This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 688,367

Digitized by Google

CA-9

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES FRANCISCAINES

Digitized by Google

TAMINES (BELGIQUE). — IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

ÉTUDES

FRANCISCAINES

REVUE MENSUELLE

Tome XXX — JUILLET-DÉCEMBRE 1913

Administration.
LIBRAIRIE SAINT-FRANÇOIS
4, RUE CASSETTE, PARIS, VIe

Direction.
MAISON SAINT-ROCH
COUVIN, BELGIQUE

LIBRAIRIE B. HERDER, FRIBOURG-EN-BRISGAU,
BERLIN, CARLSRUHE, MUNICH, STRASBOURG, VIENNE ET ST-LOUIS, M^o^

Digitized by Google

BX
3101
.E85

V. 30

Digitized by Google

L'IDÉE DE CRÉATION
D'APRÈS S. BONAVENTURE ET DUNS SCOT

(Deuxième article) (1)

PREMIÈRE QUESTION

UNE CRÉATURE PEUT-ELLE CRÉER ?

II. — Préliminaires à la solution scotiste.

Duns Scot fut lui aussi pragmatiste par une sainte vie partagée entre les labeurs de l'étude et les rigoureuses observances de la vie franciscaine. N'aurait-il pas de plus fait rendre à son intelligence ce qu'elle pouvait donner en une existence si courte ? L'on se demande comment ce fier génie fauché prématurément vers l'âge de trente quatre ans (1274-1308) a pu tant écrire et laisser dans le monde de la pensée une empreinte indélébile. Mort à cet âge à peine mûr, où pour l'ordinaire les auteurs produisent leurs premiers essais, quelle œuvre grandiose il eût léguée à la postérité si la Providence lui avait permis de préciser et de condenser dans une synthèse incomparable son immense savoir ! Quelqu'un a dit de lui : « Ses ouvrages attestent qu'il avait beaucoup lu : ils renferment un résumé comparatif des opinions diverses sur les questions agitées de son temps. » (2)

Pour revenir à la question déjà résolue par saint Bonaventure, il y aurait un très réel intérêt à suivre Scot depuis les traités philosophiques aux commentaires d'Oxford, aux additions de

(1) Cf. *Études Franciscaines*, juin 1913.

(2) C. Hippeau, Histoire de la philosophie ancienne et moderne, p. 236. — Paris, Hachette, 1839.

Digitized by Google

Paris (1) et jusque dans son remarquable traité *Sur le Principe des choses*. (2)

Dans ses « Commentaires » d'Oxford et de Paris, il se conforme à la méthode, dont il est parlé de nos jours assez inexactement. C'est qu'en effet le texte ne s'y prête guère à une lecture superficielle, hâtive, distraite. Celui-ci n'offre pas, à la vérité, les difficultés que d'aucuns allèguent sans avoir rien lu de Duns Scot. Les définitions, les distinctions, la réfutation des systèmes, le contrôle des preuves héritées du passé, la démonstration proprement dite, la réponse aux objections s'y succèdent dans un ordre à peu près invariable. La terminologie, un peu particulière, n'offre pas cette abondance exagérée, dont on se plaint, fondé sur des auteurs qui, sans doute, se réclament de son autorité, mais en suscitant trop souvent des querelles qui n'entraient pas dans les prévisions du maître. Telle théorie qui, au jugement des modernes, déciderait de l'empreinte générale de son système philosophique, dénommé pour cette raison « *formalisme* », n'a pas dans ses écrits ce rôle prépondérant. (3) Et ici encore, l'on a dû se fonder sur la multiplicité des *tractatus formalitatum et distinctionum*, qui manifestement tiennent une place trop considérable dans la littérature scotiste. Celle-ci jusqu'en ces derniers temps a occupé assez peu de place dans les manuels d'histoire. M. de Wulf a déjà essayé de combler cette lacune. A ce point de vue, à défaut de travaux spécialement consacrés à ce genre d'études, l'on pourrait utiliser avec profit la savante *Nomenclature* du P. Hurter, S. J. et l'ouvrage justement apprécié du R. P. Felder, O. M. C. sur les « Origines des Études » dans l'Ordre de saint François.

Pour clore la parenthèse, l'on serait sûrement mieux rensei-

(1) Scot, Oxon. l. 4. d. 1. q. 1. n. 28-34. Scot, Report. ibid. n. 12-21.

(2) Scot, *De Rerum Principio*, q. 6. art. 2. — Cf. Montef. Summa Scoti, p. 1 q. 45. art. 5.

(3) Duns Scot précise ainsi la portée de cette distinction : a) c'est la plus réduite que l'on puisse concevoir du point de vue objectif ; *est minima* a parte rei ; — b) elle n'est pas, à vrai dire, réelle-actuelle : non est proprie realis actualis ; — c) elle n'est pas non plus réelle-potentielle, non est realis potentialis ; — d) mais on peut l'appeler une distinction de raison avec fondement objectif ; potest vocari differentia rationis,... ut ratio accipitur pro quidditate rei, secundum quod quidditas est objectum intellectus ; — e) on peut, en d'autres termes, la dénommer *distinction virtuelle* : alio modo potest vocari differentia virtualis, quia illud quod habet talem distinctionem in se non habet *rem* et *rem*, sed est *una res*, habens virtualiter seu eminenter quasi duas realitates, quia utrique realitati, ut est in illa re, competit illud proprium quod inest tali realitati, ac si ipsa esset res distincta. Scotus, Oxon. l. 1. d. 2. n. 326. Quaracchi, 1912.

Digitized by Google

gné sur la manière personnelle de Duns Scot si, en regard de la présente question, nous mettons notre application à le suivre pour ainsi dire pas à pas. Pour commencer, empruntons au Subtil ce que l'on pourrait appeler les *préliminaires de la question*, à savoir : 1° la thèse ; 2° les notions qui doivent en faciliter l'intelligence et délimitent le *status quæstionis ;* 3° les systèmes opposés à la thèse ; 4° enfin, comme travail préparatoire à la démonstration, l'examen préalable des preuves héritées du passé.

I. La thèse. — Duns Scot, après avoir distingué entre la causalité d'efficience proprement dite et la causalité instrumentale, les exclut l'une et l'autre et conclut à l'impossibilité radicale pour la créature d'intervenir d'une façon quelconque dans l'acte créateur.

En regard de la causalité proprement dite, il exprime sa pensée en trois formules nettement tranchées :

1. « Aucun esprit ne peut créer en tant que cause principale ;
2. « La forme matérielle ne peut être produite de cette façon par aucune créature ;
3. « Aucune forme matérielle ne peut créer. »

Il faut de plus distinguer entre la *causalité dispositive* et la *coopération directe*. La créature intervient seulement de la première façon, mais, en regard de l'acte créateur, aucune coopération immédiate n'est concevable. (1)

II. — Les notions préliminaires. — Duns Scot insiste tout particulièrement sur les idées de création, de cause, d'instrument.

1. — *L'idée de création.* — Il définit la création : a) en exclusion de la cause concréante ; b) en exclusion de la cause matérielle. (2)

« Au sens propre, dit-il, en excluant de Dieu, sauf l'intention qu'il se propose, toute autre cause concréante, telles que l'efficiente du second degré, la cause formelle et la cause matérielle, (qui l'une et l'autre sont parties intégrantes du créé), la création peut se définir : *l'actuation de quelque chose dans l'être sans le concours d'aucune cause concréante, sauf la fin intentionnelle :* creatio est productio alicujus in esse sine quacumque alia causa concreante, excepta causalitate finis. » L'intention est le motif que Dieu se propose en prodiguant à ses créatures l'être et la vie.

(1) Cf. Scot. aux endroits cités.
(2) Cf. Report. l. cit. n. 12. éditon Vives, t. 23. p. 538.

Digitized by Google

Ce serait se faire du Créateur une conception erronée que de le croire capable de faire quoi que ce soit sans un but déterminé. Mais il apparaît nettement que l'idée de création ne se concilie point avec l'intervention de la causalité seconde non plus qu'avec la préexistence du créé dans ses éléments matériels et formels.

« Dans un autre sens, la préexistence de la matière étant seule écartée, on dirait plutôt que *la création est la production d'un être de rien, c'est-à-dire sans matière :* isto modo creatio est productio de nihilo quia de nulla materia. » Cette seconde formule n'implique pas, de par la teneur des mots, l'incommunicabilité tout au moins explicite du pouvoir créateur, encore qu'elle ait toujours été et qu'elle soit encore de nos jours d'un usage fréquent.

2. — *L'idée de cause proprement dite.* — La première de ces définitions est intimement liée à la thèse, qu'il s'agit de justifier : la créature ne peut être ni cause proprement dite ni instrument de création.

Or qu'est-ce qu'une cause ? qu'est-ce qu'un instrument ? (1)

La cause efficiente désigne avant tout la « cause principale » et on l'entend « d'un agir, indépendant de toute cause active d'un ordre supérieur. » Celle-ci est nécessairement une seule. Cette cause unique, c'est Dieu.

A un degré moindre, l'on retrouve une causalité analogue, quand l'efficient produit son effet « en vertu d'une force, qui est en lui, mais qu'il ne peut exercer que dépendamment d'une cause, qui est au-dessus de lui. » Celle-ci est plus ordinairement appelée cause seconde.

3. — *L'instrument.* — Cette notion est relative, soit à la cause première, soit à la cause seconde.

a) En raison de la subordination totale des créatures à Dieu, « toute cause seconde est instrument » de la cause première. Omnis causa secunda potest dici instrumentalis.

b) Par contre, l'instrument, tel que nous le désignons vulgairement « n'a pas en soi une force active coordonnée à un effet déterminé, mais il agit uniquement par le mouvement que lui imprime l'agent qui l'utilise, ainsi qu'il résulte de l'emploi des outils, hâche, scie, etc. » On reconnaît à ce genre d'instruments une certaine adaptation à un certain usage. Cette adaptation n'est pas une causalité, fût-ce au sens le plus large. De fait, la scie ne se meut pas d'elle-même, rien ne la détermine à

(1) Oxon. l. 4. d. 1. q. 1 n. 25.

Digitized by Google

couper le bois en vue d'un banc plutôt que d'une échelle. Cependant, l'adaptation n'est pas indifférente à tel ou tel usage, et l'on conçoit que, pour peindre, il faut un pinceau plutôt qu'une scie ou un balai.

L'on remarquera toutefois que l'instrument ne se fait pas de lui-même. Le métal ne devient scie, couteau, enclume, marteau, que s'il est façonné. Or, une fois transformé en outils, on ne peut nier, par exemple, que la coordination directe aux fins intentionnelles de l'ouvrier ne réside en tels instruments de préférence à tels autres. Cette coordination ou adaptation n'est pas cependant la causalité. A tout prendre, la notion d'instrument ressortit proprement à l'ordre intentionnel, qui n'est réalisable comme tel que dans l'agent libre. (1)

La notion d'instrument, d'après Scot, diffère donc du tout au tout selon que l'agent principal est Dieu ou la créature. Les instruments de l'œuvre divine, ce sont tous les êtres qui exercent, en dehors de Dieu, une action quelconque, qu'ils soient inertes ou vivants, que la causalité soit aveugle ou consciente, nécessaire ou libre. C'est qu'en effet Dieu est l'auteur de toute vie, de tout mouvement.

Les instruments des causes secondes sont des objets naturellement ou artificiellement adaptés à une série d'effets déterminés, pourvu qu'ils soient mus intentionnellement par une cause capable de les réaliser. Ils ne se meuvent pas, ils sont mus ; ils ne se dirigent pas, ils sont dirigés. L'adaptation actuelle à un but précis est intentionnelle, subie du dehors, quel que soit d'ailleurs l'instrument.

Cette distinction rend, ce me semble, parfaitement intelligible ce texte où le Subtil résume en quelques mots ce que l'on vient de lire relativement aux deux ordres de causes instrumentales. « Tout instrument, dit-il, (2) en tant qu'il agit, le fait, soit en vertu d'une adaptation coordonnée à la fin intentionnelle, soit par une action intime qui réalise cette même fin, en vertu du

(1) L'oiseau fait son nid, l'araignée construit sa toile, l'abeille dispose ses rayons de cire pour recueillir le miel : c'est donc qu'il y a apparemment une causalité instrumentale provenant de l'industrie de l'animal et adaptée à la poursuite de fins déterminées. Mais s'il est démontré que l'instinct est dépourvu de l'aperception du but vers lequel il tend en vertu d'une impulsion aveugle, la causalité instrumentale au service de l'instinct n'est pas mieux aperçue de l'animal que la fin elle-même. Dieu aurait ainsi réalisé l'instinct de l'animal comme une sorte d'intermédiaire entre l'aveugle nécessité et le libre arbitre.

(2) Oxon. ibid. n. 26.

Digitized by Google

pouvoir qui lui a été conféré par la cause suprême. » C'est, en d'autres termes, distinguer entre l'instrument proprement dit et la cause seconde. Omne instrumentum, quod est proprie activum, vel agit ad aliquam dispositionem præviam termino principali ; vel per aliquam formam intrinsecam attingit terminum principalem, licet in virtute Principalis Agentis.

4. — *Rôle de la causalité dispositive dans l'enseignement scotiste.* — Il est, explique Scot, une certaine *causalité dispositive* qu'il ne faut pas confondre soit avec la cause seconde, soit avec l'instrument proprement dit. (1) Pour l'avoir méconnue, d'aucuns, de nos jours, ont interprété dans le sens d'une causalité, soit négative, soit conditionnelle, l'efficacité reconnue par le maître Franciscain aux sacrements, dispensateurs de la grâce. Toutefois, nous n'en parlons ici que parce qu'elle intéresse l'interprète de la pensée philosophique. Duns Scot se prévaut, en effet, de ce genre de causes préparatoires en psychologie, quand il s'agit de délimiter, en regard de la création de l'âme humaine, la part de contribution, qui doit revenir aux agents naturels.

Dans ses *Questions controversées sur le principe des choses*, (2) Scot explique clairement le sens de cette expression. « Eu égard, dit-il, à la thèse où l'on soutient que le pouvoir créateur est incommunicable et qu'ainsi la coopération de la créature est elle-même écartée, l'on doit savoir que cette coopération peut s'entendre de deux façons, suivant qu'elle est *dispositive* ou *productive*. L'action dispositive est, à son tour, susceptible d'une double interprétation. — 1° La disposition est reçue dans le sujet, qui recevra le *créable* : et c'est de cette manière que la créature peut coopérer avec Dieu quand il crée. C'est ainsi, par exemple, que la volonté favorise l'infusion de la grâce dans l'âme, en tant que, par son acceptation, elle n'y met pas d'entraves. Il en faut dire autant de la nature (c'est-à-dire du père et de la mère) en tant qu'ils disposent le corps à recevoir l'âme intelligente. Conséquemment à cette prédisposition, Dieu infuse le principe de vie. — Toutefois, l'on peut 2° envisager cette causalité préparatoire comme devant affecter directement Dieu.

(1) L'on doit, en effet, quant à l'efficacité du sacrement, remarquer que l'on se trouve ici en présence d'un effet résultant d'une causalité instrumentale proprement dite, tandis que, en regard de la création de l'âme, les parents représentent une causalité seconde.

(2) De rerum Principio q. VI. art. 2. Quaracchi, n. 173.

Digitized by Google

Ainsi comprise, elle est manifestement hors d'emploi, car Dieu pour créer n'a besoin que de soi-même. »

Cette causalité préparatoire est, d'ailleurs, d'une application restreinte. « Certaines créatures, dit Scot, subsistent en elles-mêmes, anges, astres, etc. ; Dieu les crée sans l'intervention préalable des causes secondes. — D'autres sont unies à une autre : grâce dans l'âme, âme dans le corps, etc. ; et c'est seulement, dans ces circonstances, que la cause seconde prépare le sujet à recevoir le créable. » Cette action dispositive n'est pas, à proprement parler, négative. Il faut, par exemple, que l'ovule soit fécondé pour que Dieu intervienne directement comme auteur de l'âme humaine. Dans un autre ordre de faits, il est requis que l'eau soit répandue sur le front du catéchumène, accompagnée de l'invocation des trois Personnes Divines, pour que Dieu crée la grâce particulière au baptême. D'où il appert que si la créature peut concourir à l'œuvre créatrice du Dieu très bon, c'est strictement dans les cas où cette action préparatoire a été librement décrétée.

5. — *Erreurs combattues par Duns Scot.* (1) — Duns Scot combat ici le système d'Anaxagore, Philon et les néoplatoniciens, Thémistius (IVe siècle), Alfarabi († 950), Avicenne, Averroës et quelques autres, tous partisans des intelligences créatrices. Duns Scot retient tout d'abord que, dans la pensée, de ceux-ci, créer est synonyme de transformer, modifier, faire passer d'un état à un autre. Il constate que, dans leur système, l'idée de matière est elle-même mal comprise par suite d'une interprétation inexacte de la théorie de l'acte et de la puissance.

Aristote fait seul exception. A la faveur de celle-ci, il parvient à une conception très juste de l'acte créateur. Discernant, l'un de l'autre, l'élément matériel et l'élément formel, il établit sa fameuse thèse de l'irréductibilité des formes. Anaxagore avait, cependant, entrevu ce dernier principe et parlé de « formes latentes dans la matière. » Mais son tort fut de ne voir dans la création que l'expansion de ces mêmes formes. Avicenne, Thémistius, Alfarabi, Averroës, la matière étant supposée éternelle, expliquaient la genèse des formes animées par la génération, la putréfaction ou l'action créatrice d'un esprit.

Dans son commentaire de Pierre Lombard, (2) Scot vise plus

(1) Cf. De Rerum Principio, q. V. art. 1, n. 145 et suiv. ; q. VI. art. 1. n. 164.— Oxon. l. IV. d. 1. q. 1. n. 16. — Reportata, ibid. n. 16. — Metaphys. l. XII.

(2) Oxon. ibid. n. 16 et 17

Digitized by Google

spécialement ce qu'il appelle « l'opinion d'Avicenne », c'est-à-dire, l'hypothèse de la création par transmission des pouvoirs d'une cause à une autre.

6. — *Remarques critiques de Duns Scot concernant quelques preuves alléguées à l'appui de cette proposition : Dieu seul peut créer.* (1) — Ces remarques portent sur quatre arguments. Le premier est emprunté à saint Thomas (p. 1, q. 45, art. 2) ; les trois autres sont attribués à Henri de Gand, Alexandre de Halès, saint Bonaventure, Richard de Saint-Victor, Gilles de Rome et Pierre de Tarentaise.

Premier argument. — Saint Thomas dit : « Les effets les plus universels doivent émaner des causes les plus universelles ; or, de tous les effets, le plus universel, c'est l'être ; donc l'être est spécialement l'effet de la cause la plus universelle. »

Scot remarque 1° que saint Thomas entend ici par être, non pas ceci ou cela, mais l'être pur et simple ; 2° qu'il exclue, en vue de l'acte de création, l'intervention d'une causalité de second ordre, quelle qu'elle soit. « C'est qu'en effet du néant à l'être la distance est sans bornes et seul un pouvoir infini est à même de la franchir. »

Duns Scot croit qu'il y aurait équivoque, si l'on disait : « esse simpliciter est proprius effectus Dei et esse simpliciter est proprius terminus creationis. » C'est qu'en effet les causes secondes sont loin d'opérer infructueusement. Et l'on doit sans nul doute convenir avec Aristote que « generatio est ad esse. » (2) Indépendamment de cette imprécision, l'argument de l'Aquinate est fautif à d'autres points de vue. Il eut fallu se tenir en garde contre une méprise facilitée par le double emploi du terme : *universel.* Le sens de ce mot varie du tout au tout suivant qu'on l'entend d'une notion, dont la sphère d'application s'étendrait à tous les êtres, ou d'une cause que son excellence native élève au plus haut degré de perfection et donc à la plus haute puissance. Or quand on dit *être*, l'on entend un prédicat transcendant qui, réduit à l'affirmation pure et simple, n'excepte pas même Dieu. C'est ce que Duns Scot dénomme *universalius prædicatione.* L'on prononce dans un sens bien différent qu'une *cause est universelle.* Car si cette universalité veut dire que rien n'est sans cette cause, cette omnipotence la constitue dans une dignité supérieure, transcendante, où sont incluses plus adéquatement

(1) Scotus. opera omnia, Vives. t. XVI. p. 14 et suiv.
(2) Aristote-Phys. l. I, V. — De Generat. l. I. — Metaphys. l. II.

Digitized by Google

ou différemment toutes les perfections possibles. Ce nonobstant, le raisonnement serait conforme aux règles du syllogisme, si l'on arguait du point de vue logique :

L'effet le plus commun exige la cause la plus commune ;
Or l'être est l'effet le plus commun ;
Donc il exige la cause la plus commune.

Et cela reviendrait à dire que l'être est la cause de l'être. Car il va de soi qu'un prédicat, inclus chez tous et indéterminé en regard de l'esprit, ne doit pas comme tel exprimer l'œuvre qui, en raison de sa perfection plus grande, doit requérir l'agent le plus élevé. En d'autres termes, créer, ce n'est pas seulement situer hors le néant ; mais c'est encore produire ceci ou cela. Du point de vue concret, l'existence n'est pas sans l'essence, et l'on ne peut évidemment faire état d'un prédicat, qui, dans son indétermination formelle, est strictement d'ordre conceptuel, pour conclure sur le compte du réel.

Au fait, la pensée qui guide saint Thomas est toute différente. L'on peut admettre une priorité logique entre exister et être ceci ou cela. Or Dieu préexiste au devenir pur et simple. D'où il suit que, en regard de ce devenir, Dieu seul est de fait : et donc seul, il peut créer. Duns Scot reconnaît sans ambages la force de la démonstration telle qu'on la propose. Mais dissipe-t-elle réellement le doute qui a été exprimé ? L'on admet sans peine que si le créé n'est en aucune façon, Dieu seul peut l'arracher au néant. Pourtant, la question a un sens tout autre : *Dieu seul peut-il créer ?* — Ces expressions supposent que certains êtres existent déjà par création. L'on s'enquiert seulement si, en regard d'autres possibles, Dieu ne pourrait pas les produire par intermédiaire. Entendue de cette manière, la difficulté n'est pas résolue du fait que l'on dit : Dieu est seul antérieur au créable ; et donc seul à même de le produire. Car il est, par ailleurs, manifeste que si l'acte créateur est essentiellement un seul, les manifestations en sont successives. Et donc toutes ne sont pas en même temps.

Deuxième argument. — Henri de Gand, Richard de Saint-Victor, Alexandre de Halès, saint Thomas et saint Bonaventure argumentent de cette façon : « Une distance infinie requiert une puissance illimitée ; or, du néant à l'être, la distance est infinie.»

Duns Scot accorde que l'argument est concluant quant au fond. Mais pourquoi parler ici de distance ? La distance est en

Digitized by Google

raison de l'espace intermédiaire entre deux points éloignés. Si donc aucun intervalle n'est donné entre A et B, c'est que A et B sont immédiats l'un à l'autre. Désignerait-on par distance le degré différentiel du moins parfait au plus parfait, du fini à l'infini ? Toutefois si les termes de comparaison sont l'un et l'autre limités, la distance de l'un à l'autre sera nécessairement circonscrite. Dieu seul est infiniment au-dessus du créé. Le néant n'est pas. Il y a donc un abîme imaginaire entre le néant et l'être. Si je dis : Dieu est à une distance infinie du créé, je constate la présence des deux extrêmes dans le domaine des faits. Par contre, le néant n'est pas un point distant d'un autre effectivement. C'est, si l'on veut, *zéro* au départ et A au point d'arrivée. A, dans l'espèce, c'est le ciel, la terre, la mer, les étoiles, les animaux, les plantes, l'homme, etc. Donc une quantité de choses finies. Je suppose que l'homme vienne à disparaître instantanément, diriez-vous : l'infini vient de disparaître ? — C'est donc que la perte serait relative au degré d'être du disparu. La raison en est toute évidente : *terminus ad quem creationis est finitus.*

Duns Scot n'a garde de contester que entre *rien* et *quelque chose* l'opposition ne soit plus accentuée que, par exemple, entre pierre et poisson. C'est qu'en effet il y a déjà de la pierre au poisson une certaine analogie, fondée sur ce que l'une et l'autre ont en commun certains attributs, tels que l'existence et la matérialité. Mais il va de soi que de 0 à 1, la distance, sans qu'il y paraisse de prime abord, est plus considérable que de 1 à 1000. Toutefois, l'on dirait plus exactement qu'il n'y a pas de proportion de 0 à 1. L'on a beau additionner les 0, l'on n'obtiendra pas l'unité ; *a pari,* c'est, en pure perte, que nous nous épuiserions à opérer sur le néant. *Ex nihilo nihil fit,* ont proclamé, de tous temps, les savants et les philosophes. Et, par suite, la Toute Puissance doit seule pouvoir s'inscrire à faux contre cette stérilité du néant.

D'où il appert que la critique de Scot ne conclut pas au rejet de la preuve sus énoncée. L'on doit, seulement, s'interdire de violenter les expressions. La preuve est-elle moins concluante du fait que de 0 à 1, la proportion est inexistante ? (1)

Troisième argument. — Gilles de Rome, Pierre de Tarentaise, Varron et d'autres arrivent à monopoliser en Dieu l'acte créateur par le raisonnement suivant : « La cause seconde ne peut agir que conséquemment à quelque chose de produit par la

(1) Positivi autem ad non positivum nulla est proportio, sicut nec entis ad nihil. — Oxon. l. IV, d. 1, q. 1, n. 13. — Opera omnia, Vives, XVI, p. 38.

Digitized by Google

cause première. » C'est ainsi, par exemple, que l'artiste doit travailler sur le marbre, l'argile, le bois, etc. Les agents naturels, à leur tour, préexigent un substratum potentiel, qui est la matière créée. Si, de plus, l'on tient compte de la subordination des causes secondes à la Cause Première, l'on reconnaît bientôt que celles-là agissent toujours postérieurement à celle-ci.

Duns Scot constate que ce raisonnement à l'inconvénient de procéder par pétition de principe — petit principium. (1) Car lorsqu'on prononce : omne agens aliud a Deo agit in passum prœsuppositum, l'on prend son point de départ d'une majeure qui, sous une forme apparemment différente, redit tout simplement ce qui a été énoncé en thèse, à savoir que « *créer est le propre de Dieu* ».

La suite de la démonstration ne corrige pas cette méprise initiale. L'on s'autorise, en effet, de la nécessité pour l'artiste de s'exercer sur une matière susceptible de recevoir telle ou telle forme. Or, le sculpteur, par exemple, fait bien subir au marbre qu'il transforme une modification évidente ; mais il va de soi que l'art n'ajoute rien à la substance du marbre. Il crée, si l'on veut, des formes ; mais ces formes sont accidentelles. Au fait, l'on a eu soin d'alléguer aussitôt les transformations plus intimes dues aux causes naturelles. Toutefois, l'on pourrait objecter que si la matière est postulée de toute nécessité tant qu'il s'agit de facteurs matériels, une exception serait, néanmoins, possible eu égard « aux natures immatérielles ».

Quatrième argument. — Celui-ci est patronné par Gilles de Rome et peut se résumer comme il suit : toute créature est faite d'acte et de puissance ; donc elle ne peut créer.

Le raisonnement, selon Scot, serait plus logique, si l'on disait : la créature est contingente, donc elle ne peut se créer. Or s'ensuit-il qu'elle ne puisse par la suite devenir la cause dépendante ou l'instrument d'une création quelconque ?

7. — *Ce qu'il faut penser de la méthode critique de Scot.* — Telles sont, en résumé, les remarques que Duns Scot fait valoir autour de ces diverses preuves. Elles s'appuyent sur des considérations que nous avons en partie éliminées pour éviter des développements, que l'état actuel des études scolastiques rendrait indispensables. Beaucoup qui haussent les épaules, quand on leur parle Moyen-Age, seraient bientôt gagnés à ces profondes spéculations, s'ils consentaient à recourir aux sources. Les méthodes expérimentales y trouveraient elles-mêmes profit et

(1) Ibid. n. 14 p. 45.

Digitized by Google

nous n'aurions pas à sourire de la trop confiante précipitation des néo-philosophes qui, n'ayant du Moyen-Age, qu'une vue de façade, s'imaginent avoir fait une trouvaille, alors qu'ils ont seulement soupçonné un sentier, que d'autres avant eux avaient parcouru dans toute sa longueur. Que nos contemporains se persuadent bien qu'ils ont eu des précurseurs et que le mérite du Moyen-Age est d'avoir apporté à l'observation des faits l'interprétation pénétrante de ces profonds esprits, dont nulle époque n'a été favorisée autant que le siècle de Thomas d'Aquin et de Duns Scot. (1)

Pour en revenir à mon sujet, l'on constatera que, en regard des arguments qu'il passe en revue, Duns Scot s'attache surtout à relever les vices de forme, à écarter ce qu'ils contiennent d'éléments *a priori*. Avant de manier une arme, le guerrier doit s'assurer de son fonctionnement normal. Il ne suffit pas de faire feu. Pour atteindre l'ennemi, à quoi servirait de tirer à blanc ou de ne disposer pour tout projectile que de boules de papier ? Le bien fondé de la preuve doit seul obtenir quelque effet sur un esprit tant soit peu exigeant. Par suite, loin de nuire à la certitude, l'examen préalable des arguments historiques, doit faciliter la mise en œuvre de matériaux plus résistants. A ce point de vue le tempérament intellectuel de Duns Scot répond rigoureusement aux besoins des modernes scolastiques (2), condamnés, malgré qu'ils en aient, à ne pas se servir d'arguments quelconques.

S. BELMOND.

---

(1) Cette remarque s'applique surtout à la psychologie, dite expérimentale, dont les conclusions que l'on peut tenir pour acquises, n'ont pas, à notre connaissance, dépassé, ni même égalé, ce que l'on pourrait établir en s'attachant à l'étude intégrale de tel penseur du Moyen-Age et pour m'en tenir à ce que je connais bien de Duns Scot. C'est qu'en effet le Subtil a apporté à la solution des problèmes philosophiques une méthode d'introspection, qui est, à tout prendre, la seule qui convienne adéquatement à ces phénomènes, dont les circonstances physiologiques concomitantes sont évidemment mieux connues de nos jours.

(2) Nous ne croyons pas que, pour ressaisir la pensée philosophique dans son évolution et pour obtenir la jonction de la spéculation antique avec la pensée moderne, l'on doive vivre au préalable les systèmes contemporains. L'important est de retrouver les principes, la méthode et les certitudes définitives, que le présent a reçus en héritage et, s'il y a lieu, intégrer dans ce capital intellectuel les apports plus récents. L'on devrait, en même temps, s'interdire de confondre avec la philosophie proprement dite un certain ensemble de recherches expérimentales, qui sont, ni plus ni moins, des auxiliaires indispensables. Nous prévoyons une époque où les philosophes dignes de ce nom se verront refuser l'entrée du sanctuaire par ceux qui avec plus ou moins de conscience, travaillent à faire de la raison un département de la physiologie.

Digitized by Google

RÉFLEXIONS SUR LA CONQUÊTE DE L'ALLEMAGNE PAR LES MINEURS

1221-1238 (1)

(*suite*)

III.

L'APOSTOLAT DE LA ROUTE. — Dans sa vie de saint Benoît, dom Luigi Tosti écrit : « Le moine bénédictin n'était pas contraint à l'isolement dans la clôture de son monastère ; il sortait, ou pour travailler, ou pour traiter les affaires qui pouvaient l'appeler au dehors ; mais jamais il ne sortait de plein gré et sans la licence du Père abbé. Quand il était loin, la prière de ses frères l'accompagnait ; rentré, il faisait, prosterné dans l'oratoire, amende des fautes qu'il avait pu commettre en cours de route ; et jamais il ne devait faire allusion devant qui que ce soit aux choses mauvaises qu'il avait vues hors du monastère ; car de graves désordres auraient pu résulter de sa loquacité. Si celui qui était sorti pouvait rentrer dans la même journée, jamais il ne devait, sans l'autorisation du père abbé, s'asseoir à une table étrangère. Donc, après avoir revêtu ses habits les plus décents, le moine bénédictin voyageait, accompagné des prières de ses frères et de l'œil de l'abbé qui veillait sur lui comme s'il était présent. »

Le religieux bénédictin n'était donc pas absolument confiné dans les limites de son monastère. Il voyageait, mais peu ; et, en fait, l'idéal de l'Ordre était qu'il ne quittât jamais l'horizon de son abbaye. Si l'on admet le principe que l'histoire doit être aristocratique, c'est-à-dire qu'elle ne doit tenir compte que des grandes lignes, en laissant tomber dans l'oubli l'exception moyenne ou petite, on peut dire qu'il ne voyageait pas.

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Juin 1913.

Digitized by Google

Le Mineur, lui, voyageait, comme le Christ et les apôtres avaient voyagé. François n'avait pas encore douze disciples qu'il les envoyait à travers les campagnes, jeter la semence de Dieu. Les trois compagnons nous ont conservé les directions qu'il leur donna : « Considérons que Dieu, dans sa bonté, ne nous a pas seulement appelés pour notre salut, mais aussi pour celui de beaucoup de gens, afin que nous allions par le monde, exhortant les hommes, plus par notre exemple que par nos paroles, à faire pénitence de leurs péchés et à se souvenir des commandements... Ne craignez pas... Vous trouverez des hommes pleins de foi, de douceur et de bonté, qui vous recevront avec joie, vous et vos paroles ; mais vous en trouverez d'autres et en plus grand nombre, sans foi, orgueilleux, blasphémateurs, qui vous injurieront et qui résisteront à vous et à vos paroles. Allez, résolus à tout supporter avec patience et humilité. »

Comparez ces paroles à celles de dom Luigi Tosti que j'ai citées en commençant, et vous sentirez que le Mineur doit remplir un apostolat que l'enfant de saint Benoît ignore, celui de la route : apostolat dont N.-S. J.-C. avait donné le modèle quand il allait s'asseoir alternativement sous le toit de Béthanie, au puits de la Samaritaine ou à la table des pharisiens ; apostolat qu'un Robert de l'Arbrissel, un Bernard de Thiron, un Vital de Savigny, un Girald de Salles avaient essayé de restaurer dans la première moitié du douzième siècle ; apostolat que les Cathares pratiquaient amplement dans tout le monde chrétien, et à son plus grand dommage.

Nulle part la nécessité d'un semblable apostolat ne se faisait sentir d'une manière plus impérieuse que dans l'Allemagne du XIIIe siècle.

Les routes étaient infestées d'hérétiques. Ils pénétraient partout, dans les villes, dans les bourgs, et surtout dans ces villages de paysans dont leur ignorance en faisait comme une proie toute désignée, et ils s'en emparaient presque sans coup férir. Berthold de Ratisbonne nous donne le détail de leur manière d'opérer. Voulaient-ils jeter leurs filets dans un centre, quelques comparses d'abord s'y donnaient rendez-vous. Ils se procuraient un exemplaire des Écritures et, au besoin, le volaient. On faisait ensuite une quête et on préparait le terrain. Les comparses allaient à droite et à gauche, répétant : « Un saint va venir, un grand saint ! si tu veux l'entendre, toi qui es homme de bien, trouves-toi tel jour, à telle heure, dans tel endroit, tu

Digitized by Google

ne peux t'imaginer toutes les bonnes choses que tu entendras. » Et ils se répandaient en un flot de douces paroles : « On eût dit une pluie d'anges tombée du ciel. » Aussi les naïfs ne manquaient-ils pas au rendez-vous. Le « saint » arrivait, déguisé. Souvent il repartait sous un second déguisement. La marche de son sermon était uniforme. D'abord il ne disait que des choses vraies et connues. Puis il insinuait qu'il est une science du bonheur, et que le clergé l'ignore et que d'ailleurs « le prêtre a l'air de ceci ou de cela. » Et les hochements de tête mystérieux d'aller leur train. Tout-à-coup, il enfourchait le grand cheval de bataille : un texte de saint Paul, perfidement choisi, ou un verset de saint Jean. Puis il revient au clergé, et, cette fois, lui fait son procès en règle : prêtre est synonyme de débauché et d'escroc. Il prend ce thème, le reprend, le tourne, le retourne, le quitte, puis y revient, enfin le fait pénétrer comme à coups de massue dans l'esprit de l'auditoire. Il commente, en les grossissant, les bruits répandus sur tel ou tel prêtre du clergé de la ville voisine et ponctue son discours de : « Et voilà comment on fornique ! » Dès lors il peut enseigner ce qu'il veut ; et la foi tombe, pour me servir de l'expression de Berthold, « comme une figue mûre au premier souffle du vent. »

La force de ce girovague de l'hérésie était qu'il logeait chez l'habitant ; il vivait avec lui, l'apprivoisait, l'amadouait, le guettait, puis finissait par le capturer. « Ils ne se risquent pas, nous dit Berthold, dans les villes, car les habitants sont trop éclairés, mais ils se glissent dans le hameau et dans le village et s'abouchent avec l'enfant qui garde les oies dans la prairie. » Ils rampaient, nous dit-il encore, vers la chaumière comme des félins, faisaient mille mines aimables, parlaient si suavement de Dieu et des anges qu'ils paraissaient eux-mêmes des anges et apprenaient aux enfants des cantiques... où était résumée la substance de leurs erreurs ! Il se produisait ainsi en Allemagne, de l'Elbe au Rhin, comme un flottement général des esprits qui les jetait, au gré des passants, en oscillations continuelles, du catharisme aux doctrines de Valdo, de celles-ci aux extraordinaires fantaisies d'Ortlieb de Strasbourg, puis à d'autres encore, et finissait par les plonger dans une mer infinie d'erreurs. Le paysan passait du démagogue au verbe haut à l'hypocrite qui fréquentait les voies obliques ; de celui-ci à l'intellectuel, qui ne savait généralement ni lire ni écrire, qui était bon tailleur ou bon cordonnier, mais dont la compétence s'arrêtait là, ce qui ne

Digitized by Google

l'empêchait pas de s'écrier à tout propos : « C'est Augustin, Jérôme, Paul, Pierre qui parlent ainsi ! » Et la foi s'effritait.

Chaque passage d'un Mineur sur cette même route, dans cette même maison où avait rampé ou glissé le cathare, la raffermissait. Le cathare colportait le mal, le Mineur le bien. Le cathare était le mauvais journal de l'époque ; le Mineur le bon. Journal parlé, mais cent fois plus efficace que le journal imprimé. Journal d'autant plus efficace que celui du Mineur contenait plusieurs rubriques.

La moins appréciée de ces rubriques n'était pas la rubrique médicale. Il faut entendre notre Fr. Berthold faire sa chronique parlée sur la lèpre, sur la léthargie, ou sur les signes qui annoncent l'approche de la mort. Une des plaies de l'Allemagne était, au moment où il parlait, le grand nombre d'aveugles dont l'infirmité tenait à une cause lamentable : au peu de soins que, par ignorance, on avait pris d'eux au moment de leur naissance. Berthold s'insurge et enseigne à ses auditeurs ce qu'ils auront à faire, ce qu'ils devront faire pour épargner à leurs enfants cet affreux malheur. Mais comme toujours, il parle à des paysans et vous vous en doutez maintenant, il parle leur langue. Écoutez cet entrefilet sur l'hygiène de l'estomac, ce n'est qu'un entrefilet, un rien, mais écoutez quand même : « L'estomac ressemble à une marmite. Quand la marmite est trop pleine, elle déborde ou bien les aliments cuisent insuffisamment. La chaleur du foie, qui est proche de l'estomac et qui en est le fourneau, ne suffit pas dans ce cas à digérer les aliments. Et plusieurs maladies naissent : les lourdeurs de tête, les fièvres intermittentes. Ou bien l'excès produit entraîne l'apoplexie, la marmite déborde, ses fumées montent à la tête, rendent sourd ou aveugle, ou bifurquent dans les membres, et amènent la paralysie ; ou bien encore elles se logent sous la peau et alors la lèpre menace. »

Voilà qui est parler clair. Mais pour parler ainsi, il faut savoir ; il faut savoir pour colporter de maison en maison, avec l'Évangile, qui est la santé de l'âme, la science, qui est la santé de l'intelligence, et les principes de l'hygiène qui apportera la santé du corps. Il fallait savoir d'autant plus que le Mineur n'avait pas seulement un apostolat à remplir auprès des humbles, auprès du débardeur de Cologne ou du bûcheron de la Franconie ; mais encore auprès d'une classe d'hommes, née d'hier aussi, dont l'importance monte à l'horizon, qui va croître, qui

Digitized by Google

demain sera puissance, et dont nous allons maintenant parler avec un peu de détail.

La hanse. — Le mot de Hanse a eu successivement deux sens un peu différents. Il a désigné d'abord une union de commerçants, puis une union de cités commerçantes. Ce n'est que dans son sens le plus restreint, celui d'union de commerçants, qu'il faut le prendre pendant le premier tiers du treizième siècle.

L'île suédoise de Gothland, située dans la mer Baltique par 55° de latitude environ était alors le centre de commerce de cette mer. De là, le trafic était facile avec le Danemark, la Suède, la Finlande qui nous fait assister aujourd'hui à un essor économique si remarquable, la Russie, et les côtes orientales de l'Allemagne. Dès 1163, nous y constatons la présence de commerçants allemands. Ils y forment une communauté, qui bientôt crée une filiale en Russie, à Nowgorod. Par Nowgorod, dont l'activité commerciale était considérable, ils entrent en relation avec l'Asie et avec son monde de richesses inexplorées. Bientôt nous constatons aussi la présence d'une union de commerçants allemands à Riga, en Livonie. Puis nous en trouvons en Suède, en Danemark, en Norvège. Dans cette dernière contrée, on ne les reçoit qu'à regret. « Nous agréons avec plaisir, déclare le roi Sverrir en 1186, les Anglais et les autres nations, qui nous vendent des objets utiles, mais non pas les Allemands qui arrivent en foule avec de gros vaisseaux, emportant notre beurre et nos poissons secs et nous vendent du vin, dont les gens abusent et qui, au lieu de faire du bien, fait du mal. » Ces récriminations n'empêchent pas les Allemands de prendre pied solidement dans le pays.

Ce qui se passait dans la mer Baltique se passait en même temps dans la Mer du Nord. Partout la navigation allemande prenait un essor prodigieux, et son commerce prospérait, grâce surtout à la discipline sévère qui régnait dans les Unions. A Londres, la maison de la corporation formait un petit état à part, une espèce de communauté indépendante, soumise à des règles presque monacales : « L'autorité, dit le P. Michael, appartenait à un conseil de marchands ayant à sa tête un *alderman*. Maîtres et commis vivaient tous dans le célibat. Quiconque transgressait un article du règlement était sévèrement puni, de même que quiconque proférait une injure et, à plus forte raison,

Digitized by Google

quiconque mettait la main au couteau. A neuf heures du soir toutes les portes étaient fermées. La moralité la plus rigoureuse était exigée de tous et cela de la façon la plus absolue. Une propreté parfaite régnait partout. L'escrime, la paume même étaient interdits. La plus sévère bonne foi dans les opérations commerciales était de règle. » Ces dispositions, jointes au fait que l'Allemagne était, au treizième siècle, le Pérou de l'Europe; qu'au dire d'Albert le Grand, l'argent de la Saxe était le plus pur du monde ; qu au témoignage de Mathieu Paris, qui cependant était Anglais, l'étain allemand l'emportait de beaucoup, même sur les fameux étains de la Cornouaille ; que l'or, le cuivre, le fer, l'alun, le vitriol du Fichtelgebige étaient vantés par le moine Otfried de Wissembourg dès le neuvième siècle ; que le sel gemme abondait ; que les vins du Rhin faisaient prime sur tous les marchés du Nord ; cet ensemble de faits joints au développement prodigieux que prenait partout la cité, avaient créé une classe sociale totalement inconnue auparavant, le haut commerce.

Le roman de Rodolphe d'Ems, *le bon Gérard*, écrit dans les premières années du 13me siècle, met en scène un membre de cette classe nouvelle, un riche marchand. Il est vêtu d'habits somptueux ; il fait des expéditions maritimes qui durent trois ans ; il commande sa propre flotille ; il est accompagné partout de son secrétaire ; il connaît les grands marchés du monde et n'ignore ni ce qui se passe en Égypte, ni ce qui se passe en Orient ; il est avisé, instruit et prudent. Outre sa langue maternelle, il parle le français et l'anglais. Il est poli et affable. Données de roman, me direz-vous ! Oui, mais données de roman qui ne sont que de la réalité embellie. En fait, il est bien clair qu'un monde nouveau était né. Rien que d'avoir choisi un commerçant pour en faire le héros d'un roman d'aventures le prouve surabondamment, et cela encore davantage, que le même Gérard y est le principal agent d'une révolution qui fait remonter sur son trône un roi d'Angleterre.

Tout changeait donc, au commencement du 13me siècle, dans l'Occident chrétien. L'esclavage et la traite disparaissaient, les sociétés financières naissaient, les lettres de change, l'assurance, les syndicats florissaient. On a constaté que l'amplitude des mouvements commerciaux était alors aussi considérable que de nos jours. De pastorale et rurale l'économie des nations était devenue financière. Parallèlement à la démocratie urbaine, le

Digitized by Google

commerce et les métaux nobles se préparaient à jouer un rôle important. Les hommes qui se plaçaient à la tête de ce mouvement étaient intelligents, instruits et prodigieusement avisés. Livrés à eux-mêmes, ils pouvaient faire beaucoup de mal ; dirigés, ils étaient susceptibles de devenir d'excellents instruments de vie chrétienne. Mais, pour les diriger, il fallait exercer sur eux, non seulement le prestige de la vertu, mais encore celui de la science.

MAGDEBOURG.— Ce prestige n'était pas inutile, même auprès de la noblesse guerrière. Elle aussi comptait dans ses rangs des hommes à l'intelligence claire, au coup d'œil singulièrement lucide, pour qui les faits étaient des faits, et qui ne cherchaient pas à se faire illusion sur les changements que les temps venaient d'apporter à l'organisation de la chose sociale. Je n'en veux pour exemple que ce Bernard de Lippe chanté dans le *Lippiflorium*. Tout le monde connaît son existence mouvementée. Il avait fondé la ville de Lippstadt et avait défendu ses droits avec une énergie surhumaine qui n'avait pas toujours été exempte de dureté et d'arbitraire, quand une paralysie subite le mit à deux doigts du tombeau. Alors les pensées sérieuses lui vinrent. Il fit vœu, s'il revenait à la santé, de se consacrer tout entier au service de Dieu. Il guérit, et en 1200 il devenait simple frère cistercien. Il avait alors onze enfants ; de ses cinq fils, l'un devint archevêque de Brême, l'autre évêque d'Utrecht, le troisième évêque de Paderborn, le quatrième, prieur de Deventer ; de ses six filles, quatre prirent le voile. Il était depuis dix ans dans son couvent quand un ordre d'Innocent III l'obligea à en sortir pour prêcher la croisade. Il la prêcha ; puis il alla porter en Livonie la bonne parole de l'Évangile ; et en 1218 il devenait le premier évêque de Selbourg. La consécration épiscopale lui fut donnée par son fils, évêque de Paderborn. Quand il mourut il y avait deux ans déjà que les enfants de saint François étaient établis en Saxe. Ces faits, on les connaît ; mais ce que l'on ignore généralement, c'est qu'il était organisateur émérite et, qu'étant dans le monde, il avait administré avec une sagacité prodigieuse ses immenses domaines. Je ne cite là qu'un trait entre mille. Et que dirai-je des artistes, des peintres de Cologne, des décorateurs, des machinistes, des sublimes maîtres d'œuvres, des poètes ? Qu'il me suffise de rappeler, pour ces derniers, que les *Niebelungen* sont de 1210 environ, *Parzifal* de la même date,

Digitized by Google

Tristan de 1215, le *Bon Gérard* de 1220, *Barlaam et Josaphat* de 1222.

Pour traiter avec de tels hommes il fallait connaître le sens exact des mots. La science est reine. Mais comment s'instruire? L'Allemagne n'avait pas d'universités. Les illustres écoles monacales ou paroissiales qui avaient fait la gloire du haut moyen-âge étaient déchues de leur grandeur ou avaient disparu. A Cologne même, où cependant dès le IXme siècle la bibliothèque du Dôme avait pratiqué le prêt des livres à domicile, à peine si quelques noms brillent encore d'un certain éclat. On peut citer ceux de Rodolphe, dont César de Heisterbach fait mention, et d'Olivier qui fut plus tard cardinal de Sainte-Sabine, mais ce sont là des exceptions. Pour s'instruire, il faut aller à l'étranger. Or, se rendre à Bologne ou à Paris ne pouvait être que le sort d'un petit nombre. Fr. Jean de Plan Carpin fonda pour les Mineurs une Ecole à Magdebourg.

Le premier produit de cette École, si j'ose ainsi parler, fut l'*Encyclopédie* de Fr. Guillaume d'Angleterre. J'ai montré récemment, dans cette *Revue*, le but qu'elle poursuivait : faire circuler la science dans l'Ordre ; servir à ce prédicateur, à ce missionnaire, à ce simple frère lai même qui vont prêcher, évangéliser, faire la quête ; leur servir de répertoire de ce qu'ils ne devront pas ignorer s'ils veulent parler au paysan, à l'ouvrier, au bûcheron, au mineur, au commerçant, au navigateur, à l'administrateur, la langue qu'il convient de leur parler pour gagner leur confiance, et, par là, leur âme ; les mettre à même d'employer, non pas l'expression usée, qui était excellente il y a trois siècles, mais qui aujourd'hui n'est plus qu'une vieille monnaie démodée, non pas une expression morte, mais l'expression vive, nette, frappante puisée, non pas dans la langue d'hier, mais dans celle d'aujourd'hui ; leur fournir des aperçus sur le monde des choses, qui leur permette de parler simplement, clairement et nettement, sans s'embarrasser jamais dans des comparaisons cherchées qui refroidissent, indisposent et éloignent l'auditeur. « Tout bon petit religieux, écrit un auteur du XIVe siècle, doit avoir son *de Proprietatibus*. » Le *de Proprietatibus*, c'est notre encyclopédie de fr. Guillaume d'Angleterre. Elle était un merveilleux instrument de renseignement.

Mais, être renseigné n'est pas tout, il faut savoir. Roger Bacon se moque quelque part de l'enfant qui enseigne tout, « sans avoir lui-même jamais appris quoi que ce soit. » Tel ne

Digitized by Google

pouvait pas être le cas de nos Mineurs. Ils voulurent, c'est la propre et belle parole de fr. Jean de Plan Carpin, que l'École de Magdebourg fût « l'honneur et la gloire de Saxe.» Les professeurs de l'École de Magdebourg étaient choisis parmi les lumières de l'Ordre. Ils étaient, nous dit fr. Jourdain de Giano, « probes, honnêtes et lettrés. » Et je suppose que, par ce mot de « probes » il veut nous dire qu'ils ne faisaient pas semblant de savoir, mais qu'ils savaient, et que, partant, ils étaient aux antipodes de l'enfant dont parle Roger Bacon. Peut-être Julien de Spire, le doux et tendre musicien, doit-il être compté parmi eux. Le contact de cette École avec le mouvement scientifique contemporain était assuré : six étudiants en théologie au moins, de nationalité allemande, suivaient les cours de l'Université de Paris et d'autres étaient envoyés à Oxford, en Angleterre. Le danger de l'isolement intellectuel était ainsi écarté et le Mineur allemand pouvait marcher de pair avec les maîtres de la pensée de son temps. Nous pouvons en juger par notre Berthold de Ratisbonne ; il fut élève de l'École de Magdebourg. Il connaît la Bible, non seulement par une étude directe du texte, mais encore dans ses glossateurs les plus fameux ; Walafrid Strabo et Anselme de Laon n'ont pas de secret pour lui. Saint Isidore, saint Augustin, saint Grégoire-le-Grand, saint Jérôme, saint Ambroise lui sont familiers. Quand le milieu auquel il s'adresse le veut, lui qui parlait au paysan de sa marmite et qui apprenait à la paysanne à laver son nouveau-né, il cite Aristote ou Avicenne ; il connaît Pline l'Ancien, mais seulement il faut le reconnaître, à travers les extraits qu'en a faits le grammairien C. Jul. Solinus au troisième siècle de notre ère. Pour la scolastique, il se sert d'Alexandre de Halès, dont il a étudié la *Somme* ; pour les cas de conscience, de Raymond de Pennafort, pour la théologie pure de Hugues de Saint Victor, de Richard de Saint Victor, de Jean de Rupella. Pour la nature, il a souvent recours à Raban Maur. Si un vers latin doit retenir l'attention d'un auditoire, il citera à propos Prudence, Virgile, Ovide. M. le chanoine Jacob qui a très bien étudié cette question fait remarquer aussi le merveilleux emploi qu'il fait de ces vers léonins dans lesquels on aimait à résumer la science de l'époque.

Avec une telle école qui produisait de tels élèves, le Mineur allemand était définitivement armé pour la lutte. Il était maître de la démocratie des villes, conseiller et ami de la plèbe rurale, dominateur par l'ascendant de la science du commerçant enrichi

Digitized by Google

dans le trafic lointain et du propriétaire rural avide de savoir. Il s'appuyait d'ailleurs sur des hommes comme Fr. David d'Augsbourg, « le premier mystique allemand », à qui l'on a donné la belle épithète de « noble ». Il pouvait s'avancer vers les destinées sans limites qui l'attendaient dans l'est.

La poussée vers l'est.— Car parallèlement au mouvement qui jetait l'Allemagne hors de ses voies séculaires dans le domaine du commerce, de l'industrie et de l'économie rurale, un autre mouvement se produisait dont il est temps maintenant de dire un mot.

J'ai noté déjà qu'à la fin du douxième siècle et dans les premières années du treizième, elle était essentiellement contenue dans la vallée du Rhin. Le fleuve formait le pivot de la vie nationale, l'artère qui l'animait ; et à cause de cela même il devait être, il fut, le pivot, l'artère vitale de l'Ordre en Allemagne pendant les premières années. Un simple coup d'œil jeté sur le tableau des chapitres provinciaux le prouve. En 1222 c'est Worms ; en 1223, Spire ; en 1224, Würzbourg ; le 2 février 1227, Mayence; le 28 octobre de la même année, Cologne; en 1228, Cologne encore ; pour le deuxième chapitre de cette année, 1228, Worms ; en 1230 enfin, une troisième fois, Cologne. Ainsi tous ces chapitres se sont tenus dans des villes situées sur le Rhin même, sauf celui de Würzbourg, ville bâtie sur le Mein, affluent du Rhin.

Mais bientôt tout va changer. Charlemagne, le premier, avait mis un terme aux progrès du Slave au Nord et à l'Est, de l'Avare au Sud. Puis étaient venues les marches franques de l'Autriche actuelle, du Haut-Palatinat, de la Thuringe et de la Saxe qui, jointes à celles du Danemark, formaient du sud-est au nord-ouest autant de boulevards contre l'assaut des Slaves. Maintenant un fait prodigieux est en train de s'accomplir, un fait dont il a été dit qu'il est le chef-d'œuvre par excellence du moyen-âge allemand, le plus grand de ses titres de gloire : le recul de ce Slave, païen ou schismatique, devant le germain catholique et chrétien. Les Ordres religieux prennent à ce fait glorieux une part prépondérante, fondent des abbayes, défrichent des marais, métamorphosent en riants villages les terres couvertes d'eaux croupissantes, convertissent le barbare, le civilisent ; et le « pays de l'épouvante » peu à peu, se transforme par leurs soins, en prés, en champs, en jardins, en maisons, en vivantes colo-

Digitized by Google

nies du Christ Jésus. Le Mecklembourg, la Poméranie, le Brandebourg, la Silésie, la Prusse surgissent tour à tour de l'ombre, s'incorporent à la nation, la grandissent, la doublent, et l'étendent indéfiniment vers l'est ; si bien que tout-à-coup, le centre de gravité de l'empire se déplace, la vallée du Rhin qui était hier l'Allemagne a comme reculé et n'en est plus aujourd'hui que la frontière. Le cœur de la nation maintenant est la Saxe.

Et voilà pourquoi — le lecteur l'aura deviné — au lieu de fonder son École dans la vallée du Rhin, Fr. Jean de Plan-Carpin, conscient du changement qui se produisait sous ses yeux, l'avait fondée en Saxe, à Magdebourg. Ne pas suivre ce mouvement aurait été se laisser dépasser par les événements. Au lieu de se laisser dépasser par eux, les Mineurs les précédèrent.

Car de la Saxe, le regard s'étend à l'infini. La vallée du Rhin, c'est une vallée, c'est-à-dire un couloir plus ou moins large entre des hauteurs qui barrent l'horizon, arrêtent la vue, canalisent la pensée et conduisent où conduit le fleuve, à la mer. Le prolongement naturel du Rhin, c'est la Hanse. Pour elle, le nécessaire a été fait par les Mineurs, je n'y reviendrai pas.

Tout autre est la situation de la Saxe. Elle aussi s'ouvre sur un océan, mais sur un océan terrestre. Le prolongement de sa plaine, c'est la berge infinie qui, de l'Elbe à la frontière de Chine, descend jusqu'à l'océan Glacial, c'est la grande étendue plate qu'un même souffle balaie, c'est le monde informe et sans limite du Nord, où il y a des hommes qui passent après avoir erré, lutté, souffert et vécu et qui ont besoin de la vraie foi.

C'est ce monde immense et trouble, où se devine vaguement le grouillement de races innombrables, que Fr. Jean de Plan Carpin, va prendre du plus prodigieux coup de filet que jamais pêcheur d'hommes ait donné. Il a occupé la Saxe. En 1232, il conquiert la Bohême. Le roi Ottokar fait don aux Mineurs d'un couvent à Prague, ainsi que d'une église dédiée à saint Jacques apôtre. Deux ans après, sur l'ordre et aux frais de sa fille Agnès, une église s'élève en l'honneur de saint François au pied du pont de Prague et un vaste hospice lui est adjoint ; il sera tenu par les Crucifères de l'Étoile Rouge dont l'ordre a été créé, sur sa demande, par les Frères-Mineurs. Bientôt, une seconde s'élève, en l'honneur du Sauveur, décorée de reliques précieuses, de vases et d'ornements, et entourée d'un couvent où Agnès vient vivre sous la règle de sainte Claire. Enfin, à côté de cette

Digitized by Google

église, Agnès en bâtit une troisième, sous le vocable de Marie, Mère de Dieu, et de saint François, pour l'usage des Frères-Mineurs qui lui célébreront l'office divin à elle et à ses sœurs. Et dès lors Agnès et ses créations sont le centre intense de la vie religieuse en Bohême.

Ce qui se passe en Bohême se répète en Hongrie. Plus tard, Fr. Berthold y prêchera et y ramènera à la vraie foi beaucoup de pauvres chrétiens qui s'étaient laissés séduire par les erreurs des Comans infidèles. Et ainsi s'explique la vénération spéciale que la Hongrie conserva jusqu'au seizième siècle pour le tombeau du grand prédicateur conservé à Ratisbonne dans l'église des Mineurs.

Même succès enfin en Pologne. Quand les Tartares l'envahiront Fr. Jourdain de Giano en sera vicaire. Il nous apprend dans une lettre qu'elle est alors partagée en cinq custodies dont deux occupent un territoire aussi vaste que la Toscane et que la Lombardie. Ce n'est plus un royaume, c'est un empire tout entier qui est tombé entre les mains des Mineurs. Et, non contents de cela, coup sur coup ils s'installent en Norvège, en Danemark, en Suède. Qui sait même, le dirai-je, s'ils n'allèrent pas alors jusqu'en Islande et peut-être même jusqu'au Grœnland? Je rappelle que les deux derniers évêques du Grœnland, nommés en 1411 et en 1425, furent des Mineurs. En tous cas, avec Jean de Plan-Carpin, Étienne de Bohême et Benoît de Pologne ils poussèrent jusqu'aux frontières de Chine et dans cinquante ans le fleuve Jaune et le fleuve Bleu reflèteront la mitre d'évêques franciscains. Et remarquez que leurs succès sont si éclatants que je n'ai parlé ni de l'Autriche, ni de la Thuringe, ni du Tyrol, ni de la Bavière, ni même de conquêtes aussi éclatantes que celle de sainte Élisabeth de Hongrie !

Et maintenant, revenez d'une quinzaine d'années en arrière, à cette date de 1221 où vingt-six enfants du *Poverello* s'arrêtaient, maigres, hâves, noircis par le voyage et mourant de faim, devant l'éventail de routes qui s'ouvre à Augsbourg, et scrutaient de l'œil ce monde offert à leur zèle apostolique. Ce monde, il est à eux jusque dans des lointains qu'ils ne soupçonnaient même pas et qui donnent le vertige à la pensée de l'homme. Leurs filets sont pleins à craquer ; la pêche a été miraculeuse. A quoi faut-il en attribuer le succès ? Pourquoi le développement et l'accroissement de l'Ordre de Saint-François se sont-ils faits en Allemagne avec une rapidité dont l'histoire de l'Église

Digitized by Google

n'offre pas d'autre exemple ? Pourquoi ces hommes ont-ils réussi au-delà de toute espérance ? Pourquoi le rendement de leur apostolat a-t-il été aussi exceptionnel ? Pourquoi ?

IV.

Je répondrai brièvement. Mais remontons d'abord en arrière de deux ans de cette année 1221 ou a commencé notre conquête.

En 1219, Jean de Penna était parti non pas avec vingt-cinq mais avec soixante frères et plus, pour cette même Allemagne où nous venons de suivre le triomphe des Mineurs. Ces frères étaient des saints ; ils mirent à leur essai de mission tout ce qu'ils purent donner de zèle et d'ardeur apostolique ; ils travaillèrent de leur mieux à la vigne de leur Seigneur. Seulement, ils ignoraient tout du pays où ils s'engageaient, la langue, la structure physique, les conditions matérielles, la contexture sociale, la vie morale. Ils furent conspués, méprisés, honnis, frappés de verges, exposés au pilori, expulsés. Quand ils rentrèrent en Italie, ils n'avaient produit aucun fruit de salut. Ils n'avaient pas fait pousser, dans le champ confié à leur soin, le plus petit plant, le moindre brin d'herbe, la plus imperceptible graminée. Le pays qu'ils quittaient était stérile et couvert de ronces comme avant leur arrivée. Pas la plus petite fleurette évangélique ne s'y montrait. Bien mieux, ce champ est dès lors taxé d'incurable stérilité, les frères, dans leurs prières, supplient le Seigneur de ne pas les y employer, et peu s'en est fallu qu'il ne fût pour longtemps abandonné. Je ne connais rien de plus mélancolique que ces deux lignes par lesquelles Jourdain de Giano résume le fruit de cette tentative : *Videntes fratres quod fructum in Theutonia facere non possent, in Italiam sunt reversi. Ex quo facto Theutonia a fratribus tam crudelis est reputata, ut ad ipsam nisi desiderio martyrii inspirati redire non auderent.* Dès lors, la *ferocitas Theutonicorum* devient légendaire parmi les frères.

Deux ans se passent. Au chapitre de 1221, alors qu'il allait déjà prendre fin, *quando jam capitulum erat terminandum*, le Poverello a une inspiration ; il tire par sa tunique Fr. Élie et lui recommande l'Allemagne. Des frères partent ; cette fois ils ne sont plus soixante comme en 1219, mais vingt-six. Ils partent. Ils se montrent. Et quinze ans après ils ont conquis au très doux Jésus un monde. Pourquoi ? Dans l'intervalle, l'Allemagne s'était-elle modifiée ? Aucunement. Alors ces frères de 1221 va-

Digitized by Google

laient mieux que ceux de 1219 ? Rien ne le fait supposer. Les uns et les autres étaient des saints. Mais qu'y avait-il donc de changé ?

La méthode, c'est-à-dire tout.

Ou plutôt, les Mineurs de 1221 avaient une méthode ; ceux de 1219 n'en avaient pas, voilà toute la différence.

Or Jéhovah est le Dieu des armées. Et par armée, n'est-ce-pas, nous entendons ce qui est organisé, ce qui a une tactique, ce qui a une stratégie.

Les Mineurs de 1221 sont organisés, ils ont une tactique, ils ont une stratégie. Jéhovah est donc avec eux.

Et d'abord, ils savent la langue du pays où ils vont. Comment, vous partez pour rallumer dans les cœurs l'amour de Dieu qui s'y éteint et vous ignorez les mots qui sont le souffle même par lequel cet amour se ravive ! Vous vous présentez chez des chrétiens, et vous ne savez pas leur expliquer, dans un langage clair, que vous n'êtes ni l'hypocrite insinuant, ni l'hérétique lombard qui poursuivent la mort de leur âme et, par votre ignorance, vous leur laissez croire que vous êtes leur pire ennemi ! Vous entrez dans la bergerie, vous êtes une petite brebis du bon Dieu, et, par votre faute, vous êtes pris pour un loup et vous faites fuir ce troupeau que vous désirez de toute votre âme ramener au Divin Pasteur ! Et cette histoire qui fut celle des compagnons de Jean de Penna, croyez-vous qu'elle ne soit pas de tous les jours ?

Non seulement les Mineurs de 1221 savent la langue, mais ils savent le pays. Un de leurs compagnons écrira bientôt : « L'Allemand est audacieux, difficile à maîtriser, mais il a l'esprit large et il est joyeux et aimable. » Avec ce jugement pondéré, ils vont au point précis où ils doivent aller. Ils ont des guides, des enfants du pays, un Barnabé, un Césaire, qui savent, par le menu, la géographie morale des contrées qu'ils vont envahir. Ils savent qu'il faut commencer là, puis aller là, enfin, finir ici. Un capitaine franchit-il une frontière au hasard ? Marche-t-il au petit bonheur, du côté où son cheval tourne la tête ? Suit-il la première grand'route qui s'ouvre devant lui ? Se laisse-t-il aller à sa fantaisie ? S'il agissait ainsi, quelle ne serait pas sa responsabilité morale ?

Mais surtout et avant tout, ils savent s'adapter au milieu et ils le font avec une dextérité remarquable. Ils ne ferment pas volontairement les yeux ; ils ont le regard de l'apôtre. Ils

Digitized by Google

savent que, pour le bien comme pour le mal, la foule demande à être captée. Ils savent que, pour la capter, il faut rester continuellement en contact avec elle. Longtemps l'abbaye a suffi à tous les besoins ; aujourd'hui, elle a passé au second plan. Cette admirable citadelle spirituelle ne produit presque plus de fruits de salut ; pourquoi ? parce qu'elle ne touche plus les hommes, parce qu'elle est maintenant loin d'eux, qu'elle ne peut plus se mêler à eux et que, par conséquent elle a l'air de les écarter. Les Mineurs le savent. Eux, ils suivront l'âme avec une science précise dans ses retraites les plus fétides, dans la basse-fosse où elle pourrit, dans la tannière où elle moisit, chez l'usurier, sur le trône. Ils n'ont pas d'ennemi, parce qu'ils ne se retranchent contre personne. Et Koch pourra écrire : « qu'au treizième siècle comme aujourd'hui, le prolétariat renfermait dans son sein un danger formidable pour la société, danger que les Franciscains ont écarté. » On a ajouté que ce fut là l'essai le plus heureux de résoudre la question sociale qui ait jamais été tenté. Oui, mais pour Jésus-Christ et par Jésus-Christ, et au moyen de son Église.

Mais, si la foule demande à être captée, elle a la prétention de ne pas l'être aujourd'hui par les mêmes modes qu'elle le fut hier, et demain elle se refusera à l'être par les mêmes modes qu'aujourd'hui. Le monde change avec le temps. D'où la nécessité de l'adaptation des procédés. L'adaptation au temps est le levier avec lequel François a soulevé la chrétienté. Les Mineurs de 1221 modelèrent leur levier sur celui de François; mais comme il devait fonctionner, non en Italie, mais en Allemagne, ils l'adaptèrent en plus au milieu allemand. Aussi furent-ils bientôt recherchés, non seulement des peuples,mais encore des princes. « Comte, disait la comtesse de Limbourg à son mari partant pour la Terre-Sainte, rapportez-moi quelque chose de rare des pays étrangers. » Et le comte lui rapportait deux Mineurs en lui disant : « Comtesse, voilà quelque chose de rare que je vous rapporte des pays étrangers. » Le fait se passait en 1234 et non en 1230 comme le raconte Hueber.

Et dès lors il apparaît que l'adaptation de leur Apostolat au milieu et au temps pour l'amour de N. S. J. C. constitua toute la tactique et toute la stratégie de nos Mineurs.

Cette adaptation,c'est la merveilleuse série d'organes qui a été le sujet de cette étude : depuis la prestigieuse prédication populaire d'un Berthold jusqu'à l'invention de l'encyclopédie; depuis

Digitized by Google

l'apostolat de la route jusqu'à la désinfection de la ruelle ouvrière ; depuis le cours de médecine populaire jusqu'à ce journalisme parlé qui arrachera le paysan à la griffe du Cathare ; depuis la composition de chansons pour le bûcheron et pour le pâtre, jusqu'à la création d'écoles pour les maîtres du monde savant de demain ; depuis l'évangélisation du prolétariat naissant des villes jusqu'à l'occupation des déserts lointains de la Norvège et de la Pologne ; depuis l'utilisation de la Hanse jusqu'à la poussée vers l'Est. En un mot, le Mineur de 1221 est, en même temps qu'un apôtre, un organisateur catholique et un tacticien hors ligne. Il épie les tressaillements de la fibre sociale et en fait des agents de la gloire de Dieu. Une des plaies vives de tous les temps, c'est l'effroyable gaspillage d'intelligence qui se fait dans le monde. Le Mineur de 1221 ne gaspille pas son intelligence, il la gère pour N.-S. J.-C. comme l'usurier son or. En même temps, il a l'élan divin qui jette en avant. C'est là tout son secret. Tout pour Jésus-Christ.

Et maintenant, pour résumer plus simplement encore ce qui l'a fait réussir, si vous me demandez : « Pourquoi le Mineur de 1221 a-t-il conquis l'Allemagne ? » Je vous répondrai, après avoir jeté un coup d'œil sur son histoire : « Le Mineur de 1221 a conquis l'Allemagne parce qu'il a fait en 1221 précisément ce qu'il fallait faire en 1221 pour conquérir l'Allemagne. »

H. MATROD.

Digitized by Google

LA QUESTION
DE L'AUTHENTICITÉ MOSAIQUE
DU PENTATEUQUE

La question de l'authenticité mosaïque du Pentateuque se peut formuler ainsi :

Moïse est-il l'auteur des cinq premiers livres de la Bible connus sous le nom de Pentateuque? — Dans quelle mesure, et à quel titre, en est-il l'auteur?

A la question d'auteur, et en connexion assez étroite avec elle, vient se rattacher le problème de l'unité littéraire — ou de la composition — des cinq premiers livres de la Bible :

Chacun de ces livres forme-t-il un tout homogène ou, au contraire, présente-t-il un caractère composite? — Subsidiairement : dans quelle mesure doit-on admettre ce caractère? (sources, documents, fragments; additions ou retouches rédactionnelles).

Cette dernière question, en fait, se complique, pour les critiques catholiques, d'une question préjudicielle : dans quelle mesure *peut-on* l'admettre, eu égard au témoignage traditionnel et aux décisions ecclésiastiques?

Ce qui équivaut, pratiquement, à cette formule plus générale, énoncée d'un point de vue exclusivement critique :

Le caractère composite du Pentateuque (à supposer qu'il doit être reconnu) est-il conciliable avec l'attribution de l'ouvrage à Moïse — comme véritable auteur — et dans quelle mesure?

Point n'est besoin de démontrer l'intérêt de cette dernière question, au moins dans l'état actuel de la controverse, la théorie des sources du Pentateuque étant admise par la presqu'unanimité des critiques non catholiques, et envisagée, avec sympathie par nombre de critiques catholiques.

Digitized by Google

On a voulu faire ici, non une démonstration pour ou contre l'unité littéraire, mais un exposé de l'état actuel de la question, exposé suffisamment complet et objectif, mais, tout à la fois, élémentaire et aussi facile à suivre que possible. On se bornera à joindre à l'exposé quelques réflexions et à en tirer les conclusions qu'il paraît suggérer, relativement aux questions formulées plus haut, la dernière surtout.

I. — LES CRITIQUES NON CATHOLIQUES ET LA QUESTION DU PENTATEUQUE

« Voilà plus d'un siècle et demi que le problème de la composition du Pentateuque est devenu le thème favori, c'est-à-dire le plus étudié et débattu de la critique biblique (1). »

Il paraît peu utile de reprendre, dès le début, l'histoire de ces longs débats, on en trouvera, si on le désire, un exposé suffisant dans l'ouvrage de M. Mangenot.

De cette histoire on peut retenir pourtant quelques observations utiles.

1° Malgré la diversité des explications proposées (documentaire, fragmentaire, complémentaire.....) et les innombrables divergences de détail, dans les résultats de la critique, — on doit reconnaître que la grande majorité des critiques non catholiques s'accordent, tout au moins, sur le caractère composite des livres du Pentateuque.

2° La préoccupation de l'hypothèse adoptée paraît, chez beaucoup, jouer un rôle excessif et dominer trop l'observation des faits et les conclusions proprement critiques. On est, par suite, en droit de se méfier quelque peu du caractère systématique des explications proposées.

3° Enfin les adhésions très nombreuses, données à la thèse documentaire, s'expliquent dans plus d'un cas par l'engouement général (2) et par l'autorité de certains noms. Cette remarque doit s'appliquer spécialement à la période récente et au succès

(1) Depuis une quinzaine d'années, l'effort de la critique se porte peut-être davantage sur le N. T. Welhausen, lui-même, est venu apporter à la critique littéraire des Evangiles le concours de son talent et, si j'ose dire, de sa baguette divinatoire. Il a publié récemment, (1903-1908) une série de travaux sur les quatre Evangiles. On y retrouve à côté d'excellentes observations, sa grande puissance d'affirmation et un tranquille, et pratique, dédain des travaux antérieurs, si nombreux, sur la question. Il semble devoir obtenir, cette fois, moins de succès.

(2) Le mot est du P. Lagrange R. B. 1898, p. 11.

Digitized by Google

de la théorie de Graf et de Wellhausen. Les vues de ce dernier sur la composition de l'Hexateuque ont été qualifiées de « Construction géniale ». Elles ont suscité chez certains plus que de l'admiration, de l'enthousiasme.

Depuis une quarantaine d'années, l'hypothèse des sources du Pentateuque exposée et développée surtout par Graf et Wellhausen a été adoptée par tous les Critiques « indépendants » à part de rares exceptions, et presque tous les biblistes protestants. On peut dire cette théorie classique. Dans son important — et considérable — cours d'introduction à l'A. T. (1912), le professeur Carl Steuernagel suit, sur presque tous les points, le système de Wellhausen. De même J. Skinner dans son remarquable commentaire critique et exégétique sur la Genèse (1910).

Cette théorie a été exposée dans de nombreux commentaires ou histoires de l'A. T. et réalisée, en quelque sorte, par l'emploi de caractères typographiques variés ou même de couleurs différentes — dans plusieurs éditions et traductions — du texte. (Bibles polychromes).

Cet accord, si étonnamment généralisé ne porte que sur les grandes lignes du système, qu'il convient d'exposer ici.

EXPOSÉ DU SYSTÈME GRAF-WELLHAUSEN (1)

sur la composition de l'Hexateuque.

De très nombreux indices de critique textuelle conduisent à reconnaître dans le Pentateuque — et dans le livre de Josué — quatre documents principaux qui apparaissent, non pas fondus en un texte unique, mais plutôt juxtaposés, bien qu'ils soient quelquefois mélangés en fragments très divisés. De là un assez grand nombre de doubles récits d'un même fait, divergents, voir même partiellement contradictoires.

Ces documents diffèrent nettement par le vocabulaire et par le style.

Ils diffèrent aussi par le contenu, non pas seulement dans les

(1) On donne à cette théorie divers noms : théorie « documentaire »; « des sources » (Mangenot....); « du développement » (*Dict. prat. Apol.*, *v. Critique biblique*). Ce résumé est donné surtout d'après Mangenot (*L'Authenticité mosaïque du Pentateuque*, Paris 1907). Je lui ai fait beaucoup d'emprunts, souvent textuels, et me suis borné à contrôler divers points et à ajouter quelques détails. On trouvera des exposés, beaucoup plus brefs, du système de Welhausen dans le livre du P. Brücker (*L'Église et la Critique biblique*, 1908), dans l'*Histoire de l'A. T.* de l'Abbé Pelt (T. I, 6me édit. pp. 300-328).

Digitized by Google

« doublets » narratifs ; mais ce qui est plus étrange, dans les textes législatifs.

Ces dernières divergences font conclure à des dates — et à des situations historiques — différentes pour les divers documents. La critique historique vient ici compléter et confirmer les résultats de la critique textuelle.

Les quatre documents principaux sont appelés couramment l'Élohiste — le Jahviste — le Deutéronome — le Code sacerdotal.

L'ÉLOHISTE. — E.

L'*Élohiste* est des quatre documents le moins étendu et le moins important. Il n'a été conservé que par lambeaux et d'une manière très défectueuse.

Ces fragments ne commencent, plus probablement, qu'au Chap. XX de la Genèse, par l'épisode d'Abraham chez Abimélech (XX, 1-17). La suite raconte l'histoire d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et de Moïse à qui Josué est associé.

Parmi ses principales parties, il faut noter le Décalogue (et sa promulgation) Ex. XX, 1-21 — et le Livre de l'Alliance XX, 22-XXIII.

L'*Élohiste* est étroitement mêlé au *Iahviste*. Les critiques reconnaissent ne pas pouvoir toujours les discerner. Dans le Deutéronome, notamment, on parle de la source JE, plutôt que de J et de E.

CARACTÉRISTIQUES. — L'*Élohiste* est en grande partie historique (narratif).

CONTENU. — Son récit est très objectif, riche de détails précis. Il fournit beaucoup de noms de personnages et de localités ; les indications chronologiques y sont également assez nombreuses. Les récits sont plus courts que ceux du *Jahviste*.

Au point de vue législatif, E comprend le Décalogue (Ex. 20, 1-21) et le livre de l'Alliance (Ex. 21-23, 13).

Jusqu'à sa révélation sous ce nom à Moïse, Dieu n'y est jamais désigné sous le nom de Jahvé, mais sous celui d'Elohim, parfois avec le préfixe El.

Au point de vue du culte, le tabernacle et l'arche d'alliance occupent une grande place. Les prêtres n'ont qu'un rôle assez restreint. Moïse lui-même remplit les fonctions sacerdotales. Jéthro, son beau-père, offrait à Dieu des sacrifices.

Digitized by Google

FORME. — L'Ecrivain élohiste a un vocabulaire spécial et les particularités de son langage sont aisément reconnaissables.

Il n'emploie que le nom de Jacob, jamais celui d'Israël, pour désigner ce patriarche. Les habitants de la Palestine sont les Amorrhéens.....

Une vingtaine d'expressions lui sont propres.

L'ensemble a plutôt le caractère d'une « histoire théocratique » que d'une « histoire nationale ».

L'unité littéraire du document est admise par beaucoup de critiques. Il serait l'œuvre d'un écrivain du Royaume d'Israël, presque toutes les traditions locales qu'il contient se rapportant aux localités de ce royaume. D'autres y reconnaissent des additions, des modifications ou même plusieurs écrits.

La date serait, pour nombre de critiques, antérieure à celle du *Iahviste*. Les disciples de Wellhausen en font un écrit postérieur à J, sans raison sérieuse.

Les deux écrits sont à peu près contemporains : c'est-à-dire, au plus tard, du milieu du VIIIe siècle d'après la grande majorité des critiques. (Driver a pu dire : tous les critiques sont d'accord sur ce point.)

LE IAHVISTE. — J.

Le Iahviste constitue avec le précédent document ce que Reus appelait l'Histoire Sainte (par opposition à la Loi). Il est beaucoup plus considérable que l'écrit élohiste (dont les fragments auraient été incorporés par l'auteur à son propre travail, d'après nombre de critiques).

Il comprend la majeure part de la Genèse et de la première partie de l'Exode (jusqu'au Ch. XIX : les entretiens de Moïse avec Dieu sur le Sinaï).

On en retrouve des fragments en diverses parties des nombres et dans les additions finales du Deutéronome.

Il constitue le fond du Livre de Josué.

Dans sa narration, il remonte beaucoup plus haut que l'élohiste puisqu'il nous donne un récit de la Création du monde, d'Adam et d'Ève (*Gen.* II, 4b-25). Il raconte ensuite la chute et l'histoire de Caïn et d'Abel (*Gen.* III, IV). L'histoire primitive se termine avec l'épisode de la tour de Babel. Vient ensuite l'histoire des patriarches, qui commence avec Abraham

Digitized by Google

et Isaac *(Gen.* XII, 1). Le récit est poussé au moins jusqu'après la conquête du pays de Canaan.

CARACTÉRISTIQUES. CONTENU. — Le Iahviste est un écrit essentiellement — et presque exclusivement — historique. Il contient plusieurs récits concernant les origines de l'humanité et un recueil de traditions sur les ancêtres d'Israël; il raconte le développement et les vicissitudes du peuple de Dieu, depuis son origine, et les promesses faites à Abraham, Jacob... jusqu'à la réalisation entière de ces promesses par la conquête de Canaan.

Il contient pourtant des fragments législatifs : un décalogue (12 préceptes que l'on ramène à 10) et même un petit « livre de l'Alliance » (Exode XXXIV, 11-26 et XX, 22-26) renfermant une législation à peu près identique à celle de l'Elohiste.

Son histoire a un caractère à la fois religieux et national. Le culte du seul vrai Dieu, Jahvé, déjà connu par les premiers hommes et honoré par eux sous ce nom, est, dans ses récits, la préoccupation constante des patriarches et de Moïse.

Au point de vue historique, J est, généralement, d'accord avec E pour les faits; on a constaté pourtant quelques divergences assez notables à propos de l'histoire de Moïse.

Le document J est, dans l'ensemble, parallèle à la partie historique du Code sacerdotal; mais son procédé diffère, comme aussi ses vues. L'histoire ne se déroule pas d'après un plan déterminé, mais suit simplement l'ordre chronologique. On note pourtant, dans J, quelques procédés systématiques : l'emploi de certains nombres, le nombre 7 surtout — le soin habituel de donner l'étymologie — ou l'explication historique — des noms propres de personnes et de localités. L'esprit national d'Israël, son particularisme social et religieux sont bien marqués : Israël se distingue des peuples voisins, étrangers ou alliés par le sang.

Au point de vue religieux, les critiques retrouvent dans J, les idées religieuses et morales des prophètes et y voient, en conséquence, un écrit prophétique. Ils notent surtout l'emploi des anthropomorphismes les plus osés pour exprimer les relations de Jahvé avec les hommes (Cf. surtout Gen. II, III, II-IV. Comparer Gen., II avec le premier récit de la Création).

FORME. — Les critiques sont unanimes à déclarer que le Iahviste est le meilleur narrateur de l'Hexateuque et même de

Digitized by Google

tout l'ancien testament. Il décrit d'une façon vivante, multiplie les dialogues et nuance les sentiments (1).

Au point de vue du lexique et de la grammaire, les particularités de J (par rapport aux autres documents) ne sont pas très nombreuses, on remarque quelques rares formes grammaticales.

UNITÉ LITTÉRAIRE DE J. — L'écrit Iahviste paraît bien former un tout complet. En réunissant les divers fragments, il semble que l'on obtienne un récit suivi, suffisamment cohérent, animé d'une inspiration unique.

Pourtant beaucoup de critiques y ont distingué la trace de mains différentes et au moins deux écrivains Iahvistes (2).

AUTEUR ET DATE. — L'écrit J est généralement attribué à un écrivain du Royaume de Juda. (Beaucoup de récits ont pour théâtre Hebron et ses environs. La personne de Juda est mise en relief.)

La composition est fixée communément vers 850, mais plusieurs admettent des parties plus tardives. Tout le contenu, dit-on, suppose la royauté établie.

LE DEUTÉRONOME. — D.

Ce serait le premier en date des documents législatifs. Il est constitué par la presque totalité du Deuteronome, ou au moins la majeure partie (Ch. V-XXVI presque entiers) (3).

Le Deutéronome sous sa forme actuelle se présente comme une série de discours où Moïse exhorte à observer la Loi donnée sur le Sinaï et résume cette loi.

On a donc généralement considéré le D. comme une récapitulation concise et populaire de la législation contenue dans les trois Livres précédents, récapitulés du point de vue du peuple et omettant par conséquent presque toute la partie rituelle et aussi comme une rénovation de l'alliance contractée à l'Horeb par Dieu avec Israël.

(1) Mangenot, *loc. cit.*; cet auteur ajoute : « Les plus belles narrations de la Genèse lui appartiennent. Il cite les chants antiques; il a du souffle poètique. Son livre est une sorte d'épopée nationale. »

(2) Driver, The book of Genesis, London 1904 ne parle pas de la distinction, admise par beaucoup entre J. 1 et J. 2.

(3) D'autres enfin à la suite de Wellhausen réduisent le noyau primitif du D. au code des lois XII-XXVI. Depuis une quinzaine d'années on s'applique à discerner les différentes couches législatives, les lois plus ou moins anciennes. Pour plusieurs (Cornill.....) le Deutéronome actuel serait une deuxième ou troisième édition, augmentée du D. primitif.

Digitized by Google

Pour les critiques qui distinguent soigneusement la partie législative de son cadre historique, c'est un code législatif, antérieur à la législation des Livres du milieu, et correspondant à la réforme religieuse entreprise par Josias.

CARACTÉRISTIQUES. CONTENU. — *Au point de vue historique*, les discours, spécialement le premier (I-IV), rappellent au moins par allusion, ou résument toute l'histoire antérieure d'Israël, racontée par E et J en y ajoutant trois ou quatre épisodes nouveaux.

Au point de vue législatif, le D. est d'adord une *exhortation* à pratiquer fidèlement les lois données par Dieu au Sinaï ou à l'Horeb et un *code* s'inspirant du Livre de l'Alliance et du Décalogue.

Il *développe* les lois antérieures, en précise les applications. Il y ajoute aussi nombre de dispositions nouvelles.

Les critiques signalent surtout que D combat les anciens lieux de culte et recommande l'*unité de sanctuaire* alors que la législation antérieure autorisait la pluralité des autels.

Il mentionne fréquemment les prêtres et les lévites dont ne parlait pas le Livre de l'Alliance.

Par opposition à P, c'est un code *populaire* et non *sacerdotal et rituel*. L'écrit, tout entier est essentiellement moral (1) et religieux. Son idéal religieux est très élevé et sa législation est inspirée par le plus pur monothéisme.

FORME. — Le Deutéronome primitif n'était qu'un code moral et religieux, sous sa forme actuelle, c'est une longue exhortation à la fidélité, à Dieu et à sa Loi — c'est une série de discours ayant pour but d'encourager à la pratique de la loi divine. L'histoire même y devient un thème à exhortation, l'auteur prêche plutôt qu'il ne raconte.

Certaines phrases ou formules viennent très souvent sous sa plume : « Oter le méchant de votre milieu » — « la terre que Jahvé votre Dieu vous donnera, » (30 fois) — « le lieu que Jahvé choisira » (une vingtaine de fois).

La langue de D est encore caractérisée par beaucoup de mots isolés ou de locutions spéciales.

UNITÉ LITTÉRAIRE. — On a vu déjà que la plupart des critiques reconnaissent le caractère composite du Deutéronome.

(2) Les critiques notent que le deutéronomiste a conservé, d'autre part, nombre de rites anciens : « il unissait les idées religieuses des prophètes au culte populaire, aux fêtes et aux sacrifices ».

Digitized by Google

Beaucoup ne se contentent pas de distinguer les parties historiques et les parties législatives, ils s'appliquent à rechercher les sources tant historiques que législatives.

DATE. — La plupart des critiques de l'école grafienne admettent que D n'est guère antérieur à 621, date de la découverte sous Josias (IV Reg. XXII). Il aurait été rédigé alors par les prêtres, ou un prophète, pour appuyer et diriger la réforme religieuse du roi de Juda. Un assez grand nombre de critiques reculent cette date au VIIIe siècle et placent la rédaction sous le règne d'Ezéchias ou de Manassé, de ce dernier plutôt.

LE CODE SACERDOTAL. — P.

Ce quatrième document a reçu divers noms.

Réuni à l'élohiste actuel sous le nom d'élohiste, il fut considéré d'abord comme le plus ancien des documents du Pentateuque.

Appelé ensuite premier élohiste, puis écrit fondamental — il est désigné couramment, à la suite de Wellhausen, sous le nom de Code Sacerdotal (Priestercodex P.). Cette dénomination convient à la partie principale de l'écrit qui est formée des parties législatives de l'Exode, du Lévitique et des Nombres mais l'écrit contient aussi des fragments parfois importants d'histoire. C'est le Code Sacerdotal qui a fourni au rédacteur de l'hexateuque son cadre. On retrouve donc des éléments dans tous les livres actuels. Il a été conservé en entier, sauf de rares lacunes.

Son récit des origines se divise, comme la Genèse actuelle en 10 sections. (10 toledoth ou tableaux généalogiques).

CARACTÉRISTIQUES. CONTENU. — Le Code Sacerdotal est un récit écrit à la fois historique et législatif, mais la législation y tient plus de place et l'histoire y est fonction de la législation, elle lui sert d'introduction, explique ses origines, en est en quelque sorte le commentaire et la justification historique 3. « Il raconte l'histoire du culte israëlite dans le cadre d'une histoire sainte ».

A. *Au point de vue historique.* Dans le code, l'histoire primitive sert de préface à l'histoire du peuple de Dieu, elle montre comme l'origine lointaine, et les préparations de *la théocratie.* Pour la période antérieure à Moïse beaucoup de faits importants sont omis, par contre quelques grands événements sont longuement racontés.

Digitized by Google

L'auteur sectionne ainsi l'histoire en grandes époques dont chacune est caractérisée par une *révélation* et une *alliance divine*. La première va d'Adam à Noë — elle se termine par l'apparition d'Elohim à Noë et par une alliance dont le signe est l'arc en ciel et l'obligation : la défense de manger du sang; la deuxième de Noë à Abraham : révélation de Dieu sous le nom d'El Schaddaï — signe : la circoncision; la troisième d'Abraham à Moïse : révélation du nom de Iahvé — alliance : institution du Sabbat; la quatrième (1) est constituée par la vie publique de Moïse, l'alliance du Sinaï apparaît ainsi comme la réalisation des promesses faites à Abraham (2).

Les événements intermédiaires sont exposés d'une façon succincte, par tableaux généalogiques (toledoth) ou réduits à des données très succinctes de chronologie.

B. *Au point de vue législatif.* Le code a un caractère nettement *sacerdotal* et *rituel*. Il ne comprend ni les lois morales ni le droit civil qui existent dans le livre de l'alliance et le Deutéronome.

Il a plutôt en vue la constitution d'une société religieuse juridiquement organisée que la théocratie.

Alors que D. parle de prêtres-lévites et que le livre de l'alliance ignore le sacerdoce aaronique, P. distingue les lévites, les prêtres, le grand-prêtre et détermine soigneusement les fonctions et les revenus de chaque classe. Le lévitisme, qui est une innovation a une organisation savante et compliquée, les prêtres sont richement dotés.

L'unité du lieu de culte, que le Deutéronome présentait comme un but à réaliser est supposée dans le Code, avoir toujours existé, elle est à la base de la législation cérémonielle.

Les codes précédents ne connaissaient que trois fêtes annuelles, fêtes champêtres consacrant les principales saisons. Le Code Sacerdotal en mentionne sept et modifie le caractère de deux des précédentes, en donnant à leur célébration un motif historique.

C. *Au point de vue religieux et moral.* Rigoureusement monothéiste, P. ne ramène pas comme D. toutes les relations entre l'homme et Dieu à l'amour, il paraît préoccupé surtout de la sainteté de Dieu et de la distance infinie entre Lui et l'homme.

(1) Wellhausen appelait P. « Vierbundesbuch » : le Livre des quatre Alliances.

(2) Moïse est directement rattaché à Abraham, celui-ci descend de Noë par ordre de progéniture. — Noë est le chef de la branche ainée de la famille humaine. Il descend d'Adam qui est en réalité le premier juif.

Digitized by Google

Les révélations ne se font pas par théophanies (seule exception : la nuée lumineuse qui montre sa gloire et provoque la frayeur) ou par songes, mais par paroles. Moïse et Aaron servent d'intermédiaires.

Les antropomorphismes sont extrêmement rares et très modérés : Dieu parle pour ordonner ou défendre. Il intervient d'ailleurs directement dans les événements, endurcit Pharaon, punit les Egyptiens, règle les difficultés entre Moïse et les Israélites.

Sans exclure les lois morales, P. s'en occupe très peu, il se préoccupe surtout de pureté et de fidélité rituelles.

FORME. — Au point de vue littéraire, le code sacerdotal est très caractéristique.

Il a une terminologie propre et des expressions particulières dont les critiques ont dressé une liste considérable.

Parmi ces expressions, quelques-unes sont techniques et leur fréquence s'explique par le caractère du document sacerdotal (1); mais d'autres sont des termes très communs : *'ànì* (moi) ne se trouve qu'une fois ou deux dans D et 130 fois dans P; par contre, pour exprimer la même idée, on trouve *'anókhî* 56 fois dans D et une fois seulement dans P.

Les mois y sont désignés non par leur nom, mais par leur numéro d'ordre. Il emploie le nom divin Elohim.

L'auteur recourt souvent aux mêmes formules dans ses récits aussi bien que dans le recueil des lois. Il est minutieux et précis, mais monotone, à cause de ses fréquentes répétitions, il multiplie les énumérations.

Sa langue est pauvre en images et abstraite. Il fait parler Dieu irrité en phrases longues, lourdes et chargées de répétitions. (Num. XIV, 26 sqq.).

UNITÉ LITTÉRAIRE. — P. apparaît aux critiques comme une compilation. L'écrit leur paraît manquer d'unité — en dehors de la Genèse. — Ils y retrouvent trois couches différentes (2) : l'écrit fondamental sacerdotal (dont font partie les fragments sacerdotaux de la Genèse) — une collection de lois — une série d'additions historiques et législatives.

(1) Il faut reconnaitre pourtant que la fréquence de certains mots techniques dans P. : *édà* « assemblée » (125 fois); *miskàn* « tabernacle » (106 fois); *qorbàn* « offrande » (78 fois) et leur absence totale des autres documents ne peuvent manquer d'attirer l'attention.

(2) Il va sans dire que les critiques, d'accord pour admettre ces trois couches ne le sont pas sur leur détermination détaillée.

Digitized by Google

DATE (1). — Le code sacerdotal, alors que, réuni à l'élohiste actuel, il était connu sous le nom d'élohiste ou écrit fondamental, était considéré comme le document le plus ancien du Pentateuque.

La plupart des critiques le regardent comme le plus récent; pour l'école de Graf et de Wellhausen il ne remonte qu'à la fin de l'exil, il lui est même postérieur.

Ce revirement paraît basé, surtout, sur la critique historique. Le principal argument est que dans les livres historiques (Juges, Samuel, Rois) et dans les plus anciens écrits prophétiques, la législation de P. n'est pas connue et n'est pas observée.

Quelques critiques pourtant reculent cette date notablement avant l'exil, parfois jusqu'au VIIIe et IXe siècle.

SOURCES (ET VALEUR HISTORIQUE). — Tous les critiques reconnaissent que l'écrivain du code sacerdotal a connu et utilisé J. et E.

Mais tandis que Wellhausen et l'école Grafienne ne voient en dehors de ces sources, dans P, qu'utilisation tendancieuse, arrangement ou pure invention (2), d'autres critiques comme Dillman et Driver, admettent l'emploi d'autres sources et de traditions spéciales. Ils reconnaissent à l'ensemble de P une valeur historique sérieuse, (sauf pour la chronologie).

De même, pour les critiques radicaux, le code législatif et ritualiste de P est la création des prêtres qui, au retour de la captivité, voulurent organiser Israël en société religieuse. Tout en s'inspirant des rêveries d'Ezéchiel, relatives à la restauration future, ils reprirent dans leurs grandes lignes, les institutions anciennes mais en les développant et les adaptant, par les dispositions de détail, à leurs vues. Ce plan de restauration ils le projetèrent dans le passé, le placèrent sous la grande autorité du Législateur du désert et ils refirent l'histoire conformément à leur œuvre nouvelle.

Par contre, pour plusieurs critiques (Driver, Gautier, Loisy), les auteurs de P. ont seulement systématisé les éléments législatifs et coutumiers existant antérieurement, et le culte, qu'ils propagent et règlementent, est le culte traditionnel, au terme d'une évolution progressive.

Afin de donner une vue synthétique, et assez facile à suivre,

(1) Pour Cornill, la fixation de cette date serait le problème le plus important et le plus passionnant de l'A. T.

(2) Par exemple, les listes de noms et les chiffres non empruntés à J et E.

Digitized by Google

des théories critiques sur la composition du Pentateuque, on a dû se borner, ici, aux grandes lignes. Ce raccourci est plutôt favorable à cette construction idéale, en ce qu'il en exagère l'unité et l'harmonie des détails. D'autre part, un bref résumé ne permet pas de mettre en valeur les preuves apportées à l'appui du système, aujourd'hui classique parmi les critiques non catholiques.

Après avoir retrouvé, dans le Pentateuque, les quatre documents et s'être appliquée à les distinguer jusque dans le détail, la critique littéraire doit encore étudier l'histoire du recueil actuel, et s'efforcer de dégager les étapes successives qui ont abouti à la rédaction actuelle. Sur le nombre des rédacteurs et l'importance des retouches rédactionnelles, comme sur l'ordre de combinaison des documents, il y a parfois de graves désaccords entre les critiques. Il me semble que dans leurs travaux, aussi minutieux que patients, le problème rédactionnel vient compliquer singulièrement le problème des sources et en rendre la solution plus incertaine, si l'on s'en tient au point de vue propre de la question qui est ici celui de la critique littéraire. (1)

A ces théories sur la composition du Pentateuque, se trouve étroitement associée, pour les critiques radicaux de l'école de Wellhausen, une conception particulière de l'histoire d'Israël, et de l'histoire de la religion d'Israël. Ces vues dominent, pour eux, le problème littéraire et en déterminent évidemment la solution. Elles ne tiennent d'ailleurs aucun compte de la repré-

(1) L'histoire du recueil, très compliquée et supposant nombre d'éditions et de rédactions successives, peut se ramener à trois phases principales :

1° Un premier rédacteur intercale dans l'écrit Iahviste des fragments de l'Elohiste, en les modifiant dans le sens du premier document, probablement vers le milieu du VII° siècle.

2° Un rédacteur deutéronomiste réunit D, parvenu, après diverses éditions, à peu près à sa forme définitive, à l'histoire nationale J E, harmonisée sur certains points avec la législation deutéronomiste.

3° Après la composition du code sacerdotal, un dernier rédacteur réunit le recueil précédent au nouvel écrit, en les refondant en un seul ouvrage. L'histoire de Josué était probablement déjà détachée du recueil. Le nouveau code étant trop long fut divisé en cinq parties. De cette dernière rédaction daterait donc notre *Pentateuque* actuel, vers l'époque d'Esdras ou même plus tard.

Cette histoire du recueil n'est évidemment pas invraisemblable. Certains incliner-ont pourtant à trouver les caractéristiques des quatre docnments peu apparentes et décisives si, pour les retrouver dans le texte actuel, il faut supposer tant de retouches rédactionnelles en sens divers, tant d'additions portant précisément sur les expressions, les tournures, les tendances doctrinales et législatives qui servent à distinguer les documents.

Digitized by Google

sentation des faits, fournie par les livres historiques, sous leur forme actuelle, elles en prennent même résolument le contre-pied. En voici un bref résumé.

Les récits de l'A. T. sur les origines de la nation juive et des douze tribus sont une pure fiction. Le peuple hébreu a pris naissance parmi les tribus d'abord errantes dans la presqu'île sinaïtique, puis, après un séjour en Egypte, de retour sous la conduite de Moïse, dans les environs du Sinaï. Moïse groupe un certain nombre de ces tribus qui deviennent sédentaires après la conquête de la Palestine. David est le véritable fondateur de l'unité nationale en même temps que de la royauté.

L'histoire religieuse est ramenée à quatre phases. Le point de départ est une religion très inférieure, celle même du milieu où prend naissance Israël, celle des tribus nomades, sorte de polydémonisme. C'est la *religion de nomades* ou « religion du désert ».

Moïse y substitue le culte de Iahvé, Dieu de la tribu, puis Dieu national, sans élever encore les tribus au monothéisme, mais seulement à la monolâtrie. Le culte de Iahvé s'affirme de plus en plus, dans le conflit avec les divinités de Canaan, Baal, Astarté.... C'est la période de la « palestinisation de la religion du désert » ou de la *religion cananéenne*.

Les prophètes, et spécialement Amos, donnent au culte de Iahvé un caractère spirituel et moral très accentué. Ils combattent énergiquement l'idolâtrie et la pluralité des sanctuaires. Ils sont d'ailleurs traditionnalistes pour l'ensemble des usages et la pratique religieuse. C'est la *religion prophétique*.

Après l'exil, le monothéisme s'épure encore et devient plus rigide. La Loi, dont l'influence s'impose et grandit, devient l'objet d'une sorte de culte. Les rites religieux sont réglés dans leurs moindres détails. C'est la *religion de la Loi* ou « religion nomiste ».

Dans la théorie d'ensemble de la critique radicale sur la composition du Pentateuque ces vues de critique historique sont étroitement mélangées aux conclusions données au problème littéraire. Non seulement les dates, mais le contenu même des différents documents et leur délimitation, sont déterminés selon leur rapport aux diverses périodes de l'histoire religieuse d'Israël. J et E — ou les deux groupes d'écrits désignés par ces sigles — sont de la littérature « prophétique » le code sacerdotal est de l'époque postérieure à l'exil et exprime dans ses parties histo-

Digitized by Google

riques comme dans ses parties législatives les tendances religieuses et sociales du moment et l'organisation cultuelle qui cherche à prévaloir.

Il est juste de le rappeler ici, au dire des critiques, les divers arguments dont ils appuient leurs conclusions seraient convergents; les procédés de critique littéraire et historique (examen : du style et du vocabulaire, du contenu des récits parallèles de la situation historique et religieuse), employés séparément, aboutiraient à des résultats sensiblement identiques (1).

Je me bornerai ici à présenter quelques observations sur le système exposé.

1° Ce système est regardé comme classique et on fait remarquer que l'accord s'est fait sur les grandes lignes du système. Au prix de cet accord, on semble faire peu de cas des divergences de détail qui existent entre les conclusions des critiques, même radicaux. Sans parler du petit nombre de passages dont on reconnaît ne pouvoir fixer l'attribution, on voit dans l'un ou l'autre document, J par exemple, tout un groupe d'écrits ou au contraire un écrit unique ; on n'est d'accord ni sur le nombre d'éditions de chaque document dont on prétend découvrir les traces, ni sur les rédactions successives du recueil et l'importance des retouches rédactionnelles. Il semble pourtant que l'homogénéité des divers documents est aussi essentielle au point de vue du problème littéraire que leur distinction. Les divergences sur ce qu'on appelle avec détachement, des points de détail ont une réelle importance au point de vue de la critique littéraire, elles en ont beaucoup moins du point de la critique historique. Si donc ces divergences paraissent insignifiantes, eu égard à l'accord établi sur les conclusions d'ensemble, ne serait-ce pas que les considérations de critique historique, et d'histoire des religions, importent plus aux critiques radicaux que l'examen minutieux des textes et les indications de détail qu'on en peut tirer.

2° La prédominance exagérée des vues d'histoire religieuse sur les conclusions d'ordre littéraire, paraîtra d'autant plus

(1) Fr. Lenormant, *La Genèse* (Paris, 1883, p. VIII-IX) parle de « la combinaison des trois éléments de critique ». Il indique la distinction des noms divins — la comparaison des récits parallèles — les caractéristiques du style et du vocabulaire. Il ajoute que, grâce à cette combinaison, « la science exégétique est parvenue actuellement à une incontestable sûreté dans la distinction des sources ». Après trente ans, à qui considère les nombreuses divergences entre les critiques, dans les ouvrages récents, une pareille affirmation paraît au moins exagérée.

Digitized by Google

suspecte, que ces vues sont en contradiction évidente et totale avec le processus historique présenté par l'ensemble des livres historiques de l'A. T. (1). Ainsi on reconstruit théoriquement une histoire d'Israël, sans tenir compte des documents que nous possédons sur cette histoire, et, d'après cette reconstruction idéale, on critique le contenu de ces mêmes documents et on en refait l'histoire littéraire. Le procédé ne manque pas d'audace intellectuelle, mais sur cette voie, on passe bien près d'un dangereux écueil, le cercle vicieux. Ces écrits, dont on extrait des vues historiques, sont critiqués d'après ces mêmes vues qu'ils ont fournies, bien malgré eux.

3° Il serait pourtant injuste d'accuser les critiques radicaux de cercle vicieux. Il serait inexact de dire que dans leurs travaux, la critique littéraire fournit à la critique historique ses données et que celle-ci lui donne en échange le cadre de ses conclusions. En fait, à la base des théories d'histoire religieuse, on discerne aisément un principe philosophique, elles dérivent d'un postulat rationaliste et évolutionniste, comme le rappelait récemment le le prof. Ed. Kœnig (2).

4° On a reproché de divers côtés, et à juste titre, à Wellhausen

(1) « Quelques critiques, dit très justement le P. Lagrange, se sont crus assez assurés de leurs prolégomènes pour écrire une histoire d'Israël à l'encontre de toutes les données de sa tradition » (*R. B juillet 1912, p. 458.*)

(2) Dans un article intéressant (*Rev. Biblique. avril 1912, pp. 259-166*). L'auteur cite ce texte de Wellhausen, dans ses *prolégomènes pour l'Histoire d'Israël* : « mon enquête se rapproche de la manière de Vatke, duquel je reconnais avoir reçu la plus grande part et la meilleure, de ce que je sais ». Or Vatke a reconstruit l'histoire de la religion de l'A. T. d'après les principes de la philosophie hégélienne, le processus historique de cette religion tel que le retrace la tradition du peuple hébreu étant incompréhensible, invraisemblable, d'après ces mêmes principes, il le déclare nettement. M. K. critique, avec beaucoup de bon sens, du point de vue scientifique, cette méthode de recherche historique ».

« A supposer que la tradition historique d'Israël plaçât effectivement le point culminant au début, il faudrait dire que celui qui écrit l'histoire n'a qu'à reconnaître ce fait. En se refusant à le faire, Vatke a prouvé qu'il ne connaissait pas la méthode de recherche historique. Il a voulu non pas puiser l'histoire aux sources, mais la façonner par intuition philosophique. Comme son maître Hegel, Vatke a envisagé toute histoire, et spécialement l'histoire de la religion, sous l'angle de l'évolution continue, et selon sa manière de voir, l'histoire devait passer de la thèse à l'antithèse, puis par la suppression de cette antithèse, s'élever à un nouveau stade. Ainsi donc la façon d'envisager le cours de l'histoire était, chez Vatke, évolutionniste par principe. C'est donc d'un homme qui, *à priori*, connait déjà le rythme du développement de l'histoire, par les idées fondamentales de sa philosophie, que Wellhausen a reçu « la plus grande part et la meilleure » de ce qu'il sait ». (p. 260).

M. K. montre ensuite que les travaux récents des critiques de l'école de Wellhausen procèdent de la même tendance.

Digitized by Google

et aux critiques radicaux de son école de négliger les confirmations apportées à l'ancienne histoire d'Israël par les découvertes récentes, et les témoignages au moins indirects des monuments et des documents égyptiens et surtout assyriens et babyloniens en sa faveur. Les récentes découvertes ont été une confirmation éclatante et directe de la veracité des livres historiques plus récents, les *Livres des Rois*, d'*Esdras* et de *Néhémie* (1). et pour l'histoire ancienne, l'histoire patriarcale en particulier où Wellhausen ne voit que fiction, si les monuments n'en ont pas directement vérifié les faits, ils en ont du moins singulièrement éclairé le cadre historique. Nous avons de nombreux documents qui nous révèlent l'histoire d'Uru, ou Ur, et de ses souverains, antérieurement à Abraham (2) ; nous possédons, depuis plusieurs années, le code célèbre et de nombreuses lettres d'Hammourabi le contemporain, très probablement, de de ce patriarche. Cette figure si importante, au point de vue de l'histoire d'Israël et de l'histoire du Salut, se détache maintenant sur un fond historique très éclairé jusqu'en de minutieux détails, et dans le cadre d'une société déjà très compliquée.

Plusieurs savants catholiques ont montré comment le chapitre XIV de la Genèse, si maltraité par les critiques radicaux, pouvait bénéficier de cette étonnante résurrection d'un passé lointain (3).

(1) Dans un travail sur les papyrus d'Éléphantine, (Leipzig, 1912) Ed. Meyer écrivait « la tradition historique du livre d'Esdras-Néhémie et les vues historiques fondées sur cette tradition ne pouvaient recevoir une confirmation plus brillante que celle que lui a apportée cette lettre pascale de Darius II, de l'an 419 avant J. C. » (cité par le P. Lagrange, *R. B. oct. 1912 p. 583)*. Pour l'époque des Rois, en particulier pour le VIIIe siècle, « la fidélité et la sincérité des historiens israëlites a été *directement* confirmée par les monuments, d'une façon remarquable ». Comme le fait remarquer le P. Condamin *(Rev. prat. Apol., T. X - sept. 1910 - pp. 864. 865)* « il y a bien là une présomption en faveur de la sincérité des rédacteurs de la Genèse ». Le contrôle que les récentes découvertes ont permis d'exercer sur nombre de points de l'histoire biblique, a été hautement favorable à la véracité de cette histoire, au contraire de ce qui a eu lieu pour d'autres historiens de l'antiquité, Hérodote par exemple. La valeur de cette histoire, même pour les points non directement confirmés jusqu'ici, gagne singulièrement à cette constatation. Sur cette question on lira avec grand intérêt l'article *Babylone et la Bible*, dans le *Dictionnaire Apologétique*, (fascicule paru en 1990) par le R. P. Condamin.

(2) *Les temps des rois d'Ur, recherches sur la société antique d'après des textes nouveaux* par l'abbé L. Legrain (Paris 1912) recension de M. Touzard (*Rev. du Clergé fr., 1er avril 1913, pp. 80.81*).

(3) Citons spécialement le P. Dhorme (*Rev. Biblique, avril 1908, Hammourabi. Amraphel*) et le P. Condamin (*Études, 20 mai 1908* et *Dict. Apol., loc. cit. coll-* 351,352).

Digitized by Google

Les critiques radicaux montrent, à l'égard de ce précieux supplément d'informations, une défiance singulière et un scepticisme exagéré (1) quand ils n'affectent pas, comme Wellhausen, d'ignorer complètement les découvertes et les publications les plus importantes. Une pareille attitude, il ne faut pas craindre de le dire, met en un jour singulier la méthode — et la loyauté — scientifique de plusieurs des représentants les plus en vue de la critique « indépendante » (2).

5° Il est permis de trouver non moins étrange l'attitude des tenants les plus ardents de l'école de Wellhausen, vis-à-vis de leurs contradicteurs catholiques, protestants ou incroyants. Sauf quelques honorables exceptions, ils ne discutent pas les objections faites à leur thèse et ignorent totalement les travaux où est contestée ou discutée la « géniale construction » du maître. Dans un récent discours, Marti exposant l'état actuel, et les récents progrès de la science relativement à l'histoire d'Israël, passait entièrement sous silence les travaux des savants qui combattent les vues historiques de Wellhausen. M. E. Kœnig proteste à bon droit contre ce procédé tout à fait opposé au véritable esprit scientifique. (3)

6. Dans le système de Wellhausen, les vues sur l'histoire et la religion d'Israël sont séparables de la théorie littéraire, de la composition du Pentateuque. En fait, plusieurs biblistes protestants, qui admettent la distinction des documents, combattent résolument, et non sans succès, le processus historique et religieux imaginé, à l'encontre des faits et de la tradition historique, par l'école évolutionniste. Sur les origines de la religion d'Israël, de sa législation, du peuple lui-même, ils adoptent et défendent des positions qui ne sont pas toujours les nôtres mais qui sont

(1) Skinner, par exemple, dans la préface de son commentaire sur la Genèse (1910).

(2) Voir quelques exemples, à ce sujet, dans le *Dict. Apol.* (*loc. cit.*, *col 333*).

(3) *R. B. 1912, hoc cit.* Ces dernières années, M. Wellhausen, après avoir éclairé de ses « vues géniales » l'histoire littéraire de l'A. T. s'est appliqué à l'étude des Évangiles. La question des Évangiles synoptiques a été l'objet d'innombrables études et d'hypothèses multiples. M. W. a abordé le sujet un peu comme une terre nouvelle et, s'il n'a pas eu cette fois un égal succès, il a du moins étonné autant par son tranquille dédain des travaux de ses devanciers que par l'originalité de ses vues. Le célèbre entomologiste Fabre raconte quelque part qu'ayant été honoré de la visite du grand Pasteur il fut stupéfait de son ignorance de la vie et des mœurs des vers à soie, de son insouciance absolue à s'en instruire, ce qui d'ailleurs n'empêcha pas son illustre visiteur de faire les magnifiques et si utiles découvertes que l'on sait.

Il semble que les savants allemands attribuent volontiers à leur talent ou à leur érudition l'intuition et les prérogatives du génie.

Digitized by Google

tout à la fois bien plus proches des faits et plus raisonnables que celles des critiques radicaux (2). Pour la plupart, ils n'admettent pas l'authenticité mosaïque, mais, du moins, ils reculent notablement la date des divers documents et traitent d'une façon plus objective et plus respectueuse la religion, l'histoire et la législation contenues dans le Pentateuque. (3)

Quelque soit le succès, véritablement étonnant, du système de Wellhausen et bien que sa pénétration, semble progresser encore dans les milieux protestants, spécialement chez les biblistes anglicans (1), qui jusqu'à la fin du siècle dernier avaient plutôt réagi contre les excès de la critique allemande, on ne peut pas dire qu'il s'impose sans conteste dans le monde de la critique non catholique. Un certain nombre de savants protestants, on vient de le voir, combattent vigoureusement et non sans succès, les théories philosophiques bien plus qu'historiques de la critique radicale, tout en admettant les conclusions d'ensemble de son analyse littéraire. Quelques autres enfin, protestants ou rationalistes, comme Green et Halevy, ont discuté minutieusement les résultats de cette analyse littéraire et contesté, victorieusement parfois, plus d'un argument en faveur de la distinction des documents.

II. — LES CRITIQUES CATHOLIQUES ET LA QUESTION DU PENTATEUQUE

La question littéraire de la composition du Pentateuque n'est pas entièrement nouvelle, dans l'histoire de la critique catholique. Le premier essai de théorie documentaire sur la Genèse est, on le sait, l'œuvre d'un catholique français du XVIIIe siècle,

(2) Kœnig, Paul Voltz, von Orelli, Sellin. Plusieurs travaux dans ce sens ont été publiés tout récemment.

(3) On l'a fait remarquer, l'état d'âme des critiques radicaux, dépourvus de sentiment religieux, « ne parlant de Dieu qu'à la dernière extrémité », les dispose bien-mal à étudier et à comprendre des livres religieux comme ceux de l'A. T.

(1) Sur cette pénétration des théories radicales de la critique dans les milieux protestants anglais, on trouvera des indications dans la brochure de Mgr. Batiffol : *La question biblique dans l'Anglicanisme* (Paris, 1905). Les récents travaux de Chapman et Driver sur le Pentateuque et l'Exode (Cambridge, 1911) suivent, avec quelque modération, la même tendance. D'autres, comme le prof. J. Orr (*The Problem of the Old Testament* 1906) admettent l'authenticité mosaïque de fragments importants du Pentateuque et proposent une date élevée pour les documents qu'ils regardent comme postérieurs à Moïse.

Digitized by Google

Astruc (1). Richard Simon s'était appliqué à montrer, auparavant, que le Pentateuque n'était pas, tout entier, de Moïse.

Des commentateurs catholiques avaient admis que la mosaïcité du Pentateuque n'était ni complète ni absolue. On trouve parfois, chez eux à ce sujet, des vues assez larges. Pereira ne voit pas d'inconvénient à ce que le Pentateuque ait été rédigé longtemps après Moïse par une sorte de compilateur qui n'aurait pas craint d'y ajouter des mots, des phrases destinées à éclairer et à lier le texte (2). Don Calmet, au Début de son Introduction au Pentateuque, après avoir résumé en quelques mots les preuves de l'authenticité mosaïque du Pentateuque et dit que les raisons des incrédules ne les peuvent contrebalancer ajoute : « Il y a, disent-ils, dans le Pentateuque, des choses dont Moïse n'a pu être l'auteur. On en convient. Ceux qui ont retouché le Pentateuque, y ont fait des additions et quelques retranchements : il semble qu'en quelques endroits on ait voulu abréger la narration ; et on remarque que la suite des matières et du discours est quelquefois interrompue : on avoue que cela paraît être plutôt un dessein prémédité, qu'un effet de la négligence des copistes » (3).

Cependant les travaux des critiques au siècle dernier avaient donné à la question littéraire du Pentateuque, une telle importance et des développements si énormes, qu'elle s'imposa comme une question nouvelle à l'attention des catholiques, dans les dernières années du XIXe siècle.

On ne s'en était jusqu'alors peu occupé, et très peu préoccupé dans les milieux catholiques.

Vers 1880, un savant catholique, M. Lenormant s'était efforcé d'éveiller l'attention du grand public de ce côté, et de mettre les catholiques instruits au courant des principales conclusions de la critique littéraire et de la distinction des documents. (4)

(2) « Conjectures sur les mémoires originaux dont il parait que Moïse s'est servi pour composer le livre de la Genèse » (1753).

(1) *Comm. in Gen.*, p. 4. (*ed.* Cologne 1601).

(2) Isidore Després (Loisy) cite, dans la *Rev. du Clergé français* (T. 17-1899-p. 535), ce passage de Bellarmin : « Usque ad tempora Esdrae, Scripturae non erant redactae ad formam librorum, ut facile et commode haberi possent, sed erant dispersae in variis annalibus et chartis, et interdum ex negligentiâ sacerdotum longo tempore non inveniebantur, ut patet ex IV Reg, 22...

Esdras autem, post captivitatem, omnia collegit et simul in unum corpus redigit, addens in Deuteronomio ultimum caput de vitâ Mosis, et quaedam alia hinc et inde ad continuationem historiae ». (*Controversiae I, 66* ed. Milan, 1721).

(1) Par divers travaux, spécialement par sa traduction de la *Genèse*, traduction littérale donnant en caractères différents les trois documents J, E et P. (Paris 1883).

Digitized by Google

Mais c'est surtout au congrès scientifique des catholiques, tenu à Fribourg, en 1897, que la question fut posée avec éclat devant les catholiques.

Déjà depuis 2 ou 3 ans dans diverses revues catholiques, il était aisé de remarquer une attitude assez large et nettement « progressiste » relativement aux questions d'auteur et de composition (1). Au congrès deux mémoires furent lus : l'un par le P. Lagrange sur « les sources du Pentateuque » (2) ; l'autre, par un savant Anglais, le baron von Hügel, sur « la méthode historique et les documents de l'Hexateuque ».

Ce dernier mémoire exposait assez rapidement la théorie critique dans ses grandes lignes : les caractéristiques des quatre documents et les vues historiques qui président à la reconstruction de leur histoire. Il admettait, non seulement la distinction des documents, mais partiellement, les dates (3) proposées et aussi une partie des vues historiques, tout en rejetant expressément l'interprétation rationaliste de l'histoire d'Israël. Il terminait en citant plusieurs savants anglicans qui adoptaient les résultats principaux de la critique, en maintenant la révélation et le caractère surnaturel de la religion d'Israël. Cinq ou six savants catholiques étaient nommés comme s'étant prononcés dans le même sens (4).

Le mémoire du P. Lagrange, bien que dans une note beaucoup plus réservée, eut un plus grand retentissement et fut vivement discuté. Le P. L. se proposait de « résoudre d'abord certaines questions préjudicielles : les raisons qui ont empêché jusqu'à présent les catholiques d'aborder l'examen des sources du Pentateuque, ces raisons sont-elles décisives ? (5) Il se prononçait pour une marche en avant, prudente mais résolue. Il examinait successivement cinq « questions préjudicielles » ou raisons ; les deux premières, relatives à la rédaction des livres saints et à l'évolution législative, étaient écartées, à titre de préjugés juifs. La troisième : le témoignage de la Bible, et la qua-

(1) Par exemple, divers articles ou recensions parus dans la *Science catholique*, signés du P. Corluy ou de M. Ermoni. Il est assez curieux de comparer les deux recensions des deux ouvrages de Green contre la théorie des sources, dans la R. B. (1905 et 1906). La première est brève, la seconde plus que brève, mais le rapprochement est symptômatique.

(2) Imprimé dans la R. B., janvier 1898.

(3) D est du temps de Josias, P. a dû être rédigé à la fin de l'exil ou peu après.

(4) Bickell, van Hoonacker, le P. Lagrange, R. Clarke.

(5) R. B., 1898, p. 14.

Digitized by Google

trième : la Tradition, étaient jugées ne pas prouver que Moïse avait rédigé le Pentateuque ; c'est ici qu'intervenait la distinction entre la *tradition historique*, claire, ayant les vraies notes d'une tradition qui dirige et qui oblige et la *tradition littéraire* qui est loin d'avoir la même valeur (1). Enfin, en examinant la cinquième question préjudicielle, de beaucoup la plus délicate, la valeur historique, le R. P. s'efforçait de démontrer que, pour les grands faits de l'histoire, au moins, la valeur historique du Pentateuque ne serait pas diminuée par l'abandon de l'authenticité mosaïque, non plus que par le fait d'admettre pour les divers documents une date beaucoup plus basse. Une des principales raisons alléguées était que l'emploi de sources écrites antérieures fournissait une garantie suffisante de véracité.

Sur ces divers points, plus d'une remarque du R. P. apparaît fort juste ; il paraît difficile de prétendre que, sur les diverses « questions préjudicielles », il n'y eut chez les auteurs catholiques ni préjugé peu fondé, ni exagération. Sur la « rédaction des Livres saints » et « l'évolution législative », par exemple, plusieurs de ses vues sont aujourd'hui adoptées par beaucoup ; d'autres ont eu moins de succès, leur accueillante largeur a semblé inquiétante,sous sa forme trop générale et plusieurs des arguments apportés n'ont pas paru — et ne paraissent pas encore — convaincants.

Dans cet article, le savant dominicain ne donnait pas un exposé d'ensemble de la théorie critique ni ne s'attachait à en donner des preuves (2). Il envisageait plutôt la possibilité, ou même l'utilité, d'admettre les conclusions d'ensemble du système, au point de vue littéraire, et même une partie de ses conceptions historiques. Ces discussions de principes et ces vues générales lui attirèrent de vives contradictions de la part de diverses Revues, spécialement d'un rédacteur de l'*Ami du Clergé* et du P. Méchineau dans les *Etudes* (3). Dans ces critiques il y avait bien quelques exagérations mélangées à de justes remarques.

Il n'entre pas dans mon plan de retracer ici avec détail la polémiqne entre catholiques sur la question du Pentateuqne, anté-

(1) *Ibid.* p. 28.

(2) Le R. P. en avait donné un exposé rapide, à propos d'un récit de la Genèse (R. B., 1897, p. 368 sqq.)

(3) 5 nov. 1898. Les *Études* devaient se montrer peu après, avec d'autres rédacteurs, il est vrai, plus accueillantes aux idées progressistes.

Digitized by Google

rieurement aux réponses de la Commission biblique. J'en ai parlé jadis dans cette *Revue*, à propos de ces mêmes réponses.

Le ton de cette polémique fut parfois, de part et d'autre, trop vif. Les critiqnes progressistes affectèrent, ce semble, une attitude trop fréquemment railleuse et quelque peu méprisante, vis-à-vis des écrivains conservateurs. Il est juste de dire que cela leur fut rendu alors, et depuis, avec usure en une autre monnaie.

Pendant cette période, le débat ne porta pas tant sur le problème littéraire lui-même et sur ses divers groupes d'arguments, que sur la possibilité et l'utilité, d'aborder l'étude des sources et d'adopter, sous bénéfice d'inventaire, les grands résultats de la critique du Pentateuque. On discuta plus encore, peut-être, sur quelques-unes des « questions préjudicielles » posées et solutionnées par le R. P. Lagrange (1)

De part et d'autre on étudia la *tradition littéraire* ou *historique* relative à Moïse auteur du Pentateuque.

Du côté qu'on appela alors progressiste, on s'appliqua à montrer que la tradition ne s'était pas intéressée aux questions d'auteur, que les écrivains juifs et chrétiens avaient sur ce point des idées toutes différentes des modernes. Les citations des livres de l'A. T. attribuant ces livres à un auteur déterminé, soit dans les livres plus récents de l'A. T., soit dans ceux du N. T., n'apportaient donc pas l'appui de l'inspiration et de la véracité biblique à la thèse de l'authenticité des livres cités. On ne pouvait pas parler non plus de tradition juive ou chrétienne sur ce point.

De ces efforts, il restera plus d'une précision intéressante, on a versé au débat des textes des Pères, parfois fort curieux (1) ; mais on a trop souvent oublié de distinguer entre les divers livres de l'A. T., ceux où la question d'auteur et de date, ne pouvait être considérée comme peu importante. Que l'*Ecclésiaste* soit de Salomon ou d'un scribe, du siècle de Salomon ou d'une date beaucoup plus récente, il importe peu ; mais que l'*Exode* et les *Nombres* soient de Moïse, au moins dans leur majeure

(1) Encore une fois, il semble bien que c'est à cela et non à ses idées personnelles, pas plus avancées, parfois même plus réservées que celles de la plupart de ses compagnons de lutte, que le R. P. doit d'avoir porté en grande partie le poids de la bataille.

(1) Par exemple, le P. Condamin dans ses études sur l'Ecclésiaste (R. B., 1899 et 1900).

Digitized by Google

partie, ou au contraire du temps d'Esdras, leur valeur historique et même religieuse ne sera évidemment pas la même (1).

Sur le point spécialement envisagé dans cette étude, les critiques catholiques progressistes, se basant sur la distinction marquée plus haut, ne voyaient pas dans le Pentateuque, l'œuvre littéraire de Moïse, à part quelques chapitres. Mais le prophète et législateur d'Israël n'en restait pas moins, pour eux, en un sens vrai, mais large, l'auteur. « Le Pentateuque, œuvre littéraire n'appartient à personne ; le Pentateuque, œuvre législative et manuel de religion, procède de Moïse et n'appartient réellement qu'à lui » (2). Le P. Lagrange disait, avec plus de réserve : « il sera toujours très difficile de dire exactement ce qu'a écrit Moïse de sa main, mais ce qu'on ne renversera jamais, c'est la tradition qui le représente comme le législateur d'Israël, et nous ne consentirons jamais à l'abandonner, parce que les grands faits historiques ne seront jamais atteints par les arguties littéraires ». (3).

Il faut dire, pour être exact, que la législation pour plusieurs des critiques de cette tendance, procédait aussi de Moïse dans un sens large. Elle était le développement normal, à travers les siècles, des institutions et prescriptions émanant directement de lui.

Enfin le Pentateuque, sous sa forme actuelle, avait dû, après plusieurs refontes et rédactions, être rédigé sous sa forme actuelle à une époque assez tardive.

Les catholiques conservateurs attribuaient à la question d'auteur une beaucoup plus grande importance. L'authenticité mosaïque leur paraissait solidement établie par la tradition et il leur paraissait impossible d'abandonner cette position.

En fait, ils maintenaient l'authenticité à peu près totale des livres du Pentateuque. La plupart ne voyaient pas de difficulté à admettre les documents dans la Genèse, non plus que des

(1) « Nous savons fort bien, dit Mg. Mignot, qu'en critique rigoureuse, la question d'auteur ne saurait être indifférente Pour nous, croyants, l'inspiration couvre tout. En critique il n'en est pas ainsi ; l'inspiration ne compte pas et le savant s'occupe avant tout de la valeur objective du récit, de la pureté des sources, de l'autorité des témoins...à ce titre l'authenticité du Pentateuque a une importance toute particulière pour la critique historique ». Lettre sur l'apologétique et la critique bibliques. — cfr. *Rev. du Clergé français*, 1er juin 1901, p. 22, note. On sait que Mgr M. adopte, hypothétiquement il est vrai, des vues dont plusieurs paraissent, aujourd'hui, trop larges.

(2) Loisy, cité dans la *Rev. du clergé français*, T. 17 (1899) p. 537.

(3) La Méthode historique, 2me éd. (1904), p. 177.

Digitized by Google

ajoutes postérieures à Moïse et des retouches rédactionnelles. Ils étaient d'ailleurs assez parcimonieux sur ce point.

Il semble que la tendance progressiste gagna en nombre et en autorité durant les quelques années qui précédèrent les décisions de la C. B. Plusieurs revues la défendaient et la propageaient avec entrain et on notait des conversions éclatantes parmi les critiques et les exégètes jusque là conservateurs.

C'est alors que parurent les réponses de la commission biblique. La première affirmait la valeur des principaux arguments traditionnels et maintenait la thèse de l'authenticité mosaïque de la majeure partie du Pentateuque. Les trois réponses suivantes établissaient un concept assez élargi de cette authenticité : Moïse est l'auteur du Pentateuque, cela ne veut pas dire qu'il l'ait écrit de sa main, ni dicté, tout entier, il suffit qu'il ait été composé, sous sa direction et sa responsabilité, qu'il ait été revu et approuvé par lui et enfin publié en son nom. (II)

On peut accorder que Moïse a utilisé des sources, documents écrits ou traditions orales suivant son but spécial et sous l'inspiration divine (III).

Enfin on peut, tout en maintenant, quant à la substance, l'authenticité et l'intégrité du Pentateuque, admettre qu'au cours de tant de siècles, il a subi quelques modifications, par exemple : additions faites après la mort de Moïse par un auteur inspiré, ou gloses et explications intercalées dans le texte ; vocables et locutions vieillies remplacées par des expressions du langage plus récent — leçons fautives dues à la négligence des copistes : toutes choses qu'il est permis de rechercher et de déterminer suivant les règles de la critique — tout cela sous réserve du jugement de l'Eglise (IV).

Par ces décisions, la commission pontificale réagissait évidemment contre un engouement exagéré pour les théories critiques, et contre des concessions trop généreuses aux prétentions des adversaires ; mais elle désavouait, en même temps, la tendance de certains écrivains à vouloir imposer à tous leur conception visiblement étriquée de l'authenticité mosaïque.

Ces réponses causèrent comme un froid et une sorte de gêne dans divers milieux catholiques et elles furent tout d'abord peu commentées.

Si, après sept années écoulées, on cherche à se rendre compte de l'effet produit, voici les observations générales que l'on peut faire.

Digitized by Google

L'attitude des catholiques progressistes ne paraît pas avoir été modifiée du tout au tout, ni même profondément par l'apparition des réponses de la C. B. On remarque surtout plus de réserve dans l'affirmation, plus de bienveillance dans la discussion des travaux conservateurs, plus d'hésitation dans les démarches et comme l'attente d'une indication précise, sur le terrain à choisir et à délimiter pour le combat et l'étude (1). L'activité du travail et des recherches semble d'ailleurs s'être notablement ralentie,(2) au moins sur ce point. C'est surtout en parcourant *les chroniques bibliques* ou les recensions d'ouvrages relatifs au Pentateuque ou à l'histoire d'Israël qu'on peut se rendre compte des positions adoptées, ou au moins de l'état d'âme actuel de nos critiques progressistes.

Parmi les écrivains de cette nuance qui ont étudié récemment l'histoire religieuse d'Israël, les uns éludent la question au moyen d'une formule élégante et rapide : « qui veut retracer l'histoire de la religion israëlite doit prendre une attitude définie à l'égard des écrits narratifs de l'A. T. Pour nous, nous admettons que le texte des livres en question a passé par une longue histoire qui n'a pris fin qu'aux temps post exiliens, mais nous maintenons que la marche du développement religieux d'Israël y est fidèlement représentée ». (3)

D'autres adoptent, mais à titre d'hypothèse, les conclusions principales des critiques radicaux. Un prêtre catholique le Dr. Karge, dans un ouvrage récent (4), combat les théories évo-

(1) De cette attente je citerai un exemple, entre plusieurs : « Oserais-je toutefois émettre un vœu : qu'on souligne une fois de plus, dans quelle mesure les opinions des critiques peuvent être admises par les catholiques et s'il leur est interdit de distinguer des documents dont le fond remonterait à l'activité de Moise. M. Mangenot, avec la grande autorité qu'il a conquise, est tout désigné pour mettre au point ce problème... » *Rev. du Clergé français*, 1er avril 1913,, p. 83. Oserais-je avouer que M. J. Touzard me semble vouloir dire ici, à son éminent collègue, qu'il n'a pas mis au point ce problème dans son ouvrage sur l'*Authenticite mosaique du Pentateuque*, ce que je ne contredirai pas.

(2) Le R. P. Lemonnyer, à propos du travail du P. Schmidt, sur les 1ers chapitres de la Genèse, parle du « mouvement un peu hésitant et ralenti de la pensée catholique » *Rev. Sc. phil. et théol., 1913, p. 121.*

(3) J. Nikel, « *Christus* », 1912, p. 595. A propos de l'historicité du pacte de Sinaï, le même auteur écrit : « Il est juste de reconnaitre que les récits des événements qui se sont accomplis, depuis le passage de la Mer rouge jusqu'à la fin des pérégrinations à travers le désert, reposent sur des relations qui ont été plusieurs fois complétées et remaniées les unes dans les autres. Mais les sources en question ne s'excluent pas mutuellement ». (p. 621, 622).

(4) *Geschichte des Bundesgedankens im A. T.*, 1910.

Digitized by Google

lutionnistes sur l'origine et les progrès de la religion d'Israël, mais il admet les documents et propose, pour leur composition, des dates postérieures à Moïse, par exemple, l'époque des Juges pour E et celle des premiers rois pour J. Cette solution donnée au problème littéraire paraît hardie et peu conforme aux décisions de la G. B. Mais, d'après l'auteur, ces décisions interdisent seulement de présenter ces opinions comme des thèses démontrées, il reste licite de les exposer comme des hypothèses probables.

M. Touzard emploie, dans son travail sur « *la religion d'Israël* » un procédé analogue. Il emploie comme sources séparées de renseignement les différents documents, dont les sigles reviennent souvent dans ses pages. Quant aux législations du Pentateuque, on a l'impression que, en majeure partie, elles ne sont pas faites pour le séjour au désert, mais pour la vie sédentaire du peuple après son entrée à Canaan. L'auteur ne les utilisera donc qu'au fur et à mesure que leur mise en vigueur sera attestée par des documents positifs. (1)

D'autres critiques se livrent à des travaux spéciaux, soit de critique littéraire, soit de critique historique, par exemple, sur les doubles récits dans le Pentateuque (2) ou sur la forme littéraire des récits de la Genèse (3), sur l'œuvre de Moïse (4), enfin toute une série d'études de détail sur la législation et l'histoire d'Israël.

Si les décisions de la C. B. ont produit sur l'activité des catholiques progressistes un effet plutôt négatif et suspensif (5), si je puis dire, sans modifier sensiblement leurs idées sur la

(1) *Où en est l'histoire des religions*, T. II, p. 11, 23... (1911) Le P. Dhorme, dans son commentaire sur les *Livres de Samuel*, utilise la distinction des récits, suivant le système exposé, système qui lui a paru le plus probable. Il ne veut pas, d'ailleurs, « lui donner d'autre valeur que celle d'une hypothèse conjecturale destinée à rendre moins obscur le travail de la composition littéraire » ni » préjuger la question du Pentateuque ». (Avant-propos)

(2) *Doppelberichte im Pentateuch*, Herder, 1908, par le Dr Schulz. Les conclusions de ce travail, dont quelques-unes sont assez peu assurées, ont été combattues par un critique conservateur, M. Allgeier (*uber die Doppelberichte in Genesis*, Herder, 1909) au point de vue de la critique et du dogme. L'argumentation de ce dernier n'est pas, de tous points, victorieuse, elle n'a pas satisfait même des revues conservatrices (*Civiltà cath.* 1912, T. 4, p. 217).

(3) *Rev. du Clergé français*, 1907.

(4) *Moses und sein Werk* (1909).

(5) Il semble d'ailleurs que la C. B, ait voulu enrayer un engouement jugé excessif pour les généralisations de la critique indépendante, et diriger vers les études de détail et la discussion des faits l'activité des savants catholiques. Cet effet suspensif ne paraît pas s'être exercé sur tous. Holzhey, dans son récent manuel (1912) ne tient nul compte des décisions de la C.

Digitized by Google

question du Pentateuque. elles semblent avoir eu une influence positive sur l'attitude intellectuelle des critiques catholiques conservateurs, de plusieurs, tout au moins, qui ont adopté depuis des vues plus larges, au sujet de l'authenticité mosaïque du Pentateuque. Ils ont, ce faisant, bien compris la « direction intellectuelle » qui leur était proposée, à mon avis du moins.

Parmi ces écrivains, je citerai ici seulement le P. Brücker qui a représenté longtemps dans les *Etudes*, la tendance conservatrice avec le P. Méchineau. Dans son livre sur « l'Eglise et la critique biblique », dont j'ai parlé ici au moment de son apparition, il expose des idées assez larges sur le problème littéraire du Pentateuque, au moins sur certains points (1).

Ce serait ici le moment de parler de l'ouvrage de M. Mangenot (2). L'érudit professeur de l'Institut catholique de Paris paraît bien s'être montré un peu trop sévère dans l'application des principes posés par la commission et ce n'est pas tout à fait sans raison que le R. P. Lagrange lui a reproché de manquer à la justice distributive (3). Si cette étude ne s'était déjà beaucoup trop prolongée, il y aurait profit à analyser ici cette discussion, on y trouverait au moins la preuve que, même pour les critiques de la valeur de M. Mangenot, la position à tenir du point de vue catholique n'apparaît pas avec une suffisante netteté.

M. Mangenot, dans l'ouvrage cité, et dans ses articles plus récents du *Dictionnaire de théologie catholique* sur le Deutéronome et l'Exode, maintient sans atténuation les positions conservatrices. On pourrait citer ici un certain nombre de travaux catholiques dans le même sens, bornons-nous à la thèse de Doctorat ès sciences bibliques, soutenue devant la commission, par le R. P. Hugues Pope O. P. (4). La *Civiltà* fait à propos de ce dernier travail quelques critiques de détail (1912, 4, p. 217) et j'ai lu dans des revues de même nuance des réserves semblables à propos de plusieurs de ces travaux. J'ai eu pour ma

(1) A propos par exemple de l'hypothèse des additions autorisée par la C. B., à condition qu'on les suppose faites par un auteur inspiré. Cette condition ne paraît pas nécessaire au P. B., s'il ne s'agit pas d'additions portant sur la doctrine, (p. 99).

(2) *L'authenticité mosaïque du Pentateuque*, Paris, 1907 (paru en nov. 1906).

(3) R. B., avril 1907, pp. 306-312.

(4) The Date of the composition of Deuteronomy. Rome, 1911.

On me permettra de citer aussi, dans la même nuance, le commentaire très érudit du P. Michel Hetzenaüer O. C. sur la Genèse (1910).

Digitized by Google

part, l'impression que l'on passait trop vite sur les principales difficultés (1).

Que conclure ?

Il est permis de penser que la construction audacieuse et ingénieuse de Wellhausen ne résistera pas à l'épreuve du temps et à ce besoin continuel de nouveauté qui est une nécessité, pour les milieux biblistes protestants. Ses vues historiques et religieuses, en particulier, ne sont pas en connexion assez étroite avec la critique littéraire du texte pour s'imposer. Elles contredisent, d'un cœur trop léger, le témoignage du livre, négligent, d'une façon peu scientifique, les données complémentaires de l'histoire.

Est-ce à dire qu'il n'en restera rien ? Évidemment non. Le caractère composite de la plupart des livres historiques de l'A T., mis en vive lumière par les critiques indépendants semble devoir rester un fait acquis, et ce fait fournira aux exégètes une excellente solution à plusieurs difficultés sérieuses du texte actuel. Toutes les sciences ont eu de ces hypothèses longtemps en faveur, puis démodées, mal défendues contre l'oubli par une brève mention dans l'histoire. Comme elles, l'hypothèse de W. aura joué son rôle : guider et délimiter les recherches, conduire à quelques découvertes de détail.

Il reste beaucoup à faire pour apprécier sûrement le caractère composite du Pentateuque; mais, quelles que soient les proportions dans lesquelles il doit être admis, il semble que la C. B. fournit une notion suffisamment large de l'authenticité et de l'unité littéraire de l'œuvre, pour qu'on y puisse faire rentrer les résultats vraiment acquis de la critique.

Qu'un personnage important fasse publier un écrit, sous son nom et son autorité, d'après ses indications et sous son contrôle, cela suffit pour que cet écrit lui soit attribué, pour qu'aux yeux de tous il en soit l'auteur. (C. B. rép., II).

Or on ne voit pas que la critique littéraire, ni même la critique historique, puisse jamais prouver qu'un ou plusieurs récits relatifs à l'histoire sainte et à l'histoire nationale d'Israël, que 2 ou 3 codes législatifs se rattachent, au moins de cette façon, à Moïse. Surtout s'il reste entendu que ces écrits ont pu être remaniés et refondus plusieurs fois (2) et que, d'autre part, on

(1) Par exemple dans l'étude, citée plus haut, de M. Mangenot, sur le Deutéronome.

(2) On sait avec quelle rondeur le P. Jean-Baptiste de Glatigny a admis une rédaction très tardive des écrits de Moïse, tout en écartant au passage, avec désinvolture et trop légèrement, plusieurs des arguments de la thèse traditionnelle: Voici

Digitized by Google

admet la possibilité de modifications et d'additions assez étendues, surtout au point de vue législatif, « mais faites par un auteur inspiré ».

Qui oserait, après les belles découvertes de ces dernières années, taxer d'invraisemblance la tradition relative à Moïse auteur d'une législation, même développée et précise, ou faisant composer les annales de ses guerres et de ses conquêtes ?

Les critiques progressistes doivent renoncer à suivre les « indépendants », dans leurs généralisations trop risquées, mais ils peuvent dans ce cadre très large et qui d'ailleurs n'est même pas définitivement fermé, (1) poursuivre tranquillement l'étude objective du texte. Ils peuvent se servir de toutes les ressources actuelles de l'érudition pour éclaircir les divers points obscurs de l'histoire et de la religion d'Israël (2).

Les critiques conservateurs de leur côté, auront à revoir les preuves de leur thèse, sur quelques points elles sont insuffisantes. On pourra en juger, en relisant l'exposé qu'en donnent les manuels de M. Vigouroux et de M. Pelt. Ce dernier les propose d'ailleurs avec détachement (3).

Nous reproduisons ici les réponses de la C. B., nous empruntons la traduction à M. Mangenot :

La Commission pontificale chargée de promouvoir les études bibliques, a pensé devoir répondre comme il suit aux doutes suivants qui lui étaient proposés :

1° Les arguments accumulés par les critiques pour attaquer l'authenticité mosaïque des Livres saints désignés sous le nom de Pentateuque, ont-ils tant de poids que, sans tenir compte des très nombreux témoi-

les dernières lignes de son livre, « Les commencements du Canon de l'A. T. » : Ces livres sont respectivement de Moïse, Josué..., pour le fond, mais d'autres auteurs inspirés pour leur forme actuelle. Ils peuvent légitimement porter le nom des premiers ; ils pourraient également porter le nom des derniers si nous les connaissions, les uns et les autres, chacun à sa façon, ayant contribué à nous les donner. La *Civiltà* et M. Mangenot se sont accordés pour délivrer à cette théorie un brevet d'orthodoxie.

(1) Voir, plus bas, la première réponse de la C. B. et la Lettre pontificale :

« Atque hinc illud etiam consequetur commodi, ut maturitas offeratur apostolicae sedi declarandi quid a catholicis inviolate tenendum, *quid investigationi altiori reservandum...* » (Litt. ap. *Vigilantiae*, 30 octobre 1902).

(2) Divers catholiques, et particulièrement le R. P. Lagrange et les écrivains de la Rev. Biblique. ont déjà fourni d'excellentes contributions à ce labeur ; dans la « méthode historique », où on a vu surtout les généralisations aventureuses, il y a d'excellentes pages à ce point de vue (par ex., pp. 176-182).

(3) *Hist. de l'A. T., 6me ed. 1911, pp. 330-334.*

Digitized by Google

gnages des deux Testaments pris collectivement, du sentiment perpétuel du peuple juif, de la tradition constante de l'Église et des indices internes qui sont tirés du texte lui-même, ils donnent le droit d'affirmer que ces livres n'ont pas Moïse pour auteur, mais qu'ils ont été formés de documents pour la plus grande partie postérieurs à l'âge mosaïque? *Rép.* Non.

2° L'authenticité mosaïque du Pentateuque exige-t-elle nécessairement la rédaction de l'ouvrage entier telle qu'il faille tenir que Moïse a écrit de sa main ou dicté à des copistes tous et chacun des détails ; ou bien peut-on permettre l'hypothèse de ceux qui estiment qu'il a confié à un ou plusieurs secrétaires le soin d'écrire l'œuvre elle-même, conçue par lui sous le souffle de l'inspiration divine, de façon toutefois que ces secrétaires rendent fidèlement ses pensées, n'écrivent et n'omettent rien contrairement à sa volonté, et qu'enfin l'ouvrage ainsi composé, approuvé par Moïse son principal auteur inspiré, soit publié sous son propre nom? *Rép.* Non à la première partie, oui à la seconde.

3° Peut-on, sans préjudice pour l'authenticité mosaïque du Pentateuque, concéder que Moïse, pour composer son œuvre, s'est servi de sources, documents écrits ou traditions orales, desquelles, conformément au but particulier qu'il se proposait, et sous le souffle de l'inspiration divine, il a tiré plusieurs parties, qu'il a insérées dans son œuvre propre, mot à mot ou quant au sens, résumées ou amplifiées? *Rép.* Oui.

4° L'authenticité mosaïque et l'intégrité du Pentateuque étant sauvegardées quant à la substance, peut-on admettre que dans un si long cours des siècles quelques modifications s'y soient produites, comme par exemple des additions faites après la mort de Moïse mais par un auteur inspiré, ou des gloses et des explications insérées dans le texte ; certains mots et des formes de discours traduits d'un style vieilli en un style plus moderne; enfin des leçons fautives, dues à la maladresse des copistes, qu'il soit permis de rechercher et de fixer d'après les règles de la critique ? *Rép.* Oui, sauf le jugement de l'Eglise.

Le 27 Juin 1906, à l'audience bienveillamment accordée aux Consulteurs secrétaires, le Saint-Père a approuvé les Réponses susdites et a ordonné de les publier. FR. HUGUES.

On sait le succès des théories de Wolf sur le caractère composite des poëmes homériques. Homère n'était plus que l'ombre d'un grand nom, on parlait universellement des poëtes, des rédacteurs... Dans sa brochure citée plus haut, (p. 51) Mgr Batiffol apportait cette théorie, désormais « classique, après un siècle de discussion », en exemple typique, à propos de la question du P. (*3me ed., 1908, p. 18, 19*). En très peu de temps, la « question homérique » a bien changé. En 1911, S. Reinach écrivait : cette idée « perd de plus en plus de terrain parmi les doctes. » (*Rev. archéologique*, p. 333). Depuis, un érudit hollandais, M. van Leuwen, dans son grand commentaire sur l'Iliade, (Leyde 1912) a totalement abandonné la theorie wolfienne. Après 30 années d'étude sur ce sujet, il écrit : « On doit maintenant beaucoup oublier de ce qui a été écrit sur Homère, mais cet oubli est un gain ».

Digitized by Google

A PROPOS DE LA POLITIQUE RELIGIEUSE DE CH. MAURRAS.

(*Suite*). (1)

VII

Les principes sont quelquefois plus féconds que ne le prévoient ceux qui les adoptent, ou même qui les découvrent ; le temps, seul, laisse à l'homme le moyen d'en apercevoir les conséquences et il arrive parfois, que l'une ou l'autre de ces conséquences cause des surprises et des surprises désagréables à ceux qui ont adopté le principe avec le plus de ferveur. C'est peut-être le cas, pour Maurras. Il veut que pour arriver à une bonne solution de la question religieuse, les catholiques disent ainsi que l'Action Française « Politique d'abord ». Mais si l'Église catholique doit être privilégiée partout et toujours, et son autorité en tout obéie, ceux qui se souviennent que Pie X dit, au contraire, « Religion d'abord », inclineront à penser que c'est Pie X qui a raison. S'ils réfléchissent un peu plus, ils verront qu'avant Pie X Léon XIII, ayant la religion pour fin, avait pris la politique pour moyen. Comme Maurras, il mettait les bœufs d'abord et la charrue ensuite, et il rappelait l'adage du moyen-âge : « Ce qui est le premier dans l'intention est le dernier dans l'exécution », autrement dit : c'est par les moyens qu'on arrive à la fin. Maurras peut tout au plus alléguer qu'il propose, lui, une politique d'opposition irréductible à la république pour le retour du roi, tandis que Léon XIII voulait des catholiques

(1) Cf. *Études franciscaines*, Juin 1913.

Digitized by Google

une politique d'adhésion à la république, afin d'en étouffer, pour ainsi dire, les germes délétères sous le nombre et de rendre cette forme de gouvernement chrétienne et catholique. Admettons qu'en France le gouvernement républicain ne puisse pas devenir chrétien et catholique, il faudra bien que Maurras convienne que sous le régime concordataire, le Pape était forcé de tenir compte du gouvernement de fait, et de pourvoir au salut des âmes comme il l'aurait fait dans un pays de missions. Comment cette politique, préconisée par Maurras et qui a échoué dans le passé, pourrait-elle réussir surtout lorsque Celui dont Maurras traduit le nom grec de *Logos* par celui de Raison a indiqué, lui aussi, l'attitude que demande aujourd'hui Pie X, en disant : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, tout le reste vous sera donné par surcroît ».

D'instinct, l'âme chrétienne sent qu'il y a contradiction entre cette formule et celle de Maurras: « Politique d'abord ». Mais je ne sais quoi en nous, imperfection dans la foi ou défaut de désintéressement dans notre amour de Dieu, voudrait que la contradiction ne fût qu'apparente, non pas réelle et moins encore irréductible. Qu'importe ce que nous voudrions. Il s'agit de bien examiner, de voir ce qui est et de nous assujettir à la vérité, sans égard pour nos désirs et nos préférences. La vérité ne dépend pas de nous ; mais le bien public et notre bien temporel, comme le salut de notre âme dépendent d'elle. Cherchons donc la vérité. Nous écouterons Maurras nous dire que la charrue ne doit pas être mise avant les bœufs et que pour labourer il faut mettre d'abord les bœufs. Cela nous paraîtra fort raisonnable. Il appuiera cette évidence de la formule philosophique du moyen-âge, formule non moins évidente : « le but qui est le premier dans l'intention, est le dernier dans l'exécution. » Fort bien. La politique, une bonne politique, conduirait donc à un retour à la foi et à la morale chrétienne.

De prime abord cela plaît et séduit, cela paraît raisonnable et pratique, possible et facile. Mais, à mesure que la réflexion et l'examen se prolongent, tout cela se change en nuée et la nuée s'évapore et disparaît.

Religion, morale chrétienne, vie surnaturelle, autant d'expressions qui signifient toutes la même chose : union de l'homme à Dieu, de la créature au créateur et cela, s'il s'agit de tout un peuple, comme lorsqu'il n'est question que d'une seule âme. Or, est-il possible que l'homme, individu ou collec-

Digitized by Google

tif comble l'abîme qui sépare le Créateur de la créature, est-il possible que notre effort jette un pont sur l'infini ? Non, la raison crie : Dieu seul peut élever l'humanité à lui, Dieu seul peut être le moyen d'aller à Dieu et il ne peut pas y avoir d'autre moyen que sa bonté et sa condescendance.

La sagesse de l'homme ne le peut pas, non plus que sa volonté et son effort.

Ce que la raison proclame, la foi le dit avec encore plus de force et d'insistance, peut-être même n'y a-t-il pas dans tout l'enseignement divin une autre vérité qui nous soit présentée avec plus de fréquence et de variété.

Jésus-Christ nous dit qu'il n'est pas seulement vérité et vie, mais qu'il est encore la voie qui mène à la vie et à la vérité. Ailleurs, il nous affirme que personne ne vient à lui s'il n'est *tiré* (c'est Bossuet qui traduit) par son Père ; dans un autre endroit, que personne ne va au Père sinon par lui. A son tour, le Vicaire de Jésus-Christ, saint Pierre, nous dira que sous le ciel aucun autre nom ne nous a été donné, par lequel nous puissions être sauvés. Ce n'est donc pas la politique qui conduit à la religion ; mais c'est la religion qui peut conduire à la bonne politique. Aussi faut-il prier avec l'Église et dire : « *Domine salvum fac regem* » au lieu de « politique d'abord ».

L'histoire parle comme la raison et la foi. Constantin n'a pas pensé qu'il ferait triompher la religion, mais, que la Croix le rendrait victorieux et cela est arrivé. Charlemagne aussi croyait recevoir l'Empire du Pape et non pas donner au Pape l'empire du monde. Sans doute Constantin et Charlemagne se sont appliqués à être et à se montrer reconnaissants ; ce sentiment même, montre que Dieu ne leur devait rien et qu'ils devaient tout à Dieu.

Réciproquement, tout désordre religieux mène à de la mauvaise politique, les exemples en sont sans nombre.

Comment un esprit, aussi profond et aussi judicieux que celui de Maurras, qu'auraient dû éclairer son admiration et son amour de l'Église, a-t-il pu se tromper sur ce point? C'est que pour lui la religion n'est pas la même chose que pour moi, j'entends pour tout catholique. Pour lui, la religion, c'est l'Église, la hiérarchie de l'Église, tout le côté extérieur et matériel de l'Église, c'est le Pape, les évêques, les fidèles ; tout cela sans Jésus-Christ et sans Dieu. L'Église lui apparaît comme une chose purement temporelle et composée exclusivement d'hommes ; à ses yeux

Digitized by Google

c'est un corps social avec un roi, une aristocratie, un peuple, comme le royaume est une société avec un roi, une aristocratie, un peuple. Ces deux rois, ces deux aristocraties, ces deux peuples ont beaucoup de ressemblance entre eux, beaucoup d'intérêts communs, beaucoup d'avantages réciproques à s'entendre et à se soutenir mutuellement, et il est clair que lorsqu'il ne s'agit plus que d'une entente avec un royaume déterminé, le bon état politique de ce royaume est un moyen assuré de faire prospérer l'entente et fleurir l'apparence extérieure de la religion dans ce peuple. Maurras se trompe, dans cette circonstance comme chaque fois qu'il lui arrive de se tromper par l'action regrettable de l'erreur de sa philosophie positiviste sur son intelligence naturellement si clairvoyante.

Pour moi, un point demeure encore obscur. Maurras croit-il qu'à un peuple qui n'a plus ni religion, ni mœurs, il soit possible de lui rendre et la religion et les mœurs à l'aide d'une bonne politique ? Je doute beaucoup qu'il pense sérieusement que la présence sur le trône d'un roi qui ne serait pas un saint Louis, donnerait à la France une vie religieuse bien intense et des mœurs véritablement chrétiennes. Si un saint Louis pouvait par le fait qu'il serait sur le trône, changer en mieux la foi et les mœurs de son peuple, ce ne serait pas parce qu'il est le roi, mais parce qu'il est le saint. Et s'il obtenait de la France ce que saint François d'Assise obtint de l'Italie centrale, je ne nierai pas que, dans ce cas, l'autorité royale n'ait aidé aux résultats de la sainteté. Faut-il donc désespérer, et devant l'état actuel de la nation, penser que nous sommes à la fin, que la France agonise et qu'elle mourra sans remède ? Avec la philosophie positiviste, oui, la France sera nécessairement dévorée par les monarchies voisines. Avec la foi chrétienne, non, car Dieu peut satisfaire aux exigences de la justice en même temps qu'aux condescendances de la miséricorde et aux besoins de l'Église et de l'humanité. Celui qui a dit : « Je suis la voie, la vérité, la vie » a dit aussi : « Je suis la résurrection et la vie, celui qui croit en moi fût-il mort, vivra et celui qui vit et qui croit en moi ne connaîtra jamais la mort. » Or, dans la majorité de ses habitants, la France croit toujours, elle espère en la miséricorde de Dieu et la protection de Marie, sa reine et sa mère. Grâce à cette foi, l'humble femme qui pleure et qui prie, la pauvre vieille tremblante qui se prosterne le chapelet à la main, avance plus le salut de la France et assure mieux son triomphe sur ses ennemis, que

Digitized by Google

ne le fait toute la philosophie des philosophes et la sagesse de Maurras. Nous expierons, mais nous serons sauvés. L'hégémonie appartiendra à la vérité catholique par la France et non pas à la force brutale par l'Allemagne et ce sera pour la paix, le bonheur et le salut du genre humain. Ce sera l'œuvre de la foi de la fille aînée de l'Église et non pas de la sagesse de ses politiques.

Il faut dire : Dieu avant toutes choses et non pas : politique d'abord.

Remarquez que s'il est facile de dire « politique d'abord », il est difficile de le faire, dans le sens qu'entend Maurras. Faire cette politique dépend de tant de choses et de tant de circonstances qui, elles, ne dépendent pas de nous, que personne ne le peut. Aussi, attendons-nous depuis de longues années le coup de force promis et désiré.

Dire : Dieu d'abord et servir, en effet, Dieu avant tout, dépend de chacun et de lui seul. Personne ne peut empêcher qui le veut, d'aimer Dieu par dessus tout et le prochain comme soi-même, ce qui est toute la loi et les prophètes. Cela, tous, nous sommes obligés toujours de le faire, que nous soyons chrétiens ou non, car c'est la loi naturelle, Dieu étant notre Créateur et les hommes nos pères. Cela est aussi, *objectivement*, comme on dit en Allemagne, et toute pensée, toute opinion ou doctrine personnelle, chose toujours subjective, ne saurait empêcher d'être ce qui est, ni le changer.

Enfin, comme la littérature et tous les autres arts, la politique est influencée, même dirigée souvent plus qu'elle ne le voudrait, par les idées et les mœurs qui dominent un peuple. Si ce peuple vit selon la foi chrétienne, la politique bonne se fera d'elle-même car toute autre ne tarderait pas à devenir impossible. On peut gouverner quelque temps contre l'opinion, non pas contre la vérité affirmée par les vertus qu'elle engendre. Donc, Dieu d'abord, foi d'abord et mœurs chrétiennes d'abord. — C'est Pie X qui doit être cru et obéi et c'est sur le terrain religieux qu'il faut s'unir et combattre. Mais en attendant me direz-vous ? En attendant quoi ! que les catholiques français fassent autre chose qu'une opposition verbale et inutile, qu'ai-je à faire moi-même aussi longtemps que l'Église persécutera l'Église ?

Si vous connaissez quelque association, telle qu'une association diocésaine ou une association de pères de familles, agissant sur le terrain purement religieux, vous devez lui donner tout votre

Digitized by Google

concours et l'aider de toutes vos forces. Mais s'il vous semble que vous pouvez faire plus encore, et par une opposition directement politique, indirectement servir la religion, faites-le aussi. En un mot par tous les moyens, directement ou indirectement, faites tout ce qui est possible pour suivre les indications données par Notre Saint Père le Pape.

VIII

Sans remonter aux époques trop anciennes, ni rappeler par conséquent que la bonne politique de Constantin fut le résultat de la religion et que la mauvaise politique de Julien l'Apostat fut rendue vaine également par la religion, il est facile d'observer que la bonne politique espagnole, qui fit de l'Autriche et de l'Espagne, pendant plus d'un siècle, les arbitres de l'Europe, et éleva l'Espagne surtout à son apogée, ne fut possible que par la force invincible de la religion, que tant de luttes et de réformes franciscaines avaient élevée dans la péninsule à son plus haut degré de puissance, tandis que les autres nations de l'Europe atteintes par les sectes ou par elles réduites à un état inférieur, étaient en décadence tant pour leur politique intérieure que pour l'extérieure. En Italie même, dont les mœurs chrétiennes et la paix sociale avaient été détruites par l'ivresse païenne de la Renaissance, l'admirable floraison de saints qui précéda, accompagna et suivit le Concile de Trente, suffit à établir dans ce pays tout ce qui était possible alors de paix sociale et de bonne politique. C'est ainsi que nous pouvons voir un peu partout à travers les âges, la bonne politique résulter de la perfection de la vie religieuse et je ne sais, s'il serait possible, de montrer un seul cas où le bon état religieux ait été produit par la politique. Le plus peut produire le moins, il est difficile de voir que le moins produise le plus, mais c'est surtout dans la manière dont s'est opérée la destruction qui nous afflige et nous accable, et dont il plaît à Dieu de préparer la reconstruction que nous attendons et que nous espérons. Qu'il est instructif de bien voir dans quel ordre se sont succédés les faits qui nous mènent à l'abîme et dans quel ordre se succèdent les idées qui nous conduisent au salut : cet ordre est chronologique et la chronologie est la logique des faits qui se préparent ou s'engendrent les uns les autres.

Tandis que la société française se croyait assise dans la paix

Digitized by Google

et pour longtemps, possédant croyait-elle et d'une manière inamissible, tous les biens que procurent et affermissent cette paix, en réalité le terrain sur lequel elle reposait était miné, principalement le terrain religieux. Beaucoup d'esprits avaient subi des infiltrations protestantes. Le jansénisme, le gallicanisme, le parlementarisme, l'adulation qui allait jusqu'à l'adoration à l'égard du roi, créaient autant de causes d'affaiblissement de l'esprit religieux et un état de révolte, plus ou moins ouverte, contre la papauté. Le terrain étant ainsi prêt, l'homme ennemi trouva le moment favorable et sema l'ivraie. Ce fut l'œuvre du panthéiste juif Spinosa, du scepticisme du protestant Bayle, puis ce fut l'impiété de Voltaire. Remarquez que les nouveaux destructeurs sont juifs ou protestants et que Voltaire, qui lui est né catholique, est certainement de tous les hommes celui qui a eu le plus de haine et de mépris pour la France et la religion des Français.

Après la religion, l'ordre politique et social furent attaqués à leur tour. Montesquieu (1), un des esprits les plus surfaits et les plus funestes que compte ce XVIIIe siècle si funeste et si surfait, a été l'admirateur de l'Angleterre, de la constitution anglaise. Il fallait qu'il s'appliquât à dénigrer la France et les mœurs françaises. En cela et dans le reste, il se montre bien de son temps. Ce frivole XVIIIe siècle ne paraît n'avoir jamais vu que les défauts, l'imperfection et les inconvénients, de ce qu'il avait et de ce qui existait, et les perfections, les beautés, les charmes de ce qu'il n'avait pas et surtout de ce qui, étant impossible ou funeste, ne pouvait pas, ne devait pas être. En toutes choses, il prend parti contre lui-même ou contre ce qui lui eut été utile et salutaire. Paris s'engouait de Frédéric II et toute l'Allemagne n'avait de tendresse et de goût que pour Versailles. Français, Allemands, Anglais, ne sont d'accord que pour oublier Jésus-Christ quand ils cessent de le railler. Les miracles du

(1) Montesquieu, s'étonnant que la religion faite pour nous conduire au ciel nous procure en même temps de grands biens sur la terre, montre une profondeur égale à celle dont il aurait fait preuve en qualité de vigneron — ce qu'il était aussi — s'il se fut étonné, — attendant de sa vendange un très bon profit — de trouver auparavant dans sa vigne quelques bons raisins de table. Les esprits sans profondeur ne s'étonneraient de rien de tout cela et trouveraient tout naturel que la religion qui nous aide à observer le décalogue, unique base de toute paix dans le cœur humain et dans la famille et dans la société, nous procure avec la vie éternelle les biens les plus précieux du temps. En d'autres termes, ces esprits superficiels ne savent pas s'étonner de ce que Dieu n'est pas en contradiction avec lui-même.

Digitized by Google

diacre Pâris et la dévotion janséniste pour un Jésus-Christ impitoyable et homme sans cœur, n'était pas faite pour faire réfléchir tant de frivolité, ni convertir tant d'impiété.

On peut dire que le parlementarisme qui nous a fait tant de mal, de toute manière, a sa source dans la béate admiration de Montesquieu pour l'Angleterre. Enfin, Rousseau, suisse et protestant vint à son tour, doublement ennemi de la civilisation française et imbu par sa religion des principes anti-sociaux les plus complets ; substituant l'individu à la famille et l'absolue indépendance et compétence, la souveraineté par conséquent à tous les individus. Il devint le père de l'élection et compléta le désordre que les autres avaient déjà singulièrement avancé. Enfin, à cette action protestante, l'effort également destructeur de l'économie politique, alors naissante. De tout cela, Kant, autre protestant, a fait une philosophie et tous les maux dont le XIXe siècle a souffert, dont nous souffrons encore et sommes menacés de souffrir longtemps, résulte de l'action qu'ont eue sur les esprits les funestes idées que nous venons d'énumérer, idées qui sont toutes résumées et condensées dans le subjectivisme de Kant.

Pendant que règne ce désordre, Dieu de son côté, a mis les bases ou les fondements de l'ordre véritable, les a établis suivant une chronologie très remarquable qu'il importe de noter. D'abord c'est au protestantisme qu'il a fait porter le coup mortel et par suite à toutes les conséquences du protestantisme, principalement au rationalisme et à l'individualisme dont il est la source : ce fut l'œuvre à laquelle fut délégué Bossuet et qu'il remplit pleinement par son livre :« Histoire des Variations ». Depuis ce livre, aucun homme de sens rassis ne peut être protestant ; car ni Dieu, ni l'humanité ne varient, tandis que le protestantisme ne cesse de varier. Depuis ce livre, bien peu de protestants instruits sont restés ce que l'Écriture appelle des hommes religieux et craignant Dieu, ils sont tombés dans le rationalisme, ont été en sociologie des libéraux, en politique des révolutionnaires. Tous ont renié Jésus-Christ ou sont en train de le renier ; seuls dans le protestantisme, les jeunes ignorants lui restent fidèles ou plutôt restent fidèles au faux Christ qu'on leur a appris à adorer. (1)

(1) J'ai toujours dans l'esprit le souvenir de cette douzaine de bénévols, attendant autour du feu, sous le manteau de la cheminée, l'arrivée de leur ministre et celui-ci leur disant en entrant : « De quoi parlerons-nous ce soir, mes amis ? »

Digitized by Google

Il fallait, le protestantisme vaincu, que le gallicanisme le fut à son tour, le gallicanisme qui avait si fortement atteint Bossuet lui-même. A cette œuvre fut délégué Joseph de Maistre, son livre du « *Pape et de l'Église gallicane* » a entièrement rempli la mission qu'il avait reçue de Dieu. Comme il fallait se hâter, l'action de J. de Maistre fut aussitôt augmentée et rendue plus efficace par l'école mennésienne, et l'œuvre s'acheva, dans les esprits, par l'action de l'*Univers* et de son école. Tout fut mûr, alors, pour la définition de l'Infaillibilité pontificale ; et la force de cohésion, la vitalité puissante de l'Église et sa divine autorité se trouvèrent, aux yeux de tous, en état de surmonter toutes les difficultés et tous les obstacles qui pourraient surgir désormais. Il restait à régler l'ordre social et l'ordre politique. Ce fut l'œuvre de Le Play de montrer combien funestes avaient été les faux dogmes de 89, et d'établir que la paix sociale n'a qu'une seule base : le Décalogue ; qu'il y avait partout rapport exact entre le degré de paix sociale et le degré de respect avoué aux commandements de Dieu. Il fallait encore renverser le libéralisme et achever le rétablissement de toute la tradition nationale française. Deux hommes ont fait ce travail : Drumont en montrant que le Juif est le microbe destructeur, à son profit, de tout ordre social, politique, ou religieux ; Maurras, en montrant la folie du libéralisme, l'insanité de l'élection, et le mal que ne peut manquer de produire par sa constitution

Et, eux de répondre d'une voix grave : « Parlez-nous de Notre-Seigneur Jésus-Christ ».

Ceux-là sont des hommes religieux et craignant Dieu. S'ils parviennent à comprendre qu'on leur a falsifié le Christ qu'ils adorent, qui est le Dieu du pardon et de l'amour et non pas celui de la vengeance et de la haine ; le Dieu de l'humilité, qui nous apprend, non à nous estimer plus que les autres, mais à prendre la dernière place au festin des noces ; le Dieu qui meurt pour tous, non pour quelques élus seulement et en petit nombre, ceux-là reviendront à l'Église catholique comme beaucoup de calvinistes Hollandais et de presbythériens, écossais, qui comme eux croient en Jésus-Christ et l'aimeraient plus encore, s'ils le connaissaient tel qu'il est. Quant aux Japy et aux libéraux qui trouvent mauvais que l'on continue de se haïr entre catholiques et protestants, pour la bonne raison que jadis, leurs pères se sont arquebusés ; ceux-là ne sont pas au nombre de ceux qui craignent Dieu et veulent l'observation du décalogue : Madame Steinhel était une Japy. Ceux-là voudraient la paix, surtout la paix commerciale, l'augmentation des richesses, l'accroissement des plaisirs, que le gouvernement restât dans leurs mains afin qu'ils pussent présider tranquillement à la dissolution de la France chrétienne dans le paganisme et la satisfaction de tous les mauvais penchants individuels ; ceux-là sont des matérialistes et ils ont beau se dire bons Français, ils sont les pires destructeurs de l'esprit français et par conséquent de la France.

Digitized by Google

même, le parlementarisme. Ainsi, soit pour la destruction, soit pour la reconstitution, ce n'est pas « politique d'abord » ; c'est religion qu'il a fallu dire et faire. Du reste, la bonne politique ne peut être que le résultat d'un bon état social ; or, nous venons de voir que la paix sociale n'a pour base que le Décalogue et qu'elle n'a existé que dans la proportion même, où le Décalogue a été compris et accepté. On ne fait pas assez attention que, dans l'ordre où le Décalogue nous est présenté, chaque chose occupe la place qui lui appartient : Dieu d'abord, qui seul doit être souverain, le respect dû à son nom, car si la bouche parle de l'abondance du cœur, la manière dont parle la bouche règle de son côté, le cœur ; enfin, le temps qui doit être consacré à Dieu. Ce dernier commandement est la clef de voûte qui soutient tout l'édifice ; c'est dans le temps qu'il consacre à Dieu, que l'homme se rend compte de ses devoirs, de ses fautes, qu'il est appelé à la pénitence, à la réparation par ces voix divinement autorisées. Après Dieu, la famille, le respect de l'autorité paternelle et, par extension, de toute autorité légitime : la bonne politique comme l'entend Maurras, sera l'une des parties du quatrième commandement. Ensuite les lois qui font la paix et la perfection des sociétés : respect de la vie de l'homme, respect de la source même de la vie humaine, respect de la propriété d'autrui, vérité et loyauté dans les rapports qu'ont les hommes entre eux. Après Dieu, la famille et la société, le Décalogue règle l'intérieur de l'individu et lui ordonne la répression au fond de lui-même, de ses deux passions les plus fortes et les plus anti-sociales : luxure et cupidité. (1)

(1) Parmi les faits sans nombre qui prouvent combien il est vrai que les sectes ramènent l'humanité à la barbarie on peut compter celui-ci : les deux derniers préceptes du Décalogue n'ont un sens positif et efficace que par la confession catholique. J'ai eu plusieurs occasions d'observer chez des protestants, surtout des anglicans en voie de conversion, que les actes purement intérieurs qu'aucune parole n'avait eu à formuler, n'avaient laissé à peu près aucune trace dans leur souvenir ; qu'ils n'en parlaient point, même lorsqu'ils essayaient de s'en confesser. Comment avoir la pensée de réformer ce à quoi on prête si peu d'attention ? et comment s'amender si on ne pense pas même qu'il faut se réformer ; l'on est si content d'oublier ce qui nous montre le peu que nous sommes et que nous valons. De ce fait, découle encore l'infériorité de la psychologie protestante. On ne connait le cœur humain que par la difficulté que nous rencontrons dans notre travail de réforme intérieure. Tous les confesseurs observent un semblable oubli des péchés purement intérieurs chez les personnes qui passent longtemps sans se confesser. Au contraire, rien n'échappe à l'attention des catholiques qui se confessent souvent. La perfection extérieure tient essentiellement au bon réglement intérieur et celui-ci, au sacrement de pénitence. (Voir dans les vues sur le sacrement de pénitence de Monseigneur Gerbet un dialogue entre Platon et Fénelon qui éclaire tout ce que je viens de dire.)

Digitized by Google

Il n'y a qu'à réfléchir un instant pour se rendre compte qu'une loi si complète et si parfaite ne peut être pratiquée pleinement, même par les meilleurs d'entre les individus, dans l'état de déchéance où est l'humanité, qu'avec le secours d'une très grande grâce, aussi ne l'a-t-elle jamais été parfaitement dans aucune société un peu nombreuse. Mais, là où l'Église catholique a été libre d'exercer son action, l'immense majorité de la société est arrivée à une observation à peu près complète du Décalogue et naturellement à un ordre social aussi bon que possible et, la meilleure politique s'est faite d'elle-même dans chaque pays par la perfection de l'ordre religieux et social, qu'à son tour la bonne politique a pu contribuer à maintenir et à défendre. C'est donc à présent comme toujours, plus visiblement, semble-t-il, aujourd'hui que jamais, que c'est par la foi et les bonnes mœurs non pas autrement, que nous arriverons à un ordre social stable et à une bonne politique : la paix n'a jamais été que la stabilité ou la permanence de l'ordre, et l'ordre est : que chaque chose soit à sa place. Dieu et la religion d'abord, la famille et le respect de l'autorité ensuite, les lois sociales après et le renoncement individuel pour couronner tout l'édifice.

Nous avons remarqué en son temps, que les agents de destruction Spinosa, Bayle et Voltaire n'étaient pas chrétiens, encore que Bayle fût protestant et réfugié, et que Voltaire fût né catholique. Il est juste de remarquer aussi que les agents de la résurrection sont tous catholiques et tous éminemment Français : Bossuet, de Maistre, Le Play, Drumont, qui comme Le Play a eu le besoin de devenir catholique pratiquant, ce qui permet d'espérer que Maurras, le dernier, aussi bon Français que les autres, deviendra à son tour catholique.

IX

Ce qu'est actuellement la France persécutée, comparée à ce qu'elle serait avec une Église privilégiée, comme l'exige sa divine origine et la grandeur de ses bienfaits, montre à l'évidence combien il est vrai qu'elle civilise partout tandis que partout les sectes ramènent à la barbarie.

N'oublions pas que sous des formes diverses sans doute, mais toutes efficaces, la persécution aura bientôt deux siècles d'âge.

La raillerie et la philosophie qui l'inaugurèrent n'ont pas

Digitized by Google

été moins fatales à sa liberté que la persécution sanglante qui les suivit. Celles qui sont venues plus tard avec le despotisme impérial, le libéralisme si ardent à la lutte sous la Restauration (Charles X même eut la main forcée et dut chasser les Jésuites), le Voltairianisme de la monarchie de Juillet, avec quelques apparences trompeuses d'abord et de peu de durée, l'Empire qui vendit pour un prix médiocre la Papauté et la France à la maison de Savoie, enfin les trente ans de persécution juives-protestantes de la République actuelle, tout a également servi à priver, en France, l'Église de son indépendance, de sa liberté apostolique et surtout de l'exercice le plus sacré des droits et des devoirs qui lui appartiennent : celui d'enseigner. Il n'est pas facile que ceux qui annoncent la parole de Dieu et non la leur et qui parlent avec autorité au nom de ce même Dieu, s'habituent à l'idée que l'enseignement qu'ils donnent de cette manière puisse se faire ailleurs qu'à l'Église et doive être écouté non avec respect et pour être obéi, mais pour être en quelque sorte jugé par des hommes et librement contredit. Il leur semblerait que ce serait, selon la parole de Notre Seigneur, jeter aux chiens ce qui est saint. Tout le monde sait le résultat qui se trouve ainsi atteint et ce qu'est devenue, à l'intérieur, la fille aînée de l'Église, en même temps qu'à l'extérieur son influence civilisatrice et catholique.

Demandez-vous maintenant ce que serait la France aujourd'hui, si pendant cette même période l'Église avait eu sa liberté apostolique et pu exercer son droit d'enseigner. Oh ! ne vous fatiguez pas à chercher ; la réponse est très simple la voici : elle aurait une population supérieure en nombre à celle de l'Empire Allemand avec la moitié moins d'apaches qu'elle n'en a ; les protestants seraient restés à peu près ce qu'ils sont et nous aurions beaucoup moins de Juifs. — Juifs et protestants n'auraient rien pu de ce qu'ils peuvent et font contre une nation véritablement catholique de mœurs comme de foi ; par suite, la paix sociale au lieu de la guerre civile : voilà pour l'intérieur. De l'extérieur ne nous viendraient pas les hontes sans précédent que nous avons subies et les chantages qui ont démembré non moins honteusement pour nous, nos colonies ; pas ne serait besoin d'appeler la nation entière à la caserne et de la garder sous les armes jusqu'à la vieillesse de tous les individus qui la composent. Voilà ce qui sautera aux yeux de tout homme capable de voir et de comprendre. Ceux

Digitized by Google

qui de plus savent réfléchir s'inclineront humblement devant la justice de Dieu et sa miséricorde salutaire ; ceux-là comprendront que, puisque nos crimes et nos fautes, déjà punis par tant d'humiliations et de honte, sont à la veille de recevoir leur complet châtiment dans l'effusion du sang français la plus effrayante et abondante que l'humanité ait jamais vue, c'est que la justice, satisfaite par l'expiation sanglante qui approche va se changer pour nous en miséricorde, et ils loueront Celui qui ne se lasse pas d'avoir pitié.

On voit combien il serait nécessaire de changer la maxime « politique d'abord » et de dire : religion d'abord. Ce n'est pourtant pas la première fois que nous avons à faire aux Juifs et aux protestants, qui ont toujours été à notre égard, ce qu'ils sont, quand ils n'ont pas été pires. D'où vient que, jusqu'ici, toujours réduits à l'impuissance de nuire, ils soient maintenant si forts et nous fassent tant de mal ?

La réponse est facile. C'est que jusqu'à présent, leur effort se heurtait à une masse catholique très compacte et se brisait impuissant, comme le flot se brise contre le rocher ; c'est qu'aujourd'hui nous sommes semblables à un tas de pierres qu'aucun ciment ne lie, ou si vous préférez, à une colline de sable mouvant qui n'offre, ni ne peut offrir aucune résistance ; dès lors les quatre États Confédérés (qui au fond se réduisent à deux : Juifs et protestants) peuvent aisément faire les ravages qu'ils veulent, y emploient toutes les forces de ce gouvernement et sont loin d'avoir fini !

Faut-il que la vie catholique qui a été infusée à la France soit puissante et même indestructible !

Car c'est bien : religion d'abord, qui jadis triomphait de ces sectes adversaires, et non pas : politique d'abord.

Je sais bien que Maurras écrit à ce propos : « ce furent les politiques qui triomphèrent. » C'est un peu trop digne du *Journal des Débats* où l'on assure que les opinions modérées finissent toujours par triompher parce qu'elles ont eu toujours raison. Maurras ne peut pas manquer de voir que si les catholiques ne s'étaient pas montrés, par la Ligue, aussi fermement attachés à la religion, pas n'eût été besoin qu'Henri IV se convertit, et que dès lors, la France eut eu trois siècles plus tôt le gouvernement insensé qui la perd, la déshonore et dirige tout son effort contre la foi, l'honneur et l'intérêt de l'immense majorité de la nation. Mais qu'attendre des avocats, surtout lors-

Digitized by Google

qu'ils s'improvisent et se croient hommes d'État, qu'attendre de qui prend des mots pour des actes et le succès éphémère pour l'ordre éternel ? La vérité est, que ce n'est pas le Béarnais qui a conquis la France ; c'est la France catholique qui a conquis son roi et le succès des Politiques est dû à l'intransigeance de la Ligue qui ne se contentait même pas de dire, France d'abord. Elle disait : Dieu avant tout, même avant la France, et le règne de Dieu d'abord.

Ce qui, outre la grâce de Dieu et la politique de Sixte V, détermina la conversion d'Henri IV, est encore ce qui détermina le Premier Consul à signer le concordat et à rouvrir les églises. Mais il est vrai que, ni Henri IV, ni Bonaparte n'étaient avocats. Ils ne se croyaient pas non plus chefs temporaires d'une démocratie, mais fondateurs ou continuateurs d'une dynastie placée à la tête d'une nation, c'est-à-dire d'un peuple où l'homme nait d'un père et d'une mère et qui se compose de familles.

(*A suivre*) P. EXUPÈRE de Prats-de-Mollo.

Digitized by Google

LES CAPUCINS DE PARIS PENDANT LA COMMUNE (1)

On connaît l'histoire de ce terrible soulèvement, qui prit le nom de Commune. Durant le siège, le Gouvernement de la Défense avait organisé la garde nationale, forte de 360.000 hommes. Après l'armistice, cette garde nationale ne voulut point désarmer ; elle s'empara des canons des remparts, les groupa en divers quartiers, dans des parcs d'artillerie, et les fit garder, nuit et jour, par des factionnaires. En même temps, au moyen des délégués de chaque bataillon, elle organisa, en février, le célèbre Comité central de la Fédération des gardes nationales, qui refusa de reconnaître l'autorité du Gouvernement provisoire de M. Thiers.

Plus tard (26 mars), quand, à Paris, des élections officielles eurent organisé le Gouvernement de la Commune, le Comité central maintint son autonomie, même en face de celle-ci. Si l'on en juge par divers indices, il semble bien avoir été l'organe agissant de la Franc-Maçonnerie. Les événements qui vont suivre ne feront que confirmer cette induction. (2)

Le Gouvernement provisoire résolut d'employer la force

(1) Cet article est extrait du livre intitulé *Le P. Ludovic de Besse*, 1re partie ; in-8° de XV-380 pag. que vient de publier à la librairie Saint-François, 4, Rue Cassette, le R. P. Hilaire de Barenton. (N. D. L. R.)

(2) Quand on lit le détail des événements, on sent partout la présence d'une force occulte qui a tout préparé et tout conduit, et souvent aussi la complicité des principaux chefs responsables. Dans les insignes du Comité central, il y avait une décoration *triangulaire*, en argent. La Franc-Maçonnerie était partout, agissant de connivence avec la Prusse. Thiers, Favre, Grévy, Ferry, Gambetta, s'étaient montrés avant la guerre, les domestiques de cette secte soudoyée par Bismark. Dans la suite, ils continuèrent de faire son jeu. Il faut se rappeler ces vérités pour comprendre leur attitude dans les événements postérieurs.

Digitized by Google

pour désarmer ce Comité et le dissoudre. Le 18 mars, de grand matin, il envoya les généraux Lecomte et Thomas, avec des soldats du 88e, s'emparer des canons établis sur la butte de Montmartre. Par malheur, on avait oublié les traits nécessaires pour atteler les chevaux aux pièces. Il fallut les envoyer chercher. Pendant ce temps, l'éveil fut donné dans le quartier. La populace accourut menaçante. Quand les soldats se virent entourés par la foule, ils mirent crosse en l'air et laissèrent arrêter leurs deux généraux, qui furent fusillés. Le gouvernement de M. Thiers quitta aussitôt la capitale et se retira sur Versailles, emmenant avec lui l'armée régulière et ordonnant d'évacuer les forts qui entourent la capitale. Le Comité central resta maître de la ville.

Le désastre aurait pu être irréparable, si, selon leurs plans combinés, les Communards avaient pu s'emparer du Mont-Valérien, qui commande la route de Versailles à Paris. Ils en furent empêchés par un ensemble de circonstances providentielles. Nous allons les faire connaître, parce que, dans cette affaire, l'aumônier, le P. Patrice, un capucin, joua un rôle qui nous semble important, et contribua, pour une large part, à faire avorter les machinations occultes tramées entre complices. Nous citerons son récit, recueilli par nous-même de ses lèvres.

« Le 6 mars, nous a-t-il raconté en propres termes, les Prussiens, ayant évacué le Mont-Valérien, le commandant de Lochner reprit le commandement de la place. L'aumônier le suivit et, en voyant les travaux que les Prussiens avaient exécutés pour se défendre de Paris, il fit cette réflexion : « Il sera bon de ne pas détruire ces travaux. Il est très probable que nous en aurons besoin pour nous défendre de la future Commune.

— Vous êtes donc toujours pessimiste, reprit le commandant.

— A cet égard, mon commandant, on ne saurait l'être trop, répliqua le P. Patrice. »

Le 18 mars, le commandant s'absenta de la forteresse et descendit à Paris, pour aller recevoir sa famille, rentrée de Normandie. Seul, à la place, demeurait l'aumônier. Le commandant lui dit : « S'il arrive des ordres, vous les transmettrez au colonel (du 113e) ».

Effectivement, cette nuit-là même, vint l'ordre, signé de M. Thiers, d'évacuer la forteresse et, avant le jour, le 113e se replia sur Versailles, si bien que le dimanche matin, 19 mars,

Digitized by Google

il n'y avait plus que vingt-sept fusils à la forteresse et deux ou trois bataillons de chasseurs désarmés, de ceux qu'on avait formés pendant le siège. On ne reçut pas, ce jour là, les ordres de la place de Paris. (1)

Le commandant, rentré à son poste dégarni de soldats, ne savait à quelle résolution se tenir, et il se montrait inquiet. L'aumônier lui dit : « Vous avez ici le colonel de Leval, qui peut descendre à Paris et aller aux informations. » Il était lui-même fort perplexe. Le matin, à la messe, il avait consommé les Saintes Espèces. Dans l'après-midi, il dit au commandant : « Si vous le voulez bien, j'irai bénir les tombes de nos soldats à Buzenval. » On venait, en effet, de leur donner une sépulture plus convenable.

Il partit et descendit à Rueil, chez le vicaire, qui n'avait pas quitté sa paroisse pendant tout le siège. Il y apprit la proclamation de la Commune. Il revint, en hâte, vers la forteresse. Craignant de la voir déjà occupée par les Communards, il dit à son ordonnance : « Allez donc voir qui monte la garde à la porte. » Le soldat lui dit : « La même garde que ce matin. » Il entra et, en même temps que lui, arriva le colonel de Leval, rentrant de Paris, qui apprit tout le détail des événements : assassinat des généraux et proclamation de la Commune. C'était le dimanche 19 mars.

La place n'avait reçu aucun ordre. Que faire ? Vers huit heures du soir, l'aumônier alla mettre de l'ordre dans sa chapelle. Cette chapelle, que les Prussiens avaient respectée, avait été pillée et saccagée par les chasseurs parisiens, dès leur arrivée à la forteresse. Le spectacle était désolant et l'officier d'administration, qui avait fait les campagnes d'Italie, déplorant ce vandalisme avec lui, disait : « Votre chapelle me rappelle les églises italiennes, pillées et saccagées par les Garibaldiens. » Ne voulant pas exposer les vases sacrés à une profanation outrageante, le P. Patrice les avait mis en lieu sûr.

A son retour, il fit connaître au commandant les précautions qu'il venait de prendre. Et celui-ci lui dit :

— Mais les Communards ne sont pas encore ici.

(1) L'ordre d'évacuer le Mont-Valérien fut donné par Thiers, au moment où il franchissait le pont de Sèvres. Il donna également des ordres pour faire évacuer les autres forts. La fuite de Thiers indigna tous les honnêtes gens. J. Ferry lui-même, alors maire de Paris, protesta énergiquement. Les premiers actes de Thiers semblent avoir été faits pour favoriser l'insurrection. Est-ce complicité ou inconscience ?

Digitized by Google

— C'est vrai, mais ils peuvent nous arriver inopinément, au moment où nous les attendrons le moins.

— Que feriez-vous à ma place, M. l'aumônier ?

— Je réunirais les commandants et tous les capitaines présents et je leur demanderais quels sont les hommes sûrs de leurs compagnies, et je ferais évacuer les autres vers Chartres ou Evreux. Les deux routes sont encore ouvertes.

C'est ce que fit le commandant. Les soldats suspects furent évacués et dirigés vers la Province.

Il était temps, car des commencements de révoltes se manifestaient. La veille et l'avant-veille 200 ou 300 hommes avaient déserté brisant les poternes et empruntant les cordes des puits pour franchir les fossés. Le dimanche matin, on les avait surpris se disant entre eux : « Il faut faire comme les Mobiles de la Seine, mettre nos officiers au clou. »

Le commandant, pour justifier sa conduite, fit un rapport. Et l'aumônier s'en alla, le lendemain, lundi matin, par le premier train, le porter lui-même à Versailles. Il réclamait en même temps des secours urgents.

Déjà, dès six heures du matin, le général Ducrot, se promenant dans l'avenue de Paris, avait été interpellé par des députés :

— Général, vous avez l'air bien anxieux.

— On le serait à moins, répondit-il. Vous savez comme moi que tous les forts de Paris sont évacués et plusieurs déjà occupés par les Communards. Si le Mont-Valérien tombe entre leurs mains, Versailles est à leur merci.

« Si j'étais *persona grata* auprès de M. Thiers, je n'hésiterais pas à lui demander avec instance, s'il en est temps encore, d'envoyer un régiment au Mont-Valérien. »

Ces députés se rendirent près de M. Thiers, « le sinistre vieillard », et lui dirent le danger que couraient Versailles et l'Assemblée. Le rapport du Commandant avait été remis par l'aumônier à l'État-Major de Versailles, aux Grandes-Écuries, quartier d'artillerie, et transmis au Président. Immédiatement l'ordre fut donné au 119e, colonel Sholton, de partir et d'occuper le Mont-Valérien.

Il était temps. Déjà, dans la matinée, un major avait été envoyé par l'Hôtel-de-Ville, pour prendre possession de la forteresse, au nom de la Commune. Et le soir même, à la nuit tombante, deux mille communards se présentèrent devant

Digitized by Google

la place. Lullier, commandant en chef des forces du Comité central, et Rossel les conduisaient. Trouvant le pont-levis fermé, ils demandèrent à parlementer. Ils furent admis au corps de garde, en passant par la poterne. Là on leur dit que la forteresse était occupée par le gouvernement légitime et qu'on ne pouvait la leur livrer.

Quand ils furent sortis, l'aumônier dit à Sholton et à Lochner : « A votre place, j'aurais gardé ces parlementaires et je les aurais mis à l'ombre. » Et Sholton de répondre : « Il est bon de ménager la chèvre et le chou. On ne sait ce qui peut arriver. » (1)

C'est ainsi que le Mont-Valérien échappa aux Communards. Il s'en fallut de peu qu'il ne tombât entre leurs mains. Au récit qu'on vient de lire, on sent que tout avait été préparé pour leur en assurer la possession : le retrait des troupes régulières et la présence de bataillons gagnés à la Révolution. Lullier croyait si bien n'avoir qu'à se présenter, pour obtenir la remise de la forteresse, qu'il avait fait annoncer sa reddition, comme un fait accompli, et qu'on l'avait proclamée publiquement dans Paris.

Cet échec d'un plan si bien combiné décida peut-être du sort de la Commune. Commandant, en effet, à la fois Paris et Versailles, le Mont-Valérien assurait une immense supériorité à ses détenteurs. Si les Communards en avaient été les maîtres, il aurait pu défier sans crainte et pendant longtemps les efforts des Versaillais. Bien plus, par un vigoureux coup de main, ils auraient pu s'emparer de la représentation nationale. Ce coup de main, on le sait, ils le tentèrent. Et ce fut le canon du Mont-Valérien qui le déjoua, plus encore que le courage des troupes fidèles. Le succès des soldats de Versailles resta donc grandement attaché à la possession de cette forteresse. Nous avons rempli un devoir de reconnaissance, en gravant ici le souvenir de l'humble enfant de saint François, qui s'employa de tout son pouvoir à le garder à l'armée de l'Ordre. Ce sont ses conseils, en effet, et ses démarches, on vient de le voir, qui décidèrent d'abord l'éloignement des milices suspectes, et hâtèrent ensuite l'arrivée des troupes fidèles.

Cependant la Commune, maîtresse de Paris, ne tardait pas à

(1) Cette mentalité de Sholton, à défaut de complicité réelle, pourrait expliquer l'attitude de M. Thiers, en face de l'insurrection. Il la favorisa, tant qu'il crut qu'elle serait la plus forte. Toutefois l'hypothèse d'une complicité réelle reste plus vraisemblable.

Digitized by Google

prendre une attitude nettement révolutionnaire et anti-religieuse. En quelques semaines, elle décréta la suppression du budget des cultes, et la confiscation des biens de mainmorte, c'est-à-dire des biens de l'Église, elle publia le décret sur les ôtages (5 avril) et les enrôlements forcés de 18 à 35 ans (7 avril), elle s'occupa de laïciser tous les services et de réaliser la confiscation des établissements congréganistes. A partir du 3 avril, la lutte fut continuelle entre les insurgés et les Versaillais.

Quelle pouvait être, au milieu de ces terribles événements, l'attitude et la situation des pauvres capucins, réinstallés dans leur couvent, sous la conduite du P. Ludovic ?

Nous allons pouvoir assister, jour par jour, à leurs anxiétés, à leurs dangers, à leurs émotions. Ils ont pris soin de nous les consigner, dans des notes nombreuses et du plus haut intérêt.

Le P. Conrad va nous faire assister au prélude de la Commune. Il avait passé le temps de la guerre à Calais et était rentré à Paris, en habit religieux, le 5 mars, quelques jours avant la proclamation de la Commune. Il a noté les impressions de son retour.

« A la gare d'Amiens (aujourd'hui gare du Nord), occupée par les troupes allemandes, indicible tristesse. Je retrouve le bon P. Apollinaire. Vrai chagrin d'apprendre qu'il allait partir, après avoir congédié ses derniers convalescents et fermé son ambulance... où demeurèrent encore, quelques jours, deux capitaines, enthousiasmés des soins qui leur avaient été prodigués. »

Le P. Conrad avait été chargé par le P. Ludovic de l'aumônerie de l'hospice Sainte-Anne. Sa première aventure lui arriva dans l'exercice de son saint ministère. Voici une page de ses notes :

« 20 mars. — Nous ne sortons plus avec l'habit religieux.

« 3 avril. — Trop bien déguisé en ouvrier, je suis reconnu, insulté, au sortir de la messe, à l'hospice Sainte-Anne. Au même moment, je vois conduire à la prison de la rue de la Santé des sergents de ville, arrêtés par les soldats de la Commune. Vite je rentre au Couvent, donnant avis aux confrères d'une situation de plus en plus périlleuse.

La veille, dimanche des Rameaux, j'assistais à la conférence, faite à Notre-Dame par le P. Olivier, dominicain, remplaçant le P. Monsabré, en fuite. Je fus émerveillé des hardiesses de son suppléant, reprochant aux honnêtes gens de n'avoir pas eu le courage d'empêcher les insurgés d'arborer le drapeau rouge à l'Hôtel-de-Ville.

Digitized by Google

« Sortant de l'église, je me dirigeai vers le palais municipal, devenu le siège du nouveau gouvernement, dit de la Commune. Mais les abords étaient formidablement gardés et d'autant mieux qu'en ce moment, on entendait, sur les rives de la Seine, le bruit des canons du Mont-Valérien mettant en déroute l'avant-garde d'une armée parisienne marchant sur Versailles.

« Le lundi-saint, un jeune homme, venant se confesser, m'apprit que le couvent des Dominicains était envahi par les fédérés. J'obtins du P. Vicaire (le P. Ludovic) d'aller m'en enquérir, accompagné du Frère Léon. Nous rencontrâmes, rue Lhomond, une escouade de Communards, à mine peu rassurante, et qui se dirigeaient vers notre quartier. Le Frère me quitta pour rentrer au couvent, donner l'alarme et prendre des précautions.

« Je vis devant la maison des Jésuites une grande voiture de déménagement, que les Communards chargeaient de meubles. Puis je me rendis place Jean de Beauvais, où je vis un rassemblement de peuple devant l'église et une voiture qui devait emmener les Dominicains, si on avait pu les saisir.

« Aussitôt je revins au couvent, et, sur mon rapport on remit à chacun de nous un peu d'argent (je reçus cinquante francs), avec la liberté de nous retirer et de nous réfugier de notre mieux. Les vases sacrés furent, en partie, déposés à la Visitation. » (1)

En présence des menaces de pillage et de confiscation, les religieux s'occupèrent, sous la direction du P. Ludovic, à mettre en sûreté les seules richesses que possédait le couvent : l'insigne relique du manteau de saint François, les vases sacrés et les livres de la bibliothèque.

Le lundi-saint, 3 avril, après avoir échangé leur bure contre des habits séculiers, ils se mirent à l'œuvre et transportèrent d'abord la pieuse relique hors du couvent, chez une bonne tertiaire, Mlle Baillet. Le P. Norbert, dans son opuscule, *Un souvenir de la Commune*, a raconté toutes les péripéties de ce périlleux sauvetage. Nous n'en parlerons pas ici. Nous rapporterons seulement les aventures curieuses et parfois tragiques arrivées à chacun des religieux restés à Paris.

Le mardi-saint, le P. Ludovic voulut, sans plus de retard, faire sortir ses religieux de Paris ou leur assurer des abris sûrs. C'était prudence.

(1) Le P. Ludovic, nous le verrons plus loin, avait pris soin de trouver, pour chaque religieux, un asile dans une maison amie.

Digitized by Google

« Chargé de huit religieux, raconte le P. Norbert, (1) dont six encore jeunes et par conséquent pouvant être contraints de porter les armes, notre supérieur pensa qu'il était de son devoir de songer à la sécurité de sa petite famille.

« Deux profitèrent de l'un des derniers trains pour sortir de Paris ; tous les autres devaient abandonner le couvent et chercher un abri dans un nouveau domicile. (2)

« Je quitte donc, une seconde fois, le saint habit.... L'obéissance m'assigne précisément, pour lieu de retraite, la chambre où se trouve la petite cachette (du manteau), et je m'y rends immédiatement, heureux de me retrouver sous la protection de ma chère relique.

« Le mercredi-saint (5 avril), j'allai, suivant l'intention du supérieur, célébrer la sainte messe, dans la chapelle des religieuses dites Fidèles compagnes de Jésus. Un jeune officier (M. Tribout) me la servit. Blessé par les Prussiens, il avait le bras en écharpe. »

Cette nouvelle connaissance devait être sous peu d'un grand secours au P. Norbert.

Le soir, vers cinq heures, le P. Norbert retourna au couvent. Il y trouva le Fr. Marcellin occupé avec Honoré Bour, le jardinier, à déménager, au moyen d'une petite voiture, les ustensiles de cuisine et à distribuer aux pauvres toutes les provisions du couvent : « Je ne veux rien laisser aux Communeux », disait-il.

Le P. Norbert se joignit à lui, et ensemble ils commencèrent à transporter les livres de la bibliothèque et les ornements de la sacristie. Ils travaillèrent jusqu'à onze heures.

Le lendemain le P. Ludovic, le P. Norbert et le Fr. Stéphane se rencontrèrent ensemble, au couvent contigu du nôtre, chez les Augustines. Ils y assistèrent à la sainte Messe et y firent la communion du jeudi-saint. Le P. Norbert raconta au P. Ludovic tout ce qu'il avait fait la veille, avec le Fr. Marcellin, et reçut une complète approbation.

Après la messe, il revint au couvent. Il y trouva le Fr. Marcellin qui travaillait toujours au déménagement. Il était aidé par les deux petits enfants de Milliary, le menuisier, et par un de ses ouvriers. (3) Le P. Norbert se joignit à eux, un instant,

(1) *Un souvenir de la Commune*, p 11

(2) Les religieux restés, étaient les PP. Ludovic, Conrad, Norbert, le Frère Stéphane diacre, les Frères Léon, Marcellin, Hubert et Vincent. Le Frère Léon, hollandais, partit pour l'étranger le mercredi-saint.

(3) C'est chez lui que furent déposés les objets mis en sûreté par le Fr. Marcellin.

Digitized by Google

puis il rentra chez ses hôtes prendre un peu de repos. Vers six heures, il retourna à l'ouvrage et aida le Fr. Marcellin à charger sa dernière voiture. Il y était à peine depuis dix minutes, que les Communeux se présentent. Le Fr. Marcellin, qui les a reconnus, ferme la porte à double tour et se précipitant vers l'escalier de la bibliothèque, il crie au P. Norbert : « Mon Père, mon Père, sauvons-nous ; voilà les Communeux ! » Vite les deux religieux s'enfuient par le jardin. Pendant ce temps le jardinier, croyant les religieux déjà loin, alla ouvrir. Aussitôt les Communards envahissent le couvent, fouillent toutes les pièces de la maison à la recherche des moines, dont ils voulaient faire des ôtages.

Le P. Norbert et le Fr. Marcellin, en fuite, s'étaient engagés dans l'impasse qui, entourant le jardin au sud et à l'est, ouvrait sur la rue de la Santé. Cette unique issue était fermée et gardée par les Communards. Que faire dans cette impasse ? Les deux religieux allèrent frapper d'abord à une porte cochère, qui ouvre sur le jardin des Augustines. Personne ne vint ouvrir. Ils essayèrent d'escalader le mur. Mais ils s'exposaient ainsi à être aperçus des sentinelles postées à l'entrée de l'impasse. De fait, ils furent remarqués, reconnus et des soldats se détachèrent pour aller prévenir leur chef de la présence des deux capucins.

Pendant ce temps, indécis, ne sachant que faire, les deux religieux avaient résolu d'adopter l'attitude de flâneurs, se promenant dans ce boyau de rue : ils entendent qu'on les cherche dans le jardin. Deux capitaines dont l'un s'appelait Lalanne, fouillaient, en effet, tous les coins, en compagnie du jardinier. Arrivés près de la porte qui donne sur l'impasse, ils ordonnent à celui-ci de l'ouvrir.

— « Il n'y a personne. C'est une impasse, réplique le jardinier.

— Ouvrez ! » ordonne le capitaine.

Le jardinier obéit, la porte s'ouvre et les deux officiers se trouvent face à face avec le Fr. Marcellin. Celui-ci, se voyant découvert, s'apprêtait à se livrer, et déjà il ouvrait la bouche, pour dire aux Communards : « Vous me cherchez, me voici ? Prenez-moi, si vous le voulez ! » Mais il fut prévenu par le capitaine qui lui dit :

— Que faites-vous là ?

— Nous sommes entrés dans l'impasse et nous voulions sortir, répondit le Frère, mais l'impasse est fermée.

Digitized by Google

— Tournez à gauche, dit alors le jardinier, à l'autre bout de l'impasse, vous trouverez une issue.

— Non, venez avec nous, reprit le capitaine, je vous ferai sortir par le couvent.

— Merci, Monsieur, répondit le Frère Marcellin ; puisqu'il y a une issue par l'autre bout, nous sortirons de ce côté.

Sur cette réponse, le capitaine ferma la porte et se retira. (1)

Le déguisement sous lequel les deux religieux se dissimulaient et, sans nul doute aussi, la protection divine empêchèrent les officiers de les reconnaître. Le P. Norbert était en paletot et le frère Marcellin en blouse, avec un tablier.

Quand les Communards furent partis, le Frère Marcellin, se tournant vers le P. Norbert, lui cria : « Monsieur, suivez-moi », et il l'entraîna vers le fond de l'impasse, qu'il croyait fermée.

Là, contre toute espérance, ils trouvèrent la muraille ouverte par un boulet de canon, tombé pendant le siège. Ils se glissèrent par l'étroit passage et arrivèrent bientôt sur le Boulevard Port-Royal.

Ce n'était pas encore le salut. Quand le capitaine fut revenu au couvent, les sentinelles vinrent lui dire : « Nous avons vu deux hommes, qui voulaient escalader le mur de l'impasse, ce doit être des capucins. » Aussitôt ordre fut donné de se mettre à leur poursuite, et les soldats se dispersèrent pour les cerner.

Les deux religieux, au lieu de s'éloigner rapidement, s'en étaient allés, indécis, hésitants. Quand ils débouchèrent sur le Boulevard Port-Royal, ils se trouvèrent presque face à face avec les soldats envoyés à leur recherche. Ils vont être arrêtés. Heureusement ce jeune officier qui, la veille, avait servi la messe au P. Norbert, chez les Fidèles Compagnes, voit le danger. Il veut sauver les religieux, au péril de sa propre vie. A plusieurs reprises, il se met à crier : « A bas la Commune ! Vive le roi ! Vive le roi ! » Les gardes se précipitent sur lui, s'emparent de sa personne et le conduisent, fiers de leur capture, à la prison de la Santé. Là, le jeune officier démontre, avec force gestes, au lieutenant du poste, que jamais la Commune ne réussira à s'implanter, parce que les fédérés sont trop lâches et ne

(1) Voir Archives francisc. de la Province de Paris. — *Histoire de l'invasion du couvent des Capucins de Paris pendant la Commune* par le jardinier. Nous avons complété ces notes par les souvenirs du Fr. Marcellin.

Digitized by Google

s'attaquent qu'aux personnes inoffensives. Le lieutenant le prend pour un fou et le renvoie.

Pendant ce temps, les deux capucins s'étaient retirés en lieu sûr. Le P. Norbert, conduit par le Frère Marcellin, était allé rejoindre le P. Stéphane à l'hôtel Fénelon, rue Férou (1) où le P. Ludovic vint les voir le lendemain et leur apporter ses encouragements.

Cependant ils ne pouvaient tous rester à l'hôtel déjà noté comme clérical. Le P. Norbert résolut d'aller chercher refuge chez un jeune tertiaire, qu'il connaissait. Laissons-le raconter sa démarche :

« Je connaissais, dit-il, (2) M. Philippe Lermigny ; j'allai directement chez lui. Hélas! le cher ami n'était pas riche; il avait son père et sa mère ; il était obligé de soutenir ces deux vieillards ; de plus, depuis quelques jours, le Frère Hubert, frère convers d'origine belge, s'était refugié chez lui.

« Avec M. Lermigny, je consacre toute la soirée du vendredi-saint à la recherche d'un nouveau domicile. Voyant que plusieurs personnes, même très pieuses, n'osaient pas donner asile à un pauvre prêtre, par crainte des perquisitions domiciliaires, M. Philippe, jeune homme de 27 ans 1/2, garde national réfractaire, me dit en chrétien généreux : « Eh bien! mon Père, « ne craignez rien. Nous sommes pauvres, mais ce que nous « avons est à vous. Nous partagerons ensemble notre petite « chambre et notre dernière bouchée de pain, s'il le faut. » J'étais vivement touché d'un pareil sacrifice.

« Le bon Dieu était avec nous et nous ne fûmes pas si pauvres que nous l'avions pensé d'abord.

« Dépositaire des clefs d'une dame locataire de l'étage supérieur au sien, M. Philippe Lermigny eut la bonne inspiration d'installer les deux réfugiés dans ses appartements. En cas de

(1) A la page 93 des *Notes* que nous consultons, le P. Ludovic a écrit ces mots qui nous ont permis d'identifier l'hôtel où se réfugièrent les religieux : « L'hôtel Fénelon avait été dirigé longtemps par Mlle Lavarde, chrétienne distinguée, qui avait réuni chez elle des catholiques fervents, zélés défenseurs de l'Église, tels que MM. A. Roussel et Loth, rédacteur de l'*Univers*. Pénitente du P. Ludovic, Mlle Lavarde était devenue la bienfaitrice du couvent. Elle le fut surtout pendant la Commune. Morte en 1875, son frère, économe de l'hospice des Enfants de la rue Denfert-Rochereau, continua la bienveillante affection que sa sœur nous avait témoignée. » C'est là que les Pères se refugièrent encore après les expulsions de 1880. — Pendant la Commune le Frère Marcellin était hébergé chez un tertiaire, le Frère Bernardin (Jean Lacôte) qui habitait rue Géorama, à Plaisance.

(2) Loc. cit. p. 31-33.

Digitized by Google

visite nocturne nous avions un gîte plus sûr que partout ailleurs.

« Le samedi-saint, 8 avril, se passe plus agréablement pour nous. Nous transformons la chambre de M. Philippe, en une magnifique chapelle. Un autel y est établi ; lui-même se pourvoit d'une pierre sacrée et apporte tout ce qui est nécessaire pour le très auguste sacrifice de la messe. Désormais, depuis le saint jour de Pâques, jusqu'à notre seconde évasion, toute la petite famille franciscaine, composée encore de six membres, (1) se rassemblera chaque matin dans cet oratoire improvisé, sous l'œil de notre bon Sauveur et de son serviteur saint François. »

Le Frère Marcellin, déguisé sous différents costumes, le plus souvent cependant en jardinier, allait quêter, chez les amis du couvent, du pain, des légumes et tout ce qu'il pouvait trouver. La petite Communauté ne manqua de rien, durant les douze jours qu'elle demeura sous ce toit hospitalier (8 avril-19 avril).

Cependant la petite famille ne resta pas longtemps au complet. Le P. Ludovic, voyant les événements se précipiter, résolut de faire sortir ses religieux de Paris.

Ce n'était pas chose facile. Toutes les portes de la ville étaient gardées militairement. Nul ne pouvait sortir sans un passe-port délivré par la Commune. Les hommes âgés de plus de 35 ans, qui n'étaient pas visés par la loi des enrôlements forcés, pouvaient encore en obtenir sans trop de difficulté. Mais en solliciter pour des jeunes gens, n'était-ce pas les dénoncer et les livrer aux recruteurs ?

Le P. Norbert, dans son mémoire, *Un souvenir de la Commune,* a donné un exemple frappant de ce danger continuel de l'enrôlement forcé. (2) « Un jour, dit-il, je vais voir à domicile le cher Frère Stéphane. Je suis la rue de Grenelle. Quatre jeunes gens passent devant le poste du Ministère des Postes et Télégraphes. Les frères et amis (les Communards) les arrêtent sous mes yeux (pour les enrôlements forcés). Pourquoi eux, dit le Père, et pourquoi pas moi ? J'ai toujours vu la protection de mon séraphique Père. »

Cependant le P. Ludovic avait espéré pouvoir emmener, hors

(1) Les PP. Ludovic, Conrad, Norbert ; le Frère Stéphane diacre ; les Frères Marcellin et Hubert.

(2) Page 41.

Digitized by Google

de Paris, le P. Norbert ; et il lui avait donné rendez-vous à la porte d'Asnières. C'était le dimanche de la Quasimodo (16 avril.)

« Le très révérend Père Ludovic avait tout préparé pour une évasion, raconte le P. Norbert. (1) Nous nous étions donc rendus (Philippe Lermigny et moi), comme il était convenu, à la porte d'Asnières, loin de Saint-Sulpice, par conséquent ; nous errions de côté et d'autre, surveillant l'arrivée de la voiture qui devait me prendre.

« Quel ignoble spectacle ! Les Communeux, gardiens de cette porte, se précipitaient sur les piétons et sur les voitures qui entraient en ville et surtout qui en sortaient. Les femmes elles-mêmes n'étaient pas respectées par ces hordes sauvages.

« Enfin voici la voiture si longtemps attendue. J'ai déjà fait mes adieux à mon courageux et fidèle compagnon. La voiture s'arrête.... Les deux voyageurs me font observer qu'il y aura danger pour eux et pour moi, si je monte ; c'était m'inviter poliment à faire demi-tour.... — « Plus tard je vous prendrai, » me dit le conducteur que je n'ai jamais revu.

Nous saluons nos heureux voyageurs et nous rebroussons chemin. »

Arrivé à Versailles, le P. Ludovic se rendit au couvent et fit connaître la résidence des religieux restés à Paris, afin qu'on s'occupât de les faire sortir. (2)

Le couvent de Versailles était rempli de refugiés, parmi lesquels un juif converti, très courageux et très dévoué, du nom de Libman. Il se proposa pour aller chercher les capucins et demanda au P. Provincial de lui donner une lettre d'obédience et leur adresse. Muni de ces indications, il partit.

Le 19 avril, à neuf heures du matin, il sonne à la porte de M. Philippe Lermigny, présente l'obédience du P. Provincial et convient du départ immédiat, mais il doit auparavant se munir des passe-ports nécessaires.

« Avec la rapidité de l'éclair, raconte le P. Norbert, il se rend à l'ambassade américaine, espérant y rencontrer bon accueil et obtenir des laissez-passer pour des prêtres.

« Sur un refus catégorique, M. Libman, sans se décourager,

(1) *Un souvenir de la Commune*, p. 37

(2) De Versailles le P. Ludovic ne tarda pas à partir pour Angers. Il y était le 18 avril ; il y prit un passe-port pour Marseille. Il s'en alla, sans doute, passer quelques jours, auprès de ses parents, afin de se reposer des fatigues du siège. Ces dates nous sont fournies par le passe-port même.

Digitized by Google

vole à Saint-Denis. La paix est signée, mais les prussiens continuent d'occuper la ville. Il va trouver le commandant de la place. C'était un Bavarois catholique. Il est bien accueilli et bientôt revient à Paris, nanti des papiers qu'il sollicitait...

Il est un peu plus de onze heures... un coup de sonnette... c'est M. Libman. Il nous raconte brièvement ses déboires, ses courses jusqu'à Saint-Denis, etc. Nous aurions eu de la peine à le croire s'il n'avait pas remis à chacun des religieux le sauf-conduit signé de la place de Saint-Denis. »

Ils partent. Ils sont sept : quatre capucins, le P. Norbert, les Frères Stéphane, Marcellin et Hubert. — M. Libman et deux demoiselles Baillet qui doivent accompagner les Pères jusqu'en dehors des lignes françaises et rapporter les passe-ports, que M. Libman fera servir pour d'autres.

« Arrivés à la gare du Nord, continue le P. Norbert, M. Libman prend les billets, nous les remet, nous souhaite un bon voyage, en nous promettant de venir nous voir le plus tôt possible.

« Une barrière provisoire semblable à celle des guichets des gares, est gardée par quatre baïonnettes. Nous n'aurons la liberté qu'après avoir échappé à ces messieurs... Nous montrons nos sauf-conduits. Nous sommes tous les quatre du pays annexé ; nos fédérés font la grimace... Cinq secondes après, nous étions en dehors sur les quais...

« A Saint-Denis, nous quittons les demoiselles Baillet... et nous nous occupons de nous faire conduire à Versailles.

« Nous avisons un blanchisseur qui, nous dit-on, s'en allait à cette ville. Après quelques pourparlers, nous convenons de cinq francs par voyageur. »

Ils arrivèrent vers sept heures et demie au couvent de Versailles !

Un seul père restait à Paris, le P. Conrad. Parisien d'origine, il était la consolation d'un grand nombre de familles. Il se dévoua tout spécialement pour nos tertiaires et pour les communautés religieuses privées de leurs aumôniers. Elles trouvèrent en lui un confesseur et un vrai père, au milieu des angoisses de ces jours terribles. Il nous faut raconter la suite de son histoire.

Le lundi-saint, il avait trouvé un abri provisoire, chez une pauvre fille, Mlle Foy, rue du faubourg Saint-Jacques, à deux

Digitized by Google

pas du couvent. Les trois jours suivants, il participa au sauvetage de nombreux objets, avec le P. Norbert et le Frère Marcellin. Le mercredi et le jeudi-saints, il célébra la messe à la Visitation, dont il était devenu l'aumônier supplémentaire.

Prévenu par le Frère Stéphane, le vendredi-saint, qu'il pouvait dire la messe chez M. Lermigny, il s'y rendit, chaque matin, jusqu'au dimanche de Quasimodo.

En ce jour, on lui annonça qu'il était filé et qu'il ne pouvait revenir sans imprudence. Sur la recommandation d'une personne charitable, il se retira chez M. Berthinot, avoué, 10, rue Vivienne. De là, chaque matin, il allait dire la messe à Notre-Dame des Victoires.

Après le départ de ses hôtes pour Versailles, M. Lermigny pensa aussitôt au P. Conrad et voulut le faire profiter des bons services de M. Libman. Il vint le trouver chez M. Berthinot et le pressa de faire comme les autres religieux.

« Le 18 avril, écrit le P. Conrad, comme j'étais à dîner chez M. Berthinot, nous reçûmes la visite de M. Lermigny, empressé de m'apprendre que l'on me poursuivait encore, qu'il n'y avait aucune sécurité pour moi à Paris, que mes confrères étaient partis pour Versailles, et que je n'avais rien de mieux à faire que de les suivre. »

Cette démarche et ces conseils pleins de charité ne persuadèrent point le P. Conrad. Il avait résolu de se consacrer au ministère des âmes abandonnées, dans ces heures difficiles, dût-il y sacrifier sa vie. Il ne voulait, à aucun prix, déserter son poste.

« Ce bon Monsieur étant parti, continue le P. Conrad, je dis à mon hôte que je craignais de lui être une occasion de désagrément et surtout de danger ; et que conséquemment je pensais profiter d'offres qui m'étaient faites par ailleurs. M. Berthinot répondit aussitôt que les désagréments et les dangers, auxquels il serait exposé à mon sujet, seraient pour lui un grand honneur.

« Je remerciai cordialement ce courageux chrétien, d'autant plus que nous ne nous connaissions que depuis deux jours. »

Le P. Conrad le quitta cependant et alla s'installer au numéro 30 du Boulevard Voltaire chez Mlle Élise Quinville, à laquelle il avait fait faire la première communion, en 1847 ou 1848. Il dit sa messe à l'Asile de la Providence, chaussée des Martyrs, chez les sœurs de la Charité de Nevers, dont l'aumônier avait quitté Paris.

Digitized by Google

« Je partais donc, chaque matin, écrit-il, déguisé de mon mieux, tenant d'une main une forte canne et de l'autre un journal communard déployé, comme passe-partout.... Arrivé près de la porte, j'avisais au moyen de n'être pas aperçu du concierge. Je montais prestement un étroit escalier de la communauté des sœurs. Introduit discrètement dans une cellule, je revêtais une soutane de l'aumônier. Je trouvais là le stricte nécessaire pour la messe ; la pierre sacrée était placée sur une commode. Un bon vieillard, seul des pensionnaires dans le secret, me servait, se souvenant, non sans émotion, qu'en 1793 il faisait le même office de servant de messe dans une grange.

« Les pieuses sœurs assistaient, l'œil et l'oreille au guet, et non sans raison. Un jour du mois de mai, le 19, comme je prenais mon petit déjeuner après l'action de grâces, devisant, avec la mère supérieure, des misères du temps, une sœur se présente, pâle comme du linge.

— Ah ! nous l'avons échappé belle ! nous dit-elle toute émue.

— Qu'est-il arrivé ?

— Pendant que le Père disait l'Évangile, on frappait à la porte. C'était une escouade d'hommes venant réquisitionner les vases sacrés de la chapelle. Mais, comme ils allaient entrer, une voix se fit entendre de la rue : « Eh ! Jaclar, pas ici aujourd'hui, ce sera pour plus tard. » Et ils s'en allèrent.

« Je revins, comme de coutume, les jours suivants, confiant dans la Providence. Toutefois les bonnes sœurs redoublaient de précautions, d'autant plus que parmi leurs pensionnaires, dames et messieurs, s'était formée une société quasi franc-maçonne, conspirant pour la laïcisation de l'asile.

« Heureusement qu'une ambulance établie là, pendant le premier siège, était l'objet des soins les plus dévoués des sœurs hospitalières. Cette ambulance était devenue toute communarde. Mais qu'importe ? Malades, convalescents et guéris se trouvaient si bien, qu'ils étaient une contre-mine, une sauvegarde pour les sœurs. Un sergent-major, en particulier, quoique communard exalté, s'était déclaré ouvertement leur défenseur. »

Le Père ne donnait pas seulement ses soins à cette communauté. Les jours de l'Ascension et de la Pentecôte, il dit la messe à la Visitation de la rue Denfert-Rochereau. De plus, tous les dimanches, il tenait à Montmartre une pieuse réunion, chez une tertiaire, où de pieuses chrétiennes venaient se dédom-

Digitized by Google

mager des offices religieux, dont elles étaient privées, dans leur paroisse.

« Le dimanche, l'après-midi, avenue des Tilleuls, chez Mlle Amélie Thibault, pieuse Tertiaire de saint François, je présidais, raconte-t-il, une petite réunion de bonnes âmes, je confessais, nous récitions les vêpres de la sainte Vierge. Après avoir fermé les volets, nous allumions les cierges d'un petit autel de mois de Marie, on se racontait ce qu'on avait appris dans la semaine, on se consolait de son mieux, on voulait espérer n'avoir pas trop à attendre la fin d'un régime, qui devenait, chaque jour, plus effrayant. »

Parmi les épisodes racontés à ces réunions, nous noterons le suivant : « Des enfants d'une école des Frères expulsés signifièrent à leurs nouveaux maîtres qu'ils voulaient faire la prière, selon leur coutume, ce à quoi consentirent les maîtres, qui s'en allèrent fumer une cigarette, attendant, dans la cour, que les prières fussent terminées. »

Dans la réunion du 14 mai, fut rapporté un autre récit d'un autre genre, mais non moins intéressant. Il montre comment la Commune prétendait, en peu de temps, organiser le Communisme le plus étroit.

« 14 mai — Dimanche. Reprise des réunions à Montmartre. Il fait un beau soleil. On ferme hermétiquement les volets. On se met en catacombes pour n'être pas remarqués des voisins. On allume les bougies, on récite vêpres, etc., on se confesse. Conversation sur l'état des choses.

« Une boulangère des Batignolles nous fait part des ennuis que lui causent ses mitrons, autorisés par la Commune à ne pas cuire le pain, la nuit, — menaces de la Commune de faire occuper les boulangeries, boucheries, débits de toute sorte, par des délégués substitués aux patrons, — et puis, avec le temps, ne plus livrer de marchandises que sur la présentation de cartes civiques. Heureusement le temps manqua pour l'exécution de ces menaces ; mais dès lors un certain nombre de patrons firent faillite. »

Malgré le trouble de ces jours terribles, le P. Conrad s'efforçait d'avoir une vie régulière. Il logeait Avenue des Tilleuls, rue Lepic ou Boulevard du Prince Eugène. « Là, je passais la matinée, écrit-il, faisant un petit travail sur l'Écriture Sainte. A midi, déjeuner, puis une descente de Montmartre vers le

Digitized by Google

centre de Paris, revenant par de longs circuits à mon gîte du Boulevard Prince Eugène (aujourd'hui, Boulevard Voltaire), marchant lentement ou prestement selon les circonstances...., entrant souvent dans les églises..... Avec quelques précautions, je me sentais réellement plus en sûreté au dehors qu'au dedans. Au dedans l'espionnage plus ou moins forcé des concierges et le risque de visites plus à redouter que les rencontres sur les chemins.

« Ayant, dès les premiers jours, laissé mon bréviaire, dans une maison, où je ne pouvais plus revenir sans danger, j'allai à la librairie Lethielleux, qui n'était plus gardée que par un commis, pour m'en procurer un autre. Comme il n'était pas relié, j'en prenais chaque jour les feuilles nécessaires à la récitation de l'office, je les insérais dans une brochure quelconque et je les lisais en plein air. »

Dans une de ses visites à une église, il se rendit compte des projets de la Secte triomphante sur nos églises. « Le 26 avril, à neuf heures du soir, écrit-il, passant devant l'église Saint-Nicolas-des-Champs, je suis surpris de la voir tout éclairée. J'entre et je me trouve en présence d'un club en formation. Jusqu'à ce jour, les églises avaient été respectées. Toutefois on réservera le chœur et le chevet pour le libre exercice du culte !

Le 13 mai, il se rendit à l'hôtel Fénelon. Là le maître d'hôtel le pressa de partir pour Versailles, se proposant de l'accompagner jusqu'à Saint-Denis. Il refusa : je rentre dans mon abandon à la Providence, répondit-il, attendant les événements.

Le 25 mai, dans sa retraite de la rue Lepic, il se trouva au milieu de la bataille entre Versaillais et Communards.

« A peine étais-je rentré à mon gîte de l'Avenue des Tilleuls (il était allé dire la messe à l'asile de la Providence), vers huit heures du matin, que recommença la fusillade, la canonnade, dans la rue Lepic et sur le Boulevard, sans la moindre interruption, tout près de notre maison, jusque vers midi. J'eus de la peine à m'appliquer à mon petit travail ordinaire. Je vis éclater un petit obus dans un jardin voisin. A midi, je sentais le besoin de manger. Mon hôtesse me dit : « Comment, mon Père, pouvez-vous avoir l'idée de manger, au milieu de ce fracas d'enfer ? » Cependant elle s'en va à sa cuisine, pour revenir aussitôt en s'écriant :

— Mon Père, les Versaillais !

Digitized by Google

— Pas possible ?

— Venez voir.

« La fenêtre de la cuisine donnait sur la rue. Je pus voir une compagnie de soldats de ligne, rangés sur une ligne, tout prêts à faire feu sur quiconque apparaîtrait dans la rue. Bientôt après, ils étaient plus loin ; et, dans la rue déserte, descendirent en grande hâte, femmes et enfants des fédérés, jetant en tas, fusils, sabres, autres armes, képis, etc.

« Puis vinrent des soldats de l'armée régulière, relevant et emportant les armes déposées. Un homme de nos voisins revint du combat chez lui, tout noir de poudre, et s'écriant tout essoufflé : « Ah ! ah ! c'est affreux ! c'est affreux ! »

« Depuis le 23, incendies dans Paris, dont la vue, des hauteurs de Montmartre, comprimait la joie de la délivrance. Du Val-de-Grâce, au clocher de Sainte-Clotilde, lueurs sinistres de flammes, la Sainte-Chapelle semblait être comme un foyer ardent. Serrement de cœur indicible. Un chirurgien major, considérant Paris avec sa lunette d'approche, ne put retenir ses larmes. »

Le 30 mai, le P. Conrad rentra au couvent, toujours gardé par le vieux jardinier Honoré Bour. Les Communards avaient fait du couvent un de leurs quartiers et avaient tout saccagé. Avant de se retirer, ils avaient même essayé d'y mettre le feu. Dans la salle de Communauté, où se trouvait la lingerie, ils avaient aligné des paquets de cartouches, reliées par une traînée de poudre. Un culot de pipe laissé par ces misérables devait, en se consumant, y mettre le feu.

Le bataillon, qui venait apporter le salut aux Montmartrois, était précisément celui du Mont-Valérien. Son aumônier, le P. Patrice n'avait pas voulu laisser nos braves soldats exposés au feu sans les secours de la religion. Il avait accompagné l'armée jusqu'aux postes de bataille. Son poste était de rester à la forteresse ; mais il avait réussi à forcer la consigne et il était parti pour la ligne du feu. Nous allons raconter ses aventures et ses travaux.

Le 23 mai, il est dans le quartier de Chaillot. « A quatre heures, raconte-t-il dans ses *Mémoires,* je me dirige vers le Palais de l'Industrie, par les rues adjacentes à l'avenue des Champs-Élysées. Celle-ci était balayée par les obus. Je rencontre encore de nombreuses troupes qui attendent l'ordre de marcher. « Restez avec nous, mon Père, me disent les soldats, nous

Digitized by Google

allons marcher. » Je leur réponds par quelques mots de pieux encouragements ; je leur rappelle la pensée de Dieu ; quelques-uns me montrent la médaille que je leur ai donnée.

« Enfin me voici à l'ambulance du Palais de l'Industrie. Les infirmières communeuses ont enlevé leurs ceintures rouges ; nos blessés et ceux de l'armée insurgée sont pêle-mêle ; mais l'impression que traduisent les visages en m'apercevant suffit à indiquer la provenance de chacun d'eux. J'en confesse une vingtaine, puis l'ordre est donné de les évacuer sur Versailles.....

« Du palais, je me mets en route pour la ligne de combat. Elle s'étend depuis Montparnasse jusqu'à Clignancourt. La lutte est très vive, à gauche, dans la rue du faubourg-Saint-Honoré et à droite près du Palais Bourbon. On fait le suprême effort pour tourner les travaux formidables de la place de la Concorde, en face du jardin des Tuileries.... Je me dirige de ce côté ; mais tout le quai est enfilé par les balles et les obus... Je traverse une partie du Champ-de-Mars et prends la direction des Invalides. Le 1er régiment d'Infanterie de Marine vient à passer ; je cause avec le major, qui me prie de rester avec le régiment. Nous suivons la rue de Grenelle remplie de décombres ; l'École d'État-major n'est plus qu'une ruine ; l'Archevêché a beaucoup souffert. Nous arrivons à l'église Sainte-Clotilde.

« Tous les habitants sont à leur porte et crient : « Vive l'armée ! » Des gens que je ne connais pas viennent me serrer la main.

« Quelques soldats apportent un de leurs camarades blessé. C'est un brave enfant de la Haute-Loire. Il prend ma croix d'aumônier et la baise ; j'entends sa confession.

« Le régiment reçoit l'ordre d'occuper la place et l'église. Je reste là avec le major, qui ne veut plus que je le quitte...

« Je visite les blessés, dans le Ministère de l'Agriculture et du Commerce. Tous appartiennent à l'Insurrection... Cette journée m'a donné l'occasion d'entendre une centaine de confessions de blessés, de mourants ou d'autres. Il n'y a eu cependant que très peu d'hommes atteints, dans la colonne où je suis. Il est une heure du matin. On entend quelques coups de canon, à cinq minutes de distance. Un épouvantable incendie nous éclaire. C'est celui du palais de la Légion d'honneur et de la Caisse des dépôts et consignations. Mes pauvres blessés sont tous endormis, je voudrais faire de même. Mais comment reposer sous le

Digitized by Google

poids de tant d'émotions. J'attends le lever du soleil pour continuer ma course... »

Durant toute la journée du lendemain, le P. Patrice continua d'accompagner la colonne. Voici encore quelques épisodes de la journée.

« Nous nous rendons, tous les deux (il était accompagné de M. l'abbé Le Rebours), à la barricade de la rue Soufflot. Il est deux heures et demie. Jusqu'à cinq heures et demie, où la barricade sera prise, nous sommes occupés à confesser les blessés, à les administrer, à les transporter au Luxembourg ; aucun des nôtres n'est tué raide et tous nous donnent lieu d'admirer leurs sentiments religieux. Cela ne souffre d'exception que pour un petit nombre d'officiers.

« A cinq heures et demie, la barricade est enlevée. M. Le Rebours et moi nous nous rendons à la place du Panthéon. Avant d'y arriver je m'arrête quelque temps dans une brasserie, où se trouvent plusieurs blessés. Ce sont des fédérés. D'abord ils refusent mon ministère et mes soins. Un homme, que je prends pour le propriétaire du lieu, et un adolescent, qui me semble être son fils, sont affolés. Je reste cependant un quart d'heure à panser les blessures de ces fédérés, qui n'avaient pas voulu de moi. Au bout de ce temps, non seulement ils me font des excuses, mais ils veulent se confesser, je les fais transporter au Luxembourg. Ce sont les *Vengeurs de Flourens*. Un d'entre eux n'a pas dix-sept ans ; il me dit être du Cantal... »

Le jeudi 25 mai, la journée ne fut pas moins terrible que les précédentes.

« Le lendemain, jeudi, 25 mai, j'étais debout à quatre heures. Le boulevard de Port-Royal était encore enfilé par les balles et les boulets rouges. Nous n'étions pas maîtres de la barricade qui se trouvait à l'extrémité, sur le passage de la rue d'Enfer. Il faut traverser en nous courbant. Au moyen de brèches, nous pénétrons dans les jardins des hospices de la Maternité et du Midi. Enfin nous voici dans la rue de la Santé, pleine de troupes. »

Alors le P. Patrice s'en va chez les Augustines où il dit sa messe dans la salle de Communauté. Il avait achevé son action de grâces et il venait de se retirer, qu'une sœur accourt, en criant : « Mon Père, mon Père, rendons grâces à Dieu ! A peine

Digitized by Google

étiez-vous sorti, qu'une balle est entrée en sifflant dans la salle et a frappé juste l'endroit que vous occupiez. Le prie-Dieu où vous étiez agenouillé a été traversé par le projectile. »

Le Père et les Sœurs rendirent grâces au Seigneur pour une protection si merveilleuse.

De là le P. Patrice se rend à notre couvent : « Je trouve, raconte-t-il, des poudres semées d'ici et de là et toutes choses préparées pour l'incendie. » (1)

Le soir, après sa journée remplie, il vint coucher au réfectoire, sur un lit des Communeux. Car ils avaient fait de cette pièce leur corps de garde. Le lendemain vendredi, il alla encore aux extrêmes lignes. « La lutte était vive, raconte-t-il, dans les derniers retranchements de l'insurrection. Toutes les rues que nous parcourions étaient jonchées de fusils brisés, d'uniformes, de képis. L'avenue d'Italie surtout était parsemée de cadavres.

Le soir, il se rendit à Versailles, afin de chercher un Père pour le remplacer, le dimanche, au Mont-Valérien et il revint à Paris retrouver ses braves fantassins de la Marine. Il les rencontra à la Roquette et il apprit avec plaisir que ces luttes incessantes et acharnées de toute une semaine n'avaient presque point fait de victimes parmi eux.

P. HILAIRE.

---

(1) Ce couvent de la rue de la Santé, échappé aux incendiaires de la Commune, est tombé sous la pioche des spoliateurs en l'année 1910. Confisqué après les expulsions de 1903, il fut mis en vente en mai ou juin 1909. Acheté d'abord, au prix de 280 000 fr., par des personnes catholiques, qui se proposaient de le conserver pour des temps meilleurs, il leur fut enlevé par une surenchère, mise par un certain Ravenstein, désireux de spéculer sur les biens des moines. L'année suivante, ce nouveau spoliateur abandonnait le couvent et la chapelle à la hache et à la pioche des démolisseurs. Il essaya, sans succès, de vendre le terrain par lots ; enfin il le céda à une société qui se propose d'y construire des immeubles de rapport. Ainsi les pauvres enfants de saint François se sont vus spoliés deux fois de leur maison. Et ce que la haine anti-religieuse des Communards et des Laïcisateurs n'avait pas eu le courage de détruire, l'appât du gain, sans pitié aucune, l'a renversé jusque dans ses fondements.

Digitized by Google

GASCONNADE ET MYSTIFICATION

La Constitution de 1795, ou en d'autres termes, la Constitution de l'an III, avait modifié la division administrative de la France. Cette Constitution, qui resta en vigueur jusqu'en 1800, conservait les départements, mais supprimait les districts et les municipalités communales. Elle les remplaçait par des administrations municipales de canton dont les membres étaient élus par tous les citoyens. Mais auprès de ces administrations cantonales, il y avait un personnage, *Le Commissaire du Directoire exécutif*, qui était nommé par le Directoire, et pouvait être révoqué par lui. C'était en fait le Maire du canton ; il continuait l'œuvre accomplie par celui que l'on appelait auparavant le *Procureur syndic du District*. Le commissaire, on le comprend, était à la dévotion du pouvoir central, avec qui il était en relations fréquentes, pour le tenir au courant de tous les événements, importants ou non, qui se passaient dans le canton. Dénoncer les prêtres réfractaires et les émigrés rentrés, protéger les acquéreurs de biens nationaux, surveiller les manifestations anti-républicaines et tout ce qui pouvait rappeler l'ancien régime, défendre les réunions cultuelles, même celles que présidaient des laïques, interdire les sonneries de cloches, voilà, entre autres choses, les infractions qu'ils poursuivent dans leurs nombreux rapports envoyés au Ministre de la Police générale, et qui remplissent les cartons des Archives. Ils surveillaient encore les foires et les marchés, et un commissaire du Directoire dans la Haute-Marne crut de son devoir de dénoncer au Ministre de la Police une manifestation royaliste qui s'était passée sous ses yeux. On avait eu l'audace de vendre dans une foire des biscuits ornés de fleurs de lys, et portant l'empreinte d'un roi tenant en main un sceptre, avec cette inscription : *Prince Charles*. Pour se convaincre de la gravité du délit, il

Digitized by Google

acheta un de ces biscuits, et croyant voir surgir un prétendant quelconque, s'empressa de dénoncer le fait au Ministre de la Police, et de lui envoyer, avec un rapport, la pièce à conviction que l'on peut voir encore dans le dossier. Le Ministre ne répondit même pas par un accusé de réception à ce trop zélé commissaire, pas plus qu'il ne répondit à un autre, dont nous allons raconter l'histoire et qui fut victime d'une mystification.

Le 8 Messidor an 5, le citoyen Dubuisson, commissaire du Directoire Exécutif près l'administration municipale du canton de Vauvillers (Haute-Saône) envoyait au Ministre de la police générale un rapport sur la situation politique de son canton.

Il commençait par l'énumération des délits commis depuis le 25 Germinal : à Mondorey une maison avait été incendiée et l'arbre de la liberté avait été coupé. Les auteurs, fauteurs et complices de ces délits avaient été inutilement recherchés. Le même fait s'était produit en Floréal au chef-lieu du canton, et l'enquête n'avait encore donné aucun résultat. En Floréal encore, des prêtres déportés étaient rentrés à Mélincour, Mailleroncour et Ambiévillers, ils y avaient trouvé asile et protection, ils y avaient célébré la messe, des poursuites avaient été ordonnées, elles avaient amené l'arrestation d'un seul prêtre M. Baudot, ex-curé d'Ambiévillers. En Fructidor et en Frimaire, on avait été plus loin, des processions publiques et de grandes cérémonies avaient eu lieu à Vauvillers même, et les fonctionnaires publics avaient été destitués, parce qu'ils ne s'étaient pas opposés à ces manifestations. Dans la nuit du 4 au 5 Germinal, un moulin vendu comme bien national avait été incendié à Betoncour. Le 18 Floréal, à Mailleroncour, l'ex-curé Courtot, prêtre déporté, avait célébré messe, vêpres et mariages dans l'église, et les avait annoncés au son de la cloche. En Messidor, le même curé avait prononcé un sermon ayant pour objet principal la persécution des prêtres et la dévastation des vases des églises. Il avait récidivé, car la « voie publique » annonçait au commissaire du canton que le même fait s'était renouvelé à Jonvelle, Ormois, Fontenoi-la-Ville, etc. etc. En outre des maisons vendues comme biens nationaux avaient été assaillies à coups de pierre, on avait brisé les meubles, les propriétaires « avaient été mutilés de coups » et leurs blés et leurs foins avaient été fauchés en vert. Si du moins on avait pu mettre la main sur les auteurs de tous ces délits ! Mais ils avaient échappé à la vindicte publique, la gendarmerie nationale avait

Digitized by Google

été insultée dans ses fonctions, et elle avait entendu « vomir des blasphèmes contre la République ».

La situation du canton était loin d'être rassurante, mais que pouvait un commissaire, même avec les armes que lui mettaient en main toutes les lois de la République, du moment qu'il lui fallait lutter contre des populations fanatisées par le clergé? Est-ce que l'on n'avait pas saisi des exemplaires de l'*Instruction à Messieurs les missionnaires du diocèse de Besançon*, dans laquelle on établissait en principe :

1e Qu'il n'y a point d'autorité légitime en France.

2e Que la France est régie par une évidente tyrannie.

3e Que le faux serment est permis.

4e Que la désertion est légitime.

Que dire encore des chapitres de ce libelle incendiaire dans lesquels on traitait des lois, des juges, des charges administratives et municipales, du service militaire, etc. etc.

« Vous dirai-je, citoyen ministre, continue le commissaire, « que l'opinion publique fait chaque jour des progrès dans le « sens inverse de la révolution et de l'attachement au gouver- « nement républicain ? Cela est inutile. Vous dirai-je que les « républicains soumis à la loi et chérissant la liberté, gémissent « en silence et forment des vœux sincères et bien vifs pour le « maintien du gouvernement actuel ? Non, ces vœux sont sûre- « ment connus, et les plaintes sont parvenues jusqu'à vous. »

Le Ministre de la Police demanda des renseignements à l'Administration Centrale du département de la Haute-Saône. Celle-ci avait aussi reçu les dénonciations du commissaire de Vauvillers, mais comme il se contentait d'accuser sans désigner personne, un questionnaire fut envoyé à la municipalité avec ordre d'y répondre sur le champ d'une manière catégorique. La Municipalité répondit que la voix publique annonçait que des prêtres déportés rôdaient dans le canton, qu'ils y célébraient leur culte secrètement tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, mais qu'elle ignorait si ces prêtres prêchaient les maximes contre-révolutionnaires, qu'elle ne connaissait du reste aucun fonctionnaire qui ait donné à ces prêtres asile et protection. Elle n'avait eu connaissance d'aucun rassemblement, la force armée n'avait donc pas eu à intervenir, l'ordre et la tranquillité règnaient dans le canton. L'esprit public en général du canton était d'obéir aux lois du gouvernement républicain, d'avoir des prêtres pour célébrer le culte, tels que les communes

Digitized by Google

le désireraient (plusieurs communes demandaient leurs anciens prêtres), d'avoir des instituteurs et institutrices pour l'éducation de la jeunesse, enfin de conserver les presbytères autant que faire se pourrait.

Toutes les accusations faites par le commissaire étaient donc réduites à néant par l'enquête de la municipalité. Le gouvernement n'avait rien à redouter, et pourvu qu'il laissât aux habitants la faculté d'assister aux offices célébrés par les prêtres qui avaient leur confiance, ils se soumettaient aux lois de la République.

Battu sur ce point le commissaire cherchait sa revanche. L'occasion se présenta quelques jours plus tard, il se garda bien de la laisser échapper. Nous allons l'entendre dénoncer au ministre de la police une nouvelle conspiration contre le gouvernement.

DÉPART. DE LA Hte-SAONE
— *Liberté* *Égalite*
CANTON DE VAUVILLERS

Vauvillers, le 11 messidor an 5 de la République française une et indivisible.

Le Commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Vauvillers.

Au Ministre de la Police générale de la République.

Citoyen Ministre,

Je vous adresse ci-joint un écrit imprimé en caractères rouges, mis sous une enveloppe à l'adresse du Cn Louis Bel de la commune de Vauvillers, *acquéreur de biens nationaux,* dans l'intérieur de laquelle enveloppe est une lettre anonyme, tendante à inspirer des craintes aux *acquéreurs de biens nationaux.*

Vous remarquerez que l'écrit intitulé lettres patentes est revêtu de signatures de Marquis..... Comte..... Général..... et que c'est par des écrits de toute espèce, circulant dans les départements de cette frontière, que les ennemis de la patrie et du gouvernement républicain cherchent à inquiéter, troubler et agiter le peuple.

Voyez ma lettre du 8 courant et pièces jointes.

Qu'il est important de prendre des mesures qui ramènent la confiance et la tranquillité publique ! Salut et fraternité

DUBUISSON

Digitized by Google

Il était cette fois impossible d'en douter, il s'agissait bien d'une véritable conspiration ourdie par des ci-devant, et découverte par le zélé commissaire. Des comtes, des généraux, des marquis agitaient les torches du fanatisme et troublaient la tranquillité publique, il fallait à tout prix briser cette conjuration. La municipalité se réunit d'urgence, elle examina attentivement les preuves de la conspiration déposées sur le bureau, et comprenant la gravité de l'affaire, elle décida de transmettre au Ministre de la Police générale les pièces à conviction et le procès-verbal de sa délibération.

DÉPART. DE LA H^te^-SAONE

—

CANTON DE VAUVILLERS

Extrait des minutes de l'administration municipale du canton de Vauvillers. Après midy du onze Messidor s'est présenté par devers nous Claude François Brahaud, agent municipal de la commune de Vauvillers faisant par intérim les fonctions de président de l'administration municipale du canton de Vauvillers, et en présence du citoyen Dubuisson, commissaire du directoire exécutif près l'administration, du citoyen Roy, secrétaire principal et Camus secrétaire de ladite administration, et des citoyens Pierre François Doillion, assesseur du juge de paix, Jean Gentilhomme et Paul François Munier, tous de Vauvillers, rencontrés à la salle des séances de l'administration, s'est présenté le C^n^ Louis Bel, maître bourlier demeurant audit Vauvillers, lequel a déposé sur le bureau un pacquet sous enveloppe portant le timbre en lettre moullé 82 Ramberviller, et l'adresse suivante :

Au Citoyen Citoyen Louis Belle, maître sellier, par Bain, à Vauvillers, dans le quel est écrit un anonime ainsi conçu : *Je vous prie de prévenir vos amis crainte dans être pour leur grand fray, pour quante au Bien nationaux soyez persuadés que si vous ne faite pas vos diligange vous aurez des nouvelles qui ne vous feront pas plaisire.*

Dans la quelle enveloppe était contenu un écrit imprimé en lettre rouge dont la première page du premier feuillet commence par ces mots *La diète générale de Moncrabeau*, et fini par ceux-ci *pour l'absence du secrétaire*, et dans le verso un écrit commençant par ces mots *Lettre patente et très véridique cour*, et finissant par ceux-ci *secrétaire en chef*, revêtu d'un timbre sec couleur rouge, contenant cette légende *Montagne qui enfante*, sur lequel écrit ainsi que sur l'enveloppe nous avons apposé notre visa, *ne varietur*, ainsi que le timbre sec de ladite administration municipale, lesdits visa signés de

Digitized by Google

nous, et de tout ce que dessus nous avons dressé le présent procès verbal pour servir à ce qu'il appartiendra, déclarant que les minuttes mêmes des dites pièces seront adressées par le courier de ce présent jour au Ministre de la Police générale de la République avec un extrait en forme légale du présent procès-verbal.

Signé à la minutte : Brahaud, Dubuisson, Camus, Munier fils, Louis Bel, Jean Gentilhomme, Doillon, Roy secrétaire.

Pour extrait conforme
ROY

La république était sauvée grâce à la vigilance du commissaire du Directoire Éxécutif, et de la municipalité de Vauvillers. L'affaire eut-elle une suite ? Il est bien probable que non. Aussi bien, on ne trouve au dossier aucune réponse du Ministre de la Police qui n'eut pas de peine à comprendre que le Commissaire et la Municipalité avaient été purement et simplement mystifiés.

Le citoyen Louis Bel avait acheté des biens d'église ou d'émigrés, devenus biens nationaux. A quel prix, et par quels moyens ? On l'ignore, toujours est-il que cette acquisition était vue de mauvais œil à Vauvillers, et un plaisant quelconque eut l'idée de jouer un tour, peut-être au Commissaire, mais surtout au maître sellier en lui envoyant les diplômes que l'on va lire et qui l'agrégeaient à la confrérie des Hableurs et Menteurs de Moncrabeau. (1)

LA DIÈTE GÉNÉRALE DE MONCRABEAU

A notre Bien-Aimé,

M...

Nos officiers et commissaires au département de..... nous ayant fait savoir que depuis longtemps vous étiez exercé dans l'art noble de maltraiter toute sorte de vérités, de broder les récits en augmentant et diminuant aux faits qui arrivent dans ce monde terrestre, et que par des succès heureux, fruits d'une imagination féconde et brillante, étiez parvenu à inventer des vérités qui n'ont jamais existé, à créer des histoires qui sans vous seraient restées éternellement dans l'oubli, et

(1) La ville de Moncrabeau dans le Condomois s'intitulait « le chef lieu des Menteurs, Hableurs et Craqueurs de France ». Sous la Halle de cette ville se trouvait « la pierre de vérité », sur laquelle tout récipiendaire jugé digne d'entrer dans la confrérie « desdits craqueurs »,était investi du droit « de mentir en tous lieux sans porter préjudice à autre qu'à la vérité ».

Digitized by Google

qu'enfin après une multiplicité d'expériences réitérées plusieurs fois par jour, vous vous étiez déjà acquis en ce genre de littérature un nom des plus illustres. Nous, toujours zélés à maintenir et accroître la haute réputation de notre ordre en le remplissant de bons et idoines sujets, parfaitement convaincus des talents rares que la nature vous a si librement prodigués en toutes sortes de menteries, sans en être requis ni priés, avons jugé à propos de vous incorporer dans notre Diète et de vous recevoir en frère bien-aimé, comme il parait plus amplement par les lettres-patentes, que nous vous envoyons ; vous exhortant à persévérer toujours dans une si noble occupation ; d'y faire même des progrès rapides, et à nous instruire dans l'occasion des sujets, qui comme vous, pourraient faire honneur à notre ordre, afin de les y comprendre s'ils le méritent.

Fait et passé dans notre Diète Générale tenue à Moncrabeau sur le fort de Riqué le 30e jour du mois de juin 179.

Par nosseigneurs les officiers généraux de la Diète

M. pour l'absence du sécrétaire.

LETTRES PATENTES DE LA TRÈS VÉRIDIQUE COUR DE MONCRABEAU

En forme de privilège

Nous Grand Archichancelier de la Diète de Moncrabeau, et en cette qualité, Seigneur Haut-Justicier de la ville et faubourgs de Cracovie, controleur général de toutes les vérités qui se disent en ce bas-monde, chef fondé de tous les hableurs, menteurs, juifs, nouvellistes, bourgeois sans occupations et autres personnes désœuvrées, qui s'exercent dans le bel art de mentir finement, sans porter préjudice à autre qu'à la vérité, dont nous faisons profession d'être ennemis jurés. A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut, joie et santé, et surtout haine pour la vérité. Reçu avons les très humbles supplications de plusieurs de nos chevaliers et officiers de la Diète qui nous ont souvent exposé que le citoyen *Louis Bel*, *habitant de la commune de Vauvillers,* désirant d'être agrégé dans la Diète, s'exerçait depuis longtemps dans la noble profession de menteur, et qu'il y avait fait de si grands progrès que dans peu il mériterait la réputation de parfait modèle en ce genre. A ces causes, enquête scrupuleusement faite des dispositions heureuses, des rares talents et des brillants succès dudit *Louis Bel,* voulant seconder le désir qu'il a de pouvoir mentir avec autorité, lui avons accordé et octroyé, et par ces présentes lui accordons et octroyons dès à-présent la charge de grand correcteur de toutes les *vérités* qui se diront dans l'étendue de notre empire, le recevons en frère et chevalier des *vérités altérées,* lui donnons de plus plein

Digitized by Google

pouvoir d'y aggréger après un examen suffisant, toute personne qui se présentera à lui, et par *interim*, lui fera expédier des lettres signées de sa main et scellées du petit sceau, à la charge par lui d'envoyer un état à notre bureau, et de se servir pour son greffier du citoyen *Simon Ex-noble*, dont la capacité nous est connue, pour qu'après un fidèle rapport, nos lettres du grand sceau lui soient expédiées. Ce faisant lui avons donné et donnons plein pouvoir de mentir impunément dans la Judée et sa juridiction, dans les provinces de Languedoc, Guienne, Bigorre, dans le Périgord, Limousin, Angoumois, dans les comtés d'Armagnac, Marsan, Astarac, Loumagne, Condomois, Agenois, Bazadois, Pays des Landes, et généralement dans tous les autres lieux deçà et delà les mers qui seront soumis à notre empire. Et pour l'exécution de nos ordres, nous enjoignons à tous nos sujets de le publier et reconnaître pour tel, afin qu'on n'en prétende cause d'ignorance, à peine contre les contrevenants d'être punis sévèrement suivant les lois de la Diète : CAR TEL EST NOTRE BON PLAISIR.

Donné à Moncrabeau en pleine Diète sous le contre-scel de notre Archichancelier le 30e jour du mois de juin (vieux style) 179.

Signé : Le marquis des Hableurs

Par mondit seigneur, Archichancelier

C. Sécrétaire en chef

Le marquis de Germechenne Le comte de Nambourg

Le marquis de Baitize

Il ne fut pas difficile au Ministre de la Police de voir que le Commissaire de Vauvillers, la Municipalité, et le maître sellier Louis Bel avaient été le jouet d'une mystification. Il ne répondit même pas au représentant du gouvernement, et le dossier fut déposé aux archives où nous l'avons trouvé. (1)

F. ARMEL.

---

(1) Arch. Nat. F. 7267 (122)

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

THÉOLOGIE

Epitome theologiæ moralis universæ, ad immediatum usum confessarii et parochi, excerptum *ex summa theologiæ moralis* R. P. Hier. Noldin, S. J. a Carolo Telch, doctore s. theologiæ et professore theol. moralis et juris canonici, in Pontificio Collegio Josephino Columbi Ohioensis, U. St. A. — Un vol. petit in-16, de XXXII-540 pages. — Prix 3 marks 40 — chez Fel-Rauch, à Innsprück.

C'est avec raison que l'auteur de ce « Précis », ancien élève de l'illustre professeur, nous dit, de la théologie de Noldin, qu'elle est universellement connue et estimée. Cela est vrai, même pour ceux qui ne partagent pas toutes les opinions de l'éminent moraliste. M. Telch a donc été heureusement inspiré pour composer un résumé, et les confesseurs et curés, qu'il a eu surtout en vue, lui en sauront gré.

Son petit volume, tout relié et de format commode, se présente bien et plaît à l'œil. En le parcourant, on s'aperçoit vite qu'il a été fait avec soin, et que, sous des formules brèves et condensées, il contient l'essentiel de la doctrine. Ce plan qui préside à tout l'ouvrage est bien indiqué par le sous-titre : *Definitiones, Divisiones et summaria Principia pro recollectione doctrinæ moralis.*

Comme c'est un travail essentiellement pratique, l'auteur y a ajouté, dans cet ordre d'idées, plusieurs appendices, dont on appréciera l'utilité, un catalogue des péchés les plus ordinaires, pour les confessions générales — un « speculum canonicum parochi », que celui-ci pourra relire avec fruit au moment de sa retraite annuelle — la liste de 230 opinions probables, portant sur toutes les matières, un modèle d'examen pour les futurs époux — la publication du décret « Tametsi » — Enfin deux Tables, très-bien ordonnées, l'une analytique, l'autre alphabétique, rendent faciles les recherches.

Fr. Constant.

ÉDUCATION

La Vocation au mariage, au célibat, à la vie religieuse par le R. P. Coppin, Rédemptoriste. — 1 vol. in-12, de VII-390 pages — 3,50 — Paris, Téqui : 1912 — 3e édition.

Ce livre n'apprendra rien aux théologiens. Il a été écrit pour les fidèles,

Digitized by Google

(parents, jeunes gens et jeunes filles), auxquels il expose, en un style très simple et sans aucune préoccupation littéraire, la doctrine catholique sur la matière. — Il comprend trois parties : La première donne les principes généraux sur la vocation. La seconde, plus étendue, étudie successivement les trois états de vie qu'on peut embrasser : le mariage, le célibat, la vie religieuse. Chacun de ces états a sa grandeur, sa sainteté, ses avantages ; il a aussi ses croix et ses épines auxquelles on fera bien de se préparer. La troisième traite « De la recherche de sa vocation », et donne les conseils pratiques pour connaître d'abord la volonté de Dieu sur nous, et pour s'y conformer sans faiblesse une fois qu'elle nous a été manifestée.

On a reproché à l'auteur d'avoir fait de son livre un plaidoyer chaleureux et exclusif en faveur de la vie religieuse. Il s'en défend sans peine, mais en même temps il revendique hautement le droit de prêcher intégralement le saint Évangile, et d'exhorter les âmes, qui y sont appelées, à choisir la meilleure part. — L'ouvrage en est à son 11e mille : c'est dire qu'il a été goûté ; il le sera encore. Fr. CONSTANT.

Les Dictées d'un instituteur. — *Extraits des cahiers d'une école laïque reproduits par la photographie.* — Édition de la Réponse, revue mensuelle d'Apologétique populaire. — Prix : 0 fr. 50 l'exemplaire; 13/12 : 3 fr. 50; le cent 22 fr. — Pierre Téqui, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris, VIe.

La presse quotidienne nous avait déjà parlé d'un certain instituteur qui se proclamant lui-même « un apôtre » et « un précurseur » passait le meilleur de son temps à dicter à ses élèves « tantôt des attaques violentes contre la religion de leurs parents, tantôt des diatribes et des menaces contre ceux qui n'avaient pas le bonheur de lui plaire, — tantôt des considérations sur le mariage et l'amour, — tantôt des cahiers entiers de politique et d'arithmétique électorale, — tantôt des notions de « déshabillage », et un peu partout son propre panégyrique. » Les termes employés semblaient tellement forts qu'on ne pouvait croire à tant d'inconscience et à un tel oubli du devoir professionnel. Aussi pour bien montrer que les « cléricaux » n'exagéraient rien et n'était nullement dupes d'une mystification, M. l'abbé Duplessy, directeur de *La Réponse,* a fait photographier et éditer ces fameuses dictées de l'instituteur de Blajan (Haute-Garonne). Ce document, qui en raison même de son caractère, est destiné à tous ceux qui ont charge d'enfants, est d'une importance capitale. Il démontre que l'école laïque peut enseigner la débauche et l'obcénité avec le laisser-faire de l'autorité supérieure. A l'heure où l'on parle d'une nouvelle loi scolaire, nous voudrions voir cette brochure entre les mains de tous les parents. FR. J. de P.

LITURGIE

De Breviario reformato brevis instructio a MICHAELE GATTERER, S. J. Brochure in-16 de 44 pages. Félician Rauch (L. Pustet). Innsbruck.

Dans cette brochure, publiée quelques mois après la Constitution « *Divino Afflatu* », l'auteur indique avec soin les antiennes, psaumes, capitules, hymnes, versets et leçons que l'on doit dire aux différentes heures du Saint

Digitized by Google

Office, soit aux fêtes de 1re et de 2e classe, aux doubles majeurs et mineurs et aux semidoubles, soit aux offices du dimanche ou de la férie, soit aux fêtes simples. — Ce travail sera donc utile à ceux qui ne sont pas familiarisés avec le nouveau bréviaire, aux séminaristes et aux novices qui doivent apprendre à le réciter ; dans le doute, tous le consulteront avec profit.

Fr. JUSTINIEN.

Le Cantique des saisons, par ARMAND PRAVIEL, 1 vol. 3 fr. 50. Éditions du « Temps Présent ».

C'est l'année liturgique dans ses parties essentielles, que chante M. Armand Praviel dans son nouveau florilège, et ses accents toucheront tous les cœurs enamourés de Dieu. Le bon poète de la *Tragédie du soir* est de ceux qui s'ordonnent de styliser la forme et de chercher les rythmes nobles, il appartient à la glorieuse lignée des Leconte de Lisle et des José de Hérédia ; aussi a-t-il célébré dignement les fêtes de l'Église et les beautés des sanctuaires. Ses vers toujours très purs, pleins et sonores, causent de délectables sensations : ses images mystiques ont tout pour charmer les esprits qui cherchent *le Rél divinement caché*.

Un poème qui contient des pièces comme *Élégie*, *le Solitaire*, *Méditation*, *le Bel Angelus*, *le Rosaire*, *Saint Bertrand de Comminges*, *la Châsse abandonnée*, *Épilogues* est bien réellement un poème chrétien et une œuvre de très haut goût, et il mérite, nous nous plaisons à le croire, *La bénédiction du Dieu de l'Évangile*.

ALPH. GERMAIN.

MARIALOGIE

Histoire de l'apparition de la Mère de Dieu sur la Montagne de la Salette par le R. P. LOUIS CARLIER Tournai, chez les Missionnaires de la Salette. 1912.

Lourdes a mis dans l'ombre la Salette. Ainsi l'a voulu la Vierge bénie qui a paru, dans sa visite aux petits bergers des Alpes françaises, préparer celles qu'elle voulait faire, quelques années plus tard, à la petite Bernadette Soubirous. L'apparition de la Salette est, en effet, très mystérieuse, disons le mot, moins compréhensible que celle de Lourdes. Les enfants qu'elle choisit pour être dépositaires de sa parole et de ses secrets, ce costume qui renverse notre routinière manière de revêtir la Mère de Dieu, l'endroit écarté, presqu'inaccessible où elle apparaît, tout, en un mot, est fait pour choquer l'esprit rationaliste qui empoisonne la société moderne. De là, des révoltes, des moqueries, des colères, des injures même, de là une véritable lutte entre les humbles et les croyants, et les orgueilleux de foi chancelante. Il fallut de longues années de combat et le soutien d'en haut pour que la vérité fût enfin admise et acceptée ; il fallut que les miracles les plus éclatants viennent confirmer l'affirmation de Mélanie et de Maximin. La Vierge Sainte est patiente même avec les ergoteurs qui discutent avec elle. Aujourd'hui, personne ne doute plus. On va à la Salette pour la guérison des âmes comme on accourt à Lourdes pour la guérison des corps.

Il fallait condenser toute l'histoire du miracle de l'apparition, des épreuves subies pour la faire admettre, il fallait donner aux deux bergers leur vérita-

Digitized by Google

ble physionomie et par là, redresser les erreurs et les calomnies amassées contre eux. Le R. P. Carlier a accompli ce grand travail avec un rare bonheur et, après lui, il serait impossible de trouver autre chose à dire. L'histoire de la Salette est maintenant débarrassée de toutes ses obscurités. On la comprend, on s'explique même son but et on salue avec plus de reconnaissance et d'amour la divine messagère, si compatissante aux pauvres humains. Puisse ce livre faire aimer davantage cette douce mère qui a bien voulu un jour quitter le ciel et venir pleurer sur terre, pour les pécheurs.

MAVIL.

LITTERATURE

La Bruyère en feu par LOUIS WILMET.— Bruxelles, Oscar Lamberty. — Paris, Dorbon aîné.

M. Louis Wilmet écrit très bien. Il a, dans le style, une couleur et une verve troublantes, et son livre, en tant que roman est un drame de palpitant intérêt. Mais c'est parce qu'il n'est pas le premier venu en littérature que nous osons lui dire de se méfier de son imagination. Elle dépasse trop les bornes de la vraisemblance et le proverbe : qui veut trop prouver ne prouve rien, pourrait bien être appliqué à *la Bruyère en feu*. Ses houilleurs du Hainaut qui arrivent comme une horde de païens sauvages dans la catholique Campine et, dès leur descente du train insultent Dieu et les hommes, ce Baron impitoyable et ces violences terribles, toute cette mise en scène n'atteint pas le but que l'auteur s'est proposé. Un peu plus de sagesse dans l'étude des caractères s'imposerait. Somme toute son roman est excellent de principes et bien écrit. On ne peut pas souvent décerner pareils compliments aux romanciers modernes. MAVIL.

VARIA

Madame Julie Lavergne et le devoir de la femme contemporaine. — *Conférence faite à l'institut catholique de Paris.* — Par Mme MARTHE RICARDIÈRE in-8° écu de 52 pag. Taffin-Lefort, Libraire-Éditeur, 11, Rue de Savoie, Paris.

Dans ces quelques pages, résumé vivant d'une vie admirable, l'auteur, en même temps qu'elle révèle son remarquable talent d'écrivain, nous fait toucher du doigt deux autres qualités non moins précieuses pour un conférencier : le choix des matériaux, la concision. Après lecture notre sympathie est plus que gagnée, on aime et admire l'héroïne.

Cette conférence est à mettre entre les mains des jeunes filles ; elles trouveront là un idéal de vie, un programme avec les moyens, simples en apparence mais très pratiques, de remplir la mission qui leur est départie dans la société et dans la famille.

FR. J. de P.

Digitized by Google

OUVRAGES ENVOYÉS A LA RÉDACTION DES ÉTUDES (1)

ANDRÉ GODARD. — *Études de Philosophie et de critique religieuse.* — La Vérité Religieuse, 5e Édition. — Paris, Bloud.— In-16 de 414 pp. — Prix : 3 fr. 50.

P. LACOSTE. — *La Vie intérieure.* — *Le Progrès moral.* — *Les Étages.* — *Les Crises.* — Paris, Bloud. — In-16 de 312 pp. — Prix : 3 fr. 50.

TH. MAINAGE (R.-P.) — *Introduction à la Psychologie des Convertis.* — Paris, Gabalda, 1913. — In-16 de VI-129 pp. — Prix : 1 fr. 50.

MARIO LAPLANA (S.-J.) — *Les Fondements de la Foi. Memento de l'Apologiste.* — Traduit de l'espagnol par l'abbé Ev. Gerbeaud. — Paris, Téqui, 1913. — In-16 de IX-140 pp.

J. BOUSQUET (l'abbé). — *L'Unité de l'Église et le Schisme grec.*—*Avant-Propos de Mgr Baudrillard.* — Paris, Beauchesne, 1913. — In-16 de III-403 pp. — Prix : 4 fr.

G. DAVOT (abbé). — *L'Entretien de Jésus avec le jeune homme riche.* — Paris, Bloud, 1913. — In-16 de XL-278 pp. — Prix : 3 fr.

CHARLES FOLEY. — *Les Fantoches de la Peur (1792 à 1794).* — Paris, Bloud, 1913. — In-16 de 318 pp. — Prix : 3 fr. 50.

Dom BRUNO DESTRÉE. — *Impressions et Souvenirs.* — Paris, Bloud, 1913. — In-8° de 259 pp. — Prix : 3 fr. 50.

Mgr J.-A. CHOLLET. — *L'Ascétique Moderniste.* — *Un ascète antimoderniste.* — Paris, Lethielleux. — In-12 de 180 pp. — Prix : 2 fr.

JULES DRACH. — *Le Tourment divin.* — *Conférences à distribuer aux hommes.* — Abbeville, Paillart. — In-8° de 86 pp.

R. P. MALIGE. — *Nouveau mois du Sacré-Cœur ou l'Intérieur de Jésus.* Paris, Lethielleux. — In-12 de VI-375 pp. — Prix : 2 fr. 50.

Comtesse M. DE VILLERMONT. — *Contes Belges.* — Paris, Lethielleux. — Tamines, Duculot-Roulin, 1913. — In-12 de 240 pp.

C. LECIGNE. — *Louis Veuillot.* — Paris, Lethielleux. — In-16 de 442 pp. — Prix : 3 fr. 50.

(1) L'annonce de ces ouvrages ne constitue pas par elle-même une recommandation. Nous ne faisons que les signaler ici, en attendant que les rédacteurs des *Études* en fassent le compte-rendu, s'il y a lieu, dans le bulletin bibliographique.

Avec la permission des Supérieurs. Paul Duperrey, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

L'IDÉE DE CRÉATION
D'APRÈS S. BONAVENTURE ET DUNS SCOT

(Troisième article) (1)

PREMIÈRE QUESTION

LA CRÉATURE PEUT-ELLE CRÉER ?

III. — La question résolue par Duns Scot

I. — *Une méprise des éditeurs de Duns Scot.* — Ici, je dois relever une méprise, qui s'est glissée dans le commentaire des additions de Paris (2). L'on y lit ceci : « Le Docteur tient que l'impossibilité de créer, pour une créature, est une vérité de foi, mais qu'on ne peut l'établir par des raisons décisives.» Tel n'est pas notre sentiment. Scot ne dit pas équivalemment cela par le fait qu'il prononce, par manière de transition : « Quant à nous, chrétiens, nous ne pensons pas de même. Nous n'admettons pas comme Avicenne qu'un ange puisse en créer un second. » Et sur ce,il aborde la réfutation du fameux aristotélicien. Ailleurs,(3) il constate que « conformément à l'enseignement des Pères, d'aucuns opinent qu'il est de foi que la créature est incapable de faire quoi que ce soit avec rien. Car il ne paraît pas contradictoire que la créature ne puisse pas produire un effet parallèle ou inférieur à elle-même. » Scot est d'un avis tout différent. « D'autres, poursuit-il, croient, au contraire, que l'on peut par la raison démontrer pour chaque créature, sans en excepter aucune, que comme la matière et la forme tendent absolument

(1) Cf. *Études Franciscaines*, juillet 1913.
(2) Scoti Opera Omnia, Vives. t. XXIII. p. 540.
(3) Oxon. Opera omn. t. XVI. p. 86. — Vives.

Digitized by Google

et nécessairement à s'unir pour constituer le mixte, de même la totalité des causes efficientes du second degré sont, par concomitance nécessaire, conditionnées par la matière en tout ce qu'elles font. » Ces derniers n'envisageraient ainsi qu'un des côtés de la question ; car l'on ne peut faire intervenir la matière, là où elle fait évidemment défaut. Duns Scot tiendra compte de cette lacune et fera valoir pour chaque série de causes des arguments appropriés.

II. — *Ce que l'on doit prouver.* — La démonstration scotiste comprend deux parties, l'une relative à la causalité seconde ; l'autre, à la causalité instrumentale.

Soit les deux thèses suivantes :

1. — La créature ne peut être cause seconde d'une création quelconque ;

2. — Elle ne peut pas, non plus, servir d'instrument.

III. — PREMIÈRE THÈSE : *Aucune créature ne peut être cause seconde d'une création quelconque.* (1)

Duns Scot a fixé au préalable le sens de la proposition. Il ne s'agit pas de savoir si, prenant en bloc tout le créable, l'on doit faire remonter uniquement jusqu'à Dieu la causalité efficiente. Car, si aucune créature n'est donnée de fait, Dieu préexiste seul au devenir. Ce devenir est, dans l'hypothèse, le possible pur et simple, c'est-à-dire ce qui n'est pas encore donné en dehors de la science divine. Dès lors, il est manifeste que Dieu seul peut créer, puisque seul il existe.

L'on doit, par suite, se bien garder de déplacer le nœud de la difficulté. Il s'agit pour l'instant de délimiter la sphère d'opération de la causalité seconde.

(1) Alexandre de Hales « Alexandri de Ales Angli Doct. Irrefragabilis, Ordinis Minorum, summæ theologiæ pars secunda, Venetiis, 1575. — q. W, art. 4. p. 10. col. a. » répond affirmativement à la question : *an creare solius Dei proprium sit :* « Nous ne disons pas, remarque-t-il, des parents qu'ils créent les humains et des cultivateurs qu'ils produisent les fruits ; mais Dieu intervient, en l'un et l'autre cas, pour féconder leurs efforts par sa vertu créatrice. A pari, il n'est pas permis d'opiner que les anges bons et mauvais sont créateurs. » La raison en est que « la puissance de créer les dépasse du tout au tout. » L'on allèguerait sans fondement que Dieu peut leur conférer ce privilège, car Dieu « ne peut faire qu'une créature lui soit ou supérieure ou égale. » Ne dites pas : « donc Dieu est impuissant. — Car la puissance ne consiste pas à pouvoir ce qui est inconvenant : posse enim quod non decet, non est posse. Et il ajoute aussitôt : Potentia creandi, sicut dictum est, non convenit virtuti creaturæ : immo repugnat. »

Digitized by Google

Pour atteindre la précision désirable, Duns Scot ramène sa démonstration aux trois assertions suivantes :

1. — L'esprit créé ne peut pas tirer quelque chose de rien ;

2. — Aucune cause créée ne peut actualiser de cette façon les formes matérielles.

3. — La forme matérielle ne peut pas créer.

1° — *Un esprit créé ne peut pas tirer quelque chose de rien.* (1) — Cette démonstration est dirigée contre Avicenne. Duns Scot a soin d'en préciser le sens. Parce que, explique-t-il, les opérations des esprits sont accidentelles et transitoires, elles ne peuvent «actuer» quoi que ce soit de permanent. Ce permanent, c'est ni plus ni moins la substance, toute substance. C'est qu'en effet « l'accident est moins parfait que la substance. » L'explication, de prime abord, peut paraître difficile, un peu de réflexion suffit pour en apercevoir le bien fondé. Si, dans l'exercice de mes facultés, je puis agir ou ne pas agir, faire ceci ou cela, c'est donc que je n'opère pas indispensablement. Mes opérations sont donc contingentes, voire elles sont ou elles ne sont pas ; l'exercice en est manifestement accessoire, successif. Pour tout dire, elles sont accidentelles. Or, si l'on comprend, par ailleurs, que l'effet ne saurait dépasser sa cause immédiate, l'on se voit contraint de conclure qu'aucune substance ne peut dériver d'un accident.

Or à la différence des esprits créés, Dieu est éternellement ce qu'Il est et ce qu'Il espère. Savoir, vouloir et être sont indistincts en Dieu. Et c'est pourquoi il peut seul créer les substances.

C'est vainement que pour amoindrir la preuve, il est fait appel aux effets *univoques*. Car l'effet de même nature est « substance » au même titre que les choses non sujettes aux lois biologiques. Or il n'est pas d'exemple qu'une substance ait été produite par un agent limité. Dans la reproduction du semblable par le semblable, la matière et le principe vital préexistent diversement à l'action fécondante des vivants. C'est pourquoi Dieu doit intervenir exceptionnellement pour la création de l'âme humaine. Dans ce dernier cas, la causalité seconde est d'ordre strictement dispositif. En d'autres termes, il y a bien des transmutations (passage d'une forme à l'autre), qui sont du ressort de la causalité efficiente du second degré. Toutefois, celle-ci ne crée absolument rien.

(1) Oxon. l. IV. d. 1. q. 1.

Digitized by Google

Avicenne s'était autorisé d'un passage où Aristote déclare que « la maison extérieure est causée par la maison-idée » et que cependant celle-ci est moins parfaite, car elle est une idée pure et simple, ce que Duns Scot dénomme « un être amoindri » (1) *esse diminutum*. D'où il apparaît manifestement que l'on ne peut ériger en principe que le plus ne peut dériver du moins. De fait, si l'édifice extérieur est dépendamment du plan de l'architecte, pourquoi un ange, une fois conçu, serait-il moins réalisable qu'un palais ou une forteresse ?

Duns Scot n'a pas de peine à montrer le peu de solidité d'une argumentation, superficielle à l'excès. D'abord, est-il exact que le plan dessiné dans l'esprit soit moins parfait que l'agencement des matériaux auquel il a servi de norme ? — N'est-ce pas, tout au moins, une idée et cette idée ne participe-t-elle pas de la réalité de l'esprit et de sa dignité naturelle ? Celle-ci est avant l'exécution du dessin et, pour l'ordinaire, l'exécution réalise imparfaitement l'idée. Cela est vrai des œuvres humaines. Mais qui mesurera la distance entre les idées-prototypes du Dieu Très Haut et leur réalisation concrète dans les choses ? Quand on dit que ces choses ont dans les idées, qui les précèdent, un « être amoindri », l'on entend signifier qu'en fait elles ne sont rien, vu qu'elles existent seulement dans le devenir. Cette existence ou préexistence idéale, objectivement (2) parlant, équivaut à zéro. Un château en Espagne ne peut guère encombrer que l'imagination du rêveur. Cependant, ce qui est dans l'imagination est d'une certaine façon. C'est cette manière d'exister, idéale, imaginative, et donc essentiellement subjective, que Duns Scot a appelée une « diminution d'être » *esse diminutum* (3). On ne saurait mieux désigner une chose, dont l'on peut prononcer tout ensemble qu'elle est et qu'elle n'est pas.

Il reste à retenir que, dans l'exécution de son plan, l'architecte a recours à des matériaux tout faits, pierres, poutres, ciment, etc. qu'il utilise de telle ou telle façon. La maison-idée sert de modèle et dirige la main d'œuvre. Par elle-même, elle reste strictement ce qu'elle est, une idée, un plan. (4) Il n'y a donc pas de l'idée à la chose modelée sur elle comme une sorte d'exté-

(1) Que d'inepties l'on a répandues de tous temps autour de cet *ens diminutum*, alors que la vérité visée par cette expression est le fondement avoué de la prétendue distinction réelle entre l'essence et l'existence dans le créé.

(2) J'entends parler de l'objectivité physique, extérieure.

(3) cf. Oxon. l. IV. d. 1. q. 1. n. 20. Op. omn. Vives. t. XVI. p. 57-58

(4) Le plan dessiné par une feuille est déjà une certaine exécution.

Digitized by Google

riorisation immanente. Et donc construire, n'est pas créer. D'où il suit que l'on ne peut arguer de ce fait en faveur de la causalité créatrice des intelligences créées.

Avicenne avait d'ailleurs saisi la contradiction qu'il y aurait à faire dépendre un effet-substance d'une cause-accident. Aussi avait-il attribué le pouvoir créateur à un esprit, créé sans nul doute, mais supérieur et de plus nécessairement investi d'un savoir immense, indistinct de lui-même et englobant dans une idée unique tous les possibles, aussi divers et multiples qu'on les puisse imaginer.

Mais, observe Scot, n'est-ce pas se heurter à une impossibilité plus évidente ? Car l'on octroyerait ainsi à cet esprit supérieur un savoir infini. Un être, borné dans sa nature et dans ses facultés, serait à même de tout connaître ! Cet esprit devrait absorber dans une vision compréhensive l'essence même de Dieu, cause exemplaire de tout ! Or cela ne peut pas avoir lieu, surtout si l'on considère que l'esprit le mieux doué ne tire pas de son fond, les éléments, qui objectivent son savoir. Le réel est antérieurement à la genèse des idées, si bien que l'esprit est incapable de concevoir un possible, dont les éléments ne seraient pas empruntés à ce qui est de fait. L'on parvient ainsi mentalement à une association fictive d'éléments disjoints dans l'œuvre divine. D'où il appert que les créations de l'esprit n'étant elles-mêmes que de purs emprunts, l'on en vient à conclure que les créatures spirituelles sont impuissantes à réaliser ce qu'elles ne peuvent concevoir. (1) En regard de ces intelligences limitées, l'on est en droit de compléter l'adage : *rien ne se fait avec rien*— ex nihilo nihil fit — par ces mots : *Sicut ex nihilo nihil concipitur*.

2° — *Aucune créature ne peut produire par création les formes matérielles*. (2) — Pour peu que l'on soit au courant de la philosophie péripatéticienne, l'on sait que, au dire de ses partisans, les corps résultent de l'union de deux éléments, la matière et la forme, c'est-à-dire la quantité et la qualité. Ces deux principes, bien que réellement distincts l'un de l'autre, (3) ne sont

(1) cf. Oxon. loc cit. n. 22-24.Report. ibid. n. 14 et 15.

(2) Oxon. ibid. n. 28.

(3) cf. Report. ibid. n. 16. Duns Scot reconnait à la matière l'actualité qui lui est propre et il entend, par potentialité de la matière, son aptitude à intégrer les formes multiples du mixte. cf. De rerum Principio. q. VIII. L'élément matériel est un ; la forme varie avec la différenciation des substances.

Digitized by Google

jamais séparés de fait. C'est qu'en effet la forme est ce qui diversifie la matière, de sorte qu'il y a de l'une à l'autre une « simple priorité de concomitance. » Pas de forme, sans matière ; pas de matière sans forme. Ces formules expriment un fait constant, indéniable, aussi ancien que le monde même. Actuelles ou latentes, les formes étaient incluses dans la matière dès l'instant de sa création. L'on arrive ainsi à cette constatation : rien ne se crée ; rien ne se perd. Dans la pensée du Subtil, « aucune forme matérielle n'est créable », parce que, de fait, elles préexistent toutes à l'agent naturel, soit en acte, soit d'une façon latente virtuelle. La théorie de l'éducibilité des formes potentielles explique comment les transmutations reconnues substantielles sont de simples combinaisons nouvelles, conformément à des lois préétablies par l'Auteur de la Nature, et nullement une création.

3° — *Aucune forme matérielle ne peut créer.* (1)— Duns Scot ne se perd pas en longs raisonnements. « Puisque la forme matérielle est incluse de fait dans la matière, elle ne peut agir que sur ce qui est matériel », et donc existant. « L'on ne peut, en effet, comprendre que l'effet soit, dans ce cas, plus que sa cause, dégagé de la matière. »

Utilisation des preuves précédemment discutées. — (2) Duns Scot a donc sur ses devanciers l'avantage d'avoir résolu la question à son véritable point de vue. Il ne s'agissait pas, en effet, de savoir si la création dans son ensemble doit être immédiatement et exclusivement une œuvre divine. Il va de soi que, posé de cette façon, le problème est tranché sans difficulté. Or il fallait s'enquérir si, étant donnée telle ou telle créature, celle-ci peut devenir, de par la volonté de Dieu, la cause ou l'instrument d'une création quelconque. De là, la nécessité d'envisager à part les diverses hypothèses, auxquelles l'on pourrait avoir recours. L'on parvient ainsi à cette conclusion : créer est le monopole de Dieu,si bien que sans lui les « accidents » eux-mêmes ne seraient pas.

La remarque, qui précède, suffit pour justifier l'allure toute personnelle de l'argumentation. Elle prouve que Scot n'est pas un démolisseur de parti pris, mais un esprit avant tout soucieux d'appuyer ses démonstrations selon les exigences mêmes de la question intéressée au débat. S'ensuit-il qu'il n'ait fait aucun

(1) Oxon. ibid. n. 29.
(2) cf. Études franciscaines, juillet 1913.

Digitized by Google

emprunt aux raisonnements, dont il a, au préalable, sondé les points faibles ! — Nullement. — Il est dans le « De Rerum Principio » (1) toute une question, qui a précisément ce titre : « La créature peut-elle créer ? » La marche générale est identique à la distinction des Commentaires d'Oxford et de Paris, qui a servi de thême à cette étude. Or l'argument de saint Thomas s'y trouve avec cette différence que l'être y est considéré, non comme prédicat transcendental, mais comme ce par quoi les choses sortent initialement du néant. « L'être, dit Scot, étant l'effet premier, il doit émaner de la Cause Première. » (2) Un peu plus loin, (3) intervient la preuve fondée sur la distance du néant à l'être : « Là, prononce-t-il, où l'opposition des termes *(terminus a quo, ad quem)* est extrême, l'intervention de la Cause Suprême est seule efficace. » L'on retiendra que, dans le *De Rerum Principio*, Duns Scot exprime, sans doute plus explicitement, ce qu'il a déclaré implicitement dans l'exposé de Pierre Lombard.

IV. — Seconde thèse. — *Impossible pour la créature de devenir l'instrument d'une création quelconque.* (4) — Dans son commentaire d'Oxfort, Duns Scot, par égard pour le Maître des sentences, exclut moins résolument la causalité instrumentale. Il la rejette de fait ; mais son « *quod pro tanto dico*» vous fait l'effet de «en un certain sens». Pierre Lombard (5) dans une question d'ordre théologique, fait du prêtre la cause ministérielle et instrumentale de la grâce. Celle-ci étant une « création », l'on conçoit l'embarras de Scot toujours appliqué à interpréter bénévolement (6) les maîtres vénérés dans l'École, S. Augustin, S. Anselme, S. Damascène, Pierre Lombard, sans en excepter Aristote et S. Thomas. Afin de ne pas empiéter sur

(1) De Rerum Principio, q. VI.
(2) De Rerum Princ. q. VI. n. 167. Quaracchi.
(3) Ibid. n. 172.
(4) Oxon. ibid. n. 31
(5) Sent., l. IV., d. 5.
(6) Il est assez étrange que l'on ait pu, de nos jours, blâmer cette attitude. A mon avis, elle trace aux scotistes la conduite à tenir en regard de saint Thomas, dont les doctrines étaient fort contestées à Paris et à Oxford, au moment où le bienheureux Scot inaugura son enseignement. Ces circonstances historiques devraient, ce me semble, être considérées par ceux-là surtout qui font profession *d'historiens*. Duns Scot a cependant pour saint Thomas des égards tels que l'on croirait parfois se trouver en présence d'une citation de S. Augustin ou de S. Anselme.

Digitized by Google

le terrain réservé de la théologie, je m'inspirerai ici d'un passage parallèle du *De Rerum Principio*. (1)

Le raisonnement de Duns Scot part de la notion d'instrument. Celui-ci désigne un objet, adapté à tel ou tel usage. L'adaptation est, selon les cas, plus ou moins précise. Mais, en fait, il n'obtient son effet (statue, table, etc.) que si une main habile le fait servir à ceci ou à cela. Il est sans emploi au cas où l'on ne disposerait pas d'une matière susceptible d'être travaillée dans l'un ou l'autre sens. D'où il suit que la créature, parce qu'elle opère sur le néant, exclut par le fait l'emploi de l'instrument quel qu'il soit.

La causalité instrumentale n'est concevable que dans l'hypothèse d'une matière éternelle (2) ou préexistante. Deux cas pourraient se présenter : 1° Dieu crée la matière et fait intervenir l'instrument dans la production de l'élément différentiel [forme]; 2° Dieu crée les deux éléments constitutifs du mixte isolément l'un de l'autre, et utilise tel ou tel moyen pour introduire la forme dans la matière. La première hypothèse est inadmissible, vu qu'il s'agirait encore d'une création pure et simple ; la seconde n'est guère plus acceptable ; la matière et la forme ne peuvent indispensablement se réaliser séparément, vu que l'une est le complément de l'autre. Les agents naturels contribuent seulement à des changements, soit substantiels, soit accidentels, ce qui est sans doute passage de la puissance à l'acte, ou si l'on veut, substitution de ceci à cela. Et puisqu'en tout ceci, rien ne se crée, rien ne se perd, il n'y a pas, il ne peut y avoir de création proprement dite.

De toute façon, on parvient à ce résultat : la créature transmute le créé, mais ne le fait pas. Dieu seul peut en face du néant prononcer avec efficacité : que la lumière soit ! Pour produire avec rien, le seul vouloir doit lui suffire et ce serait amoindrir Dieu que lui adjoindre un auxiliaire quelconque dans cette œuvre admirable, expression la plus haute de la Puissance de Celui à qui rien n'est impossible. (3) Mais n'est-ce pas un titre

(1) q. VI. art. 2.

(2) Dans la pensée d'Aristote, *éternel* n'est pas nécessairement lié à *non créé*. Il faut donc se garder des interprétations matérialistes, aujourd'hui plus ou moins infiltrées dans les esprits.

(3) L'on aurait tort d'interpréter ces mots «Celui à qui rien n'est impossible» dans un sens absolu. D'aucuns l'ont fait (Vacant, Garrigou-Lagrange, Huit, Sécrétan, Fouillée, Liard, etc.) accordant sans doute un crédit injustifié à une critique de M. Ch. Jourdain. (La philosophie de S. Thomas d'Aquin, traduction italienne, Firen-

Digitized by Google

de gloire enviable chez l'homme que d'être associé de loin à cette création, qui se renouvelle incessamment au fur et à mesure qu'un enfant reçoit en don l'existence. Sans doute, il n'est pas « concréateur ». N'importe! Dans la libre et intangible disposition de la Providence, il a la prérogative de contraindre encore Dieu à souffler sur la matière, que lui-même il a pour ainsi dire moulée à son image.

V. — *Réponse à deux objections*. — Des six objections que Duns Scot résout dans les *Additions de Paris*, (1) nous retiendrons seulement les deux suivantes comme pouvant apporter à notre exposé un complément utile.

PREMIÈRE OBJECTION. — « Un effet qui n'est pas adéquat à une cause supérieure, peut émaner d'une puissance moindre ; or, tout accident fini est moindre que la substance finie; donc il peut être créé par elle ». La raison la voici : tel effet, telle cause !

Duns Scot se hâte de convenir « qu'il n'est pas d'effet adéquat à la puissance infinie, car si un tel effet, d'une dignité de nature égale à sa cause, pouvait se produire, il ne serait plus une créature, mais Dieu même ». L'hypothèse panthéiste est donc écartée sans ménagement. Toutefois, «quant au mode de production, un effet peut égaler la Toute Puissance, en ce que le mode d'agir convient rigoureusement à l'Être Transcendant. C'est ainsi que la grâce émane de Dieu par création. L'on dit, par suite, que le mode selon lequel les êtres sont faits avec rien, dépasse du tout

ze, 1859, t. 2. p. 79.) : « Par une étrange contradiction, dit-il, Scot, par ailleurs si favorable à la liberté humaine, altère profondément les notions de droit et de devoir, qu'il fait dépendre d'un décret arbitraire de la divinité.»M. Jourdain cite des textes. Sa méprise tient à une certaine inintelligence de la terminologie de l'École. Si l'on se reporte au texte (Oxon. l. I. d. XLIV) l'on se trouve aussitôt en présence de cette déclaration : « Deus potest agere quod non includit contradictionem » puis l'on se rend compte que Scot y prend position entre l'optimisme et le pessimisme. La doctrine peut se résumer ainsi : 1° Dieu veut librement ce qu'Il n'est pas ; conséquemment il pouvait créer ou ne créer pas, faire notre monde ou un autre ; cf. ibid. q. XXXIX — 2° En regard de l'ordre moral, il y a des prescriptions fondées sur la loi éternelle ; il en est que Dieu décrète librement : dans le premier cas, le vouloir absolu de l'Etre Indépendant est adéquat au vouloir ordonné, c'est-à-dire que Dieu commande nécessairement ce qui est essentiel à la morale; dans le second cas, Dieu, ayant prescrit ceci, pouvait prescrire cela ; le vouloir absolu est donc en soi au dessus de la loi strictement positive. Duns Scot (d. XLIV.) dit : aliquæ leges rectæ de operabilibus praefixæ sunt a voluntate divina. » M. Jourdain a tout simplement lu « la loi » (cf. ibid.) toute la loi, quant aux autres, faute de temps, ils ne pouvaient sans doute tout vérifier.

(1) Report. d. 1. q. 1. n. 1 à 18.

Digitized by Google

au tout le pouvoir de la créature. » Cette réponse se passe de commentaire. L'accident et la substance sont par eux-mêmes à distance égale de l'être et seule une vertu infinie doit conférer à l'un et à l'autre l'acte, qui les situe hors le néant. (1)

DEUXIÈME OBJECTION. — « La créature peut détruire ; donc elle peut créer. » Trois ordres de faits sont allégués à l'appui : 1° Les changements intégraux ou partiels, qui s'expérimentent chaque jour, dans les différents règnes de la nature ; 2° Dans l'ordre théologique, la perte de la grâce ; 3° La séparation totale, qui s'établit entre l'âme et le principe générateur de la vie surnaturelle par le désespoir ou l'apostasie..

Duns Scot dans les *Additions* de Paris ne répond pas à l'exemple emprunté aux mutations dans les corps. Ce silence est, d'ailleurs, motivé. Le texte parisien dans la pensée de Scot, indique les retouches qu'il entend introduire dans son commentaire d'Oxford, dont la copie est déjà aux mains de ses auditeurs. Or voici ce que nous lisons dans le commentaire d'Oxford : (2) « Bien que dans le passage d'une forme à une autre forme, il ne doive rien demeurer de la première, il est dans le mixte un élément qui ne varie pas, à savoir la matière. » Dans le système aristotélicien, les changements substantiels impliquaient une double modification, à savoir : 1° le retour de la matière à son indétermination initiale et 2° l'introduction de la forme substituée à la précédente. Cette théorie compte encore, de nos jours, quelques partisans. Toutefois, l'argumentation qui précède permet d'inférer que, dans la pensée des scolastiques, les formes ont été créées conjointement avec la matière et qu'ainsi celle-ci les détient toutes au moins virtuellement. (3) Cela se concilie assez mal avec l'hypothèse d'un retour de l'élément matériel à l'indétermination initiale et cela afin d'expliquer la succession des formes. La physique et la chimie des anciens étaient trop rudimentaires, pour qu'il fut possible d'arriver à une solution satisfaisante du problème cosmologique. Certains passages du

(1) D'où il appert que la distinction entre *l'acte* et *l'essence* dans le concept est d'une utilisation constante. L'on sait que l'univocité a pour fondement cette distinction, admise d'un commun accord, mais accentuée outre mesure par une certaine école. L'on doit ici signaler une certaine tendance à faire de l'existence un attribut non essentiel aux choses contingentes (cf. Martinez de Prado, Controversiæ metaphysicales. t. 1.)

(2) Oxon. l. IV. d. 1. q. 1.

(3) Comment la matière serait-elle, dès lors, le principe d'individuation ?

Digitized by Google

Subtil constituent cependant un progrès, en ce qu'il arrive à un concept dynamique du mouvement physique, dont la cause est immanente au mobile. (1) L'on conçoit, dès lors, que, selon Scot, la matière et la forme sont la première, l'élément statique, la seconde l'élément dynamique du mixte. Je ne doute pas, pour ma part, que le Maître Franciscain ne se soit proposé avec le temps, d'harmoniser sa théorie hylémorphiste avec le principe émis précédemment par lui en termes équivalents : rien ne se crée, rien ne se perd.

Les autres faits allégués à l'appui de l'objection ressortent à la théologie. Cependant, ici encore le philosophe peut tirer profit de cette remarque : « Dieu seul peut détruire ce que seul il crée et conserve. Conservare et non conservare est proprium Dei ; ergo et annihilare.(1) « Quand, ajoute-t-il, (et ceci s'adresse aux théologiens), l'homme se détourne de Dieu par le péché, il est déméritoirement cause que Dieu lui retire la grâce en l'anéantissant. »

Lorsqu'un peu plus tard, le bienheureux Scot (1) traitera de la résurrection des corps et qu'ainsi il devra au préalable établir l'immortalité de l'âme, il se rappellera que la connaissance des libres desseins du Très Haut ne relève pas des certitudes incontestables que la raison élabore par ses seules lumières.

S. BELMOND.

Quels remaniements devrait subir l'œuvre littéraire du Subtil, si l'on nous donnait enfin une édition critique de ses écrits ? Il serait difficile de le présumer et ces questions ne relèvent pas de notre compétence. Nous formons des vœux pour que l'on fasse en faveur de Duns Scot ce qui a été entrepris pour Alexandre de Hales, dont l'édition tout au moins partielle est en préparation. Duns Scot gagnera sûrement à être déchargé des quelques traités philosophiques, dont l'argument intrinsèque rend l'authenticité douteuse. L'on pourra ainsi mieux suivre l'évolution de sa doctrine et l'on sera sûrement étonné de constater que, sur de nombreuses questions ses disciples n'ont pas deviné l'orientation définitive de son système philosophique.

---

(1) Cf. S. Belmond, *Dieu : existence et cognoscibilité. Première partie.* (En cours d'impression.)

(2) Report. ibid.

(3) Oxon. l. IX. d. XLIII. q. 2.

Digitized by Google

PAGES INÉDITES

DE LA VIE DU P. ANGE DE JOYEUSE, CAPUCIN

Ouvrages plus spécialement consultés :

APOLLINAIRE DE VALENCE, *Histoire des Capucins* dans *Toulouse chrétienne ;* Tomes II et III. Toulouse, 1897.

Baron DE HÜBNER, *Sixte-Quint.* Ouvrage traduit de l'allemand. Paris, 1870.

Comte H. de L'ÉPINOIS, *La Ligue et les Papes.* Paris, 1886.

Casimiro TEMPESTI, *Storia di Sisto Quinto.* Nuova edizione, Rome, 1846.

Archives du Vatican : *Acta consistorialia. Miscellanea.*

Nonciatures de France, de Florence, de Venise.

Varia miscellanea, Armarium I.

Une vie critique du P. Ange de Joyeuse est toujours à écrire, car le *Courtisan prédestiné* du Sieur Jean de Callières et les autres ouvrages anciens et modernes consacrés à sa mémoire, tiennent plus du roman que de l'histoire (1). Sauf les pages très

(1) JACQUES BROUSSE, *La vie du P. Ange de Joyeuse, prédicateur capucin, etc.* Paris, 1621. Le P. Apollinaire pencherait à croire que c'est un confrère du P. Ange qui se cacha sous le nom de Brousse. JEAN DE CALLIÈRES, *Le courtisan prédestiné, ou le Duc de Joyeuse capucin.* Paris 1662 ; nouvelle édition, ibid., 1728. Cette seconde édition fut traduite en italien par un prêtre de Vérone, Gianfrancesco Cocchi, *Il cortigiano fortunato*, Venise, 1748 ; on en trouve des exemplaires avec la date de Venise, 1759. et le titre : *Istoria della vita del Co. Boucage* (sic) *duca di Gioiosa.* C'est le même livre dont le libraire changea seulement les premières pages. La *Vie du T. R. P. Ange de Joyeuse de l'ordre des FF. MM. Capucins* par un religieux du même ordre, Paris 1863, est émaillée des plus grossières bévues, ajoutées par l'auteur anonyme, que l'on dit avoir été le P. Laurent d'Aoste, aux précédents récits qui lui servent de base. Cet ouvrage malheureux a été traduit en italien par le P. ANGELO DA IMBERSAGO, *Storia del P. Angelo da Gioiosa*, Milan, 1900. On trouvera d'autres renseignements bibliographiques dans les pages trop souvent fau-

Digitized by Google

documentées que notre confrère le P. Apollinaire de Valence lui a consacrées dans l'*Histoire des Capucins* de la province de Toulouse, au sujet de son rôle en Languedoc pendant la fin de la Ligue, les récits des historiens ne peuvent être acceptés sans un contrôle sérieux. Je n'ai point l'intention de me livrer à cette tâche ingrate ; en prenant la plume je me proposais de répondre simplement à une question que se posait le P. Apollinaire, sans avoir pu la résoudre, savoir : Comment le P. Ange se trouvait-il en Provence au commencement de l'année 1592, alors que ses historiens le voulaient en Lorraine ? Mais en recherchant dans mes cartons j'y rencontrais quelques documents inédits sur les premières années de la vie religieuse du Comte de Bouchage ; ils me donnèrent l'idée de faire de nouvelles recherches qui pourraient servir à éclairer cette période assez obscure de la vie du célèbre capucin. En voici le résultat.

Comme le nom du Cardinal de Joyeuse va souvent revenir dans ces pages, il convient de le présenter brièvement au lecteur. François de Joyeuse, né en 1559, était le second fils de Guillaume, lieutenant général pour le Roi en Languedoc et de Marie de Batarnay. Cadet de grande maison il fut destiné à être d'Église. Henri III l'avait nommé évêque de Narbonne, Grégoire XIII le préconisa le 20 octobre 1581 ; deux ans après, à la demande du monarque, il le créa Cardinal (12 déc. 1583) et bientôt archevêque de Toulouse (1588). Deux autres années se passèrent avant qu'il vint à Rome, car ce fut seulement au consistoire du 13 mai 1585 que Sixte-Quint lui ferma la bouche, pour la lui ouvrir au suivant le 20 du même mois (1). François de Joyeuse revint ensuite à la Cour. Après la mort du cardinal Louis d'Este (30 déc. 1586) Henri III le nomma Protecteur de France en Cour Romaine, où il était présent pendant les premiers mois de 1587 ; il semble s'être absenté pendant quelque temps, mais il était de nouveau à son poste le 11 septembre (2). Cette date est à retenir, car elle montre qu'il ne faut ajouter aucune foi à l'auteur du *Courtisan prédestiné*, ni à ceux qui l'ont copié, quand ils nous le montrent à Paris le 5 septembre.

tives du P. Emmanuel de Lanmodez, *Les Pères Gardiens des capucins de la rue Saint-Honoré*, publiées par le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1893.

(1) Eubel, *Hierarchia catholica medii aevi*, tome III, Münster, 1910.

(2) Il souscrit différentes bulles des 19 février, 14 mars, 16 mars ; sa signature manque sur d'autres qui suivirent à partir du 13 avril. Le cardinal de Saint-Sixte le représentait aux consistoires des 6 avril au 3 juillet. Il était présent à celui du 11 septembre. *Acta consistorialia, Misc.*, vol. 39.

Digitized by Google

La veille, son frère Henri, comte de Bouchage, était entré chez les capucins, vingt-six jours après la mort de sa femme Catherine de Nogaret de La Valette. A cette nouvelle, raconte Callières, le Cardinal et ses frères se réunirent en conseil de famille chez leur aîné, le Duc Anne de Joyeuse, et après que chacun eut dit son avis, ils se rangèrent à celui du Prélat, qui était d'aller supplier le Roi d'user de son autorité pour faire sortir du cloître le comte de Bouchage, devenu frère Ange. Si le Cardinal était à Rome le 11 septembre, c'est qu'il avait quitté Paris avant le 5. Il ne fut donc pour rien dans ce premier assaut donné à la persévérance du novice.

On raconte que celui-ci fut reçu à son entrée au couvent par le P. Bernard d'Osimo. C'est encore inexact. Le P. Bernard qui avait été prendre part au chapitre général celébré à Rome, au mois de mai 1587, ne revint à Paris que le premier octobre suivant, comme il l'écrivait au cardinal de Sainte-Sévérine, Protecteur de l'Ordre. Une longue maladie l'avait arrêté à Lyon, et il s'excusait pour ce motif d'avoir aussi longtemps tardé à s'acquitter des commissions dont le dit Cardinal l'avait chargé de vive voix et par lettres, l'accréditant auprès du Roi pour traiter avec lui de diverses affaires.

Il n'y avait pas encore huit jours que le P. Bernard était rentré à Paris, quand il reçut une lettre écrite de la main du monarque, Comme il y est question de fr. Ange, je crois devoir la donner textuellement (1).

« A mon Père Bernard,

« Mon Père, je suis bien aise que vous soyes en bonne santé arrivé à vostre bon Convent ; Dieu vous y maintienne. Je sçai que vous m'aymes, je vous en sens infinie obligation, mais pour la vous avoir extrême et moy donner un contentement très grand, c'est et sera, comme je m'asseure, que vous ne me refuseres une si juste requeste, que Frère Ange, que j'ay aussi chier come s'il estoit moy mesme, ou mon enfant, ne bouge du convent de Paris, et je vous en prie de tout mon cœur, donnes moy ceste joye qui me sera extrême, affin que je le puisse voir et me recomander à ses prières et aux vostres, come je fais maintenant, car pour le moins, si je l'ay perdu près de moy, l'estimant

(1) Copiée par un italien peu familiarisé avec notre langue, elle présente certaines fautes évidentes que je corrige pour en faciliter la lecture.

Digitized by Google

très heureux de s'estre mis à servire nostre bon et gran Maistre, que j'auroy ce bien de lui povoir voir en ce sainct lieu faire son salut et par son intercession devant Dieu et sa Saincte Mère aydier au mien. Mais mon Père, vous me donneres la vie, tant j'ay cela à cœur ; vous estes je m'asseure bien ayse de l'avoir avecq vous, mon Père, et luy j'estime qu'il est très heureux d'avoir esleu cette bonne et asseurée voye. Si je pouvoys avoir ce bien que de vous voir, je seroy fort ayse, je sejourneroy jusques à Lundy ichi, qui est à Pluviers, vous y series en deux ou trois jours, qui seroit dimence, et je vous logeray bien pour un jour ou deux, et puis vous dires au retour de mes nouvelles à Frère Ange.Je vous diray un lieu où je pense que je porrai faire un convent de Capucins que vous pourres voir, qui est à Bloys. Dieu vous conserve, me recommandant à tous les bons Frères.

HENRY.

Avec cette lettre, qui montre la grande affection qu'il portait au fr. Ange, Henri III en écrivait une autre destinée à notre novice. La voici d'après la copie que le P. Bernard avait envoyée au Cardinal protecteur.

✠

Jesus Maria,

« Mon Fils,mon Amy, j'ai désir et vous le sçaves de faire mon salut au monde, car en tout lieu, bien qu'il y soit plus malaisé, se peut-il faire à mon opinion. C'est pourquoy j'ay désiré voir le Tiers Ordre de Sainct Franchois : mais come vous aves esté du monde et aves pris depuis la saincte voye, vous donnant à nostre bon Dieu, si sçaves vous bien comment l'on y peut (au monde dis-je) faire son salut, détestant le péché et embrassant la vertu : c'est ce qu'il me faict vous prier de toute mon affection de m'en mander vostre advis bien particulièrement et les Règles que je deveroy tenir, et que par Benoist présent porteur, vous me l'envoyes bien cacheté, et le petit livre que vous me monstrates faicte luy escrire à la main (1), vous sçaves lequel je veux dire. A Dieu.

HENRY.

(1) Il faudrait, je crois, « faict escrire à la main », il s'aglssait d'un livre manuscrit.

Digitized by Google

Au reçu de cettre lettre le père d'Osimo se disposa à partir pour le camp de Pluviers (Pithiviers) où se trouvait le Roi. Il y arriva en effet le dimanche 11 octobre au soir. Henri III l'accueillit avec joie et, le faisant asseoir à son côté, lui donna une audience qui dura plus d'une heure et demie. Notre religieux en profita pour s'acquitter du message dont il avait été chargé au nom du Souverain Pontife, c'était la réconciliation du Roi avec le Cardinal de Sens. Henri lui répondit que c'était chose faite, puis désirant s'entretenir encore avec lui, il le pria de rester le lendemain, ce que fit le P. Bernard. La journée se passa sans que le Roi l'ai fait mander, aussi le mardi matin, quand il voulut partir, Henri III le retint-il encore pendant une heure dans son cabinet, lui parlant de son désir d'extirper l'hérésie du royaume, de mener une vie nouvelle et meilleure qu'il n'avait fait jusque là. Dans ce but il le priait de lui envoyer la Règle du Tiers-Ordre, car, disait-il, il voulait imiter saint François, fréquenter les sacrements, sans pour cela cesser d'être roi, ni manquer à ses devoirs de souverain, ainsi qu'on le lui reprochait. Il voulait se corriger de ses vices et s'éloigner du péché, comme il convient à un bon roi, ajoutait-il ; car quel besoin un roi a-t-il de danser et de se divertir ? (1) Voulant profiter de ces bonnes dispositions du monarque, le P. Bernard se jeta à ses pieds et le conjura en pleurant (il le raconte ainsi) de combattre l'hérésie et de défendre la religion catholique. Le Roi le lui promit, le releva en l'embrassant, le baisant plusieurs fois sur le front et à la joue, tout en se recommandant aux prières des capucins (2).

Pauvre Henri III ! Il était certainement rempli de bonnes intentions, comme le disait le P. Bernard d'Osimo en terminant sa lettre, mais la faiblesse l'emportait sur la bonne volonté.

C'est donc à Paris que fr. Ange commença son noviciat ; le Roi désirait l'avoir près de lui et les capucins avaient trop d'obligations envers le Souverain pour lui refuser cette satisfaction. Nul d'ailleurs ne fréquentait le couvent plus qu'Henri III, la

(1) La comtesse de Bouchage, sœur du Duc d'Épernon, mourut le 8 août ; le 23, son frère se maria « à petit bruit », mais le 30 il donna un festin magnifique en l'hôtel neuf de Montmorency. « Le Roy, les Reines, les Princesses et les Dames de la cour et de la ville y assistèrent ; et après y balla le Roy en grande allégresse, ayant néanmoins à sa ceinture son gros chapelet de testes de mort ». LESTOILE, *Journal* aux dates indiquées.

(2) La lettre du P. Bernard d'Osimo et les copies de celles d'Henri III sont aux Archives du Vatican, *Varia miscellanea*, Ar. I, vol. 25, ff. 464 et 465.

Digitized by Google

présence de Joyeuse ne pouvait manquer de l'y attirer encore plus souvent, car il avait la liberté de l'aller trouver dans sa cellule (1). Toutefois il ne semble pas que Joyeuse ait fait profession à Paris.

Après la journée des Barricades (12 mai 1588) Henri III s'était enfui de la capitale pour se réfugier à Chartres, jurant qu'il ne rentrerait à Paris que les armes à la main. On raconte qu'avant de partir il alla faire une courte adoration dans l'église des capucins et se recommander à leurs prières ; nul doute qu'il n'ai salué en particulier Ange de Joyeuse. Ce fut, dit-on, dans la cour devant l'église qu'il se botta pour monter à cheval, et comme il n'avait pas même la commodité d'un banc pour s'asseoir, il se coucha sur l'herbe et se fit chausser (2). Le premier moment de stupeur passé on chercha à apaiser la colère du monarque et dans ce but on fit partir pour Chartres une députation de sa Confrérie de Pénitents et de Capucins. « Ils arrivèrent à Chartres le 19 dudict moys de may, sur les huict heures du soir, accompagnés de Monsieur de Bouchage, Capusin, portant la croix avecques une très grande et singulière dévotion, et estoient avecques eux les Pénitents gris qui précédoient à l'entrée de Nostre-Dame » (3).

Vraisemblablement Fr. Ange demeura à Chartres pour la satisfaction du Roi, qui aura désiré le garder près de lui. Ce fut en effet dans cette ville qu'il dicta son testament, le 19 août 1588, et le même jour il était ratifié par « très hault, très puissant et

(1) La veille de Noël 1587, le Nonce s'était rendu au couvent pour y assister aux offices de la nuit. Survint le Roi, qui après avoir donné audience au Nonce se retira dans la cellule du Fr. Ange, avec lequel il resta pendant une demi-heure. Arch. Vat., *Francia*, vol. 20, f. 231.

(2) Cet on-dit était arrivé à Venise et c'est le Nonce près de la République qui l'a recueilli dans une lettre au cardinal Montalto, en date du 9 janvier 1589, après le meurtre des Guise. Il écrivait que le Roi n'avait pu oublier sa fuite précipitée de Paris, il avait dû partir à pied du Louvre, « ne hebbe pur commodità d'un scanno per mettersi i stivali, corcandosi in terra sopra certe herbette inanzi la chiesa. d'i Capuccini, dopo haver fatto una breve oratione dentro alla detta chiesa, e raccomandatosi a l'orationi di detti Padri ». Arch, Vat., *Venezia*, vol. 26, f. 455, Le départ d'Henri III est rapporté de diverses manières, suivant les bruits que chacun avait entendus. Lestoile raconte que Du Halde, qui botta le Roi, lui mit un éperon à l'envers. « C'est tout un, dit le Roy, je ne vais pas voir ma maitresse ». Il ne dit pas où le fait se passa.

(3) *Livre de bois de l'Église Saint-André*, aux archives d'Eure-et-Loire. Cf. *Annales franciscaines*, tome XVI, p. 938, où l'on trouvera d'autres détails sur cette procession et celles qui suivirent.

Digitized by Google

très excellent prince Henry, par la grâce de Dieu roy de France et de Polongne » (1).

La profession religieuse du novice dut suivre d'assez près cet acte, si comme on l'a dit il avait pris l'habit le 4 septembre précédent. Cependant le Roi n'y assista pas, car il était parti le 1er du mois susdit pour aller à Blois où devaient se tenir les États Généraux. Ce que nous pouvons raconter pour la première fois c'est que le nouveau profès fut ensuite envoyé au couvent qu'Henri III avait fondé à Blois, dans une dépendance du château, comme il en avait manifesté le dessein au P. Bernard d'Osimo. Ange de Joyeuse se trouvait là quand par ordre du Roi le Duc de Guise fut traîtreusement assassiné, le 23 décembre, et quand le Cardinal son frère fut mis à mort dans sa prison le lendemain.

Dans la matinée de ce second jour ensanglanté, le Cardinal Morosini, légat du Pape en France, pria le supérieur des capucins de lui envoyer Fr. Ange. « Je le conduisis moi-même, raconte-t-il, et quand nous fûmes entrés dans son cabinet, le Cardinal prenant Fr. Ange à part, le conduisit près d'une fenêtre et lui fit lire secrètement une lettre. Elle était, je crois, de la main du Roi (2), car souvent quand il le pouvait il se servait de lui en pareille circonstance, l'écriture du Roi lui étant très familière. Ils se rapprochèrent ensuite de la cheminée où je pris place avec eux, et nous parlâmes du Duc de Guise. Le Légat ajouta avoir ouï dire que le Cardinal, frère du Duc, avait été aussi mis à mort peu d'heures auparavant par ordre du Roi, contrairement à la promesse qu'il lui avait fait porter par le cardinal de Gondi ».

Pendant que Morosini hésitait à déclarer Henri III excommunié, pour avoir porté la main sur un Cardinal (3), le supérieur

(1) P. Ubald d'Alençon, *Le testament du P. Ange de Joyeuse*, dans *Études franciscaines*, tome VI, p. 630.

(2) C'était peut-être le billet célèbre : « Maintenant je suis roi... » déjà publié par Tempesti, tome II, p. 220, Hübner le reproduit d'après la copie envoyée par le Légat et conservée aux Archives du Vatican, tome II, p. 209.

(3) Diplomate, le baron de Hübner admire la conduite de Morosini, qui se sacrifia plutôt que de compromettre la dignité de son souverain. « Fallait-il excommunier le Roi, c'est-à-dire courir le risque d'exciter sa fureur ou de compromettre l'autorité du Pape par un acte qui dans l'état des esprits ne produirait aucun effet ? Fallait-il ne pas excommunier, c'est-à-dire ménager le Roi, mais se faire accuser à Rome par le Pape, et en France par les catholiques, de mollesse et de tiédeur ? Morosini adopta ce dernier parti, afin de ne rien précipiter, de ne rien briser et de remettre au Saint-Siège la décision ». L'Épinois, p. 273. Le supérieur des capucins fut un de ceux qui accusèrent Morosini, comme le prouve la relation qu'il écrivit

Digitized by Google

des capucins, dont la situation était indépendante, affirmait que le Roi avait encouru les censures et qu'il fallait le traiter en conséquence ; il prit par conséquent la résolution de ne pas laisser célébrer la messe devant lui. La fête de Noël ne fut marquée par aucun incident, mais dans la journée le supérieur pria ses religieux qui voudraient monter à l'autel le lendemain, de le faire de bon matin ; pour lui il se réservait la dernière messe à laquelle Henri III assistait plus souvent. « Pendant que j'étais à l'autel, raconte-t-il, j'entendis venir la Cour et l'on prépara le prie-Dieu du Roi. J'appelai alors Fr. Ange, qui me servait la messe, et lui dis de me prévenir dès qu'il le verrait entrer, car j'étais bien résolu d'interrompre la célébration et de quitter l'autel ». Il ne fut pas amené à le faire. Morosini attendait le Roi dans le jardin des capucins ; depuis trois jours il demandait en vain une audience, ils s'entretinrent longuement et pendant ce temps la messe s'était achevée tranquillement.

En se faisant religieux, Henri de Joyeuse avait eu l'intention de s'éloigner de la Cour ; cependant pour ne pas déplaire au Roi, ses supérieurs l'avaient toujours placé près de lui. Ces derniers événements ne pouvaient que le confirmer dans sa résolution de s'éloigner, et même au besoin de sortir de France « afin de vivre en une sainte paix et sérénité de conscience, loin des affaires et des turbulences du monde ». Dans ce but il s'adressa au cardinal de Sainte-Séverine, protecteur de l'Ordre, probablement en faisant appuyer sa demande par le cardinal de Joyeuse son frère. Le Protecteur ordonna de lui accorder une obédience, qui lui fut donnée en date du 5 mars 1580, par le P. Christophe d'Assise, Procureur et Commissaire général. Elle le laissait libre de disposer de son sort : il pouvait en effet soit rester en France, soit, comme il en avait manifesté le désir, passer en Lorraine et se mettre sous la direction du P. Benoît de Crémone, Commissaire de cette nouvelle province ; il pouvait encore, s'il le préférait, se retirer en Italie, dans une province de son choix ; ordre était donné aux supérieurs de le laisser vivre dans le calme et la tranquillité (1). Ange de Joyeuse décida de se rendre à Venise.

alors : *Discorso d'un cappuccino che diede gran danno al Card. Morosini nel 1588, à motivo dell'uccisione del Duca e del Card. di Guisa.* Florence, Bibliothèque Riccardiana, ms. 2126. C'est à ce *Discorso* que sont empruntés les détails qui précèdent et ceux qui suivent.

(1) Cette obédience que j'avais retrouvée aux Archives du Vatican, *Varia Miscell.* I, 25, f. 384, a été publiée par Apollinaire de Valence, tome II, p. 24 en note. Faute

Digitized by Google

Nous n'avons aucun document sérieux pour établir d'une façon plausible ce que racontent ses historiens et ceux du V. P. Honoré Bochart de Champigny, quand ils leur font faire ensemble le voyage, en compagnie de Benoît de Canfeld. Ils veulent qu'ils aient passé par Florence et par Rome, avant de se rendre à destination ; ce qui est de la plus grande invraisemblance. Ange de Joyeuse eut d'autres occasions de passer par Florence, par exemple en 1602, quand il se rendit au chapitre général, comme provincial de Paris ; et ce que l'on raconte de l'accueil que lui firent les Grands Ducs est bien plus vraisemblable à cette date, car la Duchesse était alors la sœur de la veuve de son frère Anne. Le P. Ange revint encore au moins une fois à Rome pour le chapitre de 1608, auquel il fut élu Définiteur Général (1). C'est à ce dernier séjour qu'il se rencontra avec Georges de Leslie, le futur P. Archange ou le *Capucin Écossais* (2). Laissons les conjectures à ceux qui s'en contentent et arrivons à un fait certain : la présence de Fr. Ange à Venise au commencement de juin 1589, quand son frère le Cardinal alla s'y retirer. Une digression est ici nécessaire pour expliquer ce voyage, elle sera également utile pour rectifier quelques inexactitudes.

Quand la nouvelle du meurtre des Guise arriva à Rome, l'émotion fut profonde, et au consistoire qui suivit, Sixte-Quint donna libre cours à son indignation dans une allocution bien connue. Quand elle fut achevée le cardinal de Joyeuse se levant demanda au Pape de parler. « S'il plaît à Votre Sainteté, je voudrais dire quelques mots en faveur du Roi Très-Chrétien ». Indigné et irrité le Pape lui répondit : « Taisez-vous. Vous prétendriez nous répondre. Taisez-vous ». « Je voudrais seule-

d'avoir connu les documents qui précèdent notre confrère n'a pas su en tirer le parti qu'elle comporte.

(1) Le souvenir du P. Ange a été conservé à Florence. Dans l'ancien couvent des capucins de l'Immaculée-Conception, abandonné par eux en 1782 et occupé aujourd'hui par les religieuses stigmatines, on voit toujours dans la sacristie une fresque de Jacques Vignati (1592-1664) sur laquelle figurent S. Laurent de Brindes et le P. Ange. Sisto da Pisa, *Storia delle Missioni dei Cappuccini Toscani*, Florence, 1906, tome I, p. 368.

(2) Rocco da Cesinale, *Storia delle Missioni dei Cappuccini*, tome II, p. 407, Rome 1872, donne l'extrait du registre du Collège Écossais, sur lequel sont inscrits les noms des membres dudit Collège. A la date de 1608 on y lit le nom de *Georgius Lesly Aberdonensis*. C'est donc bien à tort que le P. Richard dans son roman intitulé *Le Comte Georges de Leslie*, Bruges, 1882, s'élève contre cette date, la seule par ailleurs qui se puisse concilier avec le reste de l'histoire du P. Archange ; la chronologie était le moindre souci de cet auteur.

Digitized by Google

ment dire », reprend le Cardinal. Mais Sixte-Quint en colère lui coupa la parole : « Vous parlez encore. Taisez-vous. Vous oseriez parler. Si vous ne vous taisez pas... » Alors, écrit le Secrétaire du consistoire présent à cette scène, le Cardinal se tut humblement (1). Après la réunion le cardinal de Sainte-Sévérine consola le pauvre Joyeuse, qui parlait de quitter Rome, et il s'interposa pour apaiser la colère de Sixte-Quint, mettant en avant la jeunesse de son collègue et son manque d'expérience des usages de la Cour. Il fut convenu qu'au suivant consistoire Joyeuse ferait des excuses, autrement il l'excluerait des réunions (2). Le Cardinal se soumit, alla se prosterner devant le trône pontifical et « demander pardon de l'affront que Sa Sainteté lui avait infligé ».

Sixte-Quint le fit relever, lui donna le baiser de paix, mais il n'en prononça pas moins une nouvelle allocution assez vive, rappelant aux Cardinaux qu'ils ne doivent parler en consistoire s'ils n'y sont invités et encore moins répondre au Pape, pas plus que le religieux ne doit répliquer à son supérieur en chapitre quand il est réprimandé (3). La position du Protecteur de France ne laissait pas que d'être difficile, il resta cependant à son poste, s'employant avec l'ambassadeur ordinaire, marquis de Pisani, à aplanir les difficultés que présentait la situation, et à faciliter la mission de l'évêque du Mans, Claude d'Angennes de Rambouillet, que le Roi avait envoyé à Rome pour justifier sa conduite. Sixte-Quint ne demandait pas d'explications, mais voulait que le monarque se reconnût coupable et excommunié, et sollicitât son absolution. L'Ambassadeur et l'envoyé spécial d'Henri III n'avaient point reçu ce mandat ; les choses traînaient en longueur, quand une occasion favorable se présenta pour Joyeuse de quitter momentanément la Ville. Il partit avant

(1) « Tunc assurgens aliquantulum Cardinalis de Gioiosa et capite detecto dixit : « Si placuerit Sanctitati Vestrae (vel cum licentia S. V.) vellem aliqua verba dicere pro Rege Christianissimo ». At Sanctissimus indignans et excandescens dixit : « Taceas. Vis Nobis respondere. Taceas ». Et cum ille replicaret dicens : « Volebam tantum attingere... » Mox sanctissimus interrupit ejus verba et cum magna indignatione dixit : « Adhuc loqueris, taceas. Adhuc audes loqui ? Nisi tacueris... » Quibus auditis ille assurgens humiliter siluit ». *Acta consistorialia*, Miscellanea, vol. 40. f. 7.

(2) Hübner, tome II, p. 217. Cet auteur s'appuyant sur une vie manuscrite du cardinal de Sainte-Sévérine, rapporte que Joyeuse fut exclu du consistoire. C'est inexact. Les registres consistoriaux disent simplement que le Pape menaçait de l'exclure, et le principal intéressé n'en dit rien dans une lettre à Henri III où il lui rend compte de sa démarche infructueuse.

(3) *Miscellanea consistorialia*, ibid., f. 13.

Digitized by Google

la fin d'avril pour aller à Florence assister au mariage du Grand Duc Ferdinand avec Christine de Lorraine, sœur de la Reine de France et de la Duchesse de Joyeuse, veuve de son frère Anne (30 avril 1589).

A son retour, il quitta Florence le 9 mai, le Cardinal trouva le Pape encore plus indisposé contre son souverain (1). C'est que pendant son absence, Sixte-Quint avait pris la résolution de publier un Monitoire contre le Roi. Il l'annonçait aux Cardinaux le 5 mai, en leur imposant le plus rigoureux secret ; le 12, il le faisait lire à la réunion consistoriale et ordonnait de l'envoyer de suite au Légat, qui le devait intimer à Henri III le 24, et le même jour il serait publié à Rome. Joyeuse et Pisani cherchèrent à retarder cette publication : le premier supplia inutilement le Pontife, le second ne put même obtenir audience. On a écrit qu'ils n'avaient pas attendu le 24 pour quitter la Ville (2). Il résulte cependant de diverses dépêches des Ambassadeurs d'Espagne et de Toscane que leur départ suivit la publication du Monitoire. « Le cardinal de Joyeuse est parti ce matin par la voie de Lorette pour aller à Venise, écrit le 30 mai Niccolini au Grand Duc, l'Ambassadeur est parti après déjeûner avec l'Évêque du Mans » (3). Pisani arrivait à Florence le 3 juin, le même jour le Nonce à Venise avisait que l'on attendait le Cardinal (4).

L'intention du Protecteur de France à Rome, qu'il avait d'ailleurs manifestée au cardinal Montalto avant son départ, était de s'arrêter à Padoue, et de faire une cure aux bains d'Abano (5). On lui fit remarquer que la saison n'était pas favorable, alors il poursuivit jusqu'à Venise, où il dut arriver dans les premiers jours de juin. Outre les raisons politiques, qui lui avaient fait choisir cette ville, on peut croire que la présence de son frère

(1) Il déclarait plus tard qu'à son retour de Florence, il avait trouvé « Sua Santità tutta alterata e mutata ». *Venezia*, 26, f. 627.

(2) Tempesti et Hubner. Ce dernier publie cependant une dépêche d'Olivarès à Philippe II, en date du 26 mai, d'où il résulte clairement qu'ils n'étaient pas encore partis. Tome III, p. 69.

(3) Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, tome V, p. 43.

(4) *Firenze*, 12 A, f. 30 ; *Venezia*, 26, f. 610.

(5) Les bains d'Abano, *Aquae Aponi, Patavinae aquae*, à dix kilomètres de Padoue, étaient célèbres dès les temps anciens. Les eaux sulfureuses et les boues d'Abano jouissent toujours d'une grande renommée due à leur efficacité. Dans nos Archives généralices se conserve une Ordonnance de 1618, défendant à nos religieux d'aller aux bains de Padoue, sans une obédience du Général.

Digitized by Google

Henri au couvent des capucins ne fut pas étrangère à sa détermination. Il ne l'avait pas revu depuis son entrée en religion, et nous verrons tout à l'heure la grande affection qu'il lui portait. Une de ses premières visites fut donc pour le couvent du Santissimo Redentore dans l'île de la Giudecca, et c'est là que le Nonce le rencontrait tout d'abord, avant le 11 juin. De Thou, qui séjourna à Venise à cette même époque, était très ami de l'abbé d'Ossat, secrétaire du Cardinal, et il a écrit dans ses mémoires « qu'il ne les quittoit guère, et ils entendoient presque tous les jours ensemble la messe du P. Ange de Joyeuse, au couvent des Capucins de Saint-Roch, où ce père étoit en ce temps là » (1). Ce dernier détail semble assez improbable, car Ange de Joyeuse ne devait pas encore être prêtre ; le Conseiller d'ailleurs a été mal servi par sa mémoire quand il a écrit que Joyeuse logeait au Palais de Saint-Georges, qui lui avait été assigné par la République. François de Joyeuse était descendu chez les Hiéronymites, au couvent de Sainte-Marie-des-Grâces, à un mille environ de la ville. Il l'écrivait lui-même au Cardinal Montalto, en lui faisant part de son arrivée, et lui disant son intention de mener une vie retirée, consacrant son temps à l'étude, comme il convenait à son âge et à sa profession (2). C'était encore là que le Nonce allait le chercher à la fin de juillet, mais il ne le rencontra pas, parce que peu de jours auparavant il était parti, en compagnie de l'Évêque de Marseille et de son frère le capucin, pour aller visiter les sanctuaires de Padoue (3). Le Nonce lui rendait encore cette justice qu'on le rencontrait fréquemment dans les bibliothèques.

Après l'assassinat d'Henri III, tombé sous le couteau régicide de Jacques Clément (1er août) le Cardinal demeura quelque temps hésitant ; il n'avait plus de motif pour rester à Venise, « les troubles de sa patrie l'empêchoient d'y demeurer, comme l'écrit de Thou, il se plaignoit d'être contraint par la fortune de retourner dans un pays d'où il avait été obligé de sortir du vivant du Roi son maître ». Il se résolut cependant à rentrer à Rome, où « il se tiendroit comme dans un port assuré, où il pourroit attendre la fin de la tempête, et là il se détermineroit plus sûrement sur le parti qu'il devoit prendre ». Il fit ses préparatifs avec tant de secret que le Nonce, cependant toujours en éveil, n'apprit son

(1) *Mémoires*, dans la collection de Petitot. 1re série, tome 37, p. 452.
(2) Lettre du 17 juin 1589. *Venezia*, 28, f. 29.
(3) Lettre du 29 juillet, Ibid., 26 f. 681.

Digitized by Google

départ que peu d'heures avant qu'il n'eut lieu. Son courrier venait de partir, le secrétaire qui avait la clef du chiffre s'était éloigné, il fut donc obligé, pour ne pas manquer à son devoir d'informateur empressé, d'écrire en clair une courte dépêche qu'il allait confier à un homme sûr. Ceci se passait le 4 septembre. Il avisait le Secrétaire d'État que Joyeuse partait le soir même par mer, il se rendait à Lorette, où il passerait la fête du 8 (c'était alors la fête principale de la Santa Casa), puis il gagnerait Rome (1).

Il n'y passa guère plus d'un mois ; le 11 octobre l'Ambassadeur du Duc de Toscane annonçait son départ pour le lundi suivant (17 octobre). Le 24 il arrivait à Florence et repartait le lendemain matin pour aller saluer les princes en villégiature à la Maggia. De là il continuerait jusqu'à Gênes, où il pensait trouver facilement un passage pour aller par mer vers les confins de la Catalogne, afin de se retirer dans son diocèse de Narbonne (2). On l'y trouve effectivement dans le cours de Novembre.

Il est temps que nous retournions à Venise, où nous avons laissé Fr. Ange. On a souvent écrit qu'il y étudiait la théologie « sous la direction de l'éminent religieux que l'Église appelle aujourd'hui saint Laurent de Brindes » (3). Encore une légende sans fondement. Le Saint était peut-être à Venise quand notre Joyeuse y arriva, mais ce fut pour peu de temps, car au mois de juillet nous le trouvons dans la province de Naples ; au mois de janvier de l'année suivante, 1590, il était élu provincial de Toscane (4).

Pendant que notre religieux poursuivait le cours de ses études, vers la fin de l'année 1590, ou au commencement de la suivante, le P. Jérôme de Polizzi, vicaire général de l'Ordre, fit la visite de la province de Venise. De là il passa dans les autres provinces septentrionales de Brescia et de Milan, où il fut arrêté par une assez longue maladie. Quand il put reprendre son bâton de voyage, il entra dans la province de Gênes, qui comprenait alors tout le Piémont et la Ligurie. C'était au mois de septembre

(1) *Venezia*, 26, f. 729.

(2) Lettre de Niccolini au Grand Duc, ap. Desjardins, op. cit., — *Firenze*, 12 A, f. 208, lettre du 25 octobre.

(3) Apollinaire de Valence, tome II, p. 22, à la suite des derniers historiens du P. Ange et du V. Honoré de Paris.

(4) Pour la présence de S. Laurent à Naples voir la *Relatione del nascimento, vita et governo del P. f. Girolamo da Polizzi, Generale dell'Ordine de Frati Minori Capucini di S. Francesco*. MS des Archives de notre province de Bologne. Pour le second détail, Sisto da Pisa, *op. cit.*, p. 219.

Digitized by Google

1591. L'intention du P. Jérôme était de profiter de la première occasion pour passer en Espagne, faire la visite des premières maisons qui s'y fondaient alors, de là il remonterait vers la France. Aucune occasion ne se présentant le Général qui ne pouvait supporter l'air trop vif de notre couvent de Saint-Barnabé à Gênes, avait fixé sa résidence provisoire à Sestri Ponente, sur le bord de la mer.

Je vais maintenant laisser le P. Vincent de Polizzi, secrétaire du P. Jérôme et son biographe, nous raconter comment le P. Ange de Joyeuse fut appelé de Venise, où il achevait sa théologie, pour se rendre en Provence. C'est la réponse à la question que se posait le P. Apollinaire, comme il a été dit au commencement de ces pages.

« Pendant que le P. Général était occupé à la visite des provinces de Milan et de Gênes, la France entière était en armes pour combattre le Roi de Navarre. Dans la Provence en particulier, son Altesse le Duc de Savoie, gendre de Philippe II, beau-frère de Philippe III, roi d'Espagne, mari de la Sérénissime Infante Catherine, soutenait les armes à la main la cause des catholiques (1). A cette même époque le Gardien de notre couvent de Marseille était un religieux sicilien, simple prêtre sans grands talents, sauf celui de se capter la bienveillance des séculiers. Il était parvenu à se gagner la confiance du Duc et de la Duchesse de Savoie, et ils se servaient de lui pour diverses négociations assez délicates. Le Général, qui connaissait ce religieux pour ce qu'il valait, était assez ennuyé de ces manèges et, sur les informations qu'il avait reçues, craignait que tout cela ne finit pas à la satisfaction des personnages qui l'employaient, ni à l'honneur de la religion. Toutefois il fallait éviter de froisser leurs Altesses, tout en l'écartant adroitement. Le P. Jérôme trouva un prétexte pour le faire venir, avec l'intention bien arrêtée de ne plus le renvoyer à Marseille. Il arriva aussitôt, mais comme s'il eut deviné les projets du Général, il se fit accompagné de lettres très pressantes des Altesses susdites, suppliant le Supérieur de ne pas leur enlever ce Père, qui leur était si utile pour la cause catholique, la défense de la foi etc.

« Ces lettres ne manquèrent pas de causer quelque préoccupation au P. Jérôme, cependant elles ne le firent pas changer

(1) Charles Emmanuel I (1562-1630). Le désir d'agrandir ses États, aussi bien que le zèle de défendre la foi lui avait fait prendre les armes. Il avait même caressé un moment le projet de se faire élire roi de France.

Digitized by Google

d'avis, elles auraient eu plutôt un effet contraire. Il répondit donc à Leurs Altesses d'une façon négative, tout en couvrant son refus de bonnes raisons et l'accompagnant des offres les plus propres à les satisfaire. Il mettait tout l'Ordre à leur service et était disposé à leur accorder le religieux qu'elles voudraient pour les aider dans leurs saintes entreprises. Fort habilement il fit allusion au P. Ange de Joyeuse, dont la noblesse et les mérites étaient connus dans toute la France. Bref, cette réponse fut si agréable aux Ducs de Savoie qu'ils ne savaient comment lui témoigner leur reconnaissance. Elle s'accrut encore après que le P. Ange appelé de Venise, où il étudiait alors, eut été à Turin, saluer la Duchesse, avant de se rendre en Provence pour se mettre à la disposition du Duc. Je conserve précieusement comme souvenir les lettres de remercîments de Leurs Altesses, continue l'auteur de cette Notice, elles sont des mois d'octobre et novembre 1591 ».

La vie tranquille du couvent était finie pour le P. Ange de Joyeuse. Son appel en Provence allait toutefois lui ménager une occasion de rencontrer de nouveau son frère le Cardinal. Avant de transcrire la charmante anecdote que nous a laissée le P. Vincent de Polizzi, retournons un moment à Rome.

Sixte-Quint était mort le 27 août 1590. Après une courte vacance de dix-neuf jours, Urbain VII fut élu pour lui succéder, le 15 septembre. Il ne règna que douze jours et mourut le 28 du même mois. Le 5 décembre Grégoire XIII montait sur le trône de Saint-Pierre. Les événements s'étaient succédés si rapidement que le cardinal de Joyeuse n'assista à aucun de ces deux conclaves. Il avait dû revenir à Rome sous le pontificat de ce second Pape, qui mourut le 6 octobre 1591 ; tout au moins il y était à temps pour prendre part à l'élection d'Innocent IX, le 30 du même mois. C'est à son retour en France que se place notre anecdote.

« Le P. Ange était venu à Sestri voir le Général. Après quelques jours de repos, il partit un matin de bonne heure pour se rendre par mer à Savone et de là continuer sa route vers Turin, où l'attendait la Duchesse de Savoie. Le soir du même jour arriva le Cardinal, qui ayant su la présence de son frère à Gênes, avait couru la poste afin de l'y trouver avant son départ ; il ne voulait pas perdre cette occasion de le revoir, car il ne savait quand il le pourrait rencontrer de nouveau. On devine son chagrin en apprenant que le P. Ange était parti le matin. Il se

Digitized by Google

lamentait avec le P. Général : « Je ne le verrai donc pas ? Comment pourrais-je faire ? N'y aurait-il aucun remède ? » Le P. Jérôme ne savait que lui dire pour le consoler, alors je vins à son aide. « Monseigneur, lui dis-je, il y a encore un moyen. Que votre Éminence, avec les moyens dont elle dispose, fasse rejoindre le P. Ange demain matin, et il reviendra ». — « Il reviendra ? » demandait le Cardinal. — « Mais certainement, s'il voit une obédience que le P. Général ne vous refusera pas ».

« Sur l'heure on se met en quête d'une barque, on écrit l'obédience, ordonnant au P. Ange de revenir de suite, à cause de l'arrivée de son frère. Le Cardinal la remet lui-même au patron de la barque, en lui recommandant de faire vite et lui promettant un bon pourboire s'il lui ramenait son frère. Il partit aussitôt et le lendemain il ramenait le P. Ange. Quand le Cardinal fut averti que la barque était en vue, il se rendit sur le rivage, d'où il faisait de grands signes de joie à son frère ; mais son impatience de l'embrasser était si vive, qu'il ne put attendre que les marins l'eussent déposé à terre. Il alla au devant de lui, entra dans l'eau, se baignant non seulement les pieds, mais tout le bas de sa soutane rouge, afin de lui donner la main. Quand il fut à terre il le baisa plusieurs fois, l'appelant avec grande tendresse : « Père Ange, mon frère bien-aimé, Père Ange, mon frère ».

« J'avais accompagné le Cardinal, continue le P. Vincent, car le Général était retenu au lit et se tournant vers moi il me disait : « Père, comme il a bonne mine mon frère. Je suis convaincu que vous avez des égards pour lui. — Sans aucun doute, Monseigneur, nous lui donnons des choux, des oignons cuits, des fèves bouillies. C'est le pain de la grâce que ne lui ménage pas le Seigneur, c'est le bonheur d'être religieux et la paix de l'âme qui lui donnent cette mine superbe ».Alors le Cardinal me racontait qu'ils avaient été six ou sept frères et sœur ; cependant leur mère ne se préoccupait que du P. Ange, qui avait l'estomac si délicat qu'elle ne savait qu'inventer pour le nourrir (1). Ils restèrent quelques jours ensemble, achève le narrateur, et chacun d'eux repartit pour sa destination » (2).

Il est à croire qu'ils profitèrent de cette entrevue pour conférer des graves questions qui préoccupaient alors les Français, et le

(1) Ce détail vient confirmer ce que les historiens du P. Ange nous rapportent de la difficulté qu'il avait dû surmonter pour s'habituer à la vie austère des capucins.

(2) *Relatione della vita et governo*, etc.

Digitized by Google

Cardinal était à même de donner au P. Ange des informations et des directions précieuses pour sa nouvelle mission. Au chapitre de la province de Provence, célébré à Avignon le 17 avril 1592, notre religieux fut nommé gardien du couvent d'Arles. « Le R. P. Ange de Joyeuse gouverna le couvent depuis le dit chapitre jusques à la veille de Saint Jean-Baptiste de la même année 1592, qu'il partit pour aller voir M. Scipion de Joyeuse son frère, gouverneur de Languedoc » (1).

On sait le reste, Scipion de Joyeuse mourut dans les eaux du Tarn près de Villemur, le 19 octobre, et Ange, qui se préparait à repartir pour son couvent d'Arles, dut quitter le haire pour reprendre la cuirasse et se mettre à la tête des troupes de la Ligue en Languedoc. Il était alors à Toulouse près de son frère le Cardinal.

P. ÉDOUARD d'Alençon,
Archiviste général des fr. min. cap.

(1) *Annales des Capucins d'Arles*, citées par APOLLINAIRE DE VALENCE, II, p. 26.

Digitized by Google

LA CAUSALITÉ SACRAMENTELLE

D'APRÈS LE DOCTEUR SUBTIL

La causalité sacramentelle est un problème d'un réel intérêt qui, depuis des siècles, attire l'attention des théologiens et exerce leur sagacité. Multiples et variées, parfois même très ingénieuses, sont les théories proposées pour expliquer l'action sanctificatrice des sacrements de la Nouvelle Loi ; mais l'efficacité profonde et mystérieuse des rites sacramentels semble déjouer toutes les tentatives de solution et le débat est encore loin d'être périmé. Parmi les opinions dignes de considération, il en est une qui n'est pas toujours l'objet d'un exposé aussi fidèle que le réclame l'étude objective tant prônée par notre siècle : l'opinion du Docteur Subtil.

Ouvrez un manuel de dogmatique, un traité de théologie sacramentaire, même un ouvrage spécial sur la causalité sacramentelle. Très souvent on aura soin de vous avertir que Duns Scot rejette la causalité physique, ce qui est parfaitement conforme à la vérité. Puis, les uns vous apprendront qu'il enseigne la causalité morale, et, de fait, depuis le Concile de Trente les scotistes en foule l'ont plus ou moins heureusement interprété dans ce sens. D'autres diront très sommairement qu'il refuse aux sacrements toute causalité proprement dite, car pour lui les rites sacramentels sont de simples conditions voire même des occasions et par conséquent ne concourent pas positivement à la production de la grâce ; or cette dernière appréciation est fausse et témoigne pour le moins d'une connaissance superficielle de la doctrine du Subtil.

Exposer simplement la théorie scotiste sur la causalité sacramentelle en suivant pas à pas le Maître franciscain, tel est l'objet de la présente étude.

Digitized by Google

Dans ses commentaires d'Oxford, (1) Scot se pose deux questions touchant la causalité sacramentelle :

1° Est-il possible qu'un Sacrement, quelque parfait qu'il puisse être, ait une causalité active par rapport à la grâce ?

2° Y a-t-il dans les Sacrements une vertu surnaturelle ? (2)

Dans la solution de cette double question, il commence par exposer une opinion très répandue de son temps, celle de la *causalité physique dispositive*, qu'il honore d'une ample et solide réfutation, ensuite il propose et développe sa propre opinion. Telle sera aussi notre marche. Cependant, pour mieux nous orienter dans cette question,il ne sera pas inutile de donner préalablement quelques notions sur la causalité d'après Scot, tirées surtout de la question première de la première distinction.

Notions préliminaires.

Les termes « agent principal » et « instrument » sont susceptibles de diverses acceptions :

Agent principal peut signifier la cause qui agit indépendamment et à l'exclusion de toute cause supérieure : il est alors synonyme de Cause Première. Il signifie aussi toute cause qui agit en vertu d'une activité propre, intrinsèque, bien qu'elle soit subordonnée dans son action à une cause supérieure. C'est la cause seconde.

Instrument peut s'employer par opposition à la Cause absolument principale. Ainsi toutes les causes secondes peuvent être appelées des instruments. Si, au contraire, il s'entend par opposition à la cause seconde, alors on appelle instrument ce qui n'a pas en soi d'activité propre, même sous l'influence de l'agent principal, mais qui agit uniquement grâce au mouvement de celui qui s'en sert.

Tout instrument qui *agit*, au sens rigoureux du mot, doit avoir en soi une activité propre *permanente*, avant d'être mu par l'agent principal (telles les causes secondes) ; ou bien il doit recevoir, au moment où il est employé, une activité *transitoire* en vertu de laquelle il agit dans son ordre. De plus, l'instrument

(1) Ox. IV, d. I. q. 4 et 5. — cf. Rep. Par., ibid. q. 3 et 4.

(2) Dans les *Additions* de Paris cette deuxième question est ainsi formulée : Y a-t-il dans les Sacrements de la Nouvelle Loi une vertu qui soit de quelque façon cause de la création de la grâce dans l'âme ?

Digitized by Google

réellement actif peut agir en produisant soit le *terme principal* de l'action, soit une *disposition préalable* au terme. (1)

Cependant Scot penche à croire que les instruments d'art ne reçoivent pas d'activité intrinsèque lorsqu'ils sont mus par l'agent principal. Par eux-mêmes, en effet, ils n'ont qu'une certaine forme, certaines dimensions, etc., soit de simples aptitudes à tel ou tel usage. De l'agent principal ils ne reçoivent qu'un mouvement local. Par conséquent, ils sont passifs entre les mains de l'ouvrier qui seul est proprement actif. (2)

Puisque, selon le Docteur Subtil, la grâce est créée, (3) notons ici brièvement ce qu'il enseigne sur la cause instrumentale du créé. Aucune créature, dit-il, quelque parfaite qu'on la suppose, ne peut être cause instrumentale *productive* du créé. Quant à la causalité instrumentale *dispositive*, il faut distinguer : s'il n'existe aucun sujet dans lequel sera produit le terme de l'acte créateur, aucune opération préliminaire n'est possible ; si au contraire un sujet préexiste, par exemple le corps qui recevra l'âme, l'âme qui recevra la grâce, alors seulement une créature peut être cause instrumentable dispositive du créé. La fonction de cette causalité est de disposer non pas la cause principale mais le sujet qui recevra le terme produit par l'action divine. (4) Ainsi les parents, ainsi l'organisation de la matière sont causes dispositives de la création de l'âme humaine. C'est par analogie avec cette causalité dispositive que Duns Scot expliquera la causalité des sacrements.

Exposé de la causalité physique dispositive.

Certaine opinion, dit Scot, résout dans l'affirmative la double question que nous nous sommes posée plus haut.

1° Pour ce qui est de la première question, à savoir si les sacrements ont une causalité active par rapport à la création de la grâce, les tenants de cette opinion soutiennent qu'il faut absolument admettre que les sacrements de la Nouvelle Loi sont de quelque manière causes physiques de la grâce. Cette solution s'imposerait si l'on veut tenir compte des témoignages des Pères

(1) Ox., IV, d. I, q. 1, n. 26.

(2) Ibid., q. 4, n. 14.

(3) C'est aussi la doctrine de saint Bonaventure et de saint Thomas dans ses *Commentaires*. Ce dernier cependant, dans sa *Somme*, estime que le mot « créer » n'est pas heureux, vu que la grâce n'est qu'un accident.

(4) Ox., l. c., q. 1, n. 31. De Rerum Principio, q. 6, n. 20'

Digitized by Google

ainsi que de l'aphorisme : *Sacramenta Novæ Legis efficiunt quod figurant*. Il ne suffit donc pas de dire que les sacrements sont des causes *sine qua non*, car de pareilles causes, ne pouvant produire, ni l'effet principal, ni une disposition préalable à cet effet, ne dépasseraient pas de simples causes *per accidens*. Or. tant s'en faut que les sacrements soient de simples causes accidentelles : tout d'abord parce que cette étiquette ne se trouve pas dans la définition du sacrement et ensuite parce que ce qui est *per accidens* n'est pas du domaine de l'art. En outre, traitant *ex professo* des sacrements, c'est surtout de leur causalité par rapport à la grâce que parlent les Pères et c'est ainsi qu'ils distinguent les sacrements de la Nouvelle Loi de ceux de l'Ancienne. Si donc les sacrements de l'un et l'autre Testament ne faisaient que signifier la grâce, d'une manière plus ou moins parfaite, la différence qui les séparerait serait en raison de leur signification et non pas, comme l'insinuent les Pères, en raison de leur causalité.

Voici donc comment il faut concevoir la causalité sacramentelle. Puisqu'il s'agit de causalité efficiente, remarquons que la cause efficiente peut se distinguer : 1° *du côté de l'effet*, en cause *perfective* qui produit l'effet principal, et en cause *dispositive* qui produit une disposition préalable à l'effet principal ; 2° *du côté de la cause*, en cause *principale* et cause *instrumentale*. Ici il est question de causalité instrumentale. Or, l'instrument a une double action : une qui lui est propre, naturelle ; l'autre qui lui convient selon qu'il est mu par la cause principale et s'appelle action instrumentale. Quand il exerce cette dernière action il déploie aussi la première. Par l'action qui lui est communiquée, il atteint un effet supérieur à celui qu'il atteint par son action native, autrement il ne serait pas un instrument. Et l'effet qu'il atteint en vertu de l'action instrumentale, qui est réellement sienne en tant qu'il est mu, est quelquefois le terme même voulu par l'agent principal, parfois une simple disposition préalable au terme.

Ainsi en est-il des sacrements. L'eau par sa vertu naturelle a une opération native, comme humecter ou laver le corps. De plus, en tant qu'instrument de la divine miséricorde, elle a une opération ultérieure que Dieu lui communique. Cette opération ultérieure porte non pas sur la grâce, qu'elle ne saurait atteindre même sous l'influence de l'agent principal, mais suscite une disposition préalable à la grâce qui, dans certains sacrements, est le *caractère* sacramentel et dans les autres, un *ornement* de l'âme

Digitized by Google

proportionné au caractère. (1) Les sacrements par conséquent sont de véritables causes de la grâce, non pas des causes perfectives, ce qui est impossible, mais des causes dispositives qui effectuent une disposition préalable à la grâce.

Cette explication cadre admirablement bien avec les paroles du Maître des sentences qui dit que l'homme ne trouve pas la grâce dans les sacrements comme si elle était réellement produite par eux, mais parce que Dieu la produit par leur entremise. (2)

2° Quant à la seconde question, à savoir s'il existe dans les sacrements une vertu physique surnaturelle, les défenseurs de la causalité physique admettent que, dans le rite sacramentel, il y a une vertu surnaturelle qui ne consiste pas dans une certaine *ordonnance à l'effet ;* car vertu signifie toujours principe d'action et tout principe d'action est une forme absolue, une réalité physique. Quelle est donc la nature de cette vertu ? L'on s'en rend facilement compte, car toute vertu qui est principe d'action est toujours proportionnée à la cause qui agit. La cause principale agit selon les exigences de sa forme,conséquemment sa vertu active est une forme complète, une vertu permanente. L'instrument, au contraire, agit seulement en tant qu'il est mu par l'agent principal ; par voie de conséquence, il ne doit avoir qu'une vertu proportionnée au mouvement. Or le mouvement est un être incomplet, espèce d'être moyen entre la puissance et l'acte. Donc la vertu de l'instrument, comme telle, sera une qualité fugitive, transitoire, semblable à la vertu de l'air d'agir sur notre vue, en tant que l'air est un instrument mu par un corps. On a coutume d'appeler *intentions* ces êtres imparfaits et transitoires, tout comme on appelle intention de la couleur la vertu des ondulations fugaces qui modifient notre perception visuelle.

La vertu spirituelle dont les sacrements sont doués comme instruments est un être semblable, c'est-à-dire un être incomplet, intentionnel, qui traverse le rite sacramentel au moment où il est administré. Et si l'on objecte qu'une vertu surnaturelle ne peut être subjectée dans un corps, voici la réponse : Une vertu surnaturelle ne peut être subjectée dans un être corporel d'une manière permanente, *secundum esse completum ;* elle le peut parfaitement bien d'une manière transitoire, *secundum*

(1) Dans l'opinion que Scot expose ici, la disposition « *ornatus* » produite dans l'âme par le sacrement est une qualité physique, mais on ne saurait dire si elle est permanente ou précaire.

(2) Ox., l. c., q. 4. n. 2.

Digitized by Google

esse incompletum, à la manière d'une intention. Pour fournir un exemple on à l'embarras du choix. Ainsi, la parole sensible contient des intentions de notre esprit, puisque nos concepts s'expriment, s'extériorisent en quelque sorte par elle. De même, la vertu d'art est d'une certaine façon dans l'instrument mu par l'artisan. (1)

Réfutation de la causalité physique.

L'opinion, dont on vient de lire l'exposé, soulève de graves difficultés qui ne pouvaient échapper au regard pénétrant du Docteur Subtil, aussi lui apparaît-elle à plus d'un titre insuffisante et même insoutenable. Dans la réfutation qu'il en fait, son procédé est comme toujours rigoureusement méthodique.

1° A la première question : Les sacrements ont-ils une causalité active par rapport à la création de la grâce, Scot répond par un *non* catégorique. Ce rejet de la causalité physique est étayé de quatre arguments.

A) Le premier est puisé dans la *nature* même de la disposition préalable à la grâce.

Tout d'abord, il est à remarquer que la disposition à la grâce que l'on donne comme effet immédiat du sacrement, est produite par une action créatrice et, d'autre part, nous savons qu'aucune créature ne peut être cause instrumentale du créé. Que la disposition en question soit le terme d'un acte créateur, cela ressort de ce qu'elle est une forme surnaturelle. Or aucune force ne pourra faire jaillir une forme surnaturelle de la puissance naturelle de l'âme, bien que l'âme soit en puissance obédientielle à recevoir une semblable forme.

B) Un second argument est tiré de la *production instantanée* de la dite disposition. Cette disposition préalable est, comme la grâce elle-même, produite *in instanti*. Aucune raison valable en vérité, ni du côté de l'âme, ni du côté de la disposition, ne peut être alléguée pour prouver qu'elle est produite successivement. Or le sacrement est dans l'incapacité de produire physiquement *in instanti* l'effet en question. En effet son action naturelle ne peut se faire instantanément et, par conséquent, son

(1) Ox., l. c., q. 5, n.3. — Le Docteur Subtil ne nomme pas les défenseurs de cette opinion. On s'accorde pourtant à l'attribuer à l'Aquinate qui la défend dans ses Commentaires. Au dire de Hickey, c'est dans ce sens aussi que les anciens thomistes jusqu'à Cajetan ont expliqué la causalité sacramentelle *ad mentem S. Thomæ*.

Digitized by Google

action instrumentale, qu'il n'exerce qu'en émettant l'action naturelle, ne pourra non plus être instantanée. Si l'on affirme que c'est au premier instant que le sacrement produit physiquement son effet, le reste du rite sacramentel n'opérera rien physiquement. Dira-t-on, au contraire, qu'il agit physiquement au dernier instant, c'est également en vain ; car alors il n'existe plus physiquement.

C) Scot argumente en troisième lieu du sacrement de l'*Eucharistie*. Il démontre très subtilement que dans ce sacrement la causalité dispositive, telle qu'elle est défendue dans l'opinion précitée, ne saurait trouver son application, soit que l'on considère l'Eucharistie *in fieri* ou *in facto esse*. Cependant, comme le Docteur Subtil a ici en vue, non pas la production de la grâce, mais la transubstantiation, et comme nous nous bornons à la seule causalité des sacrements par rapport à la grâce, nous renvoyons aux Commentaires d'Oxford les lecteurs qui ne voudraient pas se priver d'un véritable régal intellectuel. (1)

D) Enfin, selon Scot, l'opinion contraire multiplie les entités physiques sans nécessité ; car la disposition préalable est absolument superflue.

Bien plus, une fois cette disposition admise, il faudrait par voie de conséquence admettre la reviviscence non seulement des trois sacrements qui impriment un caractère, mais aussi de tous les autres sacrements qui seraient reçus d'une manière infructueuse à cause de la mauvaise volonté du sujet, ce qui paraît invraisemblable. (2)

2° Après s'être débarrassé de l'entité physique que l'on plaçait dans l'âme, le Subtil s'attache à combattre l'autre entité dont on gratifiait le rite sacramentel. Donc, pour lui, la vertu surnaturelle du sacrement n'est pas d'ordre physique.

A) On peut se demander tout d'abord, *dans quel élément* du rite, cette vertu serait subjectée. Serait-ce dans la matière ? Dans la forme ?

Si elle est subjectée dans la matière du sacrement, cette vertu physique serait ou bien indivise, c'est-à-dire toute entière dans le tout et toute entière dans chaque partie, ou bien elle n'y serait toute entière que dans le tout et partiellement dans chaque partie. Or il est évident qu'elle n'y peut-être de la première manière, car parmi toutes les formes qui perfectionnent la matière,

(1) Ox., l. c., q. 4, n. 5.
(2) Ox., q. 4, n. 7.

Digitized by Google

seule la forme intellective est regardée comme douée d'une telle perfection ; elle ne peut pas non plus y être de la seconde manière, car elle s'étendrait alors accidentellement au sujet, ce qui est contraire à la nature d'une vertu spirituelle.

Dira-t-on que la vertu en question est subjectée dans la forme sacramentelle ? Mêmes inconvénients. Les formes sacramentelles sont composées de plusieurs paroles, d'où il suit qu'il y aurait dans chaque syllabe, ou bien une seule et même vertu ou bien une vertu différente. Dans la première hypothèse, on aurait le phénomène inouï et fantastique d'un accident voyageant de sujet en sujet. Dans l'autre alternative, la vertu sacramentelle ne serait pas une, puisque le sacrement consiste dans la formule intégrale. D'ailleurs une telle variété de vertus surnaturelles ne s'harmonise guère avec l'unité formelle du sacrement.

B) Une autre difficulté est de savoir *à quel moment* cette vertu serait produite. Est-ce avant l'emploi du rite sacramentel ? Dans ce cas, la production de la dite vertu tiendrait du miracle plutôt qu'elle ne serait l'effet d'un pacte conclu avec l'Église. Si au contraire c'est dans l'administration même du sacrement, il y aurait un grave inconvénient. Aucun instrument en effet n'est formellement apte à tel usage par le seul fait que quelqu'un s'en sert. L'aptitude de l'instrument précède l'emploi que l'on en fait et un instrument, qui ne serait pas préalablement adapté à tel effet, aurait beau être manié par un ouvrier habile, il ne produirait jamais l'effet désiré. (1)

Le Docteur Subtil effleure ici en passant un des points faibles de l'opinion adverse. Dans cette opinion, l'action propre du sacrement est zéro en fait de causalité physique, cependant que l'on avait érigé en principe que l'instrument ne peut exercer son action instrumentale sans déployer son action naturelle. En vain prétendrait-on que, en causant physiquement l'effet surnaturel, le sacrement exerce son action naturelle qui dans l'espèce est de symboliser la grâce ; car les deux actions seraient alors disparates : une naturelle qui serait d'ordre intentionnel, l'autre surnaturelle qui serait physique. Puis, comme l'action propre du sacrement n'atteint nullement l'effet surnaturel dans son entité physique, le rite sacramentel a beau vibrer sous un choc physique, il est plutôt un conducteur qu'une cause proprement dite : c'est le choc seul qui produit l'effet.

(1) Ox., l. c., q. 5, n, 8 ; et q. 1, n. 26.

Digitized by Google

c) De nouveau Scot a recours à sa maxime favorite : *Non sunt multiplicanda entia sine necessitate.* Ni la raison ni la foi, dit-il, n'exigent une interprétation aussi réaliste de la causalité sacramentelle.

d) Enfin il rejette les exemples que l'on avait apportés à l'appui de la thèse contraire. Pour ce qui est de l'exemple tiré du langage, il va sans dire que la parole sensible ne contient pas formellement les intentions logiques. Une parole, à laquelle on n'a imposé aucune signification, n'a en elle-même aucune intention et elle ne pourra suggérer à personne une intention quelconque, et quand un sens lui est imposé cette parole n'acquiert aucune forme absolue, aucune réalité physique, mais une simple vertu d'ordre intentionnel, la vertu de transmettre les intentions de l'âme. Tout au plus, pourra-t-on concéder qu'elle acquiert une *relation de raison.* En outre, la parole, en tant que signe remémoratif, ne cause pas en nous le concept, mais, en frappant nos oreilles, elle réveille seulement les concepts qui sommeillent dans notre âme.

Quant au deuxième exemple, il est peu probable qu'une vertu physique soit infusée aux outils chaque fois que l'artisan les applique à l'œuvre. (1)

Opinion du Docteur Subtil.

Après cette *pars destruens*, Duns Scot se met à construire. La théorie de la causalité physique dispositive était une construction chancelante, aussi le Subtil pouvait-il facilement la renverser. Voyons si la théorie scotiste est un édifice bien assis sur des fondements solides.

1° Voici comment le maître franciscain résout la première question et explique la causalité qu'il attribue aux sacrements de la Nouvelle Loi.

La nécessité des moyens pour atteindre une fin se mesure à la fin elle-même. Or la fin des sacrements, qui de l'aveu de tous est la grâce, peut être suffisamment obtenue par le rite sensible sans que celui-ci possède une activité proprement dite, soit par rapport à la grâce qu'il ne peut atteindre parce qu'elle est créée, soit par rapport à une disposition préalable, qui serait également l'objet d'un acte créateur. Donc une pareille activité ne doit pas

(1) Ox., l. c., q. 5, n. 10.

Digitized by Google

être attribuée au sacrement, puisqu'elle n'est ni nécessaire, ni même possible.

Mais, comment alors sauvegarder la doctrine des Pères, à savoir que les sacrements ne sont pas des causes accidentelles et que la grâce est réellement conférée par leur entremise ? Voici en deux mots la réponse : Toute disposition, qui nécessite ou exige une forme et qui ne joue pas le rôle de récipient, (1) peut en quelque sorte être appelée cause active ou cause instrumentale par rapport à la forme. Or le sacrement ou la réception du sacrement est une disposition semblable, disposition immédiate qui ne cause aucune entité physique intermédiaire entre soi et la grâce. Par conséquent le sacrement peut à bon droit être appelé cause active ou instrumentale par rapport à la grâce.

La majeure peut se prouver par un exemple et un raisonnement.

Voici l'exemple : Le mérite est regardé comme cause instrumentale de la récompense, bien qu'il ne cause pas activement soit la récompense dans son entité physique soit une disposition intermédiaire. C'est que le mérite est lui-même une disposition préalable à la récompense, disposition exigitive qui n'est nullement une fonction de réceptivité.

Quant au raisonnement, c'est un argument *ad hominem*. Le voici : La cause d'un effet premier ne peut, de ce chef, être appelée cause d'un effet ultérieur, à moins que l'effet premier ne soit cause à son tour de cet effet ultérieur, et cela dans le même ordre de causalité. Or, d'après les adversaires, la cause de la disposition préalable à la forme est, de ce seul chef, cause en quelque sorte de la forme elle-même ; et ainsi l'action de la disposition préalable se réduit à la cause efficiente. Le sacrement est donc cause efficiente de la grâce parce qu'il cause dans l'âme une entité physique qui exige la grâce. — Selon moi, dit Scot, la réception du sacrement est une disposition qui exige *ex opere operato* l'effet signifié par le rite sacramentel, non pas en vertu d'une forme active intrinsèque au rite, moyennant laquelle serait causée la grâce ou une disposition prochaine à la grâce, mais uniquement *en*

(1) Quand Scot dit : « quæ non est ratio receptivi », il vise sans doute la causalité dispositive à la création de l'âme. L'organisation de la matière postule et exige l'âme, mais elle a aussi une fonction de réceptivité. Elle demeure en effet après la création de l'âme et joue un rôle de cause matérielle. Le sacrement au contraire n'est nullement dans l'âme du sujet et de plus n'a qu'une existence transitoire.

Digitized by Google

vertu de l'assistance de Dieu qui crée la grâce infailliblement, nécessairement même, non pas d'une nécessité absolue, mais d'une nécessité qui découle de sa puissance ordonnée ; car il a disposé d'une manière universelle, ainsi qu'il l'a certifié à l'Église, que tout homme qui recevrait tel sacrement bénéficierait de l'effet signifié. Du reste il n'y a pas d'inconvénient à ce que le rite sacramentel atteigne seulement le corps de l'homme, tandis que la grâce est produite dans son âme, car il suffit que la disposition préalable à la forme (le sacrement) et la forme elle-même (la grâce) soient dans le même sujet intégral *in eodem supposito*, d'autant plus qu'il s'agit d'une disposition qui n'est pas naturelle au sujet. (1)

2° Quant à une vertu surnaturelle dans le sacrement, il n'est ni nécessaire ni même possible de concevoir l'existence d'une qualité qui soit une forme réelle. En effet une pareille entité ne pourrait rien créer dans l'âme, et elle ne serait elle-même causée régulièrement qu'en vertu d'un pacte de Dieu avec l'Église. D'ailleurs, sans tous ces intermédiaires superflus, tels qu'une motion physique dans le rite sacramentel et une disposition physique dans l'âme, il suffit d'admettre que le pacte divin est immédiat eu égard à la grâce.

Toutefois si, à cause de certains textes des Pères, l'on tient absolument au mot « vertu », on peut très bien admettre qu'il y a dans le sacrement une vertu surnaturelle, mais non pas d'ordre physique. Ainsi, on donne le nom de *vertu* au maximum de capacité : « Virtus uno modo est ultimum de potentia ». Or le maximum de capacité d'un signe pratique est de signifier efficacement, infailliblement. Par conséquent, il en sera de même du sacrement qui est un signe pratique. Le maximum de puissance pour un sacrement est donc d'avoir toujours avec soi infailliblement, nécessairement, pour ce qui est de sa part, l'effet qu'il signifie, en un mot d'exiger infailliblement la grâce. Dieu assiste le rite sacramentel de telle sorte que celui-ci soit un signe efficace de la grâce. En vertu de cette assistance divine le sacrement toujours et partout contient et confère infailliblement l'effet qu'il signifie, à moins qu'il n'y ait obstacle de la part du sujet. (2) L'on ne saurait concevoir un plus haut degré de capacité pour un signe pratique. (3)

(1) Ox., l. c., q. 4, n. 13.

(2) Rep. Par., IV, d. I, q. 4, n. 11.

(3) Entre les sacrements de l'Ancienne et ceux de la Nouvelle Loi, il y a une différence radicale. Seuls ces derniers causent la grâce comme signes efficaces.

Digitized by Google

On comprend dès lors que les sacrements sont de véritables *instruments* de la grâce. Étant donné, comme nous l'avons vu plus haut, que les instruments artificiels ne sont pas formellement actifs, mais possèdent seulement une aptitude à être employés pour une œuvre d'art, il appert que le sacrement, bien qu'il n'ait aucune vertu physique qui puisse atteindre la grâce, mérite cependant le nom d'instrument, car de par son institution divine, il est nécessairement qualifié pour exiger la grâce. Et que l'on ne dise pas qu'il n'y a pas parité, puisque tout instrument a besoin de recevoir, au moment où il est appliqué, de nouvelles énergies qui le rendent plus actif, tandis que dans cette hypothèse le sacrement ne reçoit aucune motion physique quand il est conféré ; car, pas n'est besoin d'une nouvelle vertu communiquée, puisque le rite sacramentellui-même, de par son institution divine, a une dignité si grande, une efficacité tellement ineffable qu'il joue lui-même le rôle d'une impulsion, ou plutôt il est comme un instrument à qui l'on a déjà imprimé un mouvement. Il suffit donc qu'il soit administré par le ministre pour qu'il exige la création de la grâce. (1)

Cette merveilleuse efficacité les sacrements la puisent dans les mérites de Jésus-Christ. Le théologien, qui, dans ses sublimes enseignements sur la primauté du Christ, revendiquait pour l'Homme-Dieu un sceptre et un trône capables de défier toutes les magnificences, ne pouvait, pas plus ici que partout ailleurs, Lui ménager des couronnes. Aussi, les sacrements, qui sont comme un rayonnement du Christ, sont, de par ses mérites infinis, les plus parfaits qui se puissent concevoir *tum in perfecte significando, tum in perfectam gratiam causando*. C'est par sa mort douloureuse sur la Croix que le Sauveur a mérité toutes les grâces qui nous sont conférées par l'entremise des sacrements. On se plaît à dire cependant que ceux-ci sont sortis de la blessure du Cœur de Jésus, parce que l'eau et le sang, qui en découlèrent, symbolise d'une manière bien vive le Baptême et l'Eucharistie, les deux principaux sacrements de notre sainte religion. (2)

Conclusion.

D'après le Docteur Subtil, les sacrements de la Nouvelle Loi

(1) Ox., l. c., q. 4, n. 15.
(2) Ibid., dist. II, q. 1,

Digitized by Google

sont donc des signes efficaces de la grâce. Institués par le Christ pour nous appliquer les fruits de sa Passion, ils contiennent et confèrent la grâce *ex opere operato*. Lors de leur institution, Dieu fit un *pacte* avec l'Église et lui donna l'assurance qu'il infuserait la grâce dans l'âme de tout sujet apte qui recevrait dignement le rite sacramentel. Toutefois le sacrement, ne pouvant atteindre la grâce dans sa réalité physique, ne peut être par conséquent ni cause physique principale, ni cause physique instrumentale productive de la grâce, soit en vertu de ses forces naturelles, soit en vertu d'énergies qui lui seraient divinement communiquées. Seule une puissance infinie peut la produire. Les sacrements néanmoins concourent à la création de la grâce, comme causes instrumentales dispositives, non pas en produisant dans l'âme du sujet une disposition physique qui exigerait la grâce, mais *en disposant le sujet* à la grâce par leur simple réception, le rite sacramentel étant par lui-même *un titre qui exige infailliblement la grâce*.

Ainsi les sacrements ne sont pas de simples *occasions* à la présence desquelles Dieu créerait la grâce, car dans l'économie actuelle ils sont les moyens ordinaires absolument requis pour obtenir la sanctification. Ils ne sont pas à proprement parler des *conditions*, puisqu'ils ont une véritable influence sur la production de la grâce, en ce qu'ils l'exigent positivement, et qu'ils disposent directement le sujet qui doit la recevoir. (1) D'après Scot, ils sont donc des *causes*, non pas des causes *accidentelles*, car loin de produire la grâce en dehors de l'intention divine, ils agissent en vertu de leur institution par le Christ et du pacte conclu entre Dieu et l'Église ; mais de *véritables* causes, des causes d'ordre plutôt *moral*, en prenant le mot « moral » dans un sens large, par opposition à la causalité physique, non pas dans un sens restreint qui signifierait que les sacrements déterminent réellement Dieu à créer la grâce, car, comme le dit Duns Scot, Dieu se détermine lui-même. « Sacramentum autem nullo modo est causa Deum determinans ad causandum effectum sibi proprium. » (2) Ils sont des causes *instrumentales dispositives*,

(1) Les défenseurs de la causalité physique n'ont pas manqué d'objecter que les sacrements, d'après Scot, sont réduits au rôle de simples conditions *sine qua non* ; qu'entre le sacrement et la grâce il n'y aurait qu'un rapport de concomitance et non pas de causalité. — A cela les scotistes répondent : Physiquement : oui ! Mais prouvez qu'il n'y a pas d'autre causalité proprement dite en dehors de la causalité physique.

(2) Ox., IV, d. 1, q. 5, n. 11. — Les savants Pères de Quaracchi estiment que le mot « moral » n'est pas très apte à qualifier cette opinion : « Pro influentia vero tantum

Digitized by Google

ayant une analogie avec la causalité des parents ou celle de l'organisation de la matière, par rapport à la création de l'âme. Cependant ils en diffèrent, car les parents causent une disposition préalable, et l'organisation de la matière joue un rôle de réceptivité ; tandis que les sacrements disposent le sujet, sans produire dans l'âme de réalité physique et, comme dispositions transitoires, ont une fonction de simple exigence et nullement de réceptivité.

Serait-ce dépasser la pensée du Maître que d'admettre avec S. E. le cardinal Billot que les sacrements confèrent au sujet un titre à la grâce. D'aucuns pourraient le penser puisque le Docteur franciscain rejette tout intermédiaire entre le sacrement et la grâce. Cependant il faut remarquer qu'il fait la guerre aux entités physiques de l'opinion adverse. (1) D'autre part, lorsqu'il argumente contre l'exemple tiré du phénomène de la parole, apporté pour prouver l'existence d'une vertu physique dans le sacrement, le Docteur Subtil, tout en soutenant que la parole en vertu du sens qui lui est imposé n'acquiert aucune réalité physique, concède néanmoins que l'on peut très bien dire qu'elle acquiert une *relation de raison*. On pourrait inférer de là qu'il ne se refuserait pas à admettre dans le sujet un titre à la grâce pourvu que ce titre fût une simple relation de raison. Bien plus, ne serait-ce pas logique de conclure que par le fait même que le sacrement dispose le sujet et nécessite la grâce, il effectue par là même une nécessité d'avoir la grâce : en d'autres termes, il confère au sujet un titre à la grâce. Ainsi le scotisme bénéficierait de la théorie ingénieuse de la causalité intentionnelle.

Cette causalité dispositive, selon Scot, se réduit à la causalité *efficiente*. Et de fait, les sacrements ont une véritable efficience directe sur le sujet qu'ils disposent. Quant à la grâce, qui d'après lui est créée, ne pouvant la produire, les sacrements l'exigent. Ils ont pour effet d'introduire la grâce dans l'âme. Impossible

morali (ut non satis apte dicitur) stat Scotus. » S. Bonav. vol. 4, p. 18. D'aucuns proposent le mot « intentionnel. » Cette terminologie n'est pas inconnue des scotistes. Ainsi Dupasquier, dans sa *Summa Philosophiæ Scholasticæ et Scotisticæ*, vol. 3, p. 304 sv., édition Padoue 1718, décrivant l'influence de la causalité morale instrumentale, dit : « Ista motio non est physica..... sed *intentionalis*. » Scot n'ayant pas donné à sa théorie de dénomination spéciale, on est libre de la qualifier de morale, ou intentionnelle, ou autrement, pourvu que l'on ne dénature pas la pensée du grand Docteur.

(1) Saint Thomas dans sa *Somme* débarrasse sa théorie de l'une des deux entités physiques, celle qu'on plaçait dans l'âme. C'était déjà un grand progrès.

Digitized by Google

de réduire cette causalité à la causalité finale ou à quelque autre causalité.

Bref, la théorie de la causalité sacramentelle proposée par le Docteur Subtil sauvegarde l'efficacité objective des sacrements de la Nouvelle Loi, réfute efficacement protestants et modernistes pour qui nos rites sacramentels ne sont que de simples symboles propres tout au plus à exciter notre foi ou à nous rappeler la présence bienfaisante du Créateur, échappe aux attaques du rationalisme qui nous reproche d'admettre dans les sacrements une sorte de vertu magique, et s'harmonise enfin avec les définitions du Concile de Trente qui ne voulait pas d'ailleurs trancher les débats agités au sein de la Scolastique. Pour Scot, nos sacrements, appartenant à la catégorie des signes et à la catégorie des causes, signifient, contiennent et confèrent la grâce autant qu'il est possible à un signe pratique de le faire.

ALBERT O'NEILL.

Digitized by Google

LES FÊTES DE LA CANONISATION
DE SAINT BERNARDIN DE SIENNE
A ROME EN 1450.

En cette année jubilaire 1913 il ne semble pas sans intérêt de rappeler quelques détails de cet autre jubilé de l'an 1450 dont le point culminant furent les fêtes de la canonisation de saint Bernardin de Sienne.

*
* *

Déjà, le premier jubilé que l'Église ait célébré, celui de l'an 1300, avait eu quelque chose de franciscain. Kraus remarque qu'il clôture ce treizième siècle « qui offrit à la postérité en la personne de saint François d'Assise et de sainte Élisabeth de Hongrie deux êtres exceptionnels, dans lesquels l'amour pour Dieu et pour les créatures jaillissait à flots plus abondants qu'il ne l'avait encore fait dans aucun cœur humain ».

La loi de pardon de l'an 1300 avait été un des jaillissements de cet amour ; elle était comme un prolongement de la pensée du *Poverello,* comme un élargissement de l'indulgence de la Portioncule, comme une mise en pratique, solide et puissante, de la pitié franciscaine.

De ce caractère franciscain nous trouvons un écho affaibli dans mille détails qui, au premier abord,semblent insignifiants. Que le lecteur qui visitera Florence ne manque pas en sortant du vieux sanctuaire franciscain de Santa-Croce de jeter un coup d'œil sur la troisième maison à droite de la *Via della Fogna*. Il y lira sur une plaque de marbre, posée là en l'an 1300 même « qu'en cette année le Saint-Sépulcre de N.-S. J.-C. qui était tombé au pouvoir des Sarrazins avait été reconquis par

Digitized by Google

les Tartares ; que, dans la même année le pape Boniface (VIII) avait fait rémission solennelle de tous péchés, fautes et peines, à tous ceux qui iraient à Rome ; que beaucoup de Tartares s'étaient rendus dans la Ville Éternelle pour gagner l'indulgence ; et que lui, Ugolino da Coreggio, podestat de Florence, s'y était rendu lui aussi en pèlerinage avec sa femme, et qu'à son retour il avait fait poser cette plaque *ad perpetuam memoriam* ». Si le lecteur, après avoir lu cette inscription, se souvient qu'en même temps que le siècle de saint François et de sainte Élisabeth, le treizième siècle est celui de Jean de Plan-Carpin et de Guillaume de Rubrouck ; que l'an 1300 est celui où l'épopée apostolique de Jean de Montcorvin bat son plein ; que la Tartarie est alors couverte de missions franciscaines ; il aura de la peine à se défendre de la pensée que ces Tartares qui sont venus à Rome des extrémités du monde ont quitté leurs steppes et traversé leurs déserts sous l'inspiration des fils spirituels du Pauvre d'Assise.

C'est un détail. Mais voici un fait immense. Dante, le tertiaire de génie, reçut au jubilé de l'an 1300 le choc d'où sortit la *Divine Comédie*. C'est à la date du vendredi-saint de l'an 1300 qu'il place la vision dont la *Divine Comédie* constitue le récit. C'est de là que part le développement intérieur, intellectuel, moral et religieux, qui est résumé aux deux premiers chants de l'*Enfer*. C'est alors que prend fin ce que l'on a appelé la période d'aberration du poète. C'est alors que commence sa vie nouvelle. C'est alors qu'il conçoit le projet de son divin poème : il plonge dans la lumière du jubilé et en est embrasé. Le protestant Gregorovius lui-même ne peut s'empêcher d'y reconnaître le rayon qui y tomba des hauteurs de l'an 1300. C'est alors que le poète constata le naufrage définitif de ses espérances humaines, et qu'il vit poindre à l'horizon de son âme l'idée de travailler à la réconciliation de l'humanité avec Dieu par la triple méditation des réalités de l'au-delà : l'Enfer, le Purgatoire et le Paradis. C'est alors qu'il esquissa les premiers traits de ce prodigieux sermon franciscain qu'est la *Divine Comédie*.

Et voilà pourquoi je dis que le jubilé de l'an 1300 avait été franciscain.

*
* *

Franciscain aussi, par mille détails et par des événements

Digitized by Google

considérables, devait être le jubilé de l'an 1450 dont il faut maintenant parler.

Le 19 janvier 1449 le siennois Nelli écrit de Rome à son gouvernement ces quelques lignes : « Sa Sainteté Nicolas V a chanté aujourd'hui la messe du Saint-Esprit dans l'église Saint-Pierre ; il a fait lire ensuite une bulle dans laquelle il passe en revue tous les jubilés qui ont été promulgués depuis le Prince des Apôtres jusqu'à nos jours ; puis il a proclamé lui-même solennellement la même indulgence et il a statué qu'elle se gagnerait à partir de la Noël prochaine ».

Cette nouvelle annoncée ainsi à la ville de saint Bernardin de Sienne en quelques lignes, suscita dans le monde entier un enthousiasme dont nous ne pouvons nous faire aucune idée : « C'est maintenant, ô Seigneur, s'écrie le suisse Hemmerlin, c'est maintenant que, conformément à ta parole, tu peux laisser aller en paix ton serviteur, car mes yeux ont vu l'approche glorieuse du salut ! Oui, je le sais en vérité, voici venir le temps si ardemment souhaité, voici venir le jour du salut ! Car, au-delà de tout ce que la terre a de bon et de beau vont les jours éclatants de ton jubilé ! O profondeur de la richesse, de la sagesse et de l'intelligence du Très-Haut, combien incompréhensibles sont tes desseins, combien inscrutables tes chemins ! Seigneur, toi dont la miséricorde est sans limite, achève en nous l'œuvre de ta grâce, afin que, de même que tu as rempli l'attente du vieillard Siméon et qu'il n'a pas vu la mort avant d'avoir été jugé digne de voir le Messie, de même nous ne voyions pas non plus la mort avant d'avoir goûté joyeusement aux bienfaits de ton jubilé, — de ton jubilé bienfaisant et inexprimablement heureux ! »

Ces sentiments du suisse Hemmerlin étaient ceux de l'univers tout entier. En France, en Allemagne, en Espagne, en Portugal, en Grèce, en Arménie, en Dalmatie, il se produisait comme un glissement général vers Rome. Chacun faisait son testament et voulait partir. Les religieux suivaient l'impulsion universelle. Tous ils brûlaient de quitter leur couvent et de prendre leur point de direction sur la Ville Éternelle. Le supérieur refusait-il, le religieux en appelait à Rome. Et Rome répondait que « l'obéissance vaut mieux que l'indulgence ». Cette impatience de migration se manifestait dans les couvents franciscains comme dans tous les autres. Glassberger note que « en cette année 1449 beaucoup des plus anciens frères du couvent

Digitized by Google

de Nüremberg désiraient avec ardeur se rendre l'année suivante à Rome à cause du jubilé ; les supérieurs, voulant empêcher cet exode, supplièrent le pape Nicolas de leur accorder la faveur de pouvoir gagner l'indulgence jubilaire sans sortir du couvent. » L'autorisation demandée fut accordée, et les frères de Nüremberg restèrent dans leur cloître ; mais partout ailleurs la migration vers l'atrium de Saint-Pierre, vers la fontaine de la Pigna, vers ses paons et vers la mosaïque de Giotto, prenait des proportions fantastiques. Un contemporain compare ces troupes innombrables se hâtant vers la Ville Éternelle, à des armées de fourmis en marche : « Jamais, écrit Cristoforo a Soldo, jamais on n'avait même ouï parler d'une foule aussi considérable. »

*
* *

Cependant, l'émoi était pour une tout autre raison encore dans les cœurs franciscains. Fr. Bernardin de Sienne, le saint le plus populaire que l'Italie ait eu depuis François d'Assise, était mort à Aquila le 20 mai 1444. Le sourire n'était pas éteint sur ses lèvres que Sienne demandait à Rome sa canonisation. Mais les contretemps devaient s'accumuler devant elle. Le procès avait commencé immédiatement ; les cardinaux Niccolo Acciapacci, Estouteville, Alberto de Albertis, avaient été chargés de le diriger. Les enquêtes habituelles furent menées d'abord avec ardeur ; les miracles que le Saint avait faits pendant sa vie, ceux plus éclatants encore qu'il avait faits après sa mort, abondaient ; on comptait, disait-on, par dizaines les morts qu'il avait ressuscités ; en même temps les ambassadeurs de Sienne et d'Aquila, les deux villes les plus intéressées à la marche rapide des choses, intervenaient ; et cependant, au gré des impatients, il semblait que rien n'avançât. Les imaginations cependant, travaillaient ; on croyait voir partout des menées sourdes contre la gloire posthume du Saint. Le souvenir des vieilles luttes renaissait dans les esprits. Eugène IV qui occupait alors le trône de Pierre, était plein de bonne volonté mais sa santé était gravement atteinte et les choses s'en ressentaient. Les lettres de l'abbé de Saint-Galgano qui représentait alors la République de Sienne à Rome sont caractéristiques à ce sujet. Le 19 janvier 1447 il écrit : « Quant à la canonisation du bienheureux Bernardin il ne s'est rien passé de nouveau parce que Sa Sainteté n'est pas en bonne santé depuis plusieurs jours déjà. Mais maintenant,

Digitized by Google

grâce à Dieu, il est hors de danger et sa convalescence est en bonne voie. Il faudrait pour activer les choses, demander la nomination d'un autre cardinal à la place de Niccolo Acciapacci (qui venait d'être banni), car sans lui les commissaires ne veulent rien faire... » Quatre jours après, nouvelle lettre, où l'impossibilité de faire momentanément quoi que ce soit est de nouveau affirmée : « Sa Sainteté donne peu d'audiences, parce qu'elle est encore faible et qu'elle est occupée à régler des affaires urgentes qui ne peuvent pas attendre sans les plus graves inconvénients ». Le 11 février l'espoir revient : « Sa Sainteté va de mieux en mieux, écrit l'abbé de Saint-Galgano ; hier elle a pu tenir un consistoire au cours duquel furent faites plusieurs promotions ; la fièvre a complètement disparu, mais Sa Sainteté est encore bien faible... » Nouvelle lettre le 14 : « Sa Sainteté a eu une faiblesse, accompagnée de convulsions ; la fièvre est revenue et les médecins craignent pour la vie du patient s'il ne se produit pas un mieux immédiat. » Nouvelles lettres encore les 16, 18 et 20 février. Le 23 février Eugène IV meurt, Nicolas V le remplace sur le trône pontifical, et dès le 17 juin charge les cardinaux de Tagliacozzo, Estouteville et Pietro Barbo de mener définitivement le procès de canonisation.

Mais le cardinal de Tagliacozzo meurt et est remplacé par Bessarion. Angelo Capranica, évêque de Rieti, est enfin envoyé dans diverses villes où Bernardin a séjourné, pour y informer de ses miracles. Il passe notamment à Aquila, où le corps de Bernardin de Sienne est déposé provisoirement dans l'église des Conventuels et confié à la garde de quelques religieux de l'observance qui avaient été ses compagnons pendant sa vie. Treize morts, dit-on, ont été ressuscités par son intercession. « Au temps de l'indulgence de Sainte-Marie de Collemadio, écrit le bienheureux Bernardin de Fossa, je fus présent à l'enquête sur deux des morts qui avaient été ressuscités par la puissance divine sur l'intercession de saint Bernardin. L'un était présent, c'était un petit garçon de cinq ans, du comté d'Aquila ; l'autre était une petite fille du même âge, de Reggio. »

Et malgré tout, le pape ne promettait toujours pas formellement la canonisation. Un bruit vague courait que les ennemis de Bernardin de Sienne l'emportaient. Ils l'ont persécuté pendant sa vie, répétait-on, ils continuent à le persécuter après sa mort. Saint Jean de Capistran avait pris en mains, avec sa fougue habituelle, les intérêts posthumes de son frère en religion.

Digitized by Google

Se trouvant à Aquila, il se levait, dit-on, la nuit, s'approchait du sépulcre provisoire où reposait son père spirituel, et, du milieu des ténèbres, lui tenait ce langage : « Tu vois les difficultés de l'entreprise que nous poursuivons pour toi. Tu sais quelle serait ma confusion si je ne réussissais pas, et quel scandale pour les âmes ! Bernardin, quand, pendant ta vie j'étais ton supérieur, tu m'obéissais, et avec sollicitude ; eh bien ! je te demande aujourd'hui une nouvelle preuve de ta soumission. Au nom de la sainte obéissance et par la vertu de l'Esprit-Saint, je te commande, si tu peux quelque chose auprès du Seigneur, de faire des miracles ! » Et les miracles se faisaient. Mais l'annonce de la canonisation ne venait pas.

Et ainsi dans les Abruzzes, en Pologne, au Maroc, en Russie, en France, en Allemagne, en Espagne, partout d'où affluaient les pèlerins, un même émoi agitait les fils du Poverello : « Le procès se terminera-t-il à temps pour coïncider avec les splendeurs du jubilé ? Ces deux gloires n'en formeront-elles qu'une autour de l'apôtre de l'Italie, ou bien les choses seront-elles ainsi indéfiniment remises ? »

*
* *

Les fêtes du jubilé étaient en effet commencées. Le 24 décembre 1449, Nicolas V avait procédé solennellement à l'ouverture de la *porte sainte* à Saint-Jean de Latran. La foule était partout prodigieuse. S'il faut en croire Enea Silvio Piccolomini plus de 40.000 pèlerins visitaient journellement les quatre églises de Rome. De Saint-Pierre à Saint-Paul, du Latran à Sainte-Marie Majeure coulait un flot ininterrompu d'hommes, de femmes et d'enfants de toute race et de toute nationalité. Le marchand florentin Giovanni Ruccellai qui prenait, lui aussi, part aux exercices de l'*Anno Santo*, nous a laissé quelques notes brèves sur ses impressions de pèlerinage. Elles ont un parfum de simplicité qui charme. A Saint-Pierre ce qui le frappe autant, je devrais peut-être dire plus, que les innombrables autels, que les monuments, que le pavé de marbre, que les mosaïques, que les colonnes du *ciborium*, ce sont « deux recluses, emmurées dans deux pilastres qui donnent sur les couloirs par lesquels on se rend de Saint-André et de Sainte-Pétronille à la Basilique ; leur recluserie n'a qu'une seule ouverture, le guichet par où on leur passe à manger ». A Sainte-Constance il note les superbes mo-

Digitized by Google

saïques de l'époque Constantinienne et à Saint-Jean de Latran les peintures de Giotto. Au Vatican, ce sont les travaux de Nicolas V, ses jardins et leurs jets d'eau qui attirent son attention. Il fait mention aussi du palais en style renaissance que le cardinal d'Estouteville vient de se faire construire et il suit la voie Appienne jusqu'au tombeau de Cecilia Metella. Il a un mot pour la masse prodigieuse des thermes de Dioclétien, pour la catacombe de Callixte et pour « les trésors innombrables qui doivent encore rester enfouis sous le terre-plein du Pincio ». Mais ce qui fait vibrer par dessus tout son âme de chrétien, ce sont les souvenirs religieux, les reliques, les innombrables sanctuaires, la Rome chrétienne en un mot, pour laquelle lui et ses innombrables compagnons de pèlerinage ont pris le bourdon.

Toutes les prévisions de succès avaient été dépassées, toutes les mesures prises se montraient insuffisantes. Le manque de vivres se faisait sentir. Pour loger le flot toujours plus dense des arrivants, les 1022 hôtelleries et le grand nombre de maisons de familles que Giovanni Ruccellai avait comptées dans la Ville Éternelle, ne suffisaient pas. Toutes les maisons de Rome se convertissaient maintenant en hôtelleries, mais en vain. « Les pèlerins, écrit un contemporain, suppliaient au nom de Dieu qu'on voulut bien les recevoir contre bonne rémunération, mais la chose était impossible et ils étaient forcés de passer la nuit en plein air ». Plusieurs périrent de froid. Le pape suivait lui-même, pieds nus, les processions : « Sa Sainteté, écrit Pierre de Beriguci, ambassadeur de Sienne, prend part presque tous les jours aux exercices des stations et il est d'autant plus difficile d'obtenir d'elle une audience que le peu de temps qui lui reste est pris par les cardinaux ». Et l'affaire de la canonisation de saint Bernardin de Sienne restait en suspens.

*
* *

Cependant, pour le carême, le pape avait désigné comme prédicateurs des franciscains dans la plupart des églises de Rome. Par une circonstance qui semblait inexplicable le flot des pèlerins avait subitement tari. On eût pu croire au commencement du carême, que le jubilé fût oublié de la chrétienté. Rome avait repris son aspect à peu près normal de grande ville de province ; quand subitement, vers la troisième semaine, les pèlerins

Digitized by Google

arrivèrent en quantité prodigieuse. On se pressa dès lors autour des chaires. C'est à ces dernières semaines de carême que doit penser un contemporain quand il écrit : « Si tu voulais aller à Saint-Pierre, cela était impossible à cause de la foule qui remplissait les rues ; et ainsi il arrivait souvent que Saint-Paul, Saint-Jean-de-Latran, Sainte-Marie-Majeure, tout Rome était rempli de dévots au point qu'il était impossible de circuler ». Et il semble qu'au milieu de ce succès prodigieux le temps matériel manquât au Sacré-Collège pour songer au procès toujours pendant « pour lequel, écrit le bienheureux Bernardin de Fossa, quatre mille ducats avaient été dépensés, sans qu'aucune certitude ait pû être obtenue ». Subitement, un coup de théâtre se produit. Le Pape mande auprès de lui saint Jean de Capistran : « Il lui adressa un long discours, continue Bernardin de Fossa, tint son esprit en suspens, paraissait toujours devoir conclure par la négative, et enfin conclut en annonçant que la canonisation allait avoir lieu. Alors le pauvre petit fr. Jean se mit à pleurer à chaudes larmes devant le Souverain Pontife et celui-ci lui dit : « Frère Jean ! tu as eu peur » à quoi le frère répondit : « En vérité, jamais je n'ai eu une telle peur qu'il ne soit canonisé. »

Et le 26 février Pierre de Beriguci écrit au gouvernement de Sienne : « Sa Sainteté m'a dit être disposée à canoniser le bienheureux Bernardin à la prochaine Pentecôte, et cela, pour sa plus grande gloire, parce que le chapitre général des Frères-Mineurs se tiendra ici à cette époque et que plus de 3000 frères y assisteront. »

*
* *

Les fêtes de la canonisation du grand Saint populaire de Sienne sont enfin fixées au dimanche de la Pentecôte, 24 mai 1450. Les Frères-Mineurs étaient accourus en foule, ils étaient 3800 disent les uns, plus de cinq mille disent les autres. Les simples fidèles étaient si nombreux que, malgré toutes les précautions prises, les vivres recommençaient à manquer à Rome. Dans les autres villes d'Italie, l'argent avait disparu « car toutes les espèces monnayées coulaient vers Rome ». Le concours du peuple à la cérémonie promettait d'être formidable. Tout ce que l'on avait pu s'imaginer allait être dépassé. La canonisation de l'apôtre du Saint Nom de Jésus devait être l'apogée

Digitized by Google

triomphale de ces inoubliables assises de la chrétienté, quand un hôte aussi inattendu que peu désiré fit son entrée dans la Ville Éternelle. Lisez, pour vous renseigner, cette page détachée du journal du chroniqueur romain Paolo di Benedetto di Cola dello Mastro qui reprend tous ces évènements de plus haut : « Je me souviens, écrit-il, que dès le commencement du mois de décembre de l'année 1449 beaucoup de peuple était venu à Rome pour le jubilé ! Les pèlerins devaient visiter les quatre églises principales, les Romains chaque jour pendant un mois, les Italiens pendant quinze jours, les gens d'outre-monts pendant huit jours. Mais les pèlerins se présentèrent en telle masse que les moulins et les boulangeries étaient insuffisants pour fournir aux besoins d'une semblable multitude. Et tous les jours le nombre des pèlerins augmentait, si bien que le Pape se vit forcé d'ordonner que le voile de sainte Véronique et les chefs des apôtres Pierre et Paul fussent exposés tous les samedis à la vénération des fidèles ; les autres reliques des églises de Rome devaient être visibles tous les jours. Tous les dimanches le Pape donnait la bénédiction solennelle à Saint-Pierre. Comme, par suite de l'affluence ininterrompue et sans cesse grandissante de nouveaux arrivants, le manque des choses les plus nécessaires à l'existence se faisait de plus en plus sentir, le Pape décida que tout pèlerin qui, après avoir humblement confessé ses péchés, visiterait les églises pendant trois jours, gagnerait l'indulgence plénière. Cette grande affluence de pèlerins dura de Noël à la fin janvier. Puis, il se produisit un temps d'arrêt si notable que tous les hôteliers se plaignaient. Et déjà chacun croyait que les arrivées allaient cesser, quand, au milieu du carême, une si grande foule de pèlerins parut que, par beau temps, toutes les vignes étaient pleines de gens qui n'avaient pas trouvé de gîte ailleurs. Pendant la Semaine-Sainte le nombre de ceux qui venaient de Saint-Pierre ou qui s'y rendaient était si prodigieux que le passage sur le pont du Tibre se prolongeait jusqu'à la seconde et à la troisième heure de la nuit. Les remous de la foule y étaient si furieux que les soldats du Château Saint-Ange auxquels se joignaient quelques jeunes gens de bonne volonté, dont j'étais souvent, étaient forcés d'accourir en toute hâte, pour canaliser la foule au moyen de perches, et éviter ainsi les plus grands malheurs. Pendant la nuit on voyait beaucoup de pauvres pèlerins dormir sous des portiques, d'autres errer çà et là à la recherche d'un père, d'un fils, d'amis qu'ils avaient perdus,

Digitized by Google

et c'était là un spectacle lamentable. Et cela dura jusqu'au jour de l'Ascension. Alors le nombre des pèlerins tomba, car la peste s'était déclarée. Les hommes mouraient en masse, les pèlerins surtout. Toutes les églises, tous les hôpitaux étaient pleins de malades et de mourants ; on les voyait, dans les rues, tomber en tas les uns sur les autres, comme des chiens. De tous ceux qui, à travers mille fatigues, brûlés par la chaleur et couverts de poussière, gagnaient la ville, des multitudes innombrables tombaient, fauchés par le terrible fléau ; le long des routes, on ne voyait que des tombeaux. »

C'est au milieu de cette ville, où l'on commençait à percevoir partout le frôlement sinistre de la mort, que se déroulèrent, enfin, le 24 mai 1450, les solennités de la canonisation de saint Bernardin de Sienne. Il y avait exactement un demi-siècle qu'en l'an 1400 la peste avait fait, pour la troisième fois, son entrée dans la ville de Sienne. Les hôpitaux y regorgeaient de malades, infirmiers et infirmières tombaient les uns après les autres, fauchés par le fléau, le grand hôpital della Scala ressemblait à une nécropole, et son directeur, Giovanni Landaroni, impuissant à soulager tant de misère, sentait s'éteindre dans son cœur la flamme de son courage. Le désespoir s'emparait des plus forts ; tout semblait perdu quand un adolescent, un enfant de vingt ans, vint demander qu'on lui permit en grâce de vouer ses soins aux pestiférés. Il était accompagné de quelques amis qui voulaient partager son sort. Un, deux, trois, quatre de ceux-ci meurent ; d'autres les remplacent. La ville s'étonne, s'émeut, se passionne pour cette troupe qui semble tombée du ciel. Celui qui en est l'âme c'est l'enfant de vingt ans, au regard clair et doux, au sourire angélique, qui s'est mis à leur tête et qu'on appelle dans le monde le cavalier Albizzeschi. Et c'est ce cavalier Albizzeschi, devenu dans le cloître Fr. Bernardin de Sienne, qu'aujourd'hui, au milieu des sombres attaques de la peste qui renaît, Rome met sur ses autels !

Les cérémonies eurent un éclat extraordinaire. Quatorze cardinaux, quarante-quatre évêques et un nombre prodigieux de Frères-Mineurs y assistaient. La tête de la procession organisée par ces derniers entrait à Saint-Pierre que la queue en était encore à l'Ara-Cœli. Saint-Jean de Capistran, le bienheureux Jacques de la Marche, saint Didace d'Alcala, le bienheureux Bernardin de Fossa étaient là. Auprès d'eux on se montrait les ambassadeurs de Sienne et d'Aquila. L'enthousiasme

Digitized by Google

de la foule, écrit Dati, avait quelque chose de divin. La basilique était éblouissante de lumières ; les Siennois et les habitants d'Aquila avaient fourni une prodigieuse quantité de torches, de cierges et de lampes qui, jointes à celles qui ornaient ordinairement le sanctuaire, incendiaient littéralement l'immense vaisseau. Le long des colonnes pendaient des toiles ornées de portraits du Saint. Sur une haute estrade, au milieu, le trône du pape : « C'était, s'écrie Dati, quelque chose d'admirable ! » Les ornements pontificaux et ceux des cardinaux avaient été fournis par les villes de Sienne et d'Aquila ; ils avaient coûté la somme énorme pour l'époque de sept mille ducats. Avec ces splendeurs de féerie contrastait la bure grise des Mineurs et les petits dons charmants, une paire de tourterelles, deux colombes, un couple de poulets, qui avaient été faits conformément à la tradition. Le pape prononça lui-même le panégyrique du Saint dans une langue dont on admira l'élégance. Il avait tenu à écrire de sa propre main la bulle de canonisation. La cérémonie était splendide ; tout le monde déclarait que jamais bienheureux n'avait été inscrit au catalogue des Saints avec une gloire semblable. Une foule immense, presqu'incroyable, s'écrasait entre les murs de la basilique ; c'était une masse serrée, compacte, effrayante, quelque chose de surhumain : « De ma vie, écrit le bienheureux Bernardin de Fossa, je n'ai passé une journée aussi angoissante. J'étais entré dans la Basilique, mais une fois entré je ne pus plus en sortir, tellement elle était pleine. Italiens, français, catalans, espagnols, hongrois, bourguignons, religieux ou séculiers, moines ou ermites, hommes de toute catégorie, nous étions pêle-mêle serrés les uns contre les autres au point que personne ne pouvait se mouvoir mais que nous étions tous mus ensemble, d'un seul mouvement, comme une masse, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, si bien que nous pensions tous rendre l'âme de fatigue ». Commencée au point du jour, la cérémonie ne se termina qu'aux approches de vêpres. Et les privilégiés qui avaient pu entrer dans la Basilique eurent en sortant l'étonnement de constater qu'une foule aussi dense qu'à l'intérieur couvrait les places, les rues, les toits, les vignes, tous les endroits d'où l'on pouvait apercevoir quoique ce fut de la scène prodigieuse, qu'elle débordait dans les champs, et se coagulait en masses immenses sur les crêtes lointaines des fortifications. « Ce que représentait une semblable multitude dépasse toute estimation », écrit Dati.

Digitized by Google

*
* *

Et cependant, ce n'est pas là ce qu'il y eut de plus admirable dans la chose. Ce qu'il y eut de plus admirable, ce fut ce qui suivit la fête.

La peste, maintenant, faisait rage. Et la peste, c'est la mise à nu, non pas de nos misères physiques ; cela, ce n'est rien ; mais de nos lèpres morales. Rappelez-vous la peste de Florence de 1348 : les fuites éperdues devant le fléau, les terreurs folles, les lâchetés monstrueuses, les abandons qui font frémir, le frère, la sœur, le mari qui l'œil sec, froidement, quittent le frère, la sœur, le mari au bras duquel ils viennent d'apercevoir la tache révélatrice ; c'est l'agonie solitaire, dans le coin où vous êtes tombé, sans une main compatissante pour vous relever, pour essuyer la sueur qui perle de votre front ; c'est la mort annoncée aux voisins par la seule pestilence du cadavre ; c'est l'enterrement furtif, sinistre, où le mort est porté en courant à sa dernière demeure, sans parents, sans amis pour le suivre, sans cierges aussi, où les porteurs ont l'air de voleurs, où l'on semble vouloir escamoter le cadavre ; c'est le corps jeté n'importe où, dans le premier trou que l'on rencontre, dans la sépulture du voisin ou d'un inconnu ; c'est la fosse commune qui regorge, qui gagne la place publique, qui gagne le portique, qui gagne les couloirs des maisons, où les cadavres pourrissent sans sépulture, parce que la lâcheté est devenue féroce et qu'un égoïsme hideux semble maintenant dominer l'univers. En un mot, c'est l'étalage sous le soleil, à nu, de toutes les faiblesses humaines, c'est l'enfer sur la terre.

Eh bien ! au milieu de cet enfer, il y eut un paradis.

Au couvent de l'Ara-Cœli huit cents Mineurs étaient entassés. Les privations et les fatigues de la route, l'étroitesse du local avaient fait d'eux une proie toute désignée ; le fléau décuplait ses ravages dans leurs rangs, fondait sur eux en rafales. Chaque jour des dizaines parmi eux constataient à leur aîne ou à leur aisselle l'apparition de la terrible turgescence ; dès lors ni médecin ni remède, rien n'y faisait ; le bubon croissait, se développait, devenait gros comme un œuf et finissait par envahir le corps tout entier ; ou bien c'étaient des taches livides qui couvraient les bras, les jambes, les mains, les pieds, la poitrine, de leurs sinistres maculatures. Dans les deux cas, le résultat était le même :

Digitized by Google

le troisième jour on mourait. On mourait, après avoir contaminé par son haleine, par son attouchement, par la bure que l'on portait, le frère qui vous soignait. Pour me servir de l'expression de l'historien par excellence de la peste : « la contagion gagnait de proche en proche comme le feu, des fagots oints d'huile ». Mais en vain. Une fois la porte du couvent franchie, celui qui, sortant de l'abîme de désespoir qu'étaient alors les rues de Rome, avait poussé cette pauvre clôture, entrait dans un oasis de paix et de sérénité. Sous la main de saint Didace d'Alcala, une floraison miraculeuse d'ordre, de calme, de charité, de renoncement, d'oubli de soi-même, d'héroïsme simple et souriant avait levé là. Au milieu des frères mourant en masse, c'était le renouvellement des prodiges que cinquante ans auparavant saint Bernardin de Sienne lui-même avait fait éclore dans le charnier de l'hôpital de la Scala Santa ; c'était le démenti le plus éclatant donné à toutes les faiblesses humaines, c'était la glorification, l'exaltation la plus merveilleuse de tout ce que la grâce peut produire de vertus dans ce roseau toujours brisé qu'est l'homme. C'était, je le répète, le paradis.

Et si l'étranger, ravi de ce spectacle, poussait plus loin et pénétrait dans la seconde cour du couvent, il voyait cet autre spectacle, plus étonnant peut-être encore que le premier : au milieu d'une ville courbée sous la férocité de l'épidémie, paralysée par l'épouvante, où toutes les digues s'ouvraient à toutes les lâchetés, d'une ville hébétée par le désastre, où l'homme fuyait l'homme, où tous les ressorts, sauf celui de la crainte, étaient détendus, d'une ville morte, en un mot, qui s'abandonnait, il voyait, là, au sommet le plus élevé de l'Ara-Cœli, entre ciel et terre, l'activité joyeuse des frères creusant paisiblement une citerne au milieu du cloître ensoleillé de leur maison et travaillant comme on travaillait à la Portioncule du temps de François !

Et cette leçon de sereine énergie n'est pas le moindre des côtés par lesquels le jubilé de 1450 fut franciscain.

H. MATROD.

Digitized by Google

LA PERFECTION SÉRAPHIQUE
D'APRÈS SAINT FRANÇOIS

(*Suite.*) (1)

DEUXIÈME PARTIE

VOCATION A LA PERFECTION SÉRAPHIQUE. — SAINT-DAMIEN.

(SUITE)

PRATIQUE DE LA MORTIFICATION DES PUISSANCES

I. — *Réforme de l'Intelligence par la Foi en Jésus Crucifié.*

« Dieu, nous dit saint Paul, avait dans la création, exposé aux regards des hommes les reflets de sa divine sagesse ; il voulait ainsi illuminer les intelligences et les amener à Lui. » Ces divines avances ont été méconnues et retournées contre Dieu même.

« Les hommes, poursuit l'Apôtre, se sont perdus dans leurs vains raisonnements, ils sont devenus fous, insensés ; au lieu d'adorer Dieu et de le glorifier, ils ont adoré les créatures. »

En punition d'une sottise aussi criminelle, Dieu a changé la voie du salut, il a pris la raison comme à rebours. Par une aveugle présomption, l'esprit humain s'est révolté contre Dieu, désormais il devra s'humilier, se renoncer, embrasser la folie de la Croix.

C'est par la foi en Jésus Crucifié que les hommes seront guéris de leur propre folie, de leur fausse sagesse, et qu'ils seront sauvés. Tel est le bon plaisir divin : *Placuit Deo*, 1 Cor. I.

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Mars 1903.

Digitized by Google

1. — *Saint François croit au divin Crucifié.*

Cette divine folie de la Croix crucifie l'orgueil humain ; à la vue d'un Dieu suspendu au gibet, la raison se révolte, elle crie à la folie, au scandale..! Saint Paul le constate.

Par contre, l'humble croyant qui courbe sa raison sous le joug de la Foi, découvre en Jésus Crucifié, une vertu, une sagesse toute divine.

François en fit l'heureuse expérience. La parole tombée du Crucifix de Saint-Damien le remplit d'une joie vive, éclatante ; joie du disciple qui entend la voix du maître, et lui sacrifie sa raison.

Il sent dans son âme, à n'en pouvoir douter, que c'est vraiment le Christ Crucifié qui lui a parlé. (1) Tout illuminé, il fait sans retard un acte de Foi en Jésus Crucifié, acte si intense qu'il informe toute sa conduite.

Il pousse ce cri de l'Apôtre subjugué par la vertu de la croix : « Je vis dans la Foi du Fils de Dieu qui m'a aimé et s'est livré à la mort pour moi. » (Galat. 2,20.)

Le mystère de la Croix lui est révélé, il en a désormais l'intelligence, il en pénètre le sens divin.

Atteint de cette sublime folie, il la cultive en lui-même, il la prêche aux autres, il l'exalte au-dessus de toute science, de toute sagesse.

Le monde le traite de fou, d'insensé, il s'en réjouit ; ses concitoyens lui jettent des pierres, le traînent dans la boue, pour un peu ils le précipiteraient du haut de la colline d'Assise ; François exulte d'allégresse, il goûte la vraie joie, la joie parfaite. A ses yeux ravis se dresse l'image du Maître qui inaugura dans le monde cette royale folie.

Avec saint Paul il pourra redire à ses disciples épris comme lui de la folie de la Croix :

« Considérez votre propre vocation et ce que vous êtes ? Parmi vous, peu de sages selon le siècle, peu de puissants, de nobles selon le monde. Dieu en votre personne a choisi ce qui était faible pour confondre les forts, ce qui n'est rien pour réduire à néant ce qui est ; afin que nulle chair ne se glorifie devant Dieu. » (I Cor. 2, 26.)

(1) De illa autem allocutione tantum fuit repletus gaudio et lumine illustratus, quod in animâ suâ *veraciter* sensit fuisse Christum crucifixum qui locutus est ei. T. C. Cap. V. -

Digitized by Google

Quant à moi, mes chers enfants, la foi au Christ Pauvre et Crucifié me suffit, je récuse toute autre science, toute autre sagesse. — « *Scio Christum pauperem Crucifixum, non pluribus indigeo.* » (C. 247,13.)

2. — *Sa Foi intégrale à l'enseignement de l'Église.*

Après avoir incliné son intelligence sous le joug de la croix, saint François se soumet filialement à l'enseignement de l'Église.

Le même Jésus qui lui avait parlé à Saint-Damien, lui parle encore par la bouche des prêtres, des évêques et du Pape successeur des Apôtres : « *Qui vous écoute, m'écoute.* »

Son catholicisme (1) est intégral ; il est un croyant tout d'une pièce, « toujours identique à lui-même, dans ses discours et dans sa conduite, au dehors comme au dedans, sujet ou Prélat. » (2)

Au chapitre de l'obéissance nous avons parlé de sa soumission envers les prêtres, les évêques, le Souverain Pontife. Dans toutes ses entreprises, dans toutes ses difficultés il recourt humblement, filialement, à l'autorité supérieure de l'Église.

Approbation de sa règle. —Jésus-Christ lui servait de Maître. (3) Il lui avait parlé à Saint-Damien, il continuait à l'inspirer, à le guider.

Sa Règle est un feuillet détaché de l'Évangile, elle en est la moëlle, la substance la plus pure, la partie la plus idéale, la plus conforme aux désirs du Christ.

Il prétend bien l'observer à la lettre et sans glose, dans toute sa rigueur ; que ne se met-il à l'œuvre ?

A l'exemple de saint Paul, il ira voir Pierre toujours vivant dans la personne des Pontifes Romains : *Veni videre Petrum.* Galat. 1,18.

Agenouillé aux pieds du Pape Innocent III, il le suppliera humblement de contrôler sa forme de vie, d'approuver et de confirmer sa règle, de le bénir, lui et tous ses compagnons. » (4)

(1) « Fide catholica integer totus. » C. 174,16

(2) « Idem lingua et vita, idem foris et intus, idem subditus et Prælatus » C. 269,25.

(3) Servus Altissimus Doctorem non habebat aliquem hujusmodi nisi Christus. » Leg.

(4) « Venit Romam... Desiderans nimium sibi a D. Papâ Innocentio tertio quae scripserat confirmari. » C. 33,21

Digitized by Google

« Il sait que tout est bon, pourvu qu'il ait Jésus-Christ des mains de l'Église. L'Église, c'est le corps du Christ ; il faut être incorporé à l'Église pour l'être au Sauveur. » *Bossuet.* (1)

Examen des postulants. — Saint François en traite au deuxième chapitre de la Règle. Naissance, richesse, talents, le saint législateur ne s'en préoccupe guère ; aux postulants fortunés il prescrira de vendre tous leurs biens et d'en distribuer le prix aux pauvres. — Défense aux supérieurs de s'ingérer dans la distribution de cet argent, même à titre de simple conseil.

Ce qu'il veut avant tout et par dessus tout, c'est l'*intégrité de la Foi.* « Que les ministres examinent soigneusement les Postulants sur la Foi catholique et sur les sacrements de l'Église, s'ils croient toutes ces choses, s'ils veulent les confesser fidèlement et les observer avec constance jusqu'à la fin... »

Lui-même suivra exactement cette ligne de conduite. A ses disciples réunis à Rivo-Torto, il inculque les vérités de la Foi, telles que les détient et les enseigne la Sainte Église Romaine... (2)

Aux foules qu'il évangélise, il prêche par dessus tout cette Foi à la Sainte Église Romaine, Foi qui doit être gardée, vénérée et pratiquée, et dans laquelle il faut vivre pour être sauvé et placé au nombre des Élus... (3)

L'office divin, le bréviaire. — Au XIIIe siècle, plusieurs Ordres approuvés par l'Église, se servaient de bréviaires et de missels propres à leur Institut. François aurait pu solliciter un privilège semblable ; mais, nous l'avons dit, il est catholique tout d'une pièce.

Il ordonne donc, au chapitre IIIe de sa Règle :

« Que les clercs fassent l'office divin, selon l'ordre de la Sainte Église Romaine. »

Dans son Testament, il se montre impitoyable pour « les frères qui ne feraient pas l'Office selon la Règle et qui voudraient le varier en quelque manière. »

(1) Méditations sur l'Évangile, 1e partie ; LVe jour.

(2) « Docuit... fidei quoque veritatem, secundum quod sancta Romana tenet et docet Ecclesia. » Leg. Cap. IV, 5-3

(3) Inter omnia et super omnia, fidem sanctae Romanae Ecclesiae servandam, venerandam et imitandam fore censebat, in quâ solâ salus consistit omnium salvandorum C. 65,7

Digitized by Google

Ses enfants se montreront scrupuleux observateurs des volontés de leur Père, et lorsque plus tard les Papes entreprendront la réforme du Bréviaire, ils n'auront qu'à ouvrir le Bréviaire d'un Frère Mineur, certains d'y trouver intrégal le texte liturgique en tout conforme aux prescriptions de l' « Ordo » Romain.

Cardinal protecteur. — Avec l'approbation de la Règle, François sollicitait une autre faveur ; il demande humblement au Pape de lui désigner un Cardinal de la Sainte Église Romaine pour Gouverneur, Protecteur et Correcteur de la Fraternité naissante ; ce qui lui fut gracieusement octroyé.

Au chapitre XIIe de la Règle, il ordonne, par obéissance, aux ministres de ne jamais se dispenser de cette tutelle d'un Prince de l'Église, chargé spécialement de la haute direction de l'Ordre.

Qui lui inspire un pareil désir, une volonté aussi arrêtée, inconnue des autres fondateurs d'Ordre ? Sa foi intégrale toute apostolique et romaine. « Il faut, dit-il, que toujours soumis et assujettis aux pieds de cette même Sainte Église Romaine, stables dans la Foi catholique, nous observions la pauvreté et l'humilité et le saint Évangile de N.-S. Jésus-Christ, lequel nous avons fermement promis. »

3. — *Sa foi ardente à la Présence réelle.*

Le sacrement de l'Eucharistie est par excellence le mystère de la Foi : *Mysterium Fidei.*

Pour l'instituer, Dieu a comme épuisé les trésors de sa toute Puissance, de son infinie Sagesse ; il en a fait le mémorial des œuvres admirables.

En présence de cet ineffable mystère, la Foi se tait et adore, *Adoro te devote.* Sur la croix, la Divinité seule était voilée, encore rayonnait-elle à travers les plaies de l'Homme de douleurs. Sa mort fut celle d'un Dieu : le soleil s'obscurcit, la terre sursaute, la foule se frappe la poitrine, l'univers entier reconnaît et proclame avec le centurion : « Cet homme est vraiment Fils de Dieu. »

Au *Tabernacle* —*At hic latet simul et humanitas* — c'est l'abîme où sombrent tous les Attributs divins et humains de Jésus-Christ. Cependant il est là présent réellement et substantiellement tel qu'il est au plus haut des cieux, mais c'est un Dieu caché.

Digitized by Google

François, dont l'amour clairvoyant devinait son Créateur sous les symboles de la nature, saura bien percer les voiles du mystère. Sa foi ardente illumine les yeux de son cœur et lui montre son Dieu sous les espèces sacramentelles. Il contemple Jésus, Victime immolée, crucifiée pour les péchés du monde. Près des autels il passe ses nuits à gémir, à crier miséricorde, pour lui et pour tous les pécheurs de la terre.

Si comme Thomas, il ne peut voir de ses yeux les plaies sacrées, ni en sonder les mystérieuses profondeurs, du moins il les porte gravées dans ses mains et dans ses pieds. De son cœur entr'ouvert s'échappe avec son sang, le cri d'une Foi brûlante : « O Jésus, Vous êtes mon Dieu et mon Tout ! » *Deus meus et omnia*. Augmentez ma Foi, fortifiez mon espérance, avivez mon amour. Faites que je meure pour l'amour de votre Amour, ô Amour qui êtes mort pour mon amour !

Qui nous redira les ardeurs de ce Séraphin de la terre quand Jésus prenait possession de son cœur par la sainte communion ? « Le Sacrement du corps du Seigneur l'embrasait d'une ferveur qui le brûlait jusqu'au plus intime de l'être. »

« L'aimable condescendance du Sauveur le jetait dans une sorte de stupeur ; il y voyait la dernière démarche d'une tendresse allant aussi loin que possible. (1)

Sa vénération profonde pour le sacerdoce. — Cette religieuse frayeur causée par sa foi vive, l'arrêta court dans son ascension vers le sacerdoce ; jamais il ne voulut consentir à franchir le degré supérieur. Lui, l'Ami privilégié du Christ, décoré des stigmates sacrés, se trouve trop honoré de servir le prêtre à l'autel en qualité de simple diacre.

Aussi, de quelle vénération il entourait les prêtres chargés par office de confectionner cet adorable Sacrement, de s'en nourrir, et de le distribuer aux fidèles. Il n'avait rien tant à cœur que de les voir dignes de leur sublime fonction.

« Écoutez-moi, écrivait-il à ses frères revêtus du sacerdoce ; si l'on révère justement la B^se^ Vierge Marie parce qu'elle a porté le Fils de Dieu dans ses chastes entrailles ; si saint Jean-Baptiste a tremblé devant Jésus-Christ et n'osait même pas le baptiser, toucher le sommet de sa tête ; si le sépulcre où il a reposé un

(1) Flagrabat erga Sacramentum Dominici Corporis fervore omnium medullarum, stupori permaximo habens illam caram dignationem et dignantissimam charitatem. » C. 319,22

Digitized by Google

instant a droit à tous nos respects, quelle justice, quelle sainteté, quel mérite doit avoir celui qui le touche de ses mains, non dans son état de mortalité, mais tel qu'il est aux cieux ; immortel, glorieux, et l'objet de la contemplation des Anges. » (1)

« Il voulait que les frères honorassent tout particulièrement les prêtres ; il leur prescrivait de s'incliner devant eux chaque fois qu'ils les rencontraient, de leur baiser les mains, et jusqu'aux pieds des chevaux qui les portaient. (2)

Pour moi, disait-il souvent, si je rencontrais en même temps un saint descendu du ciel et un pauvre prêtre, ce serait au prêtre que j'irais d'abord baiser les mains. Je dirais au saint, fût-ce saint Laurent, en personne : « Permettez, saint Laurent, les mains de ce prêtre touchent au Verbe de vie ; elles ont acquis une dignité plus qu'humaine. » (3)

Chaque matin, il assistait au saint Sacrifice. « Ne pas entendre au moins une messe tous les jours, lorsqu'on le peut, lui semblait une marque de profond mépris. » C. 319,26.

Il communiait souvent et sa dévotion excitait celle des frères qui en étaient témoins. (4) En recevant l'Agneau immolé, il s'offrait lui-même en holocauste sur l'autel de son cœur, sans cesse consumé par le feu de l'amour. » (5)

L'historien fait ici une remarque très flatteuse pour nous, religieux français. Il dit que notre B. Père aimait tout particulièrement la France, notre patrie, en raison du culte qu'elle a toujours professé envers la Sainte Eucharistie. « Son désir était de mourir et de reposer dans cette terre privilégiée, qu'il appelait du doux nom : *d'Amie du corps du Seigneur*. (6)

Son culte pour la maison de Dieu. — François aimait et chérissait les églises au point d'en oublier sa bien aimée Pauvreté. Il les balayait lui-même, ornait les autels, et voulait que les très

(1) Lettre XII° adressée aux prêtres de l'Ordre.

(2) Sacerdotes...Voluit singulariter a fratribus honorari, in tantum, ut ubicumque illos invenirent, caput coram eis flectentes, oscularentur non solum manus eorum, sed etiam pedes equorum, super quos equitarent, propter reverentiam potestatis eorum. T. C. Cap. XIV.

(3) « Oi ! Expecta, S, Laurente, quia manus hujus Verbum vitae contrectant, et ultra humanum aliquid possident. » C. 320,15

(4) « Saepe communicabat, et tam devote ut aliis devotos efficeret. » C. 319,26.

(5) Agnum immolatum recipiens, illo igne qui in altari cordis semper ardebat, spiritum immolabat. C. 320,1

(6) Diligebat propterea Franciam ut Amicam Corporis Domini, atque in eâ mori propter sacrorum reverentiam cupiebat. C. 320,3.

Digitized by Google

saints Mystères fussent placés dans des lieux précieux; il a consigné cette volonté dans son Testament spirituel.

« Les Frères qui allaient par le monde emportaient avec eux des ciboires précieux; ils devaient en faire don aux églises où le prix de notre Rédemption ne reposait pas dans un vase digne d'un si grand trésor. » C. 320,5.

Il conçut encore le projet d'adresser une lettre à tous les Clercs de l'Église catholique afin de raviver leur zèle pour les choses saintes.

Entr'autres conseils il leur dit : « Je prie tous ceux qui sont préposés à ces très saints Mystères de considérer dans leur cœur en combien d'endroits ils sont indignement reçus, indiscrètement administrés, misérablement portés. Combien vils et peu décents sont les calices, les corporaux et les linges qui servent à la consécration du Corps et du Sang de Notre Seigneur. » (1)

Une tradition autorisée veut qu'il portât dans la plupart de ses missions, un moule soigneusement gravé, avec lequel il confectionnait les hosties destinées au saint Sacrifice.

Son respect pour les saintes Écritures, le nom du Seigneur et les théologiens. — Le nom représente la personne qu'il désigne ; il en évoque le souvenir, il participe à ses qualités et aux hommages qu'elle mérite.

Ainsi le Nom de Dieu est saint, *Sanctum Nomen Ejus*, défense de le prononcer en vain, à la légère, de le faire intervenir sans nécessité dans les serments.

Comme le Nom de Dieu, le Nom de Jésus est saint, il est sacré ; apporté du ciel, il a été imposé au Verbe incarné, Sauveur du monde, et Jésus l'a parfaitement réalisé en mourant pour nous sur la Croix.

« Au Nom de Jésus, tout genou fléchit, au ciel, sur la terre et dans les enfers. » (St-Paul)

« Dès que François l'entendait prononcer, débordant de joie, rempli d'une chaste volupté, il semblait tout transfiguré. » (Celano)

« Rencontrait-il sur son chemin, ou à la maison sur le pavé, quelque écrit inspiré ou profane, il le recueillait avec le plus grand respect et le plaçait dans un lieu sacré ou tout au moins

(1) Lettre Ve aux Clercs.

Digitized by Google

décent. Peut-être, pensait-il, cet écrit renferme le nom du Seigneur, ou quelques sentences divines ? »

Il poussait encore plus loin sa délicate attention et recueillait même les écrits des auteurs païens. A un frère qui lui en exprimait sa surprise, il répondit : « Mon fils, avec les lettres qui composent ces écrits, on peut former le nom du Seigneur. Bien plus, les vérités qu'ils renferment n'appartiennent ni aux païens, ni à d'autres, mais ils sont la propriété de Dieu, source de tout bien, de toute vérité. » C. 83,84.

Conclusion

Plus que jamais, notre Foi doit être intégralement catholique. Au nom du progrès, les vérités révélées sont attaquées ; la raison humaine se révolte contre les dogmes chrétiens ; elle refuse de se courber sous l'autorité infaillible du Chef de la Catholicité.

A l'exemple de notre séraphique Père, montrons-nous toujours fils dociles, et aimants de la Sainte Église et du Siège Apostolique.

Dans une audience accordée à nos Supérieurs généraux, Léon XIII prononçait ces mémorables paroles : « De même que chaque Ordre religieux a son cachet propre et distinctif, de même il a aussi sa grâce spéciale. Votre grâce à vous, Fils de saint François, est une fidélité spéciale et entière à la sainte Église Romaine. Votre cachet, votre gloire et votre distinction, c'est de vous être toujours montrés les fils fidèles et les ouvriers dévoués des Souverains Pontifes. Ce que vous avez été par le passé, vous l'êtes au moment présent, et vous le serez dans l'avenir. Nous comptons beaucoup sur vous.

Restez fidèles, toujours attachés au Saint Siège, ainsi que le veut saint François, ainsi que l'attend le Pape qui aime tant saint François. » *(Audience du 18 Décembre 1884).*

(*A suivre.*) P. CÉSAIRE de Tours.

Digitized by Google

LA COLLINE INSPIRÉE[1]

J'aimerais de voir le nouveau livre de M. Barrès étudié, critiqué par un théologien suffisamment averti des modernes incursions que les littérateurs font sur le domaine de la religion catholique. Ce ne sont pas seulement des beautés et des émotions d'un autre ordre qu'ils y viennent chercher, mais parfois une conception de la vie en ce qu'elle a de plus noble : l'amitié de l'homme avec Dieu. S'ils ne se soumettent pas entièrement à l'Église, ils risquent fort de s'égarer, comme font les modernistes, à qui Pie X reproche de préférer leurs propres sentiments à la sage science des Pères et des auteurs ascétiques.

Dans *La Colline inspirée*, M. Barrès nous offre une conception de la religion, et particulièrement de la religion catholique, que l'on peut appeler une conception poétique ou sentimentale mais dont un catholique ne reçoit que trouble et méfiance. Nous y retrouvons bien les mots que nous prononçons au *Credo*, les images de nos cérémonies, le décor familier ; et cependant, sans qu'il y ait brusque opposition, nous n'y rencontrons pas l'essentiel.

Le charme de ce livre est grand, le malaise qu'il répand infiniment subtil. — Contient-il un poison ? quel est-il ? S'il est donc si caché, c'est, l'on me comprend bien, que l'auteur ne l'y a pas voulu mettre et qu'il ne procède que d'une prodigieuse imprécision de pensée à l'endroit de notre Foi. C'est que ce livre ne nous apparaît pas comme un livre d'affirmation, de sérénité, de clarté, mais plutôt de recherche, de confusion, de ténèbres. Il ne conclut pas, ou seulement en musique, non en vie, en réalisable, en vérité.

(1) *La Colline inspirée*, par M. Maurice Barrès. — 1 vol. 3 fr. 50. — Émile Paul Paris.

Digitized by Google

Il est bien dangereux d'animer de ses incertitudes une œuvre que de grandes qualités artistiques portent loin. L'on agite de beaux feuillages sur un fruit séduisant. La promesse était grande ; il s'agissait de la béatitude ; tout le lyrisme que l'on développe à l'entour n'enlèvera pas de nos lèvres la saveur de la mort et du désespoir. — Nous souhaitons qu'un croyant, celui qui sait le don de Dieu, repousse l'amère tentation ; quant à l'incroyant qu'elle caressera, pour peu que son âme soit fraîche encore, ardente et anxieuse de bonheur, il n'aura plus guère qu'à choisir entre ces deux routes mises au terme des *Fleurs du mal* : le suprême désespoir ou le catholicisme authentique. (1)

Le plus grand dommage que l'on puisse causer de nos jours à un catholique, ce n'est pas de désarticuler brutalement son *Credo* — car alors il comprend tout aussitôt et se met en garde, — c'est de glisser dans les articulations de ce *Credo* un poison qui les corrompt. La somme d'hérésies — *omnium haereseon conlectum* (2) — que l'on appelle le modernisme, avec une subtilité diabolique fait ce mal. Elle accepte le splendide édifice « où toutes les pierres tiennent ensemble », elle n'en arrache pas une, mais insinuant entre elles je ne sais quel esprit, elle les désagrège peu à peu, sans violence, réduit en poussière fine le fort ciment, prépare, pour le moindre choc, la ruine totale. Dans l'Encyclique *Pascendi*, notre grand et saint Pape a pris soin de définir cette œuvre dissolvante, si ondoyante qu'on la croyait impossible à fixer, et que ceux-là même qui s'y livrent nient qu'ils y collaborent et sont près de se croire les meilleurs enfants de l'Église. — Tels maçons se prirent-ils jamais pour des démolisseurs ?..

Ces écrivains nous laissent nos cérémonies, notre hiérarchie, nos églises. Prenons-y garde ; nous ne les reconnaissons plus pour nôtres à ce signe que Dieu en est absent, et que l'homme y est mis à la place de Dieu. Ils les vident du vrai Dieu, du Dieu vivant, mais non de toute « divinité », car en ces régions de

(1) M. Aulard lui-même écrit dans *L'Action* : « Dans le livre de M. Barrès, dont la claire beauté est si troublante, il n'y a rien qui donne raison à aucune religion..... Pour un jeune homme de vingt ans, je ne connais pas de lecture plus effroyablement désorganisatrice de la volonté et de la raison. Ce beau livre est nouveau. Ce n'est pas seulement la religion catholique qui y est empoisonnée ; c'est tout un programme d'action et de vie qui s'y dessine naturellement, et ce sont nos entrailles mêmes que ce délicieux poison perfore. » (*L'Action*, 30 mars 1913.)

(2) Encyclique *Pascendi*. — Dentzinger-Bannwart, n° 2105. Trad. dans les *Études Franciscaines* tom. XVIII. (1907) p. 322-358 et 545-559

Digitized by Google

l'âme qu'ils appellent le « subconscient », ils ont reconnu le « divin » et voilà qu'est devenu Dieu celui qui n'est pas Dieu, celui-même « qui n'est pas », comme parle sainte Catherine de Sienne. — L'homme, rebelle à la Trinité Sainte, ne se contente plus de nier Dieu, ou de le combattre, il s'érige en Dieu même, et sous les apparences fallacieuses d'humilité ou de sainteté que Pie X a décrites, il accepte que les poêtes voient en lui le mystère ineffable de la Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption. Oui, l'homme cherche en soi-même la procession divine par quoi le Verbe est engendré du Père. Le Verbe sera la parole du divin inconscient. Et comme l'homme, aussi bien, est formé à l'image de Dieu, ce reflet du principe éternel qu'il rencontre dans l'obscure « subconscience », il le prend pour la réalité même. Le ciel est venu sur la terre, mais non pas il y a vingt siècles; c'est aujourd'hui, et toujours, en chaque homme, éternellement. — Orgueil, désir de s'immortaliser, et puis cette perfide utilisation des formules de notre foi pour la glorification, non plus de Dieu, mais de l'homme, de l'homme-dieu. — « C'est à ce point, déclare N. S. P. Pie X, (1) que, impuissant à éteindre complètement en soi la notion de Dieu, l'homme secoue cependant le joug de sa Majesté, et se dédie à soi-même le monde visible en guise de temple. *Il siège dans le temple de Dieu où il se montre comme s'il était Dieu lui-même.* » (2)

Répétons-le, cela ne s'accomplit point grossièrement, mais avec une infinie subtilité. Ce n'est point en sa chair que l'homme se divinise et se fait adorer, il sait bien qu'elle mourra. C'est en ce mystérieux royaume de l'inconscient, assez inconnaissable pour qu'il s'en compose le divin d'un culte détestable. Et de quelle divinité se pare-t-il ? De celle exactement que l'Église reconnaît à son Chef, Jésus-Christ. Toutes les générations ont compté de ces orgueilleux. Jamais il ne s'en était rencontré pour faire servir à leur divinisation la doctrine de l'Église, sa vie, ses paroles éternelles. Jamais le sacrilège ne fut si monstrueux. La maison du vrai Dieu est cette fois envahie par l'homme ; tout y est respecté, sauf Dieu lui-même ; le nom sacré de Dieu n'est plus donné à Dieu.

*
* *

(1) Encyclique *Supremi Apostolatus* trad. française dans les *Ét. Franc.* t. X. (1903) p. 337, 350. cf. id. p. 340

(2) II. Thess. II. 4.

Digitized by Google

Il y a lieu de craindre qu'on ne puisse, tout au long de l'œuvre de M. Barrès, et dès ses premiers écrits, relever l'étrange conception que nous venons de dire. Du moins, c'est ainsi que cette œuvre apparaît à un catholique, et nous sommes bien assurés que l'auteur n'a jamais songé sérieusement à cette divinisation de soi-même. Une soif ardente de Dieu est en lui, un désir de se donner et de se soumettre, une sorte d'angoisse d'assurer à son âme l'éternité et d'échapper à l'éphémère. Telle peut être l'action bienfaisante de cette œuvre. Mais, en même temps, crainte de se perdre en se donnant, prompte reprise de soi, jamais cette « renonciation totale et douce » de la nuit pascalienne. Et tel est le pathétique barrésien.

Jusqu'ici l'auteur a conclu hors de l'Église, et il ne se résout pas à conclure hors de toute « divinité ». La tradition, le régionalisme, le nationalisme, la terre et les morts, ne sont pas cette demeure éternelle où il aspire, encore que ce lui soit un ordre préférable aux anarchies de l'égotisme. Mais les disciplines sur quoi s'achève chacun de ses livres ne sont pas *vie*, et nous pensons qu'une vie est seule capable de combler ces ardents désirs ; une vie, non une discipline seulement. Le souffle « réaliste » qui emporte aujourd'hui la jeunesse marque parfaitement ce besoin de vivre — et dans la discipline,— et aussi l'erreur que c'est de tenir une discipline pour la vie. Les plus forts de cette génération ont compris dans le barrésisme le bienfait et l'insuffisance des disciplines.

Pour s'en tenir à la doctrine barrésienne de l'ordre, il faut croire que la vie réside en nous. Une philosophie moderniste et diabolique porte cette idée dans la religion. Selon les hérétiques modernes, la religion est discipline, non vie, puisqu'aussi bien la vie, le divin, réside en nous. L'homme est l'essentiel, le divin dans le monde, il est Dieu. Étrange Dieu en vérité, Dieu imparfait, à l'état sauvage et anarchique, qu'il va falloir ordonner et discipliner. Il n'est pas là de conception métaphysique bien solide, mais l'on pourra composer sur ce thème imprécis et orgueilleux de multiples variations poétiques où le rêve du vieil homme que chacun porte en soi suppléera, par son orgueil même, à l'imprécision et à la folie du concept. Sur quoi compte un Bergson, par exemple, pour nous amener à sa philosophie, sinon sur le concours du vieil homme, qui n'est certes, ni celui de la raison, ni celui de l'intelligence, ni même celui du bon sens. M. Jacques Maritain le démontre excellem-

Digitized by Google

ment : l'on veut nous faire penser avec nos sens ; une philosophie qui mutile ainsi l'intelligence ne sera jamais catholique.

*
* *

Sous une forme plus fluide, sans rigueur didactique, en la manière ailée d'un chant, d'une mélodie, l'œuvre de M. Barrès contient ces conceptions modernes et ne s'édifie guère que sur elles. Nous n'exigeons pas d'un poète de prendre le net et beau langage de saint Thomas ; mais parmi toutes ces cadences, ces images, ces fleurs, il se rencontre cependant des formules révélatrices.

Dans une note du *Jardin de Bérénice*, M. Barrès écrivait : « Les ordres religieux..... où se forma cette admirable vision du *divin* dans le monde, que *sous le nom plus moderne d'inconscient*, Philippe retrouva dans le Jardin de Bérénice. » — Aujourd'hui même, M. Barrès écrit de Lamartine : « Au milieu de ce peuple, comme ferait Jocelyn devant une belle aurore, il s'institue le grand-prêtre, qui lève ses mains pures pour sanctifier l'heure.... Il avait reconnu une *divinité* dans le peuple et l'adorait. Comment résister à *l'Esprit*, où qu'il souffle. » (1) — Poésie ? Exagérations de poète ? il semble bien que le « subconscient » de Bérénice forme ce « divin » comme nous craignons qu'il ne compose celui de la *Colline inspirée.*

Et comment n'être pas tenté d'approcher de cette conception — poétique — , l'analyse que Pie X a faite du « sentiment religieux » des modernistes : « Le *sentiment religieux*, qui jaillit ainsi [selon l'hérésie moderniste] par immanence vitale des profondeurs de la *subconscience,* est le germe de toute religion, comme il est la raison de tout ce qu'il a été ou sera jamais en aucune religion. Obscur, presque informe à l'origine, ce *sentiment* est allé progressant sous l'influence secrète d'un principe qui lui donna l'être, et de niveau avec *la vie humaine, dont on se rappelle qu'il est une forme.* Ainsi naquirent toutes les religions, y compris les religions surnaturelles : elles ne sont toutes que des efflorescences de ce *sentiment*. Et que l'on n'at-

(1) *Écho de Paris*. 19 avril 1913, — Cf. *Un Homme Libre*, ch. IV. « Ma poitrine, mes sens sont largement ouverts à celui que j'aime : à l'Enthousiasme. Il ne s'agit pas qu'ayant accumulé des notions, je devienne pareil à un dictionnaire : mon bonheur sera de me contempler agité de tous les frissons, et d'en être insatiable. Seule félicité digne de moi, ces instants où j'adore un Dieu que, grâce à ma clairvoyance croissante, je perfectionne chaque jour. »

Digitized by Google

tende pas une exception en faveur de la religion catholique : elle est mise entièrement sur le pied des autres. (1) »

Ce mystérieux « subconscient », ce « divin », il semble que le constant effort de M. Barrès ait été de le joindre, de l'exprimer, de s'y accorder et de l'ordonner. Romantique, lyrique, il l'a fait par les moyens de l'art et selon la logique d'un cœur passionné. L'unité de l'œuvre barrésienne est, de ce point de vue, prodigieuse, et l'on comprend à peine qu'elle ait jamais été mise en doute. La *Colline*, c'est, après vingt ans, la même tentative que *Bérénice*, et selon le même procédé gœthien; mais, cette fois, la région de l'inconscient où l'auteur cherche le divin prête moins à la fantaisie, puisqu'il s'agit de la religion même. Un catholique ne sera pas tenté de voir quoi que ce soit de divin dans *Bérénice*, mais comme toute l'histoire de la *Colline* est d'ordre religieux, il sera trompé par les mots, et le lecteur superficiel pourra ne pas s'apercevoir que c'est encore de l'inconscient qu'il s'agit.

*
* *

Ce ne sont pas les héros de la *Colline inspirée* qui nous retiennent. Le livre refermé, un autre souci nous obsède.

L'aventure est banale et lamentable, de ces trois prêtres schismatiques, les frères Baillard, que l'orgueil dresse contre leur évêque, et fait sombrer dans l'hérésie de Vintras et ses extravagances. — Misère de l'homme sans Dieu, disait Pascal : M. Barrès dit la misère de l'homme sans discipline, et, ici, de l'homme religieux sans la discipline ecclésiastique ; nous disons la misère de l'homme sans Jésus-Christ, qui est Dieu, et sans l'Église catholique, qui est son Épouse, et qui seule nous unit à Lui. — Le livre s'achève comme aussi bien presque tous les livres de M. Barrès, sur un appel aux disciplines, où l'on a cru voir le triomphe de l'Église.

Mais cette œuvre n'est pas que le récit musical, psalmodié, de l'histoire des Baillard au pays de Sion. (2) L'on s'en aperçoit à chaque page, et surtout en trois chapitres grandioses ; celui par quoi s'ouvre le livre, les *Symphonies sur la prairie* et le précieux

(1) Encyclique *Pascendi*. (Traduction officielle.) Dentzinger. — Bannwart. N° 2077.

(2) Par ailleurs, le savant chanoine Eug. Martin nous apprend que M. Barrès s'est fort peu écarté des données historiques. cf. *Les Fondements historiques de la Colline inspirée*. Dans *La Croix* (à 6 pages) des 10, 12 et 18 mars 1913.

Digitized by Google

Epilogue. Ce ne sont pas les Baillard que M. Barrès nous veut faire connaître ; ils lui sont tout au plus un prétexte. Il met pour nous en musique, sous forme de symphonie plutôt que de roman, le sentiment qu'il se forme de la religion, et que développent, illustrent, mille faits, émotions, avec toutes les ressources de l'art le plus habile. Et cela se raconte à peine, rien n'est plus rebelle à l'analyse.

C'est en vain que l'on cherche Dieu dans ce livre mélodieux ; ou du moins vous verrez son nom donné à tout ce qui n'est pas Lui. Tant d'art ne fait que la plus dure barrière contre un cœur qui désire le ciel. Vous y trouverez la terre et sa beauté, les hommes et leur mystère, les siècles, les générations où gît l'insaisissable qui vous est proposé comme Dieu ; à la place de clairières, de repos, vous rencontrerez des silences où s'épaissira le malaise. A ces moments, la séduction de ce livre, qui est grande, ne vous sera plus que le diamant méprisé mis dans la main d'un affamé. — Au milieu de tant de cris qui semblent appeler Dieu, Dieu ne cesse d'être absent, et c'est l'homme qui est présent, — et sa mort, que n'arrivent pas à embellir et à glorifier l'inconscient, le divin, les siècles....

Le « divin » qu'expriment les fils de la Colline — ces trois prêtres perdus — n'est pas du ciel, mais de la terre. Il est éternel comme la race peut l'être : d'une éternité respirée sur la mort. Né de la vie et de la mort des générations, il s'est manifesté, force obscure, par ces religions, ces cultes, qui naissent et meurent au long des âges. La Colline, jadis, portait des dieux païens, Wotan, l'impudique Rosmertha ; elle soutient aujourd'hui, comme une fleur nouvelle — et passagère ? — l'autel de la Vierge Marie. Les cérémonies de religions changeantes s'y déroulent, mais elles passent, et la Colline leur survit. — Par quel miracle le chaos crée-t-il l'ordre, et l'inconscient divin ces puissances de discipline? Premier froissement pour notre raison.

Léopold Baillard est-il donc le plus riche, parce qu'il unit en son cœur la déesse païenne et la Vierge de Nazareth ? En lui se glorifie cet éternel « divin ». Sous sa folie, un trésor éternel nous est proposé, plus vénérable infinement que celui que nous, catholiques, nous disons posséder. — Un oblat de Marie, sur la même colline, s'oppose à ce fils des siècles ; mais c'est Baillard qui a l'éternel, l'éternité de la terre et des morts, et l'oblat, qui nous montre l'éternité du ciel, n'est plus, à son regard, que

Digitized by Google

l'homme d'une religion présente, d'une hiérarchie présente (1), d'un ordre présent — et passager. Lui, Baillard, est plus durable que tous les cultes, lui, l'éternel, le divin, l'homme-dieu. « Son orgueil n'est si solide, son être ne se durcit au passage des Oblats, il ne les sent comme des étrangers sur la Colline que parce qu'il les tient pour des Romains, et que, lui, il y a des années, avant que saint Gérard y installât la Vierge, il était déjà là-haut avec Rosmertha. » (p. 341.) Et voilà qui froisse tout ensemble et notre raison et notre foi.

La force de Baillard est en la terre, au plus profond de la terre et de la mort. Est-ce donc une force, une vie ? Il passe ses nuits sur les cimetières, faisant de grandes bénédictions. Il les passe avec le seul divin que puisse connaître l'âme qui a rejeté le vrai Dieu : les bacchantes, les hallucinations, les rêves qui dorment sur les marais, et cette statuette d'hermaphrodite qu'un jour des ouvriers exhumèrent. « Autour de lui on faisait des plaisanteries grossières. Voilà leur ancien dieu, et nul d'eux ne lui fait accueil. En reparaissant à la lumière, le dieu, qu'un fidèle jadis enterra, ne rencontre de sympathie que dans le cœur de Léopold. C'est qu'il retrouve dans ce grand vieillard quelqu'un de sa race... Léopold prit entre ses mains le petit corps de bronze, et il en éprouvait une chaleur secrète, une sorte d'enthousiasme. Il le tenait avec gravité et le faisait voir aux deux vieilles femmes... » (p. 338.) Lamentable ferveur de ce prêtre égaré.

On nous le représente cependant comme le plus riche, le plus proche des morts, le plus lointain. Il est le « Lorrain », un « patriote sacrifié » (p. 57.), le plus fervent fidèle de la Colline ; « il remonte vers les autels indigètes, vers un monde qu'il ne sait « pas nommer, mais qu'il aspire à pleine âme. » (p. 340.) « Conçoit-il que son âme a été formée, il y a des siècles, et qu'elle baigne dans un mystique passé, qu'elle fleurit à la surface du vieux marais gaulois à demi desséché. Qu'il le sache ou qu'il l'ignore, c'est un fait qui le commande. » (p. 341) Il ne le sait pas, mais le poète le sait bien. Cruelle prédestination de cette plante lorraine ! La chair et ses décompositions la régissent ; qui pensera que c'est l'esprit ?

Toute religion se trouve ainsi humanisée. Devant cet autochtone, l'Oblat est « l'étranger », le « Romain ». Tout ce que nous

(1) « L'oblat sentait derrière lui toutes les *forces de la hiérarchie* échelonnées jusqu'à Rome, et Léopold se savait assisté par une immense armée de morts et par les cohortes célestes. » (p. 346).

Digitized by Google

croyons est le produit d'un sol, et d'un sol étranger; les psaumes inspirés deviennent, en ce livre, une « musique orientale ». (p. 326.)

Qu'importe, maintenant, la plus grande dignité du Lorrain Baillard, et la disgrâce de l'Oblat catholique, romain? Ces « deux serviteurs de la divinité » (p. 346) sont frappés d'une même impuissance. Ne sont-ils pas, aux yeux du poète, que deux efforts, également vains, à traduire le mystère divin de l'inconscient ? Comme leurs religions, leurs « prières » sont caduques, stériles. Que sont-ils ces deux pauvres hommes, sur l'Océan immense de nos âmes où l'infini repose? A sa surface, ils ne posent que deux « couleurs » fragiles et bientôt dissipées, deux « ondulations de rêveries » qu'un poète peut dire admirables, mais qui, pareillement indigentes, ne nous apparaissent plus, devant les ténèbres du désespoir et du néant, qu'une mince illusion balancée.

Voici cette page désespérante, comme jamais il n'en fut écrite. Et c'est le désespoir d'orgueil : désespoir de n'arriver pas à prononcer, à engendrer le Verbe essentiel, la parfaite et simple parole, quand on est un homme et qu'on se prend pour Dieu : « Cette nuit de Sion formait un vaste drame musical où, *sur le fond d'un large motif de religion éternelle*, se détachaient le chant catholique des Oblats et le thème en révolte de Léopold. *Eux et lui étaient à coup sûr insuffisants* pour recueillir tout ce qui s'exhalait de cette terre mystique, mais ils l'aspiraient, l'agitaient, y produisaient d'admirables ondulations de rêveries. Et dans les hauteurs de cette nuit, les anges qui planaient pouvaient entendre, mêlant les couleurs d'une ferveur divine à celles d'une véhémence diabolique, les prières des Oblats et de Léopold jaillir de cette vieille terre religieuse et y retomber en tristesses et en secours. » (p. 344.) Vanité de toutes les religions et de la religion catholique. — Répétons la parole lumineuse de Pie X, analysant le modernisme : « Ainsi naquirent toutes les religions, y compris les religions surnaturelles : elles ne sont toutes que des *efflorescences du sentiment religieux*..... » Le même Pontife a pu écrire des modernistes : « Ils ne ruinent pas seulement la religion catholique, mais, comme nous l'avons déjà insinué, toute religion. » (1)

Une seule chose demeure : l'éternel « sentiment religieux », le

(1) Encyclique *Pascendi*. N° 2105.

Digitized by Google

profond inconscient, le divin de l'homme, et la misère de cet homme-dieu qui ne pourra jamais exprimer parfaitement la parole par quoi il se connaît, ce Verbe que, dans les hauteurs du ciel sacré, le Père éternellement engendre en la glorieuse Trinité. Cet homme fera de la musique sur son malheur, plaintes, « prières », qui retomberont toujours en « tristesses », et qui n'apporteront que le « secours » d'un leurre, d'une brève excitation, illusion, sans espoir.

Nous savons maintenant la pauvreté de ces secours et l'horreur de ces tristesses. Ce dieu lamentable va-t-il se renoncer ? Est-il au monde quoi que ce soit de plus divin que lui, qui l'aidera, pauvre dieu, à se sauver de la mort ? — Misère de l'homme sans Dieu ! Misère plus effroyable encore de l'homme qui se croit Dieu !

*
* *

C'est à ce moment que l'homme devrait comprendre que, de lui-même, il n'a rien de divin, qu'il n'est pas fait pour cette insipide besogne d'exprimer le divin placé par les poètes dans la nuit subconsciente, et qu'une Trinité sainte, ainsi qu'il nous est révélé, est au-dessus de lui, principe tout puissant, et notre fin dernière, et notre seule Béatitude. Et c'est à ce moment que le dogme catholique le devrait éclairer, lui manifestant que le Verbe éternel et véritable, lumière de tout homme en ce monde, est venu parmi nous ; et que ce Verbe n'est pas nous ; et que ce Verbe, en la chair précieuse prise à la Vierge sans souillure (cette même Vierge honorée là-haut sur la colline, N. D. de Sion) s'est chargé de toutes nos langueurs, comme parlent les prophètes, et de tous nos péchés qui ne sont que l'effort orgueilleux et stérile à nous diviniser. Il s'est vêtu de ces folies et on l'a vu méconnaissable, sans plus aucune beauté, couvert de nos hideurs, de nos crimes contre l'Amour, lépreux. Il a donné la mort, en sa mort véritable, à ces révoltes de notre chair et de notre esprit, et cette mort, suprême obéissance du Fils à la volonté du Père, fut la mort infamante de la Croix. C'est une mort de Dieu qui donne la mort à notre mort éternelle. Le Verbe s'est placé parmi nous, et sa chair abîmée demeure entre le ciel et la terre ; il nous attire tous à Lui. Et la main qui nous sauve est sanglante.

Ces mystères de l'Incarnation et de la Rédemption ne sont pas un mythe, un symbole. Ils sont la vérité. Cette chair sur la

Digitized by Google

Croix n'est pas un signe seulement ; elle est un sacrement. L'Épouse nouvelle, sortie de la dernière plaie, du Cœur Sacré, subsiste sur la terre avec l'héritage adorable que l'Époux a mis dans ses mains. Et c'est en ses mains saintes que nous venons— nous qui ne sommes pas dieux, mais qui sommes appelés à la vocation d'enfants de Dieu — , chercher pieusement la nourriture sacrée, tombée du Ciel, et qui connut la mort, et qui s'épanouit splendidement.

C'est ainsi que l'Église nous joint au Christ, lequel nous joint à Dieu.

*
* *

Léopold Baillard, au terme de sa vie, revient à l'Église sa Mère, abjure solennellement le schisme de Vintras. Mais il ne renonce pas à Vintras. « Vers le matin, comme la première lueur de l'aube apparaissait à la vitre, il s'agita et dit d'une voix haute avec un grand effort :

— « Vintras, tu as passé par ces épreuves. »

Et le poète ajoute : « Indication obscure et magnifique sur la fidélité de son cœur. » (p. 411.)

Tel sera le dernier balancement de ce chant, dans les dix pages de l'*Épilogue*.

Le poète ne se résout pas à répudier Baillard, l'esprit qui souffle sur la colline, la spontanéité, « l'enthousiasme» religieux. Mais il voit également que sans un ordre, ce divin inconscient n'est qu'anarchie et mort. Et il n'accepte pas la mort. « Et puis, soudain, ce grand sentiment, cette immortelle espérance, voilà qu'ils sont engloutis dans la mort..... à quoi bon nos grandes ailes de désir ? » (p. 421.) Angoisse profonde d'un cœur qui ne voit en soi-même que des puissances de vanité, sous ces « puissances » religieuses, et qui n'a pas compris nos « vertus ». Il ne veut pas se séparer de soi, se renoncer, repousser le trésor éternel qu'il croit porter en soi. « Qui cherche son âme....» — « Faut-il se détourner de Léopold quand il se laisse soulever par le souffle de Sion ? Non pas ! C'est un juste mouvement de la part la plus mystérieuse de notre âme qui nous entraînait avec sympathie derrière Léopold sur les sommets sacrés. » (p. 421)— Il ordonnera ces élans, afin qu'il ne meure pas. Quelle discipline ? L'Église est-elle l'ordre sauveur ?

Un dialogue s'engage entre deux voix, la chapelle et la prairie.

Digitized by Google

La chapelle s'affirme l'ordre, « la règle, l'autorité, le lien. » La prairie se dit « l'esprit de la terre et des ancêtres les plus lointains » ; elle est aussi la vie essentielle, « la liberté, l'inspiration » (p. 423.) — Nous connaissons cette conception où, le surnaturel tant nié, l'Église n'est plus qu'un ordre sur nos « enthousiasmes » ; elle est la cité, nous sommes les vivants et lui donnons la vie. Voilà comme, de nos jours, on comprend la Cité de Dieu.

Qui donc a mieux compris cette erreur que N. S. P. Pie X ? Il écrivait, dans la même Encyclique *Pascendi :* « Disons donc, pour rendre pleinement la pensée des modernistes, que l'évolution résulte du conflit de *deux forces, dont l'une pousse au progrès* [« Je suis la liberté, l'inspiration » chantait la prairie. « Qu'est-ce qu'un ordre qu'aucun enthousiasme ne vient plus animer ? » (p. 424)], *tandis que l'autre tend à la conservation.* [« Je suis la règle, l'autorité, le lien; je suis un corps de pensées fixes et la cité ordonnée des âmes » dit la chapelle.] — La force conservatrice, dans l'Église, c'est la tradition, et la tradition y est représentée par l'autorité religieuse. Ceci, et en droit, et en fait; en droit, parce que la défense de la tradition est comme un instinct naturel de l'autorité ; en fait, parce que, planant au-dessus des contingences de la vie, l'autorité ne sent pas, ou que très peu, les stimulants du progrès. La force progressive, au contraire, qui est celle qui répond aux besoins, couve et fermente dans les consciences individuelles, et dans celles-là surtout qui sont en contact plus intime avec la vie... (1) »

Et tout le thème se développe. « Je prolonge la prairie, même quand elle me nie, poursuit la chapelle. *J'ai été construite à force d'y avoir été rêvée.* » (p. 423.) L'Église est l'œuvre des hommes, l'aboutissement de nos rêves; l'ordre, fils du chaos. — Comme la symphonie retombe en tristesses et sans plus de secours !..

« Nous avons été préparés, toi et moi, par tes pères. Comme toi je les incarne » dit encore la chapelle au visiteur de la prairie. Nouvelle incarnation : de nos pères, de leurs rêves, de l'inconscient. Pour nous, un seul nom nous sauve, et ce nom n'est pas de l'homme. Une seule parole nous guide : « Et le Verbe s'est fait chair. »

« Je suis la pierre qui dure, l'expérience des siècles, le dépôt du trésor de ta race. » (p. 424.) O chapelle des poètes qui ne sais

(1) Encyclique *Pascendi*. N° 2095.

Digitized by Google

plus le don de Dieu ! Chapelle désaffectée par l'orgueil satanique! Chapelle aux douces paroles séduisantes, qui mets l'homme en ton sein à la place de Dieu. Est-ce nos pères que nous adorons en tes murs; est-ce la trace de leurs prières et de leurs gémissements que nous venons chercher parmi tes ombres ? N'es-tu que la maison de la mort et le temple de l'homme ? Étais-tu donc si pauvre au temps où tes autels ne se glorifiaient que du Seigneur Jésus, et de Jésus crucifié ? Quelle fortune te vient, temple saint, de nier aujourd'hui la présence de l'Homme-Dieu et de me laisser croire que cet homme c'est moi, l'assemblée de mes morts, et ce Dieu mes rêves mystérieux ?

Chapelle qui ne tiens rien des hommes, pourquoi dis-tu que nous sommes dieux ? Un seul homme était Dieu, qui faisait ton incomparable splendeur, jusque dans le plus pauvre village, et par lui tu nous devenais Notre-Dame, nous accueillant la première en ce monde, et c'est entre tes bras, ô Mère, que la croix de cette vie nous déposait.

O chapelle, ce n'est pas « l'enthousiasme », la « fantaisie », et la folie de mes péchés qui te donnent la vie et l'ordre et la beauté. Tu n'es pas édifiée sur les morts ni sur les ondulations de mes rêves, et mes crimes, que je confesse entre tes murs, ne t'apportent pas d'allégresse ; ils ont crucifié mon Dieu. Si les vivants, du mieux qu'ils peuvent, approchent de toi leurs défunts, c'est pour que tu les prennes, ô protectrice, et les donnes au Seigneur qui jugera le monde et qui, tout le jour et la nuit, voile son amour immense en tes silencieux tabernacles. Mes hontes ne sont pas ta nourriture, et la prairie ne s'avance vers toi que pour t'envahir, et, peu à peu, te ruiner sous ses herbes folles. Mais tu es sa limite et sa mort.

« Visiteurs de la prairie, apportez-moi vos rêves pour que je les épure. » (p. 423.) Oh ! non, ce ne sont point là tes paroles. Lieu très saint, tu es la maison de la messe et du sacrifice éternel. Tu nous verses un sang nouveau ; mais celui qui ne se renonce pas tout entier n'a point de part en toi. Tu ne cesses de demander la mortification des prairies, et c'est pour que la prairie ne périsse pas, pour qu'elle ne soit pas à jamais la proie du feu suprême. Tu ne me laisses rien de moi-même, ô ma plus sûre amie, que mon humiliation ; tu me laves dans l'eau et le sang ; et mes frères les saints qui se trouvent élevés à la gloire de tes autels, ceux que le Seigneur admet à sa droite — et qui jugeront le monde avec Lui — ce sont, tu le sais

Digitized by Google

bien, les cœurs maudits du monde, et dont tout le martyre s'est fait de renoncer à la prairie et de se tenir en ta Croix. Ames triomphales en qui la « fantaisie » est la plus morte. Car tu ne sanctifies que les âmes sacrifiées.

Sûr asile, tu nous attends, nous tous pauvres pécheurs, et les voluptueux et les poètes. Les félicités nous hantent, et pour nous les donner tu rends plus simple notre cœur. Nous cherchions en la chair et par les mots sensibles à composer l'ineffable ; mais nous mourions sur la prairie. Les poètes songeaient aux bontés, aux plénitudes, aux anges ; ils viennent parfois à ton seuil, et ceux qui ne vont pas plus loin ne ramènent qu'une plus grande nostalgie des cieux. Dis-leur que tu n'es point une pierre sentimentale, une beauté de rêve, et qu'il n'est d'autre Dieu que ton Dieu très caché, ni d'autre chemin que la Croix sur laquelle tu sembles formée, fidèle Épouse !

Chapelle emplie de la seule Présence, n'enseigne plus, avec ces vocables chantants, que ta vie ne vient pas de Dieu et que ta mission est finie de nous rendre présents à Celui qui toujours est présent. Il faut que tu décourages les hommes de la prairie où ils s'épuisent. Les Pères du désert disaient : « Oublions aussi les collines. » Il faut que tu reprennes ton éternelle exhortation : sacrifier la chair et les images de la chair et les paroles mêmes, pour fixer, d'un regard d'amour, Celui qui n'est qu'Amour, Celui dont le Cœur bat sur la pierre d'autel, Celui qui sauve la brebis égarée et nous ouvre les prairies éternelles.

Le divin n'est pas en ce monde, mais le Verbe est venu en ce monde qui est l'ouvrage de ses doigts, et le monde ne l'a pas connu. Il nous unit à Dieu, et il fait fils de Dieu tous ceux qui croient en Lui. Mais ce n'est pas la chair, ni le sang, ni la volonté de l'homme qui nous l'enseignent, c'est un appel secret de Dieu lui-même. — O chapelle, tu es le temple où se poursuit le mystère adorable de notre union et de notre rédemption. — Du plus loin que t'apercevait François d'Assise, il se prosternait et disait : « Nous vous adorons, Seigneur, dans cette église et dans toutes les églises de la terre, et nous vous bénissons parce que vous avez racheté le monde par votre sainte Croix. » (1)

CHARLES HENRION. T. O.

---

(1) Cf. I. Cel. ch. XVII. éd. Rome. 1906. p. 47.

Digitized by Google

AMBASSADEURS DE FRANCE
ET CAPUCINS FRANÇAIS

A CONSTANTINOPLE AU XVIIe SIÈCLE

—

D'APRÈS LE JOURNAL DU P. THOMAS DE PARIS

(*Suite*). (1)

Étrange situation d'ailleurs. Jadis Mgr Subiano avait dirimé des controverses entre curés de « paroisses n'étant pas paroisses » ; maintenant il y avait des curés sans église. Les cérémonies se faisaient où l'on pouvait. Les Dominicains s'excusent sur la petitesse du local, les Capucins alléguant les raisons déjà indiquées, les Pères Jésuites avaient fait de Saint-Benoît une église donnant l'hospitalité pour les fêtes ou services funèbres. L'appétit vient en mangeant ; avant l'arrivée de Mgr Ridolfi (2) (1663) s'adressant à Mr Roboly « ils luy fisrent escrire à la Sacrée Congrégation que leur Église estant restée seule icy et les aultres Religieux y allant administrer les sacrements parrochiaux, ils la pryaient de trouver bon qu'ils les administrassent aussy eux-mêmes puisque le recours est à leur église. » De la Sacrée Congrégation on répondit à Mr Roboly « que cela despendait du Suffragant et vicaire patriarcal qu'ils enverraient. » Le Supérieur des Jésuites « en a donc aussy pryé le dist Suffragant lequel luy a respondu être nécessaire qu'il demande le sentiment des aultres religieux et me demandant s'il ne

(1) Cf. *Études Franciscaines*, juin 1913.

(2) Mgr André Ridolfi nommé vicaire patriarcal de Constantinople le 12 Février 1662. — Ce fut lui qui en 1672, le 25 Mai, bénit la nouvelle église des Capucins de Saint-Louis de Péra. Ce fut lui également qui bénit en 1677 notre église de Saint-Georges enfin rebâtie. A cette époque il avait un successeur nommé depuis deux ans mais qui ne vint jamais à Constantinople. Ce prélat eut de grands démêlés avec l'Ambassadeur de France et les Pères Jésuites.

Digitized by Google

m'en avayt point parlé, je luy ay dist que non et que cela ne touchait que les Conventuels, Observants et Dominiquains. » (Nov. 1663). Quelques mois plus tard, Janvier 1664, le bruit courait que Fornetti était allé demander à Andrinople Saint-Benoit comme église française ; c'était un simple ballon d'essai. Quand en Février 1665, les marchands français firent circuler une pétition en faveur des Jésuites demandant « à ce qu'eux feussent curés français ». Mr Richard chancelier rédigea la pièce en forme mais Mr Roboly qui avait d'abord paru favorable se récusa et se plaignit « qu'on le voulait contraindre à faire ce qu'il ne pouvait et qu'il en avait escrit les raisons à Rome. »

Une fois seulement les Jésuites sortirent de leur réserve habituelle. Un ambassadeur de Raguse étant mort le P. Jésuite, un Ragusois chapelain du défunt voulut porter l'étole sous le prétexte que l'enterrement devait se faire à Saint-Benoit. Il y eut un peu de bruit, des réclamations et tout se calma.

Comme chapelain du Résident de France le P. Thomas baptisa « *in capella Regis christianissimi* » (1) un fils de Mr Roboly en 1663. Deux ans plus tard, une petite fille étant née, dans la même famille le P. Thomas la baptisa « *inter privatas parietes,* » (2) s'appuyant sur le droit qu'ont les ambassadeurs de faire baptiser leurs enfants dans leur maison. Notons que Mr Roboly ne logeait pas dans le palais d'Ambassade. Cette enfant mourut d'ailleurs bientôt de la petite vérole, Mr Roboly voulut que le P. Thomas fit lui-même la cérémonie. P. Thomas alla donc « lever le dist corps avec le surplis et l'estole » accompagné de divers religieux, puis arrivé à la porte de la rue « je dis, raconte-t-il, au Provincial (3) qui avait aussy un surplis que je luy consignais le dist corps pour l'aller enterrer. Il a pris aussytost une estole qu'il portait dans sa manche et je me suis retiré dans la maison. » Ici une réflexion qui met bien la scène dans son cadre : « M^r le Résident estait comme dans la volonté d'aller à l'enterrement et m'en a voulu demander mon sentiment, je luy ai dist que cela ne dérogeait point à sa qualité mais que n'estant qu'un enfant de laict il suffisait que M^r son frère fist l'honneur de la compagnie qui a esté très-grande. La mère et les voysines ont suivy l'enfant à l'ordinaire. »

*
* *

Mr Roboly était donc tenu à peu près à l'écart de l'administration

(1) Dans la chapelle du Roi très chrétien.
(2) Dans la maison particulière.
(3) Le P. Provincial des Conventuels.

Digitized by Google

des affaires de France. Il ne recevait guère que l'écho des plaintes relatives à l'absence d'Ambassadeur. Pourtant en Mars 1663, il avait protesté au nom du comte de Brienne auprès du Reichetab ; le Vizir accusait le Roi de France d'avoir promis une armée de 50000 hommes à l'Empereur contre les Turcs ; le Résident niait le fait. Puis, Mr Roboly s'entendait répéter que « nos capitulations sont trop vieilles »; il tâchait par le moyen des drogmans de faire prendre patience. Mr de Lyonne avait fait entendre que cet envoi d'ambassadeur n'était pas opportun tant que la guerre ne serait point terminée. Or les Turcs avaient déjà remporté plusieurs villes entre autres Nicopolis (1) (Nov. 1663) et leur intransigeance s'accroissait. D'autre part, le P. Thomas avait su du P. Honoré de Paris la désignation de Mr de La Haye-Vantelet, fils, comme ambassadeur, mais il connaissait aussi les intrigues menées contre lui à Marseille. Les marchands qui contribuaient pour une grosse part à l'entretien de l'Ambassadeur se rappelaient trop bien les dernières impositions et « les eschevins avaient donné leur mémoire qui représentait qu'il ne faudrait point ici d'Ambassadeur mais un seul Résident, parlant avec désadvantage de Mr de Vantelet, estant desia mêsme quatre parties qui cherchent la dite Résidence, desquels Mr Bouin eschevin qui a esté consul du Caire. »

Ces rares nouvelles, le P. Thomas les savait par les drogmans Fornetti, Journot et Lorenjo plus à l'aise avec lui qu'avec le résident. Lorenjo, Vénitien, avait moins de crédit à la Porte et s'était vu menacer des galères par le Vizir. Les deux autres, Fornetti surtout, semblent avoir eu plus d'influence. Un jour que le Caïmacan redisait son perpétuel refrain touchant le retard de l'Ambassadeur, Fornetti osa se plaindre « qu'un envoyé icy par le Roy avec lettres au Grand-Seigneur et passeport très-exprès et tout un ply du Grand-Vizir avaist esté pris par les Corsaires d'Alger ce qui pouvait causer le retardement » et cela ferma la bouche au Caïmacan. Il s'agissait en effet du Sr Fontaine, envoyé du Roi, capturé par les « Barbaresques ».

Nous avons dit l'intervention heureuse de Fornetti pour le Patriarche André. Il essaya de faire sa cour à Mr Roboly en représentant le Reischetab comme tellement partisan du Résident de France qu'il aurait déchiré un *ars* présenté par les Pères de Terre-Sainte et ne portant pas le « bulle » du dit Résident. « Il y estait demandé que les PP. de Jérusalem ne feussent pas molestés pour les prises que les corsaires francs font sur mer avec grecs, arméniens, etc.» Le Résident avait même envoyé au Reischetab quelques «boëtses de brugnoles» en

(1) Nicopolis, ville située dans la Bulgarie actuelle sur la rive droite du Danube.

Digitized by Google

signe de remerciement. Or c'était une feinte ; en réalité l'un des pauvres religieux de Jérusalem était reconnu *Vékil*, *l'ars* était à leur seul nom ; cette pièce avait été présentée par le drogman Marc-Antoine sans patronage d'aucun ambassadeur ou résident « mais seulement pour servir de truchement au nom des dits Pères ». Le Reïs avait accepté cet acte passé sans le concours du Résident : c'était la confirmation de ce qui a été dit sur l'indépendance du Commissaire de Terre-Sainte. Mr Roboly en garda rancune à Fornetti et chercha plus tard à l'écarter de l'Ambassade. D'ailleurs Fornetti ne recueillit pas tout le fruit qu'il avait espéré de cette affaire ; quand il voulut faire donner des caftans « le P. Commissaire respondit que c'estait aux Représentants à donner des vestes, que leur coustume comme pauvres religieux n'estait pas telle mais de présenter des choses de moindre valeur ». En somme, le commandement fut obtenu et le drogman sut encore se réserver la part du lion.

*
* *

L'appui que l'on ne pouvait trouver efficacement près du Résident de France, le P. Thomas et ses confrères le cherchaient près des autres Représentants.

Avec Venise c'étaient surtout des relations d'amitié. Les Capucins offrent au Sr Balarin représentant de la République « un portrait du Cardinal Mazarin » pour « buon capo d'anno » (1), puis « un beau choux-fleur avec quatre figurines en velin et un *agnus* de paste de reliques ; au Sr Padavin (chancelier) deux figurines, un *agnus* aussy de reliques mais plus petit. » P. Thomas a soin de remarquer qu'à Melle Roboly (il l'appelle Mademoiselle comme on faisait pour les dames de qualité, même après le mariage), il avait fait porter déjà « deux fois des choux-fleurs rares en ce temps. » (2 Janvier 1662) Un moment, le Résident de Venise ayant renvoyé son chapelain Observantin accusé d'hostilité contre Venise, parle de prendre un capucin pour remplir cette fonction, mais il n'insiste pas. « Je fus hyer lui faire offre de service et luy dire adieu ; il me remercia, m'offrit service à Andrinople si besoing estait. » Un Conventuel devint bientôt son chapelain.

Ce Résident de Venise faillit être victime d'une dénonciation absurde tandis qu'il était à Andrinople : « Le Vaïvode est venu avec ses gens dès matin visiter la chambre du Sr Balarin, accusé d'avoir deux statües d'homme et de femme représentant le Grand-Seigneur et sa mère

(1) Pour bon commencement d'année ; souhaits du premier jour de l'an.

Digitized by Google

avec lesquelles il fait quelque enchantement. Ayant faict son rapport de les avoir treuvé il est revenu les prendre et porter au Caïmacan après midy. Moy estant dans la boutique de Mr Bernard, il a passé à cheval avec un *chaoux* aussy à cheval et ses gens et a pris les femmes qui logent dans la dite maison. » Le Sr Draperis, drogman d'Angleterre négocia leur délivrance. P. Thomas avoue son émotion : « on nous avait dist chez Mr Bernard qu'ils voulaient prendre les *papas* qui allaient lire et faire la magie avec les dites images, ce qui nous a faict rester là jusqu'à ce que le Sr Navone s'est rencontré à la porte du Sr Jean d'André et nous a accompagnés jusqu'ici. » D'Andrinople arrive en hâte le Sr Grille avec ordre du Caïmacan « que les statües seront rapportées où elles ont été prises, les prisonniers relaschés, la maison desbullée et que s'il y a quelque chose de rompu ou dérobé le Vaïvode le payera. » Il fallait décidément peu de chose pour compromettre la sécurité des gens. Comme toujours on avait voulu «manger».

A en croire le P. Thomas, le Sr Balarin avait des procédés de gouvernement qui rappelaient par trop les procédés du fameux conseil des dix à Venise. Le Sr Draperis faillit en être la victime, l'Ambassadeur d'Angleterre le sauva.

Des Ambassadeurs de Raguse il n'est rien dit, sauf l'échange de quelques livres latins ou italiens empruntés pour se divertir, par exemple *Giges Gallus* et le *Genius Sœculi*, (1) œuvres d'un capucin français le P. Zacharie de Lisieux.

Grande était la bienveillance de l'Ambassadeur d'Angleterre ; la Colonnelle était l'intermédiaire annonçant les nouvelles de famille, telle la naissance des enfants de l'Ambassadeur ; le P. Jacques est marqué comme ayant esté s'en « conjouyr avec Mr l'Ambassadeur. » et une autre fois allant pour le premier de l'an offrir « un petit Jésus de cire, travail d'une religieuse » et donné par un Père de Smyrne. « J'ai visité l'Ambassadeur d'Angleterre, dit le P. Thomas, qui s'est monstré fort familier ; il doit aller sous peu à Andrinople. Il ne m'a pas dist pourquoy, mais je scay d'ailleurs qu'il a lettre de son Maistre pour le Grand-Seigneur et qu'il doit parler pour la France. Il assure que nos Pères et les Jésuites ont ou auront chappelle à Londres mais que Dominiquains et aultres Religieux qui y estaient accourus pour s'y establir aussy ont esté renvoyés sur les murmures et souslèvements des peuples. Et je vous laisse à penser, dist-il, si le Roy de France voulait permettre aux Calvinistes de bastir des temples dans Paris si le

(1) Ces livres où l'auteur flagelle avec vigueur les vices de son temps étaient fort à la mode en France. Cf. les articles parus sur ce sujet dans les *Études Franciscaines*. T. XXVII. An. 1912.

Digitized by Google

peuple catholique ne s'y opposerait pas et cependant, dist-il, il y a moins de catholiques dans Londres que de Calvinistes dans Paris. » (18 Juin 1663).

Quinze jours plus tard : « M^r l'Ambassadeur d'Angleterre est party de bon matin pour Andrinople où il paraistra le plus qu'il pourra et fera de grands présens par dessus l'ordinaire. C'est un Capigi Bachi qui l'accompagne. Son secrétaire doit passer du dit Andrinople à Smyrne où une frégate anglaise se trouvera pour le porter en Angleterre avec la response du Grand-Seigneur. » Le Résident de Hollande se trouvait aussi à Andrinople, celui de Venise également, un ambassadeur du Portugal s'acheminait vers le même lieu.

Quel fut le résultat de ce voyage ? L'Ambassadeur ne faisait pas facilement de confidences ; pourtant le Père tâchait de savoir quelque chose, mais il était réduit à écrire : « M^r l'Ambassadeur d'Angleterre nous a faict grandes caresses et mesme beu et faict boire à ma santé mais il ne nous a rien dict du sujet pour lequel il avait esté à l'audience. »

Une fois nous trouvons le même Ambassadeur protégeant un Père Soccolant ou Observatin qui avait maltraité un janissaire et s'était ensuite réfugié « en Angleterre ». Par habitude les Turcs cherchèrent d'abord l'inculpé chez le Résident de France, d'ailleurs sans résultat. Une compensation pécuniaire calma le janissaire ; le Vaïvode « cherchant aussy de manger » l'Ambassadeur lui fit savoir qu'il le contenterait.

En un seul cas nous trouvons le Résident de France cachant ainsi un personnage réputé dangereux, encore partagea-t-il la responsabilité avec les Capucins. Le Sr Grille avait prié le P. Thomas de loger quelque temps dans notre vieille maison un certain Dimitrescû. Le Père s'en excusa sur ce qu'il n'y avait rien de logeable et obtint logement chez le Résident. Il s'agissait du frère d'un ancien *Spathari*, c'est-à-dire trésorier, du prince de Valachie ; nous citons le fait à cause du personnage Dimitrescû Cantacuzène, nom illustre en Moldo-Valachie. « Il est venu icy 2 heures environ avant jour, y a resté jusqu'à la nuict close puis s'en est allé d'où il estait venu. Il est venu à mesme heure le lendemain dans la maison de M^r le Résident, y est resté jusqu'à la nuict et est venu manger dans nostre eschole d'où il est party deux heures après environ sur les 11 heures de nuict fort content et satisfaict de nous. » (25-26 Juillet 1665.)

Angleterre et France se trouvent en présence à Andrinople (Mai 1665) ; Mr du Pressoir envoyé « du Roi Louis XIV est admis à l'audience du Vizir. Le Résident d'Allemagne fait espérer pour son chape-

Digitized by Google

lain une église ; c'était toujours la grosse question. Celui de Hollande dit à Mr Roboly que « du Pressoir et Fornetti debvaient bientost recevoir leur response et que l'affaire allait bien. » La question politique était embrouillée, le roi de France se prétendant ami des Turcs et ayant fait descente en Barbarie. Fornetti arrivé en 15 jours de Belgrade, lieu de l'audience, va donner au P. Thomas quelques détails. Mr du Pressoir a reçu un beau caftan à l'audience de congé ; il a eu du Vizir « logement et train de 150 aspres (1) par jour pendant 26 jours qu'il est resté » plus « l'accompagnement d'un *chaoux* et chevaulx frais jusqu'à Raguse.» Mais « la coustume estant de payer les chevaux quoyque donnés par le Vizir et Caïmacan» Fornetti présente à Mr Roboly une note fort salée. Le Grand-Seigneur faisait dire à Mr de Lyonne « que l'Ambassadeur sera bien receu et caressé, mais que le Grand-Seigneur ne souffrira jamais que l'on prenne ny place, ni poulce de son terrain en Barbarie. » (On croirait entendre une protestation du XXe siècle) ! Le Reischetab ajouta verbalement que le Grand-Seigneur autorisait le roi de France à « chastier les Barbaresques comme il luy plairait prenant leurs vaisseaux, bruslant leurs villages et les faisant esclaves. Mais le pays est au Grand-Seigneur qui ne permettra pas qu'on en prenne aucun lieu par violence. » Fornetti déclara que le Grand-Vizir eûst maltraité les Français de Constantinople et de l'Empire si du Pressoir ne fût venu. Le siège de Gigery (Djidjelli) place de Barbarie, par les Français, fut le thème de plaintes particulières comme « manque aux Capitulations ». Il y eut aussi sur le double jeu de la France des doléances qui n'étaient peut-être pas toutes imméritées. Cette place de Gigery avait été abandonnée par les Français ; on le savait ici en Décembre 1664, et l'on jugeait sévèrement cette retraite aggravée encore par un triste accident, le vaisseau du roi qui rapatriait le Régiment de Champagne ayant été saisi par la tempête aux îles d'Hyères et ayant perdu un grand nombre de volontaires, officiers et soldats. Des églises il ne fut pas question.

Dans ces négociations l'Angleterre, au dire de notre annaliste, paraît avoir joué un rôle peu favorable à la France. L'Ambassadeur anglais pressentant les demandes de Mr de Lyonne écrivait au Vizir de ne point donner plein contentement à la France et ces procédés arrachaient au Vizir cette réflexion : « Voyez ces chiens comme ils s'entremangent l'un l'aultre. »

Ces récits étaient faits par les drogmans et préjudiciaient aux rapports des Représentants dont ils ne défendaient pas assez les intérêts.

(1) Environ 7 fr. 50 de notre monnaie.

Digitized by Google

Cette fidélité médiocre hâta la réalisation du projet déjà caressé, la fondation du collège des jeunes de langues, (1) pépinière de drogmans pris en dehors des sujets ottomans et autant que possible appartenant à la nationalité qui les employait (Mars 1665).

Le Résident de Hollande, le Sr Varna, dont il a été plusieurs fois question, mourut cette même année le 22 Juin 1665. L'Ambassadeur d'Angleterre et Mr Nostre Résident y ont envoyé leur monde en ayant esté pryé par le droguemant. »

*
* *

Reste à parler de l'Ambassadeur d'Allemagne. Depuis plusieurs mois le Reischetab annonçait la venue d'un « grand Ambassadeur envoyé par S. M. Césaréenne ». Ce fut le comte de Leslie, écossais catholique. Il arriva le 7 Septembre 1665 « au matin à Balata sans entrer dans Constantinople. Il entra jusque chez luy bandière desployée, tambours battant et trompette. M^r l'Ambassadeur d'Angleterre luy envoya tout son monde au devant. M^r nostre Résident n'ayant point de livrées s'est contenté de l'envoyer saluer chez luy par Mr Richard accompagné de janissaire, drogueman et de deux serviteurs. Dès le lendemain matin les PP. Thomas et Pierre-François vont visiter l'Ambassadeur « logé au séraïl du Prince Lupulo. » Suivons-les : « A nostre arrivée chez luy estant adverty qu'il estait occupé à dicter pour son courrier, nous avons esté visiter le Marquis de Durazzo gennois (2) et M^r le Résident Remiger ; puis nous sommes retournés audit Ambassadeur qui nous a fort bien receus et dist familièrement en français qu'il avait ordre de faire son possible pour r'havoir les églises et qu'il nous viendra veoir. Il estait plus d'onze heures quand nous sommes retournés icy et sa messe ne se dist qu'à onze heures. Le P. Jésuiste son confesseur que nous n'avons pas salüé pour tel ne le cognaissant pas et l'ayant rencontré par hazard en sortant du logis, estait vestu de violet doublé de rouge comme un évesque ; on nous avait dist que c'estait le médecin. Les autres Jésuistes de sa compagnie sont, dist-on, vestus de satin et velours comme les autres séculiers de la suyte : nous ne les avons pas veus ou du moins connus. »

Suit l'énumération de quelques fêtes et visites. Deux fois « le dist Ambassadeur est traitté et festiné fort splendidement par le Grand-

(1) Ce collège des « jeunes de langues » élèves interprètes fut peu après confié aux Capucins de Péra. Il en est sorti bon nombre de drogmans. La pension des élèves était payée par le « Commerce » de Marseille.

(2) Le P. Thomas l'appelle successivement Génois et Lucquois. Sujet de Gênes il était sans doute originaire de Lucques.

Digitized by Google

Vizir », puis par le Caïmacan « sur le canal (1) de la mer noire où il a esté porté par deux galères avec les flammes et bandières, trompettes et tambours à la turque et à la franque. » — Ailleurs : « Mr l'Ambassadeur d'Angleterre a esté au Kindy visiter celuy d'Allemagne qui ne l'a receu et conduict qu'au bas de son escalier où ils se sont entr'embrassés ; la collation a esté simple de quelques biscuits et douceurs présentés sur l'assiette. Il est revenu chez luy par ceste rüe avec douze janissaires à pied, ses gens de livrée, neuf droguemans à cheval devant luy aussy à cheval, vestu à l'anglaise, couvert d'un manteau de thoile d'or doublé de thoile d'argent et suivy d'une vingtaine d'anglais et autres à cheval. » Deux jours après, 16 Septembre « l'Ambassadeur d'Allemagne est passé par ceste nostre rüe environ les deux heures et demy après midy pour aller rendre la visite à l'Ambassadeur d'Angleterre d'où il est retourné vers les quatre heures. J'ai veu l'aller et le retour de chez Melle Fonzibée. Les trompettes à cheval allaient les premiers après quelque peu de Turcs et sonnaient l'un après l'autre comme seulement pour advertir du passage, puis ses pages aussy à cheval, puis tous les gentilshommes. En suyte les gardes à pied et nombre de janissaires puis sa personne fort leste et sur un cheval richement orné. Quelques chevaux de main conduicts par cavaliers suyvaient les trompettes. Il n'y avait ny tambour ny estendart. Les trompettes s'arrestèrent un peu aux quatre cantons et sonnèrent ensemble. »

Un Anglais catholique Mr le comte d'Arandelle, appartenait à la suite de cet Ambassadeur. Il assistait plusieurs fois à la messe dans notre chapelle « au second accoudoir, et son frère au premier », mais comme il arrivait à l'improviste P. Thomas s'excuse de n'avoir pas été prévenu, autrement il aurait mis un tapis. Nous le retrouvons à l'audience avec l'Ambassadeur d'Allemagne. Le Sr Georges Draperis, drogman d'Angleterre, éprouva en cette circonstance l'un des inconvénients de sa charge : Ayant demandé en audience que le fils du Prince Alexandre son amy et celuy de l'Ambassadeur « fust faict prince de Moldavie » pour réponse il reçut des coups de baton d'ordre du Grand-Vizir. « Il eust été plus maltraité sans le Sr Panagiotis drogueman du dit Vizir et de l'Empereur. »

Entre temps, l'Ambassadeur d'Allemagne assistait aux offices de Saint-Benoit ; « Il y va accompagné de sa suyte et de sa musique qui faict merveille. » Par contre, visites au Grand-Vizir, au Caïmacan, au Grand Mufti ne produisaient jusqu'ici ancun résultat.

Le Grand-Seigneur se décida enfin à donner audience à l'Ambassadeur d'Allemagne. En voici le récit fait au P. Thomas par le Mar-

(1) Le canal de la Mer Noire est le Bosphore.

Digitized by Google

quis Luquois Durazzo qui y assista. « Ils furent au moins quarante revestus de vestes et n'entrèrent que dix-sept ou dix-huit au Grand-Seigneur qu'ils ne virent que de costé et à peine estant esloignés de luy et le lieu estant grand. Le Vizir et sept ou huit favoris du Grand-Seigneur y estaient, comme des statues, richement parés. Le disner fust beaucoup moins accommodé que celuy qu'ils eurent du Grand-Vizir quelques jours auparavant. Le nombre des janissaires et autres qui reçurent la paye (1) pouvait arriver à 50,000 dont 30.000 estaient janissaires qui sortant à la foule par la porte du Grand Sérail furent plus d'une heure à passer et si vite qu'eux passés cela leur semblait peinture. » Le silence de ces soldats était plus impressionnant que tout le reste. Suivant l'usage, deux maîtres de cérémonies accompagnaient les personnages reçus à l'audience et les aidaient à faire l'inclination mais « on les a tous pressés si fort pour les inclinations en terre devant le Grand-Seigneur que le vieil Résident (d'Allemagne) estant faible tomba sur le nez. » (11 Novembre 1665).

Trois jours après nous trouvons le P. Thomas aux nouvelles chez l'Ambassadeur : « Je fus hyer après-midi donner à M^r l'Ambassadeur d'Allemagne, la lettre de Mr de Naxie qui demande son Barat. Il estait au lict pour les goûtes. Il la leut et me dist avec grande civilité que le dist Archevesque ne pouvait prendre un meilleur intercesseur que moy, qu'il parlerait à son droguemant et me prya de le retourner veoir et luy faire part des nouvelles que je scaurais de Chrestienté. Nous vismes aussy l'Ambassadeur de Raguse qui nous offrist tout service et le Marquis de Durazzo fist le mesme chez luy ; puis Mr Remiger ancien Résident qui s'en doibt aller et me dist qu'il enverrait son aumosne avant de partir ; que le mémoire qu'ils ont présenté au Grand-Seigneur ne parle point des églises mais que l'Ambassadeur en a parlé de vive voix au Vizir qui fist difficulté dans oüyr parler puis dist : nous verrons. Il est vray que le Résident tomba et fust blessé à l'audience du Grand-Seigneur et en est encore marqué. Il m'a dict que le Vizir lui en avaist tesmoigné du déplaysir et faict grande excuse sur l'indiscrétion du Capigi qui le fist tomber le voulant faire fléchir le genouil qu'il ne peult fléchir à cause de la goûte. » Mr Roboly ajoute : « qu'on leur avait mis à tous, excepté à l'Ambassadeur, la main sur le col pour les obliger par force à baiser la terre ce qui les a fort faschés. » On annonçait que le nouveau Résident d'Allemagne serait Mr Casanova.

La fête de Saint Léopold, patron de l'Empereur, fut l'occasion d'une réception solennelle chez l'Ambassadeur qui invita son collègue d'An-

(1) Cette distribution se faisait à la fin des guerres avec beaucoup de solennité.

Digitized by Google

gleterre. Le matin il y avait eu messe en musique à Saint-Benoit avec assistance de toute la cour du Comte de Leslie.

Des fêtes, des paroles ce fut à peu près tout. Mr Roboly était persuadé que la demande des églises n'avait pas été faite même verbalement. Interrogeant l'Ambassadeur sur ce qu'il avait fait « pour la seureté de la Résidence icy de Mr l'Évesque » il avait reçu de lui réponse « que les catholiques du pays ne le veulent pas. » Par les Jésuites renseignés, grâce au chapelain d'Allemagne, le P. Thomas sut « que le Grand-Seigneur dist à l'Ambassadeur d'Allemagne quand il prist congé de luy : je garderay la paix mais distes à votre Maistre qu'il empêche les courses de ses subjets sur les miens des frontières, sinon il scayt ou il verra. Que le dit Ambassadeur faisant sa demande de la restitution des églises au Vizir, le dit Vizir s'estant tourné vers le Moufti, le dit Moufti respondit que le Grand-Seigneur ne pouvait permettre le dit restablissement parce qu'il parlerait contre sa loy qui permet bien que pour une paix on permette de restablir une église mais quand deux conditions y concourent l'une que les murailles soient restées debout, qu'il n'y ait plus qu'à les recouvrir ; l'autre que ce soyt une paix qui soyt à l'advantage des Musulmans et que celle-cy ne l'est pas puisque les chrestiens l'ont demandé et non pas les Musulmans de sorte que les dicts chrestiens demandeurs en tirent l'advantage et non les dits Musulmans. » On reconnaît bien là les subtilités turques sans compter une manœuvre assez peu loyale puisque l'on avait précisément détruit les murailles de certaines églises pour empêcher la reconstruction.

On obtint pourtant le Barat demandé pour tous les religieux latins « plus ample pour certains chefs que celuy que nous avons et les Jésuistes aussy » les exemptant de payer certaines redevances qu'en Hongrie les Jésuites sont obligés de payer aux Métropolites sous peine de prison infligée par les Turcs.

Ici se termine la période d'administration de Mr Roboly. Nous lisons au 29 Novembre 1665 : « vers le Kindy les Français se sont débarqués d'un vaisseau de Marseille vers les sept tours et sont venus donner advis que le vaisseau de Mr l'Ambassadeur les suivait de près et donnèrent une sienne lettre à Mr Roboly pour aller en donner advis au Vizir. Le lendemain 30 Mr Roboly « allait dès le matin au Vizir et de là trouver Mr l'Ambassadeur qui s'estait arrêter à Coum-Capi (1) pour entrer le lendemain. »

(A suivre.) P. BRUNO.

---

(1) Coum-Capou (ou Capi) porte du sable. Quartier de Stamboul sis entre le grand bazar et la Marmara.

Digitized by Google

L'ÉVANGÉLISME D'ÉRASME
ET M. IMBART DE LA TOUR

Dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1913, M. Imbart de la Tour a exposé, avec son talent habituel, l'origine de l'un des courants de la pensée religieuse française, dont l'influence fut et est encore considérable en certains milieux intellectuels. Comme cet article éclaire d'un nouveau jour la curieuse mentalité de ce groupe d'écrivains qui gravite autour du *Bulletin de la Semaine* et dont nous avons parlé ailleurs (1), nous allons l'analyser dans les pages qui vont suivre.

M. Imbart de la Tour donne à cette mentalité religieuse le nom d'Évangélisme et il lui reconnaît pour père le grand humaniste de la Renaissance, le célèbre Érasme. Avant donc d'aborder notre étude, nous devons faire connaître, en quelques mots, quel personnage fut Érasme et quel fut le caractère spécial de son esprit.

Érasme (1465 ou 1467-1536) vécut en pleine crise de la Renaissance. L'engouement pour les arts et la littérature de la Grèce et de Rome, qui marqua la fin du XVe siècle, ne tarda pas à engendrer le même engouement pour leurs idées purement rationalistes, faites de scepticisme et d'indépendance religieuse, et pour leur morale plus libre encore et plus indépendante. L'autorité de l'Église catholique, qui impose des dogmes et par conséquent des limites à la liberté intellectuelle, qui impose des préceptes de morale et de discipline avec des prescriptions cultuelles nombreuses, et dès lors des obligations plus gênantes encore à la

(1) *Les récentes directions romaines sur la presse et les œuvres. Le Bulletin de la Semaine, que faut-il en penser ?* in 8° 48 pages o fr. 60. Librairie Saint-François, 4, Cassette. Paris 6.

Digitized by Google

volonté et un frein sévère aux passions, parut exorbitante. Beaucoup se mirent à envier cette douce tolérance que le paganisme accordait à toutes les erreurs et à toutes les passions humaines et ils rêvèrent de l'introduire dans notre société chrétienne. Mais pour y parvenir, il fallait démolir l'autorité alors régnante qui ne s'accommodait pas de telles licences et surtout l'autorité de l'Église, ou du moins la restreindre et l'obliger à permettre libre cours à toutes les divagations de l'esprit et des sens.

Le caractère spécial de cette Renaissance, la Renaissance des Humanistes, fut donc une immense soif de licence intellectuelle et morale et une haine immense de toute autorité opposée à cette licence, et surtout de l'autorité spirituelle représentée par l'Église dans son double clergé séculier et régulier. Les Humanistes haïssaient Rome et le corps épiscopal, parce qu'ils représentaient l'autorité doctrinale qui impose le dogme; ils haïssaient les moines et les religieux, parce qu'ils représentaient l'autorité morale qui montre, dans la pratique de la vie, l'exemple de l'ascétisme chrétien ; ils haïssaient les princes catholiques, dans la mesure où ceux-ci se faisaient les défenseurs de l'état social et politique, fondé sur la doctrine et la morale chrétiennes, telles que les enseigne le clergé (1).

Parmi les premiers qui osèrent déclarer la guerre à l'autorité jusqu'alors sacrée de l'Église et du prince chrétien, Érasme se distingua comme un chef par l'audace et comme un maître par l'habileté. Il donna à ses intentions les couleurs du zèle : il ne voulait, disait-il, que réformer les abus et ramener l'autorité à la pureté de sa mission primitive. Il employa comme moyens l'arme du rire, du ridicule et de la satire, qui sape l'autorité, en prétendant la défendre, et qui la désagrége en tuant le respect et la confiance sur lesquels elle s'appuie. D'Érasme, Gaston Feugère a écrit ce portrait qui convient, du reste, à toute l'école dont il fut le chef : « Il a l'humeur joyeuse, le rire éclatant, il ne veut pas que l'on soit sage à toute heure. Sa riche mémoire n'ôte rien à la vivacité souple de son esprit. Gai convive, facile alors à se livrer,

(1) L'anticléricalisme actuel est l'héritier de cet état d'esprit. Il ne hait pas l'Évangile ni la religion, dit-il, mais seulement l'abus que le clergé fait de l'Évangile et de la religion, en voulant les mêler à la politique, à la science, à l'histoire, à la morale etc. Les anticléricaux veulent bien de l'Église, mais d'une Église qui se renferme dans les cérémonies du culte (associations cultuelles) et qui ne gêne en rien la libre pensée, la libre morale, la libre politique ; voler, corrompre, tuer au besoin, s'amuser librement, voilà leur idéal. Ils ne veulent pas d'une doctrine qui les en empêche, *Nolumus hunc regnare super nos.*

Digitized by Google

prompt à saisir les ridicules et hardi dans ses railleries, il jette avec verve les mots plaisants ou téméraires, il amuse en racontant des légendes sur le Paradis terrestre, il médit des rois et des théologiens, mord les moines jusqu'au sang, et, par cet entrain d'humeur franche et libre, plaît à ceux-mêmes qu'il étonne ou irrite » (1).

S'amuser aux dépens de tous ceux qui, dans l'organisation catholique, détiennent une parcelle de l'autorité politique, religieuse, intellectuelle ou morale, rois, prélats, corps enseignants, moines et religieux, en faire la caricature, les tourner en ridicule, en exagérant leurs travers ou leurs fautes, les rendre odieux par la calomnie, c'est le premier caractère auquel on reconnaît ce monde des Humanistes. (2)

Vis-à-vis des dogmes et de la morale, vis-à-vis des pratiques de la piété que l'Église impose ou recommande ou qu'elle autorise ou simplement qu'elle tolère, ils emploieront les mêmes moyens de dénigrement par le ridicule, la caricature et l'imposture. Ils n'ont qu'une méthode toujours la même : tuer par le ridicule ou l'odieux ce qui ne se soutient que par le respect et l'amour des fidèles.

Un autre caractère de ces Humanistes, si exigeants pour le désintéressement du clergé, c'est leur avarice rapace. Ils ont une soif inextinguible d'argent et de faveurs.

Érasme n'avait rien d'un François d'Assise. En 1517, il écrivait à Budé : « J'ai épousé la pauvreté, la maudite pauvreté, que je ne puis secouer de mes épaules, tant elle m'aime moi qui la hais ».

« La correspondance d'Érasme, écrit Feugère, n'est guère en ce moment qu'une suite monotone de demandes d'argent ou de doléances sans dignité. Il s'irrite de se voir oublié par l'évêque de Cambrai et la marquise de Véra. Il reproche même à Battus sa froideur et va jusqu'à insinuer que les libéralités de la marquise s'égarent sur des personnes qui ne le méritent pas. Il craint d'avoir inutilement composé un petit traité de morale pratique qu'il a dédié au jeune Adolphe de Bourgogne. On paraît lui en savoir peu de gré, puisqu'on ne lui fait tenir sa pension qu'à force de pressantes réclamations. »

Et l'auteur ajoute : « Jusqu'au XVIIIe siècle, l'écrivain restera

(1) G. Feugère, *Érasme* p. 19.

(2) Érasme était prêtre et moine augustin en rupture de ban. On remarque, à toutes les époques, que ceux qui ont conduit la guerre contre l'Église ont été généralement des défroqués, moines ou prêtres infidèles.

Digitized by Google

ainsi le client des grandes familles, et les esprits même les plus fiers accepteront ce patronage, quitte à se soulager par d'amères sorties contre cette noblesse qui les fait vivre. (1)

C'est ce caractère que Richard Pace avait merveilleusement saisi quand il représentait Érasme comme « odieux aux théologiens et toujours affamé. » (2)

Ce droit que réclamaient les Humanistes de s'amuser à loisir aux dépens de tout ce que la raison et la foi commandent d'honorer, ils l'appelaient tolérance ; et cette tolérance, ils se réjouissaient de l'avoir fait admettre jusqu'au centre de la catholicité.

« La comédie s'essayait en Italie, écrit encore Feugère (3), et, dans des salles magnifiques, le Pape et les cardinaux laissaient rire et riaient eux-mêmes des choses les plus respectables, sans paraître craindre que leur dignité en pût être atteinte. Léon acceptait la dédicace du livre de Hutten sur la donation de Constantin et donnait un privilège à Alde Manuce pour l'impression des *Épitres des hommes obscurs*. Érasme faisait honneur à Léon X de cette liberté joyeuse partout répandue et qui reposait du règne guerrier de Jules II. Dans la dédicace des lettres de saint Jérôme, peu s'en faut qu'il ne salue en Léon X le prince qui doit éteindre les discordes civiles et religieuses et ramener dans le monde la paix universelle ».

Voilà ce que les Humanistes avaient trouvé pour arriver à la paix universelle, la tolérance, c'est-à-dire le droit, pour ceux qui doivent le respect à l'autorité légitime et nécessaire, de la déchirer à belles dents ; le droit, pour ceux qui doivent le respect à la vérité et le mépris au mensonge, d'intervertir les rôles et de couvrir de boue la vérité et la justice, d'orner le mensonge et la tyrannie du manteau de la gloire. « Soyez tolérants, disaient-ils aux rois et aux prélats, laissez fouler aux pieds votre autorité, renverser de son trône la statue de la vérité pour y mettre celle du mensonge. Cela nous amuse, car c'est drôle. Venez rire avec nous. »

L'Église certes protesta ; elle essaya d'entraîner les princes dans la voie des répressions nécessaires. On sait ce qui arriva. Les princes du Nord, qui jalousaient l'autorité de l'Église, conspirèrent avec les Humanistes, renversèrent cette autorité que

(1) *Loc. cit.* p. 19, 20 et 63.
(2) *Loc. cit.* p. 54.
(3) *Loc. cit.* p. 55.

Digitized by Google

ceux-ci avaient sapée de toutes parts et s'en attribuèrent tous les honneurs et tous les privilèges. Et cette autorité usurpée ils la détiennent jusqu'à ce jour.

Dans un État bien gouverné, il est aussi nécessaire de défendre par la force les droits de l'autorité religieuse contre l'impiété, les droits de la vérité contre le mensonge, que les droits de la propriété contre les voleurs, ou les droits de la patrie contre l'envahisseur. Les biens de la religion et de la vérité, en effet, sont aussi et même plus précieux que les biens de la fortune ou de la nationalité. Il est également légitime de repousser par la force ceux qui veulent nous ravir les premiers que ceux qui essaient de nous dépouiller des autres. Du reste, en fait, il n'a jamais existé d'autres moyens de les garder dans un pays que de les défendre par la force, parce que partout ils sont en butte à la violence, qui est l'unique argument des passions: *Regnum cœlorum vim patitur*. A défaut de la force publique (l'Inquisition), il faut la force morale, c'est-à-dire le martyre. Toutes les fois que la religion a été privée de ces appuis nécessaires, on l'a vue tomber et disparaître sous les coups de ses ennemis (1).

Érasme eut, dit-on, le bonheur de reconnaître au moins partiellement son erreur et d'affirmer ses regrets. Plus tard, en effet, rappelant « ces temps d'orthodoxie tolérante, il déclarait qu'il aurait plus sévèrement surveillé sa plume, s'il avait prévu qu'à cet âge d'or dût si vite succéder l'âge de fer. » (2)

Toutefois on doit dire que ses regrets furent légers, car il ne désavoua aucun de ses écrits. Loin de là, il suivit, jusqu'à la fin, sa manie de vouloir restreindre toujours davantage les limites du dogme et de la morale. Il trouvait toujours prétexte pour rejeter ou révoquer en doute tout ce qui le gênait, l'autorité de l'Église romaine, les principaux sacrements, tels que l'Eucharistie et le mariage, la loi des fêtes et du dimanche, l'authenticité ou l'autorité des Écritures, etc., etc. Il est bien peu de points de

(1) En France, pour se défendre, au 16e siècle, l'Église eut la force morale du martyre d'abord puis celle des armes ; elle triompha. En Allemagne elle n'eut guère que celle des armes, et elle triompha là où les armes triomphèrent. En Angleterre, (l'Irlande mise à part), au milieu de l'abdication générale du clergé, elle eut pour se défendre *quelques* martyrs, presque tous franciscains ; elle garda *quelques* traces de catholicisme. Les pays scandinaves n'apportèrent à la défense de la foi catholique ni la force des armes ni la force morale du martyr, aussi ne gardèrent-ils aucun vestige de leur antique fidélité à la foi romaine. Dans ces pays, le clergé se montra *tolérant* envers l'erreur, jusqu'à l'embrasser lui-même avec tous ses fidèles.

(2) Voir Feugère, *Érasme* p. 55.

Digitized by Google

la doctrine chrétienne, qui n'aient essuyé quelqu'une de ses attaques.

Érasme a laissé une école et cette école aurait encore aujourd'hui des disciples fervents et actifs. C'est M. Imbart de la Tour qui nous l'apprend. Dans la *Revue des Deux-Mondes*, il a décrit leurs doctrines. Dans son article, à la vérité, il semble n'exposer sous le nom d'Évangélisme, que les idées personnelles d'Érasme ; mais on verra que ce sont les idées d'Érasme très évoluées.

Pour être plus clair nous ne suivrons pas servilement l'article assez touffu de M. Imbart de la Tour ; nous ferons la synthèse de sa doctrine, au lieu d'en donner l'analyse.

L'Évangélisme pourrait se définir, d'après M. Imbart de la Tour, *une doctrine professant que l'homme trouve dans les Écritures et surtout dans l'Évangile, interprétés selon les méthodes exégétiques, le principe de toute vie religieuse pour l'âme, c'est-à-dire « la justification par la foi en Jésus » et l'inspiration pour le développement de la Révélation toujours en progrès.*

I. L'ÉVANGILE EST LE PRINCIPE DE TOUTE LA VIE RELIGIEUSE DE L'HOMME.

D'après la doctrine catholique et aussi d'après l'Évangélisme, le principe de toute vie religieuse pour l'homme c'est Jésus-Christ. Mais tandis que l'Église catholique enseigne que Jésus-Christ se donne à l'homme par l'Église et les Sacrements d'abord, et ensuite et secondairement, par l'Évangile écrit, l'Évangélisme, au contraire, ne connaît d'autre source que l'Évangile où puiser la vie de Jésus.

Le christianisme véritable, d'après Érasme, n'est pas seulement universel, il est *un*. Une seule foi, une seule vie, une seule Église. Mais à quels signes se reconnaît, de quels éléments se constitue cette unité ?

Ce principe d'unité, l'Évangélisme érasmien le trouve dans la personne même de Jésus. Mais Jésus où le trouvera-t-il ?

(Jésus, pour Érasme, est dans l'Évangile.) Ce Christ, personnel et vivant, l'Évangile nous le découvre : « Lis l'Évangile, tu touches Jésus ».

Société éternelle et spirituelle des âmes, l'Église ne repose donc point sur les moyens extérieurs et temporels, rites, cérémonies, lois, gouvernements, tout ce qui crée les sociétés humaines, mais change et périt avec elles. L'unité apparente est fragile, si elle n'est supportée, vérifiée par l'unité intérieure. La pierre angulaire, c'est la foi. Or,

Digitized by Google

seul, l'Évangile, commun à tous, rendra la foi commune à tous. Nous sommes au point initial de l'Évangélisme (1).

Mettre la source initiale de toute vie chrétienne dans le livre des Évangiles, c'était un moyen très simple de se débarrasser de l'autorité gênante de l'Église enseignante, de l'autorité cléricale. Tout le protestantisme était là. Luther n'allait faire que tirer la conséquence logique.

Une définition de l'Évangile formulée par Érasme et que rappelle plusieurs fois Imbart de la Tour affirme de nouveau ce rôle exorbitant accordé à l'Évangile : « J'appelle Évangile la justification par la foi en Jésus. » (2)

Puisque Jésus se trouve dans l'Évangile et rien que là, Érasme s'irrite de ne pas voir l'Évangile aux mains de tous les chrétiens, de tous les hommes.

« Tout chrétien a droit à l'Évangile et la diffusion du livre sacré sera toujours à ses yeux, en 1524 comme en 1516, la condition première de l'unité vivante. Il faut lire l'Évangile « d'un cœur pur attentivement, ardemment ». Il faut que l'Église fasse lire l'Évangile. Si les hérétiques abusent des Saintes Lettres, est-ce une raison pour en défendre l'accès à tous ?... Et, avec une même ardeur, il réclamera des traductions populaires des Livres Saints ». (3)

Hélas ! disons-le encore une fois, tout le protestantisme est là en germe : le Christ est dans l'Évangile rien que dans l'Évangile. La vérité catholique est tout autre : le Christ, comme nous l'avons dit, est dans l'Église, dans les Sacrements et spécialement dans l'Eucharistie, et enfin et secondairement dans l'Écriture. Si l'Église s'est montrée réservée un instant sur l'opportunité de faire lire l'Écriture au peuple, elle avait pour cela une raison majeure. Elle voulait préserver ses fidèles de l'erreur protestante, à savoir que Jésus se donnait à l'âme premièrement et exclusivement par le livre des Evangiles. C'est pour la même raison qu'elle ne veut faire lire l'Écriture qu'avec des notes ajoutées par l'autorité ecclésiastique. Elle fait entendre par là que l'Évangile n'est source de vie que s'il est lu avec l'esprit de l'Église, en qui seulement se fait aux âmes la communication de la vie de Jésus.

(1) *Revue des Deux-Mondes*, p. 390.
(2) *Loc. cit.* p. 382 et 387.
(3) *Revue des Deux-Mondes*, p. 391.

Digitized by Google

II. L'Évangile et l'Écriture doivent être interprétés d'après les méthodes exégétiques.

L'Église catholique, qui place l'autorité de son magistère comme une des bases de la foi, même avant l'Écriture, enseigne que l'Évangile et, en général, l'Écriture doivent être entendus, interprétés, complétés, conformément aux lois de la saine théologie et d'accord avec l'ensemble de la doctrine traditionnelle. Les Écritures, en effet, d'après l'enseignement de l'Église, sont la parole de Dieu ; en conséquence, elles ne peuvent contredire la saine théologie ni les saines traditions ; autrement ce serait admettre que Dieu se contredirait lui-même.

L'Évangélisme au contraire, déclare qu'il n'y a pas à tenir compte de la théologie ni des traditions, pour l'interprétation des Écritures, mais des seules lois de l'Exégèse qui est fondée sur la critique, l'histoire et la linguistique. C'est là une méthode nouvelle opposée à la méthode ancienne scolastique dite dialectique. L'Évangélisme le reconnaît. Mais elle lui paraît très heureuse, parce qu'elle dégage l'Écriture et la religion d'une foule de superfétations tout à fait étrangères, dont les avait chargées l'interprétation dogmatique usitée au moyen-âge.

A tout prendre l'exégèse ne propose pas un système mais une méthode (1), écrit M. Imbart de la Tour.

Une méthode ? N'est-ce que cela en vérité ? Et qui n'en mesure les conséquences ? Quelque soin que prenne l'auteur à se défendre de toute attaque, à ne proscrire que les abus de la scolastique, les arguties et les « sophismes », c'est, en réalité, avec la dialectique, l'édifice construit par elle qui tombe à terre... Ramenée à l'exégèse et aux problèmes moraux, la théologie se détournera « des causes premières et des substances », vers cette réalité vécue qu'est l'histoire, vers cette réalité vivante qu'est l'âme humaine. Elle renoncera à explorer le mystère de l'être de Dieu, pour s'incliner vers le problème de ses rapports avec l'homme ; elle descendra de l'abstrait pour s'installer dans la vie. Voilà donc limité le domaine propre de la science religieuse.

Certes M. Imbart de la Tour a raison de le dire. Ce n'est pas un simple changement de méthode que va introduire, dans la science religieuse, cet emploi de l'exégèse ainsi entendue, c'est toute une révolution. La méthode ancienne dite dialectique, théologique, traditionnelle, moyenâgeuse, avait pour résultat

(1) *Revue des Deux-Mondes*, p. 378.

Digitized by Google

d'étendre le domaine de la foi évangélique et de le faire déborder sur tous les champs de l'activité humaine pour les soumettre au Christ ; la méthode nouvelle va permettre de soustraire successivement tous ces champs à l'influence de la révélation.

Ce sont d'abord les spéculations philosophiques que nous venons de voir éliminées, spéculations sur les natures créées et sur l'Être divin lui-même, si chères au moyen-âge. Sur ces questions les disciples de l'Évangélisme écriront désormais, composeront des livres et des systèmes, sans tenir compte des enseignements de l'Écriture. De fait, c'est depuis lors qu'on a vu surgir, de tous côtés, ces systèmes philosophiques inspirés par la nouvelle méthode et affranchis de tout tribut envers les Saintes Lettres. Le monde chrétien a cessé d'écouter les Thomas, les Bonaventure, les Scot, il s'est mis à l'école de Descartes, Spinoza, Leibnitz, Kant, Fichte, Hégel, etc., etc. Il a erré du scepticisme partiel au septicisme total, du déisme vague et abstrait au panthéisme, à l'athéisme et au nihilisme. Voilà certes singulièrement rétréci le domaine de l'Église, mais élargi le domaine des ténèbres et de l'erreur !

Après le champ de la philosophie, ce sera celui de la théologie qui sera exclu du domaine propre à la religion. Ce domaine, en effet, va sans cesse se restreignant pour les chrétiens avertis, à qui la fréquentation des Pères aura ouvert les yeux. Écoutons Érasme ou plutôt M. Imbart de la Tour. Ils parlent la même langue. C'est tout le modernisme que M. Imbart de la Tour va découvrir, sous la conduite d'Érasme, à l'école des Pères :

Et n'est-ce que cela encore ? Dans ce domaine c'est le cercle des définitions strictes et des croyances nécessaires qui se rétrécit. Il n'était pas indifférent de remettre la spéculation en contact avec les Pères... (1). Que l'on compare donc les deux théologies ! Comment ne pas remarquer la part d'idées, de « vérités théologiques », d'opinions humaines, incorporées au dogme, de prescriptions ajoutées aux préceptes, sans nécessité évidente et sans profit pour le salut ? Comment aussi ne pas voir que, sous l'effort continu des théologiens, des canonistes, c'est la liberté chrétienne qui se restreint de plus en plus ? Et, par exemple, *si les Pères ont varié sur la nature du mariage, si la confession a son origine dans les consultations secrètes demandées*

(1) L'exégèse évangéliste étudie les Pères, non pour suivre leur interprétation de l'Écriture, elle ne se croit pas obligée de la suivre, mais pour montrer que leur interprétation est changeante, capricieuse et différente de celle des docteurs moyenâgeux. Et elle entend ruiner, par le spectacle de cette prétendue variation et opposition, l'autorité de la tradition.

Digitized by Google

jadis par les fidèles à leurs pasteurs, pourquoi ériger en article de foi cette division des sacrements, telle que Lombard l'a établie ? S'il y a des contradictions, « des fautes de mémoire », des erreurs de détail, dans les Livres Saints, ne sont-ce point nos théories de l'inspiration que nous avons à reviser ? Si l'épître aux Hébreux, comme le veut saint Jérôme n'est pas de saint Paul, s'il y a des doutes sur tel verset de saint Jean, comme celui des Trois Témoins, le canon des Écritures est-il invariable ? Et s'il est vrai que les Apôtres ou les Évangélistes aient écrit en langue vulgaire pour le peuple, comme le peuple, de quel droit empêcher les fidèles de lire l'Écriture dans la langue de leur pays ?... Accumulez ces petits faits, dites-vous qu'il y eut un temps dans l'Église où on n'enseignait pas, où on n'imposait pas telle doctrine enseignée, imposée par les écoles, et demandez-vous où aboutit maintenant ce grand travail critique de l'Érasmianisme. Non, en vérité, il ne change pas seulement les méthodes, il ne déplace pas seulement les problèmes, c'est le bloc doctrinal que le moyen-âge a constitué qu'à son tour il dissocie (1).

Voilà affirmé, encore une fois, le droit pour chaque fidèle de tirer, à sa guise, des Écritures, sa vie religieuse, sans s'inquiéter des enseignements de l'Église, alors que la vérité catholique enseigne tout le contraire : il faut recevoir d'abord l'enseignement de l'Eglise et ses sacrements, ses dogmes, lire ensuite l'Ecriture, dans l'esprit de ces dogmes et de la doctrine ecclésiastique. Oui, c'est bien le bloc doctrinal catholique que détruit l'exégèse érasmienne.

III. — L'ÉVANGILE DONNE A L'HOMME LA JUSTIFICATION PAR LA FOI EN JESUS.

Érasme avait pu écrire dans ses Paraphrases : « J'appelle l'Évangile la justification par la foi en Jésus ». Mais tout aussitôt ce principe commun de l'Évangélisme va être interprété et complété. L'Évangile n'est qu'une foi, avait dit Luther, une foi et une règle, riposte Érasme, une règle de vie, parce qu'il enseigne l'amour. La charité, voilà même le principe, la racine de la loi évangélique, ce par quoi elle se distingue des autres cultes, ce par quoi elle a fondé la religion unique, définitive, parfaite, celle de l'Esprit (2).

Et qu'est-ce que cet amour, cette religion de l'Esprit ? Ecoutons:

Concédons à Luther que les œuvres « extérieures » et « rituelles »

(1) *Revue des Deux-Mondes*, p. 379.
(2) *Revue des Deux-Mondes*, p. 387.

Digitized by Google

ne sont rien. Les œuvres « spirituelles » demeurent. L'amour n'est point seulement la perte de l'être dans la contemplation de l'Infini, il est une loi de fraternité et d'assistance humaine. Aimer Dieu, c'est aimer le prochain, et aimer le prochain, c'est être bon, généreux, bienfaisant, équitable. Elle restaure la doctrine traditionnelle du péché. Et, en effet, si celui qui manque à la charité a violé toute la loi, le péché n'est plus dans notre nature, mais dans nos actes. Ceux-là seuls sont bons qui sont conformes au précepte ; ceux-là mauvais qui y dérogent.

Dans tout cet exposé, il manque la vraie notion catholique du surnaturel, de la grâce régénératrice dans le Christ. La grâce, c'est un *être nouveau*, divin, qui se superpose en nous, à l'être de notre substance et de nos puissances naturelles, par l'effet d'une seconde naissance, aussi réelle et objective que la première. Cette *régénération* qui crée, en nous, comme une substance nouvelle et divine, c'est elle qui donne le salut en infusant, dans l'intelligence et le cœur, les vertus de foi, d'espérance et de charité. Le salut, la justification ne réside donc point dans le fait d'un acte humain naturel, conforme ou non au précepte rituel, légal ou spirituel, mais dans le fait de posséder en nous cet être divin de la grâce et d'agir sous son influence. L'Evangélisme semble n'avoir aucune idée de cette doctrine non plus que de la distinction entre l'ordre de la nature et l'ordre de la grâce. Une moitié du texte de M. Imbart de la Tour semble supposer cette distinction admise, l'autre moitié semble l'ignorer complètement et faire de l'ordre de la grâce un simple développement de l'ordre de la nature. « Le christianisme, révélation définitive qui apporte au monde une foi et une grâce : ...l'une et l'autre créant en nous cet homme nouveau, intérieur, spirituel, qui ne connaît point seulement Dieu, mais participe à son être, ne produit pas seulement les œuvres de la loi, mais les vivifie par l'amour ». Ces paroles nous approchent de la vérité, mais immédiatement les suivantes en détruisent l'effet et semblent prouver que l'auteur n'a rien compris au mystère de la justification et de la grâce : « Une certitude de salut, une loi universelle de charité, une possession libre et réfléchie de soi-même, en un mot une adoption divine, voilà ce que l'humanité a dû à l'Evangile (1) ».

Hélas ! ces trois éléments dans lesquels l'auteur semble vouloir résumer tous les caractères de l'adoption divine, n'ont rien à

(1) *Loc. cit.* page 386.

Digitized by Google

voir avec la foi et la grâce qui sauvent, selon l'Evangile. Ils nous semblent s'appliquer bien plutôt à trois états tout à fait naturels, vers lesquels incline facilement l'âme humaine : fanatisme, philanthropie, stoïcisme. Nous craignons bien que la théologie évangéliste ne dépasse pas ces trois étapes de la psychologie humaine.

IV. — L'homme trouve dans l'Evangile une source d'inspiration pour un développement indéfini de la Révélation.

La doctrine catholique enseigne que le champ de la révélation et de l'inspiration est clos depuis les temps apostoliques. (1) Jésus, soit directement, soit par les apôtres et les évangélistes inspirés, a promulgué les derniers secrets que Dieu, dans sa sagesse, a résolu de révéler au monde, avant la grande Manifestation au dernier jour. Depuis lors le don de l'inspiration a cessé dans l'Eglise et il ne sera plus accordé à personne.

Le rôle de l'Eglise enseignante et enseignée consiste simplement à vivre et à comprendre de mieux en mieux cette vérité révélée, à laquelle nul ne saurait rien ajouter, de laquelle il n'est permis de rien retrancher.

Ce rôle est immense par lui-même et suffit amplement à occuper l'activité des fidèles, des théologiens et des docteurs. Le domaine de la Bible est vaste, en effet, il pourrait être comparé à l'étendue de l'univers physique ; il recèle des mystères aussi nombreux et aussi difficiles à pénétrer que ceux du monde matériel. La science exégétique pourra toujours susciter de nouveaux problèmes et proposer de nouvelles solutions. Mais elle doit toujours les soumettre au jugement de l'autorité ecclésiastique qui seule a la mission de fixer d'une manière irrévocable les points acquis et de les faire entrer dans l'édifice du *credo* catholique.

Mais remarquons-le bien, c'est l'intelligence et la science des Ecritures et de la Révélation qui s'en iront progressant à travers les siècles ; les Écritures et la Révélation ne recevront elles-mêmes aucun développement. Tel notre globe terrestre qui

(1) Nous parlons ici de révélation et d'inspiration publiques. Leur temps est passé, mais les révélations et inspirations privées, intéressant une personne ou une société particulière, continuent à se manifester dans l'Église. C'est, sans doute, pour n'avoir pas su distinguer ces deux sortes d'inspirations et de révélations que l'Évangélisme est tombé dans ces erreurs.

Digitized by Google

sans accroissement depuis des milliers d'années, fournit sans cesse de nouvelles matières d'études et que l'homme apprend tous les jours à mieux connaître par des explorations à sa surface et dans ses profondeurs.

Saint Bonaventure disait que la pleine intelligence des Ecritures était réservée à la fin des temps. Commentant ce passage d'Isaïe : *Repleta est terra scientia domini, sicut aquæ maris operientes*, la terre est pleine de la science du Seigneur comme les flots inondants de l'océan, il disait : « Ces paroles se rapportent au temps du Nouveau Testament, alors que l'Ecriture a été manifestée, et surtout aux derniers temps, alors que l'on comprendra les Ecritures qu'on ne comprend pas aujourd'hui. En ce temps là, l'Eglise sera comme une montagne, parce qu'elle deviendra contemplative et personne ne pourra plus lui nuire, parce que les monstres des hérésies fuiront devant les armes de la sagesse. Mais aujourd'hui la montagne de Sion est dévastée par les renards, à cause des mauvais exégètes » (1).

Telle est la doctrine catholique. Or l'Evangélisme n'admet pas seulement ce développement de la *science* des Ecritures révélées et inspirées, il affirme la persistance dans l'Eglise du don de l'inspiration, tel qu'il fut accordé aux prophètes et aux apôtres et par conséquent il affirme le développement du champ de la Révélation lui-même et la manifestation de nouvelles vérités.

L'Ecriture, dit-il, objet de l'inspiration des prophètes, des apôtres et des évangélistes, a besoin d'être interprétée, parce qu'elle est obscure ; mais de plus elle admet d'être *dépassée*. Laissons notre théologien s'expliquer :

« Il faut interpréter l'Écriture — et, d'autre part aussi, la *dépasser*. La Révélation n'est point un ensemble de formules tombées du Ciel dans des âmes inertes et vides. Elle crée la vie parce qu'elle-même est la vie. Mais la vie, c'est le mouvement, c'est le progrès dans la vérité comme dans la nature. *Il y a un développement dans la Bible, de la Genèse à Moïse, de Moïse aux Prophètes, des Prophètes à Jésus. Et au delà même de Jésus, la fécondité créatrice de son*

(1) Et hoc potissimum refertur ad tempus novi testamenti, quando Scriptura manifestata est, et maxime in fine, quando Scripturæ intelligentur quæ modo non intelliguntur. Tunc erit *mons*, scilicet Ecclesia contemplativa ; et tunc *non nocebunt* quando fugient monstra hœresum sapientiæ arma. Sed hodie mons Sion propter vulpes deperiit, id est propter expositores versipelles et fœtidos. In Hexameron Coll. XIII, 7.

Digitized by Google

verbe se continue. Si la parole de Dieu n'était qu'une lettre figée, transmise de siècle en siècle, par une adoration inconsciente et par une pensée morte, où serait l'œuvre de l'Esprit, son action invisible et présente, dans la vie morale de l'humanité ?

Il y a donc une pensée religieuse qui, partant des formules divines, *s'élève au-dessus d'elles*, qui dans le champ immense de la Révélation, sonde les profondeurs, discerne les sommets, les relie les uns aux autres, et montant toujours, attirée elle-même par de plus larges sphères, découvre des horizons qui s'étendent et des altitudes qui se dépassent. Voilà le développement doctrinal, celui qui, depuis le Christ, a suscité les interprètes de son message. *Il commence avec Paul, le premier des théologiens ; il se prolonge avec les Pères ; il se poursuit par les docteurs.* Il crée la théologie et l'exégèse, *étend la Révélation*, enrichit le dogme, travail incessant de l'esprit sur le texte, effort renouvelé de l'âme vers l'intelligence et la vérité. Mais dans cette suite de doctrines, nous devons savoir où est la vérité et par quel organe cette vérité se constitue.

Voilà bien affirmée la doctrine de la permanence de l'inspiration s'étendant vers une nouvelle révélation, telle que nous la signalions à l'instant. Elle s'étend au delà des Apôtres et des Evangélistes ; et les Pères et les docteurs nous apparaissent ornés de ce privilège, de sorte que Paul lui-même n'est que le premier des théologiens. L'inspiration se poursuit donc dans l'Eglise à travers les siècles, comme elle se manifesta au temps des Apôtres.

Mais comment va s'exercer cette inspiration ? Écoutons encore :

Par « l'inspiration individuelle, la révélation intérieure de l'esprit » proclame Luther. Soit ! Et de tout temps, en effet, cette illumination a été reconnue. *Elle existe dans les Apôtres, elle se manifeste dans les Pères ; pourquoi cesserait-elle d'agir dans la vie de l'Église ?* « Je la préfère, dit Érasme, au savoir » ; et lui-même n'en avait point fait (du savoir), dans sa *méthode*, une des conditions de l'intelligence des Écritures.

Mais l'inspiration, seule ?

A cette question Imbart de la Tour répond que si l'inspiration individuelle est requise pour comprendre l'Ecriture et étendre la Révélation, elle ne suffit pas ; « il faut à comprendre la Bible un autre critérium, extérieur et supérieur, de vérité. »

Ce critérium quel sera-t-il ? Pour le catholique, avons-nous

Digitized by Google

dit, le critérium de toute vérité religieuse, dans le doute c'est l'autorité de l'Eglise enseignante ; pour Erasme et Imbart de la Tour, ce sera la science, c'est-à-dire encore l'exégèse, l'histoire et la critique.

Ce critérium existe. Sous sa première forme, il est la raison impersonnelle, la *science*, qui, avec ses méthodes, aura toujours un droit de revision et de contrôle.

... Ici la liberté de l'inspiration (individuelle) s'arrête devant l'autorité de l'exégèse. A l'exégèse seule, de classer les matériaux, d'en peser la valeur. Les textes ne sont pas ce que nous voulons qu'ils soient. Dans cet infini qu'est la Bible, nous n'avons droit de les choisir, de les exclure, *moins sur leur contenu théologique*, que d'après leur origine et leur authenticité. De plus nous ne pouvons pas plus les séparer de leur milieu que les isoler les uns des autres.

La science contrôle donc et consacre l'inspiration individuelle. De plus, après l'avoir contrôlée, elle la consacre, elle l'élève sur un piédestal, elle en fait une compétence, une autorité : « celle des maîtres, Pères ou docteurs, qui ont, sur la pierre angulaire de l'Evangile, élevé peu à peu l'édifice de la tradition. »

Ces maîtres pris individuellement ne sont pas une garantie de vérité, mais pris ensemble.

Le consentement général, voilà l'assise ferme de notre certitude. Le progrès doctrinal se fait de toutes ces découvertes qui s'enchaînent, comme les terres d'un même pays que le voyageur découvre dans sa course. Et quand le consentement des docteurs crée à son tour le consentement des fidèles, *la croyance raisonnée, la croyance générale, la tradition vaut la valeur d'une révélation*. Elle fonde, en la perpétuant, en l'élargissant, l'unité du dogme sur l'unité du Christ (1).

C'est ce consentement général des fidèles (laïques et prêtres) qui est l'autorité infaillible de l'Eglise, dont il a écrit plus haut : « Les écoles proposent, l'Eglise impose ; elles cherchent, l'Eglise conclut ; elles expliquent, l'Eglise formule. (2) »

Et le sacerdoce, l'Eglise enseignante des théologiens, à qui a été dite la parole : *Euntes docete omnes gentes*, quelle sera sa fonction dans la fixation de la vérité ?

Le sacerdoce est un fait, pour Erasme et Imbart de la Tour.

(1) *Revue des Deux-Mondes*, p. 394.
(2) *Loc. cit.* p. 380.

Digitized by Google

On peut discuter sur l'étendue de ses droits et critiquer l'exercice de son pouvoir : on n'en saurait contester l'institution.

(Il a l'inspiration comme les autres fidèles et même il l'a tout d'abord. Car, *si l'inspiration existe dans l'Église, comment ne pas croire que Dieu ne l'envoie d'abord « à ceux qui en ont reçu le sacerdoce ?* » Et n'est-il point plus sûr de s'en rapporter au corps des pasteurs « qu'aux conventicules privés », à l'ensemble qu'à un seul ou quelques-uns ? Autorité nécessaire et bienfaisante. Puisqu'il vient une heure, en effet, où « il faut mettre fin aux disputes », constater, consacrer, imposer la tradition...

Voici donc enfin l'Église, telle que la tradition l'a consacrée, telle que Érasme la conçoit, au-dessus des factions ou des écoles, des opinions ou des systèmes, d'Augustin ou de Scot, de Wittenberg ou de Rome (1).

Ce dernier passage dévoile tout le projet de l'Evangélisme : l'Eglise enseignante n'est pas plus Rome que Wittenberg, Augustin que Scot, le Thomisme que le Cartésianisme, le prêtre que le laïque ; elle est, au même titre, dans chaque fidèle, dans chaque croyant, par le fait qu'il est saisi par l'inspiration individuelle, et dans la mesure où, par cette inspiration, il parvient à s'imposer à la multitude des croyants. Le sacerdoce certes n'est pas dépourvu de ce privilège de l'inspiration ; il y participera même le premier, mais ce sera au même titre que les laïques et sans monopole.

Le pouvoir enseignant ne lui est pas réservé. L'autorité dans l'Eglise est donc fondée sur l'inspiration individuelle commune à tous les fidèles, laïcs et prêtres, et elle se développe avec elle.

Cette doctrine bizarre se conçoit certes chez Erasme au lendemain des conciles moitié laïques de Bâle et de Constance. Mais, après les conciles de Trente et du Vatican, nous ne comprenons guère comment M. Imbart de la Tour, en l'exposant, n'exprime pour elle que de l'admiration et des sympathies.

Le but de l'Evangélisme est donc, avant tout, d'enlever au clergé son droit de direction dans les diverses fonctions de la vie chrétienne, non seulement dans les choses de la politique, de la science profane, de la philosophie, de l'histoire, mais dans l'enseignement du dogme, la fixation de la morale et l'expression de la discipline. La compétence sur tous ces points, est dans l'inspiration du laïque aussi bien que dans l'inspiration du prêtre ; et l'autorité est dans cette même inspiration acceptée par

(1) *Revue des Deux-Mondes*, p. 325.

Digitized by Google

tous. Le sacerdoce a tout au plus la mission de présider au développement de l'inspiration et de constater si elle a obtenu ou non le consentement universel. « Ce qui a été transmis par l'assentiment général des docteurs orthodoxes, ce qui a été défini clairement par l'Eglise ne doit plus être discuté mais cru. L'unité du christianisme est à ce prix. (1) »

Il faut croire, du reste, non parce que c'est la vérité, mais parce qu'il faut *sauvegarder l'unité*. C'est affaire de politique et non de vérité. *Quid est veritas* ? disait Pilate, le premier des politiciens.

Ce but anticlérical de l'Evangélisme explique le parti pris extraordinaire avec lequel il s'acharne à dénigrer tout ce qu'a fait le clergé, au moyen-âge et même à tous les âges, pour fixer le dogme, la morale, le culte et la discipline chrétienne. C'est une caricature odieuse. On sent la volonté arrêtée de discréditer l'autorité et la compétence du clergé sur toutes ces matières. Mais ce ne sont là que des prémisses et l'on devine la conclusion que l'Evangélisme veut en faire sortir : « Voyez ce clergé, n'est-ce pas un incapable, un indigne, un maladroit ? Enlevez-lui ces fonctions dont il s'acquitte si mal, et qu'à nous, laïques, on en donne la charge ou du moins la direction. Alors tout ira mieux et l'Église sera bien gouvernée ». C'est l'éternel : « Ote-toi de là que je m'y mette ».

Et, à la suite d'Erasme, M. Imbart de la Tour indique les belles réformes que l'Evangélisme introduira dans l'Église :

1° — Réforme de la dévotion (2) :

En 1524, ce sont les *colloques* qui, sous une forme mordante, vont livrer au ridicule les défenseurs attardés et obstinés des vieux usages. Vendeurs de pardon et trafiquants de miracles, théologastres ignorants qui déclament contre la science, moines corrompus qui matérialisent la dévotion, prêtres à l'affût de bénéfices, pharisiens des observances qui ne craignent point d'offenser Dieu, mais ne sauraient omettre la syllabe d'une prière ou la formule d'un rite, voici de nouveau toutes les sottises, toutes les superstitions, tous les judaïsmes dénoncés, flétris, flagellés par l'implacable ironiste... La gravité tragique des événements n'enlève rien à sa verve.

(1) *Loc. cit.* p. 395.
(2) *Loc. cit.*, p. 376.

Digitized by Google

2° — Réforme du culte et de la discipline :

Épurer la religion, ce n'est point détruire les moyens extérieurs que l'Église nous procure... Excessif le nombre des fêtes, elles ne sont trop souvent qu'une école de jeu, de paresse et de débauche. Excessif le nombre des indulgences et des pardons. Il est devenu un trafic, un pillage éhonté, un tribut sur le repentir : « On vend la rémission du Purgatoire : on ne la vend point seulement à qui l'achète, on l'impose à qui la refuse ». Excessif, l'accroissement prodigieux des dévotions et des cultes particuliers. On n'invoque plus seulement le Christ, mais « des parties de son corps », la Vierge et les Saints, mais « les reliques les plus fabuleuses ». Excessifs les jours de jeûne et d'abstinence. « On arrive à ne plus savoir que manger une partie de l'année (1) ».

3° — Réforme de l'autorité surtout :

Et enfin épurons l'autorité. C'est ici surtout que, depuis longtemps, humanistes et réformistes ont rappelé à l'envi le caractère spirituel de l'Église et de son gouvernement. Trop de prélats oublieux qu'ils sont des pasteurs « appelés à paître non à tondre le troupeau ». Trop de censures, de décrets, de taxes, de tribunaux, d'amendes ; trop de tendances à gouverner par des moyens humains, à coup de privilèges, d'immunités et de contraintes ; trop de penchant, chez ces hommes d'Église, à se substituer à Dieu, à croire à leur infaillibilité propre comme à leur toute-puissance. Faut-il donc rejeter la primauté et le sacerdoce ? A Dieu ne plaise ! Mais qui ne voit ici clairement le travail de séparation qui doit se faire : celle du spirituel et du temporel, et, dans le spirituel même, des formes juridiques historiques, que l'autorité a revêtues et des moyens évangéliques que son fondateur lui a attribués : « Lapider est le fait des Juifs ; guérir, des chrétiens ». Une société ne vit point sans garanties et sans droit. C'est fortifier l'autorité que de la définir (2).

4° — Réforme de la théologie et de la science ecclésiastique :

Avant Luther, Érasme et Lefèvre avaient parlé. Hors de Wittenberg et au sein même du catholicisme s'était produit un mouvement doctrinal beaucoup plus dirigé contre une théologie que contre le dogme, les méthodes de l'école que les pratiques ou les formules de la foi. Le retour à l'antiquité chrétienne, à l'Écriture et aux Pères, un christianisme plus spirituel, une Église plus libre, telles étaient ces tendances qui avaient constitué l'Évangélisme (3).

(1) *Revue des Deux-Mondes*, p. 380.
(2) *Loc. cit.* p. 381.
(3) *Revue des Deux-Mondes*, p. 384.

Digitized by Google

Du vieil édifice de l'humanisme chrétien,(Érasme) entendait garder les fondements et la structure. S'il bafoue les superstitions, il exalte la piété. S'il se moque des quiddités, des syllogismes, des barbarismes, il ne prétend point supprimer l'École. Il revise la Bible non le dogme, et flagellant les vices du sacerdoce, il n'en attaque point l'institution (1).

La vraie réforme, la voici donc. Elle n'est point dans une théologie nouvelle, une interprétation du christianisme qui ruine l'Église sous prétexte de l'épurer. Elle est dans l'Église même, une séparation plus nette des deux éléments qui la composent : dogme et opinions, religion et observances, loi morale et règlements, autorité et formes de l'autorité (2)...

On voit la perfidie de ces indications de réformes à faire. Il y a de l'ivraie, et l'on demande que l'ivraie soit arrachée ; et qui donc oserait s'y refuser ? N'est-ce pas un zèle très pur, très légitime ? Ces humanistes, ce sont des purs ! Hélas ! on oublie la recommandation du Seigneur : « Laissez, laissez jusqu'au jour de la moisson, l'ivraie avec le froment, dans le champ du père de famille ; car, à vouloir arracher l'ivraie vous risquez d'arracher aussi le bon grain.» Du reste à lire l'énumération des réformes à faire, c'est surtout, il est facile de s'en rendre compte, c'est surtout le pur froment que ces réformateurs veulent atteindre.

5° — Enfin, réforme du Gouvernement, qui, d'après ces réformateurs, n'agit que par des procédés maladroits et qui se rend responsable ainsi des défections qui attristent l'Église. Là où il faut de la *conciliation* on ne sait apporter que de l'*intransigeance.*

Comment ne voit-on pas qu'à menacer Luther on l'enhardit, qu'à l'accabler on l'exalte. La bulle même qui le condamne « arrachée par les clameurs du parti intransigeant » peut frapper avec raison ; ce qui est déraisonnable, c'est la manière dont on le frappe. Avec des réformes, des ménagements, de la justice, que n'eût-on pas obtenu ? (3)

Ah ! si Erasme, si Lefèvre ou un des leurs avaient tenu le gouvernail de l'Église ! « Derrière Erasme et Lefèvre un Evangélisme *modéré*, intellectualiste ou mystique, qui... s'efforce de

(1) *Loc. cit.*, p. 371.
(2) *Loc. cit.* p. 379.
(3) *Revue des Deux-Mondes*, p. 364.

Digitized by Google

concilier... » (1) Luther, Calvin, Zwingle se seraient apaisés et l'Église n'aurait pas à déplorer la perte d'une moitié de l'Europe!

« Entre le catholicisme, la Renaissance et la Réforme (l'Evangélisme) est une transaction » (2), écrit Imbart de la Tour. Une transaction, c'est-à-dire une conciliation entre deux thèses opposées. Mais, si l'une des thèses est tout entière droit et vérité et l'autre, tout entière, erreur et usurpation, la nouvelle thèse, mélange des deux, ne sera qu'un mélange de la vérité et de l'erreur, du droit et de l'oppression, un monstre informe. Tel nous est apparu l'Evangélisme.

La transaction est de mise dans les choses de la politique et du commerce,qui ne traitent que d'intérêts privés ou nationaux ; elle est œuvre de politiciens ou de marchandage. Mais dans les choses de la religion, c'est-à-dire, quand il s'agit de choisir entre la vérité et l'erreur, le droit et l'oppression, il ne peut y avoir de transaction, car transiger, c'est trahir, c'est abdiquer les droits de la vérité au profit de l'erreur, de la liberté au profit de l'oppression des consciences. Cela n'est pas permis à l'Eglise qui a été posée sur la terre, pour être la colonne de la vérité et, par la vérité, pour conduire à la liberté. *In hoc veni in mundum ut testimonium perhibeam veritati... cognoscetis veritatem et veritas liberabit vos* (3).

L'Évangélisme est donc ce monstre d'erreur et d'hérésie dont parlait saint Bonaventure, et qu'il disait être le produit d'une mauvaise exégèse. L'Evangélisme se trompe, quand il dit que l'Evangile écrit est la source unique ou principale de la vie religieuse pour l'homme, —il se trompe,quand il prétend que l'exégèse doit interpréter la Bible sans tenir compte du dogme,— il se trompe, quand il place l'autorité dans l'Église ailleurs que dans

(1) *Loc. cit.*, p. 364.

(2) *Loc. cit.*, p. 396.

(3) Joan. 18-37 et 8-32. Il est des cas cependant où une certaine transaction est permise,pourvu qu'elle ne porte pas sur *la thèse*, ni sur des *pratiques essentielles* ou de grande importance ; c'est toutes les fois que c'est nécessaire pour éviter de plus grands malheurs. Par exemple on ne peut *nier* la *vérité* ni le *droit* (la thèse) en aucun cas, car ce serait transiger sur la thèse, mais on peut, pour un temps et pour éviter de scandaliser,taire telle vérité,différer d'enseigner publiquement tel mystère, l'Eucharistie par exemple, selon la parole de l'Apôtre *non potestis portare modo* ; — de même on peut, pour un temps, renoncer à l'usage de certains droits, pour éviter un plus grand mal. C'est la pratique de l'Église dans les concordats. Mais il n'est pas permis de nier ces droits ni de les abdiquer. Or c'est cette négation et cette abdication que réclame l'Évangélisme.

Digitized by Google

le Pape et les évêques, — il se trompe, quand il enseigne que l'ère de l'Inspiration et des Révélations se poursuit dans l'Église et se poursuivra jusqu'à la fin des siècles comme au temps des Apôtres ; — il entretient un scandale intolérable quand il dénature odieusement les actes et les directions du clergé, dans le dogme, la morale, le culte, la discipline, pour en faire la risée des fidèles et discréditer son autorité. Voilà le jugement que portera sur l'Évangélisme tout théologien impartial et averti. (1)

Cependant, après l'avoir dépeinte tel que nous venons de le faire connaître, M. Imbart de la Tour déclare cette doctrine admirable et il applaudit à ceux qui l'ont continuée dans notre pays.

S'il a été chrétien, sincèrement, profondément, écrit-il, en parlant d'Érasme, cette religion a la sérénité marmoréenne d'une belle philosophie : la philosophie du Christ. Harmonie et équilibre, elle est plus un produit de son cerveau qu'un jaillissement de vie intérieure... *il était de ceux qui ont raison à distance, sans même toujours obtenir justice et dont les idées ont leur créance sur l'avenir.*

... C'est surtout dans notre France que son esprit s'est continué... ; nulle part le grand solitaire de Bâle n'a eu de disciples plus fidèles... C'est aux *Colloques* que les politiques reprendront plus tard la grande doctrine de la tolérance, et notre XVIIe siècle cartésien, avec sa philosophie de la liberté et sa croyance à la raison, peut être compté parmi ses fils intellectuels. Plus loin encore, c'est jusqu'aux temps modernes qu'il plonge, par son œuvre érudite, son exégèse, sa conception dynamique du christianisme, ses idées de développement et de progrès (2).

En se faisant l'apologiste des doctrines du grand humaniste de la Renaissance, M. Imbart de la Tour ne craint-il pas de se faire le complice de ses erreurs ? Lui aussi, voudrait-il être de la petite Eglise et compter parmi « les fils intellectuels » du trop célèbre humaniste ? Le Modernisme, du reste, et, avant lui, le Libéralisme du XIXe siècle, que sont-ils autre chose que l'Evangélisme renouvelé et adapté aux temps nouveaux ? N'ont-ils pas porté les mêmes fruits ?

(1) Certes nous n'attribuons point toutes ces erreurs à M. Imbart de la Tour. Instruit à l'école d'Érasme, il est prudent dans l'expression de ses sympathies ; et s'il se montre admirateur des doctrines de l'Évangélisme *en général*, il a su se réserver le moyen de répudier en particulier au besoin, toutes celles qui seraient trop compromettantes.

(2) *Revue des Deux-Mondes*, p. 398.

Digitized by Google

Quand, à Augsbourg, ils voulurent faire comprendre à Charles-Quint quels étaient les vrais responsables, dans la crise religieuse qui bouleversait l'Allemagne, les intransigeants de l'époque jouèrent devant lui une pantomime. Ils introduisirent sur la scène Reuchlin portant une ample provision de bois, Erasme construisait le bûcher et Luther y mettait le feu (1). Aujourd'hui nous avons vu reparaître sur la scène de l'Eglise de France la même trilogie de malfaiteurs : les libéraux, par leurs calomnies contre la prétendue intolérance du clergé ont amassé le bois, les modernistes et anticléricaux ont construit le bûcher, Combes et Briand y ont mis le feu.

Il faudrait que ce renouvellement de l'histoire ouvrît enfin les yeux. L'ignorance n'a plus d'excuse. L'Evangélisme n'est pas du catholicisme, c'est du protestantisme. Il en est de même de l'anticléricalisme, qui en est, avec le modernisme, une des formes actuelles ; ils travaillent pour le protestantisme.

On nous signale, en ce moment, dans Paris, et à travers le Province, surtout en Normandie et en Bretagne, une propagande acharnée en faveur du protestantisme. Dans la lutte actuelle, il faut choisir son camp. Surtout il ne faut pas de traîtres qui tirent dans le dos des chefs. Or le clergé, pour les catholiques, quoiqu'en dise l'Evangélisme, représente les seuls chefs légitimes et authentiques ayant droit de parler et de commander avec autorité, dans les choses qui intéressent la religion. L'Internationale fait chanter à ses adeptes l'horrible couplet :

Et nos premières balles
Seront pour nos généraux.

Les anticléricaux de toute nuance, évangélistes, modernistes, gallicans, libéraux, etc., font l'œuvre des Internationalistes dans l'armée catholique. Nous voulons croire qu'ils comprendront leur faute et leur erreur et qu'ils accepteront de venir enfin, avec discipline et loyauté, se ranger autour de leurs chefs véritables, pour combattre les combats de la foi et de la liberté chrétienne.

P. HILAIRE de Barenton.

---

(1) Voir Feugère, *Érasme* page 318.

Digitized by Google

BULLETIN CANONIQUE

LETTRES APOSTOLIQUES

Depuis plus de six siècles, les Pontifes Romains n'ont cessé de prodiguer à la famille franciscaine des marques nombreuses de leur paternelle bienveillance. Pie X, glorieusement régnant, s'est plu à rappeler, en maintes circonstances, en même temps que son amour pour le Pauvre d'Assise, le soin tout particulier avec lequel il veillait sur ses fils. Sa Sainteté par le *Motu proprio* du 17 Décembre 1912, donnait une preuve nouvelle de cette sollicitude.

Une santé ébranlée nécessitant un repos absolu, mettait le R^me^ Père Général des Mineurs-Conventuels dans l'impossibilité de faire face aux obligations de sa charge. Tout en le maintenant à la tête de l'Ordre, le Souverain Pontife lui donnait le R^me^ P. François-Marie Dall' Olio comme vicaire général *ad totius Ordinis Conventualium administrationem*. Le même *Motu proprio* adjoignait aux deux Assistants généraux, en charge, deux nouveaux compagnons ; les R^mes^ P. Louis-Marie Santoro et Dominique-Marie Tavani, le premier pénitencier à la basilique vaticane, le second directeur du Collège séraphique Saint-Théodore *in Urbe*. Il prescrivait en outre de prendre, dans toutes les réunions de la curie généralice, les conseils et les voix du Père François-Marie Formenti *præcipue si de sacris expeditionibus populis ad pietatem excolendis aliquid erit pertractandum*.

Ce Motu proprio restera en vigueur jusqu'au chapitre général qui doit se tenir dans le courant de cette année 1913.

Pour ce même motif de veiller au bon gouvernement d'une autre branche de l'Ordre franciscain, Sa Sainteté dans l'audience

Digitized by Google

accordée le 4 Mars de l'année courante à l'Ém. Cardinal-Préfet de la S. Cong. des Religieux approuvait et rendait obligatoire la nouvelle édition des Constitutions des Frères-Mineurs. On sait que Pie X par le Motu proprio « *Quo magis* » du 25 Octobre 1911 avait ordonné la revision des Constitutions approuvées par S. S. Léon XIII dans la Constitution « *Felicitate quadam* » du 4 Oct. 1897. *(Déc. du 27 Mars 1913).*

Entre ces deux actes administratifs, des faveurs avaient été accordées à la demande du Vicaire Général des Frères-Mineurs d'Espagne. Ces faveurs sont restreintes à ce royaume et ont pour but d'augmenter la dévotion envers l'auguste Sacrement de l'autel et de promouvoir le culte de saint Pascal Baylon, patron des Congrès Eucharistiques. Elles comportent une indulgence plénière applicable aux défunts et susceptible d'être gagnée une fois à chacun des jours ci-après désignés, moyennant l'accomplissement des trois conditions suivantes : confession, communion, visite du T. S. Sacrement exposé au jour de la fête de saint Pascal Baylon et le 17e jour de chaque mois, prières pour la concorde entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs, l'exaltation de la Sainte Église romaine. La visite doit être faite dans une église ou chapelle publique des Frères-Mineurs. *(Bref du 8 Janv. 1913).*

Les Mineurs n'ont pas été les seuls à bénéficier des largesses apostoliques, la famille de saint Benoît a eu sa large part. Dans le bref *Archicœnobium Canisense* du 10 Fév. 1913 donné pour l'inauguration de la crypte du Mont-Cassin, le Souverain Pontife proclame la gloire de saint Benoît, de son monastère et de son Ordre. De ces éloges, que nous ne pouvons songer à reproduire intégralement, nous aimons à détacher en les résumant les passages suivants. « Le monastère du Cassin, monument splendide de la foi chrétienne et gloire particulière de l'Italie, témoigne à l'évidence de la puissance de la religion du Christ. Fondé au sixième siècle, il apparut dans les temps les plus difficiles comme une colonne de l'Église et un rempart de la foi. Tandis que les invasions barbares, le renversement des institutions sociales, les discordes intestines, les meurtres, les guerres désolaient non seulement l'Italie mais l'Europe entière, il offrit un asile de paix et un refuge certain à la religion et aux beaux-arts. Là le flambeau de la sagesse antique, transmis de main en

Digitized by Google

main par les pieux moines au milieu des ténèbres qui s'épaississaient de toutes parts, brilla devant les peuples ; là fut sauvée la vénérable sainteté de la loi divine non moins que de la loi humaine ».

« L'histoire, cette messagère de la vérité, enseigne ce que l'Italie et l'Europe civilisée doivent aux moines du Cassin. Pendant une longue série d'années, les événements de cette abbaye constituèrent une grande partie de l'histoire de l'Église romaine. Trois fils de ce monastère sont comptés au nombre de nos prédécesseurs sous les noms d'Étienne IX, Victor III et Gélase II ». Aussi est-ce à juste titre que les Pontifes Romains entourèrent d'honneur ce célèbre monastère ; suit une énumération des privilèges accordés, puis ces paroles, prélude de nouvelles faveurs : « Or il se fait qu'à Nous aussi, qui avons reçu de Dieu le pontificat suprême, se présente aujourd'hui l'occasion propice de déclarer notre bienveillance envers ce très insigne monastère. A la grande joie de notre cœur, nous avons reçu l'heureuse nouvelle que le 6 du mois de Mai prochain, serait de nouveau ouvert au culte public du peuple chrétien, le splendide hypogée dans lequel les restes mortels de saint Benoît et de sa sœur sainte Scholastique attendent la glorieuse résurrection... Il nous est agréable de combler le bonheur de cet événement et la joie de toute la famille bénédictine d'un gage particulier de la bienveillance pontificale. Nous voulons rendre éternel le souvenir des fêtes de l'inauguration et par un document public et solennel confirmer et amplifier les bienfaits spirituels dont nos Prédécesseurs ont enrichi la crypte du Mont-Cassin. Tout d'abord, nous demandons à Dieu de faire prospérer toujours davantage l'ordre bénédictin. Nous bénissons avec grande affection tous les moines de l'Ordre, les jeunes gens élevés dans les abbayes de l'Ordre,les bienfaiteurs de l'Ordre, et tout le diocèse du Mont-Cassin. Ensuite... nous confirmons pour toujours par les présentes Lettres, le privilège dont jouit l'autel majeur de la dite crypte, autel dédié à saint Benoît et à sainte Scholastique; les messes qui y seront célébrées pour les défunts, à n'importe quel jour, soulageront les âmes du Purgatoire pour lesquelles elles seront offertes de la même manière que si elles étaient célébrées sur l'insigne autel de saint Grégoire au Mont Celius.

En vertu de cette même autorité et suivant la teneur des présentes, les deux autels de la même crypte dédiés l'un à saint Maur, l'autre à saint Placide sont privilégiés, de sorte que cha-

Digitized by Google

que fois qu'un prêtre séculier ou régulier, avec la permission de ses supérieurs, célébrera la messe à l'un ou l'autre de ces deux autels pour l'âme de n'importe quel fidèle ayant quitté la vie en union de charité avec Dieu, cette âme, par les mérites de Notre Seigneur Jésus-Christ, de la Bienheureuse Vierge Marie et de tous les Saints, sera délivrée des peines du Purgatoire s'il plaît ainsi à Dieu.

Le privilège en vertu duquel la messe votive de saint Benoît peut être célébrée deux jours par semaine, même aux fêtes de rite double majeur, au maître autel de la cathédrale et à celui de la crypte est étendu aux deux autels désignés plus haut. A ces quatre autels, cette même messe votive pourra être célébrée à perpétuité chaque jour de l'année, aux fêtes de n'importe quel rite, exception faite pour les plus solennelles.

Une indulgence plénière applicable aux défunts est accordée à tous les fidèles qui, confessés et communiés, visiteront le 6 Mai de chaque année la susdite crypte et y prieront aux intentions ordinaires. Le temps fixé pour ces visites s'étend du 5 Mai à midi jusqu'au coucher du soleil du lendemain.

Enfin à l'occasion des fêtes de l'inauguration, le saint Père accorde une indulgence solennelle en forme de jubilé à gagner par tous les fidèles qui, cette année seulement, dans l'espace de temps compris entre le 6 Mai et le 8 Juin inclus, visiteront la crypte de l'église du Mont-Cassin et y accompliront les actes de piété prescrits, savoir : confession, communion, prière. Les confesseurs nommés par l'Abbé ordinaire jouiront de toutes les facultés concédées en temps de jubilé. Toutes ces concessions sont sans préjudice pour les indulgences et privilèges dont est enrichie l'église du Mont-Cassin. (*Bref du 10 Fév. 1913.*)

Jubilé Constantinien. De ces faveurs particulières nous passons à une autre plus générale accordée cette fois non plus à un pays ou à un Ordre religieux, mais à tous les fidèles de l'univers catholique. Nos lecteurs ont deviné que nous voulons parler du jubilé publié par le bref « *Magni faustique eventus* ». La plupart des journaux catholiques et des périodiques ayant donné de ce bref une traduction *in extenso*, nous nous bornerons à rappeler le pourquoi de ce jubilé et à résumer avec quelques mots d'explication les conditions requises pour gagner cette indulgence. (1)

(1) D'après une déclaration de la S. Pénitencerie, l'indulgence plenière du jubilé peut être gagnée autant de fois qu'on repètera les œuvres prescrites ; on ne peut

Digitized by Google

« La commémoration du grand et heureux événement par lequel fut enfin accordée, il y a treize siècles, la paix à l'Église, en même temps qu'elle remplit d'une grande joie toutes les nations catholiques et leur suggère de faire à cette occasion des œuvres de piété, Nous engage surtout à ouvrir les trésors des grâces célestes, afin qu'on retire de cette solennité des fruits choisis et abondants dans le Seigneur... C'est pourquoi confiants dans la miséricorde de Dieu et l'autorité des Bienheureux Pierre et Paul et en vertu de ce pouvoir de lier et de délier qui, malgré notre indignité, nous a été divinement conféré, nous concédons et octroyons une indulgence plénière de tous leurs péchés, en forme de jubilé, à tous et à chacun des fidèles de l'un et l'autre sexe résidant dans notre ville ou qui y viendront à partir du dimanche *in albis*, date à laquelle commencent les solennités jubilaires, jusqu'à la fête de l'Immaculée-Conception inclusivement. »

A Rome, les conditions à remplir pour gagner cette indulgence sont : 1° une double visite à chacune des trois basiliques de Saint-Jean-de-Latran, de Saint-Pierre, de Saint-Paul-hors-les-murs ; 2° des prières, 3° la confession, 4° la communion, 5° une aumône.

« Ceux qui seraient dans l'impossibilité de se rendre à Rome, pourront, dans le même laps de temps, gagner cette indulgence plénière en visitant six fois l'église ou les églises de leur localité, qui une fois pour toutes auront été désignées par l'Ordinaire et accompliront les œuvres déjà mentionnées. L'indulgence du jubilé est applicable aux défunts. »

« Les voyageurs ou les navigateurs rentrés à leur domicile ou arrivés à un point déterminé de leur voyage pourront jouir de la faveur de ce jubilé en accomplissant les œuvres prescrites et en visitant six fois l'église cathédrale ou principale du lieu où ils se trouveront. »

« Les Réguliers de l'un et l'autre sexe, même soumis à la clôture, les personnes laïques ou ecclésiastiques tant du clergé séculier que régulier, celles retenues en captivité, incarcérées, empêchées par la maladie ou par tout autre motif, qui ne pourraient pas accomplir les œuvres désignées, s'adresseront à leur confesseur afin que celui-ci les commue en d'autres œuvres ou

bénéficier qu'une seule fois, la première, des autres faveurs annexées, qui sont l'absolution des censures, des cas réservés, les commutations des vœux et les dispenses. (*Décl. du 6 juin 1913*)

Digitized by Google

les proroge à un autre temps conformément aux possibilités de leurs pénitents. »

Le confesseur est autorisé à dispenser de la réception de la sainte Eucharistie les enfants qui n'ont pas encore fait leur première communion. Suivent des règles sur le choix des confesseurs et sur les pouvoirs spéciaux qui leur sont accordés, nous en dirons un mot tout à l'heure ; revenons maintenant aux conditions prescrites pour gagner l'indulgence.

Notons d'abord que suivant les règles générales données par les canonistes et les théologiens, l'accomplissement d'une œuvre déjà prescrite en vertu d'un autre précepte ne peut valoir *in uno eodemque actu* pour satisfaire au précepte et à la condition exigée pour gagner l'indulgence du jubilé. (Benoît XIV. Const. *Inter præteritos* du 3 Déc. 1749).

1° *Le temps du jubilé.* D'une manière générale et *sauf des circonstances spéciales*, le temps fixé pour le jubilé a commencé le dimanche *in Albis*, 30 Mars, et se terminera le 8 Décembre inclusivement, fête de l'Immaculée-Conception.

J'ai dit *sauf des circonstances spéciales*. Il paraît bien, d'après le texte même du bref, que le temps est prorogé pour les voyageurs et les navigateurs. Il est dit : « dès qu'ils auront regagné leur domicile ou qu'ils seront arrivés à un point déterminé de leur voyage, ils pourront gagner l'indulgence, *ubi ad domicilia seu alio ad certam stationem se receperint.... eandem Indulgentiam consequi licite queant*, ce qui suppose évidemment la prorogation du temps au cas où ils ne pourraient être à leur domicile ni *ad certam stationem* pendant la période fixée.

La faculté de proroger le temps au-delà des limites assignées est accordée aux confesseurs d'après les lignes suivantes : « .... *aliis quibuscumque sive laicis, sive ecclesiasticis, sæcularibus vel regularibus, in carcere vel captivitate existentibus, vel aliqua corporis infirmitate, seu alio quovis impedimento detentis, qui memorata opera, vel aliqua ex iis præstare nequeant, ut illa Confessarius in alia pietatis opera commutare* vel in aliud proximum tempus prorogare possit. »

2° *Les visites.* Le bref en impose six sans désigner autrement le mode ou la manière de les faire. En conséquence, libre à chacun de les accomplir quand il le voudra et comme il le voudra, soit avec des intervalles,soit toutes le même jour pourvu qu'elles

Digitized by Google

soient de vraies visites, c'est-à-dire des actes comportant une entrée dans une église, une prière spéciale et une sortie de cette église pour chaque visite.

L'assistance à la messe un jour de précepte, même si l'on y fait des prières spéciales à l'intention de gagner le jubilé,ne peut compter ; pourtant il est loisible à chacun de faire cette visite soit avant la sainte messe, soit après, en récitant les prières prescrites. D'après un certain nombre d'auteurs, pas n'est besoin pour cette visite *ante* ou *post missam* de sortir de l'église après avoir récité les prières, ou avant leur récitation. Cette opinion nous paraît probable, cependant, pour plus de sécurité nous préférons celle exprimée par le R. P. Piat de Mons, o. m. c. dans la *Nouvelle Revue Théologique*, année 1875.

« Si le fidèle pour satisfaire à une visite a devancé l'heure de la messe, nous croyons qu'il a rempli la condition, quand bien même il ne serait pas sorti de l'église avant la messe. En serait-il de même si sans sortir de l'église il récitait les prières voulues (après la messe) ? Nous n'oserions dire que la personne en question satisfait par là à la visite prescrite, comme nous n'oserions dire qu'elle n'y satisfait pas. Nous doutons qu'elle remplisse la condition, parce que cette personne, à la vérité, prie à l'église, mais peut-on dire que, en réalité elle a visité l'église à l'effet de gagner le jubilé ? Cela nous paraît fort douteux. D'un autre côté il y a des auteurs qui trouvent suffisante une semblable visite, nous n'oserions nous prononcer ni pour ni contre sa suffisance (N. R. T. an. 1875 pag. 443). Comme il faut aller au plus sûr, nous conseillons fort de sortir de l'église aussitôt le saint sacrifice achevé puis de rentrer dans le but de faire sa visite. »

Ces visites ne peuvent se faire suivant les fantaisies d'un chacun, mais dans les sanctuaires désignés à cet effet. Pour Rome ce sont les basiliques de Saint-Jean-de-Latran, de Saint-Pierre et de Saint-Paul-hors-les-Murs.

En faveur de ceux qui ne peuvent se rendre à Rome, le Saint Père autorise l'Ordinaire à leur désigner l'église de leur localité. *Iis vero qui ad Urbem convenire nequeant Plenariam eandem largimur Indulgentiam dummodo sui loci templum vel templa ab Ordinario semel tantum designanda, pari temporis intervallo, omnino sexies visitent.* Il nous paraît résulter de cette citation, que les fidèles ne peuvent pas visiter n'importe quelle église, désignée par un Ordinaire quelconque, mais celle de leur localité.

Digitized by Google

Ainsi nous ne croyons pas qu'un Parisien pourrait validement s'en aller par pure fantaisie accomplir ses visites dans une église de Bruxelles désignée par l'Ordinaire, le Cardinal-Archevêque de Malines ! S'il en était ainsi les mots *sui loci templum vel templa visitent* n'auraient pas de sens précis et ils doivent en avoir un puisqu'ils fixent les conditions à remplir en dehors de Rome pour gagner le jubilé. D'ailleurs le contraire de ce que nous affirmons serait-il même probable, lorsqu'il s'agit d'indulgences les probabilités ne sont pas de mise.

Par contre quand dans une localité plusieurs églises ont été désignées, les fidèles peuvent visiter l'une ou l'autre de ces églises, *sui loci templum vel templa visitent*, et même ce qui semble mieux rentrer dans l'esprit de la concession, à l'instar de ce qui se fait à Rome, visiter les unes et les autres quand rien ne s'y oppose, remarquons toutefois qu'il n'y a là aucune obligation.

A moins d'un privilège spécial les Religieux ne peuvent visiter leur propre église, si elle n'a pas été désignée par l'Ordinaire, pour gagner l'indulgence du jubilé. Pareillement les Prélats réguliers ne jouissent pas de la faculté de désigner l'église du monastère pour leurs sujets. *(S. Pénitenc. 24 Avril 1875.)*

3° *Prières.*—Ces visites ne doivent pas être une simple entrée de dilettante qui vient admirer ou les beautés architecturales du monument ou ses tableaux de maîtres ; c'est un acte extérieur de culte comportant une prière et une prière vocale non déjà imposée par un autre précepte.

Quelle doit-être cette prière, sa durée ? Le bref ne détermine absolument rien. Nous basant sur l'opinion admise d'ordinaire, nous disons que cinq Pater et Ave ou tout autre prière d'égale longueur sont suffisants, pourvu qu'ils soient récités aux intentions du Souverain Pontife, savoir : la prospérité et l'exaltation de l'Église catholique, l'extirpation des hérésies, la conversion de tous les pécheurs, la concorde entre les princes chrétiens, la paix et l'unité de tout le peuple fidèle.

4° *La Confession.* — Elle peut se faire n'importe où et à n'importe quel moment du temps assigné pour le jubilé. Elle est nécessaire, inutile de le dire, pour tous ceux qui sont en état de péché mortel. L'est-elle pour ceux dont la conscience n'est chargée que de fautes vénielles ? Des théologiens l'affirment

Digitized by Google

v. g. Haine, Scavini. Le texte paraît bien d'ailleurs autoriser cette opinion en disant simplement *ac semel intra hujusmodi temporis spatium admissis rite expiatis.*

D'après l'ensemble des théologiens, à moins d'une concession spéciale, la confession pascale ne peut compter pour remplir les conditions posées *(Cf. une déclaration de la S. Pénitencerie du 25 Janv. 1875)*. Or on ne trouve nulle trace de concession spéciale dans le bref de sa S. Pie X.

Si la confession est obligatoire, l'absolution sacramentelle par contre n'est pas nécessaire aux fidèles non conscients de fautes graves depuis leur dernière confession.

Confesseurs. — « Nous accordons à tous et à chacun des fidèles soit laïques soit ecclésiastiques, tant du clergé séculier que régulier de n'importe quel Ordre ou Institut, même à ceux qui ont besoin d'une mention spéciale, de pouvoir choisir en vue du gain de l'indulgence du jubilé un confesseur séculier ou régulier parmi ceux qui sont approuvés. »

« Les moniales,les novices et autres personnes pieuses vivant en communauté pourront également se servir d'un confesseur à leur choix pourvu qu'il soit approuvé pour les moniales ».

Ainsi donc grande facilité dans le choix d'un confesseur. Nous voudrions maintenant dire un mot de ses pouvoirs dont il ne peut user *qu'une seule fois* en faveur de la même personne et pour la *seule confession faite en vue de gagner le jubilé, intra dictum temporis spatium ad confessionem apud ipsum peragendam accedentes animo præsens jubilaeum consequendi.*

Pouvoirs des confesseurs. — Tout d'abord les confesseurs peuvent, en faveur de leurs pénitents empêchés, commuer les œuvres de piété prescrites ou les proroger à un autre temps : *ut illa Confessarius in alia pietatis opera commutare, vel in aliud proximum tempus prorogare possit.* Ne pouvant entrer dans tous les détails, nous nous permettons seulement d'attirer l'attention des confesseurs sur les mots : *in aliud proximum tempus.*

Les facultés accordées par le bref que nous résumons ne sont valables que pour le for interne *in foro conscientiae* nullement au for externe. On peut les grouper autour de quatre chefs principaux : 1° absolution des censures, 2° des péchés, 3° commutation des vœux, 4° dispense des irrégularités.

Digitized by Google

A. *Censures*. Le confesseur est autorisé à absoudre de l'excommunication, de la suspense et des autres peines ecclésiastiques et censures, portées ou infligées par le droit ou par une autorité, pour n'importe quelle cause, quand bien même ces censures seraient réservées aux Ordinaires locaux ou au siège apostolique et même dans le cas où ces peines seraient réservées à quiconque ou au Souverain Pontife *speciali licet modo*. Parmi ces censures *speciali modo reservatae* le bref en exclue une, celle encourue pour l'absolution du complice *in peccato turpi*, qui est exceptée des pouvoirs accordés aux confesseurs en temps de jubilé par la bulle « *Sacramentum Pœnitentiae* » de Benoît XIV et dont l'exception est maintenue dans le bref de Pie X.

B. *Péchés*. — « Il pourra également (le confesseur) absoudre de tous péchés et excès si graves soient-ils, même réservés aux Ordinaires, à Nous et au Siège apostolique, après avoir prescrit la pénitence salutaire, *alisque de jure injungendis*, c'est-à-dire après avoir pris les mesures que comporteront les circonstances particulières. S'il s'agit de l'hérésie, l'abjuration et la rétractation des erreurs devront précéder l'absolution. Malgré ces paroles : *necnon ab omnibus peccatis et excessibus quantumcumque gravibus et enormibus etiam iisdem Ordinariis ac Nobis et Sedi Apostolicae reservatis*, il y a là encore une restriction, celle portée par Benoît XIV dans cette même bulle « *Sacramentum Pœnitentiae* » et qui maintient, même en temps de jubilé, la réserve sur la fausse dénonciation de sollicitation portée contre un confesseur.

C. *Commutation des vœux*. — Le confesseur pourra encore commuer en d'autres œuvres pies tous les vœux et serments mêmes réservés au Souverain Pontife, exceptés : le vœu de chasteté, celui d'entrer en religion, ceux qui impliquent une obligation envers des tiers, obligation acceptée par eux ; les vœux pénitentiels préservatifs du péché, à moins cependant que la commutation par le confesseur ne soit aussi efficace pour préserver du péché.

A propos du vœu de chasteté, il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer qu'il n'y a de réservé que le vœu de chasteté *parfaite et perpétuelle*, peu importe par ailleurs qu'il ait été émis d'une façon privée ou dans un Institut religieux.

Le vœu d'entrer en religion pour tomber sous la réserve doit être fait en faveur d'un Ordre à vœux solennels.

Digitized by Google

D. *Dispenses d'irrégularités.* — Le confesseur peut dispenser ses pénitents *in sacris ordinibus constitutis, etiam regularibus* de toute irrégularité occulte empêchant l'exercice de ces mêmes ordres et rendant illicite l'obtention des ordres supérieurs. « Nous n'entendons pas par les présentes donner le pouvoir de dispenser des autres irrégularités publiques ou occultes ou connues provenant ou d'un délit ou d'un défaut et des incapacités ou inhabiletés, de quelque façon qu'elles aient été contractées, et de réhabiliter *in pristinum statum restituendi* même au for de la conscience ».

« Nous n'entendons pas non plus déroger par les présentes à la situation de ceux qui par Nous et par le Saint-Siège ou par quelque prélat ou juge ecclésiastique ont été nommément excommuniés, suspens, interdits ou déclarés juridiquement tombés dans les dites censures ou publiquement dénoncés, à moins que pendant le temps du jubilé, ils n'aient donné satisfaction et n'aient été réconciliés par qui de droit. Que si pendant le temps du jubilé, ils n'ont pu au jugement de leur confesseur donner satisfaction, Nous accordons qu'ils puissent être absous au for de la conscience, en vue du gain de l'indulgence jubilaire avec obligation de satisfaire dès que faire se pourra. *Quod si intra præfinitum terminum, judicio confessarii satisfacere non potuerint, absolvi posse concedimus in foro conscientiae ad effectum dumtaxat assequendi Indulgentiam Jubilæi, injuncta obligatione satisfaciendi statim ac poterunt.* »

Là se bornent les pouvoirs des Confesseurs ; nous croyons avoir été assez explicite dans cet exposé, pour ne pas avoir besoin d'insister davantage et, nous passons immédiatement aux deux autres conditions exigées pour gagner le jubilé : la communion et l'aumône.

5° *La communion.* — Comme la confession elle peut se faire n'importe où et à n'importe quel moment du temps fixé. Elle est obligatoire pour tous, ac semel intra hujusmodi temporis spatium admissis rite expiatis, *cœlesti convivio se reficiant.* Les confesseurs en peuvent dispenser les enfants qui n'ont pas encore été admis à la réception de la Sainte Eucharistie, *cum facultate etiam dispensandi super communione cum pueris qui ad eam nondum admissi fuerint concedimus atque indulgemus.*

Pour les raisons déjà exposées quand il s'est agi de la confession et, appuyé sur les mêmes motifs, nous ne pensons pas

Digitized by Google

que la communion pascale puisse suffire, le bref n'en faisant aucune mention.

6° *L'aumône.* — Rien de déterminé, *ac semel intra hujusmodi temporis spatium eleemosynam pro sua quisque facultate vel in egenos, vel, si malint ad pias causas erogent.* La quantité est absolument laissée au bon vouloir d'un chacun qui consultera et son cœur et sa bourse. Le but assigné à cette aumône : les pauvres ou les causes pies, c'est-à-dire toute œuvre de piété, de religion, de charité spirituelle ou corporelle.

Il nous paraît résulter de là que les évêques peuvent très bien déterminer dans leurs diocèses respectifs le but à donner à ces aumônes du jubilé, mais seulement à titre directif et sans qu'il y ait, pour les fidèles, obligation stricte de suivre leurs indications.

Comme suite à ces faveurs jubilaires, il convient de noter les Lettres Apostoliques du 27 Mars 1913 par lesquelles l'auguste Prisonnier du Vatican voulant rehausser, autant qu'il est en son pouvoir, l'éclat des cérémonies religieuses qui devaient avoir lieu à Rome, accordait aux Éminentissimes Cardinaux la faculté d'accomplir, aux jours désignés et en son absence, tous les offices liturgiques à l'autel papal de l'archibasilique de Latran et à ceux des basiliques patriarcales du Vatican, de la voie d'Ostie, de la basilique Libérienne et de Saint-Laurent-hors-les-Murs.

Nous croyons devoir mentionner ici un *Monitum* de la Consistoriale en date du 13 Mars 1913 ayant trait aux pèlerinages jubilaires. Il était question dans plusieurs séminaires d'envoyer une délégation prendre part aux solennités romaines. Le Saint-Père aurait vu avec plaisir ces jeunes clercs espoir de l'Église, mais sachant bien que de tels voyages ne se peuvent faire sans détriment pour le recueillement *sine aliquo detrimento spiritualis illius recollectionis quæ tam momenti est in clericorum institutione*, il conseille aux séminaristes de ne pas donner suite à ce projet *potiusque apud se in fervorem spiritus pro Ecclesia enixe Deo preces effundant.*

Terminons enfin ce résumé déjà long des Lettres pontificales par un mot sur le bref « *Significavit nobis* » accordant au Général des Carmes déchaussés la faculté d'ériger la pieuse association du saint Enfant Jésus de Prague non seulement dans

Digitized by Google

les couvents de son Ordre, mais du consentement de l'Ordinaire, dans toutes les églises publiques. Ces associations demeurent soumises quant à leur érection canonique aux prescriptions de la Constitution « *Quæcumque* » de Clément VIII du 16 Déc. 1604. (*Bref du 30 Mars 1913.*)

S. CONG. DU SAINT-OFFICE

Section des Indulgences.

Trentains et autels grégoriens. — Le présent décret ne fait que confirmer l'enseignement reçu, nous le citons à titre de précision et pour les déclarations qu'il contient au sujet de l'autel de saint Grégoire au Mont Celius, à Rome.

1° Le trentain grégorien consiste essentiellement dans la célébration de trente messes pendant trente jours consécutifs.

2° Si le prêtre qui a accepté un trentain ne peut célébrer à cette intention il doit se faire remplacer.

3° En conséquence, un prêtre qui célébrerait, v. g. le jour de Noël, ou ferait célébrer par d'autres deux ou trois messes le même jour, pour compenser une interruption et achever ainsi la célébration des messes au jour fixé, ne satisferait point à l'obligation du trentain.

4° Il en serait de même de celui qui confierait à plusieurs autres prêtres les messes grégoriennes à lui demandées et acquitterait le trentain dans l'espace de un ou de quelques jours.

5° Pendant le trentain il n'y a pas obligation de célébrer la messe de *Requiem* aux jours où elle est permise par les rubriques, *poterit tamen laudabiliter legi, pietatis gratia erga defunctum.*

L'autel de saint Grégoire au Célius est réellement privilégié. Désormais le privilège de l'autel grégorien *ad instar* n'est plus accordé. On n'accordera pas non plus le privilège personnel de l'autel grégorien. Si pareilles faveurs avaient été octroyées, il faudrait n'y voir que des concessions de l'autel privilégié personnel (*Déc. du 11 déc. 1912*).

Les conditions exigées pour gagner l'indulgence de l'autel privilégié étaient et sont encore : la célébration de la messe en noir aux jours où les rubriques la permettent. Depuis la Constitution « Divino afflatu » cette messe n'étant plus autorisée

Digitized by Google

aux féries qui ont une messe propre, sauf le premier jour libre de la semaine, en carême, il était nécessaire d'ajouter à la messe de la férie, l'oraison *pro defunctis*. Le décret du 20 fév. 1913, tout en maintenant ces conditions, déclare qu'elles ne sont plus requises sous peine de nullité, mais qu'il est louable de s'y conformer, *ad Altaris privilegiati, quod vocant, indulgentiam lucrandam, non amplius in posterum sub pœna nullitatis requiri, Missam de Requie aut de feria vel vigilia cum oratione defuncti propria celebrari ; id tamen laudabiliter fieri, cum licet ac decet, pietatis gratia erga defunctum (Déc. du 20 févr. 1913).*

Prières indulgenciées. On se rappelle qu'un décret du 29 août 1912 avait accordé à la récitation de la prière *Obsecro te, dulcissime Domine Jesu Christe* la remise de toutes les fautes de fragilité commises pendant la célébration du saint Sacrifice de la messe. La condition indispensable était évidemment de réciter la formule telle qu'elle avait été approuvée par le S. Office. Comme il se trouvait exister des variantes dans cette même prière, la Cong. a déclaré : *favores spirituales concessi per decretum die 29 augusti 1912 permanere si, prout legitur quibusdam in editionibus jam vulgatis, ita eadem oratio amplificata proferatur : Mors tua sit mihi* vita indeficiens, Crux tua sit mihi *gloria sempiterna* (*Déc. du 26 fév. 1913*).

Le 27 février 1913 l'Assesseur du S. Office présentant au Souverain Pontife les prières du Provincial des Pères Rédemptoristes de Belgique, obtenait une indulgence de 300 jours applicable aux âmes du Purgatoire, à gagner une fois chaque jour par tous les fidèles qui, dans les paroisses où doivent se donner les exercices d'une mission annoncée par le curé, réciteront, *saltem contriti corde*, la prière suivante pendant les jours qui précèderont l'ouverture de cette mission. Nous insérons cette formule de prière d'après le texte publié dans les « *Acta Apostolicae Sedis* » du 16 mai 1913.

« Très Saint Rédempteur, ô Jésus notre Maître et notre Roi, c'est à votre divin Cœur, océan d'amour et de bonté, que nous devons le bienfait inappréciable d'une mission.

« Touché de compassion à la vue de nos misères et du malheur éternel qui nous menace, vous avez résolu de nous sauver.

« Les Missionnaires qui vont venir à nous sont vos envoyés ; c'est de votre part qu'ils nous dispenseront le pain de la divine parole, et nous apporteront la joie du pardon.

Digitized by Google

« Faites, ô Seigneur, que, fidèles à votre grâce, nous répondions avec empressement aux prévenances de votre miséricorde.

« Que la prédication de votre éternelle vérité éclaire vivement nos esprits et touche profondément nos cœursa fin que nouscomprenions nos égarements et en fassions une sincère pénitence.

« Aux pauvres âmes plongées dans les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur, accordez les lumières de la foi. A ceux qui vous ont contristé par une vie d'iniquités, accordez la grâce d'une vraie conversion. Aux tièdes accordez la ferveur, aux justes le progrès dans la vertu.

« Envoyez à tous votre Saint-Esprit et la face de cette paroisse sera renouvelée.

« Et vous, ô Marie, Vierge immaculée et Mère du perpétuel secours, vous êtes le refuge et l'avocate des pauvres pécheurs. Plus on est coupable plus on a des titres à votre dévouement. C'est pourquoi nous osons en toute confiance implorer votre puissante et maternelle protection. Notre salut est entre vos mains, plaidez notre cause et intercédez pour nous auprès de votre divin Fils.

« Saint *N* patron de la paroisse de *N* priez pour nous durant les jours bénis de la mission. Ainsi soit-il. » *(Décr. du 27 fév. 1913.)*

Dans plusieurs endroits s'est établi l'usage de consacrer le mois d'août à honorer le Cœur immaculé de Marie par des prières et de pieux exercices à l'instar de ce qui se fait pendant les mois de mai et d'octobre. Dans le but d'aider à la diffusion de cette pratique et pour amener les fidèles à l'embrasser, le Souverain Pontife accorde 300 jours d'indulgence à gagner une fois, chaque jour de ce mois, par les fidèles qui, *saltem contriti corde*, accompliront quelques exercices de piété ou réciteront des prières dans cette intention. De plus une indulgence plénière *semel in mense*, à gagner par ceux qui, confessés et communiés, visiteront une église ou une chapelle publique et y prieront aux intentions du Saint Père. *(Déc. du 13 mars 1913).*

Une indulgence de 100 jours applicable aux défunts est attachée à la formule de salutation : *Laudetur Jesus Christus.* — *Amen* vel *in saecula* aut similiter (*Déc. du 27 mars 1913*).

L'une ou l'autre des formules suivantes : *Laudetur et adoretur in æternum sanctissimum Sacramentum* ou *Sia lodato*

Digitized by Google

e ringraziato ogni momento il santissimo et divinissimo sacramento, a été enrichie d'une indulgence de 300 jours à gagner par les fidèles qui les récitent *saltem contriti corde*, et d'une indulgence plénière une fois par mois en faveur de ceux qui auront récité l'une ou l'autre de ces formules chaque jour pendant le mois. La confession, la communion et une prière aux intentions du Souverain Pontife sont requises. Comme les précédentes, ces indulgences sont applicables aux défunts *(Déc. du 10 avril 1913)*.

S. CONG. DU CONCILE

Usage de l'ancien Psautier. Après la publication de la Constitution « *Divino afflatu* » sur la nouvelle disposition du psautier du bréviaire romain, plusieurs, *non pauci*, de ceux qui sont astreints à la récitation de l'office divin, demandèrent et obtinrent du Saint-Siège un indult les autorisant à se servir de l'ancien psautier dans la récitation privée. Leur était-il permis dès lors d'utiliser *ad libitum* et pour leur commodité *juxta propriam cujusque commoditatem* tantôt l'ancien, tantôt le nouveau psautier ? Ce doute proposé à la Sac. Cong. du Concile a reçu la solution suivante : l'usage facultatif de l'un ou l'autre psautier n'est pas permis *id non licere*, mais tous ceux *cujuscumque gradus, conditionis et dignitatis* qui ont obtenu un indult et veulent s'en servir doivent suivre l'ancien psautier en se conformant toutefois au calendrier de leur diocèse ou église. De plus, les offices votifs accordés par l'indult général du 5 juillet 1883 sont et demeurent supprimés même pour eux. *(Déc. du 10 mars 1913)*.

S. CONG. DES SACREMENTS

Malgré la date déjà ancienne du décret suivant, nous ne voulons pas omettre de le signaler. Il peut être utile aux prêtres du ministère paroissial de connaître les nouvelles dispositions qu'il édicte concernant le port de la sainte communion aux infirmes. Le voici d'ailleurs dans son entier : 1° Les Ordinaires peuvent autoriser *per modum actus* pour des causes justes et raisonnables la célébration du saint Sacrifice de la Messe *extra locum sacrum*, dans les maisons privées, *non tamen in cubiculo*

Digitized by Google

sed in loco decenti, servatisque aliis de jure servandis et gratis omnino quocumque titulo.

2° Les Ordinaires peuvent permettre de conférer le baptême à la maison non seulement en cas de danger de mort et de maladie, *urgente infirmitate*, mais *ex rationabili et justa causa.*

3° Ils peuvent permettre de même *ex justa et rationabili causa* de porter la sainte Eucharistie *privatim* aux infirmes qui la demandent par dévotion. Dans ce cas, les prêtres se conformeraient aux règles données par Benoît XIV dans son décret *Inter omnigenas* du 2 févr. 1744, savoir : le prêtre devra toujours avoir l'étole sous ses propres vêtements ; il placera le ciboire dans un petit sachet ou bourse qu'il portera sur sa poitrine suspendu au cou par des cordons ; il ne marchera pas seul, mais à défaut d'un clerc sera accompagné par un fidèle au moins *sed uno saltem fideli associetur.* (*Déc. du 22 déc. 1912.*)

Pour les prêtres qui célèbrent dans les oratoires privés, un décret du 11 avril 1913 a déclaré que la sainte messe n'est pas interdite dans ces oratoires aux jours de saint Joseph, de l'Annonciation, du T. S. Sacrement et du patron du lieu, quand ces fêtes ne sont pas de précepte. Il en est de même au jour de la fête de la T. Ste Trinité, le dimanche dans l'octave du T. S. Sacrement et le dimanche où se célèbre la nativité de saint Jean-Baptiste. (*Déc. du 11 avril 1913.*)

S. CONG. DES RITES

Causes de béatification. Nous sommes heureux de noter ici l'introduction devant cette S. Cong. de la cause du V. S. de Dieu le P. Marc d'Aviano, religieux prêtre de notre Ordre des Mineurs-Capucins. (*Déc. du 11 déc. 1912.*)

Une autre cause, française celle-là, était introduite peu après ; c'est celle de la V. S. de Dieu Marie-Thérèse Debouché, fondatrice des Sœurs de l'Adoration Réparatrice. En attendant, nous osons l'espérer, l'heureuse issue de ces deux causes, nous revenons à des choses plus immédiatement pratiques pour nos lecteurs : les déclarations de cette S. Cong. sur divers points liturgiques.

Messes votives et de Requiem. Les messes votives privées et les messes de *Requiem* ont été supprimées par le tit. X, nos 2 et 5 de la Constitution « *Divino afflatu* » aux féries du

Digitized by Google

carême et des quatre-temps. Une seule exception a été faite en faveur des messes en noire qui peuvent être dites en carême, le premier jour libre de chaque semaine d'après le calendrier de l'église où l'on célèbre. L'application de ces règles a provoqué des demandes tant par rapport aux messes votives privilégiées dans l'église universelle, que pour celles concédées à certains lieux par indults apostoliques. La S. Cong. a répondu par les déclarations ci-après que nous résumons :

1° Rien n'est changé quant aux messes votives solennelles.

2° Les indults autorisant *de speciali gratia* les messes votives non chantées dans certains sanctuaires aux doubles de première et de deuxième classe, ou de deuxième classe seulement demeurent en vigueur. Il en est de même pour la messe votive du Sacré-Cœur de Jésus le premier vendredi de chaque mois, — la messe de mariage en dehors du temps clos.

3° Quant aux autres privilèges accordés de n'importe quelle façon et à n'importe quel titre à des églises ou à des communautés religieuses, privilèges qui permettent des messes votives non chantées aux fêtes de rite double majeur et mineur, à l'exclusion des féries, vigiles et octaves privilégiées, il faut les interpréter en ce sens, que la messe votive n'est plus permise aux jours énumérés par les nouvelles rubriques, Tit. X, n° 2. Toutefois, exception faite pour le mercredi des Cendres, la semaine sainte, les vigiles de la Nativité, de la Pentecôte, on pourra, d'après les règles suivantes, ajouter à la messe du jour l'oraison de la messe votive en question : à la messe du jour après l'oraison de la férie ou de la vigile, à la messe de la férie ou de la vigile avant les autres oraisons, *adjungi poterit oratio ipsius Missae votivae, vel in Missa de die post orationem feriae seu vigiliae, vel in Missa de feria seu vigilia ante alias orationes.*

Si cette messe motivait un certain concours de peuple, *quod si adsit specialis concursus populi*, il serait permis de célébrer une seule messe basse votive chaque fois qu'on ne pourrait commodément la chanter.

Nous croyons utile de faire remarquer que cette déclaration s'applique à la messe votive de l'Immaculée-Conception *in sabbato* concédée par Pie IX à notre Ordre des Capucins le 14 juin 1866, et suspend ce privilège aux jours énumérés dans le tit. X, n° 2, de la Constitution « *Divino afflatu* ». Notre opinion se base sur le texte de la concession rapproché de celui de la déclaration, nous les citons :

Digitized by Google

Pius Pp. IX die 14 junii 1866 ad relationem Sacrorum Rituum congregationis Secretarii de speciali gratia benigne indulsit Fratribus Minoribus Capucinis ut Missam votivam de Immaculata Conceptione possint celebrare juxta concessionnem factam Ordini Minorum de Observantia, servatis tamen clausulis et limitationibus in memorato indulto die 5 aprilis 1856 comprehensis. (Bull. Cap. T. X, page 517.)

Or, voici la teneur du bref du 5 avril 1856, accordant le privilège aux Mineurs de l'Observance: *Auctoritate nostra apostolica, per præsentes Litteras de speciali gratia concedimus et indulgemus, ut singuli religiosi viri sacerdotes subjecti Ministro Generali totius Ordinis Minorum S. Francisci, quolibet die sabbato, exceptis tamens abbatis solemnioribus primae scilicet ac secundae classis et privilegiatis juxta Rubricas, Missam votivam Immaculatae Conceptionis B. M. V. in sui Ordinis ecclesiis celebrare libere ac licite possint.* (Bull. Cap. T. X, page 338.)

En regard de ce texte plaçons maintenant celui de la déclaration qui nous intéresse : *Privilegium Missae votivae lectae aliquibus sanctuariis aut aliis ecclesiis vel communitatibus regularibus quocumque modo et titulo concessum, ita ut celebrari queat tantummodo in duplicibis majoribus et minoribus, et exclusis feriis, vigiliis et octavis privilegiatis, sic erit deinceps applicandum, ut dictae missae votivæ lectae prohibitae sint in omnibus feries in prefata rubrica enumeratis* tit. X, n° 2. (*Déc. du 8 Fév. 1913.*)

Conclusion à retenir : le privilège de la messe votive de l'Immaculée-Conception *in sabbato* n'est pas rapporté, son usage a été seulement limité.

Revenons maintenant à notre décret ; les précédentes déclarations faites au sujet des messes votives, la S. C. prescrit ce qui suit pour les messes de *Requiem* :

1° Rien n'est changé en ce qui concerne les messes de *Requiem* chantées, les messes basses dites le jour des funérailles dans l'église ou a lieu le service funèbre avec une messe chantée. Rien de changé non plus en ce qui concerne l'unique messe basse d'enterrement pour un pauvre, les messes dites dans les chapelles funéraires, les messes en noire célébrées en carême le premier jour libre de chaque semaine ; mais les indults qui accordent de célébrer ces messes de *Requiem* deux et trois fois par semaine, même aux fêtes de rite double majeur et mineur, perdent leur

Digitized by Google

valeur s'il se rencontre ce jour là des vigiles ou féries suivant ce qui a été dit pour les messes votives.

Ex indulgentia par faveur demeurent en vigueur jusqu'à expiration, les indults quinquennaux accordés à quelques diocèses et provinces religieuses permettant de célébrer deux fois par semaine des messes basses *in die obitus seu depositionis, tertio, septimo, trigesimo et anniversario.* (*Déc. du 8 Fév. 1913.*)

Relativement aux messes votives qui se célèbrent à l'autel de l'Annonciation dans la basilique de Lorette la S. C. a décidé : 1° Pendant les octaves des fêtes de la Très Sainte Vierge, aux fêtes dont on fait ou non mémoire à l'office, les messes dites à cet autel doivent être celles de la fête avec *Gloria* et *Credo.* 2° Aux vigiles *saltem commemoratis* des fêtes de la B^ae^ Vierge, la messe doit être de la vigile sans *Gloria* ni *Credo* avec les oraisons prescrites par les rubriques et les décrets. (*Déc. du 17 Mai 1912.*)

Rubriques à insérer dans le Rituel et Bréviaire romain à l'office des défunts :

Ante Vesperas : Quoties Vesperae separatim ab Officio divino recitantur, dicitur secreto *Pater Ave* ; secus absolute incipitur ab Antiphona : *Placebo Domino* etc.

Ante Matutinum : Quoties Matutinum delationem cadaveris ad Ecclesiam ac Responsorium subvenite, vel Matutinum die currentis immediate non sequatur, dicitur secreto *Pater*, *Ave*, *Credo* ; secus absolute incipitur ab Invitatorio.

Ante IX Responsorium : Sequens Responsorium dicitur quando tres tantum Lectiones hujus nocturni dicuntur.

Post IX Responsorium : Sequens Responsorium dicitur loco præcedentis, quando dicuntur pro defunctis novem Lectiones (*Déc. du 14 Fév. 1913.*)

Évêque assistant ou célébrant devant le T.-S. Sacrement.

1° Quand un Évêque revêtu de la *Cappa magna* assiste à la bénédiction solennelle du T.-S. Sacrement, il doit non seulement mettre l'encens dans l'encensoir mais encenser lui-même le T. S. S.

2° Si la bénédiction solennelle se donne après les Vêpres pontificales, le prêtre assistant présente l'encens et l'encensoir au prélat et se retire ; c'est au diacre assistant à lui présenter l'ostensoir.

Digitized by Google

3° A une messe pontificale célébrée devant le T. S. S. l'Évêque chante le *Gloria* et le *Credo*, lit l'épitre et l'évangile au trône, comme d'ordinaire, *absque mitra,* mais suivant la coutume et l'usage des églises cathédrales et l'esprit du Cérémonial des Évêques, qu'il s'abstienne de célébrer une même pontificale devant le T. S. S. publiquement exposé. (*Déc. du 8 Fév. 1913.*)

Puisque nous parlons des Évêques, quels sont les jours où peuvent avoir lieu les cérémonies du sacre des évêques ? Cette question a été posée à la Cong. des Rites par le délégué apostolique au Canada.

Sacre des Evêques. Les jours fixés d'après le pontifical romain sont les Dimanches, le *dies natalis* des apôtres ou un jour de fête quand le Souverain Pontife a bien voulu accorder cette faveur. Des doutes étant survenus sur quelques-uns de ces points la S. Cong. a répondu :

« Bien que dans la liturgie les Évangélistes soient mis sur le même rang que les apôtres, on ne peut cependant pas faire de consécration épiscopale aux jours de saint Luc et de saint Marc.

2° Il en est de même le jour de la fête de saint Barnabé.

3° Un indult spécial du Souverain Pontife est requis pour procéder au sacre les jours de fêtes *infra hebdomadam* qui sont encore de précepte, de même pour les fêtes qui étaient autrefois de précepte et les fêtes supprimées. (*Déc. du 4 Avril 1913.*)

S. CONG. DE L'INDEX

Dans une première réunion tenue au Vatican la S. C. de l'Index a condamné et proscrit les ouvrages suivants :

Begey e Favero. — *S. E. Monsignor Arcivescovo L. Puecher-Passavalli, Predicatore apostolico, Vicario di S. Pietro, Ricordi e lettere* (1870-1897). Milano, Torino, Roma 1911.

Karl Holzhey, *Kurzgefasstes Lehrbuch der speziellen Einleitung in das Alte Testament. Paderborn 1912.*

Lasplasas, *Mi concepto del mundo, Libro tercero : El mundo y el yo humano. San Salvador 1911.*

Discorso sobre la filosofia ; resumen de « Mi concepto del mundo ». Barcelona 1912.

45 Thesen zur Gewerkschafts-Enzyklika « Singulari quadam » *von Ghibellinus und Germanicus. Seiner Eminenz, dem Herrn Kardinal Kopp, Fürstbischop von Breslau und Seiner Exzellenz, dem Herrn*

Digitized by Google

Kultusminister Trott zu Solz ehrerbietigst zugeeignet. Herford in Westf. 1912.

VALERIANO FERRACCI, *Cenni biografici della Serva di Dio Paola Mandatori-Sacchetti. Roma 1905.* — Déc. du S. Off. 25 août 1912. (Déc. du 20 janv. 1913).

Ce même décret signale l'humble soumission de trois auteurs: *Aloysius Izsof, Th. de Cauzons et Valerianus Ferracci.*

Dans une seconde réunion tenue le 5 Mai dernier ont été condamnés :

Les Annales de philosophie chrétienne (fondées par A. Bonnetty), Secrétaire de Rédaction, L. Laberthonnière, Paris 1905-1913. (1)

HENRI BRÉMOND, *Sainte Chantal* (1572-1641). Collection « *Les Saints* ».. *Paris* 1912.

Ce qu'on a fait de l'Église. Étude d'histoire religieuse avec une supplique à S. S. le Pape Pie X, Paris (Déc. du 8 Mai 1913).

Ajoutons la liste suivante proscrite dans la réunion du 16 juin 1913 :

LUIZI RENZETTI, *Lotte umane ; romanzo di vita russa. Roma, 1911.*

SEBASTIEN MERKLE, *Vergangenheit und Gegenwart der Katholish-theologischen Fakultäten* (« *Akademische Rundschau* ». *Leipzig, Oct. et nov. 1912*).

L. LABERTHONNIÈRE, *Sur le chemin du catholicisme. Paris, 1913.* — *Le témoignage des martyrs. Paris, 1912.*

STÉPHEN COUBÉ, *Ames juives, Paris. s. a.*

M. D. PETRE, *Autobiography and life of George Tyrell. London, 1912.*

H. A. VAN DALSUM, *Er is geene tegenstelling tuschen de beginselen van de fransche Revolutie en die van het Evangelie. S'Gravenhage, 1912.*

Ces condamnations portées, le décret les « *Acta Apostolicae Sedis* » publie l'humble soumission de l'auteur de sainte Chantal : Henri Brémond. (*Déc. du 17 juin 1912.*)

Pour rester sur ce sujet des condamnations, rappelons une circulaire du Cardinal-Préfet de la Cong. des Religieux.

(1) En faisant connaitre la condamnation des « *Annales de Philosophie Chrétienne* » nous ne voulons pas oublier de signaler l'acte de soumission inséré en tête du fascicule double Mai-Juin 1913. Après invitation aux lecteurs à se soumettre simplement, nous lisons : « Catholiques sans réserves, philosophes persuadés du caractère toujours imparfait de nos pensées et de l'insuffisance d'un effort apologétique toujours réformable, nous avons témoigné à l'autorité que nous nous inclinons respectueusement. Et maintenant nous nous recueillons pour examiner devant Dieu, les défauts de notre œuvre. »

La mise à l'Index ne portant que sur les fascicules parus de 1905 à 1913 l'avenir reste ouvert aux *Annales de philosophie chrétienne* qui continueront à paraitre. Toutefois la publication en est suspendue jusqu'au mois d'octobre prochain. Con-

Digitized by Google

S. CONG. DES RELIGIEUX

Cette circulaire reproduit l'avis inséré dans le fascicule 21 des « *Acta Apostolicæ Sedis* » du 2 Déc. 1912 : « Dans le but de dissiper l'équivoque que certains s'efforcent de faire naître tant parmi le clergé que parmi les fidèles, on déclare que le Saint-Siège ne reconnaît pas pour conformes aux directions pontificales et aux normes contenues dans la lettre de Sa Sainteté à l'épiscopat lombard en date du 14 juillet 1911, les journaux désignés ci-après : l'*Avvenire d'Italia*, *Il Momento*, *Il Corriere d'Italia*, *Il Corriere di Sicilia*, *l'Italia* et d'autres du même genre quoiqu'il en soit d'ailleurs de l'intenttion de ceux qui les dirigent et les soutiennent.» Cette citation faite, la circulaire ajoute : Bien que cette S. Cong. soit persuadée qu'aucune famille religieuse n'ait renouvelé son abonnement aux susdits journaux..., elle croit opportun de déclarer que non seulement l'abonnement est interdit mais même la lecture. Si des religieux pour de justes raisons se trouvaient obligés de lire l'une ou l'autre de ces feuilles, ils devraient auparavant en recevoir l'autorisation *in scriptis* de leurs supérieurs majeurs. (*Let. Circul. du 15 Janv. 1913.*)

Confession des Moniales et des Sœurs. — Le troisième numéro des « *Acta Apostolicae Sedis* » paru le 1er Mars de cette année contenait sur la question des confessions des religieuses un important décret qui codifie, tout en les modifiant légèrement, les règles à observer par rapport à leurs confesseurs. Nous en donnons la traduction française authentique telle qu'elle est parue dans le numéro 6 de ces mêmes « *Acta Apostolicæ Sedis* » portant la date du 16 Avril 1913.

« Comme jusqu'à ce jour, de nombreuses lois ont été promulguées pour régler, d'après leur objet et les circonstances, les confessions sacramentelles des Moniales et des Sœurs, il a paru bon, après les avoir en partie modifiées et logiquement coordonnées, de les réunir en un Décret dont voici la teneur :

I. Chaque communauté de Moniales et de Sœurs, aura, en règle générale, un seul confesseur ordinaire, à moins que le grand nombre des Sœurs ou quelque autre juste motif n'oblige à en donner un second ou même plusieurs autres.

II. Le confesseur ordinaire, en règle générale, n'exercera pas cette

formément à l'usage, les numéros des Annales parus depuis le 15 octobre 1905 jusqu'au 15 avril 1913 ne seront plus mis en vente.

Digitized by Google

charge au-delà de trois ans. Néanmoins l'Évêque ou l'Ordinaire pourra le confirmer pour un second et même pour un troisième triennat :

a) Si par suite de la pénurie de prêtres aptes à ce ministère, il ne peut y pourvoir autrement, ou

b) Si la majorité des Religieuses, en y comprenant celles qui dans les autres affaires n'ont pas droit de vote, s'entendent en scrutin secret, pour demander la confirmation de ce confesseur. Mais pour celles qui sont d'un avis opposé, on devra, si elles le désirent, y pourvoir d'une autre manière.

III. Plusieurs fois par an, on donnera à chaque communauté religieuse un confesseur extraordinaire, à qui toutes les Religieuses devront se présenter, au moins pour recevoir sa bénédiction.

IV. L'Ordinaire désignera pour chaque maison religieuse quelques prêtres que les Religieuses dans des cas particuliers puissent facilement appeler pour entendre leurs confessions.

V. Si, pour la paix de son âme ou pour un plus grand progrès dans les voies de Dieu, quelque Religieuse demande un confesseur spécial, ou directeur spirituel, l'Ordinaire le lui accordera sans difficulté ; mais il veillera à ce que cette concession n'entraîne pas d'abus et il écartera avec sagesse et prudence ceux qui se présenteraient, tout en sauvegardant la liberté de conscience.

VI. Si la maison des Religieuses est soumise à l'Ordinaire du lieu, c'est celui-ci qui choisit les confesseurs ordinaires et extraordinaires ; que si elle est soumise à un Supérieur Régulier celui-ci devra proposer les prêtres pour l'office de confesseur à l'Ordinaire du lieu, à qui appartient de donner le pouvoir d'entendre les confessions.

VII. La charge de confesseur ordinaire ou extraordinaire ou spécial peut être confiée soit à des prêtres du clergé séculier, soit à des prêtres du clergé régulier, avec la permission de leur supérieur ; pourvu toutefois, dans les deux cas, qu'ils n'aient au for externe aucun pouvoir sur ces Religieuses.

VIII. Que ces confesseurs, qui devront avoir quarante ans révolus, se distinguent par l'intégrité de leur vie et par leur prudence ; néanmoins, l'Ordinaire pourra, pour un motif légitime et sous sa responsabilité, choisir des prêtres plus jeunes, pourvu qu'ils aient à un haut degré les vertus indiquées.

IX. Un confesseur ordinaire ne peut être désigné comme confesseur extraordinaire, ni, en dehors des cas énumérés à l'article II, être de nouveau choisi comme ordinaire dans la même communauté, avant une année révolue après l'expiration de sa charge. Le confesseur extraordinaire peut être choisi immédiatement comme ordinaire.

X. Tous les confesseurs, soit de Moniales, soit de Sœurs, se garderont bien de s'immiscer dans le gouvernement soit extérieur soit intérieur de la communauté.

Digitized by Google

XI. Si une religieuse demande un confesseur extraordinaire, aucune Supérieure n'a le droit d'en rechercher le motif, ni par elle-même, ni par d'autres, ni directement, ni indirectement ; elle ne peut s'opposer, ni par les paroles ni par les actes, à cette demande, et ne doit en aucune manière témoigner qu'elle en éprouve de la peine. Au cas où elle agirait ainsi, que son Ordinaire propre lui adresse une monition, et si elle venait à retomber dans cette faute, il la déposera, après avoir auparavant pris conseil de la S. Cong. des Religieux.

XII. Que les Religieuses ne parlent jamais entre elles des confessions de leurs compagnes; qu'elles ne se permettent pas de critiquer celles qui se confessent à un autre que le confesseur désigné ; autrement qu'elles soient punies par leur Supérieure ou par l'Ordinaire.

XIII. Si les confesseurs spéciaux appelés dans le monastère ou dans la maison religieuse, constataient qu'aucun juste motif de nécessité ou d'utilité spirituelle ne légitime la démarche des religieuses, ils les congédieront avec prudence. On avertit aussi les Religieuses de n'user de cette permission de demander un confesseur spécial, que pour le bien spirituel et le plus grand progrès dans les vertus religieuses, faisant abstraction de toute considération humaine.

XIV. Les Moniales ou les Sœurs qui pour une raison quelconque se trouvent hors de leur couvent, peuvent dans n'importe quelle église ou oratoire, même semi-public, se confesser à tout prêtre approuvé pour l'un et l'autre sexe. La Supérieure ne peut ni l'empêcher, ni faire sur ce point aucune enquête, même indirecte, et les Religieuses ne sont pas tenues de lui en parler.

XV. En cas de maladie grave, bien qu'il n'y ait pas danger de mort, les Moniales et toutes Religieuses peuvent appeler n'importe quel prêtre approuvé, et, tant que dure la gravité de leur état, se confesser à lui aussi souvent qu'elles le voudront.

XVI. Ce décret devra être observé par toutes les Congrégations religieuses de femmes, tant à vœux solennels qu'à vœux simples, par les Oblates et les autres pieuses communautés qui ne sont liées par ancun vœu, ne fussent-elles que des Instituts diocésains. Il oblige aussi les Communautés soumises à un Prélat régulier, et si celui-ci ne veille pas à l'exacte observance de ce décret l'Évêque ou l'Ordinaire du lieu y pourvoiera comme délégué du Siège Apostolique.

XVII. Ce Décret sera ajouté aux Règles et Constitutions de chaque famille religieuse, et lu publiquement en langue vulgaire au chapitre de toutes les Religieuses une fois par an.

C'est pourquoi les éminentissines P. P. Cardinaux de la S. Congrégation des Religieux, ayant donné leur suffrage dans l'assemblée plénière tenue au Vatican le 31 janvier 1913, notre T. S. Père le Pape Pie X, sur le rapport du Secrétaire soussigné, a daigné approuver et confirmer entièrement ce décret, prescrivant de le

Digitized by Google

publier, et ordonnant à tous les intéressés de l'observer fidèlement à l'avenir.

Nonobstant toute choses contraires, même dignes de mention spéciale et particulière.

Donné à Rome, de la Secrétairerie de la S. Congrégation des Religieux, le 3 février 1913.

Fr. J. C. Card. VIVES, préfet

† DONATUS, Arch. d'Éphèse, secrétaire.

Ces dispositions sont suffisamment claires et précises pour ne pas avoir besoin de longs commentaires ; nous nous bornerons à quelques remarques. Tout d'abord ce décret s'adresse à une triple catégorie de personnes et doit être observé par elles. En premier lieu sont nommées les Moniales et les Sœurs. Par Moniales il faut entendre les religieuses appartenant à un Ordre où l'on fait des vœux solennels. Le mot « Sœurs » désigne toutes les religieuses appartenant à n'importe quelle Congrégation ou Institut où l'on n'émet que des vœux simples. Peu importe que cette Congrégation ne soit que diocésaine ou non, approuvée seulement par l'Évêque ou par le Saint-Siège.

Enfin au paragraphe XVIe, il est fait mention d'une troisième catégorie de personnes soumises aux prescriptions du présent décret : ce sont les Oblates et les autres pieuses communautés qui ne sont liées par aucun vœu. Il faut comprendre par là des groupements qui vivent avec l'apparence extérieure d'une communauté religieuse mais dont les membres n'ont pas contracté les obligations strictes de la vie religieuse : les vœux d'obéissance, pauvreté, chasteté.

Moniales, Sœurs, pieuses communautés sont mises sur le même pied en ce qui touche leurs confesseurs.

En règle générale et sauf des circonstances spéciales, un seul confesseur ordinaire sera affecté à chacun de ces groupements ; sa charge ne pourra s'étendre au delà de trois ans à moins que ne se vérifie *l'une ou l'autre* des circonstances suivantes : 1° « Si par suite de la pénurie de prêtres l'Évêque ou l'Ordinaire ne peut y pourvoir autrement ou 2° « Si la majorité des Religieuses en y comprenant celles qui dans les autres affaires n'ont pas le droit de vote, s'entendent en scrutin secret, pour demander la confirmation de ce confesseur. Mais pour celles qui sont d'un avis opposé, on devra, si elles le désirent y pourvoir d'une autre manière » c'est-à-dire leur fournir un autre confesseur ordinaire.

Digitized by Google

Quand l'une ou l'autre de ces circonstances particulières se vérifiera l'Evêque ou l'Ordinaire pourra confirmer ce même confesseur dans sa charge pour un second et même un troisième triennat, après quoi si les circonstances demeuraient toujours les mêmes, il devrait recourir au Saint-Siège pour obtenir une dispense.

Ces trois, six ou neuf ans écoulés, le confesseur ordinaire qui a exercé pendant ce laps de temps, ne peut être choisi comme confesseur extraordinaire avant une année révolue après l'expiration de sa charge.

Pour sauvegarder la liberté de conscience et donner aux Religieuses toutes les facilités de pourvoir à la tranquillité de leur conscience, chaque communauté devra avoir outre le confesseur ordinaire :

1° Un confesseur extraordinaire auquel plusieurs fois par an toutes les religieuses devront se présenter au moins pour recevoir sa bénédiction.

2° Plusieurs prêtres qui, dans des cas particuliers, pourront être facilement appelés à la demande de l'une ou l'autre religieuse. Voilà les choses générales.

Les Religieuses cependant ne sont pas strictement et dans n'importe quel cas obligées de s'adresser à ces confesseurs ; certains privilèges pour ainsi parler leur sont accordés, les voici ;

1° Un confesseur spécial sera accordé sans difficulté à toute Religieuse qui le demanderait pour la paix de son âme ou pour un plus grand progrès dans les voies de Dieu.

2° En cas de maladie grave, bien qu'il n'y ait pas danger de mort, toute religieuse peut se confesser à n'importe quel prêtre approuvé. Et tant que durera la gravité de son état, elle pourra, aussi souvent qu'elle le voudra, recourir au ministère de ce prêtre. Les mots n'importe quel prêtre approuvé, vu l'article XIV qui précède celui où ils se trouvent insérés, vu leur contexte doivent s'entendre non pas simplement de n'importe quel prêtre *approuvé pour les religieuses*, mais *approuvé pour les confessions*.

Nous livrons aux méditations des supérieures les lignes qui suivent : La supérieure d'une communauté n'a pas le droit de rechercher ni par elle-même, ni par d'autres, ni directement, ni indirectement, le motif d'une demande de confesseur extraordinaire formulée par une religieuse. Elle ne peut s'opposer ni par les paroles ni par les actes à cette demande et ne doit en aucune

Digitized by Google

manière témoigner qu'elle en éprouve de la peine. Au cas où elle agirait ainsi que son Ordinaire propre, c'est-à-dire l'Évêque ou le Prélat régulier dont elle dépend, lui adresse une monition et si elle venait à retomber dans cette faute il la déposera après avoir pris auparavant conseil de la S. Congrégation des Religieux. A remarquer que cette sanction vis-à-vis d'une supérieure coupable n'est pas facultative mais oblige l'Évêque ou le Prélat régulier à agir.

Toutes ces prescriptions regardent les religieuses en communauté ; quand elles sont hors de leur couvent, elles peuvent se confesser dans n'importe quelle église ou oratoire semi-public à tout prêtre approuvé pour l'un et l'autre sexe. Puis cette réflexion pratique : « La Supérieure ne peut ni l'empêcher, ni faire sur ce point aucune enquête même indirecte et les Religieuses ne sont pas tenues de lui en parler.

Hors de leur couvent, le texte latin dit plus : « *extra propriam domum* ». Il nous paraît d'après cela que les religieuses peuvent user du privilège de se confesser à n'importe quel prêtre approuvé, non seulement quand elles sont en voyage, mais même quand elles se trouvent momentanément dans une maison de leur Ordre ou Congrégation autre que celle de leur propre résidence, car même dans ce cas on peut dire qu'elles sont extra *propriam domum* bien que dans une maison de leur Ordre ou Congrégation.

Nous ne parlerons pas des qualités que doivent avoir les confesseurs ; l'autorité compétente les désignera en se conformant aux prescriptions du présent décret,nous dirons seulement qu'ils ne doivent avoir au for externe aucun pouvoir sur ces religieuses. Par conséquent les Vicaires généraux, cela va de soi, ne peuvent pas être confesseurs de religieuses, les supérieurs ecclésiastiques désignés par l'Évêque, pour à sa place s'occuper de telle ou telle congrégation ne peuvent pas davantage être confesseurs de la congrégation ou communauté dont ils sont chargés. Et puis, que les confesseurs méditent ces deux lignes du décret : « qu'ils se gardent bien de s'immiscer dans le gouvernement soit extérieur, soit intérieur de la communauté ». Leur ministère se borne au soin direct de chaque âme et non aux relations de leurs pénitentes avec la communauté, sinon dans les cas particuliers ou ces relations intéressent la conscience.

Ce décret devenant obligatoire dans toutes les communautés, rentre dans le droit général et abroge par conséquent toutes les

Digitized by Google

dispositions contraires contenues soit dans les constitutions, les statuts, les usages de chaque congrégation, soit dans les dispositions épiscopales relatives aux confesseurs des Religieuses.

Ajouté aux Règles et Constitutions de chaque famille religieuse, ce décret devra être lu une fois chaque année, en langue vulgaire, au chapitre de toutes les Religieuses, c'est-à-dire dans une réunion plénière des diverses catégories qui composent le groupement.

Ces mêmes prescriptions avaient déjà été édictées pour un autre décret que celui-ci rappelle involontairement, le décret « *Quemadmodum* » du 17 déc. 1890, relatif au compte de conscience.

Fr. JEAN de Parme.

Digitized by Google

LE BAISER AU LÉPREUX (1)

Vere languores nostros ipse tulit, et dolores nostros ipse portavit : et nos putavimus eum quasi leprosum, et percussum a Deo et humiliatum. ISAIE. LIII. 5

En ce temps le moyen âge était ravagé
Par la lèpre, affreux mal auquel on ne songeait
Qu'en se signant, avec des marques d'épouvante.
Pourtant chacun voyait une image vivante
De Jésus couronné d'épines, douloureux,
Dans le corps qui n'était qu'ulcères, d'un lépreux.
N'annonçait-elle pas, la grave prophétie
Faite par Isaïe aux Juifs, que le Messie,
Lui-même se chargeant de nos douleurs, serait
De toutes parts comme un lépreux considéré.
Rendu sacré par la ressemblance divine,
S'il demeurait celui que le siècle élimine,
Le lépreux, remis à l'Église, était, du moins,
L'objet de très pieux soucis et de grands soins.
C'est ainsi qu'elle avait installé dans l'Ombrie,
Juste au-dessous d'Assise, une léproserie.
Là des religieux, dits Crucifères, pour
Plaire à Notre Seigneur, avec beaucoup d'amour
Nettoyaient et pansaient, sans épouvante aucune,
Les lépreux et, surtout, apaisaient leur rancune

(1) — Nous avons déjà inséré, dans les *Études Franciscaines* d'octobre 1909 et d'octobre 1910, deux extraits du futur poème consacré par le poète Édouard Beaufils à saint François d'Assise. En publiant ce nouveau fragment, nous nous plaisons à offrir nos vives félicitations à l'auteur, à l'occasion de la grande distinction qu'il vient d'obtenir au dernier concours de l'Académie des Jeux Floraux (N. D. L. R.).

Digitized by Google

Contre le sort, selon les paroles de Dieu.
François n'était jamais passé devant ce lieu
Sans éprouver une invincible répugnance,
Et même, quelquefois, comme une défaillance.
Car bien que, touché par la grâce, il n'avait point
Compris que de tendresse un lépreux a besoin.

Or, un matin que, dans la campagne d'Assise,
Il laissait son cheval le conduire à sa guise,
Encore sous le coup de cette voix d'hier
Disant que tout cela lui serait très amer
Qui lui sembla pendant longtemps si désirable,
Et qu'il aurait douceur et joie incomparables
A goûter, à chérir ce qu'il avait haï,
Brusquement sur sa selle une peur l'envahit :
Il avait entendu, sinistre, la crécelle
Par quoi de tout lépreux l'approche se décèle ;
Et, voici qu'à dix pas, au détour du chemin,
Un être qui n'avait presque plus rien d'humain
Parut ! François allait à cette pourriture
Tourner dos en mettant au galop sa monture,
Quand soudain, Chevalier du Christ, étant Celui
A qui la Vérité définitive a lui,
Il saute à terre et va, l'allure valeureuse,
Sans souci de la puanteur cadavéreuse,
Déposer dans la main du lépreux un denier ;
Puis, se penchant, met ses lèvres sur le charnier
Que sont les doigts pourris d'ulcères et de plaies ;
Et, pour qu'il ne soit plus, dans le bon grain, d'ivraies,
Il offre son visage à baiser au lépreux !
Et, remonté sur son cheval, il est heureux,
Car il est à présent certain que, sur lui-même,
Il vient de remporter la victoire suprême !

François, le lendemain, n'eut rien de plus pressé
Que d'aller voir d'autres lépreux dans l'*in-pace*
Où, plutôt que leur corps, leur âme était guérie.
Il y pénétra donc, sa bourse bien nourrie.
Aussitôt les lépreux en criant, en geignant,
Entourèrent ce beau jeune homme rayonnant.

Digitized by Google

A chacun le fils du drapier donnait l'aumône,
Plus gentiment encor qu'il ne maniait l'aune,
Car il servait enfin ses vrais, ses seuls clients,
Qui n'étaient plus honteux, désolés, suppliants,
Puisque ce beau jeune homme à l'élégant costume
Leur prodiguait, — ce dont ils n'avaient point coutume —
Son argent et baisait leurs doigts en même temps,
Bien que sanie et pus les fissent dégoûtants.

Quel changement en lui venait de se produire :
Le vin pur remplaçait l'eau trouble dans la buire !

Longtemps après, quand il fera son testament,
Pour apprendre à ses fils innombrables, formant
Un véritable nouveau peuple sur la terre,
Son passé de pécheur, le Séraphique Père
Parlera du baiser au lépreux : « Le Seigneur
« Me fait la grâce à moi, François, frère mineur,
« Que ma conversion de la sorte commence :
« Encor dans les péchés, sans amertume immense
« Je ne pouvais auprès de moi voir un lépreux ;
« Mais le Seigneur m'ayant conduit au milieu d'eux,
« Je fus à leur égard miséricordieux,
« Et toute chose qui m'était jadis amère
« Se changea désormais, me devenant très chère,
« En douceur de l'âme et du corps et, converti,
« Très peu de temps après du siècle je sortis ! »

ÉDOUARD BEAUFILS.

Digitized by Google

A PROPOS DE LA POLITIQUE RELIGIEUSE DE CH. MAURRAS.

(*Suite*). (1)

X

Deux seulement des quatre Etats Confédérés contre la France catholique nous occuperont : les Juifs et les Protestants. Les deux autres ne sont que l'organe des deux premiers ou leur aide.

A tout seigneur tout honneur, commençons donc par nos seigneurs les Juifs. Ils sont les plus anciens, car il y en avait en France bien des siècles avant la naissance du protestantisme, et ils sont de beaucoup les plus funestes et les plus redoutables. Tandis que les protestants, au moins ceux qui ont gardé quelque chose du pharisaïsme calviniste, pétitionnent contre la pornographie et fondent des associations contre la licence des rues et pour la protection des jeunes filles, les Juifs travaillent tant qu'ils peuvent à l'accroissement de la licence des rues et fondent les journaux les plus corrupteurs des mœurs chrétiennes, des constitutions et idées françaises. Le juif Pereire a fondé et entretenu la *Lanterne*, le plus impudique et le plus anticlérical des journaux ; d'autres Juifs ont commandité l'*Humanité* etc.

Les catholiques peuvent oublier que le baptême les a unis à Jésus-Christ et qu'ils sont devenus membres de son corps mystique, mais les Juifs ne l'oublient pas et c'est Jésus-Christ qu'ils poursuivent, en eux, de leur haine ; c'est à Jésus-Christ, en eux,

(1) Cf. *Études franciscaines*, Juillet 1913.

Digitized by Google

qu'ils continuent à prodiguer tous les outrages de la passion et d'autres pires encore.

Je ne vous ferai pas l'histoire ancienne des Juifs en France, celle de leurs diverses grandeurs et décadences. Je me tiendrai à leur état actuel, et très superficiellement encore car vous savez où trouver la France juive, si vous avez besoin de vous instruire davantage.

Nous avons eu trois fois l'invasion juive. Ce fut d'abord les Juifs provençaux ; ceux-là remontent très haut et sont très anciens en France, sans en être plus Français pour cela. On ne compte pas parmi eux de grands financiers : ils sont plutôt prêteurs à la petite semaine, médecins, avocats et politiciens.

Crémieux, l'un deux, a été deux fois provisoirement Roi de France : en 48 et en 70. A cette dernière date, il profita de nos malheurs pour faire, par décret et d'un seul coup, citoyens français tous les juifs d'Algérie ; ce qui fut cause d'une révolte des Arabes qu'il fallut étouffer dans le sang. Il y a encore Naquet, qui a réussi à porter à la famille chrétienne et française, par conséquent à la religion et à la nation, un coup mortel par la loi du divorce ; et cette loi, que les Juifs n'avaient obtenue de Moïse que grâce à la dureté de leur cœur, est en train de dissoudre la France. Il y a encore une autre célébrité : le général de Gallifet.

Quoique baptisée depuis plusieurs générations, cette famille est de race juive et Gallifet a bien prouvé à quel point il était de sa race lorsque, commandant à Dijon, il dit un jour au préfet de la même ville : « Il est vrai que je suis une fripouille, mais j'espère tout de même aller au ciel parce que j'ai fait fusiller beaucoup de communards. » On comprend que pareil homme prît J. Reinach pour officier d'ordonnance.

La seconde invasion est celle des Juifs dits Portugais : Bayonne et Bordeaux leur furent assignés pour lieu de refuge, lors de leur expulsion d'Espagne, où ils étaient catholiques en apparence, mais toujours fidèles à la religion rabbinique en réalité, et ils se retrouvèrent Juifs de religion, comme de race, dès qu'ils eurent la liberté de se montrer tels qu'ils étaient.

Parmi ceux-là il y a eu des Saints-Simoniens et des financiers fameux : Pereire et Nirès entr'autres. C'est de ce côté qu'il faudrait chercher la source de l'argent au moyen duquel fut fait le coup d'Etat du 2 décembre.

La troisième est celle des Juifs Allemands. Elle commença le lendemain de Waterloo et reprit avec une telle intensité, le

Digitized by Google

lendemain de Sedan, que le nombre des Juifs en France a presque décuplé sous la troisième République. C'est dans cette invasion qu'est l'abondance des grands Juifs, comme les appelle Drumont, de ceux qui, par l'argent, sont arrivés à être les maîtres de la France.

Ils ne paraissent pas toujours aimer beaucoup les Juifs Portugais, témoin la ruine de Nirès, et pas davantage s'aimer entr'eux comme le prouve la lutte épique entre Cornélius Herz et le baron de Reinach, réduit au suicide.

Mais, dès qu'il s'agit de faire front contre l'Église et la France, tous se mettent parfaitement d'accord, et ils vengent, avec une constance supérieure encore à celle des protestants, leur race sur la nôtre.

Un mot spécial sur ce Joseph Reinach qui est le roi d'Israël et qu'Israël semble déléguer à régner sur la France. Un jour, ou plutôt un soir, gagnant beaucoup d'argent au jeu, il dit : « Ne tentons pas la fortune ». Et là-dessus empochant tout l'argent qu'il avait devant lui, il alla se promener avec Mirbeau sur la plage. On cause. Joseph célébrait la gloire d'Israël en général et de sa famille en particulier ; il montrait son frère Salomon installé à Saint-Germain-en-Laye, dans l'ancien château de nos rois.— Et vous, dit Mirbeau, quel est votre rêve d'avenir ? — Je rêve, répondit J. Reinach, d'être grand inquisiteur de France

Que voulait-il dire grand Dieu ?

Roi de France, sans doute, mais en étant le maître de la pensée et de la foi des Français. S'il avait daigné révéler sa pensée entière, il aurait ajouté : « Et pourquoi pas, quand ayant beaucoup d'or et du savoir-faire on ne trouve en face de soi que des êtres tels que vous, qui pour un peu d'argent mettent sur les planches les mystères sacrés de leur religion, ou encore des parlementaires impies, imbéciles et faméliques qui pour trente deniers vendraient à Judas même leur Dieu, leur patrie et leur âme.

Les uns et les autres lui ont, en effet, permis de commencer par bouleverser la France pour la régenter ensuite et ils vont dîner chez lui, et il faut aller chercher chez lui des ministres, des présidents du Conseil et tout le reste. Le voilà donc grand inquisiteur de France ; mais, il reste des catholiques, il reste des Français d'ancienne roche, et tant qu'il y aura un vrai catholique

Digitized by Google

et un Maurras, Reinach ne sera maître ni de la foi ni de la pensée française.

Il est clair que si quelqu'un avait la folie d'introduire un étranger chez lui ou lui donnait sur sa maison et ses biens tous les droits dont il jouit lui-même, il ne se passerait pas longtemps avant qu'il n'entendit l'étranger lui dire comme Tartufe : « La maison est à moi, c'est à vous d'en sortir. »

C'est ce qui est arrivé aux Français. Ils ont donné à ces étrangers tous les droits des natifs et ces étrangers abusant de la confiance trop naïve de leurs hôtes s'emparent de tout et chassent les Français de partout.

D'abord ils leur ont pris leur argent. Il n'y a pas un siècle que la dynastie des Rostchild est chez nous et il y a plus d'un quart de siècle que tout le monde sait qu'elle y a conquis dix milliards. — Or, beaucoup d'autres Juifs l'ont imitée avec succès.

Ils leur ont pris leur bon sens puisqu'en jouant comme il faut de leur Waldeck-Rousseau et de leur presse vénale, ils ont persuadé aux Français que si rien n'est plus raisonnable ni plus juste que de contempler entre les mains des Juifs les milliards qu'ils ont conquis sur nous, rien n'est plus intolérable que de laisser aux congrégations, c'est-à-dire à cent cinquante mille Français le pauvre milliard improductif qui leur servait d'abri pour leur foi, leur piété et une vie sans reproches.

Ils leur ont pris aussi le gouvernement et l'administration. Il n'y a pas un ministère qui n'ait au moins un Juif et vous pensez bien quels sont les intérêts qu'il y soigne. Il ne faut pas même essayer de compter le nombre de préfets, sous-préfets, juges etc. juifs. En ce moment c'est un juif qui est ministre de l'intérieur.

J'ai déjà fait entendre qu'ils nous ôtent les bonnes mœurs, les bonnes coutumes françaises ; tout le monde sait que nous leur devons les lycées de jeunes filles et le divorce. Rien de plus conforme à l'histoire.

A l'égard des juifs, la seule solution raisonnable, celle qu'imposent à la fois le bon sens, l'histoire et la nature, est celle que préconise Maurras. Qu'ils soient sujets français, et non plus contre la nature qui les a faits et conserve juifs, citoyens français, par la grâce d'un décret révolutionnaire, c'est-à-dire anti-français et anti-catholique. A Rome, à Antioche, à Alexandrie ou à Avignon, au Ghetto de la Rome papale et au Paris de saint Louis, les juifs ont toujours été les mêmes : une colonie étrangère à qui on accordait des privilèges plus ou moins étendus et toujours révo-

Digitized by Google

cables, (1) et qui bientôt se faisait craindre, parfois exiler ou massacrer ; mais qui toujours influente, revenait ou renaissait bientôt plus redoutable qu'auparavant. Quant à en faire des citoyens comme les nationaux autochtones, il fallait pour y penser être les inventeurs des droits de l'homme et du citoyen.

Au fait quel juif, malgré le temps et la naturalisation, a cessé d'être juif ? Ils peuvent prendre quelque chose du côté purement extérieur de la politesse française, leur fond reste toujours du sémite ; ils demeurent arrogants et plats, outrecuidants jusqu'au cynisme.

Ils s'arrogent tout comme un droit naturel d'être les maîtres et les seuls maîtres du pays qui a commis la faute de les recevoir et de les traiter en amis et en égaux.

Par malheur, si l'idée de Maurras est juste, raisonnable ; si l'exécution en est nécessaire, il sera difficile d'arriver à faire sujets français ceux qui sont aujourd'hui les maîtres, et la plus grande difficulté viendra des Français eux-mêmes, si profondément et déplorablement imbus des faux dogmes de 89. Malgré la vague d'antisémitisme qui naît actuellement de tous les intérêts français lésés par les Juifs ; ce sont les Français eux-mêmes, les bons libéraux qui défendent les Juifs et voudraient leur conserver les privilèges qu'ils ont usurpés et dont ils abusent.

Cette difficulté,une presse vendue aux juifs saura l'entretenir et l'augmenter, en sorte que les bons citoyens en auront toujours à la religion, fusilleront archevêque, religieux, etc. mais n'auront jamais, même dans les plus grands besoins d'argent, l'idée d'aller frapper à la porte des Juifs.

Une difficulté bien plus grande encore est dans la puissance que l'argent donne aux juifs dans l'État moderne. Un grand juif maintenant équivaut à ce qu'était jadis un grand vassal du roi de France, un duc de Bourgogne par exemple, mais avec des différences toutes à l'avantage du juif et dont la principale est que son apanage est insaisissable, étant mobilier, que l'Etat ne peut rien à cause de cela même, sur lui, que lui au contraire peut beaucoup contre l'Etat, ayant la faculté de diminuer perpétuellement son crédit en pesant sur la Bourse.

De plus, il y a un duc de Bourgogne, au moins dans chaque grand Etat et beaucoup d'autres ducs et comtes moins puissants, mais trop puissants encore. Or, tous sont d'accord entre eux

(1) Quelquefois individuellement ils acquerraient le titre de citoyen romain comme saint Paul par exemple.

Digitized by Google

comme larrons en foire. De sorte qu'humainement parlant, la juiverie est à la veille de réaliser son rêve messianique, qui est de tenir tout le monde chrétien sous sa domination et à son service.

Elle y est aidée par le socialisme, le syndicalisme qu'elle tient par les francs-maçons comme elle tient le gouvernement français.

Ce sera cela, ou un renouveau de ce que les juifs se sont toujours et partout attiré : une expulsion en masse.

Je note en passant, que la charte de San-Remo, qui aurait dû enthousiasmer tous les Français, n'est pas même connue de la plupart ; les juifs, eux, la connaissent et ne l'oublient pas. C'est pourquoi tout ce que l'or et la ruse peuvent faire sera fait par leurs soins afin que Philippe VIII ne monte jamais sur le trône. — J'ajoute, Louis XI n'aurait pas parlé de ses projets à Charles le Téméraire, et se serait contenté d'agir. De son côté Maurras peut compter que les juifs feront contre lui tout ce qui sera en leur pouvoir.

Songez donc ! avoir pensé et écrit qu'il faut leur ôter la qualité de citoyens français. Or, un juif de Bayonne disait un jour : Le paradis, le paradis ! c'est avoir beaucoup d'argent et être citoyen français.

Après ce mot on pourrait croire que beaucoup de juifs sont libres-penseurs, dans leur propre religion et celle des autres ! Ils sont fidèles aux usages rituels de leur religion, estiment les protestants à quelque secte qu'ils appartiennent, gardant toute la haine et la puissance destructive qui est en eux contre la sainte Eglise catholique, en quoi ils donnent la main aux protestants.

Protestants et juifs ligués contre l'Eglise catholique sont souvent libres-penseurs quand il s'agit de l'attaquer et de détruire la foi dans l'âme de ses enfants; mais qu'on touche à leur petite Eglise et vous verrez leur ardeur à la défendre. Jules Lemaître ayant mis en scène la famille d'un ministre protestant, tout le clan jeta les hauts cris, et l'auteur du *Retour de Jérusalem* a dû également faire une sorte d'amende honorable à la synagogue offensée. Nous autres, nous souffrons tout. On peut mettre sans que nous protestions, sur les planches, nos prêtres, nos évêques et même nos sacrements. Eux, dès qu'on touche à leur religion, et, quand il s'agit des juifs, à leur race ou à leurs privilèges, ils sont unanimes à se défendre ou plutôt à prendre l'offensive contre ceux qui pourraient et qui devraient les attaquer.

On dira peut-être : Ni protestants, ni juifs n'ont plus une véritable religion ; les protestants sont seulement baptisés et pas

Digitized by Google

même tous ; les juifs ne sont plus le peuple de Dieu et leur religion ou plutôt leur Livre saint, c'est le Talmud, ce n'est plus la Bible. Tout cela peut être vrai, mais rien n'empêchera que la haine qu'ils ont contre la sainte Eglise catholique, unie à l'absence de tout esprit national français, ne leur donne aux uns et aux autres une grande force de cohésion et que les intérêts communs, les unissant entr'eux, la force des deux confédérés n'en soit doublée à nos dépens. Je ne parle ni des francs-maçons, ni des métèques, parce que ni les uns, ni les autres ne sont un parti et ne seraient rien sans les protestants et les juifs. Les francs-maçons au pouvoir sont gouvernés et dirigés par les juifs, et les métèques qui viennent s'occuper de nos affaires qui ne les regardent pas et faire fortune chez nous, à nos dépens, sont les trois quarts juifs et pour le quatième quart, schismatiques ou protestants.

Le chapitre où Maurras s'occupe des protestants et dans lequel se trouve la note empruntée à Onésime Reclus, est très instructif. La disproportion entre le nombre des protestants et la part qu'ils se font au parlement, au gouvernement, et très spécialement à l'instruction publique est une chose très frappante. Rien n'est savoureux comme de voir Reclus, convenir de ce que les protestants avaient été une aristocratie et qu'ils ne le sont plus. Non moins propre à éclairer bien des questions, est le soin avec lequel il nous montre leurs chefs et leurs futurs ministres, aller en Angleterre, en Allemagne ou en Suisse, c'est-à-dire, en pays ennemis de la France, chercher leur éducation religieuse complète.

Les livres qu'ils lisent ensuite, pour s'entretenir dans cet excellent esprit antinational, ils les trouvent dans les mêmes pays, la littérature protestante française étant plus qu'insuffisante. Du reste, leurs frères écrivaient, selon Joseph de Maistre, d'un style spécial qu'il appelle : le style réfugié. Ainsi tous les faits étrangers à la France, à l'esprit, à la civilisation française, en même temps qu'à l'esprit, et à la religion des Français.

Ajoutez à cela le pharisaïsme si naturel à l'orgueil, l'habitude, chère aux minorités, de demeurer très unies en face de l'ennemi ou de ceux qu'ils considèrent comme tels ; les rancunes qui ne meurent jamais là où il n'y a pas l'Eucharistie, le besoin toujours renaissant de venger Coligny et la Saint-Barthélemy, et vous aurez l'idée presque complète de la force d'action du protestantisme, en ce moment.

Reclus a soin de montrer combien tout cela est injuste et

Digitized by Google

absurde dans un pays de démocratie et où la loi est sensée faite par la majorité ; et c'est une minorité tellement infime qu'il n'y a pas un protestant sur soixante français, qui est arrivée à dominer le catholicisme en France. Aucun gouvernement national ne supporterait cette anomalie qui est à peu près de la démence ; aucun ne permettrait non plus que le bien des protestants l'emportât sur le bien de la nation entière ; un gouvernement même, antinational, tel que nous avons, malgré son désir, ne pourrait consentir à la continuation de ce désordre, si la majorité des catholiques étaient catholiques comme ils étaient au moment de leur lutte armée contre les protestants. En ce temps-là, ni les catholiques ni les protestants ne s'avisaient de dire : « politique d'abord ». Ils ne disaient pas même « France d'abord » quoique sans doute au fond de leur cœur, ils espérassent qu'elle sortirait vivante de la lutte. Ils disaient : la religion d'abord, le salut de nos âmes d'abord, Dieu d'abord, et cela ils le voulaient tellement que les protestants ayant appelé le secours de l'Angleterre, les catholiques demandaient aide au roi d'Espagne. Combien eut duré la guerre civile ainsi augmentée de guerre étrangère, sans la conversion d'Henri IV ? Voilà le bloc catholique, résistant par la force de sa foi et à la fin, vainqueur du protestantisme, sur lequel le roi s'était appuyé.

Si aujourd'hui le bloc catholique ne résiste pas comme alors à l'effort des protestants, moins nombreux et surtout moins belliqueux, il est évident que c'est à la faiblesse générale de son attachement à la religion, qu'il faut en faire remonter la cause. Je ne nie pas que les lois révolutionnaires aient désagrégé toutes les forces nationales ou constituées et qui, toutes, opposaient leur force et leurs traditions à l'action protestante. Il est trop vrai que la province n'existe plus, ni la cité, ni la corporation ni presque la famille.

Cependant, même quand tout cela existait, dans les parties de la France où l'esprit religieux avait diminué, les protestants ne trouvaient pas une résistance suffisante à leurs conquêtes. Aujourd'hui la désagrégation des Français,en tant que citoyens, s'ajoute à leur désagrégation en tant que catholiques.

Ils sont ainsi réduits à l'état de cohue, tandis qu'ils étaient toujours une armée. Or, il ne faut pas une troupe bien nombreuse pour venir à bout d'une cohue,surtout quand la troupe parfaitement unie sent devant elle l'impossibilité de la résistance et derrière elle, à son service, toute les forces du gouvernement

Digitized by Google

le plus centralisé, le plus administré qui fut jamais. Malgré tout, comme nous le montrerons plus loin, s'il se produisait quelque part une résistance religieuse effective, basée sur des consciences vraiment chrétiennes, qui mettent Dieu et le salut éternel avant tout, le gouvernement si puissant et les quatre Etats confédérés eux-mêmes, seraient vaincus. Ce qui manque donc, sans vouloir ni en signaler ni en rechercher toutes les causes, c'est un esprit de foi assez puissant.

Rien ne me semble du reste plus propre à montrer combien il est nécessaire de dire: religion avant tout et d'agir en conséquence, que le mot tristement fameux du président actuel de la République, alors président du Conseil des Ministres à Monsieur Charles Benoist qui avait dit : « Entre vous et moi la distance n'est pas si grande !.... — Entre vous et moi, répondit Monsieur Poincarré, il y a toute la question religieuse. » Je dois à la vérité de dire que cette parole fut prononcée dans les couloirs, pas ailleurs, et Monsieur Poincarré en convint en petit comité et ne l'a pas nié en public.

Eh bien ! ou cette parole ne signifie rien ou elle veut dire qu'un catholique, même tiède, ne peut pas être républicain, que le parti républicain ne l'adoptera jamais pour un des siens et qu'un républicain, même ni franc-maçon, ni sectaire, ne peut pas être catholique. C'est l'évidence même ; la question religieuse tout entière y faisant obstacle insurmontable.

Dans la bouche du chef du gouvernement, elle signifie nécessairement encore : le gouvernement de la république, le parti républicain, ne s'entendant pas avec l'Eglise catholique ne peut pas cesser de la combattre. Il y mettra de l'opportunisme, je veux dire qu'il le fera avec plus ou moins d'énergie par des mesures plus ou moins violentes, selon les circonstances, mais il ne cessera jamais de la combattre.

Par quel miracle d'aveuglement, les catholiques français ne comprennent-ils pas ces évidences ? Je ne retire pas le mot d'aveuglement, je le prends et l'emploie dans tout le sens que lui donnent la théologie et l'Ecriture, comme le châtiment intellectuel, par conséquent presque inguérissable, d'une longue série de fautes et de crimes contre la foi, l'obéissance au Vicaire de Jésus-Christ et les vertus chrétiennes.

S'il n'en était pas ainsi les catholiques français comprendraient ce qui leur est dit si clairement et si souvent, non pas seulement par un Brisson, un Ranc, un Buisson ; mais par Waldeck

Digitized by Google

Rousseau célébrant à Saint-Etienne, devant le ministre protestant et en réponse au discours de celui-ci, la conformité des principes du protestantisme avec ceux de la République. Maintenant c'est Monsieur Poincarré, qui à son tour, proclame l'absolue opposition des principes catholiques et des principes républicains.

Ah Français ! si tant de fois vous n'aviez pas préféré votre repos et votre bourse à votre Dieu ; si tant de fois vous n'aviez pas dédaigné les avertissements venus du Vatican, sur le danger des idées révolutionnaires et libérales, sur la venue des sociétés maçonniques ; si vous n'aviez pas prêté une oreille de complaisance aux blasphèmes nés dans votre pays et plus encore à ceux qui vous venaient d'au-delà du Rhin, vous ne seriez pas sous le coup d'un châtiment qui fait tant redouter, même ce que désirent le plus vos ennemis : la fin de votre patrie avec la fin de votre religion.

Qui peut détourner de vous ce châtiment, le plus grand de tous avec l'endurcissement, qui ? si ce n'est votre contrition pour votre légèreté religieuse passée et actuelle et un attachement pratique à votre foi qui vous fasse mettre avant tout, même avant votre vie, Dieu, son intérêt, son Eglise, votre salut éternel. Que les anciens sillonnistes, devenus jeunes républicains, ne restent plus chez eux au moment de nouveaux inventaires ; que la jeunesse catholique ne continue plus à répondre : terrain constitutionnel, au Pape qui ne cesse de lui répéter : terrain religieux; que les royalistes ne disent pas non plus politique avant tout.

Non ! c'est Dieu qui est avant tout et il est jaloux de sa gloire, de cette gloire ! Il doit être préféré à tout, au Roi, à la République, à la France même ! Cessons de lui mentir quand nous lui affirmons que nous l'aimons plus que tout et plus que nous-mêmes. Comprenons que, comme il est l'Alpha et l'Omega, le principe et la fin, il est aussi le moyen de tout bien ! Que lui seul doit être recherché pour lui et tout le reste à cause de lui ; attendre de lui comme récompense de ce que nous n'avons voulu que lui, son règne et sa justice.

J'allais oublier de signaler la réponse du grand nombre des catholiques au mot de Monsieur Poincarré.

Ils ne se sont pas contentés de célébrer son élection comme on aurait pu le faire pour la victoire de Constantin ou le couronnement de Charlemagne, ils ont bien voulu de plus, montrer qu'ils ne sont nullement séparés de lui, quoique lui se déclare séparé d'eux par toute la question religieuse. Séparé, répondent-

Digitized by Google

ils, ne veut pas dire opposé, comme si Notre Seigneur avait eu tort à leurs yeux, d'assurer que : qui n'est pas avec lui est contre lui. De son côté, le Gouvernement du nouveau Constantin, inaugure son règne en légiférant à nouveau, contre les écoles catholiques. C'est pour diminuer la distance qui sépare Poincarré de l'Église sans doute ! Et les catholiques trouvent que c'est bien ainsi et que séparé ne veut pas dire opposé.

Allons ! catholiques français, ne vous associez pas à ce gouvernement, à cette République, pour obliger Dieu à détruire la France pour rendre la liberté à l'Église et la vérité au monde entier ; ne vous associez pas à lui, car votre lâcheté l'aide trop avec votre aveuglement, pour lui permettre d'y réussir sans vous.

Ne faites pas dire aux historiens de l'avenir que tout, y compris la victoire de la Prusse sur notre patrie, vous a paru meilleur que le retour à la tradition de vos pères et l'obéissance au Vicaire de Jésus-Christ.

Ils seront forcés de l'écrire pour vous comme ils ont dû le faire pour les Byzantins.

Maurras a raison de trouver déplorable le système de défense qu'ont suivi les catholiques jusqu'à présent et il rit de la souscription faite pour remplacer les cloches de Suresne que le maire de cette commune avait fait fondre en l'honneur de Zola. Il prétend que, lorsqu'on a pour soi la force matérielle du gouvernement exécutif et des députés, qui font les lois qu'ils veulent pour renverser tout obstacle défensif qui leur serait opposé en usant des anciennes lois, il y aura toujours quelqu'autre chose à faire aux nouvelles cloches de Suresne et c'est l'évidence même. Je le loue, cependant d'avoir plutôt raillé les conservateurs que les catholiques, et de n'avoir pas fait comme certains autres, qui ne perdent pas une occasion de nous accuser de veulerie, de lâcheté et même d'absence de tout zèle pour notre sainte religion. Ceux-là pensent nous faire honte en comparant notre attitude à celle des protestants au temps de la Réforme, et leurs succès à nos défaites. Ils se trompent. C'est notre plus grand honneur que de ne pas ressembler aux protestants. Quoique ce soit Guizot qui l'ai dit, on peut le répéter justement après lui : l'Église catholique est la plus grande école de respect qui ait existé. Il aurait, ici, seulement ajouté : Et la France est la fille aînée de l'Église qui lui a longuement appris à être la plus loyale et la plus respectueuse des nations.

Ce n'est pas en vain que notre atavisme catholique, qui sera

Digitized by Google

bientôt vingt fois séculaire uni à notre bon sens naturel, ne nous permettent pas de croire très vite à la haine du gouvernement, pour la majorité de ses sujets qui sont en même temps les meilleurs. Longtemps, ils feront crédit à ce gouvernement, ils croiront qu'il y a erreur et qu'une belle aberration ne peut durer ; ils se feront scrupule en attendant, d'ajouter aux troubles publics en cessant de se montrer sujets fidèles. Ils ont vécu de longues années en parfait accord avec le roi très chrétien, sacré à Reims par l'Église catholique ; ils ont contracté les habitudes pacifiques des majorités puissantes et qui n'ont rien à craindre.

Tout cela ne change pas du jour au lendemain et, malgré la prédication démocratique, il faudra encore du temps, avant que disparaisse le sens de la hiérarchie et le respect de l'autorité.

Le soldat aura de la peine à se persuader, même quand, selon les lois républicaines, il élirait ses officiers, qu'il est leur égal ; le fils se croira longtemps encore inférieur à son père ; le pauvre qui reçoit l'aumôme regardera comme au-dessus de lui l'homme bienfaisant qui lui donne le pain qu'il mange.

Les protestants, au contraire, sont nés dans un état de révolte : révolte contre leurs ancêtres dont les cendres catholiques étaient mêlées au sol qui les nourrissait, révolte contre la religion, alors seize fois séculaire de leur patrie, révolte contre l'immense majorité de leurs compatriotes, révolte enfin contre le gouvernement légitime de leur pays et même contre l'indépendance nationale, voulant par la force des armes et le secours de nos ennemis réduire en esclavage tous les autres Français et détruire leur religion. Contre eux, les catholiques mal défendus par le gouvernement central ont compris qu'ils devaient se défendre et l'ont fait si victorieusement qu'ils les ont réduits pour toujours à l'impuissance ; mais ils n'ont pas encore appris à lutter contre leur propre gouvernement : ils ont su mourir plutôt que se défendre ; si ce n'est toutefois dans l'héroïque Vendée, et là même ce ne fut qu'à la dernière extrémité. Ils ont donc pu espérer que ce phénomène, inouï dans l'histoire d'un gouvernement qui persécute contre l'intérêt national, le bon renom national, la paix publique nationale et s'appliquant à se rendre odieux, chaque jour un peu plus, aux bons éléments de la nation et du monde entier, ne pouvait pas durer et qu'un peu de patience en viendrait à bout. Cette sagesse leur est conseillée par l'histoire : tôt ou tard un homme de bon sens arrive au pouvoir, qui comprend qu'il vaut mieux avoir pour soi le plus grand nombre, la

Digitized by Google

meilleure qualité ; que ceux qui obéissent sont plus faciles à gouverner que ceux qui se révoltent et qu'ils seconderont mieux son action. Et alors, qu'ils s'appellent Constantin, Henri IV, Bonaparte, ou même Napoléon III, il arrive que les méchants tremblent et que les bons se rassurent.

Mais, je veux que maintenant l'expérience ait assez duré et que la patience des bons encourage trop la folie des autres et du gouvernement. J'accorde donc à Maurras que de la guerre défensive, à peu près toujours malheureuse, il faut passer à l'offensive qui seule peut nous donner la victoire.

Mais, a-t-il raison lorsqu'il prétend que cette guerre offensive doit se faire selon la formule « politique d'abord », et qu'elle ne saurait réussir autrement (1) ? A mon humble avis il se trompe, et je crois pouvoir démontrer que dans l'état actuel de la France, l'union des catholiques pour combattre et vaincre le gouvernement par le système « politique d'abord », n'a aucune change de succès et qu'au contraire une guerre offensive faite sur le terrain religieux réussirait inévitablement.

La raison pour laquelle l'idée de Maurras ne me paraît pas devoir aboutir, c'est la profonde division dans laquelle la politique a mis et maintient les catholiques français qui, malheureusement, presque tous sont fidèles avec une sorte d'acharnement à leurs idées.

Or, sans l'union de tous les catholiques, le coup de force qui renverserait le gouvernement et en mettrait un autre meilleur à sa place est très difficile. Il y a déjà des années que nous attendons ce coup de force avec impatience et il ne vient jamais ; et, je le répète, à cause de nos divisions politiques. Sans un événement providentiel que personne ne peut prévoir ou escompter nous l'attendrons longtemps encore. Ainsi les catholiques continueront à être les uns royalistes et beaucoup d'entre eux, grâce à Maurras qui les a délivrés du libéralisme et de tout venin révolutionnaire, meilleurs catholiques — au

(1) Maurras a raison de dire que tous les moments d'arrêt que les persécuteurs ont été contraints d'accorder ont été dus à des actes ou faits d'ordre politique. Mais ne s'exagère-t-il pas la valeur de cette vérité en tant qu'argument en faveur de sa thèse ; les actes ou faits auxquels il en appelle ont été transitoires et selon la légalité. Le transitoire produit des effets qui lui ressemblent. Quant à la légalité, Maurras explique si bien que ce n'est jamais par la légalité qu'un gouvernement modifie à son gré, qu'on renversa jamais un gouvernement, que j'en ai conclu que la légalité ne suffira pas davantage à le détourner de sa voie, de la voie, veux-je dire, qui est conforme à sa nature ou à son principe.

Digitized by Google

moins par les idées — qu'ils n'étaient auparavant et que ne sont encore les autres. Ceux-ci se partageront en : impérialistes, républicains, démocrates même socialistes et je ne parle pas des jeunes républicains autrefois sillonnistes, des militants du devoir chrétien et d'autres groupes que j'ignore probablement. Je laisse de côté la grande masse de conservateurs qui veut bien être baptisée, faire la première communion et mourir avec l'extrême-onction. Ceux-là aiment le repos beaucoup plus que leur religion.

Le pire du mal est que la division est partout. Il y aurait beaucoup à dire sous ce rapport ; il est certain, par exemple, que les prêtres que j'ai connus dans ma jeunesse et ceux de ma génération étaient incomparablement moins avancés dans le sens de la gauche que le jeune clergé d'aujourd'hui. Cependant, je dois dire que même parmi nous il s'était glissé une sorte d'indifférentisme politique : le clergé d'alors ne se souciait vraiment que d'une seule chose : que l'Etat marchât d'accord avec le Pape. (1)

Les alliés démocrates et autres semblables ont beaucoup abusé des directions politiques de Léon XIII, en ayant soin de ne tenir presqu'aucun compte de ses remarquables et salutaires encycliques.

Le mal de la division à cause de la politique est très grand ; cela même constitue une difficulté sérieuse pour le succès d'une action victorieuse sur le terrain religieux. On a vu, en effet, en certaines circonstances, notamment à l'occasion des inventaires, une partie des catholiques rester tranquillement chez eux et défendre ainsi plutôt l'injustice du gouvernement que l'Eglise qu'il

(1) Dans le petit séminaire où j'ai été élevé en partie, aucun des bons élèves, ni même de ceux qui appartenaient à des familles aisées, ne parlait d'être prêtre. C'était mal porté, et l'estime, l'applaudissement allaient à ceux qui montraient le plus de talent ou qui avaient le plus de biens temporels. Un peu de respect humain et une grande absence d'esprit de foi parmi les élèves et même les professeurs.

Au Collège où j'ai achevé mes études, aucun élève intelligent ou de famille aisée ne parlait de faire partie de l'Université, à moins que son père ne fût professeur : c'était mal porté aussi et il y avait également du respect humain et une absence complète d'estime pour ce qu'il y a de plus noble sur la terre après le sacerdoce.

Quiconque voudra méditer ces deux faits trop semblables, se rendra compte des tendances démocratiques, radicales et dreyfusiennes d'un si grand nombre d'universitaires. Ils se sont sentis trop longtemps méprisés parce qu'ils n'étaient pas riches ni les premiers de leur classe. Et peut-être aussi trouverait-on là une des raisons du démocratisme chrétien dans lequel s'agite une partie considérable du jeune clergé français. Il le fait sans doute, avec un esprit qui n'oublie pas l'Évangile, mais il le fait assez partant pour ne pas un peu trop oublier le ciel et les moyens d'y arriver en se souvenant trop de la terre et en s'occupant trop des moyens de la transformer en Paradis.

Digitized by Google

persécute. Cependant elle pourrait réussir parce qu'elle peut dépendre d'un seul homme.

En Belgique où les Évêques ne forment qu'une seule province, avec un seul supérieur, l'accord ne souffre aucune difficulté et moitié conviction, moitié respect hiérarchique on s'entend facilement ; cette condition n'existe pas en France, mais elle le pourrait facilement dans une province ecclésiastique. J'ai connu autrefois plus particulièrement un diocèse, dont un arrondissement n'avait plus que 50000 âmes à la fin de la guerre des géants et qui 60 ans après en avait plus de 150000. Là, la foi était aussi vive, aussi ardente et généreuse qu'elle avait pu l'être aux temps héroïques. L'idée royaliste y était en baisse par le fait de l'absentéisme de la noblesse, mais il semblait que le clergé fut d'autant plus respecté et obéi. Dans ce seul arrondissement il y a trente, quarante mille familles à qui leur évêque n'a qu'à expliquer qu'en payant l'impôt à un gouvernement persécuteur on se rend coupable soi-même, en participant à un grand crime qu'il ne pourrait commettre sans notre argent.

Et outre ces 30 ou 40000 familles, bon nombre d'autres, dans ce magnifique diocèse, obéiraient comme elles et certainement, à l'heure présente, le gouvernement en est persuadé. (1)

Il ne me reste plus qu'à faire observer encore ceci : La vie religieuse ou morale réclame, à chaque instant, l'homme tout entier, l'oblige à donner sans cesse le bon exemple et, quelquefois à exhorter les autres à suivre le bon exemple qu'il donne : par là, il ne cesse jamais de faire ce qu'il faut pour le maintien et le développement de la paix sociale ; indirectement, mais efficacement il travaille à faire de la bonne politique comme l'entend Maurras.

Au contraire, il ne peut faire directement cette même politique que par intermittence, et d'une manière un peu efficace il ne le fera que rarement. Habituellement, son rôle se bornera à cher-

(1) On objectera que Coppée et Drumont ont essayé de persuader au public catholique le refus de l'impôt et qu'ils n'ont eu aucun succès ; observons d'abord qu'ils ne pouvaient parler avec autorité et qu'ils allaient trop loin lorsqu'ils préconisaient le refus total de l'impôt; de plus et surtout ils n'en faisaient pas un devoir de conscience, ne montraient pas l'impôt payé comme une coopération à la persécution religieuse.

Pour eux, c'était l'exercice d'un droit, ce qui ne lie pas la conscience, et ce droit ils le basaient sur le contrat social, que le gouvernement violerait en effet s'il existait : De ce contrat, personne ne se souvient que le citoyen Rousseau de Genève, lequel le pressa sans doute d'un cœur sensible au temps de la nature avec plusieurs autres qui, comme lui, n'avaient eu ni père, ni mère, ni frère, ni sœur.

Digitized by Google

cher à répandre ses idées et son journal, en un mot à opposer au mal actuel qui agit, des paroles et des écrits qui agiront peut-être un jour. Ce jour, quand viendra t-il ? Quand le résultat désiré sera-t-il obtenu ?

En attendant, le désordre augmente, l'immoralité ne cesse de croître et de se manisfester de toute manière, surtout par l'atroce crime de la dépopulation, c'est-à-dire de l'avortement et des infanticides. Et ce mal éloigne de plus en plus l'établissement d'un bon ordre politique puisque la paix sociale et l'observation du Décalogue sont à leur minimum ; de plus, il attire sur nous et sur notre peuple la malédiction divine. Dieu ne supportera pas longtemps que, chaque année, tant de centaines de mille d'êtres humains soient privés du bonheur du ciel à cause de la rage infernale de jouir des voluptés terrestres et bestiales qui dévorent ce peuple. En tout cas, si la justice éternelle pardonne, ce ne sera guère qu'après la plus sanglante des expiations.

XII

Je crois, Seigneur, que vous êtes celui qui est ; je crois que vous avez créé le ciel et la terre avec nombre, poids et mesure et que ce que vous avez créé, vous le conservez et gouvernez par votre Providence. C'est ainsi que s'est révélé à nos yeux votre sagesse et votre puissance infinie.

Je crois aussi que vous êtes le créateur des hommes et que vous les gouvernez. Votre providence à leur égard révèle votre bonté, votre justice, votre miséricorde et votre sainteté. Nous apprenons ainsi que vos perfections infinies sont une seule perfection qui est vous-même.

*
* *

Entre toutes vos créatures, l'homme seul a refusé de vous obéir, il s'est rendu coupable en préférant sa volonté à la vôtre et il est devenu malheureux. Mais aussitôt vous lui avez appris qu'il trouverait un premier remède à ses maux et à ses fautes, dans le travail et la douleur ; vous lui avez promis que comme l'humanité avait été perdue par celui qui en était le chef et le père, un autre père et un autre chef de sa race lui serait donné, qui restaurerait l'humanité, ôterait le péché du monde et diviniserait ceux qui, sous les mérites de son sang précieux, seraient devenus

Digitized by Google

de plus en plus coupables pour être éternellement malheureux.

Ainsi, tous ont été faits coupables et malheureux esclaves de la mort, par un seul, et tous ressuscitent, ont la vie, la paix, le bonheur, par un seul. Tous ont été ainsi solidaires du premier père et du second Adam ; tous ont participé à la faute, au démérite de l'un, à l'obéissance, au salut de l'autre.

Le péché originel et la croix du calvaire sont les deux pôles autour desquels tourne toute l'histoire de l'humanité, qui se continue toujours semblable à elle-même : révolte contre Dieu et châtiment, obéissance à Dieu dans l'expiation et récompense. Toujours aussi quelqu'un ou quelques-uns pour entraîner les hommes à la révolte ou les conduire à la soumission. Ainsi, la loi qui a présidé à la chute originelle et à la Rédemption ne cesse pas de régir l'existence des hommes et, toujours, on peut voir dans leur histoire les trois principes de solidarité, substitution, réversibilité.

C'est là qu'apparaissent les exigences de la sagesse, de la justice, de la sainteté divines, dans leur accord avec la miséricorde et la bonté paternelles de Dieu envers les hommes.

Je peux voir l'homme impie et cruel prospérer et mourir comme dans une auréole de paix et de gloire ; le juste, au contraire, persécuté, déshonoré, mourant dans l'opprobe. Mon âme n'est pas troublée par ce spectacle. Je sais que la vie individuelle est comme un drame dont nous voyons quelques tableaux mais dont nous n'apprenons pas le dénouement qui s'accomplit dans l'éternité. L'homme et Dieu sont toujours en face l'un de l'autre, car Dieu juste est éternel et l'âme, coupable ou sainte, est immortelle.

Mais l'humanité dans son ensemble n'est pas immortelle. Les nations, les cités, les familles appartiennent au temps ; leur vie s'achève sur la terre : c'est sur la terre par conséquent, que toutes doivent recevoir la récompense ou le châtiment de leur soumission ou de leur révolte aux lois divines, qui sont des lois naturelles ; et ces récompenses ou ces châtiments arrivent toujours par des applications diverses des trois grandes lois de solidarité, de substitution et de réversibilité.

J'avoue qu'il peut être quelquefois difficile, ignorants que nous sommes et n'ayant qu'une vie si courte, de voir de nos yeux toujours le jeu de ces lois ; mais d'un côté nous pouvons en voir de nombreuses applications dans l'histoire, où elles apparaissent avec évidence, et plus d'une fois aussi nous pouvons

Digitized by Google

contempler leur action dans les faits qui s'accomplissent autour de nous. (1)

L'humanité entière a reconnu la vérité de cette doctrine, puisque partout et toujours elle a cru à l'efficacité salutaire des sacrifices offerts en expiation à la divinité ; que toujours elle a admiré ceux qui, d'une manière ou d'une autre, se sont sacrifiés pour leur patrie ou pour une cause sainte, et même ceux qui savent souffrir avec patience, en offrant leurs maux à la justice pour la rémission de leurs fautes. Les voix les plus autorisées, en commençant par celle du Saint-Esprit dans la Bible, en continuant par les écrivains les plus antiques, qui nous rendent comme un écho affaibli des croyances et des traditions primitives de l'humanité ; les poètes enfin, qui ont quelquefois des accents de prophètes, parce qu'ils en remplissent alors la mission, n'ont cessé de nous inculper ces mêmes enseignements. Je ne vous rappellerai ici que le seul Homère nous montrant les prières au pied boîteux, suivant partout l'injure au front audacieux.

Je me suis fait relire le chapitre relatif à l'expiation que j'avais écrit,il y a maintenant, juste cinquante ans. — C'est sans aucune joie que j'ai dû constater combien la marche générale de l'humanité n'a cessé de justifier les vues contenues dans ce chapitre;cela n'a rien d'étonnant ni qui puisse m'enorgueillir, puisque ces vues ne sont pas de moi, mais de l'Ecriture-Sainte. C'est le fond de l'humanité, permanent depuis la chute, que saint Jean a dévoilé en exposant la triple concupiscence par laquelle se manifeste incessamment l'égoïsme impie et cruel des hommes.

Depuis cinquante ans, l'orgueil en révolte contre Dieu,l'irréligion par conséquent n'a cessé de croître ; c'est pourquoi la répression n'a cessé d'augmenter, sans apporter aucun soulagement au mal qu'elle combat. Nous avons vu en France la tyrannie du nombre irresponsable remplacer le gouvernement d'un seul qui était aussi une tyrannie, mais responsable, celle-là ; on le lui a bien montré. Le nombre des fonctionnaires a doublé, il atteint aujourd'hui en France le million. C'est dire que chaque trente neuf Français, dans lesquels il faut compter femmes et enfants, payent le quarantième pour en être surveillés. Joignez à cette armée de fonctionnaires, la troupe vile et basse des dénonciateurs volontaires, dénonciateurs par bassesse d'âme, par

(1) Il me revient à la mémoire un de ces mots si justes de Louis Veuillot : « La Prusse est le péché de l'Europe »;il aurait pu ajouter, nous l'avons vu, que la même Prusse s'est chargée de faire faire pénitence à l'Europe de son péché.

Digitized by Google

bassesse de convoitises, par basse haine de la religion catholique et vous voyez quelle puissante centralisation le gouvernement a dans la main ; cependant, il ne peut parvenir à assurer la paix sociale.

Loin de là, lui-même crée la guerre civile par la persécution religieuse et la favorise par sa faiblesse à l'égard des syndicats révoltés, même des syndicats de ses propres fonctionnaires. Il les craint parce qu'il en a besoin et il les récompense lorsqu'il serait nécessaire de les punir. Il résulte, avec une force monstrueuse, un désordre social également monstrueux, dans la plus parfaite absence de toute liberté légitime.

J'ai parlé de syndicalisme. C'est une autre force, également dirigée par le nombre irresponsable, qui vient de naître. Ses premiers gestes montrent qu'elle sera plus habile encore à tyranniser et plus cruelle que ne l'est le parlementarisme actuel : la chasse au renard démontre trop qu'il ne sera plus permis à un homme, même ne faisant pas partie des syndicats, de travailler parce qu'il a faim et qu'il a une famille à nourrir, lorsque les chefs du syndicat auront décidé la grève. Je ne sais s'il est possible de fouler aux pieds, avec plus de cynisme, le droit de l'individu, qui est celui de vivre.

En même temps, toutes les nations de l'Europe sont devenues, en tant que nations, sauvages, ou mieux barbares. Ce qui caractérise l'état de barbarie, en opposition avec la civilisation, c'est que la force seule de chaque individu l'assure de son droit,aucun pouvoir public n'ayant la force suffisante pour faire respecter pacifiquement les droits de chacun. C'est là, précisement, l'état actuel de toute l'Europe, et l'exemple qu'il a fallu suivre nécessairement est venu de la Prusse, le lieu du monde où l'orgueil humain et savant, en révolte contre Dieu, se montre avec plus d'ostentation. La chair se corrompant en même temps que l'esprit, les armées permanentes n'ont plus donné des victimes suffisantes à l'expiation de cette luxure en train de dépasser celle du paganisme lui-même : la nation tout entière a dû être armée et l'a été d'abord en Prusse, puis en France, enfin partout.

Aujourd'hui c'est au moins dix millions d'hommes que les deux groupes d'alliance qui se partagent l'Europe tiennent prêts à se ruer les uns contre les autres.

Pendant quarante ans ces nations n'ont cessé de perfectionner leur armement, d'inventer des engins de guerre toujours plus destructeurs ; enfin, la terre et la mer paraissent insuffisantes à

Digitized by Google

servir de champ de bataille, la conquête de l'air s'est accomplie, et les hommes pourront s'entre-tuer plus près du ciel, auquel ils ne pensent plus.

Cet état d'armement a produit ce qu'il devait produire : la raison du plus fort pour unique règle de conduite. Il y eut jadis une chrétienté avec un chef représentant de Dieu, qui était le Père commun des nations. Celui-là pouvait apaiser les discordes, réduire les conflits et circonscrire au moins les champs de bataille. Avec la révolte religieuse du XVIe siècle la chrétienté prit fin et on crut que l'aréopage des puissances européennes, l'Europe en un mot, réunie en conseil, pourrait régler les litiges. Ce semblant de droit qui s'était montré si souvent éphémère, disparaît complètement, et, sans consulter l'Europe, l'Italie prend la Cyrénaïque, se sentant secrètement appuyée par le plus fort ; l'Autriche prend la Bosnie et l'Herzégovine, comme l'Italie la Cyrénaïque et ne permet même pas à l'Europe de ratifier cette prise de possession ; et parce que l'issue inattendue de la première partie de la guerre des Balkans trompa son attente et que le chemin vers Salonique par le Novi-Bazar lui fut, momentanément au moins, fermé, elle a entretenu pendant plus de quatre mois 900.000 hommes sur le pied de guerre, menaçant de rompre cette paix que chacun voudrait et que tous se sentent impuissants à conserver. Nous sommes donc à la veille d'une guerre telle que le monde n'a rien vu de semblable jamais. Ce ne sera pas comme autrefois un déluge d'eau, mais un déluge de sang qui fera expier à l'Europe et au monde entier le crime d'avoir apostasié Jésus-Christ, après vingt siècles de bienfaits et de miséricorde. On disait en Italie que la guerre éclaterait dans peu de semaines, parce que l'Autriche la voulait absolument.

Le danger universel est encore accru par les revendications du socialisme et du syndicalisme ; la guerre des classes se surajoute à la guerre civile et au danger si imminent de la guerre des nations. Tel est l'état brillant où l'irréligion, l'orgueil humain en révolte contre Dieu, a mis l'Europe, tout le monde civilisé même, car l'Amérique n'est pas en meilleure situation ni l'Extrême-Orient.

Je ne sais si Maurras a bien vu tout cela, cependant il croit l'avoir au moins entrevu, puisqu'il ne cesse de montrer que l'unité religieuse d'une nation est le bien le plus désirable quand il est possible. Mais voit-il que c'est parce que ce bien est devenu impossible, que les nations se sont reconstituées dans

Digitized by Google

l'état barbare ? J'en doute un peu. Ce qui lui prouve la nécessité de ce bien, ce qui lui fait approuver que la force soit employée pour le protéger et le défendre là où cela est possible, ce ne peut être la vérité religieuse descendue du ciel et à laquelle il ne croit pas. C'est plutôt à l'expérience des siècles qu'il s'en rapporte. Il voit cette unité au fond de toute civilisation, avant et après Jésus-Christ. En vrai positiviste, le fait universel et constant lui révèle une loi nécessaire. Pour nous, chrétiens, il se trompe. L'erreur ne peut jamais avoir droit à l'existence, ni par conséquent à être protégée et défendue. Il y a une religion vraie et divine ; celle-là seule a des droits ; c'est envers elle que les Etats, tous, sans exception, ont de graves devoirs à remplir.

Chose merveilleuse et incroyable ! c'est envers elle seule qu'ils méconnaissent ce devoir. Remarquez bien la conséquence.

Puisque l'unité religieuse est nécessaire à la vie des nations, que seul le catholicisme a droit de former l'unité de chaque nation, l'humanité entière va se trouver dans le dilemme que voici : Ou adopter la foi catholique partout et faire en Jésus-Christ pour Dieu l'unité, ou périr dans une lutte de classes, dans la guerre civile, dans la guerre étrangère, en sorte que, peut-être la tuerie épouvantable qui commencera demain et le déluge de sang qui couvrira la terre, prépareront pour toute l'humanité le plus beau des siècles, le siècle de la paix apportée sur la terre aux hommes de bonne volonté par l'Enfant-Dieu qui naquit, à Bethléem de Juda, il y a vingt siècles. Oui, peut-être l'humanité comprendra à ses dépens, qu'elle est le jouet de puissances plus grandes et plus fortes qu'elle-même ; qu'en elle, le bien et le mal c'est-à-dire Jésus-Christ et Satan se livrent un combat admirable ; que pour avoir obéi à Satan, homicide et menteur dès le commencement, elle en est venue à être sur le point de se détruire elle-même ; elle comprendra qu'il n'y a de prospérité véritable, de vie pour le temps et l'éternité que si elle consent enfin à se tourner vers Celui qui est mort sur la Croix pour rendre témoignage à la vérité, laissant ce testament nouveau : « C'est à cela qu'on reconnaitra que vous êtes mes disciples, si vous vous aimez les uns les autres. »

Si l'universalité et la constance du fait a révelé la loi à Maurras, si la violation de la loi par les désordres qui s'ensuivent démontrent de son côté que cette loi est naturelle, par conséquent nécessaire, un autre fait non moins constant et non moins universel, aurait dû lui montrer que seule la vérité venue du ciel,

Digitized by Google

l'Eglise catholique, a le droit d'être protégée et défendue par la force. Ce fait le voici : Partout où le catholicisme ne fait pas l'unité d'un peuple, ce sont les meilleurs citoyens à tous égards, les hommes de vertu, de droiture, d'honnêteté, ceux qui ont la crainte de Dieu, qui embrassent le catholicisme et par là-même travaillent sans le vouloir, sans y penser, à détruire l'unité religieuse de leur nation. Ils ne peuvent pas agir autrement, leur conscience les y oblige. Ils avaient suivi la religion nationale, parce que par prescription elle avait pour elle la présomption ; maintenant qu'ils ont vu la vérité, la certitude a remplacé la présomption et ils savent qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.

A l'opposé, ceux qui, en pays catholique, abandonnent la religion de l'unité nationale ne l'ont jamais fait par droiture, par vertu, par crainte de Dieu : les meilleurs vont au catholicisme, les pires l'abandonnent. C'est pourquoi les faits répondent nécessairement à cette théorie. C'est l'évidence de la vérité qui a fait subir trois cents ans de persécution. Pour la même vérité, l'Irlande après la réforme a subi un assassinat trois fois séculaire, tandis qu'Elisabeth, dans l'intérieur même de l'Angleterre, renouvelait contre les catholiques les crimes de Néron, Dèce et Dioclétien. Depuis cent ans passés, en Prusse et en Russie, la Pologne catholique subit le sort de l'Irlande, tandis que les Polonais qui appartiennent à l'Autriche sont au nombre de ses plus fidèles sujets. Plus récemment, la guerre du Sonderbund en Suisse, la persécution religieuse en France, ont fait éclater le même fait avec la même évidence : c'est contre les meilleurs que sévit l'Etat au service d'une religion fausse. Au contraire, quand l'État est catholique, s'il a dû sévir, c'est toujours contre ce qu'il y avait de pire dans la nation ; l'Inquisition espagnole, en particulier, n'a eu à faire qu'à des traîtres à la patrie, qui étaient en même temps de secrets apostats de la foi. Un homme comme Maurras devrait plutôt reprocher au catholicisme de s'être trop mollement défendu dans les nations dont il avait longtemps constitué l'unité religieuse. C'est qu'au fond, si Satan est homicide, s'il aime qu'on lui offre des hécatombes comme celles que lui prodigua la Terreur en France, Jésus-Christ est doux et humble de cœur et ne cesse d'attendre et d'espérer qu'au moins sur la Croix, le bon larron se convertisse.

On peut croire, bien que rien ne l'indique, que Maurras a entrevu tout cela puisqu'il a tant de fois répété que l'Église catho-

Digitized by Google

lique, seule mère de la civilisation, doit être privilégiée dans le monde et partout. Malheureusement, cela il le proclame au nom de l'histoire et de l'expérience et il reste pour lui que le Syllabus est le chef-d'œuvre de la raison humaine, et l'Eglise catholique le parfait modèle d'une société sainement et parfaitement organisée, mais alors, que répondra-t-il à cette objection : Si le Syllabus et l'Église sont le chef-d'œuvre de la raison humaine, la même raison ne peut-elle pas produire un chef-d'œuvre supérieur, au moins par quelque côté, à celui-là ? Bien plus, si lui-même adhère à la philosophie d'Auguste Comte et non pas à l'Église du Syllabus, n'est-ce pas parce qu'il croit que par certains côtés au moins, la philosophie d'Auguste Comte est supérieure au Syllabus, chef-d'œuvre de la raison humaine, et qu'elle produira, un jour, une société mieux organisée que l'Eglise catholique assise sur des bases inébranlables ?

S'il en est ainsi, le voilà obligé lui-même, par sa raison et par sa conscience, de travailler pour sa part à la destruction de l'unité religieuse en France. Il est vrai qu'il reconnaît que par là-même, lui serait passible des sévérités de l'Inquisition et certains de ses livres de celles de l'*Index* ; mais le mal serait-il moins grand ? ne reste-t-il pas, que le seul moyen de lui éviter à lui-même l'Index et l'Inquisition et à la nation les désordres qui suivent la rupture de l'unité religieuse, est de reconnaître qu'il y a un Dieu, que nous avons une âme immortelle, que Dieu pour sauver nos âmes et leur donner la vie éternelle, s'est fait homme, qu'il a prouvé sa divinité par des miracles certains, par des prophéties qui se réalisent tous les jours, par l'institution humainement impossible, et la durée miraculeuse de la Sainte-Eglise, qu'il ne saurait être permis à aucun homme raisonnable de ne pas voir ces vérités, par conséquent d'être jamais autorisé par quoi que ce soit à se séparer de l'unité religieuse d'un peuple catholique, et de travailler par le fait à la rupture de cette unité.

*
* *

Je n'ai rien à dire au sujet du paupérisme, si ce n'est que la pauvreté est moins dans la privation des choses matérielles que dans les désirs et la convoitise du cœur. L'ouvrier ne sera pas plus riche, alors même qu'il serait plus payé, s'il a le malheur de se créer des besoins plus grands et s'il est plus incapable de se priver de plaisirs coûteux. A Toulouse, on avait observé que les

Digitized by Google

Ariégeois employés par la ville au balayage des rues, à raison de deux francs par jour, s'élevaient peu à peu à une sorte d'aisance, avaient du linge et payaient leur médecin, tandis que les ouvriers qui gagnaient cinq francs par jour et plus, allant au théâtre et au café-concert, n'avaient ni linge, ni de quoi payer leur médecin.

Mais je veux que tout soit à souhait pour les ouvriers, que leur socialisme ou syndicalisme les établisse dans le maximum possible de bien-être. Qu'arrivera-t-il ? Ils prendront des goûts et des habitudes bourgeoises, ils se créeront des besoins nouveaux, très coûteux et lorsque ces habitudes seront bien prises, bien enracinées, le châtiment viendra. L'Extrême-Orient peut être, ou peut-être la ruine qui suivra le bouleversement qui se prépare en Europe, les jetteront dans la plus profonde misère, au moment où les habitudes prises la leur feront sentir davantage. Peut-être bientôt la ruine universelle mettra ouvriers et patrons, riches et pauvres dans un état de misère semblable à celui qui suivit l'invasion des Barbares.

Ce qui est certain, c'est que la soif des biens terrestres et des jouissances qu'ils procurent aura d'une façon ou de l'autre sa punition, comme l'orgeuilleuse irréligion et les satisfactions infâmes de la chair.

(*A suivre.*) P. EXUPÈRE de Prats-de-Mollo.

Digitized by Google

MÉLANGES

« AUTOUR DU TEMPLE » (1)

Ce travail long et touffu a dû coûter à son auteur beaucoup de temps et de peine. Mr Bord s'évertue à démontrer, — contre ceux qui soutiennent la survie du Dauphin, — que Louis XVII est bien effectivement mort au Temple. A-t-il réussi dans son entreprise ? Malgré ses efforts et ses tentatives, il nous semble que la question n'a pas avancé d'un pas ; après comme avant elle reste au moins problématique. Et ce sont précisément ses propres arguments, trop exclusifs et trop absolus, qui nous persuadent ce sentiment et nous autorisent à y demeurer attachés.

On peut rassembler autour des quelques chefs suivants les éléments de cette nouvelle production : Les actes légaux de décès et d'inhumation existent : — De même les ordonnances dressées par les médecins au cours de la maladie qui emporta le (prétendu) Dauphin. — Les journaux de l'époque et les rapports des diplomates enregistrent le fait de la mort sans réserve aucune. — Aucun chef de la Vendée n'en doute, ni aucun de ceux qui ont été mêlés à des projets d'enlèvement ; — Les récits d'enlèvement et de substitution sont bien postérieurs à 1795, invraisemblables, fondés sur des témoignages inconsistants, émis en faveur d'individus divers qu'il est impossible d'identifier physiquement au duc de Normandie et desquels par ailleurs on sait l'origine. De plus, des papiers de Madame Atkyns aucune preuve ne peut sortir démontrant un enlèvement du Dauphin.

Après cela, l'auteur conclut que celui-ci est réellement mort au Temple.

Or, ces éléments ou conclusions, rééditions de vieilles rengaines, déjà cent fois réfutées, ne nous paraissent pas avoir acquis, dans le cas présent, une nouvelle force démonstrative.

(1) *Autour du Temple*, 3 vol. in-8 de 581, 540, 479 pages et 1 vol. in-4 de fac-similé suivi d'un index des noms propres, par Gustave Bord. Paris, Émile Paul.

Digitized by Google

L'auteur a employé cinq cents pages pour les étayer ; nous en avons *mille* établissant exactement le contraire. Au reste, un rapide coup d'œil jeté sur chacune de ces allégations suffira pour en montrer la faiblesse.

1. Les actes de décès et d'inhumation existent, etc... Nous n'y contredisons pas ; mais ces actes par eux-mêmes prouvent-ils que l'enfant mort au Temple fut Louis XVII, dans l'hypothèse qu'il y aurait eu enlèvement et substitution ? Or, la vraie question roule et repose tout entière et exclusivement sur cette hypothèse. Nous verrons par la suite ce que l'on peut en penser. C'est pourquoi, malgré l'existence indéniable de ces actes, on n'a pas cependant laissé de douter quand même de cette mort du Dauphin au Temple. Si, d'ailleurs, on a voulu le sauver, il n'y avait guère d'autre moyen à employer que celui-là, et indubitablement on l'a essayé.

La forme singulière de la rédaction de ces actes nous confirmerait plutôt dans ce doute. De plus, ces mêmes pièces officielles n'existent plus qu'en copies, et en les examinant attentivement on s'aperçoit vite qu'elles ont été rédigées d'une manière non conforme aux lois de cette époque régissant la matière. Donc, illégales, dans le sens strict du mot. Les dénégations intéressées d'un auteur ne suffisent pas à en détruire l'évidence, ni à infirmer les preuves que les experts en ont données bien souvent. De bons yeux peuvent le constater par eux-mêmes. Bref, la simple existence des actes susdits ne peut établir d'une manière certaine que ce fut le Dauphin qui mourut au Temple le 8 juin 1795. Ce n'est certes pas chose inouïe dans le monde qu'il soit quelquefois dressé de faux actes de décès.

II. De même existent les ordonnances dressées par les médecins...

Assurément, ces ordonnances existent ; mais, elles aussi, toutes seules, démontrent-elles apodictiquement que ce fut le Dauphin en personne que soignèrent ces médecins au cours des mois de mai et de juin 1795 et qui serait mort entre leurs mains ? De l'inspection de ces mêmes ordonnances on peut parfaitement en déduire le contraire. En effet ; voici la conclusion qu'en tirait en 1839 un journal anglais, que l'on ne peut ici soupçonner de partialité : « En comparant, écrit-il, les bulletins de santé imprimés en 1795 relatifs à l'enfant prisonnier au Temple, après la chute de Robespierre et plus tard, nous arrivons à conclure qu'ils peuvent servir à établir un fait historique : que le Dauphin n'est pas mort au Temple ; fait que toutes les personnes qui ont lu attentivement ces bulletins de santé et les rapports du gouver-

Digitized by Google

nement révolutionnaire doivent avoir admis ; et telle est notre opinion fondée sur ces mêmes documents dont nous avons la traduction sous les yeux. » — On peut donc logiquement tirer de ces ordonnances médicales encore existantes une conclusion entièrement en contradiction avec celle de M. Bord. En tout cas, elles n'affirment en aucune manière que l'enfant soigné par les susdits médecins était certainement Louis XVII et non un autre.

III. Les journaux de l'époque et les rapports des diplomates enregistrent le fait de la mort de l'enfant sans réserve aucune...

En soi, serait-ce vrai que cela ne démontrerait pas encore la mort du Dauphin au Temple. Toutefois, c'est loin d'être exact. Nous connaissons quelques rapports de diplomates de ce temps-là où il est question de la délivrance du Dauphin, sans compter, d'ailleurs, d'autres témoignages parfaitement authentiques. Déjà, depuis des mois on s'entretenait à Paris de ce qu'on appelait les « Mystères du Temple, » on parlait même d'enlèvement, de substitution, des journaux y firent discrètement allusion...

Bref, si, en réalité, les Chancelleries européennes n'eussent pas été avisées de la survie du royal Enfant, que signifieraient sur les lèvres du ministre prussien, M. de Rochow, ces paroles dites à M. Xavier Laprade, avocat, qui l'entretenant de l'évasion du Dauphin, fut aussitôt interrompu par l'homme d'État prussien en ces termes : — « Inutile, Monsieur, de vous étendre sur cette question ; tout le monde (diplomatique) sait à quoi s'en tenir à cet égard ; et je crois comme vous que le Dauphin n'est pas mort au Temple. Je ne veux rien affirmer sur sa présence actuelle en Prusse ; mais voici toute ma pensée : il ne peut être reconnu comme Louis XVII, parce que sa reconnaissance, comme tel, serait le déshonneur de toutes les monarchies d'Europe. »

Après cela, qu'importerait à la survie du petit roi que les diplomates trompés d'abord par les apparences, ne l'aient pas signalée à leurs gouvernements respectifs dès les premiers jours qui suivirent le 8 juin 1795, si, dans la suite, les puissances européennes en furent instruites, comme le porte à croire la déclaration si nette de M. de Rochow ?

En outre, comme autre preuve indestructible, nous pouvons faire mention ici d'une médaille frappée en Prusse par ordre du roi Frédéric-Guillaume II, précisément en souvenir de l'heureuse délivrance du petit Prince. Sur l'une des faces, on voit l'image de Louis XVII, avec son nom; au revers, un ange écrivant avec un burin sur le marbre d'un mausolée vide, ces mots : « Redevenu libre, le 8 juin 1795. » « Rede-

Digitized by Google

venu libre » ne peut vouloir signifier qu'il est mort ; la mort n'est pas une liberté, mais la perte de tout bien en ce monde. On redevient libre en sortant vivant d'une prison, et non en descendant dans le noir cachot d'un tombeau. D'ailleurs, l'ensemble et les détails de cette médaille démontrent avec évidence que telle en est la signification, à savoir : la délivrance et la survie du Dauphin. Or, cette médaille, exécutée à Berlin, au plus tard au début de l'année 1796, par Loos, grand médaillier du roi de Prusse, conformément aux ordres de celui-ci, peut être vue, — parmi plusieurs autres de la même provenance et concernant la famille de Louis XVI, — au musée numismatique de Paris où elle fut déposée. Ainsi une médaille encore existante, frappée en 1796 pour commémorer la délivrance du Dauphin indique assez que les Chancelleries européennes n'ont pas ignoré cet heureux événement et qu'elles en furent instruites presque aussitôt après. Qu'aurions-nous besoin de plus ? Les journaux et les rapports diplomatiques ne furent donc pas aussi muets que le soutient M. G. Bord.

IV. Aucun chef de la Vendée n'aurait douté de la mort du Dauphin au Temple !...

Aucun chef ! C'est affirmatif et absolu. Sans doute, pendant les quelques jours qui suivirent immédiatement le 8 juin, les chefs vendéens, trompés par le trépas de l'enfant décédé au Temple ce même jour, crurent effectivement au décès du royal orphelin, mais ils revinrent bientôt de leur erreur.

En fait foi, d'abord, la proclamation de Charette, en novembre 1795, aux Sables-d'Olonne. Celui-ci, s'adressant à ceux de ses soldats qui voulaient se rendre à la République, leur en fait de vifs reproches en leur disant qu'ils sont des traîtres à leur roi. Voici ses propres paroles : « .... Allez donc, lâches et perfides soldats ; allez, déserteurs d'une cause si belle que vous déshonorez ; abandonnez aux caprices du sort et à l'instabilité des événements *ce royal orphelin* que vous jurâtes de défendre : ou plutôt, emmenez-le captif au milieu de vous, conduisez-le aux meurtriers de son père, soyez sans pitié pour son âge, pour ses grâces, pour sa faiblesse et ses revers. Lorsque vous serez en présence de vos nouveaux maîtres, devenez dignes d'eux en faisant tomber à leurs pieds la tête innocente de votre roi.... Un martyre douloureux, mais sacré, dévora ta famille ; unique et débile *Rejeton* de ce grand arbre tranché par le glaive, tu n'as recueilli des tiens qu'un héritage de malheur et pour y mettre le comble, à peine *soustrait* à la férocité de tes bourreaux, tu es devenu victime de la trahison de tes défenseurs plus féroces qu'eux ! Eh quoi ! tu retomberais sous la

Digitized by Google

puissance des tyrans !... Non, non, tant qu'un souffle de vie animera mon existence, *la tienne* est assurée ; tant que je jouirai de la liberté, *tu garderas la tienne*, etc. »

De bonne foi, est-ce que ces paroles ne supposent pas manifestement la survie du Dauphin ? Sinon, cette proclamation prononcée par Charette *en novembre 1795*, cinq mois après le prétendu décès du royal Enfant, cette proclamation serait dérisoire, n'aurait aucun sens.

Aucun chef de la Vendée ne doutait de la mort du Dauphin !!...

Cependant, dès le 30 juin 1795, le général Puysaie dans une de ses proclamations y parlait clairement aussi du fils de Louis XVI comme sorti vivant de sa prison. Dans cette proclamation du 30 juin 1795, il engage même ses vaillantes troupes à rétablir leur petit roi sur le trône de ses pères : — « Pourquoi, disait-il, pourquoi cet intéressant et auguste Rejeton de tant de rois, le fils de ce malheureux monarque, qui, croyant se confier à l'amour de son peuple, s'est précipité lui-même dans les bras de ses assassins ; pourquoi *ce fils n'est-il pas proclamé roi*, rendu au trône de ses ancêtres et environné de ses gardiens naturels ? Soyez les sauveurs de notre patrie, les libérateurs d'un jeune Prince prêt à récompenser vos services. Il est glorieux de recevoir le prix de la valeur d'un roi qu'on a rétabli dans ses droits... » — N'oublions pas que ces ardentes et patriotiques paroles furent prononcées par le général Vendéen Puysaie le 30 juin 1795, trois semaines après le prétendu décès du Dauphin. Il le croyait donc vivant encore et libéré. Cette proclamation, imprimée dès l'année 1795, fut, en 1851, juridiquement et officiellement reconnue authentique. Celle du général Charette ne l'est pas moins ; et celle-ci est encore conservée dans son original entre des mains vénérables qui la gardent comme une précieuse relique.

Il paraît donc bien exagéré de dire qu'aucun chef de la Vendée ne doutait de la mort de l'Enfant royal au Temple.

Quant aux personnages qui s'occupèrent de soustraire l'Enfant-Roi à sa captivité, contrairement à l'assertion de l'auteur, ils certifièrent en ce temps-là et plus tard de leur conviction à la survie de Louis XVII. D'ailleurs, ils furent peu nombreux à y participer directement et plusieurs de ceux-ci moururent prématurément de mort mystérieuse. Nous ne pouvons ici nous appesantir sur ce sujet.

V. Des papiers de Madame Atkyns ne peut sortir aucune preuve démontrant un enlèvement du Dauphin.

Si dans l'état actuel des papiers de Madame Atkyns on ne peut tirer aucun argument favorable à la délivrance du Dauphin, cela tient à

Digitized by Google

ce que les feuillets concernant cette *Affaire* ont disparu, ont été détruits sans doute avec intention. En effet, mentionnés au répertoire de la bibliothèque nationale, ils manquent aux dossiers où ils sont cotés. Cette disparition de papiers que rien ne justifie, mais que tout explique, nous paraît précisément fournir un vigoureux argument en faveur du réel enlèvement du Dauphin ; car, on ne soustrait des papiers importants, comme ceux-ci, que lorsqu'ils sont compromettants pour certains personnages, qui, dans ce cas, ont fortement intérêt à les faire disparaître totalement.

Quoiqu'il en soit, l'histoire véridique et l'érudition nous apprennent ce que cette Dame en pensait et ce qu'elle fit pour sauver le petit roi. Elle était venue d'Angleterre en France exclusivement pour cela. Or, malgré la perte ou destruction des pièces relatives à cette *Affaire*, nous savons qu'elle y travailla constamment jusqu'à ce qu'elle ait atteint son but.

Ainsi, en témoignage, on possède encore, *écrite de sa propre main*, sur une lettre de son ami et confident M. Cormier, cheville ouvrière de toutes ses entreprises, une note postérieuse au 8 juin 1795, note bien suggestive qui indique expressément le plan suivi par les sauveteurs du Prince ; la voici : — « Dans ce temps-là, y lit-on, j'étais fortement opposée au plan de mettre un autre enfant à la place du roi. Je faisais observer à mes amis que cela pourrait avoir une suite fâcheuse et que ceux qui gouvernaient alors, après avoir touché l'argent,enlèveraient l'Auguste Enfant et diraient après(le décès du substitué) qu'il n'est jamais sorti du Temple. » — N'était-ce pas bien finement prévoir l'avenir ? Sa note constate ce qui se disait déjà, et ce que l'on ne cesse de répéter depuis. En définitive, l'histoire n'est pas complètement muette sur ses paroles et agissements.

Cette même noble Dame assura dans la suite à des amis qui n'en firent pas secret et le consignèrent dans leurs archives qu' « elle était parvenue à sauver le Dauphin, qu'elle y avait dépensé 30,000 francs. » Toutefois, ajoutait-elle tristement que « l'Enfant une fois *sorti du Temple*, un pouvoir supérieur au sien s'en était emparé. » — Ce qui ne l'empêcha pas de faire subséquemment et jusque sous la Restauration de nombreuses mais infructueuses recherches du Dauphin. Encouragée par les Princes régnants et leur entourage, ni elle ni ceux-ci ne semblaient douter de sa survie. Mais les Princes n'avaient garde de lui aider à retrouver Louis XVII qui, dans ce cas, aurait pu peut-être les évincer du trône où ils se trouvaient bien assis. C'est pourquoi malgré leurs encouragements verbaux, ils la laissèrent à ses propres ressources ; et, ses ressources, pécuniaires comme les autres, se rédui-

Digitized by Google

saient alors à rien, sa grande fortune ayant fondu tout entière dans l'entreprise.

Si donc, de l'*état actuel* des papiers de la noble Irlandaise, on ne peut tirer aucune preuve démontrant un enlèvement du Dauphin ; par d'autres sources très certaines,par des preuves quoique indiscrètes venant d'elle, nous sommes cependant autorisés à conclure que le Dauphin n'est certainement pas mort au Temple. Le témoignage ainsi conservé de Madame Atkyns fait suffisamment autorité.

VI. Les récits d'enlèvement et de substitution sont de beaucoup postérieurs à 1795. Ces récits seraient en outre invraisemblables, inconsistants, etc.

Pour répondre à ce sixième argument, il suffira d'établir que *tous* les récits concernant l'enlèvement ou l'évasion du Dauphin ne sont ni postérieurs à l'année 1795, ni inconsistants, etc... Nous en avons pour garants des actes et des faits bien réels, dûment constatés, officiellement reconnus et enregistrés par le gouvernement d'alors.

— *a*) D'abord, dès la fin de juillet 1795, à propos d'une récente insurrection dans la capitale de la Normandie, il fut vivement question à l'Assemblée nationale *du danger* que faisait courir à la République Louis XVII (qu'on disait évadé) et ses agents. Voici entre autres en quels termes s'exprimait le conventionnel Hardi, faisant dans la circonstance office de rapporteur : « Tout souriait à ces contre-révolutionnaires de Rouen ; tout semblait leur promettre un succès assuré. Les cris de vive le roi ! vive Louis XVII ! s'étaient faits entendre pendant trois jours, à l'aide de leurs vils agents... » — En entendant de telles paroles, l'Assemblée aurait dû, semble-t-il, répondre que Louis XVII étant mort, la République n'avait plus rien à craindre de lui. Cependant les conventionnels écoutent, entendent les paroles du rapporteur et ne font aucune réflexion de ce genre. L'Officiel les reproduisit sans commentaire. Ce silence approbatif n'indique-t-il pas que la Convention croyait elle-même, à ce moment-là, Louis XVII vivant, malgré son acte de décès et qu'elle connaissait la notoriété de son évasion ? L'intérêt de l'Assemblée nationale était pourtant de protester et de répandre le bruit de la mort du petit roi, si celle-ci avait réellement eu lieu, afin que sa survie ne devint plus un prétexte à une contre-révolution. Cependant l'Assemblée garda en cette circonstance le plus profond silence.

— *b*) Ce qui confirme bien dans cette pensée que l'Assemblée nationale était persuadée de la survie du Dauphin, c'est que, presque aussitôt après avoir dressé l'acte du prétendu décès du Dauphin au

Digitized by Google

Temple, le bruit s'étant répandu que l'Enfant royal s'était évadé, la Convention ordonna immédiatement de faire les plus actives recherches pour le retrouver et le ressaisir. A cet effet, un décret officiel fut porté le 6 floréal An III, « ordonnant de poursuivre le fils de Capet sur toutes les routes de France ». Mais pourquoi cette poursuite insensée si le fils de Louis XVII reposait au cimetière ? Cependant, le résultat de ce décret fut l'arrestation de plusieurs enfants soupçonnés d'être Louis XVII en fuite. Nous avons de cela un jugement qui le prouve, jugement rendu au Tribunal d'Angoulême en 1795 et qui « ordonnait qu'un enfant arrêté fut rendu à la liberté, attendu qu'il avait été justifié qu'il n'était pas le Dauphin. » — L'histoire nous a conservé le nom de cet enfant : Louis Maillard. Plus tard, celui-ci racontait volontiers cette petite aventure de son enfance.

— *c*) Le 11 juillet 1795, à Thiers (Puy-de-Dôme), un autre enfant, Morin de la Guérivière, alors âgé d'environ 10 ans, voyageant sous la conduite d'un agent du Prince de Condé, fut arrêté pour le même motif. L'autorité locale dresse un procès-verbal et le sieur Bargé-Réal est constitué son gardien responsable. Quelques jours après, son état civil étant examiné, il fut relâché, l'autorité ayant reconnu qu'il n'était pas le Dauphin. Un acte officiel autorise « à lever les ordres qui retenaient l'enfant dans la maison de Bargé-Réal ».

— *d*) Vers le même temps, 1795, un homme justement honoré de la confiance publique, passant à Orléans, accompagné d'un jeune enfant dont il était le précepteur, fut arrêté et consigné par deux gendarmes dans son hôtel. Comme il paraissait extrêmement surpris et indigné de cette mesure dont il disait ne pas comprendre le motif, un des gardiens le lui apprit : « Tu ignores donc, citoyen, que *le fils de Capet s'est sauvé du Temple ?* L'enfant que tu accompagnes a excité les soupçons et on va vérifier son signalement. »

Bref, pendant toute cette époque et au-delà, les agents de police soumettaient à une sévère perquisition tous les enfants qui, ayant l'âge de dix à onze ans voyageaient à l'intérieur de la France et tentaient de passer la frontière. On exigeait d'eux des papiers de famille, des passe-ports ; on s'assurait de leur personne, de leur identité au moindre mot équivoque s'échappant de leurs lèvres ou de celles de leurs conducteurs. Les faits de ce genre sont nombreux ; nous en avons cité quelques-uns ; ils ne peuvent être révoqués en doute, ils sont entièrement historiques. En voici un autre : En 1800, on arrête un tout jeune homme, soupçonné lui aussi d'être le Dauphin et on l'enferma en prison à Vire. Son écrou porte au titre : « Signalement

Digitized by Google

de Louis Charles de France. Fait à la prison de Vire, le 10 septembre 1800. »

Cependant l'opinion publique, à la vue des efforts infructueux du Gouvernement, sut traduire sa pensée moqueuse et souligner les efforts désespérés du Pouvoir. Dans la séance du 23 thermidor, an III, (*Moniteur du 10 août 1795*), deux mois après la prétendue mort du Dauphin, un des secrétaires de la Convention donne lecture d'une lettre par laquelle le citoyen Treillard dénonce une estampe qui circulait dans Lyon. Voici les paroles de ce secrétaire, telles que nous les trouvons au *Moniteur* : « Cette estampe représente un cénotaphe à côté duquel est un arbrisseau dont les branches et le feuillage couvrent le monument. Au pied de cet arbrisseau est un serpent qui lève la tête et qui semble vouloir piquer quelque chose. A la simple vue de cette gravure, tout paraît innocent ; mais si l'on fait attention au fond blanc dans les deux côtés du cénotaphe, et au-dessus des branches de l'arbre ou arbrisseau, on remarque très distinctement les figures de Louis XVI, de Marie-Antoinette, du fils et de la fille Capet. Or, le serpent m'a été annoncé comme représentant la Convention Nationale qui, dit-on, *voudrait* et *ne peut pas atteindre* le petit Capet. »

C'est du reste ce que l'on disait dans le quartier du Temple, au moment même de l'enterrement. Chantelauze lui-même, dans son Louis XVII p. 413, cite un rapport de police dont voici un extrait : — « 24 prairial.... Dans le quartier du Temple, le peuple disait hautement : que les préparatifs faits pour l'enterrement du petit Capet n'étaient qu'une feinte, qu'il n'était pas mort, et qu'on l'avait fait partir et sauver bien loin. »

Après ce qu'on vient de lire, sans même faire mention de ce que nous avons omis, nous pouvons conclure en toute vérité que, dans le public comme dans le monde officiel, on croyait à la survie du Dauphin dès 1795. Car, remarquons-le bien, toutes ces mesures gouvernementales et policières sont dirigées contre *un enfant* que l'on poursuit sur toutes les routes de la République. Et pourquoi ? Et quel est cet enfant ? Ces actes et ces pièces le disent assez ouvertement. Et, remarquez-le encore : dans tous ces documents on ne rencontre pas un mot de protestation fondée sur l'acte de décès du Dauphin. Non, d'un bout à l'autre du territoire, à Lyon, à Rouen, sur les côtes de Bretagne, partout retentit ce nom de Louis XVII, de Louis XVII considéré comme vivant. Et la Convention est obligée de prendre des mesures spéciales pour réprimer toutes ces tentatives insurrectionnelles excitées en faveur de la royauté de Louis XVII.

Encore une fois, après tout cela, peut-on encore raisonnablement et

Digitized by Google

sans erreur prétendre que « les récits que l'on a faits de l'enlèvement de la substitution ou de l'évasion (c'est tout un) du Dauphin sont « *tous* » postérieurs et de beaucoup postérieurs à la date de 1795 ? » L'évidence ne démontre-t-elle pas le contraire ? Ne vouloir tenir aucun compte de ces pièces officielles, authentiques et historiques, ne peut suffire pour en détruire ou l'autorité ou le fait qu'elles constatent.

Certes, nous pourrions continuer ainsi à démolir les unes après les autres les assertions du livre intitulé : « *Autour du Temple* » en montrant de la même façon combien elles sont fausses et contraires à la vérité historique ; mais pour ne pas excéder en longueur, nous préférons nous arrêter ici. D'ailleurs, le lecteur dûment averti, saura désormais à quoi s'en tenir.

NOËL d'AR.

Digitized by Google

SERMONS FRANCISCAINS

DU

CARDINAL EUDES DE CHATEAUROUX

(† 1273)

SUITE (1)

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE.

Les huit sermons qui suivent sont tous consacrés à saint François d'Assise (2). Sauf quelques petits détails, d'ailleurs assez significatifs, comme ceux-ci : François avant sa conversion n'avait pas coutume de fréquenter les hommes d'Église (Sermon VII), ni d'écouter les prédicateurs (S. X), il n'avait d'autre instruction que celle commune aux marchands (S. VIII), les faits racontés par Eudes de Châteauroux sont déjà connus par la *Vita prima* de Thomas de Celano qui est le fonds presque unique — surtout en ce qui concerne la jeunesse du Saint (S. V, VII, VIII) — où notre orateur vient puiser ses allusions historiques et même l'idée inspiratrice de ses discours.

Ces sermons n'ont pas, on le pense bien, la prétention d'être une source nouvelle pour la biographie de saint François, mais ils constituent un de ces *testimonia minora* (3) que l'on aurait

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Février 1913, pp. 171-195, Juin, pp. 647-55.

(2) Ils sont tirés du Ms. 1010 de la Bibliothèque Mazarine. Ce volume est un recueil de sermons *de Sanctis* du Cardinal Eudes de Châteauroux copiés vers la fin du XIIIe siècle. Incipit : *Sermones venerabilis patris Odonis episcopi Tusculani et sunt de sanctis*. Il y a en réalité dix sermons sur saint François, mais les deux premiers sont *omnibus*. Le premier est intitulé : « *Sermo in festo Sancti Francisci vel cujuslibet sancti de quo legitur hoc evangelium : In illo tempore respondens Jesus dixit : Confiteor tibi pater...* »; le second : « *Sermo in festo sancti Francisci vel etiam alicujus Apostoli : Venite ad me omnes qui laboratis et honerati estis...* » — Quatre des panégyriques que nous publions ici, les VIe, VIIe, VIIIe et IXe, se trouvent également dans le Ms. 203 d'Orléans (Cf. *Études franciscaines*, Février 1913, p. 175, n. 2) dont le texte meilleur nous a servi pour corriger les fautes du Ms. de la Mazarine. Leur authenticité n'est donc pas douteuse. Quant aux quatre autres, ils sont trop dans la manière de notre prédicateur pour que l'on puisse lui en dénier la paternité.

(3) Cf. Léon. Lemmens O. F. M. *Testimonia minora Sœc. XIII de S. P. Francisco* dans l'*Archivum franciscanum historicum* t. I. p. 68.

Digitized by Google

tort de dédaigner puisqu'ils nous fournissent le moyen d'apprécier l'estime dont jouissait alors le biographe officiel du Poverello, d'étudier l'impression profonde que laissa dans les esprits du XIIIe siècle celui qui en est l'objet, et de saisir ce que l'on pensait alors de son œuvre personnelle, de celle de son Ordre qui, très faible et très obscur au début, grandit avec une rapidité telle qu'elle remplit d'étonnement ceux qui en étaient les spectateurs (S. VII, XII).

Or, ce qui, dans la vie de l'apôtre ombrien, frappa cet homme d'État si sage et si ferme qu'était le Cardinal Eudes de Châteauroux, ce ne sont point les miracles ; il n'en cite qu'un, le plus beau, celui des Stigmates (S. VI). Ce qui le frappe, c'est l'énergie déployée par le jeune fils de Bernardone dans sa conversion (S. V, VII, IX, XV), c'est l'ardente ambition qu'il eut d'observer le Saint Évangile, de copier la vie du Christ, dans ses souffrances et sa pauvreté (S. VI, VII, VIII, XII), c'est enfin l'ascendant qu'il exerça sur ses contemporains et le mouvement de rénovation religieuse dont il fut l'initiateur (S. VI, X, XII).

Il n'est donc point inutile de publier ces morceaux oratoires. On y verra que sur un canevas de citations scripturaires, sans doute trop serré, sur le fond parfois trop gris de ses trop longues digressions théologiques, morales ou étymologiques, le célèbre Cardinal réussit cependant à tisser, en un dessein plein de vérité, la touchante et radieuse figure de saint François d'Assise.

SERMON V.

Prenant pour texte de son allocution ces paroles de Job : « Les choses qu'autrefois, je ne voulais même pas toucher, sont devenues, à cause de la douleur de mon âme, ma nourriture », Eudes de Châteauroux fait ici un commentaire très court des premières paroles du Testament de saint François : « Le Seigneur m'a donné à moi, Frère François, la grâce de commencer ainsi à faire pénitence : j'étais dans les péchés, et il me semblait très amer de voir des lépreux ; et le Seigneur lui-même me conduisit au milieu d'eux et j'exerçai la miséricorde à leur égard. Et quand je me retirai de leur présence, *ce qui m'avait paru amer fut changé pour moi en douceur de l'âme et du corps* » (1).

Il décrit rapidement, mais en termes vifs, les égarements de

(1) Les Opuscules de saint François, trad. du P. Ubald d'Alençon, p. 94.

Digitized by Google

saint François dans sa jeunesse, suivis d'une vie toute de pénitence :

[fol. 80 3] SERMO IN FESTO BEATI FRANCISCI.

Job VI. *Que prius nolebat tangere anima mea, nunc pre angustia cordis cibi mei sunt* (1).

Job, existens in statu prosperitatis, dampna rerum, amissionem filiorum, paupertatem, vilitatem, opprobria, corporis infirmitatem fugiebat nec ista tangere volebat ; sed deductus ad statum in quo pro lecto ambitioso in sterquilinio sedebat et pannum mollem non habens saniem testa radebat, que prius fugiebat tunc amplectebatur et in illis delectabatur et ei cibi erant, ea patienter pro Domino sustinendo et ideo dicebat : *que prius nolebat* etc.

Hec eadem potuit dicere beatus Franciscus postquam ad Dominum est conversus (2). Ante enim paupertatem, vilitatem, opprobria, flagella abhominabatur et asperitatem penitentie fugiebat juxta illud Ecclesiastici I° : *Execratio peccatoris cultura Dei* (3). Ecclesiastici VI° : *quam aspera est stulto sapientia* (4). Tunc fugiebat opera laboriosa et hoc erat quia saciatus erat deliciis mundi, pompa et vanitatibus, diviciis et etiam delectationibus carnis (5) juxta illud Prov. XXVI

(1) Job VI, 7.

(2) Cf. Thomas de Celano *Legenda prima*, éd. Éd. d'Alençon, C. VII, § 17 [IC° 17] et *Legenda Secunda* I, C. V, § 9 [II C° 9].

(3) Eccli I, 32.

(4) Ibid. VI, 21.

(5) Dans un sermon sur sainte Claire dont nous ne possédons plus qu'un fragment et que le P. Édouard d'Alençon a publié dans les *Anal. Ord. Min. Cap.* t. XVI p. 311, Eudes de Châteauroux est encore plus formel sur la vie de péché menée par le jeune François. Voici ce fragment :

Qui habitare facit sterilem... Deus scilicet qui omnia prœdicta facit, facit et hoc quod dicitur in hoc versiculo, qui scilicet *suscitavit a terra*, id est, a cupiditate terrenorum, *inopem*, id est beatum Franciscum, qui cupiditate terrenorum oppressus et suffocatus erat, et interratus usque ad os et usque ad oculos, et usque etiam ad aures, ut non loqueretur nisi de terrenis, de terra enim usitabat eloquium suum. Existens de terra, de terra loquebatur (Job III, 31), nihil audire volebat nisi de terrenis ; oculos suos statuerat declinare in terram (Psalm. XVI, 11). Hunc sic suffocatum a terra et obrutum et sepultum Deus suscitavit de cupiditate terrenorum, infundendo ei gratiam vivendi spiritualiter, et ut diligeret et eligeret extremam inopiam. Et sic fecit eum inopem, ut vere posset dicere : *Inops et pauper sum ego* (Psalm. LXXXV, 1.). Hunc eumdem existentem pauperem, quia paucum habebat boni in pera cordis sui, *erexit de stercore*, id est de immunditia peccatorum. *Nutritus enim fuerat in croceis*, id est in cibis delicatis confectis croco, et ideo *amplexus fuerat stercora* (Thren. IV, 5), id est immunditiam luxuriæ qui in vino est et in cibis lautis et delicatis ut in origine et in causa, et ideo Apostolus dicit : *Nolite inebriari vino in quo est luxuria* (Ephes. V. 18), et Hieronymus: Venter mero œstuans cito despumat in libidinem ; Proverb. XXIII : *Ingreditur blande sed in novissimo mordebit ut coluber et sicut regulus venena diffundet* (Prov. XXXIII, 31). Hoc dicit de vino et subjungit : *Oculi tui videbunt extraneas et cor tuum loquetur perversa.* Exemplum de Noe et Loth. Hunc pauperem ab omni bono, id est Franciscum,

Digitized by Google

anima saciata, predictis scilicet, *calcabit favum* (1), id est, opera peni-

erexit de stercore, id est de immunditia luxuriæ in qua lubricaverant pedes ejus et collocavit eum cum principibus, cum principibus populi sui. Id est, fecit ut esset de numero judicantium qui sedebunt super thronos in die judicii, secundum quod dicitur (Job. XIII, 6) : *Iudicium pauperibus tribuit.* Et hoc est quod ipse respondit (Math. XIX) beato Petro quœrenti : *Ecce nos reliquimus omnia et secuti sumus te, quid ergo erit nobis ?* Respondit : *Amen dico vobis, vos qui reliquistis omnia...* Duodecim etiam Patriarchæ principes fuerunt, id est, prima capita tribuum et populorum qui ab eis traxerunt originem œternalem ; sic Benedictus, Augustinus, Antonius, Pachomius principes sunt, id est prima capita religiosorum quorum regulas instituerunt,et per hoc eos spiritualiter genuerunt.Cum istis principibus collocavit Dominus beatum Franciscum, dando ei gratiam et speciale donum instituendi ordinem Fratrum Minorum et ordinem Dominarum. Sed quia Dominus omnia opera nostra bona operatur in nobis, Dominus... (*cœtera desiderantur*).

Comme on le voit Eudes de Châteauroux est ici tributaire de la première tradition relative à la jeunesse de saint François. On sait que Thomas de Célano dans la *Vita prima* décrit en termes particulièrement chargés les vingt-cinq premières années de notre Saint. Julien de Spire qui le résume (Cf. *La légende de saint François d'Assise par J. de Sp.* publiée par le P. Van Ortroy dans les *Analecta Bollandiana*, t. XXI (1902) n'apporte aucune atténuation à cette noire peinture. L'office rimé composé ensuite par le même auteur contenait cette antienne qui fut chantée jusqu'en 1260.

Hic vir in vanitatibus
Nutritus indecenter
Plus suis nutritoribus
Se gessit insolenter.

On estimait alors que « les fautes du Saint, bien loin d'obscurcir sa gloire, ne faisaient que rehausser le triomphe de la grâce divine » (H. Delehaye S. J., *Les légendes hagiographiques*. Bruxelles 1905, p. 78). Mais un jour vint où les F. M. éprouvèrent une certaine honte à entendre toujours rappeler les péchés de jeunesse de leur père. Et qui sait si l'insistance avec laquelle le Cardinal Eudes de Châteauroux les évoque pour en tirer une leçon d'espérance et magnifier l'infinie miséricorde n'a pas contribué pour une certaine part à faire naître ce sentiment ?... Quoi qu'il en soit, le Chapitre Général de 1260 décida de réagir et remplaça les deux derniers vers de l'antienne précitée par ceux-ci :

Divinis charismatibus
Prœventus est clementer.

Plus tard les deux premiers vers furent à leur tour transformés ainsi :

Hic vir de vanitatibus
Dum cogitat frequenter.

(Cf. Hilarin Felder O. M. Cap., *Die liturgischen Reimofficien auf die heiligen Franciscus und Antonius gedichtet und componieret durch Fr. Julian von Speier* († *c. 1250*), Freiburg, Schweiz, 1901. Voir aussi dans l'*Archiv. franc. hist. t. I*, pp. 45 et suiv. l'art. du P. Liv. Oliger O. F. M. : *de ultima mutatione officii S. Francisci*).

Cette nouvelle rédaction ne démentait pas la tradition primitive, car il est très exact que saint François fut prévenu des grâces divines, seulement elle la voilait, la remplaçait et tendait à la faire oublier. Eudes de Châteauroux qui rédigeait une grande partie de ses sermons entre 1254 et 1267 (Cf. Cardinal Pitra, *Analecta novissima*, t. II. *Tusculana* p. XXVIII), n'a pas dû l'ignorer ; mais, pour lui qui n'appartenait pas à l'Ordre, le décret de 1260 n'avait rien d'obligatoire.

1) Prov. XXVII, 7.

Digitized by Google

tentie, dampna, tribulationes et opprobria in quibus si patienter sustineantur a Domino mel spiritualis dulcedinis invenitur. Sed conversus ad Dominum incepit esurire salutem suam et tunc que prius ei videbantur amara facta sunt ei dulcia et conversa in cibum spiritualem. Unde ibidem subjungitur : *Anima vero* [fol. 80[4]] *esuriens etiam amarum pro dulci sumetur* (1).

Legitur Matheo. V° : *Beati qui esuriunt et siciunt justiciam* (2). Licet homo alias sit mansuetum natura et opera pietatis et mansuetudinis naturaliter diligat et refugiat opera crudelitatis et austeritatis, amor tamen justicie facit eum talia esurire, ira etiam per zelum, ut contra se ipsum iratus propter peccata sua puniat se ipsum, ut sicut exhibuit se ipsum etc. (*l*) in operibus penitentie ut flagellis et ceteris asperitatibus que prius nolebat tangere se ipsum ut cibus sacient. Et sicut contra cor hominis est ut permittat sibi abscindi pedem vel manum, tamen hoc aliquando patienter sustinet, et in hoc delectatur quando credit per hoc mortem evadere et videt quod nisi hoc fiat moritur. Unde Constantinopolitanus imperator Emmanuel creditur stulte egisse quando non permisit sibi amputari manum que intoxicata erat dicens quod non decebat romanum imperium una manu regi (3). Sic homo propter salutem suam ea amplectitur et in eis delectatur que prius nolebat tangere. Sic fecit beatus Franciscus. Item pregnantes appetunt que prius nolebant tangere ut acerba vel amara et etiam invescibilia ; sic beatus Franciscus postquam accepit gratiam spiritus sancti et propositum agendi penitentiam, que prius nolebat tangere cibi sibi facta sunt. Fuit enim de numero illorum de quibus dicit. Ysa XXVII° : *a timore tuo Domine concepimus et peperimus spiritum salutis* (4). Vere pregnans fuit a quo tanta proles processit.

Exemplo ergo ejus vanitates et delectationes fugiamus, paupertatem vilitatem, opprobria, et opera penitentie que prius [fol. 81[1]] nolebamus tangere amplectamur et cibemus nos eis, id est, delectemur in eis et eis spiritualiter nutriamur ut possimus ad sanctorum consortia pervenire ipso prestante qui vivit et regnat in secula seculorum. Amen.

SERMON VI.

Beaucoup plus long que le précédent ce sixième sermon s'attache à mettre en relief ce qui fut la passion dominante de saint

(1) Prov. XXVII. 7.

(2) Matth. V, 6.

(3) Ni le premier historien de Manuel Comnène, Nikétas Choniatès (*Corpus Script. hist. byz.*, *Nicetas Choniata*, Bonn 1835, p. 286-9), ni le dernier (F. Chalandon, *Jean II Comnène et Manuel I Comnène*, Paris, Picard 1912, p. 606) ne nous parlent de ce détail.

(4) Is. XXVI, 18.

Digitized by Google

François : le désir d'imiter le Christ, de le suivre pas à pas, de ressentir en lui-même quelque chose de ses douleurs en reproduisant sa vie humble et pauvre.

L'orateur après avoir annoncé trois points : les commencements de la vie religieuse du saint, sa persévérance et sa règle ne développe que le premier. Il énumère les voies par lesquelles on peut aller à Dieu. Il y a les grands chemins, tels que les professions séculières : le mariage, le commerce, l'agriculture, la vie militaire. Il y a aussi les sentiers : la vie sacerdotale et religieuse. Mais, grands chemins et sentiers étroits sont aujourd'hui remplis d'embûches et d'occasions de pécher ; au lieu de conduire à Dieu, il arrive souvent qu'ils en éloignent. Saint François s'est aperçu de ce danger, et résolument il a fui toutes ces voies pour se mettre uniquement à la suite du Sauveur.

L'éloquence d'Eudes de Châteauroux s'épanouit ici en un mouvement d'une réelle beauté. Sous le froid résumé que nous conservent les manuscrits on devine quelle émotion devait l'animer quand il compare saint François marchant derrière le Christ à l'écuyer de Jonathas gravissant derrière son maître les roches abruptes d'où il sort tout meurtri, les mains et les pieds en sang. Ces plaies sont le signe apparent de la blessure intérieure que l'amour a faite au cœur de François. Et rien ne l'arrête dans sa marche : ni les aspérités de la route, ni les fatigues de la montée. Et de même que le chien de chasse qui a dépisté la proie, la poursuit sans relâche et entraîne après lui toute la meute haletante et hurlante, de même saint François entraîne toute une troupe d'âmes ardentes, heureuses malgré leurs blessures, d'avoir avec lui trouvé et suivi le Sauveur.

Les deux derniers points sont traités avec brièveté. Cependant pour caractériser le genre de vie du Saint d'Assise notre orateur a soin de noter qu'il ne voulait avoir d'autre règle que celle que le Seigneur a dictée lui-même dans l'Évangile : Ne possédez ni or, ni argent etc... c'est-à-dire, les conseils relatifs à la pauvreté :

[fol. 81r] SERMO IN FESTO BEATI FRANCISCI.

Job. XXIII. *Vestigia ejus secutus est pes meus, viam ejus custodivi et non declinavi ex ea, a mandatis labiorum ejus non recessi et in sinu meo abscondi verba oris ejus* (1). Hic spiritus sanctus breviter describit vitam beati Francisci et actus, et est

(1) Job XXIII, 11.12.

Digitized by Google

hoc quasi epitaphium ejus. Initium vite ejus innuitur ibi : *vestigia* ; consummatio et perseverantia ibi : *viam ejus* ; et quemmodum vivendi habuit ibi : *a mandatis*...

Quia ergo quesitum esset ab eo : cujus conversationis fuisti et qualis vite ? Respondet : *vestigia ejus* etc.

Videns etenim multos qui se credunt sequi Dominum deviare, cupiens eum sequi et assequi, ut certius eum sequeretur, per vestigia eum secutus est ut eadem via iret passu ad passum quam ille ambulavit, maxime quia videbat impletum illud Ysa. XXXIII° *dissipate sunt vie, cessavit transiens per semitas* (1). Viis istis derelictis et semitis, vestigia Domini secutus est.

Vie iste sunt diversi modi vivendi, quibus observatis secundum Deum posset quis ire ad Deum, ut matrimonia, vivere de proprio patrimonio, milicia, agricultura, quodlibet officium. Sed *vie iste dissipate sunt* per peccata. Matrimonium jam ut in pluribus pro adulterio reputatur quia fides non servatur nec pacta : se diligunt non secundum Deum sed contra ; nec contrahunt propter Deum ut caveant a peccato vel ut prolem habeant ad [fol. 81ª] servicium Dei. Thob. VI° *ostendam tibi qui sunt quibus potest prevalere demonium* (2) scilicet in eos qui coniugia ita suscipiunt ut Deum a se et a sua mente excludant et sue libidini ita vacent sicut *equus et mulus quibus non est intellectus* (3). In hiis potestatem habet demonium cum dicat apostolus Iª ad Cor. VII° : *unusquisque autem habeat suam uxorem propter fornicationem* (4). Item ad Hebr. XII° : *honorabile connubium in omnibus et thorus immaculatus* (5). Peccatur enim contra matrimonium septem modis qui per septem viros cum quibus Sara contraxerat designantur Thob. III° : primo quia talis est persona que contrahere non potest, quia vòtum castitatis emisit, vel quia intravit religionem, vel sacrum ordinem suscepit ; secundo quia contraxit cum tali cum qua contrahere non potest quia est cognata ejus vel affinis, tertio quia juravit alii de contrahendo ; quarto quia contrahit ut habeat velamen peccati sui ; quinto propter luxuriam tantum ; sexto propter cupiditatem tantum : septimo quia contra formam et inhibitionem Ecclesie, unde Thob. VI° : *audivi quia tradita est viris septem et mortui sunt et hoc audivi quia demonium eos occidit* (6). Similiter federa matrimonii non servantur, Sap. XIV° : *nuptiarum inconstantia, inordinatio, mechie et impudiciciæ* (7); jura thori non servantur, Jere. V° *unusquis-*

(1) Is. XXXIII, 8.
(2) Job. VI. 16.
(3) Ps. XXXI, 9.
(4) I Cor. VII, 2.
(5) Hebr. XIII, 4.
(6) Thob. VI, 14.
(7) Sap. XIV, 26.

Digitized by Google

que ad uxorem proximi sui hinniebat (1). Similiter via negociationis omnino dissipata est per mendacium, perjurium et fraudem, Eze. XXVII° : *grecia et tubal et mosop institores tui* (2). Grecia interpretatur : est et non, hoc est mendacium; tubal: ductus ad luctum, dissimulatio ; *malum est, malum est* [fol. 81[3]] *dicit omnis emptor*, Prov. XXI° (3), emptor vel conversus ad universa hoc est fraus que radicatur in hoc quod considerat universa que possunt accidere ; Mosoth, captura, barath sive calliditas decipiendi, Apo. XII : *datum est ne quis possit emere et vendère nisi habeat caracterem in peccatum* (4). Hec sunt venditiones et consuetudines quas vult habere diabolus de mercimoniis nostris unde dicit Psalmista *quoniam non cognovi negociationem introibo etc.* (5), quia si cognovissem et excrevissem in regnum tuum non introirem in proprio patrimonio. Magna est sollicitudo et cura, alioquin homo totum amitteret. Impedimenta que occurrunt: tedia,placita quia conatur ei quis auferre illud aut quia non reddit quod debet. Milicia jam pro rapina reputatur et infidelitate, Eze. XVII° : *qui dissolvit pactum numquid effugiet* (6) ? quasi non. Et post in eodem : *vivo ego quoniam juramentum quod sprevit et fedus quod prevaricatus est ponam in caput ejus* (7), sed dices : tenetur michi sicut et ego ei et ipse non servat fidem michi nec ego ei fidem observabo, inde si recte dicas: Ecce vir et uxor sibi ad paria tenentur, estne excusabilis mulier si adulteretur quia vir ejus adulteratur ? certe non similiter, nec hic. Ad R. XIIII°: *si autem male feceris time. Non sine causa gladium portat, Dei enim minister est, vindex in iram ei qui malum agit* (8).Sed hodie milites sunt defensores et patroni malorum et qui Ecclesiam deberent defendere eam opprimunt et impugnant et potest dici et milites quidam hoc [fol. 81[4]] fecerunt et faciunt, quatuor et adhuc sunt, quia quatuor persone sunt de propria familia Domini que pre aliis a militibus opprimuntur : vidue, orphani, clerici,religiosi. *Pupillo et orphano tu eris adjutor* (9). Isa. I° : *subvenite oppresso* (10), *et in pios nolite tangere christos meos* (11), id est clericos et religiosos. Zach. I° *qui tangit vos* etc. (12) Hodie condividunt vestem Christi in patrimonium in quatuor partes,jura ecclesiarum auferendo aut mutilando et diminuendo aut que reddenda sunt non reddendo aut

(1) Jer. V. 8.
(2) Ez. XXVII, 13.
(3) Prov. XX, 14.
(4) Apoc. XIII, 17.
(5) Ps. LXX, 15.
(6) Ez. XVII, 15.
(7) Ibid. 19.
(8) Rom. XIII, 4.
(9) Ps. IX, 14.
(10) Is. I, 17.
(11) Ps. CIV, 15.
(12) Zac. II, 8.

Digitized by Google

bona ecclesiarum diripiendo. Via agriculture dissipatur per invidiam, rixam et odium. Caym odit fratrem suum, Ia Jo. IIIo *qui odit fratrem suum homicida est* (1). Labori suo finem debitum non imponunt sicut nec equus, sed expectant tantum modo vesperam : *Nolite fieri sicut equus* etc. ; et nisi timerent se interficerent (2).

Semite etiam derelicte sunt per peccatum, scilicet : clericatura, religio, quia nec isti, nec illi tenent ordinem suum : *filii alieni inveterati sunt et claudicaverunt a semitis suis* (3), hoc est per nimiam habundanciam diviciarum et lascivia, sicut equus pinguis et lascivus non vult tenere semitam, sed saltat huc et illuc ; *incrassatus est dilectus* (4), nullo freno potest duci, nullis preceptis potest ligari.

Hoc considerans beatus Franciscus omnes istas vias dereliquit et velut bonus canis vestigia Domini consideravit ut eum sine errore et fallatia sequi posset passu ad passum, unde dicit : *vestigia ejus*. Hoc signatum fuit Io Reg. XIIIIo, *dixit autem Jonathas ad adolescentem armigerum suum*, etc. (5). Jonathas, dictum donatio, filius datus est pro nobis. Jo. IIIo : *sic Deus* [fol. 82r] *dilexit* etc. (6). Iste voluit conficere demones et ideo crucem ascendit ; unde locus quem ascendit Jonathas erat inter duos scopulos quorum uni nomen Boses, alteri Sene (7) ; per que duo designantur angustia passionis et fructus ; Sene angustia, Boses in ipso floruit ; ita quod odorem istorum florum senserunt qui erant in limbo ; fructus : nostra redemptio. Iste *dixit ad adolescentem armigerum suum, ut sequeretur eum*, id est Francisco, qui respondit : *fac omnia que placent animo tuo, perge quo cupis et ero tecum ubicumque volueris* (8). *Ascendit autem Jonathas repens pedibus et manibus et armiger post eum* (9) quia scopuli prerupti erant et acuti *in modum dentium* (10) ut ibi dicitur ; ideo non mirum si excoriavit pedes suos et manus, unde iste armiger pedes et manus habuit plagatas in signum quod secutus erat Dominum suum pedibus et manibus, ideo vestigia cicatricum in pedibus et manibus ejus apparuerunt. Sed querit Zach. XIIIo *quid sunt plage iste in manibus tuis in medio manuum tuarum? Et dicet : hiis plagatus sum in domo eorum qui diligebant me* (11) et sicut dicit filius [Dei] per Ysa. *in manibus meis descripsi amorem tuum ubi*

(1) I Joan. III, 15.
(2) Ps. XXXI, 9.
(3) Ps. XVII, 46.
(4) Deut. XXXII, 15.
(5) I Reg. XIV, 6.
(6) Joan. III, 16.
(7) I Reg. XIV, 4.
(8) Ibid. 7.
(9) Ibid. 13.
(10) Ibid. 4.
(11) Zac. XIII, 6.

Digitized by Google

nos habemus muros tuos (1). Sic voluit Dominus per hec signa ostendere quasi per quandam scripturam quantum beatus Franciscus diligebat eum ut exteriora vulnera vulnus internum caritatis demonstrarent (2).

Dominus quinque plagas pro nobis sustinuit et amor ejus debet corda nostra quinque rationibus vulnerare. Prima quia fecit nos, unde improperat anime peccatrici, Deutero. XXXII° : *Deum qui te genuit dereliquisti* (3) ; secunda quia bona multa fecit nobis et nutrivit nos, Eze.XVI° [fol. 82a] : *expandi amictum meum super te* et infra *vestivi te discoloribus* et infra *similam et mel et oleum comedisti* (4) ; tercia quia Deus diu expectavit nos ad penitentiam, ad Ro.II° : *Ignoras quod paciencia Dei ad penitentiam te adducit* (5) ; quarta quia passus est pro nobis ; quinta quia promittit nobis dare vitam eternam et paratus est eam nobis dare. Hec deberent vulnerare corda nostra ; due prime in manibus ne aliquid contra ipsum faciamus ; tercia et quinta in pedibus ne ab eo recedamus ; quarta in corde ne aliquid contra ipsum velimus. Sed quid est quod vulnus lateris Domino mortuo est inflictum, nisi ad innuendum quod jam non est qui hoc vulnus sentiat ; unde conqueritur per Psalmistam : *oblivioni datus sum tanquam mortuus a corde* (6) et Ecclesiast. IX° : *nullus deinceps recordatus est hominis illius pauperis* (7), et Ysa. : *oblita es salvatoris Dei tui et fortis adjutoris non est recordata* (8).

Hec vulnera sensit beatus Franciscus ut nichil contra Deum faceret nec ab eo recederet adversitate vel prosperitate, nec etiam contra eum aliquid vellet. Iste nominatur tantum modo armiger ad innuendum quod Franciscus erat nomen suum quia Franci assueti sunt ad ferendum arma. Iste secutus est vestigia Domini juxta illud, Ia Petri II° : *Christus passus est* etc. (9), Ecclesiastico XXIII° : *magna gloria sequi Dominum* (10) et dicitur in Psalmo : *Deus in mari via tua* (11). Vere via per quam beatus Franciscus ambulavit ad Dominum mare fuit quia per angustiam, per paupertatem, vilitatem, per vigilias ad Dominum ambulavit. Et sicut accidit quod quando canis invenit feram [fol, 82 3] eam insequitur et, exemplo ejus, alii cum magno latratu, sic iste secutus est Dominum velut predam suam, et exemplo ejus quam plures hanc

(1) Is. XLIX, 16.

(2) *Infigitur ex tunc sanctæ animæ crucifixi compassio, et ut pie putari potest, cordi ejus, licet nondum carni, venerandæ stigmata passionis altius imprimuntur..... Patuit paulo post amor cordis per vulnera corporis.* (II C° 10-11.)

(3) Deut. XXXII, 18.

(4) Ezec. XVI. 8.

(5) Rom. II, 4.

(6) Ps. XXX, 13.

(7) Eccle. IX, 15.

(8) Is. XVII, 10.

(9) I Pet. II, 21.

(10) Eccli. XXIII, 38.

(11) Ps. LXXVI, 20.

Digitized by Google

eandem predam insecuntur per spinas et tribulationes et latratu magno, et veniunt lacerati et gaudent quia ductor eorum jam tenet predam et dicunt beato Francisco illud Num. X° : *noli inquit nos relinquere, tu enim nosti in quibus locis per desertum castra ponere valeamus, et eris ductor noster* (1).

Sequitur : *viam ejus custodivi et non declinavi ex ea.* In hoc perseverantia et consummatio cursus sui.

Quidam avertunt se a recta via propter difficultatem itineris quia nimis ardua aut lapidosa, aut lutosa, aut arcta, aut propter pericula latronum, vel hostium. Iste vero non divertit nec propter asperitatem vel profunditatem seu altitudinem vel etiam alia impedimenta, quia semper sentiebat odorem Christi quem sequebatur non considerabat nisi quod per hec Christus transierat. Multi ab hac via declinant et ab ea resiliunt licet credant quod directa est et quod ducit ad bonum. Et deberent considerare quod si ita bene per aliam viam itur ad Deum, stulti fuerunt qui per hanc ambulaverunt, ergo Christus et apostoli. Sunt qui ingressi retrocedunt propter asperitatem vie sicut aliqui ingressi mare statim clamant ut educantur et non considerant quod magis gravantur in principio quam postea,sicut filii Israël ingressi desertum in principio magnam penuriam victualium passi sunt et nunquam postea tantum. Alii vadunt sed tamen declinant quia volunt sequi directiones suas,Christus autem clamat: hec est via,ambulate in ea, ne declinetis [fol. 82 4] ad dexteram, rigorem evangelii emolliendo, nec ad sinistram, nimis artando (2). Ysa. XXXV°: *hec erit nobis directa via* (3), ita ut stulti non errent per eam. Hanc viam ingressus est beatus Franciscus, in ea perseveravit, ab ea non declinavit.

Sequitur *a mandatis labiorum ejus non recessi,* id est evangelii. Aliam regulam habere noluit nisi eam quam Dominus ore proprio docuit et dictavit Matth. X° (4): *Nolite possidere aurum nec argentum nec peccuniam in zonis vestris, non peram in via, neque duas tunicas* id est duo paria vestium, *neque calciamenta nec virgam ; in quamcumque autem civitatem aut castellum intraveritis interrogate quis in ea dignus sit et ibi manete donec exeatis.*

Sequitur : *et in sinu meo abscondi verba oris ejus.* Alii in membranis scribunt verba Domini. Iste autem in corde juxta preceptum

(1) Num. X. 31.

(2) N'y aurait-il pas là une allusion aux diverses tendances qui déjà divisaient les Frères Mineurs ? Comme saint Bonaventure qui gouvernait l'Ordre à ce moment, comme plus tard le Dante (*Divina Comedia*, Il paradiso Cant. XII, versi 121-7). Eudes de Châteauroux conseille à ses auditeurs de se tenir à égale distance du relâchement qui amollit la rigueur de l'Évangile, et d'une austérité outrée qui l'aggrave à l'excès.

(3) Is. XXXV, 8.

(4) Math. X, 9 ; Cf. I C° 22 et Leg^a Maj. III, 1.

Digitized by Google

Domini, Deuter. VI : *audi Israel precepta vite et ea in corde tuo quasi in libro scribe* (1). Poterat enim dicere cum Psalmista : *In corde meo abscondi eloquia tua ut non peccem tibi* (2).

Fratres si volumus habere partem in preda quam assecutus est beatus Franciscus, sequamur *vestigia Domini* per modulo nostro, viam ejus custodiamus et non declinemus ex ea ut sic ad eum pertingere valeamus, ipso prestante, qui vivit in secula seculorum. Amen.

SERMON VII.

Le septième sermon est peut-être celui qui présente le plus d'intérêt à cause des traits de mœurs cléricales qui s'y reflètent et des nombreux faits de la vie de saint François qu'il contient. L'hésitation du Saint au moment de choisir entre la vie active et contemplative (I C° 35), sa candide humilité quand après avoir bien préparé un sermon il avouait ne plus se souvenir de rien (I C° 72), sa prédication devant le roi des Sarrasins (I C° 56), la vision du palais rempli d'armes (I C° 5), l'institution des trois Ordres qui avait été symbolisée et annoncée par la réparation de trois églises (*Légende de saint François d'Assise par Julien de Spire, loc. cit.* § § 14 et 23) nous sont ici racontées par Eudes de Châteauroux.

Prenant pour texte : *Simile est regnum cœlorum homini negociatori quœrenti bonas margaritas, etc...* le Cardinal annonce un commentaire de chacun des mots principaux. En réalité l'abondant orateur n'a le temps de traiter que les deux premiers.

Le négociant dont parle l'Évangile, dit-il, c'est le Christ. C'est aussi saint François. D'abord marchand de drap, le Seigneur l'a enlevé à cette profession qu'il est presque impossible d'exercer sans péché, pour le consacrer à un négoce spirituel. François a acheté du Christ la pauvreté, la vileté, l'humilité, la patience et il a mis toute son activité, tout son zèle à les vendre à tous les fidèles et même aux infidèles. Pour celà il institue trois Ordres nouveaux. Il ceint de sa corde les nobles et les lettrés, et il en fait de nouveaux chevaliers du Christ. Qui pourrait dire le nombre de ceux qu'il a, grâce à cette corde, retirés du cloaque des vices et des péchés ?...

Vient ensuite le commentaire du mot *margarita*. Eudes de Châteauroux développe ici les propriétés physiques et thérapeu-

(1) Deut. VI, 4.
(2) Ps. CXVIII, 11.

Digitized by Google

tiques que la science de son temps attribuait à la perle (1). Cette partie du sermon nous offre, à côté d'applications plus ou moins faciles, un nouveau témoignage sur l'évolution qui s'est opérée au sein de l'Ordre franciscain et sur son extraordinaire diffusion. — De tous les genres de vie, son fondateur a choisi le plus humble, le plus petit, comme la perle qui est la plus petite parmi les pierres précieuses, et voici qu'il est devenu le plus grand de tous, le plus nombreux, le plus fécond. Cette règle est la plus austère, et, par un phénomène surprenant, la pénurie dans le vêtement et dans la nourriture, qui d'ordinaire éloignent de la religion, y attirent ici ; la pauvreté extrême qui ne souffre aucune possession ni en particulier, ni en commun, loin d'affaiblir le courage, le fortifie et chasse toute crainte. Enfin de même que la perle devient plus claire quand elle est restée trois heures dans l'estomac d'une colombe !!! de même l'Ordre des Mineurs, fondé d'abord avec des gens simples, s'est amélioré, s'est accru et glorifié par ceux qui y sont entrés depuis et se sont incorporés sa Règle. L'illustre Cardinal n'est donc pas de ceux qui trouvent malheureuses et regrettables les transformations survenues dans l'Ordre depuis saint François.

A propos des mots : *abiit et vendidit... et comparavit eam*, Eudes de Châteauroux rappelle avec quelle générosité François se sépara de ses amis et de ses biens et trouva la paix et la tranquillité. Il termine en exhortant ses auditeurs à imiter le bienheureux négociant dont il vient de parler afin d'avoir part, eux aussi, à ses bénéfices :

[fol. 82 4] SERMO DE SANCTO FRANCISCO.

Matth. XIII°. *Simile est regnum celorum homini negociatori querenti bonas margaritas, et inventa una preciosa margarita abiit et vendidit omnia que habuit et comparavit eam* (2).

In his verbis hec consideranda occurrunt: primo, quis sit iste homo negociator ; secundo, que sit preciosa margarita; tertio, quid est quod dicit *abiit* ; quarto, quomodo *vendidit* [fol. 83 1] *omnia ;* quinto quomodo *comparavit* eam.

Per hominem istum anthonomastice Christus qui novus homo venit in mundum et novum genus negociationis exercuit, de quo : *O ad-*

(1) Cf. le *Liber de proprietatibus rerum* par le F. M. Barthélemy d'Angleterre. Sur cet encyclopédiste du XIII° siècle voir l'article de M. H. Matrod dans les *Études Franciscaines*, t. XXVIII (1912), pp. 468-83.

(2) Matth. XIII. 45.

Digitized by Google

mirabile commercium ! accepit enim nostram humanitatem et largitus est nobis suam deitatem (1). Negociator enim dat et accipit. Sed aliud dat et aliud accipit. Sic filius Dei aliud dedit et aliud accepit. Accepit enim nostram paupertatem et dedit nobis suas divitias : II[a] ad Cor. VIII[o], *scitis enim gratiam Domini nostri Jhesu Christi quoniam propter vos egenus factus est cum dives esset ut illius inopia vos divites essetis* (2). Vere hec fuit gratia super gratiam. Quis enim hoc meruit vel mereri potuit ut filius Dei divicias suas daret et paupertatem nostram acciperet. Accepit nostram infirmitatem et dedit nobis suam immortalitatem ; unde Psalmista, in persona totius humani generis : *Conscidisti saccum meum et circumdedisti me leticia* (3). Conscidit enim saccum nostrum partem ejus assumendo. Primus homo indutus fuit sacco, id est indumento vilissimo composito ex duobus : ex vetustate pene et culpe. Sed filius Dei tantum vetustatem pene accepit, hoc est partem sacci, quando *sol factus est quasi saccus cilicinus* (4) ut dicitur Apo. VI[o], quando sicut rex Ninive, id est mundi, qui grece cosmos, ab ornatu et pulchritudine dicitur, et ideo recte per Ninive que speciosa interpretatur, significatur, exilivit de solio paterne glorie et induit se sacco nostre mortalitatis ut circundaret nos leticia et gloria sue immortalitatis. Accepit langores nostros et dedit nobis sanitatem, Ysa. LIII[o] : *vere langores nostros ipse portavit et sanavit* [fol. 83 [2]] *omnes infirmitates nostras* (5). Accepit defectus nostros ut omnimodam sufficientiam nobis tribueret. Unde Ysa. XLIX[o] : *non esurient neque sicient amplius et non percutiet eos estus et sol quia miserator eorum reget eos* (6) id est Christus filius Dei qui non tantum fuit miserator, nostras miserias sublevando, sed etiam nostras miserias et defectus assumendo ut non esuriremus nec sitiremus, id est ut nullum defectum pateremur, sed omnimodam sufficientiam haberemus. Hoc genere negociationis fuit negociator Christus Dominus, unde de eo anthonomastice potest intelligi quod dicitur : *simile est regnum celorum homini negociatori querenti bonas margaritas* (7).

Margarita intus et extra alba est et mundiciam exteriorem et interiorem designat, id est carnis et spiritus, unde Ysa. I : *Si fuerint peccata vestra ut coccinum, quasi nix dealbabuntur, et si fuerint rubra velut vermiculus, velut lana alba erunt* (8). Per albedinem nivis, mun-

(1) Première antienne des Laudes du petit office de la Sainte Vierge *post nativitatem.*

(2) II Cor. VIII, 9.

(3) Ps. XXIX, 12.

(4) Apoc. VI, 12.

(5) Is. LIII, 4.

(6) Is. XLIX, 10.

(7) Matth. XIII, 45.

(8) Is. I, 18.

Digitized by Google

diciam interiorem designat, que subito ad calorem ignis peccati resolvitur ; per candorem lane que exterius vestitur mundiciam exteriorem. Has margaritas preciosas immo super omne precium in genere humano quesivit. Sed inventa una preciosa margarita, quia in una sola persona ad plenum hanc duplicem mundiciam adinvenit, id est in beata Virgine ; unde de ipsa dicit sponsus in Canticis I° *sicut lilium inter spinas* etc. (1) et Cant. IIII° *tota pulchra es amica mea tota pulchra es, veni de Libano sponsa mea, veni de Libano*, hoc est de duplici candore ; Ecclesiastico [fol. 83 3] XXIIII° : *Ego quasi libanus non incisus vaporavi habitationem meam* (2),quia ejus candor interior et exterior nullam incisionem sustinuit seu corruptionem vel lesionem. Inventa hac preciosa margarita abiit,in mundum veniendo,et vendidit omnia que habuit, se et omnia sua nobis dando, et nostra accipiendo, ut dictum est, et emit illam sibi pro nobis. Hanc enim duplicem mundiciam nobis suo precioso sanguine comparavit ; *lavit enim nos sanguine suo* (3) ut *super nivem dealbaremur* (4).

Et si ergo per hominem negociatorem possit anthonomastice intelligi Christus, tamen per hominem istum negociatorem possimus intelligere beatum Franciscum (5). Ipse enim negociator fuit et mercator, pannorum. Sed sicut Dominus quando vocavit Apostolos, ei officium suum non abstulit sed mutavit dicens : *faciam vos fieri piscatores hominum* (6) qui ante fuerant piscium piscatores, sic Dominus vocando ad se beatum Franciscum fecit eum venditorem pannorum spiritualium qui ante fuerat venditor pannorum corporalium et mercator. Unde recte hic homo negociator appellatur. Dominus officium quod non sine periculo aut vix agatur ei in salutis sue et aliorum officium commutavit. Ysa. XVIII° : *in multitudine negociationis tue repleta sunt interiora tua iniquitate* (7). Prov. XXVII° : *sicut in medio compaginis lapidum palus figitur sic inter medium venditionis et emptionis angustiabitur peccatis* (8), sicut enim quando aliquis figitur in medio compaginis concurrunt partes uniri altrinsecus, sic ex utraque parte emptoris scilicet et venditoris peccata concurrunt [fol. 83⁴], alter enim alterum intendit decipere et circumvenire, Esechiel XXVII°: *grecia et tubal et mosoch institores tui* (9), id est mercatores qui instant unus ad vendendum et alter

(1) Cant. II, 2. 7. 8.
(2) Eccli. XXIV, 21.
(3) Apoc. I, 5.
(4) Ps. L, 9.
(5) *Franciscus evangelicus negociator querit bonas margaritas.* Légende de Julien de Spire éditée par le P. Van Ortroy dans les *Analecta Bollandiana* t. XXI, (1912), p. 163. Et avant Julien de Spire, Thomas de Celano : ICo 6.
(6) Matth. IV, 19.
(7) Ez. XXVIII, 16.
(8) Eccli. XXVII, 2.
(9) Ez. XXVII, 13.

Digitized by Google

ad emendum. Grecia interpretatur *est et non*, ecce mendacium, IIa ad Cor. Io: *non fuit in illo est et non, sed est*, id est veritas, *fuit in illo* (1). Tubal interpretatur *ductus ad luctum*, ecce simulacio ; simulat enim dolere et quasi lugere quia pro tanto dat et ille quia dat tantum. Mosoc interpretatur *captura* ; capiunt enim homines cautelis suis, Jer. Vo : *facti sunt in populo meo impii insidiantes quasi aucupes laqueos ponentes et pedicus ad capiendos viros* (2) ; quia ergo hoc officium aut vix aut nunquam sine peccato exercetur ideo Dominus beatum Franciscum ab hoc officio evocavit et illud in officium salutiferum commutavit. Sic quilibet debet considerare officium quod exercet, si illud tale sit quod sine periculo anime non valeat exerceri aut vix, et tunc illud deserat juxta exemplum beati Francisci, ad illud amplius non reversurus, ut beatus Matheus ; considerare etiam debet quis si officium quod exercet vel status in quo est, licet tale sit quod sine peccato exerceatur, tamen minus sit salutiferum sibi et aliis, et tunc transferat se ad statum vel officium in quo melius et expeditius posset saluti proprie et aliorum deservire, exemplo apostolorum qui ab officio piscationis quod sine peccato exercere poterant ad predicationis officium transierunt, quod sibi et aliis erat amplius profuturum. Unde beatus vir arbori transplantate comparatur in Psalmo : *Et erit tanquam lignum* etc. (3). Ebraica veritas habet : *Erit* [fol. 84[1]] *tanquam lignum quod transplantatur* etc. (4). Sic quilibet debet satagere ut si in bono statu sit vel bonum officium habeat in meliori et fructuosiori transplantetur ut fructum afferat ampliorem.

Beatus Franciscus, ut dictum est, de negociatore terreno factus est negociator celestis, unde in eo adimpletum est quod predixerat Ysa. de Tyro XXIIIo : *Erunt negociationes et mercedes ejus sanctificate a Domino, non condentur, neque reponentur quia hiis qui habitaverunt coram Domino erit negociatio ejus ut manducent in saturitatem et vestiantur usque ad vetustatem* (5). Vere beati Francisci negociationes et mercedes sunt sanctificate a Domino et dicit quod non condentur. Beatus enim Franciscus merces suas non abscondit ut deciperet homines, sed posuit eas in propatulo et manifesto. Sed quas merces vendidit hominibus eas quas primus negociator de quo locuti sumus emerat quia iste servus ejus erat. Christus emerat in paupertatem, vilitatem, humilitatem, patientiam. Has beatus Franciscus non posuit in abscondito, sed super candelabrum ut ab omnibus viderentur, et visa concupiscerentur, et concupita emerentur ; poterat enim dicere cum Apostolo : *mortificationem Domini Jhesu in corpore nostro cir-*

(1) II Cor. I, 18-19.
(2) Jer. V, 26.
(3) Ps. I, 3.
(4) Cf. la *prima versio* du Psautier par St Jérôme, Migne *Patr. Lat.* t. 28, col. 1128
(5) Is. XXIII, 18.

Digitized by Google

cumferentes (1) ; circuntulit enim paupertatem, vilitatem. Unde cum in deliberatione esset utrum solitariam vitam eligeret, zelo salutis proximorum accensus, elegit inter homines degere ut eos ad vitam consimilem et ad agendum saltem penitentiam provocaret, et ideo prophetice dictum est de mercedibus ejus quod non condentur, id est non abscondentur, et dicit [fol. 84²] etiam quod non reponentur. Solent enim reponi ut carius vendantur ut expectetur caristia, unde Dominus tales reprehendit per Amos VIIIo : *quando transibit mensis et venumdabimus merces ? et sabbatum et aperiemus frumentum* (2) ? Unde talibus ad litteram imprecatur Salomon in Prov. XIo : *qui abscondit frumenta maledicetur in populis ; benedictio autem super capita vendentium* (4). Beatus Franciscus non abscondit merces suas, sed quamcicius potuit eas venditioni exposuit et homines ad emendum invitavit et omnem occasionem vendendi quesivit. Institit enim *oportune importune* (4) ut homines emerent paupertatem, vilitatem, humilitatem, patientiam. In quo condempnantur quam plures qui respuunt negociari quamvis sit eis a Domino commissum et injunctum.

Quando enim alicui beneficium ecclesiasticum confertur, maxime habens curam animarum, quid eis aliud a Domino dicitur nisi illud ? *negociamini dum venio* (5). Sed quidam laborem formidantes hoc negligunt adimplere ; alii ad majora aspirantes, expectantes quousque merces suas possint carius vendere, beneficium habens curam animarum nolunt recipere. Primis dicitur : *Quid hic statis tota die occiosi* (6) ? nec possunt dicere: *quia nemo nos conduxit*, immo conduxit eos Ecclesia magnis redditibus et proventibus, et tamen adhuc renuunt operari, unde talibus potest dicere Ecclesia quod legimus olim dixisse Lyam Jacob : *Ad me intrabis quia mercede conduxi te pro mandragoris filii mei* (7), sic potest dicere Ecclesia quam pluribus. Mandragore sunt poma [fol. 84³] pulchra et odorifera, sapore insipida; hec sunt redditus et dignitates qui antequam habeantur, odorem et quamdam famam et opinionem emittunt, sed habita insipida reperiuntur, unde beatus Augustinus super locum illum dicit : « Cur ergo eas mulier tanto tempore concupierit ? nescio nisi forte propter pomi raritatem et odoris iocunditatem » (8). Sic est de dignitatibus et prebendis ; deberent ergo, ex quo conducti sunt, intrare ad ecclesias suas et eas verbo Dei impinguare, sed ipsi stant occiosi quamvis sint

(1) II.Cor.IV,10.
(2) Am. VIII, 5.
(3) Prov. XI, 26.
(4) II Tim. IV, 2
(5) Luc, XIX, 13.
(6) Mat. XX, 6.
(7) Genes. XXX, 16.
(8) Contra Faustum Manichœum, lib. XXII. Migne, *Patr. Lat.* t. 42, col. 437.

Digitized by Google

conducti. Alii autem sunt qui expectant ut carius vendant, ad minus secundum opinionem suam, nolentes recipere parrochias vel parvas prebendas, expectantes aliquam magnam prebendam vel etiam dignitatem et dicunt illud Gen. XXXIX° : *esto vidua in domo patris tui donec crescat Sela* (1). Sela *umbraculum* aut *divisio ejus* interpretatur ; ad hoc enim expectant ut crescat eorum umbraculum ut non tantum sub umbra eorum sint homines unius parrochie immo unius archidiaconatus vel episcopatus sub typo enim umbre dominium Nabugodonosor est ostensum, Dan. IIII° : *videbam et ecce arbor in medio terre et infra subter eam habitabant animalia et bestie, et in ramis ejus volucres celi conversabantur* (2), hoc est, sub ditione ejus erant nobiles et ignobiles, boni et mali. Tren. IV° : *Cui diximus in umbra tua vivemus in gentibus* id est protectione et dominio (3), sed talibus accidit quod ibidem legitur : *ecce Sanctus et jugum descendit de celo et ait : succidite arborem et precidite ramos ejus subito enim tolluntur de medio et eiciuntur ab hominibus et cum feris et bestiis est habitatio eorum* (4), id est cum demonibus et dampnatis.

Beatus Franciscus non expectavit [fol. 84⁴] ut cresceret nec fuit in via occiosus ; sed talenta Domini curavit multiplicare ut ea posset reddere Domino cum usura. Legimus de eo quod quandoque studebat qualiter verbum Domini proponeret, veniens ad populum totum obliviscebatur, et hoc etiam bene fatebatur et tunc ampliori facundia et profundiori replebatur (5). Fuit ergo negociator fervens et promptus, et sicut negociatores merces suas deferunt ad diversas mundi partes, sic iste ad diversas mundi regiones transfretavit ut merces suas vendere posset, etiam cuidam regi Sarracenorum nisi fuisset preventus corporis incommodo (6).

Quas autem merces vendere deberet, ei per visionem celitus est ostensum, quia cum deliberaret et jam proposuisset ire in Apuliam, antequam esset conversus ad Dominum dum adhuc esset mercator, ostensa est et domus sua militaribus apparatibus plena que consueverat venalium pannorum esse cumulis occupata (7), ut per hoc intelligeret quod ipse qui quondam vendiderat pannos, amodo venditurus erat arma spiritualia et militaria de quibus dicit apostolus II ad Cor. X° : *Arma milicie nostre non sunt carnalia sed spiritualia, scilicet scuta patientie, gladios spiritus, qui sunt verba Dei* (8), ut humilitatis loricam que totum teget et protegit et galeam paupertatis que caput

(1) Gen. XXXVIII, 11.
(2) Dan. IV, 7.
(3) Thren. IV, 20.
(4) Dan, IV, 11.
(5) I C° 72.
(6) I C° 56 ; *Tract. de Miraculis* 34 ; *Leg. Major*, IX, 6.
(7) I C° 5 ; *Leg. Maj.* I, 3.
(8) II Cor. X, 4.

Digitized by Google

id est mentem protegit et obvolvit,ne spinis diviciarum id est sollicitudinibus laceretur. Mercator etiam factus pannorum spiritualium; pannis sive vestibus conversatio designatur, sive modus vivendi qui si bonus est, ad gloriam, si autem vilis, ad ignominiam. Unde ad innuendum quod conversatio prelatorum et clericorum debet esse gloriosior conversacionibus aliorum [fol. 85 r] preceptum fuit ut summus sacerdos vestibus gloriosissimis vestiretur ; unde de vestimentis Aaron dicitur Ecclesiastico XLV° : *sic pulchra ante ipsum non fuerunt talia usque ad orientem* (1).

Pannos ergo spirituales vendidit id est modos vivendi tradidit quibus homines spiritualiter induerentur et in conspectu Domini ornarentur. Unde de ipso vere dicitur illud Prov. ultimo : *Sindonem fecit et vendidit et cingulum tradidit Cananeo* (2). Per syndonem, vite mundicia et mansuetudo designantur ; syndon pannus albus et mollis candore suo vite mundiciam designat et mollicie mansuetudinem demonstrat. Sed quia quidem ea vendunt que non faciunt, ideo de isto dicitur *quod syndonem fecit et vendidit,* memor illius de quo dicitur : *Cepit Jhesus facere et docere* (3) et quia novam formam vivendi tradebat ideo in signum hujus, novum habitum et invisum sibi et fratribus adinvenit et *cingulum tradidit Chananeo* qui interpretatur commotus,quia eis quorum Deus corda commoverat tradidit pro zona funiculum ut per ministerium ejus adimpleretur quod Job predixerat fieri per Dominum in futuro, XII° : *Balteum regum dissolvit et precingit fune renes eorum* (4). Iste dissolvit balteos multorum nobilium et litteratorum et precinxit fune renes eorum ut esset eis *pro zona funiculus* Ysa. V° (5), et fecit novos milites Christi, sicut novus miles efficitur dum accingitur gladio. Per funiculum stringentem vestem corpori timor Domini figuratur sine quo defluit omnis bona conversatio, et quot sunt cause timendi Dominum tot sunt fila quibus contexitur iste funiculus. Dicit autem Augustinus quod *timor est fuga animi* (6) ne perdat quod diligit. [fol. 85 v] Quatuor autem sunt diligenda ex caritate ut idem dicit : « quod supra, quod nos, quod juxta, quod infra» (7). Idem est autem modus diligendi quod nos sumus et quod juxta nos, Domino attestante, qui dicit Levitico XIX° : *Diliges proximum tuum sicut te ipsum* (8) ; sed alius est modus diligendi quod supra et quod infra ; et ita tres sunt modi diligendi, sic sunt tres fuge, id est timores; primus est timor quo time-

(1) Eccli. XLV, 15.
(2) Prov. XXXI, 24.
(3) Act. I, 1.
(4) Job XII, 18.
(5) Is. III, 24.
(6) S. Augustinus, *In Joannis Evangelium*. Migne *Patr. Lat.* t. 34-35, col. 1732.
(7) S. Aug. *De doctrina Christiana.* Lib. I,c. 23. *Patr. Lat.* t. 34-35. col. 27.
(8) Lev. XIX, 18.

Digitized by Google

mus amittere quod infra nos, secundus amittere quod sumus, tercius amittere quod infra nos per penam; quod nos sumus per separationem ab eo qui vere est quod est, quasi redigi in nichilum facti socii ejus qui non est ; timemus autem amittere quod supra nos per offensam. Sic ergo timor iste quo ligamur triplex est ; unde Ecclesiastes IIII° *funiculus triplex difficile rumpitur* (1). Hunc funiculum tradidit beatus Franciscus Cananeo, unde potuit dicere illud Psalmi : *Venite filii audite me, timorem Domini docebo vos* (2). O quot traxit et extraxit mediante isto funiculo de *lacu miserie et de luto fecis* (3), immo de cloacca peccatorum sicut legimus Jeremiam extractum funibus *de lacu*. Fuit ergo beatus Franciscus mercator pannorum spiritualium, et etiam factor, quibus anime fideles vestiebantur et ornabantur. Unde in morte ipsius potuit fieri planctus consimilis planctui quod David fecit Saul dicens II° Reg. I°: *Filie Israel flete super Saul qui vestiebat vos coccinno in deliciis, qui prebebat ornamenta aurea cultui vestro* (4) ; sic potuit dici animabus fidelibus ut super beatum Franciscum plangerent qui eas vestiebat *coccino* id est eas ad amorem Dei inflammabat et *in deliciis* ad differentiam [fol. 85 3] temporis amoris qui replet anxietate et angustia, et eis tribuerat multiplicia et varia ornamenta virtutum. *Omnes domesticos suos vestivit duplicibus* (5) : Interius virtute, exterius honestate, et sicut mercatores diversa genera pannorum solent vendere sic iste non unum solum modum bene vivendi docuit immo tres. Quid est enim religio nisi unus modus vivendi? Instituit enim quasi tres ordines : fratrum minorum, virginum sancti Damiani, et penitencium, quasi vendendo tria genera pannorum spiritualium quibus homines vestirentur. De ipso enim vere dicitur quod dictum est de Salomone III° Reg. VI° *Edificavit atrium interius tribus ordinibus lapidum politorum* (6) ; per *atrium interius* conversatio religiosorum designatur, sicut per *atrium exterius*, conversacio secularium ; iste enim atrium interius, id est religionem, triplici norma vivendi sive regula decoravit et in hoc aperte potest perpendi [quomodo] Deus extendit manum suam in retribuendo non tantummodo in futuro, immo etiam in presenti. Beatus Franciscus in principio conversationis sue tres minosas ecclesias reparavit et retributum est ei a Domino etiam in presenti ut trium religionum pater fieret et institutor, in quibus Dominus velut in templo coleretur et veneraretur (7).

(1) Eccl. IV, 12.
(2) Ps. XXXIII, 12.
(3) Ps. XXXIX, 3.
(4) II. Reg. I, 24.
(5) Prov. XXXI, 21.
(6) III Reg. VI, 36.
(7) Cf. La légende de Julien de Spire dans les *Analecta Bollandiana* t. XXI pp. 168 et 173, § § 14 et 23. — *Leg. Maj.* II, 8.

Digitized by Google

Sed dicet quis : « beatus Franciscus nimis care vendit: non vult dare unam tunicam de burello nisi homo dimittat quicquid habet ; videtur etiam acceptor esse personarum, quia divitibus care vendit, pauperibus gratis tribuit et eis dicit : *venite, emite absque argento* » (1). Sed qui bene consideraret [fol. 85⁴], facit bonum forum, non care vendit ; dat enim pro caducis stabilia, pro momentaneis eterna, pro minimis maxima. Scitis quod de uno regno posset homo investiri per unam festucam (2) ; sic beatus Franciscus hominibus regnum celorum vendebat, sed eos per traditionem tunice et funis investiebat ; sciebat enim quod veritas dixerat Matth. V° *beati pauperes spiritu quoniam vestrum est regnum Dei* (3). Acceptor personarum non fuit quia tam divitibus quam pauperibus regnum celorum pro paupertate vendidit. Vere ergo fuit negociator..

Quesevit bonas margaritas ; inter gemmas margarita minima est ; sic beatus Franciscus inter omnes modos bene vivendi humiliorem quesivit et elegit. Hec margarita similis facta est *grano synapis quod accipiens homo seminavit in agro suo, quod minimum quidem est omnibus seminibus ; cum autem crevit majus est omnibus et fit arbor ita ut volucres celi veniant et habitant in ramis ejus* (4). Quelibet enim religio quoddam semen est quo ager Domini, id est Ecclesia seminetur, sed hec a principio fuit minor omnibus aliis unde et ordo minorum appellatur. Sed ideo crevit in tantum ut major omnibus aliis reputetur. Extendit enim *palmites suos usque ad mare*, immo ultra mare, *et propagines suas usque ad terminos orbis terrarum* (5). Nulla enim hodie religio que tot fratres habeat ut ista, nulla enim tam fecunda in propagine, ut in ea verificatum appareat illud Evangelii : *qui se humiliaverit exaltabitur* (6). *Minimus enim factus est ut mille, et parvulus in gentem robustissimam* (7), juxta vaticinium Ysa. LX°. Minimus [86 ¹] enim, id est beatus Franciscus, qui se minimorum minimum reputavit non tantum modo factus est in mille, immo in milia et milia milium ultra numerum ab homine extimatum. Attendit enim mandata Domini, factum est quasi arena semen suum et stirps uteri ejus ut lapilli ejus, id est maris, innumerabiles ; sed et hoc videtur fuisse revelatum beato Johanni qui in Apo. VII°, emanatis diversis ordinibus sanctorum et designato etiam numero eorum ad ultimum subintulit : *post hoc vidi turbam*

(1) Is. LV, 1.
(2) Allusion à la coutume antique de donner un fétu de paille en signe de transfert de propriété.
(3) Matth. V, 3.
(4) Math. XIII, 31.
(5) Ps. LXXIX, 12.
(6) Matth. XXIII, 12.
(7) Is. LX, 22.

Digitized by Google

magnam quam dinumerare nemo poterat ex omnibus gentibus, tribubus et linguis (1). In hoc, numerum istius ultime religionis intelligens esse innumerabilem. Sic ergo factus est iste minimus in mille, immo in milia milium et parvulus iste in gentem robustissimam ; ipse enim parvulus fuit in oculis suis et ideo factus est caput in tribubus Israel id est in turmis fidelium ; potuit enim dicere cum Apostolo, Iª ad Thess. IIº : *facti sumus parvuli in medio vestrum tanquam si nutrix foveat filios suos* (2). Factus est in gentem robustissimam expugnantem non tantum carnem et sanguinem sed etiam aerias potestates et triumphantem de illo cui nulla potestas super terram valet comparari : Job.XIVº. Sic hec margarita minima tamen in immensum excrevit.

Hanc margaritam iste beatus negociator quesivit et invenit; margarita frigida [est] et sicca (3), sic modus iste vivendi quem invenit beatus Franciscus frigidus in vestitu, siccus in victu. Scitis quod ex calore et humore omnia procreantur ; frigiditas autem et siccitas contraria sunt procreationi et multiplicationi [fol. 86ª], sic ista duo penuria victus et penuria vestitus solent homines retrahere a religione, sed hec duo, miraculoso modo, attrahunt et alliciunt ut hoc soli Domino tribuatur, sicut partus virginis vel senis sterilis. Quondam Jeremias videns homines non esse aptos ad hanc religionem dicebat IIº : *prohibe pedem tuum a nuditate et guttur tuum a siti* (4). Sed hodie, habundante gratia salvatoris, pedes plurimorum nuditatem amplectuntur, et guttura multorum vinum et delicata respuunt, et sitim et esuriem amplectuntur.

Item margarita in pisce invenitur et in chonchis maris ; per pisces, curiosi circa negocia seculi designantur, unde Ps. : *pisces maris qui perambulant semitas maris* (5). Pisces habentes scamas et pennulas quibus aliquando se elevant ab aqua mundi sunt ; sic qui aliquando ab hujus curis se abstrahunt et corda sursum sublevant ad eterna ; sic hec margarita inventa est in pisce, id est in beato Francisco qui eam invenit in se ipso; ipse enim semitas maris, id est mundi, peragraverat negociando ; hic est enim piscis cujus fel, id est amaritudo penitencie, multos spiritualiter illuminavit et etiam quosdam cecos ad litteram ; ejus jecur positum super prunas omne genus demoniorum extri-

(1) Apoc. VII, 9.

(2) Thess. II, 7.

(3) La physique médiévale enseignait que les corps étaient chauds ou froids, humides ou secs, et celà jusqu'au quatrième degré, c'est-à-dire que ceux qui possédaient le plus de chaleur étaient chauds au quatrième degré, ceux qui l'étaient moins, au trosième degré... Tandis que la perle était regardée comme froide et sèche, la moutarde était chaude au quatrième degré. Pour les propriétés de la perle, cf. le *Liber de proprietatibus rerum Bartholomei Anglici O. M.*, lib. XVI, cap. 62.

(4) Jer. II, 25.

(5) Ps. VIII, 9.

Digitized by Google

cavit, id est devocio oracionis ejus et multos obsessos a demonibus liberavit.

Item margarita perforata ponitur in medicinis ; sunt tamen non perforate equivalentes. Quod perforatum est videtur intus et extra; sic beatus Franciscus voluit ut religio sua intus et exterius videretur ut esset mundanorum medicina ; alie religiones sunt quasi margarite non perforate id est clause [fol. 86³] et equivalent aliquando ad medendum. Dominus manus voluit habere perforatas et pedes ut ejus opera tam exterius quam interius omnibus apparerent.

Item margarita virtutem habet confortandi et quadam sua asperitate membra a superfluis humoribus abstergit et quasi constringendo et coartando ad unum ducit ; sic beatus Franciscus; ideo religionem hanc tam asperam adinvenit ut sua asperitate omnem luxum et superfluitatem abstergeret et corda dispersa coadunaret et ad unum reduceret ; cor enim per sollicitudinem dividetur unde apostolus Iª ad Cor. VIIº de uxorato dicit quod *sollicitus est que sunt mundi, et quomodo placeat uxori et divisus est* (1). Non autem tantummodo sollicitudo propriarum rerum immo etiam sollicitudo earum que in communi possidentur et si non tantum ; ubi autem nichil nec ut commune nec ut proprium possidetur nulla debet esse sollicitudo et ita nulla divisio, et ideo beatus Franciscus ut corda ad unitatem reducerentur voluit ut in religione quam instituit nichil neque commune neque proprium possideretur, ut fratres sui essent vere nichil habentes et tamen *omnia possidentes* et ex hoc est quod corda eorum confortantur, cor enim divisum fragile est.

Item margarita valet contra synchopum et debilitatem et fluxum corporis vel sanguinis et contra cardiacham passionem. Hec enim perfectio paupertatis valet contra omnem defectum ; si enim qui multa habent multis indigent, ergo qui nichil omnino habent, nichil omnino indigent. Unde Seneca : *scias permultis indigere qui permulta possident* (2) ; unde [fol. 86⁴] *divites eguerunt et esurierunt inquirentes autem Dominum* et non aliud *non minuentur omni bono* (3). Hec perfecta paupertas fugat omnem tremorem cordis quia « qui non habet in mundo[quod diligat,non habet de mundo] quod pertimescat » (4). Gregorius super illud Job *effossus securus dormies* (5).

Item margarita est clarior si devoretur a columba et post tres horas de columba extrahatur. Sic religio hujus in simplicibus, et qui de novo intraverunt et eam sibi incorporaverunt clarificatur, melioratur,

(1) I Cor. VII. 33.

(2) Les pensées de ce genre sont nombreuses dans les œuvres de Sénèque. Il m'a été impossible d'identifier celle-ci.

(3) Ps. XXXIII. 11.

(4) S. Gregor. Magni, *Moralium libri*. Migne, *Patr. Lat.* t. 75, col. 942.

(5) Job. XI,18.

Digitized by Google

et crescit usque ad perfectum ut aliis luceat per exemplum. Sic ergo per margaritam formam vivendi quam invenit beatus Franciscus designatur; dicitur ergo de eo: *simile est regnum celorum homini negotiatori* etc. *abiit autem etc.*

Abiit a mundo ad celum per contemplationem, ab exterioribus rediit ad interiora juxta illud Ysa. : *Redite prevaricatores ad cor* (1). Ezech. III° *Spiritus Domini assumpsit me et elevavit me et abii amarus in indignatione anime mee*, et in Ezech. III° : *Ingredere et includere in medio domus tue*, et infra : *surge et ingredere in campum et ibi loquar tecum* (2). Beatus Franciscus abiens ad se ipsum potuit vere dicere: *ad me ipsum anima mea*, supple: conversa, *conturbata est* (3). Quare conturbata ? quia vidit quod nichil sine litigio (4) possidebat ut dicit Dominus per Ysayam : *in Egyptum descendit populus meus a principio ut colonus esset et Assur absque aliqua causa calumpniatus est eum* (5). Per peccatum enim descendit in vallem hujus miserie et diabolus statim insurrexit contra ipsum ; similiter et mundus, et voluit [fol. 87 r] sibi dominium vendicare humani cordis. Hic est homo qui incidit in latrones qui spoliaverunt eum (6). Creature enim

(1) Is. XLVI, 8.
(2) Ez. III, 14, 24, 22.
(3) Ps. XLI, 7.
(4) Cf. La *Légende* dite *des trois compagnons*. C. IX, 35 : «*Si possessiones aliquas haberemus, nobis essent necessaria arma... Nam inde oriuntur quœstiones et lites...*
(5) Is. LII, 4.
(6) Dans un sermon publié par le P. Édouard d'Alençon (*Anal. Ord. Min. Cap.* t. XII (1896) p. 346-8), Eudes de Châteauroux développe la parabole du Bon Samaritain en l'appliquant à saint François. Il y fait ressortir les mérites du saint qui, laïc, sans grande instruction, *sans avoir jamais fréquenté les hommes d'Église*, tout adonné à son commerce et à ses plaisirs, s'aperçoit enfin de sa misère morale, se convertit et prend compassion des autres hommes blessés, comme lui, par le péché. Il va à leur secours et les transporte à l'hôtellerie de son Ordre dont Dieu lui-même est l'hôtellier :

SERMO LXXIV, IN DOMO FRATRUM MINORUM QUAE VOCATUR SANCTA MARIA DE PORTIUNCULA IN QUA SANCTUS FRANCISCUS MIGRAVIT AD DOMINUM.

Luc. X. « *Homo quidam descendebat de Hierusalem in Jericho et incidit in latrones*. (Luc X, 30.) — Hoc evangelium heri lectum fuit, et currit per totam septimanam istam, nisi festo superveniente impediatur. Cum venirem modo ad locum istum, recordatus sum, quod cum essem puer, et inspicerem quamdam vitream in qua depicta erat ista parabola sive historia, et nescirem quid hoc esset, stetit juxta me quidam juvenis laïcus, quem non cognoscebam. Et dixit mihi : Ista pictura valde confundit clericos et religiosos in comparatione laïcorum, quia ipsi non compatiuntur pauperibus et indigentibus, laïci autem eis compatiuntur et juvant eos in necessitatibus suis. Et exposuit mihi historiam evangelii.

Mihi videtur quod temporibus beati Francisci fuit impleta ista historia.....

Samaritanus vero, id est beatus Franciscus, qui laïcus erat, nec erat clericus, licet litteratus esset aliquantulum, sicut Samaritani legem Moysi recipiunt, sed non prophetas, et in ista parum noverunt, quibus non coutuntur Judaei, homines intenti

Digitized by Google

furantur homini cor suum, Sap. XIIII°: *Creature Dei in odium facte sunt et in temptationem anime hominum et in muscipulam pedibus insipiencium* (1) ; Ysa. XVIII°: *diripuerunt flumina*, id est creature, fluentes *terram ejus* (2), id est cor quod per peccatum factum est terra. Ipsa etiam caro vult usurpare dominium. Videt homo quod in se ipso et a se ipso calumpniam patitur per litigium atque rixam ; unde Job VII° : *posuisti me contrarium tibi et factus sum michimetipsi gravis* (3).

Beatus Franciscus non potest Deo esse contrarium quin et sibimet coherere. Abiit etiam ab interioribus ad exteriora, quorum sunt duo genera : amici et res ; et invenit quod amici maxime sunt inimici ; si enim inimicus merito reputatur qui tendit ad detrimentum corporis, maxime qui intendit ad anime detrimentum, teste Domino et propheta Michea VII° qui dicunt : *inimici hominis domestici ejus* (4) ; unde quod dicitur Luca XXI° : *trademini enim a parentibus et fra-*

lucris, sic beatus Franciscus familiaritatem non contraxerat cum aliquibus viris religiosis, sed lucris incumbebat, et voluptatibus saeculi agitabatur. Iste attendens se nudatum virtutibus et gratia Dei, et confossum vulneribus peccatorum, sibi ipsi compatiens, miseratus est sui juxta consilium Eccl. *Miserere animae tuae. placens Deo.* (Eccl. XXX, 24), et vino compunctionis lavat vulnera sua de quo in Psalmo : *Potasti nos vino compunctionis.* Ps. LIX. 5.....

Sed quia natura boni est ut diffundat se ipsum, et nullius boni possessio jucunda est sine socio, ideo iste Samaritanus, id est beatus Franciscus, postquam compassus fuit sibi ipsi, compassus fuit et aliis, quibus compassi non fuerant sacerdos et levita, nec miserti, quia nec sui miserti fuerant. Et curam egit istius vulneribus sauciati, et posuit eum super jumentum suum, id est super se ipsum, qui vere poterat dicere Domino: *Ut jumentum factus sum apud te.* (Ps. LXXII, 23). Jumentum a juvamento dicitur. Ipse enim portabat onera singulorum.

Duxit hominem istum sauciatum ad stabulum. Stabulum a stando dicitur, domus scilicet in qua stant pertranseuntes et peregrini et recipiuntur. Sic Helena mater Constantini dicitur fuisse stabularia, quae recipiebat adventantes in domo sua. Stabulum istud religio beati Francisci, tam hominum quam mulierum, in qua recipiuntur tam noti quam ignoti, tam homines quam mulieres qui se reputant transeuntes et peregrinos et advenas super terram.

Sed oportet eos dare pretium stabulario duorum denariorum, id est dare Deo, qui est stabularius, animam suam et corpus. Ordinis enim beati Francisci Deus est stabularius. Huic stabulario commisit beatus Franciscus omnes illos, qui ad hanc religionem exemplo ipsius adducti sunt et adducentur.....

Aqua propinquior fonti purior est. Transumptum enim a primo exemplari verius est. Sic vos, charissimi, qui estis in fonte, id est in capite religionis, quam instituit beatus Franciscus, non tantum modo propinqui, sed qui immediate transumpti estis ab ipso exemplari, plus puritatis et veritatis habere debetis et magis expresse sequi vestigia beati Francisci, ut ad consortium ejus pervenire valeatis, et nos vobiscum, praestante D. N. J. C.

(1) Sap. XIV. 11.
(2) Is. XVIII, 2.
(3) Job. VII, 20.
(4) Mich. VII, 6.

Digitized by Google

tribus et cognatis et amicis et morte afficient ex vobis (1), quod corporaliter in primitivo Ecclesia factum est, nunc spiritualiter fit, invenitur enim omnis proditio in eis ; unde Jere. XII°: *fratres tui et domus patris tui etiam ipsi pugnaverunt adversum te et clamaverunt post te plena voce, nec credas eis cum locuti fuerunt tibi bona* (2). Transgulantur episcopi et suffocantur a suis ut non possint respirare. Reperitur etiam in amicis quod desunt in necessitate : Job. VI° : *necessarii quoque mei recesserunt a me* [fol. 87²] *quando essent necessarii* (3) ; Job. XIX°, *simul venerunt latrones ejus et fecerunt sibi viam per me ad obtinendum quod volunt et obsiderunt in gyro tabernaculum meum* (4) ne quis possit ei ferre auxilium vel consilium *fratres meos longe fecit a me et noti mei quasi alieni recesserunt a me.* Item abiit ab interioribus suis ad exteriora que possidebat et vidit quod valde sunt sumptuosa, ut dicit Ecclesiasticus XX° : *datus insipientis non erit tibi utilis, oculi enim ipsius septemplices sunt, exigua enim dabit et multa improperabit* (5). Iste insipiens mundus est qui male locat sua.

Quia ergo beatus Franciscus sic abiit et sic vidit, inde est quod *vendidit omnia que habuit,* id est se, suos et sua, nec mirum. Tres enim cause sunt propter quas homo vendit vel derelinquit rem suam. Una est quando res est litigiosa, nec poterit eam possidere in pace, alia est quando est sumptuosa et oportet plus ibi ponere quam possit inde accipere, tertia est quando in necessitate sua non potest se juvare de re illa ; ideo iste beatus vendidit, id est dereliquit omnia que habuit, sed quia pro hac derelictione magnam utilitatem est assecutus, ideo hanc derelictionem, venditionem appellavit.

Sequitur : *et comparavit eam,* margaritam scilicet predictam, quia vidit eam plenam pace et tranquillitate. Si enim vox belli in terra, ubi nichil de terra, nichil de voce belli, Apo. VI° : *datum est tollere pacem de terra* (6). Item vidit eam sine sumptu et multo questu : Mat. X° *nolite portare neque sacculum, neque peram, neque calciamenta* (7), ideo non indigent summariis neque [fol. 87³] evectionibus. Item vidit quod in necessitate non deest, immo plenarie adest, que major neccessitas quam mors ; tunc plenarie adest hec margarita et juvat eos et liberat qui eam sunt amplexati. Omnes enim in morte sunt plus quam fratres minores juxta illud Job III° : *nudus egressus sum de utero matris mee et nudus revertar illud* (8).

(1) Luc. XXI, 16.
(2) Jer. XII, 6.
(3) Job VI, 13.
(4) Job XIX, 12. 13.
(5) Eccli. XX, 14. 15.
(6) Apoc. VI, 4.
(7) Luc. X, 4.
(8) Job. I, 21.

Digitized by Google

Ideo emite hanc preciosissimam margaritam, fratres, et si non sumus tam boni negociatores ut beatus Franciscus, quilibet tamen nostrum aliquam formam vivendi sibi eligat in quam possit salvari, et si manifeste est extra statum salutis, ad statum salutis se transferat ; si autem dubitet, omnem dubitationem amoveat et in tali statu se ponat de quo nulla sit dubitatio quod sit status salutis ut partem in lucro hujus beati negociatoris habere possimus prestante Domino nostro Jhesu Christo qui vivit in secula seculorum.

(*A suivre.*)

F. GRATIEN.
O. M. C

Digitized by Google

UN MOULE EN BRONZE
DU MUSÉE DE CLUNY [1]

Rien de ce qui rappelle le souvenir de S. François ou qui atteste la dévotion dont les siècles passés ont entouré ce grand Saint ne peut laisser indifférent ceux qui lui sont attachés. C'est pourquoi nous avons cru faire plaisir à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux la reproduction et la description d'un objet qui figure parmi les nouvelles acquisitions du Musée de Cluny et qui n'a pas encore été catalogué.

L'objet en question est un moule en bronze de forme ronde, mesurant dix centimètres de diamètre et un demi centimètre d'épaisseur. L'empreinte de cire obtenue avec ce moule représente la stigmatisation de S. François d'Assise. L'artiste qui l'a gravé s'est visiblement inspiré du type créé par Giotto. Les personnages principaux ont la même disposition que dans le célèbre tableau du Louvre : à gauche, S. François n'ayant plus qu'un genou à terre, dans l'attitude de se dresser debout ; un peu à droite et en haut, le Séraphin crucifié, la poitrine nue ; en bas, la petite chapelle près d'un rocher surmonté d'un arbre, puis au-dessous du stigmatisé, une passerelle jetée sur une anfractuosité de rocher, conformément au récit des Fioretti et comme dans le tableau du Pesellino que possède aussi notre musée national. Tout autour, en exergue, ces trois vers léonins :

Dum vacat Alverne legi parere superne
Sic transformatur cor amantis in id quod amatur
Ut per membra foris virtus prorumpat amoris.

Ces deux derniers vers se trouvent dans une pièce manuscrite de la

(1) Qu'il nous soit ici permis de remercier très cordialement l'aimable Directeur du Musée de Cluny, M. Ed. Haraucourt, et notre savant collaborateur, M. H. Matrod à qui nous devons d'avoir pu photographier l'objet que nous allons décrire et qui nous ont si bienveillamment aidé de leurs lumières dans cette étude.

Digitized by Google

Photographie du moule réduite d'un 1/3 environ.

Photographie de l'empreinte grandeur naturelle.

Digitized by Google

Digitized by Google

fin du XVe siècle publiée par les Pères de Quaracchi à la suite de leur édition de la Chronique des XXIV Généraux (1).

Voici cette pièce :

Francisco fundente preces, ut tempore multo
Mos inolevit, ei cœlestis nuntius ipsum
Exsultare jubens ; annuntio quatuor, inquit
Dona superna tibi : stabit tuus ordo in œvum.
Nullus ibi frater, cui sit perversa voluntas
Stare dein poterit ; vix hostibus ordinis annos
Dimidiare suos prœstabitur ; ejus amici
Vivent et vitam concludent fine beato.
Sic transformatur cor amantis in id quod amatur
Ut per membra foris prorumpat virtus amoris
Franciscum Christus foris ostendit velut intus
Mente crucifixum per se cognoverat ipsum (2).

*
* *

De quelle époque est ce bronze ? se demande t-on tout d'abord.

Les questions de dates, surtout en matière d'art sont toujours très difficiles à déterminer quand on n'a pas de documents positifs.

Ici, le style de la petite chapelle, la rudesse avec laquelle le rocher a été façonné, la figure sans grâce du Saint, ses mains et ses pieds articulés à angle aigu nous font croire, malgré le geste des bras qui n'est pas sans élégance, et malgré la finesse des plis de l'habit, que nous sommes en présence d'un travail italien de la seconde moitié du XIVe siècle. L'inscription elle-même, en lettres gothiques bizarrement liées et jusqu'à la présence de l'M sous cette forme hétéroclite d'un H (3) qu'on ne rencontre que dans le Moyen-Age confirme cette opinion.

Cependant il est possible que nous n'ayons là qu'un spécimen d'art populaire et alors on peut en reculer la date de fabrication jusque vers le commencement du XVIe siècle.

Quant à son usage, il est permis de conjectuer que ce moule conservé aujourd'hui dans une vitrine de Musée, servit autrefois à faire

(1) *Analecta franciscana* t. III, p. 641.

(2) Wadding (*Annales Minorum* t. II, ad ann. 1224, p. 86, § V) cite, avec quelques variantes, les huit premiers vers de cette pièce qu'il attribue à un poëte inhabile mais très ancien. On remarquera que les quatre derniers hexamètres n'ont pas la même facture que les autres et paraissent avoir été ajoutés après coup.

(3) Dom de Vaines, *Dictionnaire raisonné de diplomatique*, éd. A. Bonnetty, Paris 1865, t. II, p. 195.

Digitized by Google

des médaillons ou plaquettes que les pèlerins emportaient précieusement avec eux (1).

L'humble image de plomb ou d'étain perpétuait ainsi dans leurs demeures les douces émotions qu'ils avaient éprouvées dans un sanctuaire franciscain et que partage encore à distance le franciscanisant qui visite l'Hôtel de Cluny.

F. GRATIEN.

---

(1) Il y a quelques années, écrivait en 1886 M. E. Molinier (*Les Plaquettes*, Paris 1886, p. XXXI, n. 2), en démolissant la chapelle des Cordeliers de l'Observance à Lyon, on découvrit un coffre rempli de moules en plomb, destiné sans doute à fabriquer de ces images en pâte de papier peinte et dorée comme on en faisait tant au XVIe siècle en Italie. Une feuille de parchemin indiquait que ces objets avaient été enfouis le 1er Avril 1562 par un Cordelier nommé Benoit Beccane. Le 1er Avril 1562 est précisément la date de l'entrée à Lyon du célèbre baron des Adrets, et ces moules avaient probablement été cachés pour les soustraire à une destruction prévue.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

FRANCISCANA

I. Cappuccini Genovesi. — *Note Biografiche* par P. Francesco Zaverio O. M. C. — Vol. I. Genova. Tipografia della Gioventù. — 1912 — In. 8° VII — 530 pp. — Prix : 5 francs.

Il n'est pas sans utilité de faire connaître aux religieux d'une Province les hommes dont les talents et les vertus illustrèrent jadis leur terre natale : sans compter le tribut légitime des éloges dus à ces vies mémorables, ceux qui foulent aux pieds le même sol et habitent sous le même toit, puisent dans le souvenir de leurs devanciers des exemples salutaires et de féconds enseignements. Tacite, dans son langage intraduisible, stigmatisant l'esprit de son temps, reproche à cette époque fatiguée son oubli des gloires passées, son indifférence pour la mémoire des illustrations de Rome : *incuriosa suorum ætas*. Le P. François-Xavier Molfino est de ceux que ne saurait atteindre ce reproche. Les travaux historiques auxquels il consacre tous ses loisirs, depuis un certain nombre d'années, et qui tous ont pour objet le passé de sa Province, témoignent hautement de son attachement à son Ordre et au berceau de sa vie religieuse.

Parmi ses écrits, plusieurs ont été signalés ici avec éloge, et je sais que la presse italienne a eu maintes fois l'occasion de relever son talent et de louer son activité littéraire. Digne émule du P. Sixte de Pise, l'historien bien connu de la Province de Toscane, il s'applique, comme lui, à demander au passé des lumières pour le présent et des leçons pour l'avenir. C'est ainsi que, grâce à ses longues et patientes recherches, la Province des Capucins de Gênes possédera bientôt une histoire que pourront lui envier, à juste titre, beaucoup d'autres Provinces de l'Ordre.

Le volume dont je donne ici le titre est l'histoire des religieux qui ont illustré la Province de Gênes, par leur science, leur zèle des âmes, la noblesse de leur origine, l'exercice de leur charité, enfin l'éclat de leurs vertus et de leur sainteté. C'est une galerie de grands hommes, où passent successivement sous nos yeux tous ceux qui, dans le passé de cette Province, ont acquis, à un titre quelconque, le droit de figurer dans son histoire. Les écrivains, les missionnaires, les diplomates, les héros du dévouement et du sacrifice, les apôtres de la sainteté, les chefs éminents de l'Ordre, tous ceux, en un mot, qui peuvent être considérés comme les illustrations de la Pro-

Digitized by Google

vince de Gênes, apparaissent ici entourés de l'auréole qui convient à leur mérite, et s'offrent à l'admiration et à la reconnaissance de leur postérité.

Il m'est impossible de donner ici une analyse, même sommaire, des différentes parties qui composent ce premier volume. Disons seulement qu'elles constituent une source de précieux renseignements pour ceux qui voudront étudier, plus tard, un côté spécial de l'histoire de cette Province. Mais, mon attention a été particulièrement attirée sur la partie bibliographique de ce beau travail. Je n'oserais pas dire que l'auteur a épuisé la matière, et qu'il ne reste plus rien à glaner après lui. Il est probable, il est même certain que, malgré toutes ses recherches, le P. Molfino n'est pas encore parvenu à établir une liste complète, sinon des auteurs, du moins des ouvrages imprimés ou manuscrits, dont la provenance doit être attribuée à cette Province. Toutefois, tel qu'il est, cet essai bibliographique est appelé à rendre de réels services aux futurs continuateurs des PP. Denis de Gênes et Bernard de Bologne.

Je regrette cependant que le P. Molfino ait négligé de nous donner une description exacte et précise des ouvrages qu'il avait sous les yeux, et n'ait pas toujours respecté les incorrections de style ou d'orthographe des anciens écrivains. En outre, s'il a pris soin d'indiquer assez fidèlement le nombre de pages de chaque volume, il a omis de rapporter celui des feuilles liminaires, ce qui est une lacune grave en matière bibliographique. Parfois aussi, le nom de l'auteur n'est qu'incomplètement transcrit. Le P. Giancordi, par exemple, s'appelle François-*Marie*, et non pas simplement François. (p. 39) Le P. Hyacinthe de Gênes (p. 49) se nomme Hyacinthe-*Marie* de Gênes. Je m'étonne aussi que les ouvrages du P. Hyacinthe Natta de Casale, qui fut l'un des religieux les plus distingués de la Province, ne soient mentionnés ici que d'une façon très brève, et seulement d'après les indications du P. Bernard de Bologne. Son *Censor Christianus* publié en 1626 eut un succès considérable en Italie, où six éditions parurent à Naples et à Rome, dans l'espace de trois ans. Une traduction française de cet ouvrage, devenue aujourd'hui très rare, parut à Paris, en 1629, chez Jean Fouët. La bibliothèque de Couvin en possède un exemplaire. J'en transcris exactement le titre :

Le Censeur Chrestien ou advis importans et necessaires à toutes Personnes de quelque condition qu'elles soient, pour la correction des plus ordinaires fautes que lon cômet envers Dieu, envers Soy-mesme, et envers le Prochain. Par le R. P. Fr. Hyacinthe de Casal Prédicateur de l'Ordre des FF. Mineurs Capucins. Mis en nostre Langue par J. Baudoin. à Paris, chez Jean Fouët, rue Saint-Jacques, au Rosier. MDCXXIX.

In-12 de 8 ff. nn. et 446 pp.

Son *Trattato della povertà religiosa*, publié à Mantoue en 1622, eut également les honneurs d'une traduction française, qui parut à Gand en 1645, sous ce titre :

Traicté de la Pauvreté religieuse du Très-Révérend Père F. Hiacinte de Casal Capucin. Traduit d'Italien en Franchois. A Gand, chez Jean Vanden Kerchove, à l'Espée couronnée, 1645.

In-12 de 4 ff. nn. et 237 pp. Cette traduction est dédiée par l'éditeur à Gaspar Vincke, Abbé de S. Denys-lez-Mons en Haynaut. (*Bibl. de Couvin*).

Je me permets de signaler encore à l'auteur la deuxième édition du *Corso intero di una mensile Missione sacra*... publiée par le P. Claude Clavesana

Digitized by Google

dalla Pieve di Teco (p. 28). Elle parut à Gênes, en 1776, *presso Felice Repetto in Canneto*. C'est un in-4° de XXIV — 640 pp. -- La première édition de son *Christiano ritirato* vit le jour à Bologne, en 1775, *Per il Longhi*. In-8° de VIII — 429 pp.

Encore une fois, malgré ses imperfections et ses lacunes, ce travail est d'une utilité incontestable, et l'on doit savoir gré à l'auteur de l'avoir mené à bonne fin. Les autres parties n'offrent pas moins d'intérêt. Les annales de la Province, les archives locales et d'autres documents publics ou privés ont fourni au P. Molfino l'occasion de tracer un tableau très vivant de l'influence religieuse des Capucins de la Province de Gênes, depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Je souhaite que notre excellent confrère ne nous fasse pas attendre trop longtemps la suite de ce beau travail.

P. R.

Franz von Assisi. Führer des Volks. — *Eine Sammlung von Zeit und Lebensbildern.* — Erstes Heft, M. Gladbach 1913, Volksverein. Verlag. — In-8 de 71 pages avec registre de noms et carte de l'Italie Franciscaine. — 60 pfg.

Cet ouvrage est le premier d'une série de biographies, que l'association allemande « Volksverein » commence à éditer pour répondre à l'intérêt toujours croissant que notre époque semble attacher aux actes des grands saints. Beaucoup de livres de propagande sont déjà sortis de la même source, dont la réputation n'est plus à faire. Cette nouvelle série de publications ne pourra que fortifier et étendre l'effet bienfaisant précédemment obtenu, d'autant plus qu'on se plaît à constater dans la vie de saint François d'Assise un souci très sérieux de répondre aux besoins actuels.

Sans nul doute une vie de saint François d'Assise ne peut être quelque chose d'absolument nouveau à notre époque, qui a vu éclore tant de travaux et d'études sur le même sujet. Cependant quelque chose restait à faire pour mettre davantage en lumière son rôle de conducteur de peuples et de réformateur social. L'auteur de cette vie l'a parfaitement compris. Dans un récit vif et imagé il nous peint le treizième siècle avec ses terribles malaises, ses déchirements sociaux et l'action impuissante des réformateurs. Saint François paraît. Il a compris la misère de ses contemporains, deviné le seul remède efficace pour sauver la société. Dans sa personne et dans celle de ses frères, il fait revivre l'idéal oublié et réalise pleinement le plan voulu par le Christ en soumettant sa réforme à la puissante direction du Souverain Pontife. L'obéissance au siège de Rome se trouve être la pierre fondamentale de son œuvre.

Les idées qui se dégagent de ce travail dénotent une connaissance profonde des besoins de notre société actuelle. Çà et là des remarques assez particulières, mais très justes, révèlent une étude sérieuse de la psychologie du saint. La vie, certainement, n'est pas complète ; elle l'est suffisamment par rapport au point de vue où s'est placé l'auteur, savoir : Montrer à ceux qui veulent procurer le bien être du peuple, la voie déjà frayée par saint François. Puisse l'exemple du « Poverello » être suivi dans notre société moderne, la question sociale sera bientôt résolue.

Fr. Marc de Vortum.

Digitized by Google

THÉOLOGIE

De Scrupulis *psychopathologiæ specimen in usum confessariorum* par le R. P. AUGUSTINO GEMELLI. O. M. — In-8 de XII-360 pages — Prix 5 francs. — Florence, Libreria Editrice Fiorentina. — 1913.

L'effort des psychologues et de tous ceux qui se livrent à l'étude des maladies mentales s'est porté depuis quelque temps, dit l'auteur dans sa préface, vers cette infirmité vulgairement dénommée : le scrupule. Un double but a amené le P. Gemelli à recueillir et à livrer au public les conclusions de ces travaux : rendre service aux prêtres, aux confesseurs surtout, aux médecins appelés par leurs fonctions à contribuer dans une large mesure à la guérison de ces malheureux ; le scrupule relevant autant du physique que du psychique.

Pour plus de clarté et de précision, donnons un rapide aperçu de l'ouvrage

Tout d'abord la définition du scrupule. — Les scrupules ont leur origine dans les idées obsédantes ; que sont ces idées ? — Sur quoi portent-elles, — leur caractère, — leur évolution.

En se développant ces idées se transforment et produisent d'autres phénomènes que l'auteur englobe sous le nom général *d'agitationes coactae ;* celles-ci comprennent les agitations mentales, motrices, émotionnelles.

Inutile de dire que dans toute cette partie théorique sur les prédispositions au scrupule, l'auteur appuie son enseignement sur des faits typiques, qui le concrétisant en rendent la compréhension facile.

Le scrupule définit, les causes qui y prédisposent connues, le R. P. expose les traits caractéristiques de l'état scrupuleux et se demande quelle peut être l'explication du scrupule. Suivent les expositions et les critiques des divers systèmes et la conclusion qu'il faut en tirer, *scrupulum nempe tum produci cum non amplius habetur proportio inter tensionem vitalem, de qua aliquod individuum fruitur et difficultatem superandam, sive augescat difficultas, sive etiam decrescat tensio.* (pag. 183).

Le scrupule provient donc d'un manque de proportion, d'équilibre. Les causes essentielles et accidentelles de ce déséquilibre sont étudiées dans un chapitre particulier. Elles ont pour origine : l'hérédité, le sexe, l'âge, les conditions physiques et morales au milieu desquelles vit l'individu.

Les scrupuleux sont des malades et des malades qu'il faut tâcher de guérir, mais avant d'entreprendre pareil travail il faut savoir diagnostiquer la maladie d'une façon certaine et être bien sûr qu'on ne se trouve pas en face d'un individu atteint de neurasthénie, de paralysie progressive ou d'hystérie ; la chose est parfois difficile, il faut dire que l'auteur la facilite beaucoup, grâce aux principes directifs qu'il donne. La maladie constatée reste à employer les remèdes. Toute cette dernière partie si pratique serait à citer en entier, nous préférons inviter nos lecteurs à s'en rendre compte par eux-mêmes sûr qu'ils seront grandement reconnaissants au P. Gemelli d'avoir mis à leur portée un ouvrage rempli de renseignements si utiles en même temps que nécessaires à connaître pour la direction des âmes.

Fr. MARC de Vortum.

Digitized by Google

PRÉDICATION

Allocutions et Discours de circonstances. — *1re Partie : La vie chrétienne. 2me Partie : La vie paroissiale.* — In-8 de 430 pages. — Prix 3 fr.50. — Par le chanoine Béral curé-doyen de Sainte-Madeleine de Béziers, membre de l'académie de Montpellier. — Vic et Amat, Libraires-Editeurs 11, Rue Cassette, Paris.

On trouve un peu de tout dans ce volume ; des allocutions, des sermons, des compliments, même des formules de remerciements à l'usage des curés pour leurs prédicateurs de stations, de retraites, etc.

Pour commencer : une retraite de première communion privée, qui ne manque pas d'originalité, nous doutons pourtant qu'elle ait été comprise dans son entier par les bambins de sept, huit ou neuf ans auxquels elle s'adressait. Peut-être que sous les chauds rayons du soleil du midi l'intelligence se développe beaucoup plus vite que dans nos pays du nord. Des allocutions pour le jour de la première communion solennelle suivent cette retraite, puis viennent des discours-programmes sur ce que doit être une école, nous aimons à signaler en particulier celui sur l'éducation ; des sermons aux Enfants de Marie, aux femmes chrétiennes ; des toasts religieux prononcés aux banquets des employés de chemin de fer, de la jeunesse catholique ; des présentations de conférenciers, etc, etc.

Toutes ces allocutions et tous ces discours sont fort bien écrits avec des divisions nettement marquées qui permettent de suivre l'auteur dans le développement de ses idées pas banales du tout.

Nous avons été heureux de trouver là un panégyrique de saint François d'Assise prêché aux Clarisses de Béziers. Ce panégyrique, d'ailleurs fort bien fait, nous a appris dès le début une nouvelle apparition de N. S. a saint François, je cite : « Un jour François d'Assise était en prière, il demandait à Dieu de lui faire connaître ses desseins sur lui, alors Jésus lui apparut et prononça les paroles de mon texte *(si quis vult venire post me, abneget semetipsum, tollat crucem suam et sequatur me)*, François divinement averti, les prit pour la direction de sa vie et, par sa sainteté, il en a fait le commentaire le plus éloquent. »

Quel est donc l'historien qui raconte cette apparition du Christ à saint François, telle que la rapporte l'auteur ? Celano et saint Bonaventure seraient-ils à compléter ou à corriger ? Plus loin il est parlé à plusieurs reprises d'une grotte à Saint-Damien où le saint Père, jeûne, verse d'abondantes larmes et où il fait sa demeure. C'est sans doute la cabane de branchages qui, pour la circonstance, s'est transformée en grotte ? Détails, dont ne sont pas obligés de tenir compte les orateurs !

Une pensée nous est venue en parcourant ce livre rempli de sujets si divers ; on nous pardonnera de l'émettre avec simplicité. En rencontrant çà et là, tantôt une délicate salutation à l'adresse d'un évêque passant par Béziers en se rendant à Lourdes, tantôt une poésie faite pour une réunion de cours, nous nous sommes demandé si l'auteur n'avait pas visé avant tout à produire un gros volume, quitte à être réduit pour en arriver là à faire flèche de tout bois. Suivant un sentiment très personnel que d'autres pourront ne pas partager, il est dans ce beau volume, certain toast, certaine poésie,

Digitized by Google

certain compliment qui eussent sûrement gagnés à rester manuscrits. Les livrer aux profanes, c'est peut-être s'exposer à demeurer incompris, c'est à n'en pas douter briser le cadre de l'intimité qui devait garder ces pages si on voulait leur conserver la délicatesse et la fraîcheur de l'amitié fraternelle qui les avait dictées. Malgré cette petite critique de détail que de bonnes choses à prendre dans ce beau volume de 430 pages !

Fr. J. de P.

BIOGRAPHIE

Un apôtre de la charité, le Bon Père Serres, *fondateur des Petites-Sœurs des Malades*, par le P. Y. Thermes, S. J. — in-8 de VIII 443 pages. Prix 4 frs. Beauchesne, Librairie-Éditeur, 117 Rue de Rennes, Paris.

Ce livre n'est pas une simple biographie, c'est l'histoire détaillée et captivante des cinquante premières années de la Congrégation des Petites-Sœurs des Malades. — Le fondateur, Jean-Baptiste Serres, naquit le 27 Octobre 1827 près de Mauriac. Il était le second d'une famille qui devait compter seize berceaux et devenir la part prélevée par Dieu pour son divin service.

Dès l'enfance s'accusent chez lui les traits qui feront plus tard la caractéristique de son tempérament : douceur, bonté, patience, sensibilité, amour de la nature, de l'étude et plus encore de la solitude. Prêtre, il débute comme vicaire au Vaulmiers, se croit appelé à la vie religieuse et entre dans la Compagnie de Jésus. Il ne peut y rester, Dieu qui sur lui avait d'autres desseins le fait rentrer dans le clergé séculier. C'est alors que lentement, l'occasion s'en présentant, il essaye de mettre à exécution un projet formé dans son esprit depuis ses premiers mois de vicariat.

Dans ses visites aux malades, une chose avait particulièrement touché son âme sensible : l'abandon où se trouvent la plupart des infirmes. Pourquoi ne fonderait-il pas une Congrégation avec pour but exclusif le soin des malades, surtout des malades pauvres, à domicile. Dieu qui lui avait inspiré ce pieux dessein lui fournit les moyens de le réaliser, la Congrégation fut fondée.

Pareille au petit grain de sénevé, elle grandit peu à peu sous la tutelle du *Bon Père* qui sut lui infuser son esprit de sacrifice et son amour de Jésus dans les pauvres. Comme toutes les œuvres voulues de Dieu, elle n'échappa pas aux difficultés, aux obstacles, aux contradictions. Aujourd'hui, elle est devenue un grand arbre dont les rameaux s'étendent sur quinze à vingt diocèses de France, prodiguant partout aux miséreux abrités sous leur ombrage un dévouement héroïque et une charité inépuisable.

Rien d'intéressant comme de suivre pas à pas, jour par jour la vie des premières années de cette Congrégation. L'auteur d'ailleurs a su admirablement choisir dans les *Annales* de l'Institut tout ce qui pouvait le faire connaître et apprécier. Beaucoup de citations, de faits, de récits animent ces pages, par ailleurs fort bien écrites et nous font pénétrer jusqu'à l'âme du fondateur et de ses premières religieuses. La vie du *Bon Père* tient tout entière dans ces lignes que je détache : « En lui, se rencontraient l'homme

Digitized by Google

des œuvres et l'homme des rêves, l'homme de l'idéal et l'homme de l'action. » L'homme des rêves et de l'idéal eut parfois le dessus sur l'homme d'action, mais qui donc pourrait lui en faire un reproche surtout quand on le voit mener de front la direction d'une Congrégation naissante et l'œuvre des bâtisses à outrance, car le *Bon Père* avait bien un peu ce qu'on est convaincu d'appeler « la maladie de la pierre. »

Fr. J. de P.

Vie du Père Louis Étienne Rabussier de la Compagnie de Jésus (1831-1897) grand in 12, 365 pages. Paris. Gabriel Beauchesne éditeur. — Prix : 3 f. 50.

La vie du Père Rabussier est presque exclusivement l'histoire de son âme, mais pleine d'intérêt par les exemples et les enseignements qui y sont renfermés, particulièrement pour les âmes appelées à la perfection à l'union avec Dieu et qui, par vocation, doivent travailler au salut et à la sanctification du prochain.

On y trouvera de sérieuses leçons. Il plaçait lui-même le secret de sa persévérance dans l'état de prière habituel, et son biographe a relevé dans ses notes intimes les lignes suivantes : Je m'appliquerai au milieu de toutes mes occupations à pratiquer ce précepte de Notre Seigneur : *Oportet semper orare et non deficere.* »

Malgré des souffrances morales qui furent souvent très fortes, il conserva toujours une grande égalité d'âme et ne se départit jamais d'une obéissance exacte et d'une véritable affection pour ses frères et ses supérieurs. Cette affection il l'étendait à tout ce qui émanait de l'autorité ecclésiastique et ne manquait jamais une occasion de communiquer à ses auditeurs surtout aux prêtres, religieux et religieuses, le respect et l'amour dont il était animé envers l'Église et le Souverain Pontife, les exhortant à s'attacher « aux plus petites délicatesses de la foi romaine ». « Quand on n'obéit pas exactement à l'esprit ni même à la lettre des instructions envoyées de Rome, disait-il, on n'est pas conduit par l'esprit de Dieu ». Il ne pouvait supporter d'entendre discuter et blâmer les actes du Souverain Pontife, et signalait souvent dans ses sermons cette manie comme un défaut intolérable ; il savait fermer la bouche avec douceur mais fermeté à des interlocuteurs mal avisés.

Sa vie entière fut sous l'influence de la foi et il prêcha merveilleusement l'esprit de foi, sans doute parce qu'il en vivait lui-même continuellement.

Pour satisfaire au besoin de répandre dans le monde « l'esprit de foi » dont son âme était pleine, il fonda « l'Association des zélatrices de la Sainte Famille ». A la tête de cette élite chrétienne, il s'attacha à propager la sanctification du Dimanche, à rendre aux fêtes chrétiennes dans la famille l'importance qu'elles avaient autrefois, à assurer l'enseignement du catéchisme aux enfants pauvres et à promouvoir certaines œuvres d'un intérêt immédiatement national.

F. M-A

SOCIOLOGIE

La vie compliquée, *Études d'actualité, exemples typiques* par Fernand

Digitized by Google

NICOLAY, *avocat à la Cour de Paris*. — In-12 de 340 pages. — Prix : 3 fr. 50. — Perrin et Cie Libraires-Éditeurs, 35, Quai des Grands-Augustins. Paris.

« *La vie qui se complique*... par la force des choses, et *la vie que l'on complique* » voilà en même temps que la division de l'ouvrage, le résumé exact de son contenu.

Dans la première partie, l'auteur après avoir observé, regardé, analysé, énumère les diverses causes des complications introduites dans la vie présente par suite des circonstances mêmes au milieu desquelles nous vivons. « En trente années nous avons vécu deux siècles semble-t-il... Si nos pères revenaient, ils se demanderaient comment goûts, jugements, traditions, ont pu devenir, si vite, de simples souvenirs flottants, indécis, archaïques... presque effacés. » De ce brusque changement il faut en chercher les causes dans les exigences de la vie sociale, une mentalité nouvelle s'est formée. La surcharge des programmes scolaires, les difficultés de se faire une situation, les complications du langage, l'esprit de critique, le snobisme, les bavardages inconsidérés et tant d'autres circonstances ont créé à la vie humaine une ambiance toute différente de celle où vivaient nos pères et par là même l'ont transformée.

Cette transformation est un fait, nous devons bon gré mal gré subir ces complications indépendantes de notre volonté, mais de grâce n'allons pas donner la main à ces ennemis extérieurs de notre tranquillité, ne les aidons pas à faire disparaître le peu de calme et de bonheur que nous pouvons posséder encore, *ne compliquons pas notre vie*.

Dans cette seconde partie M. Nicolay concrétise ses observations, et, dans toute une série de petites histoires, devant nos yeux fait passer un certain nombre de personnages qui se sont employés, comme à plaisir, à compliquer leur existence, le résultat : avenir compromis, tranquillité perdue, gêne dans la famille, disparition de la bonne entente et de la cordialité. L'étude psychologique de ces personnages est fort intéressante, on croirait presque lire un roman. Est-ce que l'auteur, malgré ses déclarations, n'aurait pas assombri un peu le tableau pour les besoins de sa thèse ? En tout cas nous reconnaissons que si les choses ne se sont point passées telles quelles, elles demeurent cependant dans le domaine du vraisemblable. L'histoire du piano à queue nous paraît tout de même un peu forte !

Ces petits détails mis à part, nous devons remercier M. Nicolay de nous avoir donné sous une forme agréable une bonne leçon de choses ; votre vie est déjà bien compliquée, ne la compliquez pas davantage, vous n'avez rien à y gagner mais tout à y perdre.

Fr. J. de P.

Agathon. Les jeunes gens d'aujourd'hui. *Le goût de l'action. La Foi patriotique. Une renaissance catholique. Le réalisme politique.* — Cinquième édition, Paris Plon. 1913 in-12 de V-289 pages.

Agathon, c'est le pseudonyme de deux tout jeunes écrivains MM. Henri Massis, Alfred de Tarde, fervents admirateurs de Maurice Barrès. On connaît leur premier livre : l'*Esprit de la nouvelle Sorbonne*, qui fit scandale dans le monde universitaire. Leur second se trouve consacré à l'étude du « type

Digitized by Google

nouveau de la jeune élite intellectuelle » et vise la génération qui naquit vers 1890.

C'est à la suite d'une enquête menée par le journal de Paul Doumer *L'Opinion* que ce deuxième livre vint à paraître. Parallèlement à cette enquête, d'autres similaires furent établies par la *Revue des Français*, le *Gaulois*, le *Temps* (par Émile Henriot réunie dans ce volume : *A quoi rêvent les jeunes gens*, chez Champion), la *Revue de la Jeunesse* et la *Revue hebdomadaire* (qui dirige en ce moment une pareille enquête sur les jeunes filles d'aujourd'hui).

Quel est le résultat des investigations d'Agathon ?

Notons tout d'abord que l'auteur a circonscrit son enquête d'une manière très étroite. Dans la jeunesse, il n'analyse que l'élément d'élite, que la part intellectuelle. Les primaires, j'entends ceux qui ne font aucune étude secondaire, les instituteurs, les commerçants ou industriels, les employés, les jeunes gens qui se consacrent à une carrière libérale ou s'occupent d'une œuvre sociale, les jeunes ouvriers ou bourgeois, tous ces facteurs de la robustesse d'une nation, volontairement ne sont pas compris dans l'enquête. C'est, je crois, un tort. Sous prétexte que ces jeunes gens n'ont pas autant d'influence en profondeur, qui nous assure qu'ils n'en possèdent pas davantage en largeur et en étendue ? Et qui nous assure que les idées de bon sens, la puissance de réflexion et de sain jugement, qualités moins remarquées qu'elles sont plus banales, mais qualités plus nécessaires parce qu'elles sont foncières, qui nous dit que ces qualités, ce ne sont pas ces jeunes gens « ordinaires » qui les conservent et les propagent ?

Quoiqu'il en soit, et c'est ici la conclusion très intéressante d'Agathon, la jeunesse d'aujourd'hui est animée d'une grande foi patriotique, elle a le goût de l'héroïsme, il lui faut un idéal, et elle veut le réaliser. Elle est anti-intellectualiste, en ce sens que rien n'est bon qui ne passe de l'esprit dans le cœur et dans l'action. De là un renouveau moral et catholique, un culte de la tradition, un grand réalisme politique.

Autrement dit, il y a une renaissance française.

Ceci est développé en des pages alertes. Des enquêtes fort bien choisies, dont le résultat écrit se trouve inséré à la fin du volume, jettent un jour plus clair sur ce que les synthèses d'Agathon ont encore de vague ou d'imprécis ou de hâtif. J'y ai remarqué les pages de Jacques Maritain, de Charles Henrion *(Revue de la Jeunesse)* et de R. Vallery-Radot.

Ce nous est un réconfort de lire ce livre très optimiste, et d'un optimisme raisonné, quoique de plis trop flottants.

Consignerai-je ici deux ou trois réflexions qui me sont venues à l'esprit à la suite de cette lecture ?

L'auteur parle tout d'abord d'analyse. Il est bien vrai que l'analyse psychologique est un recul lorsqu'elle défait les forces vitales et les éparpille ; en ce sens l'analyse est une rétrogradation (Cf. p. 1 et p. 7), l'analyse tue la spontanéité : le grain moulu en farine ne saurait germer ni lever (p. 8). Est-ce qu'à notre époque il n'y a plus de ces analyses excessives, de ces chemins qui mènent au pessimisme ?

La génération de 1892, nous dit-on encore, fut pessimiste : elle eut l'orgueil de l'intelligence, le mépris de la vie active, l'acceptation facile de la chute ou ruine prochaine, elle crut à la décadence des races latines, et fut peu

Digitized by Google

patriote. Est-ce vraiment bien assuré ? Croyez-vous cela comme parole d'Évangile ? L'attestation unique du *Mercure de France* en 1892 ne me suffit pas. Après la guerre de 1870, le pays fut humilié ; mais l'amour de la France n'alla point en déclinant. Le premier souci était alors de relever les blessés, de panser les plaies, de reprendre vie, de réparer les ruines. On s'y mit avec une ardeur passionnée. Aujourd'hui nous nous sentons plus forts et nos audaces agrandissent leurs horizons. Nous n'avons pas été découragés, mais notre courage était plutôt d'ordre intérieur, il stimulait la volonté. Grâce à ces efforts soutenus, nous voilà maintenant organisés. Mais n'a-t-il pas fallu de la persévérance pour mettre sur pied les bataillons rangés et pressés !

Ceci m'amène à dire que ce n'est pas seulement la génération de 1890 qui a été morcelée et brisée. Est-ce qu'aujourd'hui les efforts multipliés ne sont pas un peu cristallisés ? Avant la Révolution, nous avions les cadres traditionnels. Ils comptaient des défauts, ils possédaient aussi la vie et la transmettaient sans arrêt ni accident. Ensuite, ce fut l'individualisme dans toute sa beauté. Le Tiers-Ordre était presque mort et la création des sociétés de Saint Vincent de Paul fut la seule organisation, pendant longtemps, à lutter contre cet individualisme. Depuis, nombre d'œuvres ont germé, sans malheureusement coordonner leurs efforts d'une manière suffisante.

Ce qui est vrai, et ce qui est noté quelque part dans le livre d'Agathon, c'est que la génération actuelle n'a guère lu les livres déprimants de Tolstoï, Ibsen, Tourguéneff, Nietzsche, sans parler de Gœthe ; c'est qu'elle ne subit plus la pression du romantique, et qu'elle le rejette même. C'est d'autre part qu'on devient homme plus tôt aujourd'hui, pour de multiples raisons ; c'est qu'on prend plus tôt dans la vie possession de soi-même, qu'on n'oppose plus la grâce à la nature, ni la foi à la raison, que le pur intellectualisme a fait son temps (voyez le vigoureux livre *Intellectualisme et Catholicisme* d'Albert Sueur. T. O.), c'est que beaucoup d'erreurs modernes (socialisme et positivisme) conduisent de fait leurs adeptes sincères au catholicisme ; c'est que devant les leçons de l'histoire corroborées par l'enseignement de l'Église, il y a une vraie indifférence à l'égard de tous les régimes politiques, et que l'on revient à l'Église, la seule réalité vivante et debout au milieu des ruines universelles.

Sur ce dernier point, je me demande ce qu'Agathon a bien pu vouloir dire en affirmant (p. 29) que ce qui fonde vraiment la vie religieuse, c'est l'expérience intime. « La croyance, ajoute-t-il, est de l'ordre de l'action... La foi est une puissance créatrice, non une puissance critique » (p. 81). Il est convenu que nous donnerons à ces paroles le sens le plus acceptable. Mais d'elles-mêmes, elles sonnent très mal, elles jettent un cri faux, surtout lorsque tout à côté, on entend les sirènes trompeuses et malfaisantes, la voix de Le Roy et Bergson.

Je m'arrête. Je ne veux plus que décerner une couronne de laurier à ce bon livre d'Agathon, plein d'enthousiasme et de jeunesse. L'auteur nous demande de faire crédit à ses espérances. Très volontiers, car nous nous imaginons bien éloignée l'époque où les montagnes accouchaient d'une souris, et, aujourd'hui, comme le dit M. A. Ribot, tout « semble être l'annonce d'un temps où l'on aimera mieux agir que disserter. « La jeunesse veut être

Digitized by Google

sérieuse et sincère avec elle-même ». Et c'est tant mieux. Un bon sentiment, c'est le début de la perfection.

Enfin, il faut noter que si la jeunesse d'élite n'est pas le seul gouvernail qui donne la direction à un peuple, d'autre part ce volume ressemble à une prise de point faite par un marin à bord. Or la prise de point est la connaissance qui dicte sa route au pilote. Ce volume, nous en sommes assuré par l'expérience, peut conduire par une voie directe et plus rapide au port du traditionalisme intégral, au catholicisme.

P. UBALD D'ALENÇON.

HISTOIRE

1. — **Andegaviana**, par l'abbé UZUREAU, Directeur de *l'Anjou Historique*. — 13e série, Angers, 1913, In-8. de 464 pages.

Le savant Directeur de *l'Anjou historique* nous donne, comme les années précédentes, un volume composé des principaux documents qu'il a publiés dans sa Revue. Ce volume continue dignement la série et il sera goûté par les amateurs d'histoire provinciale.

Ce sont en effet des documents sur *l'Histoire de l'Anjou* que nous donne ce volume depuis le péage sur la Loire établi en 1369 jusqu'au récit d'une conférence faite à Angers en 1895 par Brunetière. Comme dans les précédentes séries, on rencontre dans celle-ci de nombreux documents sur l'époque révolutionnaire que l'auteur utilisera bientôt, nous l'espérons, pour nous donner une histoire de la révolution en Anjou.

2. — **Le Premier abbé de la Trappe de Bellefontaine** (Extrait de la *Revue de Lille*. 1912.) — in-8. 12 p.

L'auteur aurait pu trouver quelques détails intéressants sur le R. P. Marie-Michel dans l'Épilogue de l'Art chrétien de Rio.

3. — **Une nomination Ecclésiastique sous le Gouvernement de Juillet** (Extrait des *Questions ecclésiastiques*. Lille 1913). — in-8. 16 p.

Histoire des négociations entre l'Évêque d'Angers et le ministre des cultes pour faire agréer comme vicaire général M. l'abbé Regnier plus tard Évêque d'Angoulême, puis Archevêque de Cambrai.

4. — **M. Bernier, Vicaire Général d'Angers (1795-1859)** (Extrait de la *Revue de Lille* 1912). — In-8. 53 p.

Biographie d'un vicaire général gallican, et quelque peu janséniste qui soutint des polémiques contre Dom Guéranger, et vit ses opuscules condamnés par la Congrégation de l'Index.

5. — **L'ancienne Université d'Angers**. (Extrait des *Questions Ecclésiastiques*. Lille 1912.) — In-8. 24 p.

Intéressants détails sur cette Université dus à la plume d'un professeur de droit, Claude Pacquet de Livonnière, né à Angers en 1651.

6. — **Les Fédéralistes Angevins** (Extrait *des Mémoires de la société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*. Angers 1913.) — In-8. 14 p.

Digitized by Google

Ils demandent une Constitution républicaine, vont même défendre leur opinion à la Convention qui leur répond en envoyant cinq d'entre eux à l'échafaud pour avoir conspiré contre l'unité et l'indivisibilité de la République.

7. — Suppression de la Gabelle en Anjou. 1789.

La ville d'Angers fut la première ville de France qui brisa les barrières de la Gabelle, le plus impopulaire des impôts sous l'ancien régime.

8. — La Cour d'Appel et l'Hôtel de Ville d'Angers. 1800-1885

Histoire de la migration de la Cour d'Appel et des différents bâtiments qu'elle a occupés avant de s'installer au Palais de Justice.

9. — Le Prisonnier de la Vendée, *par Joseph Clémenceau de la Grandmaison, Ancien Juge au Tribunal de Beaupréau.* Extrait de la *Revue de Lille.* 1813. In-8 de 82 p.

M. L'abbé Uzereau a déjà publié : *l'histoire de la guerre de Vendée* du même auteur, il nous donne aujourd'hui le récit de sa captivité à la suite de l'armée Vendéenne ; c'est un « bleu » qui tient la plume, mais il sait rendre justice au parti Vendéen qu'il n'aime cependant pas, et il n'hésite pas à avancer que la véritable cause de la guerre fut la constitution civile du clergé sans laquelle il n'y aurait pas eu d'insurrection. Nous faisons des vœux pour que le Directeur de *l'Anjou Historique* nous donne encore des documents semblables à celui-ci ; ils seront la meilleure réponse à ceux qui ne veulent voir dans l'insurrection de la Vendée qu'une guerre entreprise non pour Dieu, mais uniquement pour Le Roi.

Fr. Armel

L'Église et la Guerre par Mgr P. Batiffol, Paul Monceaux, Émile Chénon, H. Vanderpol, Louis Rolland, Frédéric Duval, abbé A. Tanquerey. Paris, Bloud. 1913, in-8.

Ce volume est extrait du *Bulletin de la ligue des catholiques français pour la Paix* 1910-1912 et c'est un plaisir tout particulier pour un fils de saint François, l'homme de la Paix, de le signaler.

C'est du reste un livre très actuel, et ce livre traite de questions à la fois très discutées et très ignorées. Il se compose de huit notices. Mgr Batiffol a recherché d'abord quelles avaient été sur la question les idées des premiers chrétiens depuis les origines jusqu'à saint Ambroise chez lequel s'élabore la doctrine définitive. M. Paul Monceaux, de l'Institut, l'auteur du grand ouvrage : *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne,* s'est chargé de grouper les idées exposées par saint Augustin dans ses différents écrits, et d'en dresser la synthèse. M. Émile Chénon, qui s'est particulièrement occupé de l'histoire de l'Église et du droit au moyen-âge, a résumé, dans la troisième notice, l'enseignement de saint Thomas d'Aquin. M. Vanderpol très préparé par ses deux livres : *Le droit de guerre d'après les théologiens et les canonistes du moyen-âge* et *La Guerre devant le christianisme*, a étudié le traité *De jure belli* et le traité *De Indis* de François de Victoria, l'un des

Digitized by Google

fondateurs du droit des gens. M. Louis Rolland, professeur à la faculté de droit de Nancy qui avait déjà exposé ailleurs l'enseignement de Suarez, l'a résumé de nouveau dans la sixième notice. Dans la septième M. Frédéric Duval, l'auteur des *Livres qui s'imposent*, énumère les principales applications de l'Église à l'époque où le Saint Siège avait le pouvoir de les faire prévaloir (et ici l'influence du Tiers-Ordre n'est pas omise).

Il ne restait plus qu'à présenter la synthèse générale de l'enseignement ecclésiastique en l'adaptant aux temps actuels. Un théologien, M. Tanquerey, prêtre de Saint-Sulpice et professeur de dogme à Paris, s'est chargé de cette tâche.

Il montre que la guerre est, de soi, un véritable fléau, mais que des guerres légitimes peuvent se produire. Pour qu'une guerre soit permise, trois conditions doivent se présenter : la guerre doit être déclarée par l'autorité légitime, — pour une cause grave et juste sans violation d'un droit, — enfin avec une intention droite. Autrement dit, la guerre est licite lorsqu'elle est vraiment un cas de légitime défense.

Comme on le voit, les catholiques, par leurs doctrines, se tiennent à égale distance des militaristes outrés et des pacifistes dangereux. Nous sommes heureux que ces théories soient soutenues et popularisées par la *Ligue des catholiques français pour la paix*. Ce volume dissipera bien des sots préjugés qui demeurent contre eux.

P. Ubald d'Alençon.

Les victoires françaises. — *Collection historique sous la direction de M. Noel Aymès.*

Bouvines par Pierre Alain.

Denain par Jean Ferratier.

Iène par Noël Aymès.

Voici une nouvelle série de lectures populaires qui vient à point précis, en réponse aux tristes manifestations des disciples des antimilitaristes français. Chacun de ces petits volumes, élégants, d'aspect attrayant, ornés de gravures, contient un récit alerte et de lecture attachante, du grand fait d'armes qu'il veut faire revivre pour les descendants de tant de héros. Parmi les perversités de nos temps modernes, aucune n'est aussi basse, lâche et vile, que l'antimilitarisme et le mépris de la patrie.

C'est à empoisonner ainsi les jeunes générations que s'emploient les maîtres d'école modernes. Nous commençons à recueillir les fruits nauséabonds de cette culture, il est plus que temps d'user de tous les moyens pour tuer ce microbe destructeur. L'un des bons moyens est certainement le récit des gloires militaires qui ont fait la grandeur, la force, le prestige de la patrie et de rendre à ceux qui lui ont valu ces victoires un juste hommage d'admiration. La collection que commence M. Noël Aymès est donc à propager parmi la jeunesse des écoles, dans les familles, dans les casernes. Nous lui souhaitons un succès mérité.

Mavil.

Digitized by Google

LITTÉRATURE

La protection des animaux par Al. Appelmans. — Bruxelles. A. Dewit. — 1 franc.

Jusqu'où doit aller notre bienveillance et notre sensibilité vis-à-vis des animaux ? Telle est la question que résout l'auteur de cette brochure avec toute la science théologique et son bon sens chrétien. La sollicitude outrée d'une sensiblerie déraisonnable a fait surgir presqu'une hérésie sur cette question. Dans les pays protestants surtout, où le rationalisme détruit la vraie notion de la vie, on en arrive à mettre presqu'au même niveau l'âme humaine et l'instinct vital de l'animal. C'est à détruire cette erreur que Monsieur le chanoine Appelmans consacre des pages vigoureuses, non sans courage car il a vu s'élever contre lui l'immense troupeau des dames à chiens et des membres exaltés des sociétés protectrices des animaux. Il est bon cependant, de temps à temps, de redresser les esprits faussés, et si la cruauté envers les animaux est condamnable, il ne faut pas oublier que l'homme est leur maître et a reçu de Dieu le droit de les employer à son service, dût-il même lui donner la mort, et lui imposer quelque souffrance.

Mavil

Impressions et souvenirs, in-8 de 259 pages. Prix : 3 francs. Par Dom Bruno Destrée. — Paris. Bloud.

L'auteur de ces pages émues est un poète mais un poète qui ne se borne pas à vous communiquer l'émotion ressentie en face d'un paysage, d'un monument, d'une ville pleine de souvenirs ; il voit plus haut, il sait tirer du spectacle matériel, la beauté morale et la leçon chrétienne. La réputation d'écrivain de Dom Bruno Destrée n'est plus à faire, on le retrouve tout entier ici : penseur, artiste et lettré. Son livre est un poème qu'on voudra relire.

Les Fantoches de la Peur, in-16 de 318 pages. Prix : 3 fr. 50. Par Ch. Foley. — Paris, Bloud et Cie. — Il pleut sur la grande révolution depuis quelque temps. Pendant près d'un siècle on l'a acceptée béatement. Les grands principes de 89, les immortels ancêtres de 93 étaient gobés comme pain bénit, mais quelques curieux se sont mis à feuilleter les archives, les défiances ont surgi. Lenotre, Funch Brentano et d'autres se sont mis à nous servir des extraits de ce qu'ils ont trouvé dans leurs recherches. Voici Charles Foley qui se joint à eux et fustige de main de maître les niais de la Gironde comme les bêtes fauves de la Terreur. Puisse cette pluie bienfaisante continuer jusqu'à ce qu'elle ait balayé toutes les erreurs qui ont corrompu tant de générations, faussé tant d'esprits et font encore tant de mal, grâce aux pervers qui ont intérêt à les conserver.

Mavil.

Digitized by Google

OUVRAGES ENVOYÉS A LA RÉDACTION DES ÉTUDES (1)

J. JOERGENSEN. — *Le néant et la vie. Traduit du danois avec l'autorisation de l'auteur par Pierre d'Armailhacq.* — Paris, Perrin. 1913. In-12. de 74 pp. — Prix : 1 fr.

Mgr. TOUCHET. — *Œuvres Choisies Oratoires et Pastorales.* — Tome sixième. — Paris, Lethielleux. — In-16 de 478 pp. — Prix : 3 fr. 50.

P. TIBERGHIEN (abbé). — *L'Encyclique Immortale Dei.* — (Constitution Chrétienne des États). — Nouvelle Édition. Traduction française, avec divisions, notes mairgnales et commentaires. Tourcoing, Duvivier 1913. — In-12 de 67 pp. — Prix : 0 fr. 30.

Jos. SCHRIJVERS (C. SS. R.) — *La Bonne Volonté.* — Bruxelles, Albert Dewit. 1913. — In-18 de 150 pp. — Prix : 1 fr.

P. ALESSANDRO DA SEGGIANO (Cap.) — *Seggiano. Castello del Montamiata* Mémorie raccolte e ordinate par il P. Alessandro da Seggiano dé Frati Minori-Cappuccini. Firenze, Stabilimento Tipografico S. Guiseppe. 1913. — In-12 de 230 pp. — Prix : 2 fr.

M. C. de GANAY. — *Les Bienheureuses Dominicaines* (1190-1577) *d'après des Documents inédits.* — Paris, Perrin, 1913. — In-8° de 550 pp. avec 4 illustrations. — Prix : 5 fr.

D. E. VANDEUR. — *La Sainte Messe entendue pour communier souvent et même tous les jours.* — 3e Édition. Abbaye de Maredsous (Belgique) 1913. — In-8° de 32 pp. — Prix : 0,15 ; 50 exempl. 4 fr.

M.-P. FRÈRE-MINEUR. — *L'Audience Divine.* — Paris, Lecoffre, Gabalda et Cie. — In-18 de 100 pp. — Prix : 0 fr. 35 ; franco : 0 fr. 40.

F. ANIZAN (abbé). — *Les Hommes de France au Sacré-Cœur.* — Aux Bureaux de l'œuvre diocésaine du Sacré-Cœur, Verdun (Meuse). — In-18 de 70 pp. — Prix : 0 fr. 50.

(1) L'annonce de ces ouvrages ne constitue pas par elle-même une recommandation. Nous ne faisons que les signaler ici, en attendant que les rédacteurs des *Études* en fassent le compte-rendu, s'il y a lieu, dans le bulletin bibliographique.

Digitized by Google

L. Bompais (abbé). — *Prière féconde, Méditations pour Jeunes Gens.* — Paris, Beauchesne, 1913. — In-18 de 250 pp. — Prix : 3 fr.

J. Tournier. — *Le Cardinal Lavigerie et son action politique* (1863-1892) *d'après des documents nouveaux et inédits.* — Paris, Perrin. — In-8° X-415 pp. — Prix : 7 fr. 50.

Le R. P. Raphaël d'Aire, Frère-Mineur-Capucin de la Province Belge, par un Religieux du même Ordre. — Tamines, Duculot-Roulin, 1913. — In-12 de 158 pp. — Prix : 1 fr. 50.

Albert Leclère. — *Foi religieuse et mentalité anormale.* — In-16 de la collection *Science et Religion.* — Paris, Bloud. — Prix : 0 fr. 60.

Dom J. Baudot. — *Les Cloches.* — In-16 de la collection *Science et Religion.* — Paris, Bloud. — Prix : 0 fr. 60.

Gabr. Pérouse. — *Le Concile de Constance* (collect. *Science et Religion*). — Paris, Bloud. — Prix : 0 fr. 60.

V. Franque. — *Bible et Protestantisme.* — Paris, Bloud. — In-16 de 168 pp. — Prix : 2 fr.

E. Duplessy (abbé). — *Matutinaud lit la Bible.* — Paris, Téqui.— In-8° VIII-270 pp. — Prix : 2 fr. 50.

Ferd. Brunetière. — *Questions actuelles.* — *La Science et la Religion.* — Nouvelle édition revue. — Paris, Perrin. — In-16 XXVI-435 pp. — Prix : 3 fr. 50.

Yves de la Brière. — *Les Luttes présentes de l'Église.* — Première série : 1909-1712. Éditions des « Questions actuelles ». — Paris, 5, rue Bayard 1913. — In-8° de X-562 pp. — Prix : 3 fr.

Congrès Eucharistique international de Vienne. — *Section française.* — Paris, Lethielleux, 1913. — In-12 de XXVIII-468 pp. — Prix : 3 fr. 50.

B. W. Maturin. — *Me connaître, me discipliner.* — (Traduit de l'anglais). — Paris, Vic et Amat. 1913. — In-16 de 206 pp.

J. Lahitton. — *La Vocation Sacerdotale.* — Nouvelle édition. — Paris, Beauchesne, 1913. — In-8° de 544 pp. — Prix : 5 fr.

Dom. M. Festugière (O. S. B.) — *La Liturgie catholique.* — *Essai de synthèse suivi de quelques développements.* — in-8 de XIII-200 pages. — Prix : 3 fr. 50. — Abbaye de Maredsous (Belgique).

Avec la permission des Supérieurs. Paul Duperrey, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

L'EFFICACITÉ RÉTROACTIVE DE LA PRIÈRE CHRÉTIENNE

(SIMPLES NOTES)

S'il y a des erreurs vulgaires, soit, des préjugés, qui ne tirent guère à conséquence, il en est d'autres qui sont beaucoup moins inoffensifs.

Par exemple, croire et dire que « le soleil tourne autour de la terre, qu'il se lève et se couche à l'horizon », cela paraît assez indifférent quant au résultat pratique. Mais dire et croire qu'« il est inutile et irrationnel, de prier et faire prier, pour obtenir la grâce d'une bonne mort à telle personne déjà passée de vie à trépas », voilà qui peut avoir des suites doublement funestes : d'une part, le prochain se voit ainsi privé d'un secours peut-être décisif ; de l'autre, on favorise en soi-même l'ingrate insensibilité et la paresse mauvaise conseillère (1).

Jusqu'à un certain point, l'on comprend que pareille illusion d'optique intellectuelle — et surnaturelle — soit à peu près générale parmi le peuple qui ne réfléchit pas. On pourrait s'étonner de la rencontrer jusque chez les personnes instruites, habituées par état aux graves méditations (2).

(1) « Le cœur dur sera malheureux à la fin » (Eccli III, 27). — « Le Jugement est sans miséricorde, pour celui qui n'a pas fait miséricorde. » (S. Jac. II, 13). — S. Luc. VI, 36-38. Etc.

(2) Un exemple : « Q. — Question plaisante en soi, mais dont l'*Ami* pourra faire jaillir des enseignements. Il s'agit d'un confrère qui fait célébrer des messes à cette intention : Pour obtenir une bonne mort à mes parents. Or, ses parents sont déjà morts. Pressé de s'expliquer, il répond : « En Dieu il n'y a ni passé ni futur, tout lui est présent. Les œuvres méritoires que je fais faire en ce moment, lui étaient présentes bien avant la mort de mes parents. Il peut donc les avoir eues pour agréables et m'accorder la grâce que je lui demande. » — R. — Les choses humaines se règlent humainement. Nous devons y observer les conditions de temps, d'adap-

Digitized by Google

Or, qu'il y ait là, de fait, une regrettable illusion, nous en avons pour garants : — d'abord, la croyance et la conduite de l'Église ; — ensuite, les enseignements de la saine Théologie.

I.

Croyance et conduite de l'Église.

Dans son traité des *Suffrages* pour les Défunts, Suarez pose une question qui peut, au premier abord, sembler étrange, celle-ci : — « En quel sens l'Église demande-t-elle que les âmes du Purgatoire soient libérées de la peine éternelle ? »

Et il répond, qu'à son avis : « l'explication la plus vraie est que l'Église, dans ses oraisons en faveur des défunts, envisage le jour de leur mort, le temps où leur sort n'est point encore fixé pour l'éternité ; et qu'à ce point de vue, elle demande à Dieu qu'il daigne leur accorder les secours nécessaires, soit afin d'échapper à la damnation et d'obtenir la vie éternelle, soit aussi pour être délivrées plus tôt des peines expiatrices. (1) »

tation de nos actes, qui régissent les choses humaines. Et Dieu qui a institué cet ordre, ne s'en écarte point. Ce n'est pas avec sa science, avec sa connaissance de l'avenir, que nous agissons, ni dans l'infini présent de son éternité, mais dans la succession du temps et selon nos connaissances. Par conséquent nous ne pouvons agir au sujet d'événements passés comme s'ils étaient présents ou futurs. La manière d'agir qui nous est signalée est donc irrationnelle. Mais elle serait très raisonnable si elle prenait la forme d'actions de grâces pour le bienfait déjà accordé de la bonne mort.» (*L'Ami du Clergé*, n° du 28 sept. 1905, to. XXVII, p. 876, col. 2.)

(1) « *In quo sensu petat Ecclesia ut animæ a pœna æterna liberentur.* — Tandem adverto, Ecclesiam in orationibus pro defunctis non tantum postulare ut liberentur a pœnis purgatorii, *sed etiam ut liberentur a gehenna et a pœna inferni.* In quarum orationum sensu explicando laborant Medina... et Bellarminus... ; veriorque sensus esse videtur, in eis orationibus ita Ecclesiam orare pro defunctis, ut tamen repræsentet diem exitus eorum, et animas adhuc in corpore existentes et constitutas sub ancipiti eventu mortis, aut salutis æternæ, et sub hac repræsentatione postulet, ut a pœnis inferni liberentur, id est, ut ita a Deo præveniantur et disponantur, ut per viam salutis incedant. Ad eumdem ergo modum dicere possumus, postulare ut liberentur omnino a locis inferni et a pœnis purgatorii. Unde sicut Ecclesia non postulat ut animæ defunctorum salventur et liberentur a gehenna sine debita dispositione ac merito, ita non postulat ut liberentur a purgatorio sine debita satisfactione, vel ab ipsis, vel ab aliis pro eis oblata. Et sicut probabile est, illam orationem Ecclesiæ, etiamsi post mortem alicujus fiat, in præscientia Dei illi potuisse proficere etiam ante mortem, ut majus auxilium a Deo reciperet ad vitandum periculum mortis æternæ, quia alias non peteret aliquid Ecclesia, quod ex dispositione præterita omnino pendebat ; ita credi potest propter has orationes prævisas interdum Deum juvare fideles, ut melius se disponant, magisve satisfaciant in exitu hujus vitæ, ut ita facilius possint a pœnis purgatorii liberari. » (Suarez, *De Suffragiis*, sect. V, n. 12. *Oper.* edit. Vivès, tom. XXII, p. 961.)

Digitized by Google

Telle est en substance, la solution donnée par Suarez à un doute émis dès avant cette époque, et qui devait l'être encore dans la suite. On conviendra sans doute que le sentiment d'un théologien « en qui seul, — suivant le mot connu de Bossuet (1), — on entend, comme on sait, la plus grande partie des modernes, » mérite d'être pris en considération, et l'on n'aura pas lieu de s'étonner que d'autres théologiens s'expriment en termes analogues, même sans hésitation.

Ainsi, dira quelqu'un, il y a donc des prières où l'Église demande à Dieu, pour les âmes des fidèles défunts, la délivrance — mettons la préservation — des peines de l'enfer ? — Apparemment, d'après ce qu'on vient de lire. Nous pouvons d'ailleurs nous en rendre compte en interrogeant les Livres liturgiques, aux endroits consacrés à l'intercession en faveur des trépassés.

Voici, par exemple, l'*Offertoire* de la *Messe des Morts* : « Seigneur, Jésus-Christ, Roi de gloire, délivrez des peines de l'enfer et du lac profond les âmes de tous les fidèles défunts ; délivrez-les de la gueule du lion ; que l'abîme ne les engloutisse point, qu'elles ne tombent pas dans les ténèbres. Mais que saint Michel, le céleste porte-étendard, les conduise dans la sainte lumière qu'autrefois vous promîtes à Abraham et à sa postérité. Nous vous offrons, Seigneur, des sacrifices et des prières de louange ; recevez-les pour les âmes dont nous faisons aujourd'hui mémoire ; faites-les, Seigneur, passer de la mort à la vie qu'autrefois vous promîtes à Abraham et à sa postérité (2). »

Comme chacun voit, par cette prière l'Église intercède en faveur de tous les fidèles défunts ; le cas échéant, elle intercède surtout en faveur de tel défunt en particulier : peu importe que le décès date d'une heure ou qu'il date d'un siècle.

Cependant, l'Église ne saurait demander à Dieu qu'il *délivre* de l'*enfer* les réprouvés, puisque pour eux il n'y a plus de ré-

(1) Bossuet, *Préface sur l'Instr. pastor. donnée à Cambrai le 15 sept. 1697*, sect. IV, §

(2) « Domine Jesu Christe, Rex gloriæ, libera animas omnium fidelium defunctorum de pœnis inferni et de profundo lacu : libera eas de ore leonis, ne absorbeat eas tartarus, ne cadant in obscurum : sed signifer sanctus Michaël repræsentet eas in lucem sanctam : Quam olim Abrahæ promisisti, et semini ejus. Hostias et preces tibi, Domine, laudis offerimus : tu suscipe pro animabus illis, quarum hodie memoriam facimus : fac eas, Domine, de morte transire ad vitam, quam olim Abrahæ promisisti et semini ejus. »

Digitized by Google

demption à espérer (1) ; ni qu'il *préserve* d'y tomber les âmes du purgatoire, puisque pour elles un tel malheur n'est plus à redouter (2). Quel peut donc être le sens vrai, et quelle est précisément la portée de cette intercession officielle ?

Nous l'avons constaté plus haut, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'une telle question est évoquée. Dans son traité du *Sacrifice de la Messe*, Benoît XIV rapporte, à ce sujet, trois opinions. « Les uns, — dit-il, — estiment que l'Église donne à cette supplication un sens rétrospectif, la rapportant au moment où l'âme allait quitter son corps (de même qu'au Temps de l'Avent elle exprime et nous fait exprimer des prières et des vœux tels que nous les exprimerions et qu'ils furent exprimés avant la venue du Messie) ; — d'autres prétendent qu'il n'y a pas lieu de tant subtiliser avec les oraisons liturgiques, pourvu qu'elles excitent la piété des fidèles; — d'autres enfin pensent que l'Église veut simplement parler, en cet endroit, des peines du purgatoire, et implorer l'adoucissement et le terme de ces peines, au nom et en faveur des saintes âmes. (3) »

(1) « Quia in inferno nulla est redemptio, miserere mei, Deus, et salva me. » (*Offic. Defunctor.*, ad Matutin., Resp. ad lect. VII).

(2) « Animæ in purgatorio detentæ non sunt securæ de earum salute, saltem omnes. » (*Prop. 38*, inter errores 41 Martini Lutheri a Leone X per Bullam « Exurge, Domine» 16 maii 1520 damn.) *Omnes* ergo sunt de salute sua securæ — « Assero certissimum esse animas purgatorii esse omnino securas et certas de sua salute, tam quoad præsentem justitiam, quam quoad æternam beatitudinem post illum statum consequendam. » (Suarez, *De Pœnit.*, etc., disp. XLVII, sect. III, n. 5. Oper. ed. Vivès, tom. XXII, p. 932).

(3) « Non prega mai la Chiesa per quelli che sono nell'Inferno, e ben sa che quelli che sonno in Purgatorio non sono mai per andare nell'Inferno... Che dunque s'ha a dire ? Alcuni considerando, che la detta Antifona soleva recitarsi nel tempo, in cui l'ammalato era in agonia, vogliono adoperarsi dalla Chiesa nelle Messe de'Morti, e ne'Funerali de'medesimi, retrotraendo le preci al momento della morte, e considerando le anime in quel momento, nel quale escono dal corpo ; in quella maniera appunto, che nell'Avento e nella Natività del Signore si serve delle seguenti parole : *Rorate, cœli, desuper...* Altri più francamente escono dalla difficoltà, dicendo non doversi sottilizzare nelle Orazioni della Chiesa, ritrovandosi in esse alcune volte molte cose che non sono vere, ma che si lasciano correre, perche servono ad eccitare la pietà de'Fedeli. Ma questa riposta non si può ammettere.. Per conchiudere, sembra doversi dire, che le parole dell'Offertorio delle Messe de'Morti parlano delle pene del Purgatorio, che si chiama inferno essendo lo stesso il fuoco del Purgatorio, e quello dell'Inferno ; pregarsi per la liberazione delle Anime *de profundo lacu, de ore leonis*, cio è da quel carcere nascosto sotto terra, ove si purgano le anime de'pii ; e pregarsi finalmente, *ne absorbeat eas Tartarus, ne cadant in obscurum*, che vuol dire, che non istiano più lungo tempo in quel carcere, in quelle tenebre, ed in quelle pene... » (Ben. XIV, *Del Sacrifizio della Messa*, sez. I, cap. X, § 1).

Digitized by Google

Après avoir nettement déclaré inadmissible la deuxième interprétation, l'auteur incline de préférence vers la troisième (1).

Avec tous les égards dus aux tenants de ce dernier sentiment, on peut trouver qu'il n'est guère plus admissible que le précédent. Il faut vraiment trop faire violence aux expressions, pour les plier à une pareille façon de signifier les choses (2).

Resterait donc la première explication, qui donne à l'Offertoire de la Messe des Morts un sens rétroactif, analogue à celui que l'Église attribue à certaines invocations du Temps de l'Avent (3) ; le sens, en un mot, que nous avons rencontré sous la plume de Suarez (4), et que d'autres plumes compétentes expriment sans ambages.

« Entrons, — dit le continuateur de l'*Année Liturgique*, — entrons dans les sentiments qui inspirent le sublime Offertoire des Défunts. Bien que l'éternelle béatitude demeure finalement assurée aux pauvres âmes en peine, et qu'elles en aient conscience, la route plus ou moins longue qui les conduit au ciel s'ouvre toutefois dans le péril du suprême assaut diabolique et l'angoisse du jugement. L'Église donc, étendant sa prière à toutes les étapes de cette voie douloureuse, n'a garde d'en oublier l'entrée ; et elle ne craint point de se montrer en cela trop tar-

(1) « Per conchiudere, *sembra doversi dire*, che... (Id., *ibid.*).

(2) *L'Ami du Clergé* (n° du 12 Janv. 1911, p. 27), qui cite Benoit XIV et adopte son sentiment, dit en parlant de la première opinion, donnant aux paroles de l'Offertoire un sens rétroactif : « L'interprétation paraitra sans doute bien subtile. » Que dire de celle qui voit le Purgatoire dans : *les peines de l'enfer et le lac profond*, et *dans la gueule du lion* ; et suivant laquelle, en disant : *que le Tartare ne les engloutisse pas*, et, *qu'elles ne tombent pas dans les ténèbres*, l'Église demanderait simplement que les bonnes âmes soient libérées des peines du Purgatoire, où elles sont déjà !

(3) *Rorate, cœli, desuper, et nubes pluant Justum; aperiatur terra, et germinet Salvatorem. — Excita, quaesumus, Domine, potentiam tuam, et veni. — Qui venturus es in mundum. — Veni ad liberandum nos, Domine Deus virtutum.* — « La sainte Église, pendant l'Avent, attend avec larmes et impatience la venue du Christ Rédempteur en son premier Avénement. Elle emprunte pour cela les expressions enflammées des Prophètes, auxquelles elle ajoute ses propres supplications. Dans la bouche de l'Église, les soupirs vers le Messie ne sont point une pure commémoration des désirs de l'ancien peuple ; ils ont une valeur réelle, une influence efficace sur le grand acte de la munificence du Père céleste qui nous a donné son Fils. Dès l'éternité, les prières de l'ancien peuple et celles de l'Église chrétienne unies ensemble ont été présentes à l'oreille de Dieu, et c'est après les avoir toutes entendues et exaucées, qu'il a envoyé en son temps sur la terre cette rosée bénie qui a fait germer le Sauveur. » (Dom Guéranger, L'*Année Liturg.*, l'*Avent*, ch. II, apr. le com.)

(4) On a lieu de s'étonner un peu que Benoit XIV ne mentionne pas Suarez parmi les auteurs qui donnent cette solution ; mais peut-être ne connaissait-il pas, ou avait-il perdu de vue le passage ci-dessus allégué.

Digitized by Google

dive. Pour Dieu qui d'un regard embrasse tous les temps, sa supplication d'aujourd'hui, déjà présente à l'heure du redoutable passage, ménageait aux âmes le secours ici imploré (1).»

D'ailleurs, cet Offertoire n'est pas le seul endroit de la Liturgie, où l'Église manifeste des sentiments et emploie des expressions analogues et nullement équivoques.

Aux jours de sépulture, avant que l'on ne porte en terre et que lui-même n'accompagne au cimetière le corps d'un défunt, l'Officiant prie ainsi : « N'entrez pas, Seigneur, en jugement avec votre serviteur ; car nul homme ne sera justifié auprès de vous, si vous-même ne lui faites rémission de tous ses péchés. C'est pourquoi nous vous en conjurons, que la sentence du jugement n'accable pas celui que la vraie supplication de la foi chrétienne vous recommande ; mais qu'avec le secours de votre grâce il mérite d'échapper aux arrêts de la justice, lui qui pendant sa vie a été marqué du signe de la sainte Trinité (2). » — Cependant, au moment où sont prononcées les paroles de cette « vraie supplication de la foi chrétienne, » le défunt est *censé* avoir subi son jugement, et être parfaitement instruit de sa destinée suprême (3).

Et le Prêtre continue : « *Libera me*... Délivrez-moi, Seigneur, de la *mort éternelle*, en ce jour redoutable : quand les cieux et la terre seront ébranlés, lorsque vous viendrez juger le siècle par le feu... (4) » — Mais, est-il permis de faire parler ainsi les âmes

(1). *L'Année Liturg., la Commémoration des morts*, la Messe, à l'*Offertoire*. — « Lorsque, dans la Messe des Morts, l'Église prie Dieu de ne pas envoyer les défunts au séjour des ténèbres, c'est-à-dire en enfer, elle ne suppose pas que le sort de ceux qui sont morts en état de péché mortel puisse changer après le jugement. Mais elle se place en esprit *avant le moment où l'âme a quitté le corps*, et elle prie Dieu de préserver cette âme de la mort éternelle. » WILMERS, S. J., *Précis de la Doctrine cathol.*, n. 210, trad. franc., p. 434. Tours, Mame, 1900).

(2) « Non intres in judicium cum servo tuo, Domine, quia nullus apud te justificabitur homo, nisi per te omnium peccatorum ei tribuatur remissio. Non ergo eum, quæsumus, tua judicialis sententia premat, quem tibi vera supplicatio fidei christianæ commendat : sed gratia tua illi succurrente, mereatur evadere judicium ultionis, qui dum viveret, insignitus est signaculo sanctæ Trinitatis : Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum. Amen.»

(3) « Certum est, quod post mortem hominis mox judicium particulare habeatur, et quod sententia in eo lata statim executioni mandetur. » (A. KNOLL, O. Cap., *Institution. Theologiæ theoret.*, § 752). — Si l'on dit, ci-dessus, que « le défunt est *censé*, » au lieu de, *certainement* jugé, c'est à raison des exceptions possibles — résurrections et morts apparentes, — comme nous verrons plus loin.

(4) « Libera me, Domine, de morte æterna, in die illa tremenda : quando cœli movendi sunt, et terra ; dum veneris judicare sæculum per ignem... » — « Cum efficacius moveat homines ad bene vivendum illa manifestatio, quæ fiet coram om-

Digitized by Google

des fidèles en tant qu'elles habitent le Purgatoire, assurées pleinement de leur salut éternel ? « De telles expressions, — nous répond saint Alphonse, — ne se rapportent pas au moment où elles sont proférées, mais à celui de la mort, comme si l'âme n'avait pas encore quitté cette vie ; ou bien, à celui du jugement universel (1). »

Or, cette dernière supposition est encore inadmissible ; car au jour du jugement final, toutes les âmes ont déjà leur sort fixé, et pour jamais : celles qui sont en possession de la vie éternelle n'ont pas à craindre de la perdre, et celles qui sont ensevelies dans la mort éternelle y demeurent sans espoir. C'est donc bien au temps précédant le trépas que se réfèrent les paroles de l'*Absoute*, chantée à travers le monde, on peut dire sans interruption, ou pour les défunts en général, ou pour tels défunts en particulier (2). — A noter, en passant, que les expressions : *Délivrez-moi*, ou, *libérez-moi*, sont équivalentes à celles-ci : *préservez-moi* — de la mort éternelle. Nous disons également, dans un sens analogue, que Notre-Seigneur Jésus-Christ a *racheté* sa Très Sainte Mère, en la *préservant* du péché originel.

On doit pourtant se borner ; autrement l'on risquerait d'avoir à transcrire toute la Liturgie funèbre. Comme l'observe en effet Dom Cabrol, entre autres (3) : « Il faut remarquer, dans tout cet office des Morts, que la plupart de ces prières, quoique

nibus, quam judicium particulare, ad illam potius quam ad hoc Scriptura [et Liturgia] provocat. » (Chr. Pesch, S., J., *De Novissimis*, n. 584).

(1) S. Alph. de Lig., *Défense des Dogmes cathol.*, ch. XI, art. 1er, § IV. *Œuvres Dogmat.* trad. par le P. Jules Jacques, tom, VII, p. 272. Casterman, 1882.

(2) Est-il nécessaire de rappeler que l'Église étant partout répandue, les obsèques et autres offices funèbres ne cessent pas un instant d'être célébrés ?

(3) « Ecclesia consuevit in officiis suis ac solemnitatibus se spiritu veluti præsentem sistere mysterio aut facto, de quo agit ; uti constat ex ejus officiis de adventu, de natalitiis Domini, aliisque ejusmodi ;eadem proinde ratione se gerit *in precibus pro defunctis, quos sibi veluti in agone constitutos repræsentat*, ut sic etiam præsentes instruat de impendente sibi in mortis articulo agone ac periculo. » (Perrone, S. J., Prælect. Theol. in *Compendium* redactæ, de *Deo Creat.*, n. 526 ; et paulo fusius in *Opere*, de *Deo Creat.*, n. n. 735 et 737). — « Hic dramaticus, ut ita dicam, orandi modus in multis officiis ecclesiasticis apparet, ut in officiis Nativitatis Domini, Assumptionis B. V., et maxime *in toto officio defunctorum*. » (Pesch. S. J., *De Novissimis*, n. 617). — « On ne court aucun risque à se conformer pratiquement aux avis et à la conduite de l'Église. Celle-ci prie en général pour tous les fidèles défunts... Sachant que la série des siècles est présente au regard de Dieu, l'Église prie pour des personnes depuis longtemps décédées, *comme si elle assistait à leur agonie* ; le conjurant de leur accorder la grâce du repentir et de les délivrer de l'enfer. » (P. tournebize S. J., *Opinions du jour sur les peines d'outre-tombe*, ch. III, n. 4. Collect. « Science et Religion, » n. 43, édit. IIe, p. 59-60).

Digitized by Google

simultanées, sont censées s'appliquer à des moments chronologiquement différents : à la dernière lutte, à l'agonie qui a précédé la mort, aussi bien qu'aux heures qui la suivent ; quand le défunt paraît au tribunal de Dieu, ou quand il est en Purgatoire pour expier ses fautes (1). »

Tout bien considéré, il apparaît incontestable qu'en intercédant pour les défunts, dont elle ignore le sort, l'Église ne se place nullement au seul point de vue de leur situation en Purgatoire ; mais qu'elle envisage et embrasse tout l'ensemble de leur existence, en dehors de la céleste béatitude. L'Église croit donc sans hésiter à l'efficacité rétroactive de son intervention auprès de Dieu, en faveur de ses enfants (2).

Cette constatation est assurément plus que suffisante pour nous dicter la conduite à tenir, et nous diriger dans la pratique.

Toutefois, si l'on a pu dire que « la foi du charbonnier » est bonne et excusable, pour le charbonnier seulement et ses pareils, dans le cas présent on pourrait dire également, que si certaines personnes sont excusables d'assister aux prières de l'Église et d'y prendre part sans en saisir le sens et la portée, l'excuse n'est pas acceptable chez ceux qui ont le devoir, en ayant le pouvoir, de se rendre compte à eux-mêmes de leurs œuvres comme de leur foi, et d'éclairer en outre la religion et la piété d'autrui.

A ce titre, les notes qui suivent ne seront peut-être pas sans quelque utilité.

II.

Ce que dit la Théologie.

Une des légendes qui ont fait répandre le plus d'encre, c'est sans contredit celle d'après laquelle l'empereur Trajan aurait été, grâce à l'intercession du Pape saint Grégoire le Grand, libéré de l'enfer après un séjour et un supplice de plusieurs siècles (3).

(1) Dom Cabrol, benedict. de Solesmes, Abbé de Farnborough (Angleterre). *La Prière Liturg. pour les Morts*, p. 9 et 10, Paris, Oudin, 1903. — A lire en entier. — Sont à comparer entre elles, par exemple, dans les prières de la *Recommandation de l'Ame*, et dans les *Offices funèbres* qui suivent le trépas, certaines expressions identiques, nonobstant la diversité des situations.

(2) Sur la maxime *Lex orandi, lex credendi*: « Les prières publiques de l'Église sont à proprement parler un *lieu théologique*, et le fidèle a l'obligation de croire les vérités dont l'origine divine lui est ainsi démontrée. » (*L'Ami du Clergé*, n° du 18 mars 1909, p. 253, col. 2. A lire en entier, p. 253-4).

(3) « Multorum opinio fert, Trajani imperatoris animam orationibus sancti Gre-

Digitized by Google

Soit ; mais à quoi bon évoquer ici une histoire depuis longtemps mise en rang des pures fables (1) ? Eh ! simplement parce qu'à son occasion les théologiens nous donnent leur pensée, touchant le sujet qui nous occupe.

En effet, si nombre d'entre eux, et parmi les plus graves, — moins attentifs aux exigences de la critique historique ou littéraire qu'à celles de l'orthodoxie doctrinale, — ont pu se laisser induire en erreur sur la véracité du récit dont il s'agit, — sorte d'inconvénient que toutes nos facilités actuelles d'information ne semblent guère avoir supprimé (2), — ils gardaient leur compétence pour apprécier le cas, en somme non impossible, à la lumière des principes théologiques.

Saint Thomas, — dont le témoignage équivaut à beaucoup d'autres, et peut en tenir lieu, — mentionne en trois endroits de ses écrits ce qu'il nomme « le fait de Trajan. » L'explication donnée par l'angélique Docteur est celle-ci : « Trajan n'était pas définitivement condamné, bien que personnellement il ne l'eût que trop mérité, *parce que, prévoyant l'intercession de saint Grégoire, le souverain Juge n'avait porté sur le défunt coupable qu'une sentence provisoire, ainsi qu'il arrive pour tous les ressuscités miraculeusement, quelle que soit la date de*

gorii fuisse ab inferni pœnis ereptam, propter Damasceni auctoritatem in *Oratione de Defunctis*. » (Suarez, *De Mysteriis Vitæ Christi*, disp. XLIII, sect. III, n. 5. *Oper*. edit. Vivès, tom. XIX, p. 735).— On peut lire cette légende, si l'on y tient, par exemple : chez l'abbé Emery, *Dissertat. sur la mitigat. de la peine des damnés*, § II, note 7 dans l'édit. Migne des *Œuvres compl. de M. Emery*, col. 1365-6 (il admet le fait comme saint Thomas qu'il cite) ; — chez Darras, *Hist. génér. de l'Église*, Pontif. de saint Grég. le G^d^., n. 61, to. XV, p. 266-7 (il enregistre cette anecdote à titre de document, par égard pour les écrivains qui l'ont rapportée) ; — chez l'abbé V. Postel, *Les Douleurs de la vie, la Mort, le Purgatoire*, liv. IIIe sect. 1re ch. VIIe, p. 318. et suiv. de la IIe édit. Paris, Haton, 1885. Cet auteur ajoute candidement (p. 328, note 1) : « Nous ne saurions dire où saint Jean Damascène a puisé cet étrange récit. Si le fait est authentique, c'est évidemment que l'empereur Trajan, éclairé par Dieu au dernier moment de sa vie, aurait produit un acte de foi et de repentir suffisant pour le préserver des flammes éternelles. »

(1) Voir, par ex. : Baronius, *Annal. Eccles.*, ad an, 100, n. XVII ; ad an. 119. n. II ; ad an. 604, n. XXX seqq. ; — Nat. Alexand., *Hist. Eccles.* sæc. II^i^, diss. 1^a^ ; — F. Lachat, *La Somme Théol. de S. Thom. trad. et annotée*, to. XV, p. 535-9, note 2. Paris, Vivès, 1860 ; — P. Terrien, S. J., *La Mère de Dieu et la Mère des hommes*, to. IV, p. 356-8, en note. Paris, Lethielleux, 1902.

(2) « In his quæ ad rerum gestarum veritatem spectant, quam frequenter accidat falli etiam prudentissimos, non in antiquis tantummodo, sed et in his quæ facta dicuntur in eodem loco quo ipsi sunt, et quo vivunt tempore, cum usus doceat, pluribus demonstrare supervacaneum esse putamus. » (Baron., op. cit., ad an. 604, n. XL).

Digitized by Google

leur décès, et quel que fût leur état d'âme au moment de la mort. (1) »

En effet, si l'anecdote concernant l'empereur Trajan est fabuleuse, nombre de résurrections sont hors de conteste. Les divines Écritures, l'histoire authentique des Saints et les procès de canonisation en font foi. Ni les adultes rappelés à la vie pour recevoir le sacrement de Pénitence, ni les enfants ranimés pour recevoir le Baptême n'avaient reçu leur sentence définitive, et n'étaient arrivés au terme de leur destinée. En prévision, disons mieux, à la vue des démarches, de la pressante supplication de ses amis, les Saints, en faveur des mourants, Dieu avait suspendu sa sentence à leur égard (2).

Voilà ce qu'il importe de remarquer. Sans doute les théologiens ont pu se tromper sur l'objectivité de tel ou tel cas en particulier, celui de Trajan par exemple ; mais dans leur ensemble les faits sont indéniables, et l'explication donnée est pareillement irrécusable, malgré toutes les idées vulgaires sur la science

(1) « Dicendum quod de facto Trajani hoc modo potest probabiliter æstimari, quod precibus beati Gregorii ad vitam fuerit revocatus, et ibi gratiam consecutus sit, per quam remissionem peccatorum habuit, et per consequens immunitatem a pœna. Sicut etiam apparet in omnibus illis qui fuerunt miraculose a mortuis suscitati, quorum plures constat idololatras et damnatos fuisse : de omnibus talibus enim similiter dici oportet quod non erant in inferno finaliter deputati, sed secundum præsentem propriorum meritorum justitiam ; secundum autem superiores causas, quibus prævidebantur ad vitam revocandi, erat aliter de eis disponendum. » (S. Thom., *In Sent.* IV, dist. 45, qu. II, art. 2, ad V ; it. *Sum. theol. Supplem.*, qu. LXXI [al. LXXIII vel LXXIV], art. 5, ad V). — « Dicendum quod idem est de Trajano qui forte post quingentos annos suscitatus est, et de aliis qui post unum diem suscitati sunt : de omnibus enim dicendum est, quod non finaliter damnati erant ; præsciebat enim Deus eos sanctorum precibus a pœnis liberandos, et vitæ restituendos ; et sic ex liberalitate bonitatis suæ eis veniam contulit, quamvis æternam pœnam meruissent. » (*Id.*, *In Sent.* I. dist. 43, qu. II, art. 2, ad V). — «Dicendum quod quamvis Trajanus esset in loco reproborum, non tamen erat simpliciter reprobatus : prædestinatum enim erat quod precibus Gregorii salvaretur. » (Id., *De Verit.*, qu. VI, art. 6, ad IV).

(2) « Ribadeneira in *Vita sancti Ignatii* refert, hominem, qui desperatione actus laqueo se suspenderat, ejus precibus ad vitam rediisse, et confessione peracta iterum decessisse. Falsum hoc Danhawerus hæreticus irridet, quod ab Inferis nulli reditus conceditur. At Melchior Corneus Societatis Jesu Theologus animadvertit, potuisse Deum, prævisis Sancti sui precibus, vel sententiam suspendere, vel sub conditione inferre. Simili modo Theologi explicant Trajani ab Inferis liberationem precibus sancti Gregorii Magni, quanquam hæc narratio apocrypha verius censeatur. » (Benedicti XIX *Doctrina de Beatif. et Canoniz. in synopsim redacta ab* Em. de Azev., lib. IV, cap. 21, n. 5, to I, p. 355. Venetiis, MDCCLXV). — Ainsi un homme de grand cœur, prévoyant et sachant avec certitude qu'une personne amie intercéderait pour une autre, coupable ou compromise, accordera volontiers une grâce qu'autrement il refuserait ; ou bien il suspendra sa décision, afin de laisser à la première personne le temps et la satisfaction d'intervenir en faveur de la seconde.

Digitized by Google

de Dieu et l'usage qu'il lui plaît d'en faire (1), nonobstant même les expressions et les formules employées par l'Écriture et la Théologie, afin de se mettre à la portée de notre faiblesse (2).

Nous pouvons bien en conclure, que, si un vif et saint zèle pour le salut des hommes obtient parfois des miracles proprement dits, à plus forte raison sommes-nous autorisés à demander avec l'Église, et par suite à espérer, pour autrui et pour nous-mêmes, une grâce en somme conforme aux lois ordinaires de la Providence divine, la grâce de bien mourir.

Mais parce que cette vérité très simple se heurte à un sentiment irréfléchi et tenace, regardons-la de plus près encore.

« Considérons, — dit le philosophe chrétien Boèce, — considérons ce que c'est que l'éternité, car elle nous révèlera la nature, et, par là-même, la science divine. L'éternité donc, c'est la possession entière, simultanée et parfaite, d'une vie sans limites. » A cette définition solide, complète, mais un peu trop succincte pour beaucoup d'entre nous, prions saint Thomas d'ajouter ses éclaircissements. « Posséder, — nous dit-il, — c'est avoir quelque chose d'une manière stable, et en jouir paisiblement. Le mot *possession* exprime donc bien l'immutabilité et l'indéfectibilité de ce qui est éternel. Et cette possession totale et simultanée renferme toutes les différences de temps. C'est pourquoi toutes les choses qui sont dans le temps sont éternellement présentes à Dieu, non seulement en ce sens que Dieu connaît toutes les raisons des choses, comme disent quelques-uns, mais parce que son regard se porte éternellement sur toutes choses, et les considère telles qu'elles sont dans leur réalité (4). »

(1) « La raison humaine, quand elle prétend juger les faits divins, porte nécessairement en Dieu la loi qui la régit, la loi du temps, de la succession, de la causalité, et elle tombe alors dans les absurdités les plus étranges. C'est ainsi qu'en parlant de la *prévoyance* ou de la *prévision* divine, elle suppose un avenir là où il n'y a qu'un éternel présent... Tant de nuages planent devant notre œil intérieur, tant de préjugés embarrassent notre esprit, toujours porté à faire de l'anthropomorphisme, à appliquer à Dieu, non plus la figure de l'homme, comme les païens, mais les formes de la pensée humaine, les lois de l'espace et du temps !... » (*Philosophie du Christian. — Correspond. relig.* de l'abbé Bautain, lettr. 37e et 39e, vers la fin, tom. II, p. 335 et 375. Paris-Strasbourg, 1835).

(2) Lorsqu'elles disent, par exemple, que Dieu *se souvient* du passé, et qu'il *prévoit* l'avenir.

(3) « Quid sit æternitas, consideremus. Hæc enim naturam nobis pariter divinam, scientiamque patefecerit. Æternitas igitur est, interminabilis vitæ tota simul et perfecta possessio. » (S. Boetius, *De Consolat. Philosophiæ*, lib. V, prosa 6. Pat. lat. Migne, tom. LXIII, col. 858-B).

(4) « Dicendum quod illud quod *possidetur*, firmiter habetur ; ad designandum

Digitized by Google

Sur ce point, nombre d'autorités pourraient être alléguées, car elles abondent (1) ; mais cela n'est point nécessaire. Avec un peu de réflexion, la raison elle-même saisit très bien qu'il en doit être ainsi de la science divine, et qu'il n'en saurait être différemment. Que nous comprenions, ou non, le *comment* de cette omniscience de Dieu, notamment par rapport aux choses futures contingentes (2), il n'importe ; nous n'avons pas moins la certitude absolue, que Dieu sait tout et voit tout à la fois, l'avenir aussi bien que le passé et le présent.

Ainsi donc, pour Dieu et à ses yeux, il n'y a pas intervalle ni succession de temps, entre le décès d'une personne et la prière d'un Saint qui implore son retour à la vie, ou celle de l'Église qui sollicite en sa faveur la grâce d'une bonne mort. Ces deux actes, séparés et successifs à nos yeux, au point de vue divin sont bel et bien simultanés, et celui qui pour nous est plus récent influe sur l'autre de la manière et dans la mesure que Dieu juge convenables.

De tout cela nous avons une preuve péremptoire, dans le fait de la rédemption et du salut des anciens qui ont précédé la

ergo immutabilitatem et indeficientiam æternitatis, usus est nomine *possessionis*. » (S. Thom., *Sum.* pa. I, qu. 10, art. I, ad 6). — « Æternitas *tota simul* existens ambit *totum tempus*. Unde omnia quæ sunt in tempore, sunt Deo ab æterno præsentia, non solum ea ratione qua habet rationes rerum apud se præsentes, ut quidam dicunt, sed quia ejus intuitus fertur ab æterno supra omnia, prout sunt in sua præsentialitate. » (Id., ibid., qu. 19, art. XII. corp.).

(1) « Quid est præscientia, nisi scientia futurorum ? Quid autem futurum est Deo, qui omnia supergreditur tempora ? Si enim scientia Dei res ipsas habet, non sunt ei futuræ, sed præsentes ; ac per hoc non jam *præscientia*, sed tantum *scientia* dici potest. » (S. Aug. *De divers. Quæstionib. ad Simplic.*, lib. II. qu. 2, n. II). — « Omnia tempora præcedit divina æternitas, nec in Deo præteritum, præsens, futurumve aliquod creditur, sed omnia præsentia in eo dicuntur, quia æternitate sua cuncta complectitur. — Præsens, præteritum et futurum nostrum est habere, non Dei. » (S. Isidor., Hispal. Episc., *Sententiar.* lib. I, cap. VI, n. 1, 2). — « Toutes les générations des hommes sont du même âge devant l'éternité. » (Ozanam, du Progrès par le Christian., § III, *Mélanges*, tom. 1er, p. 106. Paris, Lecoffre, 1855). — « Il n'y a pas de temps en Dieu. La *durée* de Dieu est absolument une, indivisible, immuable, sans l'imperfection du *passé* et de l'*avenir* ; c'est l'*éternité*.. Il n'y a donc pas de temps en Dieu, ni pour Dieu... Dieu *voit* tout, il ne *prévoit* pas ; car prévoir, c'est voir d'avance ; or, pour Dieu il n'y a ni avant ni après. De même, Dieu ne *se souvient* pas, le souvenir suppose le passé, on ne se souvient pas de ce qui est présent. Comme il n'y a ni passé ni futur par rapport à Dieu, la science divine n'est pas autre chose qu'une simple *vue*, c'est la vision de ce qui est. Il n'y a pas, à proprement parler, *prés-cience*, ou *pré-vision* en Dieu. » Mgr de Ségur, *Nos Grandeurs en Jésus*, part. IIe, ch. 7e, § 1er).

(2) « Omnia enim nuda et aperta sunt oculis ejus, etiam ea, quæ libera creaturarum actione futura sunt. » (Conc. Vatic., *Constit. de Fide cath.*, cap. I).

Digitized by Google

venue du Messie. C'est en *prévision* — suivant l'expression admise — et par les mérites du Rédempteur futur, qu'ils avaient reçu toutes les grâces nécessaires pour obtenir la vie éternelle. Pareillement, c'est en vue de son divin Fils, non encore fait Homme, et par ses mérites anticipés, que l'Immaculée-Conception fut préservée de la tache originelle (1). Vérités de foi qui mettent en pleine lumière le point de doctrine qui nous occupe, touchant l'usage de la science divine, et l'influence rétroactive de la prière et du mérite.

Aussi bien, l'on n'ignore pas que la valeur efficace de la prière est toute fondée sur les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont la médiation s'étend sans conteste à tous les lieux et à tous les siècles (2). En Jésus, l'Humanité, créée dans le temps, est substantiellement unie à la Personne du Verbe éternel (3), de telle sorte que tous ses actes et tous ses mérites sont *personnels* au Verbe. Comme d'autre part toute prière véritable est faite, explicitement ou implicitement, au nom du Christ et appuyée sur ses mérites, il s'ensuit qu'elle peut, sans aucune difficulté,

(1) « Deus, qui per immaculatam Virginis Conceptionem dignum Filio tuo habitaculum præparasti : quæsumus ut qui ex morte ejusdem Filii tui prævisa, eam ab omni labe præservasti, nos quoque mundos, ejus intercessione, ad te pervenire concedas. » (*Orat.* Officii Immac. Concept.).

(2) Ia Tim. II, 5, 6; Hebr. XIII, 8 ; Apoc. XIII, 8.— «Christus est caput omnium eorum, qui ad Ecclesiam pertinent, secundum omnem locum, et tempus et statum. » (S. Thom., *Sum.* pa. III, qu. 8, art. VI, corp.).— « *De plenitudine ejus nos omnes accepimus*, — scilicet omnes Apostoli, et Patriarchæ, et Prophetæ, et Justi qui fuerunt, sunt et erunt, et etiam omnes angeli... Plenitudo gratiæ quæ est in Christo est causa omnium gratiarum, quæ sunt in omnibus intellectualibus creaturis. » (Id., *In Joan.* cap. I, lect. 10). — « *Et audivi vocem magnam in cœlo dicentem : Nunc facta est salus, et virtus, et regnum Dei nostri, et potestas Christi ejus.* Apoc. XII, 10... Sicut Christus secundum Divinitatem dominium habet et potestatem universalis præmii, sic secundum Humanitatem potestatem habet universalis meriti. Nec enim angelica, nec humana natura aliquod pondus æqualitatis justitiæ habere possunt ad illud præmium infinitum quod est Deus, nisi fulciantur merito Jesu Christi.. Quod si quis objiciat, quomodo meritum Christi tunc angelis valebat, quum non meruerat Christus ? dicat et ipse mihi quomodo illis hominibus jam valere poterat qui ante adventum suum crediderunt in eum ? quod Ecclesia sancta vere et fideliter valuisse testatur : et ex hoc intelliget quomodo electis angelis ejus meritum jam valebat. Humanitas enim Christi qui mereri habebat, debebat esse unita infinito Deo, cui non tantum omnia loca, sed etiam omnia tempora præsentia sunt ; propterea virtute infinitæ potentiæ Dei tale futurum meritum Christi ad omnia tempora dilatatum est: et ex hoc maxime apparet mirabilis *potestas Christi ejus.* » (S. Bernardin. Sen., *De Gloria Beator. Spirit.* sermo., art. II, cap. 3, circa med. *Oper.* tom. I, p, 292. Venetiis, MDCCXLV. It. quoad sensum et fere verba, *De Passione Christi* sermo., part. III. *Oper.* tom. II, p. 363-5).

(3) « Cor Jesu, Verbo Dei substantialiter unitum, m. n. » (*Litan. SS, C. J.* invoc. 3).

Digitized by Google

produire son effet quelle que soit la distance temporelle qui la sépare de la grâce demandée (1).

Mais si cela est vrai de toute prière légitime, à combien plus forte raison de la prière par excellence, le saint Sacrifice de la Messe. Là, Celui qui est à la fois Prêtre et Victime (2) se trouve être en même temps le Juge des vivants et des morts, Celui qui prononce les sentences fixant le sort éternel des âmes et de chacune en particulier (3). Le Sacrifice donc où il est offert, et *s'offre lui-même* en holocauste pour le salut de tel ou tel défunt, peut-il n'avoir pas été pris en considération au moment de son trépas ?

Voyons-nous, enfin, avec quelles justes raisons la sainte Église, dans sa Liturgie, fait abstraction du temps, des heures et des années (4) ; se présentant devant Dieu comme le Corps moral, mystique, de Celui qui était hier, est aujourd'hui et sera le même à travers les siècles ?

Et dès lors, pouvons-nous raisonnablement hésiter à suivre son exemple, en nous unissant à elle-même ?

III.

En Pratique.

On ne saurait dire, ici, comme il arrive en d'autres occurrences, que la question envisagée est oiseuse, de pure théorie et sans utilité pratique. Autant vaudrait soutenir que le précepte de la prière, et celui de la charité fraternelle, ne sont que des conseils de surérogation.

Il s'agit en effet du salut ou de la perte des âmes — parfois bien chères, — dont le sort peut dépendre en quelque façon de notre intervention auprès de Dieu. Il s'agit encore de nos propres et plus graves intérêts. « Bienheureux, — dit l'Esprit-

(1) C'est bien ici le cas de rappeler cette phrase de Bossuet : « Quand il s'agit du Fils de Dieu, ne me parlez point des règles humaines, parlez-moi des règles de Dieu. » (*1er Sermon* pour la fête de la Concept. de la Ste-Vierge, 1er pt). — A comparer avec l'extrait de l'*Ami du Clergé* cité plus haut, p. 2, note 2.

(2) « In Missa... una eademque est hostia, idem nunc offerens sacerdotum ministerio, qui seipsum tunc in cruce obtulit, sola offerendi ratione diversa. » (Concil. Trid., sess. XXII, cap. 2).

(3) Actes, X, 42 ; S. Jean, VII, 22-27 ; II. Cor., V. 10.

(4) L'Église, il est vrai, fait aux prêtres une grave obligation de ne pas différer la célébration des messes qu'ils sont tenus d'acquitter ; mais il n'est pas difficile de comprendre les motifs de cette mesure d'ordre.

Digitized by Google

Saint, — bienheureux celui qui a l'intelligence et de l'indigent et du pauvre » — or, nul n'est plus nécessiteux que le pécheur appelé à comparaître devant le souverain Juge ; — « au jour mauvais Dieu le délivrera (1). »

Ce serait d'ailleurs une impertinence, que de vouloir être plus sage que l'Église, laquelle intercède pour tous les fidèles défunts, même pour ceux dont la fin ne semble guère laisser place à l'espérance.

L'Église, en effet, n'ignore pas que des ressources invisibles, des grâces de salut, peuvent être ménagées par la miséricordieuse Providence aux mourants, et par eux mises à profit, quelles que soient les apparences extérieures.

Les hommes de l'art eux-mêmes disent assez, combien peu ces apparences nous renseignent exactement, sur la véritable situation physique des moribonds (2).

Mais ceux qui cultivent et pratiquent l'art des arts, la thérapeutique des âmes, nous donnent des garanties plus solides, et d'un ordre plus élevé. Par exemple, écoutons le P. Faber: «Dans la vie du P. de Condren nous trouvons un passage très remarquable qui nous apprend combien nous devons remercier Dieu des grâces qu'il accorde aux mourants ; car, est-il dit, *sa compassion pour eux est inexprimable, et il semble leur prodiguer ses faveurs d'autant plus volontiers, qu'ils ne sont plus en état de les profaner* (3). Magnifique pensée ! Oh ! combien les

(1) « Beatus qui intelligit super egenum et pauperem ; in die mala liberabit eum Dominus. » (Ps. XL, 1).

(2) « Il est faux, entièrement faux que le voisinage de la tombe détermine nécessairement la défaillance de la raison et porte la moindre atteinte à la volonté. Les hommes de l'art, seuls juges compétents en cette matière, nous prêtent sur ce point le concours de leur autorité. Écoutons deux médecins distingués, dont personne ne suspectera le témoignage, et qui ont traité ex professo cette importante question... » (H. Bretonneau, *La Religion triomphante par les plus grands hommes*, introd., p. VII-X ; in-8° de X-844 p. Paris, Sagnier et Bray, 1845). — Suivent deux citations assez longues des Docteurs Barthès et Devay, sur la liberté de l'esprit et sa lucidité à l'heure de la mort. — Sont à consulter : Dr Coutenot, *La mort apparente et les dern. Sacrem.*, dans *Études Francisc.*, n° de janv. 1901, p. 40-47 ; — *Questions Actuelles*, n° du 28 juillet 1906, p. 261-8 ; — surtout, *La Mort réelle et la Mort apparente, et leur rapport avec l'administr. des Sacrem.*, par le P. J.-B. Ferreres, S. J., trad. de l'espagnol par le Rév. Dr J.-B. Geniesse, avec notes et appendices ; vol. in-8° de 466 p. Paris, Beauchesne, 1906.

(3) «Le P. de Condren était un ecclésiastique très pieux, très savant, très humble, digne ami et confident de tous les saints personnages de son temps. Élu unanimement supérieur de l'Oratoire, il n'accepta que par obéissance et pour un an .. Après sa mort il apparut à M. Olier dans une gloire et dans une lumière immenses

Digitized by Google

magnificences de l'amour de Dieu s'accumulent autour du lit des mourants (1) !

Et ces voix — celles du P. de Condren et du P. Faber — ne sont point isolées et sans écho. « Le P. de Ravignan, — dit son biographe, — aimait à parler des mystères de la grâce, qu'il croyait se passer au moment de la mort, et son sentiment paraît avoir été qu'un grand nombre de pécheurs se convertissent, à leurs derniers instants,et meurent réconciliés avec Dieu (2).» Et combien d'autres, ministres des sacrements et pêcheurs d'âmes, s'expriment en termes analogues (3).

Parmi ces témoignages, il en est un qui mérite une mention spéciale, à raison de son auteur et de la consécration que lui

lui disant qu'il l'avait laissé hériter de son esprit, avec deux autres qu'il lui nomma.» (ROHRBACHER, *Histoire*, etc. liv. LXXXVIIe, § 3e).

(1) P. FABER, *Le Créateur et le créat.*, liv. IIIe, ch. 2, apr. le mil. — Il consacre là 3 à 4 pages à exposer les espérances de salut que présentent les derniers moments. Pensées analogues dans *Confér. spirit.*, en particulier *sur la Mort*.

(2) A. DE PONLEVOY, S. J., *Vie du R. P. X. de Ravignan*, ch. X^e, vers le mil. ; à voir, même ouvr., ch. XXIe, vers le mil.: le premier passage se rapporte à la mort tragique du duc d'Orléans, 13 juillet 1842 ; le second, à celle aussi tragique du maréchal Exelmans, 21 juillet 1852.

(3) «D'une grande clémence envers les égarés, il (card. Lavig.) gardait la confiance qu'un dernier acte d'amour parfait les réconcilierait sur le seuil de l'éternité. — Pour cela, disait-il, il ne faut qu'une minute, moins encore. Il n'est pas nécessaire, pour que le baptême opère, que l'eau sainte coule pendant cinquante ans sur la tête. Une minute de grâce peut purifier et blanchir l'âme la plus noire.» (Mgr BAUNARD, *Le Card. Lavigerie*, tom. IIe, ch. XXIe, vers la fin).— « C'est à l'amour miséricordieux qu'il faut laisser la solution des sombres énigmes relatives à la destinée des âmes chères, qui auront vécu en dehors de l'Église, de sa pratique et de sa foi... Plus je pense à tout cela, plus j'ai confiance que l'amour infini nous réserve des surprises miséricordieuses... Telles sont mes pensées de la fin. »(Mgr BAUNARD, *Le Vieillard. — La Vie montante.—Pensées du soir*,ch. XXXe et dernier).— « Attachons-nous surtout à contempler Dieu auprès des âmes, à cette heure décisive où elles quittent le monde pour l'éternité. Tout est caché, tout reste mystérieux aux yeux humains. — [Ici les suppositions les plus défavorables]... Damnerons-nous ce malheureux ?... Dieu était là ; il a sollicité son repentir de toutes manières, et qui voudra dire qu'il a échoué ? Bien plus, Dieu a pu avoir égard, non seulement aux longues prières déjà faites pour lui, mais même à celles qu'il prévoyait devoir être faites. » (L'abbé DOUBLET, *Étude complète sur le Christian.*, ch. XIX, art. 4, § III, n. 2). — Item, dans le même sens, avec plus d'insistance, P. JULES CHEVALIER, *Le Sacré-Cœur et le Ciel*, ch. XIe, § 2e).— « Et nous sommes autorisés à penser que Dieu prodigue à ces derniers moments ses suprêmes tendresses. Lui seul connait comment se complète alors le nombre des élus. Dans l'âme surtout de ces pécheurs qui ne sont vraiment ni impies ni endurcis, sait-on combien il se déroule de drames secrets ayant pour dénouement le repentir ? J'aime à croire que plusieurs, même à l'heure où l'œil est déjà voilé, la bouche muette, le corps immobile, sont saisis par un dernier appel de Dieu, et reculant devant l'abime entr'ouvert, se jettent repentants dans ses bras. » (P. TOURNEBIZE, *ouvr. et endroit* cités pl. h.).

Digitized by Google

donnent, pour ainsi dire, l'usage et la vénération de plusieurs siècles. Il se trouve dans le livre connu sous le nom de *Vie et Révélations de sainte Gertrude.*

On y lit : « Comme elle entendait répéter dans un sermon cette parole, que pas un seul homme ne serait sauvé sans l'amour de Dieu, ou que tout au moins devait-il en avoir assez pour se repentir du péché pour l'amour de Dieu, elle réfléchit en son cœur, que plusieurs avaient quitté ce monde, dont la pénitence semblait plus excitée par la crainte de l'enfer que par l'amour de Dieu. Le Seigneur lui répondit alors : — Quand je vois à l'agonie ceux qui parfois ont eu quelque douce pensée ou souvenir de moi, ou qui ont accompli quelque œuvre méritoire, je me montre à eux, au dernier moment, si bon, si tendre et si aimable, qu'ils se repentent du plus profond de leur cœur de m'avoir offensé, et ce repentir fait qu'ils sont sauvés. Aussi je voudrais, pour cet excès de bonté, être glorifié par mes élus, et parmi les actions de grâces qu'ils m'adressent pour mes bienfaits, en recevoir pour celui-ci de particulières (1). »

Une autre fois, après avoir prié longtemps pour un défunt dont le sort inspirait des inquiétudes, Gertrude vit enfin son âme en purgatoire. Elle dit alors au céleste Époux : — « Seigneur, ne voulez-vous pas vous laisser fléchir à mes prières et pardonner à cette âme ? — Je voudrais pour l'amour de vous, répondit le divin Sauveur, avoir pitié non seulement de cette âme, mais encore d'un million d'autres ; voulez-vous donc que je lui pardonne tous ses péchés, et que je la délivre de toutes sortes de peines ? — Peut-être, insinua la Sainte, cela n'est-il pas conforme à ce qu'ordonne votre justice ! — Cela n'y serait point contraire, ajouta Notre-Seigneur, si vous me le demandiez avec confiance. *Car ma lumière divine, qui pénètre dans l'avenir, m'ayant fait connaître que vous me feriez pour*

(1) *Le Héraut de l'Amour divin. — Révélat. de* Ste GERTRUDE, liv. III, ch. 30, § XX). — Là-dessus, quelques-uns affirmeront tranquillement « qu'il s'agit là, comme du reste dans tout ce livre, *Insinuations de la divine piété* [titre d'une ancienne traduction, apparemment incompris], des personnes qui tendent sérieusement à l'amour divin. » Ainsi le P. Coppin, rédempt. (*La Question de l'Évangile :* Seigneur, y en aura-t-il peu de sauvés... p. 244-5), qui supprime le mot « parfois » et *arrange* un peu la citation. Mais voyons, est-ce bien le sens de ce passage entendu sans parti pris ? Pourquoi Notre-Seigneur « voudrait-il recevoir, de ses élus, de particulières actions de grâces pour un bienfait » qui n'aurait, en somme, rien de particulier ? — Le P. Monsabré (confér. C IIe, part. Ire, p. 264), attribue, en hésitant, le passage ci-dessus à sainte Catherine de Sienne, chez qui d'ailleurs (*Dialogue*, passim) on trouve des paroles dont le sens est à peu près le même.

Digitized by Google

lui cette prière, lorsqu'il était à l'agonie je mis en lui de bonnes dispositions, pour le préparer à jouir des fruits de votre charité. (1) »

Par ces deux extraits nous voyons heureusement confirmée la doctrine qui nous représente le Dieu de miséricorde, plein de sollicitude pour le salut des âmes (2), leur accordant volontiers cette grâce en prévision des prières que l'Église et les personnes généreuses lui adresseront en leur faveur.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs de la fréquence de ses conversions *in extremis* , il suffit bien que le fait jouisse d'une incontestable possibilité pour que nous imitions pieusement l'Église, et nous unissions à Elle, en priant avec ferveur pour les défunts — *comme s'ils étaient encore vivants,* — quelle qu'ait pu être leur fin apparente (3).

(1) *Même ouvr.*, liv. V, ch. 19. — « O consolantes paroles ! D'abord, en présence de nos prières futures, Dieu daigne accorder au pécheur mourant de bonnes dispositions, qui assurent le salut de son âme ; ensuite, par égard pour nos prières présentes et persévérantes, il consent à délivrer cette âme de toutes sortes de peines, à la retirer des flammes expiatrices... Cette vérité bien comprise et mise en pratique, peut donner à la douleur sa plus grande fécondité. — Toute ma vie est là maintenant, — disait la personne qui me fit remarquer ce passage des révélations de sainte Gertrude — avant que mon mari mourût, Dieu savait ce que je ferais pour lui ! — Elle a fait un entier sacrifice d'elle-même. Elle s'est consacrée au Seigneur, en prenant pour devise : *Prier, souffrir, agir ;* et le Seigneur l'a consolée, en lui donnant pour famille, avec les pauvres malades de la terre, les âmes souffrantes du purgatoire. Priez donc et faites prier ; le Dieu dont la miséricorde est haute et vaste comme le ciel a connu dans le passé, au moment où allait mourir votre parent ou votre ami, les prières que vous feriez pour lui dans l'avenir, aujourd'hui,demain, après avoir lu cette page, et suivi mon conseil. Priez et faites prier ; vos prières, en vous sanctifiant consolant et dans le présent, auront concouru autrefois à sauver ceux que vous aimez. » (P. Blot, miss. apost., *Au Ciel on se reconnaît*, append. à la 3e lettre. intitulé : «Prions pour les pécheurs,même après leur triste mort.» Edit. XXXIXe, p. 88-100 Paris, Poussielgue).

(2) « Bonitate mea, usque ad ultinum punctum expecto hominis conversionem. » (*Verba* Christi ad S. Birgittam,*Revelat.* lib. VI, cap, 97). — « Orante beata virgine Mechtilde pro quodam homine, adversus quem ipsa indignabatur, propterea quod ille adhuc quasi incorrigibilis manebat, Dominus eidem virgini ait : Eja condole mihi, electa mea, et ora pro miseris peccatoribus, quos tam caro emi pretio, et tam longanimiter expecto, cupiens vehementer ut ad me convertantur. Ecce sicut hostiam in ara crucis me aliquando obtuli, sic adhuc eodem amoris affectu assisto Deo Patri pro peccatoribus ; quia mihi maxime optabile est, ut peccator per veram pœnitentiam ad me convertatur et vivat. » (S. Mechtlde., *Spiritual. Gratiæ* lib. IV, cap. 24. — Blosius, *Monil. Spirit.* cap, 1, n. 5).

(3) « C'était au mois de Janvier 1901. Un matin le Père descendit à la chapelle le visage tout bouleversé. Il célébra la messe avec une ferveur extraordinaire et un temps plus long que d'habitude... Qu'avez-vous, mon bon Père, et pourquoi cet air désolé ? — Ah ! mon Paul (un neveu qui ne pratiquait guère), mon pauvre Paul est mort subitement !... Non, je ne puis pas, je ne veux pas désespérer du salut de son

Digitized by Google

Sans doute, on ne saurait — à moins d'un miracle, événement plutôt rare, — espérer la réception *effective* des derniers sacrements pour ceux qui sont déjà morts sans les recevoir. L'Église elle-même ne demande pas, expressément (1), une grâce qui peut suffisamment avoir été suppléée par la contrition parfaite renfermant, avec le désir des sacrements, un véritable acte d'amour de Dieu et de fidèle soumission à sa volonté par l'acceptation de la mort (2).

Il va sans dire que cette doctrine n'est pas restreinte au cas de la mort déjà subie, mais qu'elle trouve également son application en d'autres circonstances, telle que la réparation des torts

âme. *Je veux, à force de prier et de faire prier, je veux que Dieu, qui sait tout à temps, ait fait en faveur de mon pauvre Paul un miracle qui ne dépasse ni son pouvoir ni sa bonté.* » (P. A. Durand, S. J., *Une physionomie originale d'apôtre. — Le P. Henry Joyard*, S. J., (1835-1904), ch. XXXIV, p. 288-9. Paris, Beauchesne, 1910).—A propos de trépas en apparence peu rassurants, et néanmoins heureux, voir, par ex. : Mgr Postel, *Les Douleurs de la Vie, la Mort, le Purgatoire*, livr. IIe, en entier ; — *Confiance*, par J. M. A., mission. apost., in-8° de 190 p. Desclée et Cie ; — *Vie du Bx Félix de Nicosie*, de l'O. des FF. M. M. Capucins, par le P. Henri de Grèzes, du m. O., ch. XII, av. la fin.

(1) Par les mérites prévus du Messie, les Justes de l'ancienne Loi avaient bien reçu la grâce de vivre et mourir en prédestinés ; mais non celle, moins urgente, d'être effectivement mis en possession de la gloire éternelle avant l'Ascension du Rédempteur lui-même (Suarez, *De Incarnat.*, disp. XLI, sect. I, n. 10).— Ici pareillement, entre la *nécessité* d'une bonne mort et l'*utilité* des sacrements, il y a certes quelque différence. Et toutefois, voudrait-on affirmer que les prières, faites pour les défunts qui ont reçu les derniers sacrements, n'ont été pour rien dans la concession de cette faveur ?...

(2) « Ego quidem toto corde opto salutiferis Sacramentis muniri, antequam moriar ; verumtamen ipsis confidenter præfero Domini mei providentiam, ac voluntatem ; et sive subita, sive prolixa morte ille me hinc exire voluerit, voluntas ejus mihi grata erit...» (S. Gertrud., lib. I, cap. 71 ; Blos., *Monil. spir.* cap. XII, n. 4) — « Moriturus quisque... offerat seipsum Domino ad perferendum pro ejus gratissima voluntate, ex vero amore, omnem languoris acerbitatem, atque ipsam mortem, et quidquid Dominus ei in tempore et æternitate immittere voluerit. Si ita egerit, si seipsum ex integro divinæ voluntati resignaverit, humiliter, amorose et plene confidens in immensa Dei misericordia ac bonitate, fieri non poterit, ut mala morte moriatur. Mors ejus erit pretiosa in conspectu Domini, etiamsi ipse solus omnia totius mundi peccata commisisset.» (Lud. Blosius, *Monil. spirit.*, cap. XII, n. 7) — « Hoc si revera facere potuerit ; si, inquam, sese ex pura dilectione, cum perfecta sui resignatione, ad omnem pœnam pro honore divinæ justitiæ tolerandam animo tranquillo spontaneoque obtulerit; ipse neque infernum neque purgatorium subibit, etiamsi solus omnia totius mundi peccata commisisset. » (Id., *Institution. spirit. Append.* cap. III, n. 2).—«Celui qui meurt en se conformant à la divine volonté, fait une mort sainte; et celui qui meurt dans une plus grande conformité, fait une mort plus sainte. Le P. Louis de Blois assure qu'à la mort, un acte de parfaite conformité nous délivre, non seulement de l'enfer, mais encore du purgatoire. » (S. Alph. de Lig., *Règlement de vie*, ch. III, § 5. *Œuvres ascétiq.*, trad. Dujardin, to. 1er, p. 507. Casterman, 1881).

Digitized by Google

antérieurement causés au prochain. Ici encore, la bonne œuvre actuelle n'empêche pas que le prochain n'ait été offensé, ou lésé, ou scandalisé ; mais elle peut faire que la puissance, la sagesse et la bonté divines, qui sont infinies, aient détourné, ou réparé les mauvais effets de notre conduite envers lui.

De même aussi, le repentir actuel des péchés commis n'ôte pas à ces péchés leur malheureuse réalité ; mais présent, en son ordre logique, simultanément avec eux au regard divin, il répare, ou diminue, l'offense faite à Dieu et les douleurs causées à Jésus.

Évidemment qu'en tout ceci, il s'agit d'autre chose que d'une simple formalité à remplir d'une façon quelconque. L'intercession, pour être exaucée, doit revêtir les conditions requises en toute prière digne de ce nom. C'est pourquoi la Prière liturgique, et avant tout le saint Sacrifice de la Messe, constituera toujours le moyen par excellence d'obtenir les grâces divines pour les vivants et les défunts (1). Mais cette prière officielle n'exclut point, elle réclame au contraire le concours de tous les membres de l'Église, unis à Notre-Seigneur Jésus-Christ, son Chef, par la foi, l'espérance, et, autant que possible par la charité (2).

Confessez donc vos péchés, nous dit l'Esprit-Saint, *et priez les uns pour les autres, afin que vous soyez sauvés ; car la prière fervente du Juste a beaucoup de pouvoir* (1) ; et son influence, on l'a vu, peut s'étendre à tous les temps, comme à tous les lieux, et à toutes les détresses.

P. JEAN-BAPTISTE, du Petit-Bornand,
O. M. CAP.

---

(1) « Il exhortait ceux qui le pouvaient à faire offrir le saint Sacrifice pour tant d'âmes oubliées et délaissées, *pour tant de pauvres pécheurs qui, surpris par la mort, n'ont pas eu le temps de payer leur dette à la Justice divine.* » (P. HENRI de Grèzes, des F. M. Cap., *Vie du Bx Félix de Nicosie*, du même Ordre, ch. IX, vers la fin. Delhomme et Briguet).

(2) On ne peut ici que renvoyer aux traités spéciaux, par exemple : sur la *Prière*, nécessité, puissance, conditions ; sur la *Communion*, fréquente, quotidienne ; sur le *Chemin de la Croix*, l'*Aumône*, les *Indulgences*...

(1) « Confitemini ergo alterutrum peccata vestra, et orate pro invicem, ut salvemini : multum enim valet deprecatio justi assidua. » (JAC. V, 16). — « Generalis hæc sententia ad omnes, etiam laicos, extendenda est : charitas enim dictat, et instigat, ut pro invicem oremus, ut sanemur, id est, salvemur, tam animo, quam corpore ; pluris est enim sanitas animæ quam corporis. » (CORN. A LAP., *In h. loc.*) — « Priez pour les pécheurs. » (*Paroles de* NOTRE-DAME *de Lourdes à Bernadette*, en la 6e apparit.).

Digitized by Google

LA
PREMIÈRE PRÉDICATION FRANCISCAINE

Comme toutes les périodes de l'histoire, et plus que toute autre, le moyen-âge offre aux yeux de l'observateur attentif, ce que certains économistes modernes se plaisent à appeler les éléments de la grandeur et du progrès. On vit alors, comme aujourd'hui, la force publique se servir, sans scrupules, de la violence et de la ruse, pour opprimer le faible par des vexations inouïes, et scandaliser le peuple par toutes les dépravations. Comme aujourd'hui encore, des sociétés secrètes, affublées de noms bizarres et animées de l'esprit du mal déclarèrent à l'Église une lutte sourde et acharnée : toutes les turpitudes humaines s'y donnèrent rendez-vous, dans le but de blasphémer contre Dieu, de réhabiliter et d'adorer Satan, et de s'engager par serment à travailler à la destruction de tout l'ordre social. Les semeurs de fausses doctrines ne manquèrent pas non plus, et leur action néfaste se fit particulièrement sentir sur les masses, qu'ils tentèrent de corrompre et de pervertir, en insultant à la raison, et en foulant aux pieds tout principe religieux et moral. A côté d'eux, des hommes ambitieux et sans conscience, dénoncèrent, au nom de la liberté, la prétendue tyrannie de l'Église, et poussèrent à l'extrême la misère publique, en soulevant le peuple et en l'entraînant en des luttes fratricides. Le pouvoir temporel des Papes ne fut pas même épargné et les Pontifes se virent plus d'une fois condamnés à l'exil ou à la prison. Enfin, le clergé, trop souvent oublieux de sa dignité et de son devoir, fut voué au mépris et à la persécution. Bref, nous retrouvons, au moyen-âge, tout ce qui constitue, aux yeux de nos modernes libres-penseurs, la grandeur et la perfection des sociétés.

Digitized by Google

Et pourtant, par une bizarrerie étrange, il n'est pas d'époque dans l'histoire de l'Église, qui ait subi de leur part de plus violents assauts. C'est que, pour ces hommes superbes, qui ne veulent dépendre que d'eux-mêmes, le moyen-âge est une scène qui finit mal. Ils ont assisté joyeux à une mêlée indescriptible, où toutes les forces du mal sont en lutte contre le bien, où la violence et l'injustice apparaissent parfois triomphantes. Ne pouvaient-ils pas espérer, dès lors, que de ce long et décisif conflit, seraient sorties des idées et des mœurs, plus en harmonie avec leur mentalité de sectaires ? Mais il n'en fut pas ainsi. Grande est leur stupéfaction, en voyant l'Église, l'éternelle ennemie, secouer enfin le joug qui l'opprimait, dissiper les ténèbres qui obscurcirent un instant sa beauté, et reprendre dans le monde, la place d'honneur que les siècles précédents lui avaient assignée. Il n'en faut pas davantage pour exciter leur dépit et allumer leur fureur. On sait que dans les bagnes on appelle mal, tout ce qui rappelle les idées d'autorité et de justice. Notre époque, ennemie de Dieu, se sent dans les veines du sang de forçat. C'est la clef de tout le mystère.

Parmi les forces multiples qui assurèrent à l'Église et à la raison humaine une victoire longtemps disputée, l'une des plus imposantes eut son foyer dans les instituts religieux. L'Ordre de saint Benoit vint en premier lieu, donnant à l'Église des Évêques et des Papes, qui opposèrent au torrent de l'impiété, une digue infranchissable. Puis, apparurent à leur tour, les Ordres de saint Dominique et de saint François, qui décidèrent de la victoire, en faisant pénétrer plus avant dans les sociétés l'esprit de l'Évangile. Ce dernier, par son caractère de simplicité et de renoncement, s'empara plus pleinement des masses, et exerça autour de lui une influence plus étendue et plus profonde.

La société d'alors était tourmentée par les mêmes maux qui désolent encore aujourd'hui les nations chrétiennes : l'égoïsme et le sensualisme entretenus par le funeste abus des richesses, exerçaient les plus affreux ravages dans les âmes. L'Evangile n'était plus ni respecté ni compris. Aussi, voyons-nous surgir, à cette époque, une multitude de sectes qui cherchent à substituer une doctrine absurde, et souvent infâme, à la doctrine sainte de l'Église. Sous prétexte de réfréner la passion des richesses et de ramener le clergé et le peuple à la saine morale, elles exaltent pompeusement la pauvreté évangélique. Mais ce mot, dans leur bouche, n'est qu'un leurre, et leur conduite, pleine de désordres,

Digitized by Google

est un démenti formel de leur hypocrite dénuement. Elles attaquent, non l'abus des richesses et du pouvoir, mais les richesses et le pouvoir même. Pour elles, posséder est un crime. Le prêtre surtout, tant séculier que régulier, est obligé, par son état, à la pauvreté absolue. Ceux-là sont les ennemis de l'Église, et non les successeurs des Apôtres, qui osent posséder encore quelque bien. Telles sont les sectes des Albigeois, des Vaudois, puis celles des Fraticelles et autres moins connues, qui troublèrent profondément cette époque, et dont nous n'avons pas à faire l'histoire.

On comprend, après cela, que la grande âme d'Innocent III ait redouté la ruine complète de la civilisation, et que tous les auteurs du temps aient été persuadés qu'ils touchaient à la dernière heure du monde. (1)

Mais Dieu a fait de solennelles promesses à son Église, et le monde s'abîmera avant que la parole divine soit convaincue de mensonge. Aussi, voulut-il, vers la fin du XIIe siècle, répandre une vie nouvelle dans l'Église, en lui donnant pour chef l'un des plus grands Pontifes qui aient occupé la chaire de saint Pierre. Innocent III avait le courage, la prudence, les talents et la sainteté nécessaires pour faire reculer la triple barbarie de la force brutale, des mauvaises mœurs et des doctrines perverses, monstre à la triple gueule qui prétendait reprendre l'empire du monde. Pourtant, lui seul n'aurait pu réaliser une si difficile entreprise. La Providence lui ménagea de puissants auxiliaires dont le plus remarquable, par l'efficacité de ses exemples et de sa parole, est, sans contredit, le grand Patriarche d'Assise.

François n'était ni un grand philosophe, ni un docte théologien ; il avait puisé ses connaissances et son éloquence bien plus haut que dans les sources terrestres du savoir profane et sacré ; il n'avait cueilli aucune palme académique, ni sollicité aucun grade universitaire. Dieu, cependant, allait se servir de lui, comme d'un instrument de choix, pour opérer l'une des plus grandes merveilles de sa grâce, la restauration de l'esprit évangélique dans les sociétés chrétiennes.

Les historiens nous disent qu'à peine entouré de quelques disciples, le serviteur de Dieu s'abandonna pleinement à l'impulsion de la grâce, et se livra avec eux, à la vie d'apostolat. Ce ne fut pourtant, on le sait, qu'après en avoir obtenu la permission du Souverain Pontife en l'année 1209. (2) « Appuyé sur la grâce divine

(1) Cf. Hurter. *Histoire du Pape Innocent III*. liv. XIV.
(2) Cf. P. Gratien, dans les *Études francisc*. t. XVIII, p. 396-97.

Digitized by Google

et sur l'autorité du Pape, raconte saint Bonaventure, François partit de Rome plein de confiance, et se dirigea vers la vallée de Spolète, pour y enseigner l'Évangile du Seigneur, et le pratiquer lui-même. Dans le voyage, il examinait avec ses frères comment ils pourraient observer fidèlement la règle qu'ils venaient de recevoir, marcher en présence de Dieu en toute sainteté et toute justice, croître intérieurement en perfection, et servir d'exemple aux autres. Se défiant de ses lumières et de celles de ses frères, il demanda au Ciel, par d'instantes prières, de lui faire connaître sa volonté. Éclairé enfin par une révélation d'en haut, il comprit que le Seigneur l'avait envoyé pour gagner à Jésus-Christ les âmes que le démon s'efforçait de lui ravir. Et ainsi, il choisit de vivre pour tous et non pour lui seul, entraîné par l'exemple de celui qui a daigné mourir pour le monde entier. » (1)

Dès la même année 1209, François envoyait Fr. Bernard de Quintavalle et Fr. Pierre de Catane dans les Romagnes, tandis que lui-même, accompagné du Fr. Gilles, se dirigeait vers les Marches d'Ancône. Ce premier essai de vie apostolique mit au grand jour les vertus héroïques de ces pauvres du Christ. Quand ils manquaient des choses nécessaires, ils s'en félicitaient comme du trésor qu'ils avaient acheté au prix de toutes leurs richesses. Ces étranges prédicateurs recueillirent, il est vrai, beaucoup d'affronts, de moqueries et d'injures ; mais leur âme surabondait de joie, et bon nombre d'hommes furent touchés par la vie édifiante et la parole simple de ces nouveaux apôtres. Plusieurs se convertirent, et quelques-uns même résolurent de les imiter et d'abandonner le monde pour venir à Dieu.

Pourtant, leur prédication était simple et sans apprêt ; elle ne ressemblait en rien aux discours étudiés de la science humaine ; elle ne revêtait nullement la forme solennelle et savante qui, depuis les saints Pères, a distingué l'éloquence chrétienne. Saint François et ses compagnons avaient une trop basse idée d'eux-mêmes, pour se considérer comme des prédicateurs dans le sens précis de ce mot. Certes, ils se sentaient poussés par la grâce, à répandre la lumière de l'Évangile, mais le séraphique Patriarche était alors persuadé, qu'il édifierait plutôt par l'exemple que par

(1) S.Bonavent.*Leg.Maj.* C. IV.« Sed sanctus Franciscus qui non de industria propria confidebat, sed sancta oratione omnia prævidebat, negotia elegit non sibi vivere soli, sed ei qui pro omnibus mortuus est, sciens se ad hoc missum ut Deo animas lucraretur, quas diabolus conabatur auferre. » Thom. de Cel. *Éd. du P. Édouard d'Alençon* P. 38.

Digitized by Google

la parole ; et si, plus tard, ils se vouèrent avec zèle au ministère de la prédication, ce fut après en avoir reçu la mission du Siège apostolique, et seulement, quand Dieu lui-même, qui donne l'éloquence aux lèvres des simples, leur eut fait connaître sa volonté par une révélation spéciale.

En attendant, ils se contentèrent d'adresser au peuple quelques paroles charitables, de courtes et pieuses exhortations et de chaleureux appels à la pénitence et à la pensée du ciel. La *Légende des Trois Compagnons*, nous représente l'homme de Dieu s'en allant par les rues et les carrefours, exhortant ceux qu'il rencontrait à craindre le Seigneur, à faire pénitence de leurs péchés et à penser aux intérêts de leur âme. Alors, Fr. Égide, dans sa naïve simplicité, se bornait à conseiller à ses auditeurs improvisés, de faire ce qu'ils venaient d'entendre de la bouche de François,s'ils avaient quelque souci de leur bien.(1) Ni les démonstrations dogmatiques, ni les discours les plus châtiés n'étaient aussi capables d'opérer des conversions, que cette charité apostolique et d'un accent si sincère. Le meilleur argument pour persuader les âmes, c'est encore de leur faire sentir le prix qu'on attache à les ramener. Cette charité et cette conviction étaient d'autant plus nécessaires, à cette époque, qu'au dire de la même *Légende*, la crainte et l'amour de Dieu étaient presque partout éteints dans les cœurs ; et que la voie de la pénitence était plutôt réputée une sorte de folie. (2)

Le ciel bénit visiblement cette première mission, en adjoignant trois nouveaux Frères au groupe des nouveaux apôtres. (3) Quelque temps après, François résolut d'envoyer, une seconde fois, ses enfants à travers le monde, pour y répandre la semence de la divine parole. Il les réunit donc autour de lui,et leur adressa ces paternelles recommandations : « Considérons, mes frères. quelle est notre vocation : ce n'est pas seulement pour notre salut, mais pour le salut de beaucoup d'autres, que le Seigneur nous a appelés, dans sa miséricorde ; c'est afin que nous allions exhorter tout le monde, plus par l'exemple que par la parole, à faire pénitence et à garder les divins commandements. Nous paraissons méprisables et insensés ; mais ne craignez point, prenez courage, et ayez cette confiance que le Sauveur, qui a sauvé le monde, parlera en vous d'une manière efficace. Gardons-

(1) *Leg. Tr. Socior. c.IX.*
(2) *Leg. Tr. Socior.Ibid.*
(3) C'étaient Sabbatino, Morico et Jean de Capella. *Ibid.*

Digitized by Google

nous bien, après avoir tout quitté, de perdre le royaume des cieux pour un léger intérêt. Si nous trouvons de l'argent, n'en faisons pas plus d'estime, que de la poussière de la route. Ne jugeons point et ne méprisons point les riches, qui vivent dans la mollesse et portent des ornements de vanité ; Dieu est leur maître, comme le nôtre, il peut les appeler et les justifier. Allez donc annoncer la pénitence, pour la rémission des péchés et la paix ; vous trouverez dans le monde des hommes de foi, remplis de mansuétude et de bonté, qui vous recevront, et entendront vos paroles avec joie ; mais la plupart des autres ne sont pas de vrais fidèles ; ils vous blâmeront et se déclareront contre vous. Préparez-vous donc à tout supporter avec patience et avec joie. » Puis il ajouta pour les rassurer : « Ne craignez pas, bientôt viendront se joindre à vous, beaucoup de savants et de nobles ; ils prêcheront aux rois, aux princes et aux peuples ; et beaucoup se convertiront au Seigneur, qui veut multiplier sa famille, et la répandre par toute la terre. » (1)

Thomas de Celano nous a transmis la fin de ce discours : « Allez-vous-en deux à deux, leur dit-il, dans les diverses régions du monde, annonçant la paix aux hommes, la pénitence et la rémission des péchés. Soyez patients dans la tribulation, certains que Dieu tiendra sa promesse et accomplira son dessein. Répondez humblement à ceux qui vous interrogeront, bénissez ceux qui vous persécuteront, et vous chargeront d'injures, remerciez ceux qui voudront vous calomnier, parce que le royaume des cieux est préparé pour vous. » Et le chroniqueur ajoute : « Les Frères recevaient avec joie le commandement de la sainte obéissance, se prosternant à terre devant saint François. Celui-ci les embrassait alors, et disait dévotement et doucement à chacun : abandonnez-vous au Seigneur, et il vous nourrira. C'était cette parole qu'il disait toujours, quand il envoyait les Frères au nom de la sainte obéissance. » (2)

Comme dans leur première mission, ils rencontrèrent les épreuves que leur bienheureux Père leur avait prédites. La *Légende des Trois compagnons* nous rapporte encore qu'un spectacle si nouveau excitait partout la curiosité ; « on se disait : que sont donc ces gens, et que viennent-ils nous dire là ? Qu'est-ce que cette vie de pénitence qu'ils nous prêchent ? Car la crainte et l'amour de Dieu étaient alors éteints presque partout ; on

(1) *Leg. Tr. Socior. c. III.*
(2) Thom. de Cel. *Leg. I.* c. XII, p. 31.

Digitized by Google

ignorait le mérite de la pénitence et on la considérait comme une folie. Les sentiments de la foule se partageaient. Les uns disaient : ou ces hommes sont fous, ou ils sont ivres. D'autres disaient, au contraire : non, de telles paroles ne proviennent pas de la folie. D'autres enfin ne savaient quel jugement porter sur ces hommes apostoliques : ou ce sont des hommes de Dieu, disaient-ils, et d'une perfection sublime et extraordinaire, ou ce sont des insensés, car leur vie semble une extravagance ; ils prennent à peine quelque nourriture, ils méprisent les biens de la terre, ils marchent pieds nus et sont vêtus d'habits misérables. » (1)

Une vie si étrange et un vêtement si peu conforme aux usages de l'époque, étaient bien faits pour exciter l'étonnement. Des hommes, sortis des forêts sauvages, n'auraient pas produit sur le peuple une impression différente. Pour eux, rien ne troublait la sérénité de leur âme. Dès qu'ils arrivaient dans une ville, une bourgade, en entrant dans une maison, ils commençaient par souhaiter la paix du Seigneur à ceux qu'ils rencontraient ; puis, ils prêchaient avec candeur, ce que le Saint-Esprit leur inspirait. On les tournait souvent en dérision ; on les fatiguait de questions importunes : D'où êtes-vous ? Que voulez-vous ? A quel Ordre appartenez-vous ? et mille autres questions de ce genre. Ne pouvant toujours répondre à toutes les interrogations qu'on leur faisait à la fois, ces humbles Frères se contentaient de dire : nous sommes les pauvres pénitents de la ville d'Assise. Ils partageaient leurs aumônes avec les pauvres ; partout où se trouvait une église, ils s'y prosternaient, en disant cette prière, que leur avait enseignée saint François : « Nous vous adorons, ô Seigneur Jésus-Christ, ici et dans toutes les églises qui sont par toute la terre, et nous vous bénissons d'avoir racheté le monde par votre sainte croix.» (2)

Souvent, néanmoins, nul n'était assez rassuré pour consentir à leur offrir un abri sous son toit. Alors, le cœur joyeux et confiant, parce qu'ils souffraient pour Jésus, ils se retiraient où ils pouvaient, soit dans une chapelle solitaire, soit dans une cabane abandonnée, ou encore sous le porche de quelque église, en compagnie d'autres mendiants. Il arrivait même parfois que le peuple poussait si loin la défiance, qu'ils se voyaient contraints

(1) *Leg. Tr. Socior. c. IX.*
(2) *Leg. Tr. Socior. c. X.*

Digitized by Google

de quitter ces asiles ; car on les considérait comme des hommes dangereux, ou même comme des voleurs.

Mais la vertu finit par triompher du parti pris le plus obstiné. et à la crainte succédaient bientôt une admiration et un respect que commandaient, aux yeux de tous, cette abnégation extraordinaire et cette patience à toute épreuve. On ne tarda pas non plus à savoir que, parmi ces pauvres volontaires, plusieurs avaient abandonné une situation élevée, une vie pleine de commodités et de luxe, pour embrasser le plus absolu dénuement ; et une telle générosité révélait assez clairement tout ce qu'il y avait de vertu dans ces âmes héroïques.

C'est ce qui advint particulièrement pour Frère Bernard et son compagnon, lors de leur arrivée à Florence. Après avoir vainement cherché un asile pour la nuit, ils finirent par découvrir une sorte de remise située auprès d'une maison, et sollicitèrent la permission de s'y reposer. La maîtresse du logis, émue de compassion à la vue de ces pauvres, consentit à les y recevoir, mais elle en fut sévèrement reprise par son mari, qui les soupçonnait d'être des voleurs ou des brigands : *Quare istis ribaldis hospitium in porticu nostro contulisti ?* Celle-ci s'excusa, disant qu'elle avait refusé de leur donner l'hospitalité, mais qu'elle n'avait pas cru dangereux de les admettre dans cette remise, où, après tout, ils ne pouvaient dérober qu'un peu de bois.

Ils dormirent peu cette nuit, réchauffés seulement par l'amour de Dieu, nous disent les *Trois Compagnons*, et protégés contre le froid par le seul manteau de la charité, *calefacti solo calore divino et cooperti tegumento dominæ paupertatis*. Dès la pointe du jour, ils se rendirent à l'église principale, pour y assister au chant des Matines. Au matin, cette femme vint elle-même à l'église, et, remplie d'admiration, en les voyant prier si longtemps et avec tant de ferveur, elle se dit : Si ces hommes étaient des voleurs, comme le prétend mon mari, ils ne prieraient pas avec une si grande dévotion ! Elle vit alors s'approcher d'eux un homme charitable, nommé Guy, qui leur offrit comme aux autres mendiants quelques pièces d'argent. Mais ceux-ci refusant de les recevoir : « Pourquoi donc, leur dit-il, étant pauvres, ne voulez-vous pas recevoir l'argent que je vous donne? » Frère Bernard répondit : « Nous sommes pauvres, il est vrai, mais notre pauvreté n'est pas pour nous une gêne, comme pour les autres pauvres ; car, nous nous sommes faits pauvres pour l'amour de Dieu. » Et il lui expliqua comment ils avaient abandonné tous leurs biens,

Digitized by Google

pour suivre le conseil évangélique. Touchée de ce spectacle, la femme s'approcha et leur dit qu'elle était prête à les recevoir dans sa maison, s'ils voulaient y demeurer. Mais elle fut prévenue par cet homme qui les conduisit chez lui et leur donna l'hospitalité, pendant les quelques jours que dura leur mission, et ils furent pour leur hôte généreux, un grand sujet d'édification. (1)

Mais, ils étaient loin de recevoir partout un si bienveillant accueil. Tandis que les uns consentaient à vénérer nos missionnaires comme des hommes de Dieu, le plus grand nombre ne les accueillait qu'avec mépris. Grands et petits se plaisaient à les couvrir d'injures. On allait même quelquefois jusqu'à leur arracher leurs vêtements ; mais aucune insulte ne pouvait lasser leur patience. Ils ne réclamaient pas ce qu'on leur avait enlevé, et leurs persécuteurs, vaincus par tant de douceur, ne tardaient pas à le leur rendre eux-mêmes. D'autres fois encore, on leur jetait de la boue et des pierres, on les traînait dans la fange, on les tirait brutalement par leurs habits. Ainsi affligés par les mauvais traitements des hommes, par la faim, la soif et le froid, les nouveaux apôtres souffraient, sans perdre la paix de l'âme, les tribulations les plus inouies : mais leur patience inébranlable suffisait à tout. Ils ne s'attristaient ni ne se plaignaient, raconte toujours la même Chronique, et, loin d'être abattus, ils s'estimaient heureux d'acquérir quelques mérites et de faire quelque bien aux âmes, par ces humiliations volontaires. (2)

Telles furent les origines de l'apostolat franciscain en Italie. Si, durant ces trois premières années (1209-1212), il ne produisit pas les merveilleuses conversions, qu'il était appelé à opérer plus tard, il fut néanmoins pour François et pour ses compagnons une source d'avantages inappréciables. A défaut de nombreux retours aux habitudes chrétiennes, ils obtinrent pour eux-mêmes une fermeté intrépide au milieu de tous les mépris et de toutes les privations.

*
* *

De tous les législateurs de la vie religieuse, saint François est, sans contredit, le premier qui ait imposé, dans sa règle, le précepte de la prédication. Jusque là, tous les fondateurs d'Ordres s'étaient contentés de faire goûter à leurs disciples, les délices de

(1) *Leg. Tr. Socior.* c.X.
(2) *Leg. Tr. Socior.* c. X.

Digitized by Google

la vie du cloître. Nul n'avait songé à unir au silence et à la discipline d'un monastère, les rudes travaux de l'apostolat. Aussi, les couvents n'étaient-ils, le plus souvent, que de pieuses solitudes où l'âme se sanctifiait par la prière, l'obéissance et le travail. « La foule les apercevait de loin, comme ces châteaux que le voyageur, qui passe dans la plaine, entrevoit au haut des montagnes ; rarement l'anachorète ou le cénobite prenait son bâton pour descendre visiter les hommes. Saint Antoine n'avait quitté qu'une seule fois son désert de Kolsim pour soutenir, dans Alexandrie, la foi catholique opprimée. Saint Bernard, après avoir réglé, en gémissant, les affaires de l'Europe, se hâtait de rentrer à Clairveaux. » (1)

François, au contraire, poussé par un instinct céleste au ministère apostolique, avait reçu du Souverain Pontife Innocent III, l'autorisation de prêcher partout la parole de Dieu. (2) Cependant, un doute tourmentait encore son âme. Se sentant attiré par les faveurs les plus extraordinaires, vers la vie contemplative, il se demandait souvent s'il ne devait pas plutôt se retirer dans la solitude pour s'y livrer exclusivement à l'oraison. Saint Bonaventure décrit en ces termes, les angoissantes inquiétudes qui agitaient le cœur du séraphique Patriarche : « Que me conseillez-vous, disait-il à ses Frères, quel emploi vous semble préférable ? Dois-je vaquer à l'oraison ou me livrer à la prédication ? Je suis un pauvre enfant sans savoir, et dont le langage est grossier ; j'ai plus reçu pour prier que pour parler. Et puis, dans l'oraison, il y a un gain véritable, les grâces s'y accumulent en trésors ; dans la prédication, au contraire, il faut distribuer aux autres, les dons reçus du ciel. Dans l'oraison, les affections de notre âme se purifient de plus en plus, l'union au bien véritable, unique et suprême s'accomplit avec une vertu de jour en jour plus vive. Dans la prédication, les pieds de notre esprit se couvrent de poussière, on se distrait en beaucoup de choses, et la discipline se relâche. Enfin, dans l'oraison, nous parlons à Dieu, nous entendons sa voix, nous menons une vie angélique, nous demeurons au milieu des esprits célestes. Mais dans la prédication, il faut user d'une grande condescendance vis-à-vis des hommes, vivre en homme au milieu d'eux, penser, voir, dire et entendre en homme. Cependant, une chose me semble devant Dieu combattre en faveur de la prédication : c'est que le Fils de

(1) Lacordaire. *Mémoire pour le rétablissement des Frères-Prêcheurs.*
(2) Cf. P. Gratien, dans *Études Francisc.* t. XVIII, p. 396.

Digitized by Google

Dieu, la Sagesse suprême, est descendu du sein de son Père pour le salut des âmes ; il a donné d'abord l'exemple de sa vie au monde comme règle de conduite ; ensuite, il lui a fait entendre des paroles de salut, il a racheté les hommes au prix de son sang vénérable, il en a fait un bain pour les purifier, et un breuvage pour soutenir leurs forces ; il ne s'est rien réservé, mais il a tout donné libéralement pour opérer notre salut. Puisque nous devons agir en tout selon le modèle des choses offertes à nos regards en sa personne, comme sur une montagne élevée, il me semble donc, que Dieu a pour agréable de nous voir interrompre le repos de la contemplation pour le travail du dehors.» (1)

Comme on le voit, il y eut un moment de sa vie, où cet homme illuminé de tant de lumières divines, douta de lui-même et de la voie qu'il devait suivre. (2) Il résolut donc de demander au ciel la solution du problème qui se posait devant lui. C'était en l'année 1212. Après avoir interrogé Dieu dans la prière, il députa Frère Philippe vers sainte Claire, au monastère de Saint-Damien, et Frère Massée vers Frère Sylvestre qui menait alors une vie de solitude, dans la montagne, près de la ville d'Assise, pour leur demander de consulter le ciel sur ce doute. Frère Sylvestre se mit aussitôt en prière, et conjura le Seigneur d'exaucer les vœux de son bienheureux Père. De son côté, Claire, accompagnée des plus ferventes de ses filles se rendit immédiatement à la chapelle, et supplia le Ciel qu'il daignât lui révéler clairement sa volonté ! La prière de ces âmes saintes, fut pleinement exaucée, et bientôt les deux ambassadeurs, rapportèrent la réponse impatiemment attendue. A leur arrivée, François commença par leur laver les pieds ; puis, il s'agenouilla, et, la tête nue, les bras en croix, il attendit la parole décisive qui allait trancher tous ses doutes. « Père bien-aimé, dit Frère Massée, la volonté du Seigneur est que tu ailles prêcher ; car, tu n'as pas été appelé pour toi seul, mais pour le salut des autres. » Alors, François rempli de l'Esprit de Dieu,se lève aussitôt et s'écrie : « Allons au nom du Seigneur », et sans retard, il se met en chemin pour aller répandre la lumière de l'Évangile, annonçant la parole de vie, partout où l'Esprit le conduit. (3)

C'est alors que, selon l'expression des *Trois Compagnons*,

(1) S. Bonav. *Leg. Maj.* C. XII.

(2) Cette hésitation se manifesta dans l'âme de saint François, par deux fois différentes. Cf. P. Gratien, *loc. cit.* p. 398, 403.

(3) S. Bonav. *Leg. Maj.* c. XII.

Digitized by Google

François se livra au ministère de la prédication, dans le sens propre du mot : *Beatus Franciscus circuiens civitates et castra, cœpit ubique amplius et perfectius prædicare :* (1) Parcourant les villes et les hameaux, il commença à prêcher plus longuement et plus parfaitement. Ce n'est pas à dire cependant, qu'il abandonna tout à fait le genre d'exhortations dont nous avons parlé, et que tous les Frères, sans exception, étaient autorisés à adresser au peuple ; mais à partir de cette époque (1212) il s'adonna plus spécialement au ministère de la prédication, non pas, il est vrai, selon les règles de l'éloquence et de la sagesse humaine, mais suivant la doctrine et l'inspiration du Saint-Esprit, annonçant avec confiance la parole de Dieu. (2)

Tantôt il prêche dans les églises, tantôt dans les rues ou sur la place publique, souvent même au milieu des champs ; et telle est la puissance de sa parole que des foules immenses s'empressent autour de lui, avides de recueillir les enseignements de ce pauvre mendiant. Jamais peut-être, depuis des siècles, l'éloquence chrétienne n'avait obtenu de pareils succès. C'est que l'efficacité merveilleuse de cette parole ne venait ni de la flatterie, ni de la douceur du langage, nous dit Thomas de Celano, mais de la conviction intime du prédicateur, qui éclatait aux yeux de tous, par la sainteté de sa vie. Aussi, François ignorait-il ces précautions oratoires, souvent plus propres à tromper les âmes qu'à les éclairer. Le même chroniqueur emploie les expressions les plus énergiques pour caractériser le langage de ce nouvel apôtre : « *Nesciebat aliquorum culpas palpare sed pungere, nec vitam fovere peccantium, sed aspera increpatione percutere* ». Comme il pratiquait d'abord lui-même, ce qu'il s'efforçait de persuader aux autres, il ne redoutait aucune censure et enseignait franchement la vérité : *veritatem fidentissime loquebatur.* (3)

Les lettrés et les savants eux-mêmes ne pouvaient s'empêcher d'admirer la force et la clarté de son langage ; et sa présence, au dire du même biographe, les remplissait d'une sainte terreur. Sa parole était comme un feu ardent qui pénétrait jusqu'au plus intime du cœur, et le ravissait d'admiration (4). Prêchait-il aux

(1) *Leg. Tr. Socior.* c.XIV.
(2) Thom. a Cel. *Leg.* I, c. XV, p. 38.
(3) Thom. a Cel. *Leg.* I, c. XV, p. 38.
(4) « Erat Verbum ejus velut ignis ardens, penetrans intima cordis, et omnium mentes admiratione replebat. » Thom. a Cel, *Leg. I*, c. X, p. 26.

Digitized by Google

simples et aux gens du peuple, il avait alors recours à un langage approprié à leur simplicité, et leur faisait, en quelque sorte, toucher matériellement la vérité qu'il leur exposait. Et pour cela, il leur parlait non pas dans la langue savante de l'Église, mais dans cette jeune langue italienne qui, bientôt, allait sortir de l'humble réserve où elle s'était tenue jusqu'alors, et conquérir sa place, comme langue littéraire, à côté de ses sœurs aînées : conquête qu'elle a dû, surtout, aux pieuses chansons franciscaines. « Sous cette forme familière et amicale du dialecte populaire, l'Évangile s'offrait, tout nouveau et tout charmant, à l'oreille du peuple. C'était comme si François avait pris lui-même sa part de tout ce qu'il racontait du bien-aimé de son cœur, du pauvre Jésus... Jamais encore le peuple n'avait si bien connu son Sauveur, jamais celui-ci ne lui avait été aussi proche, ni aussi touchant ». (1)

C'est dire assez que sa manière de prêcher était toute nouvelle. François, en effet, était avant tout un homme d'action. Connaissant les besoins du peuple, et voulant y pourvoir, à tout prix, il n'hésita pas à rompre avec la tradition, et à substituer à une forme vieillie et sans effet, un mode de prédication inconnu jusque-là dans l'Église. Le paysan ne sera plus condamné à entendre une longue suite de textes sacrés, plus ou moins habilement agencés, qui ne disent rien à son intelligence, ni à son cœur. Maintenant, il saisit facilement la vérité que François lui propose sous une forme simple et naturelle. Comme le Sauveur, dans l'Évangile, il lui présente ses principaux enseignements en images et en paraboles. Il fait appel à l'histoire des saints ou des héros, pour en tirer les traits les plus aptes à frapper les populations. Il sait s'emparer de tout l'homme, remuant à la fois sa raison, son cœur et ses sens. Le protestant Brewer nous semble avoir bien saisi l'influence de ce genre d'éloquence mise en vogue au treizième siècle, surtout par les religieux mendiants : « N'est-il pas remarquable, dit-il, que ces Frères qui furent les plus ardents champions de la Philosophie scolastique, sont précisément les hommes qui constituent les prédicateurs les plus populaires de ce temps ? Leurs discours brillent par des récits pleins de sève, par des anecdotes au ton vigoureux. Ici, ils font appel à quelque tradition ou légende bien connue ; là, ils donnent la vie à leur morale par quelque allégorie ou apologue

(1) H. Thode. *Saint François d'Assise et les origines de l'art de la Renaissance en Italie.* t. I, p. 29.

Digitized by Google

qui saisit l'esprit. » (1) La chronique d'Ecclecston, par exemple, fourmille de ces traits vifs, de ces récits naïfs et palpitants d'intérêt. (2)

Quand François, au contraire, s'adressait à des esprits cultivés, sa parole s'élevait alors à une merveilleuse éloquence. Son geste et toute son action trahissait le feu de son âme, nous dit Celano, et il ravissait tous ses auditeurs jusqu'au ciel. (3) Nullement esclave d'un plan savamment conçu, il laissait à l'esprit qui l'inspirait, le soin de mettre de l'ordre dans ses discours ; car le Christ, qui est la vérité et la sagesse, donnait l'énergie à sa parole. Un savant médecin qui l'entendit un jour disait : je puis retenir mot à mot la prédication des autres, mais celle de François m'échappe toujours, ou, quand je retiens les paroles, je ne leur trouve plus cette vie qu'elles avaient sur ses lèvres. (4)

Il enseignait lui-même par l'exemple, avant d'instruire par la parole, et il eut voulu trouver, dans les Frères qu'il envoyait prêcher, plutôt la sainteté que la science. L'office de la prédication, disait-il, est plus agréable à Dieu, que toute autre œuvre humaine, surtout quand on s'en acquitte avec le zèle de la charité parfaite. Il est bien à plaindre le prédicateur qui, oublieux de la piété et peu soucieux du salut des âmes, s'étudie à plaire aux hommes, dans son intérêt propre. Plus malheureux encore est celui qui détruit, par sa vie scandaleuse, ce qu'il avait édifié par sa doctrine. (5)

Pourtant, François ne voulait pas prêcher sans l'autorisation des Évêques. L'amour du séraphique Patriarche pour l'Église romaine, sa foi vive aux prérogatives que Jésus-Christ a données à son Vicaire, et le désir d'attacher irrévocablement à la chaire de Saint-Pierre, l'Ordre qu'il avait fondé, l'avaient déterminé à demander que sa Règle fut marquée du sceau infaillible de l'orthodoxie. On se rappelle la mystérieuse vision d'Innocent III et la scène touchante qui la suivit. (6) Après une longue hésitation, et seulement quand le ciel lui eût fait clairement connaître

(1) J. S. Brewer. *Monumenta Franciscana.* London, 1858, p. II.

(2) Voir un de ces récits dans l'*Histoire des Spirituels*, p. 121.

(3) « Licet autem evangelista Franciscus per materialia et rudia rudibus prædicaret... tamen inter spirituales magisque capaces vivifica et profunda parturiebat eloquia. Brevibus innuebat quod erat ineffabile, et ignitos interserens gestus et nutus, totos rapiebat auditores ad cœlica. » Th. a Cel. *Leg. II* c. 73. p. 251.

(4) Th. a Cel. *Leg. II.* c. 73. p. 251.

(5) S. Bonav. *Leg. Maj.* c. VIII. Cf. aussi *Speculum Perfectionis.* p. 143.

(6) Th. a Cel. *Leg. II.* c. XI. p. 182.

Digitized by Google

le serviteur de Dieu, le Souverain Pontife consentit enfin à approuver pleinement ce que François lui demandait. En outre, il voulut que ses compagnons fussent élevés à la cléricature, et portassent la couronne monacale. Enfin, ajoute la *Légende des Trois Compagnons*, il lui accorda, ainsi qu'à ses Frères, la permission de prêcher partout la pénitence, à la condition toutefois que ceux qui exerceraient cet office, en eussent obtenu licence du bienheureux François. (1) C'est donc bien en cette circonstance que les premiers Frères-Mineurs furent incorporés canoniquement dans la hiérarchie ecclésiastique, et reçurent le pouvoir de prêcher partout la parole de Dieu. Aussi, après avoir rapporté l'émouvante entrevue de François avec le Pape, la même *Légende* a soin d'ajouter que le « bienheureux François était prédicateur de la vérité, fortifié par l'autorité apostolique, et agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été accordés. » (2) Quelques années plus tard, en 1219, Honorius III, dans une Bulle adressée à tous les évêques du monde, présentera, lui aussi, les Frères-Mineurs, comme les prédicateurs de la parole divine : *serendo semina verbi apostolorum exemplo.* (3) Ce qui fait dire au chroniqueur Roger de Wendover, parlant du ministère qu'ils exerçaient alors : « Les dimanches et les jours de fête, ils quittent leur demeure et s'en vont prêcher l'Évangile du Verbe dans les églises paroissiales, mangeant et buvant ce qui se trouve chez ceux en faveur de qui ils ont rempli l'office de la prédication. » (4)

Toutefois, il est bon de le remarquer, outre l'approbation donnée aux prédicateurs, chaque année, par le Ministre ou le Chapitre Général de l'Ordre, celle de l'Évêque était encore de rigueur, suivant la volonté formelle de saint François. Certains historiens protestants, plus préoccupés de dénigrer l'Église que d'établir la vérité, n'ont pas hésité à mettre ici saint François en opposition avec la discipline et la direction ecclésiastiques. A les entendre, il semblerait que derrière l'humilité apparente qui faisait le fond de sa vie nouvelle, le réformateur de l'Ombrie cachait les sentiments du plus profond orgueil. M. Sabatier

(1) « Dedit etiam eidem (Francisco) licentiam prædicandi ubique pœnitentiam ac fratribus, ita tamen, quod qui prædicaturi erant, licentiam a beato Francisco obtinerent. » *Leg. Tr. Socior* c. XII.

(2) « Erat enim veridicus prædicator ex auctoritate apostolica corroboratus...agens ex auctoritate sibi concessa. » Th. a Cel. *Leg. I.* c. XV. p. 38.

(3) Wadding, *ad an.* 1219. n. 28. Sbaralea. *Bullar. francisc.* I. p. 2. n. 2.

(4) Cité par le P. Hilarin Felder dans son *Histoire des Études dans l'Ordre de saint François*, p. 53.

Digitized by Google

écrit : « Plus saint François se trouvera en contradiction avec le clergé de son temps, plus il se croira fils soumis de l'Église. » Et encore : « François savait parler haut, et tout son respect pour l'Église ne l'empêchait pas de voir et de dire, quand il le fallait, que lui et ses frères étaient les fils légitimes de l'Évangile, dont les membres du clergé n'étaient que les *extranei*. » (1) M. Gebhart, un autre admirateur du *Poverello*, ne respecte pas davantage les données certaines de l'histoire. D'après lui, « le christianisme essentiellement mystique de François enlève à l'Église séculière, la surveillance incessante de la vie spirituelle ; il échappe à la hiérarchie ecclésiastique, et s'organise en dehors de toute discipline traditionnelle . » (2) Telle est aussi la thèse de M. Thode qui, prenant prétexte de la liberté de prêcher accordée à saint François par le Souverain Pontife, s'évertue à nous le représenter comme le créateur d'un christianisme populaire : « Lorsque, en 1208, écrit-il, Innocent III a accordé à François et à tous ses compagnons, le droit de libre prédication, il a, en même temps, accordé au peuple ce que celui-ci réclamait : car, c'était précisément ce droit de libre prédication, ou, en d'autres termes, d'une relation directe avec la Bible et l'enseignement du dogme, c'était là ce que les Vaudois avaient exigé pour le peuple... L'autorisation accordée à François n'a pas moins eu pour conséquence de créer désormais ce qui importait essentiellement, c'est-à-dire les éléments premiers d'un christianisme tout populaire. » (3)

Toute la vie du séraphique patriarche proteste hautement contre de si ridicules assertions. Nul, en effet, ne se montra plus soumis que lui à l'autorité de Rome et à ses directions. Son histoire est pleine de ces traits de respect et d'obéissance envers les prélats et les prêtres séculiers, obéissance qui n'a été dépassée par aucun saint, et qui reste encore l'un des caractères extrinsèques de son Ordre. Dès l'instant de sa conversion, il ne veut rien entreprendre sans les conseils de l'Évêque d'Assise, qui demeura son ami le plus dévoué. Quand son zèle le porte à exercer son activité au-delà des limites de son diocèse, il se hâte de solliciter du Saint-Siège, la permission d'annoncer partout la parole de Dieu. Et cette *liberté de prédication* qui lui est accordée, François ne l'entend pas, comme le prétend M. Thode,

(1) Sabatier. *Vie de saint François d'Assise*. 5e édit. pp. 94, 113.
(2) Gebhart. *L'Italie Mystique*. p. 109.
(3) H. Thode, *op. cit* p. XIII.

Digitized by Google

dans le sens de la doctrine, mais seulement quant aux lieux qu'il a dessein d'évangéliser, lui et ses Frères. La preuve en est, d'ailleurs, dans le neuvième chapitre de sa Règle qui renferme cette défense : « *Que les Frères ne prêchent dans le diocèse d'aucun évêque, quand celui-ci s'y opposera.* » Comme on le voit, dans la pensée de saint François, le ministère apostolique des Frères-Mineurs reste subordonné au bon plaisir des Ordinaires. Cette prescription introduite dans la Règle de 1223, était observée dès l'origine de l'Ordre.

Jourdain de Giano rapporte, en effet, que les premiers Frères-Mineurs qui se rendirent en Allemagne, ne prêchèrent au clergé et au peuple, qu'après en avoir reçu l'autorisation des Évêques. En 1221 et 1223, les évêques de Trente et de Hildesheim, leur donnent le pouvoir de prêcher et de confesser dans leurs diocèses. (1) On sait aussi que François lui-même n'exerçait le ministère de la prédication, qu'après s'être présenté devant l'Ordinaire du lieu, et en avoir reçu la bénédiction. Un jour, l'Évêque d'Imola refusa cette permission que François sollicitait : « Je prêche, lui dit-il, et cela suffit. » François inclina donc humblement la tête, et s'en alla. Mais il revint presque aussitôt et dit : « Monseigneur, si un père chasse son fils par une porte, il faut bien que celui-ci cherche à rentrer par l'autre. » L'Evêque vaincu par l'humilité du Saint, l'embrassa en lui disant : « Je veux que toi et tes Frères, vous puissiez dorénavant prêcher partout dans mon diocèse. (2)

Une autre fois, certains Frères, s'adressant à François, lui dirent : « Père, ne vois-tu pas que les évêques nous refusent parfois la permission de prêcher, et qu'ils nous contraignent de rester oisifs, des jours entiers, avant que nous puissions annoncer la parole de Dieu au peuple ? Il serait bien préférable d'obtenir un privilège du Souverain Pontife ; les âmes en retireraient de grands avantages. » — Mais François leur répondit avec sévérité : « Vous, Frères-Mineurs, vous méconnaissez la volonté divine, et vous m'empêchez de convertir le monde, comme le voudrait la Providence, car, c'est par l'humilité et le respect que je désire convaincre d'abord les prélats. Puis, quand ils verront notre vie sainte et notre vénération pour leur personne, ils nous supplie-

(1) Jordani chronica, *Analecta Franciscana*. c. 35, 11 : Episcopus... ipsis et prædicandi et confessiones in sua dyocesi audiendi auctoritatem dedit ; c. 21, 8 : « Episcopus Tridentinus...dedit eis licentiam in sua dyocesi prædicandi. »

(2) Thom. a Cel. *Leg. II*. c. CVIII. p. 279.

Digitized by Google

ront eux-mêmes de prêcher et de convertir leur peuple, et ils nous aideront plus puissamment que tous les privilèges que vous souhaitez et qui seraient pour vous une source d'orgueil.» (1)

De telles paroles et de tels exemples, prouvent suffisamment l'inanité des jugements portés sur saint François et ses disciples par certains historiens modernes. Nulle trace dans la vie du séraphique Patriarche, de cet esprit d'insoumission et d'indépendance, qui l'aurait soustrait à toute hiérarchie ecclésiastique, pour lui permettre de réaliser, à l'exemple des Vaudois condamnés par l'Église, un *christianisme essentiellement populaire*. A aucun moment de son existence, François ne fut en contradiction avec le clergé de son temps. N'est-ce pas encore lui qui a écrit ces magnifiques paroles : « Et quand j'aurais autant de sagesse que Salomon, si je rencontrais de pauvres prêtres de ce siècle, je ne veux pas prêcher dans leurs églises contre leur volonté ! Et je veux les craindre, les aimer et les honorer, eux et tous les autres, comme mes seigneurs. Et je ne veux pas en eux considérer le péché, car je discerne en eux le Fils de Dieu, et ils sont mes seigneurs. » (2)

En peu d'années, l'influence salutaire de l'Ordre franciscain se fit sentir par toute l'Europe et produisit partout le réveil de la foi et de la vie chrétienne. Partout les consciences endormies dans le crime, commençaient à se réveiller, et les cœurs les plus durs se sentaient touchés. Une effervescence extraordinaire soulevait en quelque sorte toutes les classes de la société. Le temps était loin où, montrant du doigt les pauvres d'Assise, on se disait en riant : « Ce sont de pauvres fous », où on les traînait dans la boue et les accablait d'injures et de coups. On disait maintenant : «Ce sont les serviteurs de Dieu ; ils ont renoncé au monde et choisi de vivre dans l'abnégation pour sauver leur âme et gagner le ciel.» Et l'on écoutait avec respect la parole de ces hommes de Dieu. Innocent III, en autorisant la jeune famille franciscaine à prêcher, lui avait d'ailleurs tracé un plan de prédication auquel elle demeura fidèle. « Allez, avait-il dit à François, et *prêchez à tous la pénitence.* » Et c'est la pénitence, c'est-à-dire la vie chrétienne et évangélique que prêchaient François et ses disciples.

« Ce genre de prédication, écrit très bien le P. Gratien, était plus facile pour des apôtres inexpérimentés, et cette restriction était nécessaire en un temps où les simples fidèles, même les plus

(1) *Speculum Perfectionis*. c. 50. p. 85. cf. *Archiv. für Literatur*... III, p. 53.
(2) *Testam. de saint François*. Cf. aussi Thom. a Cel. *Leg. II*. c. CVII, p. 279.

Digitized by Google

ignorants, se sentaient le désir de prêcher, au risque de multiplier les sectes hérétiques. L'Église autorisa cette sorte de prédication, à la condition que ceux qui s'y livraient, auraient l'agrément des curés et des évêques pour parler des choses de la piété et des bonnes œuvres, mais jamais du dogme, ni des sacrements. De là, le nom d'*exhortation* employé d'ordinaire pour désigner cette prédication laïque, simple et pratique. Les premiers à qui Rome permit de prêcher ainsi furent les Vaudois (1179), puis, les Humiliés (1183-1201). Ce fut une semblable concession qui fut accordée aux Frères-Mineurs. La *Prima regula* donne le thème général de leurs prédications : craintes et louanges de Dieu, reconnaissance, pardon des injures, fins dernières. Et cette prédication devait s'appuyer sur l'humilité et jaillir de la ferveur de l'oraison. » (1)

Ainsi, la prédication franciscaine était exclusivement morale, et elle l'était, non seulement de la volonté du Saint-Siège, mais encore de celle de saint François lui-même. Le Saint, qui avait l'intelligence des besoins du peuple, avait immédiatement saisi toute l'importance d'une pareille méthode, et les avantages qu'elle pouvait procurer aux âmes. Sa mission n'était pas précisément d'entrer en lutte directe avec l'hérésie, et de la vaincre par les armes d'une savante éloquence, mais de faire pénétrer partout, par la parole et par l'exemple, le véritable esprit de l'Évangile. Aussi, aura-t-il soin d'exprimer clairement sa pensée à cet égard, lorsqu'il écrira au neuvième chapitre de sa Règle: « J'avertis aussi et j'exhorte les mêmes Frères, de veiller à ce que, dans la prédication qu'ils font, leurs paroles soient examinées et chastes, pour l'utilité et l'édification du peuple, lui annonçant *les vices et les vertus, la peine et la gloire*, avec brièveté de discours : parce que le Seigneur *a fait la parole abrégée sur la terre.* » (2)

Nous ne possédons malheureusement aucun de ces discours, qui excitaient l'admiration des foules, et ramenaient tant de brebis égarées au bercail de la Sainte Église. Nous n'en retrouvons que des traces fort effacées, dans les Chroniques et les Légendes primitives. (3) Mais le résultat actif et enthousiaste des prédications de François, nous est certifié par tous ses biographes. Un curieux document, tiré des archives de l'Église de Spalato, et publié par l'historien Sigonius, nous donne une idée du mouve-

(1) P. Gratien, dans *Études Francisc.* t. XVIII. p. 399.
(2) *Reg. Fratr. Min.* c. IX.
(3) Cf. P. Hilarin. *Histoire des Études...* p. 50.

Digitized by Google

ment populaire que souleva notre Saint, pendant son séjour à Bologne. Il est conçu en ces termes :

« Moi, Thomas, citoyen de Spalato et archidiacre de l'église cathédrale de la même ville, étudiant à Bologne l'an 1220, j'ai vu, le jour de l'assomption de la Mère de Dieu, saint François prêcher dans la place, devant le Petit-Palais, où presque toute la ville était assemblée. Il partagea ainsi son sermon : les anges, les hommes, les démons. Il parla de ces êtres intelligents, si bien, et avec tant d'exactitude, que beaucoup de gens de lettres qui l'écoutaient, admirèrent un tel discours, dans la bouche d'un homme simple. Il ne suivit point la manière ordinaire des prédicateurs ; mais, comme un orateur populaire, il ne parla que de l'extinction des inimitiés, et de la nécessité de faire des traités de paix et d'union. Son habit était sale et déchiré, sa personne chétive, son visage défait ; mais Dieu donnait une si grande efficacité à ses paroles, qu'un grand nombre d'hommes nobles, dont la fureur cruelle et effrénée avait répandu beaucoup de sang, se réconcilièrent. L'affection et la vénération pour le Saint étaient si universelles et allaient si loin, que les hommes et les femmes couraient à lui en foule, et que l'on s'estimait heureux de pouvoir seulement toucher le bord de sa robe. » (1)

Et il en est ainsi, partout où François et ses disciples portent leurs pas, et travaillent à la conquête des âmes. En les entendant prêcher la paix, la concorde, l'union des esprits et des cœurs, l'amour de Dieu et des hommes, leurs auditeurs fondent en larmes, éclatent en sanglots, oublient leurs divisions et leurs querelles, se pardonnent mutuellement leurs injures ; la noblesse et le peuple se réconcilient ; les villes rivales, sans cesse en guerre les unes avec les autres, mettent bas les armes, acceptent des trêves ou font des traités ; ces doux et infatigables missionnaires réussissent partout où ils passent, à opérer une réconciliation universelle. C'est pourquoi la reconnaissance générale appliquait

(1) Sigonius. *De Episcopis Bononiensibus libri quinque*, ed. Opera omnia III. Mediol. 1732-1737, col. 432. — Thomas de Celano, au chapitre XV de sa *Legenda prima*, rapporte, en ces termes, l'enthousiasme que suscitait partout le serviteur de Dieu : « Currebant viri, currebant et feminæ, festinabant clerici, accelerabant religiosi, ut viderent et audirent sanctum Dei, qui homo alterius sæculi omnibus videbatur... Videbatur certe tempore illo, sive per præsentiam sancti Francisci, sive per famam, quædam nova lux e cœlo missa in terris, fugans universam tenebrarum caliginem, quæ pene totam sic occupaverat regionem, ut vix aliquis sciret quo foret pergendum... Radiabat velut stella fulgens in caligine noctis et quasi mane expansum super tenebras... » Th. a Cel p. 39.

Digitized by Google

volontiers au Patriarche séraphique et à ses enfants l'oracle divin : « Qu'ils sont beaux les pieds de ces hommes, allant prêcher partout la paix,et faisant fleurir partout le bien » sous toutes ses formes : non seulement le règne de Dieu dans les âmes, la foi catholique, la piété chrétienne, l'influence civilisatrice de l'Eglise ; mais encore, l'harmonie sociale et l'unité nationale, tout à la fois en Italie, en Allemagne, en France et en Espagne. On les retrouve, en effet, ces infatigables apôtres mêlés à toutes les luttes de leur époque, combattant la croix à la main, sur tous les points à la fois, contre l'impiété et la révolte, contre le schisme et l'hérésie, contre l'islamisme et l'idolâtrie, en Occident et en Orient, dans l'ancien et le nouveau monde.

Telle est l'œuvre de régénération religieuse et sociale opérée par François et ses disciples, au moyen-âge. Elle ne cesse d'entraîner notre admiration, et de prouver une fois de plus au monde, que l'Évangile seul, connu, aimé et pratiqué, est une source de bonheur et de paix, pour les individus comme pour les sociétés. Le treizième siècle en fit l'heureuse expérience, par la personne de François d'Assise. Les Bernardin de Sienne, les Jean de Capistran, les Jacques de la Marche et tant d'autres continueront son œuvre, et enfanteront les mêmes merveilles, deux siècles plus tard. Fasse le Ciel que la société moderne, atteinte des mêmes maux et tourmentée des mêmes désirs, consente enfin à essayer également du même remède: elle y puisera les vrais et seuls principes qui régénèrent et qui sauvent.

P. René de Nantes.
O. M. C.

Digitized by Google

LA PERFECTION SÉRAPHIQUE
D'APRÈS SAINT FRANÇOIS

(*Suite.*) (1)

DEUXIÈME PARTIE

Réforme de la Mémoire par l'Espérance en Jésus Crucifié

(SUITE.) (1)

Parmi les différentes classifications des facultés de l'âme, il en est une qui les ramène à trois : intelligence, mémoire et volonté.

Cette division tripartite n'exclut pas les subdivisions ; par exemple, celles qui éclaircissent la grande complexité de la volonté, ou encore qui distinguent entre la mémoire et l'imagination.

Toujours est-il que cette division est devenue classique, elle se recommande de l'autorité de saint Augustin, son auteur, et on la retrouve fréquemment dans les ouvrages de saint Bonaventure, de David d'Augsbourg, de saint Jean de la Croix, de sainte Thérèse, de sainte Catherine de Sienne, de saint Ignace de Loyola, etc., etc...

Le Docteur séraphique considère l'intelligence et la volonté comme les deux puissances principales, les facultés maîtresses de l'âme. (2)

Notre Père Louis d'Argentan attribue à la mémoire un rôle purement passif. « Notre âme, dit-il, n'a que deux facultés agissantes : l'entendement et la volonté... la mémoire garde les

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Août-Septembre 1913.

(2) Facultates voluntatis et rationis quæ sunt potentiæ animæ principales. *Brevil.* P. II. C. IX. § 2.

Digitized by Google

espèces des choses que l'entendement et la volonté lui ont confiées. » (1)

David d'Augsbourg précise le rôle propre à chacune des trois puissances : « La volonté commande, la raison enseigne, la mémoire se tient à leur service ; elle montre à la volonté ce qu'elle doit donner, à l'intelligence ce qu'elle doit enseigner. » (2)

Au Livre II. Chap. VI de la *Montée du Carmel,* saint Jean de la Croix expose la manière dont les trois vertus théologales perfectionnent les trois puissances de l'âme. C'est la vertu d'Espérance qui réforme et perfectionne la mémoire. « Voici, dit-il, ce que nous prétendons : l'âme doit s'unir à Dieu selon la mémoire, par l'Espérance. » L. III. Chap. XIV.

1° Saint François met toute son espérance en Jésus crucifié.

« La Foi, dit saint Paul, est la base, le fondement, le soutien des choses que nous espérons. » « *Sperandarum substantia rerum.* »

Elle les fait subsister dans notre esprit et les anime d'une conviction plus solide que celle de l'évidence. *Argumentum non apparentium.*

D'où la relation très étroite entre ces deux vertus théologales : plus notre Foi est vive, ardente, plus notre Espérance devient ferme, immuable.

Les Justes, les Patriarches de l'Ancien Testament furent des héros de vaillance et de désintéressement, parce qu'ils furent des hommes de foi, de conviction surnaturelle.

Fortement appuyés sur les promesses divines, ils se regardaient comme des étrangers sur la terre, des pèlerins, des exilés, en marche vers la Patrie céleste, la Cité permanente. Saint Paul nous les montre penchés en avant, pour scruter l'avenir, les regards fixés sur les biens promis et les saluant déjà de loin. (3)

Digne émule des anciens patriarches, François passe en pèlerin, étranger à toutes les choses de ce monde. Ses yeux contemplent l'auteur et le consommateur de notre foi; le Christ-Jésus,

(3) Conférence IIIe sur les Grandeurs de Dieu.

(2) Voluntas est in anima quasi imperans, ratio vero quasi docens, memoria quasi ministrans utrique : illi quid jubeat, isti quid doceat.

(De Refomatione hominis interioris, Cap. IX, circa finem.)

(3) A longe eas aspicientes et salutantes et confitentes quia peregrini et hospites sunt super terram. *Hebr.* XI. 13.

Digitized by Google

qui, rejetant toute joie terrestre, a souffert le supplice de la croix. (1)

Sa foi dans les mérites du Dieu Sauveur l'investit d'une confiance inébranlable.

Depuis que du haut de la croix le divin Patient lui a parlé, le souvenir de la douloureuse Passion est toujours présent à sa mémoire. Il ne peut retenir ses larmes, elles jaillissent abondantes de ses yeux rouges de sang à force de pleurer. (2)

« Un jour qu'il marchait tout seul près de l'église Sainte-Marie de la Portioncule, se lamentant et gémissant à haute voix, un homme, son ami, l'entendit se plaindre et crût qu'il souffrait de quelque douleur ou infirmité. Ému de pitié, il s'approcha et lui demanda pourquoi il pleurait ainsi ? Et François répondit : « Je gémis sur la Passion de mon Seigneur Jésus-Christ pour qui je ne devrais pas avoir honte d'aller par le monde entier, en me lamentant à haute voix. Et cet homme se mit à pleurer tout haut avec lui. » T. C. Chap. V et C. 176, 31.

Les larmes que François répandait aux pieds du Crucifix nourrissaient son Espérance ; au plus fort de la persécution paternelle, conscient de sa propre faiblesse, il reportait en Dieu toute sa confiance. (3)

Quand plus tard, il enverra ses disciples à la conquête du monde, il les pressera sur son cœur paternel comme pour leur communiquer son espérance ; à chacun d'eux, il donnera en viatique ces paroles qui lui servaient de réconfort habituel : « *Jetez tous vos soucis dans le sein de Dieu, Lui-même se chargera de pourvoir à votre subsistance.* » (4)

2° *L'Espérance du Ciel occupe une grande place dans la pensée de St Francois.*

A. — Elle avive la flamme de son Amour. — A propos du « *pur amour* » Bossuet fait cette observation. « Les Mystiques

(1) Aspicientes in Auctorem Fidei et Consummatorem Jesum qui proposito sibi gaudio sustinuit Crucem. *Heb.* XII. 2.

(2) Nequit ex tunc propterea continere a fletu, Christi Passionem quasi semper coram oculis positam plangit. C. 176, 27.

(3) In jejunio et fletu exorabat clementiam Salvatoris, et de sua diffidens industria, totum jactabat in Domine cogitatum. C. 15. 6.

(4) Ipse amplexans eos dulciter et devote dicebat singulis : Jacta cogitatum tuum in Domino, et ipse te enutriet. Hoc verbum dicebat quoties ad obedientiam fratres aliquos transmittebat. C. 31, 20.

Digitized by Google

raffinent trop sur cette séparation des dons de Dieu d'avec Lui-même... « On l'aime tel qu'Il est, et pour ainsi dire, dans le plus pur de son Être, quand on l'aime comme Bienfaisant et Béatifiant. Tout le reste est une *idée* qu'on ne trouve point, ni dans l'Écriture, ni dans la doctrine des Saints. » (1)

Ce reproche du Grand Évêque aux Mystiques de son temps, un écrivain moderne, Joerghensen, converti par l'étude de saint François, l'adresse à un autre Franciscanisant.

« Lorsque Sabatier insiste et s'étend sur le contraste entre celui qui sert Dieu par amour et celui qui le sert en vue d'une récompense — prétendant voir dans le premier, le Franciscain, et dans l'autre, l'homme qui se conforme aux principes de l'Église — il imagine une opposition toute fantaisiste. »

« A ce compte, Sabatier devrait blâmer aussi cette pensée d'une récompense dans Jésus lui-même. » (2)

Cette opposition de l'écrivain Protestant Sabatier n'est pas seulement fantaisiste, elle est une erreur.

Dans sa vie de saint François d'Assise—Chap. XVe. pag. 290, — Paul Sabatier nous parle « de l'antinomie de la loi et de l'amour. Sous le régime de la loi, nous sommes les mercenaires de Dieu, astreints à un travail pénible, mais rémunéré au centuple, et dont le salaire constitue un véritable droit. » « Sous le régime de l'amour, nous sommes les fils de Dieu et ses collaborateurs ; nous nous donnons à lui sans calcul, *sans espoir*. »

Cette doctrine renferme une erreur condamnée par l'Église (3), elle vient naturellement sous la plume d'un historien Protestant qui écrit la vie du Poverello, *ce miracle vivant*, et prétend, dans l'Appendice de cette même vie, pag. 401, que le miracle est immoral !...

Le Catholicisme enseigne que si la Charité est la plus parfaite des trois Vertus Théologales, elle ne saurait ici-bas, se passer du concours de la Foi et de l'Espérance ; bien loin de les amoindrir, de les éclipser, elle les agrandit, et leur donne toute perfection.

(1) Lettres à Sœur Cornuau, p. 105.

(2) Vie de saint François d'Assise par Joerghensen. Livre IIIe.Ch.II.p.239, en note.

(3) Datur habitualis status amoris Dei, qui est Charitas pura, et sine ulla admixtione motivi proprii interesse. Neque timor pœnarum, neque desiderium remunerationum habuit amplius in eo partem... In statu vitæ contemplativæ sive unitivæ amittitur omne motivum interessatum timoris et spei. — Propositiones damnatæ ab Innocentiœ XII, Brevi, *Cum Alias*. 12 mart. 1699.

Digitized by Google

B. — Elle inspire toutes ses démarches. François quête des pierres pour la reconstruction de Saint-Damien; en récompense, il promet le Ciel aux généreux donateurs ; avec une candide simplicité il le leur dit : « Qui me donnera une pierre aura une récompense, qui m'en donnera deux aura deux récompenses » (1).

Une matinée d'hiver, son frère cadet l'aperçoit priant dans une chapelle et grelottant sous ses misérables haillons ; il lui députe un de ses amis. « Va donc demander à François qu'il me vende pour un sou de sa sueur. » A cette ironie, François répond en souriant : « Je la vendrai plus cher au Seigneur mon Dieu » (2).

« Il disait vrai, remarque son historien, François reçut non » seulement le centuple, mais mille pour un dans ce monde ; et » dans l'autre il obtint la vie éternelle pour lui et une multitude d'âmes. » C. 178.

S'il brigue la main de dame Pauvreté, c'est pour la dot incomparable qu'elle lui réserve dans la vie future. (3) Cet héritage céleste, il le fait miroiter aux yeux des enfants issus de son union. « C'est là l'excellence de la très haute Pauvreté qui vous a institués héritiers et rois du Royaume des Cieux. » *Règle*, Ch. VI.

A Rivo-Torto la cabane est étroite, si étroite qu'elle peut à peine contenir les disciples nombreux qui s'y pressent. La misère est extrême, le pain manque souvent, le découragement guette les nouveaux convertis... D'un geste, d'un mot, François les électrise ; il leur montre le Ciel entr'ouvert. « L'âme, dit-il, s'envole plus rapide, d'une chaumière que d'un somptueux palais » (4).

C. — Elle pénètre tout son enseignement. Dans sa prédication, saint François s'appuie sur les considérations de la récompense et du châtiment.

Chaque année, au moins une fois, les Frères se réunissaient en Chapitre Général; ils campaient dans la plaine d'Assise sous des

(1) Qui mihi dedit unam lapidem, unam habebit mercedem, qui autem dedit duos, duas habebit mercedes, qui autem tres, totiden habebit mercedes ; et multa alia verba simplicia in fervore spiritus loquebatur. T. C. Cap. VIII.

(2) Revera ego hunc sudorem Domino meo carissime vendam. C. 178, 9.

(3) Indissolubili vinculo dominæ Paupertati connexus, non præsentem sed futuram ejus dotem expectat. C. 225, 2.

(4) Nam, ut ait sanctus, citius de tugurio quam de palatio, in cœlum ascenditur. C. 44, 20.

Digitized by Google

tentes et des cabanes de feuillage. François, le visage souriant, l'œil enflammé, passait en revue l'armée des Pauvres volontaires et leur adressait quelques courtes et vibrantes exhortations.

« Frères, nous avons promis de grandes choses, mais de plus grandes nous sont promises, gardons nos engagements, soupirons après la récompense. Le plaisir est court, la peine est éternelle ; légère est la souffrance, infinie sera la gloire. » (1)

Dans une lettre adressée à tous les chrétiens, il insiste sur l'idée de la récompense : *merces*, *præmium, remuneratio.*

La Règle qu'il a composée, prescrit aux Prédicateurs le thème ordinaire de leurs discours. « Annonçant au peuple, les vices et les vertus, la peine et la gloire. » Chap. IX.

Encore novice dans l'art oratoire, il paraphrase devant le Comte d'Orlando et ses nobles invités, un dicton populaire rimé ; la bouche parle de l'abondance du cœur.

« *Si grand est le bien que j'attends,*
« *Que toute peine m'est un plaisir.* » (2)

Afin d'acquérir ce Bien plus pleinement, plus sûrement, il ne veut rien posséder en propre ici-bas ; la pauvreté fait toutes ses délices, (3) il attend avec assurance le centuple promis par le Maître aux fidèles disciples qui ont tout quitté pour le suivre.

L'héritage, la possession du Ciel, constitue la clause principale du contrat passé entre le religieux qui se donne et l'Ordre des Mineurs qui au nom du Christ, reçoit et ratifie cette donation sacrée. Au nouveau profès qui vient de formuler ses engagements solennels, irrévocables, le Supérieur répond : « Et moi de la part de Dieu, si vous observez fidèlement ces choses, je vous promets la vie éternelle. »

3° Comment l'Espérance en Jésus crucifié réforme la mémoire et la crucifie ?

A. — Elle la vide de toute espérance terrestre. La confiance dans les mérites infinis du Rédempteur, l'espoir assuré d'un bonheur éternel semblent bien doux et bien consolants.

(1) Magna promisimus, majora promissa sunt, servemus haec, suspiremus ad illa. Voluptas brevis, pœna perpetua, modica passio, gloria infinita. C. 313. 19.

(2) « Tanto è il bene ch'io aspetto »
« Ch'ogni pena m'é diletta. »

(3) « Nihil volebat proprietatis habere, ut omnia posset in Domino plenius possidere. » C. 46. 24.

Digitized by Google

Cependant notre imagination inconstante et vagabonde nous ramène sans cesse le souvenir des vanités terrestres et de tout ce qui flatte les sens et le fol orgueil.

Or, dès que l'Espérance en Jésus crucifié s'empare d'une âme, elle la vide de toutes ces chimères terrestres, de tous ces petits bonheurs, dans lesquels se complaît la nature corrompue. Cette vertu toute céleste emporte les pensées et les désirs de l'âme vers les biens de la vie future, vers les promesses de l'immortalité bienheureuse.

Les biens éternels, spirituels, invisibles font l'objet propre de la vertu d'Espérance qui dès lors, exclut ce qui tombe sous les sens. « *Spes quæ videtur non est spes.* » Rom. VIII, 24.

D'où saint Paul infère : « Si donc notre Espérance a pour objet des biens que nous ne tenons pas encore, une félicité que nous ne saurions goûter présentement, il ne nous reste plus qu'à attendre avec patience. » *Per patientiam expectamus.*

Mais la patience suppose nécessairement une peine, une souffrance ; celle causée par l'attente des biens futurs est si grande que l'Apôtre la compare aux douleurs de la femme en travail, qui gémit, soupire après le moment de sa délivrance. (1)

Telle est la triste condition faite à tout chrétien; telle est plus encore la nôtre, à nous qui par la vocation séraphique, avons reçu les prémices de l'Esprit divin et renoncé à tout héritage terrestre pour dire en vérité : *Pater noster qui es in cœlis.. Adveniat regnum tuum.*

Notre âme crucifiée par cette pénible attente de l'adoption parfaite, gémit dans l'espérance de se voir bientôt délivrée de sa dépouille mortelle et revêtue de la gloire promise aux enfants de Dieu (2).

B. — L'Espérance propose des biens célestes, invisibles éloignés, encore incertains. Les biens célestes eux-mêmes font le supplice de notre mémoire, de notre imagination ; ils la crucifient. Comment cela ? Parce que, spirituels de leur nature, ils ne peuvent être que très difficilement saisis par notre imagination et retenus par notre mémoire.

Revenu de son extase, saint Paul reste impuissant, aucune

(1) Scimus enim quod omnis creatura ingemiscit et parturit usque adhuc. *Rom.* VIII. 22.

(2) Nos ipsi primitias Spiritus habentes, et ipsi intra nos gemimus, adoptionem filiorum Dei expectantes, redemptionem corporis nostri. *Rom.* VIII. 25.

Digitized by Google

parole humaine pour exprimer ce qu'il a vu, entendu, senti, goûté ; rien qui donne quelque idée de la félicité réservée par Dieu à ceux qui l'aiment (1).

L'âme perdue en Dieu par l'Espérance abandonne le souvenir de tout ce qui l'avait occupée jusqu'alors, la terre ne lui dit plus rien. Ses yeux scrutent l'horizon, ils fouillent le Ciel, mais il est si loin, si haut, si difficile à conquérir !

Dieu lui-même, objet de notre Espérance : *Ego merces tua magna nimis*, devient le tourment et la croix de l'âme.

« Pour aller à Lui, nous dit Bossuet, il faut se dénuer tellement de tout, qu'il n'y ait plus rien qui retienne. De là cette solitude effroyable que demande un Dieu jaloux. Il veut qu'on détruise, qu'on anéantisse tout ce qui n'est pas Lui ; et pour ce qui est de Lui-même, il se cache cependant et ne donne presque point de prise sur Lui-même : tellement que l'âme, d'un côté détachée de tout et de l'autre ne trouvant pas de moyen de posséder Dieu effectivement, tombe dans des défaillances inconcevables. Car d'un côté elle est arrachée à tous les objets sensibles et d'ailleurs l'objet qu'elle cherche est tellement simple et inaccessible, qu'elle n'en peut aborder.

« Elle ne le voit que par la Foi, c'est-à-dire qu'elle ne le voit pas ; elle ne l'embrasse qu'au milieu des ombres, à travers des nuages, c'est-à-dire qu'elle ne trouve aucune prise. Et l'amour frustré se tourne contre soi-même et se devient à lui-même insupportable. » (2)

Le démon attentif met à profit ce désarroi de l'âme pour la jeter dans l'abîme infernal du désespoir. Avec obstination, il lui remet sous les yeux l'inanité de son espérance, la stérilité de ses efforts, l'abandon de ce Dieu en qui elle a mis tout son espoir.

De son côté, la nature corrompue, sevrée de toute jouissance, comprimée dans ses désirs passionnés, cherche à prendre sa revanche, et à reconquérir ses droits à la vie, au bonheur.

Tirée en haut par l'attrait supérieur de la grâce, tirée en bas par le démon et ses passions, l'âme exhale sa souffrance et s'écrie : « Qui donc me délivrera de ce corps de mort, mourir m'est un gain, le Christ seul est ma vie, mon espérance, pour le temps et pour l'éternité. »

Espérons contre toute espérance, *Contra spem in spem*. Rom. IV, 19. Osons quand même et toujours, ayons cette sainte

(1) Audivit arcana quæ non licet homini loqui. Ia Cor. I, 39.
(2) Bossuet, 1er Sermon sur l'Assomption, 2e point.

Digitized by Google

audace qui faisait dire à l'Apôtre: « Plus je suis faible, plus je me sens fort, je puis tout en Celui qui me fortifie. Gardons au cœur l'espoir invincible qu'un jour viendra où dépouillant notre mortalité, nous prendrons notre essor vers les célestes parvis, pour contempler à découvert le Seigneur notre Dieu » (1).

C. — Elle la remplit du souvenir douloureux de Jésus crucifié, de sa passion, de sa mort. « *Transeat a me calix iste* », criait la divine Victime prosternée dans la grotte de Gethsémani. « Père très saint, éloignez de mes yeux ce calice qui m'obsède ; qu'il disparaisse, qu'il s'efface à jamais de ma mémoire ! » Tel était le souhait, le vœu ardent qui s'échappait de la poitrine du Sauveur angoissé.

La seule vue de sa Passion douloureuse, et des opprobres qu'il va endurer, le jette dans une désolation profonde ; son corps tremble, s'agite, une sueur de sang couvre ses membres glacés, une tristesse mortelle envahit son âme, resserre son cœur, il tombe en agonie.

Mettre en Jésus crucifié toute notre espérance, c'est remplir notre mémoire du souvenir de cette douloureuse Passion, voir passer et repasser devant nos yeux terrifiés ce calice amer qu'il a bu Lui-même le premier, le porter à nos lèvres tremblantes, y boire à longs traits, en savourer toute l'amertume.

François notre Père l'a fait; son espérance invincible a soutenu l'horrible vision de Gethsémani ; ses yeux, son imagination, son cœur en étaient remplis. Il a communié au calice de la Passion avec un enthousiasme délirant. « *Communicavit Passionibus Christi gaudens.* »

Abandonné, renié par son père Bernardone, il se jette éperduement entre les bras de la Croix, il se confie corps et âme à ces mains divines clouées à l'infâme gibet : *In manus tuas Domine, commendo spiritum meum.*

Comme Magdeleine, il presse contre ses lèvres les pieds ensanglantés du Sauveur, les arrose de ses larmes et attend secours et délivrance de ces pieds rivés au bois rigide.

Dans ce Cœur sacré largement ouvert, il verse tout souci, toute préoccupation, toute angoisse ; il ne veut se consoler que dans son Jésus destitué de toute apparence de secours et qui n'a d'autre ressource qu'un Père délaissant et irrité.

(1) Audemus igitur semper...Audemus et bonan volontatem habemus magis peregrinari a corpore et præsentes esse ad Dominum. IIa. Cor. V. 8.

Digitized by Google

La vue du Fils de Dieu en proie à de tels supplices, le rend intrépide; il y trouve un port assuré contre le flot des tribulations qui monte toujours et menace de le submerger. Si Jésus souffre de si grands maux, c'est pour adoucir les nôtres ; comparées à ses douleurs nos souffrances semblent plus tolérables (1).

Conclusion.

Disciples de saint François,nous sommes les héritiers du Crucifié. En mourant, le Sauveur n'a rien laissé en ce monde à ses véritables enfants que la Croix, c'est-à-dire, la douleur et la honte en partage.

« Quel affreux héritage, bon Dieu ! que celui de Jésus soûlé d'opprobres, comme parle l'Écriture, attaché nu et mourant sur la Croix.Cependant, il faut renoncer à son héritage céleste, si on n'accepte pas cet héritage temporel de souffrances et d'humiliations.» — *Fénelon.*

Aucun enfant de François d'Assise ne peut se dispenser d'entrer dans cette succession onéreuse de son père. Courage donc et confiance ! La Croix fidèlement et joyeusement portée jusqu'à la mort, est le gage assuré de l'immortelle Espérance. *O crux ave, spes unica.*

(*A suivre.*) P. CÉSAIRE de Tours.

---

(1) Nec trepidat in diluvio aquarum multarum cui est refugium a pressura Filius Dei, qui, in nostra aspera videantur, semper sua ostendit esse majora quæ pertulit. C. 16. 25.

Digitized by Google

A PROPOS DE LA POLITIQUE RELIGIEUSE DE CH. MAURRAS

(*Suite*). (1)

XIII

Le nom de saint Louis étant venu sous la plume de Maurras, j'aurais été enchanté de connaître, sur le plus saint des rois, le sentiment du politique positiviste qui ne veut absolument qu'il n'y ait, en politique, que le réalisme qui profite à la France. J'ai été déçu; rien ne m'a révélé la pensée de Maurras sur le saint roi, et à la réflexion, je ne m'en étonne pas. Étrange politique au point de vue réaliste et utilitaire que celle de saint Louis! Elle est idéaliste autant que possible et son idéalisme est couronné d'insuccès toujours. Et pourtant le résultat réel, tangible est qu'aucun autre capétien n'a autant fait pour la grandeur et la force de la France, au-dedans et au-dehors, que saint Louis. Aller deux fois à la croisade pour trouver la défaite et la prison en Égypte, la peste et la mort à Tunis; rendre le Roussillon au roi d'Aragon, et après la victoire de Taillebourg, laisser au roi d'Angleterre ses fiefs en France, il semble à première vue, que ce soit là une action très peu capétienne et que la France n'y trouvait point son compte, non plus qu'au long séjour de son roi en Syrie, où il convertissait les musulmans et bâtissait des églises.

Mais il y a vérité plus sainte que le réalisme et qui réalise mieux ses promesses que ne le fait la sagesse positiviste. Il y a la parole

(1) Cf. *Études franciscaines*, Août-Septembre 1913.

Digitized by Google

du Seigneur : « Cherchez le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît. » Saint Louis crut, et la promesse divine a été singulièrement réalisée.

C'est à lui que la France doit son amour pour ses rois ; amour qui eut un jour sa miraculeuse incarnation en la bienheureuse Jeanne d'Arc et a sauvé la France. A lui, que les capétiens doivent leur amour pour les Français, dont il eut toujours refusé de répandre le sang, même pour sauver leur trône ; amour qui faisait dire au triste Louis XV : « Les mérites de saint Louis empêcheront qu'aucun de ses descendants soit damné, à moins qu'il n'opprime le peuple. » Cet amour réciproque forme l'unité la plus parfaite que le monde ait vue entre un roi et son peuple, une force par conséquent invincible à toute force créée et assurant la longévité de la nation en vertu du quatrième commandement de Dieu.

Ce fut l'impression que fit à tous la justice et la bonté du saint roi, son dévouement à la cause de Jésus-Christ et sa piété, qui créa pour longtemps la forte unité française et son renom glorieux au-dehors. Ses croisades étaient en même temps une sorte de prise de possession, par la France, des pays lointains. Si la Syrie et l'Égypte ont appartenu moralement à la France, c'est à saint Louis que cela est dû ; et ces pays nous appartiendraient de toute manière si la politique capétienne n'avait pas été abandonnée par nos gouvernements d'aventure. Sa mort devant Tunis a mieux préparé la conquête de la Tunisie que le sot gouvernement de la République, qui s'est trompé d'heure en la faisant.

Oui, on peut dire : Jésus-Christ d'abord et sa justice, et servir la France plus et mieux que ceux qui disent : « Politique d'abord et intérêt général de la nation ». Dieu sait mieux que les hommes où est le véritable intérêt des nations : la justice les élève et le péché les rend misérables.

Ce fut Boniface VIII qui canonisa saint Louis. Au sujet de ce grand Pape, horreur des historiens gallicans et des théologiens de cour, je veux rapporter un fait qui a son intérêt.

Pendant que je prêchais la première mission d'Albi, (avant 1864) le professeur d'histoire du lycée me prit en bonne amitié, jusqu'à vouloir absolument que je donnasse le saint baptême à un fils qui lui naquit durant cette mission. C'est le seul que j'aie donné. Or, un jour, il m'affirma que depuis le soufflet donné à Boniface VIII, tous les Nogaret sont morts fous et que le der-

Digitized by Google

nier de tous, son ami, venait d'être enfermé dans un asile d'aliénés. On peut savoir qui professait l'histoire au lycée d'Albi en 64, et par suite, la valeur de ce témoignage.

Il est regrettable que les faits de cette nature — et ils sont nombreux, — soient si soigneusement cachés ; que peut gagner l'humanité à ne pas voir la main de Dieu qui se montre pour l'avertissement et le salut de tous ?

Déjà, j'ai fait entendre qu'il n'était pas possible à l'agnosticisme de se rendre compte des lois profondes qui président à l'élévation et à la déchéance de l'humanité. L'occasion était belle, à propos de saint Louis, de nous montrer l'influence heureuse de la sainteté dans l'histoire des hommes, de nous mettre sous les yeux ce fait, que tous les progrès véritables, tous ceux qui rendent les hommes meilleurs ont été accomplis sous l'influence des saints ; que longtemps les œuvres, les monuments, les institutions par eux créés,dans ce but et avec ce succès,ont subsisté sous leur action personnelle ou celle de leur esprit,vivant dans leurs successeurs, et qu'ensuite plus tard, beaucoup plus tard, ceux qui n'étaient pas saints se sont emparés de leur œuvre,et, comme on dit aujourd'hui,l'ont rendue laïque en prenant soin de garder pour eux-mêmes,au dépens du prochain ou de la collectivité les fruits les plus succulents, c'est-à-dire, les plus dorés de l'œuvre que le saint avait faite dans la pauvreté, le renoncement et l'entier sacrifice de lui-même. Et on aurait pu, en même temps, faire remarquer que ceux-là seuls souffrent du changement, qui sont les pauvres, les ignorants, les malades, ceux pour qui à la suite de Jésus-Christ les saints se sont sacrifiés et pour qui se sacrifient les laïques qui succèdent aux saints. Bien entendu, les pauvres, les ignorants, les malades sont les premiers à trouver que ce changement est un progrès admirable. Il est arrivé plus d'une fois que l'influence d'un seul saint ait suffi à pacifier une contrée et que la paix, ainsi obtenue, ait transformé avantageusement les institutions politiques. Je pourrais citer en exemple l'heureuse influence de saint François d'Assise, en Italie surtout et à la longue dans le monde entier.Mais il est bon de remarquer, que parfois, des saints ont su faire, pour le salut d'une cité, ce dont les chefs politiques se montraient incapables. Telle sainte Geneviève lorsqu'Attila menaça la ville de Paris ; enfin il eut été, me semble-t-il, nécessaire de montrer que l'action de la sainteté se manifeste en dehors de la hiérarchie ecclésiastique, tout en demeurant sous sa dépendance, que la hiérarchie, veux-je dire, ne peut pas la

Digitized by Google

produire, ni l'obtenir au moment où elle lui paraît nécessaire, qu'elle est l'œuvre directe de Dieu qui la donne au moment que sa sagesse et sa charité trouvent opportun, mais que les besoins de l'Église et sa fervente prière peuvent aussi l'obtenir à l'occasion. Que de fois j'ai dit : « Ce qui nous manque à présent, c'est un autre François d'Assise pour prêcher par son exemple la pauvreté séraphique et par ses paroles ne se lasser pas de répéter, avec un amour infini, aux hommes, la paix, la paix, — pardonnez-vous les uns les autres. Que j'aime ce trait du saint suppliant longuement et inutilement un paysan, irrité par l'injustice de son seigneur, de pardonner pour l'amour de Dieu à ce même seigneur, et ne pouvant adoucir le paysan par ses paroles, obtenir enfin qu'il pardonnât, moyennant l'achat de ce pardon par le don de son manteau.

Je trouve bon qu'on admire les succès, la grandeur, la politique de Louis XIV, j'admire volontiers tout ce qui est beau et français, je veux même qu'on admire la prudence avec laquelle Guillaume II a su élever sa marine au degré de force nécessaire pour faire peur à l'Angleterre. Il est vrai que l'Angleterre a peur trop facilement et il semble bien qu'Henri VIII et Élisabeth réunis n'ont pas réussi à lui insuffler beaucoup plus de trois siècles de vie. Quant à la Prusse elle-même, on verra probablement bientôt qu'elle porte en elle quelque mal secret qui lui sera mortel ; mais je le répète, admirez la reine Victoria et Guillaume II et Louis XIV, surtout ce dernier, tant qu'il vous plaira ; à condition toutefois d'admirer beaucoup plus la justice, le désintéressement, la foi, l'esprit de sacrifice, le dévouement égal pour tous ses sujets de saint Louis. J'entends de plus, qu'il faut convenir avec moi, que le sel de la sainteté conserve mieux et plus longtemps sur le trône les races sur lesquelles Dieu l'a prodigué.

Après saint Louis, quand la France fut en danger, que le trône des capétiens branlait et que l'héritier, le Dauphin, doutait de lui-même, la sainteté de Louis IX, mort, suscita Jeanne d'Arc, l'Anglais fut bouté dehors, le trône raffermi, et la race put continuer à veiller sur l'intérêt français.

Quatre-vingts ans après la mort de Louis XIV aucune sainteté, aucune Jeanne d'Arc, ne parut suscitée par la sainteté des Bourbons ; l'ennemi de l'intérieur ne fut pas bouté dehors, le roi martyr porta sa tête sur l'échafaud et l'interrègne dure depuis

Digitized by Google

cent vingt ans, car la monarchie parlementaire ou constitutionnelle de la Restauration ne l'a pas interrompu.

On ne saurait assigner d'autre raison à ce qui fait la différence de ces deux événements, que la présence ou l'absence de la sainteté catholique ; et si l'interrègne dure si longtemps, si les conséquences de 89 ont conduit la France à la guerre intérieure qui l'affaiblit, et au-dehors à une situation qui ressemble si peu à son ancienne hégémonie, il n'y a à ce fait aucune autre raison que celle-ci : faute d'assez de foi, la France n'a jamais compris, ni confessé son apostasie du XVIIIe siècle, la préférence, veux-je dire, qu'elle donna alors sur Jésus-Christ et son Église, à Voltaire d'abord et à Rousseau ensuite. Quand le roi et, après lui, ses meilleurs sujets portèrent leurs têtes sur l'échafaud, comprirent-ils qu'ils expiaient et qu'il fallait pleurer leurs péchés et les péchés de leurs pères : ils mirent leur souci à mourir avec grâce et en souriant,ou au moins avec courage et gravité; point du tout à frapper leur poitrine et à dire : nos pères ont péché et c'est justement que nous portons la conséquence de leurs fautes, daigne le Seigneur nous pardonner et, avec nous, faire miséricorde à tout son peuple. Et parce qu'ils ne dirent pas cela,ils moururent sans mériter davantage le pardon, et pendant vingt ans le sang français coula abondamment sur tous les champs de bataille de l'Europe et du monde. Puis les luttes intestines recommencèrent sous la Restauration et successivement Charles X et Louis Philippe aimèrent mieux fuir devant l'émeute, aux gages de l'étranger, que de souiller leurs mains royales du sang de leurs enfants. Après quoi, la France, de ses propres mains, fit l'unité de l'Italie, aida à celle de l'Allemagne, préparant ainsi sa prochaine défaite, son abaissement devant le monde entier et le signa, en quelque sorte, avec le traité de Francfort, à la lueur des incendies que la Commune allumait à Paris. Ensuite, tandis que le peuple français avait montré par ses élections qu'il s'était ressaisi,qu'il voulait revenir à la tradition nationale, l'Assemblée de Versailles, que le peuple avait élu pour sa délivrance, plongea le pays, pour longtemps, dans le désarroi, la haine et la persécution réciproque qui naissait, comme d'elle-même, de l'élection. Alors le gouvernement, en chassant en même temps les religieux de leurs demeures pacifiques et en rappelant les Communards de Nouméa, montra vers quel abîme il avait résolu de conduire la France.

A l'heure présente, je ne sais pas s'il est beaucoup de Français

Digitized by Google

qui comprennent que nous expions et que nous risquons fort de continuer à expier parce que le repentir n'est pas encore venu, que le poison de 89 n'est pas encore vomi, et que personne d'autorisé n'a su, comme le prophète Daniel, confesser humblement devant Dieu ses péchés et les péchés de son peuple.

Quand les lois du véritable progrès sont méconnues, on assiste comme aujourd'hui à d'étranges spectacles. Au lieu de penser à être l'arbitre de l'Europe, à devenir par la perfection de sa justice, de son dévouement, de sa sainteté, comme le devint le fils de Blanche de Castille, Guillaume II pense obtenir le même résultat par le déploiement toujours croissant de la force matérielle. Peut-être cet allié, revêtu de l'armure étincelante, rêve sous le casque de Lohengrin de l'Empire universel, obtenu par le chantage à la force irrésistible, en même temps que par les profits qu'assure, à ses alliés, sa protection puissante. Il espère que l'intérêt ou la peur lui soumettront toutes les nations et sa philosophie lui montre avec quelle promptitude et quelle facilité la lâcheté humaine se prosterne devant la force. D'autres, avant lui, ont fait ce rêve : Nabuchodonosor, par exemple, Cyrus, Alexandre, César ; et sans doute Tamerlan et Napoléon. Mais toujours, quand le colosse paraît invincible, que les ennemis ont perdu tout espoir, quelque chose, un rien, une petite pierre qui se détache de la montagne voisine, vient frapper le colosse aux pieds, et par hasard, ces pieds étaient d'argile et le colosse tombe, pour ainsi dire, en miettes. Alors, une fois de plus la parole du Seigneur est réalisée : « Celui qui se sert du glaive, périt par le glaive. »

Pour lui-même, quand Pilate lui demanda s'il était roi, il avait répondu : «Oui, je suis roi et je suis venu en ce monde et je suis né pour rendre témoignage à la vérité.» Pilate qui croyait au glaive et non pas à la vérité, demanda indifféremment : «Qu'est-ce que la vérité ?» Cette vérité pourtant s'est montrée plus puissante et plus durable que ne le furent jamais l'or, le fer, la sagesse et le génie des hommes unis ensemble pour la conquête de l'univers. Jésus-Christ sans effort, sans effusion de sang, si ce n'est le sien propre et celui de ses témoins, les martyrs, à conquis le monde par la seule prédication de la vérité, et tandis que tout le reste a été éphémère, que conquérants et empereurs sont ensevelis sous les débris de leurs conquêtes et de leurs empires, après vingt siècles, au seul nom de Jésus-Christ, plus d'un demi-milliard d'êtres humains se prosterne et adore. C'est la seule

Digitized by Google

force invincible, celle qui est éternelle et ce n'est pas à ce qui passe d'assurer le triomphe de ce qui ne passe pas, mais à ce qui ne saurait passer d'aider à être et à vivre ce qui nécessairement finit toujours par passer, parce qu'il est homme et œuvre d'homme. Et c'est encore pourquoi il faut dire : « Religion d'abord ».

XIV

Voulez-vous savoir tout ce que je pense sur le sujet qui nous occupe et surtout si, à mon avis, l'Action Française atteindra le but qu'elle poursuit avec tant d'intelligence, de courage et de patriotisme éclairé ?

Je vais répondre, mon cher ami, à cette question qui ne manque pourtant pas d'indiscrétion, et voici ma réponse. — Je n'en sais rien du tout, n'étant ni prophète, ni fils de prophète, et je crois que tout le monde en sait tout juste autant que moi. — Mais, dites-vous, il faut aussi que comme tout le monde, vous ayez sur ce sujet si intéressant, une idée. Les autres ne sont pas plus prophètes que vous, ils assurent pourtant que l'avenir sera ce qu'ils souhaitent. Faites comme les autres, et que je sache au moins, ce que vous espérez. — Ce que j'espère, ce que je souhaite, mon ami, arrivera certainement, car je ne désire ni ne veux que l'accomplissement de la volonté de Dieu. Cependant je veux bien essayer de prévoir un peu plus.

Il se peut que l'Action Française arrive au succès. Mais ce ne sera pas Maurras avec ses rares qualités qui aura conduit cette armée à la victoire. Bien plus, elle l'aura remportée malgré l'énorme obstacle que n'aura pas cessé, un moment, d'opposer Maurras et les autres positivistes qui l'entourent. Nous lisons dans les psaumes : « Si le Seigneur n'édifie la maison, en vain travailleront ceux qui la construisent. Cette parole est évidente même au plus vulgaire bon sens. Tout bien vient de Dieu, rien n'existe qui ne vienne de Dieu. Maurras et les positivistes n'attendent et donc ne demandent rien à Dieu ni de Dieu, mais en outre, ils l'excluent positivement de leur travail. Ils feront sans lui, ils n'ont pas besoin de lui, ils ne le connaissent pas. Dans ces conditions, si leur but était mauvais, révolutionnaire, satanique, leur succès ne manquerait pas d'être éclatant. Mais ils veulent le bien et ils le veulent sans le souverain Bien, ce qui implique : ils le veulent par le seul effet de leur volonté persévé-

Digitized by Google

rante et la lumière de leur raison — et Dieu a coutume de résister à l'orgueil ; il se plaît même à le confondre, afin de pouvoir, par l'humiliation, sauver les orgueilleux. Vous voyez la conclusion. Maurras, malgré son intelligence et son patriotisme, ne se doute pas que le principal, peut-être le seul obstacle au succès de la mission à lui confiée est son agnosticisme.

Heureusement, les journalistes ne sont ni les seuls, ni même une minorité importante dans l'Action Française ; ils y sont plutôt noyés dans la masse des ligueurs catholiques quoiqu'ils écrivent et parlent, eux, et que la foule se taise. Mais, cette foule qui se tait ne cesse pas de parler à Dieu, je veux dire de prier. — Elle admire Maurras et suit ses directions, mais c'est en Dieu qu'elle espère. Certes, elle veut agir de son mieux, elle sait que nous devons nous aider, si nous voulons que Dieu nous aide ; mais elle attend de Dieu seul le succès de son effort et de sa prière. Si cette foule est assez nombreuse, assez persévérante, fervente et généreuse, la victoire lui est assurée infailliblement. La prière qui persévère obtient tout de la bonté de Dieu et cette infinie bonté ne peut être vaincue par les obstacles que lui opposent l'ignorance et la présomption de l'homme.

Voilà ce que je pense, c'est-à-dire, au fond, rien, car Dieu sait et non pas moi, si l'effort, l'humilité, la prière et les sacrifices des royalistes pèsent le poids qu'il faut à la balance de sa justice, toujours pleine de miséricorde et d'amour.

La réponse à la seconde question est beaucoup plus aisée, ce qui ne veut pas dire qu'elle sera au gré de tout le monde. Il suffit qu'elle vous soit utile. Je crois que vous devez continuer d'être abonné à *l'Action Française* et comme votre fortune vous le permet, à quelques autres parmi les meilleurs journaux. C'est un devoir de soutenir la bonne presse. Après cela, faut-il lire habituellement, j'entends avec attention, *l'Action Française* ou tout autre journal ? Je réponds carrément non, et je m'explique.

D'abord ce non, ne veut pas dire que vous ne deviez ou ne puissiez en parcourir quelqu'un pour vous tenir au courant des faits et des idées. J'établis une grande différence entre lire et parcourir. On peut parcourir un journal, même de six pages, sans lui consacrer plus de dix minutes. Vous pouvez donc parcourir *l'Action Française*. Remarquez que vous faites ainsi depuis longtemps, sans vous en apercevoir. Au commencement, pendant six mois ou un peu plus, vous l'avez lue. Alors, vous y appreniez quelque chose, peut-être aussi et seulement des for-

Digitized by Google

mules nouvelles, plus claires, mieux ordonnées, d'idées anciennes qui vous sont chères. Cela vous faisait grand plaisir et en même temps grand bien. Après ce temps et sans vous en apercevoir, vous avez commencé à lire rapidement, même à passer, sur le vu de la signature, un certain nombre d'articles. C'est que le journal ne vous instruisait plus ; ce que vous pouviez apprendre de lui, ou en idées ou en formules nouvelles, était appris, et vous saviez d'avance le sens de l'article que le journal vous offrait.

J'ai été abonné successivement à *l'Univers* de la meilleure époque, à *La Libre Parole*, au moment de la première ferveur antisémitique, je le suis à *l'Action Française*. Toujours le même phénomène s'est passé en moi, au bout d'un certain temps mon journal ne m'apprenait plus rien ; non, pas même les articles du leader (1) que je continuais cependant à lire par une espèce de superstition ; je voulais, par reconnaissance, me faire cette illusion. Pour vous faire mieux comprendre qu'il ne s'agit, bien souvent au moins, pour un homme mûr, que de formules plus claires, plus précises, exposées dans un meilleur ordre, je vous dirai que, probablement même avant que Maurras naquit, ou en tout cas, avant qu'il n'eut atteint l'âge de raison, je m'étais parfaitement rendu compte du mal inhérent à l'élection dans l'état où est l'humanité depuis la chute d'Adam, c'est-à-dire d'une humanité pleine d'erreurs et d'illusions, surtout foncièrement égoïste. Je voyais ce mal s'accomplir en quelque sorte automatiquement ; que rien, ni serment juré sur l'Évangile, ni prières, ni retraites ne pouvaient arriver à l'empêcher, et je montrais, au

(1) Il convient de remarquer que tous ceux qui ont reçu de Dieu la mission de faire resplendir une vérité, de la propager, de la défendre ou bien d'abattre une erreur triomphante aux pieds de la vérité éternelle ont presque toujours eu beaucoup à souffrir du fait même de leur mission. Louis Veuillot vit son journal supprimé par le second Empire, juste au moment où ce journal semblait plus nécessaire à l'Église et à la France. L'arme manque à ce soldat et le pain à ce père de famille ; peu de temps après, il eut une sorte de blâme public de Pie IX qui l'avait tant aimé et tant encouragé. Drumont, a dû faire de la prison et n'a jamais pu se consoler entièrement de l'indifférence que n'ont cessé de lui témoigner pour son œuvre, quand ce n'était pas de l'hostilité, des conservateurs catholiques. Quant à Maurras, le jugement de Versailles a été pour lui plutôt un triomphe. Mais, que lui réserve l'avenir ? de deux choses, nécessairement l'une : ou la vue de l'inutilité de son effort, la ruine de ses espérances, et quoi de plus affreux ? ou, avec le succès, voir les autres manger les fruits de l'arbre qu'il aura planté et arrosé au prix de tant de travail et de sueur. Il pourra se consoler alors en redisant avec le poète latin « Sic vos, non vobis... » C'est que jamais l'homme ne délivrera la vérité qui sauve, qu'en portant la Croix avec Jésus-Christ.

Digitized by Google

besoin, que ce mal s'était produit plus d'une fois même à propos de l'élection d'un Pape, et je concluais, non pas que l'élection amène fatalement l'élection des pires, mais habituellement celui des médiocres ; parce que l'humanité, dans sa grande masse est elle-même médiocre. Nécessité pour le candidat de flatter l'électeur en lui promettant plus qu'il ne peut tenir ; nécessité de le flatter dans ses plus mauvaises passions, pour assurer sa propre réélection ; le maintien au pouvoir du candidat, c'est le salut même de la patrie. Je voyais tout cela aussi clairement qu'à présent, mais je ne savais ni ne pouvais le dire avec autant de clarté, de méthode, de crue franchise que Maurras peut y mettre.—Aussi, je ne persuadais à peu près personne, tandis qu'il a persuadé beaucoup de monde. Mais revenons à notre sujet.

La lecture habituelle du journal, crée, ordinairement à la longue, une paresse intellectuelle qui diminue beaucoup le lecteur. Son journal lui plaît parce qu'il en avait à l'avance à peu près les idées ; il commence à s'en rapporter au journal et en arrive à ne plus penser que par le cerveau des rédacteurs, tandis que le sien propre se repose. Vous, vous devez connaître les faits, mais ne pas laisser reposer votre cerveau ; vous devez juger de la valeur de ces faits, de leur justice, de leurs conséquences, à la lumière de votre foi de chrétien, de votre raison d'homme, des avantages ou des inconvénients qu'ils peuvent procurer à votre nation. Ce travail fera toujours grandir votre intelligence et lui donnera une vigueur croissante qui vous servira pour la bonne direction de toutes vos affaires et de tous vos intérêts personnels.

De plus, je suis persuadé que le bon emploi du temps, exige que nous bornions beaucoup toutes nos lectures. Un chef de famille, un propriétaire, un homme chargé de graves intérêts, tel que vous, se doit avant tout à ses devoirs ; il sent la volonté de Dieu à son égard.

Après cela, la pratique de la charité, c'est-à-dire le culte et le service de Dieu, la sollicitude pour le prochain, surtout malheureux.... et je ne vous parle pas de l'éducation des enfants. Que, s'il reste du temps après de si graves devoirs et qu'il faille à votre esprit quelque détente, lisez, plutôt un journal, feuille légère par définition, quelques uns des rares livres que le temps et l'approbation universelle ont consacrés. Là, vous apprendrez toujours, et toujours votre esprit y puisera de nouvelles forces et une meilleure utilité. Je suis absolument persuadé que l'un des grands maux du présent, est l'excès de papiers, écrits sans assez d'étude,

Digitized by Google

de talent et de conscience, lus par désœuvrement, pour tuer le temps, lequel vous tue, lui, véritablement. Enfin, ce n'est pas aux journalistes, mais à d'autres, que le Seigneur a dit : « Allez, enseignez les nations. » Ceux-là ont grâce et lumière pour le faire. Les journalistes n'ont pas cette grâce de Dieu, et c'est d'eux-mêmes qu'ils reçoivent la mission qu'ils s'arrogent et qu'ils exploitent.

XV

En résumé, le livre de Maurras est une œuvre de claire raison, de bon sens averti, de droite logique, de sage expérience. Tout homme intelligent se doit de le lire, car c'est beaucoup, si deux livres de cette valeur sont offerts au public dans la durée d'un siècle. Cependant, il n'aura pas, à beaucoup près, la vogue qu'il mérite, pour bien des raisons dont les vraies ne seront pas avancées. Peut-être est-il trop fort pour la moyenne des esprits ; mais cela n'arrêterait personne. Ce qui fait que ceux qui auraient le plus grand besoin de l'étudier ne le liront même pas, c'est qu'il heurte trop de préjugés que l'on aime et que l'on veut garder malgré qu'ils soient mortels pour la patrie et pour la raison; c'est qu'il dissipe trop bien les nuées que l'on aime et les mensonges qui ont usurpé en France droit de cité. Et puis, quelle audace ! N'est-ce pas un défi au grand public que d'oser vénérer l'Église romaine, et d'admirer, comme le chef-d'œuvre de la raison, ce *Syllabus*, dont tant de catholiques rougissent ; et se moquer avec un si parfait dédain, du libéralisme catholique avec sa mesquine et inutile réclamation du droit commun pour l'Église, cette Reine et cette Mère ! Voilà ce qu'on ne pardonnera pas à Maurras, et tous les prétextes seront bons pour se dispenser de lire ce qu'on n'oserait pas même tenter de contredire. C'est ainsi que l'autruche parvient à se persuader que le chasseur n'existe pas.

Quel dommage que ce soit, comme dit trop bien Pascal, l'opinion et non pas la vérité et la raison qui soit reine du monde ! Quel livre de salut aurait écrit Maurras ! Comme il sait bien les maux dont nous souffrons et dont nous mourrons peut-être ; leur cause prochaine et leur remède immédiat ; avec quelle évidence, il met tout cela en lumière. En vérité, pour ceux mêmes qui ont peu à apprendre de lui, c'est une fête de l'intelligence, une volupté de la raison, que la lecture d'un tel ouvrage.

Et cependant je n'ai pas été entièrement satisfait. L'ayant loué,

Digitized by Google

en ayant recommandé la lecture comme je l'ai fait et continuerai de le faire, j'ai cru devoir faire mes réserves et leur donner toute la publicité qui m'est possible. Je suis catholique et Maurras est positiviste ; ce serait peut-être assez dire. Néanmoins, ce n'est pas seulement à cause de ma foi, c'est aussi à cause de ma raison que je me permets de trouver vraiment trop étroit l'horizon du positiviste. On dirait, à le lire, qu'il n'y a rien au-delà de ce qui se voit et se touche. Cependant, au-dessus des causes secondes, il y a la cause première ; au-dessus des faits, il y a l'explication dans la justice et les desseins insondables de cette Cause Première et adorable.

Il me semble, qu'il ne peut être permis à personne d'ignorer ou de faire semblant d'ignorer la grande loi de l'expiation ; personne non plus n'a le droit de passer à côté des grandes lois qui ont régi la seule expiation parfaite, et qui a satisfait entièrement aux exigences de la justice infinie. Ces lois président à la gloire et aux revers des nations, à l'élévation et à la déchéance des familles, au salut ou à la perte, même temporelle, des individus. Elles sont observables ; il n'est pas permis au penseur de ne pas même leur donner un regard. Après Joseph de Maistre qui les a mises en lumière, c'est inadmissible.

Il y a autre chose dont il faut tenir compte et que Maurras ignore également. Ce sont les impondérables dont parlait Bismarck sans trop savoir ce qu'il disait, et que ne comprennent pas mieux que lui, ceux qui, en son honneur, répètent son mot. Nous, catholiques, nous connaissons les impondérables ; saint Jean nous les a révélés : « L'Esprit, nous dit-il, souffle où il veut, et personne ne sait d'où il vient et où il va. » Ce sont les lois de l'Éternelle Justice et de l'Amour Infini ; ce sont les desseins de sa sagesse et de sa miséricorde. Voilà les impondérables qui troublent à leur gré les desseins les mieux concertés et les conclusions déduites de la logique la plus parfaite.

Il est regrettable que la philosophie de Maurras l'empêche, ou de voir, ou de tenir compte des lois éternelles de l'expiation et des décrets de la volonté sainte de Dieu. C'est la lacune de son livre. Il trouve peut-être que c'en est la perfection, puisque tout cela, étant mystique, est bon surtout s'il est obscur. En ce cas, tant pis.

Maurras, catholique, eut compté ou comptera au nombre des plus grands génies qui ont servi la France et l'Église. J'espère qu'il ne se contentera pas du rang moindre auquel il s'arrête. Il

Digitized by Google

ne le peut pas. Ayant si bien vu ce qui est près de ses yeux et plus bas que lui, il voudra voir ce qui est vraiment élevé, juste, éternel. Le coup d'aile libérateur si naturel à l'aigle, s'imposera à lui avec une grâce de Dieu, et il sera alors vrai serviteur du roi de France et du Pape de Rome, parce qu'il sera celui du Dieu qui l'a créé et racheté pour lui donner la vie éternelle.

P. Exupère de Prats-de-Mollo.

Digitized by Google

AMBASSADEURS DE FRANCE
ET CAPUCINS FRANÇAIS
A CONSTANTINOPLE AU XVIIe SIÈCLE

—

D'APRÈS LE JOURNAL DU P. THOMAS DE PARIS

(*Suite*). (1)

CHAPITRE IV

Ambassade de Monsieur de la Haye-Vantelet, fils. 1665-1670.

I. — Un ambassadeur nerveux.

Le 1er Décembre 1665, M. de La Haye-Vantelet, fils, arrivait à Péra. « Le vaisseau de M. l'Ambassadeur suivy de deux autres petits est entré vers les 10 heures et n'a tiré qu'à Fond du Clye où il a donné fonds. Il n'a tiré que 45 coups et M. l'Ambassadeur s'est débarqué sans cérémonie une heure après et est venu chez luy. Peu après les PP. Simon de Compiègne et Robert de Dreux (2) sont arrivés. »

Voilà donc le nouvel Ambassadeur à son poste. Madame l'a accompagné avec ses deux filles, elle est heureuse d'avoir obtenu l'envoi à Péra du P. Robert dont elle désirait la venue.

Dès les premiers jours, « M. de La Haye a promis nous faire les mêmes charités que faisait M. son père. Nicolas, le cuisinier, a envoyé à midi, 3 pains et du vin. Il pensait aussy envoyer du potage et de la viande, mais je luy ay dist que nos Pères n'en mangent point et qu'il ait demain du poisson. » On était alors dans le Carême préparatoire à Noël.

(1) Cf. *Études Franciscaines*, août-septembre 1913.

(2) Rappelons que le P. Robert de Dreux ou de Vantelet est parent de l'Ambassadeur et qu'il avait dû renoncer à fonder la mission de Néocésarée.

Digitized by Google

L'intimité s'établit étroite entre l'Ambassadeur et le P. Thomas ; très fréquentes sont leurs entrevues. M. de La Haye, âgé de 40 ans, a pour le Père une vraie affection doublée de confiance et de respect. Ce triple sentiment n'est pas de trop, car la tâche sera parfois malaisée. Jalousie des ambassadeurs des autres puissances, caractère intransigeant du Vicaire patriarcal, humeur souvent difficile de M. de La Haye lui-même, rendent la position délicate.

Dans ce chapitre nous n'aurons guère qu'à suivre l'ordre chronologique du journal.

15 Décembre 1655. « M. L'Ambassadeur est party sur les 9 h. à pieds par la porte de Topana (1) pour aller à sa 1re visite du Vizir ; bien vestu avec un manteau d'écarlate accompagné de 7 janissaires, 12 livrées et tout son monde. Passant devant son vaisseau entre Topana et le Sérail il n'a tiré que onze coups sur les 11 heures. Il a tiré 19 ou 20 coups pour son retour. Dix de la compagnie ont eu caftan. La dite visite à esté froide, le vizir estant demeuré assis sans se lever pour saluer et recevoir S. E. qui n'en a pas esté contente. » Une comparaison faite avec la réception accordée à l'Ambassadeur d'Allemagne augmente le mécontentement de M. de La Haye.

L'audience de l'Ambassadeur d'Allemagne était audience de congé. Ce puissant Seigneur retourne en son pays. Auparavant il envoye «25 lions(2) d'aumosne par un de ses secrétaires conduit par F. Bernard, compagnon du P. Jean, commissaire des SS. Lieux ». « Je l'ay esté remercier après midy (dit le P. Thomas) et il m'a faict excuse que c'estoit peu mais qu'il avoit à donner à tout le monde icy ; que ce qu'il a pourra à peine suffir. Puis il m'a donné copie authentique du *Catéchérif* qu'il a obtenu pour les Jésuites et autres religieux latins, que je luy avois demandé. J'ay aussy remercié M. le Résident Remonger. J'ay aussy veu dans la mesme sale, M. le Cte d'Arondel qui m'a dist qu'il me verroit encore avant de partir. » Ainsi fut fait et ce Seigneur après la Messe « dist à Dieu (au P. Thomas) et a donné 2 sequins pour cire de l'autel. Il n'a pas visité Mr nostre Ambassadeur et aucun des Seigneurs Allemands n'est aussy venu le visiter. »

Le 21 Décembre avait lieu le départ de cette ambassade. « L'Ambassadeur est party sur le midy avec 200 charriots et M. de Chasteauvieux qui estoit venu avec luy s'est venu loger à la maison neufve proche la porte qui va au Sr Balarin dans notre rue. » Le Secrétaire de l'Ambassade d'Angleterre était du voyage. Cet éloignement du Cte de Leslie, ambassadeur d'Allemenage, était pour le P. Thomas lui-

(1) Top-Hana, fonderie de canons, arsenal.
(2) Monnaie d'or de l'empire d'Allemagne.

Digitized by Google

même une heureuse coïncidence, il estimait ce diplomate ; or M. de La Haye avait pour ce même personnage une antipathie des plus pro fondes et son caractère ombrageux aurait pu susciter des embarras sérieux.

Le P. Thomas note parmi les visiteurs assidus du couvent à cette époque, un seigneur arrivé récemment, M. de Guitry qui « faict ses dévotions » pour la fête de Noël. A cette même occasion, M. d'Aplemont, capitaine du « César » qui amena l'ambassadeur, envoie sa musique « à Matines qui se sont chantées en plain-chant. M^e l'Ambassadrice y a assisté, » communiant ensuite à la première Messe de nuit. Un rhume de trois ou quatre jours a seul empêché M. l'Ambassadeur de se confesser et communier ; il en dit au P. Thomas son regret et sa résolution de réparer cette lacune à la première occasion.

*
* *

Venu pour obtenir une revanche des mauvais traitements subis à Andrinople, M. de La Haye avait été déçu, lors de sa première audience. La seconde fut désastreuse. Le récit en vaut la peine. « 8 Janvier. M. l'Ambassadeur est party sur le midy pour la seconde audience du Vizir qui l'ayant reçu aussy froidement que la 1ere fois, l'Ambassadeur luy fist dire par le Sr Fornetti qu'il estoit venu pour traitter avec luy des affaires de l'Empereur de France son maistre. Le Vizir respondist qu'il estoit le bienvenu et parlast. L'Ambassadeur dist que sa première affaire estoit la plainte du peu d'honneur et de considération avec lesquels on traitait les Ambassadeurs. Le Vizir respondist scavoir comme on devoit traitter les *Giaours* (1). L'Ambassadeur répliqua qu'il estoit Ambassadeur d'un grand Empereur envoyé non pour mendier l'amitié, mais pour mieux affermir l'ancienne et que, s'il n'avaist aucune response à luy dire là-dessus, il avoit ordre de l'Empereur son Maistre de luy rendre ses Capitulations et ses lettres et de s'en retourner. Puis lui jetta sesd. Capitulations et lettres et s'estant levé sans autre adieu sortit en disant à ses gens : allons-nous en, nous n'avons plus que faire icy. Le Vizir fort esmu et estonné se levant aussy donna ordre qu'on arrestât led. Ambassadeur seul. Il fust arresté par le chaoux-bachi hors de lad. chambre et conduict dans une autre ou il a couché avec MM. de Paluau, Fontaine, Fonzibée et quelques autres serviteurs et quelques Turcs avec eux ».

« 9 Janvier : Ce matin, moy estant avec Madame, led. M. de Pa-

(1) Terme de mépris dont se servent les Turcs pour désigner les chrétiens : signifie renégat.

Digitized by Google

luau est venu la veoir asseurant qu'ils avaient bien passé la nuict sur tapis et *mindar* (1), avec les couvertures et bonnets de nuict qu'elle leur avoit envoyé comme aussy le souper. Il l'a laissé avec MM. de Guitry et de Hauterive partis de bon matin pour l'aller veoir et jusqu'alors on ne leur avoit dist chose quelconque. Depuis, le Capitan Bascha s'est interposé d'accommoder l'affaire ».

Malgré tout la situation estait grave ; de part et d'autre on avait manqué de sang-froid. Heureusement, au dire de M. de La Haye, le Grand Seigneur ne voulait point de rupture. On eut recours à une fiction bien diplomatique et orientale. « 12 Janv. La conclusion du retour de M. l'Ambassadeur chez luy ayant esté prise dès hyer, il se mit à y revenir, comme il a faict, sur les 10 heures du matin accompagné de toute la nation et de quelques chaoux du Vizir avec lequel il est réconcilié. Le susdit s'estant excusé que ses injures estoient à son drogueman et non à sa personne ; et que sa maison n'est point prison mais demeure pour chacun ; attendant l'éclaircissement d'un différend tel qu'estoit le sien qui prétendoit avoir esté frappé et receu coup à l'estomac des Capitulations jetées qui auraient faict néantmoins un bon (sic) sur le tapis et sauté sur luy. Il ne se parlera plus de part ny d'autre de tout le passé et dans 2 ou 3 jours S. E. retournera à nouvelle audience comme si les précédentes n'avoient pas eu lieu. »

On savait à propos imaginer des combinaisons ; l'Ambassadeur estait censé avoir esté hospitalisé chez le Vizir à la mode orientale qui admet que l'on passe ainsi une ou plusieurs nuits chez un hôte lequel a, pour cet usage les très sommaires couchettes dont on se contente. Le choc des Capitulations ne frappant le Vizir qu'après un ricochet sur le sol était une heureuse trouvaille ; l'affront qu'excusait la colère était sensiblement diminué.

Écoutons la suite : « 17 Janvier : Sur les 9 h., M. l'Ambassadeur est parti pour aller à l'audience du Vizir ; le vaisseau a tiré 25 ou 26 coups de canon à l'allée et autant au retour, un peu avant midy. La réception a esté autant honorable et respectable qu'on pouvoit souhayter. Le Vizir avec le G. S. virent passer l'Ambassadeur avec sa cavalcade en bon ordre au nombre de 100 cavaliers ou environ, d'un chiosque du grand Sérail qu'on trouve dans le chemin de la marine au logis du Vizir. Qui arrivant environ demy heure après, chez luy, l'Ambassadeur l'attendant dans l'antichambre ordinaire, il le fist appeler seul avec ses 2 droguemans dans sa chambre, où en présence du Reischetab et du Kaïa du Vizir, il lui fist le meilleur accueil du

(1) Coussins.

Digitized by Google

monde, le prya d'oublier le passé, promit toute amitié et confiance, main dans la main. Puis retourné dans l'antichambre en présence d'un chacun, le Vizir l'y vinst trouver par une autre porte, le salua debout, luy disant : *Safa Kildi, Sultanan* (1). Le fist asseoir sur une chaise de brocard, salua tous les gentilshommes assistans ; lui fist apporter le cavé, luy demanda s'il l'aymoit, s'il y avoit assez de sucre, fist apporter du sorbet de mesme ; luy fist mille civilités de paroles ; luy fist donner un beau caftan et jusqu'à nombre de 28 à ses gens, sans que led. Ambassadeur, qui correspondist à toutes les civilités, luy ait apporté aucun présent ; l'asseura qu'il estoit le très-bien venu et le seroit tousiours et à toute heure de jour et de nuict, en cérémonie ou incogneu ; qu'il luy feroist connoistre par les effects combien il faisait estat de l'amitié du Roy et de la France. En un mot une réception plus agréable et honorable qu'on eust pu désirer, le Reischetab et le Kaïa restant tousiours debout. »

On sent que le P. Thomas en décrivant cette scène éprouve un sincère contentement de l'issue heureuse d'une très chaude alerte. En somme, la morgue du Vizir avait dû plier. Satisfait, l'Ambassadeur « a envoyé un présent de confitures, monstres et gentillesses de France aud. Vizir qui les a receu avec contentement et donné 50 sequins Vénitiens au Sr Fontaine qui les luy présentoit, luy disant qu'à toute heure et à tout moment il seroit le bien venu chès luy. Lesd. gentillesses estoient vestus de très-beau brocard. »

Comme complément de cette réconciliation, S. E. fut bientôt reçue par le Grand-Seigneur. C'était le 2 Février. L'ambassadeur « parti vers les 7 h. est retourné environ 1 h. après-midi. Le P. Pierre l'avoit attendu pour sa messe que toute la compagnie a entendue ; S. E. n'ayant pas voulu que nous en disions une avant qu'il partist comme le Maistre d'hostel nous l'avoit demandé. Madame et Me d'Aplemont qui furent dès hyer au kindy coucher à Constantinople, pour veoir passer S. E. en pompe sont retournés trop tard pour la diste messe » (2 Février).

Une visite au Capitan Bacha, et une autre au grand Mufti termine la série des présentations officielles. Le Capitan Bacha « luy a faict tout l'honneur et bon accueil possible, l'estant venu trouver dans sa chambre où il estoit. Tout son monde a esté parfumé et régalé de cavé et sorbet. » Il n'y eut pas moyen de rencontrer le grand Mufti, le G. S. y étant venu au même moment. « Led. Moufti l'avait envoyé

(1) Soyez le bienvenu, mon maitre. L'orthographe turque est défigurée probablement.

Digitized by Google

advertir de remettre à un autre jour à cause que le G. S. y venoit,mais S. E. estoit desia partye pour aller quand led. advis est venu ».

*
* *

En bon diplomate. le P. Thomas profite de la bonne humeur de S. E. pour aborder la question des églises de S. Georges à Galata et de Chio. Une réponse évasive d'abord, puis une fin de non recevoir ne déconcertent pas le Père qui revient à la charge : « S. E. m'a pryé de la laisser auparavant débarrasser de tant d'affaires qu'elle a maintenant sur les bras et tant de lettres à répondre, que pour S. Georges « chacun croit qu'il l'obtiendra. Il m'a tesmoigné l'espérer ainsy mais pryé de ne pas presser la dessus, qu'il prendra ses mesures comme il faut. » Pourtant le Père croyait avoir bien choisi son temps « c'estoit en suyte de la congratulation que je luy faisais du puissant commandement qu'il a obtenu contre le douanier d'Alep. » 10 Fév. On se souvient qu'il s'agit de la grave question qui avait suscité de si terribles années à son prédécesseur.

Entre temps, les Conventuels et les Observants, rebutés par les Dominicains, demandèrent la permission de faire à notre chapelle d'Ambassade, « les *obits* des morts qu'ils auront enterrés. » D'accord avec S. E., le P. Thomas « fist remarquer que ce lieu n'estoit point église mais simple chapelle de la Maison de France ; que cela empescheroit nos fonctions d'escholes et d'études et mesme la maison. » Les Pères n'insistèrent pas.

A la demande du P. Thomas, relative à S. Georges, s'était ajoutée une requête pour la représentation théâtrale projetée depuis plusieurs mois. M. de La Haye avait d'abord fait diversion ; puis il se ravise. « M. l'Ambassadeur m'a appelé dès ma messe pour me dire que nous fissions la tragédie quand nous voudrons ; qu'il me le disait parce que M.M. de Guitry et de Hauterive retournant hyer au soir, des Jésuites luy dirent que les PP. feraient demain la leur et demandé s'il ne s'y trouverait pas. Il ira, dist-il, pour ne pas donner subiect de dire que cela ne luy plait pas mais madame n'ira pas. Il assistera aussy à la nostre qui sera dimanche 14 du courant mois (Février) ainsi que le P. Bernard m'a dist de luy dire. S. E. m'a dist et envoyé quérir les PP. Jésuites pour leur dire qu'elle ne veult point que l'on parle d'elle en façon quelconque en la tragédie. Elle se contente néantmoins de ce que le prologue dira comme il fist à M. Roboly, et donné ordre que l'on fasse le théâtre ».

La séance chez les PP. Jésuites eut donc lieu le 12 ; les PP. Pierre

Digitized by Google

et Robert « trouvent que les enfants ont fort bien joué. » Le 14, c'était le tour de nos élèves : « la tragédie de S. Georges s'est commencé à deux heures après midy et a duré jusques à 4 h., sans aucun instrument, n'en ayant pu avoir. Leurs Excellences et tout le monde en a esté satisfaict. 4 PP. Jésuites, 2 Conventuels, 2 Dominicains et 3 ou 4 Observants y ont assisté et fort grand monde. »

Ce fut la dernière réunion ou parurent les Français venus avec l'Ambassadeur ; M. d'Aplemont, capitaine du « César » prend congé et en « venant nous dire à Dieu a donné 6 sequins Vénitiens pour les messes qu'il nous a fait dire ». Un contre temps retarde la partance. « La barque qui portait quelques-uns de leurs gens et le R. P. Jésuite qui les accompagnait pour chapelain, celuy du vaisseau estant malade, n'ayant pu aborder le vaisseau à cause du gros temps jusqu'au lendemain, led. vaisseau n'est party que ceste nuict (21 Fév.) avec passeport du G. S. pour s'arrester quand il voudra et ne payer chose quelconque pour ancrage dans les ports. Les deux petits vaisseaux venus de conserve avec luy sont retenus pour passer du monde à la Canée ».

Lui aussi, P. Thomas, prend le vent et profite de ces heureuses dispositions pour ramener la question capitale de S. Georges. S. E. promet de le « demander avec instance et non autre église ». 27 Fév. Même affirmation le 3 Mars ; S. E. en parlera au Tefterdar qu'elle doit aller voir bientôt. Déjà, elle a abordé avec le G.S. la question des S.S. Lieux et obtenu même réponse que jadis M. de Leslie, ambassadeur d'Allemagne : « que l'on monstre comme les Français ont eü les dits lieux. Et les PP. de Jérusalem n'ont envoyé ni monstré icy leurs anciens commandements et *ars* (1) de crainte que l'on ne les retienne comme on a retenu les copies authentiques que l'Ambassadeur d'Allemagne produisit. Ils attribuent lad. détention au Sr Panagioti drogueman de l'Empereur, qui est grec. » Toujours la bonne foi grecque !

S. E. va donc au Reischetab, mais d'autres affaires l'empêchent d'aborder la question. Il est convenu entre eux qu'on la discutera à loisir « un jour ou une nuict entière, la plume à la main, du consentement du Vizir. » D'ailleurs M. de La Haye le déclare au P. Thomas ; il a du Roi « ordre d'obtenir une église sans spécifier quelle. Mais il veut demander celle de S. Georges, déclarant qu'elle appar-

(1) Ars, commandement. Le lieu ou l'on faisait les ars était une place dans un coin de laquelle s'installaient les scribes qui rédigeaient ces actes. Ceci dit pour corriger une distraction échappée dans une note d'un article précédent. Cf. *Et. Fr.* Tom. XXIX, pag. 259.

Digitized by Google

tient au Roy qui luy ordonne de la restablir et luy a donné l'argent pour la rebastir, disait-il. Je luy ay dit qu'à tout rompre, s'il ne peult l'obtenir église, qu'il obtienne qu'elle soit rebastie maison comme elle avait esté et qu'il soit permis aux Français d'y faire leur prière et entendre l'Évangile, c'est-à-dire la messe dans le magazin. Mais il prétend l'emporter pour église comme elle estoit et ce pour l'honneur de Dieu et du Roy. M'ayant dist que nous ayons l'argent pour la rebastir aussy tost, je luy ay dist que nous l'aurons (1) ». (7 Mars). La reprise des négociations est ensuite renvoyée à l'époque du voyage de S. E. à Andrinople mais uniquement par nécessité. Ces divers pourparlers, sont accompagnés de chaleureuses effusions dans lesquelles S. E. « m'a fort pryé de luy dire franchement mon sentiment quand elle ne dira pas bien, et qu'elle fera tousiours estat de mon conseil ».

En attendant, la propriété de S. Georges était assurée aux Capucins ; le Sr Abraham sensal de M. Roboly ayant faict acte reversal en chancellerie de la place de S. Georges qu'il confesse avoir achepté de l'argent des aumosnes qui nous ont esté faictes et nous appartenir n'ayant presté que son nom. » (28 Avril).

*
* *

Tout est à la paix. On voit les Ambassadeurs de France et d'Angleterre, un peu avant cette dernière date, se faire de mutuelles politesses à l'occasion des jours gras ; de part et d'autre, il y a invitation à dîner ; à côté de M.M. de Paluau et du Bois secrétaire de France, on voit figurer un nouveau venu, compagnon de voyage de S. E. l'abbé Menault chanoine d'Orléans logeant à S. Benoît. Pour le P. Thomas il a été invité avec le P. Pierre et le gentilhomme Lucquois pour le Mardi-gras ; il « luy a accordé (de venir) ayant ainsy mangé le mesme jour avec M. son père, et son prédécesseur avec M. de Césy. » Les traditions étaient tenaces.

Sachant la paix rétablie, M. le Suffragant se propose de revenir à Constantinople, de Milo où il s'était retiré. S. E. annonce la chose au P. Thomas, déclare ne pas s'y opposer « ayant ordre de le protéger et maintenir », mais voulant qu'avant de quitter Smyrne il expulse un Observant très hostile aux Français et aux Capucins, attaquant dans ses lettres le Roy et ses sujets ; le Commissaire des Obser-

(1) Des quêtes avaient été faites pour la reconstruction des églises brûlées en 1660. L'argent avait été recueilli par d'autres religieux. On nous en refusait une part sous le prétexte que nous n'avions pas de paroisse. Le Roi puis Rome intervinrent pour punir les délinquants.

Digitized by Google

vants de Constantinople prié de faire cette exécution sérieuse s'excusait disant qu'il allait sortir de charge.

D'Alep arrivent de nouveaux soucis. Un nouveau commandement de confirmation était à peine demandé en faveur du Patriarche Syrien André, qu'on apprend que ledit Patriarche « a esté changé en *mansoul* en vertu d'un ars du Cady d'Alep et d'un *coget* qui tesmoigne que led. Patriarche estoit franc et non de la loi du peuple Syrien qui en demande un de son propre rite. Tiftardar a faict instance pour cela au Vizir qui a donné le patriarcat à un autre ». Les adversaires du Patriarche avaient habilement exploité l'intervention de la France dans cette question de protection d'un *raya* c'est-à-dire d'un sujet du G. S. et affestaient de ne voir en lui qu'un latin. Cette protection directe des Orientaux n'était pas chose très claire, nous le voyons par les réflexions mesmes de l'Ambassadeur et sa conversation avec le P. Thomas. « S. E. m'a parlé de ce que dessus et appris qu'il n'avait pu entrer en cette affaire ayant pressenti le Reischetab qu'il ne seroit pas escouté pour telle affaire qui regardait les Raïas du G. S. Je lui repartis avoir seu du Sr Fornetti que le Vizir donnant le 1er commandement en faveur du Patriarche l'avoit donné sur l'*ars* du dict André et le *coget* du cady d'Alep sans considération de France, mais que par contrebande l'on avait inséré dedans le nom du Résident de France qui fut depuis mis légitimement dans la confirmation donnée à Andrinople il y a 2 ans par le Caïmacan ». M. Roboly appelé pour éclairer la question en profite pour plaider énergiquement le renvoi de Fornetti. On a vu précédemment les agissements de ce drogman, en particulier lors de la nomination du Commissaire de Terre-Sainte. En somme, l'Ambassadeur de France continue à régler leurs intérêts ; il obtient pendant le Carême un commandement « pour les P. P. de Jérusalem à ce qu'ils précèdent en procession toutes les autres sectes de chrestiens ; pour lequel on a donné 6 ou 7 vestes aux Officiers aux despends desd. Pères. » Le P. Jean, espagnol, commissaire de Terre-Sainte dut payer 200 piastres dépensées par le Sr Fontaine, il « voulut quittance en chancellerie pour se descharger rendant ses contes à ses Supérieurs. Led. Commissaire me dit il y a 3 ou 4 jours, qu'ils avaient obtenu cy devant semblable commandement mais qu'ils le faisaient renouveler ainsy de temps en temps quand les Pâques arrivent avec les Grecs comme ceste année ».

Dans le même temps encore, S. E. voyait sa faveur croître, en apparence, près du gouvernement turc. Nous lisons en effet au 4 Avril. Les Srs Fornetti et Fontaine sont allés ce matin au camp pour recevoir du grand Vizir la response du G. S. au Roy et la sienne. Il leur a

Digitized by Google

faict donner à chacun un beau caftan et leur a donné en public lesd. lettres avec grand respect, baisant celle du G. S. qui est dans un sac de brocard et la mettant sur sa teste avant de la leur donner puis envoyant avec eux un beau caftan par son Capigi-Bachi à M. l'Ambassadeur qui est malade, le pryant d'envoyer lesd. lettres à S. Majesté. Le sac du Vizir est de satin. La coustume est de donner ainsy des caftans à l'Ambassadeur et son drogueman quand ils vont prendre lesd. lettres ; l'honneur icy particulier est de l'avoir envoyé par l'homme exprès à M. l'Ambassadeur malade et que le tout s'est faict en présence de l'armée et au camp. »

Ceci n'empêche pas le drogman Fornetti de connaître une fois de plus les vicissitudes humaines. L'Ambassadeur ne l'a pas écarté malgré les conseils de M. Roboly, malgré encore les justes réclamations du très dévoué consul d'Alep reprochant au drogman de trop peu ménager les deniers de ceux qui l'emploient. Un incident imprévu le mit en fâcheuse position. « Un Turc s'estant trouvé mort dans les cimetières derrière la maison du Sr Tarsia et quelques gouttes de sang s'estant veues vers la porte du Sr Fornetti, les Turcs ont battu à sa porte pour le prendre. M. Denys Fonzibée sortant de chez Catienon pour aller en Galata, ils l'ont pris et led. Fornetti sortant de chès M. l'Ambassadeur et retournant chès luy, lesd. Turcs advisés par sa femme, de la fenestre, qu'il venait, l'ont aussy pris et maltraité de coups puis emmené prisonnier, disant que c'estait luy qui avoit faict led. meurtre. S. E. advertye a aussytost a envoyé le Sr Fontaine au Caïmacan pour faire plainte ». On allégua pour excuser le coup, que le drogman avait témoigné du mépris pour le Bostangi-Bachi. Comme toujours on voulait « manger ». Il y eut enquête, perquisition pour chercher les restes de la corde qui avait servi à étrangler le mort et, comme conclusion, condamnation pour le voisinage à payer le prix du sang à raison de 6 piastres par maison à partager entre les locataires. Fornetti restait captif. Heureusement, S. E. ayant été appelée à l'audience du Caïmacan s'excusa de ne pouvoir s'y rendre, son drogman étant en prison. On le lui rendit aussitôt. « L'audience a esté d'un grand quart d'heure, bien courtoyse et agréable ». M. l'Ambassadeur et M. de Paluau avaient eu chacun un caftan.

*
* *

Au moment ou M. de La Haye et sa femme célébraient pieusement les fêtes de Pâques, un double deuil leur était annoncé. C'était d'abord la mort de la Reine-Mère Anne d'Autriche « en la 65e année de son

Digitized by Google

âge ». Le P. Thomas copie scrupuleusement une longue page d'une « gazette » contant en détail les derniers moments et les funérailles de l'auguste Princesse. L'autre décès était celui de M. de La Haye-Vantelet, père, mort le 23 Janvier. Pieusement S. E. demanda pour le défunt une messe quotidienne pour toute l'année. Seulement comme il n'était pas question d'honoraires, le P. Thomas semble s'en alarmer, l'Ambassadeur étant sur ce point, sujet à quelques oublis.

La tristesse causée par ce dernier accident troubla-t-elle l'humeur de S. E. ce ne serait pas impossible ; en tout cas les notes du P. Thomas signalent une période de petits orages. Mgr le Suffragant, vicaire patriarcal de Constantinople arrive à Péra ; il fait visite à M. l'Ambassadeur avec le Provincial des Conventuels, le P. Mansueto, le Fratin et un Observant de Sainte-Marie. L'entrevue fut froide, S. E. avait dit « qu'elle ne luy donnerait pas la main » ; elle fut courte aussi, « un quart d'heure » ; sans la politesse ordinaire, « M. du Presson et 2 laquais l'ont accompagné jusqu'à la porte ». M. de La Haye garde rancune de ce que les réclamations du consul français de Smyrne et les siennes propres n'ont pas été écoutées par le prélat. Autre motif de mécontentement ; plusieurs prélats, en particulier ceux de Naxie et de Syra suscitent aux Capucins de sérieuses difficultés. S. E. est elle-même mise en cause « par des discours impertinents ». Les P.P. Jésuites appuient de tout leur pouvoir ces protestations de l'Ambassadeur qui fait un parallèle entre la loyauté des religieux et les assertions peu exactes de leurs adversaires. Le P. Thomas semble bien du même avis. Cette hostilité s'est infiltrée jusque dans l'entourage de l'Ambassadeur, lui-même en fait grief à son premier secrétaire M. du Bois comme de d'autres menus faits en particulier « la relation que le susd. a faicte et escrit à Madame de Soissons l'Ablesse pleine de mensonges et destractions ». Le secrétaire en question se disait mal payé avec les « 500 livres de gages » promises par l'Ablesse, et les « proffits de la Chancellerie » que S. E. lui reproche au contraire « d'exiger avec excès ».

Un fait bien ordinaire dans la vie religieuse amène un malentendu qui n'éclatera d'ailleurs que plus tard. Le P. Bernard de Paris est nommé Custode ; le P. Thomas l'annonce à l'Ambassadeur. « S. E. voudrait qu'il vînt icy ; je luy ay dist l'espérer et que je luy en écriray. » La même lettre dist que le P. Alexis est supérieur icy ». Or ce religieux était antipathique à M. de La Haye.

Les fêtes de la Pentecôte étaient passées. Leurs Excellences avaient « faict leurs dévotions en leur chapelle privée ; la demoyselle a aussy communié ». Le lundi, Mgr l'Évêque était venu dire la messe dans la

Digitized by Google

chapelle de Péra, à l'Ambassade, et le P. Thomas lui avait faict les honneurs. Soudain, le soir de ce même jour, surgit un incident. Plus d'une fois il a été fait mention du voyage que S. E. se proposait de faire prochainement à Andrinople : Or M. de La Haye ne parlait pas du chapelain qu'il comptait emmener. Écoutons encore notre narrateur : « P. Pierre-François m'a pressé de parler à l'Ambassadeur à ce qu'il le mène ou autre capucin à Andrinople, le Sr Fontaine et autres luy ayant demandé s'il n'ira-t pas avec eux et dist qu'il fallait qu'il y allast ; adioustant que si S. E. menait un autre que capucin il y auroit grand mécontentement et murmure dans la Mission et icy particulièrement, jusqu'à dire mesme qu'il n'irait plus dire la messe en bas ». Plus pacifique, P. Thomas cherche à sonder le terrain et à arranger la chose : « J'ay esté ce matin (15 Juin) 3 heures avec S. E. et luy ay parlé que ses gens demandoient au P. Pierre-François si il estoit prest à monter à cheval pour Andrinople. Elle m'a respondu qu'elle ne scavoit encore quand elle partira, que sa pensée estoit d'y mener non led. Père mais le P. Béchereau, jésuite, parce qu'elle désiroit s'y occuper à l'estude avec luy et que cela ne nous importoit pas. Je luy ay dist que si, cela nous importait fort parce qu'estans ses chappelains cela semblait peu d'estime de nous ; que led. P. Pierre et les 2 autres estoient capables et scavans ; qu'il pourrait prendre lequel il luy plairait. Il m'a respondu que led. P. Pierre continuerait icy sa messe à l'ordinaire pour Madame et que peult être il pourrait prendre le Père (1) qui vient de Jérusalem. Je luy ay dist qu'il vient exprès pour le Résident d'Allemagne. Enfin il m'a dist qu'il verrait et ne se presserait pas, le Caïmacan d'Andrinople ne le pressant point, et ne m'a point résolu qu'il prendrait aucun de nous. Puis discourant du P. Damian Moran qui ne venoit point il m'a dist le scavoir et que led. Père luy avait escrit de Marseille qu'il estoit envoyé en Flandre et en Espagne ; de quoy il m'a tesmoigné avoir du ressentiment, me disant l'avoir demandé pour traitter icy avec luy comme un religieux qu'il estime et ayme beaucoup et qu'au lieu de le contenter on l'avait esloigné. Tout notre entretien a esté doux et amiable à l'ordinaire et j'en ay dist au P. Pierre le commencement touchant Andrinople. »

Le 23 Juin, on reparle de ce voyage. « M. l'Ambassadeur m'a dist après-midy qu'il mènera à Andrinople le P. Robert dans l'un de ses charriots, et ce, dist-il, parce que je l'ay voulu. Je luy ay reparty que nous désirions l'honneur de le servir partout. Il eust eu, dist-il, plus de satisfaction d'un P. Jésuite pour s'entretenir dans les humanités,

(1) C'était un Frère-Mineur de l'Observance.

Digitized by Google

par ce qu'ils y sont plus nourris et instruits ». La réflexion était peu flatteuse pour les Capucins ; le P. Thomas l'écoute sans mot dire. D'ailleurs S. E. n'a pas voulu le blesser et le plus naturellement du monde continue la conversation. « S. E. m'a dist que je donne au P. Robert qui va avec elle, le mémoire de ce que nous demandons qu'elle obtienne pour nous et m'a pryé que je luy escrive souvent, mesme toutes les semaines et que je donne mes lettres pour elle à M. Roboly quandi l vient le matin à la messe chez nous et qu'il les luy fera tenir avec plus de soing que Madame qui les oublierait peult être quelquefois dans le tiroir de son cabinet ». Amicalement, le P. Thomas fait part à S. E. des nouvelles reçues de la Province ; le P. Bernard est réellement Custode : les conseillers sont les R. P. Jean-Marie de Magny, Thomas de Paris, Charles de Reims supérieur de Scio et Alexis de Somme voire, supérieur de Constantinople. Ce dernier écrit d'ailleurs à S. E. pour annoncer sa nomination.

Viennent les souhaits de bon voyage. « J'ay esté visiter S. E. sur les 6 h. du matin avec laquelle j'ay resté quasi 2 heures seul dans la sale, estans sortis ensemble de sa chambre ou Madame estoit encore au lict, pour nous entretenir seuls. Il m'a promis de nouveau qu'il fera le possible pour obtenir le lieu et restablissement de l'église Saint-Georges ou du moins la permission d'y retourner loger avec un oratoire pour y célébrer et faire nos anciens exercices pour le service de la nation, en cas qu'il ne puisse obtenir le plus. Comme encore de confirmer la possession du Patriarche André en Alep ; le commandement aussi de la Cassace (1) de Sio et le *général* (2) pour tout l'Empire Ottoman que nous avons du présent grand Vizir. Puis m'a dist de le reveoir encor ; que son monde part après midy mais que luy ne partira que demain au Kindy par mer. A midy, le train est party et le P. Robert avec le Sr Fornetti sont à leur ayse dans le mesme charriot. Il m'a laissé les clefs de sa cassette et je luy ay presté Tacite et Tursolin » (28 juin). Le P. Robert pouvait ainsi se nourrir un peu de littérature !

S. E. étant partie le lendemain 29 juin pour Silivrée (3) après que les Pères luy ont « esté dire à Dieu dans sa chambre », Madame se console en assistant régulièrement aux Offices pendant l'Octave du T. S. Sacrement. Elle emprunte aussi des livres au P. Thomas ; « le tôme italien de la Vie des Empereurs, et l'épitomé de Tursolin en

(1) Nom de l'église que les Capucins de Chio desservaient.
(2) Commandement général de protection que l'on renouvelait périodiquement.
(3) Silivrée, petit port sur la Marmara.

Digitized by Google

français ; puis elle va s'installer à Balta Liman (1) où le P. Pierre doit aller lui dire la messe le dimanche. Sa cassette est confiée à la garde des Capucins (Août 1666). Aux conseils spirituels, le P. Thomas avait ajouté un cadeau : « une boiste pleine de civette dans la boursette d'or et de soye, ce qui luy a fort agréé. Lad. civette me fust donnée par l'envoyé d'Éthiopie au G. S. et la boursette par M. du Plessis. »

(*A suivre.*) P. BRUNO.

---

(1) Village sur les rives du Bosphore.

Digitized by Google

SERMONS FRANCISCAINS

DU

CARDINAL EUDES DE CHATEAUROUX

(† 1273)

SUITE ET FIN. (1)

SERMON VIII.

Thomas de Célano raconte que le jour de la canonisation de saint François (16 juillet 1228), Grégoire IX prit pour thème de son sermon ces paroles de l'Ecclésiastique : « *Quasi stella matutina in medio nebulæ, et quasi luna plena in diebus suis, et quasi sol refulgens, sic iste effulsit in templo Dei* » (2).

Ce texte servit aussi au Cardinal Eudes de Châteauroux pour un nouveau discours en l'honneur du même Saint dont il nous décrit la jeunesse sous les traits que nous connaissons déjà. Les égarements du fils de Bernardone, d'autant plus graves qu'en sa qualité de marchand il avait plus de liberté, et son peu d'instruction fournissent à l'orateur l'occasion de montrer qu'une grande leçon d'espérance est contenue dans cette admirable conversion (3).

(1) Cf. *Études Franciscaines*. Février 1913, pp. 171-195, Juin, pp. 647-55, Août-Septembre, pp. 291-317.

(2) I C° 125.

(3) Cf. I. C° 2 : *Facta est proinde super eum manus Domini... ut per eum daretur peccatoribus fiducia in gratiam respirandi et conversionis ad Deum omnibus fieret exemplum.* On lisait aussi dans l'office rimé composé par Julien de Spire (loc. cit. p. 111) :

Excelsi dextræ gratia.
Mirifice mutatus.
Dat lapsis spem de venia.
Cum Christo jam beatus.

Digitized by Google

Puis le Cardinal rappelle avec quelle générosité François se fit le fidèle imitateur du Christ dans ses souffrances et sa pauvreté, et enfin il décrit le puissant mouvement de renaissance religieuse qui en fut la conséquence, du moins pour les âmes de bonne volonté :

[fol. 87₃] SERMO IN FESTO BEATI FRANCISCI.

Ecc°. L. *Quasi stella matutina in medio nebule et quasi luna plena in diebus suis lucet; et quasi sol refulgens, sic ille refulsit in templo Dei; quasi arcus effulgens inter nebulas glorie* (1).

In hiis verbis nobis ostenditur primo quale fuit principium beati Francisci et quare sic inchoavit ne homines caderent in desperacionem; peccator enim fuit,simplex et ydiota et multa habuit impedimenta,ibi: *quasi stella matutina*.Secundo ostenditur ejus perseverancia,ibi: *quasi luna plena*,quidam enim lucent in principio sed non perseverant usque in finem; quidam in fine sed non in principio; luna lucet in principio noctis et in fine.Tertio ejus fervor insinuatur et opera atque doctrina, ibi : *quasi* [fol. 87⁷] *sol refulgens*. Quarto timor incutitur negligentibus,et volentibus agere penitentiam spes datur, ibi: *quasi arcus refulgens*.

Dicit itaque *quasi stella matutina in medio nebule* ; in hoc quale fuit principium vite et conversationis beati Francisci.

Stella matutina parum claritatis emittit et parum illuminat maxime quando est *in medio nebule*,sed successit lumen diei. Sic beatus Franciscus a principio parum luminis emisit quam pluribus impeditus, sed post modum totum mundum exemplo conversationis suis irradiavit juxta illud Prov. VII°: *justorum autem semita quasi lux splendens procedit et crescit usque in immensum diem* (2) ; sic Dominus a principio creavit quandam exilem lucem ; sic magna flumina a quibusdam parvis rivulis inchoant cursum suum. Scitis quando longe sunt noctes, valde tediose sunt, sed quando vident homines stellam matutinam tunc habent spem quod cito sit dies, et nisi viderent stellam essent quasi desperati de adventu diei.

Sic Dominus fecit Beatum Franciscum sic inchoare sanctam conversationem et vitam, ne peccatores quibus vita tediosa est caderent in desperationem. Ysa : XXI°. *Custos quid de nocte, et respondit custos* : *Venit mane* (3) volentibus agere penitentiam *et nox* volentibus bene agere; *si queritis,querite*,supple amplius: et perseverate in hoc,et quomodo ? *convertimini et venite*. Quando considerant inchoacionem vite beati Francisci concipiunt ipsi quod venit eis dies nisi per eos

(1) Eccli. L, 6.
(2) Prov. IV, 18.
(3) Is. XXI, 11. 12.

Digitized by Google

steterit. Fuit enim magnus peccator, involutus peccatis quibus alii implicari solent, maxime mercatores qui habent majorem [fol. 88₁] licentiam peccandi quam alii quia non sunt inter suos qui eos corrigant sed inter alienos qui de eis non curant, et occurunt eis multe occasiones peccandi juxta illud : *commoti sunt inter gentes et didicerunt opera eorum* (1).

Preterea posset quis dicere : « Non est mirum si beatus Franciscus inchoavit agere penitentiam quia non fuit irretitus peccatis, et fuit homo eruditus et sapiens ». Immo fuit magnus peccator et ydiota et simplex, nec sciebat litteras nisi ut isti mercatores scire solent. Preterea habuit multa impedimenta benefaciendi : patrem proprium et socios ; nichilominus tamen sanctum propositum inchoavit, ne alii desperarent de adventu diei, id est, bone vite. Unde dicitur de eo : *Quasi stella matutina in medio nebule.*

Quando stella matutina apparet homines excitantur; sic per beatum Franciscum multi sunt excitati a sompno corporis, et exemplo ejus accinxerunt se ad penitentiam secundum quod docet Apostolus ad Rom. XIIIº : *nox precessit, dies autem appropinquavit, abiciamus ergo opera tenebrarum* (2). Unde in hoc apparet quare Dominus post beatum Benedictum hunc consurgere fecit ut excitarentur homines : Jer. XXXIº : *quasi de sompno suscitatus sum* (3). Prov. VIº: *usquequo piger dormies, quando consurges a sompno tuo ? paululum dormies, paululum dormitabis, paululum conseres manus tuas ut dormias et veniet tibi quasi viator egestas ex improviso, et pauperies quasi vir armatus* (4), a quo non poteris te defendere. Unde ut excitarentur homines Dominus fecit oriri hanc stellam et multi per universum orbem sunt excitati. Sed tanto sunt nebule ascendentium cogitationum quod non permittunt videre, [fol. 88₂] id est cogitare de hac stella, Ecclesiastico XXIIIIº : *Ego feci in celis ut oriretur lumen indeficiens et nebula texi omnem carnem* (5). Si enim hanc stellam aspicerent surgerent. Inebriati non possunt surgere ad matutinas ; sic inebriati deliciis mundi non possunt excitari. Similiter fatigati : Sap. Vº : *Lassati sumus in via perditionis.*

Sequitur : *et quasi luna plena in diebus suis lucet* (6). In hoc ejus perseverancia designatur. Luna plena a principio noctis usque in finem lucet : *qui perseveraverit usque in finem hic salvus erit* (7). Quidam sunt ut fulgentia sive coruscatio que statim

(1) Ps. CV, 35.
(2) Rom. XIII, 12.
(3) Jerem. XXI. 26.
(4) Prov. VI, 9-11.
(5) Eccli. XXIV, 6.
(6) Sap. V, 7.
(7) Matt. X, 22.

Digitized by Google

disparet, Apo. II° : *Esto fidelis usque ad mortem et dabo tibi coronam vite* (1). In juventute sua prebuit exemplum juvenibus ; in senectute sua senibus. Luna plena plene et ex omni parte imitatur solem ; sic beatus Franciscus Christum juxta illud Apostoli : *Imitatores estote Christi sicut filii karissimi* (2). Luna plena ibi oritur ubi mane precedente ortus est sol et ibi occidit ubi sol vespera precedente occasum habuit; sic beatus Franciscus potuit dicere illud Job XXIII°: *Vestigia ejus secutus est pes meus, viam ejus custodivi et non declinavi ex ea* (3). Fecit enim ut sagax leporarius qui per vestigia sequitur predam suam per dumos, per lapides, per aquam ; sic iste per omnem asperitatem. Item quod plenum est nichil recipit ; sic iste ut vere plenus nichil recipit. Quidam sunt vacui nec unquam impleri possunt, de quibus Ysa. V° : *Dilatavit quasi infernus animam suam* (4) et ipse quasi mors non [fol. 88 3] adimpletur. *Ultimum diem sanctificavit Dominus* (5) ; continue enim operatus est usque in finem et tunc sanctificavit diem sabbati ; sic in fine est sanctificatio :

Sequitur: *quasi sol refulgens*. Tunc bene fervet ignis quando lapides et terram liquescere facit ; Job XXVIII° : *ferrum de terra tollitur et lapis calore solutus in es vertitur* (6). Sic in hoc apparuit fervor beati Francisci quia per ipsum homines lapidei et terrei in viros alteros sunt mutati. Sequitur: *Et quasi sol refulgens sic ille refulsit in templo Dei.* In hoc fervor beati Francisci. Ecclesiastico XLIII° dicitur de sole : *Custodiens fornacem in operibus ardoris* (7). Sol tripliciter exurit montes et de eo potest dici quod dicitur de Helya, Ecclesiastico XLVIII° : *surrexit Helyas quasi ignis ardens et sermo ejus quasi facula ardebat* (8). Multi tepescunt, quam plures sunt frigidi. Et dicit : *in templo Dei*. Sicut sunt quedam loca ad que radii solis non perveniunt, et hoc non est de facto solis, sic aliqui sunt qui exemplo et doctrina beati Francisci non sunt illuminati sed illi qui sunt templum Dei, id est, quos Dominus inhabitat. Illi ab eo fuerunt illuminati et splendorem ejus receperunt.

Sequitur : *et quasi arcus refulgens inter nebulas glorie*. In hoc timor negligentibus incutitur et spes datur volentibus agere penitentiam. Arcus ille duo indicia ponit ante oculos nostros, aque scilicet et ignis ut timeamus si fuerimus negligentes, Negligentes perierunt in diebus Noe ; et Dominus dicit in Evangelio : *sicut fuit in diebus*

(1) Apoc. II, 10.
(2) Eph. V, 1.
(3) Job. XXIII, 11.
(4) Is. V, 14.
(5) Ex. XX, 11.
(6) Job XXVIII, 2.
(7) Eccli. XLIII, 3.
(8) Eccli. XLVIII, 1.

Digitized by Google

Noe ita erit in diebus filii hominis (1). Arcus ille positus est in nubibus in signum [fol. 88⁴] federis quod non inducet ultra Dominus diluvium super terram. In hoc datur spes penitentibus quod non inducet Dominus super eos diluvium penarum infernalium ; sic vita beati Francisci qui tantum laboravit pro Christo et tantam penitentiam fecit debet incutere timorem negligentibus agere penitentiam quia *si justus vix salvabitur, impii autem et peccatores ubi parebunt* (2). Dat etiam spem agentibus penitentiam quod ad salutem perveniant sicut ipse,si in penitentia perseveraverint,ad quam salutem nos perducere dignetur precibus et meritis beati Francisci Dominus noster Jhesus Christus qui vivit in secula seculorum. Amen.

SERMON IX.

Le neuvième sermon est un tableau pittoresque de l'œuvre réalisée par l'humble Poverello. Eudes de Châteauroux montre ce qu'il y a de prodigieux dans ce fait qu'un homme simple comme François d'Assise a eu le don de réunir dans l'amour de Dieu non seulement les âmes justes, fidèles ou pénitentes, mais encore les hérétiques, les hypocrites, les brigands, les ribauds. Et comment a-t-il accompli ce miracle? D'abord, par l'exemple de sa conversion, en se sevrant lui-même des voluptés, en s'arrachant aux honneurs et aux richesses ; puis par l'exemple de ses œuvres de piété et de miséricorde, réparant les églises et soignant de ses propres mains les lépreux :

[fol. 88⁴] SERMO DE SANCTO FRANCISCO.

Ysa. XI°: *Super foramina aspidis et in caverna reguli qui ablactatus fuerit manum suam mittet* (3). In hiis verbis principium vite Beati Francisci nobis manifestissime demonstratur cùm dicitur *ablactatus* ; progressus vite ejus et modus conversationis cum dicit *manum mittet*; fructus quem fecit in Ecclesia Dei et adhuc facit cum dicit *super foramina aspidis et in caverna reguli.*

Ysa. hiis verbis premittit quoddam mirabile quod temporibus beati Francisci vidimus adimpleri : *habitabit lupus cum agno et pardus cum hedo, accubabit vitulus et leo et ovis similiter morabuntur et puer parvulus minabit eos* (4). Per diversitatem bestiarum diversitas hominum designatur, per munda boni, per im-

(1) Matth. XXIV, 37.
(2) I Petr. IV, 18.
(3) Is. XI, 8.
(4) Is. XI,6.

Digitized by Google

munda mali, sicut ostensum est Petro, Actibus X° : *Vidit celum apertum et descendens vas quoddam velut lintheum magnum quatuor* [fol. 89[1].] *initiis submitti de celo in quo erant omnia quadrupedia et serpencia terre et volatilia celi et facta est vox ad eum : surge Petre, occide et manduca* (1). Et in hoc beatus Petrus intellexit omnia genera hominum sicut ipse subjunxit : *postea nunc cognovi quod non sit acceptatio personarum apud Dominum, sed in omni gente qui omnis timet Deum hic acceptus est illi* (2). Similiter in archa Noe fuerunt omnia genera animalium. Per lintheum predictum et per archam Noe Ecclesia designatur in qua tam boni qui per munda animalia quam mali qui per immunda, continentur.

Sic per ministerium beati Francisci diversa genera hominum et bonorum et malorum ad Dominum sunt conversa. Per lupum hereticus quia ovem vel canem se simulat ut infra caulas includatur. Jo. X°: *lupus non venit nisi ut furetur et mactet et perdat* (3) ; Actus XX° *Venient post discessum meum lupi rapaces* (4). Per pardum varii coloris homines qui et si faciant aliqua bona multa tamen mala perpetrant, Jere. XIII° : *Si Ethiops potest mutare pellem suam et pardus varietatem suam et vos cum didiceritis malefacere poteritis benefacere* (5). Per leonem predones et exactores : Ecclesiastico XIII° : *Venatio leonis honager in heremo* (6). Per agnum innocentes. Per ovem, fecundi in operibus misericordie, pastum esurientibus ministrantes, nudos vestientes, exemplo et doctrina sua filios Domino generantes ; ovis lacte pascit, lana vestit, agnum generat. Per edum penitentes ; per vitulum lascivi qui postmodum futuri sunt boves, id est, maturi.

Hec genera hominum *puer parvulus minavit*, id est, beatus Franciscus qui fuit malicia parvulus juxta illud Apost. : *malicia parvuli estote*. Fuit [fol. 89[2]] autem puer sensu, aliquando contra exortationem Apostoli : *Nolite effici pueri sensu* (7); fuit puer, id est, ydiota dum esset juvenis juxta illud Philos : *Nemo juvenes eligit duces* (8), quia non constat eos esse sapientes, sed quia aliquando ydiote, superbi sunt, ideo non de eo dicit *puer* tantum, sed addit et *parvulus*. Sicut de Filio Dei dicitur Ysa. IX : *parvulus natus est nobis* (9), parvulus per supremam humilitatem. Iste beatus Franciscus licet prius fuisset puer sensu, factus parvulus, humilians se sub potenti manu Dei, factus est

(1) Act. X, 11-13.
(2) Ibid. X, 34-35.
(3) Joh. X, 10.
(4) Act. XX, 29.
(5) Jer. XIII, 23.
(6) Eccli. XIII. 23.
(7) I Cor. XIV, 20.
(8) *Aristotelis topicorum* lib. III, c. 2 ; Éd. F. Didot (1862) p. 200.
(9) Is. IX, 6.

Digitized by Google

pastor predictorum, et impletum fuit sub ejus regimine quod ibidem dicitur : *vitulus et ursus pascentur similiter, requiescent catuli eorum et leo quasi bos comedet paleas* (1), id est, hoc fuit quando diversa genera hominum ejus ordinem assumentes se ejus regimini commiserunt.

Unde de eo subjungit : *delectabitur infans ab ubere super foramina aspidis* etc. Si adultus vel senex separatur ab uberibus istud non esset mirum ; sed quando parvulus se separat ab ubere et in hoc delectatur hoc mirabile est.

Ubera quibus mundus lactat parvulos suos sunt voluptas et honor. Ad ista ubera dependent etiam barbati (2) et senes et decrepiti nec permittunt se ab hujus uberibus separari ; sed quicquid possunt faciunt ut sugant lac de istis uberibus de quibus Tren. IIII° : *Lamie nudaverunt mammas, lactaverunt catulos suos* (3). Clamat vanitas mundi, Prov. VII° : *Veni inebriemur uberibus, fruamur cupitis amplexibus donec lucescat dies* (4). Propter hoc precatur Osee VII° : *da eis Domine* [fol. 893] *vulvam sine liberis et ubera arencia* (5). Trenis IIII° : *adhesit lingua lactantis ad palatum ejus in siti* (6), quia quanto plus sugunt tanto plus sitiunt. Pro hiis uberibus pugnant porcelli mundi et occupat unus mamman alterius ; de hiis uberibus dicit Ps^a : *ab uberibus matris mee in te projectus sum ex utero* (7). Utinam penderent ad ista ubera : Ysa. XIII° : *non parcent lactantibus uteris* (8).

Apponitur amaritudo super hec ubera ut homines separent se ab eis; unde Ysa. XXXVIII° : *Ecce in pace amaritudo mea amarissima* (9). In Cypro vinum amarum plus diligitur quam dulce cepe cum lacrimis manducantur. Anima esuriens etiam amara pro dulci sumet. Mulier pregnans acerba appetit et amara.

Beatus Franciscus delectatus est separari ab hiis uberibus et ideo Dominus eum docuit et propriis uberibus lactavit juxta illud Ysa. XXVIII° : *Quem docebit scientiam ? et quem intelligere faciet auditum ? ablactatos a lacte, avulsos ab uberibus* (10). Non expectavit usque ad senectutem et omnino se separavit ab hiis uberibus sed voluit ad illa ubera dependere de quibus dicitur : *meliora sunt ubera tua vino fragrantia unguentis optimis* (11). Hec ablactatio fuit prin-

(1) Is. XI, 7
(2) Le Ms. 1010 a *verba* pour *ubera* et *liberati* pour *barbati*.
(3) Thren. IV, 3.
(4) Prov. VII, 18.
(5) Os, IX, 14.
(6) Thren. IV, 4.
(7) Ps. XXI, 11.
(8) Is. XIII, 18.
(9) Is. XXXVIII, 17.
(10) Is. XXVIII, 9.
(11) Cant. I, 1. 2.

Digitized by Google

cipium conversionis beati Francisci. Sic ablactatus *misit manum suam ad fortia* (1), supple : exercendo se in operibus pietatis : ecclesias reparando, leprosos ministrando ; *super* etiam *foramina aspidis eam mittendo et in caverna reguli,* quia illos quibus dicitur : *furor illis secundum similitudinem serpentis et sicut aspidis surde et obturantes aures suas* (2), exortationibus suis eduxit de foraminibus peccatorum, et regulos, id est; serpentes flatu adurantes, omnem [fol. 89⁴] virorem circa se extinguentes, volucres etiam volantes in aere, id est, viros spirituales in mortem deicientes, de cavernis peccatorum eduxit ; *obstetricante enim manu ejus eductus est coluber tortuosus* (3).

Non simus ergo surdi neque ceci juxta verbum Job, sed aperiamus oculos nostros ad videndum que fecit beatus Franciscus et ad audiendum exortationes ejus et permittamus nos educi a peccatis et adduci ad penitentiam ut possimus meritis ejus et intercessionibus pervenire ad gloriam sempiternam, prestante Domino nostro Jhesu Christo qui vivit in secula seculorum.

SERMON X.

C'est encore une peinture très vivante que ce dixième sermon. Eudes de Châteauroux y met dans un relief inaccoutumé la hardiesse inouïe de l'entreprise de saint François.

Après une dissertation quelque peu subtile sur la fausse prudence du monde qui juge des choses de cette vie autrement qu'elles ne sont en réalité, notre orateur raconte comment saint François fit la conquête de la vraie sagesse. Mais cette sagesse n'est que folie aux yeux des hommes. Quelle folie, en effet, cet amour de la solitude, ces longues méditations dans les grottes des environs d'Assise, ces paroles énigmatiques sur la belle et noble fiancée, ce mépris de l'argent qu'il jette sur une fenêtre de Saint-Damien, ce dépouillement total devant l'Évêque d'Assise *et a bractis quod etiam verecundum est* (4) ! Et sa folie ne s'arrête pas là. Il fonde des Ordres religieux, lui qui ne connaissait rien de la vie religieuse ; il s'en va prêcher aux chrétiens et aux Sarrasins, lui qui ne connaissait rien des Saintes Écritures et n'avait pas accoutumé d'entendre des sermons avant sa conver-

(1) Prov. XXXI, 19.
(2) Ps. LVII, 5.
(3) Job. XXVI, 13.
(4) Saint Bonaventure dit que François apparut couvert d'un cilice. Cf. *Leg. Maj.* C. II, 4.

Digitized by Google

sion ; lui, néo-converti, se mêle audacieusement de secouer les pécheurs ; c'était fou et dangereux, surtout dans des régions infectées par l'hérésie.

Mais non, la folie du jeune François était une divine sagesse ; le fruit qu'il a produit dans l'Église le fit bien voir. Lettrés et illettrés sont accourus vers lui ; ils habitent sous son ombre ; ils se nourrissent de son exemple. Et non seulement ceux qui sont entrés dans son Ordre, mais les autres aussi ont recours à lui. Si donc l'Écriture loue la femme sage qui s'est bâtie une maison, que dire de ce Saint qui en a bâties tant et de si importantes ?...

[fol. 89[4]] SERMON IN FESTO SANCTI FRANCISCI.

I Cor. III°, *Si quis autem inter vos sapiens videtur esse in hoc seculo, stultus fiat ut sit sapiens ; sapientia enim hujus mundi stulticia apud Deum est* (1).

Beatus Franciscus in juventute sua intendens mercimoniis videbatur esse sapiens in hoc seculo, pecunias augendo per fas et nefas, et factus est stultus, immo se ipsum fecit stultum ut esset vere sapiens ; abjecit enim a se sapientiam hujus mundi que secundum judicium divinum, stulticia est. Beatus Franciscus antequam converteretur ad Dominum videbatur esse sapiens in hoc seculo, in conversione autem sua fecit se fatuum ut esset sapiens. In fructu vero quem fecit in Ecclesia Dei ostendit Deus quod sapientia hujus mundi stulticia est.

Dicit itaque: *si quis inter vos sapiens videtur esse in hoc seculo;* potest determinare hanc dictionem *sapiens* ut sit sensus : si quis inter vos videtur *esse sapiens* in hoc seculo, id est, in rebus ejus seculi, vel secundum sapientiam hujus seculi ; vel potest determinare hoc verbum *esse*, ut sit sensus : si quis autem inter vos sapiens videtur *esse in hoc seculo,* [fol. 90[4]] et non dicit : si quis inter vos *est* sapiens in hoc seculo ; sed dicit *videtur esse*, et dicit *in hoc seculo* ad differentiam futuri seculi. In futuro enim seculo videbuntur res prout sunt, sed in hoc seculo videntur ut frequentius aliter quam sunt. Unde existentes in hoc seculo comparentur dormienti et sompnianti qui aliter videt res quam sunt ; unde Job XX° : *Dives cum dormierit nichil secum afferet, aperiet oculos suos et nichil inveniet* (2) ; oculos scilicet inteteriores qui modo clausi sunt et fascinati et pleni illusionibus adeo ut quam plures nuditatem suam non vident sicut legitur de Adam et Eva qui non videbant se nudos ; sed post modum pena aperuit eis oculos; et angelo Laodicie scribitur : Apo III° : *dicis quod dives sum et locupletatus et nullius egeo et nescis quia tu es miser et miserabilis et*

(1) I. Cor. III, 18. 19.
(2) Job XXVII, 19.

Digitized by Google

pauper et cecus et nudus (1). Multi enim sunt qui nesciunt miseriam suam et quanta indigeant misericordiam ; nec attendunt paupertatem suam et cecitatem et nuditatem et ideo dicitur eis ut inungant oculos suos colerio ut videant clarum ; istud quod pungit oculum et lacrimas excitat et clarius facit videre est dolor de peccatis propriis quo turbatur oculus interior, scilicet intellectus unde in persona penitentis dicit Psalmita : *laboravi in gemitu meo, lavabo per singulas noctes lectum meum lacrimis, stratum meum rigabo* et [subjungit] causam harum lacrimarum : *turbatus est a furore oculus meus* (2) ; a furore scilicet meo, id est, de hoc quod feci, ut furibundus, ut homo non habens sensum, vel a furore, supple : Dei considerato, id est vehementissima ira Dei qua [fol. 90²] movetur contra peccatores de qua dicit in persona peccatoris supplicantis : *Domine ne in furore tuo arguas me* (3). Dolor de peccato proprio turbat oculum interiorem et pungit per remorsum conscientie et facit clarius videre, unde dicitur, Ecclesiastico XXII° : *pungens oculum deducet lacrimas et qui pungit cor profert sensum* (4). Dolor ergo de peccato aperit oculum interiorem, tunc enim vexatio dat intellectum. Quia ergo existentibus in hoc seculo videntur res alio modo quam sunt, in futuro autem videntur ut sunt. Ideo multi in hoc seculo videntur esse sapientes et non sunt. In futuro autem videbuntur stulti ut erant et multi videntur in presenti esse stulti et non sunt, unde in libro Sapientie V°: *nos insensati vitam eorum putabamus insaniam* (5) ; Ecclesiaste X°: *In via stultus ambulans, cum ipse insipiens sit, omnes stultos estimat* (6). Ideo dicit hic : *si quis inter vos sapiens videtur esse, in hoc seculo*, non dicit *est* sed *videtur* (7).

Item sunt quidam sapientes in hoc seculo, id est, in rebus hujus seculi acquirendis, multiplicandis, conservandis. In supernalibus autem stulti sunt et excecati sicut accidit in sensibus corporalibus quod quanto quis viget in uno sensu tanto minus viget in alio,immo deficit, sic videmus etiam in scientiis quia pluribus intentus minor est ad singula sensus et,ideo,qui vult esse sapiens in spiritualibus debet se elongare a scientia temporalium et ideo bene dicit hic Apostolus : *ut fiat stultus ut sit sapiens*.

Sic fecit beatus Franciscus.Adam e contrario voluit esse sapiens, et stultus effectus est [fol. 90³]. Jer. X° : *Stultus factus est omnis homo conscientia sua* (8) ; multi enim per diem incurrunt tenebras et sapien-

(1) Apoc. III, 17.
(2) Ps. VI, 7, 8.
(3) Ps. VI, 2.
(4) Eccli. XXII, 24.
(5) Sap. V, 4.
(6) Eccl. X, 3.
(7) I. Cor. III, 18.
(8) Jer. X, 14.

Digitized by Google

tia eorum decipit eos et hoc apparet maxime in fine eorum. Beatus autem Franciscus hanc sapientiam abiecit, pecunias abiciendo, et hoc fecit ut esset vere sapiens. Si quis enim consideret ea que fecit in conversione sua, non videntur esse nisi stulticie. Loquebatur enim cuidam juveni enigmmatice et quod volebat contrahere [scilicet matrimonium] cum quadam nobili (1). Verba sua quasi quedam deliramenta videbantur. Ibat solitarius cantando, criptas intrabat solus. Peccuniam quam habuerat de pannis suis quos vendiderat projecit ad pedes cujusdam pauperis sacerdotis ut reedificaret inde ruinas ecclesie sue ; unde sacerdos, reputans eum quasi fatuum, non ausus fuit eam recipere sed projecit eam in quandam fenestram (2). Postmodum in presentia episcopi denudavit se etiam a bractis, quod etiam verecundum est dicere (3). Iterum instituere religiones homini qui nichil de religione noverat neque expertus fuerat stulticia videbatur ; atque dementia predicare Sarracenis, predicare etiam christianis, hominem qui nichil sciebat de scripturis, nec predicantes audire consueverat, quia hoc nusquam legimus de eo ante conversionem suam, stultum etiam videbatur et etiam periculosum valde, maxime in regionibus corruptis per heresim. Item arguere audacter peccatores qui de novo conversus fuerat a peccatis, magne presumptionis esse videbatur, unde in modo conversionis sue et in hiis que tunc fecit vere videbatur factus esse in stultus.

Sed verificatum fuit in hoc quod stulticiam simulare loco summa sapientia est. David liberatus [fol. 90⁴] est a periculo mortis eo quod coram Achys rege simulavit se esse stultum. Dominus putatus est versus in furiam et intraverunt discipuli ut tenerent eum quia ardenter et audacter arguebat phariseos et scribas. Quid dicemus de hominibus ? ipse Filius Dei fecit talia que videbantur stulta esse ut quod immortalis fieret mortalis, et impassibilis passibilis, dives pauper, quod innocens traderet se morti pro nocentibus et quod cum tantis dispendiis fecit, quod uno verbo facere poterat, immo sola voluntate, sed dicit Apostolus *quod stultum Dei sapientius est omnibus hominibus* (4), I° ad Corinth I°. Similiter quod homines ydiotas, pauperes et debiles eligerit ad subiciendum sibi totum mundum, sed hoc fecit ut stultam ostenderet sapientiam mundi. Ideo placuit Deo per stulticiam predicationis salvos facere credentes et ne quis glorietur in sapientia sua vel in diviciis suis, sed *qui glorietur, in Domino glorietur* (5), et ut alii eum imitarentur in hiis, et contraria spernerentur.

Beatus ergo Franciscus inherens vestigiis Christi, unde vere poterat

(1) I C° 6, 7.
(2) I C° 8, 9.
(3) I C° 15.
(4) I Cor. I, 25.
(5) I Cor. I, 31.

Digitized by Google

dicere illud Job XXIIIo : *vestigia ejus secutus est pes meus a viis ejus non declinavi* (1), stultus factus est ut esset sapiens : Quod fructus quem fecit in Ecclesia Dei probavit. Unde hic dicit sapientia hujus mundi stulticia est apud Deum. Similiter stulticia hujus mundi, id est, quam mundus reputat stulticiam, sapientia est apud Deum ; dixerat enim Dominus in Evangelio: *a fructibus eorum cognoscetis eos,arbor bona bonos fructus facit* (2).*Danieli* in quadam visione quedam arbor mirabilis ostensa fuit cujus *fructus erat nimius et esca universorum in ea.Subter eam habitabant animalia et bestie et in ramis ejus* [fol. 91 1] *conversabantur volucres celi et ex ea vescebatur omnis caro* (3).

Quid per bestias nisi homines illiterati et bestiales ? Quid per volucres nisi litterati qui alis scientie et contemplationis alta potuit (*sic*) ? Tam iste quam illi per exemplum illius ad Dominum sunt conversi et habitant et conversantur in umbra ejus,id est,in forma vivendi quam tradidit eis, et omnes cibantur exemplo ejus et ejus suffragiis sustentantur et non tantum modo illi qui ejus religionem ingressi sunt sed etiam alii habent recursum ad eum. Ex tali et tanto fructu quem fecit, apparet, quod ut vere sapiens fecit. Si vere dicitur in Prov. quod *mulier sapiens edificat domum suam* (4), et etiam quod ipsam *sapientia edificavit domum suam* (5) quis dubitare potest quin iste sapientissimus fuerit qui tot et tantas domos edificavit.

Recurramus ergo ad hanc arborem pulcherrimam et sedeamus sub umbra ejus, id est, sub protectione ipsius ut nos protegat et refrigerium impetret ab estu concupiscentiarum, et gustemus de fructu ejus, saltem aliquas miccas colligentes de exemplo ejus et doctrina, ut ad ejus consortium pervenire mereamur, ipso prestante qui vivit in secula seculorum. Amen.

SERMON XI.

Dans ce sermon Eudes de Châteauroux s'applique à faire ressortir le caractère héroïque de l'absolu dépouillement de saint François et de ses disciples, par opposition à l'avarice des clercs à qui il arrive bien parfois de renoncer à une ou deux prébendes, mais dans l'espoir d'être promus à un évêché. Il faut, pour leur inspirer quelque détachement, que Dieu les conduise jusqu'aux portes du tombeau, comme celui qu'on ne

(1) Job XXIII, 11.
(2) Matth. VII, 20.
(3) Dan. IV, 9.
(4) Prov. XIV, 1.
(5) Prov. IX, 1.

Digitized by Google

peut déchausser qu'en le faisant tomber de son siège, tant la chaussure adhère à ses pieds.

Cependant l'exemple de François a rayonné autour de lui. Laïcs et clercs,en grand nombre,ont offert au monde le spectacle d'une renonciation pareille.

Quelle leçon pour nous, s'écrie l'orateur, pour nous qui sommes dévorés de cupidités et d'ambitions! Si nous n'avons pas le courage de renoncer totalement aux biens temporels, du moins essayons de nous en dépouiller par l'aumône :

[fol. 91 r] IN FESTO SANCTI FRANCISI.

Ysa. XX°, *Et dixit Dominus sicut ambulavit servus meus Ysayas nudus et discalciatus, trium annorum signum et portentum erit super Egyptum et super Ethyopiam* (1). Ante hec verba scribitur : *Locutus est Dominus in manu Ysaie, filii Amos dicens: vade et solve saccum de lumbis tuis, et calciamenta tua tolle de pedibus tuis. Et fecit sic vadens nudus et discalciatus. Et dixit Dominus* : [fol 91 2] *sicut ambulavit* etc. Nota quod dicit *locutus est Dominus in manu Ysaie*, idest, in operationem Ysaie ; ipsum enim opus quod fecit Ysaias denudando se et discalciando verbum erat et sermo quo ipse loquebatur filiis Israel,immo ipseDominus imperando,unde subjungit: *sicut ambulavit servus meus* etc. Sic opera que fecit beatus Franciscus sunt verbum et sermo quo ipse et tunc et adhuc, Dominus imperando, loquebatur et adhuc nobis loquitur et, ut magis credamus huic verbo,scribitur quod ipse Dominus dixit: *sicut ambulavit* etc. Et potest hoc intelligi duobus modis : ut sit sermo exhortatorius et propheticus, vel ut sit sermo comminatorius. Et primo exponamus prout est exhortorius et propheticus.

Sicut enim Ysaias denudavit se et discalciavit et ivit nudus et discalciatus tribus diebus, et hoc fecit non ex se, sed ex precepto Domini, sic beatus Franciscus non ex se, sed ex divina inspiratione denudavit se omnibus que habebat et etiam denudavit se omnibus vestimentis et etiam femoralibus coram episcopo suo, ut furorem patris sui mitigaret et reddendo non tantummodo pecuniam (2) quam cum tanto furore requirebat, sed etiam omnia vestimenta sua, etiam femoralia que non consueverunt homines auferri et que maxime sunt necessaria homini, seu magis reputat sibi necessaria eo quod levius sustineret algorem quam confusionem et levius sustineret denudari tunica sua et aliis vestimentis quam femoralibus (3). Et in hac ostendit beatus Franciscus quod libel-

(1) Is. XX, 2. 3.

(2) Le Ms. 1010 a *peccamina*.

(3) Dans le sermon précédent (voir plus haut p. 11, lig. 425 et 426) Eudes de Châ-

Digitized by Google

lum repudii dabat mundo nichil volens sibi [fol. 91 3] retinere de rebus mundi, ut sicut Salvator mundi dixit, Joh. XIV° : *Venit princeps mundi hujus et in me non habet quicquam* (1), sic vere potest dicere : mundus non habet in me quicquam ; dans enim libellum repudii solvebat calciamentum suum et dabat alteri. Unde Ruth ultimo : *Sic autem erat mos antiquitus in Israel inter propinquos, ut si quando alter alteri suo juri cedebat ut esset firma concessio solvebat homo calciamentum suum et dabat proximo suo ; hoc erat signum cessionis in Israel* (2). Sic Beatus Franciscus cedens jure propinquitatis et successionis et omni jure quo quis potest habere et possidere bona mundi hujus, non tantum modo se discalciavit uno pede, immo duobus et etiam omnibus vestimentis suis ; et se discalciavit et potuit vere dicere tunc patri suo immo omni homini et toti mundo : *Tu meo utere privilegio quo me libenter carere profiteor* (3).

Denudavit se ergo Beatus Franciscus omnibus bonis suis, omnibus abrenuntians in perpetuum et discalciavit se ut nudis pedibus ambularet. Et etiam se discalciavit ut in affectibus suis nichil de amore mundi remaneret, nec quo ad presens, nec quo ad futurum nec quo ad suos. Sunt enim aliqui qui se denudant ut vestes eis tribuantur et meliores, abrenuntiant uni prebende vel duabus ut unum episcopatum recipiant ; hii se denudant modo ut postea melius vestiantur, alii se denudant quo ad personas suas sed non quo ad suos, immo ardent amore mundi quo ad [fol. 91 4] suos et ardenter procurant eis divicias et honores. Sic non fecit beatus Franciscus quia se non discalciavit et denudavit quantum ad nunc sed ad semper, et non tantum modo quo ad se sed etiam quantum ad suos. Qui enim denudant se quo [ad se] non quo ad suos, et ad nunc, et non ad semper, hii licet nudi sint, non sunt tamen discalciati ; immo pelles mortuorum, id est, bona mundana que mortuorum fuerunt et a mortuis et pro mortuis sunt data ecclesiis, affectibus adherent et ea diligunt et affectant, et si non sibi, tamen suis, et aliquando etiam sibi ; sicut enim prebende mortuorum fuerunt et a mortuis fundate sic et redditus episcopales. Quorumdam pedibus calciamenta adeo adherent ut se discalciare non possint et indigent adjutore, sic qui ab affectibus suis sua et sua separare non possunt. Ut ea non diligant contra Deum deberent auxilium invocare aliquorum virorum prudentium spiritualium quibus confiteantur, vel qui orent pro eis et etiam ipsum Domi-

teauroux a suivi I C° 15 et saint Bonaventure (*Leg. Maj.* II, 3) d'après lesquels François était déjà dépouillé de son argent quand son père le conduisit devant l'évêque. Ici notre récit se rapproche davantage de II C° 12 où l'on voit, au contraire, l'évêque inviter François à rendre l'argent à son père. La Légende dite des *Trois compagnons* cherche à harmoniser les deux versions (C. VI, 16, 19, 20).

(1) Joh. XIV, 30.

(2) Ruth IV, 7.

(3) Ibid. 6.

Digitized by Google

num ; qui enim lavare pedes discipulorum suorum dignatus est, non dedignatur discalciare nos si voluerimus. Et sicut accidit aliquando quod ille qui discalciat alterum, eum trahit per pedem vel facit eum cadere de sella eo quod calciamenta nimis adherent pedibus, sic aliquando Deus trahit hominem per pedes quasi usque ad sepulcrum antequam discalciari possit.

Dominus autem potuit nobis beatum Franciscum in exemplum [dare] et dicit nobis : *sicut ambulavit servus meus* Fransciscus *nudus et discalciatus,* sic et vos ambuletis ejus sequendo vestigia [fol. 92[1]].

Et dicit quod *trium annorum signum et portentum erit super Egyptum et super Ethiopiam.* Et in hoc prophetia fuit presentis temporis, quia ad exemplum beati Francisci plures se denudaveruut et discalciaverunt, multi laici qui per Egyptum designantur ; interpretatur enim tenebre vel angustia seu, tribulatio coangustans. Hii sunt laici carentes lumine, scientie maxime salutaris, et sacre scripture de qua *lucerna pedibus meis verbum tuum et lumen semitis meis* (1) ; et tribulationem paciuntur hujusmodi maxime qui habent uxores et liberos. Per Ethiopiam clerici qui ut in pluribus sapientes sunt ut faciant mala,bene autem facere nescierunt et quanto viciniores sunt soli,idest, Deo per cognitionem et ejus radiis illustrantur et suis beneficiis foventur, tanto magis denigrantur peccatis et difficilius corriguntur ; unde eis dicit Jeremias: *Si Ethiops potest mutare pellem suam et pardus varietatem suam et vos poteritis bene facere cum didiceritis malefacere* (2). Et quia tam de laicis quam de clericis plures se denudaverunt et discalciaverunt ad instar beati Francisci,ideo denudatio ejus et discalciatio fuerunt eis in portentum, idest, in signum mirabile ut, non preter ammirationem multorum, eum fuerunt imitati,et sic denudatio et discalciatio ejus fuit signum et prophetia futurorum.

Nichilominus tamen verba ista cominatoria sunt sicut verbum Salvatoris cum dicit: *Si in viridi hoc faciunt,in arido quid fiet* (3)? et illud verbum Jeremie : *Ecce hiis quibus non erat judicium ut biberent calicem, bibentes biberunt et tu,quasi* [fol. 92[2]] *innocens reliqueris ? non eris innocens* (4); et I[a] Petri VIII : *si justus vix salvabitur, impius et peccator ubi parebunt* (5)? Si beatus Franciscus et alii sancti sic se denudaverunt pro Christo ut nudi nudum sequerentur et tot,tanta sustinerent *quid ergoerit de nobis* (6) ? Certe determinatur in verbis predictis cum dicit Dominus : *Sicut ambulaverit servus meus Ysaias* seu

(1) Ps. CXVIII, 105.
(2) Jerem. XIII, 23.
(3) Luc. XXIII, 31.
(4) Jerem. XLIX,12.
(5) I Petr. IV,18.
(6) Matth. XIX,27.

Digitized by Google

Franciscus *nudus et discalciatus trium annorum signum et portentum erit super Egyptum et super Ethyopiam.* Quasi diceret: O miseri peccatores qui estis in tenebris peccatorum et propter hoc deberetis esse in merore, hoc est Egyptus, et qui estis adusti igne cupiditatis, igne amoris male inflammatis, hoc est Ethiopes, qui noluistis vos denudare, nec discalciare bonis temporalibus vel saltem veteri homine et peccatis quibus vos induistis quasi multis paribus vestimentorum, hoc vobis certum signum est et terribile quod tribus annis, id est, imperpetuum eritis denudati omni bono quo ad corpus et omni consolatione quantum ad animam, quam per pedes intelligitur ; sustentat enim corpus et portat. Per tres annos omne tempus intelligitur, presens, preteritum, et futurum ; signum ergo erit et portentum trium annorum super Egyptum et Ethiopiam, idest, super peccatores qui omni tempore, hoc est, imperpetuum, erunt denudati et discalciati sicut superius est exaratum et minabuntur a demonibus, nudi et discalciati quando anime egredientur a corporibus, similiter et in die judicii in infernum, [fol. 923] unde ibi subjungit. *Sic minabit rex Assiriorum captivitatem Egypti et transmigrationem Ethiopie, juvenum et senum, nudum et discalciatum, discohopertis natibus* (1), id est, diabolus qui est rex superborum et super omnes filios superbie. Per *captivitatem* intelliguntur qui quasi inviti et coacti sunt ad peccatum. Per *transmigrationem* qui voluntarii sine omni coaccione. Omnes isti ducentur in infernum *discoopertis natibus*, id est, peccatis, quia tunc revelabuntur omnia ignominiosa que fecerunt.

Et ideo deberemus nos denudare in presenti per bonorum temporalium omnimodam abrenunciationem vel saltem per elemosinarum largitionem et nos discalciare, id est, pedes nostros separare ab omni affectione illicita et denudare nos a peccatis, ne in futuro cogamur sustinere tantam confusionem sicut supra dictum est, sed potius mereamur indui veste immortalitatis cum beato Francisco et imitatoribus ipsius. Quod nobis prestet Dominus Jhesus Christus intercessione beati Francisci qui cum patre et spiritu sancto vivit et regnat Deus per omnia secula seculorum. Amen.

SERMON XII.

Saint Bonaventure termine sa lettre *Ad Magistrum innominatum* — écrite vraisemblablement pour réfuter les raisons par lesquelles on avait détourné un jeune étudiant d'entrer chez les Mineurs — par ces mots: «Que les Frères au début aient été sans prétention et sans lettres, cela, loin de t'émouvoir, ne peut qu'af-

(1) Is. XX, 4.

Digitized by Google

fermir ta confiance dans l'Ordre. J'avoue devant Dieu que ce qui me fit surtout aimer le genre de vie inauguré par le Bienheureux François, ce fut de voir qu'il ressemble à l'Église dans sa naissance et son développement. L'Église a d'abord commencé par d'humbles pêcheurs ; dans la suite elle progressa avec les docteurs les plus illustres et les plus savants. Ainsi tu verras — que Dieu daigne te le montrer ! — que la religion de saint François ne fut pas inventée par la prudence humaine, mais par le Christ. Et comme les œuvres du Christ ne défaillent point, mais grandissent, cette entreprise fut évidemment divine puisque les sages eux-mêmes ne dédaignent point de se joindre à la société d'hommes simples, suivant le conseil de l'Apôtre : « *Si quis inter vos sapiens, stultus fiat ut sit sapiens* » (1).

Le sermon qui suit est un curieux commentaire de ces paroles du Séraphique Docteur. Le Cardinal Eudes de Châteauroux en a-t-il eu connaissance ? C'est possible. Toujours est-il que développant la parabole du grain de sénevé, comme il avait développé, dans le sermon VII, celle de la perle précieuse, il nous donne ici un nouveau témoignage sur les humbles débuts de l'Ordre des Mineurs, sur sa rapide extension et sur la merveilleuse influence de son fondateur.

Le grain de sénevé dont parle l'Évangile, c'est l'Église ; c'est aussi saint François. Saint François fut véritablement un royaume de Dieu, car Dieu régnait en lui comme il règne au ciel. Ses disciples l'imitèrent. Mais on les prit d'abord pour des fous, des hérétiques, des précurseurs de l'antéchrist. Cependant le grain de sénevé grandit. Et le Cardinal explique alors d'une façon étrange pour nous, hommes du XXe siècle, comment toutes les propriétés que la médecine du Moyen-âge reconnaissait au grain de sénevé se retrouvent en saint François et dans son Ordre. Il parle donc de l'ardente charité manifestée par la recherche de l'extrême et absolue pauvreté, des fruits de conversion opérés parmi les avares et les débauchés, de l'attirance extraordinaire exercée par le Poverello sur ses contemporains et continuée, après sa mort, par son souvenir. Enfin il montre comment l'Ordre franciscain a grandi plus rapidement que les Ordres de saint Benoît et de saint Augustin ; il les a dépassés et tandis que ceux-ci sont délaissés et méprisés, les riches, les nobles, les lettrés accourent dans l'Ordre de saint François :

(1) Sancti Bonaventuræ *Opera omnia* t. VIII, p. 336.

Digitized by Google

[fol. 92 3] SERMO IN FESTO SANCTI FRANCISCI.

Matth. XIII°. *Simile est regnum celorum grano sinapis quod accipiens homo seminavit in agro suo. Quod minimum quidem est omnibus seminibus; cum autem creverit maius est omnibus et fit arbor ita ut volucres celi veniant et habitent in ramis ejus* (1).

Regnum celorum Ecclesiam appellat secundum suum exordium primitivum et appellatur regnum celorum eo modo quod unum simile nomine alterius similis nominatur, sicut videmus in piscibus qui nominantur nominibus animalium quibus assimilantur. Ecclesia enim, maxime illa primitiva, assimilata est regno celorum ut sumptum exemplo, ut filia matri, ut verificatum sit in ea quod dicitur Ezechiele XVI° : *qualis est mater talis est filia* (2). Unde dicitur in Apo. XXI°: *vidi sanctam civitatem Jherusalem novam descendentem de celo a Deo paratam* (3). Forma descendit ab ydea sive a paradimate. Dicitur etiam *regnum celorum* quia portio est regni celorum et ei coadunabitur quando veniet regnum ad regnum. Ista secundum suum exordium similis fuit grano sinapis quod Dominus seminavit in agro mundi ut fructificaret et multiplicaretur de quo dicitur in Ysaia : *qui egrediuntur impetu a Jacob implebunt faciem orbis semine* (4). Illi enim sancti primitivi apostoli Domini et discipuli acti impetu spiritus Domini egressi sunt a Jacob, id est, a populo Judaico, illum in sua cecitate relinquentes, et repleverunt faciem orbis semine, id est, se ipsis, a quibus surrexit fruges fecunda, id est, populus Christianus.

Granum sinapis virtuosum est et minimum, et quanto plus teritur, tanto amplius suam virtutem manifestat ; sic Apostoli et illi sancti primitivi magne virtutis fuerunt in faciendo miracula, in convertendo ad fidem gentium multitudinem et hec virtus maxime tunc apparuit quando tribulationibus terebantur et quanto plus terebantur tormentis et penis atrocioribus et tanto eorum virtus amplius apparebat. Hoc granum minimum est omnibus seminibus quia fuerunt pauperes et abiecti, ignobiles et illiterati, sed crescens maius effectum est omnibus [fol. 93 1] oleribus id est omnibus generibus hominum de quibus dicit Psalmista: *Quoniam tanquam fenum velociter arescent et quemadmodum olera herbarum cito decident*(5). Crevit in arborem adeo ut volucres celi, id est, nobiles et potentes, sapientes et etiam philosophi venerunt ad Ecclesiam, cervices suas jugo fidei submittentes et ut in ejus umbra, id est, protectione et adiutorio habitarent juxta illud Ps. *Qui*

(1) Matth. XIII, 31.2.
(2) Ezech. XVI, 44.
(3) Apoc. XXI, 2.
(4) Is. XXVII, 6,
(5) Ps. XXXVI, 2.

Digitized by Google

habitat in adjutorio Altissimi in protectione Dei celi commorabitur (1). Habitaverunt enim in adjutorio Altissimi, id est, in Ecclesia que data est eis ab altissimo in adjutorium, *et in protectione Dei celi*, id est, in Ecclesia quam Deus celi dedit eis in protectionem, commorati sunt. Sed quia *nichil novi sub sole nec potest quicquam dicere : hoc recens est*, ut dicit Ecclesiastes, *jam enim precessit in seculis que fuerunt ante nos* (2) et quod fuit est ipsum quod futurum est ; ideo nostris temporibus quod tunc fuit factum, in beato Francisco iteratum est et innovatum ut per istam iterationem in nobis fides de preteritis confirmaretur.

Beatus enim Franciscus regnum celorum fuit, similis grano sinapis et minimus omnibus seminibus, sed crevit ut major aliis fieret, factus arbor ita ut volucres celi veniunt et cotidie veniunt ut habitent in ramis ejus.

Ipse enim vere regnum celorum fuit ut in ipso regnaret Deus *sicut in celo,* quod petere nos docuit Salvator in oratione quam docuit cujus una petitio est : *fiat voluntas tua sicut in celo et in terra* (3). Sicut enim in celo voluntas Dei fit et existentes in celo voluntatem Dei implere satagunt, nec volunt precise aliquid nisi quod sciunt Deum velle, sic Beatus [fol. 93 2) Franciscus studuit facere per omnem modum et adimplere Domini voluntatem postquam lumine divine gratie fuit illustratus, nec precise aliquid voluit et diffinite nisi quod scivit Deum velle vel credidit. Scivit enim Deum velle que in preceptis dominicis continentur. Credidit autem Deum velle ea que in consiliis divinis suggeruntur. Illud quod scivit esse voluntatem Dei, voluit diffinite ; quod vero credidit esse voluntatem Dei non diffinite voluit sed sub conditione, scilicet nisi Deus aliter ordinaret, sicut beata Virgo voluit virum non cognoscere nisi Deus aliter ordinaret. Beatus enim Franciscus rectus fuit de numero illorum de quibus dicitur in Cant. I°: *recti diligunt te* (4). Rectus fuit quia rectum cor habuit et ideo meruit gloriari juxta illud Ps. : *et gloriabuntur omnes recti corde* (5). Rectum enim cor est quod a voluntate Dei non discordat que debet esse regula cordis nostri quia ergo beatus Franciscus postquam eum Dominus visitavit et illuminavit et ad se convertit, studuit voluntatem suam conformare voluntati divine per modulo suo, ideo in hoc conformis fuit illis qui sunt in regno celorum, sicut homines regni Francie, regnum Francie dicuntur, et quando majores congregati sunt alicubi dicitur ibi esse totum regnum Francie. Sic ergo beatus Franciscus regnum celorum fuit.

(1) Ps. XC, 1.
(2) Eccl. I, 10.
(3) Matth. VI, 10.
(4) Cant. L, 3.
(5) Ps. XXXI, 11.

Digitized by Google

Et fuit similis grano sinapis secundum exordium sancte conversationis sue. Minimus enim fuit et in propriis et in oculis aliorum unde potuit dicere cum Apostolo et de se et de suis sequentibus maxime a principio illud Iª ad Cor. IIIIº : *tanquam purgamentum* [fol. 93 3] *hujus mundi facti sumus omnium peripsema usque adhuc* (1); ideo tam ipse quam sui reputarentur ab indoctis hominibus insani, a quibusdam heretici, ab quibusdam nuncii antichristi, et *spectaculum facti sunt mundo* (2), id est, mundanis hominibus qui reputabant eos fatuos ; nichilominus spectaculum erant .Deo qui eos oculis misericordie sue et benignitatis respiciebat, *oculi* enim *Domini super* ipsos erant quia justi erant et *aures ejus in precibus eorum* (3) ; spectaculum erant angelis bonis qui eos comitabantur, qui eis auxilium prestabant et eis suas illuminationes prestabant, et angelis malis qui eis invidebant et pre invidia thabescebant, videntes magnalia que Deus faciebat per eos in conversione peccatorum juxta illud Ps. : *peccator videbit*, id est, diabolus, qui pre aliis peccavit, videbit beatum Franciscum et suos, et *irascetur dentibus suis fremet et thabescet, sed desiderium peccatorum peribit* (4) quo demones et mali homines affectabant suffocare hoc semen. Sic ergo beatus Franciscus in oculis propriis et in oculis aliorum hominum fuit minimus reputatus, et hanc minoritatem non erubuit, sive ex hac reputatione, sed ex hac fuit potius gloriatus ; unde et se et fratres suos Minores voluit appellari.

Multum discrepant ab hac intentione beati Francisci qui magni sunt in oculis propriis et magni volunt reputari et appetunt magni fieri et esse de ordine majorum id est episcoporum ; ordo enim episcoporum ordo majorum est. Videant tales ne a Domino apostate judicentur.

Granum [fol. 93 4] sinapis etsi minimum tamen magne virtutis est; etenim calidum in IIIº gradu (5), virtutem habet dissolvendi, consumendi, attrahendi et extenuandi ; valet contra paralisim lingue et contra paralisim aliorum membrorum maxime in principio egritudinis ; contra antiquum asma ex glutinoso humore datur; vinum excoctionis ejus et ficcuum siccarum valet contra opilationem splenis.

Vere calidus fuit Beatus Franciscus et sui similes in quarto gradu quia dilexit ardenti amore et perfecto ea que infra se erant et que juxta se et quod in se et quod supra se; isti enim sunt quatuor gradus ignis quem Deus venit *mittere in terram* et vult quod *ardeat* (6). Ultra hos

(1) I Cor. IV, 13.
(2) I Cor. IV, 9.
(3) Ps. XXXIII, 16.
(4) Ps. CXI, 10.
(5) Sinapis calida est et sicca in quarto gradu, dit Barthélemy d'Angleterre, humores grossos et viscosos extenuat atque purgat etc... Cf. le *Liber de proprietatibus rerum* déjà cité Lib. XVII, cap. 155. Voir aussi plus haut p. n. .
(6) Luc XII, 49.

Digitized by Google

quatuor gradus non est alium gradum reperire et dicitur sinapis calidus esse in medio quarti gradus. In sumno enim quarti gradus beata Virgo,et in secundo gradu,post primum gradum,sancti martyres Dominum diligunt *quia majorem ac dilectionem* etc. (1). Beata Virgo in anima passa est,sancti martires in corpore ; dictum et enim beate Virgini : *Et tuam ipsius animam pertransibit gladius* (2) ; beatis autem martiribus potuit dici,vestra corpora perforabit gladius: Unde tam beata Virgo quam martires animam suam posuerunt pro Domino sed alio et alio modo ; beata autem Virgo excellentior quam martires et ideo amor ejus est in excellentiori gradu. In infimo gradu qui sub timore tamen Domini uxores habentes et divicias hujus mundi divisi sunt et sunt *solliciti que sunt mundi* (3), Deum tamen diligunt caritate. In gradu altiori sunt viduitatem [fol. 94 ¹] et virginitatem amplexantes et omnia quantum ad proprietatem relinquentes. Inter hos duos gradus inferiores et alios superiores predictos sunt quasi in medio qui extremam paupertatem assumentes, renunciantes proprio et communi, qui non desunt martirio sed martirium sibi, habentes vitam in patientia et mortem in desiderio. In hoc medio stetit Beatus Franciscus. Sed quidam sunt qui nec sunt frigidi nec calidi, quidam qui sunt frigidi et etiam congelati. Iste autem fuit calidus, non tepidus, immo calidus in quarto gradu.

Iste velut granum sinapis virtutem habuit dissolvendi congelatos in peccatis ; per ministerium enim ejus fecit Dominus cristallum sicut frustum panis et eum sibi incorporavit ; per ministerium ejus exsiccati sunt fontes abissi magne in pluribus, luxuria scilicet et avaricia a quibus peccata quamplurima oriuntur, et impletum fuit in ipso quod in Ps. dicitur : *tu siccasti fluvios Etham* (4), id est, diaboli ; Etham enim interpretatur fortis vel robustus ; iste est diabolus de quo dicitur in evangelio : *cum fortis armatus* etc (5).

Habuit etiam virtutem attrahendi. Ipse enim velut adamas (6) in manu Domini homines ferreos, duros et indomabiles traxit ad Deum et ad religionem ubi nos habemus in Amos VII° : *Ecce Dominus stans super murum litum et in manu ejus trulla cementarii* (7) alia

(1) Joh. XV, 13.
(2) Luc. II, 35.
(3) I. Cor VII, 33.
(4) Ps. LXXIII, 15.
(5) Luc. XI, 21.
(6) Les anciens attribuaient au diamant de très curieuses propriétés, celle, entre autres, d'empêcher le fer de subir l'attraction de la pierre d'aimant: « *Sic dissidet in hoc a magnete quia positus adamas juxta ferrum non patitur illud attrahi a magnete imo retrahit per quamdam violentiam ferrum a magnete lapide sic attractum* ». (*Liber de propr. rer. Barth. Angl.* lib. XV, c. 9).
(7) Am. VII, 7.

Digitized by Google

littera (1) habet : *adamas*. Homines ferrei sunt qui alios domant, percutiunt et conterunt et cogunt alios obedire sibi.

Iste etiam habuit virtutem extenuandi, id est, homines inducendi ad paupertatem et adducendi ad extremam tenuitatem et impletum [fol. 94 ²] fuit in eo illud Ysaie X : *mittet in pinguibus ejus tenuitatem* (2). Per incrassatos ergo et pingues in sacra scriptura divites intelliguntur. Deutero. : *incrassatus est dilectus, et recalcitravit ; incrassatus, inpinguatus, dilatatus* (3).

Virtutem etiam habuit sanandi paralisim precipue lingue et etiam aliorum membrorum. Dissolutionem enim lingue et etiam in aliis operibus sanavit, inquam, pluribus infrenando eos laude Dei, eos mittendo in operationem et honestam sollicitudinem ac salubrem maxime eos qui non habebant hanc paralisim inveteratam, illa enim incurabilis est.

Virtutem etiam habuit sanandi antiquum asma ; ministerio enim ejus multi qui non nisi cum difficultate et defectu attrahere spiritum poterant vel emittere aperuerunt ora sua et attraxerunt spiritum ut ille qui dicebat *aperui os meum et attraxi spiritum* (4). Attrahere spiritum est desiderare quod Deus inspiret ei homini propositum, et ad recipiendum illud os cordis sui aperuit, id est, desiderium et consensum, postea foras spirat illud propositum producendo in effectum ; istud asma antiquum per diuturnitatem temporis et ex glutinoso humore, scilicet ex amore illicito, proveniens, sanatum fuit in multis per ministeterium Sancti Francisci et adhuc sanatur per ministerium ejus et intercessione, per decoctionem unius grani sinapis et ficcuum siccarum, id est, per recordationem beati Francisci qui se excoxit in camino paupertatis et exsiccavit dulcedinem mundi in se.

Valet etiam contra opilationem splenis. *Iniquitas enim opilabit os suum* (5), [fol. 95 ³] ne confiteatur peccatum, oculos ne videat et recogitet quid fecit et vere cogitet beneficia Dei, aures ne audiat correctionem, nares ne sentiat fetorem sue infamie et odorem bonorum, gustum ne gustet quam suavis est Dominus, tactum ne sentiat lenitatem mansuetudinis Dei et asperitatem divine justicie. Omnes iste opilationes sanantur per hoc granum sinapis.

Hoc granum minimum fuit omnibus seminibus. Beatus Benedictus et Augustinus et alii institutores fuerunt quasi quedam semina, quasi quedam inicia creature Dei. Beatus vero Franciscus crevit et quasi maior factus est hiis quo ad crementum quia frugem fecundiorem produxit in tam brevi tempore quam aliquis

(1) La version des Septante.
(2) Is. X, 16.
(3) Deut. XXXII, 15.
(4) Ps. CXVIII. 131.
(5) Ps. CVI, 42.

Digitized by Google

illorum ut frugem istam nemo dinumerare possit. Factus est arbor producens ramos, id est, domos religionis sue vel potius tres religiones seu tres modos religionis quasi tres principales ramos scilicet Fratrum Minorum Dominarum sancti Damiani vel sancte Clare et Penitencium adeo quod volucres celi veniant et habitent in hiis ramis. Volucres, que se exaltant volando super pisces, reptilia et quadrupedia, sunt qui nobilitate vel diviciis seu scientia aliis sunt altiores. Istos vidimus quam plures et videmus venientes ad ramos hujus arboris et habitare ibi, idest ad domos religionis beati Francisci et assumentes ordinem ibi habitare et professionem facere et promissionem morandi.

Nos vero miseri non crescimus in bonum, immo diminuimus a bono et cotidie nobis ipsis sumus pejores [fol. 94 4] et viliores illiteratis et popularibus et impletur in nobis illud Ysaie : *et erit sicut populus sic et sacerdos* (1) et utinam non pejor quam populus sit sacerdos juxta verbum beati Bernardi (2). Non sumus arbores nos elevantes a terrenis, sed sicut arbusta que se a terra non elevant sed ex utraque parte terre adherent ut sicut in juventute ita et in senectute. Et quia tales sumus, volucres predicte ad nos non veniunt, immo modum conversationis refugiunt et aspernantur, nec habitare eligunt in conformatione vite nostre. Et ideo verendum est ne volucres maledicte, id est, demones qui comedunt semen Domini ne fructificet et qui mittuntur ab Ezechiele XXXVIIe *ad devorandum carnes interfectorum* (3), et similiter ab Angelo in Apocalipsi XIX°, ad nos venientes frequentius per temptationes et in fine ad rapiendum miseras animas nostras ut eas secum habitare faciant in profundo tartarorum.

Sed rogemus Dominum ut per suam piissimam misericordiam et per merita et intercessione, beati Francisci has cruentas volucres repellat a nobis et mittat nobis sanctos angelos suos qui sunt volucres celi empirei qui nos in presenti vita defendant a temptationibus et in fine vite nostre ad eternam beatitudinem nos perducant, prestante Domino Jhesu Christo qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat per omnia secula seculorum. Amen.

F. GRATIEN.
O. M. C.

---

(1) Is. XXIV, 2.
(2) *Sermo habitus in synodo*, attribué à saint Bernard, cf. *Patr. lat.* t. 184, col. 1092
(3) Apoc. XIX, 21.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

THÉOLOGIE

Disputationes theologiæ moralis, methodo positivâ scholasticâ casuisticâ confectæ, etc. — T. III. De contractibus. — De præceptis particularibus. — De Censuris. — De irregularitatibus. — De Indulgentiis. — T. IV. De sacramentis in genere et in specie. 2 volumes in-8 de 368 et 383 pages, par ARTHUR COZZI. — Turin, Marietti, 1912 et 1913. — Les 4 volumes 14 francs.

Summarium theologiæ moralis — 1. volume in-8°, de 398 pages, par NICOLAS SEBASTIANI. — Turin, Marietti ; 1913. — Prix : 4 francs.

I. — M. l'abbé Arthur Cozzi, « docteur en théologie, diplômé en philosophie et en lettres, ancien professeur de philosophie, de théologie morale et pastorale », vient de mener à bonne fin et en peu de temps, par la publication de ces deux derniers volumes, l'œuvre qu'il avait entreprise de publier les Leçons, par lui données, au Collège de la Propagande, dans la République Argentine.

Nous n'avons qu'à confirmer le jugement favorable porté ici, à deux reprises déjà, sur cet ouvrage. (Cf. *E. F.* (1912) T. XXVII, p. 542 et 543 et T. XXVIII p. 521-1912). Parmi tant d'autres, ce Manuel tiendra une place très honorable. Nous avons, pourtant, pour la prochaine édition, plusieurs *desiderata* à formuler.

D'abord, que l'on nous donne, au quatrième volume, une table générale des matières par ordre alphabétique. Elle rendra plus d'un service ; *v. gr.* à qui serait tenté de chercher le traité du mensonge au huitième commandement, où il se trouve d'ordinaire, elle indiquera qu'il a été inséré ici dans le deuxième précepte, à la suite du *Juramentum*.

Puis nous voudrions que l'on apportât dans l'exposé, plus de lumière et de clarté. Le genre, que l'on a adopté, des « Disputationes », et la disposition typographique elle-même, ne sont pas de nature à aider beaucoup l'étudiant ou le lecteur occasionnel. Comme point de repère, on ne trouve autre chose que ces titres par trop généraux ou vagues : *Tractatus... Pars... Disputatio*. Aussi voit-on se succéder, toutes égales à elles-mêmes, des pages longues et denses, qu'il devient parfois fatigant de parcourir. Pourquoi ne pas adopter la division par chapitres, articles, paragraphes, questions, ou toute autre semblable ? Combien est préférable, à ce point de vue, la méthode d'autres auteurs, *v. gr.* Tanquerey, Noldin, etc !...

Digitized by Google

Ce sont là des choses de détails : mais voici un reproche plus grave que nous ne pouvons taire, le sujet est trop important. Déjà nous avons dû constater que le premier volume ne justifiait pas toujours assez une des promesses du titre : « *Novissimis actis S. Sedis accommodatæ* (disputationes) ; cette fois encore nous avons le même regret à exprimer. Il s'agit de la sainte communion. Ea disputatio undecima : « *De Communione frequenti et spirituali* » (p. 131-136), écrite en l'an de grâce 1913, huit années par conséquent après l'apparition du Décret libérateur « *Sacra Tridentina Synodus* », ne tient aucun compte des règles si sages, si précises et si fermes, données le 30 décembre 1905, par la S. C. du Concile. Alors que les autres auteurs se sont empressés « d'accommoder » leur doctrine à ces instructions nouvelles M. Cozzi reproduit imperturbablement les principes de saint Alphonse et de saint François de Sales, dont on s'inspirait avant le Décret. Il distingue donc encore : la communion mensuelle, la communion hebdomadaire, la communion fréquente, et enfin la communion quotidienne. Cette dernière « *concedenda est iis qui vivunt alienati ab affectu cujuscumque culpæ venialis, nec ideo amplius labuntur in peccata etiam venialia plene voluntaria !...* » (p. 134) — Le nombre de communions doit être déterminé par le confesseur « *ex conscientiarum puritate, et præsertin ex desiderio et frequentiæ fructu, et ad pietatem processu .*» On lit encore (p. 135) *Paucissimi* (sunt) *quibus quotidiana* (communio) *sit concedenda, si excipias aliquam peculiarem circumstantiam, puta aliquod Novemdiale.* »

Et pourtant l'auteur connaît le Décret et il le cite, mais comment !... Il lui consacre exactement six lignes, alors qu'il a établi, en six pages, la doctrine que le Décret est venu modifier ! Encore eût-il mieux valu s'abstenir complètement que de faire une telle citation ; car, présentée comme elle l'est, elle est de nature à donner du Décret une fausse idée. Des neuf paragraphes en effet, que comprend le dispositif du Décret, un seul est relevé, le septième, celui qui concerne les Instituts religieux. On ne dit rien des premiers, si clairs, si nets, si pressants, qui conseillent et recommandent la communion fréquente et quotidienne à tous les fidèles, de quelque classe ou condition qu'ils soient, même à ceux qui ont encore de l'affection au péché véniel, pourvu qu'ils soient en état de grâce et s'approchent de la sainte table avec une intention droite et pieuse. Cette manière singulière de présenter le Décret pourrait facilement faire croire aux lecteurs non avertis, que la communion fréquente et quotidienne est conseillée seulement aux personnes consacrées à Dieu.

Naturellement, on ne souffle mot du Décret « *Quam singulari*», du 8 août 1910, sur l'âge de la première communion des enfants. Également (page 124) on ne fait aucune mention du Décret du 7 Décembre 1906, (complété par plusieurs autres), qui permet « *infirmis qui jam a mense decumbunt....* » de communier après avoir pris « *aliquid per modum potûs...* »

Non, il faut bien l'avouer : ce n'est pas là un exposé « *novissimis actis S. Sedis accommodatum !* » — Heureusement, si ces omissions sont regrettables et étonnantes, elles sont faciles à réparer ; ce sera pour la seconde édition que nous souhaitons prochaine.

II. — Nous n'avons point de lacunes de ce genre, (non plus que d'aucun autre), à signaler dans le « *Summarium* » de M. Sebastiani ; il est au con-

Digitized by Google

traire parfaitement à jour pour tous les décrets récents ; on y trouve même le décret du 3 février 1913, de la S. Congrégation des Religieux, sur les confessions des Moniales et des Religieuses. Et ce n'est pas le seul mérite de cet ouvrage excellent ; il possède aussi tous ceux qu'on était en droit d'attendre : clarté de style, sûreté de principes, sobriété d'exposition, et en même temps abondance et plénitude ; dans ces pages concises en effet, on trouve tout l'essentiel de la doctrine.

L'auteur est probabiliste, mais probabiliste modéré ; et ses solutions prudentes et toujours fortement motivées, seraient souvent admises, nous le croyons, par les équiprobabilistes.

L'ouvrage se présente bien : il plaît à l'œil ; les divisions sont nombreuses, apparentes et faciles à saisir. Nous voudrions seulement que le format fût réduit, et partant plus commode, comme celui qu'ont adopté Tanquerey, dans sa *Brevior Synopsis*, Busquet, dans son *Thesaurus Confessarii*, Matharan, dans ses *Asserta moralia*. Nous voudrions aussi qu'on y ajoutât, à la fin, comme ont eu bien soin de le faire les auteurs précités, un *Index rerum alphabeticus*.

En résumé, c'est un ouvrage fort bien compris et fort bien exécuté, qui rendra grand service tant aux étudiants à la veille d'un examen, qu'aux prêtres engagés dans le ministère. Il faut remercier M. Sebastiani de nous l'avoir donné. FR. CONSTANT.

ASCÉTISME

L'âme de tout apostolat. — Par DOM J. B. CHAUTARD, Abbé de Sept-Fonds. — Téqui. Paris. — Abbaye de Sept-Fonds par Dampierre, (Allier). — In-12 de 143 pages. — Prix ; 0, 70.

C'est un tout petit livre, très précieux, vécu par son auteur, fait d'expérience et de charité. Tous ceux, qui, à quelque degré, sont dans l'apostolat, tireront de cette lecture le meilleur et le plus nécessaire profit, depuis le jeune homme, qui se dévoue au patronage, jusqu'au moine prédicateur, et y compris la jeune conférencière, le laïc apôtre et le vicaire chargé des œuvres, tous devraient posséder cette brochure substantielle, la relire fréquemment. Ils méditeraient la notion de la vraie vie apostolique, rendue féconde par la vie intérieure de l'apôtre lui-même ; ils assisteraient au drame, poignant et si bien décrit, d'une âme, qui, désireuse de sauver les autres, commence dans une activité fébrile, poursuit dans le surmenage et la tiédeur, et tombe dans le péché, parce qu'elle n'a pas de vie intérieure, personnelle. Cette méditation, en leur rappelant le danger et les moyens de le vaincre, leur éviterait plus sûrement un pareil malheur. — Tous ceux qui aiment à diriger les âmes vers l'apostolat, trouveront dans ce petit livre un conseiller chaud et sûr, qui les aidera à sauver les apôtres eux-mêmes.

Que l'auteur soit donc remercié ! son travail condensé, averti, pressant est un précieux service rendu aux âmes qui veulent faire leur salut en sauvant les autres. FR. L.

Étincelles de foi et d'Amour, par R. P. de NADAILLAC. — Paris, Beauchesne. — In-32 de 270 pages. — Prix : 1 fr. 50.

Digitized by Google

Ces étincelles sont autant de préparations à la Communion et autant d'actions de grâces. Elles seront excellentes pour les enfants et les jeunes gens qui, obéissant à Pie X, s'approchent souvent de la sainte table. En diversifiant les expansions de la dévotion avant et après la réception du Sacrement, elles empêcheront l'esprit de tomber dans une dévotion habituelle trop molle ou routinière.

A recommander pour les patronages. MAVIL

Les miracles historiques du Saint Sacrement, par le P. EUGÈNE COUET. — Tourcoing, 12, rue de Toulouse. — In-8 de 400 pages. Prix : 3 francs.

C'est une heureuse pensée de réunir en un volume, tous les miracles que Notre Seigneur a bien voulu faire dans et par l'Eucharistie. Ils sont nombreux et ceux que cite l'auteur sont suffisamment établis par la dévotion séculaire et l'autorité des témoignages pour qu'on puisse, sans parti pris et volontaire aveuglement, les nier. Aussi, à lire tant de faits merveilleux par lesquels Dieu a voulu confirmer la présence réelle dans l'Eucharistie, la foi se ranime et l'émotion provoque l'admiration et la reconnaissance. Il n'est pas de pays, ni de siècle, le Père Couet le prouve, où Jésus n'ait voulu donner un témoignage éclatant de sa présence parmi les peuples et beaucoup d'églises conservent des preuves visibles et palpables de ces miracles insignes. Les incrédules ratiocineront sur l'inutilité ou la réalité de ces manifestations mystérieuses. Pour nous, catholiques, remercions, admirons et à cette lecture si attachante et si consolante, renouvelons notre foi.

MAVIL

Manuel de l'Adoration du Très Saint Sacrement, par le R. P. TESNIÈRE — Nouvelle édition. — Tourcoing, 12 rue de Toulouse, 1912. — In-18 de 477 pages. Prix : 2 francs.

Ce manuel, bien connu, n'a pas besoin d'une nouvelle analyse. Il contient la substance du culte de l'Eucharistie exposé avec la lumineuse clarté et l'amour de l'hostie divine qui ont fait du Père Tesnière le héraut du Saint Sacrement. Nous annonçons cette nouvelle édition avec le vif espoir que les fidèles viendront nombreux, y puiser une dévotion plus fervente envers l'hôte divin de nos autels.

Les mystères du Rosaire proposés pour l'Adoration du Très Saint Sacrement, par le R. P. TESNIÈRE. — In-18 de 274 pages. — Prix : 1 franc. — Tourcoing, 12, rue de Toulouse.

Voici encore une nouvelle édition d'une des œuvres les plus dévotes du Père Tesnière. La récitation du Rosaire, tant recommandée par nos derniers Papes doit être soutenue par la méditation des mystères de la foi. Il est bon qu'une lecture comme celle que nous recommandons ici, réveille l'engourdissement routinier qu'une quotidienne récitation donne trop souvent à cette dévotion. A ce point de vue, le petit livre du Révérend Père Tesnière a le double mérite de rendre plus vive la pensée du mystère proposé, et d'y

Digitized by Google

appliquer les cœurs par une élévation vers Celui qui a bien voulu, par sa divine mère, nous donner les immenses grâces acquises par le Rosaire.

C'est, pour la préparation au mois d'Octobre, une lecture tout indiquée.

MAVIL

HISTOIRE

Histoire du Concile du Vatican d'après les documents authentiques, par le Père THÉODORE GRANDERATH S. J., éditée par le P. Conrad Kirch, S. J. et traduite de l'allemand par des religieux de la même Compagnie. Tome III. première partie : L'infaillibilité pontificale. Bruxelles, Albert Dewit. 1912. — In-8 de 440 pages. — Prix : 7 francs.

Le présent volume continue l'histoire détaillée du Concile du Vatican. Divisé en trois livres, il ne représente que la première moitié du Tome III allemand. Dans chacun de ces livres sont exposés tout au long et avec les mille incidents qui les rendirent parfois si mouvementées, les discussions historiques et théologiques sur : I. La préparation de la première constitution *De Ecclesia*. — II. Le Débat général sur la première constitution *De Ecclesia Christi*. — III. La discussion des articles du schéma de la première constitution *De Ecclesia Christi*.

Dès que l'on parla d'aborder la question de la définition de l'Infaillibilité pontificale, les membres de la minorité commencèrent une campagne d'opposition, d'allure souvent très violente. Ce mouvement anti-infaillibiliste amena théologiens et historiens des deux camps à étudier à nouveau les problèmes historiques, les thèses soi-disant traditionnelles qui devaient rendre impossible, au jugement des opposants, la définition du dogme de l'Infaillibilité. La polémique dans le concile et en dehors du concile fut très vive, les discussions animées. Brochures et discours contre la définition se succédaient avec une incroyable rapidité, reprenant invariablement les mêmes sujets, les mêmes problèmes, les mêmes objections. Les membres de la majorité ne laissaient sans réponse aucune brochure, aucun discours, aucune objection. Histoire en main et à la lumière des principes théologiques, ils démontraient, tout en réduisant à néant les objections, la croyance invariable de l'Église au dogme de l'Infaillibilité et les fondements de cette croyance au cours des âges. Jamais les problèmes d'histoire ecclésiastique, les faits dogmatiques discutés n'avaient été étudiés aussi à fond qu'ils le furent durant le concile : formule du Pape Hormisdas, discussion des Trois Chapitres, question du Pape Honorius, etc...

Les argumentations théologiques et historiques des PP. Wilmers, Schrader et Maer, contenues dans le livre premier, furent particulièrement remarquables, et elles offrent aux apologistes, comme aux historiens catholiques, dans les questions controversées, d'excellents principes de solution.

Battus sur un point, les anti-infaillibilistes demandaient aux auteurs suspects du passé, aux systèmes des Gallicans ou des Fébroniens, aux conciles d'une orthodoxie douteuse, de nouvelles armes contre la définition de l'Infaillibilité pontificale et les théologiens du Concile devaient leur enlever, les unes après les autres, leur position de combat. C'est ainsi que les opposants après qu'on leur eût démontré, par des preuves empruntées à la Tradition et à l'Écriture, le dogme de l'Infaillibilité pontificale et la croyance de l'Église

Digitized by Google

à ce dogme dans tous les siècles, soulevèrent la question de l'unanimité morale nécessaire, prétendaient-ils, dans les discussions conciliaires touchant les questions de foi.

Forcés d'admettre la vérité de la thèse traditionnelle ou du moins de reconnaître la faiblesse de leurs argumentations, les anti-infaillibilistes, dans l'espoir de faire différer au moins la définition du dogme, se rejetèrent sur la non opportunité de cette définition. Ils durent s'apercevoir bientôt que leur nouvelle position était aussi peu sûre que leurs anciennes.

La même richesse doctrinale et documentaire se retrouve à travers les deux autres livres de ce volume.

L'exposé des controverses occupe une large place et il devait en être ainsi puisque dans la pensée de l'auteur, l'ouvrage est, avant tout, une histoire théologique,aussi le présent volume sera-t-il,comme ceux qui l'ont précédé, d'un précieux secours pour les théologiens et les historiens de langue française. Fr. RODOLPHE.

LITTERATURE

Babeth l'incorrigible par JANE DES CARRIÈRES. Paris. Figuière. 1913. in-12. Prix 3.50.

Essayez d'écrire un volume qui puisse intéresser les enfants. Une lecture adaptée à leur âge, à leur imagination, à leurs jeux, à leurs soucis, à leurs connaissances, c'est chose difficile à trouver, et cela surtout si vous voulez que vos pages aient une valeur éducatrice et morale.

C'est pourtant ce que vient d'essayer Melle J. des Carrières et elle a réussi dans son essai. Je me suis très passionné à la vie de sa petite fille parisienne élevée en Bretagne, chez une nourrice, et j'ai découvert à cette lecture que je suis toujours ce que je croyais ne plus être depuis belle lurette : un grand enfant.

Il faut que *Babeth* soit un livre bien intéressant. Léon BERSON.

Cas de conscience par L. DESBRUS. — Paris Téqui. — 3,50.

Voici un livre excellent et très original. Mais combien utile ! Personne jusqu'ici n'avait songé à réunir les objections, les méfiances, les timidités et, ajoutons, les âneries qui font le tourment et la misère de tant de pauvres âmes du monde, si ignorantes de leur foi et de leurs devoirs. A celles qui voulaient s'instruire, on désignait des traités savants ou pieux qu'elles n'avaient pas le courage d'ouvrir. Ici, chaque fois qu'elles hésitent sur ce qu'elles ont à faire, elles n'ont qu'à suivre du doigt la table des matières, elles trouveront la réponse, claire, et péremptoire à leur doute.

Ce livre est une œuvre de charité. Il aurait pu prendre pour épigraphe cette parole de l'Évangile : « N'éteignez pas la mèche qui fume encore, ne coupez pas le roseau déjà brisé. » Les pauvres gens du monde ont si peu le temps de repasser leur catéchisme. Cependant, par cela même qu'ils se posent une question que leur conscience fait naître, n'est-ce pas une bonne volonté dont il faut tenir compte ? Puissent toutes les maîtresses de maisons et toutes les mères de familles avoir ce livre chez elles et s'inspirer de son esprit. Dans

Digitized by Google

ces petits articles si clairs, si brefs, si lumineux, il y a toute la substance de la doctrine de l'Église. MAVIL.

ARTS

Théories (1890-1910) par Maurice DENIS. Paris, Bibliothèque de l'Occident, 1912. — In-8 de 270 pages.

Un titre aussi explicite se passe de commentaires ; il annonce un enseignement, et cet enseignement est celui d'un maître, dont la réputation vient de s'affirmer en d'admirables décorations peintes pour le théâtre des Champs-Élysées et où l'on retrouve le pur et profond symbolisme qui inspire,domine l'œuvre entière de Maurice Denis.

Ces *Théories* ne sont point exposées dans le genre didactique, mais sous forme d'études, de maximes, de réflexions, de compte-rendus, elles ne sont qu'un recueil d'articles parus soit dans *Art et Critique,* soit dans *l'Occident* et elles tirent de ce fait plus de relief, parce qu'on en voit l'évolution et qu'on suit mieux ainsi les diverses phases de la manière de l'auteur.

Le Premier chapitre s'intitule : « Définition du Néo-Traditionnisme ». C'est une suite de courtes réfléxions, parmi lesquelles on débrouille déjà les sympathies et les tendances de l'artiste.

« Je ne sais pourquoi, dit-il, les peintres ont si mal compris l'épithète « naturaliste » appliquée dans un sens philosophique à la Renaissance. J'avoue que *les Prédelles* de l'Angelico qui est au Louvre, *l'Homme en rouge* de Ghirlandajo et nombre d'autres œuvres de Primitifs me rappellent plus précisément la « nature» que Giorgione, Raphaël, de Vinci. C'est une autre manière de voir.... »

Ces lignes sont une profession de foi. Après les avoir lues, on ne s'étonnera pas de trouver le manifeste qui sert de « Préface à la IXe exposition des Peintres Impressionnistes et Symbolistes » et surtout l'admirable chapitre : « Notes sur la Peinture Religieuse », où tout serait à citer.

« Si Dieu m'avait donné de naître, écrit Maurice Denis, quelques siècles plus tôt, à Florence, au temps de Frère Savonarole, certainement j'aurais été de ceux qui défendaient, avec une ardeur puérile et violente, contre l'envahissement du paganisme classique, l'esthétique du Moyen-Age. J'aurais été de ces pieux retardataires, fidèles au hiératisme du Passé.... Petit élève de l'Angelico, en descendant les jours de fête de San Marco à la Signoria, parmi les peintres repentis, parmi la foule croyante, j'aurais conspué la Renaissance....

« C'était l'agonie d'une époque d'art religieux, la plus belle, la mieux remplie depuis des siècles d'humanité sur la terre. C'était aussi la fin d'une tradition esthétique essentiellement saine, logique et féconde en chefs-d'œuvre ».

Cette tradition, Maurice Denis cherche aujourd'hui à la faire revivre et nous devons le meilleur de son œuvre à son amour des Primitifs, à sa volonté d'être un symboliste. « J'ai toujours été très attaché, dit-il, à l'idée symboliste. C'était vraiment une lumière pour des esprits navrés de naturalisme. »

Et plus loin, il ajoute ces lignes qui sont mieux à leur place ici que par-

Digitized by Google

tout ailleurs : « C'est probablement saint François qui en attribuant tant d'importance aux exercices extérieurs, en adoucissant l'esprit du dogme, en le rendant plus accessible aux humbles, mais en même temps pratique et actuel, c'est probablement saint François qui amena les peintres chrétiens à rechercher plus d'exactitude et l'illusion de la vie, à donner de la vraisemblance aux sujets évangéliques. Le charme et l'influence de ce prodigieux Giotto, un des trois ou quatre grands cerveaux peintres de l'humanité, s'expliquent par cette tendance des chrétiens d'alors à concrétiser, à naturaliser leur Foi....

.... Le cas de l'Angelico présente un mélange d'art sentimental, idéaliste, mais non académique, et d'art symboliste.... C'est moins la maturité d'un art que la maturité d'un homme. »

Cet hommage ému rendu à Giotto et à l'Angelico est celui d'un disciple qui, en notre XXe siècle, s'affirme et veut rester un Primitif. Il dit bien au chapitre suivant : « Les Arts à Rome ou la méthode classique », que l'art classique est « le plus bel effort de l'âme humaine vers la beauté », mais Maurice Denis est trop idéaliste, trop poète pour se contenter du seul classicisme.

Faisons un saut de plusieurs siècles et nous voici en plein Salon de la Société nationale des Beaux-Arts, où l'auteur nous fait profiter d'un entretien qu'il eût avec Ingres, et ce lui est l'occasion de nous raconter l'histoire de la formation et l'influence de cet incomparable artiste.

Dans « Quelques Notices » défilent sous nos yeux d'attachantes physionomies, c'est Charles Guérin, Marie-Charles Dulac, dans les lettres duquel « on aperçoit un peu de l'âme de saint François, » Paul Sérusier, le Père Besson « un Fra Angelico moderne » et Henri Cross dont l'œuvre vibre et palpite comme « la voix d'une âme éblouie. »

Et nous voici ainsi amenés à étudier l'influence de Paul Gauguin, sur les théories duquel l'auteur reviendra encore vers la fin du volume. De nouveau par un bond en arrière, Maurice Denis revient à ses chers Primitifs pour défendre leur exquise « gaucherie » et leurs formes dont tout le charme est « d'être spontanées, variées, sincères, de sentir bon la vie » ; puis il passe en Allemagne et pénètre dans le monastère de Beuron, sur le haut Danube, où s'est refugié le peintre Jan Verkade. Là, vit une grande école d'art religieux; son chef le P. Didier, s'efforce de réduire à un petit nombre de rapports simples les éléments de la Beauté et son symbolisme résume l'admirable formule de Puvis de Chavannes : « Pour toutes les idées claires, il existe une pensée plastique qui les traduit ! » Et puisque le nom de Puvis de Chavannes revient ici sous notre plume, rappelons que ces admirateurs en propageant un état d'esprit respectueux de la tradition, contribuèrent à la réaction nationaliste. Cette réaction contre l'impressionnisme et le naturalisme, Maurice Denis l'étudie, en un long chapitre, avec la même impartialité que l'on retrouvera tout-à-l'heure dans ses lignes sur « La liberté épuisante et stérile ».

Puis viennent quelques pages sur différents artistes et le livre se termine sur un dernier enseignement dédié par l'auteur à ses élèves de l'Académie Ranson et qu'il intitule : « de Gauguin au Classicisme ». Ce dernier mot, après le cycle des théories parcourues, nous ramène vers cette esthétique classique dont Maurice Denis sentit à Rome toute la puissance et qui,

Digitized by Google

offrant à la fois une méthode de penser et une méthode de vouloir, résume en elle-même la morale et la psychologie.

D'un livre si divers, si éclectique, on ne peut fournir qu'une imparfaite analyse ; le seul but d'un compte-rendu doit être non point de résumer l'esprit d'un tel livre, mais de donner seulement le désir de le lire. Puissé-je y avoir réussi et avoir ainsi contribué à faire mieux connaitre et apprécier un des maîtres de l'école contemporaine, et un des maîtres les plus franciscains. René GOBILLOT.

Accompagnements nouveaux et très faciles du chant des offices. *Avec notes explicatives sur les divers chants par Amédée Gastoué*, par l'abbé L. JACQUEMIN. — Par fascicules. En vente chez l'auteur, Institution Saint-Charles, à Chauny (Aisne.) — 1912 et 1913. — Prix de chaque fasc. 1.50.

Chaque fascicule comprend 28 pages dont 4 pages de notices explicatives. Ont déja paru : le temps de l'Avent, le temps de Noël, Noël-Épiphanie, le temps de la Septuagésime, le temps de Pâques, le propre des saints (deux fascicules : novembre-janvier, du 19 mars au 3 mai), enfin les principaux ordinaires, de la messe.

I. Ces accompagnements sont paginés de manière à pouvoir être réunis en volumes à volonté.

Puisque nous en sommes aux publications de M. Gastoué, notons quelques petites feuilles (chants au S. Sacrement, chants populaires de l'Avent et de Noël, antiennes à la Ste Vierge) en vente à la Schola, 269, rue Saint-Jacques, Paris 5e, l'unité : 0.10, la douzaine : 1 fr. L. B.

VARIA

Histoire des arènes de Doué-la-Fontaine, avec deux vues et un plan levé en 1630, par LOUIS GRIMAULT.— Imprimerie Plon Nourrit et Cie, rue Garancière 8, Paris VI. — Prix : 1 fr.

Aperçu général des questions qui ont été agitées au sujet des arènes de Doué-la-Fontaine. L'auteur a puisé aux bonnes sources, principalement au Dictionnaire Historique de Maine-et-Loire de Monsieur Célestin Port et à un manuscrit Dubuisson, recueil très curieux qui figure dans les collections de la Bibliothèque Mazarine. Il a également mis à contribution les manuscrits de la Bibliothèque Nationale. Son travail sobre et modeste donne une idée exacte des choses sans obliger le lecteur à parcourir d'inutiles développements. Le plan clairement expliqué est facile à suivre et, confronté avec les deux photographies, il intéressera même les personnes qui ne sont pas spécialement versées dans ce genre d'études. F. M. A.

Digitized by Google

OUVRAGES ENVOYÉS A LA RÉDACTION DES ÉTUDES (1)

J. V. Bainvel. — « *Hors de l'Église pas de salut* » *Dogme et Théologie.* Paris, Beauchesne. 1913. — In-12 de 64 pages. — Prix : 0, 75.

Paul Geny (P). — *Questions d'enseignement de Philosophie Scolastique.* Paris, Beauchesne. 1913. — In-16 de 235 pages. — Prix : 3 francs.

De Nadaillac (P). — *Étincelles de Foi et d'amour. Quarante préparations* et *Actions de grâces.* — Paris, Beauchesne, 1913. — In-32 de 270 pages. Prix : 1, 50 francs.

Ant. Oldra (S. J.). — *Corso di Conferenze. Educazione. Prefazione del Prof. G. Toniolo.* — Torino P. Marietti, 23 Via Legnano. 1913. — In-16 XI-420 pages. — Prix : 3 fr. 50.

Sac. P. Boggio. — *Magister Parvulorum ossia Vademecum del Catechismo della dottrina Christiana publicato per ordine di S. S. Papa Pio X.* Torino, P. Marietti. 1913. — In-16 XX-520 pages. — Prix : 2 fr. 80.

Sac. Buetti Guglielmo. — *Vangeletti di cinque minuti. Per le Messe basse.* — Seconda Edizione. Torino, P. Marietti. 1913. — In-16 de 156 pages. — Prix : 1 fr. 50.

Gius. Rinolfi. — *Dogma Cattolico nell' ora presente.* — *Conferenze Catechistiche tenute nella Cattedrale di Pergola nell'anno 1910.* Torino, P. Marietti. 1912. — 2 volumes In-16 de 388 et de 442 pages. — Prix de chaque volume : 3 fr. 50.

R. P. Eschbach. — *Le Saint Suaire de Notre Seigneur vénéré dans la cathédrale de Turin. Étude historique, critique et scientifique.* — Turin, P. Marietti. 1913. — In-8° de 160 pages. Prix : 2 francs.

Sac. Nicolaus Sebastiani. — *Summarium Theologiæ Moralis.* — Augustæ Taurinorum. P. Marietti. 1913. — In-8° VIII-398 pages. — Prix : 4 francs.

Sac. Arthurus Cozzi. — *Disputationes Theologiæ Moralis methodo positiva scholastica casuistica confectæ.* — Tome III et IV. Taurini, P. Marietti, 1912 et 1913. — In-8° de 368 et 382 pages. — Prix des 4 volumes : 14 francs.

Christian Maréchal. — *La famille de La Mennais sous l'ancien Régime et la Révolution, d'après des documents nouveaux et inédits.* — Paris. Perrin. 1913. — In-8° de 345 pages. — Prix : 7 fr. 50.

(1) L'annonce de ces ouvrages ne constitue pas par elle-même une recommandation. Nous ne faisons que les signaler ici, en attendant que les rédacteurs des *Études* en fassent le compte-rendu, s'il y a lieu. dans le bulletin bibliographique.

Digitized by Google

CHRISTIAN MARÉCHAL. — *La jeunesse de La Mennais. Contribution à l'étude des origines du Romantisme religieux en France au XIXe siècle d'après des documents nouveaux et inédits.* — Paris, Perrin. 1913. — In-8° de VIII-718 pages. — Prix : 7 fr. 50.

P. M. MANSUY. — *La Retraite du Mois. Sa nécessité — sa pratique.* — 2e Édition. Paris. Librairie Saint-François, 4, rue Cassette. — In-12 de 157 pages. — Prix : 0 fr. 60.

PEDRO DESCOQS. S. J. — *A travers l'œuvre de M. Ch. Maurras.* 3e Édition. Paris. Beauchesne, 1913. — In-12. XXIV-474 pages. — Prix : 5 francs.

P. RAPHAËL DELARBRE, O. F. M. — *Méditations liturgiques et franciscaines, à l'usage des Frères-Mineurs et de tous les Enfants de saint François* Tome II. Quaracchi. 1913. — In-12 XIX. — 653 pages.

ÉMILE HORN. — *Influence sociale de sainte Élisabeth de Hongrie.* — Paris. Lecoffre 1913. — In-12 de 126 pages.

Mgr. TOUCHET. — *Œuvres choisies oratoires et pastorales.* — Tomes VI, VII et VIII. — Paris, Lethielleux. — In-12 de 478 pages, 474 pages, et 430 pages. — Prix de chaque volume : 3 francs 50.

P. VICTORIUS AB APPELTERN, O. M. C. — *Celebrantis Socius.* — Brugis, Car. Beyaert. 1913. — In-32 de 323 pages. — Prix : 2 francs 50.

Dr. SCHELLBERG. — *Joseph Görres Führer des Volkes.* — In-8° de 48 pages. — Prix : 60 Pf.

GEORGES BLANCHOT. — *La journée.* — Librairie de la « Démocratie », 32 et 34 Boulevard Raspail, Paris. — In-12 de 287 pages. — Prix : 2 francs.

Abbé LÉON GARZEND. — *L'Inquisition et l'Hérésie. — Distinction de l'hérésie théologique et de l'hérésie inquisitoriale à propos de l'affaire Galilée.* — Paris, Desclée et Beauchesne. — In-8° de XVI. — 540 pages.

ÉMILE CAMPANA. — *Marie dans le dogme catholique. Ouvrage traduit de l'italien par A. M. Viel. O. P.* — Tome deuxième. — *Les Prérogatives de Marie.* — Montréjeau (H. Garonne), J. M. Soubiron. 1913. — In-8° de 633 pages.

GEORGES BAREILLE. — *Le catéchisme romain ou l'enseignement de la Doctrine chrétienne. Explication nouvelle. Tomes septième et huitième, quatrième partie.* — Montréjeau, J. M. Soubiron. 1913. — 2 volumes in-8° de XXVIII. — 675 pages et 706 pages.

OTTO KAMSHOFF. — *Bilder aus der modernen Seelsorge gezeichnet.* — Druck von Carl Weis in Aussig. — In-8 de 38 pages (Vie du P. Marie-Antoine et du P. Adolphe de Bouzillé, capucins). — Prix : 1 franc.

Abbé G. Davot. — *L'entretien de Jésus avec le jeune homme riche.* — Paris, Bloud. 1913. — In-12 de X I. — 278 pages. Prix : 3 francs

---

Avec la permission des Supérieurs. Paul Duperrey, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

L'IDÉE DE CRÉATION
D'APRÈS S. BONAVENTURE ET DUNS SCOT

(Quatrième article) (1)

DEUXIÈME QUESTION

LE CRÉÉ PEUT-IL ÊTRE ÉTERNEL ?

Depuis longtemps, l'on s'est demandé si ce ne serait pas limiter arbitrairement la Toute Puissance, que contraindre Dieu à se manifester dans le temps. L'acte créateur ne peut-il correspondre à l'exécution contemporaine d'un vouloir éternel ?

Avant saint Thomas, l'on croyait communément dans les milieux orthodoxes qu'un monde sans commencement serait un non sens, une contradiction. Saint Bonaventure, surpris des hardiesses de l'aristotélisme harmonisé avec la pensée chrétienne, essaya du moins de réagir contre certains excès. Selon lui, la création temporelle est une nécessité. Le *Breviloquium* (2) exprime succinctement sa pensée dans le passage suivant : « Eu égard au créé, dit-il, l'on doit retenir sommairement que l'univers dans son ensemble fut créé dans le temps et avec rien par un Premier Principe, Unique et Suprême, qui a tout disposé avec poids, ordre et mesure. L'on doit s'en tenir à ces propositions, si l'on veut se rallier à la vérité et répudier le faux. Du fait que l'on dit que le monde a été créé *dans le temps*, l'on exclut l'erreur de ceux qui opinent en faveur de son éternité. En ajoutant qu'il a été fait *avec rien*, l'on écarte la méprise de ceux qui professèrent l'éternité de la matière. En spécifiant que le monde a été créé par un Premier Principe, l'on rejette l'hérésie

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Août-Septembre 1913.
(2) S. Bonav. *Brevil*, p. 11. c. I. n. 1 et 2

Digitized by Google

des Manichéens, (1) partisans de deux principes. Le Principe Premier est, en outre, proclamé Unique et Souverain,afin qu'il soit bien entendu que Dieu ne produit pas par l'intermédiaire des esprits créés. »

Saint Thomas, sans doute ébranlé par la force des arguments qui avaient induit le Stagyriste à concilier l'éternité de la matière avec la création et la contingence des êtres, d'accord philosophiquement avec Aristote, se sépare cependant de celui-ci eu égard à la question de fait. Duns Scot inaugure son magistère à une date où la question faisait sans doute l'objet de discussions âpres et vives, et, par esprit de conciliation, il affecte la neutralité entre la thèse bonaventurienne d'Henri de Gand et l'attitude fidéiste de saint Thomas.

Afin de poursuivre notre étude d'un point de vue strictement objectif, nous traiterons en trois articles successifs :

1. — De la doctrine de saint Bonaventure ;

2. — De la critique scotiste des preuves bonaventuriennes, que le Subtil emprunte à Henri de Gand ;

3. — Des raisons que Duns Scot fait valoir contre la thèse aristotélicienne de l'Aquinate.

I. La temporanéité du créé démontrée par saint Bonaventure.

I. — *Aristotélisme mitigé du Séraphique Docteur.* — Saint Bonaventure est aristotélicien modéré. S'il est vrai que sa pensée est le plus souvent d'inspiration augustinienne, il apporte déjà dans les questions philosophiques le tempérament nouveau, moins accentué qu'en Duns Scot, qu'en saint Thomas surtout. Chez lui, pas d'engouement ! Dans l'alternative de choisir entre les deux plus hautes expressions, l'une de la pensée chrétienne, l'autre de la sagesse païenne, il accorde la préférence à celle-là. C'est donc saint Augustin qu'il interprète quand, avec une allure décidée, émue, voire indignée, il proclame énergiquement qu'il faut manquer d'intelligence pour trouver raisonnable l'hypothèse d'un créé éternel. L'on ne peut ici souligner, sans sourire, le titre spirituel et suggestif de l'un des opuscules publiés à cette époque : *De æternitate mundi contra murmurantes.*

(1) Sur le dualisme néoplatonicien, cf. Jules Lebreton, *Les origines du dogme de la Trinité*. p. 60-69. — 172-183. 437-440. Cet ouvrage est à conseiller aux philosophes qui, sur la foi du titre, ne peuvent soupçonner l'apport considérable que l'auteur fait à l'histoire de la philosophie ancienne.

Digitized by Google

II. — *Sur les traces de saint Augustin.* — Saint Augustin (1) avait rudement guerroyé contre les Manichéens. Partisan résolu de la temporanéité du créé, il avait entrevu déjà « qu'une durée infinie ne rendrait pas plus clair le pourquoi de la création, et elle ne ferait pas même que l'univers fut coéternel à Dieu. L'univers, en effet, n'existe pas par lui-même, et il est muable. Il n'y a donc rien de commun entre son mode d'existence et l'être divin qui est, à la fois, nécessaire et immuable. *Que la témérité humaine se taise donc !* »

Cette mise en garde contre la « témérité humaine » dicte néanmoins au grand Docteur de l'Occident cette conclusion que saint Bonaventure s'appliquera à mettre en relief : « En quelque manière que l'on conçoive le commencement du temps, voici un point sur lequel notre foi doit être très ferme : *toute créature a un commencement ; le temps lui-même est une créature ; dès lors, il a un commencement, et il n'est pas coéternel au Créateur.* » (2)

III. — *Entrée en matière.* — Fondé sur ce témoignage, saint Bonaventure aborde résolument sa thèse : « Si l'on admet que toutes choses ont été créées de rien, l'on ne peut sans contradiction parler d'un monde éternel, voire créé de toute éternité. » Si ponatur res omnes productas esse ex nihilo, implicat dicere mundum æternum esse, sive ab æterno productum. (3)

Saint Bonaventure, champion convaincu des droits de la raison, base son affirmation sur trois preuves fondamentales, l'une directe, les deux autres indirectes.

La raison directe est déduite de l'idée de création. Créer, c'est donner l'être à ce qui en est totalement dépourvu ; c'est substituer l'existence au néant. L'être, c'est ce qui est ; le néant, c'est ce qui n'est pas. L'opposition est évidente. Le néant précède à sa manière ; l'être suit. L'avant de la création, c'est l'absence de l'être ; son après, c'est la présence du créé dans l'espace et dans les moments successifs de la durée. Impossible de sortir de là : le monde n'est pas, Dieu le crée et il devient postérieurement à l'acte créateur.

(1) Sancti Augustini, *De Genesi ad litteram*, III. 8. *De Genesi contra Manichæos*, l. 1. c. 11. n. 4.

(2) Cf. J. Martin, Collection Piat, S. Augustin, p. 132-147.

(3) Saint Bonav. sent. l. II. p. 1, art. 1. 9. 2. — *Opera omnia Quaracchi*, t. 2, p. 22.

Digitized by Google

Si l'on disait : le monde est une émanation de Dieu, l'on concevrait qu'il soit éternel, puisqu'il participerait de l'éternité de son principe immanent. A ce point de vue, le panthéisme est plus logique (1). Or telle n'est pas la conception que saint Thomas se fait de la genèse des choses dans l'ordre de la possibilité pure et simple. Il accorde que le monde est créé, et donc produit du tout au tout, sans que rien de lui-même préexiste juridiquement à son devenir. Et, dès lors, objecte saint Bonaventure, comment exclure le commencement des choses ? Soit le dilemme suivant :

Le monde est créé et donc il doit commencer, ou bien il n'est pas créé, et l'on doit seulement prouver que cela ne peut pas être.

De toute façon, l'éternité du créé n'est concevable que dans la mesure où la pensée est oscillante entre le panthéisme et le matérialisme.

IV. — *De Charybde en Scylla.* — La remarque qui précède énonce explicitement les deux preuves indirectes sur lesquelles le célèbre cardinal appuye sa démonstration. « Le monde, précise-t-il, (2) est produit, et dans sa totalité, et dans toutes ses parties. » Le contexte mérite d'être traduit : « Ces paroles, « poursuit saint Bonaventure, sont l'expression de la vérité « même et cette vérité, de nos jours évidente et palpable pour « la généralité des esprits, a cependant échappé à la raison des « philosophes. Dans son enquête autour de ce problème, celle-« ci s'est égarée longtemps par des voies erronées. Il y eut, « dans les âges reculés, quelques philosophes (les Eléates et à « leur tête Xénophane vers 596 avant J.-C.) qui enseignaient « que Dieu fit le monde avec sa propre substance (panthéisme). « Car ils ne pouvaient comprendre que quelque chose puisse « provenir de rien. Et parce que Dieu existait seul avant le com-« mencement des choses, ils pensèrent qu'il avait tiré le monde « de soi-même.

« Toutefois, les philosophes qui vinrent après, s'aperçurent « que c'était faire un affront à la Divinité que d'identifier une « nature immuable et parfaite à l'élément imparfait, par lui-« même informe, dont sont constitués les êtres corporels, sujets « à d'incessantes variations.

« Il se trouva donc que d'aucuns conçurent la genèse du

(1) Ce serait sans doute le cas d'appliquer le principe : ex falsis consequitur falsum.
(2) S. Bon. Ibid. q. 2.

Digitized by Google

« monde postérieurement à certains éléments incréés, à savoir « la forme et la matière. Mais les formes étaient latentes dans la « matière avant que l'Esprit Créateur les eût extraites. Et tel fut « notamment le sentiment d'Anaxagore.

« Or la raison bien éclairée n'arrivant pas à saisir la simulta- « néité des formes dans la matière, il arriva que d'autres philo- « sophes dédaignèrent cette explication.

« Ceux-ci retinrent pour leur compte que le monde fut fait « avec des éléments antérieurs, matière et forme ; mais ils iso- « laient la matière des formes séparées d'elle. Il se fit ainsi que, « à un moment donné, l'Ouvrier Suprême opéra la jonction des « formes avec la matière. Et tel fut entr'autres le système des « Platoniciens.

« Mais parce qu'il est invraisemblable que la matière ait été « imparfaite depuis toujours et que la même forme ait existé « tour à tour en deux états différents, il advint que de nouveaux « sages condamnèrent ce dernier système.

« Survinrent les péripatéticiens, ayant à leur tête Aristote, « le plus célèbre de tous. Ces derniers, plus voisins de la vérité, « soutinrent que le monde avait été produit, comme en té- « moignent le second livre des météores, l'introduction au « traité *De Cœlo et Mundo* et divers autres écrits. Si l'on en « croit le premier livre d'Aristote sur les végétaux, l'univers fut « toujours rempli de plantes et d'animaux. Ce philosophe ensei- « gne-t-il, du moins, que la matière et la forme aient été pro- « duites avec rien ? J'opine, pour ma part, qu'il ne parvint pas « jusque-là.

« Pourtant (1) plusieurs de mes contemporains pensent que « le Stagyrite a seulement opiné que le monde n'a pas commen- « cé par voie de transformation naturelle (évolutionisme).

« Il ne m'appartient pas de me prononcer sur l'une ou l'autre « de ces deux interprétations. Ce dont je ne puis douter, c'est « que si Aristote a voulu dire que le monde n'a pas commencé « naturellement, on doit lui donner raison. Par contre, s'il a « seulement supposé que l'univers est sans commencement il « s'est grossièrement trompé.

« De là, l'obligation pour lui, afin d'échapper à la contradic- « tion, de conclure, que le monde n'a pas été créé, ou qu'il n'a « pas été fait avec rien.

(1) S. Bon. ibid. q. 2.

Digitized by Google

« De plus, pour ne pas soutenir un infini de durée, il dut « recourir inévitablement, soit à l'annihilation de l'âme humai- « ne, soit à une âme unique, soit à la métempsycose, rendant « ainsi impossible pour nous la réalisation de la béatitude finale.

« D'où il appert que ce faux système part de prémisses fausses « et qu'il mène à des conclusions désastreuses.

« Mais là (1) où la sagacité des philosophes s'est heurtée à « d'innombrables écueils, intervient en notre faveur l'Écriture « Très Sainte. Nous savons par elle que tout a été totalement « créé. Sur ce point, l'harmonie entre la raison et la foi est « donc évidente. »

V. — *Mise au point.* — Les lignes qui précèdent constituent un argument de fait. Saint Bonaventure y fait preuve d'une maîtrise rare. Nous croyons utile de rappeler ici que, dans la pensée de saint Thomas, la difficulté n'était pas de savoir si le monde a été fait dans le temps, mais si le concept de création est à tel point lié à un commencement dans la durée qu'il soit impossible à Dieu de créer hors du temps. (2) Afin, dit saint Thomas, que l'on saisisse exactement l'opportunité de cette demande, il importe au préalable de préciser en quoi nous sommes d'accord avec nos contradicteurs et sur quel point doit porter exclusivement la présente discussion. « Car si l'on préten- « dait que quelque chose, en plus de Dieu, aurait pu exister « toujours sans création, l'erreur serait tenue pour abominable, « non seulement en regard de la foi, mais auprès des philoso- « phes, qui sont unanimes à dire et à démontrer que tout ce qui « est de quelque façon est nécessairement produit par celui qui « possède l'Être en toute sa plénitude. — ab eo qui maxime et « verissime habet esse. Par contre, si l'on supposait que quel- « que chose a toujours existé et que Dieu a conféré à ce quel- « que chose tout ce qu'il est, l'on devrait se rendre compte si « cette hypothèse n'impliquerait pas contradiction. » (3)

(1) S. Bon. ibid. q. 1.

(2) Ce lien existe sûrement si comme le croit saint Bonaventure et conformément à ce qu'expose M.G. Fonsegrive *(La causalité efficiente)*, la cause est avant l'effet de toute nécessité : præcedit duratione. Il en va tout autrement si l'on admet avec Duns Scot et saint Thomas qu'une priorité de nature ou de concomitance suffit pour qu'il y ait effet et cause. Le devoir du philosophe est donc au préalable de se faire une conviction sur le principe fondamental engagé dans le débat.

(3) S. Thom. *De æternitate mundi contra murmurantes* dans « *Opuscula philosophica et theologica* » édition du P. M. de Maria, S. J. t. I. p. 373.

Digitized by Google

L'on peut, en effet, du point de vue strictement logique, démontrer péremptoirement la légimité de ces rapports :

cause éternelle = acte éternel,
acte éternel = effet éternel.

De cette façon, le Père en Dieu engendre le Verbe Unique, qui lui est consubstantiel. J'ajoute que l'on a tort de faire intervenir ici un exemple, qui ne ressort pas à la causalité efficiente, dont le propre est de précéder l'effet. Car, selon la juste remarque de Fonsegrive : (1) « dire qu'un phénomène ou un être est l'effet d'une cause, c'est dire qu'il y a eu un moment où ce phénomène n'était pas encore et où ce qu'on appelle cause existait déjà, qu'après un certain acte de cette cause le phénomène a existé indépendamment de sa cause. » Or le Père en Dieu n'est pas antérieur au Fils et l'on doit se garder d'avantager les systèmes panthéistes. Tout au plus, peut-on s'autoriser de la différence établie par l'École entre la priorité de concomitance ou de nature et la priorité de succession. L'on expliquerait par ce moyen comment Dieu est nécessairement et éternellement, tandis que la créature deviendrait contemporainement par un acte délibéré de la volonté Créatrice. (2)

VI. — *Suite de l'argumentation.* — J'avoue qu'en tout ceci l'on se libère difficilement de la fascination que les termes abstraits exercent sur l'esprit. La convenance des rapports est parfaite et, sans rien ôter à la Divinité de sa transcendance réelle, l'on aurait une conception différente de l'œuvre créatrice. L'optimisme serait mieux évité et parce que Dieu a produit dans le temps un monde, qu'il aurait pu vouloir éternel, le Pouvoir absolu de l'Être Souverain est, semble-t-il, mieux sauvegardé.

De plus, un monde sans commencement ne serait pas indispensablement. Par lui-même, il serait quand même contingent, sous la dépendance de la cause Première et donc à même de rechuter à tout moment dans le néant de ses origines. Ce rappel

(1) G. L. Fonsegrive, *La Causalité efficiente*, p. 29. Paris, Alcan, 1893.

(2) S. Thomas fonde notamment sa thèse sur ce que la création est un effet instantané, qui dès lors peut être contemporaine au vouloir éternel. Celui-ci n'a pas besoin de délibérer pour prendre une décision ; Dieu seul agit ainsi par un acte de volonté, et parce que nous sommes habitués à considérer ce qui, sous nos yeux, se réalise en des moments successifs *per motum*, il nous est difficile d'imaginer une cause qui ne précéderait pas son effet dans la durée. Cf. *De æternitate mundi contra murmurantes*.

Digitized by Google

au réel infirme déjà la thèse ultra-volontariste (1) de l'Aquinate. Car l'on pourrait se demander si une durée, qui s'interromprait de cette façon, ne serait pas revenue de fait, non à ce qui aurait pu être, mais à ce qui était nécessairement avant sa création. On ne peut, certes, statuer constamment sur les données abstraites pour la raison toute simple que les conditions du réel sont parfois en évidente opposition avec les concordances que l'esprit avait cru entrevoir. Et, pour en faire l'application au sujet que nous discutons, ne dirait-on pas plus exactement que l'éternité étant une durée sans fin, le monde pouvait être créé à n'importe quel instant d'une durée indéfinie, (2) si bien qu'il a dépendu de Dieu tout seul d'en reculer ou d'en devancer l'exécution ?

La coéternité du créé n'a sans doute été jugée possible que conséquemment à une interprétation abusive de cette conclusion. Car s'il est exact qu'on ne peut, sans inconvénient, contraindre Dieu à créer à un moment déterminé de la durée et qu'ainsi on puisse indéfiniment devancer ou retarder la minute où il peut se manifester, il ne s'ensuit pas qu'un recul indéfini doive autoriser l'éternité de droit. Par suite, ne serait-ce pas un titre de gloire pour saint Bonaventure (3) d'avoir nettement établi que, parmi les attributs exclusifs de l'Être Divin, l'éternité de fait s'impose ?

Il n'a pas de peine à montrer combien fantaisiste est l'idée d'une durée évidemment limitée par après et pourtant incommensurable. Car il est manifeste, par exemple, que « à l'infini rien ne s'ajoute. » Et dès lors, « les révolutions du soleil dans son orbe sont infinies. » Comment expliquer dans ce cas que « la lune accomplit douze fois son mouvement circulaire avant que le soleil l'ait achevé une seule fois ? » L'on a de la peine à reconnaître un infini de durée en présence de mouvements inégaux et de recommencements successifs et perpétuels pourtant. Un infini, qui s'écoule ainsi d'un jour à l'autre, serait-il plus que de l'indéfini ?

La difficulté s'accroît encore si l'on considère que les phéno-

(1) Cf. Sertillanges, *S. Thomas d'Aquin*, t, 2. p. 283. I, cit. p. 375.

(2) « Si l'on dit, remarque le P. Sertillanges, que dans l'idée même de l'univers est incluse une succession donnée d'évènements, cette succession peut-être reprise une fois, mille fois ou un nombre de fois quelconque.» *S. Thomas d'Aquin*, t. II. p. 283. N'en déplaise au savant professeur ce « nombre de fois quelconque » ne saurait constituer une éternité de durée.

(3) Sext. I, 11. d. I, p. I, art. I, q. 2 Cf. F. Palhories, l'article *Dieu dans la philosophie de saint Bonaventure*. Rivista néo-scolastica, octobre 1912.

Digitized by Google

mènes successifs ont entr'eux une coordination nécessaire, si bien que l'on remonte inévitablement à un premier dans la série. Donc plus de succession dans la durée, sinon un créé éternel est impossible. Or si l'univers est parallèle à Dieu quant à l'existence, c'est donc qu'il est comme Lui infini de nature. L'on aurait ainsi deux infinis coexistant l'un en dehors de l'autre, et pourquoi, d'ailleurs, se contenter de deux ? Cette alternative étant écartée, il resterait à identifier l'un dans l'autre le monde et Dieu. (1)

Saint Bonaventure groupe son argumentation autour de cinq postulats énoncés comme il suit :

1. Impossible d'ajouter à l'infini ;
2. Impossible de coordonner les uns aux autres plusieurs infinis ;
3. Pas de succession dans l'infini ;
4. Impossible de concevoir l'infini ;
5. Impossible pour plusieurs infinis de coexister.

La forme en est originale, piquante, incisive. L'on peut ici ou là relever quelques faiblesses. Duns Scot et saint Thomas les ont l'un et l'autre signalées. Toutefois, le Séraphique a raison de « prétendre démontrer que le monde a commencé. » En quoi cette prétention serait-elle « une gageure » ? Saint Bonaventure ressemblerait-il « à cet enfant dont parle Rabbi-Moyse, et qui ne voulait pas croire à ceux qui lui disaient : « Un homme nait après neuf mois de gestation au sein de sa mère, pour cette raison que sans respirer, manger et évacuer, nul ne peut vivre même un jour, à plus forte raison pendant si longtemps » ? (2)

Le P. Sertillanges expose très clairement les raisons que saint Thomas fait valoir en maints endroits. L'Aquinate s'y révèle d'une hardiesse qui déconcerte. Et bien que le concept de création y soit proposé dans le sens d'une création continuée, il est incontestable que certains considérants du Séraphique gardent toute leur valeur même après que l'on est parvenu à « comprendre. » — « Il est impossible, insiste saint Bonaventure, que ce qui détient l'être postérieurement au non-être soit éternel. La contradiction est ici évidente. Or le monde passe du non-être à l'être. Donc il n'est pas éternel. » La majeure est incontestable : « le monde reçoit l'être totalement de Dieu. » Et puisque rien ne peut provenir de Dieu par émanation, tout « procède origi-

(1) S. Bon. ibid. q. 2.
(2) N. D. Sertillanges, *Saint Thomas d'Aquin*, t. 2. p. 284.

Digitized by Google

nairement du néant. » Saint Bonaventure remarque fort à propos que « créer » exclut absolument la cause matérielle. Ainsi ce qui de soi-même n'est rien, ne peut sûrement être situé hors le néant sans débuter dans l'être. Cette preuve est, selon nous, péremptoire. Quoi que l'on fasse, on ne prouvera jamais que le passage du néant à l'existence, parce qu'il est instantané, puisse être contemporain d'un vouloir éternel. Car s'il est vrai que « Dieu peut créer de toute éternité », il n'est pas moins évident que « le monde ne peut pas être éternel » (1).

Cette conclusion se trouve consolidée par les hypothèses que saint Bonaventure emprunte à saint Augustin pour montrer que la thèse de la coéternité est liée à l'incréation de la matière. Or ne faut-il pas se défier d'une supposition qui, si elle était admise, rendrait plus difficile la tâche de l'apologiste ? C'est pourquoi l'on ne saurait trop insister sur les conséquences logiques que doit entraîner la thèse aristotélicienne.

« Affirmer, dit saint Bonaventure, que le monde est éternel, « n'est admissible et concevable que si l'on accorde au préalable « l'éternité de la matière. La genèse du monde pourrait alors se « comparer à l'empreinte d'un passant éternel. De fait, si le « pied qui l'imprime est incréé et si la poussière qui reçoit cette « marque l'est également, il n'y a pas de difficulté à comprendre « que l'un et l'autre coexistent en même temps. Selon cette hy- « pothèse, étant donnée une matière, c'est-à-dire un élément « potentiel contemporain de Dieu par incréation, quel empê- « chement trouveriez-vous à ce que l'empreinte d'un pied éternel « soit elle-même éternelle ? Aucun, et cela se conçoit sans « peine.

« Apportons un second exemple. La créature est semblable à « une ombre. D'une part, le Verbe, qui est la splendeur du « Père, est éternel. Dès que la lumière est donnée, elle se « reflète simultanément sur le Verbe — statim est splendor — « et l'on a aussitôt l'ombre se reflétant à son tour sur un corps « opaque à sa portée. Si donc la matière est coéternelle à Dieu, « sans sortir de la comparaison, il est raisonnable de croire que, « pareillement au Fils, qui est la splendeur du Père, la créature, « ombre de l'éternelle splendeur, est en même temps qu'elle.

« Cette explication est de beaucoup la plus acceptable. Il en « est une autre que nous serions loin de lui préférer. D'aucuns

(1) Éditeurs de Quaracchi, s. Bon. op. omnia. t. 2, p. 24.

Digitized by Google

« ont en effet imaginé une matière incréée, informe, soustraite « à l'action divine. Celle qui a nos préférences, est à tel point de « toutes la plus vraisemblable que, si l'on en croit les Pères, ses « commentateurs et ses propres écrits, Aristote, le meilleur « d'entre les philosophes, est lui-même tombé dans ce faux « système. » (1)

De toute façon, dans la pensée de saint Bonaventure, la thèse qu'il combat est apparentée à d'évidentes faussetés. Alexandre de Halès (2) s'exprime dans le même sens. « L'acte créateur *creatio-actio*, dit-il, n'est pas sans le temps, encore qu'il ne soit pas circonscrit dans le temps, vu que c'est l'action première que Dieu exerce sur la créature. Celle-ci n'est pas avec le temps, car elle ne s'associe pas, elle ne se compare pas au temps ; toutefois elle n'est pas sans le temps, c'est-à-dire qu'elle se manifeste à un moment déterminé. On dit, néanmoins, qu'elle précède le temps parce qu'il y a de celui-ci à celle-la rapport de causalité. Toutefois, cette expression est plutôt relative au créé, » « en ce qu'il « commence par elle. En soi *l'acte créateur* est de Dieu, il est « Dieu. Comme tel, il ne saurait avoir un avant et un après. » (3) La non-temporanéité du créé n'est donc pas l'une de ces questions autour desquelles l'on doit opiner au gré des systèmes et, certes, l'on ne présumerait rien si l'on affirmait que saint Bonaventure n'eût pas hésité à censurer sévèrement la thèse sur laquelle son glorieux émule est revenu « par sept fois et chaque fois avec une énergie plus grande contre les « murmurantes. » (4)

VII. — *Réponses aux objections.* — Celles-ci sont au nombre de six. (5)

Première objection. — « Antérieurement à tout mouvement du changement, il y a le mouvement du premier mobile. Car si, en toute chose, le parfait précède le moins parfait, le mouvement local est le plus parfait et parce que le mouvement circulaire est

(1) Cf. S. Bon. ibid. q. 2. Cf. Aug. *De civitate Dei*, l. X. c. XXXI.

(2) Summa théologiæ. p. 2. q. 6. art. 5. Venetiis, 1575. p. 10.

(3) « Creatio-actio, quæ Dei est, et Deus est ; nec est in nunc temporis, nec post nunc quoad hoc : sed quoad terminum temporalem, quem respicit, est post nunc temporis, non quod eam habeat tempus, sicut est de rebus, quæ creantur mediante primo motu. Alex. » Summa, p. 2. q. VI. art. 5. ad resolutionem. La somme d'Alexandre offre de surprenantes analogies avec celle postérieure en date de saint Thomas d'Aquin.

(4) A. D. Sertillanges, op. cit. t. 2. p. 282.

(5) S. Bon. ibid. q. 2.

Digitized by Google

plus parfait et plus rapide, il s'ensuit que ce mouvement, à savoir le mouvement des astres, est le plus parfait, et donc le premier. » Ne serait-il pas éternel ?

Non pas ! C'est que, remarque saint Bonaventure, le premier moteur est antérieur au premier mobile, et donc le premier mouvement du mobile est après l'impulsion reçue du premier moteur.

Deuxième objection. — « Rien ne devient sans un mouvement qui préside à sa transformation ; donc si le mouvement devient, il présuppose lui-même un mouvement par lequel il est lui-même mu ; l'on peut se demander évidemment si ce moteur ne serait pas lui aussi mu par un autre de façon semblable. De là, la nécessité de remonter sans fin d'un moteur à l'autre, à moins de s'arrêter à un premier moteur immobile. Celui-ci serait-il par contre, mu à son tour, il n'y a plus de raison de s'arrêter. » Le mouvement ne serait-il pas, ne pourrait-il pas être sans un commencement ?

S. Bonaventure répond que le mobile ne se meut pas seul et de soi-même, mais qu'il est mu par un autre et dans cet autre. De sorte que Dieu doit créer simultanément le mobile et son mouvement. Motum mobili concreavit. Le mouvement, d'après saint Bonaventure, est donc indistinct des choses, qui par leurs forces naturelles agissent et réagissent les unes sur les autres. Cette théorie de l'immanence du mouvement, exprimée ici en termes encore imprécis, sera richement exploitée par Duns Scot et par toute l'école franciscaine. (1)

Troisième objection. — « Tout ce qui commence devient, soit en un instant, soit en plusieurs instants ; si donc le monde commence, ce doit être de l'une ou l'autre manière. Or avant le temps, il y a encore le temps comme il y a de plus l'instant (2) avant le temps : d'où il suit que le temps est antérieur au devenir des choses. Pourtant, le temps n'a pu précéder le monde et le mouvement : donc le monde est éternel. »

Saint Bonaventure constate : 1. Qu'il est inconstable que l'effet est réalisé, soit en un instant, soit en plusieurs ;

2. Que la durée n'est pas limitée par l'instant qui précède, non plus que par le suivant ;

(1) Cf. la longue et remarquable étude de M. P. Dutrem sur *le mouvement absolu et le mouvement relatif*. Rev. de phil. 1908-1909.

(2) Instans non potest excedi ab aliqua mensura in parvitate. Scot. Oxon. l. II. d. v. q. 2. n. 12.

Digitized by Google

3. Que l'instant n'est lui-même qu'un point dans la durée, « mesure circulaire applicable au moteur et au mobile, dont chaque point marque un départ et un aboutissant, puisque là où l'un finit l'autre commence, si bien que l'instant qui s'écoule est toujours précédé et suivi d'un autre. »

Ces concessions permettent de constater que l'instant qui précède n'est plus et que celui qui suit n'est pas encore. D'où il appert que la durée, dans le concret, est circonscrite entre le passé et le futur. Elle est donc nécessairement limitée.

Quatrième objection. — Celle-ci est une instance ajoutée à la précédente. S'il y a un avant et un après dans les instants successifs et que le monde soit circonscrit dans une durée habituellement définie, il ne s'ensuit pas que, indépendamment du présent, le passé et l'avenir ne soient l'un et l'autre illimités.

Saint Bonaventure ne se perd pas dans des vues imaginaires. Pour lui, le premier instant, où les choses ont existé, est le point de départ, pense-t-il, de la durée réelle. Principium temporis est instans vel nunc. L'essence du temps, c'est à tout prendre, l'instant qui s'écoule, indistinct du mobile, dont le mouvement se poursuit en des moments successifs, dont le premier date de la naissance du mobile.

Cinquième objection. — « Si la cause est donnée, l'effet l'est également ; or Dieu est cause de toute éternité ; donc le créé est éternel. » Cette conséquence est rendue possible du fait que la Sagesse et la Bonté en Dieu sont éternelles. De plus, Dieu agit sans transition de la puissance à l'acte.

Saint Bonaventure distingue deux ordres de causes ; les unes naturelles, les secondes libres. Celles-là agissent nécessairement ; celles-ci, après délibération, c'est-à-dire « avec sagesse, discrétion et opportunité. » La créature ne pouvant pas être éternelle, Dieu l'a néanmoins décrétée de toute éternité et le monde a commencé dès l'instant où il l'a voulu. Le Docteur Franciscain réduit sa défense à cette seule remarque : un créé éternel est irréalisable.

Sixième objection. — Si Dieu a créé dans le temps, il fut un temps où il demeurait inactif.

Stulta ratio ! riposte saint Bonaventure. L'on doit se garder d'humaniser Dieu. Ses opérations sont nécessaires, éternelles, immanentes, et une création éternelle n'y changerait rien. Que l'on se défie donc des faiblesses de l'imagination, « mais que l'esprit s'élève en cette région sereine, domaine de l'idée pure, où il est comme dégagé des sens. » — « Si, explique-t-il par

Digitized by Google

« comparaison, quelqu'un me demandait : L'ange, qui n'a pas « de mains, peut-il façonner un vase d'argile ou lancer un « caillou ? — Je lui répondrais : il le peut. Il peut par soi-même « et sans le recours aux organes ce que l'âme fait en union avec « le corps. Si donc l'ange excède en pouvoir l'homme, réduit à « se servir de ses membres, Dieu, qui est au sommet de la per- « fection, sans autre moyen que sa volonté indistincte de son « essence, peut tout par un acte unique, de sorte que, tandis « qu'il crée dans le temps, il est cependant indemne de tout « changement.» L'on peut ainsi, observe-t-il, en le prenant par la main, conduire l'esprit jusqu'à ces cimes élevées de la spéculation.

« Toutefois, termine-t-il, celui-là saisirait plus parfaitement « cette vérité, qui parviendrait à contempler en Dieu ces deux « attributs : l'absolue perfection et l'absolue simplicité. Car, « d'une part, parce qu'il est la Perfection même, aucune qua- « lité ne lui manque ; par ailleurs, à cause de la simplicité de « son Être, il n'y a en Dieu ni variété, ni mutation d'aucune « sorte. De manière que :

Stabilis, manens dat cuncta moveri (1)

VIII. — *Conclusion.*— On ne reprochera pas au Séraphique de manquer de profondeur. De plus, il serait possible par ses seuls écrits d'édifier un système de philosophie à base aristotélicienne fortement nuancée d'augustinisme et apparentée plus qu'il ne parait de prime abord à la pensée scotiste. L'histoire fait souvent de ces rapprochements : Augustin et Jérôme, Alexandre et Albert, Thomas et Bonaventure, Roger Bacon et Scot, Bossuet et Fénelon. L'on a trouvé que, chez saint Thomas, la raison est plus froide, plus disciplinée, et que le cœur est pour une bonne part dans les spéculations du Séraphique. A cela l'on pourrait répondre que l'Aquinate n'exerce pas sur le sentiment une emprise moindre que sur la raison. Peut-être, serait-il permis, d'opiner sans rien ôter aux mérites respectifs de ces deux belles intelligences, que la phrase en saint Bonaventure est plus onctueuse, plus châtiée, mieux arrondie, plus délayée et enfin plus élégante.

S. BELMOND.

---

(1) Boèce, *De Consolatione*, I. III. v. q.

Digitized by Google

LE MOTIF DE L'INCARNATION

A PROPOS D'UN ARTICLE DU R. P. ÉDOUARD HUGON O. P.

Le R. P. Édouard Hugon a traité dans la *Revue Thomiste* (mai-juin 1913) la question du motif de l'Incarnation.

Les fonctions qu'il remplit dans son Ordre, les ouvrages qu'il a publiés lui donnent une autorité particulière et il nous est permis de considérer son exposé comme l'enseignement officiel de l'école thomiste sur la question. C'est un avantage.

De la sorte on peut se rendre compte de la force des arguments en faveur de l'opinion thomiste, comme aussi de la valeur des raisons que l'on fait valoir contre l'opinion scotiste, et nous sommes certains que l'on a mis en lumière tout ce qui peut faire triompher le thomisme.

Ainsi la discussion des conclusions du R. P. Hugon et l'examen des raisons qui les provoquent ne peuvent qu'être utiles à la vérité. Et c'est la vérité que toute intelligence doit chercher ici-bas.

Pour apporter à cette étude toute la clarté désirable et aussi pour éviter tout malentendu — autant du moins que cela est possible, — nous préciserons d'abord l'objet de la discussion, puis nous en ferons ressortir l'importance et, enfin, nous indiquerons les moyens qui paraissent seuls recevables pour arriver à la vérité. Alors seulement nous reproduirons les conclusions de l'étude du R. P. Hugon, conclusions que nous voudrions discuter en toute impartialité.

1° Objet de la discussion.

La question du motif de l'Incarnation se pose ordinairement sous cette forme : « Si l'homme n'avait pas péché, Dieu se

Digitized by Google

serait-il incarné ? » Le lecteur, peu averti, pourrait croire qu'il s'agit de discuter une hypothèse qui ne s'est pas réalisée et, peut-être, serait-il tenté de dire avec le P. Grégoire de Valence S. J. : « A quoi bon discuter une pareille question ? » Ou bien avec le P. Réginald O. P. : « Affirmer qu'en vertu d'un autre décret, caché en Dieu, l'Incarnation aurait eu lieu, lors même qu'Adam n'eût pas péché, c'est tout bonnement vouloir faire le devin.»

Il ne s'agit pas d'hypothèse, mais comme l'affirment Vasquez, Tournely, etc., il s'agit de l'ordre actuel, de ce qui existe, et on se demande si la Rédemption est l'unique motif de l'Incarnation. Et, comme on le verra, la question est de grande importance.

Scot l'a posée ainsi : «La prédestination du Christ dépend-elle nécessairement de la chute de l'homme, conformément à plusieurs textes qui paraissent dire que le Fils de Dieu ne se serait pas incarné si l'homme n'avait pas péché. » (III Sent. dist. VII, Q. III, B.) L'équivoque est impossible.

Le R.P. Hugon pose aussi la question avec précision : « Mais (Dieu) qu'a-t-il voulu *en fait* et en vertu du présent décret qui aboutit à l'Incarnation ? Tout le problème est là. Il n'y a pas à s'occuper des autres plans que la souveraine Liberté aurait pu adopter, des décrets qu'elle aurait pu porter dans telle et telle autre hypothèse...

« Voilà la vraie question à résoudre : *en vertu du présent décret, l'Incarnation est-elle subordonnée à la Rédemption, de telle sorte que le Verbe ne se serait pas incarné s'il n'y avait pas eu l'homme à racheter ?* »

Comme on le voit, le R. P. Hugon pose la question dans le même sens et à peu près dans les mêmes termes que Scot.

Nous sommes donc d'accord sur ce point et l'on ne saurait dire que l'opinion scotiste s'occupe de « décrets qu'elle (la souveraine Liberté) aurait pu porter dans telle et telle hypothèse. » Il ne faudra pas l'oublier.

Or, à cette question : « L'Incarnation est-elle essentiellement subordonnée à la Rédemption ? » Les thomistes répondent *oui* et les scotistes, *non*.

Et, soit dit en passant, l'on voit qu'entre l'opinion thomiste et scotiste, il ne saurait y avoir place pour une troisième opinion, dite *moyenne* ; car il n'y a pas de moyen terme entre *oui* et *non* sur la même question, prise dans le même sens précis.

En réalité toute la discussion se réduit à ceci : L'Incarnation

Digitized by Google

dépend-elle de son utilité pour la créature ou bien d'un motif qui ne se rapporte qu'à Dieu ?

Parmi les utilités pour la créature, les principales sont : la Rédemption, la gratification ou l'élévation à l'ordre surnaturel et la création. La gratification est antérieure à la Rédemption et d'une utilité plus générale, puisqu'elle embrasse toutes les créatures élevées à l'ordre surnaturel ; la création à son tour est antérieure à la gratification ; c'est le bienfait primordial.

Si l'Écriture et les Pères nous disent que tout a été fait pour le Christ et que celui-ci est source de grâce pour l'Ange et Adam innocent, ils proclament déjà que ce n'est pas l'utilité de la Rédemption qui est le motif de l'Incarnation.

Si la tradition affirme que l'Incarnation a été voulue avant toutes choses, elle la proclame indépendante de toute utilité pour la création. Quoi de plus rationnel, puisque saint Thomas établit comme principe que l'ange, fait pour l'homme, ne dépend pas cependant de son utilité pour l'homme, *parce que une créature appelée à la vie de la grâce et de la gloire ne saurait dépendre dans son existence de son utilité pour une créature.*

2° Importance de la question.

Qu'on veuille bien remarquer la haute importance du présent débat. Il s'agit de la place du Verbe Incarné dans la création comme aussi de sa gloire (1). — A-t-il été voulu le premier avant toute créature, ou bien est-ce seulement à l'occasion du péché que Dieu à pensé à l'Incarnation ?

(1) Ne peut-on pas dire que cette discussion peut aussi rappeler une vérité trop oubliée, peut-être, à notre époque de questions *sociales*, de catholicisme *social ?* On dirait que rien ne vaut que par l'étiquette *social*. Mais tous ces devoirs sociaux qui ne sont, en réalité, que des obligations de charité et de justice seront d'autant mieux remplis que l'on sera plus fidèle au devoir primordial qui est d'aimer et de servir Dieu. Or, voyez comme ce devoir est mis en pleine lumière, si l'Incarnation a été voulue avant toute créature. Aimer son Christ et être aimé de lui : voilà ce que Dieu a voulu dans l'Incarnation. Louer et aimer son Père : telle est la grande mission du Christ. Tous les bienfaits qu'il répandra sur la création ne sont qu'une conséquence de son amour pour son Père.

Or le Verbe incarné est l'exemplaire de toute perfection. A son imitation, nous avons un devoir primordial à remplir : aimer et servir Dieu. Notre amour pour lui sera la source de notre amour surnaturel pour le prochain et nous remplirons nos devoirs sociaux dans la mesure où nous remplirons notre devoir vis-à-vis de Dieu. Ce devoir accompli sera la source et la mesure de ce que nous pourron sfaire de stable comme catholiques *sociaux*. *Nisi Dominus aedificaverit domum...*

Digitized by Google

Est-il la raison d'être de la création, ou bien la réparation du péché est-elle sa raison d'être à lui ?

Est-il source de grâce seulement pour l'homme pécheur, ou de plus pour l'homme innocent et pour les anges, de sorte que ceux-ci, dans la gloire, se joignent aux hommes pour remercier le Christ de leur salut et de leur bonheur éternel ?

D'autre part,cette discussion doit éclairer nos rapports avec le Christ.

Lui devons-nous notre création, notre élévation à l'ordre surnaturel et la Rédemption ou seulement la Rédemption ?

Dans l'opinion thomiste, le Christ a été voulu après l'homme et seulement à l'occasion du péché. Il ne saurait donc être la raison d'être de l'homme. Il n'est pas non plus la cause méritoire de son élévation à l'ordre surnaturel, mais seulement de sa Rédemption. — Le Christ n'est point la raison d'être des anges; il ne leur a rien mérité ni comme grâce, ni comme gloire essentielle.Seulement, depuis qu'ils sont au ciel, ils peuvent devoir au Christ une certaine gloire accidentelle, récompense accordée à certains ministères dont les charge N.-S. J.-C.

Dans l'opinion scotiste, au contraire, Dieu à d'abord pensé à l'Incarnation, puis il a tout fait pour le Verbe incarné. Le Christ est donc la raison d'être de la création. Il est cause méritoire de l'élévation des anges à l'ordre surnaturel, de leur salut et, par le fait, de leur gloire. De même, il est la cause méritoire de l'élévation de l'homme à l'ordre surnaturel comme aussi de sa Rédemption.

La gloire du Christ est donc bien différente dans l'une et l'autre opinion. Différents sont aussi les devoirs des hommes vis-à-vis du Christ.

Aussi, ne saurait-on apporter trop d'application à la solution du problème qui nous occupe, problème de si grande importance pour le Christ et par conséquent pour Marie; de si grande importance pour nous dans nos rapports avec le Christ.

Des guerres longues et cruelles se déchaînent parfois pour une question de frontière, pour la possession d'une province ; et on les trouve légitimes. — Mais lorsqu'il s'agit de délimiter le royaume du Christ nous trouverions que la question n'en vaut pas la peine ?

Quels sont les droits des ouvriers ? Que leur doit-on en justice ? Où commence la charité ? — Autant de questions qui ont été étudiées avec ardeur, discutées avec passion, plus particu-

Digitized by Google

lièrement de nos jours ; et c'est justice. Mais les droits du Christ? Ne méritent-ils pas d'être étudiés et discutés avec ardeur ? Et notre devoir *avant tout* n'est-il pas de rendre justice au Christ ? — Rien donc de plus important pour nous que de solutionner cette question : Quels sont les droits du Christ sur moi ? — Et par le fait ; quels sont mes devoirs vis-à-vis de lui ?

C'est ce que nous tâcherons de faire dans cette discussion où il ne s'agit *nullement d'une question d'école*, nous tenons à le déclarer hautement (1).

3° Des moyens de discussion.

Où devons-nous chercher la solution du problème ? Il me semble que l'accord est aussi complet pour les moyens à employer dans la recherche de la vérité que pour l'objet même du litige. Thomistes et scotistes admettent unanimement le principe de saint Thomas : « Ce qui dépend de la volonté de Dieu ne peut nous être connu que par la Révélation divine, telle qu'elle est venue jusqu'à nous dans ses sources authentiques, l'Écriture et la Tradition ».

C'est l'unique méthode recevable en théologie, dit le R. P. Hugon ; — et nous ne cessons de le répéter. Il y a donc accord complet.

Il est bon cependant de nous demander quels sont les textes de l'Écriture et de la Tradition qui seront probants dans l'une et l'autre opinion. Les textes doivent dire ce que l'on prétend prouver, tout le monde l'admet.

Donc, les textes en faveur de l'opinion thomiste, les seuls recevables, seront ceux qui cadreront avec les affirmations essentielles du système : « L'école dominicaine, dans son ensemble, reste bien unie sur les deux affirmations fondamentales : sans le péché, point d'Incarnation, et l'Incarnation n'est pas la cause de la grâce pour les Anges ni pour Adam innocent ; les divergences ne portent que sur des points secondaires. » (R. P. Hugon page 282.)

Il faudra donc, si l'on veut faire un emploi sérieux et loyal de l'Écriture et de la Tradition, que les textes disent non pas seulement : « le Verbe s'est incarné pour sauver l'homme » ; ou

(1) Si nous employons les termes *thomisme* et *scotisme*, c'est pour la facilité de la discussion.

Digitized by Google

bien : «le Christ est source de grâce pour l'homme», mais, qu'ils marquent l'exclusion exigée par l'école thomiste. Seront donc seuls recevables les textes qui auront ce sens exclusif : « Le Verbe ne s'est incarné que pour racheter l'homme » — ou « le Christ est source de grâce seulement pour l'homme ».

Il reste encore un point à déterminer. Qui nous donnera le sens exact de l'Écriture ? En effet, comme le dit saint Vincent de Lérins, l'Écriture-Sainte a un sens si profond que tous les interprètes ne lui donnent pas le même sens « mais chacun l'interprète à sa façon et on dirait que chacun peut y trouver un sens particulier » (1).

Quelle règle suivre ? Celle que nous trace saint Vincent de Lérins et qui lui a été donnée par un grand nombre d'écrivains qui l'ont précédé, aussi remarquables par la sainteté que par la science, à savoir, que « l'Écriture doit être interprétée conformément au sentiment de l'Église catholique (2) » c'est-à-dire des écrivains et prédicateurs catholiques.

Parmi ces écrivains dont parle saint Vincent de Lérins, nous ne citerons que saint Irénée.

C'est par la succession des Évêques, dit-il, à qui les Apôtres confièrent les diverses Églises, qu'est parvenue jusqu'à nous l'Écriture sans interpolation et avec sa pleine interprétation.

Aussi les Docteurs ont été établis par le Seigneur et il faut chercher la vérité dans les successeurs des Apôtres « car ce sont eux qui conservent notre foi et qui expliquent les Écritures sans danger » (3).

Le sens de l'Écriture est aujourd'hui ce qu'il a toujours été ; or quel a-t-il été dans les différents siècles de l'Église, ce sont les docteurs et les écrivains ecclésiastiques qui nous le disent.

Nous ne pourrons donc employer les paroles de l'Écriture que dans le sens admis par la Tradition.

Les paroles des Pères ne pourront être citées que dans leur sens obvie et si, entre les diverses affirmations d'un même Père, il y avait apparence de contradiction, nous devrons nous

(1) Sed ejusdem (scripturæ) eloquia aliter atque aliter alius atque alius interpretatur, ut pæne quot homines sunt tot illic sententiae erui posse videantur.

(2) Necesse est...ut propheticæ et apostolicæ interpretationis linea secundum ecclesiastici et catholici sensus normam dirigatur.

(3) Hi enim (doctores) et fidem nostram custodiunt et scripturas sine periculo exponunt. (Lib. IV. C. 32 n° 1 — Cf. Franzelin, *Tract. de div. Traditione et Scriptura.* Thesis Xa p. 94, *Editio Tertia.*

Digitized by Google

demander s'il n'y a pas une explication qui permette de la faire disparaître. Si oui, nous devrons donner aux paroles du Père le sens que comporte l'explication qui les met d'accord.

En résumé, les thomistes ne pourront apporter que les textes de l'Écriture qui disent :

« 1° L'Incarnation a eu lieu *seulement* à cause du péché ;

2° Ni les Anges ni Adam innocent n'ont reçu la grâce du Verbe Incarné. »

Les témoignages des Pères devront prouver que tel est bien le sens de ces textes de l'Écriture.

Les scotistes, de même, ne pourront alléguer que les textes qui concordent avec leurs affirmations. Les textes de l'Écriture devront donc dire :

« 1° Le Christ a été voulu avant toute créature ;

2° Le Christ est médiateur universel, c'est-à-dire source de grâce pour les Anges et Adam innocent, aussi bien que pour l'homme racheté;

3° Le Christ est cause finale de la création,c'est-à-dire,que tout a été fait pour lui. »

Ici encore, les textes allégués ne tireront leur valeur que du témoignage de la Tradition. Il faudra que les Pères viennent nous dire : « Tel est, en effet, le sens de ce passage ».

Nous devons cependant faire une observation au sujet de la troisième affirmation scotiste : Le Christ est cause finale de la création.

Le R. P. Hugon, d'accord en cela avec tous les Cajétaniens, admet que, dans l'hypothèse de l'Incarnation décrétée seulement pour réparer le péché, « tout peut être ordonné au Christ-Roi, tout peut être orienté vers lui et qu'ainsi Jésus est nécessairement le centre et la fin de toute créature ». (Pages 281-82.)

Nous discuterons cette affirmation de Cajétan. Si nous prouvons que son principe n'est pas admissible, tous les textes qui affirment cette finalité du Christ seront en faveur de l'opinion scotiste et contre l'opinion thomiste. Si la discussion n'apporte pas la lumière suffisante, les textes de la finalité du Christ seront neutralisés.

J'aime à croire que je suis d'accord avec le R. P. Hugon et sur l'objet de la discussion et sur les moyens à employer pour arriver à une solution.

Digitized by Google

4° Conclusions du R. P. Hugon.

« Les textes scripturaires ne contiennent donc aucune affirmation en faveur de la théorie scotiste ; ils peuvent fort bien s'expliquer du Christ en tant que Verbe, c'est-à-dire considéré selon la nature divine toute seule, ou, si quelques-uns peuvent s'entendre du Verbe Incarné, on peut les interpréter aussi bien du Verbe Rédempteur venu parmi nous à cause de nos péchés. » (p. 287.)

« La tradition patristique n'ajoute rien à l'Écriture en faveur de l'autre opinion (scotiste). Les scotistes apportent, il est vrai, des citations nombreuses qu'ils alignent avec complaisance à la suite les unes des autres ; mais tous ces témoignages, comme ceux des Livres Saints, peuvent s'entendre ou du Verbe à raison de la nature divine ou du Verbe Rédempteur ; aucun ne dit : « Le Verbe serait venu sans le péché. » (p. 289.)

Heureusement que l'opinion scotiste ne réclame pas un texte de ce genre. Il lui suffit de trouver dans l'Écriture un texte qui dise qu'il y a un autre motif que le péché à la venue du Verbe.

Après avoir discuté les fondements scripturaires le R. P. Hugon ajoute : « Voilà partout le même et unique motif de la venue du Fils de Dieu parmi nous, la délivrance, le salut, la Rédemption. » (p. 288.)

« Nous avons, au contraire (des scotistes), des témoignages explicites (des Pères) qui disent en propres termes : « Sans le péché il (le Christ) ne serait pas venu. » (p. 289.)

«... Les Pères affirment sans distinction de la manière la plus universelle, la plus absolue : « Sans le péché le Verbe ne serait jamais venu. » (p. 290.)

« L'Écriture et la Tradition donnent aussi à entendre que l'Incarnation n'a pas été la cause du salut des anges... Ainsi, la grâce essentielle des anges vient du Verbe, seconde Personne de la Trinité, elle ne vient pas du Verbe incarné ; elle est une grâce de Dieu, non pas une grâce du Christ. » (p. 291.)

Ajoutons pour être complet ce qui regarde l'opinion moyenne:

« Suarez essaye de trouver une solution moyenne.

« Il admet deux motifs adéquats de l'Incarnation : l'excellence intrinsèque de l'œuvre et la réparation de l'homme... Suarez enseigne, conséquemment que la grâce et la gloire des anges viennent du Christ.

« De cette opinion, dite *moyenne*, il ne faudrait pas rapprocher

Digitized by Google

— comme on l'a fait parfois et, tout récemment encore — la théorie de Cajétan, de Gonet, des Salmanticenses etc... Tous ces théologiens enseignent énergiquement à l'encontre de Suarez, que le motif unique de l'Incarnation est la Rédemption du monde...; enfin que pour les anges et pour nos premiers parents dans l'état d'innocence la grâce et la gloire essentielles n'émanent pas du Verbe Incarné. » (p. 281) (1).

Nous n'avons pas à nous occuper de cette opinion moyenne, puisque thomistes et scotistes sont d'accord pour la rejeter. En effet, elle prétend concilier les inconciliables, c'est-à-dire, oui et non. Retenons seulement les conclusions du R. P. Hugon, celles qui regardent les opinions thomiste et scotiste, elles sont catégoriques. Nous les étudierons successivement, nous réservant de discuter à part la finalité du Christ dans la création. Dans le système thomiste, le Christ peut-il être dit fin de la création ? Il ne saurait y avoir de doute dans le système scotiste.

ARTICLE I.

AFFIRMATIONS ESSENTIELLES DU THOMISME. LEURS PREUVES.

Les deux affirmations fondamentales du thomisme sont : 1° Sans le péché point d'Incarnation ; 2° Les anges et Adam innocent n'ont pas reçu la grâce du Verbe Incarné. Or, « les deux assertions capitales sur lesquelles sont d'accord tous les Thomistes ont bien leur fondement dans l'Écriture et la Tradition. » (R. P. Hugon p. 191).

§ 1er. — PREMIÈRE AFFIRMATION FONDAMENTALE.

Sans le péché point d'Incarnation.

Le R. P. Hugon en citant des textes de l'Écriture en faveur de l'opinion scotiste les rejette parce que « aucun ne dit : Le Verbe serait venu sans le péché. ».

(1) Dans la réponse au R. P. Galtier S. J., je faisais des vœux pour qu'un Thomiste nous mit d'accord, le R. P. Galtier et moi en nous critiquant tous les deux. Le R. P. Hugon réalise ce vœu. Il donne aussi raison à mon étonnement de voir le R. P. Galtier présenter comme défenseurs de l'opinion moyenne Suarez, Molina, Gonet, les Salmanticenses, etc. théologiens qui diffèrent soit sur les principes, soit sur les conclusions nécessaires.

Digitized by Google

On doit sans doute avoir la même exigence pour les textes favorables à l'opinion thomiste ; et ces textes, pour être probants, doivent être exclusifs d'un autre motif que la Rédemption. Ils doivent dire sous une forme ou sous une autre : *Sans le péché point d'Incarnation.*

Et voilà que le R. P. Hugon oublie cette condition, car il se contente de nous dire : « Elle (l'Écriture) affirme très catégoriquement que le motif de l'Incarnation est la réparation de notre humanité déchue. » (p. 287.) Mais tout le monde est d'accord sur cela. Le Christ est rédempteur, et rien d'étonnant que l'Écriture fasse ressortir ce côté rédempteur du Messie à ceux qui attendaient de lui la réparation et l'expiation de leurs fautes ainsi que les grâces de salut. Mais est-il seulement rédempteur ? Telle est la question.

Le R. P. Hugon indique dans l'Écriture tout ce qui tendrait à prouver sa thèse :

« L'Ancien Testament ne montre dans le Christ futur que le rôle du Rédempteur. La première promesse de l'Incarnation faite aussitôt après la chute, prédit un Sauveur qui doit briser la tête du serpent (1) ; les prophètes entrevoient un Messie qui se substitue à nous pour expier, qui est brisé et broyé à cause de nos iniquités, qui doit mettre fin au péché, détruire le mal et amener le règne de la justice éternelle ».

« Le Nouveau Testament est plus explicite encore. L'ange, qui annonce à Marie l'Incarnation, indique en même temps que le Christ vient comme Sauveur et qu'il faudra l'appeler Jésus. Quand Joseph est dans le trouble, le céleste messager lui révèle que le Fils de Marie est du Saint-Esprit, que son nom doit être Jésus parce qu'il sauvera les hommes de leurs péchés. Après la naissance de l'Emmanuel, l'ange apprend ainsi aux bergers la bonne nouvelle : « Il *vous* est né un *Sauveur*, le Christ Seigneur, dans la cité de David. »

« Plus tard, Jean-Baptiste saluera Jésus comme l'Agneau victime qui efface le *péché* du monde.

« Jésus lui-même, dans toute sa vie publique et dans ses prédications, se donne comme le médecin surnaturel qui vient guérir l'humanité malade, rendre la vie à ceux qui croient en lui.

« Le disciple bien-aimé redira que Jésus est apparu pour por-

(1) Bien des Pères disent au contraire que l'Incarnation fut annoncée à Adam avant sa chute.

Digitized by Google

ter nos péchés, lui qui était innocent, et saint Paul proclamera comme un dogme *fondamental* de notre foi que le Christ est venu en ce monde pour sauver les pécheurs : *Fidelis sermo, et omni acceptione dignus, quod Christus Jesus venit in hunc mundum peccatores salvos facere.* » (p. 287-288.)

Et c'est tout. Aucun texte qui dise : « Sans le péché le Christ ne serait pas venu. » Tous ces passages se rapportent à une vérité de foi, qui ne saurait être mise en doute.

Le R. P. Hugon sent bien leur faiblesse puisqu'il va au devant de l'objection.

« Peut-on répliquer, demande-t-il, que c'est là un argument purement négatif et que l'Écriture, en signalant ces raisons, n'entend pas exclure les autres. Dans les questions de l'ordre surnaturel qui dépendent uniquement de la volonté divine, ne pas assigner d'autres motifs, c'est positivement les exclure. Ainsi selon la remarque de Gonet, parce que les saintes Lettres ne nomment que trois personnes en Dieu, il n'est plus permis de penser qu'il y en a quatre ; de même parce que la révélation ne signale pas d'autre motif de l'Incarnation que la réparation de l'humanité, on n'est plus autorisé à dire qu'il en est d'autres, et nous avons le droit d'opposer à toutes ces hypothèses une fin de non-recevoir. » (p. 288.)

Nous répondons d'abord que l'exemple, tiré des Personnes divines, ne porte pas. En effet, Notre Seigneur nous l'a déclaré formellement, la vie éternelle consiste à connaître le Père et Celui qu'il a envoyé, Jésus-Christ. Mais la connaissance du Père comporte la connaissance de la génération et de la spiration ainsi que d'autres relations, si elles existaient. Et comme l'Écriture ne nous fait connaître que le Père, le Fils et le Saint-Esprit, on doit dire qu'il n'y a que trois personnes en Dieu.

De même, dans cette question de l'Incarnation, on ne pourra prouver, par argument négatif, que la Rédemption est l'unique motif de l'Incarnation que si les deux conditions suivantes sont remplies : 1° Il faut que l'Écriture déclare ou insinue du moins que pour profiter de l'Incarnation il est indispensable d'en connaître le motif ; 2° qu'elle ne mentionne pas d'autre motif que la Rédemption.

Or, jamais personne n'a prétendu trouver dans l'Écriture l'obligation de connaître le ou les motifs de l'Incarnation.

Dès lors, comment peut-on invoquer l'argument négatif ? Voici un exemple tiré d'une discussion connue. Les astres sont-

Digitized by Google

ils habités ? Y a-t-il dans l'univers d'autres êtres raisonnables que les anges et les hommes ? Voilà une discussion qui pourra se prolonger jusquà la fin du monde. Que dirait-on de celui qui voudrait la terminer par un argument négatif tiré de l'Écriture : « Celle-ci parle de la création de l'ange et de l'homme seulement. Donc elle exclut les autres êtres intelligents. » L'argument tiré de l'Écriture pour le motif de l'Incarnation aurait la même valeur.

En tout cas, on ne pourrait présenter cet argument négatif qu'autant que serait remplie l'autre condition qu'il implique : « La Révélation ne signale pas d'autres motifs de l'Incarnation que la réparation de l'humanité. » C'est précisément ce qui est en question. Et le R. P. Hugon est bien peu fondé à considérer comme remplie cette condition indispensable ; car parmi les Saints élevés, en ces derniers temps, à la dignité du doctorat, saint François de Sales, saint Hilaire et saint Bède le Vénérable nous disent formellement que « la Révélation reconnaît d'autres motifs de l'Incarnation que la réparation de l'humanité. »

Il ne peut donc y avoir ici d'argument négatif et les textes scripturaires, apportés par le R. P. Hugon, n'ont d'autre force probante que celle qu'ils ont par eux-mêmes.

La conclusion ne paraîtra pas outrée si je dis : Le R. P. Hugon n'a pas produit l'argument scripturaire nécessaire pour prouver que l'*Incarnation n'a été voulue que pour la Rédemption.*

Les témoignages des Pères seront-ils plus probants ? Le R. P. Hugon en cite quatre seulement. Est-ce parce que leur témoignage lui paraît décisif et qu'il n'a pas voulu aligner des textes ? Peut-être.

Voici ce qu'il dit : « Nous avons au contraire, des témoignages explicites qui disent en propres termes : Sans le péché, il (le Verbe) ne serait point venu : « Si la chair n'avait pas dû être sauvée, écrit saint Irénée, jamais le Verbe de Dieu ne se serait fait chair. » (*Adv. H.* V. C. XIV) — « Que le Fils de Dieu se soit fait homme, ajoute saint Athanase, cela ne serait jamais arrivé si la nécessité des hommes n'en avait été la cause. » (II *Cont. Ar.* P. G. XXVI. 268.) — « Si nous n'avions péché, dit saint Cyrille d'Alexandrie, le Fils de Dieu n'aurait jamais pris notre ressemblance.» (*Dial. V. de Trinit.* P. G. LXXV. 965.) — La formule incisive de saint Augustin est pleine d'énergie : « Si l'homme n'avait point péri, le Fils de l'homme ne serait

Digitized by Google

point venu. » (Serm. CLXXIV, n° 2 — P. L. XXXVIII. 940). Ailleurs le saint Docteur se fait fort de prouver, par de nombreux passages de l'Écriture, que Notre-Seigneur *n'est point venu pour un autre motif* que celui de *vivifier*, de *sauver*, de *délivrer*, de *racheter* les hommes. (*De Pec. et remiss.* L. I. C. XXVI. P. L. 44-131.)

« Que répliquer en face de ces témoignages ? — Les Pères, disent les adversaires, veulent seulement exclure la venue du Christ dans une chair mortelle, non point l'Incarnation dans une chair glorieuse ou impassible.

« — La réponse n'est point recevable. D'abord, elle affirme gratuitement cet avènement du Verbe dans un corps immortel, hypothèse dont on ne peut trouver aucune mention ni dans la Tradition ni dans les saintes Lettres. En second lieu, elle est inconciliable avec les textes cités qui rejettent l'hypothèse elle-même.

« D'ailleurs, ces expressions ne seront plus vraies, plus sincères, si, tout en admettant une Incarnation dans une chair impassible, les Pères affirment sans distinction, de la manière la plus universelle, la plus absolue : sans le péché le Verbe ne serait jamais venu. »

Avant de discuter ces textes des Pères, observons que cette distinction de *chair passible et impassible* dont le R. P. Hugon tient à se garer, n'est point une distinction scotiste ; elle était employée du temps de saint Thomas et de saint Bonaventure qui en font mention expresse.

Cette constatation faite, j'ajouterai même, croyant en cela me rencontrer avec la pensée du R. P. Hugon, que ce serait raisonner en sophiste de mauvaise foi que de vouloir se débarrasser d'un texte par une distinction que rien n'autoriserait.

Et ce serait le cas, si, comme le dit le R. P. Hugon, les Pères cités affirmaient *toujours* « sans distinction, de la manière la plus universelle, la plus absolue : sans le péché, le Verbe ne serait *jamais* venu. »

Mais si ces Pères reconnaissaient ailleurs, dans d'autres passages de leurs œuvres, un autre motif de l'Incarnation ? — Le cas serait tout autre, me semble-t-il. — Et alors comment les mettre d'accord avec eux-mêmes, si ce n'est pas la distinction indiquée ? — Et si la distinction s'impose, que reste-t-il des témoignages des Pères ?

Or la distinction s'impose-t-elle ? C'est toute la question.

Digitized by Google

1° Saint Irénée écrit : « Si la chair n'avait pas dû être sauvée, jamais le Verbe de Dieu ne serait venu. » (*Adv. Hær.* V. C. XIV.)

Mais le même Saint nous dit un peu plus loin (c-62-1) : « Et comme le Sauveur préexistait, il fallait que fût créé celui qui serait sauvé, pour que le Sauveur ne fut pas inutile » (1).

Il s'agit ici de tous ceux qui doivent être sauvés, l'homme et l'ange; en tout cas le grand docteur désigne explicitement Adam.

Du reste son grand enseignement est celui-ci : Personne ne peut connaître le Père (surnaturellement) que celui à qui le Fils le révèle ; personne ne peut connaître le Fils que par l'Incarnation (2).

Le Père se révèle à tous en rendant son Verbe visible à chacun. C'est par le Verbe fait chair que le Père est montré (3).

Et le Fils prêtant son ministère à son Père a tout exécuté dès l'origine, et sans lui personne ne peut connaître Dieu. (4)

Le Fils, coéternel à son Père, dès toujours et dès l'origine révèle son Père aux Anges, aux Archanges, aux Puissances et aux Vertus et à tous ceux qu'il appelle à la connaissance de son Père (5).

Adam innocent connaissait bien Dieu surnaturellement. Or, d'après saint Irénée, cette connaissance ne peut être communiquée à une créature quelconque, que par l'Incarnation. Le Verbe incarné est donc moyen de connaissance surnaturelle pour l'homme et pour l'ange, non pas comme Verbe, mais comme Verbe Incarné. Comme Verbe, il est aussi inconnaissable que le Père.

Telle est la doctrine fondamentale de saint Irénée. Comment mettre les paroles citées par le R. P. Hugon, en harmonie avec cette doctrine sans employer la distinction de la chair passible et impassible ? Voici donc le sens de ces paroles : « Si la chair

(1) Cum enim præexisteret salvans, oportebat et quod salvaretur fieri ut non vacuum sit salvans.

(2) Neque enim Patrem cognoscere quis posset nisi Verbo Dei, i. e, nisi Filio revelante ; neque Filium sine Patris beneplacito. Bonum autem placitum Patris Filius perficit. Mittit enim Pater, mittitur autem et venit Filius. (Lib. IV. c. 20).

(3) Omnibus igitur revelavit se Pater, omnibus Verbum suum visibile faciens... Per ipsum Verbum visibilem et palpabilem factum Pater ostendebatur. (Lib. IV, c. 5).

(4) Omnia autem Filius administrans Patri perfecit ab initio usque ad finem et sine illo non potest cognoscere Deum. (Lib. IV. c. 6.)

(5) Semper autem coexistens Filius Patri, olim et ab initio semper revelat Patrem angelis et archangelis et potestatibus et virtutibus et omnibus quibus vult revelare Deus. (Lib. II, c. 20.)

Digitized by Google

n'avait pas dû être sauvée *du péché*, jamais le Verbe de Dieu ne se serait fait chair *passible*. »

2° Saint Athanase demande aussi une explication : « Que le Fils de Dieu se soit fait homme, cela ne serait jamais arrivé si la nécessité des hommes n'en avait été la cause. » (*II. Cont. Ar.*)

Mais le saint Docteur n'est pas moins explicite à affirmer d'autres fins de l'Incarnation. Car pour lui l'Incarnation est le fondement de la prédestination, elle a pour but d'abord d'unir la créature au Créateur et puis ensuite de réparer, le cas échéant. Écoutons-le :

« Comment donc Dieu nous a-t-il choisis avant que nous fussions, si ce n'est, comme il le dit lui-même, parce que nous avons été prédestinés en lui. Comment a-t-il pu nous prédestiner à l'adoption d'enfants de Dieu avant que les hommes fussent créés, si le Fils lui-même, avant la création, n'a pas été établi notre fondement par l'Incarnation. » (1)

Or c'est aussi bien d'Adam innocent que de l'homme coupable qu'il parle dans cette prédestination.

En effet : « Le Verbe, dans le Saint-Esprit s'est formé un corps pour pouvoir ainsi unir au Père toutes choses, les lui offrir et les réconcilier avec lui. » (2)

Et très expressément le saint Docteur distingue dans l'Incarnation le double effet de sanctifier la créature et de la réparer, si elle vient à tomber.

Car, dit-il, avant le temps et avant la création de la terre notre vie était préparée dans le Christ ; elle avait son fondement en lui. En effet, un architecte, s'il est prudent, doit donner à un édifice des fondements assez solides, pour pouvoir supporter la réédification de la maison, si elle tombait en ruines ; « c'est ainsi que notre salut a eu son fondement dans le Christ, avant que nous ne fussions, afin que nous pussions être réparés aussi dans le Christ. » (3)

Et pour qu'il n'y ait pas de doute possible, saint Athanase

(1) Quomodo ergo nos elegit ante quam essemus nisi, ut ipse dicit, in ipso fuissemus præsignati ? Qui vero fieri potuit, ut nos, priusquam homines crearentur, in adoptionem prædestinaverat, nisi ipse Filius ante ævum fundatus esset, suscepta nostri gratia dispensatione. (*Or. II. cont. Ar.* 16. P. G. 26, 307).

(2) Verbum in spiritu sibi ipsi corpus formavit et aptavit, res creatas per seipsum Patri conjungere et offerre, omniaque illi reconciliare cupiens. (*Epist. ad Serap.* n° 33. Ibid 606.)

(3) Haud aliter nostra salutis innovatio in Christo aute nos fundata est, ut in ipso quoque refici possemus. (*Or. II cont. Hr.* 77. — P. G., 26, 310).

Digitized by Google

attribue au sang du Verbe Incarné le salut des anges : « Vous avez daigné promettre, Seigneur, d'élever au ciel pour l'éternité un admirable monument de miséricorde. C'est le salut et la grâce qui viennent par le Christ. La miséricorde de Dieu élève les hommes et la vérité prépare les Vertus (les anges), car le salut apporté par le Christ, qui s'appelle miséricorde et grâce, s'appelle aussi vérité, et par la vertu du sang, soit au ciel soit sur la terre, cette vérité, dit le Psalmiste, s'élève jusqu'au plus haut des cieux. » (1).

Les paroles du saint Docteur que l'on oppose demandent donc l'explication rationnelle qui les mette d'accord avec sa pensée exprimée si souvent et si clairement. Il dit : Que le Fils de Dieu se soit fait homme *mortel ou rédempteur*, cela ne serait jamais arrivé, etc. — En effet les fondations d'un édifice n'ont à supporter une nouvelle maison que lorsque la première vient à tomber.

3° Saint Cyrille d'Alexandrie demande la même explication sous peine de tomber dans la contradiction.

Comme son illustre prédécesseur saint Athanase, il affirme, en termes plus formels encore, la sanctification des anges par le Christ.

« Il est véridique, saint Jean qui dit : « Nous avons tous reçu de sa plénitude ; car la création universelle visible et invisible participe au Christ. Les anges et les archanges et toutes ces natures qui sont au-dessus de nous, enfin les chérubins eux-mêmes ne sont pas saints autrement que par le Christ dans le Saint-Esprit, car il est l'autel et le parfum et le Grand Prêtre, comme il est aussi le sang pour la rémission des péchés. » (2)

Et toujours dans le même ordre d'idées, il attribue à Marie la

(1) Tuo nomine, dignatus es polliceri in æternum misericordiam magnam et mirabilem assidue ædificandam in cœlis...Est autem illud salus et gratia per Christum data. Misericordia autem Dei homines ædificat ; veritas autem præparat Virtutes. Quemadmodum salus Christi misericordia et gratia vocatur, ita quoque veritas, quæ usque ad cælos, ait, excitata est per sanguinem sive in terra sive in cœlo (*In Psal.* XXXVIII. V. 3. P. G. 27, 383.)

(2) Est enim verax Joannes qui ait : ex plenitudine ejus nos omnes accepimus. Est enim Christi particeps universa non modo visibilis sed etiam invisibilis creatura. Angeli namque et archangeli, illa etiam quæ supra nos sunt naturæ, ipsa denique cherubim non aliter quam per Christum in Spiritu Sancto sancta sunt. Ipsa igitur est Altare, ipse Thymiama,Summusque Sacerdos ; ipse idem sanguis purgationis peccatorum. (*Lib. IX de Ador.* P. G. 68, 626.)

Digitized by Google

victoire sur le diable et son expulsion du ciel. A plus forte raison donc au Christ (1).

Enfin, pour illustrer sa doctrine, saint Cyrille a recours à la même comparaison de l'architecte. — Il commente le passage des Proverbes « Dominus possedit me etc. » et l'appliquant au Verbe Incarné à raison de son humanité,il ajoute que Dieu,prévoyant la chute de l'humanité et pour préparer un moyen de relèvement, avait déjà mis dans son Fils la racine de cette espérance et c'est en lui qu'il nous prédestine avant notre création à l'adoption d'enfant de Dieu et nous comble de toutes sortes de bénédictions spirituelles ; de la sorte, lorsque l'homme tombera dans la mort par le péché, la vie pourra repousser de cette racine. Et ainsi le Christ est établi avant nous comme fondement... « Ainsi le Créateur de toutes choses avant que le monde fut, a établi le Christ comme fondement de notre vie surnaturelle afin que, s'il nous arrivait de la perdre, nous puissions la retrouver dans le même Christ. (2)

Si on ne veut pas infliger au saint Docteur l'injure de s'être contredit à quelques pages de distance,il faut expliquer sa parole : Sans le péché « le Fils de Dieu n'aurait jamais pris notre ressemblance *dans un corps mortel.* »

4° Que dire de saint Augustin ? « Si l'homme n'avait point péri, le Fils de l'homme ne serait point venu. » L'explication déjà employée ne paraîtra plus étrange et nous verrons qu'elle s'impose pour que ces paroles du grand Docteur concordent avec sa doctrine.

Car, d'après lui, le mystère de l'Incarnation fut manifesté aux anges dès leur création (3) ; nous sommes le corps dont le Christ est la tête ; mais nous ne sommes pas seuls à former ce corps ; les anges en font partie avec nous (4).

(1) Per quam (Mariam) dæmones fugantur, per quam tentator diabolus e cœlo cecidit. (*Hom. Ephes. cont. Nestorium dicta.*)

(2) Eadem ratione omnium Creator Christum salutis nostræ fundamentum etiam ante mundi creationem jecit, ut cum eam per peccatum labefactari contigerit,iterum in ipso instauremur.(*Thes. assertio* XV P. G. 75, 295.)

(3) Sic ergo fuit absconditum a sæculis in Deo (mysterium Incarnationis) ut tamen innotesceret principibus et potestatibus... Illis ergo a sæculis innotuit, quia omnis creatura non ante sæcula sed a sæculis. (*De Gen. ad litt.. lib.* V. cap. XIX, 38). Jam cap. XVII dixerat : « A sæculo ea dicimus ex quo cœpit sæculum, in sæculo autem quæ nascuntur in mundo. » (P. L., 34. 335, 333.)

(4) Corpus capitis Christi nos sumus. Numquid nos soli ? Omnes justi... adjunctis etiam legionibus et exercitibus angelorum. (*Conc.* III in Ps. 36 — P. L., 36, 385.)

Digitized by Google

Or par quoi le Christ est-il tête de l'Église, si ce n'est par l'humanité que le Verbe a prise ? (1)

C'est cette forme d'esclave que le Christ a offerte, c'est dans cette forme qu'il a été offert, car c'est par elle qu'il est médiateur, prêtre et sacrifice (2).

Les anges ne veulent pas que nous leur offrions à eux des sacrifices, mais seulement à Celui dont nous devons être le sacrifice avec eux, comme je l'ai dit souvent et le redirai encore ; nous devons être offerts en sacrifice par ce prêtre qui, dans l'humanité qu'il a prise et par laquelle il a voulu être prêtre a daigné se sacrifier pour nous jusqu'à la mort (3).

La sagesse de Dieu a pris la nature humaine dans l'unité de personne afin de servir de modèle aux hommes pour se convertir sur la terre, et aux anges pour persévérer au ciel (4).

Enfin voici son commentaire de ces paroles de saint Jean: *Et in veritate non stetit :* « Donc le diable se trouva dans la vérité ; mais il tomba en n'y restant pas ; car s'il était resté dans la vérité il serait resté dans le Christ. » (5)

Et qu'on ne dise pas qu'il serait resté dans le Christ comme Verbe ; car le Christ est la tête du corps dont les anges font partie uniquement par l'humanité que le Verbe a prise.

Peut-on proclamer avec plus de force que l'Incarnation n'a pas pour motif seulement la réparation du péché ? Il faudra donc entendre les paroles qu'on oppose dans ce sens : « Si l'homme n'avait point péri, le Fils de l'homme ne serait point venu *dans une chair passible* ». Sinon, il faut déclarer que le grand Docteur s'est contredit grossièrement. Et alors, quand est-ce qu'on pourrait le croire ?

(1) Perquid autem est caput Ecclesiæ nisi per hominem, quod Verbum caro factum est ? id est, Dei Patris Unigenitus Deus homo factus est. (*Super Joan. Tract.* 66. 402. P. L. 34, 1811.)

(2) Hanc (formam servi) obtulit (Christus), in hac oblatus est ; quia secundum hanc mediator est, in hac sacerdos, in hac sacrificium est. (*Civit. Dei, lib.* X cap. VI.)

(3) Quapropter... nec jubent (angeli) ut sacrificium faciamus nisi ei tantummodo cujus et nos cum illis, ut sæpe dixi et dicendum est, sacrificium esse debemus, per eum sacerdotem offerendi, qui in homine quem suscipit secundum quem et sacerdos esse voluit, etiam usque ad mortem sacrificium pro nobis dignatus est fieri. (*Ibid* cap. XXXI. P. L. 41, 284-312).

(4) Consultum est divina Providentia... ut eadem ipsa Dei sapientia ad unitatem personæ suæ homine assumpto... fieret et deorsum hominibus exemplo redeundi, et eis, qui sursum sunt, angelis exemplum manendi. (*De consensu Evang.* I. Cap. 35. P. L. 34, 1069.)

(5) Ergo in veritate fuit (diabolus) sed non stando cecidit... si ergo iste in veritate stetisset, in Christo stetisset. (*In Joan. Tract.* XLII. Cap. VIII. 11. P. L., 35, 1704.)

Digitized by Google

L'on voit que les quatre témoignages patristiques, mis en avant par le R. P. Hugon, ne sauraient signifier que la réparation du péché est l'unique motif de l'Incarnation, puisque les quatre Pères cités reconnaissent formellement d'autres motifs à cette Incarnation.

Je suis donc autorisé à dire que le R. P. Hugon n'a pas encore fourni les preuves patristiques nécessaires à la première affirmation fondamentale du thomisme.

Et ainsi jusqu'à présent, témoignages scripturaires et patristiques font défaut.

(*A suivre*) P. CHRYSOSTOME, O. M.

Digitized by Google

OFFICE DE LA BENEDICTA

La dévotion envers la Très Sainte Vierge, si vive et si intense dans le cœur de saint François, s'est transmise d'âge en âge à tous les fils du Séraphique Patriarche, si bien que la vie de plus d'un Saint de l'Ordre franciscain fut comme une douce harmonie en l'honneur de Marie.

Cette dévotion envers la Reine des cieux s'est manifestée d'une façon plus spéciale dans la défense séculaire du dogme de l'Immaculée-Conception. Tout le monde connaît les décisions prises par le Docteur saint Bonaventure par rapport au culte à rendre à Marie chaque samedi. S'il faut en croire la tradition, une dévotion fort touchante date aussi de ces premiers temps de l'Ordre: l'Office appelé de la « *Benedicta* » remonterait au bienheureux Jean de Parme. Malheureusement, cette pieuse pratique est tellement tombée en désuétude parmi nous que, si, par hasard, quelque rare érudit en fait mention, il n'est pas compris. Beaucoup se figurent qu'il s'agit du carême bénit qui suit la fête de l'Épiphanie, et connu sous le nom de « *Benedicta* ».

Office de la « Benedicta », son origine.

Faire connaître l'origine de la *Benedicta,* c'est à la fois en définir la nature. Le récit que nous fait le P. Luc Wadding n'est peut-être qu'une légende dorée du merveilleux moyen-âge. Sans aucun doute la critique historique n'ajoutera nul crédit à ces pages de notre savant Annaliste. Mais puisque trop souvent la critique est sans merci pour les plus vénérables légendes, faisons abstraction, tout au moins pour un instant, des exigences de l'intransigeante critique, et racontons le fait tel que nous le lisons au troisième volume des Annales (1).

(1) *Annal. Wadd. tom. III. pag. 171-172.*

Digitized by Google

« C'était vers l'an 1247, l'Ordre venait de se choisir un nouveau Ministre général en la personne de Fr. Jean de Parme, homme vertueux et zélé défenseur de la régulière observance. Héritier de l'esprit du séraphique Patriarche, Jean s'adonna de toute son âme au gouvernement de sa Famille religieuse. Vêtu d'une simple tunique, accompagné d'un seul Frère, de deux au plus, pendant trois ans il visita les différentes Provinces de l'Ordre. En véritable fils de la pauvreté, il cheminait souvent à pied, et dans son humilité il lui arriva plus d'une fois de demeurer plusieurs jours dans les couvents sans se faire connaître, si bien que beaucoup ne soupçonnaient même pas qu'il fût leur Général.

Au cours d'un de ces voyages il advint, nous raconte Mariano de Florence, que, visitant les Provinces ultramontaines, Fr. Jean et ses compagnons furent surpris par une brume épaisse, ils errèrent toute la journée, et se trouvèrent à la nuit tombante perdus au milieu d'une noire forêt. Les compagnons du Bienheureux se rendant compte de la situation, et pleins d'anxiété, l'interrogèrent sur ce qu'il songeait faire. Rempli de confiance en la Providence, Jean leur répondit qu'il n'y avait d'autre recours que celui de la prière, que Dieu n'abandonne jamais ceux qui recourent à lui avec confiance, et qu'il convenait par conséquent d'implorer la Très Sainte Vierge et le séraphique Père saint François. Le premier il commença l'antienne « *Benedicta tu* », et les pieux compagnons répondirent ; et ainsi ils récitèrent ensemble les trois psaumes du premier Nocturne de l'Office de la B^se^ Vierge Marie. En guise de verset, le Bienheureux dit : *Ave Maria gratia*... et à la place des leçons, l'antienne : *Sancta Maria Virgo virginum*... puis le *Te Deum*... *Ave Regina coelorum*... En l'honneur de saint François, ils psalmodièrent le psaume : *Voce mea*..., y ajoutèrent l'antienne : *Salve Sancte Pater*..., le verset et l'oraison, *Benedicamus Domino*... Quand ils eurent ainsi achevé de prier ils entendirent au loin le son d'une cloche. Redoublant de confiance en Dieu ils se mirent en route à travers des chemins horriblement difficiles.

Ils arrivèrent enfin, épuisés de fatigue, à la porte d'une abbaye, frappèrent sans crainte, et virent aussitôt accourir plusieurs moines qui s'empressèrent à leur rendre tous les bons offices de la miséricorde, les conduisant près d'un bon feu, leur lavant les pieds, séchant leurs tuniques, dressant la table et leur préparant des lits, enfin les servant avec une grande joie. Après la première veille Fr. Jean se réveillant au son de la cloche qui

Digitized by Google

appelait les Moines au chœur, se leva et, laissant reposer ses Frères, se rendit à l'Office avec la communauté. Au lieu de commencer l'Office comme à l'ordinaire, l'hebdomadier se troublant ne dit point : *Domine labia mea*... mais débuta par ces paroles : *Ibi ceciderunt qui operantur iniquitatem*... et tout le chœur lui répondit : *Expulsi sunt nec potuerunt stare.* Trois fois ils répétèrent ces mêmes versets, ce qui non seulement causa de l'étonnement, mais surtout fit naître un doute dans l'esprit du saint Ministre Général. Prenant la parole, il leur enjoignit en vertu de la Passion du Christ et de son très saint Nom de lui dire qui ils étaient. Celui qui tenait la place de l'abbé répondit : « Nous sommes des anges de ténèbres, envoyés par ordre de Dieu, pour le servir, lui et ses compagnons, pendant cette nuit d'angoisse pour eux. » Quand il eut fini de parler, toute la troupe disparut, et le Bienheureux se trouva seul avec ses Frères dans une grotte de la forêt, et couchés sur la terre nue ; ayant réveillé ses compagnons, les pieux voyageurs passèrent le reste de la nuit en prières d'action de grâces. Dès que le jour fut venu, ils poursuivirent leur route jusqu'au plus proche couvent. En souvenir de ce fait mémorable, le bienheureux voulut que, dans la suite, ces mêmes oraisons, dites de la « *Benedicta* » à cause de l'antienne de ce nom, fussent récitées dans tout l'Ordre. Il ordonna que chaque jour après Complies on les dise au chœur en y ajoutant le psaume : *Deus misereatur nostri.* Cet office a reçu et porte le nom de « *Benedicta.* » D'après une coutume digne de louanges on le récite en beaucoup de couvents ».

Ce même récit est rapporté dans la vie du B. Jean de Parme, le 19 mars, par le P. Benoit de Mazzara (1) ; par le P. Jérôme de Belem, dans son *Introduction à la Chronique séraphique de la Province des Algarves* (2) ; par Ferraris au tome cinquième de sa *Bibliotheca* (3) ; par le P. Flaminio a Latera dans le *Manuale de Frati Minori* (3). D'après ce dernier, la coutume de réciter l'office de la « *Benedicta* » n'existait plus guère que dans le souvenir, ou du moins n'était pas universelle comme autrefois.

Le P. Damien Cornejo, qui en parle également, dit que le prodige se serait passé en Espagne quand le saint Ministre

(1) *Leggendar. Francescan. P. I.* pag. 397-398. Venet. 1676.

(2) *Chronic. seraph. da Prov. dos Algarves. Introd.* pag. XXVII, ann. 1247. Lisboa. 1750.

(3) Ferrar. *Biblioth.* tom. V. p. 310, num. 34.

Digitized by Google

Général visitait ces Provinces; mais il ne signale pas les sources où il a puisé ce renseignement (1).

Le P. Irénée Affò fait à son tour des réserves qu'il sera bon de noter au passage. « Comme, dit-il, nous ne lisons ce récit dans aucun auteur antérieur à Fr. Mariano de Florence, écrivain du XVIe siècle, nous avons lieu de douter de son existence réelle. Peut-être cette légende est-elle fondée sur un fait assez semblable qui se passa près de Pérouse, vers les fêtes de Noël, en faveur de deux frères, précisément pendant le générélat du B. Jean de Parme? Mais puisque Wadding et plusieurs historiens après lui n'ont pas dédaigné de le relater,nous laisserons à d'autres la responsabilité de se prononcer sur son authenticité réelle ou non (2).» Quoi qu'il en soit nous croyons de notre devoir de rapporter ce récit comme l'ont fait tant d'écrivains sérieux. Le rôle d'un historien serait, il est vrai, de ne fournir que des documents d'une autorité irrécusable : mais la loyauté oblige parfois à faire connaître des légendes, même incertaines, quand celles-ci ont eu quelque influence sur une pratique séculaire.Si en soi une légende n'a pas la valeur d'un document historique, elle sert tout au moins à prouver l'existence d'un fait dont elle est le gracieux et poétique ornement. Les historiens n'ignorent pas que la large extension du culte de certains Saints est due souvent à un récit plus ou moins fabuleux qui a servi au cours des âges à populariser leur nom ; ce qui eut lieu, comme on le sait, par rapport à sainte Thècle appelée la Vierge protomartyre. L'antiquité d'une légende, relatant une pratique traditionnelle en démontre de ce chef l'ancienneté. Le récit de Mariano, cité par Wadding et la plupart de nos chroniqueurs, n'est peut-être qu'une légende, ainsi que nous l'avons déjà dit. Les contemporains, au lieu de la rejeter comme une fable, en ont admis la possibilité, cela d'autant plus facilement qu'ils se trouvaient en présence d'une coutume existant depuis longtemps. S'il est vrai que le P. Affò ne croit pas que le prodige se soit accompli en faveur du B. Jean de Parme, il ne nie pas pour cela l'institution de la « *Benedicta.* » Une toute autre raison aurait pu déterminer le pieux Ministre Général à témoigner sa dévotion envers Marie. Le côté fabuleux disparaîtrait et voilà tout. Car, en résumé, nous sommes en face de deux choses, une légende

(1) Damian. Cornejo, *Chron. seraph.*, P. II. lib. iv. cap. XXIX, pag. 512, Madrid, 1727.

(2) P. Ireneo Affò, *Vita del B. Giovanni di Parma*, cap. vi. pag. 57, Parma 1777.

Digitized by Google

servant à expliquer un fait, et d'autre part une pratique ancienne. Laissons la légende et étudions la partie historique.

Existence historique de l'office de la « Benedicta »

Nous croyons très sincèrement qu'il y a de la légende dans le récit de nos chroniqueurs. Nous y trouvons comme une page enchanteresse de l'admirable livre des Fioretti. Cette forme imagée qui plaît à l'esprit et favorise l'enthousiasme, dut certainement beaucoup contribuer en son temps à la propagation de l'Office susdit. En effet, l'on en trouve les traces, non plus dans les chroniques et les légendes écrites pour l'édification des gens simples, mais dans les Constitutions mêmes de l'Ordre ; et l'usage en est pratiquement établi, comme on le verra.

L'office de la « *Benedicta* » n'étant pas liturgique proprement dit, ce n'est qu'assez tard qu'il en est fait mention dans les Ordonnances des Chapitres généraux. Ni les compilations des XIVe et XVe siècles, qui, on le sait, ont servi sinon de base, du moins de prototypes aux *Monumenta* et aux *Firmamenta*, tels les *codex Ottob. 15* (XIII/XIV.) et *Regin. 429* (XV. S.) de la Bibliothèque vaticane, ni les *Monumenta*, ni les *Firmamenta* ne font allusion à cet office. Quelle importance attacher à ce silence ? Peut-on légitimement en déduire la conséquence qu'il n'existait pas ? Cette conclusion s'impose d'autant moins que nous savons que dans les communautés religieuses c'était l'usage de réciter, même au chœur, des prières extra-liturgiques au choix du Supérieur ou de toute la Communauté. La *Benedicta* aura pu être de ce nombre.

Mais consultons les décisions des Chapitres généraux de l'Ordre. Le premier document officiel que nous possédons dans la législation séraphique sur la « *Benedicta* », à notre connaissance du moins, nous est fourni par le Chapitre de Terni, 11 octobre 1500. Dans le chapitre deuxième il est écrit que les Novices, à l'issue des Complies, iront d'abord prier sur les tombes des défunts, puis de retour au Noviciat réciteront chaque jour « *Benedicta* » avec les leçons : *Missus est*, ou bien d'autres selon la coutume et la dévotion. Cet article est inséré dans les Statuts alexandrins publiés en l'an de grâce 1501 (1). On les retrouve dans la *Chronologia hist. legal. tom. I, p. 150, Na-*

(1) *Statuta alexandrin.* fol. V. Romæ, 1501.

Digitized by Google

poli 1650, et dans l'*Orbis seraphicus de Gubertanis tom. III, pag. 141*. D'après les termes du contexte, il est clair qu'il ne s'agit pas d'une innovation, mais d'une coutume ; c'est le mot : « *ut fuerit consuetudo, vel devotio.* »

Pour bien se rendre compte de l'état de la question, il nous sera bon de ne pas nous en tenir aux simples paroles de l'article des Statuts ; car si nous examinons toutes les circonstances qui y ont donné lieu, nous comprendrons alors comment il ne s'agit pas d'une ordonnance totalement nouvelle, n'ayant pour but que de susciter la dévotion envers la sainte Vierge parmi la jeunesse franciscaine. L'Ordre de saint François subissait depuis longtemps les épreuves d'une crise dangereuse autant que douloureuse. Les Supérieurs cherchaient tous les moyens pour assurer l'union et obtenir le retour à l'observance régulière de la Sainte Règle. C'était en 1500 ; Fr. Égide Delphin de Ameria venait de prendre les rênes du gouvernement. En sa qualité de Procureur général il s'était montré contraire à la réforme, mais devenu Général il comprit la nécessité de l'union et s'employa de tout son pouvoir à la réaliser. « *Quicquid pro ea et pro ordinis unione potuit complevit* » (1). Précédemment il avait écrit les Statuts alexandrins, où certaines rigueurs étaient adoucies et mitigées, afin de gagner ainsi plus aisément ceux qui trouvaient trop dures certaines observances. Parmi les mitigations, auront sans le moindre doute figuré, les choses surérogatoires et tout ce qui n'entamait pas l'essence de la Règle ou des Constitutions. La « *Benedicta* » dut être de ce nombre; mais parce qu'il ne convenait pas de la supprimer, on la réserva aux Novices. Ce qui nous porte à croire qu'il en fut ainsi, c'est que bientôt après, nous retrouvons cet office prescrit pour toute la Communauté.

Dans le codex 441 de la Bibliothèque Riccardiana de Florence nous possédons un *Compendium* des Constitutions de la Congrégation générale de la Famille Cismontaine, sous la présidence de Fr. François Zeno de Milan, alors Vic. Général. Fr. François Zeno remplit deux fois cet office, en 1504 d'abord, et plus tard en 1509. Dès le premier chapitre ayant trait à l'Office divin, il est prescrit : *Primo quod in choro dicatur officium de gratia, scilicet de Domina, psalmi pœnitentiales et Benedicta.* Ce ne sont pas les seuls Novices qui sont atteints par cette prescription, mais toute la Communauté, sans distinction.

(1) *Firmamenta*. P. I, fol. 38. Paris, 1512.

Digitized by Google

Le R. P. Bienvenu Bughetti a donné dans l'*Archivum* (1) la description d'un codex florentin datant du milieu du XVIe siècle, mais dont la première rédaction est certes de beaucoup antérieure. On y rapporte les Constitutions d'un monastère de Clarisses, rédigées en langue vulgaire par le B. Ange de Clavasio, alors que celui-ci était Vicaire Général, c'est-à-dire entre les années 1472 et 1493. Pendant ce laps de temps le Bienheureux remplit en effet quatre fois la susdite charge. Au premier chapitre, Ange de Clavasio formule clairement sa volonté : *Non volemo che l'officio de la Madona se lassi, excepto le feste dupie maçore ; ne anchora la Benedecta, come singulare devotione de la Madona*, ce qui veut dire : « Nous ne voulons pas qu'on omette l'Office de la Madonne, excepté les jours de fêtes doubles majeures, ni non plus la « *Benedicta* », comme dévotion particulière de la Madonne. » Nous voici donc ainsi reportés presque au milieu du XVe siècle. Si l'on nous objectait qu'ici il est question de Religieuses Clarisses et non de Frères-Mineurs, loin d'y voir un argument contraire, nous y voyons plutôt une preuve que la dévotion aurait été commune à toute la Famille franciscaine.

Par ailleurs, les Constitutions dites de Barcelone, rédigées au couvent de Sainte-Marie de Jésus de la même ville, pour l'usage de la Famille Cismontaine, portent l'ordonnance suivante : Comme dans toutes Congrégations religieuses, a toujours existé la sainte, antique et louable coutume de chanter ou de réciter des prières spéciales après les Heures canoniques, il est prescrit que tous les vendredis de l'année, à la suite des Complies, on chantera en l'honneur de la Vierge Marie, le nocturne qui commence « *Benedicta* » avec les Répons *Sancta et Immaculata Virginitas* et *O gloriosa*. Cette ancienne coutume a été de nouveau confirmée par le Chapitre de Tolède, 1583.

Le samedi suivant, continuent les susdites Constitutions de Barcelone, après Prime on chantera la messe de Notre-Dame, *de tempore*. Mais si le samedi on fait un office double, de précepte, de Notre-Dame, ou de son octave, dans ce cas on ne dira pas l'office de la « *Benedicta* », et la messe ne sera pas chantée (2).

Remarquons en passant que le Répons : *Sancta et Immaculata* est emprunté à l'Office de la Nativité du Seigneur. Son

(1) *Archiv. hist. franc. Ann. VI, fasc. I.* prof. 101-102-110.
(2) *Constit.* cap. II. pag. (25 et (26). Granada (s. ann.)

Digitized by Google

antiquité n'est pas douteuse puisqu'on le trouve déjà dans le Responsorial de saint Grégoire.

Quant au Répons : *O gloriosa*, nous ne le croyons pas antérieur au XIIIe siècle ; tout au plus pourrait-on le faire remonter à la fin du XIIe ; ce dont nous n'avons aucune preuve. L'Antiphonaire du B. Hartker (Xe siècle) ne le contient pas. Il ne se trouve pas davantage en plusieurs manuscrits du XIIe siècle que nous avons pu contrôler, tel par exemple le codex vatican : 4928 du XIIe siècle. Par contre, nous le possédons dans les Bréviaires de la Curie, comme neuvième ℟, le jour de la fête de l'Assomption de la T. S. Vierge, sous cette forme : *O gloriosa femina...*, verset : *Sola sine exemplo...* et un second verset : *Sola fuit mulier...* sans le *Gloria...* Nous ignorons à quelle époque on a substitué le mot *Domina* à celui de *femina*, que donnaient les anciens manuscrits.

Le P. André Jordan rappelle cette obligation de l'Office de la « *Benedicta* » dans son « *Ordinarium, seu Cæremoniale Fratrum Minorum regularis Observantiae... almae Provinciae Russiae Immaculatæ Conceptionis B. M. Leopoli*, 1777 ». *Bene insuper attendant quod eadem rubrica nostri Breviarii subjungit num. mox sequenti 86, his verbis : Ultro officium prædictum (intellige Immaculatae Conceptionis) addi debet ad honorem ejusdem B. V. in prædicto mysterio Nocturnum Benedicta nuncupatum, cum missa singulis sabbatis.*

Bien que l'on ait déjà récité l'Office de l'Immaculée qui est de IX leçons, on ne devra pas omettre le nocturne de la « *Benedicta* », ajoutent les mêmes Statuts (1).

Voilà bien établi, ce nous semble, l'existence légale de l'Office de la « *Benedicta* ». Ce nocturne a été fréquemment réimprimé avec la musique dans les divers Processionnaux des Provinces d'Espagne plus spécialement. Le P. Martin Ruiz dans son *Manuale, Madrid*, 1777, le fait précéder de cette rubrique : *semper dicitur Benedicta cum tribus antiphonis et sine alleluia*. Enfin le P. Antoine de la C. Jardi de la Province de Catalogne, écrit avec un sentiment de profonde tristesse: Les Constitutions Générales actuelles ne disent rien au sujet de la « *Benedicta* », coutume et ordonnance que contenaient celle de la grande Famille Cismontaine. Le nouveau Cérémonial est également muet sur cette dévotion si franciscaine. Malgré cela, les Constitutions Générales

(1) *Caeremoniale FR. MIN. P. II*, cap. III. pag. 41. Leopoli 1777.

Digitized by Google

actuelles des Religieuses franciscaines d'Espagne, non seulement en parlent, mais en ordonnent la pratique telle qu'elle existait précédemment. Le P. Jardi revient volontiers sur ce sujet en deux chapitres de son ouvrage : *La Religiosa en coro*. Au chapitre huitième du quatrième traité, il enseigne le mode de réciter ce Nocturne, et au numéro 739, il expose le cérémonial solennel en usage dans certaines communautés de la Péninsule.

Nos lecteurs nous permettront de leur traduire ces quelques lignes ayant trait à cette cérémonie :

«Pendant que la seconde versiculière chante la deuxième leçon, la première d'un côté et la plus jeune religieuse de l'autre, vont toutes deux, chacune de son côté, présenter le verset du Répons: *O gloriosa* aux deux plus dignes religieuses, c'est-à-dire à l'Abbesse d'une part et à l'hebdomadière de l'autre, puis, faisant les inclinations accoutumées, elles disent : *versus in honorem Virginis Mariæ*, ou encore : *in laudem Virginis Mariæ ad versum*, cérémonie qu'elles répètent devant toutes les religieuses présentes. Quand la leçon est terminée, les quatre Sœurs les plus dignes quittent leurs stalles, et conjointement avec les choristes commencent le Répons : *O gloriosa* ; puis elles chantent seules : *Sola fuit mater* ainsi que la doxologie : *Gloria Patri ;* mais toute la Communauté reprend le Répons.

A la fin de la troisième leçon on chante l'antienne : *Conceptio tua* à la place du Répons ; les choristes, sans se lever, si elles sont à genoux, chantent les versets et la Semainière, debout et les mains jointes, dit les oraisons. »

Grâces soient à Dieu, cette pieuse et sainte pratique n'a point cessé d'exister. Elle est connue et conservée dans les Provinces d'Espagne. Dans certaines communautés de l'Ordre où les prescriptions locales ordonnent d'assister au lavage de la vaisselle le vendredi, on y récite le nocturne de la « *Benedicta* ». Ailleurs, au contraire, on suit l'ancien usage de le chanter au chœur chaque vendredi soir, quand la rubrique le permet. Cette dévotion a pénétré surtout dans les religieuses contrées des Provinces basques espagnoles. Et il n'est pas rare que des familles, ou des pasteurs qui paissent leurs troupeaux de moutons sur les hauts plateaux de l'Alava ou du Guipuzcoa, descendent de leurs montagnes pour venir demander à nos Pères du couvent de Aranzazu de chanter ce Nocturne, soit pendant un triduum, soit pendant une neuvaine.

Une pratique si dévote fut-elle en usage dans tout l'Ordre, telle

Digitized by Google

est enfin la question que se posera le lecteur. A vrai dire nous ne saurions répondre catégoriquement à ce doute. Si l'origine en est aussi ancienne que le veut la légende, on pourrait dire et affirmer que oui. L'exposition que nous venons de lire nous laisserait plutôt croire qu'il en fut tout autrement. Nous n'avons pas de données précises nous démontrant que la « *Benedicta* » fut universellement adoptée. Ce furent les Provinces Cismontaines qui paraissent surtout y avoir été astreintes. Il semble qu'il en était ainsi, tout au moins vers la fin du XVIIIe siècle; en voici la preuve. Le P. Cajetan Michelesi obtint alors du Rme Ministre Général P. Fr. Joachim Compagny de pouvoir publier le *Codex legum Fr. Min. in synopsim redactus*. Dans cet ouvrage imprimé à Rome en 1796, on lit cette rubrique : *Pro Familia ultramontana*. Il s'agit manifestement des Provinces d'Italie, et il est dit : « Quand le samedi on devra chanter la messe de la Conception, la veille,après la salutation angélique, on chantera le premier nocturne de l'Office de la Conception. Le Ministre ou le Commissaire Général, en son absence, fera l'office d'hebdomadier ; à défaut de l'un et l'autre, le plus digne de la Communauté en sera chargé. Au lieu du troisième Répons on chantera le *Tota pulchra es,* suivi des versets et oraisons de la Conception, du Saint-Esprit et de saint François. Tout le monde sera tenu d'assister à cet Office, même les Lecteurs actuels en théologie. Et dans les couvents de récollection, où l'on ne chante pas, on le récitera ».On peut juger d'après ces ordonnances combien les Supérieurs avaient à cœur la récitation de ce nocturne en l'honneur de la Très Sainte Vierge. Aucune exception n'est faite à l'égard de personne ; tout le monde doit être présent, en vertu des déclarations du Chapitre de Tolède de l'année 1633 (1).

Cessa-t-on à cette époque de réciter la « *Benedicta* » pour la remplacer dans les Provinces ultramontaines par le nocturne de la Conception ? C'est encore une hypothèse possible. Ce qui résulte de cette brève étude, c'est que, sous une forme ou sous une autre, les deux grandes Familles Franciscaines n'ont pas cessé d'honorer la Vierge Immaculée. Cette dévotion leur fait honneur. Un culte si tendre envers Marie eut pour dernier résultat la définition du dogme dont l'Ordre fut toujours le défenseur.

(1) Codex redact. Legum FR. MIN. pag. 354-355. Romae. 1796.

Digitized by Google

Une observation encore avant de terminer ces pages. Sans prétendre que les choses se soient passées de la sorte, nous croyons bon cependant de rappeler un réglement liturgique devenu un adage commun : la messe suit l'Office, ce qui signifie que la messe doit correspondre à l'Office que l'on a récité ; le saint sacrifice étant comme le point central de toutes les prières canoniques. Or, nos chroniqueurs nous apprennent qu'au Chapitre Général d'Assise en 1269, présidé par saint Bonaventure, il fut décidé qu'à l'avenir l'on chanterait solennellement la messe tous les samedis en l'honneur de la glorieuse Vierge. D'un autre côté, on le sait, le nocturne de la « *Benedicta* » a également pour objet le culte de l'auguste Reine du ciel. Dans ce cas n'est-on pas en droit de conjecturer que les deux dévotions se correspondent et se complètent avec une certaine dépendance l'une de l'autre ? Si la légende de Mariano est vraie, la prescription du Chapitre d'Assise n'aura plus été qu'une conséquence logique qui s'imposait. Si l'on ne doit faire aucun fonds sur le récit de notre historien, est-ce outrepasser les lois d'une saine argumentation que de supposer que la coutume établie par le Docteur séraphique aura suggéré l'idée de réciter dès la veille le nocturne « *Benedicta* » comme préparation à la messe de la Vierge que les Frères devaient chanter le lendemain matin ?

Afin d'être plus complet, nous devions ajouter cette considération à tout ce qui précède. Le lecteur pourra tirer les conclusions qu'il lui plaira. En tout cas, nous retenons comme certain que l'origine de la « *Benedicta* » doit être placée tout au moins vers le milieu du XVe siècle ; ce qui indique déjà une antiquité assez vénérable et digne de respect.

Plaise à Dieu qu'une si sainte coutume ne disparaisse jamais entièrement de notre législation et de nos habitudes conventuelles !

Fr. Eusèbe Clop, O. F. M.

---

(1) *Firmamenta, P. I. pag. 33v. Capit. Assis. 1269.* Venet. 1513.

Digitized by Google

LA PERFECTION SÉRAPHIQUE
D'APRÈS SAINT FRANÇOIS

(Suite.) (1)

III. *Réforme de la Volonté par l'Amour de Jésus crucifié.*

L'Amour divin a deux naissances dont les conditions sont bien différentes ; l'une a lieu au ciel, l'autre sur le calvaire. Le sein de la Divinité est le lieu de son origine, il y est né, il y a été élevé et nourri. (2)

« C'est l'amour que les divines Personnes avaient créé pour le premier homme et dont elles lui firent présent en même temps que la vie ; il portait exemption de toute amertume et autorisait la jouissance de tout ce qui flatte.

« Par sa désobéissance, l'homme devint criminel et perdit la grâce ; l'amour que son Créateur lui avait prodigué avec tant de largesse s'éteignit en son cœur ; il demeura sans charité comme les démons sont sans dilection... »

« Dieu voulant rallumer ce feu de la Charité, choisit le Calvaire ; le Verbe incarné fut le principe de ce nouvel amour, non pas comme glorifié au trône de sa gloire, mais comme crucifié sur la Croix, trône de ses souffrances. » (3)

Désormais Jésus ne communique plus sa charité sans communiquer en même temps ses souffrances ; de ses plaies sacrées, comme d'autant de sources, s'épanchent sur le monde les flammes du divin amour. (4)

(1) Cf. *Études Franciscaines*, octobre 1913.

(2) Primus locus nativitis quo Deus est : ibi natus, ibi alitus, ibi provectus. « D. Bern. *De diligendo Deo.* »

(3) *Esprit de saint François*, par le P. Bernardin de Paris. IIIe partie. chap. VI. § 2.

(4) « Totus ardor Spiritus sancti in æternum diffundendus super humanam natu-

Digitized by Google

I. *Le Cœur de François est rempli de cet Amour.*

A Saint-Damien, cette charité ardente s'écoule du Cœur de Jésus crucifié dans le cœur de François. « En même temps que résonne à son oreille la voix du Bien Aimé, son âme se fond d'amour. » (1)

« Qui pourrait dire la charité dont brûle cet ami de l'Époux ? Son cœur plongé dans le Cœur de Jésus, fournaise d'amour, y est transformé comme le charbon ardent dévoré par la flamme. » (2)

Plus François contemple son Amour crucifié, plus s'avive sa flamme séraphique ; en Jésus crucifié, tout respire l'amour et provoque à l'amour ; sa tête inclinée, ses bras étendus, son côté ouvert. » (3)

« Dans ce mystère la divine Sagesse se tient cachée ; seul l'amour se laisse voir, amour qui se verse à flots, amour qui lie à jamais l'homme à la croix.

François était de ces heureux liés, il ne respirait que du côté de la croix, il n'aspirait qu'à aimer et à faire aimer son Amour crucifié. Aux pieds du Crucifix, il a répandu ses larmes les plus douces, donné, épuisé tout son cœur.

2. *Comment la Charité crucifie la volonté.*

« Deux amours, dit saint Augustin, se disputent l'empire du monde : l'amour de soi qui va jusqu'au mépris de Dieu, l'amour de Dieu qui va jusqu'au mépris de soi. » (4).

Cet antagonisme du moi égoïste et de la charité divine, constitue le drame intime de toute vie chrétienne ; leurs manifestations respectives et les péripéties de leurs conflits forment l'histoire de la race humaine.

ram, de ardore crucis, et de incommensurabilis Christi amoris plagis habet originem» (sanctus Bernardinus, *De Stigm. Sancti Francisci.*)

(1) Ab ea igitur hora, liquefacta est anima ejus ut Dilectus locutus est. C. 176, 24.

(2) Caritatem ferventem qua Sponsi amicus Franciscus ardebat, quis enarrare sufficiat ? Totus namque quasi quidam carbo ignitus divini amoris flamma videbatur absorptus. Leg .IX, n. 1.

(3) Amorem spirat et ad amorem redamandum provocat : caput inclinatum, manus expansæ, pectus apertum.» D. Bernardus.

(4) « Fecerunt civitates duas amores duo, terrenam scilicet amor sui usque ad contemptum Dei ; cœlestem vero amor Dei usque ad contemptum sui. » S. Aug. *De civitate Dei*. L. 14. c. 28.

Digitized by Google

D'après Bossuet, « l'amour de soi est le vrai fonds que laisse en nous le péché de notre origine. Nous rapportons tout à nous et Dieu même, au lieu de nous rapporter à Dieu et de nous aimer pour Dieu. » (1)

La charité est donc le remède radical à un si grave désordre ; plus elle envahit l'âme, plus l'amour propre diminue, jusqu'à ce qu'enfin Dieu s'établisse en Maître sur toutes nos affections.

« Notre Dieu est un Dieu jaloux, dit l'Auteur de l'*Imitation ;* il ne souffre pas de rival, mais prétend règner sur notre cœur en Roi absolu et incontesté. » (2)

Non *Venim ittere pacem sed gladium.* (Matth. X. 34.) Glaive sacrificateur qui tranche, sépare, divise ; rien n'est épargné : biens, parents, amis, patrie, vie même, tout doit être immolé, dès que les intérêts de l'amour divin l'exigent.

Holocauste parfait, crucifixion totale, telle est la conséquence de toute vraie vocation religieuse et spécialement de la vocation séraphique.

François dans la fleur de sa jeunesse s'immole à l'amour divin ; fils tendrement soumis, il renonce Bernardone pour son père afin d'appartenir uniquement à son Père céleste ; il fait abnégation de lui-même, de sa propre personnalité, pour la perdre en celle de son Jésus crucifié.

Le glaive sacrificateur, il se le plonge en plein cœur,et si fortement qu'il en exprime jusqu'aux dernières gouttes des affections humaines.

« Seigneur, disait-il, je vous en supplie, faites que l'ardeur » embrasée de votre amour détache mon âme de toutes les » choses qui sont sous le Ciel ; que je meure pour l'amour de » votre amour, ô Amour qui êtes mort pour mon amour. » (3)

Conclusion. Notre mal consiste dans un trop grand attachement aux créatures et encore plus à nous-mêmes. Pour nous guérir, Dieu ne fait point ordinairement de miracles, il prépare toute une suite d'évènements naturels qui progressivement nous détachent du monde et nous dépouillent de notre amour propre.

Opération douloureuse qui renouvelle dans notre âme le sup-

(1) Méditation sur les Evangiles. p. 274.

(2) Dilectus tuus talis est naturæ ut alienum non velit admittere ; sed solus vult cor tuum habere et tamquan Rex in proprio throno sedere. *Imit.* L. II. Cap.VII. n. 2.

(3) Prière pour obtenir l'amour. *Opuscules authentiques* P. Ubald d'Alençon, p. 174.

Digitized by Google

plice qu'endura dans sa chair l'apôtre saint Barthélemy; opration qu'a rendue nécessaire notre corruption originelle aggravée par nos fautes personnelles.

Le Seigneur dans sa miséricorde ne nous épargnera pas plus que son propre Fils ; ne l'a-t-il pas livré à une mort cruelle et sanglante,par amour pour nous ? *Proprio Filio suo non pepercit Deus...* Rom. VIII, 32.

Laissons le faire, s'il coupe jusqu'au vif, c'est que le mal est invétéré et profondément enraciné. Nous avons beau pleurer, jeter les hauts cris, Dieu nous laisse pleurer et nous sauve.

3. *La Charité fraternelle découle de l'Amour de Jésus crucifié.*

A) *L'amour du prochain, corollaire obligé de l'Amour de Dieu.* — « Quelle dignité de l'homme, observe Bossuet, l'obligation d'aimer son frère est semblable à celle d'aimer Dieu. Comme l'homme est fait à la ressemblance de Dieu, le commandement d'aimer l'homme est fait à la ressemblance du commandement d'aimer Dieu. Avec quelle pureté, quelle sainteté, quelle perfection, quel désintéressement, faut-il aimer l'homme, puisque l'amour qu'on a pour lui est semblable à celui qu'on a pour Dieu. » (1)

L'Apôtre saint Jean traite de menteur celui qui prétendrait aimer Dieu,et n'aimerait pas son frère. (2) Il se fonde justement sur cette divine ressemblance que tout homme porte en lui. « Si vous n'aimez pas votre frère que vous voyez de vos yeux, comment aimez-vous Dieu, l'Être invisible ? »

François comprit cette vérité ; l'amour divin l'avait fait le frère de toutes créatures ; cette parenté devint plus étroite avec l'homme créé à l'image de Dieu. (3)

Le mystère de l'Incarnation en comblant l'homme de la tendresse divine, l'enveloppait de charmes nouveaux. « Jésus, la sagesse suprême n'est pas demeuré dans le sein de son Père, Il est venu se mettre à nos côtés pour nous sauver. » Ainsi raisonnait François.

(1) *Méditations sur les Évangiles,* IIe Semaine, 47e jour.

(2) « Si quis dixerit : quoniam diligo Deum, et fratrem suum oderit, mendax est. »

(3) Quem aliis creaturis germanum effecerat vis amoris, mirum non est Creatoris insignitis imagine, si germaniorem Christi caritas faciebat. C. 298, 29.

Digitized by Google

La Rédemption portait son amour à la plus haute expression, et il s'écriait : « Comment aimer Jésus crucifié, et ne pas aimer les âmes qu'Il a rachetées au prix de son sang et de sa vie. » (1)

Les âmes ! Quel saint les a aimées plus que François. Pour elles, ses luttes incessantes dans l'oraison, son zèle inlassable dans la prédication, son héroïsme exemplaire dans la mortification. » (2)

A la vue des âmes meurtries, souillées par le péché, sa compassion devenait si vive, qu'il semblait les enfanter de nouveau à l'amour de Jésus-Christ. (3)

B) *La Charité fraternelle crucifie la Volonté.* — Comme l'amour de Dieu, l'amour du prochain crucifie la volonté propre, le moi humain.

Bossuet en donne cette raison : « Pour aimer son prochain comme soi-même, il faut être auparavant sorti de soi-même. Tandis qu'on est encore en soi, on n'aime rien que pour soi ; l'homme renfermé en lui-même ne peut avoir qu'une amitié bornée selon sa nature... »

Aussi l'amour fraternel se pratiquera dans le renoncement du moi personnel. Ne pas rechercher ses intérêts propres, mais ceux de son prochain, de ses frères, tel est le *Criterium* de la vraie charité. (4)

Parfaitement détaché de lui-même et de toute considération intéressée, François devient le prochain de tous sans exception ; se réjouissant avec les heureux, pleurant avec les malheureux, se faisant tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ.

Au dire de certains philosophes, l'homme est un loup pour son semblable, *homo homini lupus ;* François a été un doux agneau au milieu des loups, il sut converser amicalement avec les gens pervers et méchants ; souvent son aimable condescendance touchait les cœurs et les convertissait. Lui, si saint parmi les saints, se faisait avec les pécheurs comme l'un d'eux. (5)

(1) Saluti animarum præstare nihil dicebat, eo sæpius probans quod Unigenitus Dei pro animabus dignatus fuerit in cruce pendere. C. 299, 2.

(2) Hinc sibi in oratione luctamen, in prædicatione discursus, in exemplis dandis excessus. » C. 299, 4.

(3) Animas Christi Jesu sanguine pretioso redemptas cum cerneret inquinari aliqua sorde peccati, tanta miserationis teneritudine deplorabat, ut eas tamquan mater in Christo quotidie parturiret. » Leg. Cap. VIII. § 1.

(4) « Non quæ sunt singuli considerantes, sed ea quæ sunt aliorum. » *Philip.* II, 4.

(5) « Omnem mansuetudinem ostendebat ad omnes homines, omnium moribus

Digitized by Google

A l'exemple du divin Maître, il a passé sur la terre en faisant le bien ; semant les miracles sur ses pas pour le soulagement de l'humanité.

Rien de ce qui peut légitimement émouvoir le cœur humain ne lui est demeuré étranger. Gloires de la Patrie, combats pour la liberté, joies de la famille, charmes de la pensée, distinction des manières, il en a pris sa part, il en a joui naïvement, sincèrement.

L'austérité du religieux, l'auréole de la sainteté, ont ennobli le citoyen d'Assise et couronné le troubadour. (Abbé LE MONNIER).

c) *La vie de Communauté ne subsiste que par la croix.* — François voulait faire de tous ses enfants une seule Famille dont lui-même était le Père ; pour cela, il fallait à tout prix éviter les heurts si fréquents des individus qui rendent la vie commune intolérable. *Vita communis maxima mea mortificatio.* (Saint Jean Berckmans.)

Dans la Communauté naissante, cette union des volontés et des cœurs était contrariée par la différence des nationalités. « Les Français viennent, disait le séraphique Père, les Espagnols se hâtent, les Allemands et les Anglais accourent, une foule d'étrangers presse le pas. » (1)

De ce mélange d'hommes si différents par les mœurs, le langage, le caractère, François composa un seul Ordre, tendant vers un but commun : leur sanctification personnelle et le salut des âmes.

Sous son habile direction, les premiers groupements franciscains donnèrent au monde l'édifiant spectacle d'une parfaite harmonie des intelligences et des volontés ; Celano nous livre le secret de cette merveilleuse union. « Après avoir renoncé à tous leurs biens, les Frères se dépouillaient de tout amour propre, de toute affection privée. Ce surcroît de tendresse, ce trop plein d'affection, ils le versaient dans le sein de la Communauté, pour en composer un trésor de famille où tous viendraient puiser selon leurs besoins. » (2)

utiliter se conformans. Sanctior inter sanctos, inter peccatores quasi unus ex illis. » C. 85, 6. Cf. Conversion des trois brigands, Cf. *Fioretti* ch. XXVI.

(1) Vidi quasi vias ipsorum multitudine plenas, ea omni fere natione in his partibus convenire. Veniunt Francigenæ, festinant Hispani, Teutonici et Anglici currunt et aliarum diversarum linguarum accelerat maxima multitudo. » C. 29, 22.

(2) Et quidem cum cuncta terrena despicerent et seipsos numquam amore privato

Digitized by Google

Ils goûtaient combien il est bon et doux à des frères de vivre intimement unis : *Habitare fratres in unum.* N'est-ce pas le vœu suprême du Cœur sacré de Jésus. » *Pater, ut sint unum, sicut et Nos unum sumus.* (Joan. XVII, 22.)

Il demande pour tous les siens, cette union parfaite qui règne dans la Trinité Sainte, et de trois Personnes distinctes ne fait qu'une seule et même intelligence, une seule et même volonté, un seul et même Dieu.

L'Esprit Saint, Amour consubstantiel du Père et du Fils, lien des Personnes divines, réalisera l'union parfaite entre les membres de la grande Famille séraphique. La divine Charité répandue dans les cœurs, les embrase, les fusionne et produit la dilection mutuelle.

A ce signe on reconnaît les vrais disciples du Christ, les vrais religieux, les vrais moines. *Hæc Religiosos et Monachos facit.*» Privés de cet amour mutuel, les couvents deviendraient autant d'enfers. « *Sine hac cœnobia sunt tartara.* » Chacun se constituant le tyran, le bourreau de ses propres frères, uniquement occupé comme les démons à venger de prétendus griefs, à poursuivre de folles ambitions, à satisfaire des instincts pervers. « *Habitatores sunt Dæmones.* »

Serait-ce là l'idéal Séraphique auquel nous aspirons, et le digne salaire des sacrifices si généreusement accomplis en nous séparant de nos parents, de nos amis, de notre pays, pour aller nous enfermer dans la solitude claustrale ?

Conclusion.—Cultivons avec amour la charité fraternelle ; elle transforme les cloîtres en autant de paradis terrestres, elle transfigure les religieux qui les habitent et les rend dignes émules des Anges du Ciel. *Cum hâc vero, Cœnobia sunt Paradisus in terris, et in eis degentes, sunt Angeli.* — (Saint JÉROME).

(A suivre.) P. CÉSAIRE de Tours.

---

diligerent, totius amoris affectum in communi refundentes, se ipsos dare in pretium satagebant ut fraterna nécessitati subvenirent. » C. 41, 12.

Digitized by Google

LES ÉGLISES FRANCISCAINES
DE L'ITALIE DU NORD
DANS L'ANONIMO MORELLI
(VERS 1532)

Vers l'année 1532, un inconnu — que nous appellerons l'*Anonimo Morelli*, du nom de l'abbé Morelli qui, en l'année 1800, publia son manuscrit, — un inconnu, dis-je, notait dans les villes principales de l'Italie du Nord « les peintures et autres trésors d'art conservés dans les maisons particulières, ainsi que les monuments de toute nature qui ornaient les églises, les maisons des corporations et les couvents » (1).

Le manuscrit avait été découvert dans la collection que le poète vénitien Apostolo Zeno (1668-1750) avait léguée aux dominicains de l'observance de sa ville natale ; il est un reflet des opinions qui, vers 1532, avaient cours, dans le public des collectionneurs, sur les auteurs des œuvres d'art alors en vue.

Cet inconnu écrit dans le dialecte des états vénitiens, et plus exactement, dans le dialecte qui se parlait à Padoue. Ainsi, il désigne les autorités de Venise sous le nom de *Signori Venezziani* ; il appelle les orfèvres *orevexi* au lieu *d'orefici* ; il fait allusion à des lettres de Girolamo Campagnola et à des conversations avec le sculpteur Riccio qui l'un et l'autre étaient Padouans ; enfin, il connaît parfaitement les œuvres d'art de Padoue.

(1). *The anonimo, notes on pictures and works of art in Italy made by an anonimous writer in the sixteenth century*, translated by Paolo Mussi, edited by George C. Williamson, Litt. D. Londres, Georges Bell and Sons, 1903, p.V. Je me servirai pour mon étude de cette excellente traduction, à laquelle M. Williamson a joint un précieux appareil de notes. C'est à M. Williamson que nous devons la nouvelle édition revue et augmentée du *Bryan's dictionary of painters and engravers* 5 vol. in-4°, Londres, George Bell and Sons, 1903-1905.

Digitized by Google

Mais, s'il est padouan de langage et probablement d'origine, il semble bien qu'il ait habité Venise. Dans cette ville, à part l'église *della Carità*, qui dépendait du couvent du même nom, lequel est devenu aujourd'hui l'Académie des Beaux-Arts, il ne prend la peine de citer aucun édifice religieux. Il semble nous dire : «Tout cela est trop connu pour que j'en parle. » Il nous donne au contraire une foule de renseignements précieux sur les collections particulières de la cité des doges, sur celles des Contarini, des Foscarini, des Vendramini, du cardinal Grimani, sur le merveilleux ensemble d'œuvres d'art réunies par Andréa di Odoni, sur d'autres encore. Et ces œuvres, il ne se contente pas de les citer, il indique la place exacte qu'elles occupent dans la maison ; il nous dit qu'au pied de tel escalier se trouve telle statue, sur le palier du premier étage, tel buste, sur la cheminée du cabinet de travail, tel bronze florentin, au salon, tel tableau, dans la galerie, telle fresque. En un mot, il regarde, il voit, il sait voir, et il note.

Cet inconnu, qui regarde, qui voit, qui sait voir et qui note, nous fait parcourir avec lui Padoue, Crémone, Milan, Pavie, Bergame, Crema et les collections de Venise. Qu'a-t-il regardé, qu'a-t-il vu, qu'a-t-il su voir, qu'a-t-il noté des monuments franciscains de ces villes ?

*
* *

A Milan, très peu de chose. Trois lignes seulement pour les enfants du *Poverello,* mais combien suggestives par leur laconisme : « Dans l'église Saint-François, la chapelle principale a été construite pour le seigneur Robert Sanseverino et elle contient la tombe de Beatrix d'Este, sœur d'Azzo d'Este et veuve de Nino de Gallura, qui plus tard épousa Galeas Visconti, fils de Matteo Visconti. » Quels noms ! Galéas Visconti, l'adversaire acharné du pape Jean XXII, de ce français de Cahors qui devait mourir à Avignon, âgé de 90 ans; Galéas l'excommunié, qui fut une des principales causes de l'excommunication prononcée le 8 octobre 1323 contre Louis de Bavière ! Azzo d'Este, l'assassin du preux guerrier et grand capitaine Jacopo del Cassero ; Azzo d'Este, chose atroce à dire, l'assassin de son propre père, qui était en même temps le père de Béatrix ! Lisez cette ligne dans laquelle *l'Anonimo Fiorentino* résume l'affreuse tragédie domestique : « Son père étant malade, Azzo s'approcha de son lit et,

Digitized by Google

saisissant l'édredon, l'étouffa. » Est-il au monde ligne plus tragique à lire : on voit, sur l'oreiller, la tête blonde de ce père que Dante, dans le Phlégéton, fait flotter à côté de la tête brune d'Azzolino de Padoue; et le fils dénaturé, à pas de loup, approche et la couvre de l'édredon ! Quel nom dans un tout autre genre, que celui de Nino de Gallura, le premier mari ! Il avait été vraisemblablement compagnon d'armes de Dante au siège de Caprona et était un des cavaliers les plus accomplis de son temps. « Il était gentil d'esprit et de mœurs, écrivait Francesco da Buti vers 1380, et d'une hardiesse et d'une bravoure incroyables. Et en cela, il chassait de race, car il était fils ou plutôt neveu d'Ubaldo de Visconti, l'homme le plus beau et le plus valeureux de son temps. Un jour l'empereur Frédéric se trouvait à Pise; il parlait avec arrogance, devant Ubaldo, de la bravoure de ses Allemands et de la prudence des Italiens. Je connais trois Italiens, s'écria incontinent Ubaldo, qui, à eux trois, tiendraient tête à cent Allemands ! Le défi est accepté. Ubaldo prend avec lui le marquis de Monferrat et Scarpetta degli Ubaldini. Ils entrent ensemble dans le champ clos qui s'appelle encore aujourd'hui *lo Ganghio del Conte*, et, au fur et à mesure qu'un Allemand s'approche, ils le frappent sur la tête d'un coup de masse d'armes, et à tout coup tuent. L'empereur étonné, s'informa du nom des trois champions ; il les apprit de la manière suivante : il envoya une épée d'honneur à Ubaldo en lui disant qu'il était l'homme le plus valeureux du monde. Mais celui-ci la refusa, disant qu'elle revenait de droit au marquis de Monferrat. Celui-ci la refusa à son tour, disant que Scarpetta degli Ubaldini en était plus digne que lui. L'empereur l'envoya alors à Scarpetta qui la retourna à Ubaldo, auquel elle resta définitivement ». Et le bon narrateur continue : « Nino de Gallura eut pour femme madame Béatrix, marquise d'Este, et eut d'elle une fille, qui s'appelait Jeanne ; Nino étant mort, elle se remaria à Galéas Visconti de Milan. Et c'est par elle que les Visconti de Milan sont devenus propriétaires des entrepôts et des autres biens qui leur appartiennent aujourd'hui à Pise et qui appartenaient autrefois à Nino de Gallura ; car Jeanne, fille de Béatrix et de Nino mourut avant sa mère. Et c'est ainsi que l'héritage de Nino, passa aux Visconti de Milan ». Quand j'aurai ajouté que Nino était petit-fils du fameux Ugolin, qui mourut, avec plusieurs de ses enfants, la mort affreuse que l'on sait, dans la sinistre Tour de la Faim ; qu'il était fils d'une de ses

Digitized by Google

filles ; qu'il avait été avec lui podestat de Pise ; qu'il fut pendant cinq ans l'adversaire acharné de ce Guy de Montefeltro qui, après avoir été le plus grand capitaine de son temps, devait mourir humblement, sous l'habit franciscain ; qu'il fut chanté à deux reprises par Dante dans la *Divine comédie;* le lecteur comprendra que j'aie écrit : « Quel nom que le sien » !

Quel nom ! Mais aussi quels souvenirs franciscains ! Tandis que sa veuve devait un jour dormir son dernier sommeil dans l'église Saint-François à Milan, où notre *Anonimo* lisait son épitaphe, lui, *le gentil Nino*, comme l'appelle le Dante, avait demandé en mourant « que son cœur fut déposé dans l'église des Frères-Mineurs de Lucques. » Et longtemps, dans la chapelle du Saint-Sacrement de ce sanctuaire, on put lire l'inscription suivante :

† HIC EST COR ILLVSTRIS VIRI DNI VGOLINI IVDICIS GALLVRENSIS ET DNI TIE PTIS REGNI CALLER. QUI OBIIT (1) AN. DNI M.CC.LXXXX.VIII DIE XI IANVARII.

Ainsi, à bien des lieues de distance, les cœurs des deux époux reposaient tous deux pour l'éternité sous l'ombre tutélaire du patriarche d'Assise ! Pour l'éternité ! Ils le pensaient du moins ! Mais, combien, jusque dans la mort, l'homme est fragile ! Qu'est devenu, à Lucques, le cœur du gentil Nino ? Dans la chapelle du Saint-Sacrement, plus de trace de l'inscription que nous avons donnée ci-dessus. Et à Milan, l'église Saint-François tout entière n'est plus ; et le fameux tombeau de cette Béatrix d'Este qui avait frappé si vivement notre *Anonimo*, n'a pas laissé le plus léger vestige !

Il y a, le dirai-je, dans la *Divine Comédie,* peu de passages

(1) On remarquera que l'inscription donne à Nino l'épithète de *juge de Gallura.* A l'époque où la Sardaigne se trouvait sous le gouvernement de Pise, elle était divisée en quatre judicatures ou districts. Le plus important et de beaucoup le plus peuplé de ces districts était la Gallura, le fief de notre Nino. La lutte acharnée entre les Pisans et les Génois d'un côté, les Guelfes et les Gibelins de l'autre, la transforma bientôt en un désert. Aujourd'hui encore, on n'y trouve plus que quelques villages et la petite ville de Nuoro. Dans une des parties de cette judicature appelée Limbara on trouve ces mystérieuses constructions cyclopéennes que l'on appelle *Nouraghi* Cfr. Loria. *L'Italia nella Divina Comedia*, 87. Quant aux mots suivants : *et dni tie ptis regni caller* (*et domini tertiæ partis regni calleritani*), ils font allusion à ce fait que la judicature de Gallura constituait le tiers de ce que l'on appelait alors le royaume de Cagliari. L'inscription et le dépôt qu'elle signalait ont disparu en 1746.

Digitized by Google

aussi touchants que celui où Nino parle, à Dante, de sa veuve, et peu de mots plus mystérieux, que ceux où il fait allusion au tombeau qui sera élevé un jour, à Milan, à sa Béatrix, de ce tombeau même qui, au moment du voyage de l'*Anonimo*, fait l'étonnement du visiteur de l'église Saint-François.

Ces passages, vous les connaissez : Dante traverse la Vallée fleurie. Une ombre, l'ombre d'un de ces illustres mondains qui, couchés sur la verdure et sur les fleurs, chantent le *Salve Regina*, une ombre, dis-je, de celles que Dante range dans *l'exercito gentile,* le regarde comme si elle eût cherché à le reconnaître. Déjà, le jour s'est obscurci, mais non pas au point que les yeux du poète et ceux de l'ombre ne pussent plus s'observer. L'ombre se lève et s'approche ; Dante reconnait Nino de Gallura. « Nous nous accablâmes, écrit le poète, de tendres saluts. » Puis, ils causent : Dante raconte son voyage à travers l'empire des pleurs ; Nino parle de sa fille chérie, de sa Jeanne qui va sitôt mourir ; de sa femme, de cette Béatrix, qui peut-être ne l'aime plus, et qui bientôt convolera en secondes noces avec le Visconti ; et il ajoute ces mots singuliers : « La vipère de Milan ne lui fera pas une aussi belle sépulture que ne l'aurait fait le coq de Gallura ».

Non le farà sì bella sepoltura
La vipera che i Milanesi accampa
Come avria fatto il gallo di Gallura.

Cette sépulture, c'est celle qui nous occupe, celle qui se trouvait à Saint-François de Milan et dont notre *Anonimo* nous a dit qu'elle se trouvait « dans la chapelle principale construite pour le seigneur Robert Sanseverino ».

Les vers du poète ont fait couler des flots d'encre. Que signifie ce : « La vipère de Milan (mot-à-mot : la vipère qui conduit les Milanais à la bataille) (1) ne lui fera pas une aussi belle sépulture que ne l'aurait fait le coq de Gallura » ? Partant de cette remarque que les Visconti de Milan avaient dans leurs armes une vipère qui dévorait un enfant, tandis que le coq était le blason des juges de Gallura, les anciens commentateurs écrivent :

(1) Les Milanais avaient décidé de mettre la vipère des Visconti sur leurs étendards : *Majores nostri publico decreto sanxerunt ne castra mediolanensium locarentur, nisi viperio signo antea in aliqua arbore constituto.* Verri, *De titul. et insign. n° 40.*

Digitized by Google

« Nino veut dire qu'après la mort de celle qui avait été sa femme, si on avait pu écrire sur sa tombe : *Ci-gît madame Béatrix, qui fut femme de Nino, juge de Gallura*, il y eût eu pour elle plus d'honneur et de gloire que maintenant qu'on sera forcé d'écrire sur son tombeau : *Ci-gît Béatrix, femme de messer Galéas Visconti de Milan* ». Et pourquoi ? Parce que « la judicature de Gallura était plus honorable que la seigneurie de Milan ; car elle constituait une dignité régulière, instituée par l'empereur et par le pape ; la seigneurie des Visconti à Milan, n'était, elle, qu'un état de fait, issu de la violence. » En mourant veuve de Nino, Béatrix mourait veuve d'un prince, presque d'un roi, *domini tertiae partis regni calleritani ;* en mourant veuve de Galéas Visconti, elle mourait veuve d'un aventurier quelconque qui avait réussi, de *messer* Galéas Visconti de Milan. Les modernes, au contraire, s'exclament : « Que viennent faire ici les honneurs et les titres mondains ? Nino a simplement l'intention de souligner : que la vipère sculptée sur la sépulture de sa veuve, rappelant son convol en secondes noces, fera moins d'honneur à celle-ci que ne lui en aurait fait son coq à lui, Nino, qui aurait chanté là, pour l'éternité, sa fidélité à son premier mari et les vertus de son veuvage ». (1)

Honneurs et titres mondains ? Fidélité et vertus chrétiennes ? Laquelle faut-il choisir de ces deux interprétations ? Si nous suivons l'exemple de la principale intéressée, de Béatrix d'Este elle-même, nous n'en choisirons aucune.

Je m'explique.

Lorsque, en 1334, Béatrix mourut après avoir donné des preuves d'héroïsme que même ses plus acharnés détracteurs ne peuvent contester, il y avait quinze ans que le *Purgatoire* était dans toutes les mains et qu'elle avait pu lire les vers qui concernaient sa sépulture. Et elle s'était ingéniée à faire mentir la prophétie. Dante avait dit : « Milan ne te fera pas une sépulture aussi belle, » elle prit soin qu'un mausolée somptueux lui fut construit, « in capella nobili et ornatissima quam adhuc vivens fabricari fecerat » dans cette admirable chapelle qu'admire notre *Anonimo*. Dante avait dit que la vipère des Visconti, sculptée sur son tombeau, ne lui ferait pas autant d'honneur que lui en aurait fait le coq de Gallura ! Elle fait sculpter côte à côte, l'un et l'autre. « On voyait, écrit Guilini, dans notre église Saint-

(1) Cfr. Scartazzini, *Com. Lips.* II. 121.

Digitized by Google

François à Milan, le tombeau de Béatrix *orné du blason de la famille des Visconti et de celui de la famille de Gallura ;* mais maintenant le monument a disparu et l'église aussi ».

En présence de ces faits, je propose donc aux vers de Dante une interprétation plus simple.

Dante, il ne faut jamais l'oublier si on veut comprendre quelque chose à son poème, était tertiaire franciscain. Il avait avec l'Ordre les rapports les plus étroits. Il a passé les dernières années de sa vie à Ravenne, porte à porte avec les Mineurs. C'est chez les Mineurs qu'il a voulu être enterré. Il les voyait à tous les moments du jour. Il aura appris par eux que Béatrix se faisait construire dans leur église Saint-François de Milan une magnifique chapelle où elle comptait se faire ensevelir. Et Dante, tout simplement, songe à mettre dans la bouche du mari ces mots : « Cette sépulture ne vaudra pas celle que ma famille lui aurait faite ». Le poète constate un fait, pour prouver qu'il est au courant de ce qui se passe à Milan.

Quoiqu'on puisse penser de cette explication, il est infiniment regrettable que le mausolée fameux ait disparu et il est infiniment plus regrettable encore que l'église elle-même, qui le contenait, ait été détruite (1).

Car elle était illustre parmi les plus illustres.

A Milan, les Mineurs faisaient, originairement, leurs offices à S. Maria Fulcorina. En 1256 ils obtinrent, par l'entremise de l'archevêque Leone da Perego, la possession de l'antique et vénérable Basilique Naborrienne. Elle datait des premiers temps du christianisme. Saint Ambroise disait-on, l'avait vue; saint Gervais, saint Protais, saint Naborre, saint Félix, y avaient été enterrés. Les Mineurs en prennent possession et la remplacent par

(1) Parmi les œuvres de cette église dont il faut le plus regretter la perte, je signale les fresques qui ornaient la chapelle des saints apôtres Pierre et Paul. Elles étaient, comme on le verra plus loin, de Bernardino Zenale de Treviglio, petite ville située à 32 kilom. à l'est de Milan. Vasari nous dit de lui que Léonard de Vinci le tenait pour un « maître éminent ». Voici d'ailleurs ses propres paroles : « A l'époque où Bramante travaillait à Milan (1480-1499), il y avait dans cette ville un certain Bernardino de Treviglio, ingénieur et architecte du Dôme, dessinateur merveilleux, qui était tenu par Léonard de Vinci pour un maître éminent, encore que sa manière de peindre fût un peu crue et un peu sèche. Dans le cloître de Santa Maria delle Grazie on voit de lui une résurrection de N. S. qui montre d'admirables raccourcis... Nous avons de lui, dans notre album, une très belle tête de femme, dessinée au charbon et au blanc de céruse, qui montre quelle était sa manière ». La disparition de cette œuvre est d'autant plus regrettable, que nous n'avons plus aucun tableau qui puisse sûrement être attribué à Bernardino Zenale. Même le grand tableau d'autel du Musée Bréra n'est pas de sa main.

Digitized by Google

une nouvelle et splendide construction. Les nefs étaient immenses, portées par des colonnes à chapiteaux corinthiens, la hardiesse de la construction, merveilleuse, le plan d'une ampleur incroyable. Les prodigieux vaisseaux à douze travées, les voûtes sur plan carré, les bas-côtés témoignaient d'une conception à la fois forte et souple qui étonne. Elle eut, à peine construite, sur le développement de l'architecture lombarde tout entière, une influence profonde. De tous les côtés on l'imitait, on s'inspirait d'elle ; quelquefois, on la copiait presque servilement. Son admirable sacristie gothique avait été décorée en 1357, aux frais de Giacomello de 'Taverni, de fresques qui « prouvaient clairement à quelle hauteur l'art était alors parvenu ». Vers la fin du XVe siècle, Bernardino Zenale, dont Vasari, comme je l'ai fait remarquer dans une note précédente, nous dit qu'il était « dessinateur merveilleux et qu'il était tenu par Léonard de Vinci pour un maître éminent », avait peint, à fresque, dans une chapelle, la mort des saints apôtres Pierre et Paul. Puis, la décadence vient. Dans la nuit du 6 Septembre 1688, les voûtes s'écroulent. L'église est reconstruite, mais raccourcie de trois travées. Telle quelle, elle excite encore l'étonnement et l'admiration. Rien n'y fait : un jour, le souffle glacial du 18e siècle se lève sur elle, et, en 1798, elle tombe sous la pioche des démolisseurs. Toutes ses merveilles, fresques, chapiteaux, tombeaux, sépulcres, monuments de toutes sortes, étincelantes verrières, chefs-d'œuvres qui faisaient l'admiration des temps, souvenir même, tout est alors balayé par le vent, où, nul ne saurait le dire? Demandez, à Milan même, où était autrefois l'église Saint-François, presque personne ne saura vous indiquer la caserne qui s'élève aujourd'hui sur l'emplacement où, hier, la vipère de Milan et le coq de Gallura chantaient le tragique destin de Béatrix d'Este, veuve de Nino et femme d'Azzo Visconti, dans la somptueuse chapelle qu'elle avait fait élever de son vivant, près de la sacristie gothique, sous les voûtes prodigieuses portées par des colonnes aux chapiteaux corinthiens!

*
* *

Dans la petite ville si pittoresque de Bergame, à demi alpestre et au langage à demi barbare, où, s'il faut en croire le *De vulgari Eloquentiâ*, le peuple, sur la place publique, chante — chose affreuse à l'oreille d'un toscan —

Digitized by Google

*In te l'*ora del Vesper
Ziò fu del mes d'*Ochiover*

au lieu de

Nell 'ora del Vespro
Ciò fu del mese d'*Ottobre*,

notre *Anonimo* visite deux églises franciscaines; et, à notre grand regret, il n'en visite que deux.

Il entre dans « l'église Santa Maria delle Grazie qui dépend du couvent des frères de l'Observance et qui est située en dehors des murs de la ville, au-delà de la porte de Cologne » et il note que « le tableau du maître-autel est peint *a tempera* et représente Notre-Dame, avec deux saints placés de chaque côté dans des niches dorées ; il est l'œuvre de maître Vincent de Brescia qui est, je crois, un *vieux peintre*. Sur la gauche, on voit une petite peinture représentant la transfiguration de N. S. par Andrea Previtali de Bergame. »

Ces deux peintures ont eu un sort singulier. Le tableau du maître-autel dont l'auteur, maître Vincent de Brescia, le *vieux peintre*, n'est autre que ce Vincenzo Foppa, dont on a dit qu'il est « la souche première de la peinture lombarde » le tableau dis-je, se composait de huit panneaux et d'une prédelle. Deux des panneaux centraux et la prédelle sont perdus ; tandis que les six panneaux latéraux sont allés rejoindre au musée Bréra à Milan, la petite peinture que notre *Anonimo* avait vue sur la gauche et qui représente « la transfiguration de N. S. par Andrea Previtali de Bergame » le clair et harmonieux élève de Bellini. (1)

Puis, notre *Anonimo* entre dans l'église Saint-Bernardin de Sienne et jette un coup d'œil sur le célèbre tableau de Lorenzo Lotto qui se trouve encore aujourd'hui sur le maître-autel à l'endroit même où notre voyageur le voyait au commencement du

(1) Vincenzo Foppa est né à Brescia entre 1425 et 1430 et est mort entre mai 1515 et octobre 1516 (et non en 1492 comme on le dit communément ; en 1502, il prenait encore à bail une maison à Brescia). Le grand âge auquel il est parvenu, lui a fait donner le nom de Vincenzo Vecchio, Vincent le Vieux. Les panneaux du musée Bréra provenant de notre tableau d'autel représentent la Vierge et l'Enfant, huit figures de saints et saint François dans un paysage recevant les Stigmates. Les deux panneaux centraux perdus et la prédelle, représentaient un Ecce Homo entre deux petites figures d'anges, et, sur les côtés, l'Annonciation, la Visitation, la Nativité et la Fuite en Égypte. — Le tableau de Previtali est daté de 1513, et porte l'inscription : *Al nobel homo Messer Andrea Dipintore in Bergamo*. Previtali a vécu de 1480 environ à 1525 environ.

Digitized by Google

XVIe siècle, et il le décrit comme une *sacra conversazione* où la première place serait occupée par *saint Bernard!* Ce Saint-Bernard, vous l'avez deviné, n'est-ce pas, n'est autre que Saint-Bernardin de Sienne. (1)

Cet effort fait, il n'entre pas à l'église Saint-François ; et, je le répète, je le regrette infiniment. D'abord, parce que cette église est aujourd'hui transformée en prison, et qu'il est, partant, presqu'impossible de se rendre compte de ce qu'elle était autrefois. Ensuite, parce qu'elle possédait un portrait fameux de saint François. Au dire de Wadding, le comte de Monte-Acuto aurait fait exécuter, en 1212, par un peintre grec du nom de Melormus, le portrait du *Poverello,* alors que celui-ci était en prière dans son palais. Ce portrait se trouvait être le plus ancien de tous ceux qui sont connus, celui de Conxolus au Sacro-Speco de Subiaco n'étant que de 1228. Or, Pasta nous apprend qu'en 1775, une copie de ce portrait se voyait encore dans l'église Saint-François de Bergame. Et on ne saurait assez déplorer que notre *Anonimo* ne nous en ait pas dit un mot, car cette copie est aujourd'hui perdue, et l'original a disparu depuis longtemps.

Il nous donne cependant sur le Dôme un renseignement que je signale, parce qu'il peut intéresser les franciscanisants. Il nous dit que : « le tableau d'autel, à main droite en entrant dans l'église, représentant la Sainte Vierge avec deux saints, est d'Andrea Prévitali de Bergame ». Or, il y a, au Dôme, un tableau d'autel de Prévitali représentant saint Benoît évêque avec *saint Bonaventure* et un autre évêque. Serait-ce là, par hasard celui dont notre *Anonimo* a voulu parler ?

*
* *

S'il n'est pas entré à l'église Saint-François de Bergame, il ne pénètre pas davantage dans l'église Saint-François de Pavie. Elle est cependant un des ornements de la noble cité. Après la vieille et vénérable basilique romane de S. Pietro in Cielo d'oro, où fut enterré Boëce; après le Dôme, où, dans un riche tombeau gothique à baldaquin, repose le corps de saint Augustin, il n'en est pas de plus émouvante. Sa vaste et simple construction, ses

(1) Le tableau est reproduit par Williamson, *The Anonimo*, p. 80. L'expression de figure de saint Bernardin de Sienne est admirable ; le coloris, le groupement des figures, la finesse dans l'emploi du clair-obscur, la grâce répandue partout ravissent même le moins initié des visiteurs.

Digitized by Google

trois nefs, avec chapelles latérales, et chœur carré, la puissance de ses archivoltes, les pinacles et les arcatures entrecroisées de sa façade tripartite, ainsi que les fines fenêtres gothiques qui trouent ses murs latéraux, valaient au moins un coup d'œil. Une restauration maladroite, au XVIIIe siècle, a porté à ce magnifique ensemble un coup mortel. Mais au XVIe siècle, il était encore dans toute sa splendeur et on se demande comment il a pu ne pas attirer le regard d'un connaisseur. Car, malgré ses lacunes, notre *Anonimo* est un connaisseur.

*
* *

A Crémone « ville très belle qui a une tour très haute » comme écrit le bon Antonio de Beatis, le même fait se répète : notre *Anonimo* visite la ville très belle et la tour très haute, — le *Torrazzo*, — et nous dit même que, dans celle-ci, « quatre cent quatre vingt neuf marches, hautes chacune d'un demi-pied, conduisent du sol au sommet ; au dessus des fenêtres, juste avant d'arriver au chemin de ronde qui longe les créneaux, il y a des meurtrières d'où l'on jouit d'une vue admirable sur une quantité de villes et de châteaux-forts ». Mais il n'entre pas à l'église Saint-François. Et cependant, ici, l'église Saint-François est unique dans son genre. La fuite de son immense vaisseau semble « ne jamais vouloir finir ». Les quinze rangées de colonnes qui conduisent du portail à l'entrée du chœur, forment, ou plutôt formaient une suite de lignes, comme il n'y en a pas une seconde au monde. Je dis *formaient ;* car si Saint-François de Bergame est aujourd'hui une prison, Saint-François de Crémone est un hôpital ; ce qui a donné à un critique moderne l'occasion d'écrire que « le *Poverello,* qui mettait son plus grand bonheur à soigner les lépreux, ne doit pas trop regretter l'emploi donné, depuis un siècle, à son sanctuaire ».

Mais, s'il ne visite pas Saint-François, il visite deux églises franciscaines aujourd'hui disparues « l'église Santa Maria delle Grazie, qui s'élève à l'extrémité du Borgo San Nazaro, sur la route de Mantoue, (c'est-à-dire au nord-est de la ville) ; et l'église Sant'Angelo, qui appartient, elle aussi, aux frères franciscains et qui s'élève en dehors de la porte d'Ognissanti, sur la route de Brescia (c'est-à-dire au nord de la ville) ». Parmi les œuvres d'art qu'il y signale, et qui sont aujourd'hui perdues, je noterai particulièrement deux tableaux de Boccaccino ; sa peinture

Digitized by Google

claire et légère et sa merveilleuse habileté semblaient créées à souhait pour raconter sur la toile les scènes des *Fioretti*. On a dit de lui que, s'il est un peu inférieur au Pérugin pour la science de la composition, si les têtes qu'il peint sont moins belles que les siennes, s'il donne moins de vigueur aux lumières et aux ombres, il est plus riche dans ses draperies, plus varié dans son coloris, plus spirituel dans ses attitudes et que, peut-être, ses paysages ne sont ni moins harmonieux, ni moins agréables. Il est, a-t-on observé encore, le meilleur des modernes parmi les anciens, et le meilleur des anciens parmi les modernes. J'ajoute qu'il eût pû devenir le peintre franciscain par excellence et, qu'à ce point de vue, la perte des toiles qu'il avait peintes pour les églises des Mineurs de Crémone est profondément regrettable.

Et remarquez-vous, en passant, combien le voyage que notre *Anonimo* nous fait faire, ressemble à un voyage à travers des ruines et des regrets ? Évanouie à jamais l'admirable beauté de Saint-François de Milan avec ses prodigieux souvenirs ! Disparue l'église Santa Maria delle Grazie de Bergame ! Convertie en prison son église Saint-François ! Défiguré Saint-François de Pavie ! Hôpital, Saint-François de Bergame ! Rasées jusqu'au niveau du sol, Santa Maria et Sant'Angelo de Crémone ! Démembrés les tableaux d'autels de Vincenzo Foppa, détruites les tendres et claires œuvres de Boccaccino, démoli le mur qui portait cette fresque qui, à San'Angelo, représentait la Passion, et dont l'auteur, nous dit l'*Anonimo*, avait imité le style du grand Pordenone ! Jetées aux vents les cendres illustres de Béatrix d'Este et la poussière du cœur du gentil Nino ! Brisés, anéantis les monuments qui les signalaient ! Supprimées ou défigurées les merveilles architecturales qui les enchâssaient ! Et quoi encore ? Où est la chapelle des SS. Pierre et Paul peinte à fresque par Bernardino Zenale, le merveilleux dessinateur ? Je ne puis tout citer. Qu'est devenue cette « Nativité avec le Divin Enfant éclairant, à la manière flamande, les figures qui l'entourent » ? Cette Nativité, qui s'élevait au-dessus du maître-autel de San'Angelo ? (1)

(1) Voici ce qu'en dit l'*Anonimo* : « Le tableau du maître-autel, représentant la Nativité, avec l'Enfant illuminant les figures qui l'entourent à la manière flamande est de..... de Cotignola ». Édition Williamson, p. 49. Il y a deux peintres connus de Cotignola : Francesco Zaganelli de Cotignola, et Gerolamo Marchesi, aussi de Cotignola. Ce dernier imitait la manière de Raphaël. Comme notre tableau était peint à la manière flamande, il faut croire qu'il s'agit plutôt de Francesco Zaganelli, qu'on appelait d'ailleurs couramment au XVIe siècle « le Cotignola » tout court. La Pinacothèque de Forli possède de lui une œuvre extrêmement vigoureuse.

Digitized by Google

Et tant de délicats et tendres travaux, qui illuminaient de leur sourire ces petites églises franciscaines, blotties, comme des nids, au pied des Alpes? Tout a disparu de ce que l'*Anonimo* nous a montré jusqu'ici. Un souffle a tout emporté. Mais Padoue reste. Suivons donc notre voyageur à Padoue.

*
* *

Je serai bref sur cette Basilique Saint-Antoine à Padoue dont l'*Anonimo* parle avec abondance (1). Je serai bref, d'abord,

(1) Les notes de l'*Anonimo* sur la Basilique Saint-Antoine à Padoue remplissent, dans l'édition Williamson, les pages 3 - 13. A ces notes, M. Williamson a joint sept reproductions photographiques : celle du symbole de S. Luc, par Donatello, qui fait partie de la décoration du maître-autel ; celle du fameux candélabre de Riccio ; celle du monument de Gattamelata ; celle du bas-relief d'Antonio Lombardo représentant le miracle de l'enfant attestant l'innocence de sa mère, bas-relief qui décore la chapelle du saint ; et celle du bas-relief de Tullio Lombardo représentant le miracle du cœur de pierre trouvé dans la poitrine d'un avare, bas-relief qui décore la même chapelle. En plus, celle du « S. Antoine de Padoue et S. Bernardin de Sienne » du Mantegna, qui se trouve au-dessus du portail de l'église, et celle du bas-relief de Giovanni da Padua qui représente le miracle de saint Antoine « le verre brisant la pierre ». Parmi les autres œuvres d'art de l'illustre Basilique dont parle l'*Anonimo*, le lecteur trouvera les photographies suivantes dans le VIe volume de la *Storia dell' Arte italiana* de Venturi, Milan, 1908 : page 325, la Vierge et l'Enfant, groupe en bronze de Donatello, faisant partie de la décoration du maître-autel ; page 332, la *Pietà*, du même artiste, faisant partie du même ensemble ; p. 329 et 330 les quatre bas-reliefs en bronze du même artiste représentant quatre miracles de saint Antoine : le miracle de l'âne, le miracle de l'enfant qui proclame l'innocence de sa mère, le miracle du cœur de l'avare, et le miracle de la guérison de la jambe ; p. 333, la mise au tombeau du même. Quant aux statues de saint François d'Assise, de saint Antoine de Padoue, de saint Louis de Toulouse, de saint Prosdocimo, de saint Daniel et de sainte Justine du même *Donatello* qui ornent le même maître-autel, le lecteur les trouvera reproduites dans le *Donatello* d'Alfred Gotthold Meyer, Bielefeld et Leipzig, 1903, p. 95 à 98. (Je rappelle que cette admirable décoration a pu être exécutée grâce à la donation faite le 13 avril 1446, par le marchand de laine Francesco da Tergola, et aux subsides qu'y ajoutèrent les administrateurs de l'église). Parmi ces statues, je signalerai particulièrement aux connaisseurs, celle de saint François d'Assise, qui est trop peu connue des amis de l'Ordre. Venturi. p. 326, lui consacre les lignes suivantes : « Donatello n'y montre pas l'énergie de ses sculptures précédentes, mais il se concentre dans l'expression, et, sans indiquer les élans extérieurs de la dévotion, il rend le recueillement profond de l'âme. Le saint, immobile, pensif, tient un livre, sans y appliquer son esprit et, un crucifix comme emblême; il baisse les yeux et serre ses lèvres minces, comme pétrifié par la douleur ; il n'invite pas à l'adoration du crucifix, il ne montre pas les stigmates de ses mains et la blessure de son flanc ; mais tout son être s'abîme dans une tristesse infinie ». Et Alfred Gotthold Meyer déclare que c'est le chef-d'œuvre des portraits de Donatello et il y reconnait une vérité qui va jusqu'aux limites de ce que l'art peut atteindre. Le traité par lequel Donatello s'engageait à parfaire le travail est du 29 Avril 1447. Donatello était entouré de toute une armée de collaborateurs : Giovanni da Pisa, Urbano da Firenze, Antonio Celino da Pisa, Francesco del Valente da Firenze et le *peintre*

Digitized by Google

parce que les monuments qu'il cite sont encore en place et que, quiconque le veut, peut aller les étudier. Ensuite, parce qu'une partie de la décoration de l'illustre basilique s'écarte des voies habituelles de l'art franciscain. Et je renvoie aux pages que Taine, peu suspect d'une délicatesse religieuse excessive, a consacrées particulièrement à la chapelle où s'élève le tombeau du saint : « La richesse d'imagination, le superbe sentiment de la vie païenne et naturelle, tout l'esprit de la Renaissance s'y manifeste en traits éclatants. La façade de marbre blanc, semée de caissons en marbres de couleur, tout encadrée de marbres noirs, ressemble à un arc de triomphe antique... Des niches en coquille, des frises de feuillages, de boucliers, de chevaux, d'hommes nus, de cygnes, de poissons, d'amours étalent dans le fond toute la diversité et toute l'ampleur de la nature héroïque ou vivante. Une multitude de figurines sculptées brodent les murs et les piliers... » Et la conclusion : « C'est là un monument bâti par la Renaissance païenne ».

L'illustre critique va loin. Lorsqu'il dit qu'à Padoue, le principal monument, le plus célèbre par sa sainteté, le plus riche en œuvres d'art est l'église de Saint-Antoine, il dit vrai. Quand il constate que cette église est étrange ; que, dans ce bâtiment gothique italien, compliqué de coupoles bysantines, les dômes ronds, les clochers aigus, les colonnettes surmontées d'arcades ogivales, la façade empruntée aux basiliques romaines, le balcon copié sur les palais vénitiens, confondent dans leur assemblage composite les idées de trois ou quatre siècles et de trois ou quatre pays, il est encore dans la note juste. Il l'est aussi quand il parle de l'incroyable dévergondage de magnificence et de mignardise avec lequel Parodi a décoré le sanctuaire en 1690. Il l'est plus encore quand il décrit la série de tombeaux dont l'église est peuplée, et qui rappelle au spectateur, « les différentes façons dont l'homme a compris le plus redoutable moment de la vie, et le plus poignant, le plus universel, le plus intelligible de ses intérêts ». Mais là où il ne l'est pas, c'est quand il semble ne voir dans un artiste comme Donatello, par exemple, que la connais-

Niccolo. Entre 1447 et 1449, six autres élèves se joignent à lui, et, parmi eux, un orfèvre. L'œuvre avança avec une rapidité déconcertante. Dès la fête de saint Antoine, de juin 1448, c'est-à-dire à peine plus d'un an après la conclusion du traité, dix bas-reliefs avec des Anges musiciens, les quatre symboles des évangélistes, sept grandes statues et les quatre bas-reliefs avec les miracles de saint Antoine étaient achevés. Le Saint Louis de Toulouse avait été fondu dès le 19 juin 1447, le Saint François peu de temps après, la Madone, le 18 mai 1448. En 1450 tout était terminé.

Digitized by Google

sance des types, la science du nu, le mouvement des draperies, l'étude des expressions, des ordonnances et de la perspective, et qu'il passe sous silence des œuvres aussi profondément émouvantes que la *Pietà* et la mise au tombeau. La vérité vraie, je crois, la voici : On dit d'une langue qu'elle ressemble à un instrument de musique qui, de temps à autre, a besoin d'être accordé. L'idée est juste pour l'art comme pour la littérature. Un littérateur, aujourd'hui, n'écrit pas comme il l'aurait fait à l'époque de Louis-Philippe. Les images dont il se sert, les comparaisons, les coupes de phrases sont différentes. Le vocabulaire lui-même change. Tel mot qui saisissait alors est maintenant suranné, n'est plus qu'une pièce usée, au type illisible, refusée par tous, et qu'il faut retirer de la circulation. Je crois même avoir fait remarquer ici-même que, si les Mineurs du XIIIe siècle ont conquis le monde, c'est pour avoir pris la peine d'accorder leur instrument aux besoins de leur siècle. Les décorateurs de la Basilique de Saint-Antoine ont, eux aussi, essayé d'accorder leur instrument ; mais ils l'ont quelquefois mal accordé. Ils ont fait des fausses notes. Et ce sont ces fausses notes qui ont frappé Taine.

Mais ces fausses notes existent, et comme je n'ai pas le temps de les démêler dans l'éclatant et somptueux concert de marbre et de bronze que forme la glorieuse basilique, je passe, (1) et je

(1) Voici cependant quelques points intéressants des notes de l'*Anonimo* sur la Basilique Saint-Antoine que je signale aux érudits. D'abord la remarque qu'il fait sur les fresques de la chapelle de frère Luc. On avait cru pendant longtemps qu'elles étaient l'œuvre de Giusto di Giovanni de'Menabuoi dit le Padovano ou Juste de Padoue, né à Florence dans la première moitié du 14e siècle, mort en 1400, élève de Giotto dont la National Gallery de Londres possède un triptyque daté de 1367 et signé : *Justus pinxit in archâ*. Plusieurs critiques reconnaissent aujourd'hui qu'elles sont l'œuvre de deux peintres sans importance, Giovanni et Antonio da Padova. Or, notre *Anonimo* avait déjà soutenu cette opinion. « On prétend, dit-il, que la chapelle a été peinte par Juste, dont Campagnola fait un florentin, et Andrea Riccio un padouan. On dit que c'est lui aussi qui a peint le Baptistère de Padoue, bien que l'on puisse lire au-dessus de la porte du cloître : *Opus Joannis et Antonii Padua*. Les deux œuvres étant du même style, on serait plus près de la vérité en disant que la chapelle a été peinte par les sus-dits Giovanni et Antonio da Padova ». Je dois dire que Venturi (*Storia dell' Arte Italiana* t. V. p. 921) tient à l'opinion primitive et affirme que « la chapelle de frère Luc est tout entière de la main de Juste de Padoue, de même que les peintures du Baptistère, à l'exception du saint Jean Baptiste qui est au-dessus de la porte et de quelques anges qui trahissent des influences du Nord. » Sur cette même chapelle, notre *Anonimo* : « Une inscription gravée sur pierre indique qu'en l'année 1382, elle a été dédiée aux SS. apôtres Jacques et Philippe, dont la vie y a été peinte aux frais de messer Rénier, de messer Conte, et de messer Manfredino de' Conti, nobles Padouans d'origine génoise ». — Je signale en plus les notes concer-

Digitized by Google

demande la permission de présenter au lecteur quelques simples réflexions inspirées par les remarques de notre *Anonimo* sur une autre église franciscaine de Padoue, moins connue que son illustre sœur, mais bien intéressante cependant, sur Saint-François. Et que ces remarques de notre voyageur sont donc suggestives !

Avez-vous jamais entendu parler de ce délicieux peintre franciscain qui a nom Fra Antonio da Negroponte et qui peignait à Venise entre 1400 et 1440, et connaissez-vous le Squarcione ? Et avez-vous jamais scruté d'un peu près la vie de ce dernier ? Je la résume brièvement, car j'ai hâte de terminer cet article déjà trop long.

Il était tailleur de son métier. Un jour, sous quelle poussée mystérieuse ? — lointaine influence de Pétrarque, influence toute récente de Palla Strozzi, que sais-je ? — il s'improvise peintre et antiquaire. Ce tailleur ne rêve plus que marbres et bronzes antiques, œuvres de Praxitèle et de Phidias, frises divinement ciselées et majestueux métopes. Puis il disparaît de Padoue. Il est allé où ? Dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, Châteaubriand écrit qu'aussitôt qu'Athènes, devenue esclave des musulmans, eût disparu de l'histoire moderne, on vit commencer pour cette ville un autre ordre d'illustration : elle appela dès lors tous les arts à ses vénérables ruines. Et il avance que le premier en date de ces pélerins de l'art fut Francesco Giambetti qui visita Athènes en 1465.

Eh bien ! Chateaubriand se trompe. Le Squarcione l'avait précédé : avant Francesco Giambetti, un tailleur de Padoue avait visité Athènes ; il y était allé pour voir de ses propres yeux « ces produits de l'art dont on parlait tant et avec tant d'éloges ». Et

nant les monuments suivants, aujourd'hui disparus : le couronnement de la Vierge de Fra Filippo Lippi, que cet artiste avait peint à fresque, en l'année 1434, sur le premier pilier à gauche en entrant ; les fresques de Jacopo da Montagnana et de Piero Calzetta, son beau-frère, qui décoraient la chapelle des Gattamelata et qui disparurent en 1651 lors des modifications apportées à cette chapelle ; le tableau d'autel, œuvre commune de Jacopo, Giovanni et Gentile Bellini, qui se trouvait dans la même chapelle et qui était signé : *Jacobi Bellini Veneti patris ac Gentilis et Joannis natorum opus MCCCCLX* : la figure à fresque peinte par Jacopo Bellini sur le premier pilier à gauche ; le saint Jean-Baptiste peint par Lorenzo di Lendenara sur le second pilier à gauche ; le saint Pierre de Piero Calzetta qui décorait, de concert avec les œuvres sus-dites de Fra Filippo Lippi et de Jacopo Bellini, le premier pilier à gauche ; le saint François de Matteo dal Pozzo, la sainte Justine de Bartolomeo Montagna et le saint Paul d'Agnolo Zotto, qui décoraient respectivement le troisième pilier de gauche, le second et le troisième pilier de droite. Les autres œuvres dont parle l'*Anonimo* sont encore en place, quelquefois très altérées par des restaurations.

Digitized by Google

c'est pour cela même que vers 1440, il avait disparu de Padoue. En Grèce, « il dessine tout ce qui s'y voit de remarquable ou l'imprime dans sa mémoire. » Puis il rentre à Padoue, ayant en plus visité Rome et la Toscane; et lui, l'ancien tailleur, il y ouvre une école de peinture, où les élèves affluent dès lors jusque du fond de l'Allemagne et, quand il meurt, âgé de quatre-vingts ans, il a été le maître de presque tous les artistes de son temps, et on le proclame le père des peintres et le fondateur de l'école de Padoue !

Eh bien ! ce Squarcione était un des plus fervents franciscanisants de son temps. Il a été, à Padoue, le commensal constant des franciscains, il a passé une partie de sa vie à travailler pour leur compte, (1) et il avait l'honneur de compter parmi ses amis, à côté des empereurs et des princes, S. Bernardin de Sienne.

Voilà pour le Squarcione. Il gravite autour de la famille franciscaine. Une fois rentré de Grèce, il vit entre son atelier, la basilique de Saint-Antoine et l'église Saint-François. C'est de là qu'il rayonne. Il doit beaucoup aux Mineurs. Mais, même ce voyage en Grèce, avec toutes les conséquences qu'il entraîna, ne le leur doit-il peut-être pas ? Qui mieux que tout autre a pû aiguiller sur la route d'Athènes ce tailleur de Padoue, ami de saint Bernardin de Sienne, sinon cet autre franciscain, le peintre Fra Antonio da Negroponte, qui était grec, et qui avait des rapports incontestables avec lui ? Que savons-nous de fra Antonio da Negroponte ? Presque rien. Ouvrez Bryan, vous y lirez ces quelques lignes qui résument les renseignements que nous possédons sur son compte : « Fra Antonio da Negroponte, primitif vénitien, contemporain de Jacobello del Fiore. Il y a de lui, à l'église San Francesco della Vigna, à Venise, une colossale Vierge en adoration qui porte l'inscription : « *Frater Antonius da Negropon pinxit* » de sorte que Boschini et Sansovino se trompent en l'appelant Fra Francesco. Crowe et Cavalcaselle tentent aussi de lui attribuer une Madone dans l'oratoire de la *Disciplina* à Legnano ». Quant à V. Alinari, dans son volume : *Eglises et Scuole de Venise*, voici en quels termes il décrit le tableau : « Dans le bras droit du transept, à droite près de la porte,

(1) Je signalerai dans une note ultérieure sa décoration du porche de l'église Saint-François à Padoue, décoration dont il faut si profondément regretter la perte. A la basilique Saint-Antoine, il fit les desseins des célèbres marqueteries de Lorenzo et Cristoforo Canozzi de Lendenara et de Pier'Ant. dell'Abbate, et exécuta en outre « de nombreuses peintures ».

Digitized by Google

s'ouvre la chapelle Morosini. Sur l'autel, le tableau plein de charme de Fra Antonio da Negroponte. La Vierge est assise sur un trône et adore l'enfant Jésus couché nu sur ses genoux ; à droite, un ange soulève un pan du riche manteau de brocart d'or à ramages dont la Vierge est couverte ; à ses côtés, encore un ange en prière ; à gauche, deux anges en adoration, droits sur le bras du trône qui, riche en motifs architectoniques et décoratifs, se dresse devant un massif de roses épanouies ». En un mot : Fra Antonio peint entre 1400 et 1440 ; sa peinture prouve, jusqu'à l'évidence, ses rapports avec le Squarcione ; et il est grec. N'est-il pour rien dans le voyage du Squarcione en Grèce ? Je ne résous pas cette question, je la pose.

Elle mérite d'être étudiée ; et voici pourquoi : en lisant l'*Anonimo*, on se rend compte qu'au 15e siècle la province franciscaine de Venise était le foyer d'un mouvement artistique d'une activité incroyable. A dire vrai, toute l'école de Murano rayonne autour des fils du *Poverello*. Prenez au hasard n'importe quel peintre de cette école, Alvise Vivarini si vous voulez, et jetez un coup d'œil sur sa vie.

Alvise naît vers 1446 ou 1447. Sa première œuvre connue est franciscaine, c'est « la Vierge et l'Enfant entourés de saints » qu'il peignit en 1475 pour le couvent franciscain de Montefiorentino. La seconde œuvre connue est de 1480 ; elle est encore franciscaine et marque une date dans l'histoire de l'art ; c'est « la Vierge avec l'enfant Jésus et six saints » qu'il peignit pour l'église Saint-François de Trévise. La troisième œuvre connue est de 1483 et n'est pas franciscaine. Mais la quatrième l'est ; c'est « la Madone avec saint François et saint Bernardin de Sienne » qu'il peignit en 1485 et qui se trouve aujourd'hui au Musée de Naples. Et c'est en peignant un Saint Ambroise pour l'église franciscaine des Frari à Venise qu'il meurt vers 1501. Et que dirai-je de sa merveilleuse Sainte Claire de l'Académie de Venise ?

J'ai parlé d'Alvise, j'aurais pu faire le même travail pour ses prédécesseurs Antonio et Bartolommeo, si les monuments datés étaient plus nombreux. (1) Et j'aurais pu montrer aussi, après

(1) L'Église Saint-François à Padoue possédait deux tableaux de ces maîtres ; c'était d'abord celui du maître-autel, que notre *Anonimo* décrit en ces termes : « Le tableau du maître-autel est l'œuvre de Bartolommeo et Antonio (Vivarini) de Murano ; les deux frères le peignirent en 1451, et il contient, dans la niche centrale, saint François ; dans les autres quatre niches, quatre saints, debout, et de grandeur naturelle ;

Digitized by Google

Burckardt, tout ce que leur œuvre a d'ombrien « dans la grâce des figures allongées, dans le coloris clair et aimable, dans la richesse même de la construction » et tout ce qu'elle a, en plus, de franciscain, dans le groupement des personnages au milieu de bosquets de rosiers, et dans l'effet bienfaisant qui en rayonne.

Le rôle que les Mineurs ont joué dans l'école de Murano est donc prodigieux. Ce sont eux qui lui ont donné le souffle et la vie. Ce sont eux qui l'ont nourrie et élevée. Ce sont eux qui lui ont prêté ce charme délicat auquel nul ne résiste. Plus tard, par le Squarcione — qu'on admette ou qu'on n'admette pas l'intervention de Fra Antonio da Negroponte dans son voyage en Grèce — par les secours que leurs nombreuses commandes lui apportèrent, ils dirigèrent cette même école vers les perspectives sans fin de l'école des Bellini. Mais l'esprit original de l'école est franciscain. J'engage ceux des lecteurs qui voudraient s'en convaincre, à jeter un coup d'œil, au Musée du Louvre, sur les qua-

et, au-dessus de ces cinq niches, cinq autres niches avec des saints en demi-grandeur ». Ce tableau ayant disparu, il est impossible de dire quels étaient les saints qui y étaient représentés. Le second de ces tableaux n'est pas cité par l'*Anonimo*. Il avait été exécuté dans la même année 1451 et représentait la « Glorification de saint Pierre ». L'amateur peut l'étudier à la Galerie communale de Padoue où il se trouve aujourd'hui. On y reconnait, à côté de la main des deux maitres, celle de leurs élèves. L'église Saint-François possédait aussi un tableau de Johannes et Antonio de Murano. « En 1447, écrit Lucy Olcott dans le dictionnaire de Bryan, Joannes et Antonio da Murano exécutèrent pour l'église Saint-François à Padoue un grand tableau d'autel qui est aujourd'hui disparu. Cette œuvre parait être la dernière à laquelle les deux maitres travaillèrent en commun ; car après cette date, on n'entend plus parler de Johannes». Pour ne quitter ni l'école de Murano ni Saint-François de Padoue, citons encore ces lignes de notre *Anonimo* : « Le tableau du troisième autel à gauche en entrant est d'Antonio di Giovanni Alvise de Murano, et représente cinq figures dans cinq niches ». Et ces autres qui ont donné lieu à bien des discussions: « Le tableau du premier autel à gauche en entrant a été peint par Resilao en 1447 *a tempera* et est tout-à-fait dans le style de l'école de Murano ». Quel est ce Resilao? Toutes ces œuvres d'art ayant disparu, il est probable que nous ne le saurons jamais. Enfin il y avait à Saint-François une œuvre du plus haut intérêt, dont il est regrettable que l'*Anonimo* ne dise rien, je veux parler de ces scènes de la vie de saint François que le Squarcione avait peintes sous le porche de l'église. En 1776, ces scènes furent couvertes d'un épais badigeon ; une seule fut épargnée, celle qui représentait saint François devant le pape Innocent III. Brandolese la signale encore dans son guide de 1795 et Moschini dans son *Guide* de 1817. Comme je viens de parler du Squarcione, je signale que Saint-François de Padoue possédait une œuvre du peintre qui était son élève par excellence, et qui signait : *élève du Squarcione*; je veux parler du Schiavone. La partie centrale du tableau représente la Sainte Vierge dans une niche ; elle se trouve aujourd'hui dans la Galerie Royale à Berlin. Quant aux quatre saints qui l'accompagnaient, on peut les voir à la sacristie du Dôme, à Padoue. L'œuvre est signée : *Opus Schlavoni Dalmatæ Squarzionii*. Notre Musée du Louvre possède un précieux petit tableau de ce peintre.

Digitized by Google

tre panneaux qui portent les nos 1280 à 1283. Ils sont catalogués sous la rubrique : École de Gentile da Fabriano. En réalité ils sont d'Antonio de Murano. C'est de la peinture des *Fioretti*. Ou plutôt, c'est à la peinture vénitienne ce que les Fioretti sont à la littérature italienne. C'est du franciscanisme transposé sur la toile. On a dit des peintures de Fra Angelico, qu'elles sont des prières en couleur. Nos quatre panneaux du Louvre, eux, sont des visions franciscaines en couleur. Quand un enfant du *Poverello* nous apportera-t-il donc enfin une étude documentée sur ce délicieux et mystérieux Fra Antonio da Negroponte? et à quand un volume sur *les Frères-Mineurs et les origines de l'Ecole Vénitienne* ?

*
* *

Ceci, à propos des notes de l'*Anonimo* sur Padoue. Voici maintenant une impression d'ensemble : Nous n'avons aucune espèce d'idée de la puissance d'action qui fut exercée autrefois par les franciscains. Si nous nous contentons de juger par les œuvres d'art qui sont parvenues jusqu'à nous, nous commettons la plus grossière des erreurs. Sur la dizaine d'églises franciscaines que cite notre voyageur au cours de son travail, il n'y en a guère qu'une, la Basilique Saint-Antoine à Padoue, qui soit tout-à-fait intacte. Saint François même, dans cette ville, est aujourd'hui, si ma mémoire est fidèle, église paroissiale, et les œuvres d'art que l'*Anonimo* y énumère ont, l'ai-je dit ? disparu. S'il veut juger de ce que l'art doit aux Mineurs au XVIe siècle encore, l'historien doit donc — ce sera la morale de cette étude — multiplier ce qui reste par dix. Quant à ce que l'art doit aux Mineurs d'une manière générale, c'est tout simplement incalculable. (1)

H. MATROD.

(1) Je ne voudrais pas quitter notre *Anonimo* sans noter combien son attention semble peu dirigée du côté des choses franciscaines. J'ai déjà signalé que, ni à Bergame, ni à Pavie, ni à Crémone, il n'entre dans l'église Saint-François, quelqu'intéressant que soit ce monument dans chacune de ces villes. A Milan, il y est bien entré ; mais il n'y a remarqué qu'un tombeau au nom retentissant ; et tout indique qu'il n'y est entré que pour le voir ; il a fermé les yeux sur tout le reste. A Bergame, il confond Saint-Bernardin de Sienne avec Saint-Bernard, j'en ai déjà fait la remarque. Mais voici des faits dont je n'ai pas parlé : A la Basilique de Saint-Antoine à Padoue, il signale *la chapelle de Sainte-Luce qui fut de l'entourage du Saint !* Il veut parler de la chapelle où est enterré frère Luc, qui fut compagnon du saint et dont Barthélemy

Digitized by Google

de Pise nous dit : « Dans le couvent de Padoue gît aussi frère Luc, compagnon du bienheureux Antoine, fameux par sa sainteté, ses miracles, sa science et ses prédications. Il est enterré dans la chapelle qui touche celle du saint et on célèbre la messe sur son tombeau. Il a composé des sermons utiles, élevés et subtils, dont *l'incipit* est : ***narraverunt mihi iniqui fabulationes, sed non ut lex tua*** ». — Au dessus du portail de la Basilique il signale : « une peinture représentant ***saint François*** et saint Bernardin de Sienne à genoux, tenant le monogramme du saint nom de Jésus, œuvre de Mantegna signée par lui ». Ce soi-disant Saint François n'est pas autre chose qu'un saint Antoine de Padoue si nettement caractérisé, qu'un enfant ne s'y tromperait pas, (M. Williamson dit que la signature de cette œuvre est aujourd'hui effacée ; il n'en est rien, elle est parfaitement lisible et témoigne chez l'artiste de l'orgueil de sa culture humanistique ; en voici le texte : ***Andreas Mantegna optimo favente numine perfecit MCCCCLII XI Kal. Sextil.***) — A l'église Saint-François de cette même ville de Padoue, dont il semble cependant natif, il se trouve en présence du tableau du Schiavone où est peinte la Vierge avec quatre saints. Il cherche à identifier ces saints et ne réussit que pour l'un d'eux : Saint Jérôme. Pour les autres, il renonce. Or, ces autres sont tout simplement saint François d'Assise, saint Louis et saint Antoine. — Au contraire, pour tout ce qui concerne l'antiquité et la Renaissance, il est aussi documenté qu'il est possible de l'être au moment où il écrit ; voyez pour vous en convaincre, ce qu'il dit de la sépulture de Roccabonella, à Saint François de Padoue, ainsi que des épitaphes qui l'accompagnent et lisez, à Venise, les pages qu'il consacre à la description de la collection d'Andrea di Odoni. Ceci explique cela.

Digitized by Google

MÉLANGES

A PROPOS D'UN LIVRE DU P. FONTAINE S. J.

Jésus-Christ, principe et fin de la vie humaine. (1)

Les « *Études Religieuses* » ont donné de ce livre un compte-rendu qui a attristé, moins les admirateurs du Père Fontaine, que les amis de l'illustre Compagnie.

En lisant cette recension très brève, mais aussi très injuste, signée du R. P. d'Alès, je me suis souvenu des pauvres articles que, sous la signature du P. Grandmaison, les mêmes *Études* publièrent à l'occasion du petit livre de M. Loisy. C'étaient des révérences sans nombre que le P. Grandmaison prodiguait à celui qu'il aurait dû marquer du fer rougi et à qui, au lieu de timides objections présentées parmi des fleurs, il aurait dû crier : Vous n'êtes pas seulement hors de la foi, Monsieur, vous êtes hors de la raison.

Surpris, affligé d'un procédé qui me parut aussi dépourvu de courage que de pénétration et d'esprit de foi, je ne pus me tenir d'en écrire au P. Fontaine, dont je me fais gloire d'être depuis longtemps l'admirateur et l'ami : « Qu'est-ce que tout cela signifie ? Est-ce que les Grenadiers du Pape ont peur ? »

Il y en avait un au moins alors qui n'avait pas peur, le P. Fontaine lui-même, et c'est pour cela que je l'aimais.

A son sujet, j'ai pensé et écrit plus d'une fois qu'un jour, après sa mort, dans cinquante ans peut-être, l'illustre Compagnie se parera du nom et de l'œuvre du P. Fontaine. Elle le citera avec une légitime fierté, à notre époque peu féconde en grands hommes, parmi ses membres les plus dignes d'admiration et que, lorsqu'un indiscret rappellera

(1) *Jésus-Christ, principe et fin de la vie humaine*, in-8 de 344 pages. Desclée, Paris.

Digitized by Google

que Tynel et quelques autres fameux modernistes sont sortis de la Compagnie elle répondra : Oui, la Compagnie a rejeté ceux-là de son sein, mais elle conservait au contraire le P. Fontaine, dont l'œuvre dit la meilleure, la plus complète, la plus courageuse défense de la foi catholique contre le modernisme sous tous ses aspects, et cette œuvre, constamment approuvée à Rome, forme un monument auquel rien de semblable ne peut être comparé dans le reste du monde catholique.

Oui, dans quelques années, cher Père Fontaine, les vôtres diront cela de vous, leurs voix et leurs applaudissements s'uniront aux nôtres. Mais en attendant, le P. d'Alès a écrit sa recension maussade, les *Études* l'ont publiée et personne ne l'a désavouée.

Dans une circonstance qui a quelque lointaine analogie avec ce fait, je disais à la victime : « C'est que le bon Dieu vous aime avec prédilection ; il vous réserve pour l'éternité de glorieuses récompenses puisqu'il ne permet point que vous en ayez sur la terre la moindre parcelle. » — Je vous dis la même chose, cher Père, et croyez-moi comme me crut celui à qui j'adressais ces paroles.

La Vigie se trompe lorsqu'elle attribue la méchante humeur que fait paraître le P. d'Alès contre l'ouvrage du P. Fontaine, aux deux volumes contre la sociologie moderniste qu'il a publiés dans ces derniers temps. Bien avant cette époque on pouvait observer dans les *Études*, des recensions peu flatteuses des livres contre le modernisme qu'il a successivement livrés au public. Il y a au moins quatre ans que le *Bulletin de la Semaine,* sous la plume du P. Lagrange, notait que sans aucun doute la Compagnie de Jésus n'approuvait pas les doctrines du P. Fontaine puisqu'il n'écrivait pas dans les *Études*. C'était une manière comme une autre, de diminuer la valeur et la force des arguments du P. Fontaine, et pour le dire en passant, ce moyen me parut peu digne de la franchise dominicaine. Celui-ci se contenta de répondre au *Bulletin* qu'il avait tenu à porter tout seul les responsabilités de son œuvre et à en subir les conséquences sans les faire partager par aucun des siens.

L'antipathie plus ou moins latente à l'égard de son œuvre paraît donc ancienne ; il est certain néanmoins que ses œuvres sociologiques ont pu l'augmenter puisque nombre de ses confrères ont pris nettement parti pour les Semaines sociales qu'il combat.

Je ne suis point de ceux qui attribuent à toute la Compagnie l'esprit qui se manifeste depuis assez longtemps dans les *Études*. On sait, en effet, que dix ou vingt qui parlent ou crient font plus de bruit que cent ou mille qui se taisent. Laissons donc cette question vraiment secondaire et venons au dernier ouvrage du P. Fontaine, qui méritait un

Digitized by Google

tout autre accueil que le silence dont on l'a d'abord enveloppé et les recensions qu'on lui consacre maintenant.

C'est un livre, je ne dirai pas seulement utile et très utile à tous les chrétiens, spécialement aux élèves de nos séminaires, mais c'est un livre dont la piété contemporaine avait le plus grand besoin. Tous ceux qui se sont occupés du saint ministère savent qu'en général la piété contemporaine manque de base doctrinale : ici comme partout se montre la vérité de la plainte de notre Saint Père le Pape, affirmant que le plus grand des maux contemporains est l'ignorance religieuse. Certes il y a des âmes ferventes, très ferventes et même très saintes, elles sont en plus grand nombre que ne l'imagine la frivolité de nos contemporains, mais cette ferveur et cette piété est exposée souvent à des mécomptes sérieux parce qu'elle manque de notions précises des principes nécessaires à toute vie dévouée au service de Dieu. Les meilleurs ont lu les excellents ouvrages publiés dans la seconde moitié du siècle dernier, notamment les livres du Père Faber et de Mgr Gay ; mais de tels ouvrages ne révèlent pas leurs secrets à ceux qui les lisent. Il faut les étudier pour les bien entendre et trouver en eux ces principes nécessaires à la vie chrétienne dont je parle ; ils y sont, mais non pas exposés en un corps complet de doctrine. Rien donc n'était plus nécessaire pour donner consistance à la vie chrétienne et lui montrer la voie sûre qui l'élèvera à la perfection, qu'un ouvrage où tous les vrais principes sont pour ainsi dire, ramassés dans un petit espace et unis les uns aux autres par un lien logique évident. C'est là ce qu'a fait le P. Fontaine et c'est pour cela que j'affirme de nouveau qu'il a rendu un service éminent et nécessaire à toutes les personnes pieuses, même religieuses et même ecclésiastiques.

Ces principes, le P. Fontaine les a puisés presque exclusivement dans les écrits de saint Paul et de saint Jean. Ce qu'il enseigne, c'est précisément et exactement ce que les deux plus grands génies du collège apostolique, sous l'inspiration du Saint-Esprit, enseignaient aux premiers chrétiens et c'est par cet enseignement qu'ils les préparaient au martyre, à la conquête du monde, à la sainteté du salut éternel.

Il semble que ce qui alors a été utile et nécessaire à la vie chrétienne des âmes soit ce qui lui conviendra éternellement ; on ne peut pas imaginer un temps où l'âme chrétienne puisse se passer de savoir ce que Jésus-Christ est pour l'Église elle-même et comment il est médiateur entre le Père et elle ; comment, en un mot, Jésus-Christ est pour tous et pour chacun la voie, la vérité et la vie.

Si le Père d'Alès regardait moins dans les livres et plus dans les âmes chrétiennes de notre temps, il se serait aperçu depuis longtemps

Digitized by Google

que le sens vrai de la médiation de Notre Seigneur Jésus-Christ n'est plus assez compris d'un grand nombre de chrétiens, même excellents et qu'ils ne savent pas au juste pourquoi à peu près toutes les prières du saint sacrifice de la messe adressées au Père céleste, se terminent par ces mots : Per Christum Dominum nostrum, ou par ceux-ci qui reviennent au même : Per Dominum nostrum, etc... Rendre à ces âmes le service excellent et nécessaire de le leur apprendre est l'une des meilleures œuvres qu'un prêtre puisse accomplir ici-bas.

Quant à la *belle crânerie d'affirmations* dont parle le P. d'Alès, je dois avouer avec confusion que le P. Fontaine s'est donné le tort grave de croire le Saint-Esprit sur parole et d'avoir répété mot pour mot ses dires, sans y ajouter quoi que ce soit.

Après cela, que le P. d'Alès appelle simplistes les vues du P. Fontaine, il ne lui restera plus qu'à adresser le même qualificatif aux vues de saint Paul et de saint Jean, ou plutôt à la doctrine révélée par le Saint-Esprit. En effet, en ôtant au mot simpliste, son sens péjoratif, (je voudrais bien savoir si ce mot est français) que reste-t-il, sinon que la doctrine du Saint-Esprit est simple, que les interprètes de cette doctrine sont simples et que cela répond à merveille aux paroles de Notre-Seigneur : « Je vous bénis, mon Père, parce que vous avez caché ces choses aux sages et aux savants et vous les avez révélées aux petits, c'est-à-dire aux simples. Oui, mon Père, parce que cela a été agréable à vos yeux. »

Je souhaite et je veux espérer que le Père d'Alès comprendra que son compte-rendu n'a blessé que lui-même et peut-être un peu aussi la Compagnie dont il a l'honneur de faire partie, qu'il serait d'une âme noble et religieuse de réparer ce moment d'oubli. Enfin, je prie Dieu de lui accorder, comme au P. Fontaine, lorsque à son tour il célébrera ses noces d'or sacerdotales, d'écrire pour favoriser et fortifier la piété catholique, un livre de science et de foi qui couronne dignement dix volumes d'apologies, hautement approuvés par le Saint-Siège Apostolique. (1)

P. EXUPÈRE de Prats de Mollo.

---

(1) Ce dernier ouvrage du P. Fontaine, a été honoré d'une lettre approbative du cardinal Merry del Val, gloire qui a échu fréquemment à ce savant religieux.

Digitized by Google

A PROPOS DE DUNS SCOT ET DU MODERNISME

Au commencement de cette année, les *Études Franciscaines* ont publié une étude sur *Duns Scot et le Modernisme*. Je l'avais écrite pour répondre à quelques accusations, portées contre la doctrine de Duns Scot, par M. T. Richard, dans un article de la *Revue Thomiste* (Juillet-Août 1912), ayant pour titre : *la Scolastique et le Modernisme*.

La publication de notre étude a donné lieu à une controverse qui s'est ouverte dans les pages de la *Revue Thomiste*. Elle aurait dû s'y achever. Mais la direction de cette Revue refuse d'insérer ma dernière réponse à M. Richard. J'ai donc demandé aux *Études Franciscaines* l'hospitalité pour cette lettre. Dès lors, il devenait nécessaire de publier aussi les documents antérieurs de notre discussion. Imprimée sans eux, elle ne se présenterait point avec toute sa signification. Nous livrons donc ces pièces, sans commentaires, à nos lecteurs. A eux d'en tirer les conclusions et de porter, s'ils le veulent, un jugement sur l'objet de notre controverse.

I

Voici d'abord la note critique de M. T. Richard, parue dans la *Revue Thomiste*, (Mars-Avril 1913, pag. 207-210).

Nous avons publié l'année dernière, nos Lecteurs s'en souviendront, un article sur la *Scolastique et le Modernisme*. Il contenait un passage qui a particulièrement retenu l'attention des *Études Franciscaines* (1). Le P. Raymond, l'un des plus distingués rédacteurs de cette Revue, l'a même discuté et réfuté longuement. Nous ne venons

(1) Janvier et Février 1913.

Digitized by Google

pas entamer une polémique avec lui à ce sujet, mais procéder à une simple mise au point de quelques lignes. Voici donc de quoi il s'agit.

Nous avons dit que seule, la Scolastique de saint Thomas devait être considérée comme l'opposé et le remède du modernisme : seule, à l'exclusion même de la Scolastique de Duns Scot. Et de cette assertion nous avons apporté, tout d'abord, une preuve d'autorité. Le R. P. veut bien reconnaître qu'elle ne manque pas de valeur. Ce n'est pas, en effet, seulement sur le « fameux texte » de l'encyclique *Pascendi* que nous avons cité, que cette preuve repose, mais sur un ensemble convergent de textes plus explicites, depuis l'encyclique *Æterni Patris* jusqu'aux actes les plus récents du Saint-Siège. *La Croix*, dans une série d'articles ayant pour titre : *Revenons à saint Thomas,* en a fait la longue et imposante énumération (1). D'aucuns disent à cela : « Les prescriptions les plus formelles touchant la doctrine de saint Thomas n'entraînent pas nécessairement la défaveur de la doctrine de Duns Scot ». Ce raisonnement aurait quelque valeur si l'enseignement du Docteur subtil n'était pas, le plus souvent, contradictoire à celui de saint Thomas. Étant donné le fait de cette contradiction, il convient, dans le cas, d'appliquer la règle : *semper ad affirmationem sequitur negatio oppositi.* Prendre les choses autrement, c'est admettre qu'en pareille matière l'Église accomplit des gestes aussi dénués de sens et de portée que fréquemment renouvelés. Le R. P., nous l'avons dit, ne conteste pas la force de cette preuve, bien qu'il ne dise rien des conséquences pratiques qu'elle comporte. « L'esprit, dit-il, laissé par saint François à ses enfants, est un esprit de trop respectueuse et filiale obéissance à l'égard du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, pour qu'ils veuillent juger ses actes. D'ailleurs les directions données par nos supérieurs et la formation que j'ai reçue de maîtres vénérés m'en enlèvent même la pensée. Aussi, je reconnais fort simplement que les documents pontificaux font à la doctrine de saint Thomas une place privilégiée ». La prise d'assaut des *Études Franciscaines* par le P. Déodat ne serait donc pas aussi complète que ce dernier voulait bien le dire.

Mais là n'est pas précisément le point de la difficulté entre nous et le P. Raymond. Il se trouve plutôt dans les arguments de raison que nous avons mentionnés à l'appui de notre assertion. Nous disons : mentionnés ; car, n'abordant pas *ex professo* la question qui nous occupe, nous ne leur avons donné aucun développement. C'est pourquoi, le R. P., au cours de son étude, a pu leur prêter parfois une extension qu'ils n'avaient pas dans notre esprit. Ainsi nous n'avons jamais dit ni pensé, en parlant du Scotisme et du Modernisme : « Ceci a engendré cela ». Nous tenons cette manière de voir pour une erreur historique. Ce que nous avons dit peut se résumer ainsi : certains

(1) *Croix*, 4, 6, 13 Décembre 1910.

Digitized by Google

modernistes ont cherché, non sans motif, un appui pour leurs doctrines dans le scotisme. Nous avons donc affirmé un fait et un droit. Nous avons cité comme exemple du fait la lettre d'un probabiliste à M. G. Le Roy. Le R. P. trouve cette citation insuffisante et sans rapport à la question. Nous ne pouvons partager cette appréciation. Rien, au contraire, n'illustre plus directement le fait avancé par nous. Cette lettre est plus significative que le R. P. ne veut l'admettre. Dira-t-on qu'elle met en cause Frassen et non Duns Scot ? Ce serait recourir à une distinction vraiment trop subtile pour notre cas. Le R. P., dont l'érudition scotiste est si considérable, n'ignore pas que Frassen exprime fidèlement la doctrine de Duns Scot (1). Ce n'est, sans doute, pas sans raison qu'on peut lire en tête de sa Théologie : *Scotus academicus*. Nous n'avions pas à nous étendre plus longuement sur le fait. Nous aurions pu dire avec l'*Univers* parlant du grand et périlleux Scot : « Vulliand ne dédaigne pas de l'exploiter ; Eucken a pour lui des complaisances ; M. Boutroux le goûte. (2) » Nous aurions pu faire état d'un travail manuscrit que nous avons entre les mains, où certaines données de l'école scotiste sont mises en présence des doctrines nouvelles. L'auteur de cet essai de concordisme d'un nouveau genre est un ancien professeur de séminaire qui, avant l'Encyclique *Pascendi*, était acquis aux thèses scotistes. Mais il ne rentrait pas dans notre sujet d'écrire l'histoire de la question.

Nous ne faisons, du reste, nulle difficulté de reconnaître que ces tentatives de raccordement auxquelles se sont livrés quelques modernistes ne prouvent pas grand'chose *par elles-mêmes*. N'ont-ils pas cherché des arguments pour leur cause dans saint Augustin et même dans saint Jean de la Croix ? Mais ce qu'on peut dire, c'est qu'ils se sont tournés vers Duns Scot avec plus d'espoir, de raison et de succès que vers d'autres. Or, pour le R. P., juger ainsi, c'est se laisser prendre à la piperie des mots. Pour nous, c'est tout simplement faire une application de ce principe : *semper ex falsis sequitur falsum*. L'antécédent faux, dans l'espèce, étant une exagération énorme de l'autonomie de la volonté et du point de vue pratique en théologie, il ne peut en résulter logiquement que des conclusions fausses et, vu la matière sous-jacente, favorables aux idées modernistes. C'est pourquoi un grand théologien de nos jours sur lequel les mots n'exercent guère de piperie, a dit avant nous : « Tout le dogmatisme moral est en germe dans le volontarisme de Scot, ou plutôt, il est patent, avéré (3) ». On en trouvera la raison fondamentale dans la première partie de l'article d'où ces paroles sont tirées. C'est aussi pourquoi de Wulf, qui ne

(1) *Ex ipso Doctoris subtilis penu*, dit Frassen lui-même, dans la préface de la Théologie.

(2) *Univers*, 15-16 Avril 1912.

(3) R. P. Gardeil, *les Ressources de la raison pratique* (Revue Thomiste, 1900, p. 380).

Digitized by Google

passe point non plus pour se contenter d'apparences verbales, et d'autres auteurs tout aussi graves, ont pu voir dans Scot « un précurseur de Kant et un ancêtre du modernisme (1) ». On nous dira sans doute que notre raisonnement part d'une supposition de faux. C'était notre droit dans les quelques lignes qui ont donné lieu à cette controverse. Pour nous, il y a chose jugée après tout ce que Cajetan et d'autres commentateurs de saint Thomas ont dit des points eux-mêmes de la doctrine de Scot que nous avons touchés dans notre article. En tout cas, nous croyons inutile de les discuter à nouveau. Nous ne ferions ni plus de lumière ni plus de *conversions* que ces vieux maîtres.

Sous le bénéfice de ces remarques et restrictions, nous reconnaissons volontiers que par d'autres côtés, la scolastique de Scot s'oppose au modernisme. Il n'a jamais été dans notre intention d'enlever au Docteur subtil la part qui lui revient dans les éloges que nous avons accordés à la méthode et aux enseignements de l'École en général. Nous regrettons de ne pouvoir faire cette part plus grande, dans la conviction où nous sommes qu'il a obéi à une trop forte poussée d'individualisme. Ce défaut peut le rendre sympathique aux philosophes modernes, mais lui fait perdre, aujourd'hui plus que jamais, de l'autorité au point de vue catholique.

ANGERS. T. RICHARD.

II

A cette note, j'ai répondu par une lettre, adressée au R. P. Montagne, directeur de la *Revue Thomiste* et publiée dans cette Revue : *Juillet-Août 1913,* pag. 432-439.

Mon Révérend Père,

M. Richard vient de faire paraître dans la *Revue Thomiste* une « mise au point » d'un modeste travail que j'ai publié cette année, dans les *Études Franciscaines*, (Janvier et Février) sous ce titre *Duns Scot et le modernisme*. Je m'efforçais d'y démontrer la gratuité, sinon l'injustice, d'une assertion, émise par M. Richard, dans son article : *La scolastique et le modernisme* (2),et que voici : « *La Scolastique de saint Thomas doit être considérée comme l'opposé et le remède du modernisme ; seule à l'exclusion même de la Scolastique de Duns Scot.* » Mes arguments ne l'ont pas convaincu. Je crains que, sans le vouloir, il n'ait écrit sa réponse aux dépens de la vérité.Je vous serais donc reconnaissant, mon Révérend Père, de me permettre quelques explications sur l'objet de notre discussion et de leur accorder dans votre Revue une bienveillante hospitalité.

(1) Voir *Ami du Clergé* 1909, p. 1014.
(2) *Revue Thomiste*, Juillet-Août 1912.

Digitized by Google

I

M. Richard invoquait, en faveur de sa thèse, deux motifs : l'un d'autorité, l'autre de raison.

A la preuve d'autorité, il reconnaît que je n'ai opposé aucune objection. En effet je n'avais nullement l'intention de discuter les directions romaines sur l'enseignement de la Philosophie et de la Théologie. Je laisse à d'autres le soin de les commenter. M. Richard aurait peut-être désiré que je le fasse. Il est difficile de ne pas voir un reproche voilé, dans cette phrase : « le R. P. Raymond ne conteste pas la force de cette preuve, bien qu'il ne dise rien des conséquences pratiques qu'elle comporte. »

Ces conséquences vont-elles jusqu'à empêcher, ceux qui en ont le loisir et le moyen d'exposer la pensée de Duns Scot et de défendre, si besoin en est, sa mémoire ? Je ne le pense pas. Je vois là tout simplement une œuvre de science et de probité et je serais étonné qu'une telle œuvre fût contraire aux directions pontificales. Car il faut bien l'avouer, assez souvent la pensée de Duns Scot est faussement interprétée par des auteurs, ou qui ne lisent point, ou qui pêchent, au petit bonheur, dans ses ouvrages, un texte dont ils entendent le sens, sans aucun souci des principes scotistes. De là, des jugements sévères sur son orthodoxie et un soupçon plus ou moins vague de témérité doctrinale sur ceux qui parlent de ses opinions avec respect. Non, je ne le crois pas, les « conséquences pratiques » des directions pontificales ne vont point jusqu'à la prohibition d'une exposition loyale et d'une défense sincère des doctrines scotistes si fréquemment déformées.

Au seul point de vue de l'histoire des doctrines du moyen-âge, il y a intérêt à connaître ce que Duns Scot a enseigné. Le fondateur de la *Revue Thomiste* le disait sans hésitation et souhaitait un mouvement d'idées dans ce sens. Dans son livre *L'Ame humaine*, après avoir fait allusion à l'ouvrage du P. Prosper de Martigné : *La Scolastique et les Traditions Franciscaines*, il écrivait : « Le savant capucin prouve aussi fort bien une vérité plus importante et surtout plus nécessaire à persuader, c'est qu'il est souverainement désirable qu'on se remette à l'étude des grands docteurs franciscains, Alexandre de Halès, saint Bonaventure, Richard de Middletown, Scot. Oui, Scot, car si Scot a ses mauvaises pages, comme tout auteur a les siennes et tout homme à ses mauvais jours, il n'en est pas moins un des maîtres de la science. Pour ma part, j'avoue lui devoir plusieurs idées et plusieurs solutions excellentes dont j'espère bientôt faire mon profit. » *Page 295.*

Mais l'enseignement du Docteur subtil est « *le plus souvent contradictoire à celui de saint Thomas !* »

Le plus souvent ! Ainsi présentée, cette affirmation manque de justesse. Sur les principes généraux et les conclusions essentielles de la philosophie scolastique — je ne parle pas des doctrines révélées — il

Digitized by Google

n'y a point d'opposition entre saint Thomas et Duns Scot. Leurs synthèses constructives diffèrent sans doute sur beaucoup de points, mais qu'importe que ces divergences soient connues et exactement connues ! Craint-on que l'étude de la pensée scotiste mette en moins bonne posture la pensée thomiste, diminue son crédit, change en probabilités pures certaines de ses conclusions les plus fermes ?

Si l'on voit là quelque danger, ou quelque opposition avec les *réelles* directions pontificales, le moyen d'y obvier ne sera pas difficile à découvrir. Il n'y aurait qu'à raisonner ainsi. Toutes les conclusions de saint Thomas doivent être acceptées dans l'enseignement de la Philosophie et de la Théologie. Or sur tel point, voici la conclusion du Docteur Angélique. Donc il faut l'accepter. Alors interviendrait l'application d'un principe que M. Richard semble invoquer comme un excellent commentaire des directions romaines : *semper ad affirmationem sequitur negatio oppositi.* Or Duns Scot enseigne le contraire. Donc il faut rejeter son opinion. Et pour que cette dernière mineure ne tombe pas à faux, est-il encore nécessaire que l'on connaisse exactement la doctrine du Docteur subtil ! Il est donc expédient que l'on expose avec clarté sa pensée et qu'on l'interprète loyalement.

Le recours à un argument de cette nature suppose évidemment aux directions pontificales *un sens absolu.* Admet-on qu'elles laissent, malgré tout, une certaine liberté d'option. Dans ce cas, le choix entre les opinions thomistes et scotistes dépend de la valeur des raisons qui les appuient. J'imagine que les disciples de saint Thomas ont assez de confiance dans la solidité, disons plus, dans la valeur de sa synthèse philosophique ou théologique, pour ne pas redouter l'exposition de la synthèse scotiste. Comme l'ombre fait mieux ressortir la beauté d'un chef-d'œuvre, ainsi l'exposé d'une doctrine fausse donne un relief plus saisissant à la vérité. Ne serait-ce que pour fournir un lustre nouveau aux opinions thomistes, il serait légitime encore d'exposer les opinions scotistes. Et si, par hasard, certaines conclusions de Duns Scot paraissaient mieux établies que celles de saint Thomas, serait-il criminel de s'y rallier sans arrière pensée ?

Je ne veux pas insister sur ce point. Je le répète : les directions pontificales ne me paraissent pas entraîner « cette conséquence pratique » que l'on doive taire les doctrines de Duns Scot, qu'il soit défendu de les exposer explicitement et parallèlement avec les doctrines de saint Thomas. On excusera ces explications un peu longues. Je les juge nécessaires, pour légitimer le rôle de défenseur des doctrines scotistes que j'ai dû déjà tenir à plusieurs reprises.

II

Après l'argument d'autorité, un argument de raison.

La scolastique scotiste, selon M. Richard, aurait, entre autres désa-

Digitized by Google

vantages, celui de ne pouvoir être victorieusement opposée au modernisme : cet honneur étant réservé à la seule scolastique de saint Thomas. Il ramenait ses griefs à deux points précis : la scolastique scotiste « par quelques-unes de ses théories n'est pas sans affinité avec certaines aberrations modernistes,par exemple, le primat de la volonté et de l'action. Faire de la théologie une science simplement pratique c'est poser un principe dont il n'est pas difficile de tirer des conclusions anti-intellectualistes. On sait que ces conclusions, des auteurs plus ou moins modernistes les ont tirées. » *Revue Thomiste*, Juillet-Août 1912.

C'est surtout sur un fait que M. Richard a fondé sa thèse. Il en appelle au témoignage de M. Le Roy et spécialement à une note documentaire insérée dans son livre *Dogme et critique*. A cet argument d'autorité, j'ai répondu. M. R. semble ne pas vouloir comprendre ma réponse. Qu'on me permette, du moins pour les lecteurs de la Revue, de transcrire ici la page des *Études Franciscaines*, ou j'ai traité ce sujet.

« Sous forme d'une lettre d'un probabiliste à M. Le Roy, un correspondant anonyme qui, selon son aveu ingénu, « n'a pas lu Duns Scot » et a dû se résigner à suivre la pensée du Docteur Subtil à travers les commentaires de son École, « attribue au maître franciscain », écrite dans la langue du XIIIe siècle, une doctrine scolastique du primat de l'action et une conception du dogme qui n'est pas la conception intellectualiste courante. » (Page 377.) Et ce « probabiliste » cite Frassen avec Pierre Auréolus et Henri de Gand. M. Le Roy, au cours de son livre, avait lui-même invoqué Duns Scot et *la Théologie Séraphique* de Frassen (pages 123-124).

Que valent ces appels que M. Richard prend pour des déductions ? Ils ont toute la valeur d'une citation inintelligente. M. Le Roy et son correspondant n'ont rien compris aux textes de Frassen, dont ils prétendent se servir, pas plus qu'aux textes de saint Thomas, semés çà et là au travers de l'ouvrage *Dogme et Critique*. Car M. Le Roy, qui ne cite pas Duns Scot, cite le Docteur Angélique. Il en a lu au moins quelques pages et se retranche derrière son autorité. M. Le Roy a lu aussi — et il cite — les Actes du Concile du Vatican et les Épîtres de saint Paul. A son avis, sa conception nouvelle des dogmes s'alimente même à ces sources très pures. N'aurais-je pas un parfait succès de ridicule, si j'allais prétendre que ces témoignages, cités par un moderniste, en quête d'autorités pour fortifier sa thèse, sont recevables, et que du Concile du Vatican, des Évangiles et des Épîtres de saint Paul, il n'est pas difficile de tirer des conclusions anti-intellectualistes ? » (*Études Franciscaines*, janvier 1913, page 23.)

M. R. n'a point démontré l'inexactitude de ce raisonnement. Il ne fait même « nulle difficulté pour reconnaître que ces tentatives de raccordement auxquelles se sont livrés quelques modernistes ne prouvent pas grand chose *par elles-mêmes* ». Néanmoins il maintient ses posi-

Digitized by Google

tions. Sa logique en est bien un peu embarrassée. Il ne veut ni dire, ni écrire « en parlant du scotisme et du modernisme : Ceci a engendré cela », (1) et pourtant il affirme que la tentative de certains modernistes pour se réclamer de Duns Scot est légitime. Le modernisme serait donc en germe dans le scotisme : *quia semper ex falsis sequitur falsum.* « L'antécédent faux, dans l'espèce, étant une exagération énorme de l'autonomie de la volonté et du point de vue pratique en théologie, il ne peut en résulter logiquement que des conclusions fausses, et, vu la matière sous-jacente, favorables aux idées modernistes. » *(Rev. Thom.* Mars-Avril 1913.)

Ici, M. R. répète simplement ce qu'il affirmait dans son premier article. J'ai consacré dans les *Études Franciscaines*, 20 pages à la critique de sa thèse. Des arguments que j'y ai employés pour montrer que 1° la Primauté scotiste de la volonté n'a rien de commun avec le Primat de l'action des modernistes, que 2° nul lien, ni de fait, ni de droit, ne rattache l'anti-intellectualisme moderniste à la thèse scotiste qui fait de la Théologie une science pratique, » M. Richard ne donne aucune réfutation. Aussi ai-je toujours le droit de maintenir qu'il ne peut garder ses positions anciennes qu'en se laissant prendre à la *piperie des mots.*

Cette « *exagération énorme* de l'autonomie de la volonté et du point de vue pratique en théologie, » n'existe que dans les esprits qui conçoivent la pensée de Duns Scot au gré de leurs rêveries, sans recourir à l'étude patiente des textes. Ces textes, je les ai réunis dans l'article dont je défends ici les conclusions contre les fins de non-recevoir de M. Richard. Je le prie respectueusement de m'y faire voir *l'exagération énorme* qu'il dénonce. Ne l'ayant pas découverte moi-même, peut-être ai-je oublié le texte décisif, ou simplement mal compris ceux que j'ai lus.

Pour se défendre d'être la victime de la « piperie des mots, » M. Richard en appelle encore à quelques autorités. Il est toujours rassurant de se sentir, même dans le domaine des idées pures, en excellente compagnie. Et M. R. sait choisir.

C'est d'abord « un grand théologien sur lequel les mots n'exercent guère de piperie, » le R. P. Gardeil.

J'ai beaucoup d'estime pour le talent remarquable du R. P. Gardeil. Cependant je ne pense pas que son autorité soit d'un poids considérable dans la discussion présente. S'il a écrit : « tout le dogmatisme moral est en germe dans le volontarisme de Scot, ou plutôt, il est patent, avéré, » il ne l'a point démontré. Je me suis arrêté, en écrivant ces notes, pour relire les pages de la *Revue Thomiste* où il énonçait jadis ce jugement. La pensée de Duns Scot y est assurément défigurée

(1) Malgré l'inversion qui a échappé à M. Richard on comprend facilement sa pensée.

Digitized by Google

et mutilée. Le procédé du R. P. Gardeil n'est pas difficile à saisir. Il commence par emprunter au Docteur subtil quelques idées générales sur le jeu et les rapports réciproques de l'intelligence et de la volonté. Ces idées il les interprète sans suivre d'assez près le contexte et les preuves. Enfin il les traduit dans la langue chère au dogmatisme moral. Avec un procédé semblable, on peut trouver, à toute erreur, un fondement n'importe où. N'est-ce pas de la sorte qu'ont agi les Traditionnalistes et les Ontologistes qui s'inspiraient de saint Thomas, au siècle dernier ? Ils se laissèrent prendre eux aussi à la « piperie des mots »,et le Cardinal Zigliara consacra trois gros volumes à leur montrer l'inutilité de leur tentative. En 1910, on aurait pu écrire trois articles pour faire voir au R. P. Gardeil que le scotisme dans lequel il trouvait le germe du dogmatisme moral n'était pas le scotisme de Duns Scot.

Et voilà pourquoi, dans le litige actuel, son autorité est sans valeur.

Après le R. P. Gardeil, M. R. invoque encore l'autorité de M. de Wulf et d'une foule d'auteurs anonymes. « C'est pourquoi de Wulf qui ne passe point non plus pour se contenter d'apparences verbales et d'autres auteurs tout aussi graves ont pu voir dans Scot un précurseur de Kant et un ancêtre du modernisme. »

De la foule d'auteurs anonymes, je n'ai rien à dire, mais je puis sans craindre le moindre démenti, affirmer que l'imputation de cette parole et de ce jugement à M. de Wulf est absolument gratuite. En aucun de ses ouvrages, il n'a tenu semblable propos. On ne le lui attribue que par une erreur, dont je suis en partie responsable. Je profite de l'occasion pour m'en expliquer et m'en excuser. Au début d'une série d'articles publiés dans les *Études Franciscaines* en 1909 sous ce titre : *La Philosophie critique de Duns Scot et le criticisme de Kant*, j'avais écrit cette phrase : « Après l'Encyclique *Pascendi*, le Docteur subtil n'était pas loin d'apparaître à quelques-uns comme l'ancêtre des modernistes auquel le rattacherait Guillaume Occam, héritier dit-on, de son esprit et de son scepticisme. » Et en note se trouvaient ces simples mots : « C'est le sentiment de M. de Wulf. » Cette note ne concernait dans ma pensée,—la référence à l'Histoire de la Philosophie médiévale en est la preuve,—que la filiation d'Occam à Duns Scot, rappelée par M. de Wulf, filiation où l'on trouve d'ailleurs tous les caractères d'une dégénérescence. *L'Ami du Clergé*, lisant peut-être un peu vite et, peut-être aussi, heureux de trouver, dans l'autorité de M. de Wulf, un appui en faveur d'une thèse dont il se faisait alors le défenseur, inscrivit, simplement et sans plus de réflexion, le nom de l'éminent professeur de Louvain, parmi ceux qui qualifient Scot de « précurseur de Kant et d'ancêtre du modernisme. » M. Richard a pris sa documentation dans *l'Ami du Clergé*. Il en partage involontairement l'erreur, mais il doit effacer le nom de M. de Wulf de la liste de ses patrons, puisque son témoignage n'existe pas.

Digitized by Google

Il n'y a donc rien dans les réponses de M. Richard qui doive modifier mon jugement antérieur. Il n'a critiqué aucune des raisons objectives que j'ai invoquées, il n'apporte que des autorités suspectes ou inexistantes ; je continue donc à regarder comme des victimes de « *la piperie des mots* » ceux qui voient des liens d'affinité entre la pensée de Duns Scot et le modernisme.

En terminant, M. R. « reconnaît volontiers que par d'autres côtés, la scolastique du Scot s'oppose au modernisme. » Il y a là sans doute une allusion très discrète à l'objet de mon second article. (*Étud. franc.* Février 1913.) M. Richard avait démontré cette thèse : la scolastique thomiste s'oppose au modernisme en tant que 1) rationnelle; 2) objective ; 3) traditionnelle ; 4) didactique. — J'ai démontré, de mon côté, que la scolastique scotiste se recommandait par les mêmes qualités et parfois avec une accentuation encore plus marquée. Puisque, sur ces points, M. Richard ne soulève aucune difficulté, je ne puis que m'en réjouir.

Toutes ces remarques, mon Révérend Père, m'ont été dictées par le sentiment du respect dû à la vérité. Je ne doute pas que cette raison ne soit plus que suffisante pour leur assurer une place dans votre savante Revue.

Veuillez agréer, mon Révérend Père, l'hommage de mes sentiments profondément respectueux.

Breust - Eijsden
Limbourg - Hollandais
30 Mai 1913.

Fr. RAYMOND
O. M. C.

III

Le fascicule de la Revue Thomiste qui publiait ma lettre contenait une nouvelle note de M. Richard. (page 439-442.) En voici la teneur.

P. P. C.

SIMPLES REMARQUES

La note que nous avons fait paraître dans le numéro de mars-avril de cette Revue, à propos de Duns Scot et du modernisme, ne constituait nullement une *réponse* aux articles du P. Raymond sur le même sujet. Elle avait plutôt pour but d'apporter quelques précisions à notre propre pensée sur cette matière. Nous n'avons pas davantage l'intention, aujourd'hui, de sortir des limites que nous nous sommes tracées. Nous avons dit clairement pourquoi il nous paraissait inutile d'entrer dans une polémique de fond, concernant les doctrines mêmes de Scot que nous avions rappelées. Voici nos paroles : « Pour nous, il y a chose jugée après tout ce que Cajetan et d'autres commen-

Digitized by Google

tateurs de saint Thomas ont dit des points eux-mêmes de la doctrine de Scot que nous avons touchés dans notre article. En tout cas, nous croyons inutile de les discuter de nouveau. Nous ne ferions ni plus de lumière ni plus de *conversions* que ces vieux maîtres. » Après cela, le R. P. peut constater les lacunes de notre dernière note et même en triompher, c'est sans importance.

Cette réserve faite et maintenue, voyons ce qu'il faut penser des raisonnements du R. P.

Nous ferons remarquer, tout d'abord, que le sens et la portée de l'argument d'autorité lui ont échappé complètement. Nos lecteurs vont en juger. A s'en tenir à cet argument, il ne s'agit pas du tout de savoir s'il est encore loisible de lire, d'étudier et même de défendre Duns Scot. La question est tout autre. Il s'agit de savoir si, étant données les directions pontificales, il est permis d'enseigner Scot, au lieu et place de saint Thomas, dans les grands séminaires, dans les Universités ou les Scolasticats. Tout est là. Or nous disons, nous, que cela n'est pas permis. La question n'est plus libre. L'autorité de l'Église est intervenue : tout au moins son autorité de gouvernement, en vertu de laquelle, les théologiens le reconnaissent, elle peut imposer l'enseignement d'une doctrine même à titre d'opinion, si les circonstances demandent qu'elle soit enseignée de préférence à toute autre. C'est uniquement dans les limites de l'argument d'autorité que nous avons dit : *semper ad affirmationem sequitur negatio oppositi.* Et personne ne nous contredira. Quant à l'usage que le R. P. propose de faire de ce même principe, nous ferons observer qu'il y a des choses dont on ne parle pas, même par hypothèse.

Pour mieux faire comprendre encore notre pensée dans toute cette affaire, prenons un texte, entre mille, dans les documents pontificaux : *Admonemus ut in philosophiæ aut theologiæ doctrinis, ducem et magistrum Thomam Aquinatem et habendum edicatis et sequendum curetis.* (1)

De semblables textes sont clairs par eux-mêmes. De plus, ils ne contiennent aucune restriction. Aussi sont-ils nombreux ceux qui n'ont pas même l'idée de se poser la moindre question à leur sujet, ou d'épiloguer sur leur portée. Ils trouvent autant dans leur bon sens que dans leur entière et filiale soumission aux prescriptions de l'Église, que suivre saint Thomas *ce n'a jamais été, ce n'est pas, ce ne sera jamais* suivre Duns Scot. Nous supposons que le R. P. qui aime à répéter qu'il laisse à d'autres le soin de commenter les actes du Saint-Siège, les accepte avec cette totale simplicité dont nous parlons. Que n'en fait-il l'aveu ? Il mettrait fin, le plus heureusement du monde, à une controverse qui n'a déjà que trop duré.

Si l'on veut maintenant, à toute force, recourir au raisonnement

(1) *Acta apostolicæ sedis*, 15 janvier 1912.

Digitized by Google

dans une matière si claire, la conclusion sera toujours la même. Un professeur conscient de son rôle raisonnera de la sorte : « Ce ne sont pas mes petites convictions personnelles, plus ou moins éclectiques, que je dois à mes élèves, mais la doctrine de l'Église dans tout le sens du mot : par conséquent, et de toute nécessité, la doctrine qu'elle a prescrit maintes fois d'enseigner, la doctrine de saint Thomas, *quæ a S. Th. A. est tradita*. Si, d'après l'angélique Docteur, on doit toujours prendre pour règle et pour modèle le sentiment et la pratique de l'Église — *consuetudo Ecclesiæ semper est æmulanda* (1), — que ne doit-on pas faire pour ses directions les plus formelles ? »

Tel est, selon nous, le vrai point de vue de l'enseignement ecclésiastique. C'est parce qu'on l'a trop souvent oublié et méconnu, que cet enseignement a subi les ravages de l'individualisme. On le voit : notre débat avec le P. Raymond n'est qu'un cas particulier d'une question plus haute. Nous n'y ajouterons plus qu'une remarque. La soumission aux directions de l'Église, dans la matière qui est ici la nôtre, est d'autant plus facile qu'il est impossible de confondre la doctrine de saint Thomas avec celle de Scot. La nouvelle tactique des défenseurs de ce dernier paraît être d'atténuer, le plus possible, les différences qui existent entre lui et saint Thomas. Cependant le R. P. est bien obligé de reconnaître que « leurs synthèses constructives diffèrent sur beaucoup de points. » Si nous ajoutons à cela, tout ce que le Docteur subtil rejette de la doctrine de saint Thomas dans la partie *critique* de son œuvre, nous ne serons peut-être pas loin de nous entendre. Tout n'est pas faux, croyons-nous, dans cette opinion assez répandue, d'après laquelle Scot aurait contredit saint Thomas toutes les fois qu'il a pu le faire *citra fidem*.

Toute la première partie de la lettre du R. P. est donc non seulement « un peu longue », mais hors de la question posée par l'argument d'autorité.

Nous n'avons pas à nous louer davantage de la seconde partie de sa réponse. Il commence par nous dire : « C'est surtout sur un fait que M. Richard a fondé sa thèse. » C'est totalement faux. Nous avons nettement distingué, au contraire, dans la question qui nous occupe, entre le *fait* et le *droit*. De plus, nous avons toujours cru qu'une question de fait se prouvait et se résolvait, uniquement, par la *pure et simple* production de faits *s'y rapportant*. Dans ces conditions, à quel titre le R. P. vient-il nous parler de déduction, de raisonnement, de recours à l'autorité de Le Roy et autres choses semblables ? Encore une fois, tout cela n'a rien à voir dans une question de fait. Le R. P. nous a prêté, au cours de ses précédents articles, et nous prête encore ici, une confusion que nous avons soigneusement évitée. Il a beau jeu après cela, de parler de notre logique embarrasée. Mais il ne lui fau-

(1) *Sum. theol.*, II-II, quæst. X, art. 12.

Digitized by Google

drait pas commettre beaucoup de méprises de ce genre, pour faire croire que la logique ne l'embarrasse peut-être pas assez. Il suffit de se reporter à notre dernière note pour voir que nous n'avons jamais accordé la moindre autorité au *fait lui-même* de certains modernistes se réclamant de Scot.

Quant à la question de droit, notre position n'est pas moins nette. Notre raisonnement, il est vrai, part d'une supposition de faux. Mais cette supposition, nous l'avons dit, n'est pas gratuite. Nous ne pouvons faire abstraction du passé thomiste. Il fait partie intégrante de nous-mêmes. C'est pourquoi nous avons le droit de regarder certaines questions comme jugées. Les doctrines de Scot sur la volonté et sur la prédominance du point de vue pratique en théologie, sont de ce nombre. Les conséquences que nous en tirons reposent, en dernière analyse sur ce principe incontestable : *Semper ex falsis sequitur falsum.* Ce point de vue peut bien ne pas répondre aux goûts de bataille du R. P. mais, pour nous, il n'en est pas moins sage ni moins légitime. Quant à la citation de M. de Wulf, l'accueil fait à celle du P. Gardeil nous dispense d'en rechercher plus longuement l'authenticité. On se rend compte, du reste, que ce dernier point est bien secondaire dans notre argumentation.

Angers. T. RICHARD.

IV

Ces « *Simples remarques* » n'éclairant pas suffisamment le débat, j'ai cru devoir répondre par cette lettre, dont le R. P. Montagne, Directeur de la *Revue Thomiste*, a refusé l'insertion.

Mon Révérend Père,

La bienveillance avec laquelle vous avez inséré la lettre que je vous ai envoyée, en réponse à une note critique de M. T. Richard, m'encourage à vous adresser encore aujourd'hui quelques lignes. Cela ne m'est pas interdit, je le pense, par les trois lettres P. P. C. dont il a fait précéder ses « *Simples remarques* ». (1) Ces trois lettres ont un sens consacré par les convenances et la politesse sur une carte déposée à la porte d'un ami, auquel on regrette de ne pouvoir faire une visite d'adieu. On ne les emploie jamais, ce me semble pour signifier à quelqu'un son congé ou pour mettre fin à une discussion qui est demeurée dans les bornes de la courtoisie et dont l'objet ne manque ni d'intérêt ni de gravité.

C'est donc avec confiance en votre parfaite loyauté, mon Révérend Père, que je vous prie de publier cette nouvelle lettre.

(1) *Revue Thomiste.* Juillet-Août 1913, p. 439.

Digitized by Google

I

Notre discussion se rattache à cette assertion que M. Richard développait en deux pages de la *Revue Thomiste* (Juillet-Août 1912) : « La scolastique de saint Thomas doit être considérée comme l'opposé et le remède du modernisme, seule, à l'exclusion même de la scolastique de Duns Scot. »

Aux accusations « d'affinités modernistes » portées par M. Richard contre la scolastique scotiste, j'ai répondu dans les *Études Franciscaines* (Janvier 1913) et j'ai montré, dans un autre article (Février 1913), que non moins que la scolastique thomiste, la scolastique scotiste était rationnelle, objective, traditionnelle, didactique ; donc, tout l'opposé du modernisme.

Mais j'avais négligé l'argument d'autorité, les directions pontificales, que M. Richard avait spécialement invoqué. Aussi dans une note parue dans la *Revue Thomiste*. (Mars-Avril 1913), a-t-il tout d'abord repris cette question, m'invitant discrètement à dire mon sentiment sur ce point. Dans ma lettre, j'ai répondu à son invitation et il me semble l'avoir fait avec le respect dû à la parole des Souverains Pontifes. J'aurais un très sincère regret de me mettre en opposition avec leurs actes. Ceux qui m'ont lu sans parti pris me rendront, je l'espère, bon témoignage. M. Richard ne l'a point fait. Il a, évidemment par inattention, défiguré mes conclusions, en posant la question sur un terrain où mes conclusions ne vont plus la rejoindre.

On pourra facilement en juger par le parallèle suivant :

« Les directions pontificales ne me paraissent entraîner en aucune manière cette conséquence pratique que l'on doive *taire* les doctrines de Duns Scot, qu'il soit défendu de les *exposer explicitement et parallèlement avec les doctrines de saint Thomas.* *P. Raymond.* Rev. Thom. p. 434.	Il s'agit de savoir si, étant données les directions pontificales, il est permis d'enseigner Scot *au lieu et place* de saint Thomas, dans les grands Séminaires, dans les Universités et dans les Scolasticats. Tout est là. *T. Richard.* Rev. Thom. p. 439.

Pour M. Richard la question est donc de savoir si l'on peut faire silence sur les doctrines de saint Thomas pour enseigner uniquement les doctrines de Duns Scot. Reprenant une de ses phrases à mon adresse, je me permets de lui faire observer que « c'est là une des choses dont on ne parle pas même par hypothèse. » Et cette hypothèse, je ne l'ai point faite. Une hypothèse, plausible au contraire, serait de savoir s'il est permis — nous ne quittons pas l'argument d'autorité, — de donner une place un peu plus grande aux doctrines de Duns Scot, de leur consacrer des études objectives, de les utiliser dans la défense de la foi, et au besoin d'embrasser sur un sujet donné de philosophie ou de théologie, une thèse scotiste de préférence à une thèse thomiste.

Digitized by Google

Or, il est évident que M. Richard n'admet point cette liberté. C'est une opinion que nous avons plus d'une fois entendue de la bouche de grands séminaristes : la note critique de M. Richard pourra les fortifier dans leur sentiment. Elle donne même des leçons aux professeurs. « Un professeur conscient de son rôle raisonnera de la sorte : « Ce ne sont point mes petites convictions personnelles, plus ou moins éclectiques, que je dois à mes élèves, mais la doctrine de l'Église dans tous les sens du mot : par *conséquent* et *de toute nécessité,* la doctrine qu'elle a prescrit maintes fois d'enseigner, la doctrine de saint Thomas, *quæ a S. Th. A. est tradita.* » *Rev. Thom.* p. 440. Le rôle du professeur se trouve ainsi réduit à celui d'un simple commentateur de saint Thomas, chargé d'imposer les thèses de l'angélique Docteur, d'imposer le système thomiste, dans son intégrité, parce que ce système est imposé par l'Église, parce qu'il est « doctrine de l'Église. »

Mon autorité personnelle, j'en ai l'intime conviction, est de peu de valeur et elle s'efface assurément devant celle de M. Richard. Pour lui dire que ses prétentions me paraissent exagérées, permettez-moi, mon Révérend Père, de me retrancher derrière l'autorité et le nom d'un professeur de l'Université Grégorienne, à Rome, le R. P. Gény.

Voici ce qu'il écrit dans un volume récemment édité à Paris. (1) Il s'agit de philosophie,mais personne n'ignore les influences de la philosophie dans les conceptions théologiques. Je cite.

« Quiconque connaît la théologie catholique sait fort bien que l'Église ne solidarise son dogme avec aucun système complet de philosophie. Un système se préoccupe d'avoir des réponses à toutes les questions ; dès lors il complète les thèses par des hypothèses de raccord, hasarde des analogies, des généralisations, prolonge hardiment les chaînes de déductions ; l'Église n'a jamais prétendu canoniser une construction de ce genre, elle n'en a d'ailleurs ni le besoin ni le pouvoir. Elle est gardienne d'un dépôt qu'elle ne peut accroître et ce serait véritablement l'accroître que d'étendre jusqu'à des thèses systématiques le rayonnement de son magistère. L'Église n'a jamais fait du thomisme intégral la philosophie catholique. » *p. 191.*

Le P. Gény ignorerait-il les directions pontificales ? Non, car il écrit : « D'autre part, il faudrait avoir une mémoire singulièrement courte pour oublier les invitations pressantes qui sont venues de la Chaire Apostolique à prendre saint Thomas pour docteur, à l'étudier, à le suivre plus que tout autre, à lui reconnaître, si l'on ose dire, dans l'enseignement non une simple primauté d'honneur, mais une véritable primauté de juridiction. Invitations, oui, qui ont pris dans les documents adressés à certaines familles religieuses, plus spécialement devouées au Saint-Siège, une forme particulièrement pressante, ne se distinguant plus d'un ordre. » *page 192.*

(1) *Questions d'enseignement de Philosophie scolastique.* Beauchesne. 1913.

Digitized by Google

Mais à Rome même, on connaît des nuances et des mesures : « Il faut dire aussi combien l'invitation était suave et paternelle. Aux uns on rappelait qu'ils avaient des maîtres domestiques, contemporains du Docteur dominicain, auxquels on les encourageait à recourir, dont on les priait de ne pas laisser se perdre l'esprit. » L'allusion à l'Ordre des Frères Mineurs est évidente ; ce qui suit regarde la Compagnie de Jésus. « A d'autres on accordait qu'ils avaient une tradition de famille dans la manière même d'étudier et d'interpréter saint Thomas, et qu'ils feraient sagement de suivre toujours cette trace glorieuse. » — « A tous, on recommandait de respecter les opinions d'autrui et de ne pas céder à un exclusivisme qui messied à toute science humaine. » *page 192.* Je ne peux croire que le grand Ordre de saint Dominique veuille donner à penser, dans ses Revues scientifiques officielles, que ces dernières paroles ne le concernent pas.

Il serait donc légitime de considérer la primauté de juridiction octroyée à saint Thomas, par l'Église, dans l'enseignement ecclésiastique, comme une primauté qui admet, en sous-ordre, d'autres princes et laisse à leur gouvernement une certaine initiative : accord sur les grands principes, les thèses essentielles, avec, sur les applications, une possibilité de divergences qui n'empêchent point le règne de la vérité.

M. Richard trouvera-t-il ces explications « hors de la question posée par l'argument d'autorité » ? Je le crains encore. Et cependant il me semble que je n'en suis point sorti. M. Richard voulait exclure, par voie d'autorité, l'utilisation de la scolastique scotiste dans la lutte contre le modernisme. « Ce n'était, selon lui, qu'un cas particulier d'une question plus haute. » J'ai donc cherché, sincèrement, à voir si une certaine liberté était encore laissée, aux professeurs et aux élèves, dans le choix des opinions d'École, s'il était légitime, au cas où on les trouve fondées en raison, d'enseigner quelques-unes des opinions scotistes. M. Richard refuse ce droit, d'autres l'accordent.

Je pense comme ces derniers et, ce faisant, je crois être conforme, dans mes convictions personnelles et dans mon enseignement, aux directions pontificales. A Rome même, n'enseigne-t-on pas, parfois, dans la plus célèbre des Universités, des doctrines, qui, si elles se rattachent par leurs grandes lignes à saint Thomas, ne sont point habillées avec les nuances dont l'École Dominicaine a toujours revêtu la pensée du Docteur Angélique. Apparentées au scotisme par plus d'un trait commun, ces opinions ne font point partie du Thomisme intégral que M. Richard et d'autres voudraient sans doute imposer « comme la doctrine de l'Église, dans tous les sens du mot. »

II

Sur les « *Simples remarques* » qui ont trait à la seconde partie de

Digitized by Google

ma lettre, j'aurais encore, mon Révérend Père, quelques réflexions à vous soumettre.

Afin de montrer l'affinité du scotisme et du modernisme, M. Richard, dans sa première note critique (*Mars-Avril* 1913) a distingué le fait et le droit ; *le fait* : des modernistes se sont réclamés de Duns Scot ; *le droit* : ce recours à l'autorité de Scot est légitime. M. Richard me reproche d'avoir confondu le *fait* et le *droit*. Il me semble les avoir simplement rapprochés, sans méprise et sans entorse à la logique, dans la mesure où M. Richard les rapproche lui-même.

Lorsqu'on invoque un fait en faveur d'une affirmation, ce fait prend les allures d'une preuve. Et tel est bien l'usage que prétend faire M. R. du *fait* en question, puisqu'il écrit : « Certains modernistes ont cherché, *non sans motif*, un appui pour leurs doctrines, dans le scotisme » (*Rev. Th.* page 208) ; et encore : « Ce qu'on peut dire, c'est qu'ils (les modernistes) se sont tournés vers Duns Scot avec plus *d'espoir*, *de raison* et *de succès* que vers d'autres. » (*Ibid.* page 209.) Mais un fait ne peut être invoqué pour une thèse que s'il a des rapports probants avec cette thèse. Or ces rapports n'existent pas entre le fait allégué, le recours des modernistes à Duns Scot, et les thèses scotistes dont ils cherchent à se réclamer. Je l'ai montré en citant une page de l'un des articles que j'ai publiés dans les *Études Franciscaines*. M. Richard était presque de mon avis : il avouait que « ces tentatives de raccordement *ne prouvent pas grand chose par elles-mêmes* (page 209) et, dans sa nouvelle note, sa pensée semble encore plus absolue ; « il *n'a jamais accordé la moindre autorité* au fait lui-même des modernistes se réclamant de Scot. » (page 441.)

Et pourtant, en voyant avec *quelle insistance* il invoquait l'autorité de M. Le Roy et du probabiliste anonyme, dont le livre *Dogme et Critique* contient la lettre, en considérant le soin qu'il mettait à faire valoir le témoignage de cette lettre « *plus significative que je ne voulais l'admettre* », et à rappeler que, si elle mettait directement en cause Frassen et non Duns Scot, l'argument de fait n'en diminuait aucunement, « car Frassen exprime fidèlement la doctrine de Duns Scot », j'avais cru que ce fait était d'une grande importance dans la question. Je me serais trompé : M. Richard me l'affirme de nouveau. Mais alors on trouvera bien inutiles tant de remarques patiemment réunies pour montrer l'importance d'un fait qui ne prouve rien, qui n'a aucune valeur, aucune autorité.

Je suis presque tenté de le regretter. La thèse de M. Richard avait là, du moins l'apparence d'une preuve. Elle n'en a plus, réduite à la question de *droit*. Cette question, si je la comprends bien, indépendamment du *fait*, se résume ainsi : « Des doctrines de Scot sur la volonté et sur la prédominance du point de vue pratique en théologie », *devaient* nécessairement sortir des conséquences fausses telles que le

Digitized by Google

« Primat de l'action et l'anti-intellectualisme théologique » qui sont les pierres angulaires du modernisme.

Pour la troisième fois, M. Richard affirme, mais toujours sans preuves. Je l'avais respectueusement prié, de me faire voir « *l'exagération énorme* de l'autonomie de la volonté et du point de vue pratique en théologie » qu'il dénonçait dans sa première note. Il me répond aujourd'hui laconiquement : « Nous ne pouvons faire abstraction du passé thomiste. Il fait partie intégrante de nous-mêmes. C'est pourquoi nous avons le droit de regarder certaines questions comme jugées. Les doctrines de Scot sur la volonté et la prédominance du point de vue pratique en théologie sont du nombre. » *page 441*. M. Richard taxe de fausseté deux thèses scotistes parce que le passé thomiste, c'est-à-dire la tradition de l'école thomiste, le juge ainsi.

Mais de ces deux thèses, pouvait-il sortir, devait-il « sortir logiquement des conclusions fausses, et, vu la matière sous-jacente, favorables aux idées modernistes ? » Et comment peuvent se faire ces déductions logiques ? M. Richard le sait peut-être, mais il n'en dit rien. Ce serait là le point le plus intéressant de notre discussion et tant que ce « *comment* » ne sera pas mis en lumière, nous serons en présence d'une affirmation gratuite. Il argumente en disant: *semper ex falsis sequitur falsum*. Mais ce principe est relatif. On ne peut le traduire : *semper ex quolibet falso sequitur omne falsum*. Accorderait-on que les deux thèses scotistes en question sont fausses, — ce n'est qu'une supposition, — il ne s'en suivrait pas, logiquement *ex se*, que l'on puisse en tirer des conclusions « favorables aux idées modernistes. » On ne le pourrait qu'en laissant libre cours à son imagination, sans aucune étude directe du texte de Duns Scot, de la position même des questions qu'il propose, des arguments qu'il invoque et au mépris de tout l'ensemble de ses doctrines.

Est-ce présomption de ma part ? Je croyais avoir démontré dans les *Études Franciscaines* (Janvier 1913), l'impossibilité de tirer, des doctrines scotistes, des conclusions favorables aux modernistes, de trouver quelque affinité entre « la Primauté scotiste de la volonté et le primat de l'action moderniste », entre la théorie scotiste du caractère pratique de la connaissance théologique et l'anti-intellectualisme moderniste. » M. Richard m'humilierait vraiment beaucoup par le mépris qu'il semble afficher pour cette démonstration, dont il ne parle jamais, si d'autres ne lui avaient accordé un intérêt plus marqué.

La *Pensée contemporaine*, dirigée par Mgr Élie Blanc, professeur à l'Université catholique de Lyon, dont la fidélité à saint Thomas ne sera mise en doute par personne, a consacré une dizaine de pages à mon étude : *Duns Scot et le modernisme*. L'auteur de cet article ne cache point ses préférences pour les doctrines thomistes, et pourtant il écrit : « Ce qui nous paraît bien établi, c'est que la primauté accordée par Scot à la volonté sur l'intelligence n'a rien de commun avec

Digitized by Google

le primat de la volonté et de l'action tel que l'entend le modernisme.» Par ailleurs, « en regardant la théologie comme une science pratique, Scot n'a point posé le principe de l'anti-intellectualisme, car la théologie telle qu'il la conçoit n'en reste pas moins une connaissance qui dirige l'action, bien loin de se subordonner à l'action. » Et encore : « ces réserves — sur quelques opinions scotistes — n'empêchent point la conclusion générale du P. Raymond d'être parfaitement justifiée : la scolastique de Scot n'est pas entachée de subjectivisme. » *La Pensée Contemporaine*, Mars 1913, pag. 16 et 21. Ce témoignage en faveur de notre thèse, dans une Revue d'inspiration thomiste, ne saurait être suspect ; aussi n'est-ce point sans reconnaissance que je l'enregistre ici.

Ajouterai-je encore quelques mots, relativement aux autorités dont M. Richard veut couvrir ses interprétations de la pensée scotiste? « L'accueil que j'ai fait à la citation du P. Gardeil, dit-il dans sa dernière note, le dispense de rechercher l'authenticité de celle de M. de Wulf. » Ce n'est pas une raison bien sérieuse. Je ne pouvais attribuer aux assertions du P. Gardeil, une valeur qu'elles n'ont pas. Quant à M. de Wulf, la vraie raison qui rend inutile toute recherche, c'est que le document n'existe pas. Je puis même aller plus loin et assurer M. Richard que M. de Wulf « n'a jamais vu dans Scot un précurseur de Kant et un ancêtre du modernisme. et qu'il considère ce jugement comme une erreur. » On pourra remarquer que ces deux lignes sont une citation.

Dans cette discussion que M. Richard désirait voir se terminer plus tôt, je n'ai pas repris la plume, mon Révérend Père, pour satisfaire à « mes goûts de bataille. » Dieu m'a fait la grâce d'être assez calme et d'aimer la paix. J'ai simplement défendu ce qui me semble la vérité. Je crois l'avoir fait avec mesure dans les termes et s'il m'est échappé quelque parole un peu acerbe envers mon adversaire, je la regrette sincèrement. Je crois l'avoir fait aussi avec pleine soumission aux directions de l'Église. *La Pensée Contemporaine* a bien voulu le reconnaître à propos de mes premiers articles des *Études Franciscaines*. « Nous ne terminerons pas cette étude sans rendre hommage à la modération du R. P. Raymond, qui, tout en défendant la doctrine de son maître préféré, ne refuse pas de reconnaître la primauté qui appartient à saint Thomas dans l'ordre de l'enseignement,... et ne cherche pas à diminuer l'importance des éloges et des recommandations des Souverains Pontifes à l'égard de la doctrine du Docteur Angélique. » (page 21). J'ai la conviction intime de n'avoir pas changé de sentiment.

Au lieu de combattre Duns Scot et de jeter, sans raison suffisante, le discrédit sur ses opinions, ne vaudrait-il pas mieux lui laisser sa place dans l'École, si petite qu'elle puisse être ! Beaucoup d'esprits aspirent après l'avènement « de ce thomisme sage, qui n'empêche

Digitized by Google

point de reconnaître les mérites particuliers des autres docteurs de l'École, qui n'empêche pas de leur faire des emprunts et de ne se priver ainsi d'aucune des richesses amassées par les anciens scolastiques. » *La Pensée Contemporaine*, Mars 1913, p. 22.

Veuillez agréer, mon Révérend Père, l'expression de mes sentiments respectueux en N. S. J. C.

Breust - Eijsden
Limbourg Hollandais
29 Août 1913

Fr. RAYMOND.
O. M. C.

A ces documents je n'ai qu'un mot à ajouter. C'est le regret profond que la *Revue Thomiste* n'ait pas consenti à publier cette dernière lettre. Si faibles que soient les *Remarques* de M. T. Richard, il se trouvera des esprits qui en seront satisfaits. Au jugement de ces esprits, pèsera, sur la doctrine scotiste, *l'accusation* d'être apparentée avec le modernisme, et, sur moi, le *soupçon* de ne pas suivre — et de pousser à ne pas suivre — les directions pontificales, en matière d'enseignement philosophique et théologique. Ma lettre aurait pu redresser cette erreur et me préserver de cet injuste soupçon. C'était dans cet espoir que je m'étais confié à la « *parfaite loyauté* » de la direction de la *Revue Thomiste !!!*

FR. RAYMOND.
O. M. C.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

PHILOSOPHIE

Les Problèmes philosophiques, par Albert Sueur. — *Seconde partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire.* — In-16 de 111 pages. Prix : 1 fr. 25. — Paris, Croville Morant, 20, rue de la Sorbonne. (1913).

Déjà nous devons à M. Sueur, T. O., une excellente brochure consacrée à la critique de l'Intellectualisme (cf, *Ét. Fr.* t. XVII. p. 342). Voici maintenant un nouveau petit volume. L'auteur a essayé d'y condenser ce qu'il y a de plus essentiel en philosophie, et il l'a fait en songeant d'une part à la continuité du travail philosophique à travers les siècles, et d'autre part au très haut intérêt de ces études philosophiques. Dans la spécialisation croissante des esprits, la philosophie n'est-elle pas en effet l'unique moyen de parer à ce péril signalé par Auguste Comte : le morcellement inévitable des sciences.

Voici la liste des problèmes abordés par M. Sueur : De la vraie manière de philosopher.—Le point d'arrivée et le point de départ de la philosophie.— Coup d'œil général sur la vie psychologique. —Conscience et inconscience.— La théorie de la sensibilité. — La théorie de l'intelligence. — La théorie de la volonté et le problème de la liberté. — Insuffisance de l'explication empirique de l'âme — Les principes de la raison et leurs conséquences logiques et métaphysiques. — Le problème de la personnalité.—Le problème moral et le problème religieux. — De quelques points importants de morale (classification des devoirs, l'ascétisme, la charité, l'humilité). — Société, morale et religion. — Dieu.— Les rapports de Dieu et de l'homme.— Le problème et la certitude. — L'action.

Cette liste montre le vaste intérêt de l'ouvrage de M. Sueur. C'est un manuel concis ; tout n'y est pas dit ; mais ce résumé analytique permet de faire des revisions rapides.

P. Ubald d'Alençon.

PSYCHOLOGIE RELIGIEUSE

Introduction à la Psychologie des Convertis, par le P. Mainage, des Frères Prêcheurs. 1 volume in-12, de 129 pages. — Prix : 1 fr. 50. — Librairie Victor Lecoffre, J. Gabalda, Paris, 1913.

Ces pages sont détachées d'un ouvrage plus considérable que prépare le R. P. Mainage sur *la Psychologie de la Conversion*. Elles méritaient, par l'intérêt et le développement du sujet, d'être publiées en un volume séparé.

Beaucoup d'esprits, même étrangers à l'Église catholique, s'occupent, avec

Digitized by Google

une curiosité marquée, des phénomènes de conversions éclatantes, qui, depuis quelques années, se sont produits en France, en Angleterre, en Allemagne. La psychologie expérimentale tend à s'annexer définitivement un chapitre nouveau, celui de la psychologie religieuse, auquel les autobiographies des convertis, en se multipliant, fournissent un champ d'observation très précieux et déjà très vaste. Captivant par lui-même, le problème de la conversion, l'est encore au point de vue apologétique, car il donne naissance à une question de haut intérêt : « comment utiliser ce phénomène de la conversion pour la défense de la foi ? »

Aussi l'introduction du R. P. Mainage a-t-elle pour but de bien poser le *problème* de la conversion sur ce terrain apologétique, de déterminer en général la valeur des *sources* à utiliser et enfin de fixer les principes de la *méthode* à employer. Quelques lignes suffiront pour faire deviner l'importance de ces trois chapitres.

En face des faits de conversion, l'apologiste catholique—dont la pensée est évidemment dominée par le dogme de la justification, — se pose, comme un simple psychologue, le *problème* que voici : « Y a-t-il, dans la conscience des âmes qui se convertissent, des énigmes, dont, seule, une intervention divine peut rendre compte d'une manière suffisante ? » Par son but, le problème est apologétique ; par ses moyens, il est psychologique, car la conversion est avant tout phénomène psychologique. Le P. Mainage la définit : « un phénomène religieux dont le point de départ est en dehors ou à l'intérieur du catholicisme et dont le terme est une initiation nouvelle et inattendue du sujet à la vie du catholicisme. »

La conversion est un fait essentiellement interne : on ne peut donc connaître ce fait que par le témoignage. Nombreuses sont les sources, « instruments révélateurs » de ces crises d'âmes. L'auteur les énumère : journaux intimes, correspondances, autobiographies proprement dites, biographies, romans autobiographiques, autobiographies romanesques, philosophies autobiographiques, confidences orales ou écrites. Un triage s'impose entre ces révélations : il y en a qui ne sont point le pur reflet de la vérité objective.

Dans cette *Introduction*, le R. P. M. n'entre point dans les détails. Il se tient dans les généralités et répond à cette question préjudicielle souvent posée par les adversaires du catholicisme : « Peut-on croire aux convertis qui racontent le phénomène de leur conversion. » Et, avec raison, il répond qu'on « ne peut poser en principe l'inaptitude des convertis à se connaître et à se bien reconnaître. » Les difficultés sans doute ne leur manquent pas, spécialement celle de se livrer à une introspection sérieuse, à l'heure même de leur crise intime. A cette objection et à d'autres tirées du fait que les documents sont rédigés après coup et dès lors en danger d'être viciés par l'oubli, par l'introduction inconsciente des impressions postérieures dans la trame des événements de la conversion, ou par le zèle de la gloire de Dieu qui risque parfois de troubler la vue de l'esprit, le P. Mainage répond avec beaucoup de calme, de logique et de bons sens.

Un chapitre sur la *méthode* termine cette étude. Le R. P. rejette la méthode purement empirique qui devrait aboutir à l'énoncé d'une loi générale, car le fait de la conversion est extrêmement variable dans ses antécédents et ses conditions : il échappe donc à toute loi généralisatrice. Il rejette aussi la méthode déductive, inutile à l'apologiste puisqu'elle suppose déjà prouvée

Digitized by Google

la vérité doctrinale en question. Il s'arrête donc à la méthode inductive ou strictement expérimentale, avec ses trois phases bien connues : observer les faits, formuler des hypothèses explicatives, vérifier les suppositions, et, par cette voie, savoir finalement si la cause du phénomène de la conversion est réellement divine et transcendante.

L'*Introduction* du P. Mainage inspire vraiment le désir de voir bientôt paraître l'ouvrage annoncé sur « *la psychologie de la conversion* », dont elle n'est que la Préface. FR. RAYMOND.

Me connaître, me discipliner. — par B. W. MATURIN. — 1 vol. in-12 de 208 pages. — *Traduit de l'Anglais.* — Vic et Amat. Paris 1913.

L'ouvrage du P. W. MATURIN se prête difficilement à l'analyse. Il ne manque pas d'unité, mais les sujets qu'il expose contiennent tant de détails de psychologie morale et religieuse qu'il est impossible d'en donner une idée exacte dans un modeste compte-rendu.

Il y a, dans la manière de penser et d'écrire de l'auteur, plus d'un point de ressemblance avec la manière du P. Faber, dans ses *Conférences* et dans le *Progrès de l'Ame*. Le P. Maturin est Anglais. Des faits psychologiques en abondance, saisi dans l'expérience personnelle ou dans l'expérience des âmes, étudiés en eux-mêmes,éclairés aux vives lumières de l'Évangile et des Épîtres de saint Paul, et aboutissant par leurs conclusions à rendre plus expansive la vie morale,spirituelle et chrétienne, telle est,en résumé, la trame générale de ce livre. Mille détails de fine analyse psychologique s'y rangent autour de ses titres : *me connaître,me discipliner, où a lieu le conflit ? la maîtrise de la volonté, la discipline de l'esprit, la discipline des affections, la discipline du corps, la mortification et la vie surnaturelle, la préparation à la révélation de l'amour.*

Une pensée dominante circule parmi tous ces sujets et indique assez clairement le sens de la spiritualité du P. Maturin. On pourrait la formuler ainsi : « réaliser les conditions de l'action morale et religieuse la plus pleine et la plus intense par la convergence dynamique de toutes les facultés, sous la maîtrise de la volonté, vers le développement intégral et parfait de l'amour de Dieu. »

L'auteur a donc un grand respect pour la nature que Dieu nous a donnée, même dans le triste état où le péché originel l'a laissée et que la loi de l'hérédité rend encore si souvent plus lamentable. Il a écrit des pages fort impressionnantes contre les doctrines exagérées de ceux qui crient toujours : « mort à la nature, » et ne montrent pas suffisamment l'emploi qu'il faut faire des facultés de l'âme et des activités du corps pour augmenter les richesses de la vie spirituelle.

Volontiers je recommanderais cet ouvrage aux directeurs d'âmes. La doctrine en paraît excellente, profonde et pondérée, inspirée par les principes de la foi et éprouvée en même temps au contact de la réalité. Mais ce livre n'est ni un roman ni une fantaisie sur un sujet de psychologie religieuse. On ne le goûte qu'en le méditant. FR. RAYMOND.

La Vie Intérieure : *le Progrès moral, les Étages, les Crises*, par

Digitized by Google

F. Lacoste. 1 vol. in-16 broché de la collection des *Études de Philosophie et de Critique religieuse*. — Prix : 3 fr. 50. — Bloud et Cie, Paris. 1913.

Sous un certain angle, cet ouvrage est encore une étude de psychologie religieuse. M. Lacoste y veut décrire les évènements de la vie intérieure. Il la divise en quatre étages ou phases distinctes: la vie *naturelle*, la vie *morale*, la vie *religieuse*, la vie *chrétienne*. Entre ces étages, le progrès humain et surtout le progrès moral exige une continuation indispensable. Une âme sincère ne peut s'obstiner à rester dans un étage inférieur, sans être soumise à une crise. La vie naturelle aboutit à une crise morale, la vie morale a une crise religieuse, la vie religieuse à une crise chrétienne. L'âme humaine postule donc en somme le christianisme.

Assez fréquemment, l'auteur cite l'*Action* de M. Blondel, mais, il prend soin d'écarter les interprétations trop absolues qu'on pourrait donner à sa pensée. Il ne prétend point que la vie naturelle *exige* le surnaturel. Il pense seulement que la marche normale d'un esprit qui s'analyse et réfléchit tend vers le christianisme et le catholicisme, pour y trouver la pleine expansion du progrès moral et humain.

Réduite à ces horizons, la thèse de M. Lacoste est soutenable. Un théologien de profession en critiquerait plus d'un détail, par exemple, au livre Ier l'attribution à la vie naturelle des vertus cardinales ; au livre IIe, la conception trop vague de la vie morale. La terminologie manque parfois de justesse et certaines expressions dont le sens est consacré par l'usage, comme l'apostolicité de l'Église, sont assez défigurées. En matière religieuse, les vérités incomplètes sont presque toujours dangereuses.

Cette étude, cependant, peut être utile aux esprits inquiets qui cherchent la vérité. M. Lacoste serait heureux si elle les conduisait à une plus parfaite connaissance du vrai et à une plus entière pratique du bien. Souhaitons-lui ce consolant résultat. Fr. Raymond.

HISTOIRE RELIGIEUSE

Le Saint-Suaire de Notre-Seigneur vénéré dans la cathédrale de Turin, par le R. P. Eschbach, proc. gén. de la Cong. du Saint-Esprit. — *Étude historique, critique* et *scientifique*. — In-8, de 160 pages, P. Marietti, Turin. — Prix : 2 fr.

Les lecteurs des *Études Franciscaines* se rappellent le débat suscité, il y a une douzaine d'années, au sujet de l'authenticité du Saint-Suaire vénéré à Turin; ils se rappelleront aussi les savants articles du R. P. Hilaire de Barenton (années 1901, 1902).

Puisqu'« aujourd'hui le calme semble s'être fait sur la question » le R. P. Eschbach croit venu « le temps où il est permis de la reprendre en sous-œuvre et d'essayer de la résoudre en toute impartialité » (p. XII). C'est le but de son livre. N'apportant aucun argument nouveau, reconnaissant même que si « nombre de défenseurs du Saint-Suaire de Turin sont entrés en lice depuis douze ans, nous cherchons en vain les conquêtes qu'ils auraient faites et les victoires qu'ils auraient remportées » (p. 86), le R. P. s'efforce de suivre une méthode plus rigoureuse que ses devanciers. Cette méthode même nous a suggéré quelques remarques.

Digitized by Google

La première partie de l'étude est historique : les documents et la tradition prouvent-ils que le Saint-Suaire de Turin soit bien le Suaire dont fut enveloppé le corps du Christ, au soir de sa Passion ? Après beaucoup d'autres, après dom Chamard, l'un des principaux avocats de l'authenticité, le R. P. Eschbach l'admet ; cette conclusion ne lui semble pas souffrir de difficulté sérieuse et il en reporte plus loin l'examen critique. N'est-ce point là cependant affaiblir la preuve ? Un exposé nerveux des principes développés dans la seconde partie eut dispensé le R. P. de renouveler quelques hypothèses fragiles de dom Chamard ; il n'eut pas eu besoin de suppléer parfois au silence de la tradition ou des documents, et de chercher à nous convaincre sans assez de preuves, par exemple, que le Saint-Suaire de Lirey et celui de Besançon sont un seul et même Suaire.

Nous ferions les mêmes réserves au sujet de la troisième partie. Sans hésiter, sans résoudre les principales objections des adversaires, le R. P. présente comme un argument décisif,en faveur de l'authenticité les faits signalés en 1898.

Photographié lors d'une ostension solennelle, le saint-Suaire donna non pas des clichés négatifs mais de véritables positifs ; il constituait donc lui-même un négatif. Queques-uns, M. A. Loth en particulier, virent là un miracle; d'autres, plus prudents, acceptèrent les explications des Drs Vignon et Delage : les émanations ammoniacales du Cadavre Sacré agissant avec l'aloès dont on l'avait entouré formèrent ces empreintes, informes à l'œil nu, mais que nous révélait la photographie. Tous du moins s'accordaient en ceci : le Saint-Suaire ne peut être une peinture.

Cependant les témoins du XIVe, du XVIe, et même ceux du XIIe siècle parlent plutôt d'un tableau, d'un positif nettement lisible, où se trouvent peintes au vif les souffrances du Christ.De plus Pierre Dargent (XIVe Siècle) fit à la sépia une reproduction sur toile du Saint-Suaire de Besançon ; photographiée à la demande du R. P. Hilaire, elle donna des clichés positifs et joua, elle aussi, le rôle d'un négatif.... (*Ét. Franc.*, 1902, t. VIII. p. 74).

Il y a donc lieu de regretter que le R.P. ne se soit pas astreint à suivre partout la méthode plutôt négative, dont il use dans sa seconde partie ; il n'eût point diminué dans l'esprit du lecteur le poids des probabilités historiques et scientifiques qu'il pouvait apporter.

« Quels sont en effet les termes précis du problème? demande-t-il au début de son examen critique. Le plus redoutable adversaire de l'authenticité, M. U. Chevalier, les formulait ainsi: « Pour défendre efficacement l'authenticité du Saint-Suaire, (il faudrait établir) 1° qu'il se rattache au Calvaire par une série de documents le visant spécialement et non les autres linges semblables, et 2° que la mémoire de Pierre d'Arcio et les bulles de Clément VII — documents du XIV Siècle défavorables à l'authenticité — sont faux et erronés » (p. 87).

Mais le R. P, rejette la première des conditions requises par M. Chevalier. Aucune tradition, pour être admise, n'a besoin « d'être établie par une chaîne non interrompue de témoignages écrits » (p. 87). « La vérité est (en particulier) qu'absolument parlant, aucune chaine de témoignages écrits ne saurait être exigée pour une relique quelconque ; la tradition orale dûment constatée suffit, à elle seule,pour créer la certitude morale requise, et non pas seulement une tradition se perdant dans la nuit des temps, mais toute tradi-

Digitized by Google

tion plusieurs fois séculaire. » (p. 126) Ces lignes sont l'énoncé exact du problème.

Nous sommes en présence d'une tradition. A-t-elle été « dûment constatée », authentiquée par l'autorité compétente ? La tradition relative au Saint-Suaire de Turin est-elle « à l'abri d'une démonstration certaine de fausseté ? Tel sera le point capital qui s'imposera à notre étude » (p. 88).

Cette étude, le R. P. la fournit en cinq chapitres ; et il démontre que les documents allégués par les adversaires sont « faux et erronés ».

La tradition reste donc en possession, d'autant plus qu'il s'agit d'une relique et comme le dit Daniel Papebroch, premier compagnon de Bollandus : « En matière de relique, il faut s'inspirer plus d'un sentiment de pieuse croyance que d'après une connaissance certaine des intermédiaires, par les mains desquels elles ont passé... Supposé que les évêques sachent, soit par la lecture des documents écrits, soit par des témoins oculaires qu'une relique provient d'un lieu où elle aura été honorée, ils doivent s'en contenter, malgré qu'une preuve de ce genre puisse tromper..... attendu que d'autre part la religion des fidèles qui vénèrent ces reliques, ne risque pas d'être entachée de superstition » (p. 119).

Or, les Papes et les Évêques que l'Encyclique *Pascendi* déclare « seuls juges compétents » se sont prononcés maintes fois, soit par des décrets, soit par les manifestations de leur piété, et il n'est point vrai qu'au printemps de l'année 1902, la Sacrée Congrégation des Indulgences et des Reliques ait émis une sentence contraire à l'authenticité du Saint-Suaire. (*Déclaration placée en tête de l'ouvrage*).

Telles sont, à notre avis, les raisons et les principes qui eussent dû former comme la trame de l'ouvrage et vivifier toute l'argumentation de l'Auteur. Félicitons cependant le R. P. de les avoir rappelés et réjouissons-nous de cet effort sérieux, tenté pour ramener de semblables études à une saine modération. Une méthode en effet qui ne contraint pas l'esprit à s'avancer au-delà de ce qui est certain, laisse le loisir d'admirer en toute tranquilité « l'économie de la divine Providence qui, au lendemain d'un siècle où la science humaine s'est acharnée, s'est épuisée à nier jusqu'à l'existence du Christ, amène aujourd'hui par le plus étonnant concours de circonstances et de découvertes, cette même science à nous rendre, avec une splendeur insoupçonnée et dans un rayonnement qui n'est pas de cette terre, la physionomie même du Christ. » (p. 153). FR. JEAN DE DIEU.

Les luttes présentes de l'Église, par YVES de la Brière, *Première série* 1909-1912. — In-16 de X. 462 pages 3 et 3, 30 francs. — Édition des *Questions actuelles* 5, rue Bayard, Paris 8e.

Les essais réunis dans le présent ouvrage ont paru d'abord, écrit l'auteur, dans l'*Avertissement*, comme Chronique du mouvement religieux, dans la revue les *Études*. Nous trouvons donc, dans ce livre, les faits religieux qui ont paru au P. de la Brière dignes d'être signalés, au jour le jour, aux lecteurs de la docte revue. On y rencontrera des évènements qui ont gardé et qui garderont dans l'histoire une réelle importance et d'autres qui rentrent plutôt dans la catégorie des faits divers. Néanmoins l'ensemble est intéressant.

L'auteur traite avec compétence de l'encyclique Borroméenne, de la con-

Digitized by Google

damnation du Sillon, du « motu proprio » contre le Modernisme. Il donne peut-être trop d'importance au cinquantenaire de Rome capitale, au réquisitoire de Baudouin contre la souveraineté pontificale et surtout à la discussion engagée avec Imbart de la Tour sur l'emploi de la force au service de la vraie religion. On peut en dire autant de la réponse au discours de Jaurès sur les « Variations » du catholicisme. Plus intéressants sont les chapitres consacrés à la question scolaire et congréganiste quoique l'une et l'autre soient vues trop exclusivement du point de vue parlementaire. Les aperçus sur l'Espagne et la Belgique sont également trop exclusivement parlementaristes Plus fouillée est l'étude consacrée à la révolution portugaise.

Les appendices donnent des extraits des *Études* sur l'orientation des divers partis politiques, d'après les déclarations de leurs chefs respectifs — une discussion sur les intentions de Jules Ferry concernant la morale sans Dieu à l'école (extraite du *Journal officiel*) — des extraits empruntés à l'*Univers* touchant les débats scolaires au Palais Bourbon (novembre-décembre 1912),

Si, sur ce premier volume, il nous était permis de faire une critique nous dirions : on y fait trop attention à la parlotte parlementaire et pas assez aux faits et aux œuvres qui donnent la vraie vie de la France et seront les pierres solides avec lesquelles on construira l'édifice de l'histoire. LAHYRE.

LITTERATURE

Contes belges, par la Comtesse MARIE de VILLERMONT. — In-12 de 240 pages. — Lethielleux, 10, Rue Cassette, Paris.— Bruxelles, 53, Rue Royale, Albert Dewit.

Voici un nouvel ouvrage dû à la plume du brillant et délicat auteur de la biographie remarquable de l'infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas. Mademoiselle de Villermont nous donne une nouvelle preuve de la souplesse de son talent, et c'est, une fois de plus, une preuve décisive. Sous ce titre « Contes belges, » elle nous présente toute une série de délicieuses nouvelles, et ce livre aura un intérêt tout spécial pour ceux qui fréquentent, connaissent et aiment le petit pays voisin. Je dirai même que, pour comprendre et pour goûter la saveur voire la malice de ce petit recueil, il faut avoir fait quelque séjour dans le pays wallon. A cette condition, on ne s'attristera pas en lisant les « Contes belges » et le lecteur français lui-même y trouvera un plaisir très particulier. C'est un bon livre qui, tout en amusant, rappelle de graves et sérieuses vérités. Cette publication est, de la part de la Csse M. de Villermont, une *nouvelle* bonne œuvre ajoutée à bien d'autres.

FR. JACOPONE de Todi.

L'Homme de désir, par Robert VALLERY-RADOT. — Paris, Plon. (s. d. 1913). — In-16 de 252 pages. — Prix : 3 fr. 50.

M. Robert Vallery-Radot est un poète. Nous avons déjà de lui *les grains de myrrhe* et *l'Eau du Puits*. C'est en même temps un homme d'action. Il a fondé cette *Société Saint-Augustin* où veulent se réunir les jeunes écrivains chrétiens. Il dirige (ou presque) les *Cahiers de l'Amitié de France* qui com-

Digitized by Google

mencent à jouir d'une très grande influence sur les esprits. Il rappelait enfin, à la Semaine sociale de Versailles, les responsabilités de l'écrivain.

Son nouveau livre, *l'Homme de désir*, témoigne de ces deux tendances, fondues dans la même personne : la tendance littéraire et plus proprement poétique, et le goût de l'action et de la réalité.

L'Homme de désir a paru d'abord sous le titre de *l'Heure de Midi* dans les fascicules de *l'Amitié de France*. C'est, à mon avis, un de ces romans d'analyse psychologique, dans le genre de *l'élève Gilles* d'André Lafon, de *la Cité des Lampes* de Claude Silve ou de *la Maison* d'Henri Bordeaux. Mais ici, ce n'est plus l'écolier, ni la jeune fille (déséquilibrée) ni le jeune homme que l'on étudie, c'est le prêtre.

L'Homme de désir est le journal d'un jeune écclésiastique. Une paroisse perdue au milieu d'un noir faubourg, une chambre carrelée, meublée de trois chaises de paille, d'un lit de fer, de quelques livres d'études sur une planche de bois blanc ; sur sa table un crucifix de cuivre, devant ses yeux son église de pierres, neuve et sans beauté, tout près le patronage ; voilà sa part ici-bas. Et il nous raconte qu'il n'échangerait pas ce dénuement contre les plus hauts prestiges du monde, et il nous détaille les chemins longs et caillouteux qu'il a dû gravir pour arriver à ce céleste thabor.

Il a du rompre avec tout ! avec l'Amour terrestre, avec la Gloire, avec l'Orgueil de soi-même, avec la Luxure spirituelle. Quand j'ai dit que *l'Homme de désir* est à classer à côté de la *Cité des Lampes*, j'ai donc prononcé une parole à double sens, et ici il ne faut la prendre que dans le bon. Je veux dire que le livre de R. V. R. est aussi une œuvre d'analyse psychologique, mais une œuvre saine, une analyse qui ne détruit pas les forces en les éparpillant, une étude qui pousse à l'optimisme et non au pessimisme, enfin une œuvre chrétienne et non pas de la littérature païenne.

Il nous semble que l'auteur a mis là toute son âme, toute sa théologie, toutes ses aspirations, tout son culte de la beauté, toute sa passion du sacrifice.

Pour entendre la voix de Dieu, écrit-il en quelqu'une de ses pages, « il faudrait d'abord que se tussent celles des sens et que, rentrés en nous-mêmes, dans le centre obscur où se consomme l'union, nous fussions prêts à céder avec un entier abandon aux supplications de l'Époux. Mais encore une fois... que lui donnons-nous ? Une attention distraite au Sacrifice de son Corps, dont les cérémonies se déroulent toujours trop lentement au gré de nos désirs ; et quand nous daignons le recevoir aux grandes fêtes de l'année par routine, une chair agitée, une âme obscurcie de mille fumées. Mais les visites aux malades et aux pauvres, les jeûnes, l'humilité du cœur, la vigilance sur toutes les pensées, qu'en faisons-nous ? Quel sens donnons-nous aux Béatitudes, quand la Pauvreté nous répugne, quand la persécution nous fait fuir, quand la pureté nous pèse, quand notre luxe insulte à la justice, quand l'offense nous aigrit, quand les pleurs nous les prostituons ?... Chaque jour est dédié à un saint qui s'avance sur le thème de l'Introït avec son lis, son épée ou sa rose au chant des hymnes et des antiennes.... mais nous, captifs comme les autres dans l'épaisse prison des sens, nous vivons loin de ces réalités... nous ne sommes que des hypocrites ; et notre foi retombera sur nos têtes, car nous la déshonorons en n'en faisant qu'une attitude de bon ton, un luxe de l'esprit, elle qui soutient de ses deux mains transpercées et de son

Digitized by Google

front couronné d'épines le ciel de feu où l'Agneau est monté nous préparer des demeures éternelles.... (p. 21-23).

« .... Délivrons-nous de l'Art même, si l'art doit nous cacher Dieu... Allons donner tout... oui, même l'amour, même la gloire... Il ne faut plus nous repaître d'images, mais d'une vie réellement et substantiellement remplie de Dieu... Bienheureux les humbles... car ils verront Dieu. Bienheureux ceux qui savent se donner sans retour » (ch. v. passim).

Faut-il s'étonner que le héros, Augustin, se convertisse définitivement après la lecture du Chapitre de la Joie Parfaite des Fioretti, et qu'il ajoute en son enthousiasme : « Pauvreté, tu n'es pas l'indigence mais l'abondance de tout bien, toi seule es riche. Bois nu, bois de la croix, arbre le plus beau du monde, dont les feuilles couvrent la terre ! Sève rédemptrice ! Fruits de sang qui désaltèrent et fortifient ! » (p. 238).

En ai-je assez dit pour montrer que ce livre m'intéresse très particulièrement, assez dit pour faire voir qu'il est écrit avec une grande puissance d'imagination et qu'il est tout imprégné de lyrisme (et de textes scripturaires) ? Les dernières pages, consacrées à la description de l'heure de midi, m'ont rappelé le texte sublime de Byron relatif à l'Angelus, au chant III de Don Juan.

Je voudrais terminer par une réflexion. C'est que si le roman d'analyse remis à la mode par Bourget et issu des auteurs du XVIIIe siècle, a tant de succès aujourd'hui, pas ne faut-il s'en trop réjouir. *L'Homme de désir* est une heureuse exception dans un mauvais genre qui de soi conduit de fait au scepticisme et au pessimisme. Enfin ne généralisez pas et ne croyez pas que tous les prêtres ont traversé, avant d'arriver au sanctuaire, les mêmes étapes que « l'homme de désir ». Dieu merci, il y a des vocations moins agitées, des âmes qui vont au Seigneur par des chemins plus paisibles, et c'est là la généralité (1).

P. Ubald d'Alençon.

Les meilleures Pages de A. Musset. — Par E. Évrard. — 1 vol. in-12, Paris-Duvivier. — Prix 3 fr,50.

L'éditeur Duvivier fait paraître une nouvelle collection intitulée : « *Les Meilleures pages* ». Chaque volume comprend une sélection des ouvrages d'un grand auteur français ou étranger précédé d'une introduction qui a pour sujet la biographie de l'écrivain et la critique de son œuvre. Cette collection, créée pour la jeunesse lui permet de goûter les œuvres de nos grands littérateurs avec grand profit pour sa culture intellectuelle.

Le dernier livre paru dans cette collection est un choix des œuvres de Musset, précédé d'une introduction de M. Eugène Évrard.

L'œuvre du poète, bien comprise et classée est présentée d'une façon très attrayante ; le livre commence par une étude sur Musset, qui prouve que : quoique en disent bien des gens ; Musset n'est pas et ne peut pas être le poète de la jeunesse ; il ne fut d'ailleurs ni son miroir, ni son modèle, ni son guide ; mais il y a des circonstances atténuantes : « Musset a incarné cette époque de la vie ; non par accident, mais obstinément, il a eu peur d'en sortir au point de la peindre tout entière avec une hardiesse extrême ; sa réputation, son culte furent l'œuvre de la jeunesse de son temps ; ou le prit pour

(1) Il y a dans le roman quelques expressions que j'aurais préféré modifiées : p. 33 : consubstantiel. — p. 60 : *rentré* dans ton paradis. — p. 192 : davantage que.

Digitized by Google

ami, pour maître, pour idole, et cela, à cause de la puissante séduction de son génie fantasque, étrange, désespérant, de cette attirance néfaste et de cette fascination qui firent tant de ravages parmi les jeunes contemporains. »

Comme le remarque très justement Monsieur Évrard, Musset a tout dit, mais le mal plus que le bien, avec plus d'abandon et d'obstination.

Après ce jugement sévère mais trop vrai, hélas, vient la biographie concise, de la vie intime du grand poète : son enfance dont l'indépendance, devait être si funeste pour une nature essentiellement nerveuse, sensible à l'excès. Dès qu'il comprend, il veut être aimé, il veut goûter toutes les jouissances qu'il désire et cette passion de l'assouvissement dominera sa vie, sera cause de tous ses malheurs.

Pour bien comprendre le poète charmeur et dangereux, il faut suivre les diverses étapes de sa vie, et les diverses et changeantes dispositions de son âme. Tour à tour ironique, satirique, débauché, désespéré, insouciant, passionné avec des retours vers une atmosphère plus pure. La sensibilité extrême engourdit les facultés les meilleures qui dorment au fond de son âme. En un mot il ne vit que de sensation et de l'impression du moment.

La douleur peut calmer un instant son insatiable besoin de sensations toujours variées, il se plonge dans son chagrin et ne veut jouir que de ses larmes. C'est alors que l'inspiration est la plus belle et la plus sincère: « dans ces poèmes, plus d'extravagance, plus de virtuosité, plus d'ironie ; l'esprit que Musset avait si naturel et si primesautier s'efface tout à fait devant l'émotion ; le cœur seul parle. Cette poésie subjective et éternellement vraie, est essentiellement lyrique : sensibilité frémissante qui s'analyse sans cesse et qui ne s'analyse que pour souffrir ».

Après les poésies, on passe en revue les contes et les comédies, et, on arrive ainsi au déclin, lugubre cortège d'infinies tristesses et de désespoirs sans nom, heures de désespoir et instant de lucidité cruelle qui illuminent soudain son pauvre esprit obscurci et lui montrent sa déchéance. Puis c'est l'oubli, l'abandon, le mépris, mêlés de quelques instants moins sombres, qu'il ne peut plus apprécier ; enfin, le dépérissement des forces physiques, les angoisses, les remords, les doutes, les désirs et les plus affreux désespoirs suivis d'une fin misérable que personne n'ose affirmer avoir été chrétienne.

Monsieur Évrard conclut son étude par ces mots fort justes : « Écarter de l'œuvre de Musset les pages osées afin de la présenter à la jeunesse de nos jours, afin de l'en rendre digne, c'est abréger cette œuvre peut-être, ce n'est pas la rapetisser, c'est la grandir !... On sait les défaillances de sa vie et on ne les excuse pas toujours, mais on est indulgent à cet enfant nerveux et égoïste plus généreux dans les dernières années, qu'on ne soupçonne parfois, et plus charitable. En tous cas, si l'homme n'a pas grandi, le poète s'est élevé dans l'estime, il est devenu un poète classique ». MAVIL.

ARTS

Le mysticisme musical espagnol au XVIe siècle par Henri COLLET, *docteur ès lettres, agrégé de l'Université, ancien membre de l'école française d'Espagne.* — Paris, Alcan — 1913. in-8 de 535 pages. — Prix : 10 frs.

Digitized by Google

Ce livre est une page d'histoire et de critique de la musique religieuse en Espagne, au temps des règnes de Charles-Quint, Philippe II et Philippe III. Je dis cela pour empêcher le lecteur de se laisser tromper par le titre du volume.

La mystique, c'est, en effet, le degré supérieur de l'amour divin. Le mysticisme musical, par comparaison, sera l'effort de l'artiste pour exprimer l'onction dans ses mélodies et ses harmonies, homophonie grégorienne ou polyphonie gothique. La musique religieuse, c'est celle qui est écrite par des mystiques, sur des sujets mystiques, dans un moment de ferveur.

Écoutez le grand Fray Luis de Léon en esquisser la description dans sa fameuse *Ode à Salinas* :

« L'air se rassérène et se vêt de beauté et de lumière très pure, ô Salinas, lorsque résonne la musique suprême que votre main savante gouverne. A ses accents divins, mon âme, plongée dans l'oubli, recouvre ses sens et la mémoire perdue de ses origines illustres. Et comme elle se connaît, elle s'améliore en sa condition et ses opérations ; elle méconnaît l'or que la vile multitude adore, et la beauté trompeuse s'anéantit, et l'âme franchit l'espace tout entier pour arriver à la plus haute sphère où elle entend une autre espèce d'impérissable musique qui est la source et le principe. Elle voit comment le Grand Maître, appliqué à cette immense cithare, d'un habile mouvement produit l'harmonie sacrée qui régit et soutient ce temple éternel. Et comme elle est composée de nombres qui concordent, elle envoie aussitôt une réponse consonante. Et toutes deux à l'envi, elles entremêlent une très douce harmonie. Là, l'âme navigue sur un océan de douceur et finalement en lui, elle se noie de telle sorte qu'aucun accident étranger ou passager elle n'entend ni ne ressent. O heureux évanouissement ! ô mort qui donne la vie ! ô doux oubli ! Ah ! que ne puis-je demeurer toujours en ton repos, sans être restitué jamais à ces vils et bas sens !... Qu'elle résonne sans fin, Salinas, votre musique à mes oreilles, votre musique divine à laquelle s'éveillent mes sens qui demeurent pour tout le reste endormis ! »

Cette musique religieuse atteignit son apogée en Espagne à la fin du XVIe siècle, et c'est donc l'âge d'or musical que nous présente M. Henri Collet.

Le grand mérite de cette musique est d'avoir été traditionnaliste, au moment même où l'Italie brisait avec le passé par le mouvement de la Renaissance.

Elle s'inspire des grands maîtres de l'antiquité : Platon, Aristote, Pythagore, Plotin, Isidore de Séville (rite mozarabe,) Boëce, Guy d'Arezzo, les Arabes, Raymond Lulle (orientalisme).

Elle se caractérise par divers traits : d'abord une grande tranquillité, une suavité dans l'ordonnance excluant la persistance voluptueuse et troublée du système chromatique ; puis l'admission des sept ou huit tonalités reçues dans la musique grégorienne et empruntées par cette dernière à la musique grecque particulièrement dorienne. Cette diversité de tonalités est exclusive d'un chromatisme perturbateur et au fond plus riche que les deux uniques tons majeur et mineur de la musique à caractère profane.

Jusqu'en 1085, l'Espagne ne connut en fait de musique mystique (c'est-à-dire religieuse) que le chant mozarabe (*mixti arabi*) encore conservé à Tolède. Au XIe siècle, saint Bernard introduisit, de France, les mélodies grégoriennes.

Ce chant grégorien eut à subir en Europe de nombreuses causes de corruption : le retour des croisades donna le goût de la musique orientale qui est

Digitized by Google

essentiellement polyphonique, — la translation du Pape à Avignon fit abandonner les traditions romaines, — l'apparition de la renaissance fit revivre le désir des formes profanes, — la réforme protestante dessécha les cœurs et les âmes et coupa les racines du mysticisme.

Or il arriva que ces causes n'eurent aucune influence en Espagne. Au moment du Concile de Trente, sous Paul III, alors que Palestrina était chargé de la réforme du chant grégorien en Italie, Philippe II d'Espagne s'oppose à cette réforme par l'entremise de F. de las Infantas. Et pourquoi ? Parce que dans son royaume, les traditions avaient été conservées dans leurs pureté ; parce qu'au moment où brillaient en Flandre, Roland de Lassus, et en Italie, Palestrina, astres uniques dans leurs propres pays, l'Espagne était en pleine maturité musicale. La cour, les couvents des Hyéronimites et des Bénédictins, à l'Escurial ou à Montserrat les chants populaires (cantilenas, canciones, villancinos), les nombreuses écoles de musique, même chez les mendiants (v. gr. les Franciscains d'Aranzazu et les Franciscaines de Guadalajara,) tout préparait à une merveilleuse efflorescence musicale religieuse.

Je note ici cette observation très curieuse : c'est dans le pays le plus sévèrement soumis à l'Inquisition que l'art de la peinture s'est peut être à cette époque développé avec le plus de vigueur et le plus d'originalité. Et c'est dans cette même Espagne, vierge encore de toute influence de la Renaissance, que la musique atteint une perfection et une élévation qui ne seront jamais surpassées.

La musique religieuse espagnole à l'époque du XVI-XVIIe siècle, se divise en plusieurs écoles :

I. L'école Andalouse, à Grenade, Malaga, Cordoue et Séville. C'est elle que représentent C. Morales, Guerrero et F. de las Infantas. L'esthétique de ce groupe est marquée par une grande simplicité. Elle vise à donner à l'âme « de la noblesse et de l'austérité. »

II. La double école de Valence et de Catalogne, remplie d'exaltation, toujours « exultante ». J. B. Comes et saint François de Borgia se placent dans le premier groupe. Certaines compositions de ce dernier s'exécutent chez les Clarisses de Gandie et ensuite de Madrid (p. 293. — Cf. *Razon y Fe*. novembre 1902. p. 273). Le groupe Catalan est plus païen, moins « expressiviste ». Il nous donne pourtant Joan Pau Pujol, l'auteur de notre messe de *Requiem*.

III. L'école de Castille et d'Aragon a Tolède pour centre principal. Elle est plus féconde et plus puissante. Sa profondeur est plus exaltée. Elle possède un parfait équilibre moral. Une tristesse heureuse s'envole de ses tons bémolisés. Elle produit ses faux-bourdons, son rit mozarabe et sa polyphonie. Cette école, c'est celle du grand Tomas Luis de Victoria !

Victoria, c'est le musicien syntéthique. M. Collet lui consacre son dernier chapitre. Le chantre incomparable de la béatitude et de la mort ne fût-il au fond que « le singe » de Palestrina ? Certainement non. Victoria a transformé le contrepoint flamand qui se trouve à la base du système palestrinien ; il n'a jamais été madrigalier ; il est toujours plus correct ; enfin si Palestrina est nouveau par sa forme, Victoria est nouveau par son lyrisme intérieur, et c'est lui le plus mystique, il n'est même que cela. La musique de Palestrina est, au contraire, très mélangée.

Voilà résumé le beau et savant livre de M. Collet. Sa conclusion n'est moins que réjouissante. L'italianisme envahit la péninsule hispanique au

Digitized by Google

XVIIe siècle, et d'un souffle — par l'*Opera buffa* — renversa cet idéal religieux et cette polyphonie expressive. C'est en Allemagne que Victoria eût de l'influence. Des maîtres musicologues, comme le franciscain Bermudo (cf. p. 216-223) et surtout François Salinas, l'aveugle, auteur du *De musica* (1577) avaient préparé le terrain au maître d'Avila, je veux dire à Victoria. Ce dernier ne fut pas prophète en son propre pays. Son disciple doit être l'allemand et le protestant Jean Sébastien Bach.

Nous sommes d'autant plus heureux de posséder cet ouvrage sur un sujet peu étudié que les Espagnols sont, de nos jours, plus curieux d'éditer ou d'exécuter les chefs-d'œuvre de leur musique ancienne. Leur incurie est à cet égard inqualifiable » (p. 228). Et cependant, a écrit M. Soubies dans *Hist.de la musique en Espagne* (1899) p. 56 : « Nous sommes parfois tenté de croire que c'est chez les Espagnols qu'il convient de chercher l'expression la plus authentique du sentiment chrétien en musique. Quelque admirables, en effet, qu'aient été à cet égard les Romains, ils n'échappent pas toujours au soupçon de ce paganisme permanent et secret dont, au dire de quelques-uns, l'Italie à aucune époque n'a pu se débarrasser entièrement ».

P. Ubald d'Alençon.

VARIA

Le Droit pratique, usuel et rural, par Jean Hachin, docteur en droit. — Beau volume in-8° de 650 pages. — Prix broché 5 fr. franco ; relié 6 fr. franco. — Action populaire, 5, rue des Trois Raisinets, Reims.

Ce livre était désiré depuis longtemps. On demandait un ouvrage simple et complet, susceptible d'être utilisé par tous ceux qui ont quelque chose à défendre. Désormais c'est fait. On trouvera dans cet ouvrage, fruit d'un long et sérieux travail, le conseiller sûr et discret pour sauvegarder les intérêts familiaux, patrimoniaux, professionnels ou civiques.

Tout y est d'ailleurs : les droits, les obligations ; la manière pratique d'exercer ces droits, les précautions à prendre pour les conserver, les avantages garantis par les lois et pourtant ignorés de beaucoup, les solutions dans maintes difficultés quotidiennes avec les voisins, l'administration, le fisc, etc., même la rédaction des actes ou écrits sous seing privé destinés à constater une convention ou des demandes adressées à l'administration pour obtenir une exemption fiscale, une faveur, un secours prévu par les lois.

On y trouvera beaucoup de modèles d'actes ou formules de demandes parfaitement conformes aux exigences d'une rigoureuse légalité et à la suite desquels les questions de timbre, d'enregistrement, ont été exposées dans le détail.

Très au courant des lois les plus récentes, cet ouvrage sera certainement apprécié dans tous les milieux et particulièrement parmi les agriculteurs pour qui les développements donnés au droit rural seront un attrait de plus.

Fr. M. A.

Instruction à Monseigneur le Dauphin pour sa première communion. Par Bossuet. — Paris. Librairie de l'Art catholique. — 6, place Saint-Sulpice, 6. — 1913. — In-32 de 43 pages. — Prix : 1 fr.

Digitized by Google

Ce petit écrit a été composé pour former le Dauphin à sa première communion à Saint-Germain-en-Laye le jour de Noël 1674. Il est luxueusement édité, avec une héliogravure représentant l'évêque de Meaux. Est-ce utile de remarquer combien substantiel est ce court traité ? Disons seulement qu'il forme un très élégant cadeau de première communion, et réjouissons-nous de voir « l'Art catholique » produire de ces chefs-d'œuvre en fait d'éditions. P. UBALD d'Alençon.

La Mystique divine, diabolique et naturelle des théologiens par le Dr H. THULIÉ. — Paris. Vigot. 1912. — In-8 de VIII-406 p. (Bibl. anthropologique, XXI).

La mystique, c'est l'étude du mysticisme. Et le mysticisme, d'après le Dr Thulié, c'est une vaste collection d'observations de malades atteints d'aliénation mentale, dont les plus fous sont les plus honorés ; c'est aussi un enseignement doctrinal des procédés les plus sûrs pour gagner la folie.

Après cette définition, on peut tirer l'échelle. Le Dr Thulié écrit avec une absence totale de sympathie pour les mystiques. Il les divise, à la suite de Görres, en trois classes, et en parle avec la plus parfaite ignorance.

Ceci nous dispense de donner une plus ample connaissance de son livre qui a déjà été critiqué par des juges peu suspects, comme M. François Picavet.

Ce que le docteur Thulié connaît le mieux, ce sont les malades, les déséquilibrés et les fous. Par malheur il fait d'eux des « mystiques », alors qu'ils en sont aux antipodes. Les boiteux, les aveugles et même les borgnes n'ont jamais été admis à se ranger au nombre des soldats d'une nation.

Il est regrettable que le Dr Thulié ait dépensé son temps et son talent à si mal comprendre la vie des saints et à interpréter de manière si erronée des faits lucides. Il est, de plus, pénible de voir des savants parler de la religion et l'étudier dans sa vie intime avec tant de bonne foi mêlée à tant de cécité intellectuelle.

Allons, entre nous, est-il permis à un homme sérieux, d'écrire des contrevérités semblables à celle-ci : « Les religions n'ont pas fait faire un pas à l'humanité ; la science a divinisé l'homme ». Je pense que le Dr Thulié a écrit là le contraire de sa pensée. P. UBALD d'Alençon.

Manuale Tigray-Italiano-Francese. — Par le P. ANGELO da Ronciglione. — Roma. Casa Éditrice italiana. 1912. — in-8 de XVI-429 pages.

Manuale Amarico-Italiano Francese. — *Par le même*. — ib. in-8 de XVI-417 pages.

Nous tenons à signaler les deux volumes de notre confrère le R. P. ANGELO. Ils sont publiés sous les auspices du Bureau des Études coloniales par le ministère des Affaires Étrangères d'Italie.

Ce ne sont point là des manuels scientifiques à proprement parler, dans le genre des grammaires de Praetorius, Schreiber, De Vito ou du P. Francesco da Offeio, mais bien des livres de conversation usuelle.

Le tigray est le dialecte éthiopien des indigènes de l'Erythrée. L'amarique est la langue officielle de l'empire de Ménélik. P. UBALD d'Alençon.

Digitized by Google

Pour nos collèges et nos Patronages. Petit traité élémentaire de Diction. — Par M. J. MALLET, Niort. H. BOULORD, éditeur, 15, place du Temple. s. d. (1913). — In-12 de 80 pages. — Prix : 1 franc.

Chacun sait, en matière de lecture et de déclamation, la haute compétence de M. le chanoine J. MALLET qui est en même temps un de nos archéologues les plus distingués.

Son nouveau petit livre peut rendre service aux enfants et jeunes gens de nos collèges et patronages et à bien d'autres encore. L'auteur nous y enseigne les travaux que nous devons nous imposer pour arriver à bien dire : travail de mémoire, d'intelligence et de sentiment, travail de corps ou mécanique.

Que de gens dont la prononciation n'est ni nette, ni gracieuse, ni bienséante, ni réglée ! Que de lecteurs ignorants des pauses sensées et des intonations naturelles ! Que d'orateurs qui ne savent ni bien se tenir, ni avoir de l'action correcte ! Avec le livre de M. Mallet, ces défauts seront corrigés.

P. UBALD D'Alençon.

Le latin des Françaises. — Par Dom HÉBRARD (bénédictin). — *Un mois de latin appris par le Français, méthode psychologique sans maître, ni grammaire, ni exercices de thème.* — 4e mille, in-8 de XII-140 pages. — Prix : 3 fr. 50. — Abbaye Saint-Martin de Ligugé Chevetogne, par Leignon (Belgique).

Tout est attrayant dans ce petit ouvrage, la façon artistique dont il se présente, le résultat qu'il nous fait entrevoir (le latin en un mois !), l'absolue confiance de l'auteur en sa méthode, et sa bonté encourageante qui lui fait dire à haque page : « Voyez, ce n'est pas difficile, le latin n'est pas compliqué. »

En quoi consiste la méthode psychologique ? Elle se résume en quelques principes : « 1° Tout Français sait du latin dans la mesure où il connait sa propre langue. Conséquence : lui apprendre le vocabulaire latin au moyen de son propre vocabulaire. 2° La difficulté du latin vient surtout des désinences des mots variables. Conséquence : montrer les finales de tous ces mots le plus tôt possible, en indiquer les sens et faire des rapprochements qui permettent de les retenir sans effort. 3° Lire dès le principe des textes latins et y signaler les règles usuelles de la construction. 4° Synthétiser dans une vue d'ensemble ce qu'on a étudié dans le détail afin de fixer la mémoire 5° Reprendre après cette étude synthétique, selon le temps dont on dispose. »

Ce que faisant « Toute personne ayant une culture moyenne, qui s'appliquera deux heures par jour pendant un mois à lire attentivement « la méthode psychologique » connaîtra assez de latin pour comprendre la plupart des textes de la liturgie et de l'Évangile. »

Vous qui voulez suivre avec intérêt, les si beaux offices de l'Église, un peu de bonne volonté ! vous avez entre les mains un excellent instrument de travail, une grammaire courte et claire, à laquelle nous souhaitons un légitime succès.... cependant ceux qui ne veulent pas se contenter de « comprendre le latin à la lecture dans des textes faciles, mais qui veulent apprendre à l'écrire » peuvent suivre en toute confiance les anciennes méthodes, ils sont à bonne école, car l'auteur du Latin des Françaises nous permettra, malgré son enthousiasme, de croire encore un peu à la « vieille légende du latin difficile. »

FR. CAMILLE.

Digitized by Google

OUVRAGES ENVOYÉS A LA RÉDACTION DES ÉTUDES (1)

NOËL CHRESTIEN. — Romans apologétiques et sociaux. N°3. *L'ouvrier de Paix.* — Tourcoing, J. Duvivier, imprimeur-éditeur 1913. — In-12 de 170 pages. — Prix : 1 fr. 50.

FR. HIERONYMUS MARIA MILETA. Ord. Min. Conv. — *Enchiridion pro directoribus Congregationum Tertii Ordinis sæcularis S. P. Francisci assisiensis.* — Romæ. Typis Polyglottis vaticanis 1913. — In-12 de 162 pages — Prix : 0,50.

Abbé A. JULIEN. — *Vers Jésus par la Madone. Poésies religieuses : Récits, Légendes, Réflexions.* — Paris, Taffin-Lefort, Lille. — In-8° de 72 pages.

J. MILLOT. — *Serai-je prêtre ? Entretiens sur la vocation sacerdotale pour les enfants des catéchismes et des patronages et les élèves des petits Séminaires. Édition complète.* — Paris, Lethielleux. — In-12 de 270 pages. — Prix : 2 fr. 50.

Almanach de la Lecture. — Dépôt général aux bureaux de Romans-Revue 5, rue Saint-Pierre, Lille. — Prix : 0,50 fr., franco : 0,60 fr.

P. SISTO da PISA, O. M. C. — *Lettere inedite di Santa Caterina de Ricci Publicate con illustrazioni e note.* — Firenze, Tipogr. Barbéra. 1912. — In-8° de LIV. — 65 pages.

L'Idéal du véritable chrétien: Faire connaître Dieu et le faire aimer. — Nouvelle Édition considérablement augmentée. Avignon, Aubanel. — In-32 de XII 160 pages.

Mgr. Gouraud. — *Pour l'action catholique.* — Paris, Beauchesne, Reims Action populaire. 1913. — In-12 de 411 pages. — Prix : 3 fr, 50.

Mgr. GIBIER. — *Les Devoirs de l'heure présente. — Aimer notre peuple.* Paris, Lethielleux. — In-12 de VII-444 pages. — Prix : 3 fr. 50.

P. SÉRAPHIN BELMOND. O. F. M. — *Études sur la Philosophie de Duns Scot. I. Dieu. Existence et Cognoscibilité.* — Paris, Beauchesne, 1913. — In-12 de XVI-362 pages. — Prix : 4 francs.

D. ATHANASE VINCART O. S. B. — *Le Rosaire facilement et brièvement médité.* — Abbaye de Maredsous (Belgique) 1913. — In-32 de 47 pages.

DE BRABANDERE. — *Juris Canonici et juris Canonico-civilis Compendium.* — Edito octava denuo recognita, expolitior et auctior curante A. de Meester, in-8 de XII-CIV. — 321 pag. Tom. I, 1ª Pars. — Société St-Augustin, Desclée, Bruges, Quai aux Bois.

(1) L'annonce de ces ouvrages ne constitue pas par elle-même une recommandation. Nous ne faisons que les signaler ici, en attendant que les rédacteurs des *Études* en fassent le compte-rendu, s'il y a lieu. dans le bulletin bibliographique.

Avec la permission des Supérieurs. Paul Duperrey, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

SOIT LOUÉ NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. TOUJOURS !

L'IDÉE DE CRÉATION
D'APRÈS S. BONAVENTURE ET DUNS SCOT

(*Cinquième article.*)

DEUXIÈME QUESTION

LE CRÉÉ PEUT-IL ÊTRE ÉTERNEL?

II. — Duns Scot (1) *contre Henri de Gand.*

I. — *In dubiis libertas.* — Cette question est l'une de celles où la manière de Duns Scot se révèle en ce qu'elle a de plus original et de plus rassurant. Mis entre deux opinions, l'une patronnée par S. Augustin, S. Bonaventure et la généralité des auteurs qui l'ont précédé, la seconde appuyée par Aristote, S. Thomas et par les disciples de l'un comme de l'autre, il affecte une neutralité provisoire, (2) sinon définitive.

(1) L'on me permettra d'insérer ici un mot en réponse à deux notes de la *Revue thomiste* (nos 2 et 4, 1913) par lesquelles M. Richard renouvelle contre Duns Scot des accusations calomnieuses. L'auteur prétend que le modernisme a pu avec plus de fondement se réclamer de l'autorité de Duns Scot. Nous le nions du point de vue propre à l'auteur. Quant aux faits, ils démontrent : 1° que MM. Tyrell et Le Roy se sont réclamés de saint Thomas; 2° qu'il n'y a à la charge de Duns Scot qu'une lettre anonyme et un document inédit que M. Richard fera bien de produire ; 3° que le fait d'être lu par M. Boutroux ne prouve rien ; 4° que M. Le Roy a une teinte assez exacte des lectures thomistes et qu'il ignore tout des particularités du scotisme ; 5° qu'il ne s'est pas trouvé un seul scotiste dans le camp moderniste; 6° que c'est manquer d'esprit critique que d'en appeler à Cajetan contre le témoignage évident de l'intéressé; 7° que ceux qui, comme moi, étudient et exposent parallèlement l'enseignement de S. Thomas et de Duns Scot, se conforment à des prescriptions particulières, récemment formulées et mentionnées par le Saint-Siège; 8° que le directeur de la *Revue thomiste* nous a refusé l'insertion d'une lettre où nous demandions à ses collaborateurs des procédés plus objectifs; 9° que Duns Scot n'a qu'à être traduit littéralement pour être vengé sans réplique possible.

(2) L'œuvre philosophique de Scot, si l'on tient compte de la marche évolutive de sa pensée, telle qu'elle résulte de l'étude comparée des écrits de jeunesse et de ceux

Digitized by Google

Théologien, il n'hésite pas devant le témoignage explicite de l'autorité révélée ; philosophe, il doit garder son indépendance d'esprit et s'incliner uniquement devant la prépondérance des preuves. W. Turner rapporte qu'il eut sur ses élèves une « emprise rare. » Ceux-ci devaient se sentir à l'aise à l'école d'un maître, dont la tâche était surtout de les aider à faire eux-mêmes leurs convictions. La manière de Duns Scot n'a rien de ce despotisme étroit que l'on rencontre parfois chez ces professionnels qui, ayant longuement étudié, mûri, pondéré leurs idées, ne tolèrent qu'avec peine la moindre contradiction. Sans doute, cette tolérance a des bornes. Scot met une particulière énergie à marquer la distance qui sépare l'évident de l'opinable, le certain du douteux, le vrai du faux. En regard des vérités révélées, sa prudence est extrême. Il s'applique avec scrupule et avec une maîtrise souveraine à établir les bases rationnelles de la croyance. Or il ne faut pas que celles-ci soient chancelantes et sujettes à s'écrouler devant les attaques d'une raison quelque peu exercée. Aussi exige-t-il des arguments une résistance à toute épreuve. Au besoin il sait entrer dans la peau de l'adversaire qu'il a en vue et il s'applique sans ménagement à la démolition des preuves que d'autres cherchent seulement à reproduire, trop souvent sans comprendre ni contrôler. Ce travail fait, il rebâtit à neuf, quitte cependant à intégrer dans le nouvel édifice les matériaux reconnus de bonne qualité. Que s'il ne peut disposer d'éléments de premier choix, parce que l'évidence rationnelle est inexistante, il a soin d'avertir *qu'il ne faut pas demander aux lumières naturelles un service au dessus de leurs forces*. Contentons-nous, dit-il, des probabilités qu'elles nous servent et remercions le Dieu très bon de nous avoir lui-même instruits. Inébranlable dans sa foi, il est, en philosophie, ce que l'on pourrait appeler un esprit positif.

Que d'appréciations étranges émises, de nos jours, autour de cette méthode! Et, pourtant, n'est-ce pas, dans une sage mesure,

postérieurs d'Oxford, puis de Paris, et peut-être de Cologne, ne peut pas dans son ensemble constituer un tout *ne varietur*. Son Ecole aurait, ce me semble, pu faire état de cette remarque, et, s'inspirant de ses principes et de sa méthode, subordonner les thèses aux principes et à l'occasion rectifier les thèses conformément aux exigences des faits mieux observés. Le scotisme, non plus que le thomisme, en philosophie — voir, *servatis servandis*, en dogmatique — ne doit pas être pris comme un corps de conclusions intangibles, mais comme une méthode et une orientation sûres par les principes nécessairement vrais, qu'il ne faut pas confondre avec les adages, dont la vérité est subordonnée aux expériences.

Digitized by Google

l'attitude que conseille la plus élémentaire prudence et aussi ce que l'on est convenu d'appeler les exigences d'une apologétique qui entend s'imposer aux esprits les plus récalcitrants ?

II. — *Le nœud d'un long débat.* — Une éternité mondiale n'a été jugée admissible que postérieurement à une conception du créé d'inspiration païenne et aristotélicienne. Nous ne disons pas : cette conception est erronée. Mais, si comme on l'enseigne de commun accord, la création est le passage du néant à l'être, l'on doit pouvoir discuter si ce *néant* peut ou ne peut pas être un néant de droit, substitué au néant de fait, sur lequel se fonde la thèse bonaventurienne. En d'autres termes, la cause est-elle nécessairement avant l'effet d'une priorité de droit, de nature, et donc de pure concomitance ? — Précède-t-elle indispensablement d'une priorité de durée, de sorte que la cause efficiente doit être constituée dans son être avant qu'un effet quelconque puisse émaner d'elle ? — Si l'effet, voire le monde, peut-être réalisé de la première manière, l'éternité de droit s'impose ; par contre, si l'on se prononce dans l'autre sens, la temporanéité de droit et de fait réclame notre adhésion.

Priorité de concomitance ou priorité de durée ? — Le nœud du problème est là, tout entier. On peut éluder aisément toutes les preuves apportées respectivement en confirmation de la thèse aristotélicienne, comme de l'opinion adverse, l'on n'aura rien démontré, et donc rien conclu de ce chef. La création étant un effet instantané, l'on doit seulement rechercher si cet instant peut se perdre dans l'éternité, ou s'il doit de toute nécessité inaugurer l'ère du temps.

Le devoir du philosophe est de se placer en regard du contingent et d'aborder de front la difficulté.

Le contingent peut-il être éternel — ou plus exactement : un effet peut-il être rigoureusement contemporain à sa cause ? — Si l'on dit : cela se peut, l'on est pour la priorité de concomitance ; si l'on prononce : cela ne se peut pas, il y a succession de l'effet à la cause. — Si l'entente pouvait et devait se faire autour de l'une ou l'autre de ces deux conceptions, l'on aurait enfin éclairci le problème et la discussion elle-même deviendrait impossible autant qu'inutile.

III. — *Duns Scot et S. Thomas contre S. Bonaventure.* — Cette question de principe ne fait pas l'ombre d'un doute, si

Digitized by Google

l'on tient à justifier l'attitude différente de S. Thomas et de S. Bonaventure. — L'Aquinate le dit expressément (1) : *Quia homines consueti sunt considerare hujusmodi factiones quæ sunt per motum, ideo non facile capiunt, quod causa agens duratione effectum suum non præcedat.* — S. Bonaventure est moins formel. (2) Il dit en effet : « De causae sufficientia et actualitate, dicendum, quod causa sufficiens ad aliquid est duobus modis : aut operans *per naturam*, aut *per voluntatem et rationem.* Si operans per naturam, sic statim cum est producit. Si autem operans per voluntatem *quamvis sit sufficiens*, non oportet, quod statim cum est, operetur : operatur enim secundum sapientiam et discretionem... Similiter de *actualitate* dicendum quod causa duobus modis potest esse in actu : aut in se, ut si dicam : sol lucet ; aut in effectu, ut si dicam : sol illuminat. Primo modo, Deus semper fuit in actu, quoniam ipse est actus purus, nihil faciens admixtum de possibili ; alio modo, non semper in actu : non enim semper fuit producens. Ces lignes apportent une restriction dans l'application du principe émis par saint Thomas. Celui-ci n'a pas de peine à l'écarter par de bonnes et solides raisons (3). Quoiqu'il en soit, il y a de l'un à l'autre *opposition de principe*. Or comment se fait-il que les scotistes, eu égard à cette grave question, soient en désaccord avec saint Bonaventure ? L'explication de ce fait tient en ces quelques lignes du maître : *sufficit ad hoc quod causa contingenter producat, quod prius ordine naturae sit quam effectus creatus* nec requiritur necessario prius duratione *ad hoc quod contingenter aliquid producat extra se* (4).

Duns Scot évite de conclure pour la raison toute simple que le principe vaut dans la mesure où il peut être contrôlé. Mais son École devait se montrer moins hésitante (5). Et il se trouva que, sur ce point, thomistes et scotistes eurent à se liguer contre le grand nombre. (6)

(1) S. Thomas, De æternitate mundi contra murmurantes.

(2) S. Bonaventure, Sent. d. I. p. 1, art. I. q, 2. Ad solutiones.

(3) Ce que saint Thomas ne prouve pas, c'est la possibilité d'une création éternelle *ex parte rerum.*

(4) Scotus, Oxon. l. II. d. V. q. 2. art. 1. n. 392. Quaracchi t. II. Duns Scot se demande, en cet endroit, si les anges ont pu se révolter *in instanti creationis.*

(5) La suite de cet article montrera que, de fait, les scotistes ont eu quelques raisons pour faire pencher la balance vers la thèse fidéiste et aristotélicienne.

(6) L'on trouvera peut-être que parler de « grand nombre », quand on a contre soi thomistes et scotistes, est tant soit peu paradoxal. Nous n'en croyons rien, les rai-

Digitized by Google

IV. — *Duns Scot* (1) *contre Henri de Gand.* — Henri de Gand, à l'encontre de saint Thomas, se fit le défenseur de la temporanéité du créé, temporanéité de fait et de droit. Sans mettre en cause la proposition, (2) Duns Scot s'assure néanmoins de la valeur des arguments invoqués à l'appui. Le tort d'Henri serait par dessus tout de déplacer la question. Car, remarque Scot, il ne s'agit pas de décider si tels ou tels êtres, les espèces vivantes, par exemple, constituent de fait et en droit une série limitée. Ce point n'est pas à contrôler. Mais l'on doit élargir la portée du débat et voir si tout dans la création répugne à devenir depuis toujours. Une argumentation qui mettrait à nu l'incompatibilité évidente, totale, entre ces deux termes : *créé*, *éternel*, ferait bien mieux l'affaire. (3) Du point de vue limité où s'est placé Henri de Gand, la conclusion dépasse manifestement les prémisses.

De plus, quelques-unes des preuves, invoquées par Henri et consorts, sont inopérantes. Tel le raisonnement suivant : ce qui doit finir a dû commencer. — « L'on sait, observe Scot, qu'en ceci le sentiment des théologiens, c'est que le monde, quant à ses parties essentielles, n'est pas destiné à périr. » Pourquoi, dès lors, « quant à ces mêmes parties, » le monde devrait-il débuter ?

Tel est, en peu de mots, l'attitude de Scot contre le philosophe flamand. « Pourvu, ajoute-t-il, pour la défense de saint Thomas, qu'un attribut ne soit pas incompatible avec la limite, qui lui est naturelle, il n'y a pas d'inconvénient à ce que la créature en soit gratifiée. » Or serait-elle différente du fait que Dieu l'aurait créée plus tôt ou plus tard, voire depuis toujours ? — Il en faut dire autant de la contingence : « Une créature éternelle serait quand même faite avec rien, et autant que cela dépendrait d'elle, elle tendrait au néant. »

sons favorables à la temporanéité de droit sont trop spéciales et en marge du sens commun.

(1) Cf. Montef. p. 1. d. XLVI. art. 2. Oxon. l. II. d. I. q. 3.

(2) Celle-ci a déjà fait l'objet d'une thèse, où Scot démontre que le monde a été créé dans le temps. Cf. Oxon. ibid. q. 2.

(3) Ce sont ces antinomies que l'hégélianisme a tenté de supprimer en opérant dans la synthèse mentale, que l'on veut équivalente au réel, la jonction des *opposés*, c'est-à-dire des contraires. Mais la triade hégélienne, si éloquemment prônée de nos jours par Benedetto Croce, fait émaner de la rencontre de l'*être* et du *néant*, non pas l'*être* mais le *devenir*, et le *devenir* n'est en somme que de l'abstrait. Faire de cet *abstrait*, indûment appelé *concret universel*, le fondement d'une philosophie réaliste, c'est heurter le bon sens et sombrer dans le nihilisme. — Cf. Benedetto Croce, Saggio sullo Hegel, Bari, 1913. -- E. Chiocchetti, Rivista neo-scolastica, aprile 1913.

Digitized by Google

L'on peut, observe le Subtil, (1) sans contradiction dans les termes, concilier le néant de droit avec l'éternité de fait. S. Thomas en avait déjà fait la remarque, ajoutant qu'il y aurait témérité de notre part à contester que Dieu puisse faire ce qui, en regard de notre entendement, n'est pas estimé impossible. (2)

V. — *Examen détaillé des arguments favorables à la temporanéité.* — Henri de Gand (3) apporte six arguments pour établir que le créé est de toute nécessité situé entre l'avant et l'après.

Premier argument. — Le monde est nécessairement produit du tout au tout ; donc il doit nécessairement commencer.

La majeure n'est pas contestable. La conclusion s'impose, Car tout être fait par un autre commence au moment où il est produit. En Dieu, le Verbe émane réellement du Père ; l'on a, par suite, une génération éternelle. Eu égard à la créature, l'on se trouve entre deux hypothèses : 1° elle est produite à un moment donné ; et donc elle n'est pas éternelle ; 2° Dieu la crée incessamment et elle existe tant que Dieu ne l'annihile pas... De toute façon, elle n'est pas d'abord ; elle devient. Comment serait-elle éternelle ?

Ce raisonnement d'Henri de Gand porterait (4) évidemment, si, du fait que l'on admet que tout ce qui est produit doit nécessairement débuter dans l'être, il devait s'ensuivre qu'un effet ne puisse pas s'actualiser dès l'instant où sa cause est outillée pour agir. Or Dieu est acte Pur, c'est à dire qu'Il est éternellement son Être et sa Puissance. Quelle incompatibilité découvrirait-on, de ce chef, entre les termes de cette proposition : *Quelque être est créé de toute éternité ?* Dieu ne peut pas l'absurde, dit-on ! Sans doute. Mais, riposte S. Thomas, (5) l'on ne découvre pas en

(1) Cette remarque a seulement une valeur historique. Aristote est le premier en cause.

(2) Ce principe est incontestable. Or est-ce bien le cas de l'appliquer? Du moment que la durée du créé se poursuit en des instants successifs, l'on a beau, par l'imagination, accumuler les instants qui ont précédé, l'on n'arrive pas à concevoir une durée éternelle. C'est qu'en effet l'éternité n'est pas une durée, mais le présent sans distinction de passé et d'avenir. D'où il suit que nous ne concevons pas l'éternité, mais un indéfini de durée. Il n'est donc pas exact que nous puissions, sans contradiction, accoupler dans l'esprit l'idée de création en dehors de la catégorie du temps.

(3) Gandav. quodl. l. I. q. 9.

(4) Cf. Oxon. l. II. d. I. q. III. n. 16. Report. ibid. q. IV. n. 7.

(5) Videndum est ergo, utrum in his duobus sit repugnantia intellectuum, quod

Digitized by Google

tout ceci l'ombre de contradiction. Serions-nous capables de concevoir des harmonies métaphysiques devant lesquelles l'on pourrait arguer : Dieu ne peut pas ce qui de soi ne répugne pas à être ?

Au fait, ni saint Bonaventure, ni Henri, ni personne ne conteste à saint Thomas l'extension de la Toute Puissance à tout le possible. Ce que Dieu ne fait pas, parce qu'il ne peut le faire c'est l'opposé du possible. Or il y a impossibilité évidente à ce que la créature ne commence pas à l'instant précis, où elle reçoit l'existence. — Soit, répond Scot, mais pourquoi un acte instantané ne serait-il pas éternel comme sa cause? Car « les considérations sur lesquelles s'appuie la contradiction sont particulières, et dès lors à supposer qu'elles soient concluantes, elles ne le sont pas pour tous les cas ». Rationes quæ videntur probare contradictionem sunt speciales, et ideo si de aliquo speciali probent contradictionem, non probant hoc de omni alio. » (1) De fait, S. Thomas et ses partisans soutiennent seulement « qu'une certaine créature, l'ange par exemple, pouvait être l'objet d'une création éternelle. » C'est qu'en effet, l'ange n'est pas dans des conditions de durée identiques aux choses qui changent et se refont sans cesse. (2) L'on a ainsi un certain être invariable. Pourquoi celui-ci ne serait-il pas produit dans l'éternité ? Il ne sert de rien d'alléguer que — être produit, c'est être circonscrit dans le temps, — car « être produit » veut dire « ne pas être nécessairement. » Or « ne pas être nécessairement » n'équivaut pas à « passage effectif du néant à l'être (3). »

aliquid sit causatum a Deo, et tamen semper fuerit. Et quidquid de hoc verum sit, non erit hœreticum dicere : quia hoc potest fieri a Deo ut aliquid causatum a Deo semper fuerit. Et quidquid de hoc verum sit, non erit hœreticum dicere...Tamen credo quod si esset repugnantia intellectuum, esset falsum. Si autem non est repugnantia intellectuum, non solum est falsum, sed etiam est impossibile aliter esse, et erroneum, si aliter dicatur. Cum enim ad omnipotentiam Dei pertineat ut omnem intellectum, et virtutem excedat, expresse omnipotentiae derogat, qui dicit aliquid posse intelligi in creaturis, quod a Deo fieri non possit. — S. Thomas, De aeternitate mundi, ex *De Maria*, Opuscula, t. I. p. 374.

(1) Oxon. ibid. n. 16.

(2) In œvo est prius et posterius quod dicit durationis extentionem, quod tamen nullam dicit variationem, nec innovationem, ibid. dist. II. q. I. n. 3.

(3) Ad illud additum de esse acquisito, *concedunt* quod habet esse acquisitum, quia non habet esse quod ex se sit formaliter necessarium ; tamen non videtur necessarium quod sit acquisitum post non esse, quia acquisitio sicut et receptio videtur sufficienter stare si ex se non habeat illud quod dicitur acquirere, sive sit novum, sive sit antiquum. Oxon. l. II. d. 1. q. 3. n. 16. — L'on retiendra que Duns Scot oppose uniquement les preuves historiques, c'est-à-dire les arguments que d'autres ont fait valoir contre la temporanéité de droit.

Digitized by Google

Henri de Gand aurait donc pu : 1° prouver que, de toute nécessité, un effet même instantané est après la cause efficiente : en d'autres termes, il convenait d'apporter un démenti motivé à ce dire de saint Thomas : nulla causa producens effectum subito, necessario prœcedit effectum suum duratione (1). — 2° Les exemples allégués par Henri de Gand ne fournissent pas cette justification : de ce que, par exemple, la série des individus de l'espèce vivante implique nécessairement un premier, il ne résulte pas que la matière ne puisse être éternelle. — 3° Duns Scot retient de plus que, parmi les arguments allégués, quelques uns sont de simples constatations de fait. Or il ne servirait de rien d'objecter : le monde a commencé ; donc il n'en pouvait être différemment.

Deuxième argument. — De la critique de Scot, il faut retenir ceci en faveur du scolastique flamand : c'est que, s'il n'a pas suffisamment légitimé ses prémisses et sa conclusion, on doit reconnaître que l'argument conclut de fait et péremptoirement à la contingence du créé. L'on arrive ainsi à la seconde preuve invoquée par Henri de Gand :

« le créé est contingent ;
« or la contingence est un postulat de temporanéité ;
« donc le créé ne peut être éternel. »

La mineure se conçoit sans peine. Ce qui est éternel ne peut pas être et n'être pas ; il faut donc se prononcer entre ces deux extrémités irréductibles l'une à l'autre, éternité et contingence.

Duns Scot estime que l'on ne saurait mettre moins de maladresse au service d'une bonne cause. Car un effet éternel ne serait pas moins libre qu'une création se produisant dans le temps. Et donc l'on aurait quand même la contingence de fait. Appliquant à cette circonstance, le raisonnement que fait l'Aquinate pour exclure « l'éternité d'un élément potentiel, » hypothèse écartée d'un commun accord, nous dirions fort à propos : ex hoc non sequitur quod Deus non possit facere ut fiat semper aliquod ens (2). Éternité de durée et contingence de fait ne s'excluent sûrement pas, du moment que la chose éternelle est sous la toute dépendance de Dieu, qui, l'ayant créée pouvait ne pas le faire, et donc la produire plus tôt ou plus tard, si bien que,

(1) S. Thomas, De ætern. mundi ibid. p. 374-375.
(2) S. Thomas, De æternitate mundi. loc. cit. p. 373.

Digitized by Google

nonobstant l'éternité de fait, Dieu aurait le pouvoir de détruire, de refaire une créature semblable ou différente. L'on remarquera que, sur cette question de la liberté divine, Duns Scot n'est ni plus restrictif, ni plus excessif que saint Thomas. (1)

Duns Scot signale, en second lieu, dans la preuve de la temporanéité par la contingence, un certain *apriorisme*. L'on dit : causa non causat contingenter, nisi prœcedat effectum duratione. L'assertion n'est admissible que s'il est prouvé que « la priorité de droit ne puisse pas suffire. » Or, l'on pourrait se demander ce qui resterait de la contingence des êtres, si, ayant créé l'univers hier, il n'eût pas dépendu du bon plaisir de Dieu de l'actualiser ou plus tôt ou plus tard.

Les méprises des auteurs tiennent le plus souvent à l'inintelligence des expressions scolastiques : *de potentia absoluta*, *de potentia ordinata*. L'on sait que la première s'entend de ce que Dieu n'a pas décidé de faire, et donc de ce qu'Il ne fait pas.

Certes, l'on ne peut faire un grief à saint Thomas d'avoir prononcé : « Dieu est cause par acte de volonté. Or il n'est pas indispensable que la volonté précède en durée son propre exercice, non plus que le sujet qui veut, à moins qu'il ne doive délibérer avant d'agir. Quod absit ut in Deo ponamus ! » (2) L'acte de volonté en Dieu est éternel comme l'acte de connaissance ; les décrets divins sont donc libres et éternels. Impossible de raisonner ainsi : Dieu crée librement ; donc le monde ne peut être éternel. D'où il appert que la préoccupation dominante de l'Aquinate en tout ceci est d'écarter toute restriction arbitraire du plein pouvoir de Dieu eu égard à ce qu'il décrète et exécute librement. Duns Scot appuie sur cette remarque, selon lui,

(1) A moins que l'on ne veuille comme le P. Garrigou-Lagrange rééditer à la charge du célèbre franciscain les inepties de Jourdain, Gonzalès, Vacant, Vallet, Liard et autres J'ai contrôlé à peu près tous les endroits où Duns Scot traite *ex professo* ou transitoirement de la volonté divine, et je n'ai pu me convaincre que la position de Scot fût autre que celle adoptée par Saint Bonaventure et Saint Thomas. A ce propos, M. Fonsegrive remarque fort justement : « A côté de lui (S. Thomas) Duns Scot, presque aussi admirable, quoique peut-être moins pondéré, a mis l'accent sur la volonté, tandis que saint Thomas le mettait sur l'intelligence, mais sans que ni l'un ni l'autre aient été ce que l'on appelle aujourd'hui des intellectualistes ou des volontaristes. Charles Sécrétan, en particulier *(Philosophie de la liberté, 2 vol. in-8°, 18e édition, Paris et Genève, 1879)*, nous a présenté de la philosophie de Duns Scot une involontaire caricature. » G. Fonsegrive, Essais sur la connaissance, p. 120. — De même, c'est bien à tort que l'on avait vu un emprunt scotiste dans le volontarisme carthésien. Cf. *E. Gilson, La liberté chez Descartes et la théologie, Alcan*. 1913. — *P. Gény, Études*, 5 août 1913, p. 415-416.

(2) S. Thomas, ibid. p. 375.

Digitized by Google

fondamentale. « Une cause, dit-il, qui agirait nécessairement à l'instant où elle opère ne serait plus libre. Si igitur omnis causa, pro illo instanti pro quo causat, necessario causat..., omnis causa in quantum causat, necessario causat (1).

Troisième argument. — Henri de Gand ne se tient pas pour battu. Et, d'ailleurs, il ne paraît pas qu'il le soit. Car Duns Scot a beau mettre en avant les motifs allégués par l'Aquinate. Celui-ci : 1° ne prouve pas qu'un effet instantané, auquel rien ne préexiste de ce qu'il est, ne doive pas devenir postérieurement à sa cause ; 2° l'on n'a pas solutionné la difficulté sous ses aspects variés, tant qu'il est permis d'objecter : un créé éternel est objectivement impossible.

Le troisième argument de temporanéité manquerait encore moins son effet, si les prémisses n'étaient étayées sur des faits trop particuliers. « Les espèces sont toutes en devenir en égard à Dieu qui leur prodigue l'être. Si donc le soleil a pu se créer ab æterno, il en faut dire autant de l'âne. Celui-ci, constitué aussitôt dans la pleine possession de ses attributs naturels, serait éternellement fécond. Par suite, il aurait pu engendrer lui-même tous les ânes présents, passés et futurs. Ce cas posé, ces ânes seraient-ils en nombre limité ou illimité? Leur nombre est-il limité, il s'ensuit que le temps, qui s'écoule du premier âne au dernier est nécessairement limité ; ce nombre serait-il illimité, l'on aurait ainsi une quantité tout ensemble concrète et infinie, ce qui est absurde. (2) »

Tout cela est bien dit. Mais serait-ce suffisant pour légitimer cette majeure : in quacumque specie est par impossibilitas ad æternitatem ? — Sans être grand logicien l'on sait que « ab uno ad omnes non valet illatio. » Ainsi, si l'on convenait, avec Avicenne et quelques autres, que les esprits et les astres sont éternels, l'on n'aurait pas le droit d'inférer : donc le cheval est éternel. Pourtant, posito non concesso, un cheval éternel n'engendrerait pas hors le temps. Pourquoi ? C'est que, pour se reproduire, l'animal transmuterait la matière et ferait rejaillir de ses fonds secrets la forme latente, le principe vital. (3) Le second cheval serait donc postérieurement à la mixture étroite de l'organisme

(1) Chot. Oxon. l. II. d. 1. 9. 3. n. 17.

(2) Oxon. ibid. n. 7.

(3) L'on remarque dans les écrits de Scot de la seconde période (De anima, De Rerum Principio), une tendance à étendre aux animaux la causalité positive pure et simple, du fait que l'hypothèse de l'immatérialité pure et simple du principe vita n'est pas jugée inadmissible.

Digitized by Google

avec son élément vivifiant. L'on a ainsi la naissance d'un second. Certes, la fécondité d'un cheval éternel ne serait pas limitée à ce second, non plus qu'à un deuxième, à un troisième et ainsi de suite. Mais il serait tout seul affranchi des conditions de durée auxquelles serait soumise sa progéniture.

Vous demandez : combien de chevaux seraient ainsi engendrés ? — La réponse est facile. Faites l'addition. Un cheval est mis au jour, puis un second, puis un troisième, et ainsi de suite. Ainsi comprise, sa fécondité a des limites. Et donc !... — Et donc, dites-vous, ce cheval était tout d'abord improductif ? — Sans doute, puisqu'il ne lui suffisait pas d'éternuer ou de hennir pour se donner un second. — Duns Scot n'a pas de peine à montrer combien cette remarque est irréfléchie... Or que faisait Dieu avant de créer ? Etait-il oisif ? — Non pas, puisque la vie divine est invariable, soit qu'il crée, soit qu'il ne crée pas. — D'ailleurs, tout ceci nous écarte évidemment du sujet. Concluons : Henri de Gand était mal fondé à raisonner comme il suit :

Ceci et cela ne peuvent être coéternels à Dieu ; donc un créé éternel est irréalisable.

Quatrième argument. — L'on ne peut contester les vices de forme, dont sont maculées les précédentes preuves. En voici une quatrième : « La créature est éternellement possible ; elle peut donc devenir ou ne devenir pas. Est-elle créée, elle est donc par une cause, et celle-ci la fait tout ce qu'elle est. Nierez-vous qu'avant de recevoir l'existence, elle ne l'avait pas ? »

Cet appel au principe de contradiction est d'un bon effet. Un bonnet n'est pas rond et carré tout ensemble ; il n'est pas tout ensemble bonnet et non-bonnet ; 1 n'est pas 0 ; 0 n'est pas 1. Pareillement, être n'est pas non-être ; donc être succède à non-être.

Comment échapper à l'évidence de ce raisonnement. Duns Scot n'a garde de lâcher saint Thomas. Distinguons, dit-il. L'être est de deux sortes : l'un positif, par soi-même ; l'autre privatif, ab alio. Dieu est de la première façon ; moi, j'existe de la seconde manière. Je suis, mais par un acte libre de mon Créateur, si bien qu'il peut à son gré me conserver ou m'ôter ce qu'il m'a donné. Donc, par moi-même, je ne suis pas. Dieu aidant, je reste ce que je suis. Ma présence dans la catégorie de l'être est effectivement *néant* en droit. Mon être est et il n'est pas ; je suis autant que Dieu me fait être ; sans lui,

Digitized by Google

je ne suis pas. Il importerait d'ailleurs peu qu'il m'eût sorti du néant depuis des milliers de siècles, cela ne me changerait pas d'un atôme. Éternel, je serais quand même néant par droit de contingence.

Cinquième argument. — L'on pensera, sans doute, que les explications qui précèdent sont l'aveu implicite d'une demi défaite. En soi, le néant de droit, parce qu'il s'applique également à un créé temporel, ne prouve pas qu'il puisse y avoir de non-être à être une simple priorité de concomitance. « Si, poursuit Henri de Gand, le monde eût existé éternellement, il y aurait une quantité illimitée d'âmes ; » or, dans le concret, une quantité est nécessairement déterminée.

Le Bienheureux Scot se trouve plus à l'aise devant ce coup de maladresse. « Ce que, riposte-t-il, (1) Dieu n'a pu faire en un jour, n'eût pas été faisable en une éternité. » Au demeurant, Dieu est Acte Pur. Prenons garde de le réduire à des dimensions humaines. Il n'est pas en lui des instants où il se repose, et d'autres, durant lesquels il se prodigue. Il peut donc faire instantanément ce qui, à notre point de vue, paraîtrait exiger un temps plus ou moins long. Au reste, une durée éternelle du créé serait quand même limitée, vu qu'elle s'écoulerait quand même en des moments successifs. Sa continuation ininterrompue serait quand même circonscrite incessamment entre le moment qui n'est plus et le quart de minute qui suit l'instant, qui est déjà du passé, alors qu'il est à peine devenu le présent. C'est qu'en effet un monde éternel ne serait pas dans des conditions d'actualité autres que celles où s'écoule notre existence. D'où il suit que, même coéternel, l'être contingent serait quand même soumis aux lois de la durée. Un monde plus ancien serait, au point de vue de la durée, identique à l'univers actuel. Selon saint Thomas, il en faudrait dire autant d'un créé contemporain à la Cause Créatrice. Il resterait seulement à prouver si l'infini de durée auquel l'Aquinate croit aboutir dans la sphère du possible, ne serait pas un indéfini, qui ne peut être tel qu'en regard de l'imagination (2).

(1) Scot, ibid. n. 20.

(2) L'instantanéité de l'acte créateur ne légitime pas la conclusion aristotélicienne, si l'on maintient que le créé est *néant de fait et puis être.* Mais l'on ne saurait trop insister sur la nécessité de ne pas amoindrir Dieu en son éternelle Toute Puissance. Dans quelle mesure notre conception du possible est-elle conditionnée par le fait tel quel ? — A mon avis, les convenances logiques se heurtent bel et bien à des impossibilités physiques.

Digitized by Google

Sixième argument. — La défense d'une mauvaise cause n'est pas aisée. Nonobstant ses maladresses répétées, Henri de Gand a maintenant le dessus sur un adversaire pourtant redoutable. Or voici qu'il se ressaisit : « L'infini, dit-il, c'est ce à quoi rien ne manque ; un monde éternel réaliserait une durée infinie ; ainsi il ne devrait pas s'ajouter un instant à sa durée actuelle. »

Duns Scot répond que, de fait, un esprit est l'instant d'après ce qu'il était auparavant. Il en faudrait dire autant des corps simples. Quant aux natures sujettes à d'incessants changements, le cas est différent. L'hypothèse d'une durée éternelle, dans la pensée de saint Thomas, est nettement délimitée à ceci et à cela. Elle comprend ce qu'en langue scolastique l'on désigne sous le nom *d'acte premier*, ou si l'on veut, ce que Dieu opère par lui-même et sans intermédiaire. Et, dès lors, tout ce qui devient partiellement en des instants successifs est évidemment temporel. Par suite, il faudrait établir à l'encontre de saint Thomas, que, même circonscrite au premier devenir, l'action créatrice s'extériorise nécessairement dans une durée limitée. Cette nécessité serait indéniable si l'on disait que « non esse immediate prœcedens significat haec vox *creari* vel *creatio* (1). »

VI. — *Quid ergo ?* — Il serait prématuré de conclure : la critique que le bienheureux Scot fait des preuves favorables à la temporanéité pure et simple du créé est inopérante : 1° parce que cette critique relève surtout de vices de forme, qu'il suffira d'éviter dans la suite ; 2° parce que l'apriorisme de certaines formules est de fait remplacé par d'autres non moins contestables ; 3° parce que l'hypothèse d'un créé éternel exclut, à proprement parler, la création telle qu'on l'entend et la succession malgré tout inhérente à la contingence du créé.

L'on me permettra de terminer ce compte-rendu objectif et partiel de la lettre du Subtil par ces mots empruntés à la dissertation sur le principe des choses (2) : « Dieu a créé toutes les

(1) Cf. Scotus, Op. Omn. Vives, t. XXV. p. 479-480. Dans les *quodlibetales*, q. XXI, Op. Omn. t. XXVI, p. 332, il est dit : Ponens mundi aeternitatem negat Deum posse aliquid immediate influere in animos nostros. Toutefois ces paroles visent directement la thèse aristotélicienne, et non la thèse thomiste. Le R. P. Déodat, dont on connait la compétence eu égard aux doctrines scotistes, nous fait savoir qu'à son avis ces textes prouvent que Duns Scot est personnellement seul à solutionner définitivement dans le sens bonaventurien la question de la temporanéité du monde.

(2) *De Rerum Principio* q. IV. n. 123. Cf. ibid. q. XIX, art. 2. n. 615-628. Metaph. l. V. q. X. n. 5. — Oxon. l. I. d. 39. n. 10.— l. II. q. 1, 2 et 3.

Digitized by Google

choses du dehors par une décision impénétrable de cette liberté au dessus de laquelle il n'en est point. Or la plus grande liberté, dont l'on puisse disposer, c'est quand quelqu'un agit selon qu'il lui plaît, à n'importe quel moment, soit avant, soit après, voire à tout instant. — Deus producit omnes res exteriores per infinitam rationem libertatis, qua major excogitari non potest : sed major est libertas in agente, quod potest producere et non producere œqualiter pro omni nunc divisim, et ante, et post, et in omni nunc, quam si ad aliquod istorum esset determinatum.

L'on est ainsi obligé de conclure : si un créé éternel est possible, l'on restreindrait arbitrairement le plein pouvoir de Dieu, si l'on prononçait : — Dieu ne peut extérioriser le créable depuis toujours (1).

S. BELMOND.

---

(1) Pour ma part, je conçois que les scotistes aient pour la plupart tranché le présent débat dans le sens thomiste. Les normes directrices qui commandent les conclusions sont en effet identiques en Duns Scot et en saint Thomas. Et c'est ainsi que les deux écoles se rencontrent inévitablement dans la mesure où les principes communs, c'est-à-dire l'aristotélisme en ce qu'il a de fondamental, doivent présider aux conclusions. Nous le répétons : il n'y a pas, il ne peut pas y avoir d'opposition radicale entre saint Thomas et Duns Scot, nonobstant l'attitude plus rigoureusement traditionnelle de ce dernier. C'est qu'en effet l'aristotélisme de Duns Scot est plus fortement empreint de réminiscences augustiniennes. Et c'est pourquoi M. de Wulf a parlé très justement d'un aristotélisme sui generis.

Digitized by Google

LE MOTIF DE L'INCARNATION

A PROPOS D'UN ARTICLE DU R. P. ÉDOUARD HUGON. O. P.

(*Suite*) (1).

---

§ 2° DEUXIÈME AFFIRMATION FONDAMENTALE.

La grâce essentielle des anges ni celle d'Adam innocent ne vient du Christ ; elle est une grâce de Dieu.

N'oublions pas que les témoignages scripturaires et patristiques, pour être recevables, doivent concorder avec cette affirmation. Ils doivent donc dire : La grâce des anges *ne vient pas* du Christ. Examinons les témoignages apportés par le R. P. Hugon. (2)

«L'Écriture et la Tradition donnent aussi à entendre que l'Incarnation n'a pas été la cause du salut des anges. Le céleste messager le déclare aux bergers en ces termes : «Je *vous* annonce une grande joie, qui sera pour tout le peuple ; il *vous* est né un *sauveur* le Christ Seigneur, dans la cité de David. » (Luc II.) Comme s'il disait : Ce n'est pas pour nous, anges, mais pour

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Novembre 1913.

(2) Le R. P. Hugon a bien raison de dire que si l'Incarnation n'a eu lieu que pour la Rédemption, les anges n'ont pu recevoir la grâce du Christ. La logique le demande ; il ne faudrait pas cependant excéder et dire comme Barthélemy de Medina O. P. « Quidam doctores existimant et eorum opinio est probabilis et pia quod angelis fuit collata gratia et gloria ex meritis Christi ; verum mihi contraria sententia semper visa est probabilior et magis consentanea divinæ theologiæ. » Et la preuve : «Nam si Christus esset causa justificationis gratiæ et gloriæ Angelorum, sequeretur quod Dei Filius veniret in carne etiamsi homo non peccasset; consequens est contra doctrinam veram. (In 3am P. q. VIII. art. IV). Il aurait dû conclure : « Puisqu'il est probable que le anges ont reçu la grâce du Christ, il est probable que l'Incarnation aurait eu lieu sans le péché de l'homme » ; ou pour le moins. « Il ne saurait être certain que le Verbe ne se serait pas fait chair sans le péché. »

Digitized by Google

vous, hommes, pour tout le peuple, pour toute la race des humains ; nous le possédons dans sa grandeur, il n'a pas à s'amoindrir pour nous relever ; c'est pour vous qu'il se fait petit, se mettant à votre taille ; c'est pour vous, les perdus, qu'il se fait sauveur. » (Page 290)

Et c'est tout en fait de fondement scripturaire.

Inutile de faire observer que ce texte ne porte point le caractère exclusif, nécessaire pourtant pour être probant. Le R. P. Hugon en convient puisque, d'après lui, ce passage de l'Évangile *donne à entendre* ce qu'il s'agirait de prouver ; donc il ne prouve pas. Sans doute on peut recourir à des témoignages qui « donnent à entendre » une vérité, lorsque déjà cette vérité a été affirmée catégoriquement dans un autre passage, c'est une concordance qui a son poids ; ou bien encore lorsque de plusieurs passages qui donnent à entendre la même vérité on veut faire un faisceau de preuves qui peut avoir de la valeur ; mais on ne saurait s'en contenter, là où il faudrait une preuve catégorique.

Nous attendons la preuve scripturaire que les anges n'ont pas reçu du Christ la grâce essentielle : C'est la conclusion qui nous paraît légitime.

Que disent les Pères de la question ? Le R. P. Hugon cite saint Bernard et l'abbé Guerric : « Oui, s'exclame saint Bernard, c'est pour nous mortels, qu'il est né, c'est à nous qu'il a été donné, car c'est nous qui avions besoin de lui. » (*Hom. III sup. Missus est* n° 14. P.L. 183, 78.)

Le pieux abbé Guerric s'écrie de même : « C'est pour nous humains, non pour lui, non pour les anges, qu'il est né. » (Serm. III *de Nativ. Dom.* P. L., 185-35.)

Parlant de la Passion, saint Bernard ajoute : « Elle m'a été donnée parce qu'elle ne pouvait être donnée à un autre. A qui donc serait-elle donnée ? A l'ange ? Il n'en a pas eu besoin. Au démon ? Il ne le relève pas. » (*Serm. in fer.* IV hebd. sanct. n° 10. P. L., 183, 168) (1).

(1) On se demande comment le R. P. Hugon peut dire en s'appuyant sur *deux* écrivains ecclésiastiques que *la Tradition donne à entendre que l'Incarnation n'a pas été cause du salut des anges.*

Ou la Tradition ne comporte sur cette question que ces deux auteurs, et alors l'affirmation du R. P. Hugon est par trop modeste, puisque la Tradition est très explicite ; ou bien nous trouvons des autorités contraires, et alors le R. P. Hugon aurait dû les discuter et prouver qu'elles ne sauraient contrebalancer saint Bernard et son disciple. La vérité ne peut sortir que de l'examen loyal de toutes les autorités.

Or le R. P. Hugon a dû oublier qu'il y a sur cette question bien des auteurs

Digitized by Google

Ces dernières paroles de saint Bernard disent ce que tout le monde admet, que la Rédemption n'est point pour les anges.

La première citation de saint Bernard ne saurait avoir le sens exclusif que lui donne le R. P. Hugon, car le saint Docteur affirme explicitement qu'il n'y a qu'un seul et même Sauveur pour l'ange et pour l'homme. L'ange a été sauvé au commencement de la création et l'homme à l'Incarnation. (1)

Bien plus saint Bernard ne craint pas de donner le titre de Rédempteur à ce sauveur de l'ange et de l'homme. Mais il explique cette rédemption ; elle consiste à relever l'homme et à empêcher l'ange de tomber. (2)

Le témoignage est-il explicite ? Et si l'on était tenté de dire que c'est comme Verbe seulement que le Christ a été sauveur des anges, ne serait-ce pas rendre toute discussion impossible ? — Du reste saint Bernard lui-même se charge de fermer cette porte de sortie.

Après avoir dit qu'il plût au Christ de faire des hommes une Église et de l'unir à celle du ciel afin qu'il n'y ait qu'un époux et qu'une épouse, il ajoute : « Vous avez donc (au ciel) et l'Époux qui est Jésus, et l'Épouse qui est la Jérusalem céleste » (3).

Il ne s'agit donc pas du Christ considéré comme Verbe sans relation à l'humanité.

Enfin le saint Docteur nous dit que Lucifer a désiré l'union hypostatique. (*Serm.* III in *Dom. I nov. de verbis Is. Vidi Dominum* etc., VI. I.)

Au lieu d'être en faveur de l'opinion thomiste, saint Bernard est formellement contre et, par le fait, en faveur de l'opinion scotiste.

Reste l'unique témoignage de l'abbé Guerric : « C'est pour nous, humains, non pour lui, non pour les anges, qu'il est né. »

Puisque l'abbé Guerric est le disciple de saint Bernard, il vient à l'esprit tout naturellement d'entendre le témoignage du disciple dans le sens des affirmations du maître : « C'est pour nous... qu'il est né « Rédempteur ».

opposés à ceux qu'il cite ; il a dû oublier aussi que saint Bernard lui-même est allégué contre le Thomisme.

(1) « Idem quippe et angeli salvator et hominis, sed hominis ab Incarnatione Angeli ab initio creaturæ. » (*Serm. I. de circum.* P. L., 183, 133.)

(2) « Qui erexit hominem lapsum dedit Angelo stanti ne laberetur... fuit æque utrique Redemptio, salvans illum et servans istum. » (*Serm.* XXII *in cant.* P. L., 183, 880.)

(3) « Habes itaque utrumque de cœlo et Sponsum, scilicet Jesum, et sponsam, Jerusalem. » (*Serm.* XXVII *incant.* P. L., 183, 916.)

Digitized by Google

Cependant, comme il y a dans ce texte la note exclusive des anges et que dans d'autres passages de Guerric, rien ne la contredit, nous concédons que le pieux auteur affirme que les anges n'ont pas reçu la grâce du Christ.

Nous nous trouvons en face des affirmations répétées d'un Docteur de l'Église et de l'assertion unique d'un écrivain dont l'autorité est loin d'égaler celle de saint Bernard. Pourrait-on tirer une conclusion ?

Toutefois, nous ne devons pas solutionner cette question sur le témoignage de ces deux auteurs ; si nous n'avions pas d'autres arguments, nous serions obligés de conclure qu'elle reste douteuse. Heureusement ce n'est pas le cas. Nous pouvons citer plus de cent textes qui disent que les anges ou Adam innocent ont reçu la grâce du Christ. On ne nous pardonnerait pas de les aligner tous. Force nous est cependant d'en produire quelques-uns, puisque nous ne saurions prétendre à ce qu'on nous croie sur parole. Nous choisirons les plus autorisés et nous demanderons *à chaque siècle son témoignage*. Ainsi nous entendrons la voix de la Tradition.

Le livre d'Enoch nous servira de préface. « J'en vis un dont la tête était chargée de jours... et près de lui était un autre (personnage) dont l'aspect était celui d'un homme et sa figure était pleine de grâce, comme celle d'un ange saint. » (XLVI-1.)

« Je vis le Fils de l'homme, il était invoqué des esprits et son nom était en présence de l'ancien des jours ; avant que le soleil et les astres fussent créés, avant que les étoiles du ciel fussent formées, son nom était invoqué en la présence du Seigneur des Esprits. » (XLVIII-3. 6.) (1)

Les anges avaient donc des rapports avec l'Incarnation décrétée.

Saint Clément (*Épit. aux Cor.* XIV) dit que si nous faisons la volonté de notre Père Céleste, nous ferons partie de l'Église spirituelle qui a été établie avant la création du soleil et de la lune. Or vous n'ignorez pas, ajoute-t-il, que cette Église vivante est le corps du Christ, l'Écriture nous dit en effet : Dieu créa l'homme et la femme; l'homme, c'est le Christ et la femme,

(1) Les chapitres I-XXXVI et LXXII-CV remontent aux années 133-100 avant Jésus-Christ, tandis que les chapitres XXXVII-LXXI ne sont pas plus anciens que l'an 37 avant Jésus-Christ. (*Théolog. des Dogmes* I, p. 34, par J. Tixeront. Paris 1905.)

Digitized by Google

l'Église. Or la Bible et les Apôtres disent que l'Église ne date pas du temps, mais qu'elle existe dès l'origine.

Ainsi donc dès l'origine des choses, il y a eu union de vie entre le Christ et Adam innocent. (1)

Saint Ignace d'Antioche († 117), disciple de saint Pierre et son deuxième successeur sur le siège d'Antioche : « Qu'on ne se fasse pas illusion, dit-il, ils seront jugés tous ceux qui ne croient pas en Notre-Seigneur Jésus-Christ, soit les êtres les plus élevés du ciel, soit les anges glorieux et les princes visibles et invisibles. » (2)

C'est l'application expresse à la création entière de ces paroles de l'Évangile : « *Qui credit in eum non judicatur* ; *qui autem non credit jam judicatus est* ». (Joan III. 18.) Et : « qui non crediderit condemnabitur ». Le saint Martyr établit donc entre le Christ et les anges les relations qui existent entre le Rédempteur et les hommes.

Hermas († 160 ?) : « As-tu remarqué, lui demande l'ange, que les pierres qu'on a fait passer par la porte ont été employées à la bâtisse de la tour, et que celles qui n'ont pas été introduites par la porte ont été rejetées ? — Oui, je l'ai bien vu. — Ainsi personne n'entrera au royaume de Dieu que celui qui aura reçu le nom du Fils de Dieu... As-tu remarqué ces six hommes et au milieu d'eux, un autre homme plus grand qu'eux et qui a fait le tour de la tour ? — Oui je l'ai vu. — C'est le Fils de Dieu et ces six autres hommes, ce sont des anges élevés en dignité... Et de ces anges aucun ne parviendra à Dieu sans lui. » (3)

Le témoignage est formel. Aux anges comme aux hommes il faut le secours du Dieu fait homme pour entrer au ciel.

(1) Itaque, fratres, facientes voluntatem Dei Patris nostri erimus ex Ecclesia prima spirituali, quæ ante solem et lunam condita est ;...Non autem vos ignorare puto quod Ecclesia viva est corpus Christi ; dicit enim scriptura : Fecit Deus hominem masculum et feminam ; mas est Christus, femina Ecclesia ; atque etiam Biblia et apostoli dicunt Ecclesiam non ex hoc demum tempore esse sed a principio. » (*Op. Pat. Apost. vol.* I p. 161-163. Tubingæ MDCCCLXXXVII.)

(2) « Nullus erret sive supercœlestia, sive gloria angelorum et principes visibiles et invisibiles, si non credant in Dominum Jesum Christum etiam ipsi judicabuntur.» (*Epist. ad Smyrn.* Cap IV. Anal. Sacra Spicil. Solesm. parata, Tom. IV, p. 279).

(3) « Vidisti, inquit, lapides illos qui per portam translati sunt in structuram turris collocatos, eos vero qui non erant translati per portam abjectos in locum suum ? — Et dixi : Vidi. — Sic nemo intrabit in regnum Dei nisi qui acceperit nomen Filii Dei... Vidisti, inquit, illos sex viros, et in medio, præcelsum virum et magnum qui circa turrim ambulavit ? — Vidi. — Ille præcelsus Filius Dei est ; et illi sex nuntii (Angeli) dignitate conspicui... Ex his nuntiis nemo sine eo intrabit ad Deum. (*Pastor.* lib.III. *Sim.* IX, cap. XII ; P.G., 2. 991.)

Digitized by Google

Saint Hippolyte, év. de Porto († 222), dit formellement que le Seigneur de toutes choses s'est fait homme pour racheter le genre humain et aussi pour confirmer en grâce les saints anges par le mystère de l'Incarnation. (1)

Origène († 240) rappelant ces paroles de saint Paul, que Jésus a pacifié par son sang et ce qui est sur la terre et ce qui est au ciel, dit que le Christ est la victime qui est offerte et au ciel et sur la terre. Toutefois au ciel, elle n'a pas pour objet le péché mais l'offrande, tandis que sur la terre elle est sacrifiée pour le péché.

« Aucun des anges n'est semblable au Christ car ils disent : Nous avons tout reçu de sa plénitude. » (2)

« Lucifer, tu es tombé du ciel, parce que tu as cru que tu te suffisais à toi-même et que tu n'avais pas besoin du secours de Jésus. (3)

«... On peut dire que l'arche du Testament c'est la chair sacrée du Sauveur. On peut encore dire que les vertus célestes, qui sont aptes à l'union avec le Verbe et le Saint-Esprit, sont l'arche du Testament ; mais l'âme sainte de Jésus l'emporte sur elles, puisque c'est par sa médiation qu'elles reçoivent la grâce du don divin. » (4)

Saint Hilaire († 368) : « C'est au même que doivent et les anges de ne pas tomber et les hommes de renaître pour l'éternité. Mais pour les uns il est le premier-né de toute créature et pour les autres le premier-né d'entre les morts. » (5)

« La brebis qui s'égare représente l'humanité et les nonante-neuf brebis fidèles, la multitude des anges. » (6)

(1) Propter hoc enim factus est homo universorum Dominus ut carne nostrum... redimeret genus... atque sanctos intellectualium substantiarum cœli ordines ad inconvertibilitatem, mysterio suæ stabiliret incarnationis. Cujus opus omnium in eum recapitulatio est. (*Contra Beron. et Helic. Sermo*. P. G., 6, 834.)

(2) « Sed nullus ex filiis Dei (Angelis) similis illi est (Christo) ; aiunt quippe : Ex plenitudine ejus omnia nos accepimus. » (*In psal*. 88, V, 7, 8. *Analect. sac. spicil. solesm par*. t. III p. 159. Paris (1883).

(3) « Tuque (Lucifer) propterea cecidisti de cœlo, quia te tibi esse sufficientem arbitratus es, nec indigere auxilio Jesus.» (*Scol. in Luc*. Cap IV. P.G. Migne 17-331.)

(4) Potest Arca Testamenti ejus (Christi) caro, in quâ beata hæc anima collocatur intelligi... Possunt etiam virtutes cœlestes intelligi arca Dei quæ et ipsæ capaces quidem sunt Verbi Dei et Spiritus sancti ; sed præponitur eis anima Jesu et ipsa quodam modo mediatrice, gratiam divinæ largitionis accipiunt. (*Sup*. V. 25 cap. III ad Rom. — P. G., 14, 949).

(5) Ut cui spiritalia debent in primogenito creata quod maneant, ei et humana debent quod in primogenito ex mortuis renascantur æterna. (*De Trinit*. VIII. 50. P. L. 10, 273-274.)

(6) Ovis una homo intelligendus est et sub homine uno universitas sentienda est...

Digitized by Google

« La montagne c'est le corps humain qu'il a pris et dans lequel il demeure élevé au-dessus de toute principauté, c'est sur cette montagne qu'est bâtie la cité. Mais comme les élus sont dans le corps du Christ dès avant la création du monde et que l'Église est le corps du Christ et que le Christ est le fondement de notre édifice, nous devons reconnaître nécessairement que la montagne n'est autre chose que le corps humain pris par le Christ. C'est à ce corps que l'on monte après avoir vécu dans l'Église (de la terre) ; c'est là que nous serons associés aux chœurs des anges, puisque nous sommes aussi la cité de Dieu. » (1)

Nous formons donc avec les anges la même Église et le même troupeau, nous avons le même Pasteur et c'est le même qui conserve la vie aux anges et la rend à l'homme pécheur.

Saint Athanase († 373) a été cité plus haut, p. 477.

Saint Cyrille d'Alexandrie († 420) de même, p. 478.

Saint Ambroise († 397) nous enseigne en plusieurs endroits que la grâce d'Adam innocent est bien celle du Christ.

Dieu lui reproche d'avoir préféré la femme à la grâce du Christ. (2)

Le grand docteur pense que c'est dans le Christ seulement que peut se faire, par la foi et par l'esprit, l'union non seulement des hommes justes mais encore de tous les êtres raisonnables qui ont eu la foi, les Vertus et les Puissances. (3)

Que toute créature a reçu tout ce qu'elle a du Christ, qui est l'auteur de la création (4).

Aussi quiconque reste avec le Christ n'a rien à craindre. Adam

ergo nonaginta novem non errantes multitudo angelorum opinanda est. (*In Math.* XVIII, nº 6. — P. L., 9. 1020.)

(1) Mons autem ejus est illud quod in homine corpus assumpsit, in quo nunc habitat et sublimis et excelsus super omnem principatum... super hunc montem ædificata est civitas... Ergo quia in Christi corpore ante constitutionem mundi electi sunt et Ecclesia corpus est Christi et fundamentum ædificationis nostræ est Christus... Montem non aliud possumus intelligere quam corpus quod suscepit ex nobis. Ad illud enim post habitationem Ecclesiæ scanditur... in illo cum angelorum choris, cum et nos simus Dei civitas sociabimur. (*In Psal.* XIV. nº 5 — P. L., 9. 302.)

(2) Cum una muliere te abscondere maluisti, (Adam), relinquere speculum mundi, incolatum paradisi, gratiam Christi. (*Epist. XXa. 1ae classis. Ad sor. Marcellinam* nº 17. P. L., 16, 999.)

(3) In quo Christo non solum sanctorum hominum, sed omnium credentium omnium etiam rationabilium Virtutum et Potestatum connexionem fidei spiritusque accipiendum arbitror. (*Epist.* 37, P. L., 16.)

(4) Omnis enim creatura quæcumque bona habet, accepit à Christo, qui totius ess auctor creaturæ. (*In. Ps.* 118 V. 117. P. L. 15, 1421.)

Digitized by Google

n'était pas avec le Christ lorsqu'il fut trompé, car s'il fût resté avec le Christ il n'aurait pu périr. (1)

Enfin il nous dit que dans cette cité d'en haut se trouve la vie et il n'y a qu'une seule voie qui conduise à la vie, c'est le Christ ; et la pierre angulaire de la cité est le Christ sur qui s'élève tout édifice... Or entrer dans cette cité, c'est vivre dans la société des anges. (2)

Saint Ambroise affirme donc qu'Adam innocent recevait la grâce du Christ, que celui-ci est la source de tout bien pour toutes les créatures et que les anges qui sont dans la cité de la vie n'ont pu y entrer que par le Christ.

Eusèbe de Césarée Pamphile († 330).

« Dieu n'est pas médiateur. Il n'y a qu'un seul Dieu et un seul médiateur de Dieu et des hommes et des autres êtres qui ont été produits. » (3)

Saint Jérôme déclare a plusieurs reprises que le Christ est la tête des anges et des hommes, que son sang a profité non seulement aux hommes mais encore aux anges (4) qui sans lui étaient vides de biens et avaient besoin de recevoir de sa plénitude. (5)

Qu'on ne s'étonne pas de voir saint Jérôme mettre les anges en relation avec le sang du Rédempteur. Puisque le mérite du Christ est infini, il faut bien considérer sa vie comme un seul acte méritoire. Et comme la mort par l'effusion du sang est le point culminant de cet acte, rien n'empêche de rattacher à la croix la grâce que le Sauveur a méritée aux anges. (6)

(1) Qui cum Christo est timere non poterit : Adam cum Christo non fuit quando deceptus est. Nam si cum Christo fuisset in ejus perceptione permansisset et perire non potuisset. (*In. Ps.* 39. P. L., 14, 1065.)

(2) In hâc civitate vita est, et una est via quæ ducit ad vitam, via autem Christus est... et lapis angularis est Christus in quo omnis structura consurgit. Sed tunc nobilitatem istam patriæ possidebitis si Christum intra civitatis hujus septa quæratis, versantes inter angelos. (*De Virg. Lib.* ; cap. XIV, 86-87. P.L.. 16, 288.)

(3) Unus itaque Deus et unus mediator Dei atque hominum et omnium insuper generatorum. (*Cont. Marcel.* lib. I. cap. I. P. G., 24, 730.)

(4) Unde et crux Salvatoris non solum ea quæ in terra, sed ea quæ in cœlis erant purgasse perhibetur. (*Com. Ep. ad Eph.* I, 23. P. L., 26, 463.)

(5) Neque enim scire possumus quomodo et angelis et his qui in inferno erant, sanguis Christi profuerit, et tamen quin profuerit nescire non possumus. Sciendum quod antequam Christus descenderet et ascenderet vacua fuerint omnia et plenitudine illius indiguerint. (*In Eph.* lib. II C. IV. P. L. 16, 49.)

(6) Scot, lui, n'est pas enchainé par la théorie du mérite infini. Aussi trouve-t-il dans le Christ d'autres mérites que ceux de la Passion et particulièrement ceux des actes d'amour pour son Père et pour les hommes. Et je crois, ajoute-t-il, qu'il a plus mérité par ces actes d'amour que par la Passion. *Et puto magis meruisse per hujusmodi actus dilectionis Dei quam per Passionem.* Et c'est en vue de ces mé-

Digitized by Google

Saint Augustin († 430) a été cité plus haut, p. 479.

Saint Léon le Grand, Docteur († 440), dit que, dès le commencement du monde, du moment où Adam eut son sommeil extatique, la venue du Dieu incarné fut annoncée aux hommes. (1)

Et « dès l'origine du monde Dieu institua pour tous une seule et même cause de salut. Car la grâce de Dieu qui a justifié tous les saints n'a pas commencé à la naissance du Christ ; elle est seulement devenue plus abondante. Et c'est là un profond mystère d'amour. Il remplit le monde entier et ceux qui crurent en sa promesse reçurent autant que ceux qui en acceptèrent la réalisation. » (2)

Il y en a qui croient que le péché de l'homme a été la cause de l'Incarnation. Ils se trompent. Car il a été décrété dès l'éternité que l'homme serait déifié. (3)

Le saint Docteur ne parle pas des anges, mais ce qu'il dit est aussi opposé à l'opinion thomiste, puisqu'il dit que la grâce d'Adam innocent vient du Christ.

Saint Fulgence († 533) : L'ange n'a pas été empêché de tomber par une grâce différente de celle qui a relevé l'homme après la chute. C'est la même grâce qui a agi dans l'un et dans l'autre (4). C'est donc la grâce du Christ.

Saint Grégoire le Grand, Docteur († 604), sur ces paroles :

rites que Dieu donna aux anges la première grâce et tous les autres dons. Et ainsi le Christ a été la tête des Anges. (*Oxon.* III. D. 18-5.)

Quoi qu'il en soit, on voit que les thomistes ne sauraient trouver aucun inconvénient dans le salut des anges à cette intervention du *sang de Jésus*.

(1) Et exponens (Apostolus) quid per hoc (Propter hoc relinquet etc.) significaretur adjecit : Sacramentum hoc magnum est : ego dico in Christo et in Ecclesia. (Ephes. V. 31.) Ab ipso ergo principio generis humani omnibus hominibus Christus est denuntiatus in carne venturus. (*Epist. ad clev. et pleb. Constantinop.* C. 4.)

(2) Verbi enim Incarnatio hoc contulit faciendum, quod factum ; et sacramentum salutis humanæ, nulla unquam antiquitate cessavit...non sero est impletum quod semper est creditum...non itaque novo consilio Deus rebus humanis, nec sera miseratione consuluit; sed a constitutione mundi unum eumdemque omnibus causam salutis instituit. Gratia enim Dei, qua semper est universitas justificata sanctorum, aucta est Christo nascente non cœpta. Quo totus mundus impletus est, tam potens etiam in suis significationibus fuit, ut non minus adepti sint, qui illud credidere promissum quam qui suscepere donatum. (Pat. Lug. p. 16 Op. S. Leonis.)

(3) Putant quidam casum hominis fuisse causam Incarnationis ; qui simpliciter falluntur, quia ab æterno est prædestinatum quod homo deificaretur. (*De Fid.* Edit. Lugd. 1652. Citat P. J. de Matha et Haro. *Sol sapientiæ* in Ps. 103. Neapoli.)

(4) Non alia (gratia) stantem Angelum a ruina potuit custodire nisi illa quæ lapsum hominem post ruinam potuit reparare. Una est in utroque gratia operata. (*Ad. Tras.* lib. II. Cap. III P. L., 65, 240.)

Digitized by Google

Et ecce murus forinsecus etc. (Ezech. XL. 5) dit que le mur est le Dieu incarné et que la maison de Dieu entourée de murs ce sont non seulement les anges mais les hommes justes : « Et ce mur entoure toute la maison parce que le Fils de Dieu qui, au ciel, est la fermeté des anges, s'est fait sur la terre rédemption pour les hommes. Pour les anges il est force qui les empêche de tomber et pour nous secours qui nous relève après la chute. » (1)

Et sur ses paroles « *Neque enim est alius extra te sanctus* » : Celui-là serait saint en dehors de lui, s'il avait pu se sanctifier sans le secours du Fils de Dieu. Qui oserait le dire des hommes puisque cela n'est pas certain des anges ?..... Car la sainteté dans tout être est un don du Seigneur...

« Ceci peut se rapporter à l'état de justice ; être du nombre des élus, c'est rester en Dieu par la justice et comme le Fils de Dieu est Dieu, personne n'est en dehors de lui ; les élus ne peuvent être qu'en lui. Cela se rapporte à la divinité, mais à la condition de ne pas perdre de vue son humanité ; car on ne peut être juste sans croire à l'Incarnation. » (2)

Lorsque saint Grégoire parle du Fils de Dieu comme source de grâce, c'est toujours le Fils de Dieu incarné.

Saint Bède le Vénérable, Docteur († 730), attribue au Christ la félicité des anges. « Le Propitiatoire figure le divin Sauveur et indique plus particulièrement la tendresse de son amour. Les Chérubins étendent leurs ailes sur le Propitiatoire et le couvrent de leur ombre ou mieux le vénèrent en le couvrant, car ils attribuent toute leur félicité à sa grâce ; c'est à lui qu'ils doivent d'avoir pu éviter tout mal. (3)

(1) Domus quippe Dei non solum angeli sancti... sed etiam nos sumus, quorum mentes inhabitare dignatur. Et murus iste (Incarnatus videlicet Dominus) undique in circuitu domus est, quia Unigenitus Patris qui sursum est firmitas angelorum, ipse deorsum factus est redemptio hominum. Illis fortitudo ne cadant, nobis adjutorium ut surgamus post casum. (*Hom. II in cap.* XL. Ezech. 5. — P. L., 16,951.)

(2) Extra eum sanctus esset aliquis si absque dono Unigeniti sanctificationis dona habere potuisset, sed quis hoc asserere audeat de hominibus, quod de angelis nequaquam constat... Non est ergo sanctus ut est Dominus : quia quisquis potuit sanctus existere, ejus accepit munere ut sanctus esse potuisset...

« Potest et hoc ad statum justitiæ pertinere, quia electorum esse, est in Deo per justitiam manere. Et quia Unigenitus Dei Deus est, extra eum non aliquis, quia nemo electorum nisi in ipso est. Quod si refertur ad divinitatem ejus, ut nequaquam intellectum humanitatis ejus evacuet ; quia justus esse non potest qui fidem non habet divinæ Incarnationis. (*Mor. lib.* I C. III n° 6. In I Reg. II. 2. P.L. 79,66.)

(3) Quod videlicet Propitiatorium, non aliud quam Dominum Salvatorem sed specialius in eo viscera pietatis designat..Expandunt ergo alas cherubim..ac velut

Digitized by Google

Bien plus, les anges au ciel conservent en eux l'image de leur Rédempteur. (1)

Saint Jean Damascène, un autre docteur de la même époque († 730), nous donne le même sentiment.

Pour suivre les mouvements de son infinie bonté Dieu voulut donner l'existence à quelques êtres pour les combler de ses bienfaits et les faire participer à sa bonté : c'est la cause pour laquelle il a tout créé, les êtres visibles comme les invisibles. (2)

Or quel moyen Dieu voulut-il employer pour assurer le salut à tous ces êtres ? Par la très grande bonté du Père, son Fils unique et son Verbe s'incarna et cette très grande bonté opéra le salut de l'univers entier dans son Fils unique. (3)

Les créatures visibles et invisibles ont donc été sanctifiées par le Verbe incarné.

Saint Agobard, évêque de Lyon († 840) : « L'apôtre enseigne que la médiation de N.-S. J.-C. unit au Père tous les élus, si bien que les anges et les hommes ne forment qu'une seule cité et que le Christ est l'unique tête de cette admirable unité » (4).

C'est la grâce et la gloire qui unissent les créatures à Dieu.

Le B. Raban Maure, archevêque de Mayence († 856), répète les paroles de saint Bède sur le Propitiatoire en se les appropriant.

Pour lui, la Passion du Christ soutient le ciel, gouverne le monde et confirme les anges. (5)

Atto, évêque de Verceil († 960) : « Dans ces paroles *caput supra omnem Ecclesiam* (Eph. I.22) l'Église désigne non seulement

Propitiatorium continentes obumbrant, id est honorant velando : quia totum, quem habent statum perpetuæ felicitatis ejus gratiæ deputant, a quo, ut nihil mali velle possent, acceperunt. (*Lib. I de Tabern. et vasis ejus*, Cap. V. — P. L., 91,404.)

(1) Denario vitæ æternae fruuntur habentes inviolatam in se sui Redemptoris imaginem, servata in perpetuum sanctitate et justitia et veritate quam a prima conditione acceperunt. (*Lib. de Temp. Salom.* Cap. XIII. P. L., 91, 764.)

(2) Pro nimia bonitate sua quædam esse voluit (Deus), quæ ipsius afficerentur bonitate, ejusque bonitatis participes forent : eam ob causam ex nihilo producit, conditque universa tam invisibilia quam visibilia. (*De Fide orthod. lib.* II c. 2.)

(3) Patris enim benigna voluntate Unigenitus ejus, ac Verbum incarnatus est ; benigna Patris voluntas in Unigenito Filio universi orbis salutem patravit. (*Homil. in Trans. D. N. J. Ch.*)

(4) Quod autem mediatio Domini nostri J. Ch. conjungat Patri omnem electam creaturam ita ut... tam ex Angelis quam ex hominibus una domus, et tam mirabilis unitatis caput sit Christus, ita docet Apostolus. (*Serm. de verit. Fid.* X P. L., 104,274.)

(5) Nam Passio Christi cœlum sustentat, mundum regit. In ea confirmantur Angeli. (De laud. *S. Cruc. Decl. Figuræ* IIe. P. L., 107,158.)

Digitized by Google

les hommes mais encore les anges et toutes les créatures raisonnables. » (1)

« Le Christ est la tête de l'Église mais à la condition qu'ils soient du même sentiment c'est-à-dire qu'ils aient la même foi, ceux qui sont au ciel et sur la terre. C'est du Christ que tous tirent leur origine. Dans un corps tous les membres sont unis de la tête aux pieds; quiconque donc ne croit pas au Christ, tête de tous les saints, est en dehors du corps et n'a point la vie. » (2)

Ainsi donc les anges, qui font partie de l'Église, ont eu la foi au Christ.

Saint Bruno, fondateur des Chartreux († 1101) : « Et lui même est avant tous les autres en dignité suivant les deux natures ; en effet bien qu'un grand nombre de saints eussent précédé la venue du Christ, personne ne pouvait se sauver sans devenir membre du Christ par la foi.

Le Christ est le premier-né de toute créature parce qu'il a tout l'héritage du Père et quiconque possède quelque chose le tient de lui. » (3)

Rupert, abbé († 1135), nous dit que le péché de l'homme loin d'empêcher le Verbe de réaliser son dessein de se faire homme, lui a donné l'occasion au contraire de descendre jusqu'à la mort pour nous. (4)

« Si le péché n'a pas été nécessaire pour multiplier les générations humaines, il l'a été bien moins encore pour la venue de celui qui est la tête et le Roi des anges et des hommes. » (5)

(1) Ecclesia non solum hominum sed angelorum, cunctarumque rationabilium creaturarum debet intelligi. (Cap. I. 22-23 ad Ephes. — P. L., 134, 551.)

(2) Ecclesiæ caput est Christus : Si tamen unum sentiant cœlestes et terreni, ut sint Ecclesia, hoc est unius fidei. Ex ipso omnes originem habent. Quia enim membris a capite usque ad pedes membra junguntur ; quicumque ergo Christo non credens capiti omnium sanctorum, et est extra hoc corpus et quantumvis se jactet, non vivit. (*In Epist. ad Col.* I. 18. 19. P. L., 134, 615.)

(3) Et ipse est ante omnes dignitate secundum utramque naturam; licet enim multi sancti carnem Christi præcessissent tempore, nunquam tamen salvarentur nisi per fidem membra essent capitis Christi... Primogenitus quia ipse habet omnem hæreditatem Patris. Et quicumque inde aliquid habet oportet ut ab illo habeat. (*Exposit. Epist. ad Colos.* I. 17. P. L., 153, 379-380.)

(4) Non solum nostram, quam proposuerat assumere naturam offensus non refugeret, verum etiam propter nos, usque ad mortem nostram descenderet. (*Prov.* VIII, 31 — P. L., 168, 1628.)

(5) Si propter homines, ut nascerentur, peccatum non fuisset necessarium, quid de isto capite et Rege omnium electorum Angelorum et hominum sentiendum, nisi quod, et ipse maxime omnium necessarium non habuerit peccatum ut homo fieret. (*D. Proces. S. Spiritûs* lib. III. — P. L., 169, 1628.)

Digitized by Google

Honoré d'Autun († 1152) pose la question très explicitement : *Le disciple* : Je voudrais savoir si le Christ se serait incarné si l'homme fût demeuré fidèle.

Le maitre : Le péché du premier homme ne fut point la cause de l'Incarnation, mais bien la prédestination de l'homme. Or,la prédestination étant immuable comme Dieu lui-même, il a fallu que le Verbe s'incarnât pour déifier l'homme. Le péché ne fut donc pas la cause de l'Incarnation. Il faut dire au contraire que le péché n'a pu changer en rien le dessein que Dieu avait de déifier l'homme. L'autorité de l'Écriture et le raisonnement prouvent que Dieu se serait incarné lors même que l'homme n'eût pas péché. (P. L., 172, 1187.)

Saint Bernard, Docteur († 1155) a été cité plus haut (pag. 576).

Hugues, évêque de Rouen († 1164), nous dit que l'homme et l'ange ne forment qu'une seule Église et « l'Église a été faite pour qu'elle puisse être en Dieu et Dieu en elle par Jésus-Christ notre médiateur, qui a confirmé l'ange en Dieu et a réconcilié l'homme avec Dieu, pour que de l'homme et de l'ange il n'y ait qu'une seule Église... Ces eaux (les anges) restent sur le firmament ferme et immobile qui est le Christ-Jésus. Elles se sont consolidées sur lui par une charité perpétuelle et elles ne sauraient tomber de la béatitude qu'elles ont obtenue. » (1)

Gilbert, évêque de Londres († 1187) : Jésus-Christ est la tête de l'Église ; personne n'en doute. Comme tous les membres dépendent de la tête, ainsi les fidèles tiennent du Christ tout ce qu'ils sont... Et puisque tout pouvoir lui a été donné au ciel et sur la terre, il est certain que toute richesse et toute gloire viennent du Christ, aussi bien la béatitude qui est déjà accordée aux anges au ciel que celle qui est promise aux hommes sur la terre. (2)

(1) Ad hoc itaque facta est Ecclesia Dei ut ipsam Deo et Deus in ea sit per Jesum Christum mediatorem nostrum qui et angelum Deo confirmavit et hominem Deo reconciliavit, ut ex utroque fieret una Ecclesia. (*Cont. Haeret.* lib. III. cap IX, P. Lat. 192, 1297.)

Aquæ istæ (Angeli) manent super firmamentum stabile et immotum qui est Christus Jesus, portans omnia verbo suæ virtutis. In eo charitate perpetua consolidatæ sunt et a beatitudine quam acceperunt cadere nullatenus possunt. (*Ibid.* col. 1261.)

(2) Quod si non solum in cœlo, imo in terra sibi potestas data est, constat quod divitiæ omnes et omnis gloria et beatitudo temporalis quæ quidem finem habere dignoscitur ex illo (Christo) est ; et illa quæ in cœlo jamdiu Angelis concessa est, omnibusque suis sine fine concedenda promittitur. (*Exp. in Cant.* cap. II. V. 6. P. L., 202, 1222.)

Digitized by Google

Siméon, archevêque de Thessalonique (XIIe siècle) nous donnera pour finir la note des auteurs grecs.

C'est parce que Dieu est bon qu'il a été porté à tirer du néant les créatures pour les rendre participantes de sa bonté. Les âmes et les anges sont unies à Dieu, voient Dieu parce qu'ils reçoivent la lumière divine de l'âme sainte du Verbe. « Le Verbe incarné a sanctifié l'univers entier, les anges comme les hommes. » (1)

On pourrait multiplier les citations, mais serait-ce utile ? Nous avons vu tous les siècles passer sous nos yeux ; ils nous ont donné le même témoignage sans aucune note discordante. J'aime à croire que les paroles de l'abbé Guerric ne sauraient compter contre la Tradition unanime.

Nous pourrions demander au R. P. Hugon s'il admet la thèse XXIV d'Hurter S. J. (de traditione) : « *Unanimis Patrum consensus in rebus fidei certissimum est divinæ traditionis argumentum* ».

Or dans ce témoignage unanime des siècles, ne faut-il pas voir « *Certissimum divinæ traditionis argumentum.* »

Quoi qu'il en soit, on peut se demander ce que devient la seconde assertion capitale du thomisme : « La grâce essentielle des anges et d'Adam innocent ne vient pas du Verbe Incarné ; elle est une grâce de Dieu, non pas une grâce du Christ » (R. P. Hugon).

Tous les témoignages patristiques la condamnent. Et alors que devient le thomisme ? Inutile de faire remarquer, sans doute, que tout ce qui est contraire au thomisme est en faveur du scotisme, et tout particulièrement cette affirmation de la grâce des anges, qui est une des assertions capitales du scotisme.

Concluons :

On ne trouve pas dans l'Écriture un seul texte explicite en faveur de l'une des deux assertions capitales du thomisme ;

La Tradition fournit quelques témoignages des Pères en faveur de la première assertion ; mais ces témoignages sont en contradiction avec d'autres affirmations des mêmes Pères ; il faut donc les expliquer par la seule distinction qui les mette d'accord avec

(1) Nam natura rationalis animarum et angelorum Deo jungitur, Deum percipit... divinum lumen congruenter accipiens ex sancta Verbi anima. Omnes fines mundi sanctificavit Verbum Incarnatum et cœlestia et terrestria. (*Dialog.* cap. 41-87 P. G., 155, 183-266.)

Digitized by Google

eux-mêmes. Mais cette explication admise, les textes des Pères n'ont aucune force probante en faveur du thomisme ;

Enfin la Tradition est explicitement contre la seconde assertion capitale du thomisme.

Il sera peut-être intéressant, la question de la grâce des anges ayant été élucidée par les témoignages des Pères, de nous demander quel a été le sentiment de saint Thomas à ce sujet. Saint Thomas était-il réellement thomiste dans la seconde affirmation capitale du thomisme? Voilà la question que je demande la permission de poser.

(II sent. d. 9, q. 7, a. 8, ad 2) le docteur angélique enseigne que le mérite de l'homme est plus efficace que celui des anges parce que « *merita nostra efficacius habent ex merito Christi, cujus gratia est quodammodo infinita* ». C'est donc dire qu'il n'en est pas ainsi pour l'ange.

Il le dit du reste en termes formels (Quæst. 29 de veritate, art. 7) : « *Nihil angelis meruit* (*Christus*) *quantum ad prœmium essentiale, quia quantum ad hoc non sunt viatores. Sunt autem aliquo modo viatores respectu prœmii accidentalis in quantum ministrant, ad quod valet eis meritum Christi.* »

Donc les anges n'ont pas été sanctifiés par le Christ ; ils n'ont même reçu de lui aucune influence salutaire pendant leur temps d'épreuve. Si actuellement ils reçoivent quelque chose de lui, c'est en raison du ministère qu'ils exercent.

D'après de Rossi, saint Thomas commenta les sentences en 1253-1258 et il écrivit son traité *de Veritate* en 1259.

Qu'on veuille bien comparer ces affirmations avec celles que nous donnent la Somme et le Commentaire de l'Évangile de saint Jean. Le commentaire est de 1269-1271 et la troisième partie de la Somme, dont il sera question, serait de 1271-1274. Ces deux ouvrages nous donneront ainsi le sentiment définitif de saint Thomas.

Il nous dit (Evang. Joan. I. lectio 1.) : *Ut ergo Evangelista hanc singularem plenitudinem redundantiæ et efficientiæ de Christo ostenderet, dixit :* DE PLENITUDINE EJUS OMNES ACCEPIMUS, *scilicet omnes Apostoli et Patriarchæ et Prophetæ et justi qui fuerunt, sunt, et erunt et etiam omnes angeli.* »

Si les anges ne reçoivent du Christ que quelque chose d'accidentel en raison du ministère qui leur est départi dans la gloire, comment les met-il sur le même pied que nous, qui

Digitized by Google

avons reçu toutes les grâces du Christ? La Somme nous donnera la raison de cette affirmation.

IIIª Pars VIII, saint Thomas traite de la capitation du Christ. La tête, dit-il, est la partie la plus élevée de l'homme, la partie du corps la plus parfaite, parce que c'est en elle que fonctionnent les sens extérieurs et intérieurs, enfin la partie la plus puissante, puisque c'est d'elle que partent les mouvements des différents membres. Ces trois conditions se trouvent dans le Christ ; il est le plus élevé, le plus parfait et « *tertio, virtutem habet influendi gratiam in omnia membra Ecclesiæ secundum illud.* (Ioan. I. 16.) *De plenitudine ejus nos omnes accepimus.* »

C'est surtout par la grâce ainsi répandue dans tous les membres de l'Église que le Christ est tête ; car le docteur Angélique revient sur cette question d'influence intérieure exercée par le Christ en se demandant s'il appartient en propre au Christ d'être tête de l'Église, et il répond affirmativement, parce que, seul, il peut exercer cette influence intérieure de la grâce : « *Interior autem influxus gratiæ non est ab aliquo nisi a solo Christo ; cujus humanitas ex hoc quod est divinitati conjuncta habet virtutem justificandi.* » (Art. VI. Concl.) — A l'article suivant, saint Thomas se demande si le diable est la tête des méchants et il répond négativement, parce que, s'il domine les méchants comme le Christ gouverne extérieurement les bons, il n'a pas cependant, comme le Christ, le pouvoir d'exercer cette influence intérieure.

C'est donc cette action intérieure qui fait l'essence de la capitation du Christ et cette action intérieure n'est pas autre que l'action de la grâce ou de la gloire, car il y a divers degrés dans la capitation du Christ : « *Primo et principaliter est caput eorum qui actu uniuntur sibi per gloriam. Secundo eorum qui actu uniuntur sibi per charitatem.* » (Art. III. Concl.)

Aussi, l'on voit par là les rapports qui existent entre le Christ et les anges, d'après le Docteur Angélique, si toutefois le Christ est la tête des anges.

Mais le Christ est-il tête des anges? — Oui répond saint Thomas, parce que l'Église est un corps mystique qui se compose des hommes et des anges. Or le Christ est la tête de toute cette multitude parce que, plus rapproché de Dieu, il participe plus parfaitement à ses dons, et parce que non seulement les hommes mais les anges reçoivent de son influence : « *et de influentia ejus non solum homines recipiunt, sed etiam angeli* ». (Art. IV. Concl.) —

Digitized by Google

Le docteur Angélique dit ailleurs ce qu'il entend par cette influence. Mais entend-il cette influence sur les anges dans le même sens que l'influence sur les hommes. Nous aurons sa pensée dans la réponse qu'il fait à l'objection suivante : D'après saint Augustin le Verbe vivifie les âmes et le Verbe fait chair vivifie les corps ; or les anges n'ont pas de corps; donc le Christ en tant qu'homme ne donne pas la vie aux anges. — Saint Augustin veut dire, répond-il, que le corps agit sur le corps et l'esprit sur l'esprit. « Mais l'humanité du Christ par la vertu de la vie divine peut produire quelque effet non seulement dans l'âme de l'homme mais encore dans les anges. *Tamen humanitas Christi, potest aliquid causare non solum in spiritibus hominum sed etiam in spiritibus angelorum.* » (Art. IV ad 3um.)

Cet « *aliquid causare* » doit signifier communiquer la grâce et la gloire — Car l'objection porte que le Christ ne donne pas la vie aux anges. Autrement il faudrait dire que le docteur Angélique s'est contenté d'escamoter l'objection.

Q. LIX Art. VI, saint Thomas prouve que le pouvoir judiciaire du Christ s'étend sur les anges et cela, en raison de la nature humaine, et pour trois raisons ; la première, l'union à Dieu de la nature humaine ainsi prise... Voilà pourquoi le Verbe a rempli de sa vertu l'âme du Christ plus qu'aucun des anges ; aussi illumine-t-elle les anges... La troisième raison se trouve dans ce qu'ils font pour les hommes : *Subsunt autem judicio Christi unoquidem modo quantum ad dispensationem eorum quæ per ipsos aguntur ;... Secundo quantum ad alia accidentalia prœmia bonorum angelorum... Tertio quantum ad prœmium essentiale bonorum angelorum, quod est beatitudo æterna, et quantum ad pœnam essentialem angelorum malorum... Sed hoc factum est per Christum, in quantum est Verbum Dei, a principio mundi.* »

Ce « in quantum est Verbum » comporte nécessairement le Verbe « en relation avec l'Incarnation ». Sinon il y aurait contradiction dans les paroles de saint Thomas ; d'une part il dirait: « *Angeli subsunt judiciariæ potestati Christi ratione humanæ naturæ quantum ad prœmium essentiale* » et d'une autre, il affirmerait : «*Hoc factum est per Christum in quantum est Verbum Dei.* »

Ces paroles « *in quantum est Verbum a principio mundi* » avaient pour but de préparer la réponse à l'objection qui lui était

Digitized by Google

faite : *Angeli tam boni quam mali judicati sunt a principio mundi. Sed illi qui judicati sunt non indigent iterum judicari.* »

Disons enfin que saint Thomas dit expressément que les anges eurent connaissance du mystère de l'Incarnation dès le commencement, comme aussi Adam innocent : « *Mysterium Incarnationis Christi aliqualiter oportuit omni tempore esse creditum apud omnes : Diversimode tamen secundum diversitatem temporum et personarum. Nam ante statum peccati homo habuit explicitam fidem de Christi Incarnatione secundum quod ordinabatur ad consummationem gloriæ, non autem secundum quod ordinabatur ad liberationem a peccato per Passionem.* » (2-2. q. 2, Art. 7.) Ainsi donc Adam innocent dut faire un acte de foi au Christ Sauveur, comme du reste les anges. Car : « *Illud proprie et per se pertinet ad objectum fidei per quod homo beatitudinem consequitur. Via autem hominibus veniendi ad beatitudinem est mysterium Incarnationis et Passionis. Et ideo mysterium Incarnationis Christi aliqualiter oportuit omni tempore esse creditum.* » Ibid.

Voilà, donc Adam innocent vivant du Christ, comme les anges.

On voit qu'il y a eu évolution dans la pensée de saint Thomas. S'il a enseigné dans la suite le contraire de ce que nous trouvons dans ses œuvres de jeunesse, c'est qu'il a dû avoir de bonnes raisons de changer. Ces raisons, les témoignages des Pères nous les donnent.

Concluons que saint Thomas est contre la seconde affirmation capitale du thomisme.

(*A suivre.*) P. CHRYSOSTOME, O. M

Digitized by Google

LA PERFECTION SÉRAPHIQUE
D'APRÈS SAINT FRANÇOIS

(*Suite.*) [1]

IV. L'Oraison perfectionne les trois puissances de l'âme.

Cette seconde partie de notre traité se ferme sur un chapitre consacré à l'Oraison, sujet de la plus haute importance dans l'acquisition de la Perfection séraphique.

Selon David d'Augsbourg, l'oraison réforme notre mémoire déréglée par le péché, elle étend son influence salutaire aux deux autres puissances de notre âme : l'intelligence et la volonté (2).

Par l'oraison également, les vertus théologales de Foi et d'Espérance sont perfectionnées, et la Charité s'embrase de nouvelles ardeurs.

I. TROIS SORTES D'ORAISONS.

Avec le même Auteur, nous distinguons trois espèces d'oraisons : l'une vocale, l'autre mixte (partie vocale, partie mentale) ; la troisième, l'oraison mentale proprement dite.

Première sorte d'Oraison. — Oraison vocale : la prière.

L'oraison vocale, comme son nom l'indique, s'exprime par

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Novembre 1913.

(2) « Initium reformationis memoriæ est mentem ab evagatione sua ad memoriam Dei cum labore reducere, orando, legendo...Profectus memoriæ est bonis meditationibus et orationibus sine importuna evagatione posse intentum esse. » *De reformatione hominis interioris*. Cap. IX.

Digitized by Google

des paroles, elle est parlée ; elle emploie des formules toutes faites et d'un usage courant. *Per verba composita et usitata* (1).

Par exemple : les Psaumes, les hymnes, les collectes et toutes autres prières que nous récitons, pour notre dévotion privée ou pour satisfaire à une obligation, sont des prières vocales.

1° *Conditions requises pour bien prier vocalement* : A. *L'intention.* — Une prière exprimée par l'articulation de la voix, sans intention ni attention, ne saurait mériter le nom de prière. Il faut qu'on ait au moins l'intention générale de prier Dieu et qu'on prononce distinctement toutes les paroles (2).

B. L'*attention.* — L'auteur distingue une triple attention :

A) L'attention *purement superficielle, superficialis.* Elle se borne à savoir qu'on récite tel ou tel Psaume, c'est la simple attention *aux paroles* dites ou chantées ; elle suffit pour qu'on ne soit pas obligé de recommencer son bréviaire.

B) Attention *littérale*, *litteralis* qui s'attache *au sens* littéral des mots, à ce qu'ils expriment. Cette dernière espèce d'attention est plus parfaite que la première ; elle préserve l'esprit des distractions en l'occupant de bonnes et saintes pensées (3).

C) *Attention intellectuelle*, *intellectualis* ; elle consiste à exprimer de nos prières la douceur spirituelle qu'elles contiennent, et à goûter les sentiments affectifs qui en jaillissent comme l'huile de la pierre et le miel du rocher.

2° *Dévotion de notre séraphique Père dans la récitation de l'office divin.* — « La prière était son refuge assuré, non pas une prière passagère, mais longue, fervente, dans la paix et l'humilité. Commencée le soir, elle se prolongeait jusqu'au lever du soleil. En marche, ou assis, à table, partout il priait ; il aimait à se retirer, la nuit, dans une église ou dans quelque endroit solitaire afin d'y vaquer à la prière. C. 73, 13.

« Accablé de nombreuses infirmités, il avait quand même une attitude digne et religieuse pendant la récitation de l'Office divin. Jamais il ne s'appuyait au mur ou à la cloison, et se tenait debout, la tête nue et les yeux modestement baissés. En voyage,

(1) David de V. Processibus cap. LIII.

(2) Intente autem et distincte debent recitari ut orationis formam et meritum possint haberi. l. c. Cap. LIII — 1.

(3) Ab evagatione vana mentem defendit, et ligat in bono cogitatu. l. c.

Digitized by Google

il s'arrêtait pour dire les heures canoniales, et s'il était à cheval, il descendait de sa monture.

« Un jour qu'il revenait de Rome sous une pluie battante, il mit pied à terre et debout sous les ondes diluviennes il récita son Office avec autant de ferveur, de dévotion, et de respect que s'il avait été à l'église ou dans sa cellule.

« Il dit ensuite à son compagnon : Si le corps veut manger en paix et repos sa nourriture qui sera comme lui la pâture des vers, avec quel repos et quelle paix l'âme ne doit-elle pas recevoir son aliment qui est Dieu Lui-même (1). »

« Il considérait comme une grave offense de se laisser aller aux distractions durant le temps consacré à la prière. Si cela lui arrivait, il s'en confessait, et s'imposait une pénitence. Grâce à cette vigilance sévère,ces sortes de mouches l'importunaient plus que rarement.

« Pendant un carême, il avait utilisé quelques moments de loisir à confectionner un petit vase en bois. Et voici qu'un jour, à l'Office de Tierce, la pensée de ce vase lui revient à l'esprit et le distrait de la ferveur de son oraison. L'Office terminé, il dit à ses frères : Je sacrifierai au Seigneur ce vase qui m'a détourné du sacrifice de louange que mes lèvres lui offraient. Et aussitôt, il alla le chercher et le jeta dans le feu en disant : Rougissons de nous laisser distraire par de telles bagatelles, quand au temps de la prière nous parlons au Grand Roi (2). »

3° *Nécessité de la prière vocale.* — Nombreux et puissants sont les motifs qui obligent tout chrétien à pratiquer ce grand moyen de sanctification ; les traités spirituels les plus élémentaires le recommandent avec instance.

Contentons-nous de marquer ici le rôle prépondérant de la prière dans l'acquisition de la perfection religieuse et séraphique.

Tous les saints sans exception ont été des hommes de prière ; jamais, dit le Pape Benoît XIV, on n'a entrepris la cause de béatification d'un serviteur de Dieu avant de s'être assuré que pendant sa vie, il avait fait un usage fréquent de la prière vocale. »

(1) Si quiete corpus comedit cibum sum, futurum cum ipso vermium esca, cum quanta pace ac tranquillitate debet anima cibum suum, qui est Deus suus, accipere. C. 242, 24.

(2) Pudeat nos in vagationes nugatorias arripi, cum tempore orationis magnum Regem alloquimur.C. 243.

Digitized by Google

Par elle, beaucoup d'âmes sont parvenues à un haut degré de contemplation. Le Seigneur n'a-t-il pas dit : « Demandez et vous recevrez » : *Petite et accipietis.*

La séraphique sainte Thérèse se servait de cette considération pour engager ses filles à bien prier vocalement.

« Je vous dis qu'il peut facilement arriver que lorsque vous récitez le *Pater noster*, ou quelqu'autre prière, Notre-Seigneur vous élève à la contemplation parfaite. Sa divine Majesté montre ainsi qu'elle écoute l'âme qui s'adresse à Elle.... » (1)

Dans la prière vocale, les plus belles vertus sont mises en exercice : *La Foi :* nul ne prierait s'il ne croyait fermement que Dieu est présent, qu'il entend nos supplications et se montre prêt à les exaucer. — *L'Espérance* : la prière suppose nécessairement une pleine confiance dans la toute puissance et l'infinie miséricorde du Seigneur. — *La Charité* s'embrase par la considération de la bonté divine et le désir de l'âme qui sollicite avec ardeur l'amour de Dieu et les biens éternels. — *La Patience* et *l'Humilité* : lorsque Dieu n'exauce pas immédiatement nos demandes,nous redoublons d'instances,et nous nous reconnaissons indignes d'être exaucés; nous disons avec le bon larron en croix : « Je suis un pécheur, j'ai bien mérité ce châtiment, mais, Seigneur, ne m'oubliez pas dans votre Paradis. »

Deuxième sorte d'Oraison. — L'Oraison mixte : partie vocale, partie mentale.

C'est encore la prière vocale,mais perfectionnée. Les formules sont tirées de notre propre fonds et en harmonie avec les sentiments actuels de notre âme. Entre l'homme et Dieu s'établit un doux colloque (2).

Le cœur s'épanche devant le Seigneur, expose ses besoins, confesse ses fautes, implore la divine Miséricorde, sollicite les grâces nécessaires.

Cette sorte d'oraison exige la solitude, le silence, le calme, afin de permettre à l'âme de répandre plus pleinement et plus aisément ses affections dans le cœur de Dieu. (3)

(1) *Chemin de la Perfection,* Chap. XXV.

(2) Secundus modus orandi est per verba ex proprio affectu formata, ut cum homo Deo familiariter confabulatur verbis suis.... (de Process. Cap. LIV).

(3) « Requirit opportunitatem solitudinis vel silentii quo plenius et securius se in Deum effundat affectus. » Ibid.

Digitized by Google

Elle était familière à notre Séraphique Père. « Retiré au milieu des forêts, il les remplissait de ses gémissements, il arrosait la terre de ses larmes et se frappait rudement la poitrine. (1)

Alors commençait avec Dieu un colloque animé. « François lui parlait comme à son Juge, le suppliait comme son Père ; puis c'étaient des conversations d'amis, ou de tendres paroles comme entre époux ». (2)

Tour à tour, repassaient devant les yeux de son esprit les divines Perfections variées à l'infini ; thème toujours nouveau à de pieuses aspirations, à de cordiales effusions (3).

Parfois aussi s'ouvrait devant lui le double abîme dont parle sainte Angèle de Foligno : l'abîme de l'Essence divine, Beauté suprême, Sagesse infinie ; et l'abîme du néant humain, tout ténèbres et péché.

A cette vue, François s'écriait : « Qui êtes-vous Seigneur et qui suis-je ? Vous êtes mon Dieu et mon Tout, je ne suis qu'un misérable pécheur, moins qu'un ver de terre. Ces brûlantes aspirations se succédaient des nuits entières ; lancées par le cœur de François, elles pénétraient comme la flèche ardente, le cœur de Dieu, source de toute miséricorde. « *Ascendit oratio, descendit miseratio.* » (4)

Les Saintes Écritures, les Psaumes en particulier, sont remplis de ces pieuses aspirations aussi variées que les sentiments et les besoins de notre âme. Nombre d'invocations au Cœur Sacré de Jésus, au Cœur immaculé de Marie..... sont enrichies de précieuses indulgences.

Ces *oraisons jaculatoires* sont très utiles à l'âme religieuse, elles avivent la flamme de la dévotion, et une fois bien embrasé, le feu du saint amour s'élève vers Dieu avec une pureté et une paix toute céleste (5).

« Il faut s'accoutumer, dit Fénelon, à faire de courtes, simples et fréquentes élévations de cœur à Dieu. Un mot d'un Psaume,

(1) In silvis et solitudinibus orans nemora replebat gemitibus, loca spargebat lacrimis ; pectora manu tondebat.... C. 241, 15.

(2) Ibi respondebat judici, ibi supplicabat patri, ibi colloquebatur amico, ibi colludebat sponso. C. 241, 19.

(3) Ut cunctas medullas cordis multipliciter holocaustum efficeret, multiplicem ante oculos summe simplicem proponebat. C. 241, 21.

(4) *Fioretti,* Chap. I.

(5) Utuntur hujusmodi orationum sublevemento quasi quodam afflatu, donec flamma devotionis accensa verborum follibus non indigeat, purius per se flagrans et tranquillius in sublime attollens. (De Process. Cap. 62.)

Digitized by Google

ou de l'Évangile, ou de l'Écriture suffit. Ces invocations font parfois plus de bien à l'âme que les applications suivies à un sujet particulier. »

Troisième sorte d'Oraison. — L'Oraison mentale proprement dite.

Dans cette oraison la bouche reste silencieuse, l'âme seule parle à Dieu ; elle lui expose ses désirs, lui communique les sentiments de son cœur, l'embrasse étroitement par des actes d'amour, ou lui rend ses hommages de respectueuse vénération (1).

Alors, l'effusion de notre cœur en Dieu se fait d'autant plus largement que les sentiments affectueux sont plus faciles à goûter qu'à exprimer ; le cœur sait mieux dire que la langue, « Seigneur, soupire-t-il, tous mes désirs sont là devant vous, et mes gémissements vous sont bien connus » Ps. 37, 10 (2).

Le divin Maître parle de cette prière secrète quand Il dit : « Les vrais adorateurs adorent mon Père en esprit et en vérité. Dieu est Esprit, et ceux qui l'adorent doivent l'adorer en esprit et en verité. » Jean, IV.

C'est l'oraison parfaite, idéale ; Dieu estime plus les sentiments du cœur que les paroles des lèvres. (3)

« L'excellence de la prière ne consiste donc pas dans la multitude des paroles que nous prononçons ; car Dieu connaît, sans avoir besoin de nos paroles, le fond de nos sentiments. La véritable demande est celle du cœur, et le cœur ne demande que par ses désirs. »

« La prière n'est donc pas la cause de la Munificence divine, elle en est la voie ordinaire, providentielle. Si Dieu ne nous fait pas miséricorde en vertu de nos oraisons, c'est cependant par ce canal qu'Il nous communique ses grâces. » (4)

« On ne cesse pas de prier, dit Fénélon, quand on ne cesse jamais d'avoir le vrai amour et le vrai désir dans le cœur.

(1) Tertius orandi modus est mentalis, cum tacito ore sola mens sua desideria Deo pandit et affectus cordis Deo effundit, et Eum intus per amorem amplectitur, vel cum reverentia adorat et veneratur. (De Process. Cap. 57.)

(2) Tanto latius se in Deum diffundans, quanto, plura valet affectus comprehendere quam lingua exprimere. l. c.

(3) Et hæc oratio magis propria videtur, cum Deus cor magis attendat quam verba oris. l. c.

(4) Ita oratio non causa est Divinæ Beneficentiae, sed *via*, ut, si non propter illam, tamen per illam nobis misereatur. (De Process. l. c.)

Digitized by Google

L'amour caché au fond de l'âme prie sans cesse, lors même que l'esprit ne peut être dans une actuelle attention.

« Ce désir touche le cœur de Dieu ; c'est une voix secrète qui attire sans cesse ses miséricordes. C'est cet Esprit qui gémit en nous par des gémissements ineffables, comme l'affirme saint Paul. » (1)

Celano évoque la douce vision de François en oraison : « Les lèvres immobiles, son cœur priait » : *Immotis labiis, ruminabat interius.*

C'était « l'oraison vivante, personnifiée. » *Non tam orans quam oratio factus.* C. 241. 23.

Cette oraison mentale si pure,si sublime est un don du Ciel ; Dieu l'accorde aux âmes ferventes et notre devoir est de nous disposer à mériter une telle faveur. Il faut peu à peu exercer notre esprit à ces ascensions mystérieuses; laissé à lui-même, il ramperait à terre, tant il est lourd et paresseux ! « *Mens pigra est ad se elevandum in Deum.* » (De Proces. cap. 57.)

II. Progrès de l'oraison mentale.

Il y a, dit notre Père David, comme des échelons, des degrés ascensionnels par lesquels l'âme s'élève progressivement et finit par atteindre les sommets de la contemplation (2).

1er Degré : Le travail de l'oraison.

Ici-bas, on n'a rien sans peine ; la terre maudite n'est fertile qu'en mauvaises herbes ; elle se hérisse d'épines menaçantes, déchirantes ! *In sudore vultus tui....* Ainsi pour l'esprit humain; toutes ses productions lui coûtent, tout ce qui est désirable est laborieux.

L'homme devenu animal, tout terrestre, ne saurait s'appliquer aux choses divines de façon stable et assurée. « *Nondum valet stabiliter inhærere divinis.* »*(De Proces. Cap. 63.)* Et cela pour deux causes principales :

(1) *Fénelon*, I, VI, p. 307.

(2) Sunt autem quidam inferiores gradus quasi scalares ascentus, quibus paulatim proficit anima et illi fini propinquat. (De Proces. Cap. 63.)

Dans la quatrième partie de ce travail, *L'Alverne*, nous traiterons spécialement de la contemplation infuse et de ses mystiques opérations.

Digitized by Google

La première : *Les distractions qui nous sont habituelles* : *Propter evagandi consuetudinem.* l. c.

Qui ne se plaint amèrement et ne se désole des nombreuses distractions qui le harcèlent pendant l'oraison !

Essaye-t-on de se recueillir, aussitôt mille pensées étrangères fondent sur vous ; il semble qu'elles attendaient l'heure de la prière pour nous importuner.

D'où cette réponse d'un novice au Père Maître qui l'interrogeait sur sa manière de faire oraison : « Je commence par mettre ma tête dans mes mains, je ferme les yeux et m'efforce de ne plus penser à rien ; c'est-à-dire de faire le vide dans ma mémoire et mon imagination ». (1)

Il faut donc,tout d'abord,s'armer de courage afin de réprimer les écarts de l'imagination et recueillir nos sens en Dieu. « La vertu de patience, selon le judicieux conseil de Fénelon,nous est absolument nécessaire. « Quand nous nous apercevons dans la prière que notre esprit s'égare, il n'y a qu'à le ramener doucement, sans nous décourager jamais de l'importunité de ces distractions parfois si opiniâtres. — Tandis qu'elles sont involontaires,elles ne peuvent nous nuire; au contraire,elles nous serviront plus qu'une prière accompagnée d'une ferveur sensible.Car elles nous humilient, nous mortifient, nous accoutument à chercher Dieu purement pour lui-même et sans mélange d'aucun plaisir.» Tom. VI. p. 303.

Deuxième cause : *Notre peu de science des choses spirituelles* : *Propter tenuam spiritualium notitionem.* Ibid.

Encore novices dans la spiritualité,nous ne trouvons pas dans notre propre fonds une matière suffisante pour occuper utilement notre temps avec Dieu.

Pour suppléer à notre indigence,allons puiser à la source vive et abondante des saintes Écritures; c'est la parole même de Dieu, écoutons ce qu'il nous dit, la conversation s'animera et notre mémoire et notre imagination remplies de formes et d'images saintes ne nous rapporteront rien qui ne soit digne de Dieu.

(1) Ne penser à rien,observe François d'Ossuna,religieux espagnol de notre Ordre, combien ces mots sont loin de signifier ce qu'ils semblent dire..... Le moindre bien que l'homme de recueillement puisse tirer de ce *ne penser à rien*, c'est une attention ayant Dieu seul pour objet afin d'être à lui seul, avec piété et avec foi..... *Études Franciscaines*, octobre 1910. p. 390.

Digitized by Google

Au témoignage de son historien, notre Séraphique Père employait ce moyen de préparation à l'oraison.

Il faisait sa lecture dans les saintes Lettres et les passages qu'il avait confiés à son esprit y restaient gravés fidèlement dans son cœur. Sa mémoire alors était son livre (1).

Fénelon engage les commençants à se servir d'un livre qu'il faut quitter quand on se sent recueilli par le passage qu'on vient de lire. On reprend la lecture quand cet endroit ne fournit plus rien pour nourrir intérieurement.

«Peu à peu les vérités révélées nous pénètrent comme la teinture s'imbibe dans la laine qu'on veut teindre.

« Elles nous deviennent familières et nous nous accoutumons à ne plus juger de rien que par elles; elles deviennent notre unique lumière pour la conduite de notre vie ; comme les rayons du soleil sont notre unique lumière pour apercevoir la figure et les couleurs de tous les corps.

« Quand ces vérités se sont, pour ainsi dire, incorporées en nous, alors notre oraison commence à être réelle et fructueuse.» p. 311.

Sujets à méditer de préférence. — Ceux qui faisaient les délices de N. S. Père. Dans la vie du Sauveur qu'il méditait sans cesse, il s'était choisi des endroits de prédilection. C'étaient principalement l'humilité de l'Incarnation et la charité de la Rédemption (2).

Noël était pour son cœur la fête des fêtes, l'Enfant de Bethléem, l'Amour divin devenu visible.

Le premier, il imagina de faire représenter au naturel le mystère de la naissance du Sauveur dans l'étable de Bethléem. — La solennité fut célébrée dans le bois de Greccio, trois ans avant son glorieux trépas. L'historien Celano décrit tout au long cette touchante cérémonie de la messe de minuit; François fit fonction de Diacre et adressa au peuple, accouru en foule, une touchante allocution. C. 85. « Il prêcha sur la naissance de ce Roi pauvre et sur la gloire de la ville de Bethléem petite entre toutes les villes. Par une amoureuse tendresse, il affectait d'appeler le Sauveur, l'*En-*

(1) Legebat in sacris libris et quod animo semel injecerat, indelebiliter scribebat in corde. Memoriam pro libris habebat quia non frustra semel capiebat auditus quod continua devotione ruminabat affectus. C. 247, 3.

(2) Præcipue Incarnationis humilitas et Charitas Passionis ita ejus memoriam occupabant ut vix vellet aliud cogitare. C. 85, 22.

Digitized by Google

fant de Bethléem, et en prononçant ce nom de *Bethléem*, traînant la voix, il imitait le bêlement d'une brebis.

De même lorsqu'il prononçait le doux nom de Jésus, il passait sa langue sur ses lèvres comme s'il eût goûté un rayon de miel. (1)

Qu'ajouter à ce que nous savons de sa dévotion à la Passion de Notre-Seigneur. Il avait fixé sa demeure dans les plaies sacrées du Sauveur, il y demeurait perdu dans un ravissant extatique. (2)

La pensée du ciel lui était également familière. « Où est votre trésor, là est votre cœur. » — Exilé sur la terre, il rêvait de la bienheureuse patrie et déployait ses ailes pour prendre son essort. Concitoyen des Anges, il parcourait les célestes parvis et visitait en esprit les trônes promis aux victorieux. (3)

Redescendu de ces hauteurs, il retrouvait son Dieu caché sous les voiles eucharistiques et les heures s'écoulaient douces et rapides près de son Bien-Aimé.

Avec notre saint Père ne cessons de méditer la vie et les exemples du Fils de Dieu, J.-C. N.-S. Il est le miroir sans tache et le modèle parfait de toute sainteté. Il a été envoyé du Ciel sur la terre pour ouvrir devant nous la voie des vertus. Formés dans le principe à son image, mais défigurés par le péché, nous nous réformons en le prenant pour modèle et en imitant ses vertus. Plus nous lui ressemblerons ici-bas, plus nous lui serons semblables au ciel dans la splendeur de la gloire éternelle (4).

David nous propose encore comme matière d'oraison un sujet, hélas, bien commun et à notre portée : la considération de nos péchés, de nos négligences, de nos ingratitudes, etc.

Forêt immense d'une riche exploitation. « *Magna silva et abunde ligna supplicationum ministrans* ». Nous y trouverons le combustible nécessaire pour entretenir sur l'autel de notre cœur le feu de la dévotion et de la componction.

Deuxième degré : L'habitude de l'oraison.

L'homme désireux de s'unir à Dieu par l'oraison, doit commencer par réprimer les divagations de son esprit, afin de le recueillir en Dieu. S'il y est fidèle, l'habitude se contracte et avec

(1) Labia sua etiam cum Puerum de Bethleem, vel Jesum nominaret quasi lambiebat lingua, felici palato degustans et deglutiens dulcedinem Verbi hujus C. 87, 24.

(2) In vulneribus Salvatoris exinaniter totus diutius residebat.... C. 73,7.

(3) Felici certe devotione circuibat cælibes mansiones. C. 73, 6.

(4) Cf. David. *De Compositione hominis exterioris*. Cap. XX.

Digitized by Google

elle la facilité, l'aisance dans l'art de converser familièrement avec le Seigneur. (1) Lui-même, par sa grâce, seconde notre bon vouloir, et récompense nos efforts persévérants. (2)

La *mémoire* se perfectionne et devient plus stable ; elle peut alors s'adonner aisément à l'oraison et réfréner sans peine les saillies de l'imagination.

L'*intelligence*, autrefois aveuglée et plongée dans les choses humaines, s'illumine et s'ouvre aux vérités divines. Elle ressent l'impression d'un homme qui, entrant dans une chambre obscure, va se heurter contre les murailles et les meubles ; puis, ses yeux s'accommodant aux ténèbres, finissent par distinguer tous les objets.

La *volonté* s'échauffe dans la méditation : « *In meditatione mea exardescit ignis.* » Si dur que soit notre cœur, il finit par jeter des étincelles, comme le caillou vigoureusement frappé par un morceau d'acier. Alors il s'enflamme d'amour pour Dieu, pour le bien, pour la vertu. (3)

Le moment est venu de diminuer les réflexions et les raisonnements, l'âme est arrivée au troisième degré, l'oraison affective.

Troisième degré : Les douceurs de l'oraison.

L'habitude engendrant la facilité, l'aisance, l'oraison devient douce et agréable. *Non solum faciliter sed et delectabiliter.* (David, Ibid.) L'âme ainsi unie à Dieu, éprouve une telle volupté, goûte de tels charmes dans ce repos sacré, qu'elle s'attriste à la pensée d'en sortir. (4)

« Alors, dit Fénelon, les sentiments affectueux, les vues touchantes, les pieux désirs augmentent ; on est assez instruit et convaincu par l'esprit. Le cœur goûte, se nourrit, s'échauffe, s'enflamme ; il ne faut qu'un mot pour occuper longtemps.

« On est avec Dieu comme avec un ami. D'abord on a mille choses à se dire ; dans la suite ce détail de conversation s'épuise, sans que le plaisir du commerce puisse s'épuiser. On se tait, mais dans ce silence, on s'entend. On sait qu'on est d'accord en

(1) Deinde ex usu studii istius facilius jam cor suum cohibere et secum habitare discit. « De Process. Cap. 63, 4.»

(2) Per assiduum usum orandi cum adjutorio gratia Dei quæ studiosis proficiendi semper subvenire parata est... Ibid. Cap. 63, 1.

(3) Sicut qui ex duro silice ferro ignem excutit, qui illuminat et accendit. Ibid.

(4) Semper vellet, si posset, talibus deliciis inhærere. Ibid.

Digitized by Google

tout, que les deux cœurs n'en font qu'un, qu'ils se versent sans cesse l'un dans l'autre. VI. 315.

C'est une heureuse expérience que chacun peut faire : Si l'oraison nous semble encore insipide, fatigante, n'accusons que notre négligence, notre tiédeur, notre lâcheté (1).

Conclusion pratique : Ces fortes paroles de David d'Augsbourg :

« De nos jours, beaucoup de religieux sont sans dévotion; bien plus, ils n'estiment pas cette grâce, la tournent en dérision et persécutent ceux qui la possèdent. Ils devraient se rappeler que sans cette grâce de la dévotion, toute vie religieuse est aride et imparfaite.

« Une Communauté est proche de sa ruine, qui n'estime pas l'esprit de dévotion, et ne porte pas tout son effort à l'exercice de l'oraison et à l'acquisition de la pureté intérieure. Nous faisons peu de cas des mortifications corporelles, nous négligeons les pratiques ardues de la piété, si chères et si familières aux Saints qui ont sacrifié leur vie pour leurs frères et accompli mille choses admirables.

« Les actes sublimes des vertus d'obéissance, de patience, d'humilité, de pauvreté, se font de plus en plus rares. Manquant de tout cela, si nous négligeons encore la pratique de l'oraison, qu'arrivera-t-il ?

« De toute notre vie religieuse, il nous restera, l'ombre d'un grand nom, l'habit monastique, et des formules empruntées à la Sainte Écriture dont nous couvrirons des feuilles de papier et qui rempliront notre bouche bien plus que notre cœur et notre vie. » (*De VII Processu. Cap. 59,* § *4.*)

III. Les épreuves de l'Oraison

1° *Soustractions des consolations sensibles.*

C'est ordinairement par la disparition de la dévotion sensible que commence l'épreuve de l'âme adonnée à l'oraison. Cette souffrance ouvre la porte à toutes les autres tentations; pendant que nous jouissons des consolations célestes, rien de fâcheux ni de

(1) Quanto frequentius quis orat, tanto fit ei oratio delectabilior et efficacior ; et quanto rarius orat, tanto insipidior et fadiosior, sicut experientia sæpe docet, Ibid.

Digitized by Google

mauvais n'a prise sur notre âme. «Le Seigneur est mon soutien, dit le prophète, et je mépriserai tous mes ennemis. » (Ps. 127.)

Et l'auteur de l'*Imitation*: «Il est facile de se passer des consolations humaines quand on est favorisé des consolations divines... Mais c'est faire preuve de grand courage que de se résigner à être privé tout à la fois des unes et des autres et de supporter patiemment pour l'amour de Dieu, l'*exil du cœur*. » L.II. ch. IX.

Cet état d'isolement, de désolation intérieure, a pris le nom de *Nuit* dans les auteurs mystiques, et cette expression lui convient parfaitement. Rien ne ressemble à un beau jour comme le temps des divines consolations ; la lumière resplendit, la route est ensoleillée, le cœur joyeusement dilaté ; à tire d'ailes l'âme gagne les sommets de la perfection. « *Viam mandatorum cucurri cum dilatasti cor meum.* »

Vienne la nuit; alors la lumière baisse, s'éteint, l'âme envahie par d'épaisses ténèbres s'appeure; tout la dégoûte, la fatigue, l'ennuie, la décourage ; c'est l'agonie de Gethsémani, prélude de souffrances encore plus cuisantes.

Aucune âme fervente, aucun saint n'a échappé à cette loi générale de l'épreuve crucifiante mais salutaire. «Dieu, dit Bossuet, a juré d'affliger les siens. »

Notre séraphique Père, si joyeux, si mortifié, a passé par ce creuset purifiant de l'épreuve. « Durant plusieurs années, il fut soumis à une violente tentation de l'esprit : disciplines, jeûnes, macérations, prières, larmes abondantes, rien n'y faisait. »

« Un jour que désolé, il priait dans la chapelle de la Portioncule, une voix se fit entendre ; elle disait : « François, si tu avais de la Foi gros comme un grain de sénevé, tu dirais à la montagne : ôte-toi de là; et elle s'ôterait....Mais Seigneur, répondit le saint, quelle est donc cette montagne (1) que je voudrais si bien déplacer?» La voix reprit: «Cette montagne, c'est la tentation qui t'obsède et t'écrase. — Ah Seigneur, s'écrie François, les larmes aux yeux, qu'il me soit fait comme vous l'avez dit ! » Aussitôt la tentation disparut, son âme redevint libre et une grande paix se répandit dans tout son être... C. 258.

2° *Utilité de ces épreuves intérieures.*

A) *Elles assurent notre fidélité au service de Dieu.*

Un frère confiait à son Bienheureux Père ses peines inté-

(1) Gravissima tentatio spiritus.... Pluribus annis taliter impugnatus.... C. 258,10.

Digitized by Google

rieures et le conjurait de l'en délivrer. « Je n'en puis plus, s'écriait-il ; vraiment Dieu m'éprouve au-dessus de mes forces : *Supra vires affligor* ; d'ailleurs, vous le savez aussi bien que moi et comprenez mon triste état. Et saint François de lui répondre : « Crois-moi, mon fils, à cause même de cette tentation qui t'accable, je te tiens pour un fidèle serviteur de Dieu ; plus tu es tenté et plus je t'aime. Je te l'affirme en vérité : personne n'a le droit de se regarder comme serviteur de Dieu, s'il n'a point passé par la tentation et la souffrance.»

« Plusieurs se flattent de compter de nombreuses années de mérites et se réjouissent de n'avoir subi aucune tentation pendant ce long laps de temps. Qu'ils sachent que le Seigneur a ménagé leur faiblesse, en éloignant d'eux les tentations dont la seule appréhension les eût terrassés.

« D'ordinaire, la Providence n'expose aux grands combats que les âmes fortement trempées et dont la vertu est solidement établie ». (1)

B. *Elles perfectionnent nos vertus.* — La perfection et le mérite du religieux ne consistent pas uniquement dans une paix goûtée au sein des délices spirituelles, mais bien dans la fatigue de la lutte et dans l'accomplissement des bonnes œuvres. (2)

Les Vertus, parure de l'âme religieuse, sont embellies et perfectionnées par l'épreuve.

La Foi se fortifie, lorsqu'elle croit toujours vraies les vérités dont elle a cessé de savourer la douceur. Dieu est plein de charmes; mais il se retire pour que, sevrée de ses douceurs, la Foi des bons religieux s'appuye sur l'autorité des Saintes Écritures et non sur leur expérience personnelle ; ainsi leur Foi devient plus vigoureuse et plus méritoire.

L'Espérance s'affermit. L'âme conservant la douce confiance que Dieu lui est toujours propice même quand il la frappe et la châtie. « *Qui bene amat bene castigat* » ; elle baise la main paternelle qui la corrige pour son bien, et se montre aussi empressée au service de Dieu qu'aux plus beaux jours des faveurs célestes.

Abraham est loué, dans la sainte Écriture, d'avoir espéré con-

(1) Vix enim objiciuntur certamina fortia, nisi ubi fuerit virtus perfecta. C. 260. 27.

(2) Religiosus non tantum in quiete devotionis et dulcedine consolatonis spiritualis, sed etiam in labore certaminis et exercitio bonæ actionis debet quærere studium perfectionis et merendi occasionem. David. *de Proces.* IV. cap, 3 n°. 3.

Digitized by Google

tre toute espérance ; il estimait le Seigneur assez puissant et miséricordieux pour ressusciter son Isaac voué à la mort.

La Charité se purifie, quand nous chérissons Dieu avec la même affection, qu'il se montre sévère ou qu'il nous prodigue ses caresses. Nous devons estimer, aimer, moins les consolations divines que le Dieu de toutes consolations. (1)

C. *Elles enrichissent notre âme et la fiancient à Dieu.* — « Plus saint François croissait en grâces et en mérites, plus ses combats avec l'antique serpent allaient grandissants. Jaloux de sa vertu, le démon lui suscitait sans cesse de nouvelles embûches, Dieu le permettait ainsi pour embellir sa couronne « *utique ad coronae augmentum.* » C. 258, 12.

Saint François lui-même comparait la victoire sur ses tentations à un *anneau* par lequel Dieu se fiancie les âmes (2).

C'est surtout pendant l'oraison que la rage de Satan sévissait avec plus de fureur ; deux faits rapportés par Celano, nous le prouvent. Le premier eut lieu la nuit dans le palais du Cardinal de Sainte-Croix (C. 261).

Le second se passe dans une église solitaire ; les démons se ruèrent contre le Saint et l'accablèrent de coups et de mauvais traitements, toute la nuit jusqu'au lever du soleil.

De grand matin le compagnon du Saint vint le rejoindre à l'église ; il le trouva prosterné au pied de l'autel. Lui-même s'étant mis en prière devant le crucifix fut ravi en extase ; il aperçut dans le Ciel plusieurs trônes vides; un de ces trônes plus élevé et orné de pierreries brillait d'un éclat particulier. Pendant qu'il le contemplait et se demandait à qui Dieu le destinait ; une voix lui dit : « Ce trône de l'Ange déchu est réservé à l'humble François ».

Le Frère revenu de son ravissement, voulut savoir si François soupçonnait les destinées et la gloire qui l'attendaient. Comme ils cheminaient ensemble, il lui demande : « Père, que pensez-vous de vous-même ? Moi, répondit François, je m'estime le plus grand des pécheurs ; si un coquin avait reçu autant de grâces de la divine Miséricorde, il serait dix fois plus spirituel que je ne le suis. » (3) En même temps l'Esprit de Dieu, comme pour justi-

(1) cf. David de Process. IV. Cap. IV.

(2) Annulus, inquit, quodammodo est victa tentatio, quo Dominus sibi desponsat animam servi sui. C 260, 21.

(3) Videor mihi maximus peccatorum, quoniam si aliquem sceleratum tanta fuisset Deus misericordia prosecutus, decuplo me spiritualior esset. C. 264, 11.

Digitized by Google

fier la vision, disait intérieurement au Frère : « Confesse que tu n'as pas été trompé. L'humilité élèvera cet homme très humble sur le trône d'où l'orgueil a été précipité... (1)

3° *Conseils pratiques durant l'épreuve.*

A. *Faire de courtes mais fréquentes prières vocales.* — Observons d'abord avec David d'Augsbourg, que l'ennui, le dégoût, la sécheresse éprouvés dans l'oraison, peuvent produire une fatigue physique qui aurait sa répercussion dans le moral.

De plus, l'oraison exigeant une application soutenue de l'esprit, surtout au début, ces efforts persévérants peuvent épuiser le cerveau et altérer la santé.

Ceux surtout dont les forces sont mesurées ou qui s'adonnent à des travaux intellectuels absorbants doivent s'attendre à cette sorte d'impuissance dans l'oraison.

Qu'ils recourent alors à la prière vocale et adressent à Dieu de courtes mais fréquentes aspirations. L'habitude de ces oraisons jaculatoires entretient l'âme dans une intime familiarité avec Dieu, et la santé ne saurait en souffrir. (2)

La même conduite s'impose lorsque nos sécheresses ont pour unique cause l'adorable volonté de Dieu qui éprouve notre fidélité.

Durant trois longues heures d'agonie, Jésus prosterné la face contre terre redit la même prière; bien courte mais bien efficace: Mon Père, *non mea voluntas, sed tua fiat* !

Du fond de l'abîme où nous gisons éplorés, brisés, crions notre misère « *De profundis clamavi* » et Dieu nous exaucera.

« Iste Pauper clamavit et Dominus exaudivit eum — Ce pauvre a crié et Jéhovah l'a exaucé. Ps. 33, 7.

Sur les lèvres du contemplatif visité par la sécheresse, saint Pierre d'Alcantara met cette plainte éloquente : « O Dieu de mon cœur, pourquoi ne donnez-vous pas au Pauvre? Vous remplissez les cieux et la terre, et vous laissez mon cœur vide ! Vous habillez le lys des champs, vous préparez leur nourriture aux petits oiseaux, vous prenez souci des vers de terre : pourquoi m'avez-

(1) Cognoce quod vera fuit visio quam vidisti, quoniam ad sedem superbia perditam, humillimum humilitas levabit. C. 264,14.

(2) « Major etiam labor est in eo capiti et corpori.... maxime debilibus corpore; et aliqui indiscrete eum frequentantes destructi sunt. Unde tales sæpe et breviter sic orent et leviter, ut ex frequentia a Dei familiaritate non elongentur, et ex brevitate et levitate non destruantur. » Processus VII. §. 1.

Digitized by Google

vous oublié, moi qui vis dans l'oubli de toutes choses afin d'être à vous sans partage? Ainsi, conclut le Saint, doivent pleurer de cœur, ceux qui, réduits à cet état de sécheresse spirituelle, désirent de toute leur âme se recueillir en Dieu et s'éloigner de tout ce qui les sépare de son amour.» (*Traité d'oraison.*)

B. *Persévérer quand même dans l'oraison.* — Plusieurs faits de la vie de notre B. Père nous montrent avec quel acharnement le démon s'efforçait de le détourner de la prière. Satan connaît la vertu souveraine de l'oraison pour mener à bonne fin l'œuvre capitale de notre perfection religieuse.

Ne cédons jamais sous aucun prétexte, à la tentation d'abandonner ce saint exercice ; ce serait encourir le plaintif reproche de Jésus à ses Apôtres accablés d'ennui et de sommeil au jardin de Gethsémani. « Quoi donc, vous n'avez pu persévérer une heure avec moi dans l'oraison... Veillez et priez ? »

A cette héroïque constance dans l'oraison, les plus grands Saints sont redevables de leur couronne. Ils sont beaux, éclatants dans la gloire des cieux; mais combien plus admirables et surtout plus imitables pendant leur vie mortelle, quand ils luttaient comme à ras de terre, avant de prendre leur essor vers les sommets de la contemplation.

L'extatique Thérèse — elle-même se plaît à le reconnaître — se traînait au Chœur, un livre sous le bras, pour faire son oraison. Là, elle écoutait le tic-tac de l'horloge, comptant avec une impatience fébrile les quarts d'heure et les demi-heures. Plusieurs fois, elle se fit attacher à sa stalle pour ne pas céder à la violence de la tentation, et déserter le poste de combat, avant le signal qui devait terminer son supplice !

Ainsi le Seigneur la préparait aux ineffables jouissances de la vie contemplative et la donnait comme modèle aux âmes qui souffrent de grandes sécheresses, mais font néanmoins tous leurs efforts pour persévérer dans la prière.

C. *S'adonner aux œuvres de charité et de zèle.* — L'Oraison terminée, allons chercher une heureuse diversion dans la pratique des œuvres de charité et de miséricorde; c'est quitter Dieu pour Dieu, c'est le retrouver et le servir dans la personne des pauvres, des affligés, des ignorants.

Saint Vincent de Paul, tenté contre la Foi pendant trois années consécutives, triomphe de cette douloureuse épreuve en

Digitized by Google

se consacrant au service des pauvres. Il y retrouva avec une Foi plus vive, plus lumineuse, cette pitié du cœur, cette intelligence du pauvre, cette amoureuse miséricorde qui constituent son aimable et admirable esprit. N'oublions jamais cette saisissante leçon trop peu connue; elle confirme la vérité de l'axiome apostolique: « A ceux qui aiment sincèrement Dieu et le cherchent persévéramment, tout tourne à bien ».

Demeurons toujours fidèles à l'oraison, dans les délices comme dans les aridités, au jour des consolations comme dans la nuit de l'affliction, dans la santé comme dans la maladie, à la vie, à la mort.

Demandons cette grâce insigne à notre Séraphique Père. L'oraison fut son refuge dans la tribulation, son bouclier contre les assauts de l'adversité, sa joie et sa consolation suprêmes. »

(*A suivre.*) P. CÉSAIRE de Tours.

Digitized by Google

AMBASSADEURS DE FRANCE
ET CAPUCINS FRANÇAIS

A CONSTANTINOPLE AU XVIIe SIÈCLE

D'APRÈS LE JOURNAL DU P. THOMAS DE PARIS

(*Suite*). (1)

*
* *

Revenons un peu en arrière. Le P. Alexis de Somme, nouveau Supérieur de Péra, était arrivé le 19 Juillet. Le P. Thomas lui a remis tous les papiers d'affaires, commandements du G. S., *hodjets* de propriété. Les notes indiquant ce dépouillement ne sont accompagnées d'aucune remarque ; pour qui connait notre annaliste et sa discrétion dans l'appréciation des supérieurs, l'embarras se devine aisément. Rien non plus sur l'entrevue du P. Alexis avec S. E. revenue d'Andrinople le 19 Août « sur les 7 h. ; son monde 2 heures après par terre ». Aucun commentaire sur le départ du P. Bernard d'Abbeville pour Scio le 11 septembre.

L'orage va succéder au beau temps, aussi bien à l'horizon politique que dans la modeste résidence des Capucins.

Déjà l'audience d'Andrinople n'avait pas été heureuse. Dès le 12 sept. « M. de Paluau est party pour Andrinople avec le Sr Fontaine envoyés au Caïmacan par M. l'Ambassadeur. Que s'est-il passé ? On annonce un Ambassadeur de Gênes ; or S. E. s'est fait un point d'honneur d'empêcher ce personnage d'être reçu en audience par le Grand Vizir. « M. l'Ambassadeur ayant donné à disner aux marchands et capitaines français et hollandais leur a déclaré au dessert qu'il avait

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Octobre 1913.

Digitized by Google

ordre du Roy de se retirer et toute la nation, au cas que les Turcs reçoivent l'Ambassadeur de Gennes et qu'il avoit envoyé M. de Paluau pour le manifester au Caïmacan et autres ministres d'Andrinople, nouvelle qui a bien estonné lesd. marchands » (19 sept).

Vaines menaces. A Andrinople on a accueilli sans émoi les observations et réclamations ; le Caïmacan ne reconnaissant pas au Roi le droit d'empêcher la réception d'un vaincu venant se réconcilier. Quelques jours plus tard (13-14 oct.) « M. le marquis de Durazzo, ambassadeur extraordinaire de Gennes arrive sur les 11 h. du matin, sur un beau vaisseau de guerre accompagné de 2 vaisseaux marchands. Le sien a tiré 60 coups ; les autres 12. Le Sérail n'a rien tiré ny salué. Il s'est desbarqué à Fond du Cly sur le midy, le lendemain, faissant son *Allahi* (1) à cheval ; de là par Galata jusqu'à sa maison icy hault où estoit M. Violier horlogier. Les trompettes de ses livrées marchaient devant à cheval, puis 25 garnisaires à pied avec le mousquet, puis 9 à 10 autres avec baguette, puis 20 chaoux à cheval, puis les droguemans et autres Siotes. Il estait au milieu du chaoux Bachi à sa droite et du Voïvode à la gauche ».

De là, grand énervement chez M. de La Haye, on s'en ressent autour de lui, nous le dirons tout à l'heure. Suivons un instant les démarches de l'ambassadeur de Gênes. Nouvelle est donnée qu'il « partirait promptement pour Andrinople où il estait appelé pour l'audience du G. Seigneur ». « S. E. déclare qu'elle demandera son congé aussy tost que le G. S. recevra le Génois ; Me dit le mesme ». Le 3 janvier 1667 le marquis de Durazzo part en effet pour Andrinople. Triomphalement il en revient vers le 20 Février et reste sur son vaisseau en attendant son train. « Son frère et son cousin sont à la maison « chez luy et les trompettes ont salué à leur disner ». Bientôt il prend congé du Caïmacan et s'embarque « pour ne plus se débarquer et son vaisseau s'est tiré vers Fond du Cly ». Les honneurs lui ont coûté cher : « son présent au G. S. a esté de 70 vestes qui avec l'argenterie et gentillesses, est estimé monter à 10.000 piastres, qui est le plus grand dist-on que fassent tous les Ambassadeurs à la réserve de celuy de l'Empereur. Le Bail de Venise ne donne régulièrement que 14 vestes, les autres en donnent qui 50, qui 60. Les 8 esclaves génois qu'il a délivrés luy ont cousté 8 autres esclaves et 300 piastres, qui est, dist-on, les avoir acheptés. Ses Capitulations disant qu'il aurait Église pour sa nation, on luy a respondu qu'il pourroit se servir de Saint-Benoît ou de Saint-Pierre comme les autres et qu'on ne voulait rien innover ».

(1) Entrée solennelle.

Digitized by Google

Apprenant que des vaisseaux français étaient signalés, conduits par M. de Gardanne, et avaient « esté rencontrés vers l'isle de Sapience » par le « Kaïa de Tunis apportant les présents au G. S., « le Génois » avait plaisanté avec le P. Alexis disant « qu'on luy avait escrit d'Andrinople que lesd. 5 vaisseaux l'attendaient à son retour et que si cela estoit il pourrait mener M. de Gardanne veoir les dames de Gennes ou estre mené par luy au Roy ». Toutefois il juge prudent de quitter son titre d'Ambassadeur : « s'il est pris au retour, il ne veut pas, dist-il, l'être en qualité d'Ambassadeur ». En conséquence « son train de Turcs et le son des trompettes a cessé depuis sa dernière audience au Caïmacan ». C'est comme particulier qu'il « a esté dire à Dieu à l'Ambassadeur d'Angleterre, sans livrée, lequel luy donne néantmoins la main ». Ce simple petit détail montre les minuties du protocole. Tous ces détails, le P. Thomas les tient de S. E. qui a reçu « à sa table le Supérieur de Saint-Pierre et le confesseur du Marquis de Durazzo ». Notons une remarque, ce confesseur qui « est fort satisfaict de veoir icy manger du beurre comme on le faict à Paris le Caresme ».

Successivement M. l'abbé Girardin, MM. de Paluau et Chatelain sont partis, sans doute avec les vaisseaux français. Le cercle des relations est donc restreint. Le P. Thomas n'étant plus supérieur n'a plus autant d'affaires à traiter,et pourtant c'est à lui que s'adresse de préférence M. de La Haye. Le P. Alexis loin d'être *persona grata*, est, nous l'avons insinué, très antipathique à S. E. Tous deux sont très autoritaires ; ce sont donc de petits chocs perpétuels. Impartial, le P. Alexis rend d'amicales visites au Marquis de Durazzo, aussi bien pendant son Ambassade, qu'au sortir de sa fonction ; il fréquente assidûment les autres ambassades, M. de La Haye luy en fait un grief et s'en plaint même amèrement au P. Provincial. Chaque jour le P. Thomas va prendre « du cavé avec leurs Excellences qui se faschaient de ce qu'il ne le fist pas » ; se rencontrant avec lui à ce moment, le P. Alexis est invité mais il répond sur un ton plutôt vif qu'il n'en a pas besoin. Comme il était question de départ possible des Français, M. de La Haye en avisa le P. Supérieur. Celui-ci, « ayant esté visiter au soir leurs Excellences que je venais d'en sortir, nous a rapporté que M. l'Ambassadeur luy disant qu'il fallait penser à faire nos paquets, il avait reparty attendre l'ordre de notre Supérieur. Sur quoy S. E. luy répliqua : avez vous icy autre Supérieur que le Roy ; il repondist que nous avions notre R. P. Provincial et Préfect à Paris auquel il avait escrit pour ce suiect, l'advisant de l'ordre que Sa Majesté avait donné à S. E. et luy demandant ce que nous avons à

Digitized by Google

faire en tel cas. Lad. Excellence n'a plus rien dit là dessus. » (26 déc. 1666).

L'arrivée du P. Charles de Reims, supérieur de Chio, parent de Colbert « parenté dont il ne se targue pas l'ayant seulement connu fort jeune estant escolier », est un prétexte pour M. de La Haye d'afficher cette antipathie contre le Supérieur, et d'entourer de prévenances le P. Charles. « S. E. m'a appelé ce matin dit le P. Thomas, et tesmoigné vouloir du bien au susd. P. Charles qu'elle ne laissera pas dist-elle, partir si tost ». Au P. Charles lui-même elle déclare qu'il peut « prendre de bonnes racines icy que la terre luy est plus propice ». Puis ouvertement elle se plaint que le P. Alexis est « esprit altier et superbe » ; elle lui reproche des paroles intempestives devant les domestiques, des manières trop brusques avec le portier, etc ; finalement elle annonce au P. Provincial qu'elle a prié le P. Custode d'envoyer le P. Alexis à Scio et laisser ici le P. Charles, lequel d'ailleurs ne demande pas mieux que de rester ici simple sujet. Quelques mois plus tard l'Ambassadeur montrait une lettre d'un « deffiniteur de Saint Jacques disant qu'il avoict bien faict » d'opérer ce changement.

Le P. Provincial luy même donna son acquiescement. Plus tard S. E. fit voir « ce qu'elle escrivit au R. P. Provincial et deffiniteurs en 2 lettres et la responce propre que luy a faicte led. R. P. Provincial du 7 Sept. 1667 ». « L'Ambassadeur escrivit aux susdits qu'il avait demandé au P.Custode d'oster d'icy le P. Alexis non qu'il ne fust bon et vertueux religieux mais pour ses procédés avec l'Anglais et le Gesnois et que nous avons icy le P. Charles de Rheims très sage et vertueux religieux. Le R.P. Provincial escrit estre très marry des suiects de mescontentement que luy a donné led. P. Alexis et désire les réparer avec perte de son sang ; mais qu'estant bon religieux et capable de s'amender avec ce qu'il luy en escriroit, il seroit consolé qu'il pleust à S. E. le rappeler à la charge qu'il luy avait donné, mais qu'il s'en remettait au bon playsir de S. E., la sactisfaction de la quelle il chérit surtout, icelle estant protecteur et conservateur de nostre mission à la quelle depuis longtemps nous sommes tous obligés et la luy recommande comme son très humble et très-obeyssant serviteur ; Fr. Jérosme, Provincial des Capucins.

Son Excellence s'estait aussy prémunye au près de M. de Lyonne sur ce quelle supposait que led. P. Alexis disant vouloir aller à Paris serait pour y faire plainte contre elle en cour. Et le susdit (P. Prov.) ne luy a rien respondu sur cela comme chose de nulle importance ».

Avant de partir le P. Alexis avait assisté aux noces d'or, comme l'on

Digitized by Google

dit maintenant, du P. Thomas. Ce fut le 21 Décembre 1666 jour de saint Thomas, martyr. Le Père étant « entré dans la 50e année de religion, le R. P. Supérieur en advertit le matin les voysines qui estoient à la messe afin qu'elles me saluassent et demandassent ma bénédiction, ce qu'elles firent. Nos P. P. et F. F. parèrent nostre place du réfectouaire de tapis et couronne de laurier suspendue sur ma teste et firent récréation beuvant à ma santé avec souhaicts de plusieurs autres années, me disant la coustume estre telle en Province ». On le voit, le cérémonial était assez simple, mais la tradition des jubilés est nettement établie.

Le P. Thomas prend très au sérieux les souhaits de longue vie qu'on lui adresse. L'Ambassadeur parlant toujours de partir, propose au Père de le « ramener avec luy à Paris » ajoutant qu'il pourrait revenir « après 3 ou 4 ans avec un autre Ambassadeur ». Tout en disant qu'il ne prend pas la chose au sérieux, le P. Thomas écrit : « J'ay mandé au P. Custode que S. E. faisait estat de m'ammener avec elle en cas qu'elle s'en aille ce que je ne croye pas, et que pouvant estre surpris je le prye de m'envoyer l'obédience pour m'en servir en ce cas et pour ne pas refuser de l'accompagner, veu mesme qu'elle dist que je reviendray icy dans 3 ou 4 ans avec nouvel Ambassadeur, fondé en l'opinion du médecin qui dist que j'ay encore à vivre 10 ans ».

*
* *

L'autorité que M. de La Haye ne peut exercer sur le P. Alexis, il en use avec d'autres religieux, les supérieurs luy en fournissant l'occasion. Un religieux n'obéissant pas au gré du Supérieur, celui-ci réclame l'appui du bras séculier. S. E. « l'a envoyé prendre par M. le Maistre d'hostel et 4 ou 5 autres de ses gens accompagné du janissaire, trois heures avant le jour et l'a mis non aux fers, mais enfermé et gardé dans la chambre du bout de notre jardin ou estoit autrefois M. le Suffragant Archevesque de Smyrne, P. Hyacinthe Subiano ». On tient conseil sur la décision à prendre ; l'Évêque, le Vicaire, le P. Supérieur de Sainte-Marie et l'Ambasssadeur délibèrent en présence du P. Thomas. Homme de poigne « led. Évesque dist à S. E. que led. prisonnier mérite les fers, jeûnes au pain et à l'eau et mesme quelques coups de bastons », le Supérieur opine pour le traitement au pain et à l'eau ; mais S. E. « par respect de l'habit religieux et du caractère de prestre se contente de le tenir en seureté pour l'envoyer en chrestienté au plus tost ; qu'en Italie on pourra lui faire faire les pénitences qu'on voudra ». C'est encore l'Ambassadeur qui prie le

Digitized by Google

P. Thomas de visiter le prisonnier et de le relever des censures qu'il aurait pu encourir. Il tranche lui-même la question de sanctification du dimanche, le captif désirant dire la Sainte Messe ou au moins y assister. « S. E. dist ne vouloir ny l'un ny l'autre ; le 1er n'est pas à propos ; le 2e se pourroit mais la bonne volonté suffit en l'estat où il est ». Peut-être que tous les casuistes n'auraient pas partagé cet avis !

Pour clore cette période ajoutons un incident de grave conséquence pour l'accord entre l'Ambassadeur et le G. S. La peine que prit ensuite de se disculper très-vivement M. de La Haye fait voir combien grandes étaient les plaintes formulées auprès du Roy de France. Il s'agissait encore de la prise d'un vaisseau contenant un riche butin attendu par le Sultan. Les Français commandaient sur ce navire frêté en vue de transporter les marchandises en question. « S. E. appelée par le Caïmacan y est allé entre 8 et 9 h. du matin. Led. Caïmacan estoit au Divan et à son retour scachant que l'Ambassadeur l'attendait il se mit à disner, laissant attendre sad. Excellence près de 2 heures, puis luy demanda d'un ton très fier et haultain en présence de 4 ou 5 Turcs de qualité du Stamboul effendi et de toute la nation ce qui manquait du chargement du vaisseau Saint-Barthélemy (pris venant de Caire à Constantinople par les Maltais, que le Roy a contraint de le rendre et renvoyer icy), scavoir 12 nègres eunuques et environ 10.000 piastres de marchandises que le G. S. voulait avoir, ordonnant à S. E. de rendre dans 3 jours lesd. eunuques ou leur valeur estimée à 1000 piastres par teste et la somme desd. marchandises manquant, dans un mois. Sans vouloir escouter aucune raison, le Cadi Stamboul effendi en fist l'hodget et la croyance est qu'on voulait mettre S. E. aux 7 Tours, prisonnier, si elle eust refusé led. payement. On dist quelques paroles altières, elle s'en apercevant respondit sans s'esmouvoir et acquiesça. Elle n'est revenue chez elle que vers le Kindy. C'est une injustice manifeste. S. E. fist led. jour assembler la nation ; il fust résolu de faire venir de Smyrne lad. somme qui montera, dist-on, à 40.000 piastres, et de prendre pour cela tout le fonds du 1er vaisseau qui arrivera. Elle a faict une relation parfaite des paroles et actions dud. Caïmacan et l'a faict souscrire des Français présents qui entendent le Turc pour l'envoyer au Roy, et m'a dist ce matin qu'elle me le montrera ».

L'Ambassadeur ne voulait à aucun prix aller aux 7 Tours, il le déclare nettement, voilà pourquoi il fait preuve de condescendance. M. Richard, chancelier partit en hâte « pour Smyrne, par terre avec un chaoux et le drogman juif pour avoir de l'argent ». On veut 10000 piastres pour les 12 eunuques. L'argent est assez vite récolté à Smyr-

Digitized by Google

ne, « tous les marchands s'estant cottisés ». Les Turcs ne sont pas moins pressés d'avoir leur butin ; « la crainte qu'il ne fust volé par le chemin a fait que le capigi a expédié au Caïmacan de ce lieu pour en avoir commandement de le faire escorter par le chemin » (19 février 1667). Ce qui fut accordé.

Tout cela énervait passablement M. de La Haye qui se faschait vite mais se calmait aussi rapidement. Assistons à cette petite scène de ménage. «Visitant S. E. après-midy, elle et M^e m'ont faict plainte de Mme Boulangé jalouse et envyeuse de la femme de chambre, mais S. E. *in tono passionis* avec blasphèmes, injures, calomnies et paroles sales telles que M^e l'en a repris; puis luy passant jusqu'au Sacrement de confession et arguant que j'absolvais lad. Boulangé, je luy ay reparty que je ne le consultais pas pour donner l'absolution; que l'absolution se donnait pour les péchés ; et cela tout en riant. Mais luy continuant ses invectives avec injures et paroles de menace, je me suis un peu eschauffé et luy ay demandé s'il se prenait à moy des fautes de lad. Boulangé et s'il deschargeroit sa colère contre moy ; que cela estant je ne me voulois point mesler des plaintes qu'il me faict d'elle et d'autres serviteurs et cela un peu *in tono passionis*. Il a soudain abbaissé les clameurs me disant qu'il ne s'en prenait nullement à moy et me priait de la reprendre ».

Petits faits dira-t-on peut être ? ils nous paraît que les personnages ainsi mis dans leur cadre font mieux revivre cette époque.

II. — ÉVÊQUE ET AMBASSADEUR. — UNE GRAVE QUESTION DE PRÉSÉANCE.

Ceux qui assistent en Orient à certains offices plus solennels auxquels les Ambassadeurs de France ont leur place d'honneur sont étonnés de ce rite que nos modernes qualifieraient volontiers de *désuet*. Non seulement à l'arrivée et au départ le célébrant fût-il Évêque salue le représentant de la France d'une inclination de tête accentuée, mais après l'Évangile on porte à ce même représentant un Missel dont il baise la page à l'endroit où se trouve le texte qui vient d'être chanté ; on l'encense également à part ; enfin après *l'Agnus* Dei le pain lui est porté avec un instrument *ad hoc*. C'est un spectacle assez déconcertant pour beaucoup à qui échappe la notion du protectorat religieux conservé jusqu'ici par la France, en dépit des idées anti-cléricales des représentants du gouvernement. Or à l'époque décrite en ces pages, de véritables luttes mirent aux prises les autorités religieuses et civiles au sujet de ces rites. Tout en déplorant que les pages de notre

Digitized by Google

annaliste se terminent avant la conclusion de cette malheureuse mêlée, nous aurons à donner d'amples détails. Nous les réunissons ensemble pour l'intelligence plus nette du débat.

Nous sommes en Avril 1667. Écoutons le P. Thomas : « *On dist* que c'est ancienne coustume aux Églises latines de Constantinople que l'Ambassadeur de France assistant aux Messes est honoré le premier du baiser de l'Évangile *devant* le célébrant. » Plaçons-nous à l'époque en question ; la situation de protecteur de la religion faisait de l'Ambassadeur au Levant comme une sorte d'Évêque du dehors ainsi qu'on aurait dit aux premiers temps des empereurs chrétiens. Cet *on dit* du P. Thomas, n'est pas chose en l'air, la coutume précitée est attestée par les Supérieurs des Jésuites et des Dominicains. Plus loin viendront d'autres témoignagnes. « Le R. P. Nicolas de Sainte Geneviéfve, Supérieur des Jésuites nous a dist dans nostre chambre où le P. Pierre-François et autres estoient que le deffund R. P. Martin, son prédécesseur, l'avoit adverty *ex-professo* (1) que telle estoit la coustume et qu'il l'observast. Le P. Vincent, dominicain, a dist à S. E. en ma présence et du P. Justinien, son supérieur, que telle estoit la coustume ; qu'il l'avoit vu pratiquer. » A cela l'Évêque, vicaire patriarcal de Constantinople oppose une lettre de Rome. Il y est dit que « les Religieux qui sont aud. Rome et ont demeuré icy avaient esté interrogés, si de leur temps la coustume y estait que l'Ambassadeur baisast l'Évangile avant le Célébrant et qu'ils ont respondu : *negative*. » A quoi le P. Thomas répond sans hésiter : « ceux qui ont esté enquis à Rome de lad. coustume pouvaient craindre d'estre blamés de l'avoir ainsy laissé baiser ou de n'en avoir pas donné advis pour y remédier et ainsy respondre à leur désavantage s'ils eussent avoué l'avoir laissé baiser estant alors vicaires-patriarcaux. » Nier l'existence de l'usage et avouer qu'on a fait la chose, n'est en effet pas identique. En tout cas, le Père le fait aussi remarquer : il n'y avait pas absolument parité entre le temps actuel et Celui où aurait commencé cette coutume. A ce moment Constantinople n'avait pas encore d'Évêque résident. Mgr Subiano qui joignit à la charge d'Archevêque de Smyrme celle de Vicaire patriarcal de Constantinople fut le premier prélat qui dut solutionner la difficulté.

« Iceluy célébrant avec lesd. (2) qualités à l'Église Saint-François

(1) En qualité de supérieur.

(2) Plus que jamais le P. Thomas emploie dans son récit un style de procès-verbal de procureur. — Les mots le dit, la dite, les dites etc. se multiplient ; nous les avons conservés malgré leur monotonie, les écrivant seulement comme lui en abrégé.

Digitized by Google

pontificalement pour la première fois, en présence de l'Ambassadeur de France, personne très docte et très pieuse soyt par mesgarde ou autrement baisa le premier l'Évangile porté en suyte aud. Ambassadeur qui refusa de le baiser le second pour ne pas desroger à lad. coustume et tesmoigna quelque mescontentement. Led. Archevêque s'estant excusé et célébrant depuis à l'Église de Saint-Pierre fist porter led. Évangile, immédiatement aud. Ambassadeur après lequel il le baisa selon lad. coustume qui a continué depuis. »

L'ambassadeur en question estait Mr de la Haye Vantelet, père. Son fils n'était pas homme à renoncer à pareille prérogative. Or le nouveau Suffragant vicaire patriarcal, Mg^r l'Évêque de Calamine avait des idées fort arretées et d'ailleurs assez justes quant aux principes. « Célébrant le jour de Saint Benoît chez les R.R. P. P. Jésuites, en présence de M^r l'Ambassadeur de France adverty par les d. R.P. de lad. coustume ne l'observa pas et S. E. n'y fist pas de réflexion non plus que le jour de l'Annonciation que led. Évesque célébra dereschef en sa présence chez les R. P. Dominicains. » La chose aurait peut-être passé inapercue, S. E. n'ayant pas connaissance, sans doute de cet usage. Il se trouva de bonnes langues pour l'en aviser « luy déclarant qu'on ne luy avait point rendu tous les honneurs qu'on rendait à son prédécesseur. »

S. E. « fust, le jour de Pasques à l'Église des R. P. Jésuites où le plus ancien d'eux célébrant rendist à Sad. Ex. tout led. honneur ne baisant l'Évangile qu'après elle. » (10 Avril 1668). Le même jour par une malheureuse coïncidence l'Évêque officiait à Saint-Pierre en présence du nouveau Résident de Gênes, l'Évangile fut porté à baiser à ce représentant. Ce fut, il est vrai, après que l'Évêque eût baisé le livre saint, mais à la réserve de trois coups d'encens, la coustume n'estait point de faire aucun honneur particulier ès dites Messes aux Résidents qui y assistent. » Être mis sur le même pied que le Résident des Génois, M^r de La Haye ne le pouvait souffrir. S. E. « qui avoit promis 7 ou 8 jours auparavant aux R. P. Dominicains d'aller le lendemain de Pasques à leur Église, y fust ; et led. Sr Évesque estant à l'autel pour célébrer, elle le fist advertir de la susdite ancienne coustume qu'elle vouloit estre continuée et observée, comme elle fust. L'Évangile luy fust porté immédiatement à baiser puis à l'Évesque qui témoigna depuis en estre mécontent. »

En mesme temps, afin que la mesure fût générale, et aussi pour affirmer son droit exclusif, S. E. fit dire au P. Pierre, son chapelain ordinaire, « qu'il ne baisast (l'Évangile) qu'après elle à la Messe ordinaire. Elle ne veult aussy qu'il salue autre qu'elle avant de com-

Digitized by Google

mencer la Messe et non pas saluer Madame (1) comme il faisait, sinon après la Messe s'il veut ; la coustume estant icy de saluer alors un chacun ; mais qu'aucun honneur particulier n'appartient à Madame, dans l'Église, de la part du célébant. »

Le Mardi 12 Avril, Mgr l'Évêque vint célébrer la sainte Messe à la chapelle du Palais de France et vers les 9 heures alla saluer l'Ambassadeur. Celui-ci « m'a faict appeler, dit le P.Thomas, par Mr du Bois, puis chacun s'estant assis il a demandé aud. Évesque avec toute la douceur et modération possible quel suiect il avoit de se plaindre de luy. L'Évesque respondit avec chaleur que S. Exe Illme le savoit bien ; qu'elle luy avoit faict un affront non moindre que de luy oster la Mitre, l'ayant privé de l'honneur qui luy appartenait *de jure* de baiser devant elle et non après.Qu'il estoit son pasteur et elle sa brebis, que la brebis debvoit honorer le pasteur, etc.,qu'il sera repris à Rome d'avoir permis que cet affront luy fust faict, mais qu'il le tenoit pour non faict cela ayant esté faict par surprise, n'ayant esté adverty qu'à l'autel de la susdite prétention de S. E. contre les canons et les conciles et particulièrement leust celui de Trente duquel il est une session qui déffend aux Évesques de se laisser avilir et leur ordonne de maintenir leurs prérogatives. S.E. luy opposa la coustume qu'elle ne vouloit pas laisser perdre ; que semblables honneurs avoient esté déférés à feu Mr son père par l'Archevesque Subiano et austres dans l'Église de Saint-François, que s'il les laissait perdre, le Roy son Maistre l'en reprendroit ; qu'elle n'innovoit rien et n'avoit voulu cela qu'après avoir esté bien informée par plusieurs de lad. coustume. L'Évesque luy dit : je mettray mes raisons par escrit et si V.E. veult prendre la peine d'escrire les siennes nous ferons un pacquet commun et l'envoyrons à Rome qui en ordonnera. S. E. a respondu, je n'escriray point à Rome mais au Roy mon Maistre et feray ce qu'il m'ordonnera. »

Quant aux précédents invoqués, l'Évêque répond : « que le P. Jésuite célébrant le jour de Pasques et luy ayant déféré led. honneur n'estoit pas Évesque : que l'Archevesque qui avoit faict le semblable à l'Ambassadeur décédé l'avait mal faict, que la coustume prétendue estoit un pur abus, que ceux qui l'ont introduite et maintiennent péchent. Il a passé jusqu'à dire qu'il tenoit pour excommuniés ceux qui l'avoient dicte à S. E. présumant qu'ils l'avaient dicte » par malice.

*
* *

(1) Ceci est bien une note caractéristique de l'Ambassadeur très exclusif et personnel dans ses procédés ; il met volontiers Me à l'écart dans les Cérémonies.

Digitized by Google

C'était se prononcer un peu vite. L'Évêque avait parlé avec « quelque respect mais beaucoup d'émotion et de cholère. M^r l'Ambassadeur avec les termes convenables à sa qualité, avec toute la douceur et modération possible, repartit qu'il n'estimoit pas avoir faict affront mais plus tost l'avoir reçeu lorsque par 2 fois led. Évesque l'avoit privé dud. honneur ; qu'elle le révérait comme Évesque et comme Pasteur, qu'il considéroit et tout autre célébrant comme représentant N.-S. J.-C. ; l'honneur du quel il ne croyait pas offenser recevant celuy que ses ministres ont coustume de déférer aux Ambassadeurs du Roy, son Maistre, fils ainé de la Ste Église, comme à leurs Protecteurs, desdits Ministres et de leur ministère et de leurs églises ; et qu'il les avoit protégés et protégerait toujours et continuerait de luy faire playsir et de l'aider comme il a faict avant ce démeslé. »

L'idée d'écrire à Rome ne sourit qu'à moitié au prélat dans l'incertitude où il était des esprits sur le litige en question. Il préfère essayer d'une « *combinaison* » qui le « délibvrerait » c'est-à-dire mettrait sa conscience en repos sans troubler l'harmonie avec M^r de La Haye. « Au Kindy, continue le P. Thomas, j'ay esté veoir led. Évesque qui m'a pryé de proposer à S. E. un expédient qui estait qu'on aurait 2 missels et 2 encensoirs qui serviroient en mesme temps présentés à l'un et l'autre d'eux. Je le luy promis, mais que je doubtais fort qu'elle s'en voulût contenter parce que l'honneur déféré, Luy célébrant le jour de Pasques, au Résident Gennois contre tout droict, quoiqu'autant inférieur qu'il sçavait à la qualité de lad. Ex. l'avoit fort offensée ; qu'elle s'estoit retenue de luy en faire le matin le reproche pour quelques raisons et que c'estoit un des chefs qui la tenoit dans la résolution de plutost augmenter que diminuer ce que l'ancienne coustume luy donnoit. Et en effet lad. Ex^ce ne fist aucun cas de lad. proposition ny d'une autre que le R. P. Vicaire dud. Évesque luy fist en mon absence. »

Malgré tout l'accord semblait possible : soudain l'Évêque déclara avoir écrit à Rome et prétendit (1) que les lettres étant déjà parties, un accommodement était inutile. Entre temps, la politique était intervenue « led. Évesque s'estoit entretenu longtemps vers le soir, avec le Résident ne Gennes du quel il avoit esté visité. » Le prélat consentait avec l'assentiment du Résident « que le Gennois assistant à semblable action, on ne luy rendroit autre honneur que le seul encens et non l'Évangile. » (14 Avril 1668).

(1) Un calcul fait par le P. Thomas et l'Ambassadeur semble bien prouver que le temps matériel avait fait défaut, car il n'y avait pas eu de courrier ordinaire ni extraordinaire.

Digitized by Google

En conséquence il est convenu qu' « ainsy l'affaire est restée jusqu'aux responses de Rome et de France que led. Évesque attendra pour tenir chappelle. Seulement, un peu défiant l'Ambassadeur fait de temps à autre venir le P. Mausueto « pour scavoir si Mr l'Évesque estoit pour tenir chappelle ou non parce qu'il pouvoit tenir quand il luy plairoit, mais que la tenant, S. E. en debvoit estre adverty comme les Ambassadeurs sont adverty à Rome quand le Pape la tient, affin d'y assister s'il veut, n'estant pas à propos que luy soit dans une Église et que la chappelle, où le concours est, se tienne à une autre. » Pour sceller cette paix provisoire il y a échange de cadeaux. L'Évêque commence en envoyant à « S. E., par le fratin, un présent d'une douzaine de limons et sad. Ex. luy en a renvoyé un d'oranges, d'un agneau, de 3 bouteilles de *ros solis* (1) et quelques boistes de Brugnoles. »

Une visite de Me l'Ambassadrice au Phanar rompra la monotonie de ces démêlés, tout en s'y rattachant d'ailleurs. C'est pour la fête de Pâques, « Madame a esté dès avant jour veoir célébrer le Patriarche grec au Patriarchat bien orné à la française, accompagnée des Kyrasses Fornetti (2) et Catrinon et de ses filles. Les Srs du Bois, du Pressoir, Fornetti et quelques serviteurs l'ont aussi accompagnée. Le Patriarche a esté la trouver au lieu où elle estoit nommé *delle donne*, (3) pour l'encenser luy-mesme la première comme il a encensé depuis les autres et avait disposé pour la recevoir depuis chez luy à la porte et luy faire la colation si elle fust restée davantage. Le patriarche donna et receut le baiser des deux joues à tous les assistants riches et pauvres, commençant par le prince de Moldavie qui donna 50 piastres dans le bassin puis aux autres successivement qui ont donné qui 20, qui 25 piastres, qui moins jusqu'au plus pauvre et mal vestu de la troupe qui estait de 4 a 5 mille hommes. La femme du drogman Panagiotti est venue la première baiser Madame ; dix ou douze autres dames ont faict le semblable et toutes l'eussent fait si elle ne leur eust tourné le dos pour partir. On voulait faire aller Mr du Bois au baiser du Patriarche immédiatement après le Prince, mais il s'en est excusé et n'y a point esté n'ayant que donner de considérable. J'ay sceu de luy ce que dessus, puis de Madame qui a bien observé l'encensement que le Patriarche n'a pas desdaigné de luy donner luy mesme. » (71 Avril 1667)

L'Évesque craignant à cette époque je ne sais quelle avanie fut

(1) Rosée du soleil : liqueur composée d'alcool, de roses et d'oranges.
(2) Kyrasses synonyme de dame, du grec κυρια.
(3) Coté reservée aux dames.

Digitized by Google

invité par l'Ambassadeur à se retirer dans la maison de celui-ci, mais le prélat préféra se retirer chez le Résident de Gênes « réservant la protection de S. E. pour la suprême. » Ce minime incident fut mal interprété par Mr de La Haye et même porté à la connaissance des autorités suprêmes tant à Paris qu'à Rome. (1) Le regard vigilant de Mr. l'Ambassadeur, se porte d'ailleurs plus loin que Constantinople, toujours pour le même motif. Il veut exiger que le P. Commissaire des Zoccolants fasse partir sur le champ de Scio, le P. Picho da Pavia qui à propos des événements de Candie aurait qualifié les Français de « *natione la più vituperabile del mondo* ». La nation la plus blamâble du monde. En même temps, à Athènes, l'ancien consul M. Giraud voulait partager avec le nouveau titulaire de ce poste M. Castagnière, l'honneur d'une chaise particulière. Le premier était soutenu par les Capucins; le second alors ne parlait ni plus ni moins que de renvoyer les Pères et de prendre un Jésuite pour chapelain. L'Ambassadeur empêcha l'exécution de ce dessein, et on donna satisfaction à M. Castagnière « la chappelle estant sienne. »

*
* *

Le Résident de Gênes rallume le feu à demi-éteint. A Saint-Pierre, le jour de la Pentecôte, on lui a fait baiser le livre de l'Évangile et naturellement il n'a pas refusé. On en fait reproche au Supérieur qui, nouveau, s'excuse sur son inexpérience et rejette la « faulte sur Mr l'Évesque qui comme pasteur le debvoit advertir, la rubrique n'en disant rien. » Le prétexte pourra ne pas paraître très solide. En tout cas le P. Vincent, dominicain, affirme que dans un Pontifical, l'Archevêque de Naxie avait fait le même honneur à MM. de Césy et de Marcheville. Il ajoute qu'un P. Conventuel ayant rendu le même honneur au Résident d'Allemagne en présence du Bail de Venise, reçut de ce dernier une vive réprimande. Comme l'Ambassadeur de France, le Bail de Venise ne pouvait laisser traîter comme lui-même un simple Résident. Par contre, le même Père déclara qu'en l'absence du Bail et de l'Ambassadeur de France, le Résident d'Allemagne et les Ambassadeurs de Raguse avaient été admis à ce même honneur.

Ce devient une obsession. Si l'Ambassadeur de France objecte « que le Turc pourrait intervenir s'il savait qu'il y eust contestation entre

(1) Il est dit plus loin que Rome blâma la conduite du prélat en cette circonstance à raison du protectorat français.

Digitized by Google

les représentants pour ces questions d'église », d'autres s'insurgent contre un privilège trop exclusif disant « que tous les représentants catholiques estoient comme protecteurs des Églises; que dans les commandements importants pour les S. S. Lieux les noms des Ambassadeurs, de l'Empereur de France et de Venise y entraient ». Tout le monde s'en mêle; chacun dit son mot, religieux et laïcs, marchands comme «M. Falore l'ancien», drogman comme Thomaso. Mlle la Colonelle (1) était absente, autrement nous aurions su aussi son avis. D'un commun accord on s'en prend à Mgr C., « Évesque qui causait cela par son trop parler. » Puis l'appétit augmentant Mr de La Haye déclare consentir à voir continuer « le baiser d'Évangile au Résident prétendu de Gennes (2) « mais « à condition qu'on le donnerait premièrement à baiser à Mr du Bois son secrétaire. »

A présent c'est l'Évêque lui-même qui revient à la charge déclarant « avoir trouvé un livre qui déclare que le dit Évangile ne se doit donner à baiser qu'à la seule personne du Roy et non à ses Ambassadeurs ou représentants. Toutefois il continue à s'abstenir de tenir chapelle. Ainsi le jour de Saint Pierre c'est l'aumônier de Gènes qui officie et envoie naturellement l'Évangile à son Maître. Aussi S. E. veut envoyer le « Dimanche suyvant 1er de Juillet et fête du Rosaire » Mr Du Bois avec ordre d'exiger le même honneur. Plus conciliant et plus adroit, le P. Thomas conseille à l'Ambassadeur, vu le bon esprit du Supérieur de Saint-Pierre « qu'il donnast ordre au Sr du Bois que quand on lui apportera le dit Évangile, il refuse honnestement de le baiser pour ne point introduyre une nouvelle coustume qui servyrait ensuyte à tous les sociétaires et rendrait la chose, si commune que ce ne serait plus honneur particulier pour les Ambassadeurs. »

Tout le monde, avouons-le, ne partage pas la conviction du P. Thomas et celle des Jésuites sur la question en litige. Nous voyons, par exemple, le P. Hippolite *da Firenza* arrivé nouvellement de Tiflis et prié d'aller dire la Messe à l'Ambassadeur « au canal de Couroutchesmé (3) » demander « instamment d'en envoyer un autre parcequ'il trouve mauvais que S. E. baise le dit Évangile avant le prestre et ne

(1) Nous avons pu croyons-nous, établir la vraie identité de cette charitable bienfaitrice. Antoinette Dassier dite la Colonelle était la veuve du colonel Voullemin premier syndic ou « père temporel » des Capucins de Saint-Georges. On comprend la reconnaissance de nos Pères à son endroit.

(2) Mr de La Haye affecte de ne le nommer que « le Comte de Fiesque » son titre de famille.

(3) Village sur le Bosphore. Les Ambassadeurs changent de résidence d'été souvent. Therapia qui existait déjà n'est jamais marqué comme leur lieu de séjour à cette époque. Ils n'y résidèrent qu'au XVIIIe siècle.

Digitized by Google

veult point célébrer devant elle à ceste condition, estant plus tost prest, dit-il, de perdre la vie que de faire contre les ordres de l'Église en ce point et s'exposer a estre chastié en Italie. » Prudemment le P. Thomas conseille à son confrère de prendre « pour excuse qu'il estoit incommodé sans manifester la dite raison. »

(A suivre.) P. BRUNO.

Digitized by Google

BULLETIN DE THÉOLOGIE DOGMATIQUE

VARIÉTÉS THÉOLOGIQUES

Le Chemin de la Vérité, par M. LE COMTE DE CHAMPAGNY, Paris. Téqui 1911. — La réédition de ce beau livre de M. de Champagny est une bonne œuvre. L'apologétique qu'il présente n'est pas précisément l'apologétique métaphysique et historique des manuels, mais elle n'est pas non plus l'apologétique de la pure immanence. Si elle prend pour point de départ le besoin de l'homme, ce mot ne traduit pas l'idée d'individu, mais de nature humaine.

L'homme s'interroge sur les besoins de son âme : besoin de connaissance, de direction, de soutien ; il reconnaît que la satisfaction de ces besoins ne peut lui être donnée que par une puissance supérieure. Qui est cette puissance ? Ce ne peut être une force inintelligente,— ni une société d'hommes, — ni le Genre Humain pris dans son ensemble. La force souveraine du monde ne peut être que Dieu, et c'est en Dieu que nous devons trouver la connaissance, la règle et le soutien.

Ces vérités évidentes ne sont cependant pas admises par tous. Pour quels motifs ? Les grandes affirmations de ceux qui se disent les savants. On accepte ces affirmations, parce qu'on ne veut pas chercher soi-même : « Voilà la grande plaie de notre siècle : l'horreur de la pensée. » Or, on se vante de vivre au siècle de la libre pensée ! Et pourquoi ne pense-t-on plus ? parce qu'on ne veut plus pratiquer.

Hélas ! en méconnaissant ces vérités, que devient l'âme humaine ? que devient le Genre Humain ? M. de Champagny le montre, dans un tableau saisissant, qui termine sa première partie.

L'homme, voulant vivre selon la loi du Maître Suprême, se demande à quels signes il la reconnaîtra. Elle doit s'appliquer à la fois à la vie intérieure et à la vie extérieure de l'homme, à l'individu et à la société ; elle doit être une loi positive formelle ; elle doit être, en un mot, ce qu'on appelle une religion, et une religion aussi ancienne que le monde.

Digitized by Google

L'homme, parmi les différentes lois religieuses existant sur la terre, reconnaît dans la seule loi chrétienne les caractères indiqués ci-dessus ; puis il fait la sélection entre les diverses branches du christianisme. Il reconnaît l'insuffisance des religions protestantes, la fausseté des religions nationales. L'Église catholique seule garde en elle la complète vérité chrétienne, et répond aux besoins de la nature humaine.

Enfin, l'auteur aborde « le chapitre des objections. » Objections en général, objections philosophiques et historiques, puis, dernière objection : Le Christianisme a fait son temps : il n'est plus à la mode de nos jours ! Ces objections, la dernière surtout, sont réfutées avec une verve cinglante.

Nous n'avons guère fait que transcrire la table des matières. On soupçonnera les beautés du développement, si on se rappelle ce qu'a été la foi convaincue de M. de Champagny ; ce qu'a été la plume de l'auteur des Césars et des Antonins.

ALFRED ROUSSEL : *Le Bouddhisme primitif*. Paris. Téqui. 1911. — Mettre entre les mains d'un lecteur non familiarisé avec l'étude des Religions les documents qui lui permettront de comparer le Bouddhisme au Christianisme : tel est le but de l'auteur.

La comparaison, on ne l'ignore pas, a été faite, soit au point de vue de la vie de Bouddha, soit au point de vue de sa doctrine. Bouddha apparaissait ainsi comme le prototype de Notre-Seigneur, comme l'initiateur des doctrines reprises par Jésus. Récemment encore, Brunetière était troublé par cette comparaison. Aujourd'hui, ces émotions sont tombées, en grande partie, du moins, et, chez tout lecteur attentif du livre de M. Roussel, elles tomberont totalement et à tout jamais.

Ce livre comprend trois parties : *Le Bouddha*, essai de reconstitution historique de la vie du philosophe Indien ; *Le Dhamna*, ou la Doctrine, auquel se joint *Le Karman*, ou l'Acte ; et *Le Sangha*, ou la Communauté Bouddhique.

1° *Le Bouddha*. — Nous ne possédons pas l'histoire de Bouddha : nous possédons seulement des légendes, des sermonnaires. Aucune indication chronologique ne nous permet de fixer la date où furent écrits ces documents. Certainement, cette date est très éloignée des faits, et alors il est à peu près impossible d'y distinguer la légende de l'histoire.

La légende est pleine de dieux, le fait est assez piquant quand on se souvient que Bouddha ne s'occupait pas de Dieu. « Le Bouddha ne nie pas les dieux, dit M. Roussel, mais il s'occupe bien moins d'eux qu'ils ne s'occupent et ne se préoccupent de lui. » Dans la légende, les

Digitized by Google

dieux sont au service de Bouddha ; ils l'admirent, ils le regardent comme leur supérieur. Bouddha n'est-il pas devenu lui-même le premier des dieux ?

Un point qui semble historique et fondamental dans Sakia-Mouni, c'est l'enseignement du nihilisme ; le philosophe a poursuivi un but : la suppression de la douleur, et pour obtenir ce résultat : l'anéantissement. Le Nirvana, la perte de la personnalité, voilà le but à atteindre. Tant qu'on n'y est pas parvenu, il faut suivre le juste milieu entre les austérités et l'excès de la jouissance.

Cette doctrine forme toute l'essence de la philosophie de Bouddha. Il l'a prêchée en des discours qui, sous leur apparât philosophique, nous apparaissent moins des raisonnements, que de longues et insupportabes énumérations.

Ces discours, d'ailleurs, avaient pour effet infaillible, la conversion de l'interlocuteur, et l'on nous montre les moines se groupant en nombre considérable autour de leur maitre.

Bouddha meurt vers 480 avant J.-C.

2° *Dhamna et Karman*. Le Bouddhisme n'a pas de spéculation pure. Le Dhamna, ou la doctrine est donc chez lui presque nulle. Nous avons déjà dit qu'il ne s'occupe pas de l'existence de Dieu. Il semble nominaliste : il y a, dit-il, des phénomènes qui se succèdent, mais l'identité des êtres n'est qu'une apparence : la flamme qui brûle paraît identique, et pourtant, ce n'est jamais la même flamme.

Le seul point doctrinal qui ait fixé l'attention de Bouddha, est le problème de la douleur. Il faut tendre à la supprimer. Nous connaissons déjà le moyen préconisé : le juste milieu entre la mortification positive et l'excès de jouissances.

Le Karman, ou l'Œuvre, est la morale du Bouddhisme. La morale se propose comme fin dernière l'anéantissement, et bien remarqué, cet anéantissement n'est pas l'absorption en Dieu promise par le Brahmanisme, mais l'anéantissement pur et simple. En attendant, ne plus agir, ne plus se laisser prendre par les occupations terrestres, ne plus même penser. La méditation, en effet, ne consiste pas à réfléchir, mais à s'anéantir au point de ne plus même penser.

3° *Le Sangha* ou *la Communauté*. — Le côté vraiment original du Bouddhisme, dit M. Alfred Roussel, est l'organisation de la communauté. Sakia Mouni a fondé un ordre religieux mendiant.

Le moine Bouddhiste est quêteur : une partie essentielle de son accoutrement est l'écuelle qu'il tend pour recevoir la nourriture. Il pratique la chasteté ; il retrouve l'égalité avec suppression, au moins théorique, des castes. La règle prévoit avec une minutie fatigante tous

Digitized by Google

les cas de conscience imaginables. Bouddha est supérieur sa vie durant, mais il ne se prévoit pas de successeur, et en fait, à sa mort, l'ordre tombe promptement dans une anarchie, à laquelle ne peuvent remédier les essais de chapitres généraux ou conciles Bouddhiques.

Le religieux se prépare par un noviciat à l'acte d'initiation définitive. Cette initiation, d'ailleurs, ne le lie pas à l'ordre d'une manière indissoluble, il peut se retirer quand il veut.

Telle est, à grands traits, l'organisation du premier ordre Bouddhique. Il y a aussi un second ordre. Les communautés de femmes ont une réglementation analogue à celle des hommes. Mais les religieuses ne peuvent prétendre à se préparer directement au Nirvana ; elles se préparent seulement à devenir hommes dans une incarnation future ; alors elles pourront être moines, et se préparer à l'anéantissement.

En plus de ce premier et de ce second ordre, le Bouddhisme possède encore un tiers ordre, ou plutôt, des laïques pieux, qui tout en restant dans le siècle, se dévouent au service des moines. Parmi ces bienfaiteurs, on trouve des rois, des princes, et même une célèbre courtisane. Grâce à leur générosité, la communauté posséda bientôt des richesses immenses.

Après avoir étudié la théorie du Bouddhisme primitif, M. Roussel trace, à grands traits, dans un chapitre supplémentaire, l'histoire de cette religion.

Étouffée bientôt dans l'Inde par le Brahmanisme qu'elle avait presque anéanti, elle se réfugie à Ceylan et au Népal. Mais le Bouddhisme actuel est dégénéré en pure idolâtrie. Il n'a presque plus rien de ce Bouddhisme primitif auquel a voulu nous initier M. Roussel, et qu'il caractérise d'un mot résumant bien tout ce qu'il a dit dans son livre : Philosophie sans principes, devenue une religion sans dogmes.

R. P. EDOUARD HUGON, des Frères Prêcheurs. *Le Mystère de la Rédemption*. Paris 1910. — Le R. P. Hugon nous explique dans une courte préface la raison de son livre. Au moment où les protestants libéraux et leurs alliés les modernistes s'efforcent de pervertir la notion traditionnelle de la Rédemption, il est bon que le Clergé, et même les fidèles aient, sous les yeux, l'exposé précis de la doctrine chrétienne. « M. J. Rivière, dit l'auteur, a consacré à la Rédemption une œuvre historique de première valeur, mais nous ne possédons pas encore en notre langue française une synthèse doctrinale, une dogmatique de la Rédemption. »

Cette synthèse, le R. P. Hugon nous l'a donnée, non dans une dis-

Digitized by Google

cussion détaillée, mais dans un exposé général de la théologie de la Rédemption, suivant les principes de S. Thomas.

Dans ce but, il établit d'abord la notion de ce mystère. Le concept plénier de Rédemption, dit-il, contient quatre éléments essentiels : Satisfaction, Sacrifice, Délivrance, Restauration.

La satisfaction ou réparation de la faute de l'humanité n'est pas absolument nécessaire, mais si Dieu la veut, s'il veut faire réparer « d'une manière condigne » le péché mortel, il faut une personne d'une dignité infinie.

On connaît l'argumentation Thomiste : elle roule tout entière sur un double principe : il faut mesurer l'injure sur la personne injuriée, or, la personne injuriée par le péché est infinie, donc le péché est infini ; par contre, l'honneur se mesure d'après la personne de l'honorant, or, seule, une personne infinie peut réparer une injure infinie, donc, l'incarnation est nécessaire pour réparer le péché d'une manière condigne.

Scot a contesté la valeur de cette argumentation. Il a prétendu d'une part, que le péché n'était pas en lui-même infini : beaucoup de théologiens lui donnent maintenant raison sur ce point. Il a prétendu aussi que le *mérite intrinsèque* de l'acte réparateur du Christ n'était pas, lui non plus, infini, car Notre-Seigneur n'a pu mériter que par sa nature humaine incapable d'actes infinis. Il y a là, un point de la doctrine du Docteur subtil, qui vaudrait la peine d'être mis en relief. Nous ne voulons point l'entreprendre ici ; notons seulement au passage que la conception scotiste de la Rédemption est aussi loin du Nestorianisme, quoiqu'en insinue le R. P. Hugon, se référant à M. Harnach, p. 84, que la conception Thomiste est loin de l'Eutychianisme.

La 2e partie du livre du R. P. Hugon traite du sacrifice du Christ. « Le sacrifice est plus que la satisfaction ; il est l'immolation qui adore et expie. » p. 115.

Le sacrifice du Christ n'a pas été seulement une offrande ; il contient, comme élément essentiel, l'expiation pénale. Les deux obligations fondamentales qu'inclue le sacrifice dans notre humanité actuelle, c'est-à-dire adorer et expier, ne sont pas remplies suffisamment par le don ou l'offrande, elles réclament encore destruction, ou immolation.

Or, N. S. a rempli cette condition. Son immolation à la Croix a vraiment raison de sacrifice. Dès lors il est Prêtre. Le R. P. Hugon expose dans un beau développement la preuve rationnelle du sacerdoce de J.-C.

La Rédemption a le caractère de satisfaction et de sacrifice : elle a aussi celui de délivrance. Elle nous délivre du péché, elle nous délivre

Digitized by Google

des peines du péché ; mais cette délivrance ne nous est appliquée que partiellement sur la terre, car la souffrance ici bas doit être pour nous un moyen de nous associer au Christ, et de nous appliquer ses mérites. L'auteur étudie ici, et rejette la théorie des Droits du démon, sous sa double forme : théorie de la rançon, et théorie de l'abus de pouvoir.

Enfin, une quatrième partie traite des mérites de la Rédemption. Dans le plan divin actuel, tout ce qui est de l'ordre de la grâce pour l'humanité rachetée, a été mérité par J.-C. Les anges eux-mêmes reçoivent de lui une gloire accidentelle, mais, la gloire essentielle des anges, de même que la grâce d'Adam innocent, ne sont pas méritées par le Christ.

Un dernier chapitre traite des titres du Rédempteur.

Tel est l'ouvrage du R. P. Hugon. On peut, il me semble, le caractériser d'un mot : Vulgarisation excellente de la synthèse théologique de S. Thomas, sur le dogme de la Rédemption.

Histoire des dogmes dans l'antiquité chrétienne, par J. TIXERONT. — III. La fin de l'Age patriotique. Paris. Gabalda, 1912. — Ce troisième volume couronne dignement l'œuvre si bien commencée. On connaît la méthode de M. Tixeront dans son *Histoire des Dogmes* : suivre avant tout la marche des doctrines, et cela, en produisant le plus de textes possibles ; rappeler les faits historiques dans la mesure où leur connaissance est nécessaire à la compréhension des erreurs, des discussions et des précisions du dogme ; condenser le tout, et fournir ainsi à la théologie, un manuel facile pour reconstituer la marche historique des doctrines. Ce troisième volume réalise ce but comme ses devanciers.

L'auteur étudie à part les points spécialement discutés à chaque époque. Dans la période englobée par ce troisième volume, (430-800), il rencontre en premier lieu le *Nestorianisme*. Nous signalons en ce chapitre, outre l'exposé habituel des faits et des erreurs, l'étude sur l'organisation du Nestorianisme en Perse, et l'extension qu'il prend de là vers l'île Ceylan, vers la Chine et vers le Japon, pays où les missionnaires du Moyen-Age le retrouveront florissant. Nous signalons encore l'étude sur la doctrine de S. Cyrille. On y trouvera démontrée très net tement l'orthodoxie du S. Docteur.

Après le Nestorianisme, *l'Eutychianisme*. M. Tixeront s'applique à disculper Théodoret ; il expose en détail la belle Christologie de Léonce de Bysance. Puis le *Monothélisme*, avec une exposition de la doctrine de S. Maxime.

Digitized by Google

Interrompant ici l'étude des erreurs spéciales, l'auteur fait un tableau d'ensemble de l'enseignement dogmatique des Pères Grecs à cette époque. Il expose en particulier les théories de l'Aréopagite sur la connaissance de Dieu et les hiérarchies des Anges ; les origines de la question du *Filioque*, et la fixation chez les Grecs de la formule *per Filium* ; il note que les doctrines du péché originel et de la grâce sont loin, en Orient, des précisions que S. Augustin leur a données en Occident ; la Rédemption est surtout présentée comme réaliste, sans exclusion toutefois du point de vue mystique ; la théorie des droits du démon ne se présente plus que sous la forme de l'abus de pouvoir ; dans la conception de l'Église, supériorité religieuse du prêtre, même sur l'empereur, ce dernier gardant toutefois une part prépondérante dans l'administration ; le patriarche de Constantinople éclipse tous les autres patriarches, mais la primauté du pontife Romain est reconnue : on voit poindre toutefois les théories de la supériorité du Concile sur le pape, en particulier dans les anathèmes lancés contre l'Évêque de Rome ; on discute sans être d'accord sur la validité des sacrements administrés par les hérétiques : toutefois la doctrine sacramentaire en général se précise de plus en plus.

M. Tixeront termine ainsi, p. 274, son étude sur la théologie grecque : « à la fin du VIIe siècle, la pensée théologique grecque est en quelque sorte épuisée ; elle attend le sommiste qui, au siècle suivant la résumera, et lui donnera sa forme définitive.

— L'Occident, au début de cette période, est encore tout ému des discussions du Pélagianisme : l'auteur étudiera donc à part la doctrine de la Grâce.

Il expose les erreurs Semipélagiennes, et y montre le choc des idées Augustiniennes, un peu exagérées dans les formules, et des restes pélagiens disséminés chez les moines de Marseille. Voici le résultat de son enquête : « S. Augustin triomphe donc au fond, la chose est certaine ; il est le docteur de la grâce, et l'essentiel de sa doctrine est devenu la doctrine de l'Église. Mais cependant, les efforts de ses adversaires n'ont pas été inutiles. En défendant contre lui la cause de la nature, ils ont écarté de l'enseignement officiel les plus impitoyables de ses conclusions, et maintenu à cet enseignement son caractère largement humain. » p. 312.

Puis, M. Tixeront parcourt l'ensemble de la théologie latine, de S. Augustin à Charlemagne. Il la caractérise ainsi : pas de nouveau, mais de bons résumés, des compilations de ce qui a été dit auparavant, afin d'en conserver le trésor sous l'invasion des Barbares.

Signalons en glanant : la théorie de la Tradition selon S. Vincent de

Digitized by Google

Lérins ; le symbole de S. Athanase qui fixe les doctrines de la Trinité avec le *Filioque* ; le succès occidental des doctrines Aréopagites, principalement sur les Anges : la Rédemption est présentée comme pénale et on ne retrouve qu'en S. Léon, les traces de la rédemption physique ; la primauté du Pape apparaît en un beau relief ; union intime entre l'Église et l'État ; les liturgies Gallicane et Mozarabe contenant l'Épiclèse, il se produit quelques hésitations, sur le moment de la Consécration ; extension des messes basses, et généralisation par l'influence des moines bretons de la confession privée.

Ces brèves indications ne peuvent donner idée de l'intérêt qu'éprouvera le lecteur à suivre M. Tixeront dans son excursion à travers les doctrines théologiques de l'Orient et de l'Occident du Ve au VIIIe siècle.

Ajoutons un mot seulement sur l'époque de la transition à la Scolastique. Discussions et violences, tant en Orient qu'en Occident, à propos du culte des Images, tandis qu'apparaît le premier manuel de Théologie, le *De fide Orthodoxa* de S. Jean Damascène. Cet ouvrage, dit l'auteur, mérite de grands éloges, mais il se présente surtout sous forme de compilation, que laissera, loin derrière elle, l'originale synthèse de la Somme de S. Thomas.

Au temps de Charlemagne, belle pléiade de théologiens que domine la grande figure d'Alcuin ; discussions suscitées par l'adjonction du *Filioque* au Credo ; erreurs adoptianistes, vieux reste occidental des doctrines de Nestorius. M. Tixeront cherche dans une étude intéressante, le lien historique qui rattache l'Adoptianisme au Nestorianisme. Il le trouve dans l'importation par la philosophie arabe des écrits de Théodore de Mopsueste.

Enfin, une courte conclusion fait le bilan du mouvement théologique du IVe au IXe siècle. L'auteur y montre le progrès du dogme, résultant de la réflexion sur les idées acquises, du choc de la vérité avec l'erreur, et de la fixation des formules. « Cependant, ajoute-t-il, p. 552, au milieu de ces discussions qui font naître de nouvelles formules, de ce développement dogmatique et disciplinaire, qui crée une langue et des situations nouvelles, l'Église a conscience au fond de ne rien innover, et de rester fidèle à l'enseignement premier dont elle a reçu le dépôt. » C'est bien la loi donnée à cette époque par S. Vincent de Lérins : progrès du dogme dans sa parfaite identité.

Hors de l'Église pas de salut : Dogme et théologie par J. V. BAINVEL, Paris. Beauchène 1913. — Le R. P. Bainvel, après tant d'autres, essaye de percer le rapport qui existe « entre la vérité révélée, et sa formule officielle » au sujet de l'axiome : Hors de l'Église point de salut.

Digitized by Google

Les adversaires, dit-il, voient dans cet axiome la manifestation de la brutale intransigeance de l'Église ; les apologistes en donnent des explications trop souvent fausses, et la plupart du temps, insuffisantes. Il veut aider « à se faire des idées, sinon plus exactes, au moins plus précises. » Écoutons-le.

Deux formules de foi semblent se contredire : Nul n'est sauvé s'il n'entre dans l'Église par le baptême ; — nul n'est perdu, sinon par sa propre faute. Comment les théologiens font-ils la conciliation entre ces deux dogmes ?

Les uns la font par la bonne foi, et le P. Bainvel concède que la bonne foi intervient, mais d'après lui, elle n'explique pas. D'autres font cette conciliation en distinguant entre le corps et l'âme de l'Église, ou encore, entre l'Église visible et l'Église invisible : distinction insuffisante, parce que la tradition entend l'axiome du corps même de l'Église visible. D'autres enfin, font intervenir la distinction entre nécessité de précepte, et nécessité de moyen : la première admet des exceptions, et l'ignorance ou la bonne foi poseraient ici l'exception nécessaire.

Toutes ces solutions, dit l'auteur, bien que quelques-unes soient données par de grands théologiens « se trouvent n'être, quand on les examine de près, que des échappatoires. » Elles ne donnent pas la véritable idée cachée sous la formule.

La véritable idée se dévoile par la distinction entre appartenance visible et appartenance invisible au corps de l'Église ; car l'axiome doit s'entendre du corps de l'Église, et l'appartenance à l'Église visible est de nécessité de moyen ; mais il y a deux appartenances à l'Église : l'appartenance visible et l'appartenance invisible, l'appartenance de réalité et l'appartenance de désir.

Telle est la doctrine, dit le P. Bainvel ; comment la faire concorder avec la formule même de l'axiome ? Il propose deux procédés.

1°. Entendre l'axiome de la voie ordinaire, non de la voie universelle. Il énoncerait l'économie générale du monde des âmes, non l'économie particulière de chaque âme. On peut donc se sauver hors de l'Église, mais c'est un procédé anormal.

Dans cette explication toutefois, il faut bien se garder de dire de ceux qui vont au ciel hors de l'Église, qu'ils y vont sans l'Église, car l'Église étend sur eux ses bienfaits. Sont-ils dans le schisme ou l'hérésie ? elle leur fournit les sacrements, qui sont son bien propre, et tout particulièrement le baptême. Sont-ils dans l'infidélité ? elle leur fournit avec ses prières, les rayons de lumière divine que sa prédication a fait irradier par tout l'univers.

Digitized by Google

Tous reçoivent donc de l'Église, mais les mesures sont diverses : les uns sont assis à la table, les autres ne reçoivent que des miettes éparses. Il y en a qui se sauvent hors de l'Eglise, mais ceux-là mêmes ne se sauvent pas sans l'Église. Voilà un premier sens possible de l'axiome.

2°. Et voici un second sens : Toutes les âmes qui se sauvent en apparence hors de l'Église, appartiennent en fait au corps même de l'Église « par un désir implicite que Dieu veut tenir pour une réalité. » C'est la distinction classique : non re, sed voto.

La difficulté ici est de trouver le votum de faire partie de l'Église, dans l'infidèle qui ignore totalement le Christianisme. On le trouve par le procédé suivant : Cet infidèle veut la volonté de Dieu, et il la veut tout entière ; or, la volonté de Dieu sur lui est qu'il entre dans l'Eglise ; donc, cet infidèle a la volonté d'entrer dans l'Église, par la volonté qu'il a de se soumettre en tout à la volonté de Dieu. Il a la volonté d'entrer dans l'Église, sans même soupçonner l'existence de l'Église.

Telle est la double explication proposée par le P. Bainvel. Il résume lui-même ainsi p. 55 : « Bien qu'on puisse dire également en un sens vrai, — ou que ces âmes appartiennent à l'Église, ou qu'elles ne lui appartiennent pas, il faut dire, si l'on regarde la nature des choses et la condition intime de ces âmes, qu'elles lui appartiennent (au moins par le cœur), puisque sans lui appartenir par des liens visibles au regard humain, elles lui appartiennent par des liens visibles au regard de Dieu. Être du corps mystique de Jésus-Christ, c'est être de son Église visible ».

Nous avouons ne pas très bien voir que l'on puisse dire « en un sens également vrai », que ces âmes appartiennent ou n'appartiennent pas à l'Église. Il nous semble plus simple de s'en tenir « à la nature des choses, et à la condition intime de ces âmes ». Elles appartiennent *réellement* à l'Église, et par le surnaturel qu'elles en recoivent, et par le vœu implicite contenu dans la volonté de faire en tout la volonté de Dieu, bien que, *en apparence*, elles ne lui appartiennent pas.

Quoi qu'il en soit, et c'est la remarque finale de l'auteur, l'Église conserve sa formule, mais elle laisse aux théologiens le soin de l'expliquer. Hors de l'Église, point de salut : c'est un dogme que l'Eglise maintient et maintiendra toujours,mais ce dogme n'a rien de l'intransigeance cruelle que lui reproche l'incrédulité.

Fr. DIEUDONNÉ.

Digitized by Google

NOTICE ET EXTRAITS

DU MS. 76 DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE VERDUN

Le Manuscrit n° 76 de la Bibliothèque municipale de Verdun contient une traduction française en dialecte picard, du *Speculum perfectionis*, d'une partie des *Actus* et de la *Légende* dite des *Trois Compagnons*. C'est un petit in-folio de 136 feuillets de papier (213 × 290^{mm}); reliure moderne. Les lignes tracées à la pointe sèche sont au nombre de 30 à la page et mesurent 150^{mm}. L'écriture du XVe siècle, très claire et très soignée, est de la même main du commencement à la fin du volume. Les titres et les majuscules initiales des chapitres, non numérotés, sont en rouge. Les autres majuscules au commencement des phrases sont en noir renforcées d'un trait rouge. Quelques grotesques. Aucun ex-libris, aucune note n'indiquent la provenance du manuscrit (1). Il est vrai que les deux ou trois premiers feuillets manquent. Le premier folio débute par ces mots :

Il ne voloit point estriver auoeucques eulx, mais malgré luy se condescendoit à leur volonté et se excusoit devant Dieu. Et affin qu'il ne labourast en vain, ce qu'il auoit de la bouche de Dieu, pour le utilité des frères, de sa personne le voloit acomplir affin qu'il en eust le loier de Nostre Seigneur. Et enfin en ce se reposoit et estoit son esprit console et conforte.

(1) Les filigranes du papier de ce manuscrit ont tous été employés à la même époque entre 1460 et 1480 dans la région du Rhin, en Lorraine, en Belgique et dans les Pays-Bas. Ce sont : 1° le P gothique à fleurons à 4 feuilles : Dusseldorf 1464, Utrecht 1461, Anvers 1461, Cologne 1461, Namur 1462 (cf. Briquet, *Les filigranes*, t. III, n° 8685); 2° le P sommé d'un trait terminé par un petit cercle : La Chaussée (Meuse) 1480 (ibid., n° 8757); 3° la licorne simple : Metz 1463, Utrecht 1464, Namur 1464-5, 1469, Anvers 1464-7 (ibid., n° 9992).

Digitized by Google

On reconnaît là la fin du chapitre 2 du *Speculum perfectionis* dont tous les autres chapitres se succèdent à peu près tels qu'ils ont été publiés par M. P. Sabatier. L'interpolation du chap. 71 s'y trouve, mais les chap. 59 et 60 n'en forment qu'un, comme d'ailleurs le sens l'exige. Les chap. 52 et 81 n'ont pas de titre et le Cantique du Soleil (chap. 120) est absent.

A la fin du chap. 124 l'explicit suivant :

Explicit le Miroir de perfection de l'estat des frères mineurs ou qu'il poeut le frère religieux s'il luy plaist mirer et contempler tres souffissamment la perfection de sa vocation et ossy de sa profession. Toute glore soit à Dieu le Pere et le Fil et le Saint Esprit. Amen. — Jehsus Maria [fol. 58v].

Au fol. 59r commencent les *Actus Bi Francisci* :

A la loenge et glore de Notre Seigneur Jehsus Crist et du très saint père le benoit saint Franchois, sont cy escrips aulcuns notables dis et miracles du benoit saint Fr. et de ses compagnons et aulcuns faiz merueilleux d'yceulx lesquels sont trescoppes en ses légendes, lesquels sont ossy tres deuos et pourfitables. Doncques il est premierement a scavoir que le benoit S. Fr. nostre pere en tous ses fais il fut conforme a N. S. J. C...

Suivent 49 chapitres des *Actus* de l'édition de M. P. Sabatier, dans l'ordre suivant : 1 à 17, ce dernier est sans titre, 20, 22, 24, 26 à 29, 36, 38, 40 à 43, 45, 46, 48 à 50, 66, 51 à 53, 57, 59, 60, 62, 63 à 65, 23 et 56. Entre les chapitres 36 et 38 il y a un chapitre supplémentaire intitulé « *Comment S. Fr. revela a un frere aulcunes paroles qu'il auoit cele et ne les auoit point volu dire quant il estoit encore au corps mortel.* » C'est la traduction du chap. 40 du Ms. 199/6 de la Bibliothèque de S. Isidore à Rome (1). Notre chap. 56 se termine ainsi :

Et il (le Saint Sacrifice de la Messe) est tous les jours offert et represente a Dieu le Pere en celle tres sainte hostie qui est offerte par les ministres de saincte eglise, c'est assavoir par les prestres, pour les vivans et pour les trespasses, et est la contenu vray Dieu et vray homme. Auquel soit honneur et glore sans fin. — Amen. [fol. 108v].

(1) Ce même chapitre est reproduit entièrement dans un appendice à la *Chronique des XXIV Généraux ;* cf. *Analecta franciscana*, t. III, p. 635-6 et les *Actus B. Fr. et sociorum ejus*, ed. P. Sabatier, p. XXXVII, n. 1. La cinquième considération sur les Stigmates dans les *Fioretti* est un récit tout différent.

Digitized by Google

La traditionnelle légende des Trois Compagnons débute au fol. 109r :

Chi apres s'ensieuent aulcuns escris notables declairies et manifestes par les III compaignons du benoit saint Franchois de sa vie et de sa conversation en habit seculier; de la merveilleuse et parfaitte conversion d'iceluy a Nostre Seigneur et de la perfection de l'ordre et du fondement et commencement d'iceluy tant en luy comme en ses freres premiers. Et premerement s'ensieut le prologue de ceste matiere. A Reverend Pere en Jhesus Crist Nostre Saulveur, frere Crescence...

Après ce prologue, qui n'est autre que la lettre d'envoi des Trois Compagnons, viennent immédiatement 18 chapitres qui ne cadrent ni avec l'édition des *Acta Sanctorum,* ni avec celle d'Amoni, ni avec celle de la *Miscellanea francescana* (t. VII, 1898, pp. 84-107) :

I. — *Comment le benoit saint Franchois nasqui et de ses conditions naturelles.* — (Correspond aux §§ 1-3 des Acta Sanctorum).

II. — *Comment le benoit S. Fr. fut mené prisonnier en la cité de Peruse.* — (4-10).

III. — *Comment le benoit S. Fr. donna l'aumonne a 1 ladre.* — (11-12).

IV. — *Comment Dieu revela a S. Fr. quelle chose il debvoit faire.* — (13-15).

V. — *Comment le benoit S. Fr. pria le prestre de saint Damien pour demourer avec luy.* — (16-20).

VI. — *Comment le benoit S. Fr. prioit pour l'amour de Dieu que on luy donnast des pierres pour la réfection de l'église Saint Damien.* — (21-24).

VII. — *Comment le benoit S. Fr. fist ouvrir le messel pour scavoir la volente de Dieu.* — (25-29).

XIII. – *Comment le benoit S. Fr. donna l'aumonne à 1 prestre qui depuis fut frère mineur.* — (30-35).

IX. — *Comment le benoit S. Fr. scavoit par l'esprit de prophecie les choses à venir.* — (36-40).

X. — *Comment les gens looyent et prisoient les frères pour les bonnes conditions.*(41-45).

Le chapitre suivant ne figure dans aucun des Manuscrits de

Digitized by Google

la Légende des Trois Compagnons ; il est tiré des légendes dominicaines (1) :

XI. — *Comment saint Dominique vit une vision merueilleuse.*

Le benoit saint Dominique instituteur et fondateur de l'Ordre des freres prescheurs deuant l'institution dudit ordre vit par reuelation Nostre Sauueur Jehsus Crist ainsy comme courroucie et offense tenant en sa main III lanches manechant le monde par lequel poevent estre entendus les juifs desloyaux ou les payens et sarrasins ou les heretiques et aultres faulz chretiens.

Et adonc se representa la benoitte vierge Marie deuant son benoit Fils luy priant pour le monde et disant : Mon tres chier filz, voeulles pardonner les offenses qui vous ont esté faittes du monde et non point le punir si comme il a desservi. Et ves cy mon serviteur lequel vous aimme mult et moy ossy, c'est assavoir frere Dominique lequel j'envoyeray preschier et annunchier par le monde verite et penitance, par lequel pluiseurs seront conuertis et venront a la voye de verite et finablement acquerront misericorde et remission de leurs pechies par vostre grace et moyennant qu'il feront penitance. Et ainsy sambla audit saint Dominique que la dicte benoitte vierge Marie le presenta a Nostre Sauveur Jehsus Crist. Mais Nostre Seigneur lui respondi qu'il n'estoit point souffissant seul, c'est-a-dire qu'il appartenoit et estoit bien conuenable qu'il eust un compaignon. Et adonc la benoitte vierge Marie presenta le benoit saint Fr. en disant a Nostre Seigneur : Vechy frere Franchois lequel sera son compaignon qui pareillement preschera et annuncera a faire penitance au monde. Et tantost Nostre Seigneur accorda et ottroya a sa benoitte mere ce qu'elle luy auoit requis, c'est assavoir qu'il luy ottroya qu'il attenderoit encore a prendre punition du monde. Et sambla audit Dominique qu'il vey adonc en esprit le benoit saint Franchois. Et nota tres bien en son cuer et en son ymagination la personne dudit saint Franchois et sa forme et son viaire. Tellement que quand ledit saint Dominique vint à Romme pour la confirmation de sa rigle et de son Ordre, il trouva là en ce misme tamps le benoit saint Franchois qui pareillement estoit la venus pour la confirmation de sa rigle et de son Ordre. Et adonc Dominique le recongnust tres bien, et tantost combien que oncques plus ne l'eust veu pour tant qu'il lui avoit esté demonstre par vision comme dit est. Et adonc S. Dominique parla audit S. Franchois et luy dist : Vecy tu doibs estre mon compaignon espirituel pour aller

(1) Cf. La vie de S. Dominique, par Thierry d'Apolda, dans les *Acta Sanctorum*, t. I Augusti, p. 576, §§ 65-66. — Barthélemy de Pise a recueilli et résumé ce récit dans le *Livre des Conformités* (*Analecta franciscana*, t. IV, p. 73) d'après la version des *Vitæ fratrum Gerardi de Fracheto* (*Acta Sanctorum*, loc. cit., de S. Dominico, n. 436-9).

Digitized by Google

preschier et annunchier au monde à faire penitance. Car ainsy me ail este revele. Et adonc luy raconta par ordre toute la vision dont le benoit S. Franchois fut mult joyeux.

XII. — *Comment le benoit S. Fr. accompaignie de XI freres s'en alla à Romme pour avoir sa rigle confermee.* — (46-53).

XIII. — *Comment le benoit S. Fr. preschoit et annunchoit ferventement la parolle de Dieu.* — (54-56).

XIV. — *Comment S. Fr. ordonna que le capitle des frères seroit tenu II fois chacun an a Nostre Dame des Angles.* — (67-60).

XV. — *Comment 1 des cardinaux estoit mult affecte à S. Fr. et a ses compaignons.* — (61).

XVI. — *Comment les freres furent envoyes par tout le monde.* — (62-67).

XVII. — *Comment le benoit S. Fr. trespassa de cest siecle et comment apres sa mort il fut veu* (68-70 moins la fin de ce § à partir de *cernebant enim...).*

XVIII. — *Comment le benoit S. Fr. fut canonise par le pape Gregore noeufime.* — (71-73).

La fin de ce chapitre est aussi la fin du manuscrit :

Samblablement et pluiseurs sages hommes et notablement lettres tant seculiers comme clercs prebendes et beneficies renunchans à toutes honneurs, delices et richesses temporelles humblement et deuottement recepvoient l'abit de son Ordre et perseueroient en iceluy, viuans en povrete, obedience et chastete ; se conformans à la vie du benoit saint Franchois selonc la grace que Dieu leur donnoit pour paruenir finablement a la glore celeste. Laquelle glore nous voeulle donner et ottroier par les merites du benoit saint Franchois le Pere et le Filz et le Saint Esprit. Amen.

Explicit.

*
* *

Le traducteur anonyme de ces légendes franciscaines s'est efforcé de rendre avec exactitude, sinon avec élégance, le texte latin. Il n'y a d'exception que pour les titres des chapitres qui sont entièrement de sa composition et ne correspondent nullement à ceux des manuscrits que nous connaissons.

On pourra apprécier l'habileté, et aussi les maladresses du

Digitized by Google

traducteur par la lecture des chapitres 4 et 20 de l'édition de M. Paul Sabatier :

(fol. 1v) *Commenl le benoit saint Franchois refusa a conceder a 1 novice 1 psaultier par jalousie de pourete*

En ung aultre tamps ung frere novisse qui scavoit aulcunement lire le sautier obtint congie du general menistre d'en auoir ung. Mais pour ce qu'il auoit oy dire que saint Franchois voloit que les freres ne feussent point conuoiteux de livres ne de science, il n'estoit point bien content d'avoir ledit sautier sans le congie de saint Franchois. Et quant saint Franchois vint au lieu ou estoit ledit novisse, dit icelluy novisse : Pere ce me seroit grant consolation d'avoir 1 sautier et, combien le general me aist ottroie d'en auoir 1, touttefois, pere, je le volroie auoir par votre conscience. Auquel saint Franchois respondi : Charles empereur, Rolant et Olivier et tous palatins qui furent robustes, et poissans en bataille en persecutant les mescreans a grant painne et sueur jusques en la mort et eurent d'iceulx victore et en la fin sont mors en bataillant pour la foy Jehsus Crist comme martyrs, et maintenant sont pluiseurs qui seulement pour raconter ce que ceulx la firent voeulent auoir l'humainne loenge et l'honneur de ce monde. Ainsy entre nous sont pluiseurs qui seulement en preschant les œuvres que ont fait les sains voeulent auoir honneur et loenge. Comme s'il volsist dire : on ne doit faire conte de livres ne de science mais des œuvres vertueuses car science enfle et carite edifie a perfection. Apres aulcuns jours seant saint Franchois pres du feu ledit novisse encores lui parla de ce sautier auquel saint Franchois dit : Quant vous ares le sautier, vous conuoiteres et vorres auoir 1 breviaire et seres en chaiere comme 1 grant prelat et dires a vostre frere : Aporte mon breviaire. Et en ce disant saint Franchois de grant ardeur d'esprit prist des cendres et les mist sus sa tete en frotant la teste ainsy comme s'il l'eust lave et disoit : Jou breviaire. Jou breviaire. Et par pluiseurs fois reitera ces mos, et lors ledit frere fut esbay et eult vergoigne. Et puis luy dist saint Franchois : Frere, j'ai este samblablement tempte d'avoir des livres, mais quant je ne sceus se ce estoit la volente de Nostre Seigneur, je pris 1 livre ou quel estoient escriptes les Evangilles et priay a Nostre Seigneur que, a la prumiere ouverture que je feroie dudit livre, il me monstrast de ce sa volente. Et finee ma priere, il me vint devant en ouvrant ledit livre le saint euvangille qui dist : *Vobis datum est nosse misterium regni Dei, ceteris autem in parabolis*, qui est à dire : A vous est donne de congnoistre le mistere du royalme de Dieu et aux aultres par paraboles. Et dist apres Saint Franchois : Ils sont tant de ceulx qui montent volentiers a la science que benoit sera celui qui se fera sterile et ignorant pour l'amour de Dieu. Et puis apres pluiseurs moys saint

Digitized by Google

Françhois estoit deles sa celle pres du lac Sainte Marie de Portiuncula et la ou chemin de rechief parla a luy du sautier. Auquel saint Franchois respondi : Va et en fay ce que ton menistre te dira. Et quant ledit frere eult ce oy, il se retourna par le chemin qu'il estoit venu. Et saint Franchois demourant en celle voie commenca a considerer ce qu'il auoit dit a ce frere; et tantost lapella disant : Aten moy, frere; aten moy. Et ala jusques a luy et ly dist : Frere retourne avoeuc moy et me monstre le lieu ou je te deis que tu feisses du sautier ainsy que ton menistre te diroit. Et quant ils vinrent au lieu saint Franchois s'agenoulla devant ledit frere et lui dist : J'ay failly et en bas ma coulpe. Car qui voeult estre frere mineur, il ne doibt avoir ainsy comme la rigle l'ottroie fors sa cotte, la corde et les braieux et quant evidente neccessite le contraint il ait des solers. Et depuis tous les freres qui venoient a luy pour auoir son conseil sus telles choses ainsy leur respondoit et disoit souvent : Tant a l'homme de science qu'il en met en œuvre, et tant est le religieux parfait et bon en orisons comme il en met en execution. Car l'œuvre demonstre l'ouurier.

[fol. 6bis] *Comment S. Fr. se mist en forme de 1 poure pelerin.*

Une fois vint ung ministre de l'Ordre devers saint Franchois pour celebrer le feste du Noel avoeuc lui a Reate en ung convent des freres et a ceste cause les frères de ce covent auoient appareillie les tables honnestement et mis des belles blanches nappes et des voirres sur les tables pour l'honneur du jour du Noel. Et saint Franchois descendi de sa celle pour venir disner, vit les tables hault eslevees et songneusement appareillies et tantost se parti secretement de la et prist le baston et le cappel d'un poure qui estoit la venu et bien secretement appela son compagnon et se parti hors de la maison sans ce que les aultres freres en sceussent riens et son compagnon demoura par dedans l'uys et entretant les aultres freres se mirrent a table. Car saint Franchois auoit ordonné que les freres ne l'attendoient point quant il ne venoit tantost a l'heure de mengier. Et quant il eust este ung petit dehors il hurta a l'huis et son compagnon luy ouvri et lors se vint a l'huis du lieu ou les aultes freres mengoient et comme ung poure pelerin crioit disant : Pour l'amour de Dieu Nostre Seigneur, faites aumosne a ce poure pelerin malade. Et le menistre et les aultres freres tantost le recongueurent et le menistre respondi : Frere, nous sommes aussi poures et sommes pluiseurs, se nous sont bien necessaires les aumosnes que nous auons, mais pour l'amour du Seigneur que tu as nomme entre chaens et nous te donnerons des aumosnes que Dieu nous a donne. Et quant il fut dedens et estoit devant la table des freres le menistre lui donna l'escuelle en quoy il mengoit et samblablement du pain et il le prist humblement et s'assist pres du feu devant les freres

Digitized by Google

qui seoient a table, et en soupirant dist aux freres : Quant j'ay veu la table honnourablement et songneusement appareillie, je considere que ce n'estoit point la table de poures religieux qui tous les jours vont de huys en huys querir les aumosnes. Il nous convient plus sievir l'exemple de l'humilite et pourete de Jehsus Crist que aultres religieux car a ce sommes nous appelles et en auons fait profession devant Dieu et les hommes dont il me semble maintenant que je siech comme 1 frere mineur. Car l'on honneure plus les festes de Dieu et des sains en necessite et en pourete par laquelle ilz ont le royalme des cieulx que en honneurs et superfluites par lesquelles l'on s'eslonge du ciel. Et de cela eurent les freres vergongne considerans qu'il disoit la pure verite et aulcuns d'eulx commencherent tres fort a larmoier considerans qu'il seoit en terre et que si purement et saintement les voloit corrigier et enseigner. Et lors ammonnesta les freres qu'ilz eussent si humbles et si honnestes tables que les gens seculiers y poeussent prendre bonne exemple, et se aulcun poure souruenoit et que les freres le inuitassent qu'il puist seoir egalement d'empres eux et non mie pourement en terre et les freres en hault.

Notre auteur n'a pas toujours serré son texte d'aussi près. C'est ainsi qu'au chapitre 68 relatif à la grande assemblée capitulaire dite « des Nattes », ne trouvant pas de terme pour rendre le mot *capitulum storiorum*, il s'est contenté de laisser un espace en blanc. Il termine ainsi ce chapitre :

Et pour ce je ne voeul que vous me nommes aulcune rigle ne de saint Benoit, ne de saint Augustin, ne de saint Bernard, ne aulcune aultre voye et rigle de vivre fors celle qui ma este demonstree de Nostre Seigneur pour tant qu'il voloit que je fusse une nouuelle *plante* en leglise militante et n'a volu nous mener par aultre voie que par ceste. Mais par votre science et sapience mondaine Dieu vous confondera. Et je me confie en Nostre Seigneur qu'il vous punira par ses sergeans, cestadire par ses dyables. Et seres constrains de retorner encore a vostre estat auoeuc vostre honte, veullies ne veullies. Adonc Monseigneur le Cardinal fut molt esbahy et ne respondi riens et tous les frères doublerent mott. [fol. 31.]

D'autres fois il se permet des additions explicatives et frise ainsi la paraphrase :

Prohibuit fratri qui faciebat coquinam fratribus ne poneret legumina de sero in aqua calida... (Spec. perf., *c. 19, p.* 38.)	Il deffendy aux freres qui faisoient la cuisine pour les aultres freres qu'il ne mesist point les *lentilles* en yaue chaude le soir... [fol. 6v.]

Digitized by Google

... Si quis fratrum reversus ad vomitum morietur extra religionem, alterum mittam in religionem qui vice ipsius habeat coronam ejus... (Spec. perf., *c. 81, p. 158.)*

... Se aulcun des freres retourne a son vomissement *ainsy comme le chien, c'est-a-dire a ses peches premiers lesquelz il a confesses*, et mœurt *en chel estat* hors de la religion, je renvoiray et remettray en la religion un frere qui ou lieu de celi *qui est trespasse* ait sa couronne. [fol. 38v.]

Mais, en présence des chapitres que le compilateur du *Speculum perfectionis* a emprunté presque textuellement à Thomas de Célano, le traducteur a dû avouer en lui-même son incapacité. La grâce un peu maniérée du biographe officiel embarrasse tous ceux qui veulent la faire passer dans notre langue et le pieux écrivain du XVe siècle ne s'est pas tiré brillamment de ces difficultés. Quelques passages suffiront pour s'en rendre compte :

Docebat fratres beatissimus pater in libris testimonium quærere, non pretium, ædificationes non pulchritudines...

Nihil in mensis vel in vasis quod mundanum videretur et quo mundi recordaretur amabat, ut omnia paupertatem determinarent, omnia peregrinationem et exilium decantarent. (Spec. perf., *c, 5.)*

Le benoit pere S. Franchois disoit a ses freres que on debuoit querir es livres tesmoignage de bonne doctrine non mie beaulte...

Et ne amoit point choses exquises fut a table ou en vaiselle ne dont on peuist auoir souuenance du monde affin que tout feust termine en pourete et *que tout fust cogneu transitoire.* [fol. 2.]

Beatus itaque pater raro per obedientiam præcipiendum esse censebat, nec primo fulminandum esse jaculum quod debet esse extremum : « Ad ensem, inquit, non cito manus mittenda est. » (Spec. perf., *c. 49.)*

Notre benoist pere dessusdit il disoit estre juste chose et discrete pau souuent commander par obedience, *ne on ne doibt faire ou baillier au commencement la rigoeur qui doibt estre extreme et donnee au demain.* Il disoit que la main de la personne ne doibt point estre mise tos a lespee. [fol. 19v.]

Dolebat multum beatus Fr. si virtute neglecta quæreretur scientia inflativa maxime si non in ea vocatione quisque persisteret in qua vocatus a

Le benoit S. Fr. auoit grant doleur au cuer quant il veoit et sentoit que ses freres estudioient pour estre sage de science acquise et non point pour estre vertueulx. Et souverainement

Digitized by Google

principio fuerit. Dicebat enim : « Fratres mei scientiæ curiositate ducuntur in die tribulationis invenient manus suas vacuas... »

luy deplaisoyt se les freres ne demouroient en la vocation ou Dieu les auoit appeles. Car il disoit ainsy : « Mes freres qui sont menes par curiosite de science, en jour de tribulation il trouueront leurs mains wides, cest assavoir leurs œuvres sans remuneration... »

Volebat enim potius ipsos esse caritate bonos quam scientiæ curiositate sciolos.

Car il voloit iceux mieulx remplis de carite que ces enfles et orguilleux pour curiosite de science.

Præodorabat etiam tempora non longe ventura in quibus jam presciebat scientiam inflativam debere esse occasionem ruinæ, unde quemdam sociorum aliquando prædicationum studio nimis intentum post mortem suam apparens ei reprehendit atque prohibuit jussitque illi ut studeret viam humilitatis et simplicitatis incedere. (Spec. perf., *c. 69.)*

Il consideroit ossy les tamps auenir aux quelz il scauoit que science inflative deueroit estre a pluiseurs occasion de ruine. Et pour tant une fois a un de ses compagnons trop ententif a l'estude de predication se apparans apres son trespas lui respondi et lui deffendi lestude et lui commanda qu'il tenist la voie de humilite et quil alast la voie de simplesse. [fol. 31.]

Il serait très intéressant de pouvoir, en terminant, nommer l'auteur de cette traduction française qui est bien, je crois, la plus ancienne du *Speculum perfectionis*. Mais ce nom, comme celui des auteurs mêmes des compilations originales, nous sera longtemps encore inconnu. Du moins, son travail atteste que S. François eut toujours de véritables enfants soucieux de conserver son esprit et de raconter son histoire.

F. GRATIEN.
O. M. C.

Digitized by Google

UN RECUEIL D'EXEMPLA
DU XIIIe SIÈCLE

Le XIIIe siècle a vu se renouveler la méthode de la prédication. Grâce aux orateurs populaires, séculiers ou réguliers, parmi lesquels il faut surtout mentionner les membres des Ordres mendiants, la structure du sermon a été simplifiée. Les longs raisonnements théologiques, dont se composait le sermon de la période précédente, surchargés de textes tirés de la Bible et des Pères, et par conséquent peu accessibles aux foules, ont fait place à un exposé doctrinal adapté par les orateurs au niveau intellectuel et au goût des auditeurs et appuyé sur cette morale en action qu'est l'anecdote. (1)

Cette dernière, d'abord introduite dans le sermon par manière d'appendice, en devient peu à peu une partie intégrante. Les auditoires, généralement composés de gens de condition sociale très diverse, prennent plaisir à entendre ces récits variés, d'où chacun pouvait tirer un profit moral immédiat.

Aussi les prédicateurs, excellents connaisseurs de ceux qui les écoutaient, donnent peu à peu une plus large part au côté anecdotique et narratif dans leurs allocutions au peuple chrétien et en viennent jusqu'à composer des recueils entiers de ces récits.

Qu'il nous suffise de mentionner parmi les premiers connus ceux d'Eudes de Cheriton, du cardinal Jacques de Vitry et du dominicain Étienne de Bourbon, compilés en 1225 et 1260. Dans la suite, de nombreuses autres collections voient encore le jour pour alimenter de leur contenu la chaire chrétienne. (2)

(1) Lecoy de la Marche : *La chaire française au Moyen-Age.* Paris 1886 (2e édit.) in 8°, p. 289 et sq.

(2) J. Th. Welter : *Essai sur la vie et la société au XIIIe siècle d'après les sources*

Digitized by Google

Le recueil d'exempla, qui fera l'objet de notre étude est précisément une de ces collections compilées à la fin du XIIIe siècle.

Léopold Delisle l'a signalé dans *l'Histoire Littéraire de la France,* T. XXXI. pp. 47-57 et en a même donné quelques extraits sommaires.

Le texte subsiste dans le ms. 1019 (jadis 425) fin XIIIe siècle, de la Bibliothèque municipale d'Arras et occupe les ff. 77-III d'un volume en parchemin in 8° (1), dont le couvent des Célestins d'Amiens semble avoir été le plus ancien possesseur. (2)

Il se trouve également par fragments dans le ms. 23378. ff. 133-157v6 XIVe siècle parchemin in-8° de la Bibliothèque Royale de Munich.

Avant de nous occuper du texte proprement dit, que nous pu-

populaires des exempla... précédé d'une étude sur les collections d'anecdotes (en préparation).

(1) Notre texte est précédé de deux autres collections d'exempla. La première occupe les ff. 1-34va et est formée d'extraits de la grande compilation d'Ét. de Bourbon (252 anecdotes). Elle commence ainsi : Ad honorem D. N. J. C. et ad laudem gloriose Virginis Marie et ad corroborandas in fide catholica mentes nostras... suivent les 4 parties du traité avec les titres de chapitre ; la 1re de timore (30 chapitres), la 2e de verbo Dei (18 chapitres), la 3e de penitencia (18 chapitres), la 4e de temptacionibus (37 chapitres)... puis suit f. 1° une petite introd : quoniam ordinare materiam edificacioni et saluti animarum.., et enfin le texte. La dernière anecd. 252 f. 34va : Le jeune homme de Langres, pélerin de Saint-Jacques, différant le vœu de devenir cistercien, correspond au n° 1943 f. 440 rb de la compil. d'Ét. de Bourbon.

La seconde collection occupe ces ff. 35-75 rb (le v. de 75 et le f. 76 étant vides). et n'est faite que d'exempla extraits des sermones vulgares de J. de Vitry (V. B. N. m. l. 17509) ; le dernier exemplum portant le n° 297 correspond au n° 203 de l'édit. Crane (les nos 304-314 étant des exempla casu omissa dans le texte.) Cette compilation a peut-être été la première en date où ne figuraient que les anecdotes des serm. vulg. Malheureusement dans l'état actuel, par suite de la suppression de certains feuillets, elle ne comprend en réalité que 235 anecdotes.

Elle commence par ce titre fautif : Incipiunt exempla extracta a sermonibus magistri Alani ad prelatos et sacerdotes (f. 35.)... et finit ainsi : Expliciunt sermones vulgares. f. 73 vb. Puis suivent ff. 73vb-75vb. 4 exempla extraits des « communes sermones omni die dominico », à savoir :

Nos 298. De illo qui minus percussus ab amico, magis se lesum reputavit. cf. inf. n° 215.

« 299. De cervo et bubulco. cf. inf. H. F. ci

« 300. De claustro malignorum spirituum cf. inf. n° 8.

« 301. De homine qui hospitatus est apud Christum : E. B. S. 745.(152) f 239vb ad calcem (Suppl. d'Ét. de Bourbon.)

(2) On lit f. 1. en haut : Iste liber est de conventu fratrum (écriture XIIIe siècle) Celestinorum de ambianis (écriture XIVe siècle). Au XVIIe siècle on a tout barré à l'exception de : Iste liber est, et on y a ajouté Bibliothece monasterii si Vedasti Atrebatensis 1608 ; f. 111v on lit aussi : Iste liber est ordinis Celestinorum (répété à plusieurs reprises) (écriture XIVe et XVe siècle) et en bas du folio : Celestinorum Anthoniorum de Ambianis de Amiens (écrit. XVe siècle).

Digitized by Google

blierons d'après le ms. d'Arras, nous allons successivement déterminer l'auteur, la date et le lieu d'origine du recueil, examiner les procédés de composition et les sources des récits et donner un aperçu historique de tout ce qui peut intéresser l'histoire de la civilisation.

Il semble que l'auteur ait voulu garder intentionnellement l'anonymat. Nulle part, dans aucun récit, il ne s'est mis en scène. Cependant, d'après ce qui résulte de plusieurs passages, (nos 21, 34, 144) (1) il appartenait à l'ordre des Frères de la Pénitence ou des Sachets, ordre qui par son esprit et ses tendances se rapprochait beaucoup de celui de saint François.

Les Sachets n'ont eu pourtant qu'une existence éphémère. Fondés par Hugues de Dignes au château d'Hyères « castrum Arearum, ubi Saccati sumpserunt initium... » (2) et approuvés par Innocent IV en 1251, ils ont été supprimés en 1274 par une décision du concile de Lyon.(3) Il faut croire que leur existence s'est prolongée jusqu'à la fin du siècle au moins dans certaines régions, puisque la liquidation de leurs maisons s'est poursuivie encore sous le pontificat de Nicolas IV (4) et de Boniface VIII. (5) Ce dernier donne même l'ordre le 1. sept. 1295, aux vieux frères de la Rochelle de se transporter au monastère de Mauzé-sur-Mignon (Deux-Sèvres) pour y suivre la règle de saint Augustin. (6) Il est permis d'ajouter aussi que l'absence des moyens de vivre a contribué à hâter leur extinction, comme semble l'affirmer Le Nain de Tillemont pour les Sachets établis à Paris par saint Louis en 1261 (7). En parlant d'eux, il dit : « Le 14

(1) Cf. infra les nos du texte.

(2) Mon. German. Script. T. XXXII. p. 294. Le chroniqueur Salimbene fait remonter l'année de fondation en 1248 ; ibid. pp. 254-255 pour ce qui concerne leur vie, leur règle et leur habillement, voir aussi Thomas d'Eccleston : *De Adventu Minorum in Angliam*, édit. A. G. Little, Paris 1909, in-8°, p. 131.

(3) Ibid. p. 268, p. 488.

(4) Registres de Nicolas IV (édit. E. Langlois, Paris 1891 in 4°) p. 49 n° 278. Permission accordée aux Sachets de liquider leurs biens à Montpellier, 27 juin 1288. p. 197 n° 899. Vente du couvent des Sachets aux Frères Mineurs de Poitiers, 1 juin 1289 ; p. 226 n° 1059. Liquidation du couvent des Sachets à Brignoles, au profit du roi Charles de Sicile, 28 juin 1289.

(5) Registres de Boniface VIII (édit. Digard Paris, 1884 in 4°) ; p. 41 n° 101. Permission donnée aux Frères Prêcheurs de Lucques de vendre le couvent des Frères de la Pénitence, 7 mars 1295.

(6) Ibid. p. 132. n° 371.

(7) Un ms. d'Auxerre n° 35 (coll. d'exempla du XIIIe s.) f. 232vb relate à ce sujet e trait curieux suivant : « Cum primo venissent Saccini Parisius, inferebantur eis multa opprobria et venientes ad regem Ludowicum, dixerunt ei quod volebant

Digitized by Google

octobre 1293, les Sachets donnèrent leur maison aux Augustins, alléguant qu'ils ne pouvaient plus tenir ce lieu sans scrupule, à cause de leur pauvreté et que leur ordre diminuait de jour en jour ». (1)

Donc les dernières années du XIIIe siècle peuvent être assignées comme le « terminus ad quem » de la date de composition du recueil et le compilateur à qui nous le devons pouvait bien encore vivre au commencement du siècle suivant.

Le texte lui-même nous permet de déterminer aisément la région à laquelle il appartenait. Beaucoup d'historiettes en effet, dont le recueil se compose, ont pour théâtre différentes localités de la Provence ou des pays avoisinants. Qu'il nous suffise de citer les noms de l'Abbaye de Bonnevaux (144), de Brignoles (230), de l'Abbaye de la Celle (142), de Draguignan (88), de Forcalquier (205), d'Hyères (225), de Marseille (21, 226), de Montpellier (109, 207, 212, 223), de Maguelonne (223), de Manosque (205), d'Orange (179, 203), de l'Abbaye de Saint-Gilles (218), de Nîmes (179), de Tarascon (196), de Toulon (143, 214), noms qui indiquent péremptoirement que le compilateur a vécu en Provence et que le recueil a été composé dans la même région.

Ce dernier se compose de 259 anecdotes, formant par la manière dont elles sont divisées en 125 chapitres, un petit traité complet de prédication. L'historiette est introduite par l'auteur sans aucun préambule et se termine généralement par une citation biblique.

A première vue, on serait porté à croire que les divers récits se suivent sans ordre, mais les divers titres de chapitres laissent entrevoir un plan bien suivi. D'après ceux-ci, en effet, la compilation est formée de deux parties très inégales. La première — 24 anecdotes — a pour but d'exalter la gloire du Christ et de la Vierge Marie ; la seconde — 228 récits — a trait à la vie morale du chrétien et se propose d'engager la société tant ecclésiastique que laïque, à la pratique des vertus chrétiennes ordinaires. Et par là, notre compilateur n'a fait qu'imiter ses prédécesseurs Jacques de Vitry et Étienne de Bourbon.

recedere de villa, quia tot opprobria sustinere non poterant. Quibus rex respondit : « Quid, inquit, venistis querere in ista religione, si honorem, stulti fuistis, si inhonorasionem habetis [va] quod quesivistis, gaudere ergo debetis ». Au sujet de leur recrutement parmi les étudiants de Paris cf. notre édition du Speculum Laicorum, n° 45.

(1) Le Nain de Tillemont : *Vie de saint Louis* (éd. J. de Gaule 1849 Soc. de l'Hist. de France) T. v. pp. 301-302. Ducange : Gloss. au mot : Saccati.

Digitized by Google

Il n'en est pas autrement quand il s'agit de l'étude des sources où il a puisé ses récits. En effet, à part les anecdotes relatives aux régions du Midi et celles dont l'auteur a pu être le témoin oculaire et auriculaire, — environ une soixantaine — le recueil ne se compose que d'exempla tirés d'écrits antérieurs, livres historiques, sacrés ou profanes, vies de saints, légendes, fables, etc...; ce qui ne veut pas dire que le compilateur est allé directement aux sources, mais qu'il a tout simplement démarqué d'autres collections qui, à leur tour, ont été formées par le même procédé. Mais, quoi qu'il en soit, voici la liste de ses sources d'information supposées.

La Bible (97-99, 234-246).
L'Évangile de l'Enfance (3).
Grégoire le Grand : Les Dialogues (12, 92, 123, 124).
Vitæ Patrum (7, 10, 45, 47, 60, 61, 63, 65, 66, 72, 74, 77, 80, 92, 93, 109, 117, 136, 248, 249, 250, 251).
Jean Damascène : Barlaam et Josaphat (55, 80).
Vie de St Ambroise (2, 66, 67, 175, 183).
» St Barthélemy (4).
» St Bernard (69, 93, 182, 216).
» St Guillaume (179).
» St Fursée (104).
» St Martin (113, 150, 200).
» Ste Perpétue (223).
» St Hugues (114).
Miracles de N.-D. (8-24, 218).
Antiquæ Historiæ (96).
Le Roman du Renard (191).
Barthélemy l'Anglais (192).
Césaire de Heisterbach (33, 85, 86, 156, 197, 208, 217, 218).
Étienne de Bourbon (5, 6, 8, 9, 18, 23, 30, 32, 33, 38, 40, 48, 52, 53, 56-58, 60, 63, 65, 68, 69, 75-78, 84, 89, 101, 102, 104, 107, 109-112, 115-117, 120-122, 127, 131, 138, 139, 141, 146, 147, 154, 155, 157, 159, 161-163, 168, 169, 171, 176-178, 181, 183, 187, 209, 210, 213, 218, 247, 250-252).
Eudes de Cheriton (30, 37, 48, 53, 69, 81, 84, 122, 125, 147, 151, 181, 183, 210, 218, 247).
Jacques de Vitry (2, 5, 7, 10, 14, 26-32, 37-57, 58-59, 62-64, 66, 67, 69, 70, 72-76, 80, 82-85, 87, 89-96, 100-104, 113, 115-131, 134-141, 146-153, 156-166, 168, 208, 210, 213, 217, 224, 231).

Digitized by Google

A l'exception d'une soixantaine d'anecdotes originales, notre recueil ne fait, somme toute, que répéter ce qu'un Jacques de Vitry ou un Étienne de Bourbon nous avaient déjà dit sur la vie et les mœurs de leur temps et cela dans des proportions bien moindres. Malgré le peu d'abondance des faits qu'il renferme, nous avons néanmoins cherché à en dégager le fonds et à esquisser un petit tableau de mœurs d'une société disparue.

Notre moraliste, comme tous ses contemporains qui ont eu charge d'âmes, semble évidemment pousser au noir les traits qu'il décoche contre les diverses catégories sociales tant ecclésiastiques que laïques. La vertu n'existe pour lui qu'à l'état d'exception.

Il s'en prend volontiers aux prélats négligents (25-29), avares, (30-32, 52, 140), incapables (35-37), indiscrets (216), aux clercs tièdes dans l'accomplissement de leurs obligations (33-34). Il gourmande le religieux indiscret (197-198). Il exalte tous ceux qui restent fidèles à l'idéal monastique (54-55, 57, 121-124, 217) et prodigue une critique assez acerbe contre ceux qui y contreviennent en s'attachant aux biens d'ici bas. Les anecdotes nos 142-145, 205 sont à ce sujet assez suggestives.

La société laïque est également prise à partie. Nous voyons tour à tour passer devant nos yeux les tyrans (125-126), les prévôts (134-171), les juges (32), les avocats (53), les usuriers (105-108), les avares (109-116, 136, 152), les oppresseurs des pauvres (128-129), les légataires infidèles (119-120), les bouchers (138-139) et les voleurs (118), tous âprement critiqués pour les méfaits qu'ils ont pu commettre dans l'exercice de leurs fonctions ou dans la pratique des affaires.

La famille elle-même n'a pas échappé au regard scrutateur du moraliste. Certains traits originaux nous montrent en effet que l'harmonie et la fidélité n'existaient pas toujours entre les époux (68-71, 207, 226) et que les enfants ne témoignaient pas toujours aux parents le respect qui leur était dû (211-214).

La femme surtout semble avoir été l'objet de ses récriminations. Il recommande de fuir sa société (80-82) et montre dans une série de récits — vrai cycle de ruses féminines — comment par sa façon d'agir, par l'appât même de ses défauts, elle cherche à circonvenir l'homme et à le tromper (87-93, 155, 156-157, 169, 187-190, 196, 219-220, 225).

Par ailleurs enfin, il s'attaque aux vices et travers généraux de la société, tels que l'avarice (136, 152), la luxure (139),

Digitized by Google

l'hypocrisie (146), la fourberie (94-95), la colère (182-183), l'ingratitude (148,215),la présomption (38-39), la vanité (48-49), la flatterie (130-133), l'orgueil (204), l'impatience (74), la croyance aux présages (173-174) et les superstitions diverses (87-90, 173).

D'autre part, notre moraliste cherche également à pénétrer le fidèle de ses obligations religieuses. Aussi ne cesse-t-il de recommander la pratique des vertus chrétiennes, telles que la pureté (63-69), la résistance dans les tentations (70-72), l'humilité (186), l'esprit de pénitence (50, 191), et de charité (104, 203), le support de l'infortune et des maladies (102-103) et la persévérance dans le bien ; d'encourager la pratique de la confession (83-86), la fréquentation du sermon (127, 135, 201, 202), le culte des morts (76-79, 96-99), et d'exalter la gloire du Christ (1-3) et la puissance d'intercession de N.-D. (524), pour laisser entrevoir au chrétien les peines de l'enfer et les joies du ciel (231).

Cependant de l'ensemble de ce tableau rapidement esquissé se détachent nombre de traits, qui ont un caractère historique et nous font connaître certains côtés nouveaux de personnages connus par ailleurs, sans omettre de nous initier à certaines coutumes locales existantes alors et disparues aujourd'hui.

Qu'il nous suffise de mentionner entre autres, l'histoire de la fondation de l'Abbaye de la Charité (20) ou la prise d'Ascalon par les Croisés (96), ou de citer les noms des personnages auxquels se rapportent les récits, tels que Serlo (48), saint Guillaume (179), saint Hugues de Bonneval (114), Foulques de Marseille (154), saint Bernard (182, 216), Saladin (139, 193), Artaud de Nogent (171) ; ou de rappeler l'usage populaire de jeter du froment sur la tête des nouvelles mariées (87), le combat des aveugles et des taureaux à la cour du marquis de Montferrat (36), l'emploi de charmes superstitieux dans les épidémies (88), ou même l'aventure de deux marchands lombards chez le comte de Forcalquier (211).

Rien pourtant ne saurait suppléer au texte lui-même dans l'interprétation des faits historiques. Nous allons donc le mettre sous les yeux du lecteur. Les anecdotes originales ont été seules publiées dans toute leur teneur ; les autres sont résumées en latin, suivies de l'indication des sources manuscrites ou imprimées ainsi que de leurs dérivées.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE DES MANUSCRITS, DOCUMENTS ET OUVRAGES CONSULTÉS, SUIVIS DES SIGLES D'ABBRÉVIATION POUR LES PLUS CONSULTÉS DANS LE TEXTE.

I. MANUSCRITS :

France : Paris. — *Bibl. Nat.* ms. lat. 15970 ff. 1-685vb, XIIIe S. = E. B. S. ou *Supplément d'Étienne de Bourbon.*
ms. lat. 15953 ff. 188-210, XIIIe S. = D. D. T. ou *Liber De Dono Timoris.*
m. l. 15971 ff. 3-56v, XIIIe S.
» 17509 ff. 1-153vb, XIIIe S.
» n. a. l. 730 ff. 1-201v, XIVe S. A. N.
» n. a. l. 860 ff. 1-290, XIVe S.
Arsenal. — ms. 857 ff. 21-102vb, XIIIe S. = L. E. A. ou *Liber Exemplorum secundum ordinem alphabeti.*
Pour la description des mss. D. D. T. et L. E. A. nous renvoyons au IIIe vol. du Cat. of. Rom. de Mr Herbert ci-dessous cité, pour celle de É. B. S. à l'édition de Lecoy de la Marche : Anecd. Historiques.. d'Ét. de Bourbon (Soc. de l'Hist. de France), Paris, 1877, in-8o.
En faisant l'inventaire complet des exempla de ces mss., nous avons établi un numérotage nouveau. Les nos entre crochets correspondent à ceux de Mr Herbert et ceux entre parenthèses aux anecdotes de l'édition de Lecoy de la Marche.
Tours. — ms. 468 ff. 1-194v XVe S.
Allemagne : Munich. — ms. 23378 ff. 133-157vb XIXe S.
Angleterre : Londres. — Brit. Mus. ms. Roy. T. D. I. ff. 61-139v, XIIIe S.
Autriche : Lilienfeld. — Stiftsb. ms. 137 ff. 71v-119vb, XIVe S.
Suisse : Berne. — ms. 679 ff. 1-77 XIIIe S.

II. IMPRIMÉS :

Bible Vulgate.
A. S S. = Acta Sanctorum : Anvers 1643 in fol.
Barthélemy l'Anglais : *De proprietatibus rerum,* édit. Strassbourg 1505, in-fol.

Digitized by Google

D. Bouquet : *Recueil des Historiens des Gaules*. Paris, 1738. in-fol.

S. P. = Bromyard (J.) *Summa Praedicantium* éd. Nuremberg, 1485, in-fol.

Cés. Heist. = Césaire de Heisterbach : *Liber miraculorum*. édit. Strange Cologne, 1851, in-12.

C. = Crane (F) : *The Exempla of. Jacques de Vitry*, London, 1890, in-8°.

P. E. = Hérolt (J). *Promptuarium Exemplorum*. Ulm. 1480, in-fol.

H. = Hervieux (L) : *Les Fabulistes Latins*. T. IV. Paris 1896, in-4° = H. P. et F. indiquent les Paraboles et les Fables du recueil.

Hauréau (B) : *Notices et Extraits*... VI. Vol. Paris, 1890-93, in-8°.

G. R. = *Gesta Romanorum* édit. Oesterley. Berlin, 1872, in-8°.

Sc. C. = Gobio (J) : *Scala Celi*, édit. Ulm, 1480, in-4°.

Grégoire de Tours : *Livre des miracles* (édit. Soc. de l'Hist. de France) Paris, 1857, in-8°.

L. A. = Jacques de Voragine : *Legenda Aurea*, édit. Grœsse, Breslau, 1890, in-8°.

Kl. = Klapper (J) : *Exempla*. Heidelberg, 1911, in-8°.

P. E. = Martinus Polonus : *Promptuarium Exemplorum*, éd. Strassbourg, 1484, in-fol.

M. P. L. = Migne : *Patrologia Latina*. Paris, 1844, in-4°.

Migne : *Encyclopédie Théologique*. Paris, 1856-1858, in-4°.

Mensa Philosophica éd. Cologne, 1508, in-8°.

Monumenta Germanica : Scriptores, édit. Pertz. Hanovre, 1826-1913, in-fol.

Pogii... *Facetiæ Facetæ*... 1480 ? in-4°.

Registres de Nicolas IV (édit. E. Langlois) Paris, 1891, in-4°.

Registres de Boniface VIII (édit. Digard) Paris, 1884, et sq. in-4°.

Thomas Cantipratanus : *Liber de apibus*, Douai, 1605, in-12.

Vincent-Bellovac. *Spec. Historiale*. Douai, 1624, in-fol.

Sp. L. = Welter (J. Th) : *Speculum Laïcorum*, édit. Paris, 1914, in-8°

Wright (Th) ; *Latin Stories*, London, 1843, in-8°.

Divers. C. R. = Catalogue of. Romances T. I et II. (édit. Ward) London, 1883, 1893, in-4° ;

C. R. = T. III. (édit. Herbert) London. 1910, in-4°.

Giornale Storico della Letteratura Italiana. V. LXI. Torino, 1913, in-8°.

Histoire Littéraire de la France. Paris, 1733, in-4°.

Journal des Savants. Paris, 1816, in-4°.

Mémoires de l'Institut. Académie des Inscriptions, 1815, in-4°.

Notices et Extraits des Mss. de la Bibliothèque du roi. Paris, 1843, in-4°.

Digitized by Google

[f. 77va] AD HONOREM DEI ET B. VIRGINIS ET SALUTEM PARITER ANIMARUM. INCIPIUNT FAMILIARIA EXEMPLA QUE DISCRETUS ET BONUS RELATOR REFERAT LOCIS ET TEMPORIBUS. EXEMPLUM PRIMUM.

1. Audivi quendam cardinalem dicentem quod quidam erant in maris periculo constituti et cum diversi diversorum sanctorum auxilium postularent, unus dixit eis : « Nescitis quod faciatis, nam antequam Sancti ad Christum venerint et preces pro nobis effunderint, timeo ne maris pericula instancia nos submergant ; unum est ergo optimum consilium, ut omnes Christum unanimiter deprecemur, qui nos sine alterius suffragio poterit liberare ». Quod fecerunt et incontinenti facta est tranquillitas in mari.

2. *Exemplum quod libenter debemus pati pro Deo et fide.*
Refert b. Ambrosius : De quadam muliere ad martyrium currente et milite infideli.
[C. 307].

3. *Exemplum ad ortandum homines ad bonum faciendum.*
Legitur quod cum b. Virgo cum Jesu Christo fugeret in Egyptum incidit in latrones. Et dum vellent eos depredari et asinam auferre, super quam Christus cum b. Virgine insedebat, ille princeps latronum pietate motus prohibuit. Et dum recederent, considerans ipse princeps latronum quod non commode poterant cum hora tarda esset ad hospicium venire, graciositate b. Virginis et pueri Jesu motus affabilitate in spelunca sicut potuit eos honorifice procuravit. Et dum hora vespertina hinc inde latrones occurrerent et predes afferrent et [va] cibos habundanter pararent et domina nostra tenens filium suum sederet ad ignem, dixit princeps latronum : « Bona femina velles tuum filium balneare. » Quod respondens ait : « Domine, vellem si possem. » Et tunc jussit aquam calefieri. Et preparato vase, fuit Jesus balneatus. Et latro in sua malicia persevravit. Tandem cum Jesus fuit crucifixus et iste princeps latronum fuit positus ad dextram partem. Quod cognoscens Jesus Christus et volens eum de bono quod fecerat remunerare, spiravit in eum graciam suam. Propter quod dictum est ei : « Hodie mecum eris in paradiso. » Et ideo benedicit apostolus : « Bonum facientes, non deficiamus ».
[Cf. Migne : Encyclop. Théolog. T. XXIII. col. 995. Évangile de l'Enfance, où le texte présente des variantes très notables. Il en est de même dans l'éd. Tischendorf (C) : Evangelia apocrypha, Leipzig, 1874. in-8o pp. 192-193.]

4. [vb] *Exemplum contra amatores pecunie.* Legitur in vita b. Bar-

Digitized by Google

tholomei : De ejus discipulis saccum auri et argenti plenum in via invenientibus.
[C. R. III. p. 660 avec d'autres références].

Exemplum ad idem.

5. [f. 78ra] De quodam predicatore dicente : «Centuplum accipietis».
[C. 96 ; E. B. S. 704 (142). f. 236ra : Sp. L. 253 a. d'aut. réf. A. N. au mot : Elemosina 310. f. 78 ; Sc. C. au mot : Elemosina ; S. P. Elemosina. II. 2. 49. ; Herolt : P. E... E. XIII.].

Exemplum ad idem.

6. De quodam alio idem dicente et centum vaccis.
[E. B. S. 705 (143). f. 236va].

Exemplum ad idem.

7. [rb]. De quodam episcopo Johanne nomine pactum cum Christo ineunte et promittente se ei dare quidquid sibi ipsi daretur.
[C. 97].

Exemplum de b. Virgine Maria ad honorem et laudem ipsius.

8. De abbate cisterciensi et castro demonum.
[E. B. S. 378 (79). f. 192rb Sc. C. au mot : Verbum Dei. etc.].

Exemplum ad idem.

9. [vb]. De quodam monacho temptato et b. Virgine.
[E. B. S. 621 (125). f. 228va].

Exemplum ad idem.

10. De quadam muliere conquerente B. M. de adulterio viri.
[C. 223 ; M. P. L. CLVI. col. 572 ; CLXXII. col. 1379].

Exemplum ad idem.

11. [f. 79ra]. De quadam matrona ex illicito coitu filium concipiente et imperatore romano.
[C. 263 ; C. R. II. p. 627, p. 669 ; Gesta Romanorum (éd. Oesterley Berlin, 1872), c. 13. Herolt : P. E., C. XXXV.].

Exemplum ad idem.

12. [va] Refert B. Gregorius : De puella quadam nomine Musa.
[C. 275 ; Sp. L. 138. a. d'aut. réf.].

Exemplum quod si nolumus Dei filium habere, eum a b. Virgine, postulemus.

13. De quodam latrone in Anglia et ymagine b. Virginis.
[C. 276 ; E. B. S. 2163 (429). f. 484vb ; cf. Giraldus Cambrensis : Gemma eccles. (éd. Brewer Londres, 1862) (R. S.) in-8o. C. XXXIII. p. 105. qui localise le fait à Kirkby près de Bridowe en Angleterre].

Digitized by Google

Exemplum ad idem.

14. [vb]. De quodam juvene blasphematore et judeo lusore.
[C. 218].

Exemplum ad idem.

15. [f. 80ra]. Audivi quod quedam mulier suam faciem coloribus fuscabat. Que cum dominam Mariam ardenter rogaret, apparuit ei ba. Maria per visionem et ejus faciem videre non poterat. Que cum eam plurimum rogaret ut ostenderet ei faciem suam, respondit ei domina quod ejus faciem non videret nisi ab ornatu superfluo talem redderet faciem suam, ut omnes qui eam aspicerent, ejus deformitatem et indecenciam aborrerent ; quia ideo dicit b. Anselmus in oracione : auffert benignissima Virgo Maria nostrorum peccatorum languorem ut non senciat cujusquam originis fetorem.

16. [rb]. Audivi de quodam archiepiscopo Moguntine cui dormienti fuit celestis curia revelata, et vidit angelos et sanctos coram Christo venientes et diversis peccatoribus conquerentes. Tandem vidit dominam nostram, que de ipso archiepiscopo suo filio graviter est conquesta et statim data est sentencia ut decapitaretur et in ardentem et fetidum puteum usque ad diem judicii clauderetur. Propter quam visionem fuit vehementissime conturbatus ; cujus conturbacionis sui socii causam querentes eis retulit visionem. Ipsi vero eum consolari volentes, dixerunt : « Iste homo nunquam erit probus quia sompniis credidit »; quoque dixerunt ei quod gauderet et epularet letanter. Quibus inaniter acquiescens, dum tercia die per solarium ambularet posito pede, [a sede non elevata] (1) cecidit et post eum pestis secuta est qui eum caput amputavit.

Exemplum ad idem.

17. Accidit quodam tempore quod rex ungarie duos filios habuit... De filio regis sponso Marie facto.
[C. R. II. p. 609].

18. [vb]. De b. Virgine cuidam clero cibum delicatum in scutellis turpibus afferente.
[E. B. S. 1972 (397). f. 448va ; Sp. L. 361 ; C. R. II. p. 651].

Exemplum ad idem.

19. [f. 81ra]. De quodam fure merso et Ave Maria in ejus ore scripto.
[C. R. II. p. 612, ici cependant il s'agit d'un clerc].

Exemplum ad idem.

20. Accidit quod quodam tempore tres fratres ex eisdem parentibus geniti ad faciendam penitenciam convenerunt. Quorum unus dixit :

(1) texte : assidere non elanatam.

Digitized by Google

« Eamus in locum ubi possimus recipere pauperes et pere [rb] grinos et eis nostra bona communia faciamus. » Secundus dixit : « Non solum bona et personas Christo demus, sed nostris corporibus neccessaria subtrahamus ea pauperibus erogando. » Et sic iverunt et hedificaverunt illud monasterium in burgundia, quod vocatur *la Karite* et infra tempus modicum ad honorem b^e Virginis monachorum conventus maxime stabilitur. Quoque dicti fratres sic largiflue hospitalitatis fuerunt quod dictum monasterium multis fuit possessionibus augmentatum. Diabolus vero invidus omni bono, tantam illi monasterio sterilitatem adduxit, quod pro alendis pauperibus, omnia que habebant et ornamenta ecclesie vendiderunt. Quoque cum in festo purificationis b. Virginis essent omnes in ecclesia pariter propter desolati inopiam lugentes, b. Maria per ecclesiam, omnibus videntibus et admirantibus ejus pulcritudinem et graciositatem, extendens pallium suum supra altare ipsum auro purissimo adimplevit. Regrediens infirmarium monasterii intravit, ubi monacho visum restituit, dicens ei quod intraret ecclesiam et eis diceret quod illa domina que oblacionem fecerat, mater erat D. N. J. Christi. Quo facto consolati sunt desolati et omnia que vendiderant, recuperaverunt.

[Cf. pour une version différente : Ms. l. B. N. 4974. f. 71v et sq, f. 108 et sq. f. 119 et sq ; publiée dans Recueil des Hist. d. Gaules T. XIV. p. 41 ; p. 120 ; V. aussi Not. et Ext. des Mss. de la Bibl. du roi, etc, T. XXVII, part. II. p. 199; Hist. Litt. XXXI. p. 52.].

Exemplum ad idem.

21. [va] Accidit in [M] asilia in domo fratrum penitencie J. C. sicut vidimus et testamur quod in assumpcione b^e. M^e. cum sermo factus esset et missarum solempnia adimpleta, panis non affuit, nec questores panis potuerunt aliquid reperire. Quoque sic cibo corporali deficiente fratres ad laudes Virginis convenerunt. Ipsa vero b. V. cuidam nostri pauperi inspiravit et panes pulcherrimos habundanter toti conventui procuravit.

[Hist. Litt.XXXI. p. 50].

Exemplum ad idem.

22. Audivi quod quidam monachus devotissimus b^e. Marie ad ejus nomen semper inclinare consuevit. Sed quia debilis factus erat et post inclinationem surgere per se non valebat, assignati sunt ei duo monachi ab abbate ut eum erigerent. Qui cum in suo essent officio negligentes et eum post inclinacionem non erigerent, accessit ad eum b. M. et eum elevans dedit ei ut per se sine ulterius adjutorio erigeret semetipsum.

Digitized by Google

Exemplum ad idem.

23. De quadam muliere propter occisionem generi ad comburendum judicata et per b. M. salvata.
[E. B. S. 624. f. 229ra ; C. R. II. p. 663 a d'aut. réf.].

Exemplum ad idem.

24. [vb] Audivi quod quidam nobilis regni Apulie multum erat b. M. Virgini devotus, occasione autem belli ab imperatore Frederico capitur et imbacinatur privatus lumine et in carcere clauditur, tamen a Dei genitricis laudibus non cessavit ejus auxilium lacrimabiliter implorando. Tandem apparuit ei b. Maria et eum dulciter consolata, quoque extendens ei sui capitis vellus, dixit ut oculos tergeret ex eo. Et fecit et protinus visum recuperavit et a carcere meritis b. Virginis liberatur.
[Hist. Litt. XXXI. p. 52].

Exemplum contra prelatos malos.

25. De quodam procuratore domini et ejusdem filia corruptoribus exposita.
[D. D. T. 138. f. 202 ; L. E. A. 248. f. 88 ; Kl. 32 ; Munich.Bib. Roy. ms. 23378. f. 143vb].

Exemplum ad idem.

26. [f. 82ra] De litteris principum tenebrarum principibus ecclesiarum missis.
[C. 2. Herv. P. LXIII. ; E. B. S. 1998. f. 457rb; Sp. L. 479 a. d'aut. réf.]

Exemplum ad idem.

27. De rane et mure.
[C. 3. S. P. : Prelatus. XIII. 10. 37.].

Exemplum ad idem.

28. De quadam statua ad terrendas aves posita.
[C. 5].

Exemplum ad idem.

29. [rb]. De venatoris speculo et tigride.
[C. 7].

Exemplum contra avaros prelatos.

30. De muribus et caseo in archa posito.
[C. 11 ; Herv. P. CVI ; E. B. S. 1996. f. 457rb ; Sp. L. 68. (a. d'aut. réf.].

Exemplum [*ad idem*].

31. [va] *Quod prelati debeant compati subditis.*
De monacho pavonem comedente et abbate.

Digitized by Google

[C. 14. S. P. : Servire, VIII. 4. 8.].

Exemplum ad idem.

32. De senescalco et filia regis et cane.
[C. 17 ; E. B. S. 17. f. 140. Sc. C. au mot : Passio Christi].

Exemplum contra clericos et religiosos, qui negligenter dicunt officium suum.

33. [^{vb}]. De quodam sancto in choro saccum sillabarum plenum vidente.
[C. 19 ; E. B. S. 1063 (212). f. 299va ; 1999. f. 457va ; Ces. Heist. IV. c. 9. A. N. au mot : Cantus 124. f. 31^{v} ; Clericus 149. f. 38. Sc. C. au mot : Clericus. S. P. : Feria. III. 7. 21].

Exemplum ad idem.

34. Quidam frater nostri ordinis dum esset in oracione, ductus fuit spiritu ejus ab angelo in quandam ecclesiam cathedralem in medio chori et vidit quod clerici sepeliebant Christum et apparebant caput et pedes. Et dixit ei angelus : « Vides quid isti faciunt » ? Respondit : « Eciam domine. » Quoque adjesset (sic) : « Indica mihi quid est hoc ». Respondit ei angelus : « Isti clerici capita et finem versuum sonant et proferunt, sed media reticescunt et sic Christum [f. 83ra] sepeliunt ut vidisti ». Et hoc faciunt clerici quod dicit Decretale de vita et honestate clericorum.

Exemplum contra ydiotas prelatos.

35. Audivi quod quidam cecus erat in quadam curia et non habebat manus ut posset se pascere et datus est ei quidam alius cecus, qui pasceret eum, qui habebat manus et dum deberet ponere cibum vel potum in ore ceci effundebat super caput ejus vel in aure vel in sinu et sic ille famelicus recedebat. Vere hodie prelati non pascunt subditos cibo spirituali vel corporali, sed effundunt scienciam et opes ubi nulla est utilitas.
[Cette anecdote se trouve également dans la collection d'exempla de J. de Vitry que renferme le ms. f. 39vb : De ceco pascente cecum sous cette forme très abrégée : Dum autem cecus doctori peccatorem vult pascere, cibum in terra cadit, quia doctrinam suam in terram convertit. Id. B. N. ms. l. 17509, f. 40. C. 43.]

Exemplum ad idem.

36. *Contra indiscretos judices et prelatos.* Est consuetudo in curia marchionis Montis Ferrati, quod in quodam festo conveniunt orbi, qui oculos amiserunt et datur eis taurus indomitus et includun [^{rb}]— tur in quadam curia cum tauro et unicuique datur massa vel baculus in manu et dicitur eis quod occidant taurum et sit eorum et singuli [s] dantur XII denarii ultra. Et dum nituntur taurum percu-

Digitized by Google

tere percuciunt seipsos et vulnerant graviter et percussus credit percutere, qui eum percussit et percutit alium et sic ad invicem. [Munich. Bibl. Roy. ms. 23378. f. 144. Hist. Litt. XXXI. p. 55 ; pour le jeu du pourcel. cf. C. 43 ; Herv. P. CXVIII].

Quod in futurum providendum nota tale exemplum.

37. Legitur in Barlaam : De rege singulis annis electo.
[C. 9 a. d'aut. réf ; C. R. II. p. 123 ; Sp. L. 252].

Exemplum contra presomptuosos.

38. [vb]. De heremita quodam et avicula inter duas scutellas posita.
[C. 13 ; E. B. S. 1493 (298). f. 369va. Sc. C. au mot : Obediencia].

Exemplum ad idem.

39. De catulo et asino et domino.
[C. 15. a. d'aut. réf.].

Exemplum contra homïnes qui proponunt temporalia spiritualibus.

40. De cane et caseo.
[C. 18.] ; Herv. F. LXI ; E, B, S. 1361 (266). f. 346vb; L. E. A. 30. [96]. f. 99 ; Sp. L. 41a. S. P. : Avaricia. XXVII. 5. 14].

Exemplum ad idem.

41. De vulpe fingente se mortuam.
[C. 304, anecd. trés répandue dans les div. collections. V. E. B. S. 1205. f. 320vb].

Exemplum contra illos, quibus non potest provideri de bono prelato vel de bono domino.

42. [f. 84ra]. De ranis regem petentibus.
[C. 24].

Exemplum contra illos qui peccata sua negligunt.

43. De simia et ambobus fetibus.
[C.25 ; Sp. L. 41. A. N. au mot : Simia 728. f. 176v].

Exemplum ad idem.

44. [rb]. De quodam ribaldo ignem in ecclesia ponente.
[C. 27 avec variante et d'aut. réf. V. pour un exemple analogue : Giornale Storico della Letteratura Italiana. T. LXI (1913), A. Monteverdi, Gli esempi dello « Specchio di vera Penitenza » p. 335. n° 47].

Exemplum contra illos qui fidem adhibent non credentis.

45. De philomela manus ancupis evadente.
[C. 28 ; M. P. L. LXXIII. col. 479].

Digitized by Google

Exemplum ad idem.

46. [^{va}] De rana et bove.
[C. 29 a. d'aut. réf.].

Exemplum contra illos qui despiciunt illiteratos.

47. In vita b. Antonii : De philosophis eum tentantibus.
[C.30 ; M. P. L. LXXIII. col. 158].

Exemplum contra illos qui faciunt ad humanam laudem et vana gloria hoc faciunt.

48. [^{vb}] De quodam scolari et magistro Serlone.
[C. 31. Herv. P. CXC ; E. B. S. 22 (9). f. 140va; Sp. L. 287 a. d'aut. réf. V. l'excellent commentaire de A. Monteverdi art. cit. p. 283, n° 10. avec ce correctif cependant, que S. n'a pas pu être professeur à la Sorbonne, puisque la fondation de cet établissement ne remonte qu'au milieu du XIIIe S.].

Exemplum ad idem.

49. Accidit similiter parisius de quodam magistro theologie qui valde bene legerat lectiones de Paulo et cum iret cum suis scolaribus spaciatum juxta Seccana [m] dixit ei quidam [f. 85ra] scolaris : « Magister, valde bene legistis hodie de Paulo » et respondit magister : «Ego melius intelligo epistolas Pauli quam ipse Paulus» et incontinenti divina justicia factum est quod ipse oblitus est omnem scienciam adeo ut nec eciam unam litteram cognovit et tandem positus est in monasterio s.Genovefe et data fuit ei puella, que vix potuit ei docere VII. psalmos.
[Hist. Litt. XXXI. p. 54 ; C. R. III. p. 660, p. 094].

Exemplum contra illos qui differunt facere pénitenciam.

50. Legitur. De quodam rustico et ejus securi in aqua cadente« sicut est Rodanus».
[C. 34].

Exemplum contra illos qui petunt non petenda.

51 [^{rb}] De camelo quodam cornua petente.
[C. 37 a. d'aut. réf.].

Exemplum contra judices et prelatos avaros qui nihil faciunt nisi mediante pecunia.

52. De muliere paupercula manus judicis ungente.
[C. 38 ; E. B. S. 2176 (436). f. 487rb ; ici le juge est remplacé par un évêque. L. E. A. 114. f. 59va].

Exemplum contra advocatos.

53. [^{va}] De quodam advocato moribundo.

Digitized by Google

[C. 39 ; Herv. P. CLXXXVIII ; E. B. S. 2187 (439). f. 489vb ; Sp. L. 19 a. d'aut. réf. Sc. C. au mot ; Advocatus].

Exemplum pro religiosis, qui licet viles sint in mundo, coram Deo sunt in honore.

54. [vb]. De gallina viva contempta et mortua dilecta.
[C. 47. S. P. : Divitie XI. 4. 32. Hérolt P. E. P. XLIX.]

Exemplum ad idem.

55. Legitur in Barlaam : De quodam rege duobus religiosis obviante.
[C. 47 ; Lat. Stor. 25].

Exemplum contra illos qui promittunt sibi multa.

56. [f. 86ra]. De muliere lac effundente.
[C. 51, E. B. S. 1377 (271). f. 348vb].

Exemplum de bonis religiosis qui in suis negociis nullo modo utuntur negociis.

57. [rb] De quodum monacho in ordine cistercienci advocati officio fungente.
[C. 52 ; E. B. S. 2193 (442). f. 490 vb. Sc. C. au mot : Advocatus S. P. Advocatus XIV.2. 15. Mensa Philosophica C. XI. de advocatis].

Exemplum contra venditores.

58. [va] De quodam milite facto monacho et venditore asinorum.
[C. 53, E.B. S. 2194(443). f. 490 vb A. N. au mot; Religiosus 686, f. 165v].

Exemplum contra presumptores.

59. De quodam homine bestialiter vivente.
[C. 55].

Exemplum ad idem.

60. [vb] Legitur in vitis PP. : De quodam sene et archimandrita custode porcorum.
[E. B. S. 1624. f. 388va ; M. P. L. LXXIII. col. 963].

Exemplum ad idem.

61. Ibid. De b. Macario et duabus mulieribus.
[Sp. L. 101 ; M. P. L. LXXIII col. 778].

Exemplum ad idem.

62. [f. 87ra] De quodam sacerdote ad modum asini cantante.
[C. 56. A. N. au mot : Cantus 122.f. 31u. Pogii : Facetiae Facetae no 228, etc.]

Exemplum pro castitate servanda.

63. [rb]. De rege quodam monialem desiderante.

Digitized by Google

[C. 57 ; E. B. S. 2234 (248). f. 325 vb, 2603 (500).f. 627 rb; A. N. au mot : Castitas 135. f. 34v ; Sc. C. au mot : Aspectus ; M. P. L. LXXIV. col. 148].

[*Exemplum ad idem*].

64. Vidi eciam quendam religiosum, qui cum multum temptaretur indignans contra se et contra peccatum amputatus [est] sibi membrum naturale.
[C. 22 avec variante].

Exemplum ad idem.

65. De b. Benedicto sese inter spinas volvente.
[E. B. S 2240. f. 540, Sp. L. 93. II, M. P. L. LXVI. col. 132].

Exemplum] *ad idem.*

66. [va] Refert b. Ambrosius : De quadam nobili domina et filio cujusdam nobilis.
[C. 61 ; M. P. L. XVI, col. 212].

Exemplum pro castitate amanda.

67. Idem. De quadam virgine a leone protecta.
[C. 64].

Exemplum ad idem.

68. Accidit in castro de Sallono : De ovo corvino ciconie supposito.
[Munich. Bibl. Roy. 23378, f. 153 rb ; Mon. Germ. Script. XXVII, p. 391. Gervasius : de solaciis imperialibus ; E. B. S. 2327 (465), f. 521 ra].

Exemplum ad idem.

69. [vb] De b. Bernardo clamante : latrones, latrones.
[C. 212 ; Herv. P. CXXII ; E. B. S. 2263. f. 506 rb ; Sp. L. 94. a. d'aut. réf.].

Exemplum contra mulieres que impetentibus earum castitate [*m*]. *nesciunt resistere.*

70. [f. 88 ra] De quadam ancilla a domina verberata.
[C. 252].

[*Exemplum ad idem.*]

71. Oculis nostris vidimus et cognovimus quandam domicillam filiam cujusdam nobilis militis, que cum esset a quodam nobili juvene impetita, ipsa ei visibiliter resistebat. Et tandem patris ac matris absencia considerata venit juvenis summo diluculo ad hostium pulsans. Et virgo intus adhuc in lecto jacens, quesivit quis esset ad hostium pulsans. Et ipse respondit : « Ego sum talis juvenis, qui venio ad te ». « Expecta quod ego aperiam tibi » dixit puella. Et surgens arma-

Digitized by Google

vit se armaturis patris et evaginato gladio aperuit portam et juvenem graviter vulnerasset, nisi efugisset ictum. Et sic fugavit hostem suum.

[E. B. S. 358. f. 191 rb où il y a une anecdote analogue. Sc. C. au mot : Verbum Dei.].

Exemplum contra illos qui nesciunt resistere temptacionibus carnis

72. [rb] In vitis PP. : De quodam patre comburente sibi digitos.
[M. P. L. LXXIII. col. 883, 605 ; C, 246 ; Lat. Stor. 17].

Exemplum contra fatuitatem peccatorum.

73. De quodam viatore arborem non inveniente in qua suspenderetur.
[C. 62 a. d'aut. réf.].

Exemplum contra (im) pacienciam et malis tolerandis.

74. [vb] De quadam domina monialem aliquam ab abbatissa petente.
[C. 65 ; M. P. L. LXXIV. col. 233. L. E. A. 214. f. 77vb. A. N. au mot : Monialis 512. f. 127v. S. P. : Patiencia. I.4. 10. Mensa Philos. C. XLI. de monialibus.].

Exemplum quod bone vite ostentacio et exemplum multis prodest.

75. De quodam abbate capto a latronibus et principe eorum monacho facto.
[C. 68 ; E. B. S. 1312 (258). f. 338rb ; Lat. Stor. 149. A. N. au mot : Abbas. 7. f. 2v. Sc. C. au mot : Contricio.].

Exemplum quod libenter orandum est pro mortuis.

76. [f. 89rb] De latrone quodam salvato et ab angelis in celum delato et heremita confessore.
[C. 72 ; E. B. S. 130 (26). f. 158 ra; Lat. Stor. 105 ; C. R. III. p. 60].

Exemplum ad idem.

77. [va] De quodam orante pro mortuis ad hostibus liberato.
[E. B. S. 150. f. 161 va ; Sp. L. 160 a. d. réf ; M. P. L. CLXXXV. Col. 1191. A. N. au mot : Suffragium 749. f. 181. S. P. ; Mors. XI. 22. 140 ; Sc. C. au mot : Mors ; Herolt. P. E.. E.: XIX].

Exemplum ad idem.

78. De sacerdote quodam pro mortuis celebrante ab episcopo suspenso.
[E. B. S. 142. f. 160vb ; D. D. T. 101. f. 197v ; Sp. L. 158 ; C. R. II. p. 123. Th. Cantimpré : Liber de apibus. II. c. 53, no 14. p. 499. II. c. 29. no 12. p. 277. (Marie). A. N. au mot : Sacerdos 700. f. 169 ; Herolt. P. E... P. CVI.].

(A suivre.) J. TH. WELTER.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

PHILOSOPHIE

Questions d'enseignement de Philosophie scolastique, par le P. P. Gény, *professeur à l'Université Grégorienne.* — 1 vol. in-12 de 234 pages. — Prix : 3 francs. — Beauchesne, Paris, 1913.

Sous ce titre, le R. P. P. Gény vient de publier quelques-uns des articles qu'il a donnés à différentes revues, au cours de ces dernières années. Malgré leur diversité, les sujets traités dans ce volume tendent vers un même but, « apporter une modeste contribution au progrès de la philosophie néo-scolastique. » *Préface.*

Nos lecteurs connaissent la plupart de ces études. Je leur ai présenté, en son temps, la plus importante et la plus longue : celle qui a pour titre : *l'enseignement de la Métaphysique scolastique.* (Cf. *Études franciscaines* année 1909. T. XXI, p. 358-359,) et cette année même j'ai consacré quelques pages d'un bulletin de Philosophie aux deux suivantes : *le rôle des sciences dans la formation philosophique* et *l'argumentation scolastique.* (Cf. n° d'Avril 1913, pag. 375-380.)

Deux chapitres de ce livre seulement n'ont pas été mentionnés dans cette Revue. L'un a pour objet une récension critique, sous ce titre : *Une histoire de la Philosophie néo-scolastique*, de l'ouvrage de M. Périer: *The revival of scolastic phylosophy in the nineteenth century* (New-York, 1909) ; l'autre contient une monographie de *l'Université Grégorienne.*

La récension du livre de M. Périer a fourni au P. Gény l'occasion d'écrire de sages paroles sur les directions pontificales en matière d'enseignement philosophique. J'en extrais quelques-unes. « Quiconque connaît la théologie catholique sait fort bien que l'Église ne solidarise son dogme avec aucun système complet de philosophie.... L'Église n'a jamais fait du thomisme intégral *la* philosophie catholique.... Cependant il faudrait avoir la mémoire singulièrement courte pour oublier les invitations pressantes qui sont venues de la Chaire apostolique à prendre saint Thomas pour docteur, à l'étudier, à le suivre plus que tout autre, à lui reconnaître... une véritable primauté de juridiction. Invitations, oui, qui ont pris dans les documents adressés à certaines familles religieuses, plus spécialement dévouées au Saint-Siège, une forme particulièrement pressante, ne se distinguant plus d'un ordre.

Mais il faut dire aussi combien l'invitation était suave et paternelle. Aux uns, on rappelait qu'ils avaient des maîtres domestiques, contemporains du Docteur dominicain, auxquels on les encourageait à recourir, dont on les priait de ne pas se laisser perdre l'esprit. » (Le P. Gény fait évidemment allusion, ici, à la famille des Mineurs. Les constitutions approuvées par Léon XIII, en 1896, portent, art. 245 : « *In doctrinis philosophicis et theologicis, antiquæ scholæ franciscanæ inhærere studeant, quin tamen cæteros scolasticos negligant.* » « A d'autres, on accordait qu'ils avaient une tradition de famille dans la manière même d'étudier et d'interpréter saint Thomas, et qu'ils feraient sagement de suivre toujours cette trace glorieuse. »

Digitized by Google

(Il s'agit, sans nul doute, dans ce passage, des disciples de Suarez, qui ont toujours brillé au sein de la Compagnie de Jésus et même dans les chaires de l'Université Grégorienne.) » A tous, on recommandait de respecter les opinions d'autrui et de ne pas céder à un exclusivisme qui messied à toute science humaine » (pag. 191 et 192.)

Avec des phrases de cette allure, le P. Gény risque fort de se faire des ennemis. Mais il se fera aussi des amis parmi tous ceux qui, attachés au travail lent et patient de la rénovation de la scolastique, pensent que la *Philosophia perennis*, destinée à vivre et à prospérer, n'a pas été cristallisée dans les écrits d'un seul homme, quelque grand qu'ait été son génie.

Fr. RAYMOND

FRANCISCANA

I. **Le P. Ludovic de Besse O. M. C.** — par le R. P. HILAIRE de Barenton, O. M. C. Première Partie : *Le Religieux. — L'Orateur. — L'Apôtre de la Mystique.* — In-8. — Paris, Librairie Saint-François. — Prix : 5 francs.

II. **Vie du Frère Jacques de Lanthenay Sous-diacre de l'Ordre des Frères Mineurs-Capucins.** — Par le P. JEAN-BAPTISTE. — In-12. — Librairie Saint-Francois. — Prix : 1 fr. 50.

III. **Le R. P. Raphaël d'Aire**, *Frère Mineur-Capucin de la Province Belge.* — par un RELIGIEUX du même Ordre. — Tamines (Belgique), Imprimerie Librairie Duculot-Roulin, et Librairie Saint-François, Paris. — 1913. In-12 de 158 pages. — Prix : 1 franc 50.

I. *Le P. Ludovic de Besse* a joué un rôle trop important dans l'histoire des œuvres sociales et de la mystique religieuse, pour que sa vie ne fût par due au public. Le P. Hilaire de Barenton l'a ainsi compris ; et, tous les amis de l'illustre religieux remercieront son docte biographe d'avoir consacré à sa mémoire ces pages d'un si haut intérêt.

C'est surtout l'homme d'œuvres et l'écrivain mystique qui apparaît ici dans sa puissante originalité. Mais c'est aussi le religieux, tel que nous l'avons connu, avec cette fermeté d'âme, cette foi ardente qui ne connaît nul obstacle, cet amour passionné de la vérité et de la justice, cet attachement inébranlable aux devoirs de sa vocation, qui ont fait de lui une des gloires de l'Ordre franciscain, au dix-neuvième siècle. Si ces regards jetés dans l'intimité du cloître ne sont pas toujours de nature à exciter la curiosité de certains lecteurs, ils intéresssent quiconque éprouve le désir de voir fonctionner, sous ses yeux, le mécanisme toujours vivant d'un des plus anciens instituts monastiques. Les uns et les autres aimeront à contempler la belle figure de ce moine éminent, qui rappelle si bien, sous certains côtés, celle de ces apôtres franciscains du quinzième siècle, à la parole franche et rude quelquefois, mais au cœur embrasé de charité pour Dieu et pour leurs frères.

L'auteur a su rendre son récit aussi vivant que possible, et grâce à cet attrait, augmenté encore par l'importance des souvenirs évoqués, il n'est pas facile de se détacher de cette lecture, une fois qu'on l'a commencée. On aime à suivre l'historien, à travers tous les détails, toutes les péripéties de

Digitized by Google

sa narration ; rien de plus varié, rien de plus animé. Le P. Hilaire n'expose par ses propres idées et ne prend pas la place de son héros ; mais il peint des tableaux pleins de mouvement, où les personnes semblent revivre avec le ton, l'accent, la physionomie, le geste propres à chacune d'elles. Nos lecteurs ont pu déjà constater ce procédé, par les pages que nous leur avons offertes sur les *Capucins de Paris pendant la Commune.* Ils retrouveront la même vie et le même intérêt dans tout le reste de l'ouvrage. Le P. Ludovic y est représenté dans sa réalité ; il nous est montré tel qu'il fut, avec ses qualités et ses défauts,et en le montrant ainsi, on nous le fait admirer et aimer ; ajoutons que c'est un demi siècle de vie franciscaine dont on nous retrace le tableau. Quiconque lira cet intéressant volume félicitera l'auteur de nous avoir présenté avec tant de charme une figure à la fois si antique et si contemporaine.

II. *La Vie du Frère Jacques de Lanthenay, Sous-Diacre de l'Ordre des Frères Mineurs-Capucins,* s'adresse plus particulièrement aux novices et aux jeunes profès des Communautés religieuses. Ils trouveront dans ces pages, simples et limpides comme la belle âme de ce jeune moine, un délicieux modèle de vie intérieure. Le Fr. Jacques, mort en exil, le 23 avril 1887, ne porta que quatre années l'habit de saint François. Mais ces années furent fécondes en fruits de sainteté religieuse ; et tous ceux qui ont connu cet humble Frère, ont gardé de lui le souvenir d'une âme tout absorbée dans la pensée de Dieu, et généreuse jusqu'au sacrifice complet d'elle-même.

L'auteur s'est surtout servi des notes intimes du Frère Jacques,pour écrire ces pages. C'est dire tout l'intérêt qui s'y attache, et le parfum de piété qu'elles respirent. Puissent-elles inspirer à de nombreux lecteurs une plus profonde estime pour la vie humble et cachée, telle que l'a menée le Fr. Jacques de Lanthenay.

III. *Le P. Raphaël d'Aire,* dont le souvenir est encore en bénédiction dans toute la région du nord de la France, est un de ces hommes de Dieu, auxquels peut s'appliquer, dans toute sa réalité, la parole de l'Évangile *transiit benefaciendo.* Hippolyte Jomin, né à Aire-sur-la-Lys le 2 juin 1823, prit l'habit de capucin le 18 septembre 1856, sous le nom de P. Raphaël, et mourut à Enghien le 23 avril 1896, après avoir rempli différentes charges dans sa Province. Vraiment pénétré de l'esprit de saint François, il donna, dans le cours de sa longue carrière l'exemple de toutes les vertus religieuses et du plus absolu dévouement aux âmes. Austère et sans pitié pour lui-même poussant l'amour de la pénitence jusqu'à une sorte d'excès, il trouvait, dans son cœur, des trésors de compassion et de tendresse pour tous ceux que visitaient la souffrance et l'épreuve. C'était particulièrement l'ami du peuple, et nombreuses sont les âmes qui lui doivent leur retour à Dieu ou leur persévérance dans la vertu. Apôtre et moine dans toute l'acception de ces deux mots, il savait unir dans une harmonie parfaite, les vertus qui font l'ornement du religieux et le zèle ardent que réclame l'apostolat des âmes. Aussi, cette vie se recommande-t-elle surtout aux hommes d'œuvres et aux prêtres absorbés par les devoirs du saint ministère. Ils trouveront là un modèle à imiter, et ils remercieront l'auteur d'avoir enrichi les *Flores seraphici* de ces pages pleines de piété et d'esprit séraphique. P. R.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE

Le Frère de Diderot, par le Chanoine MARCEL. — H. et E. Champion Paris. 1 vol. 3 fr. 50.

Bien peu de nos contemporains savent que Denis Diderot avait un frère et que ce frère était prêtre. Le travail de M. le chanoine Marcel sera donc une révélation pour la plupart des lecteurs et il plaira certainement beaucoup aux catholiques, car le chanoine Didier, Pierre Diderot était un très digne et très vertueux ecclésiastique. Son encyclopédiste de frère qui ne manquait aucune occasion de le critiquer, a lui-même reconnu sa grande charité. Son zèle pour le salut des âmes n'avait d'égal que son amour des déshérités ; aussi s'empressa-t-il, dès qu'il le put, de fonder à Langres, les Écoles chrétiennes. Ce fut en quelque sorte l'œuvre de sa vie et il s'y donna sans compter. Mais il eut encore à remplir différentes charges, dont plusieurs assez délicates, car son évêque et ses confrères le tenaient en haute estime, et, de toutes, il s'acquitta le mieux du monde. Bref, c'était une âme profondément sacerdotale, un vrai sage et, partant il se souciait peu des gloires d'ici bas. « Il s'oubliait. L'histoire qui ne se pique pas toujours de réaliser la parole évangélique et qui n'a pas l'habitude, au contraire « d'exalter ceux qui s'humilient » l'a pour ainsi dire pris au mot. Elle l'a traité comme il se traitait lui-même. Elle l'a oublié ».

Remercions M. le Chanoine Marcel d'avoir mis fin à un trop long oubli et félicitons-le de son excellent ouvrage, scrupuleusement documenté et tout bourré de détails précieux. Ce n'est pas seulement une importante contribution à l'histoire locale ; par tout ce qu'il apprend ou précise à l'égard de Denis Diderot, c'est aussi un apport très appréciable à l'histoire générale.

Alph. GERMAIN

Ozanam et ses Continuateurs. — Par HENRI JOLY, membre de l'Institut. — 1 vol. in-12 de 236 pages. — Prix : 3 francs. — Victor Lecoffre, G. Gabalda, éditeur, 90, Rue Bonaparte, Paris.

Ces pages n'ont pas la prétention de nous donner des biographies complètes des personnages dont elles font revivre le souvenir ; leur but est plutôt de mettre en relief les traits caractéristiques d'Ozanam et de montrer, dans les portraits qui suivent qu'il ne fut pas un isolé au sein de l'Université.

Les continuateurs d'Ozanam sont nombreux dans la littérature, la philosophie, la charité ; l'auteur obligé de faire un choix s'est borné à quelques-uns personnellement connus : Léon Ollé Laprune, Louis Petit de Julleville, l'abbé Huvelin qui convertit Littré ; Léon Lefébure, tous anciens élèves de l'École normale de Paris.

Il est toujours bon de remettre devant les yeux des générations ces âmes droites et fortes, leur amour d'un idéal pleinement réalisé ne peut qu'avoir de salutaires influences.

Fr. J. de P.

Digitized by Google

OUVRAGES ENVOYÉS A LA RÉDACTION DES ÉTUDES (1)

Un Apôtre de Marie au XIXe siècle, G. Joseph Chaminade, 1761-1850. — Paris, Téqui, 1913. — In-8° de 110 pages.

Abbé E. Duplessy. — *Les amis de Matutinaud.* — Paris, Téqui, 1913. — In-8° de 272 pages. — Prix : 2 fr. 50.

Abbé H. Morice. — *La femme chrétienne et la souffrance.* — Paris, Téqui. 1913. — In-12 de XIV-261 pages. — Prix : 2 francs.

J. C. Broussolle. — *Cours d'instruction religieuse. Morale Surnaturelle: Les Commandements.* — Paris, Téqui, 1913. — In-12 de 416 pages. — Prix : 3 fr. 50.

R. P. E. Hugon. — *Le Mystère de l'Incarnation.* — Paris, Téqui, 1913, In-12 de VIII-350 pages. — Prix : 3 fr. 50.

Abbé E. Catteau. — *L'Athéisme et l'Existence de Dieu. Conférences apologétiques.* — Paris, Téqui. 1913. — In-12 de XII-279 pages. — Prix : 2 francs 50.

A. Riche. — *Saint Alphonse de Liguori.* — *Neuvaine au Sacré-Cœur de Jésus. Traduit de l'Italien.* — Paris, Téqui; 1913. — In-32 de VIII-230 p.

R. P. A. Martin S. J. — *La veille de l'Éternité ou Un jour de Retraite. Nouvelle édition.* — Paris, Téqui. 1913. — In-32 de 179 pages.

L'Almanach 1914 de l'Action populaire, religieux, familial, patriotique et social. — Reims, 5, rue des Trois Raisinets.

E. Langevin. — *Études sur les Revues, Journaux et Magazines.* — *Le Journal.* — Éditions de Romans-Revue, 5, rue saint Pierre. Lille, 1913. — Prix : 1 francs.

A. Dupuy. — *Une enfant de Marie Modèle. Vie de Virginie Vignal Rappelée à Dieu, à l'âge de 23 ans.* — Paris, Librairie Saint-François. 1913. In-12 de IX-65 pages. — Prix : 0,75.

Atti della prima Settimana Franciscana promossa dai Padri Minori Cappuccini di Lombardia. Milano, il 10-11-12-13 aprile 1913. — Milano, « Annali Francescani » Viale Monforte, 2. 1913. — In-8° de 194 pages. — Prix : 1 franc.

Amélie E. de Subercaseaux. — *La Rome du Cœur, Traduction de la Ctesse de Loppinot.* — Paris, Perrin. — In-8° de 509 pages. — Prix : 5 francs.

A. J. Corbierre. — *Pensées et conseils de Mgr d'Hulst premier Recteur de l'Institut catholique de Paris.* — Paris, Poussielgue. — In-32 de 184 p. Prix : 1 francs.

(1) L'annonce de ces ouvrages ne constitue pas par elle-même une recommandation. Nous ne faisons que les signaler ici, en attendant que les rédacteurs des *Études* en fassent le compte-rendu, s'il y a lieu, dans le bulletin bibliographique.

Avec la permission des Supérieurs. Paul Duperrey, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXXe

JUILLET 1913.

I. — *L'idée de création d'après saint Bonaven ure et Duns Scot* (SUITE) ; S. Belmond 5
II. — *Réflexions sur la conquête de l'Allemagne par les Mineurs* (1221-1238) (SUITE) ; H. Matrod 17
III. — *La question de l'authenticité mosaïque du Pentateuque ;* P. Hugues 33
IV. — *A propos de la politique religieuse de Ch. Maurras* (SUITE) ; P. Exupère 64
V. — *Les Capucins de Paris pendant la Commune ;* P. Hilaire . 78
VI. — *Gasconnade et mystification ;* P. Armel 100
VII. — *A travers les livres nouveaux* 108

AOUT-SEPTEMBRE.

I. — *L'idée de création d'après saint Bonaventure et Duns Scot.* (SUITE) ; S. Belmond 113
II. — *Pages inédites de la vie du P. Ange de Joyeuse, capucin ;* P. Édouard 124
III. — *La causalité sacramentelle d'après le Docteur Subtil ;* Albert O'Neill 141
IV. — *Les fêtes de la canonisation de S. Bernardin de Sienne à Rome en 1450 ;* H. Matrod 156
V. — *La Perfection séraphique d'après S. François* (SUITE) ; P. Césaire 169
VI. — *La Colline inspirée ;* Ch. Henrion 178
VII. — *Ambassadeurs de France et Capucins francais* (SUITE) ; P. Bruno 192
VIII. — *L'Évangelisme d'Érasme et Imbart de la Tour ;* P. Hilaire 203
IX. — *Bulletin canonique ;* P. J. de Parme. 225
X. — *Le baiser au lépreux* (POÉSIE) ; Édouard Beaufils . . 254
XI. — *A propos de la politique religieuse de Ch. Maurras* (SUITE) ; P. Exupère 257
XII. — *Mélanges « Autour du Temple » ;* Noël d'Ar 281
XIII. — *Sermons franciscains du cardinal Eudes de Chateauroux* (SUITE) ; P. Gratien 291

Digitized by Google

XIV. — *Un moule en bronze du Musée de Cluny ;* P. Gratien . 318
XV. — *A travers les livres nouveaux* 321

OCTOBRE 1913.

I. — *L'efficacité rétroactive de la prière chrétienne (Simples notes) ;* P. Jean-Baptiste 337
II. — *La première prédication franciscaine ;* P. René . . 357
III. — *La perfection séraphique d'après S. François* (SUITE) ; P. Césaire 378
IV. — *A propos de la politique religieuse de Ch. Maurras* (FIN) ; P. Exupère 388
V. — *Ambassadeurs de France et Capucins français, à Constantinople au XVIIe siècle* (SUITE) ; P. Bruno . . 401
VI. — *Sermons franciscains du cardinal Eudes de Chateauroux* (FIN) ; P. Gratien 415
VII. — *A travers les livres nouveaux* 438

NOVEMBRE 1913.

I. — *L'idée de création d'après saint Bonaventure et Duns Scot.* (SUITE) ; S. Belmond 449
II. — *Le motif de l'Incarnation ;* P. Chrysostome . . . 463
III. — *L'office de la « Benedicta » ;* P. Eusèbe 482
IV. — *La perfection séraphique d'après S. François* (SUITE) ; P. Césaire 493
V. — *Les églises franciscaines du Nord de l'Italie dans l'Anonimo Morelli* (vers 1532) ; H. Matrod 500
VI. — *Mélanges : A propos d'une recension ;* P. Exupère . . 521
VII. — *A propos de Duns Scot et du modernisme ;* P. Raymond . 525
VIII. — *A travers les livres nouveaux* 545

DÉCEMBRE 1913.

I. — *L'idée de création d'après saint Bonaventure et Duns Scot* (SUITE) ; S. Belmond 561
II. — *Le motif de l'Incarnation* (SUITE) ; P. Chrysostome . . 575
III. — *La Perfection séraphique d'après S. François* (SUITE) ; P. Césaire 593
IV. — *Ambassadeurs de France et Capucins français* (SUITE) ; P. Bruno 611
V. — *Bulletin de théologie dogmatique ;* P. Dieudonné . . 626
VI. — *Notice et extraits du Ms. 76 de la bibliothèque municipale de Verdun ;* P. Gratien 636
VII. — *Un recueil d'Exempla du XIIIe siècle ;* J. Th. Welter . 646
VIII. — *A travers les livres nouveaux* 666

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02811 7664

Digitized by Google

Digitized by Google